KSIĄŻNICA POMORSKA IM. STANISŁAWA STASZICA W SZCZECINIE
STETTIN IN POMMERN
zbiory kartograficzne

57 2080

Książnica Pomorska
0000029900152

ATLAS COLONIAL FRANÇAIS

COLONIES, PROTECTORATS
ET PAYS SOUS MANDAT

BIU-118

K.2913

Akc. Kr. 88/84

PRÉFACE

En publiant un Atlas Colonial Français, *L'Illustration* a visé un triple but : faire mieux connaître nos colonies ; les faire aimer ; contribuer à leur essor économique, auquel est si intimement liée la prospérité de la France elle-même.

1°) *Faire connaître les colonies françaises.* — Dans notre enseignement public, les colonies tiennent trop peu de place. Sans doute les programmes comportent bien l'étude de leur géographie physique et économique et, à propos de l'histoire de la métropole, on consacre quelques pages à l'œuvre de quelques grands artisans de notre expansion coloniale. Mais il ne semble pas qu'on fasse assez ressortir la continuité de l'admirable effort qui, surtout depuis la fin du seizième et le dix-septième siècle, à travers des vicissitudes multiples, a fini par nous doter d'un empire colonial, le second du monde par son étendue et son importance. En particulier, la période d'incroyable activité qui s'étend depuis 1871 jusqu'à nos jours est vraiment trop négligée.

L'Atlas Colonial de *L'Illustration* est donc venu bien à point. Ce n'est pas à proprement parler un ouvrage d'éducation, bien qu'il puisse aussi répondre à ce but, mais de large vulgarisation et d'abondante documentation, apportant, après les transformations survenues en ces dernières années, la figure exacte actuelle de notre Empire colonial.

2°) *Faire aimer nos colonies.* — Mais on ne peut faire connaître nos colonies sans en même temps les faire aimer. L'histoire de leur fondation, celle de leur développement, des perspectives de leur avenir sont autant d'éléments de l'histoire de France elle-même qui doit toucher le cœur de tous les Français. Le devoir colonial est devenu une forme du devoir civique et patriotique. Aimer la France, c'est aimer la plus grande France, celle qui n'est pas enfermée dans ses frontières, mais qui rayonne dans toutes les parties du monde. Ces immenses domaines d'outre-mer ont besoin d'hommes — de cerveaux, de cœurs et d'énergies — pour les mettre en valeur. La tâche n'offre pas que des profits. Elle exige du dévouement, de l'abnégation, de l'esprit de sacrifice. Or notre faible natalité, ainsi que l'agrément de l'existence dans un des pays les plus favorisés du monde sont un obstacle à l'expatriation. Pour trouver des coloniaux, il faut éveiller des enthousiasmes.

Si le temps des grandes et héroïques aventures est révolu, ce n'est pas une raison pour que la carrière coloniale exerce moins d'attraits sur la jeunesse.

Combien de grandes vocations ne se sont-elles pas éveillées, dans l'enfance même, en feuilletant un bel album de gravures !

3°) Aider à l'essor des colonies. — Si productif que soit déjà notre domaine colonial, si imposant qu'il apparaisse par son étendue, il n'est pourtant, en raison de cette étendue même et aussi de la date relativement récente où il a été constitué, qu'à ses débuts. Il recèle d'immenses ressources naturelles, d'inépuisables richesses. Mais il faut encore les lui arracher. Pour cela, une mise en œuvre et un aménagement méthodiques sont nécessaires. L'utilisation des colonies n'est pas seulement une source de profits ; c'est aussi une condition indispensable à la grandeur et à l'équilibre de la France. On ne saurait oublier les enseignements que nous a donnés, en ce sens, la grande guerre. Elle nous a appris que la France n'était pas un pays d'une quarantaine de millions de citoyens, mais de cent millions d'hommes susceptibles de concourir à sa défense et de pourvoir à sa sécurité. Elle nous a démontré aussi le danger qu'il y a, dans l'ordre économique, à être tributaire de l'étranger. D'heureuses circonstances ont voulu que nous puissions trouver chez nos alliés beaucoup des matières premières et des denrées de première nécessité qui nous manquaient. Mais que serait-il advenu si nous avions été réduits à nos propres moyens ? Ce péril peut être évité par l'utilisation de nos colonies. Elles sont un réservoir où nous pourrons toujours puiser tout ce dont nous aurons besoin.

Mais le recours économique à l'étranger comporte aussi un inconvénient : il est désastreux pour la prospérité financière d'un pays. La crise des changes que nous avons traversée en ces dernières années a fait apparaître combien notre équilibre économique risquait d'être compromis par de trop nombreuses importations. Les importations coloniales doivent suppléer de plus en plus à celles de l'étranger. Elles ne nous imposent point le désavantage d'une monnaie dépréciée et elles contribuent à la prospérité de territoires français, c'est-à-dire, en définitive, de la France tout entière.

Faut-il ajouter que ce ne sont pas seulement des raisons d'intérêt qui nous incitent à maintenir et à développer notre domaine colonial ? La colonisation, telle que nous l'avons toujours comprise, n'est que la plus haute expression de la civilisation. A des peuples arriérés, ou demeurés à l'écart des évolutions modernes, ignorant parfois les formes du bien-être le plus élémentaire, nous apportons le progrès, l'hygiène, la culture morale et intellectuelle, nous les aidons à s'élever sur l'échelle de l'humanité. Cette mission civilisatrice, nous l'avons toujours remplie à l'avant-garde de toutes les nations et elle est un de nos plus beaux titres de gloire.

C'est dans cet espoir qu'a été conçu par *L'Illustration* cet Atlas Colonial Français. En le feuilletant, c'est un véritable voyage à travers le monde que l'on accomplit, un monde où l'on retrouve partout le drapeau et le visage de la France.

Maréchal LYAUTEY,
de l'Académie française.

AVANT-PROPOS

L'*Atlas Colonial Français* se compose d'un texte, de cartes, d'illustrations et d'un index alphabétique.

Le *texte*, occupant à lui seul 160 pages, a été établi d'après un ensemble d'ouvrages et de publications parus en ces dix dernières années et que mentionne, du moins pour les principales sources, la *Bibliographie* que l'on trouvera au verso. En principe, chaque colonie a fait l'objet d'une monographie particulière. Cependant, pour la commodité de l'exposition et afin d'éviter des redites, on a groupé dans la même étude les colonies faisant partie de l'Afrique Occidentale Française (Sénégal, Mauritanie, Guinée française, Côte d'Ivoire, Dahomey, Soudan français, Haute-Volta, Territoires du Niger), celles de l'Afrique Equatoriale (Gabon, Moyen-Congo, Oubangui-Chari, Tchad) et les pays d'Indochine (Cochinchine, Cambodge, Annam, Laos, Tonkin).

Il eût été incomplet de borner le tableau de l'activité coloniale française aux seules colonies proprement dites : c'est pourquoi l'on y a ajouté les pays de protectorat (Maroc, Tunisie, Cambodge, Annam, Laos, Tonkin) et les territoires sous mandat français (Togo, Cameroun, Etats du Levant).

Autant qu'il a été possible, les chapitres ont été rédigés selon le même plan méthodique : Renseignements géographiques (situation, configuration du sol, orographie, hydrographie, climatologie) ; Historique ; Ethnographie, races et population ; Administration (organisation politique générale, finances, budget, armée, justice, cultes, instruction publique, etc.) ; Géographie économique (productions du sol, élevage, faune, flore, produits minéraux, industries, ports, lignes de navigation, postes, télégraphes et téléphones, chemins de fer, routes, etc.). C'est donc, sous une forme à la fois succincte et suffisamment complète, une documentation abondante que l'on trouvera ici, non seulement du point de vue géographique, mais aussi en ce qui concerne l'histoire de chaque colonie, son régime politique actuel, ses ressources et son équipement économiques.

La *cartographie* a été établie et dessinée à des échelles compatibles avec le format de l'ouvrage et l'importance relative de chaque colonie, en généralisant les cartes officielles et particulières existant à ce jour. L'énumération détaillée de ces cartes figure à la bibliographie ci-après.

Les planches de cartes sont au nombre de 55, dont 18 d'un format de double page de 32 cm. × 52 cm., et 37 du format d'une page 24 cm. × 34 cm. Elles comprennent 43 cartes politiques, 5 cartes physiques et 7 cartes économiques, dessinées sur carte couchée, reproduites en photo-lithographie et imprimées en 4 et 6 couleurs sur les presses offset des ateliers de *L'Illustration*. Les *cartes politiques* donnent d'abord l'ensemble de la colonie ou du groupe des colonies qui en fait l'objet et ensuite chaque colonie en détail avec des cartouches à plus grande échelle ; le relief du sol est représenté par un estompage tiré en bistre et les divisions administratives sont indiquées par un liséré rouge. Sur les *cartes physiques*, les profondeurs des mers et le relief du sol sont représentés par des teintes bathymétriques et hypsométriques. Le fond des *cartes économiques* a été imprimé en bistre clair, de façon à faire ressortir les chemins de fer et les indications relatives à l'élevage, en noir, celles des produits agricoles et forestiers, en vert, celles concernant les produits du sous-sol, en rouge, celles des produits de la mer et des exportations, en bleu.

A ces cartes, il faut ajouter la reproduction d'une carte ancienne (XV^{ème} siècle) tirée en cinq couleurs par procédé trichrome.

La rédaction du texte et l'établissement des cartes ont été confiés à un spécialiste particulièrement qualifié, le commandant P. Pollacchi, cartographe à *L'Illustration*, ancien chef de la cartographie étrangère du Service Géographique de l'Armée.

Les *illustrations* qui accompagnent le texte ont été choisies avec le plus grand soin, de manière à en faire une vivante évocation pour les yeux des paysages, des beautés et des richesses naturelles, des caractères ethniques, du pittoresque et de l'exotisme, ainsi que du développement moderne de notre vaste domaine colonial. Elles sont la reproduction en héliogravure de gravures et de documents photographiques que la Bibliothèque Nationale, les Agences Économiques des diverses Colonies,

Protectorats et Pays sous mandat, les administrations particulières et des correspondants bénévoles ont bien voulu mettre à la disposition de *L'Illustration* : qu'ils en reçoivent ici tous nos remerciements.

Enfin l'*index alphabétique*, contenant plus de 25.000 noms, permet de retrouver instantanément sur chaque carte, grâce à un procédé de repérage très simple, le nom qu'on cherche.

Le tirage en bistre sur papier chromo-crème non satiné est apparu comme le meilleur pour mettre le texte en valeur et en faciliter la lecture. Cartes et pages de texte sont montées sur onglet, de manière à rendre plus commode le maniement du volume, dont la reliure artistique a également été exécutée dans les ateliers de *L'Illustration*.

BIBLIOGRAPHIE DES OUVRAGES ET DOCUMENTS CONSULTÉS

1° *Pour le texte :*

ALBERT SARRAUT. — *La Mise en valeur des colonies françaises.* (Payot, Paris.)

LUCIEN HUBERT. — *Ce qu'il faut connaître de nos ressources coloniales.* (Boivin et C^ie, Paris.)

OCTAVE HOMBERG. — *La France des cinq parties du monde.* (Plon, Paris.)

HENRI MARIOL. — *La Chronologie coloniale.* (Emile Larose, Paris.)

EDITIONS H. DIDIER. — *Cinq siècles et demi d'activité coloniale.*

EMILE SAILLENS. — *Toute la France.* (Larousse, Paris.)

BUSSON, J. FÈVRE ET H. HAUSER. — *La France et ses colonies.* (Félix Alcan, Paris.)

CH. BARBERET ET ALFRED MAGIN. — *Précis de Géographie historique universelle.* (Delamarche, Paris.)

ROBERT DOUCET. — *Les Colonies françaises.* (Editions « Notre Domaine colonial », Paris.)

P. BERNARD ET F. REDON. — *L'Algérie (histoire, colonisation, géographie et administration).* (Carbonel, Alger.)

V. DEMONTÈS. — *Renseignement sur l'Algérie économique.* (Office du Gouvernement général de l'Algérie, Paris.)

BULLETIN DE L'ARMÉE D'AFRIQUE. — Le Sahara français, la Tunisie, le Maroc, l'Afrique Occidentale française. (Editions Le Port, Alger.)

RÉSIDENCE GÉNÉRALE DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE EN TUNISIE. — Notice générale sur la Tunisie. (Office du Protectorat français de Tunisie, Paris.)

RÉSIDENCE GÉNÉRALE DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE AU MAROC. — La Renaissance du Maroc (dix ans de protectorat). (Office du Protectorat de la République française au Maroc, Paris.)

G. RECTENWALD. — *Les Assemblées élues du Protectorat français en Tunisie.* (Comité de l'Afrique française, Paris.)

LES GUIDES BLEUS. — Algérie, Tunisie et Maroc. (Hachette et C^ie, Paris.)

EMILE PELLERAY. — *L'Afrique Occidentale française.* (Editions « Notre Domaine colonial », Paris.)

AGENCE ÉCONOMIQUE DE L'A. O. F., Paris. — Notice et statistiques économiques de l'A. O. F.

COMMISSARIAT DE LA RÉPUBLIQUE DU TOGO. — Guide de la colonisation au Togo. (Emile Larose, Paris.)

AGENCE ÉCONOMIQUE DE L'A. E. F., Paris. — Notice et statistiques économiques de l'A. E. F.

LA PRESSE COLONIALE ILLUSTRÉE, Paris. — Le chemin de fer Congo-Océan.

COMMISSARIAT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE AU CAMEROUN. — Guide de la colonisation au Cameroun. (Emile Larose, Paris.)

G. JULIEN. — *Madagascar et ses dépendances.* (Editions « Notre Domaine colonial », Paris.)

A. DANDOUAU. — *Géographie de Madagascar.* (Emile Larose, Paris.)

AGENCE ÉCONOMIQUE DE MADAGASCAR, Paris. — Notice et statistiques de Madagascar.

AGENCE GÉNÉRALE DES COLONIES, Paris. — Notice sur la Côte française des Somalis. (Imprimerie administrative, Melun.)

GASTON CAILLARD. — *L'Indochine*, Paris. (Editions « Notre Domaine colonial ».)

HENRI BRENIER. — *Essai d'atlas statistique de l'Indochine française.* (Imprimerie d'Extrême-Orient, Hanoï.)

L'ILLUSTRATION ECONOMIQUE ET FINANCIÈRE, Paris. — L'Indochine.

LA VIE TECHNIQUE, INDUSTRIELLE, AGRICOLE ET COMMERCIALE, Paris. — L'Indochine.

LES ANNALES POLITIQUES ET LITTÉRAIRES, Paris. — L'Indochine française.

MADROLLE. — *Guides de l'Indochine.* (Hachette et C^ie, Paris.)

GOUVERNEMENT GÉNÉRAL DE L'INDOCHINE, Hanoï. — Rapports du conseil de gouvernement.

COMITÉ FRANCO-SYRIEN DE PROPAGANDE. — Syrie et Liban (1925). (Délégation du Haut-Commissariat de la République des Etats du Levant, Paris.)

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES. — Rapport sur la situation de la Syrie et du Liban (1926).

CH. LAISANT, JUVANON, BARRALIER, MARTIN ET SAINTE-LUCE BANCHELIN. — *Guide du touriste aux Antilles françaises.* (Emile Larose, Paris.)

SAINTE-LUCE BANCHELIN. — *La Guadeloupe.* (Editions « Notre Domaine colonial », Paris.)

MARCEL GUIEYSSE. — *La Martinique.* (Editions « Notre Domaine colonial », Paris.)

CAMILLE GUY. — *Nos vieilles colonies (Guadeloupe, Martinique et Réunion).* (Revue France-Amérique, Paris.)

AGENCE GÉNÉRALE DES COLONIES, Paris. — Notices sur Saint-Pierre et Miquelon, la Guadeloupe, la Martinique, la Guyane française, la Réunion, la Nouvelle-Calédonie, les Nouvelles-Hébrides et Etablissements français de l'Océanie (Tahiti et dépendances). (Imprimerie administrative, Melun.)

F. GÉRARD. — *Nos îles Saint-Pierre et Miquelon.* (« Le Courrier colonial », Paris.)

PIERRE CORBIN. — *Saint-Pierre et Miquelon.* (Editions « Notre Domaine colonial », Paris.)

LÉON JACOB. — *Notice sur la Guyane française.* (Editions « Notre Domaine colonial », Paris.)

G. REGELSPERGER, E. PELLERAY, G. FROMENT-GUIEYSSE. — *L'Océanie française.* (Editions « Notre Domaine colonial », Paris.)

SOCIÉTÉ D'ÉTUDES ET D'INFORMATIONS ÉCONOMIQUES, Paris. — Bulletin quotidien et publications annexes.

ANNUAIRE GÉNÉRAL DE LA FRANCE ET DE L'ÉTRANGER. (Larousse, Paris.)

2° *Pour les cartes :*

Documents du département des cartes de la Bibliothèque nationale.

Cartes du Service hydrographique de la marine.

Cartes de l'Algérie, la Tunisie et le Maroc au 50.000e, 500.000e et 1.000.000e (*Service géographique de l'armée*).

Carte de l'Afrique au 2.000.000e (*Service géographique de l'armée*).

Carte du Maroc au 1.000.000e et au 1.500.000e (*Service géographique du Maroc*).

Carte administrative des Territoires du Sud-Algérien au 3.500.000e (*Service cartographique du gouvernement général de l'Algérie*).

Carte agricole de l'Algérie au 1.500.000e (*Service cartographique du gouvernement général de l'Algérie*).

Carte du Sahara Tunisien au 1.500.000e (*Résidence générale de Tunisie*).

Carte physique de l'Afrique Occidentale française au 3.000.000e dressée par M. Meunier, géographe au ministère des Colonies.

Atlas des cercles de l'A. O. F., à différentes échelles (*Service géographique de l'A. O. F.*).

Carte du Togo et du Dahomey au 1.000.000e (*Ministère des Colonies*).

Cartes économiques de l'Afrique Equatoriale française au 4.000.000e dressées par M. Meunier, géographe au ministère des Colonies.

Carte du chemin de fer Brazzaville-Océan au 500.000e (*Agence économique de l'A. E. F.*).

Carte du Cameroun au 2.000.000e (*Ministère des Colonies*).

Carte du Tibesti, Borkou et Ennedi au 2.000.000e du colonel Tilho (*Service géographique de l'armée*).

Carte du Tchad au 2.000.000e (*Service géographique de l'armée*).

Carte de Madagascar au 2.000.000e (*Service géographique de l'armée*).

Carte administrat. de Madagascar au 2.500.000e (*Service géographique de Madagascar*).

Plan de Tananarive au 20.000e (*Service géographique de Madagascar*).

Carte des Iles Comores à différentes échelles (*Ministère des Colonies*).

Carte de l'Ile de la Réunion au 100.000e (*Editions Chalamel*).

Carte de la Côte française des Somalis au 500.000e (*Ministère des Colonies*).

Carte des Etats du Levant au 500.000e (*Service topographique des Etats du Levant*).

Carte des Possessions françaises dans l'Inde à différentes échelles (*Agence générale des Colonies*).

Carte de l'Indochine au 1.000.000e (*Service géographique de l'Indochine*).

Atlas de l'Indochine (*Service géographique de l'Indochine*).

Carte des Iles Saint-Pierre et Miquelon (*Agence générale des Colonies*).

Carte de la Guyane française au 500.000e (*Ministère des Colonies*).

Carte de la Nouvelle-Calédonie au 300.000e (*Union agricole calédonienne*).

Carte des Nouvelles-Hébrides au 4.000.000e (*Ministère des Colonies*).

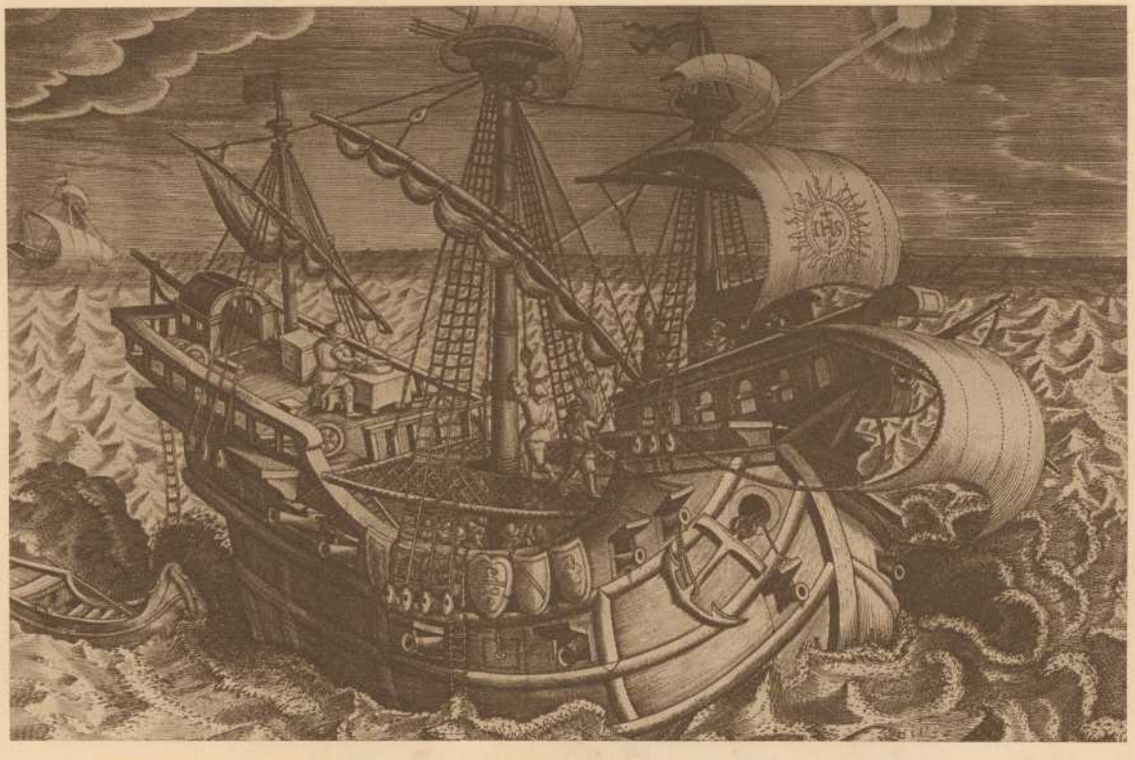

Caravelle de la fin du seizième siècle, d'après une vieille gravure du cabinet des Estampes de la Bibliothèque nationale.

L'EMPIRE COLONIAL FRANÇAIS

La France, par sa situation géographique entre l'océan Atlantique et la mer Méditerranée, les deux étendues maritimes les plus fréquentées de tout temps, était destinée aux expéditions lointaines et se devait d'entreprendre la formation d'un Empire colonial.

Le préjugé d'après lequel la race française serait incapable de coloniser n'est pas justifié, car, depuis le quatorzième siècle, une politique d'expansion coloniale a toujours été suivie par tous nos gouvernants et sous tous les régimes.

NOTRE POLITIQUE COLONIALE

En colonisant, la France n'a pas voulu expatrier ses enfants pour peupler et défricher des terres vierges, ni exploiter avec avidité les ressources présentes des pays acquis, mais elle a procédé avec le dessein d'associer le temps à son entreprise en s'assimilant d'abord les indigènes sans les froisser par la brusquerie de ses procédés. Elle a voulu aussi faire œuvre de richesse en fournissant une occasion permanente d'activité aux capitaux et aux intelligences de la mère patrie.

Si, dans l'histoire coloniale française, il y a peu d'exemples de rapides et prodigieuses fortunes, il y a aussi moins de scandales financiers et administratifs, moins de cruautés et de rigueurs qu'ailleurs.

Notre activité s'est manifestée dans toutes les parties du monde et surtout dans les régions tropicales. Cette particularité et la diminution de la natalité française depuis le dix-septième siècle expliquent que nous n'ayons pas suivi une politique coloniale de peuplement, car ces contrées possèdent déjà des populations relativement denses et le climat différent de celui de la métropole aurait trop favorisé les indigènes au détriment de nos colons.

La France a donc pratiqué une politique d'exploitation grâce à laquelle les indigènes des vastes territoires, dirigés par notre science de la production moderne, tirent de leur sol les richesses latentes.

Les indigènes sont la cheville ouvrière de la colonisation : aussi la réussite de notre entreprise dépend-elle de notre manière d'agir à leur égard. La *Politique indigène* instaurée par la France dans les colonies consiste en une association d'intérêts entre ses représentants et les indigènes dont on peut attendre beaucoup si on sait les amener à mieux comprendre et à mieux faire, en les garantissant contre les risques de la vie civilisée.

Divers systèmes furent employés successivement :

1° Celui de l'égalité universelle, en vertu duquel tous les hommes, frères, égaux et semblables, qu'ils soient indigènes ou Européens, doivent être soumis aux mêmes lois ; ce système eut comme pionniers les missionnaires et triompha notamment au Canada sous le règne de Louis XIII ;

2° Le système d'assimilation qui, datant du XVIII^e siècle, a laissé des traces notables dans nos institutions coloniales et abouti à l'abolition de l'esclavage à laquelle est attaché le nom de l'homme politique français Victor Schœlcher ;

3° Le système issu du mouvement scientifique du dix-neuvième siècle et des grandes explorations, qui nous révélèrent l'humanité dans ses variétés innombrables de types, de mœurs, de conceptions et de mobiles. Vouloir imposer brutalement aux indigènes notre vie sociale et politique aurait provoqué un simple changement en surface, sous lequel continuerait à exister la mentalité première ; il fallait donc avant tout étudier à fond les populations, connaître leurs traditions, leurs croyances, leurs méthodes, et les amener sans brusquerie vers un état proche des conditions de notre vie moderne, tout en leur gardant leur originalité et surtout en tenant compte des régions, car on ne peut pas diriger des Annamites comme des Polynésiens, ou des Malgaches comme des noirs de la forêt équatoriale.

C'est en tenant compte de ces considérations qu'a été élaboré notre programme d'ensemble de politique coloniale qui régit les rapports entre fonctionnaires et indigènes. On peut définir ainsi ses principes :

(*a*) Créer des œuvres de paix qui, tout en inspirant confiance aux indigènes, leur donnent des gages de notre volonté d'améliorer leur existence et d'assurer leur sécurité (édification de bâtiments, aménagement de routes, défrichement du sol, construction de forts surveillant le pays).

En Afrique centrale notamment, on a cherché à augmenter la main-d'œuvre pour la mise en valeur de la colonie en assurant l'alimentation régulière des indigènes qui, n'ayant plus le souci de se procurer le prochain repas, peuvent prendre goût aux travaux manuels et à l'industrie ;

(*b*) Instaurer une police suffisante, une procédure rapide et une justice honnête et égale pour tous, différant en tous points de la vénalité et de la partialité des anciens maîtres ;

(*c*) Eviter de heurter les sentiments et les habitudes indigènes en tout ce qui se rapporte aux croyances, à la famille, aux biens et aux contrats, à l'exception des sacrifices humains, de la traite et de l'esclavage ;

(*d*) Maintenir dans leurs fonctions politiques les chefs de famille, de village, de communes et cantons indigènes, qui seront les auxiliaires indispensables de l'administration et feront exécuter conformément à leurs habitudes les instructions reçues, récolteront les impôts, recruteront les travailleurs, assureront l'ordre et régleront les petites contestations entre indigènes, les fonctionnaires européens n'intervenant que pour conseiller le peuple, commander aux chefs indigènes et les châtier en cas d'abus de pouvoir.

FORMATION DE L'EMPIRE COLONIAL

Aux hardis navigateurs qui, du quinzième au dix-septième siècle, se précipitèrent dans la glorieuse carrière que leur avait ouverte Christophe Colomb, succédèrent les explorateurs, les conquérants, les diplomates, les hommes d'Etat et les administrateurs qui, par leur douceur, leur tolérance, leur humanité, laissent loin derrière eux les travaux et la renommée de leurs devanciers.

La formation de l'Empire colonial français est le résultat de trois périodes d'activité : de 1364 à la mort de Colbert, en 1683; de 1684 à 1870 et de 1870 à nos jours. Toutes les trois font ressortir les énergiques et persévérantes initiatives, souvent compromises par les guerres métropolitaines et les excès de la politique continentale.

Première période (de 1364 a la mort de Colbert, en 1683).

Sous Charles V, des navigateurs dieppois fondent sur les côtes de la Guinée les comptoirs du Petit-Dieppe, du Petit-Paris et de la Mine.

En 1402, Jean de Béthancourt, chambellan de Charles VI, s'empare des îles Canaries et y établit un comptoir.

Colbert.

De 1488 à 1526 (ère de l'initiative des particuliers), la famille Ango, armateurs de Dieppe, fait les frais d'un voyage pour la recherche des Indes orientales (Jean Cousin, quatre ans avant Christophe Colomb) et les explorations de la Côte de la Terre des Perroquets (Brésil), de l'estuaire du Saint-Laurent et des îles de la Sonde.

En 1520, une compagnie de négociants de Marseille crée en Algérie une pêcherie du corail.

François Ier fait reconnaître les côtes de l'Amérique du Nord (de la Floride au Cap-Breton).

Jacques Cartier remonte le Saint-Laurent jusqu'à l'emplacement actuel de Montréal et crée, avec Roberval, deux établissements au Cap-Breton et à l'île d'Orléans dans le Saint-Laurent.

En 1555, l'amiral de Coligny envoie Villegagnon à Rio de Janeiro y fonder une colonie mi-protestante, mi-catholique, qui ne tarde pas à être détruite par les Portugais.

Sous Catherine de Médicis, en 1561, le Bastion de France est fondé près de la Calle pour protéger la pêche du corail sur les côtes d'Algérie. (Les ruines de ce bastion subsistent encore à Mers-el-Kerraz.)

L'amiral de Coligny envoie, en 1562, Jean Ribaud en Floride ; la région où s'établissent les colons prend le nom de Caroline en l'honneur de Charles IX ; mais, en 1563, les Espagnols s'emparent de la colonie ; une seconde tentative de l'amiral de Coligny reste sans résultat.

Sous Henri III, en 1582, des Normands occupent l'emplacement de Saint-Louis-du-Sénégal.

Par le traité de Vervins, en 1598, Henri IV revendique pour la France tous les pays situés en Amérique au Nord du 40e de latitude et envoie plusieurs expéditions en Acadie (Nouvelle-Ecosse) et au Canada. (Voyages de Champlain et Pontgravé.)

Un premier établissement est fondé à Madagascar en 1601.

Les côtes de la Guyane sont reconnues, en 1604, par de La Ravardière, qui en prend possession au nom du roi de France.

Champlain fonde Port-Royal en Acadie et Québec au Canada (1605-1608).

De 1611 à 1615, Champlain fonde le fort du Saut-Saint-Louis et découvre les lacs Huron, Michigan et Supérieur. Les premiers missionnaires jésuites s'installent au Canada.

Richelieu, nommé par Louis XIII grand maître, chef et surintendant général de la navigation et du commerce de France, donne une impulsion énergique et continue aux Établissements d'Acadie, des Antilles, de la Guyane, du Sénégal et de Madagascar ; il inaugure le système de la *Colonisation d'Etat* par l'intermédiaire des *Compagnies privilégiées* : 1° Compagnie de la Nacelle Saint-Pierre fleurdelysée et Compagnie du Morbihan (entre gens de Saint-Malo, Rouen et la Rochelle) ; 2° Compagnie des Indes orientales et des Moluques ; 3° Compagnie privilégiée des Cent associés ou de la Nouvelle-France pour le commerce du Canada.

En 1631, des consulats sont établis à Safi et à Marrakech. L'année suivante un comptoir est fondé à Madagascar.

Aux Antilles, Belain d'Esnambuc prend possession, en 1635, des îles Saint-Christophe, la Guadeloupe, la Martinique, Marie-Galante et les Saintes. En 1637, Duparquet s'empare des îles Grenade, Grenadines et Sainte-Lucie.

De 1639 à 1660, de Poincy, qui a le commandement de nos comptoirs des Antilles, s'établit à Saint-Barthélemy, Saint-Martin et Sainte-Croix ; Le Vasseur s'empare de l'île de la Tortue.

En 1642, Montréal est fondé ; Richelieu fait occuper l'île Bourbon (la Réunion) et l'île Sainte-Marie de Madagascar, fonde Fort-Dauphin et envoie trois cents colons dieppois s'établir dans l'île de Cayenne.

Mazarin continue la politique coloniale de Richelieu, mais avec peu de réalisations ; il crée néanmoins la Compagnie de France Equinoxiale (Guyane) et celle du commerce de la Chine et fait occuper effectivement l'île de Cayenne.

En 1661, Colbert donne une vigoureuse impulsion à notre expansion coloniale et pose comme principe que les colonies sont créées pour enrichir la métropole. Pour cela, il développe le commerce maritime et colonial, la construction maritime et l'armement et organise l'inscription maritime. Il augmente la flotte de guerre qui doit assurer la protection des vaisseaux marchands et des colonies. Il inaugure le système du pouvoir centralisé à Versailles, d'où le ministre gouverne les colonies.

L'année 1664 voit la création de la Compagnie des Indes occidentales (deux Amériques et Antilles) et de la Compagnie des Indes orientales, chargée de coloniser Madagascar et de faire le commerce avec la Chine.

Le premier établissement français dans l'Inde est fondé à Surate en 1668.

En 1670 est créée la Compagnie du Levant pour le commerce des cotons et soieries d'Asie Mineure.

Madagascar est déclarée terre royale en 1671 et prend le nom d'*Ile Dauphine*. La même année, est fondé le premier village d'émigrés à l'île Bourbon.

De 1671 à 1682 Cavelier de La Salle, le Père Marquette et Louis Jolliet explorent le Mississipi jusqu'au confluent de l'Arkansas. La Salle descend le fleuve jusqu'au delta et prend possession de la Louisiane au nom du roi (avril 1682).

François Martin, nommé gouverneur de l'Inde, fonde Pondichéry, en 1674.

La même année, le Canada et les Antilles sont déclarés domaine royal.

Colbert meurt en 1683. En développant et en agrandissant les établissements du Canada, des Antilles, de la Guyane, du Sénégal et de l'océan Indien, il avait amené le premier Empire colonial de la France à son apogée.

2e Période (1684 a 1870).

A la mort de Colbert, notre expansion maritime et coloniale fut sérieusement compromise par la politique de Louvois. Ce fut le commencement du duel, qui devait durer cent vingt ans, entre la France et l'Angleterre.

De 1684 à la mort de Louis XIV (1715), on peut résumer ainsi les faits coloniaux et maritimes les plus importants :

En 1688, Chandernagor est fondé ; Alger est bombardé par d'Estrées.

En 1692, la bataille de la Hougue inaugure le déclin de notre marine.

De 1696 à 1715, la troisième Compagnie du Sénégal et du Cap-Vert établit des comptoirs à Saint-Louis et sur toute la côte occidentale de l'Afrique entre la baie d'Arguin et Sierra-Leone.

Des comptoirs sont établis à Bône et à Collo.

De 1701 à 1706, François Martin, gouverneur général, fonde la véritable puissance française dans l'Inde.

André Brüe, gouverneur du Sénégal, jette les bases de la prospérité de cette colonie.

Par le traité d'Utrecht (1713), qui mettait fin à la guerre d'Espagne, la France cède à l'Angleterre l'Acadie, Terre-Neuve (en y conservant néanmoins les droits de pêche), les territoires de la baie d'Hudson et l'île Saint-Christophe et elle reconnaît aux Portugais la partie de la Guyane limitrophe du Brésil jusqu'à la rivière Vincent-Pinçon. Nous perdions, de ce fait, 4 millions de kilomètres carrés de territoires coloniaux ; ce fut le début du démembrement de l'œuvre de Colbert.

A l'avènement de Louis XV (1715), Law obtient du Régent (le duc d'Orléans) l'autorisation de créer une Compagnie d'Occident pour la colonisation de la Louisiane et d'y intéresser la Banque générale pour le Commerce qu'il avait fondée. Mais ce fut plutôt une opération financière qu'une entreprise coloniale, car le nombre d'actions émises fut tellement exagéré que la défiance publique se manifesta et amena la banqueroute de la Banque.

En 1721, les Français de l'île Bourbon occupent l'île Maurice, la nomment *Ile de France* et en font un centre stratégique et commercial. En 1722, fondation de Mahé par La Bourdonnais.

Aux Antilles, en 1733, la France vend l'île Sainte-Croix au Danemark.

L'influence française dans l'Inde commence à se manifester sous le gouvernement de Dumas (1734-1741) et est continuée sous Dupleix, nommé gouverneur général en 1741.

Avec l'aide de sa femme, Jeanne de Castro (*la Begum Jân*), il profite des querelles entre princes indigènes pour s'immiscer dans les affaires intérieures de l'Inde et ne néglige aucune occasion d'agrandir le domaine français. Il supplée à l'insuffisance de ses troupes en créant les *cipayes*, soldats indigènes dressés à l'européenne.

Dupleix.

Il soutient la lutte contre les Anglais, s'empare de Madras et il venait de faire lever le siège de Pondichéry lorsque, par le traité d'Aix-la-Chapelle (1748), Louis XV, qui veut « *faire la paix en roi et non en marchand* », restitue Madras.

De 1748 à 1754, Dupleix continue sa féconde politique d'ingérence dans les affaires indigènes et obtient sur la côte orientale la cession de cinq provinces peuplées de plus de 30 millions d'habitants dont il forme un véritable royaume.

Après les minimes revers qu'il subit dans sa lutte contre les rajahs de Tandjore et de Mysore, les Mahrates et les Anglais, il fut victime des intrigues des Anglais et de la Compagnie des Indes à Versailles. Rappelé en France en 1754, il fut remplacé par Godeheu qui signa le traité de Sadras par lequel la France abandonnait aux Anglais le domaine indien. Dupleix rentra ruiné et mourut en 1764 dans la misère après avoir vu l'anéantissement de son œuvre et l'abandon de l'Inde aux Anglais qui s'empressèrent d'adopter son système de colonisation.

Pendant la guerre de Sept ans (1756-1763), Montcalm poursuit la lutte au Canada et Lally-Tollendal dans l'Inde, mais les Anglais s'emparent de Québec et de Pondichéry, et, par le traité de Paris (1763), nous perdons le Canada, Cap-Breton, les îles Grenade, Grenadines et Tabago, le Sénégal et tout le domaine indien, sauf cinq comptoirs que nous n'avons pas le droit

de fortifier, soit une perte de 4 millions de kilomètres carrés et de 34 millions d'habitants. Les Anglais nous rendent Saint-Pierre et Miquelon.

Choiseul, ministre des Affaires étrangères, prend en 1763 le ministère de la Marine pour donner une impulsion personnelle à la réorganisation de notre flotte, qui sera bientôt, grâce à ses efforts, en état de reprendre la lutte contre les escadres anglaises.

En 1768, Bougainville, à l'instigation de Choiseul, entreprend un voyage en Océanie et reconnaît les Pomotou, Tahiti, la Nouvelle-Guinée et les Nouvelles-Hébrides.

Des privilèges relatifs à la pêche du corail en Tunisie nous sont confirmés en 1770 par le traité du Bardo.

Le capitaine de Kerguelen prend, en 1772, possession de l'archipel qu'il a découvert et qui porte son nom.

En 1783, le traité de Versailles nous restitue le Sénégal, les cinq villes de l'Indoustan (Chandernagor, Yanaon, Pondichéry, Karikal et Mahé), les îles Tabago et Sainte-Lucie, aux Antilles.

De 1773 à 1787, La Pérouse poursuit le voyage de Bougainville en Océanie. En 1787, l'évêque Pigneau de Béhaine négocie un traité avec Gia Long, roi d'Annam, qui nous cède Poulo-Condor et la baie de Tourane.

En 1789, les vœux exprimés par les cahiers des Etats généraux sont favorables aux entreprises coloniales.

En 1791, la Constituante décrète le régime de la liberté absolue pour le commerce des Indes, du Sénégal, du Levant et de la Barbarie : « Le commerce avec les colonies est un commerce entre frères, un commerce de la Nation avec une autre partie de la Nation. »

La Convention abolit l'esclavage (4 février 1794) ; elle décrète que « les colonies sont parties intégrantes de la République et sont soumises aux mêmes lois constitutionnelles ».

En 1795, par le traité de Bâle, l'Espagne nous cède la partie orientale de Saint-Domingue.

Le Directoire continue le régime de l'assimilation des colonies avec la mère patrie et leur accorde la représentation législative.

C'est en 1798 que Bonaparte obtient du Directoire l'expédition d'Egypte. Dans son projet adressé au gouvernement, il exposait « qu'il fallait s'établir en Egypte pour faire de la Méditerranée un lac français et ruiner le commerce de l'Angleterre, en créant, dans la mer Rouge, une marine qui irait détruire les Établissements anglais des Indes ».

Malgré nos victoires successives dans le delta du Nil et en Syrie, notre flotte est détruite à Aboukir.

Averti de la situation critique dans laquelle se trouve le Directoire, Bonaparte quitte l'Egypte, laisse le commandement à Kléber et rentre précipitamment à Paris.

Kléber est assassiné et remplacé par Menou qui se fait battre à Canope. Les dernières espérances de la France sont détruites et les glorieux débris du corps expéditionnaire sont ramenés en France en 1801.

Les Anglais s'emparent de Gorée en 1800 ; la même année, l'Espagne nous cède la Louisiane.

En 1801, se produit une révolte des noirs à la Guadeloupe et à Saint-Domingue ; une expédition, commandée par le général Leclerc, soumet Saint-Domingue, mais Rochambeau la perd en 1803. Le Premier Consul vend la Louisiane aux Etats-Unis.

Sous le Premier Empire, notre politique continentale nous oblige à abandonner nos colonies à leur propre sort et elles succombent toutes sous les attaques de l'ennemi.

Par le traité de Paris (1814), nous perdons l'île de France, les Seychelles, Tabago, Sainte-Lucie, soit 38.000 kilomètres carrés de territoire et 400.000 habitants. Nous conservons l'île Bourbon, la Guadeloupe et ses dépendances, la Martinique, la Guyane, Saint-Pierre et Miquelon et le droit de pêche à Terre-Neuve, les comptoirs du Sénégal (Saint-Louis et Gorée) ; dans l'Inde, les comptoirs (territoires français) de Chandernagor, Yanaon, Pondichéry, Karikal, Mahé et les loges (comptoirs commerciaux sur lesquels flotte notre drapeau) de Surate, Calicut, Mazulipatam, Balassore, Cassin-Bazar, Patna, Dacca et Yougdia.

Bugeaud.

Sous la Restauration, notre marine est reconstituée et notre politique coloniale est surtout une œuvre de réparation et de conservation.

De 1817 à 1830, nous nous installons sur le fleuve Sénégal jusqu'à Bakel et sur la côte Est de Madagascar.

L'expédition d'Algérie est décidée le 5 juin 1830 par le gouvernement de Charles X, comme une diversion à la politique intérieure. Le 4 juillet, Alger est pris ; la flotte s'empare ensuite de Bône, Bougie et Oran.

Sous Louis-Philippe, la politique coloniale sera timide pour ménager l'entente avec l'Angleterre. Le gouvernement est toutefois entraîné à continuer la conquête de l'Algérie, car Abd-el-Kader a pris le titre d'émir et excite contre nos troupes le fanatisme musulman.

La période de 1833 à 1837 est fertile en faits d'armes glorieux (notamment la prise de Constantine, en 1837) qui illustrent les noms des généraux Voirol, Valée, Drouet d'Erlon, Clauzel, Damrémont, Bedeau, de Lamoricière, Leflô, Mac-Mahon, Canrobert et Bugeaud.

Le traité de la Tafna (1837) consacre la souveraineté de la France sur l'Algérie, tout en reconnaissant l'autorité d'Abd-el-Kader sur une partie de l'Oranie.

En 1838, nous occupons Blida, Coléa, Djidjelli, Sétif, Médéa, Miliana et Cherchell.

Le général Bugeaud, nommé gouverneur général de l'Algérie, poursuit la pacification ; prise de Mascara et de Sebdou et de la province de Tittéry (région de Médéa).

En 1843, le duc d'Aumale enlève la smala d'Abd-el-Kader à l'affaire de Taguin.

La victoire de l'Isly, en 1844, oblige le sultan du Maroc à reconnaître notre occupation de l'Algérie.

Le général Bugeaud poursuit son expédition en Kabylie. Abd-el-Kader se rend, le 23 décembre 1847, au général de Lamoricière.

Le lieutenant de vaisseau Bouët-Willaumez a occupé l'estuaire du Gabon en 1838 et nous avons pris possession des comptoirs de Grand-Bassam et d'Assinié sur le golfe de Guinée.

En 1841, les territoires de la côte Nord-Ouest de Madagascar et les îles avoisinantes sont placés sous le protectorat français ; les îles Nossi-Bé et Mayotte sont cédées à la France, en 1843.

En Océanie, l'amiral Dupetit-Thouars intervient pour protéger nos missionnaires en conflit avec des missionnaires anglais ; il établit notre protectorat sur la partie orientale de l'archipel de la Société (1842), annexe les îles Marquises et occupe les îles Gambier et Wallis.

La Deuxième République proclame, en 1848, l'abolition de l'esclavage moyennant indemnité aux propriétaires.

Le Second Empire poursuit la reconstitution de notre Empire colonial. En 1853, prise d'Ouargla, en Algérie, et occupation de la Nouvelle-Calédonie.

Faidherbe.

En 1854, le chef de bataillon Faidherbe, nommé gouverneur du Sénégal nettoie la rive droite du fleuve des incursions maures et établit l'influence française sur le Haut-Fleuve. Son administration l'a fait proclamer le vrai fondateur du Sénégal français. La suzeraineté de la France sur la côte occidentale d'Afrique, du Cap-Vert à l'embouchure du Saloun, sera définitivement reconnue en 1861.

En 1857, le général Randon soumet entièrement la Grande-Kabylie.

En 1858, à la suite du massacre de missionnaires français en Indochine et de l'échec d'une mission pacifique, l'amiral Rigault de Genouilly s'empare de Tourane ; l'année suivante, prise de Saïgon et, en 1861, l'amiral Charner s'empare de Mytho, tandis que l'amiral Bonard prend Bien-Hoa et Vinh-Long.

La même année, nous prenons possession de l'île Clipperton, dans l'océan Pacifique, au large des côtes du Mexique. Possession contestée par le gouvernement mexicain et soumise à l'arbitrage de S. M. Victor-Emmanuel III. Différend réglé en notre faveur en 1931.

Par traité du 5 juin 1862, Tu-Duc, roi d'Annam, cède à la France les provinces de Saïgon, Mytho, Bien-Hoa et l'île de Poulo-Condor.

Obock est acquis par la France la même année.

En 1861, la Nouvelle-Calédonie est érigée en colonie indépendante.

En 1863, fondation de Dakar ; le royaume de Porto-Novo (Dahomey) et celui du Cambodge sont placés sous notre protectorat.

En 1864, nous occupons les îles Loyalty et les dépendances de la Nouvelle-Calédonie.

En 1866, création d'établissements dans les rivières du Sud sur les côtes de la Guinée française.

Doudart de Lagrée, avec de Carné, Francis Garnier et Delaporte, explore le fleuve Mékong, le Laos et le Yunnan.

En 1867, nous occupons les provinces de l'Ouest de la Cochinchine. Aymès explore le cours de l'Ogooué, au Gabon.

En 1868, des négociants et armateurs marseillais achètent le territoire de Cheik-Saïd sur la côte d'Arabie, dans la mer Rouge.

Le canal de Suez, dû à l'initiative du diplomate français Ferdinand de Lesseps, est inauguré le 17 novembre 1869. L'ouverture de cette voie maritime révolutionnait la vie économique du monde en rapprochant de l'Europe les pays de l'océan Indien et du Pacifique.

L'Empire colonial français reconstitué compte alors 900.000 kilomètres carrés et 2.820.000 habitants.

3e Période (1871 a nos jours).

Après la guerre de 1870, nos colonies se composaient principalement de trois territoires (*Algérie*, *Sénégal* et *Cochinchine*) sans aucune liaison entre eux ; les autres n'étaient que des îles et des comptoirs dispersés dans toutes les mers du monde.

C'est à dater de cette époque que des progrès prodigieux ont été accomplis dans notre activité coloniale, grâce à l'impulsion décisive d'hommes d'Etat courageux et clairvoyants, secondés par une phalange d'officiers tour à tour combattants, explorateurs, ingénieurs, architectes, maîtres d'école et par un personnel civil administrateur remarquable. Ils ont taillé à la France dans le monde un immense empire colonial dont chaque élément rappelle les plus brillantes épopées de notre histoire.

Cette féconde activité s'est manifestée à la fois dans tous les continents, mais, pour plus de clarté dans l'exposition, on envisagera ici les principaux faits historiques par colonie.

Afrique du Nord. — En Algérie, notre domaine était limité au Sud par les Hauts Plateaux.

De 1871 à 1876, à part le soulèvement de la Kabylie vite réprimé, l'œuvre d'organisation et de repeuplement se poursuit pacifiquement.

Nos territoires du Sud ouverts sur le Sahara, alors inconnu, étaient constamment pillés par les bandes armées touareg.

La mission du colonel Flatters, envoyée en exploration en vue de la construction d'un chemin de fer transsaharien, est massacrée en 1881.

Dans la province d'Oran, le colonel de Négrier réduit la révolte du marabout Bou Amama.

Après l'occupation d'In-Salah, en 1889, notre activité au Sahara devient plus intense : nous occupons les oasis du Touat et du Tidikelt ; le capitaine Laperrine transforme les Chambas en méharistes, rivalise de mobilité avec les Touareg, parcourt le désert dans tous les sens et impose notre domination dans le Sahara.

Dans le Sud-Oranais, le général Lyautey, qui a pris le commandement de la subdivision d'Aïn-Sefra, y applique avec succès sa politique indigène.

A l'Est, la Régence de Tunis est un nid de troubles sur notre frontière du département de Constantine ; sous l'énergique impulsion de Jules Ferry, la France intervient en 1881 et, après deux courtes expéditions, le traité du Bardo, complété par celui de la Marsa (1883), établit le protectorat français définitif en Tunisie.

A l'Ouest, le sultan du Maroc est incapable de faire régner la sécurité sur ses frontières et la France doit intervenir pour défendre les incursions des pillards dans la province d'Oran.

Des difficultés d'ordre international ayant été soulevées, notamment par l'Allemagne, la conférence d'Algésiras (1906) déclare « la liberté économique pour toutes les puissances sous la souveraineté du sultan, en accordant toutefois un régime particulier à la frontière algéro-marocaine ».

Bientôt, le fanatisme musulman nous oblige à intervenir et nous occupons les territoires à l'Est de la Moulouya (1907).

La même année, à la suite de soulèvements et de massacres dans les environs de Casablanca, la France envoie un corps expéditionnaire qui pacifie la Chaouia.

En 1911, les menées de Moulaï-Hafid, frère d'Abd-el-Aziz et nouveau prétendant à l'Empire chérifien, provoquent dans le Haut-Guir des soulèvements de tribus qui amènent les troupes françaises à occuper le Maroc méridional.

Jalouse du succès de la France, l'Allemagne envoie un navire de guerre à Agadir ; des négociations difficiles s'engagent alors entre la France et l'Allemagne et aboutissent, le 4 novembre 1911, contre cession à l'Allemagne d'une partie de nos territoires du Moyen-Congo, à la reconnaissance de notre protectorat politique, administratif et financier au Maroc, à l'exception de la zone espagnole et de la zone internationale de Tanger. Le résident général de la République française sera le seul intermédiaire du sultan auprès des puissances étrangères.

Le 28 avril 1912, le général Lyautey est nommé résident général de France au Maroc ; il s'attache à rehausser le prestige du sultan et à sauvegarder sa souveraineté intérieure en instituant un contrôle et non une administration directe.

Malgré la guerre européenne de 1914-1918, l'action de pacification et de mise en valeur du résident général se poursuit sur tous les points du Maroc et résiste avec succès au dernier soulèvement (1925-1926).

Afrique Occidentale française. — En 1871, nos possessions en Afrique Occidentale française se bornaient aux rives du fleuve Sénégal et à quelques comptoirs sur le golfe de Guinée.

Le colonel Brière de l'Isle, nommé gouverneur du Sénégal en 1876, poursuivit la politique du général Faidherbe, c'est-à-dire la pacification de cette colonie et sa jonction au Niger par une ligne de postes.

Phot. G. L. Manuel.

Maréchal Lyautey.

En 1880, il confie à une mission, commandée par le capitaine Gallieni, la poussée vers le Niger.

De 1882 à 1886, le colonel Borgnis-Desbordes, nommé commandant supérieur du Haut-Fleuve (Sénégal) et secondé par les colonels Combes, Boislève et Frey, fonde le poste de Bamako, premier poste sur le Niger, et commence le chemin de fer de Kayes vers Bamako.

Deux adversaires redoutables, Ahmadou et Samory, s'opposent à notre marche en avant et il nous faudra quinze ans pour les réduire définitivement.

En 1887, le lieutenant de vaisseau Caron atteint Tombouctou et nous révèle la fertilité des terres arrosées par le Niger.

De 1887 à 1889, le capitaine Binger explore seul et sans escorte la boucle du Niger et rejoint la mer par la Côte d'Ivoire, révélant ainsi l'inexistence d'une barrière montagneuse entre nos comptoirs du golfe de Guinée et le pays du Niger.

A la même époque, la France signe avec les nations étrangères les conventions qui nous assureront le développement de nos établissements des rivières du Sud, le Fouta-Djalon, la Guinée, la Côte d'Ivoire et le Dahomey, permettant ainsi les débouchés du Soudan.

En 1886-1888, Gallieni dompte la révolte du marabout Ahmadou-Lamine et oblige Samory à reculer jusqu'à Tinkisso, sur le Niger.

De 1888 à 1890, le colonel Archinard, qui a pris le commandement du Soudan, poursuit Ahmadou, le chasse du Soudan et du pays Bambara, marche ensuite contre Samory qu'il chasse de Kankan, une de ses capitales, et l'expulse du Haut-Niger vers le Sud.

En 1891, le commandant Monteil entreprend sa fameuse exploration de Ségou (sur le Niger) à Tripoli, en Libye, en passant par Say, Sokoto, Kano, le Tchad et à travers le Sahara.

En 1893, Ahmadou, poursuivi par le colonel Archinard, s'enfuit dans le Macina où la prise de Dienné consomme sa défaite.

Il nous est alors possible de poursuivre notre marche sur Tombouctou où l'enseigne de vaisseau Boiteux parvint en décembre 1893. Le massacre de la colonne Bonnier près de la ville, en janvier 1894, est vengé par le commandant Joffre qui occupe de nouveau Tombouctou, définitivement cette fois.

Au Dahomey, le roi Behanzin menaçait sans répit nos établissements de la côte du Bénin. Au cours des deux campagnes 1892-1894, menées par le colonel Dodds, Behanzin est chassé d'Abomey et fait prisonnier.

Gallieni.

Le 15 juin 1895 est constitué le gouvernement général de l'Afrique Occidentale (Sénégal, Soudan, Guinée, Côte d'Ivoire, Dahomey).

Jusqu'en 1898, nous portons nos efforts sur la boucle du Niger, mais il fallait gagner de vitesse les Anglais et les Allemands qui entreprenaient également des opérations analogues.

Aussi, Ballot au Dahomey, de Trentinian au Soudan, Baud à travers le Nord du Togo et de la Gold Coast, Toutée, Hourst et Bretonnet explorant le Niger de Boussa à Say, Destenave, au Yatenga et au Mossi, achèvent de nous rendre maîtres de la boucle du fleuve.

En 1898, les traités signés avec l'Angleterre, l'Allemagne et la Libéria délimitaient nos possessions de la côte de Guinée et établissaient leur jonction territoriale avec le Soudan. Samory, qui continuait d'être un élément de trouble, est chassé de Kong et Sikasso ; sa capture par le capitaine Gouraud, le 29 septembre 1898, amène la pacification de tout le Sud.

Notre action tendra désormais à relier nos possessions de l'Afrique du Nord avec l'Afrique centrale.

L'année 1900 voit la jonction sur le Tchad des trois missions Foureau-Lamy, Joalland-Meynier et Gentil, ce qui assure notre influence dans cette région.

La partie occidentale du Sahara (Mauritanie) est encore ravagée par les incursions des Touareg et des Maures. L'administrateur Coppolani, qui s'efforce de pénétrer pacifiquement dans ces régions, est assassiné à Tidjikja en 1905 ; une colonne occupe de vive force, en 1909, l'Adrar et pousse jusqu'à la sebkha d'Idjiil ; la sécurité de la rive gauche du Sénégal est ainsi définitivement assurée.

Afrique Equatoriale française. — Notre colonie de l'Afrique Equatoriale a eu pour noyau primitif nos établissements du Gabon, et en 1871 nous n'avions fait que des tentatives de pénétration sur l'Ogooué.

C'est à Savorgnan de Brazza que revient l'honneur d'avoir atteint le Congo et d'avoir, pendant vingt-deux ans, exploré et organisé les immenses territoires qui s'étendent de l'estuaire du Gabon à la rive droite du Congo et de l'Oubangui.

En 1876, en compagnie du docteur Ballay, d'Alfred Marche et du quartier-maître Hamon, il quitte Libreville, remonte l'Ogooué jusqu'au confluent de la Passa, reconnaît l'Alima et la descend jusqu'au Congo après s'être assuré la confiance des peuplades qu'il avait visitées.

En 1879, il entreprend sa deuxième exploration ; il remonte de nouveau l'Ogooué, fonde la station de Franceville (1880), suit la Passa et conclut avec Makoko, chef des Batékés, un traité qui plaçait ses Etats sous la protection de la France. De Brazza descend ensuite le Congo jusqu'au lac N'Couna (Stanley pool) et, le 1er octobre 1880, fonde Brazzaville avant de rentrer à Libreville.

Pour sa troisième exploration, il remonte l'Ogooué jusqu'à ses sources, poursuit vers le Sud et atteint le Niari, qui se jette dans l'océan Atlantique sous le nom de Kouilou ; il rentre en France en 1882.

Après son départ, Mizon explore le cours de l'Ogooué, de la Passa, de l'Alima et tout le pays de Franceville à Mayoumba sur la côte.

En 1883, Brazza retourne au Congo pour développer l'œuvre qu'il avait commencée ; il explore de 1883 à 1885 tout le bassin du Moyen-Congo et de ses affluents de droite et il lève en partie le territoire parcouru.

A la même époque, Stanley fondait l'Etat du Congo sous la souveraineté du roi des Belges (Léopold II).

En 1885, la France déclare officiellement qu'elle prend possession de toute la région côtière de Libreville à Brazzaville, en réservant à son influence la pénétration vers l'Oubangui.

A partir de cette époque, de nombreuses missions tentent d'atteindre le Tchad par la Sangha, le Soudan anglo-égyptien et l'Oubangui.

En 1891, Paul Crampel est arrêté sur le Haut-Chari où il est tué, à El-Kouti. La même année, Dybowski et Maistre remontent l'Oubangui et atteignent le Logone au Nord-Ouest ; la mission Fourneau remonte la Sangha.

Le lieutenant de vaisseau Mizon, venant du Niger et de la Bénoué, et Maistre, venant de l'Oubangui, explorent en 1891 et 1892 la rive gauche du Chari et l'Adamaqua, préparant ainsi la jonction de nos territoires du

Congo avec le lac Tchad, mais nous nous heurtons aux prétentions de l'Angleterre et de l'Allemagne.

En 1894, la France s'entend avec l'Allemagne pour délimiter les possessions du Congo et du Cameroun. La même année, une convention avec la Belgique nous assigne l'Oubangui et le M'Bomou comme frontière avec l'Etat indépendant du Congo et nous ouvre l'accès de la vallée du Nil.

La mission Marchand, partie de France en juin 1896, a pour but de pénétrer dans le Bahr-el-Ghazal et d'établir ainsi la liaison entre le Congo et Djibouti. Son action a été préparée par M. Liotard, commissaire du gouvernement au M'Bomou, mais les Anglais prétendent, eux aussi, occuper le Bahr-el-Ghazal. Marchand remonte l'Oubangui et le M'Bomou, il pénètre avec sa flottille, à la fin de 1897, dans le Bahr-el-Ghazal et arrive à Fachoda sur le Nil le 10 juillet 1898. Il y construit immédiatement un fortin et, le 25 août, il repousse une attaque des Derviches.

Savorgnan de Brazza.

Mais Fachoda est aussi l'objectif de l'expédition anglo-égyptienne de Kitchener, qui a été retardée par la reconquête du Soudan et l'attente de renforts ; après avoir battu l'armée du Mahdi à Omdourman, Kitchener arrive à Fachoda.

A la suite des négociations entre les gouvernements français et anglais, Marchand évacue Fachoda et nous renonçons à toute action politique dans le Soudan égyptien. Nos droits sur le Baguirmi, l'Ouadaï et le Kanem sont réservés et la jonction de nos possessions de l'Afrique du Nord avec le Soudan et le Congo n'est pas compromise.

De 1895 à 1897, la première mission Gentil atteint le Tchad, mais Rabat, sultan du Ouadaï, qui avait conquis le Baguirmi et le Bornou, s'oppose à notre occupation, anéantit l'escorte du lieutenant de vaisseau Bretonnet et fait pendre de Behague, un autre chef de mission.

La deuxième mission Gentil les venge et met Rabat en fuite ; pour le poursuivre, il fallait attendre les renforts de la mission Joalland-Meynier, venant du Niger par Zinder, et de la mission Foureau-Lamy, qui, partie du Sud-Algérien en 1898, avait traversé le Sahara et débouché sur le Tchad en janvier 1900.

Lamy prend le commandement des trois missions réunies ; il attaque Rabat à Kousseri, le 22 avril, et le met en déroute. Rabat est tué, mais le commandant Lamy et le capitaine de Cointet se trouvent parmi les morts.

Après la défaite de Rabat, nous occupons effectivement notre colonie du Tchad jusqu'au Ouadaï, c'est-à-dire jusqu'à la limite Est de la zone qui nous a été attribuée par la convention anglo-française de 1899.

Désormais, on pouvait aller en ligne droite d'Alger à Brazzaville, c'est-à-dire sur une longueur de 4.565 kilomètres, sans quitter le territoire français.

Madagascar. — Les explorations d'Alfred Grandidier dans l'intérieur de Madagascar, la carte qu'il publia et l'abondante moisson de documents scientifiques qu'il en rapporta contribuèrent à faire connaître la grande île.

A la suite de l'assassinat de l'équipage français d'un voilier échoué sur la côte sakalave (1881), la France intervient et réclame une indemnité au gouvernement hova.

En 1882, les Hovas prétendent ignorer le traité de 1841, s'installent sur la côte N.-O. et maltraitent nos nationaux ; le capitaine de vaisseau Le Timbre visite la côte et fait enlever les drapeaux hovas.

Des pourparlers sont entamés, mais ils sont brusquement rompus par le gouvernement de Ranavalona III. La France se décide alors à intervenir énergiquement ; le contre-amiral Pierre réoccupe la côte N.-O. et s'empare de Majunga et de Tamatave.

De nouvelles négociations s'engagent et aboutissent au traité de Tamatave (17 décembre 1885), qui, tout en établissant la souveraineté de la reine Ranavalona, met Madagascar sous le protectorat de la France, le résident général ayant en main les affaires extérieures.

En 1894, Le Myre de Villers, notre résident général, constatant journellement la mauvaise volonté évidente du gouvernement hova, doit finalement se retirer, et un corps expéditionnaire, sous le commandement du général Duchesne, est envoyé à Madagascar.

Partie de Majunga le 1er mars 1895, la colonne a beaucoup d'hommes tués par les fièvres ; néanmoins, après plusieurs combats, elle entre à Tananarive le 29 septembre.

Le 1er octobre, la reine Ranavalona III signe le traité franco-malgache, qui établit notre protectorat complet sur Madagascar.

Mais le manque de fermeté de notre premier résident et la mésentente entre l'autorité civile et l'autorité militaire rendent l'occupation très difficile. La situation s'aggravant chaque jour, le gouvernement nomme le général Gallieni gouverneur général (1896), cumulant les commandements civil et militaire ; secondé par le colonel Lyautey, il devient pacificateur, organisateur et administrateur.

La reine Ranavalona fut déposée ; le territoire de Diego-Suarez, les îles Nossi-Bé et Sainte-Marie furent rattachés à Madagascar et, le 6 août 1896, l'île fut proclamée colonie française.

De 1896 à 1899, la pacification fut menée par la politique de la tache d'huile et la mise en valeur fut entreprise immédiatement.

Les îles Comores furent rattachées à Madagascar en 1908.

Indochine. — Nos possessions en Indochine, en 1870, se bornaient à la Cochinchine et au Cambodge.

En 1871, M. Dupuis, négociant français, conclut un traité de commerce avec les bandes chinoises installées sur le cours du fleuve Rouge, au Tonkin.

Le lieutenant de vaisseau Francis Garnier, envoyé en exploration sur le fleuve Rouge pour rechercher des voies d'accès vers la Chine méridionale, entre en conflit avec les autorités annamites, s'empare du Delta et de Hanoï, mais les Pavillons noirs (bandes de pirates chinois), alliés aux Annamites, attirent Garnier dans une embuscade et le tuent, le 21 décembre 1873.

L'empereur d'Annam (Tu-Duc) signe, le 15 mars 1874, la convention de Saïgon, qui le place officiellement sous notre protectorat ; il nous cède complètement la Basse-Cochinchine, mais nous abandonnons le Delta et Hanoï.

Le traité n'est pas observé, les Pavillons noirs continuent à occuper le Haut-Tonkin et à massacrer des voyageurs français ; pour remédier à cette situation, le commandant Rivière prend la tête d'une expédition pour faire respecter nos droits. Il enlève la citadelle de Hanoï, le 25 avril 1892, et recommence la conquête du Delta.

Malgré les protestations de la Chine, qui fait observer qu'elle n'a jamais reconnu la convention de 1874, plaçant l'Annam sous notre protectorat, nous maintenons notre action énergique.

Le 24 avril 1883, Jules Ferry fait voter les crédits nécessaires et des renforts sont envoyés au Tonkin (armée de terre, général Bouet ; marine, amiral Courbet). Le docteur Harmand est nommé commissaire civil de la République au Tonkin.

Pour faire cesser les encouragements de résistance venant du gouvernement annamite, une démonstration est jugée nécessaire ; l'amiral Courbet bombarde Hué et envoie un ultimatum à la suite duquel, le 25 avril 1883, est signé le traité de Hué, qui reconnaît entièrement notre protectorat. Les défenses de Hué seront occupées militairement ; nos résidents seront assistés de forces militaires ; les douanes seront entre nos mains contre redevance à l'empereur d'Annam ; une ligne télégraphique Saïgon-Hanoï sera construite ; des postes militaires fortifiés seront établis le long du fleuve Rouge ; les ports de Tourane et de Xuandoy seront ouverts ; nos monnaies auront cours légal.

La Chine persistant à repousser l'idée de notre protectorat sur l'Annam, les opérations au Tonkin suivent leur développement. Sontay est pris, le 16 décembre 1883, Hung-Hoa, le 12 avril 1884 et Bac-Ninh, le 11 mars 1884.

Le 11 mai 1884, la Chine signe le traité de Tien-Tsin par lequel la France protège et respecte les frontières méridionales de la Chine ; de son côté, la Chine retire ses garnisons du Tonkin et souscrit à tous les accords passés et futurs entre la France et l'Annam. Mais les Chinois ne respectent pas le traité ; les garnisons chinoises n'évacuent pas le Tonkin et attaquent, à Bac-Lé, le colonel Dugenne, en route vers Langson ; il doit reculer après avoir subi de grosses pertes.

L'amiral Courbet établit le blocus de l'île Formose, détruit la flotte chinoise dans la rivière Min et bombarde l'arsenal de Fou-Tchéou. Nous occupons les îles Pescadores et bloquons le Petchili.

En 1884, le général de Négrier s'empare de Kep et de Chu ; le colonel Duchesne s'établit à l'entrée de la rivière Claire.

Le 13 février 1885, le général Brière de l'Isle entre à Langson et délivre, le 3 mars, le colonel Dominé assiégé dans Tuyen-Quan, depuis trois mois et demi, avec 600 hommes contre 15.000 Chinois.

Le 24 mars, le général de Négrier, surpris au delà de Langson, est obligé de reculer jusqu'à Dong-Dang ; le cabinet Jules Ferry, interpellé le 30 mars sur ce recul, inexactement présenté par un télégramme, est forcé de démissionner.

Les préliminaires de paix sont néanmoins signés le 4 avril et le traité de Tien-Tsin, du 9 juin, reconnaît le protectorat de la France sur l'Annam et le Tonkin. La sécurité sur la frontière Nord est ainsi assurée, mais il faudra agir bientôt à l'Ouest. En effet, le Siam, qui cherche à s'étendre vers le Laos, envoie, en avril 1886, une expédition à Luang-Prabang et occupe les provinces laotiennes dépendant de l'Annam.

Jules Ferry.

La France envoie alors des colonnes (Pernot et Oudry) sur la rivière Noire pour tenir les points importants.

M. Pavie, consul, signe avec le Siam une convention arrêtant la marche vers l'Est des troupes siamoises, mais le Siam n'en continue pas moins à empiéter sur les territoires laotiens et à encourager contre nous les populations ; en 1893, le Siam tient le Mékong et menace le Tonkin.

La France se décide à agir, une colonne chasse les Siamois de l'Aï-Lao (Ouest de Hué) et les rejette sur le Mékong ; un ultimatum est présenté au Siam par M. Pavie, ministre à Bangkok (avril 1893).

Nos forces navales, sous les ordres de l'amiral Humann, font le blocus du golfe de Siam. Devant ces démonstrations, le Siam accepte nos conditions et signe le traité par lequel il renonce à toute prétention sur la rive gauche et les îles du Mékong.

De 1886 à 1897, nous continuons la pacification du Tonkin et la lutte contre les pirates. Le colonel Gallieni disperse les bandes sur la frontière chinoise et organise le Tonkin complètement pacifié.

En avril 1898, nous obtenons de la Chine la concession de la baie de Kouang-Tcheou-Wan et le droit de construction du chemin de fer du Tonkin à Yunnan-Fou.

En 1907, un accord franco-siamois restitue au Cambodge les provinces occidentales de Battambang, Siem-Réap et Sisophon.

Notre grande colonie indochinoise se trouve ainsi complètement constituée.

Etablissements de l'Océanie. — Aux Nouvelles-Hébrides, en 1874, les colons anglais s'unissent aux colons français pour demander le rattachement de l archipel des Nouvelles-Hébrides à la France.

En 1878, un arrangement est signé entre la France et l'Angleterre pour la neutralité de l'archipel ; la France prend possession des îles Chesterfield.

Les colons australiens encouragent l'Angleterre à faire exploiter l'archipel par une compagnie anglo-australienne, mais les colons de Nouméa (Nouvelle-Calédonie) arborent le drapeau français à Mallicolo et la France fait occuper militairement Port Vila et Port-Havannah.

En 1907, une commission mixte fait établir un protectorat franco-anglais sur les Nouvelles-Hébrides.

En 1880, M. de Chessé, commissaire de la République, obtient de Pomaré V la cession de ses Etats à la France (îles du Vent, archipel de la Société, îles Touamotou, Toubouaï, Raevavae et Rapa) qui sont déclarés colonies françaises.

L'année suivante, les îles Gambier sont annexées à la France sur la demande des habitants.

En 1898, les Iles Sous le Vent font définitivement partie de notre domaine colonial.

Guyane française. — En 1891, une sentence arbitrale du tsar Alexandre III délimite la frontière entre Guyanes française et hollandaise ; le cours de l'Aoua et du Maroni devient la frontière occidentale de la Guyane française.

En 1900, la frontière orientale de la Guyane française avec le Brésil est précisée par la décision arbitrale du gouvernement suisse qui fixe la rivière Oyapock comme limite.

Terre-Neuve. — L'accord franco-anglais du 8 avril 1904, réglant définitivement la question du droit de pêche dans le *French Shore*, nous garde ce droit.

MISE EN VALEUR ET RESSOURCES COLONIALES

Après son affaiblissement par les pertes en hommes et en richesses que lui a coûté la grande guerre et les charges qu'elle doit supporter seule pour la reconstitution des régions dévastées et le paiement de la dette contractée à l'égard des victimes de la guerre, la France a pour devoir de disposer de toutes les ressources qu'elle peut tirer de son empire colonial en créant une union d'intérêts entre les colonies et la métropole.

Energies, capitaux, volontés, bras et cerveaux doivent se diriger hardiment vers notre France coloniale pour parachever sa mise en valeur d'après un programme d'ensemble de grands travaux publics, d'outillage économique et d'œuvres sociales.

Il faut recourir le plus possible aux produits de nos colonies et affranchir la mère patrie de l'obligation de dépendre de l'étranger pour l'achat, en monnaie dépréciée, des matières premières et des denrées alimentaires nécessaires à notre activité industrielle et à notre consommation : double but que nous atteindrons en développant la production de nos colonies et en achetant chez elles les oléagineux, le café, le cacao, le sucre, les alcools, les textiles, les céréales, les minéraux, les produits des forêts et de la pêche.

En un mot, il faut que toutes les branches de l'activité nationale tendent à faire produire notre domaine colonial pour libérer la France d'une partie du tribut qu'elle paie à l'étranger

CONSTITUTION DE L'EMPIRE COLONIAL FRANÇAIS

Les colonies, dont on vient de lire l'historique succinct, forment l'ensemble des pays constituant l'*Empire colonial français*, couvrant une superficie de 9.552.480 kilomètres carrés, *dix-sept fois et demie celle de la France*, et peuplés par 52.362.844 habitants. Si l'on y ajoute les territoires des Etats du Levant, du *Togo* et du *Cameroun* (anciennes colonies allemandes d'Afrique) que le Conseil de la Société des Nations a, en 1920, donné mandat à la France de conseiller, de guider ou d'administrer, notre puissance coloniale s'étend sur *10.255.410 kilomètres carrés* avec *55.920.319 habitants*. Ce grand domaine éparpillé sur toute la surface du globe s'est surtout concentré en Afrique et en Asie. Pour unifier l'autorité politique et économique dans des zones d'affinités géographiques et économiques, on a constitué deux grands groupes de colonies et un groupe de gouvernements autonomes, ainsi qu'il ressort du tableau suivant :

COLONIES (C) PAYS DE PROTECTORAT (P) ET TERRITOIRES SOUS MANDAT (S. M.).	CHEFS-LIEUX	AUTORITÉS ADMINISTRATIVES	TITRES DES FONCTIONNAIRES DÉLÉGUÉS A L'ADM^{ON} DES COLONIES.	SIÈGES DES AGENCES ET OFFICES ÉCONOMIQUES A PARIS
I. — GROUPE AFRICAIN				
Algérie (C.)	Alger	Ministère de l'Intérieur	Gouverneur général	16, rue des Pyramides.
Tunisie (P.)	Tunis	Ministère des Affaires étrangères	Résident général de la République	Palais-Royal, 17, galerie d'Orléans.
Maroc (P.)	Rabat	id.	id.	21, rue des Pyramides.
Afrique Occidentale française (C.)	Dakar		Gouverneur général	
Sénégal (C.)	Saint-Louis		Lieutenant gouverneur	
Mauritanie (C.)	id.		id.	
Soudan français (C.)	Bamako		id.	
Haute-Volta (C.)	Ouagadougou		id.	159, boulevard Haussmann.
Guinée française (C.)	Conakry		id.	
Côte d'Ivoire (C.)	Bingerville		id.	
Dahomey (C.)	Porto-Novo		id.	
Niger (C.)	Niamey	Ministère des Colonies	id.	
Togo (S. M.)	Lomé		Commissaire de la République	27, boulevard des Italiens.
Afrique Equatoriale française (C.)	Brazzaville		Gouverneur général	
Gabon (C.)	Libreville		Lieutenant gouverneur	
Moyen-Congo (C.)	Brazzaville		id.	
Oubangui-Chari (C.)	Bangui		id.	12, avenue George-V.
Tchad (C.)	Fort-Lamy		id.	
Cameroun (S. M.)	Yaoundé		Commissaire de la République	27, boulevard des Italiens.
Madagascar et dépendances (C.)	Tananarive		Gouverneur général	40, rue du Général-Foy.
II. — GROUPE ASIATIQUE				
Indochine (C.)	Hanoï		Gouverneur général	
Cochinchine (C.)	Saïgon		Gouverneur	
Cambodge (P.)	Pnom-Penh		Résident supérieur	
Annam (P.)	Hué	Ministère des Colonies	id.	20, rue de la Boétie.
Laos (P.)	Vientiane		id.	
Tonkin (P.)	Hanoï		id.	
Kouang-Tcheou-Wan (territoire à bail)	Fort-Bayard		Administrateur	
Etats du Levant (S. M.)	Beyrouth	Ministère des Affaires étrangères	Commissaire de la République	105, rue du Faubourg-St-Honoré.
III. — GOUVERNEMENTS AUTONOMES				
Côte française des Somalis (C.)	Djibouti		Gouverneur	
Ile de la Réunion (C.)	Saint-Denis		id.	
Etablissements français dans l'Inde (C.)	Pondichéry		id.	
Iles Saint-Pierre et Miquelon (C.)	Saint-Pierre		id.	
Martinique (C.)	Fort-de-France		id.	
Guadeloupe (C.)	Basse-Terre	Ministère des Colonies	id.	Palais Royal, 24, galerie d'Orléans.
Guyane française (C.)	Cayenne		id.	
Nouvelle-Calédonie et dépendances (C.)	Nouméa		id.	
Etablissements français de l'Océanie (C.)	Papeete (Ile Tahiti)		id.	
Nouvelles-Hébrides (Condominium)	Port-Vila (Ile Vaté)		Haut commissaire de France	

UN DOCUMENT INÉDIT DE LA CARTOGRAPHIE FRANÇAISE AU SEIZIÈME SIÈCLE

CARTE D'AMERIQUE FAITE PAR JACQUES DE VAULX, PILOTE DE LA MARINE ROYALE — LE HAVRE 158.

(*Bibliothèque nationale. — Section de Géographie.*)

UNE CARTE FRANÇAISE INÉDITE DE L'AMÉRIQUE

(1584)

« Cette carte a esté faicte par Jacques de Vaulx, pilote entretenu par le Roy en la marine au Havre, 1584. » Telle est la légende d'un joyau naguère entré dans nos collections nationales et dont les éditions de *L'Illustration* offrent à leurs lecteurs une superbe reproduction. On peut y voir la première expression graphique d'une politique coloniale de large envergure qui n'eut qu'un tort : ignorant que Marine et Colonie sont fonctions l'une de l'autre, Catherine de Médicis ne sut pas proportionner à la grandeur du but l'ampleur des moyens.

Faute d'être tenus en respect par une forte marine, tour à tour les Portugais, en 1560, nous avaient chassés du Brésil et les Espagnols, en 1565, avaient massacré en Floride nos colons. De l'un et l'autre établissement, la carte de Jacques de Vaulx ne porte aucune trace, sauf le nom du vice-roi de la France antarctique, Villegagnon, « *Villègaillaon* », qui est demeuré à un îlot de la baie de Rio de Janeiro. Mais en Floride, il n'y a plus rien de la nomenclature donnée par nos colons huguenots aux rivières qui s'échelonnaient entre *la Caroline* et *Charlesfort : la Seine, la Somme, la Charente, la Gironde, la Garonne, la rivière de Libourne, la rivière de Chenonceaux*, en un temps où, pour se faire bien venir des Indiens de la côte sud des États-Unis, il fallait chanter les psaumes français de Marot, mis en musique par Goudimel. Nos vaines tentatives de colonisation étaient-elles recouvertes du manteau de l'oubli ? — Non.

Une occasion inespérée se présenta en 1582 de réparer nos échecs. Le trône du Portugal étant en déshérence, Catherine de Médicis, qui s'y forgeait quelques droits, pensa édifier notre fortune sur les ruines de l'empire colonial des Portugais. Mais la trame de sa politique était si ténue, elle s'élaborait dans un tel mystère que c'est seulement en rapprochant deux documents — une reconnaissance militaire secrète du Brésil aux armes de Strozzi et un brevet de vice-roi « en certain endroit où ledit sieur de Strozzi s'acheminoit » — que je suis parvenu à percer *le secret de la Reine*. La mort l'avait scellé sur les lèvres du mystérieux vice-roi, lorsqu'il avait succombé, le 26 juillet 1582, dans la sanglante bataille des Açores livrée à la flotte espagnole de Don Alvaro de Bazan, marquis de Santa-Cruz. Le vainqueur ne se douta ni de son titre, ni du pays vers lequel s'orientaient ses voiles : le Brésil.

Ayant échoué dans l'Amérique du Sud, Catherine de Médicis, avec une ténacité remarquable, tenta une nouvelle aventure dans l'Amérique du Nord. Elle investit de la vice-royauté des Terres-Neuves son page breton Troïlus du Mesgouez, marquis de La Roche-Helgomarc'h. Le marquis s'acheminait au printemps de 1584 vers son futur royaume quand, au sortir de Brouage, son vaisseau amiral sombra et engloutit une partie des trois cents hommes qu'il portait.

Une nouvelle expédition suivit, montée par un groupe de ces financiers italiens domiciliés en France, qui avaient jadis patronné l'exploration de Verrazzano. Son but n'était point de coloniser, mais de rechercher à travers les fleuves américains une voie d'accès vers la Chine, comme au temps de Verrazzano.

Mais déjà, au moment même où la carte de Jacques de Vaulx enregistrait nos aspirations, en 1584, l'Angleterre les réalisait. C'était l'année où Walter Raleigh dédiait à la reine Elisabeth, sa souveraine, « Vierge des îles occidentales », la première des colonies anglaises en Amérique : la Virginie. Mais c'était aussi l'année où notre cartographe tentait d'ouvrir à notre commerce d'autres voies. Jacques de Vaulx recevait de l'amiral de Joyeuse la mission d'aller dresser la carte des Amazones et d'étudier les ressources du pays. L'idée mère de la colonisation de la Guyane date de là.

Le cartographe, l'explorateur était doublé d'un savant et d'un artiste.

La Bibliothèque nationale conserve le superbe manuscrit de ses « Premières Œuvres », dédié en 1583 à l'amiral de Joyeuse. Des instruments de navigation, astrolabe, bâton de Jacob, hémisphère marin, en ornent les feuillets, que décorent, d'autre part, tous les genres de navires alors en usage, caravelles, nefs, galions et flouins. C'est l'un de ces instruments qui servira, comme point final, de cul-de-lampe à cet article.

CH. DE LA RONCIÈRE,
Conservateur des livres imprimés, cartes et collections géographiques à la Bibliothèque nationale.

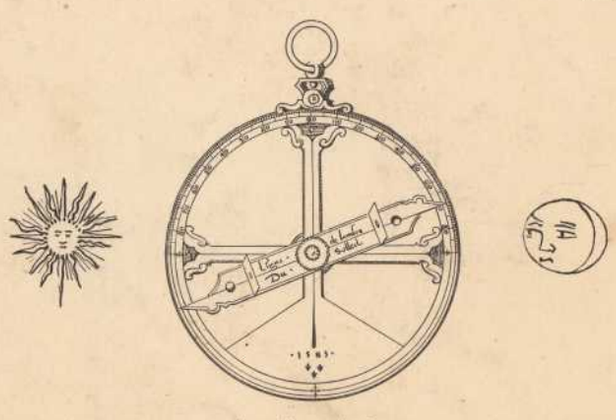

Astrolabe ordinaire
utilisé par les navigateurs au seizième siècle.
Extrait des « Premières Œuvres » de Jacques de Vaulx, Pilote en la Marine (1583).
Bibliothèque nationale, Département des manuscrits.

COLONIES ET COMPTOIRS FRANÇAIS EN 1683

Édité par L'Illustration.

PL. 1 bis

Édité par *L'Illustration*.

PLANISPHÈRE - COLONIES ET ÉTABLISSEMENTS FRANÇAIS EN 1870

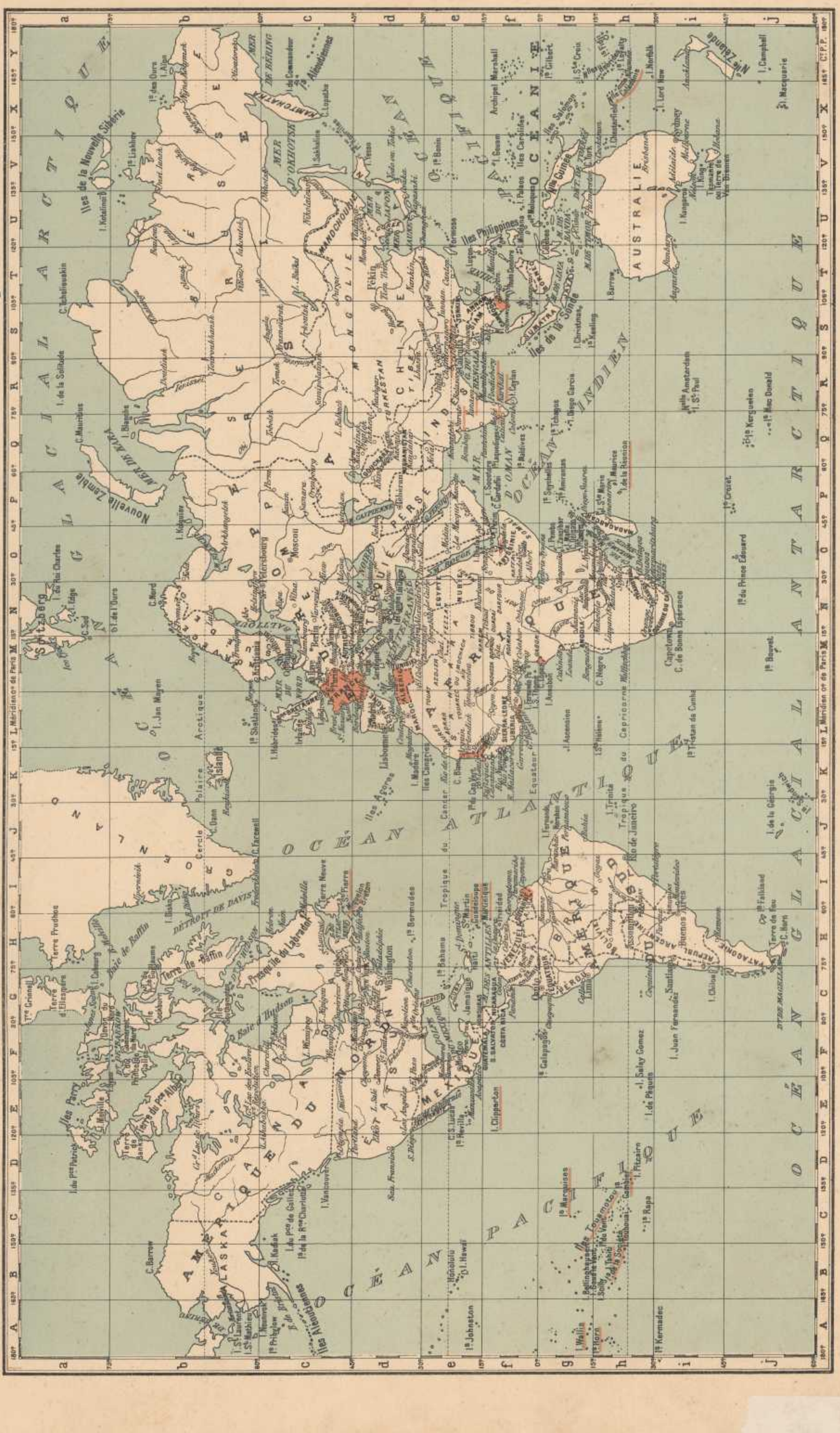

PLANCHE 2

PLANISPHÈRE - L'EMPIRE COLONIAL FRANÇAIS

PLANISPHÈRE - L'EMPIRE COLONIAL FRANÇAIS

Édité par *L'Illustration.*

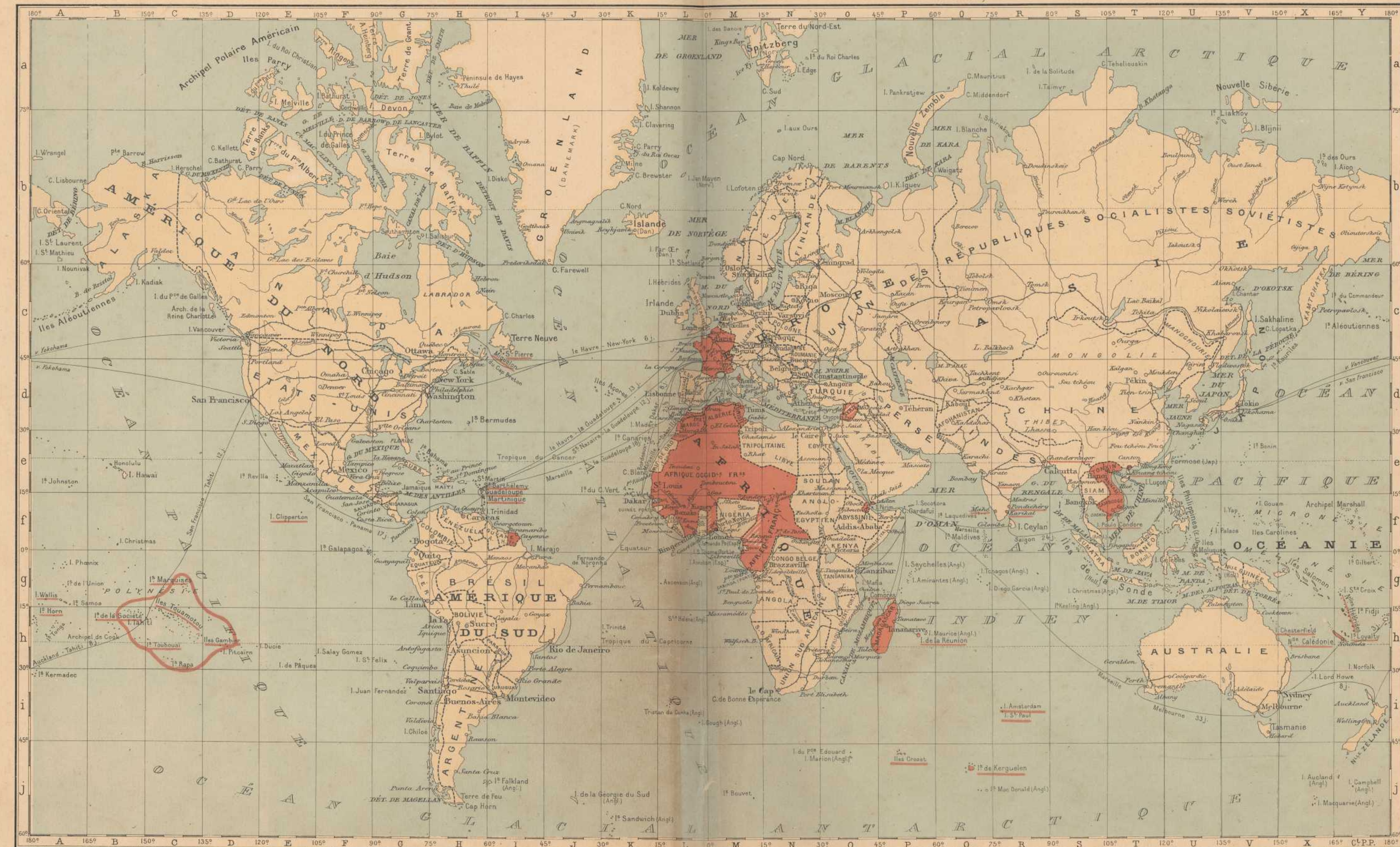

LA FRANCE

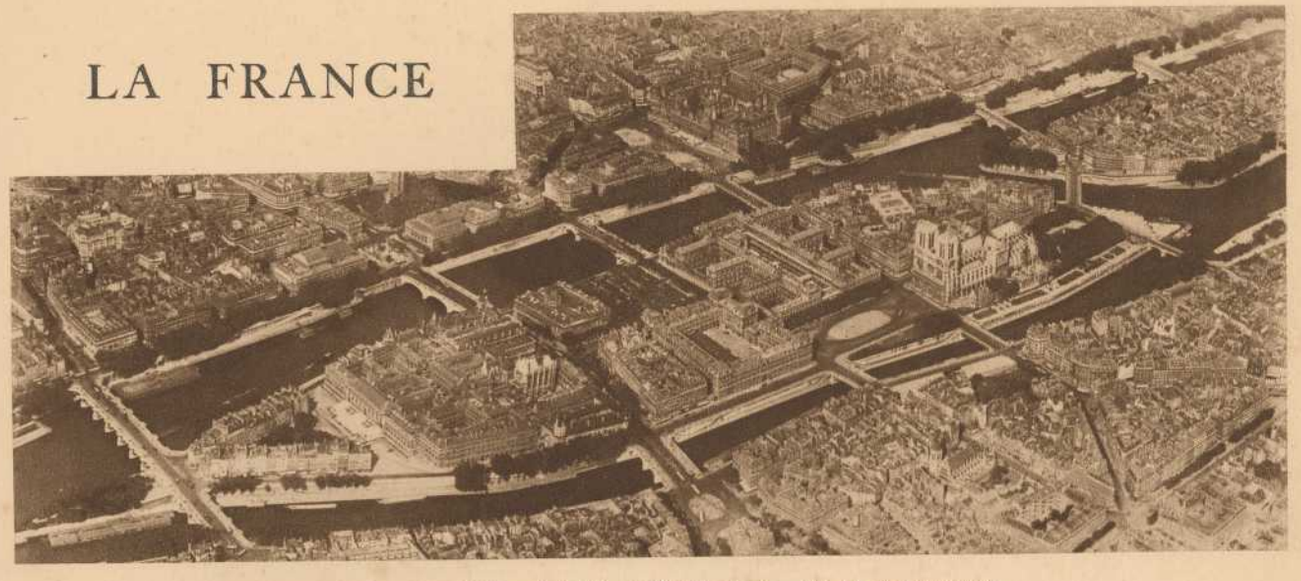

Le berceau de Paris : vue à vol d'oiseau de la Cité et de l'île Saint-Louis. — *Phot. de la Cie Aérienne française.*

Bien que cet ouvrage soit consacré exclusivement aux *colonies françaises*, il a paru nécessaire d'y réserver, ne fût-ce qu'à titre d'aide-mémoire, un chapitre à la *France* elle-même, considérée surtout comme *métropole*.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

La France est située entre 8°13' de longitude Est et 4°48' de longitude Ouest de Greenwich, d'une part ; entre 42°20' et 51°15' de latitude Nord, d'autre part. Elle mesure, du Nord de la pointe Saint-Mathieu (Ouest de Brest) au confluent de la Lauter avec le Rhin, 930 kilomètres ; de Zuydcoote à Prats-de-Mollo, 973 kilomètres ; en diagonale, de la pointe Corsen au pont Saint-Louis, près de Menton, 1.032 kilomètres. Elle est coupée à hauteur du Bec d'Ambez, de Saint-Flour, le Puy et Valence, par le parallèle 45° de latitude, à égale distance entre le pôle Nord et l'équateur.

Ses frontières ont un développement de 5.500 kilomètres dont 3.140 de rivages maritimes : 1.120 kilomètres pour la Manche, 1.385 pour l'Océan et 615 pour la mer Méditerranée ; aucun point du territoire n'est éloigné du centre ou de la mer, et seule la partie orientale entre Dijon et le Rhin est à 400 kilomètres environ de toute mer.

Sa superficie est de 550.000 kilomètres carrés ; elle est mille fois plus petite que l'ensemble du globe, dix-neuf fois plus petite que l'Europe, vingt fois plus petite que la Chine, quatorze fois plus petite que les Etats-Unis et l'Australie, mais en Europe, sauf la Russie qui lui est huit fois supérieure, aucun des Etats n'atteint sa superficie qui logerait facilement l'Italie, l'Autriche, le Danemark, la Hollande, la Suisse et la Belgique réunies.

Son territoire est divisé en 90 départements (dont le territoire de Belfort), d'une superficie moyenne de 675.000 hectares par département, comprenant 279 arrondissements (de 146.000 hectares en moyenne), 3.019 cantons et 37.963 communes.

D'après le recensement du 7 mars 1926, la population de la France était de 40.743.874 habitants (soit 74 par kilomètre carré) et, en y ajoutant 178.534 fonctionnaires, soldats et matelots hors de France à cette date, de 40.922.408 habitants au total. Cette population comprend deux millions et demi d'étrangers dont environ 500.000 Italiens, 350.000 Belges, 250.000 Espagnols, 90.000 Suisses, 75.000 Allemands, 50.000 Britanniques, 45.000 Polonais, 30.000 Russes, 30.000 Luxembourgeois, 35.000 Africains, 23.000 Asiatiques.

MOUVEMENT COMMERCIAL

Le mouvement commercial de la France s'est élevé, en 1930 : 1° pour les importations à 52.345 millions ; pour les exportations, à 42.830 millions. Sur ce total, la part des colonies et pays de protectorat a été, pour les importations, de 6.524 millions et, pour les exportations, de 8.852 millions.

Si, en 1930, la balance commerciale de la France a été déficitaire, il est remarquable que, les années précédentes où les exportations l'emportaient sur les importations, cet état de choses était dû uniquement aux échanges de la métropole avec son domaine d'outre-mer. En effet, les achats de la France dans ses colonies et pays de protectorat, se sont chiffrés, en 1927, par 6.045 millions ; en 1928, par 6.916 millions ; en 1929, par 6.720 millions. D'autre part, les ventes de la métropole à ses dépendances extérieures ont été, en 1927, de 8.164 millions ; en 1928, de 9.500 millions ; en 1929, de 10.828 millions, ce qui laissait un solde bénéficiaire annuel de 3 milliards environ. En 1930, ce solde a encore été de 2.328 millions.

D'une façon générale, la France achète à son domaine d'outre-mer, en presque totalité ou pour une proportion très forte, des produits d'une importance indiscutable, notamment les phosphates, qui représentent 99 % des quantités qu'elle importe. Cependant nos possessions ne fournissent encore qu'une proportion faible de certaines matières premières les plus indispensables aux industries métropolitaines ou de denrées alimentaires de grande consommation, telles que coton, laines, soie, bois communs, café, qui représentent, dans notre commerce d'importation, plus de 16 milliards de francs. En intensifiant la part de nos colonies dans nos importations, nous améliorerons notre économie générale. Il est nécessaire, pour cela, d'accroître la production coloniale par le développement de l'outillage et par l'emploi de capitaux plus abondants dans les possessions d'outre-mer. Ces capitaux sont évalués très approximativement à une dizaine de milliards de francs.

L'ensemble des richesses, soit mises en valeur, soit latentes, de la France d'outre-mer a été estimé à 300 milliards de francs. La surface cultivée dans nos colonies et protectorats dépasse 20 millions d'hectares, dont plus de la moitié dans l'Afrique du Nord. L'Algérie seule produit une moyenne annuelle de 10 millions de quintaux de blé, d'autant de quintaux d'orge, de plus de 10 millions d'hectolitres de vin. L'Afrique Occidentale et Équatoriale française s'inscrit pour plus de 3 millions de quintaux d'arachides et plus d'un million de quintaux d'amandes de palme ; l'Indochine, avec ses 2 millions d'hectares de rizières, pour environ 2 millions de tonnes de riz dont les trois quarts sont exportés et équivalent en chiffres ronds à 2 milliards de francs, pour ne rien dire de la canne à sucre dans nos colonies africaines, aux Antilles et en Indochine, ou des essais de cultures nouvelles, comme le coton, le cacao et le café, en Afrique Occidentale et Equatoriale et à Madagascar. A cela s'ajoutent un immense domaine forestier, un cheptel de 19 millions de bovins, de 25 millions d'ovins, de 12 millions de caprins, de 3 millions et demi de porcins. Enfin, au point de vue minier, la richesse de l'Afrique du Nord est aussi abondante que variée. Elle est déjà le premier producteur du monde pour les phosphates, dont le Maroc exporte chaque année 4 millions de tonnes. De même la production de l'Afrique du Nord, en ce qui concerne les minerais de fer, les minerais de cuivre de l'Afrique Equatoriale, les charbonnages de l'Indochine, les graphites de Madagascar, tend à faire de la France un des premiers pays exportateurs.

Le Vieux-Port et les bassins actuels de Marseille. — *Phot. de la Cie Aérienne française.*

Vue générale du port de Bordeaux. - *Phot. Panajou frères.*

COMMUNICATIONS

COMMUNICATIONS INTÉRIEURES. — Elles sont assurées par :

1° Le *réseau routier* qui comprend 38.000 kilomètres de routes natitionales, 15.000 kilomètres de routes départementales, 173.000 kilomètres de c hemins de grande communication et 76.000 kilomètres de chemins vicinaux ; ;

2° Le *réseau de navigation fluviale* qui a une longueur de 12.000 kildomètres dont 7.000 pour les rivières et 5.000 pour les canaux ;

3° Le *réseau ferré* qui compte 50.000 kilomètres de lignes normaales et 10.000 kilomètres de chemins de fer d'intérêts locaux.

Ce réseau est exploité par sept compagnies :

1° Du *Nord* (3.830 km.) ; 2° de l'*Est* (5.027 km.) ; 3° de *Paris à Lyon et à la Méditerranée* (9.781 km.) ; 4° de *Paris-Orléans* (7.469 km.) ; ; 5° de l'*Etat* (9.049 km.) ; 6° du *Midi* (4.208 km.) ; 7° d'*Alsace-Lorraine* (2.2652 km.), ancien réseau allemand des provinces libérées.

COMPAGNIES DE NAVIGATION. — Les relations maritimes sont effectuées en partant des ports suivants : sur la mer du Nord, Dunkerque et Calais ; sur la Manche, Boulogne, Dieppe, Fécamp, Rouen, le Havre, Caen, , Cherbourg, Granville, Saint-Malo et Saint-Brieuc ; sur l'océan Atlantique, Brest, Lorient, Nantes, Paimbeuf, Saint-Nazaire, la Rochelle la Pallice, Rochefort, Pauillac, Bordeaux et Bayonne ; sur la mer Méditerranée, Port-Veendres, Sète, Marseille, Toulon et Nice, et assurées par douze grandes Compagnies :

1° La *Compagnie Générale Transatlantique*, avec départs : du Havre pour : *a*) New-York ; *b*) l'Espagne, le Portugal, les Canaries, les Antilles ; *c*) l'Haïti ; *d*) la Pologne.

De Saint-Nazaire pour : *a*), les Antilles, le Venezuela, les Guyanes, la Colombie, le Mexique, Panama, le Pacifique ;

De Bordeaux pour : *a*) l'Espagne, le Portugal, New-York ; *b*) les Antilles, le Venezuela, les Guyanes, la Colombie, le Mexique, Panama, le Pacifique ; *c*) le Maroc ;

De Marseille pour : l'Algérie et la Tunisie.

2° La *Compagnie des Messageries maritimes*, avec départs de Marseille pour : *a*) l'Italie, la Grèce, l'Egypte, la Syrie et la Turquie ; *b*) l'Egypte, l'Arabie, la côte orientale de l'Afrique, Madagascar, l'Afrique du Sud, la Réunion et Maurice ; *c*) l'Egypte, les Indes, l'Indochine, la Chine et le Japon *d*) l'Australie, la Nouvelle-Zélande, la Nouvelle-Calédonie ; et les Etablissements français de l'Océanie ;

3° La *Compagnie des Chargeurs réunis*, avec départs de Dunkerque, le Havre, la Rochelle la Pallice et Bordeaux pour : l'Espagne, le Portugal, l'Afrique occidentale et l'Amérique du Sud ; départ de Marseille pour l'Extrême-Orient ;

4° La *Compagnie de navigation Sud-Atlantique*, avec départs de Bordeaux pour : l'Espagne, le Portugal, le Sénégal et l'Amérique du Sud ;

5° La *Compagnie havraise péninsulaire*, avec départs du Havre, Bordeaux et Marseille pour Djibouti, Madagascar, la Réunion, Maurice et le Mozambique ; départ de Marseille pour l'Algérie ;

6° La *Compagnie française de navigation à vapeur* (Cyprien Fabre), avec départs de Marseille pour : *a*) Alexandrie, Beyrouth et Jaffa ; *b*) la côte occidentale d'Afrique ; *c*) l'Amérique du Nord ;

7° La *Compagnie de navigation Paquet*, avec départs de Marseille pour : *a*) la Grèce, la Turquie, la mer Noire ; *b*) Tanger, Casablanca ; *c*) Oran, Tanger, Casablanca, Dakar ;

8° La *Compagnie marseillaise de navigation à vapeur* (*Fraissinet et C^ie*), avec départs de Marseille pour : *a*) Bastia et Livourne ; *b*) Ajaccio ; *c*) Gênes, Constantinople, la Bulgarie, la Roumanie ; *d*) la côte occidentale d'Afrique ; départs de Nice, pour : *a*) Bastia ; *b*) Ajaccio ; *c*) Calvi-Ile Rousse ; départ de Toulon pour Calvi-Ile Rousse.

9° La *Compagnie de navigation mixte Touache*, avec départs de Marseille pour Alger, Bône, Philippeville, Tunis ; départ de Port-Vendres pour Alger et Oran ;

10° La *Société havraise de navigation de l'océan Indien* avec départs de Dunkerque, le Havre, Bordeaux et Marseille pour Alger, Port-Saïd, Djibouti, Madagascar, la Réunion, l'île Maurice, la côte orientale d'Afrique ;

11° La *Compagnie de Southern Railway* avec départs : *a*) Calais-Douvres ; *b*) Boulogne-Folkestone ; *c*) Dieppe-Newhaven ; *d*) le Havre-Southampton ;

12° La *Compagnie A. L. A.* (*Alsace-Lorraine-Angleterre*), avec départs de Dunkerque pour Tilbury.

CABLES SOUS-MARINS. — Le réseau français des câbles sous-marins (lignes de l'Etat et lignes des Compagnies privées françaises et étrangères), qui relie la métropole à ses colonies, a une longueur de 74.955 kilomètres.

Les principales lignes sont : Marseille-Alger ; Marseille-Oran ; Marseille-Philippeville ; Marseille-Tunis ; Brest-Dakar ; Brest-Casablanca-Dakar ; Brest-Saint-Pierre et Miquelon.

SERVICE RADIOTÉLÉGRAPHIQUE. — Les relations extérieures par service radiotélégraphique sont assurées par dix grandes stations :

1° *Réseau de l'Administration des P. T. T.* : *a*) six stations émettrices :

Pontoise : U. R. S. S., Hongrie, Perse, Indochine, Java, Madagascar, Afrique du Nord, Informations pour Amérique du Sud.

Paris (*Tour Eiffel*) : Télégrammes à multiples destinations, Presse Alger.

Issy-les-Moulineaux : Communiqués géophysiques, Indochine.

Tours (*Saint-Pierre-des-Corps*) : Télégrammes à multiples destinations, Météorologie, Hongrie.

Lyon (*La Doua*) : Télégrammes à multiples destinations, Suède, Pologne, Lithuanie, U. R. S. S., Europe centrale, Turquie, Indochine, Java, Abyssinie, Somalie française, Afrique du Nord, Portugal, Mexique.

Bordeaux (*Croix d'Hins*) : Chine, Afghanistan, navires Extrême-Orient, Java, Madagascar, Réunion, navires Océan Indien, A. E. F., Afrique du Nord, communiqués et informations de Presse, A. O. F., Guyane, Guadeloupe, Martinique, navires aux Antilles, signaux horaires et scientifiques, météorologie, Saint-Pierre et Miquelon.

b) Deux stations réceptrices : *Villejuif et Noiseau.*

2° *Réseau de la Compagnie Radio-France* :

Station émettrice de *Sainte-Assise* : Grande-Bretagne, Norvège, Europe centrale, Chine, Japon, Siam, Etats du Levant sous-mandat français, Espagne, Amérique du Sud, Amérique du Nord.

A ces deux grands réseaux s'ajoutent la Station de *Nantes* (Belles Landes) : (service commercial à grandes distances, avis aux navigateurs et services marine de guerre) et un grand nombre de stations à petite puissance (service avec stations de bord).

COMPAGNIES DE NAVIGATION AÉRIENNE. — Les communications et transports aériens de voyageurs et de marchandises sont assurées par les Compagnies suivantes :

Compagnie Air-Union. — Paris Londres ; Paris-Lyon-Méditerranée ; Lyon-Genève ; Marseille-Ajaccio-Tunis-Bône.

Compagnie aérienne française. — Calais-Douvres.

Société générale de transports aériens (*ligne Farman*). — Paris-Bruxelles-Amsterdam ; Paris-Cologne-Berlin ; Paris-Sarrebruck-Francfort-Berlin.

Compagnie internationale de Navigation aérienne. — Paris-Strasbourg-Prague ; Prague-Varsovie ; Prague-Vienne-Budapest, Belgrade, Bucarest, Stamboul ; Belgrade-Sofia-Stamboul.

Compagnie générale aéropostale. — Bordeaux-Toulouse-Barcelone-Marseille-Barcelone ; Barcelone-Casablanca-Dakar, par avisos Natal, Rio de Janeiro, Buenos Aires-Santiago du Chili-La Paz-Lima ; Marseille-Alger ; Paris-Biarritz-Madrid.

Air-Orient. — Marseille-Naples-Corfou-Athènes-Castellorosso-Beyrouth-Damas-Bagdad-Karachi-Calcutta-Bangkok-Saïgon.

S. T. A. R. — Paris-Genève.

Deutsche Luft Hansa. — Berlin-Cologne-Paris-Bâle-Genève-Marseille-Barcelone.

K. L. M. — Paris-Amsterdam (vers Hambourg-Copenhague-Malmö).

Imperial Airways. — Londres-Paris-Bâle-Zurich ; Bâle-Cherbourg.

Une partie de l'avant-port du Havre. — *Phot. de la C^ie Aérienne française.*

FRANCE POLITIQUE

Édité par *L'Illustration*.

◎ Stations émettrices exploitées par l'Administration métropolitaine des P.T.T. ou par la Cie Radio-France.

◉ Stations réceptrices _____ d° _____ d° _____

• Stations commerciales à petite puissance. Service avec Stations de bord.

LIGNES AÉRIENNES FRANÇAISES ET ETRANGÈRES EN EXPLOITATION.

(Passagers, Courriers Postaux et Marchandises.)

_____ Lignes permanentes. _ _ _ _ Lignes saisonnières ou non contractuelles.

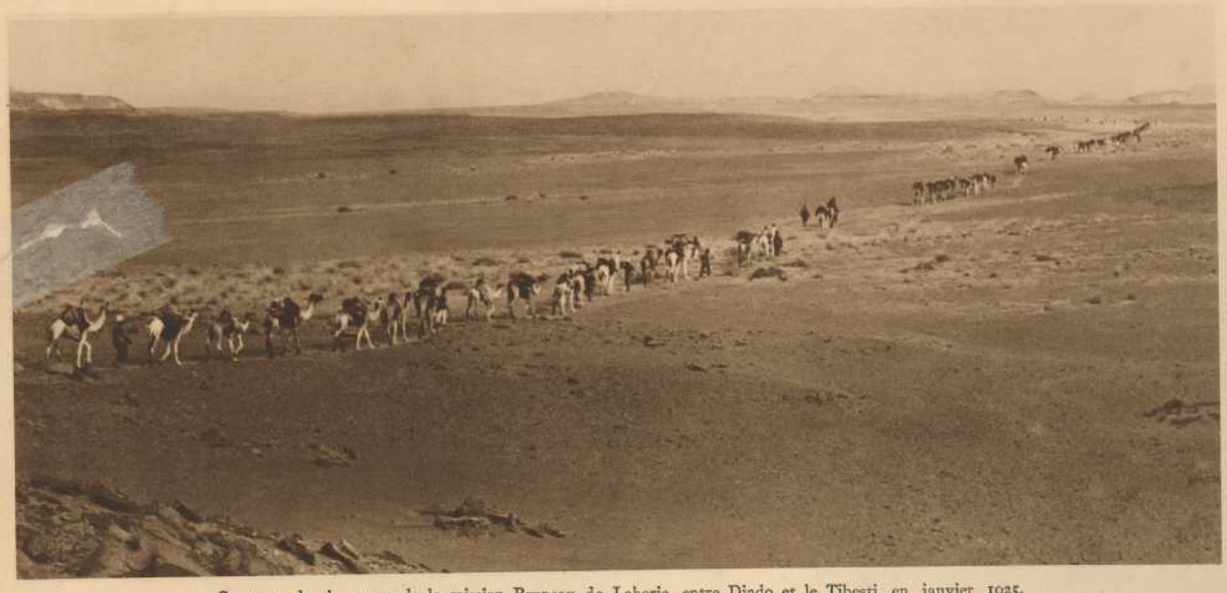

Caravane de chameaux de la mission Bruneau de Laborie, entre Djado et le Tibesti, en janvier 1925.

L'AFRIQUE

RENSEIGNEMENTS GÉOGRAPHIQUES. — L'Afrique fait partie de l'ancien continent et est située au Sud de l'Europe et au Sud-Ouest de l'Asie, entre 34°24' de latitude Sud et 37°4' de latitude Nord et entre 51° de longitude Est et 17°30' de longitude Ouest de Greenwich ; elle est coupée par l'équateur en deux parties sensiblement égales.

Sa plus grande longueur Nord-Sud, du cap Blanc (près de Bizerte) au cap des Aiguilles (province du Cap), est de 8.000 kilomètres et sa plus grande largeur Est-Ouest, du cap Guardafui au cap Vert, est de 7.500 kilomètres.

Elle est limitée au Nord par la mer Méditerranée, à l'Ouest par l'océan Atlantique, au Sud par l'océan Antarctique, à l'Est par l'océan Indien et au Nord-Est par le golfe d'Aden, la mer Rouge et le canal de Suez.

Sa superficie est de 30.000.000 de kilomètres carrés, c'est-à-dire trois fois celle de l'Europe et les trois quarts de celle de l'Asie.

Elle est de forme massive : la mer y pénètre peu dans les terres et les quelques échancrures qui existent ne sont pas profondes ; les plus importantes sont les golfes de la Grande-Syrte, de Gabès, de Guinée et l'Aden ; aussi le centre du continent se trouve-t-il à plus de 2.000 kilomètres de la mer.

Les côtes peu découpées offrent un petit nombre de promontoires dont les principaux, en partant de l'Est, sont : le cap Bon au Nord-Est de Tunis, le cap des Trois-Fourches au Nord de Melilla, le cap Ceuta et le cap Spartel sur le détroit de Gibraltar, le cap Blanc au Sud de Port-Etienne, le cap Vert à Dakar, le cap Lopez au Gabon, le cap de Bonne-Espérance et le cap des Aiguilles au Sud du continent, le cap Delgado au Mozambique et le cap Guardafui à l'extrémité Est.

Le relief de l'Afrique est assez rudimentaire ; il consiste en de vastes plateaux élevés couvrant la plus grande partie de l'Afrique méridionale, le Cameroun, l'Adamaoua, le Darfour, l'Ouadaï, l'Ethiopie, le pays des Somalis, la Cyrénaïque et l'Afrique du Nord, et supportés par des chaînes de montagnes disposées en terrasses, dont les versants descendent vers l'océan Indien, l'océan Atlantique, le Sahara et la mer Rouge. Quelques sommets de ces barrières atteignent de hautes altitudes : dans l'Est, le Kénia (5.136 m.) et le Kilimandjaro (5.893 m.) ; dans le Sud, le Grand-Winterhock (2.068 m.) ; dans l'Ouest, le Cameroun (3.960 m.) ; au Nord, les chaînes de l'Atlas qui vont de l'Atlantique au cap Bon (Tunisie) et s'élèvent jusqu'à 1.985 mètres à l'Ouarsenis, 2.329 mètres dans l'Aurès, et 3.900 mètres au djebel Limkout, au Maroc. Ces plateaux sont séparés les uns des autres par de grandes dépressions (Nil, lac Tchad, Congo et les parties basses du Sahara).

L'importance de l'hydrographie dépend de la disposition de ce relief. Aussi les cours d'eau qui descendent des versants extérieurs des plateaux sont-ils courts, tandis que ceux qui viennent de l'intérieur ont une grande longueur (Niger, 4.000 kilomètres ; Congo, 4.700 kilomètres ; Zambèze, 2.660 kilomètres ; Nil, 6.470 kilomètres).

Il existe en outre plusieurs grands lacs (Victoria, Tanganyika, Banguelo et Nyassa) qui déversent leurs eaux à la mer par l'intermédiaire des grands fleuves ou de leurs affluents et d'autres sans écoulement (Tchad et Rodolphe).

Peu d'îles avoisinent les côtes ; dans l'océan Atlantique, on trouve les archipels des Açores, de Madère, des Canaries, du Cap-Vert, et les îles Fernando-Po, Sao-Thomé, Ascension et Sainte-Hélène ; dans l'océan Indien, Madagascar (séparée du continent par le détroit de Mozambique), la Réunion, Maurice, les Comores, les Seychelles, Zanzibar et Socotora.

CLIMATOLOGIE. — L'Afrique, étant traversée par l'équateur et les deux tropiques, est soumise au Centre à l'action d'une atmosphère dévorante que les pluies tropicales tempèrent bien rarement. Au Sud et au Nord des tropiques, elle se trouve dans la zone des pluies d'hiver et des vents alizés de sorte que la stérilité se trouve souvent auprès de la plus étonnante fertilité.

FLORE. — La végétation est répartie en grandes zones suivant les climats ; on trouve des dattiers et des acacias dans les déserts et les steppes ; des baobabs, des bananiers, de grandes fougères et la culture du mil, du sorgho et du maïs dans les savanes et les régions aux bois clairsemés ; du palmier à huile, des bois durs et des lianes à caoutchouc dans la région des forêts ; des cocotiers sur les côtes ; du caféier dans le Nord-Est ; du blé, de la vigne, de l'olivier et des arbres fruitiers sur les bords de la Méditerranée et le long des côtes de la colonie du Cap.

Porteurs passant une rivière sur un pont de branchages, dans la région de l'Oubangui. — *Phot. Martin.*

Automobiles à chenilles au bivouac, près de Touggourt (première mission Haardt-Audouin-Dubreuil en 1922).

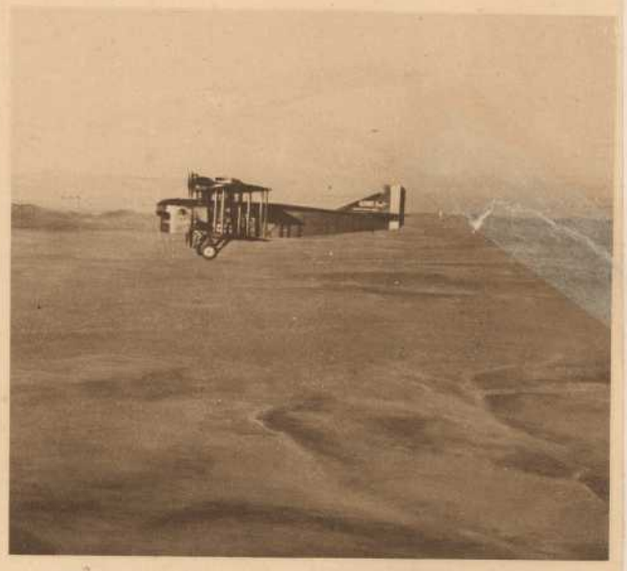

L'avion « Roland-Garros » survolant le Sahara entre Colomb-Béchar et Beni-Abbès, le 28 janvier 1925.

Faune. — Comme la végétation, la faune a des habitats particuliers : les régions désertiques possèdent des antilopes, des gazelles, des hyènes, des chacals, des civettes et des renards fenecs ; dans les steppes et les savanes, on rencontre des lions, des léopards, des panthères, des zèbres, des buffles, des autruches, des girafes, des éléphants, des rhinocéros, des hippopotames, des crocodiles et de nombreuses espèces de singes ; dans la forêt équatoriale, les gorilles et les chimpanzés ; enfin, le lyacon ou « loup peint » dans les plaines de la colonie du Cap.

Races. — Il existe en Afrique un amalgame de races :

Au Nord, les *Berbères* (Chaouias, Kabyles, Touareg et Maures) ; à l'Est, les *Abyssiniens* (Somalis, Nubiens et Gallas) ; au Centre et à l'Ouest, les *Niam-Niams*, les *Soudanais*, *Haoussas*, *Madingues*, *Foulbés* ou *Peuls*, *Ouolofs* et *Krous* ; au Sud de l'équateur, les *Fans*, *Batékés*, *Balolo*, *Bailounda*, *Barotsés*, *Hereros*, *Bechuanas*, *Hottentots*, *Zoulous* et *Majoua* ; à Madagascar, des *Sakalaves* et des *Hovas*.

Richesses minérales. — Le sous-sol de l'Afrique du Nord possède plomb, zinc, mercure, fer, charbon, cuivre, sel gemme, soufre en Algérie ; pétrole, charbon, fer, manganèse, plomb, zinc, étain, cuivre et phosphates au Maroc ; fer, plomb, zinc, lignite, manganèse, cuivre et phosphates en Tunisie ; argent dans le Rif.

En Afrique centrale, on trouve de l'or au Sénégal, au Soudan français, en A. E. F., sur la Côte d'Or, en Guinée française, en Abyssinie et au Katanga.

En Afrique australe, de l'or au Mozambique, au Transvaal et à Madagascar ; du diamant au Transvaal et dans l'Etat d'Orange ; du platine et de la houille au Transvaal ; graphite, phosphates, fer magnétite, mica et pierres précieuses à Madagascar.

Divisions politiques. — Jusqu'à une date assez récente, seules les côtes de l'Afrique étaient connues ; les puissances européennes y avaient établi des comptoirs. Ce n'est qu'à partir du milieu du dix-neuvième siècle que d'intrépides explorateurs firent connaître l'intérieur du continent et amenèrent les puissances à étendre leur domination. L'automobile et l'aviation ont récemment transformé les conditions de la pénétration africaine.

Le mouvement d'expansion coloniale a été mené avec rapidité et aujourd'hui, à l'exception de l'Égypte, de l'Éthiopie et de la République de Libéria, qui sont autonomes, et de la zone internationale de Tanger, le reste du continent est partagé entre les Etats européens.

Les possessions de la France, d'une superficie de 11.236.000 kilomètres carrés avec 30.156.000 habitants, s'étendent de la Méditerranée au Congo et de l'Atlantique au Soudan anglo-égyptien, sans parler des îles de l'océan Indien. Elles comprennent : 1° les colonies de l'*Algérie*, de l'*Afrique occidentale française*, de l'*Afrique équatoriale française*, de *Madagascar*, des *îles Comores* et de *la Réunion*, et la *Côte française des Somalis* ; 2° les pays de protectorat : *Tunisie* et *Maroc* (parties centrale et méridionale) ; 3° les pays sous mandat : *Togo* et *Cameroun*.

Les possessions de l'Angleterre ont une superficie de 10.024.000 kilomètres carrés, peuplées par 50.200.000 habitants. Elles s'étendent sur la partie Est et Sud de l'Afrique, de la limite Sud de l'Egypte au cap de Bonne-Espérance, et comprennent : 1° les colonies du *Soudan anglo-égyptien*, de la *Somalie anglaise*, du *Kénia*, de l'*Afrique australe anglaise*, de la *Nigéria*, de la *Côte de l'Or*, du *Sierra-Leone* et de la *Gambie* ; 2° les îles *Socotora*, *Seychelles*, *Maurice*, *Sainte-Hélène* et *Ascension* ; 3° les pays sous mandat, *Ouest du Togo*, *Ouest du Cameroun*, territoire du *Tanganyika* et *Sud-Ouest africain*.

Le domaine de l'Italie, d'une superficie de 2.080.000 kilomètres carrés, avec 1.910.000 habitants, se compose de la *Libye*, de l'*Erythrée* et de la *Somalie italienne*.

Le Portugal a comme colonies l'*Afrique orientale portugaise* (Mozambique), l'*Angola*, l'enclave de *Cabinda*, la *Guinée portugaise*, les îles *Sao-Thomé*, *Principe* et les archipels du *Cap-Vert*, de *Madère* et des *Açores* (2.073.208 kilomètres carrés, avec une population de 5.747.000 habitants).

L'Espagne possède les colonies de *Rio de Oro*, de la *Guinée espagnole*, les îles *Canaries*, *Fernando-Po* et *Annobon* et le protectorat du territoire d'*Ifni* et de la partie septentrionale du *Maroc*, moins la zone internationale de Tanger, soit une superficie de 340.000 kilomètres carrés peuplée par 950.000 habitants.

Enfin la Belgique, avec sa grande colonie du *Congo belge* et les pays sous mandat de l'*Ouroundi* et du *Rouanda*, étend son action sur 2.406.000 kilomètres carrés et sur une population de 16.000.000 d'habitants.

Phot. du Dr Gromier.

Eléphants africains sauvages dans la brousse.

AFRIQUE POLITIQUE

Édité par *L'Illustration*.

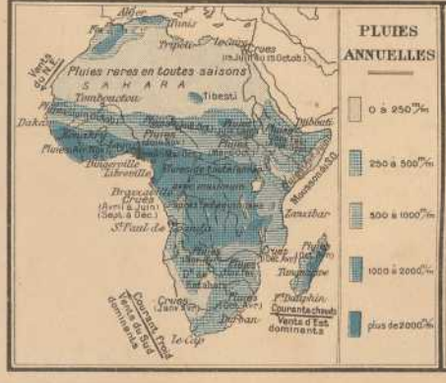

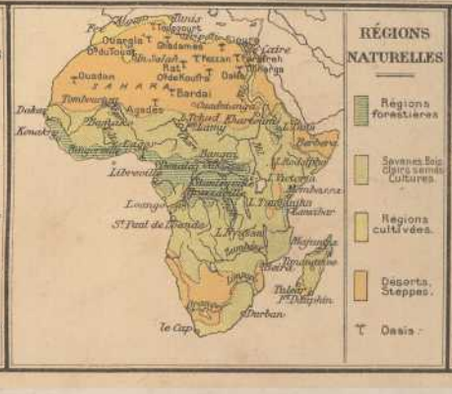

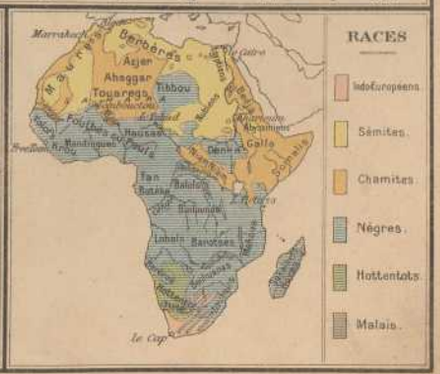

Les dunes de l'Erg. *Phot. Rouget.*

L'AFRIQUE DU NORD

GÉNÉRALITÉS GÉOGRAPHIQUES

SITUATION. — L'Afrique du Nord, que les Romains appelaient *Barbarie* — d'où les mots de barbaresque et de Berbères — et que les Arabes venus d'Orient qualifièrent de *Maghreb* (Occident), est la région qui se trouve au Nord de l'Afrique et qui s'étend entre l'océan Atlantique, à l'Ouest, la mer Méditerranée, au Nord et à l'Est (golfe de Gabès), et le Sahara, au Sud.

La mer Méditerranée, qui la baigne au Nord et la sépare du Sud de l'Europe, peut être franchie en 24 heures par les paquebots qui font le service de Marseille à Alger et en 7 heures par les petits bateaux à vapeur qui font la traversée d'Oran à Carthagène (Espagne) ; et il n'y a que 140 kilomètres de Tunis aux côtes de la Sicile. La Méditerranée s'étend dans le sens de la latitude et unifie ainsi les climats des pays qui la bordent ; c'est un grand lac qui communique avec l'océan Atlantique à l'Ouest par le détroit de Gibraltar, tandis qu'à l'Est la voie artificielle du canal de Suez lui donne accès à la mer Rouge.

L'immense étendue désertique du Sahara qui sépare l'Afrique du Nord du reste du continent africain est peu habitée et actuellement encore difficilement franchissable : aussi les relations commerciales sont-elles à peu près nulles avec ces régions.

En 1900, l'ingénieur-explorateur Foureau mit près d'une année pour aller d'Ouargla au lac Tchad et le même temps du lac Tchad à l'embouchure du Congo ; en 1923, des automobiles ont franchi en trois semaines les 2.000 kilomètres qui séparent Touggourt de Tombouctou et ont effectué le retour dans un temps égal. En 1928, un avion est allé de Paris à Tombouctou en 26 heures et, poursuivant sa randonnée par le Sénégal, la Mauritanie et le Maroc, est rentré à Paris après avoir franchi près de 12.000 kilomètres en 108 heures.

Aussi les projets de traversée du Sahara par la construction du Transsaharien, l'établissement de lignes aériennes et l'organisation de services automobiles font-ils espérer qu'un jour, qui n'est pas très lointain, des relations régulières seront établies entre l'Afrique du Nord et nos possessions de l'Afrique Occidentale et de l'Afrique Equatoriale.

GÉOLOGIE. — L'Afrique du Nord se rattache à l'âge tertiaire ; ses promontoires, débris d'un très vieux continent englouti, sont les témoins granitiques contemporains des Alpes et des Pyrénées et on n'y trouve aucun terrain carbonifère.

OROGRAPHIE. — L'orographie de l'Afrique du Nord est constituée par l'Atlas qui ne doit pas être considéré comme un massif indépendant et isolé, mais comme faisant partie du système montagneux qui, partant de Vienne (Autriche), contourne, au Nord, les bassins de l'Adige et du Tessin et, à l'Ouest, la plaine du Pô, forme l'ossature de l'Italie (Apennins) et de la Sicile, couvre l'Afrique du Nord, de l'Est à l'Ouest, et se termine, en Espagne, par la Sierra Nevada.

C'est une chaîne épaisse qui tourne le dos au Sahara qu'elle fixe à 400 kilomètres de la côte et l'empêche de s'étendre jusqu'à la mer comme en Libye. Elle s'incline vers la Méditerranée, sauf à l'Ouest (Maroc), où elle regarde l'océan Atlantique et où se trouve son sommet le plus élevé (Dj. Likoumt, 3.900 m.).

L'Atlas est coupé par deux dépressions, brèche de Biskra et trouée de Taza, très importantes au point de vue économique et historique.

La brèche de Biskra, entre l'Aurès et les monts du Zab, à une altitude de 450 mètres, est une porte ouverte au climat saharien et aux invasions des sauterelles pendant les années de sécheresse ; aux septième et onzième siècles, les envahisseurs arabes pénétrèrent par cette porte sur les hauts plateaux algériens.

La trouée de Taza, entre le Rif et le Moyen-Atlas, sert de passage à la route et au chemin de fer qui relient l'Oranie au Maroc central ; ce couloir fut emprunté, au moyen âge, par les Arabes conquérants de l'Afrique du Nord et de l'Espagne, puis par l'armée marocaine qui, en 1844, alla se faire battre par le général Bugeaud sur les bords de l'Isly. Abd-el-Krim, en 1925, fit de vains efforts pour l'occuper et s'opposer ainsi à l'arrivée des renforts venant d'Algérie.

Cette orographie est presque partout identique (relief composé de montagnes ou de plateaux plus ou moins dénudés) ; sa bordure maritime rappelle celle du Sud de l'Europe (les *huertas* espagnoles, les jardins fleuris de la Côte d'Azur, la Riviera et la baie de Naples).

CLIMATOLOGIE. — Le climat est caractérisé par deux saisons : l'hiver, saison pluvieuse ; l'été, saison sèche ; les abords de la Méditerranée sont d'un climat très doux cher aux hivernants, aux malades et aux touristes. La latitude et le voisinage du désert accentuent la sécheresse et la chaleur. Comme dans l'Europe méridionale, le régime des cours d'eau (*oueds*) est torrentiel.

Les orages en montagne étant très violents, on pratique les cultures en terrasse pour retenir la terre végétale de même que par l'irrigation on remédie à la sécheresse.

PRODUCTIONS DU SOL. — Les gros pâturages sont rares ; aussi, comme dans tous les pays secs, le mouton est-il essentiellement la bête de boucherie.

Les forêts ne sont pas nombreuses et comprennent comme essences des chênes et des conifères de taille moyenne ; la végétation est surtout constituée par la brousse, le maquis et des fourrés aux arbres clairsemés.

Les arbres fruitiers (oliviers, figuiers, orangers) n'ont que la proportion d'arbustes et la vigne reste à l'état d'arbrisseau ; le blé, un peu grêle, pousse dans les meilleures terres.

Les ressources du sol sont particulièrement agricoles et elles diffèrent suivant les régions et les conditions climatiques.

DIVISIONS POLITIQUES. — L'Afrique du Nord est divisée en trois parties : le Maroc, à l'Ouest, l'Algérie, au centre, et la Tunisie, à l'Est ; l'Algérie seule est une colonie française, la Tunisie et le Maroc sont des Etats musulmans placés sous le protectorat de la France, le premier en entier et le second pour la plus grande partie de son territoire.

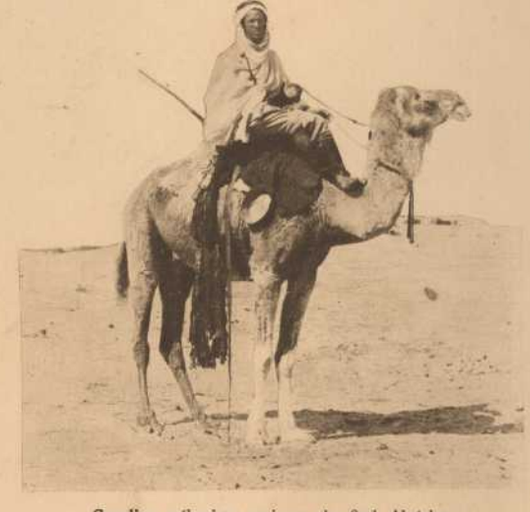

Cavalier méhariste senitous du Sud Algérien. *Phot. Geiser.*

Djemila : le Temple de Septime-Sévère sur le Forum.

HISTORIQUE

Dans l'antiquité et jusqu'au moyen âge, les côtes de l'Afrique du Nord ont toujours été partagées et soumises aux peuples dont les vaisseaux sillonnaient la Méditerranée.

Aux Phéniciens venus de Syrie succédèrent les Carthaginois dont la domination s'étendit sur neuf siècles. Ils possédaient plus de 300 villes sur les côtes de la Méditerranée et de l'océan Atlantique. La plus florissante était *Carthage*, qui détenait le trafic de toute la Méditerranée.

Rome lui disputa cette suprématie pendant 118 ans (264 à 146 avant J.-C.) ; ce fut l'époque des *guerres puniques*, au cours desquelles *Annibal*, général carthaginois, envahit l'Italie et faillit s'emparer de Rome (216 avant J.-C.) ; les Romains, à leur tour, portèrent la guerre en Afrique et *Scipion l'Africain* vainquit Annibal à Zama (202 avant J. C.) ; ces guerres se terminèrent avec la prise et la destruction de Carthage par Scipion Emilien (146 avant J.-C.).

Les Romains partagèrent en trois provinces les contrées africaines qui leur étaient soumises : l'*Egypte*, qui comprenait aussi une partie de l'Arabie septentrionale ; l'*Afrique*, qui se composait de la Tripolitaine, de la Zeugitane et de la Byzacène, ces deux dernières régions correspondant à peu près au territoire actuel de la Tunisie ; la *Numidie*, qui était l'Algérie actuelle.

Par la suite, cette dernière province fut partagée en Numidie Orientale (à peu près le département actuel de Constantine) et en Numidie Occidentale, rattachée à la Mauritanie (Maroc actuel).

A la mort de Constantin Ier, dit le Grand, en 337 de notre ère, l'Afrique romaine se trouvait répartie en quatre subdivisions :

Le *Diocèse d'Afrique*, avec la Tripolitaine, la Byzacène (Tunisie méridionale), la Numidie orientale, la Mauritanie césarienne (Cherchell) et la Mauritanie sitifienne (Sétif) ;

Le *Proconsulat d'Afrique*, formé de la Zeugitane (Tunisie septentrionale) ;

La *Mauritanie tingitane* (Maroc) ;

Le *Diocèse d'Egypte*, qui comprenait la Libye, l'Egypte proprement dite, l'Augustanique et la Thébaïde.

Les Romains pénétrèrent avec prudence dans l'intérieur du pays, mais sans dépasser l'Atlas marocain, le Djurdjura et l'Aurès ; ils entretinrent des alliances avec les rois berbères voisins de la côte et pendant les premiers siècles de leur soumission les habitants vécurent dans le calme et la paix.

Rome créa de grandes villes, dont on retrouve encore aujourd'hui les vestiges à Cherchell, Tipaza, Tebessa, Khémissa, Lambèse, Timgad, Djemila, etc.; dans les campagnes, de grands travaux (barrages, citernes, puits et aqueducs) furent entrepris pour atténuer les effets de la sécheresse et la culture du blé fut intensifiée.

Les Berbères non asservis se réfugièrent dans les montagnes et, pendant les derniers siècles de la domination romaine, profitèrent du mécontentement des populations écrasées par les impôts qui augmentaient sans cesse pour fomenter des révoltes.

Le christianisme fut introduit dans l'Afrique romaine du deuxième au quatrième siècle, mais les chrétiens se divisèrent en plusieurs sectes ennemies les unes des autres et provoquèrent des guerres civiles.

Les *Vandales*, barbares guerriers, d'origine germano-slave, installés en Espagne et appelés par une trahison du comte Boniface, gouverneur romain de l'Afrique, conquirent toute l'Afrique septentrionale moins le Diocèse d'Egypte et installèrent leur capitale à Carthage, rebâtie, agrandie, fortifiée et enrichie des dépouilles de Rome (455).

Byzance (Constantinople) avait succédé à Rome comme capitale de l'Empire romain. Les Byzantins voulurent chasser les Vandales de l'Afrique et Justinien Ier, empereur d'Orient, envoya en 533 Bélisaire, son meilleur général, reconquérir la partie de l'Afrique septentrionale comprise entre le Diocèse d'Egypte et l'océan Atlantique ; Bélisaire fit de cette conquête une nouvelle préfecture dépendant de Byzance.

La Mauritanie tingitane fut conquise en 620 par les Wisigoths venus d'Espagne.

Les Arabes, tribus nomades indépendantes, habitaient l'Arabie, presqu'île du Sud-Ouest de l'Asie, et adoraient chacun une idole particulière. Vers 610 un ancien caravanier, Mohammed (*Mahomet*), pénétré des influences chrétiennes, juives et persanes qu'il avait subies au cours de ses voyages, se livra entièrement à la dévotion ; croyant avoir vu l'ange Gabriel lui apporter les préceptes d'une nouvelle religion, il répandit sa doctrine et, malgré les persécutions, il réussit à détruire l'idolâtrie, à ramener tous les Arabes au culte d'un Dieu unique (*Islam*) et à les grouper en un seul peuple. Ses paroles, ses prédications et ses révélations forment un recueil appelé le *Coran*.

A la mort de Mahomet, en 632, l'ardeur de leur foi poussa les Arabes à conquérir le monde ; après la Syrie, la Perse et l'Egypte, l'Afrique fut envahie par les bandes musulmanes dont la principale était commandée par *Okba*, fondateur de Kairouan (Tunisie) et qui traversa tout le Maghreb ; tué à son retour dans un passage de l'Aurès, il fut remplacé par *Hassan* qui s'établit à Carthage et chassa définitivement les Byzantins d'Afrique. La conversion à l'*islamisme* des races de l'Afrique du Nord s'est accomplie en trois périodes :

1° Du septième au onzième siècle, les Berbères, alliés des Arabes, ayant à leur tête *Tarik*, passèrent le détroit qui sépare l'Afrique de l'Europe et fut appelé depuis *Gibraltar* (Djebel-at-Tarik) ; ils conquirent l'Espagne et pénétrèrent jusqu'en Gaule, à Poitiers, où ils furent arrêtés par Charles Martel (732) ; ensuite, sous le nom de Sarrasins, ils inquiétèrent la Provence ; mais cette alliance avec les Arabes dura peu de temps, les Berbères se révoltèrent et essayèrent de se rendre indépendants ; seule une grande famille, celle des Fatimides, du nom de Fathma, fille du Prophète, dont le chef, le *Mahdi* (l'envoyé), se disait le descendant, y réussit et acquit une grande popularité dans toute l'Afrique du Nord ; ses successeurs poursuivirent la lutte, conquirent l'Egypte et transportèrent leur capitale au Caire. Mais le sultan de cette ville fit envahir l'Afrique par les *Hilals*, tribus sauvages de l'Arabie, qui rasèrent les villes, incendièrent les forêts et repoussèrent les indigènes (Berbères et Arabes) dans les montagnes.

2° C'est à cette époque (onzième siècle), dite de l'*invasion hilalienne*, que commence la seconde période de l'islamisation, qui se continue jusqu'au quinzième siècle et pendant laquelle l'Afrique fut livrée à l'anarchie ; l'autorité centrale et la sécurité ayant disparu, la guerre sévit continuellement entre les tribus, mettant les populations dans la misère.

3° Au quinzième siècle débuta la troisième période. Elle vit les plus ardentes poussées islamiques, causées par le réveil des Espagnols qui reconquirent peu à peu leur pays sur les musulmans (chute de Grenade en 1492) et les rejetèrent en Afrique ; ceux-ci se groupèrent alors en des foyers religieux intenses, hostiles à la chrétienté victorieuse.

Les Portugais avaient pris Ceuta en 1415 et Tanger en 1771 ; les Espagnols, libérés des musulmans, portèrent la guerre en Afrique et s'emparèrent de Mers-el-Kébir en 1505, d'Oran en 1509, de Bougie en 1510 et, la même année, d'un îlot devant Alger sur lequel ils construisirent une forteresse ou *peñon*.

L'activité des Portugais et des Espagnols se ralentit dès la découverte du Nouveau-Monde et des Indes et leurs conquêtes ne tardèrent pas à retomber aux mains des musulmans.

Ce fut alors (1516) qu'apparurent sur les côtes de l'Algérie des aventuriers turcs qui s'y installèrent et en restèrent les maîtres pendant trois siècles.

Bois d'oliviers. *Phot. Geuser*

Vue d'Alger, prise de la colline du Jardin d'Essai du Hamma.

L'ALGÉRIE

RENSEIGNEMENTS GÉOGRAPHIQUES

SITUATION. — L'Algérie, la plus importante de nos colonies, fait t partie de l'Afrique du Nord et a pour limites : au Nord, la mer Méditerranéée ; à l'Est, la Tunisie et la Libye ; au Sud, le Sahara (qui la sépare de l'Afrique occidentale et de l'Afrique équatoriale) ; à l'Ouest, le Maroc ; les frontièreres de l'Est et de l'Ouest sont purement conventionnelles.

Elle se trouve à 660 kilomètres de Port-Vendres et à 770 kilomètres de Marseille.

Comprise entre les 19° et 37° de latitude Nord et 8°30' de longitude Est et 2°20' de longitude Ouest de Greenwich, elle mesure 1.000 kilomètres environ dans sa plus grande largeur et 1.750 kilomètres du Nord au Sud, dont 500 à 600 kilomètres pour l'Algérie proprement dite. Sa superficie, territoires du Sud compris, est de 2.195.097 kilomètres carrés ; celle des trois départements de l'Algérie (territoire du Nord) est de 207.492 kilomètres carrés.

CONFIGURATION DU SOL. — La structure de l'Algérie est constituée par deux plissements montagneux (*Atlas méditerranéen ou tellien* et *Atlas saharien*), contreforts du *Grand Atlas* marocain.

L'Atlas tellien, qui fait suite au Moyen-Atlas marocain dans une direction Ouest-Est, aboutit à la vallée de la Seybouse, à l'Est de Guelma (province de Constantine) et est sensiblement parallèle à la côte, tandis que l'Atlas saharien, qui prolonge le Grand-Atlas, a une direction Sud-Ouest-Nord-Est et vient se souder à l'Atlas tellien aux monts de la Medjerda (frontière tunisienne) pour aboutir au cap Bon en Tunisie.

A l'Ouest (frontière marocaine), ces deux systèmes montagneux sont séparés par une large bande de territoire, d'une profondeur de 150 à 200 kilomètres, constituée par des plateaux d'une altitude comprise entre 1.100 et 700 mètres, s'abaissant et se rétrécissant à mesure que l'on avance vers l'Est.

Alger : façade du Palais d'Été.

Aucune de ces chaînes n'a la forme d'une arête continue ; elles sont formées d'une succession de massifs distincts, d'une altitude variant entre 2.400 et 1.200 mètres et séparés par des plaines et des plateaux. Les principaux de ces massifs sont : les *monts de Tlemcen* (Dj. Tnouchfi, 1.843 m. et Dj. Ouargla, 1.717 m.), l'*Ouarsenis* (Kef Sidi Amar 1.985 m.), le *Djurdjura* (Dj. Lalla-Khedidja, 2.308 m.), les *Babor* (2.004 m.), et les *Biban* (1.800 m.), dans l'Atlas tellien ; les *Monts des Ksour* (2.000 m.), le *Djebel Amour* (Touila, 1.977 m.), les *Monts des Oulad-Nail* (1.425 m.), le *Massif de l'Aurès* (avec le *Chélia*, 2.329 m.), sommet le plus élevé de l'Algérie), dans l'Atlas saharien.

Les sommets sont rocailleux et nus, leurs versants Nord exposés aux pluies sont en partie couverts de forêts clairsemées et de broussailles ; il y a peu de pâturages ; entre les rochers pousse une herbe rare dont se contentent les chèvres et les moutons, mais qui serait insuffisante pour l'alimentation du bœuf et du cheval. On n'y rencontre aucun village.

Dans le cœur de ces massifs, les eaux sauvages ont creusé des gorges très pittoresques : gorges d'*El Kantara*, dans l'Aurès, au Nord de Biskra ; du *Chabet el Akkra* à Kerrata, dans les Babor ; du *Rhumel*, à Constantine.

Sur la côte occidentale et en avant des plaines basses, s'échelonnent les *Sahels* d'Oran, de Dahra et d'Alger, pays de collines, essentiellement agricoles.

Les côtes de l'Algérie, rocheuses et sévères, s'étendent sur une longueur de 1.200 kilomètres et n'offrent aucun abri naturel aux vaisseaux ; les principales échancrures (golfe d'*Oran*, d'*Arzeu*, d'*Alger*, de *Bougie*, de *Philippeville* et de *Bône*), toutes ouvertes aux vents du large, ont exigé de grands travaux pour pouvoir être utilisées comme ports. Le courant venant de Gibraltar et la direction des vents, qui viennent aussi de l'Ouest, ensablant la côte Est des golfes, tous ces ports sont installés sur la côte Ouest et au Sud de ces échancrures.

En partant de la frontière Ouest, on rencontre de nombreux pro-

montoires dont les principaux sont les caps : *Mitonia*, à la frontière marocaine, *Falcon*, à l'Ouest de Mers-el-Kébir, *Ferrat* et *Carbon*, au Nord d'Arzeu, *Ténès*, *Ras-el-Amouch*, à l'Est de Cherchell, *Matifou*, à l'Est d'Alger, *Cavallo*, à l'Est de Bougie, *Bougaroun* et *de Fer*, encadrant la baie de Philippeville, de *Garde*, au Nord de Bône, *Rosa* et *Roux* à la frontière tunisienne.

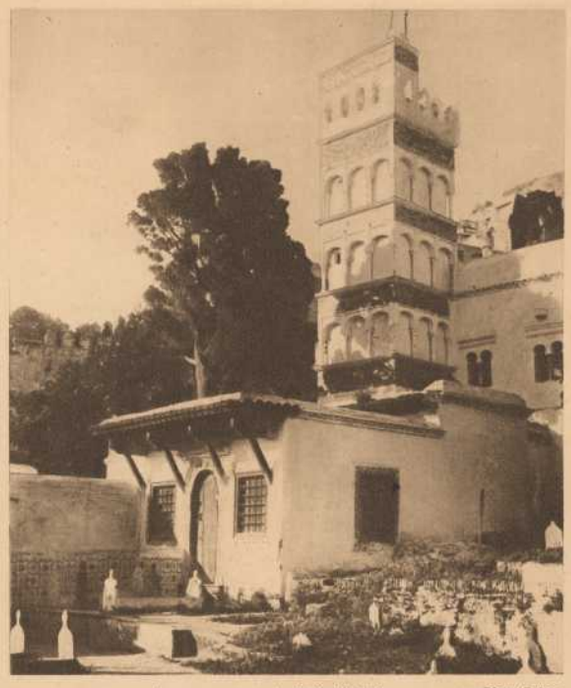

Alger : a mosquée Sidi Abdérhaman. *Phot. Geiser.*

Hydrographie. — Les cours d'eau algériens (*oueds*) sont pour la plupart des rivières temporaires, torrentielles après les pluies, à sec pendant l'été ; ils sont en grande partie utilisés pour l'irrigation des terres basses. Les plus importants sont, de l'Ouest à l'Est :

La *Tafna*, alimentée par les eaux qui descendent des monts de Tlemcen, et la *Macta*, formée du *Sig* et de l'*Habra* ;

Le *Chélif*, le plus long des oueds algériens (700 kilom.), qui vient de l'Atlas saharien sous le nom d'oued *Touil*, au Sud d'Aflou, s'évapore à travers les Hauts-Plateaux, augmente son débit dans l'Atlas tellien, où il reçoit sur sa rive gauche le *Nahr Ouassel*, contourne à l'Est le massif de l'Ouarsenis, coule aux pieds des massifs du Dahra et du Zaccar, traverse la plaine qui porte son nom où il est grossi des oueds *Rouina*, *Fodda*, *Riou* et *Mina* et se jette dans la Méditerranée près de Mostaganem.

En Kabylie, les oueds recueillant les eaux qui descendent du Djurdjura, des Babor et des Biban, parmi lesquels il faut citer l'*Isser*, le *Sebaou*, le *Sahel* et son affluent le *Bou Sellam*, qui forme le *Soummam*.

Dans le département de Constantine, le *Rhumel* (250 kilom.), qui prend sa source dans l'Atlas tellien, passe à Constantine où il s'est creusé des gorges profondes, prend le nom d'*Oued-el-Kébir* à partir de son confluent avec l'oued *Endja* et se jette dans la Méditerranée à l'Est de Djidjelli ; la *Seybouse*, qui traverse des régions boisées et bien arrosées et se jette à la mer près de Bône.

La rareté des pluies, l'horizontalité du sol et l'intensité de l'évaporation ont créé dans les plaines du littoral et sur les Hauts-Plateaux des marécages vaseux aux eaux saumâtres (*chotts*, *sebkhas* ou *zahrez*) dont la surface varie avec les saisons : *sebkha d'Oran*, lac *Fetzara*, près de Bône, chotts *el Gharbi*, *ech Chergui*, *el Hodna*, *Melghir*, *Merouan*, *grand Chott*, *Asloudj* et *Zahrez Gharbi* et *Chergui*.

Climatologie. — Située dans la partie méridionale de la *zone tempérée*, l'Algérie est naturellement chaude, mais cette température varie avec les régions suivant qu'elles se trouvent au Nord ou au Sud de l'Atlas. Sur le versant Nord de l'Atlas, qui subit l'influence de la mer, le climat compte une saison pluvieuse et une saison chaude, tandis que, sur le versant Sud, l'influence méditerranéenne est modifiée, atténuée et même détruite par le voisinage du Sahara (le plus étendu des déserts du monde, considéré comme un des pôles de chaleur du globe) : le climat y est sec, avec des variations de chaleur très brusques. La période humide et fraîche dure sept mois (d'octobre à avril) et la période chaude et sèche cinq mois (mai à septembre) ; le printemps et l'automne n'occupent que quelques semaines.

Dans la période hivernale, les vents soufflent de l'Ouest tandis qu'ils viennent de l'Est pendant l'été.

Les grandes tempêtes sont originaires du Nord-Ouest ; elles inondent le Tell, couvrent de neiges les hautes terres et gonflent les rivières. En été, les vents d'Est, quoique chargés d'humidité, s'échauffent en abordant l'Algérie et ne laissent tomber aucune goutte de pluie. A ces vents, il faut ajouter le vent du Sud (*sirocco*), spécial à l'Afrique, qui ne dure que deux ou trois jours pendant lesquels la chaleur est étouffante, la sécheresse de l'atmosphère extrême et toute végétation est brûlée ; le vent d'Ouest lui succède et amène la pluie bienfaisante.

Dans la région du littoral, le climat est doux et régulier, les hivers ne connaissent pas de grands froids, la température moyenne est de 12° à 13°, avec de brusques changements ; néanmoins, à la fin de la journée, en été, la chaleur n'est pas excessive, mais l'humidité de l'air la rend moins supportable, la moyenne ne dépasse pas 30°, et c'est seulement les jours de sirocco qu'elle atteint 40° à 45°.

Le Tell, éloigné de la mer et à une altitude plus élevée, a un climat plus irrégulier, qui varie d'une région à l'autre suivant leur exposition. La température moyenne, en janvier, est de +6,1 à Blida et +0,3 à Sétif ; pendant les grands froids on enregistre —10° à Sidi-Bel-Abbès et Sétif. En été, au mois d'août, la température est de 32°5 à Blida et de 38°6 à Orléansville ; mais lorsque le sirocco souffle, on note jusqu'à 50° dans cette dernière ville.

Les Hauts-Plateaux, où les altitudes dépassent 1.000 mètres, sont balayés par les vents glacés d'hiver et le froid y est vif et pénétrant. En été, au contraire, ces terres subissent l'influence du vent du Sud ; en hiver, la température varie entre 0° et —13°6 à Batna, —1,4 et —12,8 à Djelfa, —1,8 et —14 à El Arricha ; par contre, en été, la moyenne dans ces localités et de +35°.

Au Sahara, on observe des variations de température excessives et non seulement d'une saison à l'autre, mais d'une journée à l'autre et même du lever du soleil au milieu de la journée ; en l'espace de quelques heures, le thermomètre saute de —5° à +40° ; à Adrar on a même observé une saute de 57° dans la même journée. Les hivers sont parfois de glace et les étés des fournaises ; aussi non seulement les plantes ne peuvent-elles supporter ces écarts, mais les roches mêmes se disloquent et s'effritent en poussière ou en sable.

Les pluies sont réparties en Algérie suivant la distribution des températures, mais en sens inverse ; c'est pendant l'hiver et dans le voisinage de la mer qu'elles sont les plus abondantes ; elles sont plus médiocres sur les Hauts-Plateaux et rares dans le Sahara ; de Dellys à Collo, le littoral reçoit 800 $\frac{m}{m}$ d'eau et sur certains points 1.200 $\frac{m}{m}$; Alger, 768 $\frac{m}{m}$; la côte oranaise, les régions de Sidi-Bel-Abbès, Boghar et Sétif, 500 $\frac{m}{m}$; le reste des Hauts-Plateaux, 300 $\frac{m}{m}$.

Régions naturelles. — L'Algérie se divise en trois régions parallèles à la mer, nettement délimitées :

1° Le *Tell* (zone de culture, qui s'étend de la frontière marocaine à la vallée de la Seybouse), qui, lui-même, se subdivise en trois bandes longitudinales ayant chacune leur nature spéciale et leurs ressources propres ;

a) Les *hauteurs du littoral* (Kabylie du Djurdjura, ou grande Kabylie, Kabylie des Babor, ou petite Kabylie et Kabylie de Collo), massifs de roches anciennes, flanquées de calcaires et de grès et où les eaux vives sont abondantes. Les indigènes utilisent toutes les terres et produisent céréales, tabac, cultures maraîchères, figuiers, olivettes, vignes et quelques pâturages ; il y existe de riches forêts de chênes-liège ;

b) Les *sahels*, pays de collines essentiellement agricoles (sahel d'Oran, du Dahra et d'Alger et, en arrière de ce dernier, la plaine de la Mitidja, chef-d'œuvre de la culture française) dans ces régions, abondent les primeurs (pommes de terre, petits pois, haricots, tomates), la vigne, et toutes les autres cultures.

c) Les *plaines basses* du Sig (Habna, Chélif, Bône), et les plateaux de Médéa, des Beni-Sliman, des Aribs et du Hamza ; c'est la région où, pour remédier à la sécheresse on a recours à l'irrigation en dérivant le cours des oueds et en

Alger : l'Amirauté

Alger : la villa d'El Biar où fut signé le traité du 5 juillet 1830.

retenant les eaux dans d'immenses réservoirs. Ces régions se prêtent à toutes les cultures riches (vergers et cultures industrielles), et l'on y trouve de l'olivier partout ;

2° Les *Hauts-Plateaux* (zone de steppes à une altitude moyenne de 800 m.) sont surtout le pays de l'élevage du mouton ; le sol y est couvert d'une végétation spontanée, ligneuse, coriace et formant des touffes plus ou moins espacées dont la nature diffère avec la composition du sous-sol ; les steppes rocailleuses produisent de l'alfa, les limoneuses de l'armoise blanche, les sableuses du drinn et les salées des salsolacées ; toutes ces herbes nourrissent de nombreux troupeaux de moutons à condition d'avoir à proximité des sources, puits, mares ou *r'dir* ;

3° Le *Sahara* (zone désertique, dont le sol s'élève graduellement pour atteindre 2.900 mètres d'altitude aux plateaux du Hoggar).

Constantine et les gorges du Rhumel : vue prise d'avion.

Au delà de l'Atlas saharien, on ne rencontre plus que la terre nue, la roche ou *hamada*, à la surface polie par le vent, sans végétation ni êtres animés, et le sable en dunes vallonnées (*erg*). Cette stérilité est due au manque de pluies ; aussi, après un fort orage, voit-on parfois s'étendre sur ces dunes et ces dépressions un tapis de verdure. Si, au lieu d'être passagère, l'eau suinte constamment à la surface, imbibant les terres sur une certaine étendue, elle provoque une végétation luxuriante et forme l'*oasis* (point d'eau, station où l'on fait halte pour se reposer et se ravitailler, centre de ravitaillement pour les tribus nomades). La végétation s'y superpose en trois étages : au sol, cultures maraîchères, orge et blé ; à quelques mètres, la frondaison des arbres fruitiers ; plus haut encore le feuillage des palmiers, dont l'ombre protège les autres plantes.

Population. — L'Algérie compte environ 6.000.000 d'habitants pour l'ensemble de ses territoires du Nord et du Sud.

Cette population est formée de deux groupes (Européens et indigènes), différents d'origine, de religion, de langue et de mœurs. Répartie inégalement dans les trois départements, elle est de 2.248.335 habitants dans le département de Constantine et diminue en allant vers l'Ouest. Le département d'Alger en compte 1.834.502 et celui d'Oran 1.361.534.

Les *Européens* représentent dans ce total général à peu près un sixième ; à l'inverse de la densité de la population, le nombre des Européens s'accroît en allant de l'Est à l'Ouest (Constantine 170.544, Alger 307.195 et Oran 350.841).

Le groupe des Européens est composé :

1° De *Français d'origine* (549.000), répandus partout, grâce à la colonisation officielle qui réserve uniquement aux Français les lots de terrains à concéder ; ils fournissent la majorité des colons qui viennent plus particulièrement des régions Sud de la France. Travailleurs, probes et bienveillants, ils s'entendent parfaitement avec les indigènes et les étrangers ; la plupart des grandes entreprises sont dirigées par eux ;

2° D'*Israélites naturalisés* (37.500), d'élément indigène, mais devenus citoyens français à la suite du décret Crémieux (1870), ils s'adonnent surtout au commerce et aux opérations de banque, connaissent parfaitement la langue et les mœurs arabes et facilitent les transactions entre Européens et indigènes ;

3° D'*étrangers naturalisés* (71.000), ce qui porte à 657.000 environ le nombre des citoyens français ;

4° D'*étrangers* (175.000) qui, depuis 1830, viennent en grande partie des pays méditerranéens. Ce sont :

a) Des *Espagnols* (environ 135.000), originaires du Sud de l'Espagne et des îles Baléares, particulièrement nombreux dans le département d'Oran où ils sont utilisés aux travaux de culture et les manufactures de tabac ;

b) Des *Italiens* (28.600), dont l'immigration diminue depuis l'installation de l'Italie en Libye ; ils viennent des Abruzzes, des Pouilles et de la Sicile, et s'embauchent comme terrassiers ou manœuvres dans les mines ; les Napolitains et les Siciliens s'adonnent plus particulièrement à la pêche sur les côtes algériennes ;

c) Des *Maltais* (4.000), qui ont émigré en Algérie depuis les premières années de l'occupation française alors qu'ils suivaient les troupes comme colporteurs ; actuellement ils font du commerce et sont installés dans les villes de la côte des départements d'Alger et de Constantine ;

d) Des divers pour un total de 8.000 environ.

Les *indigènes*, au nombre de 5.150.000, appartiennent à des races distinctes et de langue différente. Ils sont tous de race blanche et l'on rencontre même parmi eux des blonds aux yeux bleus et même des roux. Ils se composent surtout de deux groupes : les Berbères et les Arabes :

1° Les *Berbères*, qui sont en Algérie depuis les temps les plus reculés, n'en sont presque jamais sortis, mais furent refoulés dans les montagnes et le désert par les invasions romaines et arabes. On les désigne sous le nom de *Kabyles* dans les deux Kabylies, le Dahra, le Zaccar ; de *Chaouias* dans l'Aurès ; de *Mozabites* dans les oasis du M'zab ; les *Touareg* du Sahara sont aussi d'origine berbère.

a) Les *Kabyles* sont sédentaires, agriculteurs, industriels, sobres, travailleurs et économes, mais âpres au gain ; la pauvreté de la montagne les oblige à se louer dans les fermes comme ouvriers agricoles. La femme kabyle, à qui incombent la plupart des corvées, s'occupe du ménage, du jardinage et des enfants ; elle n'est pas recluse comme la femme arabe, sort le visage découvert, prend ses repas en famille, mais elle dépend de son père qui peut la vendre, de son mari qui peut la répudier et de ses frères qui peuvent la châtier.

b) Les *Chaouias*, moins ardents au travail, pratiquent le nomadisme, avec leurs moutons, entre l'Aurès et les Hauts-Plateaux du département de Constantine.

c) Les *Mozabites*, façonnés par le puritanisme religieux et la brutalité saharienne, ont transformé une des régions les plus inhospitalières du désert en des oasis prospères, avec des cités, des puits, des jardins et des palmeraies ; trop à l'étroit, ils émigrent dans les villes du Tell où ils se font épiciers, bouchers, marchands d'étoffes, de légumes et de charbon et, après fortune faite, ils se muent en banquiers ou retournent aux M'zab agrandir leurs palmeraies.

d) Les *Touareg* vivent, en nomades dans le fond du Sahara, où ils élèvent des chameaux, car travailler la terre est une condition servile, tandis que faire paître les troupeaux est l'apanage de l'homme libre.

Dans ces solitudes sahariennes, où la terre n'appartient à personne et où la notion de la propriété est mal définie, la *razzia* est un moyen de vivre et de s'enrichir pour ces populations qui, pourtant, ne manquent pas de générosité et de noblesse.

La femme targui a une grande autorité dans la famille et est restée l'idole de ces chevaliers du désert ;

2° Les *Arabes* descendent des conquérants de l'Afrique du Nord aux septième et onzième siècles ; les plus authentiques vivent en nomades sous la tente sur les Hauts-Plateaux (Ouled-Sidi-Cheikh et Larbâa) et dans le Sahara (Châamba) où ils font l'élevage du mouton. Ceux qui sont installés dans les villes du Tell, principalement dans le département d'Oran, font le métier d'homme de peine et d'ouvrier agricole ; dans les campagnes ils se groupent en petits hameaux composés de *gourbis* (chaumières de maçonnerie vulgaire couvertes de *diss*).

En plus des Berbères et des Arabes, il existe en Algérie :

Oran : promenade de l'Étang, côté maure.

a) Des *Maures*, bourgeois aisés et lettrés, habitués à la vie des villes où ils tiennent des boutiques aux affaires prospères ;

b) Des *Coulouglis*, descendants de Turcs et de femmes arabes ; un de leurs groupements assez important est à Tlemcen (département d'Oran) ;

c) Des *Nègres*, qui habitent quelques villes du Tell et les oasis du Sud ; ils ne sont pas indigènes, mais descendent des Soudanais venus autrefois avec les caravanes d'esclaves.

Tous les indigènes algériens sont musulmans et observent les prescriptions du Coran (ablutions, prières, jeûne du ramadan, fréquentation des mosquées pour les hommes et dévotions dans les cimetières pour les femmes) ; néanmoins, les Kabyles n'ont pas de mosquées et n'acceptent le Coran que comme loi religieuse, suivant pour la loi civile les traditions de leur *kanouns* (coutumes).

Les ruines de Timgad.

Ils sont moins actifs que les Berbères, mais plus fiers ; leur règle est celle du moindre effort et leur parole la plus fréquente est : « Dieu y pourvoira » ou « C'était écrit ».

La religion musulmane n'a pas de clergé ; l'*iman* est un lecteur du Coran dans la mosquée ; le *muezzin*, qui rappelle l'heure de la prière du haut des minarets, est un sacristain ; le *muphti* est un juge religieux ; les *marabouts* sont de dévots personnages laïques à qui la foi populaire attribue le pouvoir de guérir les malades ; cette dignité est une sorte de noblesse religieuse et qui se transmet de père en fils.

Les musulmans s'associent en confréries et entretiennent par des cotisations des *Zaouias* (écoles musulmanes) où l'on apprend le Coran aux étudiants.

Des deux langues parlées en Algérie, l'arabe, qui est une langue écrite, est la plus répandue : elle est parlée par 3.200.000 indigènes, tandis que le berbère, qui est un patois, n'est parlé que par 1.300.000 indigènes de l'Aurès, du Djurdjura, des Babor, du Zaccar, du Dahra et de l'Ouarsenis.

HISTORIQUE

L'histoire de l'Algérie proprement dite date seulement du début du seizième siècle, époque à laquelle apparurent sur les côtes algériennes les frères Barberousse (Aroudj et Khéreddine).

C'étaient des corsaires qui entrèrent en lutte contre les Espagnols, les battirent et s'emparèrent d'Alger. Ils firent hommage de leur conquête au sultan de Constantinople qui, en retour, reconnut Khéreddine comme *dey* ou chef de la Régence d'Alger.

Cette Régence était une sorte de république militaire dans laquelle les soldats ou *janissaires*, recrutés parmi les aventuriers de toutes nations et convertis à l'islam, choisissaient leur dey, qu'ils tenaient à leur volonté. Un conseil d'officiers ou *Divan* assistait le dey dans l'administration de la Régence.

La Régence était divisée en trois provinces (Oran, Constantine et Titteri, capitale Médéa) ; chaque province était administrée par un *bey*, lieutenant du dey, dont les fonctions consistaient à maintenir l'ordre et surtout à faire rentrer les impôts, principal souci de l'administration turque ; aussi, pour contraindre les indigènes à payer les impôts, les beys entretenaient-ils dans l'intérieur de leur province des tribus militaires appelées *Maghzen* qui, exemptées d'impôts, avaient pour charge de contraindre les autres tribus *raïas* à payer les redevances.

La guerre de course pratiquée pendant trois siècles par les corsaires barbaresques de la Régence d'Alger fut d'abord une forme de la guerre sainte contre les Espagnols. En 1541, Charles-Quint conduisit lui-même une expédition devant Alger, mais un violent orage dispersa sa flotte et le força à se rembarquer.

Plus tard, quand les corsaires n'étaient plus que des renégats venus de tous les pays, la course se transforma en piraterie ; les navires capturés étaient ramenés à Alger où la cargaison était partagée entre la Régence, les capitaines et les équipages des vaisseaux barbaresques ; les matelots et passagers étaient incarcérés dans les bagnes et réduits à l'esclavage (rameurs de galères ou employés à de durs travaux). On cite parmi les esclaves : l'Espagnol Cervantes, l'auteur de *Don Quichotte*, et le Français Regnard, poète comique.

La France, l'Angleterre et le Danemark essayèrent à plusieurs reprises, mais sans résultat, de supprimer la piraterie.

Louis XIV envoya les amiraux *Duquesne* en 1682, et *d'Estrées*, en 1688, bombarder Alger, mais la ville se relevait chaque fois et la piraterie reprenait avec plus d'ardeur.

Uniquement préoccupés de grossir leurs revenus par la piraterie et les impôts écrasants qui pesaient sur les indigènes, les Turcs négligèrent les travaux indispensables à la prospérité du pays, et, en 1830, de la magnifique colonisation romaine il ne subsistait plus rien.

L'expédition de 1830 ne fut engagée par la France que pour réparer les dommages causés depuis trois siècles par la piraterie algérienne à son commerce et à celui des puissances européennes, et principalement pour châtier les insolences du bey *Hussein*, gouverneur d'Alger.

En 1827, dans un différend entre la France et le dey, au sujet d'une dette que la France avait contractée envers deux négociants israélites d'Alger (Bacri et Busnach) qui avaient fourni du blé aux armées pendant la Révolution, Hussein, qui était créancier des deux négociants, exigeait le paiement immédiat de cette dette à lui seul ; mais comme il y avait d'autres créanciers et que les tribunaux étaient embarrassés pour déterminer les droits de chacun, Hussein crut que notre consul *Duval* le dupait ; un jour, au cours d'une entrevue, il ne se contint plus, apostropha insolemment notre représentant et lui intima l'ordre de sortir en le frappant au bras avec son éventail.

La France se contenta de faire une démonstration navale devant Alger et demanda des excuses qu'Hussein refusa de faire.

En 1829, l'amiral *La Bretonnière*, envoyé à Alger sur le vaisseau *Provence* pour entamer de nouveaux pourparlers avec Hussein, fut éconduit ; comme le *Provence* se retirait de la rade, le pavillon parlementaire flottant à son grand mât, il eut à essuyer le feu des forts de la ville.

Cette seconde insulte décida le gouvernement de Charles X à entrer en guerre avec la Régence d'Alger (5 juin 1830). Les préparatifs furent poussés activement par le ministre de la Marine, le baron *Haussez*.

Une flotte de trois cents vaisseaux, sous les ordres de l'amiral *Duperré*, et 35.000 hommes commandés par le général *Bourmont*, ministre de la Guerre, formèrent le corps expéditionnaire qui, parti de Toulon, débarqua dans la presqu'île de Sidi-Ferruch, à l'Ouest d'Alger, le 14 juin 1830.

Les Turcs, sous le commandement d'*Ibrahim*, gendre d'Hussein, se portèrent au-devant des Français qu'ils rencontrèrent à *Staouéli*, le 19 juin ; les ravages causés par notre artillerie dans les rangs ennemis et les assauts répétés de notre infanterie les mirent en déroute ; la marche sur Alger fut reprise, mais elle fut lente et pénible à cause de la chaleur et du manque de routes. Le corps expéditionnaire arriva néanmoins devant la ville le 29 juin.

Alger était défendu par le *Fort-l'Empereur*, ainsi nommé parce qu'il était bâti à la place même où Charles-Quint avait installé sa tente en 1541. L'attaque commença aussitôt et, malgré la résistance acharnée des Turcs, l'artillerie française eut raison des canons de la place et l'assaut fut ordonné ; devant l'impossibilité de la lutte, les Turcs abandonnèrent le fort et le firent sauter, et nos soldats plantèrent le drapeau français sur des ruines.

On entama aussitôt les négociations pour la reddition de la ville. Le général Bourmont s'engageait à respecter la liberté, la religion et les biens des Algériens ; il laissait à Hussein sa fortune personnelle avec l'autorisation de se retirer où il voudrait. Ces conditions furent acceptées et Hussein s'embarqua quelques jours plus tard, avec sa famille, pour Naples.

Les troupes françaises entrèrent à Alger, le 4 juillet 1830. L'effet moral de cette victoire fut utilisé par Charles X pour signer, le 25 juillet, les fameuses Ordonnances qui restreignaient la liberté de la presse, modifiaient la loi électorale et prononçaient la dissolution de la Chambre des députés. Mais Paris se souleva, les troupes royales, battues après trois jours de lutte (les « trois Glorieuses », 27, 28, 29 juillet), Charles X dut s'enfuir à Rambouillet et fut renversé.

Son cousin le duc d'Orléans, que l'on disait acquis aux idées libérales, monta sur le trône et prit le nom de Louis-Philippe Ier.

Le nouveau gouvernement rappela la moitié des troupes d'Algérie, releva le général Bourmont de son commandement et lui donna pour successeur le général *Clauzel*.

Celui-ci, pour augmenter ses effectifs, créa des corps d'infanterie et de cavalerie indigènes.

Les premiers indigènes qui furent recrutés appartenaient à la tribu des *Zouaoua*, d'où le nom de *zouaves* qu'on leur donna ; plus tard, on y incorpora des indigènes et des

Phot. Geiser.

Femmes de Bou Saâda.

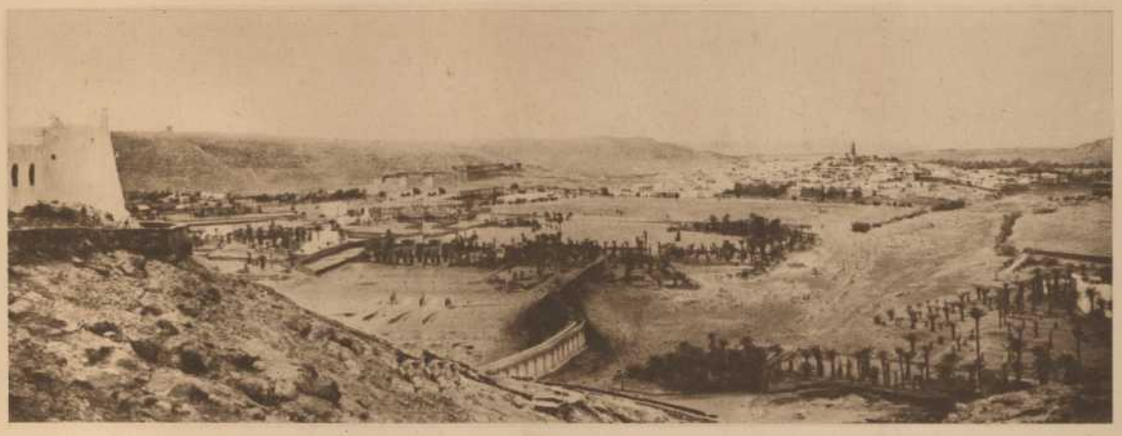

Dans le Sud Algérien : une me partie de la vallée du M'Zab, prise du cimetière de Melika.
A gauche, le bordj militaire ; au ; au premier plan, le pont barrage de Melika ; au second plan, à droite, Ghardaïa.

Français ; les indigènes formèrent alors des bataillons distincts, sous le nom de *tirailleurs*, que, pendant la guerre de Crimée, les Russes appelèrent *turcos*, car ils croyaient que c'était des Turcs.

La cavalerie indigène portait le nom de *spahis*, du mot turc *sipsipahi* (cavalier).

La colonisation commença aussitôt après la conquête, malgré la répugnance des Français à s'expatrier et le peu d'empressement que mettaient le gouvernement à attirer des colons en Algérie. Nonobstant l'hostilité des populations guerrières, l'improduction de la terre couverte de broussailles et de palmiers nains, le manque de sécurité dans les campagnes infestées de pillards, l'inclémence du climat, le manque de routes et le commerce sans valeur, quelques Français à l'esprit aventureux se hasardèrent à donner l'exemple et s'établirent aux environs d'Alger (Sahel et plaine de la Mitidjâ) ; les deux premiers villages créés furent Kouba et Dely-Ibrahim.

Des camps militaires furent établis en certains points pour protéger les colons : Erlon, près de l'emplacement actuel de Boufarik, et C. Oued-el-Alleug, dans la Mitidja ; ce dernier était spécialement chargé de surveiller la tribu des Hadjoutes, grossie de tous les brigands de la région.

L'armée construisit des routes, dont la première fut celle d'Alger à Blida.

En 1831, Hassein, bey d'Oran, nous avait volontairement livré sa capitale et nous occupâmes aussi Mostaganem, Bône et Bougie, en 1832.

En 1833, le général *Desmichels*, qui commandait à Oran, résolut de s'allier à un chef capable de maintenir la tranquillité et l'ordre parmi les indigènes de la province ; il crut le trouver dans *Abd-el-Kader*, jeune homme de vingt-trois ans, chef de la tribu des *Hachem*, de Mascara, et qui paraissait disposé à entrer dans ses vues. Il signa avec lui un traité, en 1834, lui permettant de se pourvoir, dans les villes que nous occupions, d'armes et de munitions ; en retour, Abd-el-Kader devait assurer la tranquillité parmi ses congénères. Ce fut une grande faute, car ce chef arabe n'était qu'un politique adroit et dissimulé, ne rêvant que la « guerre sainte » qui jetterait les Français à la mer et ferait de lui l'*émir*, « le prince des croyants ».

En 1834, le général *Drouet d'Erlon* fut nommé gouverneur général des possessions françaises en Algérie, et le général Desmichels fut remplacé à Oran par le général *Trezel*. Celui-ci, inquiet de la puissance grandissante d'Abd-el-Kader, sortit en armes pour le battre, mais sa colonne fut surprise au moment où elle traversait les gorges et les marais de la *Macta*, à l'Est d'Oran (1835), et perdit 500 hommes. Ce fait d'armes augmenta le prestige de l'émir et lui rallia beaucoup de tribus hésitantes.

Le général Clauzel, renvoyé en Algérie pour venger cet échec, s'empara de Mascara et de Tlemcen, installa ses troupes dans un camp à l'embouchure de la *Tafna* et revint à Alger ; Abd-el-Kader profita de ce départ pour bloquer le camp de la Tafna et assiéger Tlemcen ; ce fut alors que parut le général *Bugeaud* qui, après s'être débarrassé des équipages encombrants et des canons lourds, se mit à la poursuite de l'ennemi qu'il rejoignit sur la *Sikkah*, affluent de la Tafna, le mit complètement en déroute et délivra ainsi Tlemcen (1836).

Pendant ce temps-là, le général Clauzel, qui s'était rendu à Bône, envoyait une expédition contre Constantine où régnait le vieil, énergique et cruel bey *Ahmed*, mais il échoua par suite des grandes pluies et de la faiblesse de ses effectifs ; néanmoins il sut maintenir la discipline parmi ses troupes épuisées qui battaient en retraite ; l'arrière-garde, commandée par *Changarnier*, eut à repousser les charges furieuses de la cavalerie ennemie. Pour permettre au général *Damrémont*, successeur du général Clauzel, de réparer cet échec, le général Bugeaud signait, le 30 mai 1857, avec Abd-el-Kader le *traité de la Tafna* qui nous reconnaissait la possession légitime des villes d'Alger, Oran et Mostaganem et leurs environs, mais abandonnait à l'émir les provinces d'Oran et de Titteri ; nouvelle faute, car nous agrandissions ainsi son territoire et lui donnions un véritable titre de souverain.

Phot. Geiser.

Un fauconnier

Le général Damrémont reconstitua sa colonne et partit de Bône à la tête de 12.000 hommes ; il arriva sans coup férir devant Constantine le 6 octobre 1837 et le siège commença aussitôt. Tué par une balle au moment où il examinait une brèche faite dans les remparts, il fut remplacé par le général *Valée*, qui ordonna l'assaut.

A 7 heures du matin, *Lamoricière*, à la tête de ses zouaves, s'élança dans la brèche ; malgré la résistance des indigènes, qui avaient transformé toutes les maisons en forteresses, et malgré les pertes subies, les colonnes de secours purent arriver à temps pour le soutenir et la ville fut prise à midi.

Le général Valée fut nommé maréchal et gouverneur général.

De 1837 à 1839, il y eut un peu d'accalmie ; Abd-el-Kader en profita pour organiser ses troupes régulières, créer des fabriques d'armes et préparer les tribus à un soulèvement général.

En 1839, le maréchal Valée, accompagné du duc d'Orléans, fils aîné du roi Louis-Philippe, partit de Constantine à la tête d'une colonne, franchit les *Portes de Fer*, dans les biban, et revint à Alger. Abd-el-Kader prétendit que, par cette marche audacieuse à travers son territoire, les Français avaient violé le traité de la Tafna et proclama la guerre sainte.

La Mitidja fut envahie par des bandes d'indigènes qui détruisirent les établissements et les fermes des colons, enlevèrent des convois et ravagèrent la plaine.

Les hostilités s'étendirent aux trois provinces et furent illustrées par des faits d'armes qui comptent dans les fastes de notre histoire militaire.

En 1840, au col de *Mouzaïa*, entre Blida et Médéa, le duc d'Orléans et le général Changarnier enlevèrent en une charge brillante les positions ennemies ; à Mazagran, près de Mostaganem, 123 soldats, commandés par le capitaine *Lelièvre* et enfermés dans un blockhaus, résistèrent pendant quatre jours (du 2 au 6 février) à 12.000 Arabes qui les assiégeaient.

Mais la guerre s'éternisait et les troupes françaises, qui avaient reçu l'ordre de ne pas sortir des places qu'elles occupaient, étaient presque partout assiégées.

Au mois de décembre 1840, le maréchal Valée fut relevé de ses fonctions et remplacé par le général Bugeaud.

Malgré ces insuccès, le gouvernement de Louis-Philippe décida l'occupation totale de l'Algérie et l'établissement, aux frais de l'Etat, de colons français ; le général Bugeaud fut chargé de réaliser ce programme. En prenant possession de ses fonctions de gouverneur, il affirma dans sa proclamation à la population d'Alger que la guerre n'était pas le but et que la conquête serait stérile sans la colonisation ; aidé du comte *Guyot*, il organisa, encouragea et surveilla la colonisation étatiste (délimitation des régions à coloniser et des centres, lotissement des terres, création des villages, construction de maisons de colons, routes et édifices publics, distribution de semences et de bêtes de travail, recrutement des colons).

Les environs d'Alger, d'Oran et de Philippeville furent les premiers peuplés.

En vue d'une occupation plus étendue, le général Bugeaud comprit qu'en Algérie, pays sans routes et où l'ennemi était si mobile, la guerre devait se faire à l'aide de colonnes volantes et nombreuses qui, débarrassées des convois de voitures encombrants et convoyées par des animaux de bât passant partout, étaient prêtes à prendre l'offensive en tout temps et sur tous les points où les Arabes s'organisaient pour la guerre.

Dès son arrivée en Algérie, il chassa Abd-el-Kader de Boghar, Takdempt (près de Tiaret), Mascara et Tlemcen, et occupa ces points ; ce fut à cette époque qu'eut lieu le combat de *Beni-Mered* (11 avril 1842), près de Blida, où 21 hommes du 26e de ligne, commandés par le sergent *Blandan*, s'immortalisèrent en résistant à 300 cavaliers arabes.

Bugeaud fonda Orléansville, en 1844 ; il surveillait ainsi la vallée du Chélif et assurait les communications entre les provinces d'Alger et d'Oran.

Cependant Abd-el-Kader ne restait pas inactif ; il harcelait sans cesse nos colonnes, tombait sur elles à l'improviste et réussissait toujours à disparaître ; pourtant une colonne de cavalerie partie de Boghar et commandée par le *duc d'Aumale*, fils du roi Louis-Philippe, lancée à sa poursuite, l'atteignait après plusieurs journées de marches forcées à Taguin, sur les Hauts-Plateaux, entre Boghar et Aflou (16 mai 1843), où il avait installé sa *smala* (c'est-à-dire sa famille, ses partenaires et ses troupeaux), et l'attaqua résolument ; les défenseurs, surpris, s'enfuirent en désordre, nous abandonnant un butin considérable et plus de 3.000 prisonniers ; les tribus nomades des plateaux de Médéa et de Miliana, fortes de 20.000 hommes, firent leur soumission et Abd-el-Kader se réfugia au Maroc où il intrigua auprès du sultan *Abd-er-Rahman* pour le déterminer à se joindre à lui contre les Français.

Moulay Mohamed, fils du sultan, à la tête de 30.000 cavaliers, s'avança jusqu'à la frontière algérienne. Bugeaud, qui venait d'être nommé maréchal, marcha à sa rencontre avec 8.000 hommes, l'attaqua sur les bords de l'*Isly* et le mit en déroute. En même temps notre flotte, sous les ordres du *prince de Joinville*, fils de Louis-Philippe, bombardait les ports marocains de la côte occidentale. Abd-er-Rahman se hâta de demander la paix. Par le traité de Tanger (1844), il s'engageait à chasser Abd-el-Kader de ses Etats et à le remettre entre nos mains s'il y retournait. La frontière marocaine fut arrêtée par la *convention de Lalla-Marnia* (18 mars 1845), mais la *Moulouya* et *Figuig* restaient au Maroc.

La conquête de la grande Kabylie fut poursuivie et aboutit à la prise de *Dellys* (1844) ; dans le Dahra, les colonels *Saint-Arnaud* et *Pélissier* battirent sans répit les partisans de *Bou-Maza*, qui avait prêché la révolte.

Profitant de l'insurrection de la Kabylie et du Dahra, Abd-el-Kader franchit la frontière du Maroc et attira le colonel *Montagnac*, qui commandait à Nemours, dans un guet-apens à *Sidi-Brahim*, au-dessus du Sig ; le colonel fut tué, mais 79 chasseurs d'Orléans (chasseurs à pied actuels), réfugiés dans le marabout de Sidi-Brahim, subirent un siège héroïque de trois jours ; n'ayant plus d'eau, de vivres ni de munitions, ils tentèrent une sortie à la baïonnette et, à l'exception de cinq, tous furent tués.

Décidé d'en finir, le maréchal Bugeaud mit sur pied 100.000 hommes, forma 18 colonnes et donna la chasse à l'émir qui, abandonné par ses partisans, chercha de nouveau refuge au Maroc ; le sultan Abd-er-Rahman lui ayant intimé l'ordre de quitter ses Etats, Abd-el-Kader rentra en Algérie et tenta de gagner le Sud, mais le général Lamoricière ayant fait garder tous les passages de la frontière, Abd-el-Kader fit sa soumission près du marabout de Sidi-Brahim (23 décembre 1847). Lamoricière le remit entre les mains du duc d'Aumale qui venait de succéder au maréchal Bugeaud comme gouverneur général. L'émir fut envoyé en France et interné d'abord à Toulon, ensuite à Pau et, enfin, au château d'Amboise, qu'il quitta en 1852 pour se retirer à Damas, en Syrie, où il vécut jusqu'en 1883 d'une pension de 100.000 francs que lui faisait le gouvernement français ; il se conduisit jusqu'au bout en ami de la France.

Pendant la période de 1841 à 1847, la colonisation officielle faisait de grands progrès ; la population européenne s'élevait à 115.000 habitants, dont près de la moitié d'origine française ; dans les trois provinces les villes se développèrent,

Les gorges d'El Kantara. *Phot. Geiser.*

Alger devenait une ville à l'européenne avec 40.000 habitants ; Blida, Médéa, Miliana, Dellys et Bougie voyaient augmenter leur commerce et leur population ; Mustapha naissait aux portes d'Alger. Oran comptait 25.000 habitants, Mostaganem, Mascara et Tlemcen se peuplaient, Sidi-bel-Abbès était créé; Constantine abritait un grand nombre d'Européens, Bône devenait une ville importante, Sétif et Guelma prenaient de l'essor ; une route reliait Constantine à Philippeville.

Devant l'insécurité des territoires indigènes, dans lesquels les Européens ne pouvaient pénétrer que difficilement, Bugeaud demanda au gouvernement de faire voter par les Chambres un projet de colonisation par des soldats en activité de service. Ce projet ayant été repoussé, Bugeaud donna sa démission.

La Révolution de 1848 ayant renversé Louis-Philippe et proclamé la République, le duc d'Aumale résigna ses fonctions de gouverneur général qu'il remplissait depuis quelques mois à peine.

Le prince *Louis-Napoléon Bonaparte* fut proclamé président de la République.

Parmi les réformes qui furent votées par la République, l'Algérie fut assimilée à la métropole au point de vue politique (suffrage universel, élection de députés et de conseils municipaux) et au point de vue administratif (division de l'Algérie en départements et arrondissements à la tête desquels furent

Laghouat.

placés des préfets et des sous-préfets) ; on proclama la liberté de la presse, l'affranchissement des nègres du Sud et l'interdiction de la traite.

Ce fut alors que fut tentée l'expérience de la *colonisation ouvrière*. 20.000 ouvriers parisiens sans ressources furent enrôlés pour aller coloniser en Algérie où on leur promettait des terres et du travail, mais, l'administration n'ayant pas eu le temps de construire les maisons des 42 villages créés, ils durent, à leur arrivée, vivre sous la tente et défricher le sol ; l'armée leur vint en aide, mais l'ouvrier parisien, peu habitué au travail de la terre, était un médiocre colon ; la fièvre multiplia ses ravages, et, découragés, beaucoup rentrèrent malades en France. Seuls les environs d'Oran et la vallée de la Seybouse, où les colons purent résister, gagnèrent à cet essai malheureux un peu de prospérité.

Le président de la République s'étant fait proclamer empereur sous le nom de *Napoléon III*, un régime d'autorité fut instauré qui eut ses répercussions en Algérie. Le pays n'eut plus le droit d'élire des députés et des conseillers municipaux ; les bureaux arabes furent les maîtres absolus des territoires et en interdirent l'accès aux colons. Devant les réclamations incessantes, l'empereur supprima, en 1858, le gouvernement général et créa le ministère de l'Algérie et des Colonies, qui dura seulement deux ans ; il fut occupé d'abord par le prince *Jérôme-Napoléon*, cousin de l'empereur, et, ensuite par le comte *de Chasseloup-Laubat*.

Mais, en 1860, on revint au régime militaire, le maréchal *Pélissier* fut nommé gouverneur général et les bureaux reprirent leur action.

L'empereur, n'ayant pas confiance dans les efforts des colons, pensa que des compagnies financières seraient plus à même d'entreprendre les travaux nécessaires pour l'exploitation du sol. Il confia, en 1863, à une compagnie suisse, la *Compagnie Genevoise*, la colonisation des environs de Sétif ; en 1865, une autre compagnie reçut les plaines de l'Habra et de la Macta ; en 1868, la *Société générale algérienne* s'engagea à avancer 100 millions à l'Etat pour exécuter de grands travaux publics et entreprendre avec 100 autres millions des travaux de colonisation. En retour de tous ces travaux, l'Etat cédait à ces compagnies des terres en toute propriété ; mais au lieu d'établir des colons européens, les compagnies se bornèrent à louer aux indigènes, ce qui n'était pas le but qu'on se proposait.

L'empereur, qui s'était déclaré le protecteur des Arabes, promulgua le sénatus-consulte de 1863, par lequel les Arabes étaient déclarés propriétaires de toutes les terres qu'ils occupaient, et défense était faite aux colons de s'étendre en dehors du périmètre des grands centres.

Des fléaux de toute sorte s'abattirent sur l'Algérie : en 1865, une invasion de sauterelles ravagea le Tell ; en 1867, une grande sécheresse brûla les récoltes, et la famine commença. L'année 1868 fut la plus désastreuse pour les indigènes ; aux horreurs de la faim vinrent s'ajouter le choléra et le typhus, qui décimèrent ceux que la famine avaient épargnés, et il y eut plus de 200.000 victimes. Dans une lettre publique, Mgr *Lavigerie*, archevêque d'Alger, fit connaître la situation lamentable de la colonie et des secours importants arri-

vèrent de France. Tous ces désastres amenèrent la chute définitive du régime militaire et, le 8 mars 1870, le Parlement décida le rétablissement du régime civil.

Au moment de la proclamation de la République, en 1848, il restait encore deux régions à soumettre pour compléter l'occupation totale de l'Algérie, décrétée en 1841 :

1° Dans le Sud, la population de l'oasis de *Zaatcha*, près de Biskra, s'était révoltée à l'instigation de *Bou-Ziane* ; le général *Herbillon*, après avoir fait raser les palmiers qui entouraient le *ksar* (village), fit donner l'assaut, anéantit l'oasis et Bou-Ziane prisonnier fut fusillé (novembre 1849). Au mois de décembre 1852, le colonel *Pélissier* se porta contre l'oasis de *Laghouat* qui s'était insurgée et la prit d'assaut. Ces deux opérations terrifièrent les populations du Sud qui se soumirent.

2° La *Kabylie*, dont la structure se prêtait à la défensive, avait été soulevée par l'agitateur *Bou-Barla* et de petites opérations avaient déjà eu lieu, mais sans résultats bien marquants. En 1857, une expédition décisive fut alors décidée et placée sous la direction du maréchal *Randon*, gouverneur général ; à son approche toutes les tribus de la grande Kabylie se soulevèrent ; à *Ichéridène*, après un sanglant combat, les tribus kabyles furent battues et se soumirent ; pour contenir et surveiller les opérations, le maréchal Randon fit construire près du lieu du combat et sur un des sommets qui dominent des villages le *Fort-Napoléon*, aujourd'hui Fort-National. En 1864, dans le Sud Oranais, l'importante tribu des *Ouled-Sidi-Cheikh*, maîtresse du pays depuis Ouargla jusqu'au Maroc, se révolta à l'appel de son agha *Si Sliman*. Le colonel *Beauprêtre* se porta contre lui, mais il fut trahi par le goum qui l'accompagnait et sa colonne massacrée. Le colonel et Si Sliman furent tués au cours du combat.

Vue générale du village de Menaa, dans l'Aurès.

Cet échec amena un soulèvement général qui se propagea même dans le Tell chez les *Flittas*, dans les environs de Relizane (province d'Oran).

Le gouverneur général Pélissier étant mort, fut remplacé par le maréchal de *Mac-Mahon* qui envoya des forces importantes pour mater les rebelles, mais ce ne fut qu'en 1869 qu'une action décisive eut raison des Ouled-Sidi-Cheikh en anéantissant leur principal contingent dans le Djebel-Amour.

Les Marocains de l'*Oued-Guir*, alliés des Ouled-Sidi-Cheikh, opéraient de fréquentes *razzias* sur nos tribus du Sud-Oranais ; le général *de Wimpfen* pénétra dans leur territoire et s'empara d'*Aïn Chair* (mai 1870).

En 1870, au moment de la proclamation de la troisième République, l'Algérie proprement dite était tout entière soumise à l'autorité française.

Néanmoins, nos revers de la guerre suscitèrent des insurrections, notamment en Kabylie où *Mokrani*, bach-agha de la Medjana, souleva les populations ; les révoltés envahirent les établissements et villages français, saccagèrent les récoltes et massacrèrent les colons à Bordj-Bou-Arreredj, Fort National, Tizi-Ouzou, Dra el Mizan, Bougie, Dellys, Palestro ; ils essayèrent même de pénétrer dans la Mitidja, mais le colonel *Fourcault* les arrêta à l'Alma (22 avril 1871). Il fallut encore six mois pour étouffer la révolte qui s'était étendue dans tout le Tell et dans le Sud jusqu'aux monts du Hodna. Mokrani fut tué dans une rencontre à Bouïra, les principaux chefs indigènes furent condamnés à mort ou déportés à Nouméa et à Cayenne, leurs biens furent confisqués et les tribus rebelles durent payer une contribution de guerre de 26 millions de francs.

Malgré ces échecs, les tribus de l'Aurès tentèrent, en 1879, une révolte qui fut vite réprimée.

En 1881, le Sud Oranais se souleva à l'instigation du marabout *Bou Amama* qui s'avança jusqu'à Saïda où il massacra de nombreux alfatiers espagnols ; une colonne commandée par le général *de Négrier* alla à sa rencontre, le poursuivit sans répit et l'obligea à se réfugier au Maroc.

Le *Mzab* (région d'oasis à 200 kilomètres au sud de Laghouat), auquel on avait laissé son indépendance à la condition de ne pas donner refuge à nos ennemis ni de leur vendre des armes, ne remplit pas ces deux obligations ; une colonne s'empara de Ghardaïa le 30 novembre 1882, élargissant ainsi notre pénétration dans le Sahara.

Aussi l'idée de relier l'Algérie au Soudan par un chemin de fer transsaharien devint-elle de plus en plus à l'ordre du jour. Le Transsaharien devait drainer vers l'Algérie les richesses soudanaises, mais les routes du désert étaient inconnues et il était nécessaire de constituer pour les explorer des expéditions géographiques, pacifiques dans leur but comme dans leurs moyens.

La première en date fut celle du colonel *Flatters*, qui, partie d'Ouargla le 4 décembre 1880 pour étudier le tracé possible de la voie ferrée fut presque entièrement massacrée y compris son chef, le 16 février 1881, à Bir el Garama (1.000 km. au Sud d'Ouargla), par les Touareg ; Palat en 1886, Douls en 1889 et Morès en 1895 périrent aussi sous les coups des Touareg. Ces massacres firent différer d'autres tentatives et ce ne fut qu'en 1898 que l'on se décida à soumettre toute la région désertique qui nous était reconnue par la convention franco-anglaise de 1890.

En 1898, l'ingénieur *Foureau* reprit le chemin qu'avait pris le colonel Flatters, mais accompagné d'un détachement de 300 fusils sous les ordres du commandant *Lamy*. La mission traversa le Sahara de Touggourt au lac Tchad sans être inquiétée par les Touareg ; ce ne fut que près du lac Tchad qu'elle trouva de la résistance, à Kousseri, sur le Chari, où le commandant Lamy fut tué.

En 1899, une exploration géologique dirigée par le professeur *Flamant* partit d'Alger pour l'oasis d'*In Salah* ; les indigènes furent repoussés, In Salah fut prise d'assaut et tout le *Touat* occupé.

Cependant les tribus touareg restaient hostiles à notre pénétration dans le Sahara ; ce fut alors que deux hommes conquirent, par des procédés différents, l'immense désert.

Le colonel *Laperrine* fut nommé, en 1901, commandant supérieur des territoires du Sud Algérien. Pour arriver à soumettre les Touareg, il utilisa la vieille haine de leurs rivaux séculaires, les Châambas, qui nous étaient fidèles. Avec leur collaboration, il créa des compagnies méharistes qui, armées et commandées à la française, étaient chargées de la police du désert. En 1902 une rencontre eut lieu dans laquelle le parti touareg fut anéanti. Cette défaite amena la soumission de toutes les tribus touareg du Sahara. Par son action personnelle le général Laperrine gagna à la France la sympathie et le respect des chefs influents, fit régner l'ordre en usant tantôt de la persuasion et tantôt de la force ; bref, fut le vrai conquérant du Sahara.

En même temps, son camarade de Saint-Cyr, le *Père de Foucauld*, ancien officier de cavalerie, ancien explorateur au Maroc, qui s'était fait prêtre et bientôt ermite, s'établit en plein Sahara, dans une cabane, à Tamanrasset. Il conquit les Touareg par son dévouement, soignant les malades, partageant ses maigres ressources avec les indigents ; comme il avait étudié à fond la langue, les mœurs et l'histoire du pays, il tint la correspondance des chefs et les engagea dans notre amitié.

Cependant, en 1916, alors que le général Laperrine se trouvait sur le front

Constantine : intérieur du Palais. *Phot. Geiser.*

Une école arabe.

Vieux portail arabe dans une rue de la kasbah d'Alger *Phot. Bourgoin.*

français, les tribus du désert, poussées et armées par les émissaires allemands et turcs, se soulevèrent. Le Père de Foucauld, dans son ermitage, surveillait les événements et renseignait les autorités, mais, le 1er décembre 1916, il fut tué par des Touareg pour n'avoir pas voulu révéler la présence de nos méharistes. Son corps repose à El Goléa depuis avril 1929.

Le général Laperrine fut rappelé au Sahara en 1917. Sa valeur de chef et les coups qu'il porta aux révoltés ramenèrent la soumission dans tout le Sud Algérien. Il chercha à mettre en communication nos possessions sahariennes de l'Algérie au Niger par l'automobile et l'avion, et, pour donner l'exemple, prit part lui-même à un vol d'essai en plein Sahara ; mais son avion, ayant perdu sa route, dut atterrir brusquement ; le général fut projeté sur le sol avec de fortes blessures et, malgré les soins dévoués que lui prodiguèrent sur place, pendant dix-sept jours, les deux autres membres de l'équipage, il mourut le 5 mars 1922. Son corps fut ramené à Tamanrasset.

ADMINISTRATION

L'administration d'un pays est l'ensemble des organismes qui y assurent la tranquillité publique et la sécurité, sauvegardent les intérêts de la collectivité et des individus et contribuent au développement économique ; elle doit s'adapter *aux besoins locaux et aux mœurs de la population*, souvent composée d'éléments ethniques différents ; il est donc logique qu'elle ait souvent été modifiée en Algérie au fur et à mesure que celle-ci s'ouvrait à la vie européenne.

A la tête de l'Algérie se trouve aujourd'hui un *Gouverneur général civil*, nommé par le président de la République sur la proposition du ministre de l'Intérieur. La durée de ses fonctions n'est pas limitée ; il a la haute direction de tous les services algériens, non musulmans, sauf ceux de la Justice et de l'Instruction publique, et les services militaires qui, sans lui échapper, restent rattachés aux ministères de la métropole.

Son rôle spécial est d'assurer l'autorité de la France, le développement de la colonisation et la protection des indigènes. Il prépare le budget de la colonie et assure son exécution après qu'il a été voté et approuvé.

Il est assisté dans ses fonctions administratives par :

1° *Le Secrétaire général du gouvernement*, qui a pour mission de le remplacer en cas d'absence ou d'empêchement et de diriger les différents bureaux divisés en huit directions : Intérieur et Beaux-Arts, Travaux publics-Chemins de fer et Mines, Agriculture et Colonisation, Commerce et Industrie-Travail et Prévoyance sociale, Finances, Affaires indigènes, Territoires du Sud, Sécurité générale ;

2° *Le Conseil du gouvernement*, composé de directeurs, de chefs de service et de conseillers rapporteurs, et chargé de donner son avis au gouverneur sur toutes les questions intéressant l'administration et l'organisation générale du pays.

A côté de l'administration centrale, deux Assemblées délibérantes représentent les populations française et indigène, à savoir :

1° *Le Conseil supérieur*, formé de 61 membres, dont 31 d'origine élective, et 30 hauts fonctionnaires de la colonie (procureur général, préfet, recteur, etc.) ; son rôle est de discuter le budget voté par les délégations financières, mais sans pouvoir prendre l'initiative d'une dépense nouvelle ou d'un relèvement de crédits. Le Conseil tient une session ordinaire par an après celle des délégations financières et sous la présidence du gouverneur. Après le vote du Conseil supérieur, le budget ne devient exécutif qu'après avoir reçu l'approbation du parlement français ;

2° *Les délégations financières*, qui comprennent trois sections : colons, non colons (contribuables autres que les colons), indigènes. Cette dernière section est subdivisée elle-même en section arabe et section kabyle.

Les délégués sont nommés pour six ans, avec renouvellement partiel tous les trois ans. Ils sont élus par la catégorie de contribuables à laquelle ils appartiennent. Les électeurs colons ou non colons doivent avoir vingt-cinq ans d'âge, un séjour d'au moins trois ans sur le sol algérien et posséder la nationalité française depuis douze ans ; les électeurs indigènes sont ceux qui sont inscrits sur les listes électorales des communes de plein exercice et, pour les communes mixtes, seulement les membres indigènes des commissions municipales et des *djemaas*.

Les délégations financières se réunissent une ou deux fois par an, à Alger, sous la présidence du gouverneur, pour discuter et pour voter le budget spécial de l'Algérie ; elles délibèrent d'abord en séance privée, par sections, et puis se réunissent en séance plénière et publique pour le vote définitif.

L'Algérie est représentée, d'autre part, au parlement français par trois sénateurs (un par département) et par neuf députés (trois par département).

Au point de vue administratif, l'Algérie est divisée en deux parties :

1° *L'Algérie du Nord*, qui n'est que le prolongement de la France, a une administration civile et comprend trois départements administrés chacun par un préfet : ce sont ceux d'Oran, d'Alger et de Constantine.

Les départements sont divisés en arrondissements (17) ayant à leur tête un sous-préfet, sauf aux chefs-lieux de département où les fonctions sont remplies par les secrétaires généraux.

Les arrondissements ne sont pas, comme en France, divisés en cantons, mais ils comprennent des communes, qui sont de trois sortes : *a*) les *communes de plein exercice*, où la population française est en majorité, avec un maire et un conseil municipal élus ; *b*) les *communes mixtes*, où l'élément français est en minorité, et qui ont à leur tête un administrateur, fonctionnaire civil ; le conseil municipal y est remplacé par une commission municipale qui comprend des membres français élus, les caïds indigènes et les présidents élus des *djemaas* indigènes (les djemaas sont les conseils des villages (*douars*), élus par le corps électoral indigène) ; *c*) les *communes indigènes*, où la population française fait à peu près ou même complètement défaut ; elles ne se trouvent que dans les territoires du Sud ; la commission municipale n'y comprend que les caïds de tribus et les chefs militaires ;

2°) *Les territoires du Sud*, au nombre de quatre : Aïn Sefra, Ghardaia, Touggourt et les oasis, chef-lieu Ouargla. Chaque territoire est administré, sous l'autorité du gouverneur général, par un commandant de territoire, des commandants de cercle, des chefs d'annexe et de poste, tous officiers de différents grades ; ils ont sous leurs ordres les chefs indigènes (bach-aghas et caïds).

Budget. — L'Algérie a depuis 1900 un budget autonome. Il s'est élevé, en 1930, à 1.873.486.944 francs pour les dépenses, contre 1.873.620.858 francs pour les recettes, sans compter le budget annexe des P. T. T. qui est de 224 millions. Les territoires du Sud ont un budget distinct.

La dette publique de l'Algérie, constituée par différents emprunts, se monte à environ 900 millions. Son service absorbe environ 12 % des revenus permanents de la colonie.

Justice. — Le principe de l'organisation judiciaire en Algérie est d'assurer

aux Européens le bénéfice du droit commun français et de soumettre les indigènes à des juridictions spéciales. La justice de p premier degré est assurée par des *juges de paix* français, qui connaissent des affaires civiles peu importantes et des contraventions de simple police concernant les Européens et les indigènes ; pour certains cas, et notamment pour les affaires de succession, les indigènes ont recours à des juges musulmans (*cadis*), dont la juridiction porte le nom de *mahakma*. Pour éviter de grands déplacements aux justiciables, les juges de paix et cadis sont tenus de se rendre régulièrement sur certains marchés ou dans les villages éloignés de leur résidence pour y tenir des *audiences foraines*.

Au-dessus des justices de paix et des mahakmas se trouvent 15 tribunaux d'arrondissement (sauf pour Médéa et Miliana qui y sont rattachées à l'arrondissement de Blida). Ces tribunaux prennent le nom de *tribunaux de première instance*, lorsqu'ils jugent les affaires civiles d'une certaine importance, et de *tribunaux correctionnels* lorsqu'il s'agit de délits commis par les Européens ; les délits commis par les indigènes sont jugés par les *tribunaux répressifs* constitués par des justices de paix et composés d'un juge de paix et de deux assesseurs (un français et un musulman). Les fonctions du ministère public sont remplies, suivant l'importance du centre, soit par le procureur de la République, soit par un administrateur ou un commissaire de police.

Les appels des tribunaux de première instance se sont portés devant la *Cour d'appel* d'Alger.

Les crimes commis par des Européens sont jugés par les cours d'assises qui siègent à Alger, Oran, Constantine et Bône, ceux commis par les indigènes sont déférés à la juridiction des *cours criminelles*, instituées dans les villes où siège un tribunal de première instance ; dans ces cours, le jury est remplacé par quatre assesseurs (deux français et deux musulmans). Dans les territoires du Sud, la justice est organisée militairement ; les délits sont jugés par des *commissions disciplinaires* qui siègent auprès des chefs-lieux d'annexe ou de cercle ; les crimes sont jugés par les conseils de guerre siégeant à Alger, Oran et Constantine.

CULTES. — La Capitulation du 6 juillet 1830 a garanti le libre exercice de la religion mahométane en Algérie. On compte actuellement environ 25 muftis et des imans khatibs, modarris, hozzâb et moueddhins, soit, en tout, 573 fonctionnaires pour 174 mosquées. Ils sont nommés par le gouvernement ainsi que les cadis répartis en territoire civil en 57 mahakmas principales et 23 secondaires ; en territoire militaire, en 49 mahakmas et 15 medjelès. Pour les ibadites, il existe 3 mahakmas principales et 5 annexes.

Le culte catholique romain a un archevêché à Alger et deux évêques suffragants à Oran et Constantine.

INSTRUCTION PUBLIQUE. — L'Algérie forme une Académie dirigée par un recteur et dont le siège est à Alger. Les programmes d'études sont les mêmes que ceux des Académies de la métropole.

L'*enseignement primaire élémentaire* est donné dans 1.500 écoles de tout genre à 102.000 élèves et dans 100 écoles maternelles à 18.000 enfants.

L'*enseignement primaire supérieur* comprend les écoles normales, les écoles primaires supérieures et les cours complémentaires.

L'*enseignement secondaire* est donné dans les lycées d'Alger, d'Oran et de Constantine, ainsi que dans plusieurs collèges communaux et cours secondaires de jeunes filles.

L'*enseignement supérieur* est donné à l'*Université d'Alger* qui comprend les *quatre Facultés* (droit, lettres, sciences, médecine et pharmacie).

En ce qui concerne les indigènes, l'*enseignement supérieur musulman* est donné dans trois écoles, ou *Medersas*, installées à Alger, Tlemcen et Constantine. On y enseigne la théologie, le droit musulman, la littérature arabe, la langue française et les éléments de sciences. On y prépare les futurs fonctionnaires indigènes.

Les *écoles primaires spéciales* enseignent la langue française usuelle, notre système de poids et mesures et notre numération ; dans les écoles des villes, on exerce les élèves aux métiers manuels, et dans celles des campagnes, aux travaux agricoles.

A ces écoles sont annexés des *cours complémentaires* agricoles et industriels qui initient les élèves indigènes aux travaux perfectionnés de l'agriculture et au machinisme agricole (écoles de Ben Chicao, dans le département d'Alger, de Mazouna et d'Ammi Moussa, dans celui d'Oran) ou aux arts musulmans (Alger et Tlemcen).

Des *écoles ouvroirs* apprennent aux jeunes filles indigènes à coudre, à broder et à confectionner des tapis.

L'*enseignement technique* est donné, aux Français comme aux indigènes, pour le premier degré dans les écoles d'agriculture de Philippeville, d'apprentissage horticole d'Alger et, pour le degré supérieur, à l'Institut agricole de Maison-Carrée (Alger) qui prépare les chefs d'exploitation, gérants de ferme et directeurs de grands domaines.

L'*enseignement industriel* est donné dans plusieurs établissements, dont les plus importants sont : l'Institut industriel de Maison-Carrée, l'école d'apprentissage de Dellys, les écoles pratiques d'Alger, Oran et Constantine.

L'*enseignement commercial* est donné à l'Ecole supérieure de commerce d'Alger, à l'Ecole pratique de commerce d'Oran et dans la plupart des écoles primaires supérieures.

ARMÉE. — Les forces militaires entretenues sur le territoire de l'Algérie constituent le 19e corps d'armée, dont le siège est à Alger et qui comprend trois divisions correspondant aux trois départements.

Ces troupes se composent, pour l'*infanterie*, de 3 régiments de zouaves, 8 de tirailleurs algériens, 2 de tirailleurs sénégalais, 1 de légion étrangère et 4 compagnies sahariennes ; pour la *cavalerie*, de 3 régiments de chasseurs d'Afrique, 3 de spahis, 3 compagnies de cavaliers de remonte et 3 escadrons du train ; pour l'*artillerie*, de 3 régiments d'artillerie de campagne et 3 compagnies autonomes d'ouvriers d'artillerie ; pour le *génie*, de 1 bataillon de sapeurs-mineurs et 1 de sapeurs télégraphistes et de chemins de fer ; pour l'*aviation*, de 3 groupes de 2 escadrilles.

ASSISTANCE MÉDICALE. — L'assistance médicale est donnée dans 71 hôpitaux militaires ou civils, 83 hôpitaux auxiliaires et 72 bureaux de bienfaisance. Dans les régions peuplées seulement d'indigènes, on a créé des *infirmeries* à leur usage ; des *médecins de colonisation* sont nommés et installés par l'administration dans les régions de colonisation.

Des asiles et des hospices reçoivent les vieillards infirmes et impotents.

Un Institut Pasteur, avec tous ses laboratoires, est installé à Alger.

DÉPARTEMENT D'ORAN

Le département d'Oran a une superficie de 67.329 kilomètres carrés et une population (recensement de 1926) de 1.361.534 habitants, dont 350.841 Européens et 1.010.693 indigènes, soit 20,2 au kilomètre carré. Les monts de Tlemcen (1.842 m.) et la partie occidentale de l'Ouarsenis traversent le département du Sud-Ouest au Nord-Est. Par rapport aux deux autres départements, les plaines y sont plus étendues, les Européens plus nombreux (surtout les Espagnols), et le climat plus chaud et un peu plus sec.

Le littoral, montueux à l'Ouest où il abrite les ports de Nemours et de Beni-Saf, s'évase en allant vers l'Est où on rencontre les golfes d'Oran et d'Arzen, séparés par le cap Carbon. En arrière, s'étendent les plaines de Sig et de l'Habra et celle du Chélif. Ce sont des terres de cultures (céréales, vignes et fruits), irriguées par l'eau des barrages établis sur les rivières.

Au delà, vers le Sud, on rencontre des plaines plus hautes et très fertiles : celles de Tlemcen, Sidi-Bel-Abbès et Mascara, riches en céréales, en vignes et en oliviers. Enfin, plus au Sud encore, se trouvent les hauts plateaux (900 m.) qui produisent de l'alfa, et dont Saïda est le grand marché.

Le département d'Oran comprend 5 arrondissements (Oran, Mascara, Mostaganem, Sidi-bel-Abbès et Tlemcen) et 110 communes, dont 92 de plein

Une rue du village de Maata, dans l'Aurès. *Phot. Bocrgoin.*

Mosquée dans une oasis.
Phot. Roure.

exercice et 18 mixtes. Bien que le canton n'existe pas comme division administrative, il y a lieu de mentionner les 29 cantons judiciaires.

Oran, chef-lieu du département, a une population de 150.300 habitants, dont 120.568 Européens, et rivalise avec Alger pour l'activité des affaires. Sur la rive occidentale du golfe et à 8 kilomètres, se trouve la rade de Mers-el-Kébir, qui a une valeur de premier ordre comme port militaire.

Le port d'Oran est un des plus actifs de l'Algérie, avec un mouvement de 9.500 navires et un trafic commercial de plus de 16.000.000 de tonneaux.

La ville s'étage en amphithéâtre sur les deux versants du ravin de l'Oued Rahhi jusqu'au plateau de Karguenta et est dominée par la Santa Cruz, montagne escarpée et nue portant le vieux fort espagnol et la chapelle de la Vierge.

Par ordre d'importance de population, les autres principales villes du département d'Oran se classent de la sorte : Sidi-bel-Abbès, 43.148 habitants ; Mascara, 28.033 ; Tlemcen, 26.758 ; Mostaganem, 26.355.

DÉPARTEMENT D'ALGER

Le département d'Alger est le moins étendu des trois départements de l'Algérie, avec 52.659 kilomètres carrés et une population de 1.834.502 habitants, dont 307.195 Européens et 1.527.307 indigènes, soit une densité de 34,8 au kilomètre carré.

Sur le littoral, montueux et rectiligne, on ne trouve que les petits ports de Tenès, Cherchell et Dellys ; une seule grande échancrure, la baie d'Alger, a permis l'installation du port et de la ville du même nom.

Le Tell, zone de colonisation par excellence, comprend les massifs du Djurdjura, la partie orientale de l'Ouarsenis (1.985 m.), les monts de Blida (1.629 m.), le Dahra et la Zaccar (1.415 m.), le Sahel et la Mitidja. C'est la région la plus riche de toute l'Algérie. Elle abonde en villages et en cultures de toutes sortes : céréales, primeurs, orangers, vigne, qui donne parfois jusqu'à 300 hectolitres de vin à l'hectare ; on y cultive aussi le tabac.

A l'Ouest se trouve la vallée du Chélif, qui continue les plaines du département d'Oran ; resserrée entre le Dahra et le Zaccar au Nord, et l'Ouarsenis au Sud, elle a un climat demi-saharien, les pluies y sont deux fois moins abondantes que sur le littoral et la température y est la même que celle de Laghouat ; la culture principale est celle des céréales ; grâce à l'irrigation au moyen des barrages construits sur l'Oued Chélif, on y pratique aussi la culture des arbres fruitiers et l'on fonde de réelles espérances sur la culture du coton.

Une rue du village de Chema.
Phot. Geiser.

A l'entrée de la vallée du Chélif et sur les pentes Sud du Zaccar se trouve la ville de Miliana qui vit de la culture de ses vignes et de ses vergers.

Dans le Djurdjura (grande Kabylie) les sommets (2.308 m.) sont couverts de neige pendant cinq mois d'hiver et sur les flancs de la montagne la terre végétale est pauvre; aussi les cultures y sont-elles médiocres (orge, fèves, etc.), mais en revanche les pluies abondantes rendent la terre propice aux arbres (oliviers, figuiers, frêne, chênes verts, chênes-lièges et cèdres). C'est la région la plus peuplée de l'Algérie (environ 500.000 habitants).

En arrière des monts de Blida se trouvent les hautes plaines vallonnées de la région de Médéa (l'ancienne Titteri), au climat vif et au sol fertile ; on y cultive les céréales et la vigne.

Les hauts plateaux du département d'Alger sont à une altitude moyenne de 700 mètres et sont limités au Nord par les massifs du Sersou et de Titteri et au Sud par les monts des Oulad Naïl.

C'est une région de steppes et de chotts, mais riche en phosphates et propice à la culture des céréales, qui sont exportées sur Mostaganem (département d'Oran) à cause de la proximité du chemin de fer dont le terminus est au centre d'Hardy, au pied des pentes du Nord du Sersou. Lorsque le chemin de fer qui relie Djelfa à la grande ligne Alger-Oran aura atteint Laghouat, on exploitera là de grandes ressources en alfa.

Le département d'Alger comprend cinq arrondissements (Alger, Médéa, Miliana, Orléansville et Tizi-Ouzou), 133 communes dont 109 de plein exercice et 24 mixtes ; il y existe en outre 34 cantons judiciaires.

Alger, chef-lieu du gouvernement et du département, est en même temps le siège des assemblées algériennes ; la ville se trouve à égale distance de la Tunisie et du Maroc ; sa population est de 226.218 habitants avec 159.649 Européens dont les deux tiers sont français (recensement de 1926). Sa situation en face du Sud de la France, ses boulevards, ses jardins, ses quartiers arabes, le décor de verdure des coteaux boisés qui l'entourent et son climat en font une des plus jolies villes du monde. Son port est le premier d'Algérie pour l'importance du trafic commercial et pour celui des voyageurs. Le mouvement de la navigation, en ces dernières années, a dépassé 9.000 navires et atteint 15.500.000 tonneaux.

DÉPARTEMENT DE CONSTANTINE

Le département de Constantine est le plus vaste des trois départements de l'Algérie. Sa superficie est de 87.502 kilomètres carrés et sa population de 2.248.325 habitants, dont plus de 170.000 Européens. Il est aussi le plus montagneux et la colonisation n'a pu s'y établir qu'en certains endroits : le long

Pentes du Chelia et forêts de cèdres. *Phot. Bourgeois.*

du littoral, en partant de l'Ouest, dans le Sahel (région de Bougie), autour de Djidjelli, dans la vallée du Safsaf (Philippeville) et dans la plaine de Bône ; sur la lisière Nord des hauts plateaux, moins secs que ceux d'Oran, autour de Sétif, de Constantine, de Batna et de Tebessa. Mais si l'agriculture y est moins intensive que dans les autres départements, par contre les produits du sous-sol y sont de première importance (minerais de fer et phosphates).

Son littoral, à l'exception de la partie orientale, est constitué par de hautes montagnes couvertes de forêts de chênes-lièges, de pins, d'ormes et de frênes ; il n'offre que trois grandes échancrures où sont établis les trois principaux ports du département : Bougie, entre les caps Carbon et Cavallo ; Philippeville, entre les caps Bougaroun et de Fer ; Bône, entre les caps de Garde et Rosa ; néanmoins il y a lieu de mentionner aussi les petits ports de Djidjelli, de Collo et de La Calle.

Le massif montagneux est formé par les chaînes des Biban et des Babor dont les plus hauts sommets n'atteignent pas 2.000 mètres. De là vient le nom de Petite Kabylie qui a été donné à cette région qui, pourtant, est plus grande que celle du Djurdjura, car elle s'étend de l'Oued Soummam à l'Oued el Kébir. Les oueds s'y creusent à travers les rochers des brèches étroites et profondes telles que les *Portes de Fer*, dans les Biban, la vallée de l'Oued Chebba, empruntée par la grande voie ferrée Alger-Constantine, et le Chabbet el Akra (défilé de la mort) d'une longueur de 7 kilomètres entre deux murailles rocheuses qui surplombent la route d'un millier de mètres. La région est pauvre et les centres y sont rares.

Ce massif s'étend à l'Est par les monts d'El Kantour dont les sommets atteignent 1.000 à 1.200 mètres.

Les Hauts-Plateaux constantinois, d'une altitude moyenne de 1.000 mètres, s'étendent du Chott el Hodna à la frontière tunisienne. Ils sont traversés sur une longueur de 300 kilomètres par la grande voie ferrée Alger-Tunis, qui passe à Sétif, et par la transversale Constantine-Biskra-Touggourt. Ce sont des régions à céréales en raison de leurs gisements de phosphates d'une teneur

très riche (Tocqueville, près de Sétif, et le D Djebel Onck au Sud de Tébessa). Elles possèdent aussi à la frontière tunisienenne d'importants gisements de minerais de fer (Djebel Ouenza).

Au Sud des Hauts-Plateaux s'élève le massif de l'Aurès qui se détache du grand Atlas à 150 kilomètres au Sud de Constantine, dans le pays du Zab, et se prolonge à l'Est en Tunisie. Son plus haut sommet, qui est en même temps le plus élevé de l'Algérie, est le mont Chelia (2.328 m.). Ce massif est couvert de forêts de cèdres, de pins et de genévriers ; les vallées y sont étroites et à peine cultivées, aussi les indigènes transhument-ils leurs troupeaux sur les Hauts-Plateaux.

Le département de Constantine, dont le chef-lieu est Constantine, comprend six arrondissements (Batna, Bône, Bougie, Guelma, Philippeville et Sétif), 112 communes, dont 78 de plein exercice et 34 mixtes, ainsi que 39 cantons judiciaires.

Constantine, chef-lieu du département, s'étend sur une longueur de 1.500 mètres du Nord au Sud. Sa population est de 93.733 habitants. La ville doit son importance à sa situation, à égale distance du Tell et des Hauts-Plateaux. Elle est bâtie sur un plateau rocheux incliné Nord-Sud dans le sens inverse de la vallée du Rhumel qui le contourne au Nord et à l'Est et en fait une sorte de presqu'île, limitée par des escarpements vertigineux et accessible seulement du côté occidental.

Le pont d'El Kantara, jeté sur les gorges du Rhumel, relie la gare à la ville ; le pont suspendu de Sidi M'cid, au Nord, et celui de Sidi Rached, au Sud, la relient au faubourg d'El Kantara et au Mansoura.

TERRITOIRE DU SUD ALGÉRIEN

Les territoires du Sud Algérien prolongent l'Algérie, au Sud, et sont limités par la Tunisie et la Tripolitaine, à l'Est, l'Afrique Occidentale Française, au Sud, et le Maroc, à l'Ouest ; leur superficie est de 1.987.600 kilomètres carrés, c'est-à-dire près de quatre fois celle de la France.

C'est une erreur de croire que le Sahara est le fond d'une mer asséchée et est constitué par une immense plaine sablonneuse, car les sables en couvrent seulement une partie, qui n'est pas la plus grande ; son sol ressemble à beaucoup de régions du globe où les plaines et les plateaux dominent, mais l'action du climat sec a modelé des formes de relief inusitées. On y remarque des différences d'altitude considérables, car si les chotts tunisiens sont à peine à quelques mètres au-dessus du niveau de la mer, dans la Koudia du Hoggar on trouve des sommets de près de 3.000 mètres (Tahat, 2.922 m., pic Ilaman, 2.928 m.). Ce massif central, constitué par des volcans éteints entourés d'un empilement de roches éruptives et de boursouflures de laves, se prolonge au Nord-Ouest, par l'Ahenet et l'Asedjerad, au Sud-Ouest, par l'Adrar des Iforas, au Sud-Est, par l'Air et, au Nord-Est, par le Tassili-N-Ajjer qui se relie au Tibesti.

Entre ces chaînons s'inscrivent les bassins fermés du Tchad et de Bilma, au Sud-Est, de l'oued Tafassasset, au Sud, de l'oued Tamanrasset, au Sud-Ouest ; dans le Nord, le massif est bordé, de l'Ouest à l'Est, par un grand

Le « tombeau de la Chrétienne », situé sur la chaîne des collines qui sépare Tipaza de la plaine de la Mitidja.
Ce monument, de 64 mètres de diamètre, paraît avoir servi de sépulture à une famille de rois numides.
Phot. Geiser.

fossé occupé par le Tidikelt, le Djoua et l'Erg Edeyen, et traversé, dans sa partie centrale, par l'oued Igharghar. En arrière de cette dépression se trouvent deux échancrures contenant le *Grand Erg Oriental* et le *Grand Erg Occidental*, séparés par le *plateau de Tademaït* (d'où descend l'oued Mya qui passe à Ouargla) et encadrés, à l'Est, par la *Hammada el Homara*, en Tripolitaine, et, à l'Ouest, par la chaîne d'*Ougarta*, sur la rive droite de la Saoura. Dans la partie occidentale du Sahara deux cuvettes sont occupées par l'*Erg Iguidi* et l'*Erg Echach* ; au Sud du Hoggar, s'étend le *Tanezrouft* (pays de la soif), région désertique et sans eau de 300 kilomètres.

Tous ces oueds n'aboutissent pas à la mer et plusieurs se terminent dans le fond de bassins fermés ; les alluvions ont comblé les vallées et transformé les cuvettes en une plaine où, faute d'écoulement, les eaux s'évaporent ; à son tour, le vent a emporté les sables légers, ne laissant en place qu'une épaisseur de cailloutis plus lourds qui s'étendent à perte du vue (*reg*). Les sables se sont entassés autour des touffes de végétation dans le fond des grandes cuvettes et ont formé les *dunes* ou *ergs* qui atteignent jusqu'à 300 mètres.

La population des territoires du Sud algérien est de 536.000 habitants, presque tous indigènes ; elle se compose : 1° de *sédentaires*, de race nègre, localisés dans les oasis, habitant des maisons en boue séchée (*toub*) ; les agglomérations, généralement entourées de remparts, sont désignées sous le nom de *ksour* ; 2° de *nomades*, qui élèvent des moutons sur les Hauts-Plateaux et l'Atlas saharien où l'on fait l'élevage du chameau dans le désert. Les premiers sont de race berbère, les autres sont des Châambas et des Touareg.

Bien que les territoires du Sud soient placés sous la haute autorité du gouverneur général de l'Algérie, qui a les pouvoirs les plus étendus et la responsabilité entière de leur administration et de leur défense, ils ont une organisation distincte de celle de l'Algérie du Nord.

Leur *budget spécial*, de 22.784.716 francs en 1929, est constitué par les ressources locales et doit subvenir aux dépenses de l'administration civile et militaire, réduite à un petit nombre de fonctionnaires indispensables et centralisée entre les mains des officiers des Affaires indigènes. Les frais d'occupation militaire sont à la charge de la métropole. Le mécanisme de cette organisation est assuré par trois échelons, responsables chacun dans sa sphère administrative et de sécurité : le commandant d'annexe ou de cercle, le commandant militaire du territoire et le gouverneur général.

Pour garantir efficacement la sécurité des territoires du Sud, on y entretient des troupes adaptées au pays, sortes de tribus nomades militaires ayant la même mobilité et la même endurance que les bandes de pillards qui parcourent le désert ; ce sont les quatre *compagnies sahariennes* montées à méhari et des *maghzens*. On les recrute parmi les indigènes du Sud, mais leur encadrement est assuré par des officiers des Affaires indigènes.

Les territoires du Sud algérien sont au nombre de quatre :

1° Le *territoire d'Aïn-Sefra*, chef-lieu Colomb-Béchar, dans le Sud du département d'Oran, s'étend dans les Hauts-Plateaux oranais et les oasis de la Saoura. Il comprend : *a*) le cercle d'Aïn-Sefra, composé des annexes de Géryville, Méchéria et Aïn-Sefra ; *b*) les annexes de Colomb-Béchar avec les postes de Béni-Ounif, Abadla et Igli ; *c*) les annexes de la Saoura et de Touat-Gouard, avec le poste de Timimoun. Sa population est de 170.000 habitants ;

2° Le *territoire de Ghardaïa*, chef-lieu Laghouat, au Sud du département d'Alger, est formé en grande partie de la région du Mzab, où l'on compte cinq oasis dont la plus importante est celle de Ghardaïa. Sa population est de 180.000 habitants ; ce territoire comprend les trois annexes de Djelfa, Laghouat et Ghardaïa ;

3° Le *territoire de Touggourt*, chef-lieu Biskra, au Sud du département de Constantine, contient les oasis de l'oued Rir, de l'oued Souf et de l'oued Igharghar, dont la plus importante est celle de Touggourt. Il compte une population de 212.000 habitants et comprend les trois annexes de Biskra, d'El Oued, de Touggourt et le poste des Ouled Djellal ;

4° Le *territoire des oasis sahariennes*, chef-lieu Ouargla, est le plus vaste mais le moins peuplé : 35.000 habitants, dont 30.000 Châambas et 10.000 Touareg. Il s'étend, dans l'extrême Sud algérien, jusqu'au Soudan. Entre les ergs et le Hoggar, se trouvent les oasis du Tidikelt, dont la plus importante

Alger Intérieur mauresque. *Phot. Geiser.*

est celle d'In Salah. Le territoire comprend les quatre annexes d'Ouargla, du Tidikelt, des Ajjer et du Hoggar.

GÉOGRAPHIE ÉCONOMIQUE

L'Algérie est avant tout un pays agricole. Les cultures dominent dans le Tell et sur quelques points des Hauts-Plateaux ; les pâturages sont disséminés sur le superficie des Hauts-Plateaux ; les forêts couvrent les sommets de la région du Tell. Sur les 20.749.265 hectares de l'Algérie du Nord, 4.602.000 sont cultivés, dont 3.480.000 environ en céréales.

Un hôtel transatlantique dans le Sud Algérien.

Cultures. — La culture des *céréales* est possible à peu près sur tout le territoire de l'Algérie, même au Sahara, mais la grande région productrice est le Haut-Tell, en raison de son climat plus humide que celui des plaines basses. La production annuelle est d'environ 8 millions de quintaux de blé, autant d'orge et 2 millions de quintaux d'avoine. Mais il y a, selon les années, d'assez grandes différences, et 1926, par exemple, a été beaucoup moins favorable que 1925.

La *vigne*, introduite en Algérie par des vignerons du Midi lors de la crise de phylloxéra, a suivi un rapide développement et sa superficie est d'environ 266.000 hectares qui ont produit, en 1930, 13 millions 500.000 hectolitres. L'arrondissement d'Alger à lui seul possède 95.000 hectares de vignes. La Metidja donne les gros vins ordinaires dans sa partie occidentale (Boufarik, Blida, La Chiffa), et les vins supérieurs dans sa partie orientale. Le vignoble oranais (150.000 hectares) est plus disséminé et produit des vins d'une grande diversité. Le vignoble constantinois, qui fut le plus frappé par le phylloxéra, est de beaucoup le moins étendu avec 19.000 hectares seulement.

Les *primeurs*, cultivées sur une bande étroite en bordure du littoral, font l'objet d'une exportation intensive, malgré les difficultés de transport. Cette exportation a été en 1928 de près de 380.000 quintaux pour les pommes de terre, 175.000 pour les mandarines, 58.000 pour les citrons et les oranges, 47.000 pour les artichauts, 55.000 pour les raisins de table, 31.000 pour les haricots verts, etc.

Les *dattes* et les *figues* jouent un rôle important dans l'alimentation des indigènes. On compte plus de 5 millions de figuiers en rapport et autant de palmiers-dattiers. Les *oliviers* sont également très répandus et l'on en compte 13 à 14 millions dont plus de 9 millions sont greffés et le reste à l'état sauvage. Tandis que figuiers et oliviers sont concentrés dans le Tell, les palmiers-dattiers s'accommodent fort bien de la forte chaleur du Sahara dont les habitants font d'importants travaux de captation d'eau souterraine pour assurer aux arbres l'humidité nécessaire à leur développement.

Les *cultures industrielles* n'ont pas atteint un développement aussi important, sauf celle du tabac, pratiquée en Kabylie, Metidja, dans la région de Bône et dans le Souf, sur 32.000 hectares, correspondant à une production de 300.000 quintaux.

Les *lins* de Riga et d'Italie sont cultivés sur 500 à 600 hectares seulement, en vue de la récolte de graines, car il n'est guère possible de transformer par rouissage la paille en filasse.

La culture du *coton*, abandonnée en 1875 par suite de la concurrence américaine, a été reprise d'une façon intensive vers 1904 dans la vallée du Chélif, dans la plaine du Sig et de l'Habra et dans la région Bône-Philippeville. Les rendements ont varié de 12 à 16 quintaux à l'hectare, et le bénéfice net à l'hectare atteint jusqu'à 8.500 francs. On voit par ces chiffres l'intérêt que présenterait cette culture si elle était intensifiée.

L'*alfa*, qui pousse spontanément, surtout dans le haut pays oranais et couvre 4 millions d'hectares, est exploité en vue de son exportation qui est elle-même en fonction des moyens de transport. Cette exportation dépasse deux millions de quintaux et une valeur de 85 millions de francs ; actuellement 13 usines dans la province d'Oran préparent l'alfa en vue de son utilisation pour la corderie et la vannerie. Les réserves, qui sont presque inépuisables, ne seront réellement mises en valeur que par la création de nombreuses usines fabriquant sur place la pâte à papier.

Forêts. — L'étendue des forêts domaniales est d'environ 2.430.000 hectares, auxquels s'ajoutent près de 1.420.000 hectares appartenant aux communes, à des concessionnaires ou aux indigènes. Le département de Constantine est le plus boisé avec 1.678.000 d'hectares. L'espace couvert par les forêts sur l'ensemble du territoire représente 1/20e de sa superficie totale ; encore faut-il compter sous cette désignation de forêts non seulement les massifs boisés similaires aux forêts de France, mais aussi des terrains couverts de palmiers nains ou d'un maquis broussailleux sur de grands espaces. Il existe néanmoins des quantités importantes de chênes, cèdres, pins d'Alep, thuyas, genévriers, eucalyptus et surtout de chênes-lièges, qui couvrent à eux seuls près de 453.000 hectares dont 230.000 pour le seul département de Constantine. La récolte de ces bois dans les forêts domaniales est d'environ 125.000 quintaux, représentant une valeur d'une trentaine de millions.

Les forêts produisent d'autre part de grandes quantités de charbon de bois, précieux dans un pays qui n'a presque pas de houille. Cette industrie est représentée par 66 exploitations, fournissant 200.000 quintaux par an (Cherchell, Teniet-el-Had, Orléansville, Batna, Bône et Sétif).

Elevage. — Les Hauts-Plateaux de Tiaret et de Sétif sont propices à l'élevage du cheval de selle ; il n'a pas été possible de créer un type de cheval de trait suffisamment fort ; aussi les mulets sont-ils préférés pour les labours et même comme montures dans les régions montagneuses. Les ânes sont utilisés par les indigènes pour porter les fardeaux et sont attelés au besoin à la charrue.

Les effectifs sont évalués à 173.000 *chevaux*, 170.000 *mulets* et 300.000 *ânes*.

Les *chameaux*, indispensables dans la région saharienne, sont au nombre de 200.000 environ.

Les *bœufs* (938.000) sont d'assez petite taille ; la race est médiocre et ne pourrait être améliorée que par l'amélioration des pacages.

Les tribus sahariennes sont un peuple de pasteurs ; leurs troupeaux paissent dans le Sahara jusqu'au moment des fortes chaleurs et remontent alors vers le Nord. Les *ovins* atteignent approximativement 7 millions de têtes. On distingue la race barbarine à grosse queue, d'un mauvais rendement comme viande, la race berbère à chair fine, donnant un poil grossier, et la race arabe, la plus nombreuse, qui donne une laine de bonne qualité.

La consommation intérieure de la viande de mouton est importante ; on peut l'évaluer à plus d'un million de têtes par an ; le reste est exporté.

Les *caprins* représentaient, il y a vingt-cinq ans, 5 millions de têtes. Leur contingent est aujourd'hui réduit à 3 millions, en partie parce que les chèvres d'Algérie ont servi pendant la guerre à l'alimentation des troupes hindoues.

Les *porcs* (87.000) ne servent qu'à l'alimentation des Européens et leur élevage se développe progressivement.

Richesses minérales. — L'Algérie s'est orientée surtout vers les industries

Les gorges du Chabet-el-Akkra.

Rivière à Colomb-Béchar.

extractives, car elle possède de très grandes richesses en minerais de fer et en phosphates, concentrées dans la zone du littoral et dans le département de Constantine.

Les gisements de *fer* comprennent des affleurements d'hématite fournissant des minerais à teneur assez élevée et généralement exempts de corps nuisibles ; des filons marneux ou schisteux où d'autres minerais, notamment des minerais de cuivre, sont mélangés au fer, et, enfin, des gisements interstratifiés où l'on trouve de l'hématite rouge. La principale difficulté que rencontre l'exploitation est non pas l'extraction, souvent pratiquée à ciel ouvert et pour laquelle la main-d'œuvre indigène est recrutée aisément, mais le transport aux ports d'embarquement, qui nécessite des voies ferrées solidement établies et à profil peu accentué. Toutefois, les besoins de la métallurgie européenne, principalement de celle de l'Allemagne, peuvent faire prévoir un développement important de la production, tant que les prix seront rémunérateurs, ce qui n'était pas le cas avant la guerre et dans les premières années de l'après-guerre.

Marché arabe à Biskra. *Phot. Geiser.*

Le *cuivre* est généralement associé au fer dans les gisements, sous forme de cuivre gris ou de cuivre pyriteux. La production est faible : environ 2.800 tonnes par an.

La production du fer, a atteint, en 1930, 2.163.743 tonnes.

Bien que les *phosphates* algériens soient fortement concurrencés par ceux du Maroc et de Tunisie, leur exportation, qui était de 525.000 tonnes en 1922, s'est élevée jusqu'à 860.628 tonnes en 1930.

Le *zinc* et le *plomb* n'offrent que des gisements peu importants, la plupart dans le département de Constantine. La production de ces minerais a été, en 1930, de 10.078 tonnes pour le plomb et de 16.846 tonnes pour le zinc.

L'Algérie est presque complètement déppourvue de *charbon*, sauf un gisement près de Colomb-Béchar, exploité dans des conditions difficiles, aux confins du désert, par les chemins de fer de l'Etat (20.000 tonnes par an).

Pour le *pétrole*, on en est encore à la période des recherches. Les puits forés à des profondeurs relativement importantes, donc dans des conditions coûteuses, n'ont donné qu'un très faible débit (1.662 tonnes en 1930).

Pêche. — La production maritime en Algérie, encore insuffisamment exploitée, offre des perspectives presque illimitées. Les poissons de surface dits *périodiques*, communément appelés *poissons bleus*, constituent sur les côtes une richesse inépuisable (sardine, allache, anchois, maquereau, bonite et thon rouge). La pêche est pratiquée par les Français, les Italiens, les Espagnols, les Maltais et les indigènes, au nombre de 5.200 environ pour 1.200 bateaux.

Les résultats dépassent 21 millions de kilos et 65 millions de francs.

La pêche ostréicole demanderait à être intensifiée et donnerait un bon rendement ; la concession de la Macta est en exploitation.

La pêche du corail, autrefois très florissante dans la région de La Calle, a été un peu délaissée ; cependant une reprise semble se manifester depuis 1919.

Industries diverses. — Avec ses tribus nomades riches en troupeaux, l'Algérie a toujours été un pays producteur de *laine* : c'est d'ailleurs des plateaux de l'Atlas qu'ont été importés en Espagne les *mérinos*. Les laines des Hauts-Plateaux et du Tell sont légères, blanches et fines, avec un rendement de 40 à 45 % ; les laines du Sud, sablonneuses et plus lourdes, ont un rendement de 32 à 36 %. L'exportation des laines en masses figure aux exportations de 1930 pour 152 millions de francs.

Le *tissage de la laine* est également une industrie florissante. El Oued et Ghardaïa possèdent à eux seuls 7.000 métiers, sous la tente et dans les gourbis, et fabriquent annuellement près de 45.000 burnous, des couvertures, etc. Il existe en Algérie 32 ateliers de tissage dotés d'une installation industrielle, dont 29 à Tlemcen.

La *fabrication des tapis* d'Orient, inspirés des anciens tapis de la Turquie et de la Perse, occupe, en Algérie, plus de 300 établissements, exportant pour plus de 2.000 quintaux et de 15 millions de francs.

L'industrie de la *vannerie* et de la *sparterie* est appelée à prendre un grand développement, particulièrement à cause des exportations de primeurs. Les fabriques les plus importantes sont à Mostaganem, Oran et Arzeu.

L'industrie du *crin végétal*, obtenu par le traitement des feuilles de palmiers nains, très répandus sur la côte et dans le Tell, permet de tirer partie de territoires immenses encore sans utilisation agricole. Une centaine de fabriques produisent actuellement 150.000 tonnes environ.

On peut encore citer la *tannerie*, fort développée (35.000 quintaux d'exportation par an), l'industrie du *liège* (81 usines manutentionnant 400.000 quintaux par an) et la *sériciculture*, si longtemps abandonnée, qu'on a tenté de reprendre depuis 1924.

Commerce extérieur. — Le commerce extérieur algérien est sujet, surtout en ce qui concerne les exportations, à la grande fluctuation tenant au fait que les principaux produits sont fournis par l'agriculture et l'élevage et, par suite, soumis aux circonstances climatériques.

Depuis les lois de 1851 et 1867, l'union douanière a été établie entre l'Algérie et la France de manière à réserver le marché algérien aux objets manufacturés de la métropole. Les importations en Algérie ont été, en 1929, de 5.858 millions et en 1930, de 5.830 millions.

Les exportations, représentées pour les trois quarts par les matières végétales, ont subi, en ces dernières années, les variations suivantes : 1928, 4.234 millions ; 1929, 3.877 ; 1930, 4.552.

Par ordre d'importance, les principaux produits importés en Algérie sont : les tissus de coton, les machines et mécaniques, les automobiles, les sucres, les bois communs, les pétroles et essences, les papiers, les graines et farines, la houille. Les produits exportés sont : les vins, les moutons, les laines, le froment, l'avoine, les fruits, les minerais, les phosphates, le tabac.

La part de la France reste prépondérante aux importations, 4.600 millions en 1930, contre 3.574 aux exportations algériennes. La colonie exporte surtout chez nous les produits de son élevage et de son agriculture, tandis que sa production minérale prend davantage le chemin de l'Angleterre.

Des chambres de commerce fonctionnent à Alger, Oran, Constantine, Bône, Bougie, Mostaganem, Philippeville ; des chambres d'agriculture à Alger, Oran, Constantine.

Régime bancaire. — Les ressources bancaires ont longtemps manqué à l'Algérie, où le prêt d'argent à taux élevé, voire même usuraire, était de règle, ce qui n'était pas pour faciliter le développement de l'agriculture. Aujourd'hui, la *Banque de l'Algérie*, dont le privilège a été renouvelé en 1918 pour vingt-cinq ans, joue le rôle de banque d'émission et d'escompte. Les billets ont cours légal en Algérie et Tunisie.

Des banques privées, comme le *Crédit Foncier d'Algérie et de Tunisie*, la *Banque industrielle de l'Afrique du Nord*, la *Compagnie algérienne*, pratiquent

Biskra : Rue des Ouled-Naïls. *Phot. Geiser.*

Blida : Le Bois Sacré.

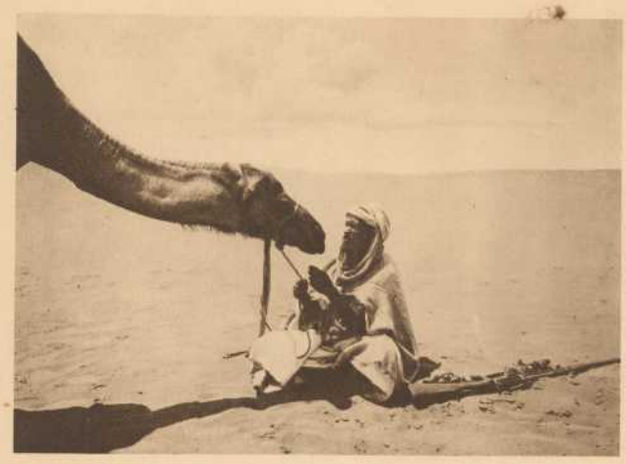

Compagnons du désert : l'Arabe, son chameau, son fusil. — *Phot. Bourgoin.*

La moisson en Algérie. *Phot. Prêchon.*

les opérations courantes des banques ; le premier de ces établissements possède les privilèges semblables à ceux du *Crédit Foncier* de France.

Routes. — Tout était à créer lors de la conquête, car il n'existait aucune route. Ce fut l'œuvre des armées françaises et maintenant la colonie possède un réseau routier assez complet (34.400 km.), se répartissant en 5.351 kilomètres de routes nationales, 18.000 kilomètres de chemins départementaux, 175 kilomètres de routes diverses, 5.400 kilomètres de chemins et 6.000 kilomètres de pistes praticables aux automobiles.

Chemins de fer. — La construction du réseau des chemins de fer a présenté de sérieuses difficultés, en raison des massifs montagneux.

Actuellement, le réseau algérien a une longueur de 5.274 kilomètres. Constitué par la grande artère longitudinale Oran-Alger-Constantine-Djelma, raccordée au réseau tunisien et sur laquelle se greffent des transversales, il comprend des chemins de fer d'intérêt général, des chemins de fer d'intérêt local, des chemins de fer industriels et des lignes de tramways, et est exploité par les compagnies suivantes :

1° *Chemins de fer algériens de l'Etat*, répartis en 4 arrondissements :

a) Arrondissement d'Oran, 1.319 kilom. ; *b*) arrondissement d'Alger, 594 kilom. ; *c*) arrondissement de Constantine, 933 kilom. ; *d*) arrondissement de Bône, 550 kilom. Longueur totale : 3.396 kilomètres. Recettes en 1930 : 245 millions.

2° *Compagnie P.-L.-M.* : Alger-Oran, 426 kilom. ; Oran-Aïn Temouchent, 70 kilom. ; Sainte-Barbe du Tlelat-Oudjda (Maroc), 208 kilom. ; Tabla-Ras el Ma, 77 kilom. Voie étroite : Blida-Djelfa, 279 kilom. ; Orléansville-Tenès, 57 kilom. ; Tlecem-Beni-Saf, 69 kilom. ; El Affroun-Cherchell, 49 kilom. Longueur totale : 1.250 kilomètres. Recettes en 1930, 150 millions.

3° *Compagnie des minerais du Mokta-el-Hadid* : Bône-Aïn Mokra, 33 kilom.

Ce sont là les chemins de fer d'intérêt général. Il convient d'y ajouter 440 kilomètres de chemins de fer d'intérêt local, 28 kilomètres de chemins de fer industriels et 127 kilomètres de lignes de tramways.

En 1930, les recettes ont été de 245 millions pour les chemins de fer algériens de l'Etat et de 149 millions 500.000 francs pour ceux de la Compagnie du P.-L.-M.

Ports. — Les trois grands ports algériens sont Oran, Bône et Alger, tous trois aux débouchés des voies de l'intérieur et bénéficiant d'une excellente situation naturelle. Alger est un des plus vastes et des mieux outillés de tous les ports français. Oran est le port des céréales, des moutons et des primeurs ; Bône, celui des minerais et des phosphates. Le mouvement total des ports de l'Algérie est de 34.000 navires par an environ, avec un tonnage moyen (entrées et sorties réunies) de 11 millions de tonneaux.

Postes, Télégraphes, Téléphones. — Le service postal est assuré, sous le régime métropolitain, par 473 bureaux de poste et 261 recettes auxiliaires. Il existe 808 bureaux télégraphiques avec une longueur de lignes de 15.331 kilomètres. Le service téléphonique utilise 30.793 postes, avec 32.962 kilomètres de circuits interurbains. En outre, neuf câbles sous-marins relient l'Algérie à la métropole et aux pays voisins, dont six aboutissant à Marseille et les trois autres à Tanger, aux îles Chaffarines et à Malte. Deux stations de T.S.F. de l'Etat sont installées au Fort de l'Eau (Est d'Alger) et à Aïn-el-Turk (Nord d'Oran).

Transports maritimes. — Le monopole des transports entre la métropole et l'Algérie est réservé au pavillon français. Le transport des voyageurs est effectué par : 1° la *Compagnie Générale Transatlantique* : Marseille-Alger ; Marseille-Oran ; Marseille-Philippeville-Bône ; 2° la *Compagnie de Navigation Mixte* (Touache) : Marseille-Philippeville-Bône ; Port-Vendres-Oran ; Port-Vendres-Alger ; 3° la *Société des Transports Maritimes* : Marseille-Alger, Marseille-Oran ; Marseille-Philippeville-Bône ; 4° la *Compagnie de Navigation Paquet* : Marseille-Oran, avec prolongement sur le Maroc.

Lignes aériennes. — Deux lignes aériennes font le service entre la métropole et l'Algérie et vice-versa : Marseille-Alger (Compagnie Générale Aéropostale) et Marseille-Ajaccio-Bône-Tunis (Compagnie Air-Union Aéronavale).

Village de Kabylie. — *Phot. J. Clair-Guyot.*

PLANCHE 5

AFRIQUE DU NORD - POLITIQUE

AFRIQUE DU NORD POLITIQUE

Édité par L'Illustration.

PLANCHE 5 bis

AFRIQUE DU NORD - PHYSIQUE

AFRIQUE DU NORD PHYSIQUE

Édité par L'Illustration.

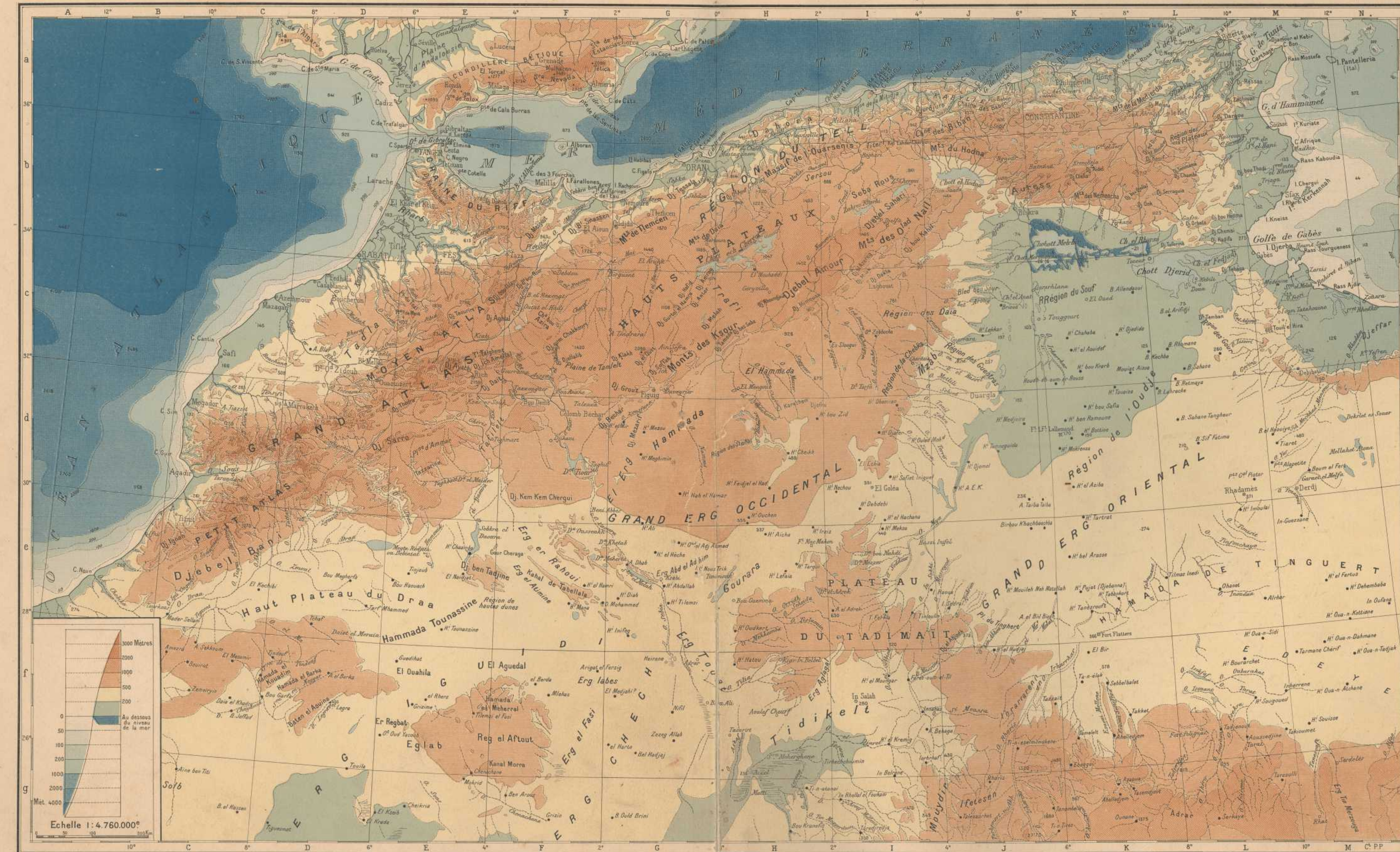

PLANCHE 5 ter

ALGÉRIE - ÉCONOMIQUE

ALGÉRIE ECONOMIQUE

Édité par L'Illustration.

PLANCHE 6

DÉPARTEMENT D'ORAN

Édité par L'Illustration.

DÉPARTEMENT D'ORAN

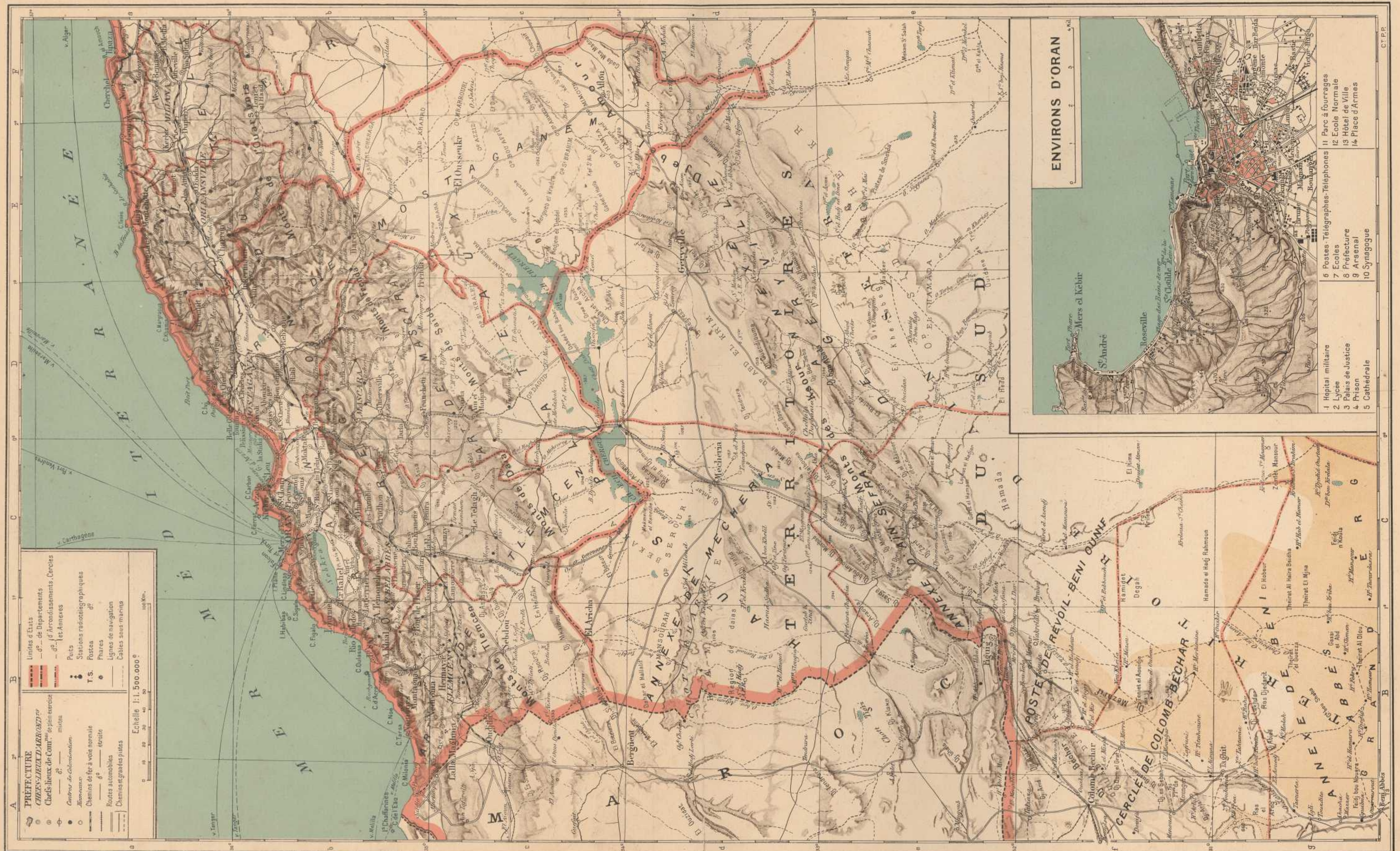

PLANCHE 7

DÉPARTEMENT D'ALGER

DÉPARTEMENT D'ALGER

PLANCHE 8

DÉPARTEMENT DE CONSTANTINE

DÉPARTEMENT DE CONSTANTINE

Édité par l'Illustration.

PL 8

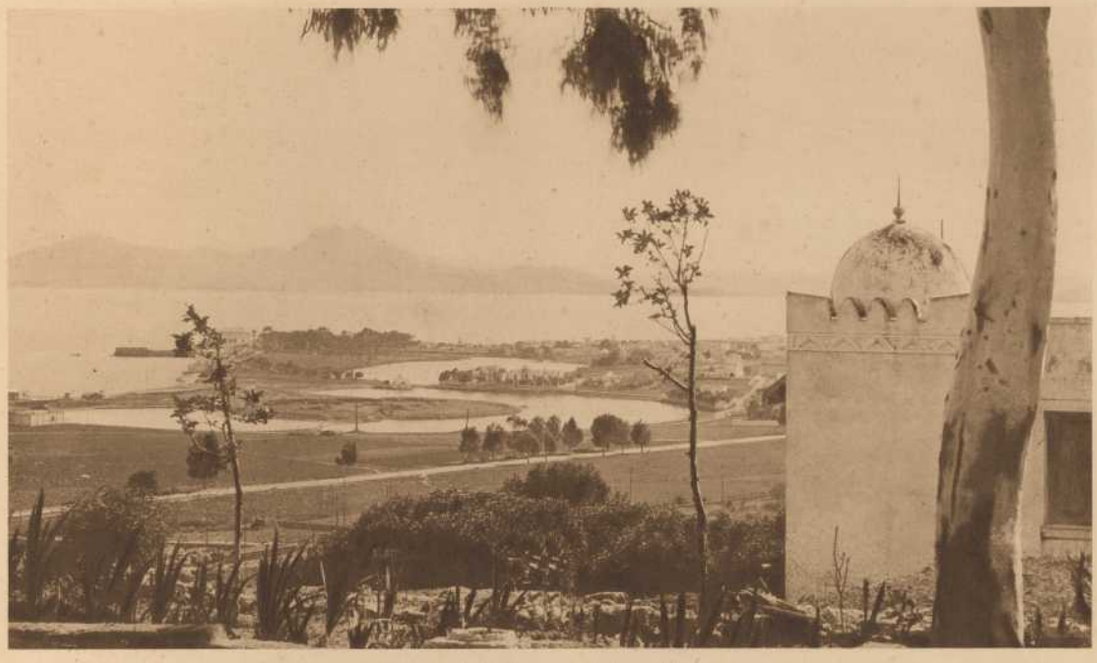

Le port de Carthagege et le lac de Tunis. *Phot. Déconcloit.*

LA TUNISIE

RENSEIGNEMENTS GÉOGRAPHIQUES

Situation. — La Tunisie (anciennes Zeugitane et Byzacène romaines) occupe l'extrémité orientale de l'Afrique du Nord et est située par 30°10'-37°30' de latitude Nord et 6°35'-11°35' de longitude Est de Greenwich. Elle est limitée au Nord et à l'Est par la mer Méditerranée, au Sud par la Tripolitaine et le Sahara et à l'Ouest par l'Algérie ; un bras de mer de 140 kilomètres de large la sépare de la Sicile. Sa superficie, de 120.000 kilomètres carrés, est quatre fois et demie plus petite que celle de la France.

Les côtes de la Tunisie se développent sur une longueur de 1.400 kilomètres et sont peu découpées. La côte septentrionale, élevée et montagneuse, offre comme abris le lac de Bizerte et le golfe de Tunis ; la côte orientale, très plate, présente deux grandes échancrures : les golfes de Hammamet et de Gabès, ce dernier abrité par les îles Kerkenna et de Djerba ; les baies de Sousse et de Sfax sont les seuls points où des ports ont pu être aménagés.

Configuration du sol. — Les terrains de la Tunisie sont d'origine sédimentaire. L'on n'y rencontre pas de terrains primaires. Le plus ancien terrain (secondaire) que l'on y trouve est le *trias* (région du Kef) ; puis le *jurassique* (extrême Sud et région montagneuse du Nord) ; enfin les terrains *crétacés* : inférieurs (marnes et grès) ; moyens (marnes et calcaires) ; supérieurs (marne et calcaires, blancs et friables).

Viennent ensuite les terrains tertiaires : *éocènes* (formés de marnes, de calcaires et de grès), caractérisés par les gisements de phosphate de chaux ; *miocènes* (grès) et *pliocènes* (marnes et continentaux).

Les terrains quaternaires, constitués par des sables, limons et grès, sont sur le littoral et dans l'intérieur.

Orographie. — Le système orographique de la Tunisie est constitué par les extrémités orientales des deux chaînes de l'Atlas africain. Il se compose de deux massifs, orientés parallèlement du Sud-Ouest au Nord-Est. Le premier, continuant le Tell algérien et se prolongeant jusqu'au cap Blanc près de Bizerte, comprend les *monts de Kroumirie*, dont le principal sommet est le Djebel Dir (1.014 m.), les monts des Bejaoua et des Mogods. Le second est la prolongation de l'Atlas saharien et porte le nom de *Dorsale tunisienne* ; il s'étend de Tebessa au cap Bon, terminus de la bande Nord du continent africain qui va du cap Spartel (Tanger) aux rivages tunisiens ; ses principaux sommets sont : le Djebel Chambi (1.544 m.) ; le Djebel Semmana (1.314 m.) ; le Djebel Zaghouan (1.295 m.) ; le Djebel Djoukar (1.170 m.) ; le Djebel Houria (1.000 m.).

En dehors de ces deux massifs principaux, s'élèvent deux chaînes secondaires : l'une est formée par les monts des *Ouergha* (Djeb. Melah, 1.000 m., Guibou, 1.100 m., le Kef, 708 m.), et par les monts de *Teboursouk* (Djeb. Goraa, 953 m.), tous au Sud de la vallée de la Medjerda. Au Nord de cette vallée, la même chaîne se continue par des ondulations assez faibles jusqu'à l'Est de Bizerte, à Ras el Djebel.

La deuxième chaîne secondaire se sépare de l'Atlas saharien en direction Sud-Est (Djeb. Serraguia 1.290 m.) ; elle se prolonge par les monts d'Oum el Allègue (1.120 m.), le Djeb. Mellousi (642 m.), le Khechem el Arstouna (720 m.) et se termine à El Djem.

Toute la côte Est, de Sousse à Gabès, forme une vaste plaine appelée *Sahel*. Au Sud du golfe de Gabès, le littoral est constitué par une plaine basse, très fertile.

Enfin, entre la chaîne des Ouergha et le massif de la dorsale tunisienne, s'étendent les *Hauts Plateaux de Tunisie* dont l'altitude atteint, par endroits, un millier de mètres.

Femme indigène préparant le couscous. *Phot. Pavia.*

Hydrographie. — L'hydrographie de la Tunisie est constituée par trois grands bassins :

1° *Bassin du Nord*, le plus arrosé : oued Zouara, oued Kébir, oued Sedjenan, oued Djoumine, Medjerda (grossie de l'oued Mellegue), oued Miliane. Tous ces oueds se jettent dans la mer ;

2° *Bassin de l'Est*, qui ne compte qu'une seule grande rivière, aux noms multiples : oued el Hatab, puis oued el Fekka et enfin oued Zeroud ; venue du Djebel Kouif, cette rivière se jette dans la Sebkra Kelbia à l'Ouest de Sousse ;

3° *Bassin du Sud*, dont le principal cours d'eau est l'oued Oum el Ksob ; grossi de l'oued Sidi Aïch, il prend le nom d'oued el Melah et aboutit à la région des Chotts, après avoir arrosé Gafsa.

L'oued Nadour coule de l'Ouest à l'Est et se jette dans la mer, dans le golfe de Gabès.

A part la Medjerda, venue de

Un village de troglodytes dans le Sud tunisien ; l'agglomération berbère de Matmata (plus de 3.000 habitants).

Les habitations sont constituées par de longues excavations creusées dans la terre compacte des mamelons, auxquelles on accède par des couloirs horizontaux dont on aperçoit quelques ouvertures sombres, devant le groupe de palmiers, à gauche. A droite, une mosquée. — *Phot. Jean Thomas.*

l'Algérie et qui a un cours de 265 kilomètres, la plupart des oueds sont de simples torrents, souvent à sec en été, mais roulant des eaux considérables après les pluies d'hiver.

Sur le parallèle de Gabès se trouve la région des *Chotts*, dite *Belad-el-Djerid* (pays des dattes). C'est une grande cuvette constituée par d'anciens lacs, formant une série de dépressions qui s'échelonnent sur près de 350 kilomètres, du golfe de Gabès à l'oued Rhir, au nord de Touggourt. Ce sont : les chotts el Fedjadj, Djerid, el Rharsa, à cheval sur la frontière algéro-tunisienne, Melghir. Leur niveau est de 20 à 30 mètres au-dessous de celui de la Méditerranée.

Ces chotts sont séparés les uns des autres par des seuils sablonneux et rocheux ; on n'y trouve qu'une eau saumâtre dans leurs parties les plus basses ; leurs rives sont entourées d'une couche de sel qui recouvre des masses de boue molle.

Autour de ces cuvettes, des nappes artésiennes d'eau douce se font jour (sources de Nefta, Tozeur et El Hamma) et entretiennent plus de 600.000 palmiers chargés de dattes.

Une demeure de troglodytes de Matmata : débouché des chambres et des magasins dans le puits central. — ***Phot. Jean Thomas.***

Climatologie. — Le climat de la Tunisie est tempéré et remarquablement salubre ; peu ou pas de fièvres ; la mortalité est inférieure à celle de la France.

Les saisons sont sensiblement les mêmes que celles de la métropole, mais plus précoces pour le printemps et l'été, plus tardives pour l'automne et l'hiver.

Les points extrêmes de la température, aussi bien dans l'intérieur que sur la côte, sont de 6° à 7° pour les minima d'hiver et de 36° pour les maxima d'été. Dans la région des Hauts-Plateaux, le thermomètre descend souvent au-dessous de 0° en hiver et au printemps. Dans toute la région côtière, la chaleur est tempérée par la constance de la brise marine. Dans la région Sud, ou des oasis, située au Sud de Gabès et de Gafsa, les pluies sont rares et le sirocco est fréquent ; la température s'abaisse pendant l'hiver jusqu'à 3° et s'élève en été jusqu'à 49°.

Le vent dominant, pendant la majeure partie de l'année, souffle du Nord-Ouest ; on lui doit, en hiver, des pluies abondantes. La moyenne annuelle des pluies atteint 400 à 500 $^{m}/_{m}$, sauf dans la région des oasis Sud où elle n'est que de 200 $^{m}/_{m}$ dans l'intérieur et 300 $^{m}/_{m}$ au bord de la mer.

Population. — Le recensement du 20 avril 1926 a accusé en Tunisie une population totale de 2.159.708 habitants, alors qu'il n'y en avait que 2.093.940 en 1921, ce qui donne un accroissement de 65.768 habitants. Cette population, dont la densité est de 17 par kilomètre carré, se divise en deux catégories fort inégales : les *indigènes* et les *Européens*.

Population indigène. — La population indigène est formée de Berbères, d'Arabes, de Maures d'Espagne et de juifs.

Les premiers habitants de l'Afrique du Nord ont été les Berbères, issus de populations venues du Sahara, d'une part, de l'Europe méridionale, d'autre part. Un troisième élément, de race blonde, originaire du Nord de l'Europe, s'y est adjoint, et l'on rencontre encore des types de Berbères blonds ayant conservé toutes les caractéristiques ethniques des races nordiques.

A partir du septième siècle, les Arabes musulmans, puis l'invasion Hilalienne pénétrèrent ces masses autochtones et les convertirent à l'islamisme. Le seizième siècle vit l'envahissement de l'Afrique par les Espagnols et les Turcs et l'arrivée des Maures chassés de l'Espagne, ainsi que de nombreuses familles juives.

A l'exception des juifs, qui sont restés éloignés de l'Islam, tous ces éléments divers s'amalgamèrent plus ou moins avec les Berbères et constituent l'ethnographie actuelle.

Au moment de l'établissement du protectorat français, en 1881, on évaluait la population indigène de la Tunisie à 1.500.000 habitants environ. Trente ans plus tard, elle était de 1.800.000 ; au recensement de 1921, de 1.937.825, et à celui de 1926, de 1.986.427. Sur ce dernier total, les musulmans figurent pour 1.932.184 et les israélites pour 54.243.

L'accroissement de la population indigène est dû, en grande partie, à l'amélioration de l'hygiène et au développement du service hospitalier — dispensaires, maternités, crèches — qui ont eu pour résultat de réduire la mortalité, principalement infantile. En outre, les prêts de céréales pendant les années de disette et l'utilisation d'une main-d'œuvre inemployée ont contribué à assurer aux indigènes de meilleures conditions d'existence.

Population européenne. — La population européenne comprend des Français, des Italiens, des Maltais et des représentants de pays divers.

Les Français, qui n'étaient, en 1881, qu'au nombre de 708, se trouvaient atteindre, en 1921, 54.476 et, en 1926, 71.020. La population italienne, de 11.000 en 1881, était de 84.799 en 1921 et de 89.216 en 1926. Les Maltais, dont on comptait 7.000 lors de l'occupation, étaient passés à 13.520 en 1921, mais n'étaient plus que 8.396 en 1926. Les autres Européens, surtout Espagnols, Grecs et Portugais, figuraient dans la statistique de 1926 pour 4.649, en augmentation de 2.329 sur 1921.

Les professions ou métiers principaux exercés par les Européens peuvent se répartir comme suit :

Français : fonctionnaires, 29 % ; industriels, 18,5 % ; commerçants, 12 % ; agriculteurs, 12 % ; entrepreneurs et agents de transports, 10 %.

Italiens : industriels, 51 % ; commerçants, 10 % ; agriculteurs, 19 %.

Les Maltais et les Espagnols se consacrent presque exclusivement à l'industrie, au commerce et aux entreprises de transport ; la moitié de la population grecque s'adonne au commerce.

L'immigration française est, en général, originaire d'Algérie, de Corse, du Midi de la France et du département de la Seine. Les Italiens viennent, pour la plupart, de la Sicile, de la Sardaigne, de Naples, de la Toscane, de la Lombardie et du Piémont. Les centres les plus importants, d'après les chiffres de la population de 1926, sont : Tunis (capitale) avec 185.996 habitants ; Sfax, 27.723 ; Sousse, 21.298 ; Bizerte, 20.593 ; Kairouan, 19.421 ; Gabès, 15.1199.

HISTORIQUE

La Tunisie, comme toutes les régions de l'Afrique du Nord, fut tour à tour sous les dominations phénicienne, romaine, vandale, arabe et berbère, jusqu'en 1534, date à laquelle elle subit l'invasion turque menée par les frères Barberousse.

Le dernier représentant de la dynastie hafside, Moulaï Hassan, qui avait dû fuir devant les Turcs et s'était réfugié en Espagne auprès de Charles-Quintt, tenta, en 1533, de reconquérir son trône, avec l'aide de l'Empereur.

A peine Charles-Quint avait-il quitté Tunis, y laissant Moulaï Hassam rétabli dans son autorité, que celui-ci était détrôné et supplicié.

Le sultan de Turquie organisa le royaume de Tunis comme il avait fait pour les Etats d'Alger. Le pouvoir était confié à un dey, assisté d'un *Divan* ou Conseil, composé de 300 membres.

Ses trois fils, Mohamed, Ali et Mahmoud, se succédèrent sur le trône de 1756 à 1824. Ce fut sous le règne de ce dernier que fut abolie la course, après une démonstration navale effectuée par les amiraux Jurien et Fremantle.

En 1837, le dey Ahmed succédait à son père Mahmoud-Bey, qui n'avait régné que deux ans.

Son règne fut caractérisé par une évolution marquée vers les idées européennes. Ahmed attira auprès de lui des ingénieurs français chargés de lever la première carte du pays (1841) ; il supprima, en 1842, le marché aux esclaves et ne cessa de se montrer ouvert aux progrès de notre civilisation.

Son successeur Mohamed eut un règne assez bref, au cours duquel il établit une constitution connue sous le nom de « Pacte fondamental ». Sous ce règne furent effectués divers travaux d'utilité publique, notamment la réfection des aqueducs romains de Carthage et l'adduction des eaux de Zaghouan à Tunis.

Mohamed fut remplacé sur le trône par le bey Saddok (2 septembre 1856). Ce souverain, de caractère faible, se laissa dominer par son entourage et contracta des emprunts ruineux qui paralysèrent ses tentatives de réformes et de mise en valeur économique.

La proclamation de la constitution de 1857, la promesse de réformes que ne purent réaliser Saddok et son ministre Khaireddine furent insuffisantes à maintenir l'ordre intérieur. Les tribus se soulevaient et refusaient le paiement de l'impôt. Une commission financière internationale établie

El-Djem. — Les Arènes. *Phot. Champagne.*

A ce moment, commencent les relations diplomatiques de la France avec les Etats barbaresques. Le 28 mai 1577, le roi Henri III créait un consulat de France auprès du dey.

L'exercice du pouvoir du dey, élu par les janissaires, laissait le souverain à l'entière merci de la soldatesque. Le dey, pour se décharger d'attributions trop lourdes, confia le commandement des troupes à un bey, et celui de la marine à un capitane-raïs. L'antagonisme de ces deux chefs et leur puissance sans cesse croissante ne pouvaient qu'annihiler l'autorité du dey et donner lieu à des conflits et à des troubles préjudiciables au développement du pays.

C'est à cette époque que la piraterie barbaresque écuma la Méditerranée, pillant et détruisant les navires, razziant les côtes, réduisant à l'esclavage des milliers de chrétiens.

Saint Vincent de Paul, fait prisonnier en 1605, avait été vendu comme esclave à Tunis, mais avait pu s'en évader. Rentré en France, il sut attirer l'attention du roi Louis XIII sur la situation lamentable des captifs et fit confier à un prêtre de l'ordre des Lazaristes, qu'il venait de fonder, les fonctions de consul ecclésiastique à Tunis. Ce consul, M. Guérin, ne tarda pas à mourir de la peste en 1648. Il fut remplacé dans ses fonctions par Jean Levacher qui, pendant trente-cinq années, déploya une activité considérable, tant comme consul que comme missionnaire. C'est de là que date l'autorité de la France sur les chrétiens de toutes nationalités en cette Afrique du Nord qui, de Tunis au Maroc, devait faire partie de son domaine colonial.

En 1683, Jean Levacher, qui se trouvait alors à Alger, au cours du bombardement de cette ville par Duquesne, fut attaché par les Turcs à la bouche d'un canon et projeté en morceaux sur l'escadre française.

En 1702, Ibrahim-ech-Cherif réunit les pouvoirs du dey et ceux du bey et gouverna pendant trois ans jusqu'à la prise du Kef par les Algériens. Les Aghas prirent alors le pouvoir et mirent à leur tête un des leurs, Husseïn-ben-Ali, qui exerça le pouvoir jusqu'en 1740, date où il fut assassiné par son neveu Younès.

en 1869 contrôlait les finances du bey et garantissait aux prêteurs européens le service des intérêts.

Ce fut alors que s'engagea une lutte d'influence entre l'Angleterre, l'Italie et la France pour la prépondérance en Tunisie. La France obtint la concession d'une voie ferrée de Tunis à la frontière algérienne.

Mais aux difficultés financières et économiques vinrent s'ajouter des incidents d'un ordre plus grave.

Les tribus de Kroumirie méconnaissaient le pouvoir du bey, pillaient les navires jetés à la côte ou se livraient à des incursions de brigandage en territoire algérien. En mars 1881, une troupe composée de plus de 1.500 Kroumirs attaquait, sur la frontière algérienne, un détachement français.

La situation devenait de plus en plus déplorable ; devant les tentatives de l'Italie pour s'implanter en maîtresse, et désireux, d'autre part, d'assurer la sécurité de la frontière algérienne, le ministère *Jules Ferry* jugea le moment opportun pour procéder à l'occupation de la Tunisie que le bey était impuissant à gouverner.

Le 24 avril 1881, un corps expéditionnaire de 30.000 hommes venant d'Algérie franchissait la frontière et parvenait sans coup férir jusqu'à Tunis. Le bey, surpris par cette action rapide, signait, dans son palais du *Bardo*, le traité du même nom qui le plaçait sous le protectorat français (12 mai 1881). Cependant, une insurrection nouvelle des tribus du Sud nous obligea à une nouvelle intervention, sous les ordres du général Saussier. Elle fut caractérisée par la prise de Kairouan, la ville sainte, de Gafsa, de Gabès et le bombardement de Sfax. Le traité de *La Marsa* (9 juin 1893) confirma celui du Bardo.

ADMINISTRATION

Le Protectorat français. — L'organisation créée par le Protectorat n'a fait que renforcer, avec certaines modifications et en la plaçant sous notre

Le ksar de Médenine et ses *ghorfa* ou constructions étagées en alvéoles. — *Phot. Genet.*

contrôle, l'administration en vigueur au moment de notre établissement en Tunisie.

Comme dans tout Etat musulman, le souverain, en l'espèce le bey, était le chef politique et religieux et exerçait, avec le concours de ses ministres, les trois pouvoirs : législatif, exécutif et judiciaire.

Depuis l'installation du Protectorat, le résident général a pris la charge du ministère des Affaires étrangères, le général commandant la division française d'occupation, celle du ministère de la Guerre, le vice-amiral, préfet maritime, commandant la division navale, celle du ministère de la Marine. Une Direction générale des finances, assurée par un haut fonctionnaire français, a la charge des services financiers. Seul, le ministère de l'Intérieur est resté sous l'autorité du premier ministre, ou *Ouzir Kébir*, mais son administration est contrôlée par le secrétaire général du Protectorat. Enfin, les divers services techniques : enseignement, travaux publics, commerce, agriculture, hygiène, etc., forment des services distincts, érigés en directions générales et confiés à des fonctionnaires français.

Jusqu'en 1921, le bey avait conservé l'exercice du pouvoir judiciaire, issu du pouvoir religieux. Depuis cette date, un ministère de la Justice a été institué.

Les pouvoirs du résident général ont été définis par le traité du 12 mai 1881, complété par la convention du 8 juin 1883. Trois décrets, en date du 13 juillet 1922, ont créé des *conseils de caïdat*, composés de membres indigènes élus par les délégués des cheikhats, eux-mêmes désignés par les notables locaux ; des *conseils de région*, à Tunis, Bizerte, le Kef, Sousse et Sfax, composés de représentants des conseils de caïdat, des conseils municipaux ; des chambres d'agriculture, de commerce et des chambres mixtes, avec des attributions d'ordre économique et budgétaire. Enfin, un *Grand Conseil de la Tunisie*, comprenant deux sections, l'une française, de 44 membres, dont 21 élus par les groupements professionnels et 23 au suffrage universel (avec vote familial), et l'autre, indigène, de 18 membres, élus dans chaque région au scrutin de liste par un collège électoral spécial, a pour attribution essentielle l'examen du budget de l'Etat, préparé par le gouvernement.

Un *Conseil supérieur du gouvernement*, créé en 1910, comprend les ministres, les chefs de service et trois délégués de chacune des sections du Grand Conseil.

La France a maintenu à l'intérieur l'ancienne organisation intérieure, avec les caïds, les kahias, les khalifats, les cheicks, dont l'administration est surveillée par des contrôleurs civils français.

Justice. — Il existe deux tribunaux de première instance, l'un à Tunis, l'autre à Sousse. Les appels sont portés devant la cour d'Alger.

Le tribunal de Tunis a dans son ressort sept justices de paix ; celui de Sousse en possède huit. En outre, des audiences foraines sont tenues par les juges de paix de ces deux ressorts.

Les magistrats sont nommés par le président de la République, sur proposition du ministre de la Justice. Le recrutement des interprètes, greffiers et huissiers est assuré dans les mêmes conditions qu'en Algérie. Les contrôleurs civils exercent les fonctions de notaires, et des défenseurs, nommés par décret, celles d'avoués. Un décret du 16 mai 1901 a réglementé l'Ordre des avocats. L'accès au barreau est ouvert aux Français ou aux étrangers titulaires du diplôme délivré par une Faculté de droit en France.

Les tribunaux de première instance et les justices de paix sont compétents, en matière civile, commerciale, pénale ou criminelle, pour toutes les affaires où des Européens sont en cause. Les attributions de la cour d'assises sont dévolues à un tribunal criminel composé de magistrats des tribunaux de première instance et de six assesseurs tirés au sort. Ses décisions ne sont susceptibles que de recours en cassation.

La *justice indigène*, qui connaît des affaires entre indigènes où des Européens ne sont pas impliqués, est divisée en sept circonscriptions et comporte quatre degrés : juridiction des caïds, tribunaux régionaux, Ouzara, siégeant à Tunis, avec trois chambres, civile, correctionnelle et criminelle, les deux premières jugeant en appel les affaires déjà soumises aux tribunaux régionaux, enfin la commission des requêtes, qui défère, s'il y a lieu, à l'Ouzara les décisions des tribunaux régionaux.

A cela s'ajoutent deux juridictions religieuses : le *Chraa*, musulman et le *Tribunal rabbinique* (pour le statut personnel des israélites et les successions).

Armée. — La division d'occupation de la Tunisie comprend : 1 régiment de zouaves, 2 régiments de tirailleurs, 1 bataillon d'infanterie légère, 1 bataillon de chars de combat, 1 régiment de chasseurs d'Afrique, 1 de spahis, 1 de cavalerie étrangère, 1 compagnie de remonte, 1 escadron du train, 1 escadron d'automitrailleuses de cavalerie, 1 régiment d'artillerie de campagne, 1 compagnie autonome d'ouvriers d'artillerie.

Budget. — Le budget tunisien s'est équilibré, en recettes et en dépenses, en 1930, à 518 millions de francs. Les évaluations budgétaires pour 1931 étaient de 578 millions et la dette du gouvernement tunisien s'élevait, en chiffres ronds, à 537 millions au 1er janvier 1931.

Cultes. — La population indigène, islamisée, suit le rite sunnite malékite, à l'exception d'une minorité d'origine turque qui suit le rite hanéfite et d'un groupe d'ibadites dans l'île de Djerba. On compte environ 175.000 catholiques avec un archevêque de Carthage et 125 prêtres, et plusieurs missions protestantes. Les israélites sont au nombre de 55.000.

Enseignement. — L'enseignement musulman primaire est donné dans les écoles coraniques ou *kouttabs*. On compte 1.254 *kouttabs* dirigés par autant de moueddebs, recevant 20.000 élèves, dont à Tunis 78 kouttabs avec 10.000 élèves et une école de moueddebs ; l'enseignement supérieur est donné à l'Université musulmane : la *Zitouna*.

L'enseignement primaire français est donné dans 434 écoles publiques et 31 privées, religieuses et israélites, avec 65.000 élèves, et dans des cours d'enseignement primaire supérieur. L'enseignement secondaire est donné par 8 lycées et collèges dont, à Tunis, le *lycée Carnot*, le *collège Sadiki*, le *collège Alaoui*. L'enseignement professionnel comporte à Tunis l'*Ecole coloniale d'agriculture*, l'*Ecole professionnelle Emile-Loubet*, 4 autres écoles à Tunis et 18 dans l'intérieur de la Régence, des fermes-écoles indigènes, etc. Les écoles privées italiennes jouissent du même régime que les écoles privées françaises.

TERRITOIRES DU SUD

Après la signature du traité du Bardo, la limite méridionale de notre occupation était à Sfax. Une insurrection fomentée par l'ancien gouverneur de l'Arad souleva les tribus pillardes entre la Tunisie et la Tripolitaine. A la suite d'une action navale qui nous permit d'occuper toute la côte jusqu'à Zarzis et d'opérations militaires dans l'extrême Sud tunisien, nous installâmes, en 1889, des garnisons à Métameur, Tataouine et Zarzis et un poste à Douz, dans le Nefzaoua, sur les bords Sud du Djerrid, et depuis la paix régna dans les territoires du Sud tunisien.

Ces territoires, dont le chef-lieu est Médenine, sont limités : au Nord, par les contrôles civils de Gabès et Gafsa, à l'Ouest, par le Chott Djerid et l'Algérie jusqu'à la borne 221 de la frontière tuniso-tripolitaine et, à l'Est, par la Tripolitaine.

Le Djebel Demmer les traverse du Nord au Sud, avec une ramification vers le rivage méditerranéen, et sépare la région orientale des territoires des grands ergs du Sahara. Le versant Est de ce massif est une falaise que les Berbères troglodytes de Matmata et de Tataouine utilisent pour y aménager leurs cavernes.

Le climat, tempéré en été par les vents de la mer, est très sain et relativement supportable lorsque le sirocco ne se fait pas sentir ; la région la plus chaude est celle du Nefzaoua.

Les centres les plus importants sont : *Médenine* (tribu des Ouerghemmas), siège du commandement militaire et administratif des territoires Sud tunisiens ; *Zarzis* (tribu des Accara), petit port sur la Méditerranée, qui vit de la pêche

Puits arabe. *Phot. Gonques.*

des éponges ainsi que de ses cultures d'oliviers et de céréales ; *Ben-Gardane* (tribu des Touazine), au voisinage de la frontière tripolitaine (culture et élevage) ; *Tataouine* (tribu des Ouderna, demi-nomades), dans une gorge au centre d'une oasis de dattiers, point de passage des caravanes et relié à Médenine par une route automobile.

Les postes militaires français, échelonnés le long de la frontière, sont : Dehibat, Bir Kécira, Djenneien, Fort-Pervinquière, Bir Pistor et Fort-Saint.

L'île de Djerba est séparée du continent par un bras de mer de 6 kilom. 500 de largeur du côté de Zarzis. Un appontement installé à Ras el Djorf et la nouvelle route qui rejoint Médenine mettent l'île en relations rapides avec le chef-lieu des territoires du Sud. Un service de barques à voiles assure les communications entre Zarzis et Djerba.

SFAX. — Vue générale de la ville, des jardins et de l'ancien fort. — *Phot. C^ie Aérienne française.*

GÉOGRAPHIE ÉCONOMIQUE

AGRICULTURE. — Les principales cultures de la Tunisie sont les *céréales* (blé tendre et blé dur, orge, avoine) ; les *légumineuses* (fèves, féverolles, vesces, fenugrec, lupins, pois, pois chiches, lentilles, haricots, luzerne, trèfle d'Alexandrie, sulla ou sainfoin d'Espagne).

La *vigne* était déjà cultivée par les indigènes au moment de l'occupation française, mais la vendange n'était consommée qu'à l'état de raisin frais. Il existait alors environ 2.000 hectares de vignes, dans les régions de Tunis, Bizerte et Sfax. Le vignoble actuel a été créé par les Italiens, les Maltais et surtout par les Français. Il couvre une superficie de 30.768 hectares, dont 15.800 aux Italiens, 12.000 aux Français, le reste aux indigènes et, pour quelques parcelles, à des Maltais et Espagnols. Le rendement moyen, à l'hectare, est de 30 à 35 hectolitres de vin dans la région Nord ; il est moindre dans le Sud où la production du raisin de table est poursuivie parallèlement à celle du raisin destiné à la vinification. La consommation locale absorbe environ 250.000 hectolitres de vin et l'exportation 550.000 hectolitres, presque en totalité à destination de la France.

La culture de l'*olivier*, prospère sous la domination romaine, avait presque disparu à la suite des invasions des Vandales et des Hilaliens. Dès la fin du dix-huitième siècle, les populations s'étaient attachées à la reconstitution des plantations et, en 1881, le Protectorat se trouva en présence d'une culture qu'il suffisait d'encourager et de développer.

La région d'olivettes la plus importante est celle de Sfax dont la forêt couvre 150.000 hectares, avec près de 4 millions d'arbres. La totalité des oliviers en exploitation atteint actuellement plus de 16 millions d'arbres. La production moyenne annuelle dépasse 450.000 quintaux d'huile d'olive et 40.000 quintaux d'huile de grignon (déchets).

Le climat et le sol de la côte Est et les oasis sont favorables aux *agrumes* : mandarines, citrons, oranges, cédrats, bergamotes, limons, pamplemousses ; leur culture n'est, cependant, pas suffisamment développée pour annihiler l'importation des oranges, mandarines et citrons de Sicile.

Parmi les *arbres fruitiers*, on cultive le cognassier, qui pousse facilement dans tous les jardins, le pommier, le poirier, le pêcher, le prunier, l'amandier, l'abricotier.

La culture du *palmier* se place, comme importance, aussitôt après celle de l'olivier. Elle n'existe que dans les oasis (région du Djerid et de Gabès). La production des dattes atteint près de 400.000 quintaux.

CULTURES INDUSTRIELLES. — Le *lin* pousse spontanément dans toute la région Nord de la Tunisie. Jusqu'en 1914 on ne le cultivait que pour la production de la graine. Actuellement, l'industrie linière est établie en Tunisie et les surfaces plantées dépassent 3.000 hectares. La principale variété cultivée est le *lin de Riga*, qui est essentiellement le lin à filasse. Le lin à graine est fourni par la variété dite *lin d'Italie*. La société linière installée à Medjez-el-Bab achète le lin aux producteurs et le traite sur place.

Le *tabac* est cultivé dans les régions des Mogods, Nefzas et Tabarka, le cap Bon, l'oasis de Gabès. Les tabacs sont achetés par la régie ; les obligations fiscales des producteurs de tabac sont analogues à celles établies dans tous les pays où existe un monopole. Il est récolté annuellement environ 700.000 kilos en feuilles sèches, payés, par la régie, à un prix moyen de 2 fr. 85 le kilo.

La culture du *coton*, pratiquée autrefois assez faiblement par les indigènes, avait presque totalement disparu. Des essais rationnels ont été tentés ces dernières années. Le climat de la côte orientale serait favorable, mais les difficultés d'irrigation constituent un sérieux obstacle.

Les Tunisiens exploitent les *fleurs à parfums* en distillant la fleur de l'oranger, du bigaradier, la rose, le jasmin, le géranium, mais la culture de ces plantes est restreinte.

Les *plantes aromatiques* que l'on rencontre en Tunisie sont : le thym, la lavande, la menthe, le romarin, la verveine, le cumin, le coriandre, l'anis, le piment, l'oranger et l'eucalyptus.

FORÊTS. — Les forêts de la Tunisie occupent une large zone de 1.096.212 hectares et correspondant au prolongement du massif de l'Aurès ; elles comprennent deux régions :

La région du littoral (Kroumirie, cap Bon, Bou Kornine et Zaghouan), de 246.976 hectares, où l'on trouve chêne-liège, chêne zéan, chêne kermès, olivier sauvage, pin maritime, genévrier, thuya, caroubier, pin d'Alep et broussailles diverses (lentisque, myrte, bruyère, arbousier, tamaris et ciste velil) ;

La région du centre (849.236 hectares), abondante en pin d'Alep, genévrier, chêne-vert et broussailles (romarin et lentisque).

De toutes ces essences on tire du bois d'industrie et de chauffage, des écorces à tan, des étais de mine, du liège de reproduction, du liège mâle, des souches de bruyères et de palmier nain, pour un rendement annuel de près de deux millions de francs.

En ce qui concerne l'*alfa*, les principaux terrains où il pousse se trouvent de part et d'autre des voies ferrées : de Sfax à Gafsa et de Sousse vers la frontière algérienne, et couvrent une superficie de 1.500.000 hectares. L'expor-

L'heure de la prière.

tation moyenne annuelle est de 65.000 tonnes dont 90 % à destination de l'Angleterre.

ÉLEVAGE. — L'élevage tient une place importante. L'effectif du bétail était, au dernier recensement : mulets et ânes, 200.528 ; chevaux, 92.348 ; chameaux, 153.162 ; bovins, 501.223 ; ovins, 2.142.366 ; caprins, 1.562.443 ; porcins, 23.568.

Le cheval tunisien est d'origine barbe ou arabe-barbe ; de petite taille, il est robuste et sobre. Le mouton, de race barbarine, a une chair savoureuse ; la chèvre est bonne laitière. Le porc, d'espèce rustique, s'élève en liberté. Le dromadaire de bât, ou *djemel*, est très résistant ; celui de selle, ou *mehari*, se rencontre dans le Sud. Il est plus fin, plus allégé, plus rapide.

TOZEUR. — Cueillette des dattes. *Phot. Pavia.*

PRODUITS MINÉRAUX. — Les principaux minerais exploités sont le *plomb*, le *zinc*, le *fer*, le *cuivre* et le *manganèse*. Les gisements miniers, très nombreux, sont en général répartis sur l'étendue du territoire tunisien et aucun d'eux, pris isolément, n'est d'une importance considérable ; néanmoins la production annuelle des minerais se chiffre par plus de 3 millions et demi de tonnes.

Il n'en est pas de même pour les *phosphates* qui constituent pour la Tunisie une source de richesse considérable. La principale concession est celle de Gafsa, dont l'exploitation a débuté en 1899 ; elle englobe un territoire de 50 kilomètres de longueur sur 10 kilomètres de largeur, au Sud-Ouest de Gafsa.

D'autres gisements sont exploités : 1° près de la frontière algérienne à *Kalaat-es-Senam*, par la Compagnie des phosphates du Dyr ; à *Kef Rebiba*, par la Compagnie de Saint-Gobain ; 2° à *Kalaa-Djerda*, par la Société des phosphates tunisiens, à Metlaoui, Redeyef, Salsala, Gouraya, Maknassy, etc., la production annuelle des phosphates est arrivée à dépasser trois millions de tonnes.

Une mine de *lignite* est exploitée à Henchir-Lebna, près du cap Bon.

PÊCHE. — La pêche est l'objet d'une activité assez importante, tant de la part des indigènes que de celle des Italiens et des Maltais. Son rendement atteint 7 millions de kilos de poisson par an. Les principales espèces sont : le thon, le merlan, le mulet, le rouget, le pageau, la dorade, la rascasse, l'anguille, la langouste, la bonite et la sardine.

La pêche des éponges est pratiquée surtout par les Grecs ; son produit annuel dépasse 10 millions de francs.

INDUSTRIE. — L'industrie principale est celle de l'huile d'olive, qui compte 13 usines modernes et un millier de petites à un ou deux broyeurs, installées pour la plupart dans le Sahel et la région de Sfax.

Les industries de l'alimentation les plus importantes sont les minoteries, les fabriques de pâtes alimentaires traitant le blé dur, les usines de conserves de viande, de légumes ou de poisson.

Les industries indigènes les plus répandues sont celles des tapis, surtout à Kairouan, du tissage de la laine et de la soie, des cuivres et de la céramique.

MONNAIE ET CRÉDIT. — Le système monétaire en vigueur est le système français. Cependant la Tunisie possède une monnaie d'or et des monnaies divisionnaires frappées à un coin spécial. Des coupures divisionnaires de 2 francs, 1 franc, 0 fr. 50, émises depuis la guerre, n'ont cours que sur le territoire tunisien.

Les établissements de crédit de la Tunisie sont : la *Banque de Tunisie*, la *Banque populaire française de Tunisie*, la *Banque franco-tunisienne de prêts immobiliers*, dont les principales opérations sont consacrées au territoire de la Régence. Mais la plupart des grands établissements bancaires de la métropole possèdent aussi des succursales en Tunisie.

DOUANES. — Les marchandises importées acquittent des droits de douane à leur entrée en Tunisie. Des taxes douanières sont également appliquées à l'entrée en France des marchandises de provenance tunisienne.

Le gouvernement de la République et le Protectorat tunisien envisagent la création d'une *Union douanière* analogue à celle existant entre la France et l'Algérie et qui aurait pour résultat de créer de nouveaux débouchés réciproques aux produits tant français que tunisiens.

COMMERCE EXTÉRIEUR. — La balance commerciale de la Tunisie a présenté en ces dernières années les fluctuations suivantes : *importations*, en 1928, 1.957 millions ; en 1929, 2.026 ; en 1930, 2.107 ; *exportations*, en 1928, 1.337 millions ; en 1929, 1.641 ; en 1930, 1.127.

La part de la France a été, en 1930, de 1.356 millions dans les importations et de 578 dans les exportations, dont l'Italie a, de son côté, absorbé pour 239 millions.

COMPAGNIES DE NAVIGATION. — Deux compagnies de navigation françaises assurent les relations maritimes avec la France : la *Compagnie Générale Transatlantique* et la *Compagnie de Navigation mixte* (Compagnie Touache).

La première effectue un service hebdomadaire Marseille-Tunis et retour. Les départs de la Compagnie de Navigation mixte n'ont lieu que tous les dix jours, entre Marseille et Tunis. Cette compagnie fait un service hebdomadaire de Tunis, desservant Sousse, Monastir, Mahdia, Sfax, Gabès, Houm-Souk (île Djerba).

Un service bimensuel Marseille-Bizerte et Sète-Tunis-la Corse est actuellement à l'étude. La Compagnie Générale Transatlantique assure un service hebdomadaire Tunis-Malte.

Il existe en outre des services maritimes hebdomadaires (*Societa Nazionale di Servizi Marittimi*) entre : 1° Tunis-Naples-Palerme, avec escale à Trapani ; 2° Tunis-Gênes, avec escale à Cagliari et Livourne.

PORTS. — Par ordre d'importance, le principal port tunisien pour les tonneaux de jauge est celui de Tunis-Goulette, avec près de 6 millions en 1930 pour les entrées et les sorties réunies. Mais, pour le trafic des marchandises, le port de Sfax vient au premier rang, avec près de 2 millions et demi de tonnes contre 2 millions seulement pour Tunis-Goulette. Les autres grands ports sont ceux de Bizerte, de Sousse, de Kerkennah, de Gabès.

Pour l'ensemble des ports tunisiens, en 1930, on a compté 8.565 entrées de navires avec 4.861.829 tonneaux de jauge, et 8.505 sorties de navires avec 4.855.225 tonneaux de jauge nette. Le trafic des passagers, à l'entrée et à la sortie, avoisine 75.000 par an, dont 55.000 par Tunis-Goulette et 10.000 par Bizerte.

CHEMINS DE FER. — Le réseau ferré de Tunisie a un développement de plus de 2.075 kilomètres, dont 38 kilomètres de réseau électrique, et dessert toutes les régions du Protectorat. Tunis est relié à Bizerte, Sousse, Kairouan, El Djem, Sfax, Gabès, Gafsa et jusqu'à Tozeur, dans la région du Djerid.

RÉSEAU ROUTIER. — Le réseau routier tunisien a une longueur de 5.430 kilomètres de routes communales, plus un nombre considérable de pistes.

Une importante circulation automobile parcourt tout le territoire de la Tunisie. Des services publics d'autocars assurent les communications avec les localités non desservies par le chemin de fer.

POSTES, TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES. — Le service postal est assuré par 517 bureaux répartis sur l'ensemble du territoire de la Régence. Il existe 270 bureaux télégraphiques avec une longueur de lignes de 5.431 kilomètres.

Un câble sous-marin établit les relations télégraphiques de la Tunisie avec la métropole par Tunis-Bizerte-Marseille.

Des réseaux urbains et interurbains de téléphones avec 6.030 kilomètres de lignes sont répartis dans toute la Régence.

Des stations de T. S. F. sont installées à Bizerte et à Tunis.

COMMUNICATIONS AÉRIENNES. — Une ligne aérienne de Marseille à Tunis par Ajaccio, exploitée par la Compagnie *Air-Union*, assure le transport des voyageurs et des marchandises par un service quotidien.

Indigènes dans les dunes. — *Phot. Lehnet et Loudrock.*

PLANCHE 9

TUNISIE - POLITIQUE

Édité par *L'Illustration*.

TUNISIE

MÉDITERRANÉE

TRIPOLITAINE

GOLFE DE TUNIS

GOLFE DE HAMMAMET

GOLFE DE GABÈS

ÎLES KERKENNA

I. DE DJERBA

CHOTT EL FEDJADJ

CHOTT DJERID

DJEBEL NEFZA

REGION DES OASIS DU GOUR

CAIDAT DES SOUASSI

CAIDAT DES HADJEDOUNE

CAIDAT DES KHLALFA

CAIDAT DES OUDERNI

CAIDAT DES HAMAMA

CAIDAT DES MAHMOUDA

CAIDAT DES SAHEL

CAIDAT DES DJERID

ARRONDT DE CONSTANTINE

ARRONDT DE BÔNE

ARRONDT DE PHILIPPEVILLE

ARRONDT DE SOUK-AHRAS

ARRONDT DE TEBESSA

ARRONDT DE GUELMA

ARRONDT DE LA CALLE

ARRONDT DE BIZERTE

ARRONDT DE TUNIS

ARRONDT DE SOUSSE

ARRONDT DE SFAX

ARRONDT DE GABÈS

ARRONDT DE GAFSA

ARRONDT DE KAIROUAN

ARRONDT DE SOUSSE

ARRONDT DE MAHDIA

TUNISIE ÉCONOMIQUE

Édité par L'Illustration

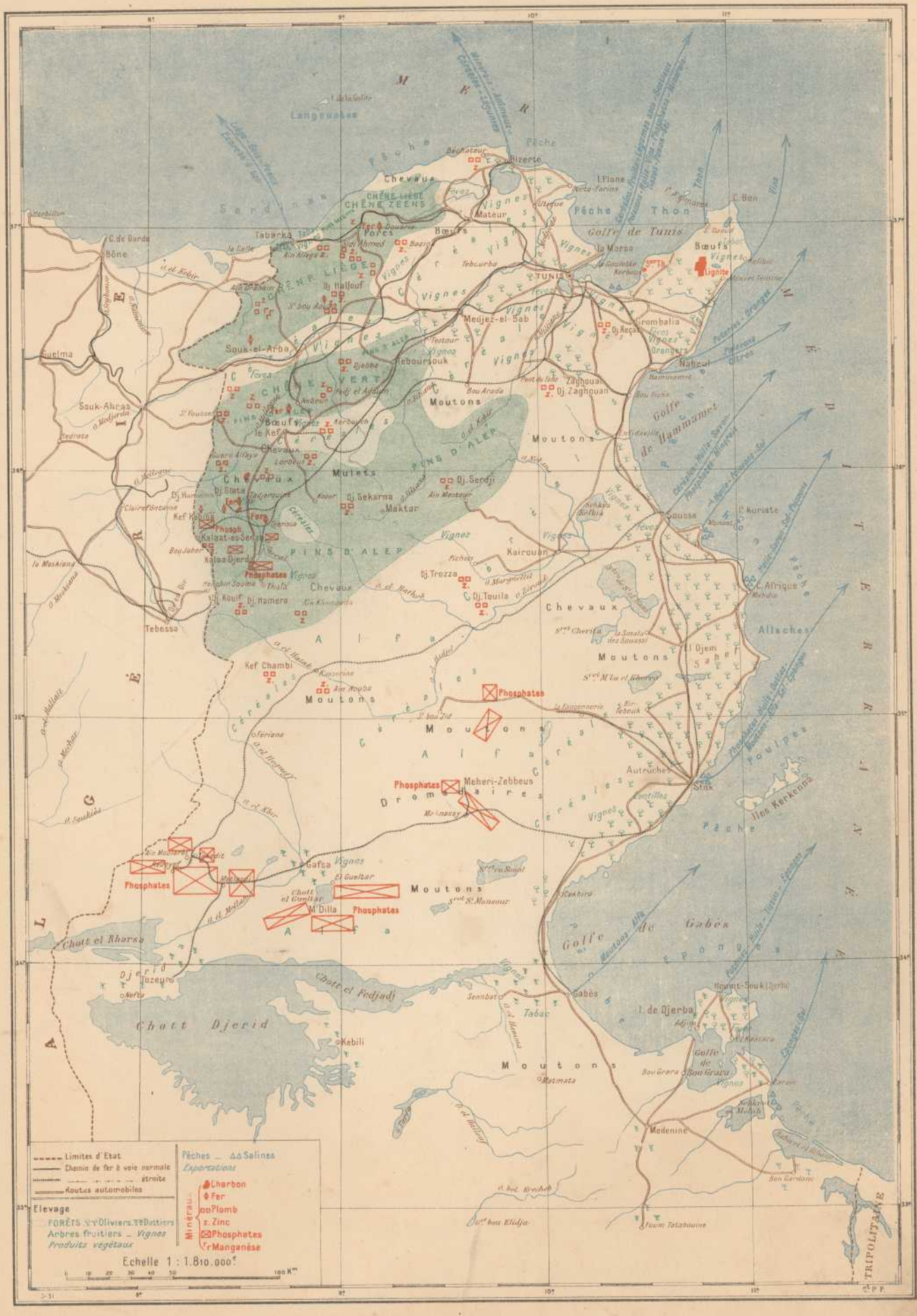

Rabat : vue générale. *Phot. Gillot-Ratel.*

LE MAROC

RENSEIGNEMENTS GÉOGRAPHIQUES

SITUATION. — Le Maroc, que les indigènes appellent « Moghreb-el-Aqça » (Occident le plus lointain), termine, à l'Ouest, l'Afrique du Nord, prolongeant jusqu'à l'océan Atlantique la Tunisie et l'Algérie.

Le relief du sol est identiquement orienté pour ces trois pays, qui sont limités, au Nord, par la mer Méditerranée et, au Sud, par le Sahara.

Contrairement à l'Algérie et à la Tunisie, le Maroc possède de vastes plaines que traversent des fleuves importants ; ceux-ci, à l'exception de la Moulouya qui se jette dans la Méditerranée, ont leur embouchure sur l'océan Atlantique.

Le Maroc se trouve entre 28°-36° de latitude Nord et 1°-11° 28' de longitude Ouest de Greenwich ; il est bordé, au Nord, par la Méditerranée et, à l'Ouest, par l'océan Atlantique, réunis par le détroit de Gibraltar d'une largeur de 13 kilomètres. La frontière Est, fixée par la Convention de Lalla-Marnia (18 mars 1845), suit le cours de l'oued Kiss, depuis la Méditerranée sur une centaine de kilomètres, mais un partage territorial assez imprécis délimite, dans la région des Hauts-Plateaux, les tribus algériennes et les marocaines, jusqu'à l'oasis de Figuig, qui a été attribuée au Maroc. A partir de Figuig, la frontière Sud est constituée par une ligne Est-Ouest, parallèle à la crête du Djebel Grouz, jusqu'à l'oued Guir. Elle suit le cours de cet oued jusqu'à Igli, point à partir duquel le Maroc s'étend jusqu'à la Mauritanie.

Le protectorat français est séparé de la zone espagnole par le cours de la Moulouya sur une longueur de 70 kilomètres à partir de son embouchure, puis par une limite conventionnelle à déterminer sur les pentes Sud de la ligne de partage des eaux des bassins de la Méditerranée et de l'Atlantique, jusqu'au poste français de Rihana, et de là, par une ligne Est-Ouest, le long du parallèle 35° Nord.

La superficie totale du Maroc est évaluée à environ 500.000 kilomètres carrés, à peu près celle de la France. Pour le moment, 80.000 kilomètres carrés environ sont encore fermés à notre expansion économique.

CONFIGURATION DU SOL. — Le Maroc comprend trois régions fort différentes :

1° Une région montagneuse (Rif et Atlas) :

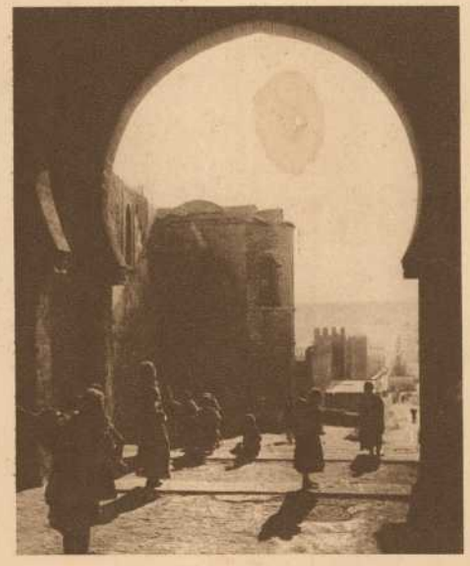

Rabat : la Kasbah des Oudayas. *Phot. Gillet-Ratel.*

a) *Le Rif.* — La chaîne du Rif s'étend du cap des Trois-Fourches (au Nord de Melilla) jusqu'à la pointe du Ceuta ; elle joue le long de la Méditerranée le rôle de l'Atlas Tellien en Algérie.

Le versant Nord du Rif descend brusquement sur la côte de la Méditerranée qu'il surplombe. Le versant Sud et le versant Sud-Ouest s'infléchissent vers la plaine en pentes plus douces.

Le sommet le plus élevé est le Djebel Tisirien (2.500 m.), sur le territoire des tribus Djebala.

b) *L'Atlas.* — L'Atlas est constitué par une chaîne centrale, le Haut-Atlas, qui sépare en deux ramifications : le Moyen-Atlas, au Nord, l'Anti-Atlas, au Sud.

Le *Haut-Atlas* commence au cap Guir, près d'Agadir, par une série de plateaux qui s'élèvent rapidement jusqu'à 3.500 m. d'altitude (Djebel Touchka, 3.550 m., et Djebel Ouichedden, 2.500 m.), au-dessus de la vallée du Goundafa. On rencontre ensuite le Tamjourt, le Likoumt (3.910 m.) et le Touskal (4.225 m.), qui est le point culminant. A l'Est, s'allonge une série de chaînes parallèles qui s'élèvent jusqu'à la chaîne principale et atteignent 3.876 mètres (Dj. Ayachi). A partir de ce sommet, le Haut-Atlas s'abaisse lentement dans la direction Nord-Est.

Le Moyen-Atlas domine la ville de Marrakech, à 100 kilomètres au Nord-Est. Il est constitué par une chaîne principale orientée en direction Sud-Ouest-Nord-Est et plusieurs chaînes parallèles entre lesquelles coulent les oueds Grou, Bou-Regreg, Beth, Oum-er-Rbia. Le Djebel Moussa, appelé aussi Djebel Salah, à 3.189 mètres d'altitude, est le point le plus élevé, vers la Moulouya.

Une longue vallée assez encaissée sépare le Moyen-Atlas du Haut-Atlas. C'est dans cette vallée que coulent la Moulouya vers le Nord et l'oued El Aoid, qui se jette dans l'Oum-er-Rbia, vers l'Ouest.

L'Anti-Atlas se sépare du Haut-Atlas au Djebel Siroua (3.500 m.) et se prolonge, vers le Sud-Ouest, jusqu'à l'Atlantique, entre les vallées de l'oued Sous et de l'oued Draa. Son altitude moyenne ne dépasse pas 1.500 mètres.

2° Une région de plateaux et de plaines :

a) La Meseta marocaine, qui s'étend de l'Atlantique aux pieds de l'Atlas.

Depuis le Rif jusqu'à Mogador, le pays s'abaisse vers la mer par des plateaux mame-

lonnés. La plaine borde la mer sur une longueur de 10 à 50 kilomètres depuis Arzila jusqu'à Mogador. La côte est souvent escarpée ; puis la plaine s'élève jusqu'à une altitude de 150 à 200 mètres et ce ne sont plus que prairies et cultures, à perte de vue, ou zones non encore défrichées où poussent le palmier nain et le jujubier : c'est le bled.

Les terres sont, en général, des terres noires, très fertiles, appelées *tirs*, propres à la culture des céréales.

Les diverses régions de plaines rencontrées du cap Spartel à Mogador sont : le *Gharb*, au Nord de Kénitra, puis les *Beni-Hassen* et les *Zaers*, au Nord-Est et au Sud-Ouest de Rabat ; la *Chaouia*, arrière-pays de Casablanca ; les *Doukkala* (région de Mazagan) ; les *Abda* (arrière-région de Safi).

A partir de l'oued Tensift (qui se jette dans l'Atlantique au-dessus de Mogador), ce ne sont plus que cultures d'orge ; c'est la région des *Haha-Chiadma*.

L'oued Tensift, tout au long de son cours, arrose la plaine du *Haouz*, où les indigènes se livrent à la culture de l'olivier et de l'amandier.

Enfin la plaine du *Sous* s'étend entre les contreforts du Haut-Atlas et de l'Anti-Atlas.

b) A l'Est du Maroc la nature des terrains est identique à celle du territoire algérien ; on y trouve, au Nord, la plaine des *Triffas*, riche et fertile, au Sud-Est du massif des Beni-Snassen la plaine des *Angad*, avec Oudjda, et, plus au Sud, les plaines d'alluvions creusées par les grands chotts : *Chott el Gharbi*, *Chott el Tigri*.

3° Au Sud de l'Atlas, les plateaux désertiques du Tafilalet et du Draa.

Les côtes. — La côte méditerranéenne est abrupte et rude. Les deux rives du détroit, Tanger (Maroc) et Gibraltar (Espagne), sont à pic et n'offrent que de rares abris aux navires.

La baie de Tanger, vaste rade foraine, abritée par la pointe de Malabata, se prête à l'établissement d'un port important.

La côte Atlantique, d'un développement de 1.200 kilomètres, est constituée au contraire par des plages et de vastes dunes, en arrière desquelles on rencontre souvent des marais (*merdjas*), mais il n'existe aucun abri naturel. Aux embouchures des fleuves, le choc de la houle atlantique sur le seuil rocheux parallèle à la côte crée une «barre» qui rend difficile l'entrée de ces fleuves.

Hydrographie — A l'inverse de la Tunisie et de l'Algérie, le Maroc possède un réseau hydrographique très important.

Dans la Méditerranée se jette la *Moulouya*, descendue du Haut-Atlas ; elle a un cours de 450 kilomètres.

L'Atlantique reçoit :

Le *Loukkos*, qui prend sa source dans le Rif et a son embouchure à Larache ;

L'oued *Sebou*, dont le cours atteint 500 kilomètres. Il descend du Moyen-Atlas, passe près de Fez, après une large courbe, traverse la plaine du Gharb et se jette dans l'Atlantique à Mehdia, après avoir traversé Kénitra, qui devient un port fluvial important desservant toute la région de Meknès et de Fez. Le Sebou a comme affluents : à droite l'*Ouergha* et l'*Innaouen*, et à gauche l'oued *Redom* et l'oued *Beth*.

Le paquebot *Maréchal-Lyautey* sortant du port de Casablanca. — *Phot. Flandrin.*

L'oued *Bou-Regreg*, qui a pour affluent l'oued *Grou*, vient aussi du Moyen-Atlas. Il se jette dans l'Océan entre les deux villes de Salé et Rabat. Un pont relie ces deux villes avant l'estuaire du fleuve, dont le parcours est de 250 kilomètres.

L'*Oum-er-Rbia* prend sa source dans le Moyen-Atlas au Nord-Est de Kénitra et a une longueur de 700 kilomètres. Il est grossi de l'oued *El Abid* dont les chutes sont exploitées pour l'énergie électrique. Son embouchure est à Azemmour, un peu au Nord de Mazagan.

L'oued *Tensift* descend des pentes Nord du Haut-Atlas, passe à travers la palmeraie de Marrakech et se jette dans l'Océan au Sud de Safi.

L'oued *Sous* coule au pied du versant Sud du Haut-Atlas, arrose la plaine qui porte son nom, passe à Taroudant et rejoint la mer au Sud d'Agadir.

L'oued *Draa* vient du Djebel Siroua. Il coule d'abord droit au Sud, puis fait un coude vers l'Océan et sert de limite avec les territoires militaires du Sud et la colonie espagnole du Rio de Oro.

D'autres oueds côtiers moins importants sont intercalés entre ces oueds principaux : tel l'oued Nefifikh et l'oued Mellah près de Casablanca.

L'oued *Guir*, qui prend sa source à l'Est du Djebel Ayachi et arrose Bou Denib, a un cours intermittent et déverse ses eaux dans les bassins fermés des régions sahariennes. L'oued Ziz, qui traverse le Tafilalet, cesse de couler à partir de Taouz.

Climatologie. — L'Atlas constitue une barrière arrêtant les vents secs du Sud et de l'Est et amenant la condensation des vents humides de l'Ouest.

Sur la côte, la température varie peu, mais l'atmosphère est humide, souvent chargée de brouillards et de brume : la rosée vespérale est toujours abondante.

Dans l'intérieur, le climat est le même que le climat continental : froid en hiver, chaud en été.

Le sirocco, vent brûlant, souffle par périodes dans les plaines de l'intérieur.

De mai à octobre, les pluies sont rares ; de novembre à avril, elles sont abondantes.

Le climat est sain, les Européens peuvent vivre à l'intérieur et surtout dans les régions côtières sans être astreints, comme dans certaines colonies, à des séjours en France.

Sur la côte, les points extrêmes de la température atteignent 10° à Casablanca, au minimum, et 26°, au maximum, à Safi.

Population. — On évalue à 4.800.000 habitants la population de la zone française au Maroc, ce qui donne une densité de 11 habitants au kilomètre carré, soit deux fois moins qu'en Algérie et un tiers en moins qu'en Tunisie.

La population des villes, au recensement de 1926, était de 727.000 habitants pour la totalité des villes de la zone française, et celle des agglomérations rurales, de 3.500.000. Ce chiffre se décompose en 75.000 Français, 30.000 étrangers, 4 millions de musulmans et 70.000 israélites.

Races. — On pense que les premières populations du Maroc furent constituées par un groupe venu du Sud et un autre provenant de l'Europe méridionale, avant la formation du détroit de Gibraltar. Des éléments venus du Nord de l'Europe leur infusèrent les caractéristiques du type scandinave ; de là proviennent les Berbères blonds que l'on trouve encore dans l'Atlas.

Les *Berbères* établis au Maroc se mêlèrent aux émigrants venus d'Orient qui apportaient leur langue et leur civilisation.

Si beaucoup de Berbères parlent arabe, il faut en conclure qu'ils adoptèrent pour des raisons économiques la langue des conquérants qui était en même temps la langue religieuse ; d'ailleurs les régions arabisées sont celles de contact (plaines entre l'Atlas et Tanger et entre la frontière oranaise et l'Atlantique) où se trouvent les centres urbains et les grands marchés, tandis que les populations du Rif, versant méditerranéen de la chaîne Nord-Marocain, sont restées entièrement berbères. Il en est de même à l'Est et à l'Ouest du Moyen-Atlas, dans le Haut-Atlas (sauf pour la vallée de la Moulouya), la vallée supérieure du Sous, l'Anti-Atlas et les oasis du Guir, du Draa et du Tafilalet.

Les *Arabes* sont moins nombreux que dans le reste de l'Afrique du Nord ; ils ne pénétrèrent dans le pays lointain de l'occident qu'au douzième siècle, époque à laquelle ils furent appelés, comme mercenaires, par le sultan almohade *Yacoub-al-Mansour* qui les prit à sa solde pour surveiller les régions traversées par la route d'Oudjda à l'Atlantique et la plaine de Marrakech où on les trouve encore.

Dans le Sud, les relations à travers le Sahara, entre les populations berbères du Maroc et celles de la Mauritanie et du Soudan, amenèrent le mélange avec du sang *nègre*.

Les *Juifs* d'Alexandrie, qui arrivèrent au Maroc au moment de l'occupation romaine, furent en grande partie convertis à l'islamisme, mais ceux qui restèrent fidèles à leur foi formèrent une population à part, renforcée au cours des siècles par les juifs chassés d'Espagne ; ils s'établirent surtout dans les villes de la côte et ne se mêlèrent guère aux premiers.

Au point de vue linguistique, on compte trois grands groupes : les *Chleuhs* (tribus de l'Anti-Atlas, du Sous, du Haut-Atlas et habitants du Draa) ; les *Braber* (Moyen-Atlas) et les *Rifains*, auxquels il faut joindre les *Beni-Snassen*, au Nord d'Oudjda.

HISTORIQUE

L'histoire du Maroc, de l'antiquité à nos jours, peut être divisée en un certain nombre de périodes :

1° De la colonisation phénicienne (XII^e siècle avant J.-C.) a l'invasion arabe (VII^e siècle après J.-C.).

Vers le douzième siècle avant J.-C., des Phéniciens, navigateurs de Tyr et de Sidon, établirent des comptoirs sur les côtes marocaines. Carthage donna ensuite une extension plus grande à l'influence phénicienne, mais elle ne chercha jamais à coloniser l'interieur.

Quand Rome eut vaincu Carthage, elle laissa d'abord leur autonomie aux chefs berbères. Ce n'est qu'en l'an 40 de notre ère qu'elle annexa, sous le nom de Mauritanie Tingitane, la région comprise entre la côte méditerranéenne et l'Atlantique, jusqu'à la hauteur du Bou-Regreg, où se trouve aujourd'hui Rabat.

Au cinquième siècle, les Vandales venus d'Espagne conquirent la Tingitane (429) qu'ils rétrocédèrent aux Romains. A la chute de l'empire d'Occident (476), les indigènes berbères reprirent leur indépendance jusqu'à l'apparition des Arabes à la fin du septième siècle.

2° De l'invasion arabe (VII^e siècle) a la conquête portugaise (XV^e siècle).

Après la mort de Mahomet, *Sidi Obka ben Nafi*, fondateur de Kairouan, entreprit une expédition qui le conduisit jusqu'à l'Atlantique. Ses successeurs

imposèrent l'islam aux Berbères et les enrôlèrent dans les armées qui envahirent l'Espagne. L'un d'eux, *Tarik*, a laissé son nom à Gibraltar (Djebel-at-Tarik). Les Berbères s'étant révoltés furent soumis à nouveau par *Idris*, descendant d'Ali, le gendre de Mahomet, qui mourut empoisonné en 783. Son tombeau, au Djebel Zerhoun, est encore un lieu de pèlerinage. Son fils, *Idris II*, étendit ses conquêtes et fonda Fez, en 808. Mais, à la mort d'Idris II, l'empire fut démembré et une période d'anarchie commença, au cours de laquelle le Maroc passa successivement aux mains des *Almoravides* (XI^e siècle), des *Almohades* (XII^e au XIV^e siècle), et des *Mérinides*.

3° De la conquête portugaise (XV^e siècle) a la Conférence d'Algésiras (1906).

Au quinzième siècle, les Portugais entreprirent la conquête du Maroc. Ils s'emparèrent de Ceuta en 1415, de Ksar-el-Kébir en 1465 et de Tanger en 1471, occupèrent Arzila et Anfa (emplacement actuel de Casablanca), fondèrent les postes fortifiés de Mazagan, de Santa-Cruz (Agadir), de Safi et d'Azemmour. Maîtres de tous les points importants de la côte, ils étendaient leur domination jusqu'à Marrakech, où l'on trouve encore des vestiges de leur occupation. Au même moment, les Espagnols, à l'instigation de Ximenes, s'installaient à Oran, à Mers-el-Kébir et dans le royaume de Tlemcen.

Cette menace chrétienne groupa de nouveau l'islam sous l'ascendant des chefs religieux, mais leur solidarité n'empêcha pas la décomposition politique, jusqu'à l'avènement des *Saadiens*, au début du seizième siècle. Ceux-ci, sous la conduite d'*El Kaim-bi-Amr'-Allah* (celui qui se lève par la volonté d'Allah), déclarèrent la guerre aux Portugais, soumirent le Sous et reprirent Marrakech ; leur dynastie régna jusqu'en 1660. Son plus fameux chérif fut Ahmed el Mansour qui entretint des relations amicales avec la France, l'Angleterre et les Pays-Bas et poussa sa domination jusqu'au Sénégal et au Soudan.

Aux Saadiens succédèrent les *Chorfa Hassani*. L'un des leurs, *Moulay Ismail* (1672-1729), est resté célèbre. Il offrit à Louis XIV son alliance contre les Turcs d'Alger et demanda la main d'une de ses filles naturelles, la princesse de Conti. Il reconstruisit sa capitale Meknès dont il voulut faire un autre Versailles.

Au cours du dix-huitième siècle, le pouvoir échut à la dynastie des *Alaouites*. L'un de leurs chefs, *Moulay Mohammed* (1757-1792), restaura l'autorité chérifienne et chassa les Portugais, mais il ne parvint pas à réprimer les révoltes intérieures. Comme il les attribuait aux idées européennes, il restreignit le plus possible les rapports de ses sujets avec les étrangers.

Les troubles continuèrent jusqu'au règne du sultan Moulay Hassan, qui monta sur le trône en 1873 et entreprit la pacification et la réorganisation du pays. Mais il mourut avant d'avoir achevé sa tâche (1894).

Les puissances ne pouvaient rester indifférentes au danger que constituait, à leurs portes, ce foyer perpétuel d'effervescence. Mais elles ne s'accordaient pas et engagèrent entre elles une néfaste rivalité d'influences. Cependant *Abd-el-Aziz*, qui avait succédé à son père, voyait éclater de graves rébellions parmi ses sujets mécontents de ses idées modernes et des modifications qu'il avait apportées au régime fiscal. C'est alors que la France s'entendit avec l'Angleterre et l'Espagne pour négocier l'accord de 1904. En échange de la liberté d'action laissée à l'Angleterre en Egypte et de la reconnaissance aux Espagnols d'une zone d'influence dans le Maroc septentrional, nous acquérions le droit d'agir au mieux de nos intérêts.

La tour de Fez : Fez-Bali (le vieux Fez)
vu des tombeaux des anciens sultans Mérinides, au nord de la ville.
Phot. Martel.

Le débarquement de Guillaume II à Tanger, le 31 mars 1905, et son discours où il se posait en défenseur de l'indépendance du sultan empêchèrent la réalisation du plan de réformes que nous avions soumis à Abd-el-Aziz et provoquèrent la réunion de la *Conférence d'Algésiras* (15 janvier-7 avril 1906).

Celle-ci arrêta les mesures à prendre pour assurer le maintien de l'ordre dans les ports et procurer au Maghzen les ressources dont il avait besoin, sous la triple réserve de la souveraineté du sultan, de l'intégrité de ses Etats et d'une liberté économique sans inégalité de droits.

4° De la Conférence d'Algésiras (1906) a l'établissement du protectorat français (mars 1912).

L'assassinat du docteur Mauchamps à Marrakech, le 19 mars 1907, amena la France à occuper l'Amalat d'Oudjda (29 mars). A la suite d'une émeute qui éclata à Casablanca le 30 juillet 1907, le gouvernement français envoya devant Casablanca une division navale qui débarqua, le 7 août, 4.000 hommes sous le commandement du général Drude. Un détachement espagnol s'était joint à nos troupes. Des rencontres avec les indigènes eurent lieu le 11 septembre à Taddert et le 21 à Sidi-Brahim. Mais, le 19 octobre, notre cavalerie était attaquée à Taddert et l'entrée en scène de Moulay Hafid, frère du sultan, et de l'agitateur, Moulay Rechid, venu du Tafilalet, nous obligea à renforcer notre corps expéditionnaire dont le général d'Amade prenait le commandement, le 5 janvier 1908. Après de premiers succès, qui amenèrent la soumission de la Chaouia, il eut pour successeur le général Moinier qui continua son œuvre chez les Zaer et en pays tadla.

A Oudjda, une attaque des Beni-Snassen, contre une de nos reconnaissances, le 7 octobre 1907, eut pour résultat une série d'opérations heureuses menées par le colonel Henrys, puis par deux fortes colonnes sous les ordres du général Lyautey. Sur le Haut-Guir où nous avions installé des postes en 1908, le colonel Alix avec 7.000 hommes dispersait à Djorf une nombreuse harka, qui bloquait Bou-Denib, et assurait la tranquillité dans cette région jusqu'en 1911.

En 1908, Moulay Hafid s'était fait proclamer sultan à la place de son frère. Débordé par les tendances xénophobes des tribus qui l'avaient appuyé et investi dans Fez (avril 1911), il demanda l'appui de la France pour sauver sa capitale. Le général Moinier constitua trois colonnes sous les ordres respectifs des généraux Brulard, Dalbiez et Gouraud, arriva à Fez le 21 juin, débloqua la mission française et le sultan et se porta ensuite sur Meknès où Moulay Zin, frère de Moulay Hafid, s'était fait proclamer sultan, et le força à demander l'aman. Pour marquer qu'elle ne se désintéressait pas du problème marocain, l'Allemagne envoya le croiseur *Panther* à Agadir. Un accord franco-allemand du 4 novembre 1911 compléta le principe du protectorat éventuel politique, administratif et financier de la France au Maroc, qui devint une réalité le 30 mars 1912, date à laquelle M. Regnault, ministre de France à Fez, signa avec Moulay Hafid le traité de protectorat. Quelques jours plus tard, le 17 avril, la révolte des tabors (troupes chérifiennes) à Fez contre leurs cadres français souleva la population et des massacres effroyables eurent lieu. Des troupes furent dirigées sur Fez pour réprimer le mouvement et, par décret du 28 avril, le général Lyautey fut nommé commissaire résident général de la République française au Maroc, concentrant les pouvoirs civils et militaires, unification indispensable pour mener à bien notre action.

5° L'œuvre du maréchal Lyautey.

Arrivé à Fez le 24 mai 1912, le général Lyautey commença par rétablir l'ordre dans la banlieue immédiate de la ville (opérations dirigées par le général Gouraud) et par neutraliser les tribus du Sud par l'action des grands caïds alliés à notre cause. La victoire de la colonne Mangin sur un nouveau prétendant au trône, El Hiba, et la prise de Marrakech pacifièrent rapidement le Sud. En outre, la sécurité du Tadla était assurée par les opérations du général Blondelat et du colonel Gueydon de Dives au Sud de Rabat, tandis que les généraux Franchet d'Espèrey et Brulard rétablissaient l'ordre dans la région de Mogador.

Moulaï Hafid ayant abdiqué en août 1912 en faveur de son demi-frère Moulay Youssef, le résident général s'attacha à rehausser par tous les moyens le prestige du nouveau sultan et surtout à sauvegarder sa souveraineté intérieure en ne voyant dans le protectorat qu'un contrôle et non une administration directe ; au point de vue militaire, l'idée primordiale fut celle de la pénétration et de l'occupation par la méthode de « la tache d'huile », consistant à n'entreprendre aucune action nouvelle avant d'avoir affermi et organisé le territoire conquis précédemment.

Ce fut ainsi que la soumission des tribus du Sous nous permit d'occuper Agadir ; dans le Tadla, les opérations du colonel Mangin, de mars à juin 1913, furent complétées l'année suivante par celles du colonel Henrys qui occupa Khénifra ; dans le Maroc oriental, nous nous installâmes en 1912 à Guercif et en 1913 à Msoun, à 25 kilomètres à l'Est de Taza ; en mai 1914, l'occupation de Taza par les manœuvres combinées des généraux Gouraud et Baumgarten aboutit à la liaison du Maroc oriental avec le Maroc occidental. A la déclaration de guerre, en 1914, la zone du protectorat avait pour limites le Haut-Atlas, l'Oum-er-Rbia et le Moyen-Atlas.

Le général Lyautey mit alors à la disposition de la France en péril presque toutes les troupes dont il disposait, ne conservant que le minimum indispensable pour que rien ne

Dans les rues mystérieuses de Fez. *Phot. Flandrin.*

parût changé en apparence à notre mode d'occupation. La haute sagesse de son administration et le prestige personnel qu'il exerçait sur les indigènes lui permirent de maintenir le Maroc en paix, en dépit de ces conditions précaires et des fréquentes insurrections des tribus rebelles, soudoyées par la propagande ennemie.

A l'armistice, un programme de pacification méthodique put être mis à jour. Le front de la dissidence fut subdivisé en front Nord, face à la zone espagnole ; front berbère, entre Taza et la Moulouya et entre l'Oum-er-Rbia et le Moyen-Atlas ; front des grands caïds, sur le versant Sud du Grand-Atlas ; front Sud, dans la région de Bou-Denib et du Tafilalet.

En 1919, notre action se porta sur le front berbère. En 1920, nous encerclâmes sur ce front le bloc dissident des Beni-Ouarain et des Marmoucha, tandis que sur le front Nord le général Poeymirau occupait Ouezzan et que, sur le front Sud, les harkas du Glaoui infligeaient une défaite à Ba Ali, successeur d'El Hiba.

En 1921, le maréchal Lyautey — dont l'élévation à ce grade suprême reconnaissait les éminents services — décidait que l'occupation s'étendrait seulement au « Maroc utile », c'est-à-dire aux régions présentant un intérêt militaire, politique ou économique et qu'elle serait effectuée dans un délai de trois ans, de 1921 à 1923.

Le programme de 1921 comportait la réduction du front berbère, que menèrent à bien les opérations du général Aubert chez les Beni-Ouarain et celles du général Poeymirau à la poche de Bekrit. Le blocus de la montagne Chleuh, dans le Moyen-Atlas, en fut la conséquence. Cette même année, les revers des Espagnols à Anoual nous appelèrent sur le front Nord où la situation fut rétablie après quatre mois.

En 1922, fut entreprise la pacification du Moyen-Atlas. Le général Aubert, parti de Missour, sur la Moulouya, s'avança jusqu'à Enjil et Almis des Marmoucha, sur les pentes Sud du massif, pendant qu'un groupe mobile venu du Nord occupait Skoura, sur les pentes Nord. Plus au Sud, où nous avions pour objectif l'occupation de la riche plaine comprise entre l'Oum-er-Rbia et le Moyen-Atlas, le groupe Freydenberg, venant de l'Oum-er-Rbia, prit Ksiba et sa jonction avec les groupes mobiles Théveney et de Chambrun, venant de la Moulouya, permit l'ouverture des deux routes sur les deux versants du Moyen-Atlas. A la fin de l'année, les troupes du général Daugan, appuyées par la harka du Glaoui, s'emparaient d'Ouaouizert et réduisaient le saillant des Beni-Mellal.

En 1923, les généraux Poeymirau, de Chambrun et le colonel Freydenberg étaient chargés de la réduction de la « tache de Taza ». Leurs opérations combinées nous ouvrirent la route impériale de Fez à la Moulouya par Enjil et assurèrent les communications entre le Maroc occidental et la vallée de la Moulouya. Au mois de septembre, la route entre Ouaouizert et Beni-Mellal était libre. Cependant, la tache n'avait pas été complètement réduite. Largement encerclée par une ceinture de postes, elle constituait toujours un foyer, ou plutôt deux foyers de dissidence (la grande et la petite tache) qui pouvaient devenir dangereux, comme l'événement ne tarda pas à le prouver.

Ces diverses campagnes, minutieusement préparées et menées avec le minimum d'effectifs et de pertes, ne représentent néanmoins qu'une petite partie de l'œuvre admirable réalisée par le maréchal Lyautey. Pendant les treize années, dont quatre et demie de guerre mondiale, où il fut à la tête de notre protectorat, le maréchal a transformé le Maroc. Il a su gagner la confiance des indigènes et s'assurer la loyale collaboration des grands caïds. Attentif à laisser au sultan son indépendance, il a été pour lui le plus précieux des conseillers. Il a donné au pays un essor économique sans précédent. Il a ouvert des routes, construit des villes modernes, aménagé de grands ports, comme celui de Casablanca, qui est aujourd'hui l'un des plus actifs de l'Atlantique. Il a encouragé la colonisation, fait bénéficier la population de tous les avantages du progrès européen, de l'enseignement et de l'hygiène. Si le Maroc est appelé à connaître une prospérité croissante, c'est à l'intelligence, à l'initiative et au travail obstiné d'un Lyautey qu'il le doit. La France n'a jamais eu de meilleur serviteur de sa vraie gloire, celle qui ne rêve point de conquêtes guerrières, mais seulement de faire rayonner dans le monde la civilisation. Le nom du maréchal Lyautey reste indissolublement attaché à l'histoire de notre expansion africaine et la reconnaissance nationale ne saurait lui être mesurée.

Scène marocaine : Indigène tressant des nattes de jonc.
Phot. Flandrin.

6° La guerre du Rif.

Malheureusement, des circonstances indépendantes de notre volonté allaient amener au Maroc une période critique. Dès la fin de 1924, le maréchal Lyautey avait signalé au gouvernement français le péril dont nous menaçait l'ambition croissante d'Abd-el-Krim. Cet aventurier rifain, grisé par les succès qu'il avait remportés contre les Espagnols, avait proclamé la guerre sainte. A la tête de ses tribus fanatisées, il prétendait se tailler un royaume indépendant. Déjà, par la terreur autant que par la persuasion, il avait entraîné dans la dissidence la plupart des tribus au Nord de l'Ouergha et s'était tourné vers le Sud : ses infiltrations encerclaient nos postes avancés, aux effectifs insuffisants depuis qu'avaient été réduites, par mesure d'économie, nos troupes d'occupation. Par Aïn-Matouf et Aïn-Aïcha, Abd-el-Krim s'avançait vers Taza, tandis qu'une autre de ses harkas, par la vallée du Leben, marchait sur Fez, la ville sainte.

L'offensive rifaine avait déjà pris une inquiétante envergure quand l'arrivée des premiers renforts permit, le 25 avril 1925, de former trois groupements : à l'Ouest, celui du général Colombat ; au centre, celui du colonel Freydenberg ; à l'Est, celui du colonel Cambay, dont les efforts avaient, dès la fin du mois, tracé notre ligne de résistance. Mais la pression d'Abd-el-Krim se faisait de plus en plus forte. Malgré d'héroïques combats, nous ne pouvions rien contre les infiltrations ennemies qui provoquaient des défections de plus en plus étendues à l'intérieur même de nos lignes. Au début de juillet, notre front avait reculé partout, on envisageait l'évacuation de Taza, et Fez était en grand danger.

C'est alors que le gouvernement délégua au Maroc le maréchal Pétain pour le renseigner sur la situation et décider des mesures nécessaires. Le résultat de cette mission se traduisit aussitôt par un envoi considérable de renforts et une réorganisation complète du commandement, le général Naulin étant chargé de la haute exécution des opérations nouvelles, avec comme principaux lieutenants les généraux Boichut et Billotte.

La présence de deux maréchaux au Maroc et la multiplicité des états-majors risquaient d'amener des frictions préjudiciables au succès final. Le maréchal Lyautey — dont la santé avait d'ailleurs été fort ébranlée par la tâche écrasante à laquelle il lui avait fallu faire face — le comprit : avec une abnégation qui est un des plus beaux traits de sa carrière, il adressait sa démission le 24 septembre, et un successeur civil, M. Th. Steeg, lui était donné. La résidence générale était désormais libérée de toute responsabilité dans les opérations.

Déjà le redressement avait commencé par des opérations préliminaires de dégagement, à l'Ouest (Nord d'Ouezzan) et à l'Est (chez les Tsouls et les Branès) au mois d'août, puis en septembre, par une large offensive déclenchée à l'Ouest et au centre, puis à l'Est, en liaison avec une action des Espagnols sur Ajdir. Elle aboutit à nous rendre à peu près sur tout l'ensemble du front nos positions anciennes. Abd-el-Krim cessait d'être redoutable, mais il restait à le forcer dans ses derniers retranchements.

L'hiver suspendit l'activité militaire, impossible pendant la mauvaise saison dans ces régions de montagnes, mais non l'action politique, qui se révéla particulièrement heureuse. De fait, quand au début de 1926 la campagne recommença — le général Boichut avait succédé, le 20 janvier, au général Naulin — nous nous trouvâmes en présence d'une demande de négociations de la part d'Abd-el-Krim. Une conférence eut lieu à Oudjda, du 26 avril au 6 mai, mais elle n'aboutit pas.

L'aventure rifaine ne pouvait plus être liquidée que par les armes. La coopération franco-espagnole y pourvut. En dix-sept jours, les Rifains furent partout refoulés dans leurs montagnes encerclées et, le 27 mai, Abd-el-Krim, abandonné par ses derniers partisans, se rendait aux troupes françaises, près de Targuist. Il a été déporté à la Réunion.

Ces opérations furent complétées, en juillet, par l'achèvement de la réduction de la tache de Taza.

La pacification du Rif a rendu nécessaire un rajustement des accords existant entre la France et l'Espagne pour la délimitation

Agadir et sa rade. *Phot. Flandrin.*

Mauresques des Beni-Snassen, dans la région d'Oudjda.
Phot. Boumandel.

de leurs zones d'influence, la surveillance maritime et le régime des confins. Ce fut l'objet des négociations qui ont eu lieu à Paris du 14 juin au 10 juillet 1925.

L'ÉPOQUE ACTUELLE

Depuis la fin de la guerre du Rif, les opérations militaires n'ont pas absolument cessé au Maroc, car il reste encore des dissidences à réduire. Mais ces opérations ont un caractère tout local et l'on peut envisager comme prochain le moment où elles seront elles-mêmes devenues inutiles.

Cependant, M. Steeg, continuant les sages méthodes de son prédécesseur, a su lui aussi se concilier les sympathies marocaines, et particulièrement du jeune sultan Sidi Mohammed qui, depuis le 17 novembre 1927, a succédé à son père défunt, Moulay Youssef.

ADMINISTRATION

Le traité de protectorat signé à Fez le 30 mars 1912 entre la République française et le sultan du Maroc (alors Moulay Hafid) a organisé l'administration du Maroc.

MAGHZEN. — Le *sultan* est souverain absolu. Il réside habituellement à Rabat, mais séjourne à Fez et Marrakech, villes impériales. Dans la zone française il délègue l'autorité à quatre *califes* résidant à Marrakech, Fez-Tiznit et au Tafilalet.

Dans la zone espagnole, un khalifa résidant à Tétouan a la délégation du sultan, qui est représenté d'autre part, dans la zone internationale de Tanger, par un *naïb*.

L'ensemble du gouvernement du sultan constitue le *Maghzen*, qui comprend les ministres : grand vizir, ministre de la Justice, des Habous (fondations pieuses), des Domaines.

Chaque tribu est gouvernée par un *caïd* ; chaque fraction de tribu obéit à un *cheikh*. Chaque ville principale est administrée par un *pacha*. La justice est rendue par un *cadi*.

PROTECTORAT. — *Un commissaire résident général de la République française* relevant du ministère des Affaires étrangères est placé à côté du sultan. Il est ministre des Affaires étrangères du Maroc et ministre de la Guerre du sultan.

Le cabinet diplomatique, le cabinet civil, le cabinet militaire secondent le résident général.

Le *secrétaire général du Protectorat* a sous son autorité les différents services civils : contrôles civils et municipalités, études législatives, sûreté, service pénitentiaire, administration générale.

Les services essentiels placés chacun sous l'autorité d'un directeur général sont : 1° la direction générale des finances ; 2° la direction générale de l'agriculture, du commerce et de la colonisation ; 3° la direction générale de l'instruction publique, des beaux-arts et des antiquités ; 4° la direction générale des services de santé et d'hygiène publiques ; 5° le service des domaines ; 6° l'office des postes, télégraphes et téléphones ; 7° le service des affaires chérifiennes dont le directeur est conseiller du gouvernement chérifien.

ADMINISTRATION PROVINCIALE. — Le Maroc est partagé en zone civile et en zone militaire suivant les étapes de la pacification ; ces zones sont divisées chacune en régions.

La zone militaire comporte les quatre régions de Fez, Meknès, Taza et Marrakech, subdivisées elles-mêmes en territoires militaires et ceux-ci en cercles ou annexes militaires. A la tête de chaque région se trouve un officier général ou supérieur, assisté par le service des renseignements.

La zone civile se compose : 1° de la subdivision autonome de Casablanca qui comprend les régions civiles de la Chaouia, de Rabat et du contrôle civil autonome des Doukkala ; 2° de la région du Gharb et du contrôle civil de Fez, dépendant de la région militaire de Fez ; 3° des contrôles civils de Meknès-banlieue et d'Oued Zem, dépendant de la région militaire de Meknès ; 4° des contrôles civils des Abda Ahmar, de Mogador, des Rehamna et des Sraghna Zemrane, dépendant de la région militaire de Marrakech ; 5° de la région d'Oudjda avec quatre contrôles civils.

Chaque région est administrée par un contrôleur civil, sauf celle d'Oudjda qui a pour chef un consul général.

Les grandes villes possèdent pour leur administration une organisation appelée « service municipal » dont le chef est un fonctionnaire des services civils, assisté d'une commission municipale, dont le résident général choisit les membres parmi les notables.

Dans chaque région, circonscription ou ville, les autorités marocaines : caïds, pachas, cadi, exercent leurs fonctions sous le contrôle et l'autorité des fonctionnaires du protectorat : chefs de région, contrôleurs, etc.

JUSTICE. — L'organisation judiciaire est constituée par :

Une cour d'appel à Rabat ;

Cinq tribunaux de première instance à Casablanca, Marrakech, Fez, Rabat et Oudjda ;

Douze justices de paix dans les principales villes, dont deux à Rabat et deux à Casablanca.

Ces tribunaux sont compétents à l'égard des Français, des ressortissants étrangers dont les gouvernements ont renoncé aux capitulations, des indigènes en matière civile ou commerciale pour les affaires dans lesquelles sont intéressés des ressortissants des tribunaux français ; en matière criminelle, vis-à-vis des mêmes justiciables, y compris les crimes commis au préjudice des Européens par les indigènes. Enfin, ils connaissent dans les mêmes limites des litiges relatifs aux règlements des questions immobilières.

Le régime dit de *l'immatriculation*, ou conservation de la propriété foncière, a apporté dans les transactions immobilières une clarté et une sécurité bien nécessaires. La propriété est désormais, dans les régions où fonctionne l'immatriculation, délimitée, enregistrée et cadastrée dans des conditions formelles donnant toute sécurité aux propriétaires du sol.

CULTES. — Le sultan et la plupart de ses sujets sont des musulmans sunnites de la secte des malékites. On compte également un grand nombre de juifs, dans les villes principalement (plus de 107.000) et environ 103.000 chrétiens, presque tous catholiques.

Les congrégations religieuses musulmanes, bien qu'en décroissance, ont encore pour affiliés 10 % de la population.

La zone française constitue un vicariat apostolique autonome, sous le nom de vicariat apostolique de Rabat. Son titulaire porte le titre d'évêque d'Orthose.

ENSEIGNEMENT. — L'enseignement à ses divers degrés, au développement duquel le maréchal Lyautey a consacré un remarquable effort, est donné à la population européenne et à la population indigène.

Enseignement français. — Les études primaires, aboutissant au certificat d'études, sont suivies par les élèves dans un grand nombre de centres (plus de 21.000 élèves).

Des lycées, où est donné l'enseignement secondaire, existent à Rabat, Casablanca, Tanger, Oudjda. Des lycées et collèges de jeunes filles ont été également créés dans ces villes (3.000 élèves garçons et filles).

L'enseignement professionnel est donné à Casablanca par l'école industrielle et commerciale ; à Rabat et à Casablanca, par des ateliers d'apprentissage (1.500 élèves).

Enseignement indigène. — Il n'existait avant 1912, en ce qui concerne l'enseignement primaire, que des écoles coraniques où les enfants apprenaient à écrire, à compter et récitaient les versets du Coran.

Les écoles franco-arabes créées par le protectorat donnent aux jeunes indigènes une instruction élémentaire pratique, en français et en arabe (5.000 élèves).

L'école supérieure de Fez et le collège de Rabat professent l'enseignement secondaire et décernent un diplôme de fin d'études ; la durée des études y est de six ans.

Enfin l'enseignement supérieur existe dans les mosquées et medersas (la Karaouyine de Fez) et à l'Institut des hautes études marocaines de Rabat, fréquenté par les étudiants européens et indigènes.

Vue générale de Meknès. *Phot. Flandrin.*

Des écoles professionnelles indigènes, annexées aux écoles franco-arabes, forment des artisans et font renaître les anciens métiers et arts marocains dans les grandes villes.

Des cours de broderie, de fabrication des tapis, de couture et de cuisine sont donnés aux fillettes indigènes.

Enseignement israélite. — Les écoles de l'Alliance française et de l'Alliance israélite recevaient, longtemps avant l'installation du protectorat, les jeunes israélites et leur donnaient un bon enseignement primaire et professionnel.

Les ruines romaines de Volubilis : la maison aux colonnes.
Phot. Flandrin.

Institut scientifique chérifien. — L'étude des sciences naturelles concernant le Maroc est dévolue à un Institut scientifique chérifien.

Budget. — Le budget du Protectorat est approuvé par le ministère des Affaires étrangères après avis du ministère des Finances français. Il s'élevait, en 1930, à 802 millions pour les recettes et les dépenses.

La dette publique du Maroc est de 705 millions de francs, auxquels il faut ajouter les emprunts des ports et ceux des chemins de fer.

Armée. — Les troupes stationnées au Maroc sous le commandement supérieur d'un général de division comprennent :

Infanterie : 2 régiments de zouaves, 6 régiments de tirailleurs marocains, 3 régiments de tirailleurs algériens, 3 régiments de légion étrangère, 1 bataillon d'infanterie légère d'Afrique, 1 régiment d'infanterie coloniale, 2 régiments de tirailleurs sénégalais, 1 bataillon de chars de combat, 2 compagnies sahariennes.

Cavalerie : 1 régiment de chasseurs d'Afrique, 2 régiments de spahis marocains, 2 escadrons de dépôts de spahis marocains, 1 régiment de spahis algériens, 1 groupe d'automitrailleuses, 1/2 régiment étranger de cavalerie, 2 compagnies de remonte, 3 escadrons du train.

Artillerie : 1 régiment d'artillerie marocaine, 1 régiment d'artillerie coloniale mixte, 1 bataillon d'ouvriers d'artillerie.

Génie : 1 bataillon de sapeurs mineurs, 1 bataillon de sapeurs télégraphistes, 1 bataillon de sapeurs de chemins de fer.

Aviation : 1 régiment d'aviation (5 groupes).

Monnaie et système financier. — Jusqu'à ces dernières années, la monnaie locale était la monnaie *hassani* (du nom du sultan Moulay Hassan qui en avait effectué les premières frappes). C'était une monnaie d'argent composée de *douros* ou *rials*, valant 5 pesetas hassani, et divisés en demi-douro et quarts de douro. Par la suite, pour la commodité des transactions, on créa des billets de banque de 20 douros garantis par l'encaisse métallique de la Banque d'Etat du Maroc. Ils étaient émis par la Banque d'Etat du Maroc créée par l'acte d'Algésiras.

Parallèlement à cette monnaie circulait effectivement la peseta espagnole ; le franc et la livre sterling n'avaient pratiquement cours que sous forme de chèques de banque payables à Paris ou à Londres et, dans une limite restreinte pour le franc, sous forme de coupures de la Banque de l'Algérie et de la Banque de France.

La monnaie hassani subissait autrefois au change une perte importante sur les monnaies européennes. Mais, à la suite des perturbations consécutives à l'emploi généralisé du papier-monnaie et au cours forcé, la monnaie hassani, suivant la hausse de l'argent, atteignit un cours supérieur à sa valeur fiduciaire et fut, au cours de la guerre, amenée à la parité avec le franc. En 1919, enfin, sa hausse constante obligea le Protectorat à décider le retrait de cette monnaie locale.

On procéda alors à la création d'un franc marocain, qui a cours légal dans l'étendue du Protectorat et qui est émis par la Banque d'Etat du Maroc. Il existe des billets de banque de 1.000 francs, 500 francs, 100 francs, 50 francs, 20 francs, 10 francs, 5 francs, des jetons métalliques de 2 francs, 1 franc, 0 fr. 50 et 0 fr. 25 et des pièces de billon de 0 fr. 10 et 0 fr. 05.

La Banque d'Etat du Maroc, la Banque algéro-tunisienne, le Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie, la Compagnie algérienne, la Société Générale, la Banque commerciale du Maroc, la Société marseillaise de crédit possèdent dans les principales villes des succursales et des agences qui effectuent toutes les opérations de banque usuelles, la Banque d'Etat du Maroc ayant le privilège d'émission du franc marocain.

Chambres de commerce et d'agriculture. — Il existe dans les villes importantes une chambre de commerce et une chambre d'agriculture, composées de notables nommés par le résident général et siégeant sous la présidence du directeur général de l'agriculture, du commerce et de la colonisation ou de son délégué. Ces chambres ont voix consultative.

Crédit agricole. — Des associations agricoles sont constituées entre colons sur la base des syndicats agricoles de France. Des caisses de crédit agricole mutuel, ouvertes à Oudjda, Rabat et Casablanca, consentent aux colons des prêts à court terme (jusqu'à 6 ans).

GÉOGRAPHIE ÉCONOMIQUE

Agriculture. — Le Maroc est un pays essentiellement agricole. Les indigènes ont classé les terres suivant leur nature sous certaines dénominations : *tirs*, terres franches, noires, imprégnées de sels de fer, riches en humus, compactes et éminemment propres à la culture des céréales ; *hamri*, terres siliceuses de couleur rouge ; *remel*, terres sablonneuses, assez maigres. Ils distinguent également les *harroucha*, terres silico-calcaires, et les *dahs*, terres d'alluvions, contenant de l'argile et de la silice.

La superficie totale du Maroc français est de 42 millions d'hectares environ ; nous en occupons un peu plus de la moitié. Déduction faite de la montagne, il reste un peu moins de 10 millions d'hectares qui constituent le Maroc agricole.

2.500.000 hectares sont en culture et 2.792.000 sont à défricher ; le reste est *terrains de parcours* pour le bétail (plus de 4.700.000 hectares) ; *vergers ou vignobles* (60.000 hectares) ; forêts comprises dans la zone agricole (470.000 hectares).

En ce qui concerne la répartition des diverses cultures, on distingue un certain nombre de zones correspondant aux régions naturelles, à savoir : le *Gharb* et le *Beni Ahsen*, région côtière, s'étendant de Mehdia (embouchure du Sebou) jusqu'à la zone espagnole (Rif). C'est plus un pays d'élevage que de culture. Beaucoup de colons européens y possèdent des exploitations prospères. Les principaux centres sont : El Had Kourt, Souk el Arba, Arbaoua, Lalla-Mimouna. On y cultive l'orge, le blé, le maïs. Des essais de culture du coton ont donné des résultats très encourageants. Les régions de Fez, Meknès, Rabat, Zaers et Zemmour sont pour la plus grande partie cultivées en céréales (orge et blé) et en cultures printanières (pois chiches, sorgho, maïs).

Le massif montagneux du Zerhoun, près de Fez, est couvert d'oliviers d'un très bon rapport.

On fait dans ces régions un important élevage (bœufs et moutons).

La *Chaouia* est cultivée en céréales et comporte de nombreux centres d'élevage.

Les *Doukkala* (région de Mazagan) sont également une région essentiellement agricole ; outre les céréales (orge, blé, maïs, sorgho), on y trouve beaucoup de cultures maraîchères irriguées.

Les *Abda* (région de Safi) produisent l'orge et le blé. Dans la région méridionale, les eaux dérivées des oueds descendus de l'Atlas permettent une irrigation des terrains sur de vastes surfaces. Des canalisations souterraines appelées *fogaras* distribuent les eaux. On rencontre dans cette région le *Haouz*, pays des amandes ; les *Haha-Chiadma*, producteurs d'amandes, de maïs, d'orge, de noix d'argan ; le *Sous*, où l'on recueille amandes et olives.

Outre les céréales, on cultive la graine de lin, les fèves, les lentilles, l'alpiste, le coriandre, le fenugrec, le cumin.

Troupeau reconduit de Khenifra vers les hauteurs chez les Berbères du Moyen-Atlas.
Phot. Vincent.

Fruits. — Les fruits viennent en abondance dans les vergers irrigués ; les orangers, abricotiers, amandiers, figuiers, palmiers, dattiers, pruniers, cerisiers, etc., donnent des produits d'une qualité excellente.

Lauriers-roses à Kébal. *Phot. A. Colas.*

TEXTILES. — Le *lin* n'était, avant le Protectorat, cultivé que pour l'obtention de la graine. On a été amené à utiliser les pailles de lin employées dans les filatures ou pour la fabrication des explosifs. Les surfaces de culture de lin textile atteignent maintenant 18.000 hectares et donnent une production de 110.000 quintaux.

Le *chanvre* a son principal centre de culture dans la région Sud-Est de Marrakech. Cette culture commence à se répandre dans le Gharb. Le chanvre marocain, quand il est traité par des procédés modernes, moins sommaires que ceux employés par les indigènes, constitue une filasse d'excellente qualité.

Le *coton* a été cultivé autrefois dans toutes les principales régions agricoles, puis les indigènes y ont renoncé. Seules quelques plantations, très restreintes, subsistent dans le Gharb. Cependant des essais de culture rationnelle ont été repris par le Protectorat et par des colons du Gharb. Les échantillons recueillis sont très satisfaisants.

Le *palmier nain*, appelé *doum*, croît spontanément dans toute la zone du littoral ; on est contraint de l'arracher pour pouvoir mettre en culture les terres où il pousse. Le défrichement s'effectue à la pioche ou par fortes charrues à moteur. Une prime de défrichement est, d'ailleurs, allouée par le Protectorat pour chaque hectare défriché.

On utilise les racines du palmier nain comme combustible ; les feuilles servent à confectionner des nattes, des cordes, des paniers et surtout pour la fabrication du *crin végétal*. La production actuelle est de 1.500 tonnes par mois.

L'*alfa*, utilisé pour la fabrication du papier, ne se rencontre guère que dans le Maroc oriental (environ 500.000 hectares). Il est analogue à celui du département d'Alger.

PLANTES A PARFUMS ET TINCTORIALES. — On cultive la *rose*, le *géranium*, l'*oranger*. Les indigènes obtiennent, par des moyens primitifs, des hydrolats de roses et de fleurs d'oranger.

Les Européens produisent le géranium rosat dont la distillation donne une essence très recherchée en parfumerie.

Parmi les plantes tinctoriales, le *henné* est principalement cultivé dans les Doukkala (région de Mazagan). Il est employé surtout comme teinture et aussi comme cicatrisant pour les plaies. Les feuilles de henné sont séchées et broyées en poudre fine que les femmes indigènes délaient dans l'eau pour en faire une pâte qu'elles s'appliquent sur les cheveux, les ongles, à la paume des mains et aux talons.

La *garance*, la *gaude*, le *garou* donnent les couleurs naturelles rouge, jaune, verdâtre, utilisées pour la teinture des laines destinées à la fabrication des tapis de préférence aux couleurs chimiques importées.

Le *pyrèthre* pousse spontanément ; on en a développé la culture par l'introduction récente d'une variété, le pyrèthre de Dalmatie. Des racines, on extrait une teinture employée comme base d'élixirs dentifrices ; par la pulvérisation des fleurs séchées, on obtient la poudre insecticide

VIGNE. — Le vignoble indigène, presque entièrement constitué par des cépages à raisins blancs, est de date très ancienne. Mais les israélites seuls fabriquaient un vin *cachir*, suivant le rite religieux.

Il se crée actuellement un vignoble européen, destiné à la vinification. Près de 6.000 hectares sont couverts et, à bref délai, la production du vin marocain, qui est excellent, suffira à la consommation, supprimant ainsi les importations espagnoles et algériennes.

CULTURES MARAICHÈRES. — Toutes les cultures maraîchères réussissent au Maroc, où elles sont fonction de l'irrigation. Les résultats obtenus dans les divers centres alimentent la consommation locale. Aux environs de Casablanca, ces cultures ont atteint un grand développement qui permet déjà l'exploitation des tomates, artichauts, pommes de terre, etc.

FORÊTS. — Le Maroc renferme des forêts dont la superficie totale, pour la seule zone française, atteint 2 millions d'hectares. On y retrouve les mêmes espèces qu'en Algérie et en Tunisie, certaines présentant un caractère atlantique nettement marqué qu'on ne rencontre que dans le Sud-Ouest de la France et au Portugal.

Les principales essences sont : le chêne-liège, le chêne-vert, le chêne zen, le thuya ou *arar*, le cèdre, le pin maritime et le pin d'Alep, l'érable, l'if, le genévrier, le sumac, le lentisque, la myrte, le peuplier blanc, etc.

L'humidité du sol et l'état hygrométrique donnent à la forêt marocaine une puissance de végétation intense et une rapidité de croissance extraordinaire.

On distingue trois zones de forêts :

Zone du chêne-liège. — Le massif de la Mamora, compris entre Meknès, Mehdia et Casablanca, couvre 130.000 hectares. C'est une des plus vastes forêts du monde. Le poirier sauvage et le thuya (arar) y sont abondants. L'arar est un bois dur, très imprégné de résine, ce qui le rend imputrescible ; on l'emploie pour l'ébénisterie indigène et pour la charpente (poutrelles, solives, madriers).

Le chêne-liège constitue la principale richesse de la Mamora. Son rendement dépasse 100.000 quintaux et représente la moitié de la surface totale des forêts de chêne-liège de l'Algérie.

Zone du cèdre. — Le Moyen-Atlas comporte des boisements de chêne-vert et de chêne zen sur ses premières pentes ; à partir de 1.500 mètres d'altitude, commence la forêt de cèdres qui s'élève jusqu'à 2.500 mètres.

Des chantiers européens d'exploitation fonctionnent à Aïn-Leuh et à Azrou.

Le cèdre est, comme l'arar, imputrescible. Il dégage une agréable odeur aromatique et les Marocains l'emploient pour toutes les menuiseries décoratives ; les beaux intérieurs des maisons et des palais de Fez, de Meknès et de Marrakech sont ornés de décorations en bois de cèdre. Tant pour la menuiserie que pour l'ébénisterie, il constitue une ressource précieuse,

Zone de l'arganier. — Cette zone s'étend sur le territoire Sud, entre le cours de l'oued Tensift et celui de l'oued Sous.

L'arganier est un arbre épineux, toujours vert, ayant l'aspect de l'olivier, qui porte des fruits ressemblant à de grosses olives appelés *argans*. L'argan sert à la nourriture du bétail et son amande donne une huile très appréciée des indigènes.

Le bois n'est pas utilisé pour la menuiserie : le tronc est restreint (1 à 3 m. de grosseur) ; l'arganier n'a pas plus de 8 mètres de hauteur. Il constitue un bois de chauffage et surtout un charbon de bois très apprécié dont on expédie de grandes quantités sur les ports de la côte marocaine.

Les remparts de Marrakech. *Phot. Flandrin.*

ELEVAGE. — Le Maroc est un

pays d'élevage tant en raison de son climat, du régime des eaux, de la nature du sol qu'à l'étendue de ses terrains de parcours.

On peut approximativement évaluer aux chiffres suivants le cheptel marocain (recensement de 1928) : bovins, 1.900.000 ; ovins, 9.000.000 ; caprins, 3.000.000 ; porcins, 40.000 ; chevaux et mulets, 283.000 ; ânes, 497.000 ; chameaux, 115.000.

Le bovin du Maroc est d'une conformation bien éloignée de la perfection ; il manque totalement de précocité ; l'engraissement du bétail est relativement aisé, mais la croissance est très lente (5 à 6 ans). Les vaches sont médiocres laitières, leur lait est cependant riche en matières grasses ; la race est de petite taille. En général, le bétail n'est pas placé dans des conditions très favorables et l'indigène a encore beaucoup à apprendre avant de savoir donner aux bêtes les soins nécessaires à un bon développement.

L'importation de reproducteurs *zébus* a permis des croisements qui donnent de très heureux résultats. L'exportation actuelle du bœuf atteint 30.000 têtes environ dont une grosse partie à destination de l'Espagne et de Gibraltar.

Le troupeau ovin marocain est très important et, malgré le manque de soins des indigènes, ses produits sont excellents, tant au point de vue de la qualité de la viande qu'à celui de la valeur de la laine. L'exportation du mouton est d'environ 85.000 têtes par an.

La chèvre est rustique et d'élevage facile. Le troupeau caprin se mêle au troupeau ovin qu'il conduit, les chèvres guidant toujours les moutons. Les indigènes font une grande consommation de viande de chèvre et utilisent leur lait. L'exportation des peaux de chèvre, qui sont d'une qualité réputée, est des plus importantes.

L'élevage du porc est une ressource intéressante pour le colon, mais les cours n'atteignent plus les hauts prix de 1915 à 1919, où le ravitaillement de la métropole absorbait des quantités considérables.

La consommation locale est largement assurée par la production ; des usines de salaison fonctionnent à Casablanca et en divers centres. L'exportation du porc vif est encore abondante.

Le service des remontes améliore la race chevaline marocaine par des croisements judicieux qui ont donné un cheval de trait robuste et endurant et un cheval de selle très fin et plein de sang.

Le mulet est très apprécié des Marocains et son élevage est facile. L'âne, de petite taille, couleur gris cendré, est sobre et robuste. Il est l'auxiliaire indispensable de l'indigène dans tous ses travaux. Enfin, les chameaux sont utilisés pour tous les transports en pays dénués de routes.

MINES. — Au Maroc oriental, au Sud d'Oudjda, on exploite un important gisement de *manganèse* et de *plomb* au Djebel Mahsseur et à l'Ouest de Berguent ; on en trouve aussi au Nord de Figuig, dans le Djebel Bou Arfa.

Au Maroc occidental, les principaux gîtes miniers actuellement reconnus sont : le *fer*, à Camp Boulhaut, Sokhrat el Djaja, Khenifra et au Djebel . Iadid ; l'*étain* à Oulmès ; l'*or* et l'*argent* à Moulay Bou Azza ; le *plomb* à Raha bel Larbi, dans les Rehamna et les Zaer ; le *cuivre* dans les Zaer et dans le Sous.

Il y a du *pétrole* dans le Gharb, au Tselfat et à l'Outita.

Les *phosphates* du Maroc représentent un tonnage qu'on estime supérieur à trois milliards de tonnes et une extraction annuelle qui atteint un million et demi de tonnes. Ils s'étendent des Zaer à l'Atlas et de Mogador au Tadla. Les gisements de Kourigha et Bou-Iniba, près d'Oued Zem, sur le plateau des Oulad-Abdoun, à 140 kilomètres au Sud de Casablanca, sont considérés comme les plus riches du monde ; ils ont une teneur de 76 %. L'exportation, supérieure à 1 million et demi de tonnes, représente plus de 200 millions en valeur.

Les phosphates sont la propriété de l'Etat marocain qui les exploite lui-même par un organisme spécial : l'*Office chérifien des phosphates*.

INDUSTRIES. — Les industries existantes se sont créées depuis l'installation du Protectorat.

Parmi *les industries alimentaires*, il y a d'abord les minoteries (à Casablanca, Rabat, Fez, Meknès et Marrakech), les fabriques de pâtes, les boulangeries mécaniques, les huileries (à Fez, Meknès et Marrakech, régions des olives), les usines de conserves et de salaisons. Les abattoirs de Casablanca, de construction toute moderne, couvrent 36.000 mètres carrés.

L'industrie du bois comporte des scieries dans l'Atlas et dans la région de Meknès, des fabriques de meubles, des entreprises de charpente et de carrosserie à Casablanca.

Les matériaux de construction sont représentés par d'importantes usines à ciment et à chaux, à Casablanca et à Petitjean, des briqueteries, des fabriques d'agglomérés de ciment, etc.

L'industrie métallurgique (fonderies, forges, etc.) commence à se développer.

Marrakech : la salle des tombes des chérifs Saadiens (XVI^e siècle). *Phot. J. Clair-Guyot.*

Toutes les grandes villes possèdent des *usines de production et de distribution électrique*, utilisant souvent la « houille blanche », comme à Fez. On peut encore citer une fabrique de bougies à Casablanca, des chantiers de construction navale, une usine d'oxygène et d'acétylène, des tanneries, etc.

Enfin, sous l'impulsion du service des beaux-arts, les industries indigènes de tapis, de tissus, de cuirs, de céramique, de mosaïque, de meubles ont été rénovées et encouragées.

PÊCHE. — Les côtes marocaines sont riches en poisson. Les principales espèces rencontrées sont : anguilles, raies, sardines, soles, thons, bonites, merlans, maquereaux, bars, rougets, grondins, etc. ; les crevettes pullulent ainsi que les homards et les langoustes.

Des sociétés de pêche sont établies à Casablanca et à Fédalah, des usines de conserves de poissons fonctionnent à Fédalah ainsi qu'un important frigorifique.

MOUVEMENT COMMERCIAL. — Les produits de première nécessité que consomme l'indigène sont essentiellement : le thé, le sucre, les bougies, les cotonnades, les tissus de drap, le savon. Ceux qu'il fournit sont : les grains, les peaux, la laine, les œufs, la cire, le bétail.

Le Maroc est également importateur de matériaux de construction . fers, ciments, verres à vitre, de machines, automobiles, charbon, essence, pétrole, etc.

Les importations dépassent 2 milliards et demi en valeur, et les exportations, 1.230 millions. Le fort excédent des importations est dû, pour une part, à la constitution de l'outillage nécessaire à la mise en valeur du pays et aux achats effectués pour le corps d'occupation. La part de la France et de

Moulay-Idriss : vue générale. *Phot. Flandrin.*

l'Algérie est de 65 % dans les importations et de 46 % dans les exportations. Par ordre d'importance, les principales exportations ont été, pour 1929, en millions de francs : les œufs 128 ; les phosphates, 219 ; les laines, 41 ; les peaux, 36 ; le blé, 171 ; les amandes, 37 ; les bœufs, les moutons, 9 ; les fèves, 26 ; l'orge, 187.

Douanes. — L'acte d'Algésiras, confirmé par le traité franco-espagnol de 1912, a établi le principe de l'égalité économique pour toutes les puissances, et le régime spécial imposé en 1920 aux produits allemands a pris fin par le traité franco-allemand du 17 août 1927. Les marchandises paient pour la plupart une taxe *ad valorem* de 10 %, plus une taxe de 2,50 % qui alimente la caisse des travaux publics. Celles en provenance d'Algérie par la zone frontière d'Oudjda bénéficient d'un tarif réduit à 5 %. A l'exportation, depuis 1923, certains produits du sol entrent en franchise en France et en Algérie, à condition de naviguer sous pavillon français ou anglais.

Ports. — Le mouvement de la navigation est considérable. Les entrées de navires avoisinent 7.500 (dont les deux tiers français), avec plus de 3 millions de tonneaux.

Le principal port est *Casablanca*, qui dessert toute la Chaouia et une partie de l'arrière-pays de Rabat, Fez et Meknès. Il absorbe à lui seul 75 % du trafic marocain.

La côte rocheuse, rectiligne, de Casablanca constituait un obstacle redoutable pour l'établissement d'une rade, en raison de la barre extrêmement dure interdisant l'approche de la côte. Le port, commencé en 1907, puis remis en adjudication en 1912, est à peu près terminé. Une grande jetée extérieure de 2.050 mètres, une jetée transversale de 1.650 mètres, en voie d'achèvement, font de Casablanca un refuge assuré par tous les temps. Les paquebots peuvent accoster à quai et les opérations de chargement et de déchargement s'effectuent avec aisance grâce à un matériel très important, comprenant, en particulier, des postes et des outillages spéciaux pour les phosphates.

L'importance de son trafic place Casablanca au septième rang des ports français en jauge brute.

Casablanca est à 72 heures de Marseille et à 3 jours et demi de Bordeaux. La *Compagnie Paquet* le relie à Marseille, et la *Compagnie Générale Transatlantique* à Bordeaux. En outre, il est desservi par la *Compagnie du Congo belge*, la *Bland Line*, la *Compagnie Tripcovich* et la *Compagnie Transmediterranea*.

Au Sud de Casablanca, on trouve les ports de Mazagan, de Safi, de Mogador et d'Agadir.

Le port de *Mazagan* est constitué par une baie bien abritée, fermée par deux jetées de 400 à 600 mètres. La principale exportation est celle des œufs et celle des peaux. Le trafic est d'environ 85.000 tonnes.

La rade de *Safi*, très dure en raison de la barre, sera améliorée par les travaux actuellement en cours. Safi assure un trafic moyen de 100.000 tonnes, constitué en grande partie par des exportations de grains.

Mogador possède une bonne rade. Un petit port à barcasses y a été aménagé ; le trafic, consistant en exportation de peaux, est de 35.000 tonnes.

Agadir, qui vient d'être ouvert au commerce, offre un abri naturel assez sûr. Son trafic est de 180.000 tonnes.

Au Nord de Casablanca, il y a les ports de Fedhala, de Rabat-Salé, de Medhia et de Kénitra.

Le port de *Fedhala* est formé par une baie naturelle. Les navires de moins de 5 mètres de tirant d'eau peuvent y pénétrer et débarquer à quai. Le bassin intérieur couvre 4 hectares. C'est surtout un port de pêche. Les navires s'y ravitaillent en charbon, en eau douce et en glace. Un dépôt de pétrole y est installé. Le trafic n'est encore que d'une dizaine de milliers de tonnes.

Le port de *Rabat-Salé* est établi en rivière, à l'estuaire du Bou-Regreg. La barre existant à l'embouchure de l'oued interdit le passage aux navires dépassant 2 m. 60 de tirant d'eau et les opérations de débarquement et chargement s'effectuent en rade au moyen de barcasses. Deux jetées de 475 et 540 mètres, séparées par un chenal de 250 mètres de large, facilitent, en la brisant, le passage de la barre. Le trafic avoisine 100.000 tonnes.

A *Mehdia*, une jetée de 1.200 mètres s'avançant en mer, au Sud, atténue la barre. La jetée Nord n'atteint pas encore les 900 mètres de longueur prévus.

Le port de *Kénitra* est situé sur l'oued Sebou, à 17 kilomètres de l'embouchure de ce fleuve à Mehdia ; malheureusement, la barre de Mehdia, encore très dure malgré les travaux effectués, ne permet le passage qu'aux navires ayant moins de 4 m. 50 de tirant d'eau. Un quai de 47 mètres de longueur, accessible aux navires de 4 mètres de tirant d'eau, et deux petits appontements en bois pour les petits navires, des terre-pleins couvrant 45.000 mètres carrés, des magasins de 10.000 mètres carrés, des grues à portiques et des voies ferrées constituent, avec les remorqueurs, barcasses et mahonnes, des éléments permettant à Kénitra un trafic moyen de 275.000 tonnes.

Enfin, bien que *Tanger* soit un port international qui ne relève pas du Protectorat français, on ne saurait omettre de le citer ici. Actuellement, la rade de Tanger est une rade foraine, assez mal abritée des vents, où les opérations de chargement des navires ne sont pas toujours aisées. Un petit port de pêche, derrière une courte jetée, forme un abri suffisant pour les voiliers. Mais, lorsque le port sera construit, il prendra une importance de premier plan en raison de sa situation géographique, surtout depuis que le régime de la zone internationale a été réglé entre les puissances par le nouvel accord du 17 juillet 1928.

Routes. — En 1912, il n'existait pas 10 kilomètres de routes dans tout l'ensemble du Maroc. Actuellement, le réseau routier a une longueur de 5.390 kilomètres, dont 3.490 de routes principales, larges de 8 mètres, avec chaussée de 4 mètres. Les routes secondaires ont 6 mètres de large.

Ces routes relient les grands centres de l'intérieur aux ports de la côte et les ports de la côte entre eux ; en outre, la route Fez-Taza-Oudjda réunit le Maroc occidental au Maroc oriental.

Le développement du réseau routier a amené une circulation automobile intense. Les villes principales sont desservies par des autocars rapides et des voitures de tourisme, en même temps que des camions automobiles assurent les transports de marchandises entre les centres non encore desservis par la voie ferrée.

Chemins de fer. — Les traités en vigueur en 1912 ne permettaient au Protectorat que la construction de lignes militaires, à voie de 0 m. 60, aucune ligne commerciale ne devant être construite avant l'établissement de la ligne Tanger-Fez, concédée à une Compagnie franco-espagnole.

A la déclaration de guerre, qui faisait disparaître le contrôle allemand, le réseau des chemins de fer militaires (voie de 0 m. 60) put être ouvert au trafic commercial et au public. Il représente 1.250 kilomètres, d'Oudjda à Marrakech, en desservant Taourirt, Taza, Fez, Meknès, Kénitra, Rabat et Casablanca.

En même temps, on entreprit l'étude et la construction d'un réseau ferré

Moulay-Idriss : le pèlerinage annuel. *Phot. Flandrin.*

Une fête religieuse au cimetière. *Phot. Flandrin.*

Femmes attendant le passage du sultan.

à voie normale, concédé à la *Compagnie des Chemins de fer du Maroc*, fondée en 1922, au capital de 50 millions. A l'heure actuelle, 790 kilomètres sont déjà en exploitation, dont une partie électrifiée. Ce sont les lignes de Fez-Casablanca (325 km.), de Casablanca-Marrakech (245 km.), de Sidi el Aïdi à Oued Zem (120 km.), cette dernière assurant surtout le transport des phosphates jusqu'à la grande ligne de Casablanca à Marrakech.

Il reste encore à construire la ligne Fez-Oudjda, de 338 kilomètres et la ligne Oudjda-Bou-Arfa, de 300 kilomètres.

Les chemins de fer à voie étroite comprennent les lignes du Sud (364. km), les lignes du Gharb (277 km.) et les lignes du Maroc oriental (657 km.).

En outre, la *Compagnie franco-espagnole du chemin de fer de Tanger à Fez* exploite une ligne de 310 kilomètres, dont 204 en zone française.

Postes-Télégraphes-Téléphones. — L'Office des postes, télégraphes et téléphones fonctionne depuis 1913 et comprend actuellement 147 bureaux.

Les relations télégraphiques intérieures utilisent des lignes aériennes ayant une longueur de 12.300 kilomètres. Il existe également une ligne Rabat-Tanger.

Un réseau téléphonique interurbain est en service dans tout le Maroc occidental ; le réseau d'Oudjda est relié au réseau algérien.

Les relations avec la France sont assurées :

1° Par les câbles sous-marins : Casablanca-Brest ; Tanger-Oran et Oran-Marseille ;

2° Par le service régulier d'avions Toulouse-Barcelone-Alicante-Malaga-Tanger-Rabat-Casablanca (*Compagnie Générale Aéro-Postale*), avec départ de Toulouse tous les jours en correspondance avec le train arrivant de Paris-Orsay. Cette ligne est prolongée sur Dakar (Sénégal) et l'Amérique du Sud.

Voies d'accès de France au Maroc. — Pour se rendre de France au Maroc, on peut emprunter les voies suivantes :

1° Bordeaux-Casablanca (voie maritime), par les paquebots de la *Compagnie Générale Transatlantique* : durée de la traversée, 4 jours, départs toutes les semaines du 15 mai au 15 novembre, puis trois fois par mois ;

2° Marseille-Casablanca (voie maritime), par les paquebots de la *Compagnie de Navigation Paquet* (même fréquence) ;

3° Bordeaux-Madrid-Gibraltar-Casablanca (voie mixte), avec service maritime hebdomadaire de la *Bland Line* entre Gibraltar et Casablanca ;

4° Bordeaux-Madrid-Algésiras-Tanger (voie mixte), avec passage du détroit par la *Bland Line* (service quotidien) ;

5° Toulouse-Casablanca (voie aérienne), par la *Compagnie Générale Aéro-Postale* : départ chaque jour, durée du voyage : 13 heures ;

6° Port-Vendres-Oran-Oudjda (voie mixte) : traversée de 21 heures sur un paquebot de la *Compagnie de Navigation mixte* (Touache) : départ le lundi de Port-Vendres (7 heures de chemin de fer d'Oran à Oudjda) ;

7° Marseille-Oran-Casablanca (voie maritime), par les paquebots de la *Compagnie de Navigation Paquet* (départ tous les 15 jours) ;

8° Marseille-Tanger par la *Compagnie Rotterdam Lloyd* (bimensuel) ;

9° Marseille-Gibraltar-Tanger, par la *Compagnie Peninsular and Oriental* (départ tous les samedis, correspondance à Tanger avec la *Bland Line*) ;

10° Enfin, il existe un service Cadix-Tanger, Algésiras-Gibraltar-Tanger et Algésiras-Ceuta, par la *Compagnie Transmediterranea* (départ chaque jour).

Phot. Flandrin.

Rabat : les cigognes des Oudayas.

PLANCHE 10

MAROC

MAROC

Édité par *L'Illustration*.

CHEF LIEU DE RÉGION
CHEF LIEU DE CONTRÔLE CIVIL OU DE TERRIT^{ne} MIL^{re}
Chef lieu d'Annexe, de Cercle, ou Poste
Centre important.
Chemin de fer à Voie Normale
——— Etroite
Routes automobiles
Chemins et Grandes Pistes
Limite d'Etats
——— de Région
——— de Contrôle ou de Terr^{re}
Puits
Station Radiotélégraphique
Phare
Ligne de Navigation
Câble sous marin

Echelle 1:2.500 000
0 10 20 30 40 50 100 150 200 Km.

RABAT-SALÉ

SALÉ
1 Gde Mosquée
2 Hôpital
3 Marché municipal
4 Maison du Pacha
5 Bureau de Poste

RABAT
1 Kasbe des Oudaias
2 Marché municipal
3 Théâtre de la Renais^{ce}
4 Gde Poste
5 Théâtre des Variétés

0 1000 2000 m.

FEZ

0 500 1000 m.

1 Bab Dekakene
2 Bab bou Djeloub
3 Dar el Batha
4 Dar el Beida (Résid^{ce} gle)
5 Quartier des Consulats
6 Hôpital
7 Mosquée Karouine
8 Dar Menebhi
9 Zaouia de Moulay Idriss
10 Bab Guissa
11 Bab Ftouh

CASABLANCA

0 500 1000 2000 m.

1 Chapelle St Martin
2 Halle aux Poissons
3 Casernes de la Marine
4 Mosquée
5 Mosquée entre Djema
6 Mosquée Dar el Maghzen
7 Mosquée
8 P^{al} Lycée de Garçons
9 Théâtre Municipal
10 Banque Crédit Franco-Maroc
11 Palais de Justice
12 Marché
13 Temple protestant
14 Gare C.F.M.M.
15 Eglise St Antoine
16 Ecole Sec. Jeunes Filles
17 Eglise N.D.
18 G^d Lycée de Garçons

2.23 C^{ie} P.P.

MAROC ECONOMIQUE

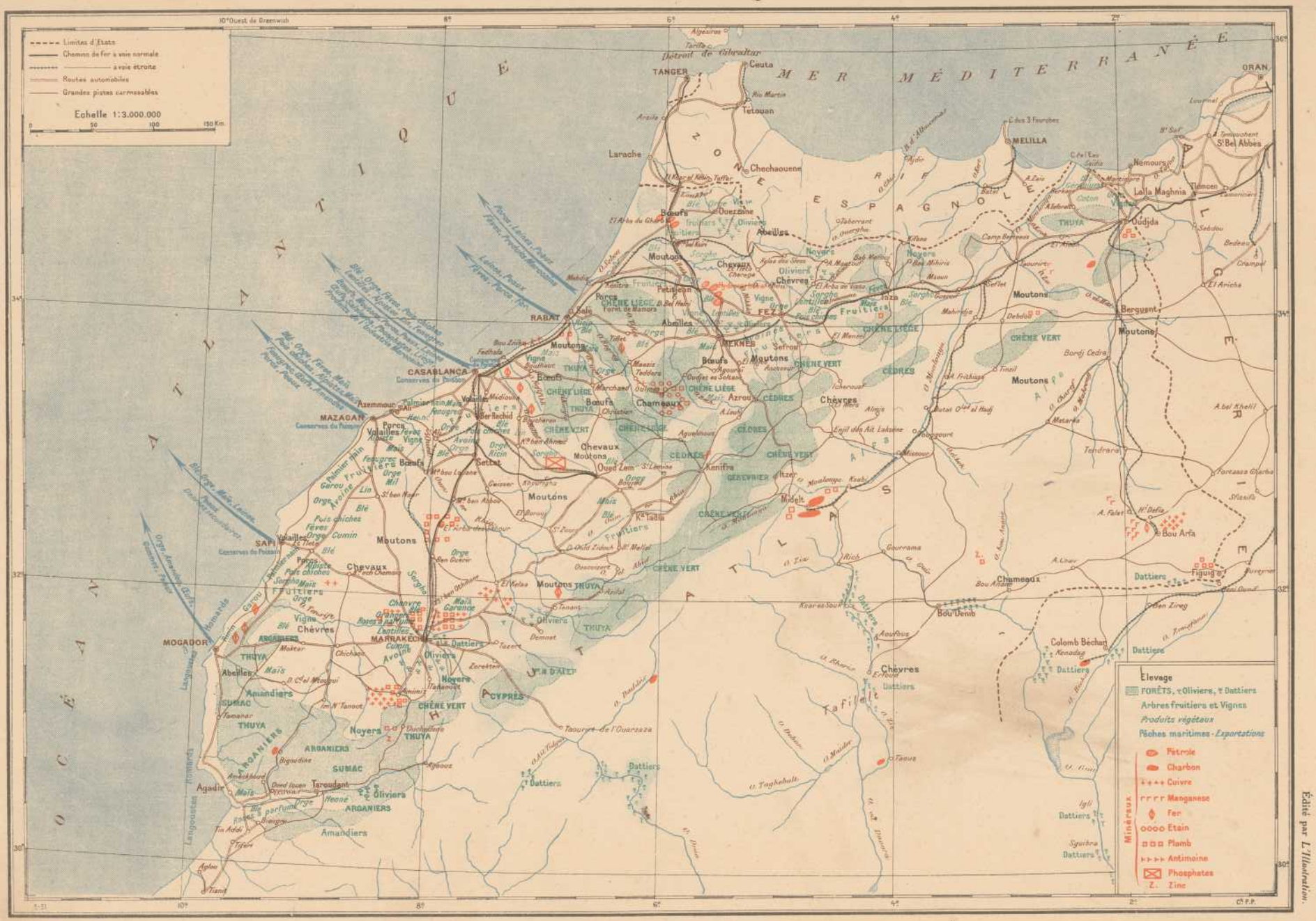

Édité par L'Illustration.

Pl. 10 bis

Édité par L'Illustration.

TERRITOIRES DU SUD ALGÉRIEN

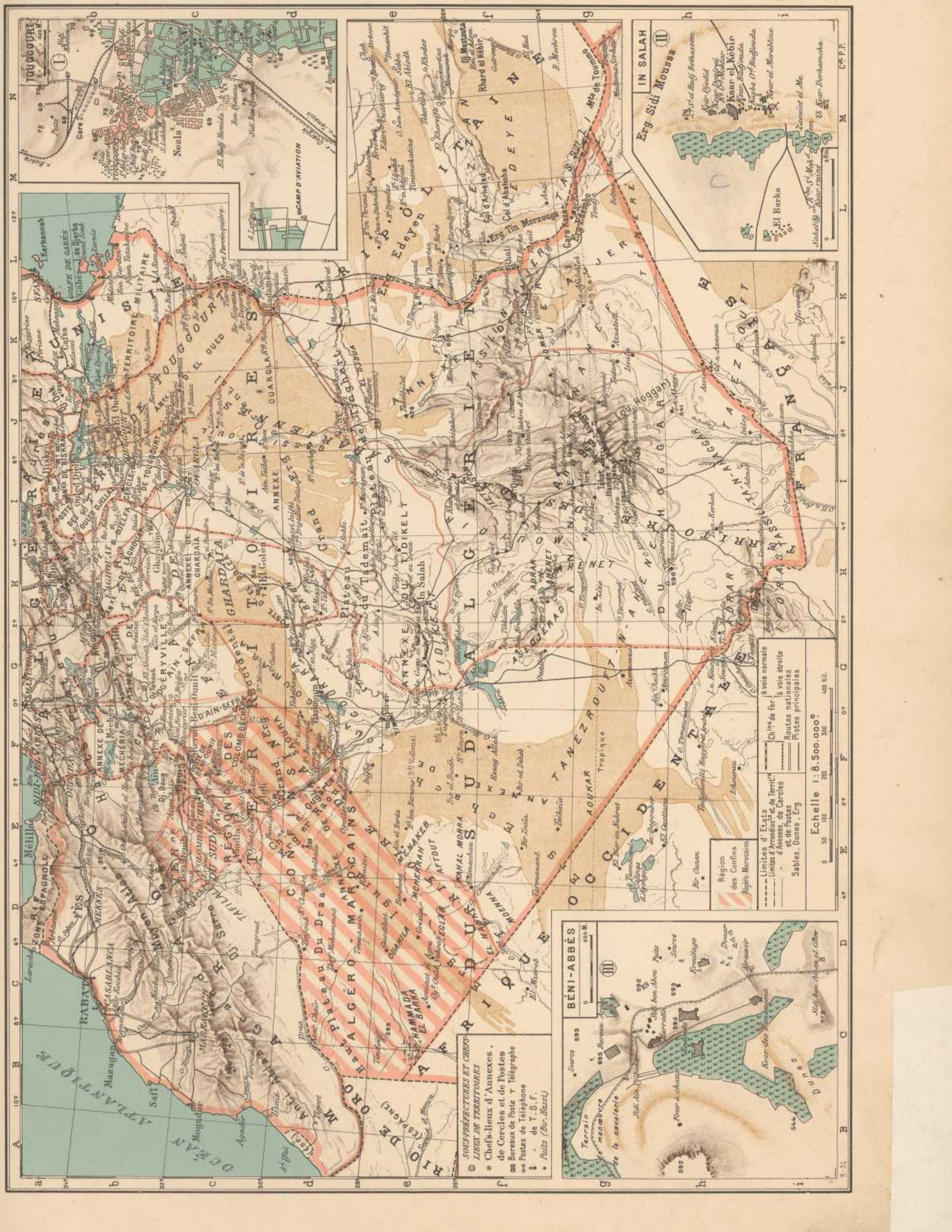

SOUDAN. — Sur les bords du Niger, à Gao : pirogues apportant des sacs de mil et de riz. *Phot. Proust*

L'AFRIQUE OCCIDENTALE FRANÇAISE

RENSEIGNEMENTS GÉOGRAPHIQUES

SITUATION. — L'Afrique occidentale française (A. O. F.) se trouve au Centre et à l'Ouest du bloc africain français qui s'étend de la mer Méditerranée au Congo. Elle est située entre 4°30'-27° de latitude Nord et 17°30' Ouest et 19° Est de longitude de Greenwich ; elle mesure 3.500 kilomètres de l'Ouest à l'Est et 1.200 à 1.500 kilomètres du Nord au Sud. Sa superficie est de 4.800.000 kilomètres carrés, soit huit fois et demie celle de la France.

L'A. O. F. est limitée à l'Ouest par l'océan Atlantique et la possession espagnole de Rio de Oro, au Nord par les territoires du Sud algérien et la Tripolitaine (Libye italienne), à l'Est par l'Afrique équatoriale française et au Sud par le golfe de Guinée et les frontières Nord de la Nigéria britannique, du Togo (sous mandat français), de la Gold Coast, de la Libéria, de la Sierra Leone, par la Guinée portugaise et la Gambie anglaise.

Jeune nègre du Soudan. — *Phot. Geiser.*

Ces enclaves étrangères interrompent sur les côtes de l'Atlantique et du golfe de Guinée la continuité de nos possessions, mais l'hinterland, constitué en majeure partie par les vallées du Sénégal et du Niger et de leurs affluents, permet des communications faciles entre toutes les colonies du groupe de l'A. O. F.

HYDROGRAPHIE. — Des hauteurs de la Guinée française partent de nombreux cours d'eau se dirigeant en toutes directions. Les deux principaux sont le *Sénégal*, long de 1.700 kilomètres, et le *Niger* dont le cours atteint 3.500 kilomètres.

Le *Sénégal* est formé par le *Bafing* et le *Bakoy*, qui se réunissent à Bafoulabé. Ces deux rivières prennent leur source sur le versant Nord du Fouta-Djallon, à 300 kiomètres de la mer. A partir de Bafoulabé, le Sénégal s'infléchit vers le Nord-Ouest, jusqu'à Boghé, puis vers l'Ouest et le Sud, jusqu'à son embouchure dans l'océan Atlantique, à Saint-Louis. En amont de Kayes, il coule entre des roches qui forment des barrages, tandis qu'il est navigable en aval jusqu'à Saint-Louis. Ses affluents principaux sont : sur la rive droite, le *Karakoro* et, sur la rive gauche, la *Falémé*.

Le *Niger* prend sa source sous le nom de *Dioliba* au Nord de Bambaya, à l'Est de la Sierra Leone ; il suit la direction Nord-Est jusqu'à Bourem, se dirige vers le Sud-Est, puis vers le Sud et se jette dans le golfe de Guinée. Son cours est divisé en trois biefs par les barrages de Sotuba, près de Bamako, et les rapides d'Ansongo-Tillabéry, entre Gao et Niamey ; le dernier bief est situé en Nigéria anglaise ; ces biefs sont navigables à certaines époques de l'année. Le Niger a pour affluent principal le *Bani*, grossi lui-même du *Baoulé* du *Bagoé* et du *Banifing*.

En dehors de ces deux grands fleuves, une quantité de cours côtiers se jettent dans l'océan Atlantique depuis l'embouchure du Sénégal jusqu'à celle du Niger.

La Mauritanie ne contient que des oueds presque toujours desséchés, avec, à l'intérieur de la côte, un chapelet de lagunes. On rencontre ensuite : le *Saloum*, au Sénégal ; la *Gambie*, qui arrose la Guinée française et le sud du Sénégal et traverse la colonie anglaise de la Gambie ; la *Casamance*, au Sénégal ; le *rio Compony*, en Guinée française, ainsi que le *rio Nunez*, coupé par des rapides mais navigable jusqu'à 50 kilomètres de son embouchure ensablée, le *rio Pongo* et le *Konkouré*, grossi du *Kakirima* ; en Côte d'Ivoire, le *Cavally*, grossi du *Méno*, le *Sassandra*, aux nombreux affluents, le *Bandama*, le *Comoé*, dont le cours sinueux et accidenté atteint 800 kilomètres. Puis viennent, en arrière du littoral, une série de lagunes, généralement reliées par des canaux. Plus au Sud, le bassin de la *Volta*, avec les trois *Voltas* : blanche, rouge, noire, et un affluent, l'*Oti* est le système hydrographique le plus étendu après le Niger et le Sénégal. Enfin, le Dahomey est arrosé par le *Mono*, le *Couffo* et l'*Ouamé*, divisé en deux branches, avec l'importante *lagune de Cotonou*.

OROGRAPHIE. — Le territoire de l'A. O. F. est constitué par un immense plateau s'inclinant doucement sur l'Océan au Sud et à l'Ouest. Le principal massif montagneux se trouve au Sud-Ouest, s'étendant parallèlement à la côte ; de ce massif se détachent deux contreforts vers le Nord et vers le Sud-Ouest.

Celui du Nord constitue le massif du *Fouta Djallon*, d'une altitude moyenne de 1.000 mètres et qui se trouve sur le territoire de la Guinée française. Ses principaux sommets sont le *Magui* (1.024 m.) et le *Tamgué* (1.280 m.).

Celui du Sud-Ouest est formé d'une suite de ramifications assez découpées ne dépassant pas 500 mètres, tel le pic de *Kindia* (450 m.). Quelques sommets atteignent des altitudes plus élevées : le *Gangan*, près de Kindia (1.115 m.), le *Kakoulima*, à 45 kilomètres de Conakry (1.006 m.).

La chaîne principale suit les frontières de la Sierra Leone et de la Libéria jusqu'à la Côte d'Ivoire. Le point culminant est le mont *Kankouante* (1.325 m.), à l'Ouest de Kissidougou.

L'extrémité de la chaîne se prolonge par un massif montagneux important, le mont *Nimba*, qui s'étend sur 50 kilomètres et dont les sommets varient de 1.000 à 1.800 mètres. Cette chaîne se termine par une haute falaise, près du N'Zo, à l'altitude de 1.644 mètres.

Dans la Côte d'Ivoire, quelques sommets atteignent 400 mètres. Au Dahomey, on trouve les monts *Atacora* (800 m. d'altitude) ; la boucle du Niger contourne le plateau central nigérien ; en Mauritanie on remarque les rochers de Tagant et de l'Adrar.

Les monts *Atacora*, orientés Nord-Est-Sud-Ouest, sont constitués par une chaîne principale et des chaînons parallèles.

Le plateau central nigérien est un soubassement de grès ferrugineux, orienté Sud-Ouest-Nord-Est, qui prolonge les plateaux du Haut-Dahomey et rejoignent l'Adrar oriental dans le Sahara. Les principaux points sont les falaises de *Bandiagara* et d'*Hombori*.

En Mauritanie, la falaise de *Tagant* (200 à 300 m.) surplombe les plaines et se prolonge jusqu'au fleuve Sénégal par chaîne rocheuse ; au Sud-Est, se trouve le massif de l'*Affolla*.

L'*Adrar*, plus élevé que le Tagant, atteint jusqu'à 500 m. d'altitude. Il est séparé du Tagant par la vaste dépression du Rhat.

CLIMATOLOGIE. — Le climat de l'A. O. F. est le climat tropical, c'est-à-dire qu'il comporte une saison sèche avec vents du Nord et une saison humide et orageuse avec vents du Sud. Pendant la saison humide, des pluies torrentielles inondent le pays.

Au Sénégal, la saison sèche dure d'octobre à fin mai ou fin juin ; les pluies d'hiver sont accompagnées de violentes tornades. La température moyenne est de 23° environ. A Saint-Louis, à Dakar, le thermomètre descend jusqu'à 9° et ne dépasse guère 35 à 36°.

Le climat équatorial caractérise les colonies situées au Sud de l'A. O. F. et l'année se trouve partagée en quatre saisons : deux grandes et deux petites. La saison sèche dure de novembre à mai ; la saison des pluies est à son maximum en juin-juillet. Ensuite elle s'atténue pendant deux mois : c'est la petite saison sèche. De septembre à novembre, les pluies recommencent, jusqu'en novembre : c'est la petite saison humide.

En Guinée française, la température varie de 22 à 32°. Dans la région des plateaux, elle est de 8 à 38°. Dans la région du Niger, elle s'élève de 20 à 40°. Dans la zone forestière règne une chaleur humide qui ne dépasse pas 25°.

La Côte d'Ivoire jouit d'une température uniforme variant de 21 à 30°. Un vent du Nord-Est, l'*harmattan*, rafraîchit l'atmosphère. Le climat du Bas-Dahomey est analogue à celui de la Côte d'Ivoire. Celui du Haut-Dahomey est presque identique au climat soudanais.

SOUDAN. — Bamako : le jardin public.

Les colonies du Soudan et de la Haute-Volta subissent des climats différents, suivant leur proximité ou leur éloignement du Sahara ; on distingue la zone Nord ou sahélienne et la zone Sud ou soudanienne ; ces zones diffèrent par leur degré d'humidité et les variations de température.

Le climat du Niger est celui de la zone sahélienne : pluies rares dans le Nord, pluies peu abondantes dans le Sud. Les températures diurne et nocturne y subissent des variations considérables.

Le climat de la Mauritanie est influencé également par la proximité du Sahara. En bordure du fleuve Sénégal, c'est le climat soudanien, avec une saison de pluies. Au Nord et dans l'Adrar, c'est le régime des pluies insuffisantes et le climat saharien, qui ne comporte que des pluies irrégulières et des variations extrêmes de température.

L'Européen peut supporter le climat des diverses colonies de l'A. O. F., à la condition de se montrer sobre et d'éviter tout excès. Les séjours à l'intérieur ne doivent pas se prolonger sans que des voyages en Europe, en général tous les deux ans, ne viennent retremper les organismes débilités par la température.

HISTORIQUE

C'est au treizième siècle que des navigateurs génois abordèrent, pour la première fois, au Sénégal.

Au quatorzième siècle, des Normands de Dieppe explorèrent le cap Vert et fondèrent, sur les côtes de la Guinée, les comptoirs du Petit Dieppe, du Petit Paris et de la Mine.

Au quinzième siècle le Portugal, dont la puissance maritime s'était développée, envoya ses caravelles faire du commerce avec la côte de Guinée et fit reconnaître par Cada Mosto le cap Vert, le Cayor, la Gambie et la Casamance. En 1471, 6.000 Portugais s'établirent à « la Mine », qui devint San Jorge del Mina.

Le siècle suivant vit naître, en Afrique, l'activité des Français, des Hollandais et des Anglais, qui se constituèrent en *Compagnies commerciales* et firent aux établissements portugais une sérieuse concurrence à partir du dix-septième siècle.

La première compagnie française qui s'établit au Sénégal fut une association d'armateurs de Dieppe et de Rouen. D'autres compagnies suivirent et s'établirent sur toute la côte occidentale entre la baie d'Arguin et la Sierra Leone.

Ces compagnies, protégées par le roi de France, exerçaient, sur les territoires concédés, une véritable souveraineté et leurs directeurs gouvernaient au nom du roi. Thomas Lambert (de Dieppe), l'amiral d'Estrées et André Brue explorèrent le pays, développèrent le commerce et fondèrent de nombreux établissements.

La guerre de Sept ans fit perdre à la France une partie de ses colonies. Au Sénégal, les Anglais s'emparèrent de Saint-Louis et de tout le pays, sauf Gorée.

Saint-Louis, repris aux Anglais en 1779, retomba entre leurs mains en 1809.

Les traités de 1815 nous restituèrent nos possessions du Sénégal. De 1816 à 1854, 32 administrateurs du roi se succédèrent à la tête de la colonie. La suppression de la traite des esclaves amena une baisse de l'activité commerciale. L'agriculture ne donnait que des résultats médiocres. L'état de guerre constant avec les indigènes, les incursions des Maures annihilaient les efforts de la colonisation. L'exportation de la gomme produisait seule quelques résultats. L'introduction, par le Marseillais Jaubert, de la culture de l'arachide, en 1840, devait faire la fortune du Sénégal.

En 1854, le commandant Faidherbe était nommé gouverneur du Sénégal. Son premier soin fut de rétablir l'ordre dans le pays. La France payait alors, sous forme de « coutumes », un véritable tribut aux roitelets africains. Des expéditions contre les petits Etats qui s'étendaient de la Gambie au Sénégal en bordure du fleuve jusqu'à la Falémé et contre les Maures, à qui l'accès de la rive gauche du Sénégal fut interdit, relevèrent notre prestige. La presqu'île du cap Vert fut occupée. L'organisation administrative était poursuivie en même temps que les opérations militaires ; des travaux furent entrepris pour l'assainissement de Saint-Louis et l'agrandissement du port ; l'exportation des arachides s'intensifiait, créant à la colonie une source de prospérité ; Faidherbe avait fait du Sénégal une véritable colonie.

Ses successeurs continuèrent l'œuvre de pacification qu'il avait entreprise et préparèrent l'extension de notre possession vers l'Est.

C'est de 1880 à 1900 que s'accomplit cette conquête de tout l'Ouest africain. Le cours des fleuves Sénégal et Niger, d'une part, les côtes du Sud, d'autre part, formaient les deux mâchoires d'un étau qui devait lentement enserrer tout le pays compris à l'intérieur.

La pénétration s'effectua d'abord par le Sénégal et le Niger. Les campagnes de Gallieni, en 1880, puis de Borgnis-Desbordes (1881-1883) refoulèrent le roi Ahmadou ; les postes de Médine, Bafoulabé, Kita, Bamako s'échelonnèrent

SOUDAN (région de Kayes). — Préparation du fil de coton pour les besoins indigènes.
Phot. Georges Barthélémy.

SOUDAN. — Une plantation d'arachides.

SOUDAN. — Le labour.

sur la route du Sénégal au Niger, mais nous ne détenions qu'une bande de territoire enserrée entre deux adversaires : Ahmadou, au Nord, et Samory, au Sud.

Archinard, en 1888, occupait le Bélédougou, puis, en 1890, Ségou et pacifiait toute cette région ; en 1893, Bandiagara tombait entre ses mains, anéantissant ainsi le royaume Toucouleur.

Au Sud, un ancien colporteur, Samory, devenu roi du Torongo, avait constitué un royaume important. Après des années de lutte contre nos troupes, il était capturé à Guélémou, en 1898, par le capitaine Gouraud, et déporté au Gabon.

La prise de Sikasso, l'occupation de Bandiagara (1893) nous avaient amenés à mi-chemin de Tombouctou. Le lieutenant de vaisseau Boiteux, les colonnes Joffre et Bonnier occupèrent Tombouctou (fin 1893). Des révoltes de Touareg, le massacre de l'enseigne Aube, à Kabara, celui de la mission Bonnier, à Takoubao, sont des épisodes sanglants de cette occupation. La pacification s'activa à partir de 1895, sous la direction du général de Trentinian, gouverneur du Soudan.

La boucle du Niger, explorée dès 1888 par Binger, puis par Crozat en 1890 et par Monteil en 1891, fut occupée et pacifiée par Destenave (Yatenga et pays Samo), par Voulet et Chanoine (empire Mossi de Ouagadougou), par Caudrelier (Haute-Volta noire) et par Bra let (Lobi).

De la côte, une action s'était également dirigée vers l'intérieur. La région du Fouta tombait en notre pouvoir par l'occupation de Timbo en 1896.

En 1890, la région de la Côte d'Ivoire, administrée par Binger, était devenue colonie indépendante.

Pendant huit ans on guerroya contre Samory qui, chassé du Nord, cherchait à se tailler un royaume dans la région de Kong. La pénétration dans la forêt, la soumission du Baoulé étendirent le territoire de la colonie.

La Côte des Esclaves de la Côte de l'Or au Bénin (Nigéria britannique actuelle) était, au seizième siècle, composée d'une mosaïque de petits royaumes indigènes : Popo, Ouidah, Jaquin, Savé, Allada. Ce dernier formait, au dix-septième siècle, les royaumes de Porto Novo et d'Abomey, qui absorbèrent peu à peu leurs voisins.

Cotonou nous fut cédé par Gléglé, roi d'Abomey, en 1868 ; Toffa, roi de Porto Novo, demanda notre protectorat, qui devint définitif en 1882.

En 1889, Béhanzin, roi d'Abomey et successeur de Gléglé, rompit les relations avec la France. Des expéditions, sous le commandement du colonel Terrillon, puis du général Dodds, nous permirent d'établir définitivement notre autorité sur le royaume d'Abomey et ses dépendances. La colonie du Dahomey fut constituée en 1894 et comprenait tous les établissements du Bénin.

Le Niger est la dernière de nos colonies formée en A.O.F. ; s'étendant entre le Tchad et le Niger oriental, elle occupe les territoires des anciens royaumes du Bornou, du Kanem et du Sokoto.

Le massacre, en 1898, de la mission Cazemajou à Zinder par le sultan Ahmadou, appelait des représailles. Trois missions : Foureau-Lamy, venant d'Algérie, Gentil, parti du Congo, et Voulet-Chanoine, du Soudan, devaient faire leur jonction au Tchad, unissant ainsi nos possessions d'Algérie, du Congo, du Soudan. Après le drame Voulet-Chanoine, la mission du Soudan, commandée par Joalland et Meynier, battit Ahmadou à Tirmini et entrait à Zinder. Les trois missions se réunissaient au Tchad en mars 1900, sous le commandement de Lamy, et attaquaient, à Koussouri, le sultan Rabah, qui fut battu et tué, mais Lamy et le commandant de Cointet trouvaient la mort au cours du combat (1900).

Le territoire du Niger fut constitué, en 1900, sous le commandement du colonel Péroz. La soumission définitive s'effectua progressivement jusqu'en 1919 où les bandes des derniers révoltés : le targui Raossen et le sultan d'Agadez, Tégama, furent battues et dispersées.

RACES ET LANGUES. — Les représentants de deux races, la race blanche et la race noire, habitent l'Afrique occidentale française.

La race blanche comprend environ le cinquième de la population totale de la colonie, soit 2.400.000 individus. On distingue, parmi les populations de race blanche, les *Maures* (390.000), les *Touareg* (230.000) et les *Peuhls* (1.800.000), dont l'origine est restée mystérieuse. Ces derniers sont des peuples pasteurs que l'on rencontre dans diverses régions de l'A. O. F., mais dont la plus forte partie s'est fixée dans le Fouta Djallon (Guinée française), où elle compte 710.000 représentants. Toutes ces populations sont musulmanes.

Les diverses races noires sont très nombreuses et il est parfois difficile de les grouper en catégories. En allant de l'Ouest (océan Atlantique) vers l'Est (lac Tchad), on peut néanmoins citer parmi les principales : les *Ouolofs* (450.000) habitant le Sénégal et cultivant l'arachide ; les *Toucouleurs* (250.000), que l'on rencontre dans les hautes vallées du Sénégal et de ses affluents : autrefois très bons guerriers, ils font aujourd'hui de parfaits ouvriers ; les *Mandingues* (2.820.000), qui peuplent la haute et moyenne vallée du Niger et qui comprennent de nombreuses peuplades distinctes ; ce sont, en général, de bons soldats et d'excellents cultivateurs ; les *Sonrhai* (140.000), dans la région de la boucle du Niger, cultivateurs, pêcheurs et marchands ; les *Mossi* (2.200.000) forment la majeure partie de la population de la Haute-Volta et sont uniquement cultivateurs ; enfin, les *Haoussa*, qui vivent à l'Est du Niger (510.000), très intelligents, s'entendent parfaitement au trafic commercial. Sur les côtes, on rencontre une véritable mosaïque de peuplades : les *Lébous* et *Sérères*, au Sénégal ; les *Soussou*, en Guinée française ; en Côte d'Ivoire, les *Krou* et les *Kroumen*, excellents marins qui fournissent les chauffeurs et hommes de peine des navires se dirigeant vers le Congo ; les *Agnis*, réputés pour leurs mœurs policées ; enfin, au Dahomey, les peuplades évoluées et très commerçantes de la côte. Ces races noires sont ou fétichistes ou islamisées.

Les *métis*, engendrés par les croisements les plus variés, comprennent des produits de Marocains, de Peuhls, de Maures et de noirs : *Aramos*, *Khassonké*, *Pourognes*, etc.

On estime à 25 % du chiffre total de la population le nombre des musulmans établis principalement au Sénégal, en Guinée française, en Mauritanie, au Soudan français et au Niger.

Chacune de ces peuplades possède un dialecte particulier, et ce n'est pas la moindre difficulté pour circuler dans ces pays que cette multitude de langues différentes ; toutefois, on peut dire que quatre idiomes permettent de se faire comprendre à peu près partout dans l'intérieur de l'A. O. F. : le *ouoloff*, le *bambara* (mandingue), le *mossi* et le *haoussa*.

MAURITANIE. — Groupe de Maures à Moudjeria

MAURITANIE. — Le séchage du poisson à Port-Etienne.

ORGANISATION GÉNÉRALE

ADMINISTRATION. — L'organisation administrative actuelle est régie par le décret du 18 octobre 1904, modifié par les décrets du 4 décembre 1920 et du 30 mars 1925.

Le gouvernement général est l'organe de coordination de l'action administrative, politique et économique dans les diverses colonies et de contrôle permanent de l'A. O. F. Il a un budget autonome. Le gouverneur général est dépositaire des pouvoirs de la République française. Il a sa résidence à Dakar. Il est assisté d'un secrétaire général et d'un conseil de gouvernement composé des représentants élus des colonies (député du Sénégal et délégués au Conseil supérieur des colonies), de hauts fonctionnaires et de membres notables élus par les conseils d'administration des colonies du groupe et par certaines chambres de commerce.

Chacune des colonies du groupe possède son autonomie administrative et financière; elle est administrée, sous le haut contrôle du gouverneur général, par un gouverneur des colonies ayant le titre de lieutenant-gouverneur et assisté par un secrétaire général (sauf en Mauritanie) et un conseil d'administration. Au Sénégal, l'organisation comporte un conseil privé ainsi qu'un conseil colonial composé de 44 membres (26 membres élus par les citoyens français habitant la colonie et 18 chefs indigènes élus par l'ensemble des chefs de province et de canton). Enfin, la circonscription de Dakar et dépendances est administrée par un fonctionnaire placé sous l'autorité directe du gouverneur général ; pour les affaires intéressant cette circonscription, les attributions du conseil privé du Sénégal sont dévolues à la commission permanente du conseil de gouvernement.

Chaque colonie est elle-même divisée en circonscriptions appelées cercles, administrées en général par des fonctionnaires du corps des administrateurs des colonies ; quelques cercles, placés dans des régions frontières ou dans les parties désertiques, sont commandés par des officiers des troupes coloniales. Les cercles peuvent être, eux-mêmes, partagés en subdivisions.

Les divisions administratives se répartissent ainsi :

1° *Circonscription de Dakar et dépendances.* — Chef-lieu : *Dakar* ; commune de plein exercice : Dakar ;

2° *Colonie du Sénégal.* — Chef-lieu : *Saint-Louis* ; composée de 15 cercles, avec 11 subdivisions, 2 communes de plein exercice (Saint-Louis et Rufisque) et 14 communes mixtes ;

3° *Colonie de la Guinée française.* — Chef-lieu : *Conakry* ; composée de 18 cercles, avec 8 subdivisions et 2 communes mixtes ;

4° *Colonie de la Côte d'Ivoire.* — Chef-lieu : *Bingerville* ; composée de 20 cercles, avec 38 subdivisions et 2 communes mixtes ;

5° *Colonie du Dahomey.* — Chef-lieu : *Porto Novo* ; composée de 12 cercles, avec 16 subdivisions et 3 communes mixtes ;

6° *Colonie de la Mauritanie.* — Chef-lieu : *Saint-Louis* ; composée de 8 cercles, avec 7 subdivisions ;

7° *Colonie du Soudan français.* — Chef-lieu : *Bamako Koulouba* ; composée de 21 cercles, avec 10 subdivisions et 3 communes mixtes ;

8° *Colonie de la Haute-Volta.* — Chef-lieu : *Ouagadougou* ; composée de 11 cercles, avec 11 subdivisions et 2 communes mixtes ;

9° *Colonie du Niger.* — Chef-lieu : *Niamey* ; 11 cercles et 9 subdivisions.

Le Sénégal est représenté au Parlement français par un député élu par les citoyens français habitant cette colonie. Une loi du 19 septembre 1916 a accordé la qualité de citoyens français à tous les indigènes nés sur le territoire des communes dites de plein exercice : Dakar, Saint-Louis et Rufisque.

Les autres colonies du groupe (à l'exception de la Mauritanie et du Niger) envoient des délégués, élus par les citoyens français habitant la colonie, au Conseil supérieur des colonies.

GUINÉE. — L'Institut Pasteur de Kindia.

DÉMOGRAPHIE. — Le dernier recensement, de janvier 1930, a accusé, en Afrique occidentale française, une population totale de 14.266.562 individus, dont 21.246 Européens et 14.245.316 indigènes. La densité moyenne est de 2,97 habitants au kilomètre carré.

Voici, d'ailleurs, un tableau comparatif où l'on trouve, pour chaque colonie, sa superficie (régions désertiques non comprises), sa population et sa densité :

	Superficie en km. carrés	Population en 1926			Densité par km. carré
		Européenne	Indigène	Totale	
Sénégal et circonscription de Dakar	201.375	9.315	1.529.476	1.538.791	7,64
Mauritanie	835.000	371	321.679	322.050	0,38
Guinée française	251.000	2.665	2.217.799	2.220.464	8,84
Côte d'Ivoire	324.000	3.287	1.811.392	1.814.679	5,60
Dahomey	122.000	1.809	1.078.638	1.080.447	8,85
Soudan français	1.453.625	2.633	2.773.730	2.776.363	1,91
Haute-Volta	293.000	726	3.039.093	3.039.819	10,37
Niger	1.320.000	440	1.473.509	1.473.949	1,11
Totaux	4.800.000	21.246	14.245.316	14.266.562	2,97

Les centres principaux sont : au Sénégal, Dakar (55.000 habitants, dont 6.000 Européens) ; Saint-Louis (20.000, dont 1.000 Eur.) ; Rufisque (9.000, dont 500 Eur.) ; au Soudan, Bamako (16.000, dont 600 Eur.) ; Kayes (10.000, dont 300 Eur.) ; en Guinée, Conakry (9.000, dont 800 Eur.) ; Kankan (10.000, dont 200 Eur.) ; au Dahomey, Porto Novo (22.000, dont 300 Eur.) ; Ouidah (10.000, dont 150 Eur.) ; en Côte d'Ivoire, Abidjan (9.000, dont 450 Eur.) ; en Haute-Volta, Ouagadougou (10.000, dont 200 Eur.).

GUINÉE. — Conakry : boulevard circulaire à l'anse de Boulbinet.

JUSTICE. — La *justice européenne* est rendue :

1° Par *cinq justices de paix* (Ziguinchor, Kayes, Ouagadougou, Bobo Dioulasso et Niamey) à compétence étendue (ayant les pouvoirs des tribunaux de première instance), présidées soit par des magistrats de carrière, soit par des administrateurs des colonies ;

2° Par *sept tribunaux de première instance* (Dakar, Saint-Louis, Conakry, Grand-Bassam, Cotonou, Bamako et Kaolack), présidés par des magistrats de carrière ;

3° Par *cinq cours d'assises* (Dakar, Conakry, Grand-Bassam, Cotonou, Bamako), jugeant les affaires criminelles ;

4° Par une *cour d'appel* siégeant à Dakar et dont le ressort s'étend à l'ensemble de l'A. O. F.

Le parquet général comprend un procureur général, deux avocats généraux et deux substituts. Le procureur général est le chef du service judiciaire de l'A. O. F. Les maires, les commissaires de police et les administrateurs remplissent les fonctions d'officiers de police judiciaire.

Pour les *indigènes*, la justice est rendue par des juridictions indigènes spéciales composées de juges de même race et de même statut que les intéressés. Il existe des tribunaux du premier degré ; des

SÉNÉGAL. — Saint-Louis : les deux bras du Sénégal et l'île où se trouve le palais du gouverneur.

tribunaux d'appel ou de deuxième degré, présidés par l'administrateur du cercle ; des tribunaux d'homologation chargés dans chaque colonie de la vérification de certaines sentences rendues en matière pénale par les tribunaux du premier et du deuxième degré ; enfin, une chambre spéciale de la cour d'appel, dite chambre d'homologation, qui statue sur les sentences les plus importantes qui échappent aux tribunaux d'homologation des colonies. Dans chaque village, les chefs ou notables désignés par la coutume exercent un pouvoir de conciliation.

ENSEIGNEMENT. — L'instruction publique comprend :

1° Un *enseignement primaire élémentaire* donné dans des écoles préparatoires, des écoles élémentaires, des écoles régionales ou urbaines et des cours d'adultes ;

2° Un *enseignement primaire supérieur et professionnel* donné dans un groupe central établi au chef-lieu de chaque colonie ;

3° Un *enseignement technique supérieur* qui prépare des maîtres indigènes à l'enseignement ainsi que des candidats à l'Ecole de médecine de Dakar ;

4° Un *enseignement secondaire* donné au lycée Faidherbe, à Saint-Louis, et dans un cours d'enseignement secondaire, à Dakar ;

5° Enfin, des *enseignements spéciaux* répondant à des sentiments humanitaires ou à des nécessités politiques et locales et qui sont représentés par des orphelinats de métis et des médersas d'enseignement musulman.

En dehors de cet enseignement officiel, il convient de mentionner les établissements d'*enseignement privé*, tenus par les missionnaires catholiques ou protestants, et les écoles coraniques où des marabouts enseignent aux jeunes élèves les rudiments du Coran.

Les 8.428 établissements d'enseignement (en 1930) se répartissent ainsi :

1° *Enseignement officiel* (au nombre de 741) : écoles préparatoires, élémentaires, normales, régionales, cours d'adultes, écoles primaires supérieures et professionnelles, enseignement technique supérieur (écoles William-Ponty et Pinet-Laprade, école des pupilles mécaniciens de la marine, école de médecine de Dakar, école vétérinaire de Bamako), enseignement secondaire, orphelinats de métis, médersas ;

2° *Enseignement privé* (au nombre de 7.687) : écoles congréganistes, écoles coraniques.

TRÉSORERIE. — Le service du Trésor est assuré en A. O. F. par un *trésorier général* résidant à Dakar, par un trésorier payeur pour chacune des colonies du groupe, à l'exception de la Mauritanie qui est réunie à cet égard au Sénégal, et par des préposés au Trésor dans les grands centres ; dans les autres circonscriptions, des agents administratifs, appelés « agents spéciaux », sont chargés du recouvrement des recettes et du paiement des dépenses.

Un *contrôleur financier* a été institué auprès du gouvernement général à Dakar ; il est chargé de suivre la comptabilité des dépenses engagées et celle des ordonnateurs. Les trésoriers payeurs agissent comme ses délégués en cette matière, dans les différentes colonies du groupe.

TRAVAUX PUBLICS. — Dans chaque colonie du groupe et dans la circonscription de Dakar fonctionne un service des travaux publics ayant dans ses attributions l'établissement des projets et l'exécution des travaux, l'exploitation des services d'intérêt général non concédés, la conservation du domaine public (délimitation, alignement, etc.), le contrôle des exploitations industrielles d'intérêt général, le service des mines et le service topographique. Une inspection générale existe auprès du gouverneur général, à Dakar, pour l'étude des questions d'ensemble et le contrôle technique du fonctionnement des services locaux.

SERVICE SANITAIRE ET ASSISTANCE PUBLIQUE. — Un inspecteur général des services sanitaires et médicaux est le conseiller technique du gouverneur général à Dakar pour l'impulsion d'ensemble à donner en matière sanitaire et pour la coordination des mesures prises par les différents services des colonies du groupe.

Les soins médicaux sont donnés à la population européenne et indigène dans 257 établissements hospitaliers qui comprennent, entre autres, 9 hôpitaux, 89 maternités et postes de sages-femmes, 126 dispensaires, 13 ambulances et infirmeries, des laboratoires de chimie, de bactériologie et un institut antirabique à Saint-Louis.

Les services d'assistance aux indigènes sont orientés nettement dans le sens de la médecine préventive et de l'hygiène ; ils sont assurés par des infirmiers sanitaires et infirmières visiteuses chargés de renseigner les médecins européens sur l'état sanitaire des populations. Pour diminuer la mortalité infantile, des sages-femmes indigènes diplômées et des matrones-accoucheuses dispensent aux jeunes mères les notions élémentaires d'hygiène.

Le nombre des consultations, données chaque année par les quelque 180 médecins en service dans la colonie, atteint 3.500.000, et il est pratiqué plus de 2.500.000 vaccinations.

SÉNÉGAL. — Dakar : au premier plan, le palais du gouverneur général de l'Afrique occidentale française.

SÉNÉGAL. — Danse indigènes.

ARMÉE ET MARINE. — Les troupes de l'A. O. F. sont placées sous les ordres directs d'un général de division, commandant supérieur, résidant à Dakar. Elles sont réparties en trois brigades : la première comprend les troupes stationnées au Sénégal ; la deuxième brigade comprend celles du Soudan français et de la Haute-Volta ; la troisième, celles de la Guinée française, de la Côte d'Ivoire et du Dahomey. Les troupes de Mauritanie et du Niger — troupes méharistes principalement chargées de la police du désert — relèvent directement du général commandant supérieur.

Les effectifs entretenus en A. O. F. comprennent un bataillon d'infanterie coloniale, un régiment d'artillerie coloniale, 3 régiments de tirailleurs sénégalais, 7 bataillons de tirailleurs sénégalais, 7 sections d'artillerie de montagne, 1 compagnie indigène du génie, 1 compagnie indigène de sapeurs de chemins de fer, 2 escadrilles d'aviation, 1 détachement automobile, 1 compagnie d'ouvriers d'artillerie coloniale, 1 détachement de secrétaires d'état-major coloniaux, 1 détachement autonome de commis et ouvriers d'administration des T. C., un détachement d'infirmiers coloniaux, 2 écoles d'enfants de troupe, 1 parc aéronautique.

GÉOGRAPHIE ÉCONOMIQUE

AGRICULTURE. — L'Afrique occidentale française est essentiellement un pays agricole ; elle tire de son sol la grosse majorité de ses

ressources. Cependant le rendement des cultures est encore insuffisant en raison, à la fois, de la très faible densité de la population et de l'état rudimentaire des procédés de culture qu'une politique avisée cherche de plus en plus à améliorer, notamment par le développement des fermes-écoles dont on compte déjà une vingtaine.

Parmi les cultures vivrières les plus répandues, se trouvent: le *riz*, le *mil* (surtout le gros mil ou *sorgho*) ; le *fonio* ; le *maïs*, surtout au Dahomey ; le *manioc* et l'*igname*, base de l'alimentation.

Les cultures industrielles sont constituées principalement par les *oléagineux*, les *textiles* et diverses *denrées coloniales*. Le plus important des oléagineux est l'*arachide* qui assure actuellement la fortune du Sénégal : 400.000 à 500.000 tonnes, en moyenne, en sont exportées tous les ans. Les autres oléagineux qui font l'objet de culture sont le *sésame* (Guinée française), le *ricin* et le *cocotier* (Dahomey).

Parmi les *textiles*, il importe de citer en premier lieu le *coton*, dont la culture est entrée depuis 1924 dans la voie des réalisations pratiques. De 500 tonnes en 1922, les exportations sont passées à plus de 4.000 tonnes en ces dernières années ; une cinquantaine d'usines prennent part à l'égrenage de la récolte. Une partie est filée et tissée pour les besoins familiaux et l'autre partie est vendue au commerce et exportée.

Les autres textiles dont la culture commence à se répandre sont le *sisal*, qui fournit une fibre recherchée pour la fabrication des ficelles de machines agricoles, et dont la pulpe peut donner un alcool industriel, et le *dâ*, qui peut remplacer avantageusement le jute en sacherie.

Les denrées coloniales cultivées en A. O. F. sont : le *cacao*, dont les exportations, en provenance de la Côte d'Ivoire, atteignent aujourd'hui 16.000 tonnes par an ; les *bananes*, qui font l'objet d'exploitations européennes en Guinée française ; le *café* (Côte d'Ivoire, Guinée et Dahomey) ; le *tabac* (Dahomey) ; les *noix de kola* (Côte d'Ivoire et Guinée).

En dehors de ces produits de culture, certains produits dits « de cueillette » donnent lieu à un commerce important. Ce sont notamment l'*huile de palme* et les *amandes* provenant du *palmier à huile* (exportation annuelle : 100.000 tonnes), le *beurre de karité*, le *caoutchouc de cueillette*, tiré d'une liane lactifère, mais sérieusement concurrencé par le caoutchouc de plantation, la *gomme arabique*, la *gomme copal* et la *fibre de kapok*.

Forêts. — Les peuplements forestiers de l'A.O.F. ont été évalués approximativement à 64 millions d'hectares dont 32 millions de brousse forestière. La forêt dense de la Côte d'Ivoire, qui est seule exploitée, figure dans ce total pour 12 millions d'hectares ; elle fournit, à l'exportation, environ 140 à 150.000 stères de bois, dont la majeure partie en *bois d'ébénisterie*. Cette exploitation, qui, jusqu'à ces dernières années, recherchait principalement les essences rares et d'un prix élevé, commence à entrer dans une voie plus rationnelle : les exploitants forestiers emploient maintenant de plus en plus un outillage mécanique perfectionné et ils s'efforcent de tirer parti de la plupart des arbres qu'ils abattent et qu'ils abandonnaient autrefois sur place s'ils ne leur reconnaissaient pas une valeur suffisante.

Côte d'Ivoire. — Préparation d'un train de bois brut dans le lit, momentanément à sec, du fleuve Agnéby, en pleine forêt vierge.
A la saison des pluies, la crue emportera le train jusqu'aux lagunes ou jusqu'à la mer.

Elevage. — L'élevage constitue une autre richesse de l'A. O. F. Le dernier recensement du bétail accusait : 3.500.000 *bovins*, 12.400.000 *moutons et chèvres*, 503.000 *ânes*, 213.000 *chevaux*, 119.000 *chameaux*, 104.000 *porcs*. Les bovidés sont surtout nombreux au Sénégal, en Guinée française et dans la région soudanaise méridionale. Les ovins, au contraire, sont plus répandus en Mauritanie et dans le Nord du Soudan français (région du Macina). Cette dernière colonie recherche actuellement une amélioration de la qualité et une augmentation de quantité de la laine produite par les moutons de cette contrée, par des croisements avec des moutons de race mérinos importés du Cap.

Les principaux produits de l'élevage qui donnent lieu à exportation sont: les bœufs et les moutons sur pied dirigés sur les colonies étrangères voisines, les peaux de bœuf, de mouton et de chèvre, et la laine, dont la production annuelle s'élève aux environs de 700 tonnes par an.

Faune, chasse et pêche. — La haute vallée du Sénégal, les deux rives du Niger, toute la Haute-Volta, les vastes étendues semi-désertiques en bordure du Sahara surtout sont peuplées d'une faune abondante ; on y trouve antilopes et gazelles de toute espèce et de toute taille, ainsi que des girafes, des lions et des panthères, des phacochères et des oiseaux aux plumages les plus variés. Les crocodiles et les hippopotames sont nombreux dans les fleuves, et, dans la grande forêt de la Côte d'Ivoire, on rencontre encore des buffles et des éléphants, mais ces derniers, par suite de la chasse excessive qu'on leur a donnée, sont en nombre de plus en plus restreint.

La pêche est pratiquée par toutes les populations habitant les bords de la mer ou les rives des fleuves et les principales rivières ; les indigènes font, en général, sécher et fumer le poisson avant de le consommer ou de l'exporter. La côte mauritanienne, notamment au banc d'Arguin et dans les parages du cap Blanc et de la baie du Lévrier, est particulièrement riche en poisson ; une société industrielle s'est installée à Port Etienne pour le traitement de ce poisson et des sous-produits.

Industries. — Des *industries indigènes* primitives existent dans toute l'Afrique occidentale ; presque partout on peut trouver des tisserands et des teinturiers, des forgerons, des orfèvres, des ouvriers du cuir, des potiers et des vanniers.

L'*industrie européenne* n'est encore qu'à ses débuts. On trouve, au Sénégal, en Côte d'Ivoire, en Haute-Volta et au Dahomey, plusieurs huileries pour le traitement de l'arachide ; en Côte d'Ivoire, une usine de filature et de tissage de coton (les usines d'égrenage et de pressage de ce textile ont déjà été signalées) ; des défibreuses existent également dans les exploitations de sisal de la région soudanaise. En Guinée française et en Côte d'Ivoire, il y a des distilleries de plantes à parfums ; des usines pour l'extraction de l'huile de palme et pour la fabrication du savon fonctionnent à Conakry et à Porto Novo ; plusieurs

Côte d'Ivoire. — Puits pour la recherche de l'or

Côte d'Ivoire. — Métiers de tisserand sous un baobab

scieries de bois sont également installés en Côte d'Ivoire. Les centres les plus importants possèdent des usines d'électricité, des fabriques de glace et quelques fabriques de limonade. Enfin, il faut signaler les ateliers des différents chemins de fer et l'installation, depuis quelques années, de plusieurs petites industries de réparation d'automobiles.

DAHOMEY. — Un village dans les rochers.

PRODUCTIONS MINÉRALES.— Les matières minérales actuellement exploitées en A. O. F. sont l'*or*, le *sel* et les *sables titanifères*. Le minerai d'or se trouve surtout dans le bassin de la Falémé, dans la vallée du Haut-Sénégal, dans le Bambouk, la région de Sigliri et le Lobi.

Le sel se présente de deux façons : le sel marin provenant des salines du littoral sénégalais et le sel gemme de l'intérieur du Sahara (Taoudéni, Bilma, etc.).

Les sables minéralogènes se rencontrent principalement sur la petite côte du Sénégal et en Casamance ; ils commencent à donner lieu à un certain commerce (7260 tonnes en 1929).

La prospection géologique de l'Afrique occidentale est récente et permet d'espérer la découverte de gisements minéraux intéressants, comme dans les colonies étrangères voisines.

COMMERCE. — Le commerce général de l'A. O. F. avoisine 2.800 millions par an, dont 1.500 millions aux importations et 1.200 millions aux exportations. La part de la France et de 58 % dans les importations et de 56 % dans les exportations.

Au point de vue douanier, l'A. O. F. n'est pas classée par la loi douanière du 13 avril 1928 parmi les colonies dites assimilées à la métropole ; elle possède un régime qui lui est propre.

POSTES, TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES. — L'A. O. F. possède huit offices postaux et télégraphiques distincts, à raison d'un par colonie. Le service est assuré par 278 bureaux répartis ainsi par colonie : Sénégal, 52 ; Guinée française, 40 ; Côte d'Ivoire, 39 ; Dahomey, 33 ; Soudan français, 61 ; Mauritanie, 13 ; Niger, 18 ; Haute-Volta, 22.

Le réseau télégraphique comprend 28.000 kilomètres de lignes. Il est mis en relation avec le réseau télégraphique mondial par les câbles sous-marins ci-après : Dakar-Brest, Dakar-Casablanca-Brest, Dakar-Saint-Louis- Ténériffe-Cadix, Dakar-Pernambouc, Dakar-Conakry et prolongements sur la côte Sud. Le téléphone fonctionne dans une quarantaine de localités et au Sénégal, relie entre elles les villes principales.

RADIOTÉLÉGRAPHE. — Le réseau radiotélégraphique comprend 28 stations ouvertes à la correspondance officielle et privée ; elles relèvent de l'administration locale, sauf le grand poste de Bamako qui appartient au réseau intercolonial.

Les postes de Dakar et de Bamako sont en liaison directe avec la France.

CHEMINS DE FER. — Le réseau ferroviaire de l'A. O. F., constitué par des voies à écartement d'un mètre, comprend actuellement les lignes suivantes :

1° *Lignes exploitées par des Compagnies concessionnaires :*

a) Au Sénégal, la ligne de Dakar à Saint-Louis (263 km.), avec embranchement Louga-Dansa (88 km.).

b) Au Dahomey, la ligne du Central-Dahoméen de Cotonou à Savé et Segboroué (293 km.).

2° *Lignes exploitées par l'administration :*

a) Au Sénégal et au Soudan français, la ligne de Thiès au Niger (Koulikoro, 1.241 km.) ;

b) En Guinée française, la ligne de Conakry à Kankan (662 km.) ;

c) En Côte d'Ivoire, la ligne d'Abidjan à Ferkessédougou (559. km.) ;

d) Au Dahomey, la ligne de l'Est-Dahoméen de Cotonou à Porto-Novo, Pobé et Sakété (110 km.).

Quelques lignes à voie de 0 m. 60 sont également en exploitation au Soudan français, le Ségou-Bani (51 km.) et le San-Bani (12 km.) ; au Dahomey, l'Abomey-Bohicon-Zagnanado (46 km.).

La longueur des lignes exploitées est actuellement de 3.325 kilomètres.

D'autres voies ferrées sont en construction : au Sénégal, les lignes de Dahra à Linguère (40 km.) ; de Diourbel à Taltal (89 km.) ; de la Casamance (150 km.) ; en Côte d'Ivoire, le prolongement de la ligne actuelle de Ferkessédougou à Bobo-Dioulasso, dans la Haute-Volta (240 km.) ; puis de Bobo-Dioulasso à Dédougou (174 km.) et de Bobo-Dioulasso jusqu'au Bani (320 km.) ; le chemin de fer de l'Indénié (140 km.) ; au Dahomey, les lignes de Pobé à Kétou (48 km.) ; de Segboroué à Anécho (50 km.) ; de Grand-Popo à Lacossa (50 km.) ; de Savé au Niger (500 km.) ; en Guinée, de Tabili vers Youkounkoun (200 km.) ; au Soudan français, le prolongement du Thiès-Niger jusqu'au Ségou (250 km.).

ROUTES. — Le réseau routier de l'A. O. F., construit presque entièrement depuis la guerre, comprend actuellement 8.000 kilomètres d'artères principales avec empierrement et ouvrages définitifs et 48.000 kilomètres de pistes aménagées en terrain dur, avec ponts provisoires, et praticables aux automobiles soit toute l'année, soit seulement pendant huit mois environ.

Des services publics réguliers d'automobiles existent dans les colonies du Dahomey, de la Guinée française, de la Haute-Volta et de la Mauritanie.

VOIES D'EAU NAVIGABLES. — Sur le fleuve Sénégal, des services de navigation sont assurés pendant la courte période des hautes eaux du fleuve jusqu'à Kayes. Sur le Niger, des transports ont lieu, pendant cinq mois de l'année, par bateaux aménagés, et le reste de l'année par chalands, d'une part entre Koulikoro (terminus du chemin de fer de Dakar à Thiès et au Niger), Tombouctou et Ansongo (1.400 km.) ; d'autre part, entre Bamako et Kouroussa (374 km.), port fluvial en correspondance avec le chemin de fer de la Guinée. Un service analogue va être créé très prochainement, sur le Niger également, entre Niamey, capitale de la colonie du Niger, et Malanville, où aboutit la route automobile venant du Dahomey. Enfin, sur les lagunes de la Côte d'Ivoire et du Dahomey fonctionnent des services réguliers de vapeurs et d'embarcations.

PORTS. — Envisagées du point de vue des installations maritimes, les colonies du groupe situées en bordure de la mer ne sont pas toutes également favo-

DAHOMEY. — Le village de Savé et le mont Okpa.

DAHOMEY — La route de Cotonou à Abomey.

HAUTE-VOLTA. — Ouagadougou : la foire aux porcs, moutons et chèvres.

HAUTE-VOLTA. — Le village de Sono (cercle de Dédougou).

risées ; si le Sénégal et la Guinée française possèdent des rades suffisamment abritées et des estuaires accessibles, la Côte d'Ivoire et le Dahomey n'ont, au contraire, que des côtes inhospitalières où, en raison de l'existence du phénomène de la barre, les installations d'ouvrages maritimes présentent de véritables difficultés.

L'effort principal de la colonie s'est porté sur la rade de Dakar, mouillage en eau profonde, vaste et sûr, occupant une situation géographique de tout premier ordre qui l'a fait déclarer point d'appui de la flotte. Escale obligatoire pour les lignes venant d'Europe et se dirigeant vers l'Amérique du Sud, le golfe de Guinée et l'Afrique australe, Dakar doit également constituer un port de travail parfaitement outillé en raison du vaste hinterland qu'il dessert. Dans son état actuel, il comprend un plan d'eau de 225 hectares, deux môles pour l'accostage des navires, 2.200 mètres de développement de quais et de môles, 25 hectares de terre-pleins, des hangars d'une superficie totale de 12.800 mètres carrés, 8.700 mètres de voies ferrées, un bassin de radoub de 200 mètres et tout l'appareillage nécessaire. Des travaux en cours d'exécution vont lui apporter encore de notables améliorations ; de nouveaux quais et môles permettront l'embarquement rapide des arachides, le stockage et le chargement faciles du charbon et du mazout ; la profondeur d'eau va être augmentée ; un outillage mécanique perfectionné mis en place ; cette nouvelle partie du port sera jointe au chemin de fer de Dakar à Saint-Louis et à la ville par de nouvelles voies ferrées et routes et une gare maritime spéciale va être créée.

Les autres ports du Sénégal sont situés en estuaires (Saint-Louis, Kaolak, Ziguinchor) ou sont des rades foraines (Rufisque, Foundiougne, Joal) ; ils présentent moins d'importance que Dakar.

En Guinée française, le port de Conakry, en eau profonde et assez abrité par les îles de Los, bien ravitaillé en eau douce, ne possède encore qu'un seul appontement ; on envisage très prochainement la construction d'un mur de quai permettant l'accostage des navires et, sur le terre-plein créé, un entrepôt réfrigéré est en voie de construction pour le stockage des fruits frais (bananes, ananas).

En Côte d'Ivoire et au Dahomey, l'outillage maritime est constitué par des wharfs dont le but est d'atteindre, au delà de la barre, une mer en eau plus calme. Trois wharfs existent actuellement à Grand-Bassam, Cotonou et Port Bouet (Côte d'Ivoire), en face d'Abidjan, point de départ du chemin de fer, et la colonie du Dahomey se propose en construire un autre à Grand-Popo.

Par ordre d'importance, les principaux ports de l'A. O. F. se classent dans l'ordre suivant : Dakar (près de 8 millions de tonnes avec 4.000 entrées et sorties de navires) ; Grand-Bassam (plus de 2 millions et demi de tonnes) ; Cotonou (2 millions et demi) ; Conakry (2 millions) ; Tabou (2 millions) ; puis Grand-Lahou, Assime, Kaolak, Grand-Popo, Sassandra, Rufisque, Ouidah, San Pedro, Fresco, Saint-Louis, Ziguinchor.

COMMUNICATIONS MARITIMES. — Les principales lignes de navigation desservant l'A. O. F. sont les suivantes :

1° *Compagnies françaises :*

a) Départs de Bordeaux et des ports de la Manche ou de l'océan Atlantique : *Chargeurs Réunis* (ligne de la côte d'Afrique, ligne de l'Amérique du Sud desservant seulement Dakar et cargos mixtes) ; *Compagnie des Transports maritimes de l'Afrique occidentale française* ; *Société Navale de l'Ouest* (cargos) ; *Compagnie de Navigation africaine Venture-Weir* (cargos), *Maurel et Prom, Devès et Chaumet* (Sociétés commerciales) ; *Compagnie l' « Union »* (cargos).

b) Départs de Marseille :

Société générale des Transports maritimes à vapeur ; Compagnie française de navigation à vapeur (Cyprien Fabre), paquebots et cargos mixtes ; *Compagnie marseillaise de navigation à vapeur* (Fraissinet) ; *Compagnie de Navigation Paquet*, desservant seulement Dakar et Rufisque ; *Compagnie Franco-Amérique* (cargos).

2° *Compagnies étrangères :*

Compagnie Elder Dempster (anglaise) ; *Woermann Linie* (allemande) ; *Bull West Africa Linie* (américaine) ; *Holland West Afrika Lijn* (hollandaise) ; *Navigazione Libera-Triestina* (italienne).

COMMUNICATIONS AÉRIENNES. — Un service postal aérien hebdomadaire existe entre la France, le Maroc, Port-Etienne, Saint-Louis et Dakar, avec prolongement sur l'Amérique du Sud ; il est exploité par les lignes de la *Compagnie générale aéropostale.*

Le service de l'aéronautique militaire possède sur l'ensemble du territoire de l'A. O. F. 12.000 kilomètres de lignes aériennes avec terrains d'atterrissage, 13 centres pourvus de hangars et d'ateliers et 8 autres terrains de secours.

COMMUNICATIONS TERRESTRES. — Un service automobile entre l'Algérie et l'A. O. F. (Gao, Niamey, Ouagadougou Bamako), assuré par la Compagnie Générale Transsaharienne, fonctionne de novembre à avril.

TERRITOIRE DU NIGER. — Termitière au vieux pasteur.

PLANCHE 12

AFRIQUE OCCIDENTALE FRANÇAISE - POLITIQUE

AFRIQUE OCCIDENTALE FRANÇAISE POLITIQUE

Édité par L'Illustration.

PLANCHE 12 bis

AFRIQUE OCCIDENTALE FRANÇAISE - PHYSIQUE

AFRIQUE OCCIDENTALE FRANÇAISE – PHYSIQUE

Édité par L'Illustration.

PLANCHE 12 ter

AFRIQUE OCCIDENTALE FRANÇAISE - ÉCONOMIQUE

AFRIQUE OCCIDENTALE FRANÇAISE ÉCONOMIQUE

Édité par *L'Illustration*

SÉNÉGAL ET MAURITANIE

Édité par *L'Illustration*.

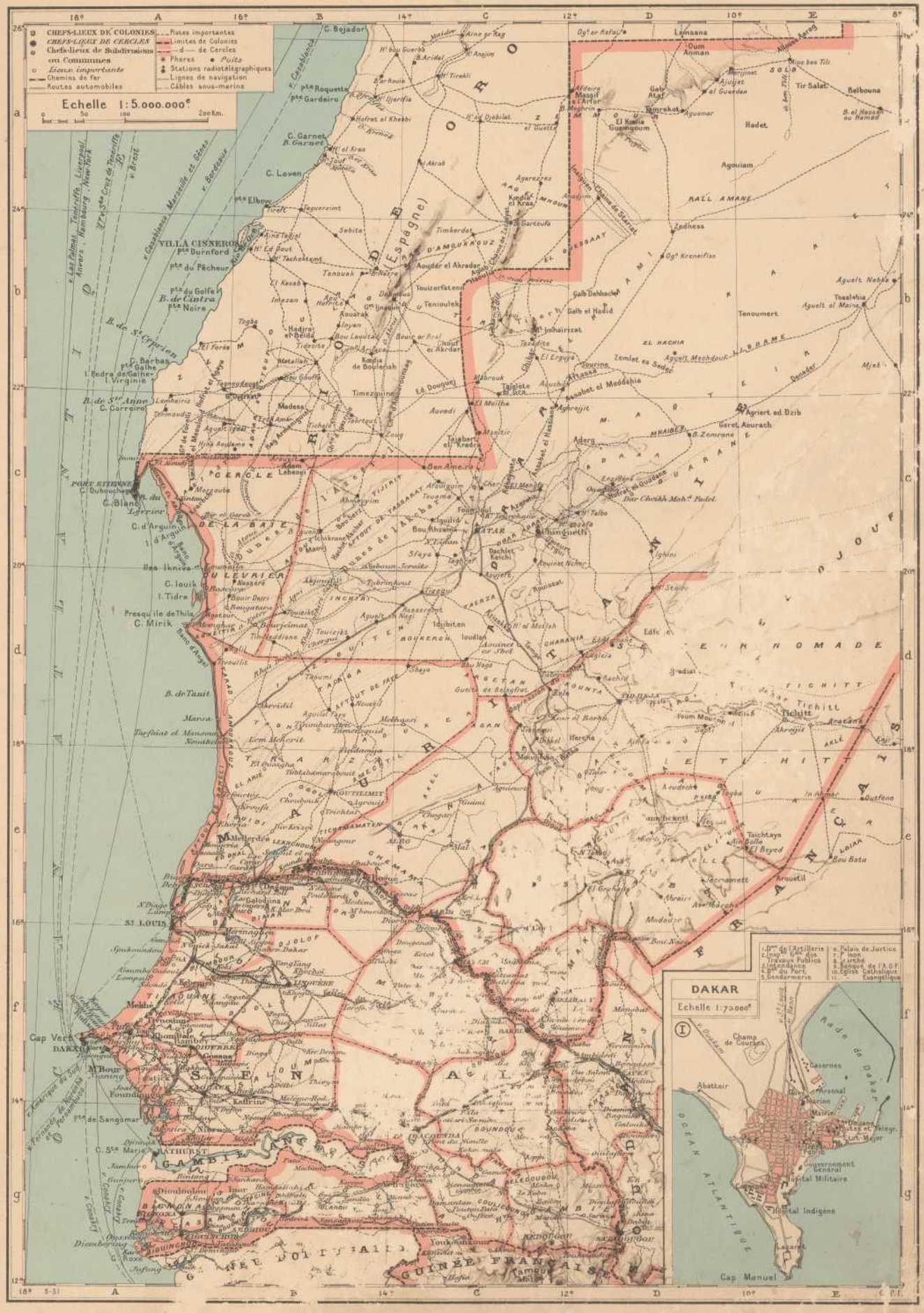

GUINÉE FRANÇAISE

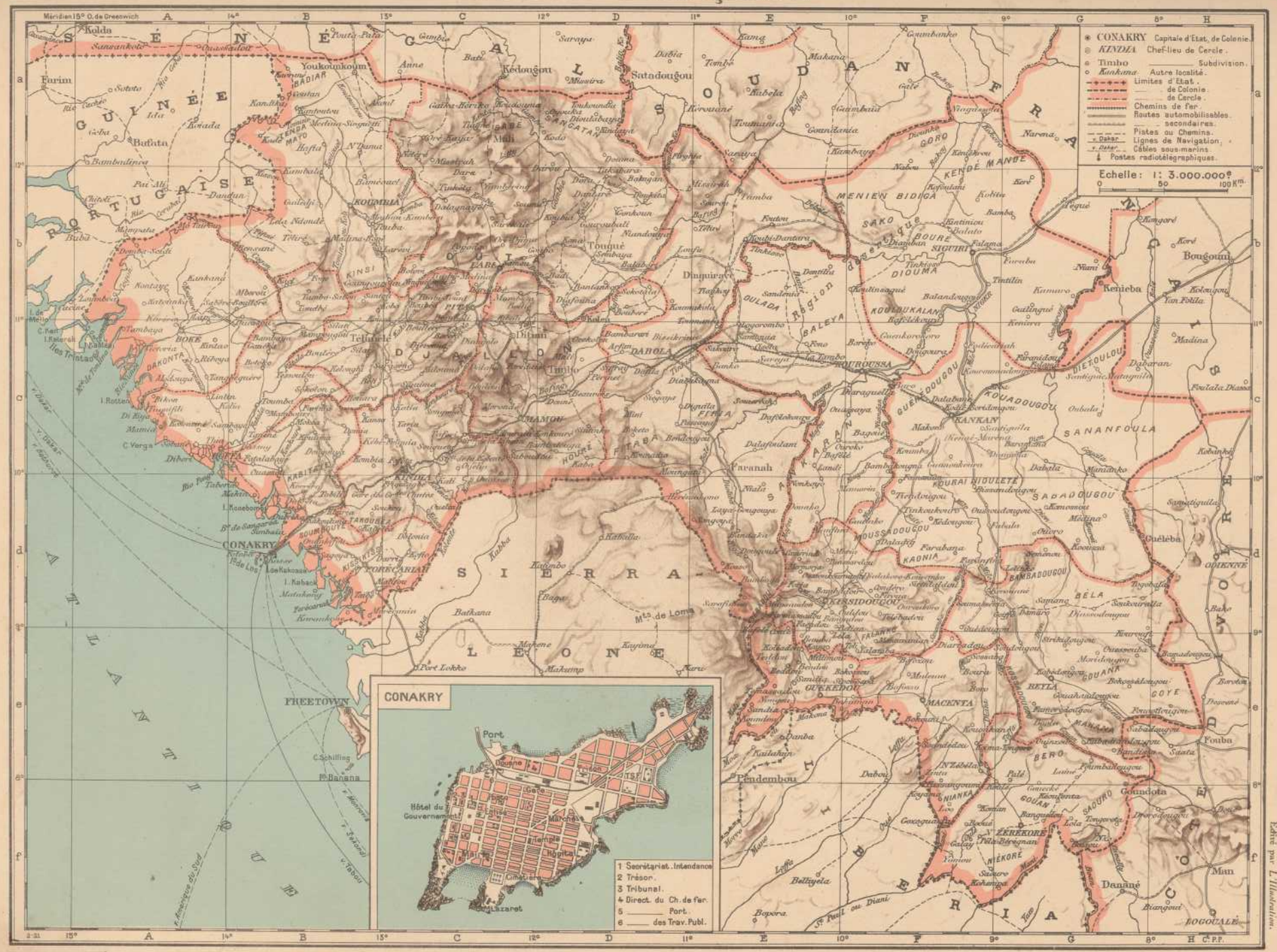

CÔTE D'IVOIRE

Édité par *L'Illustration*.

SOUDAN FRANÇAIS

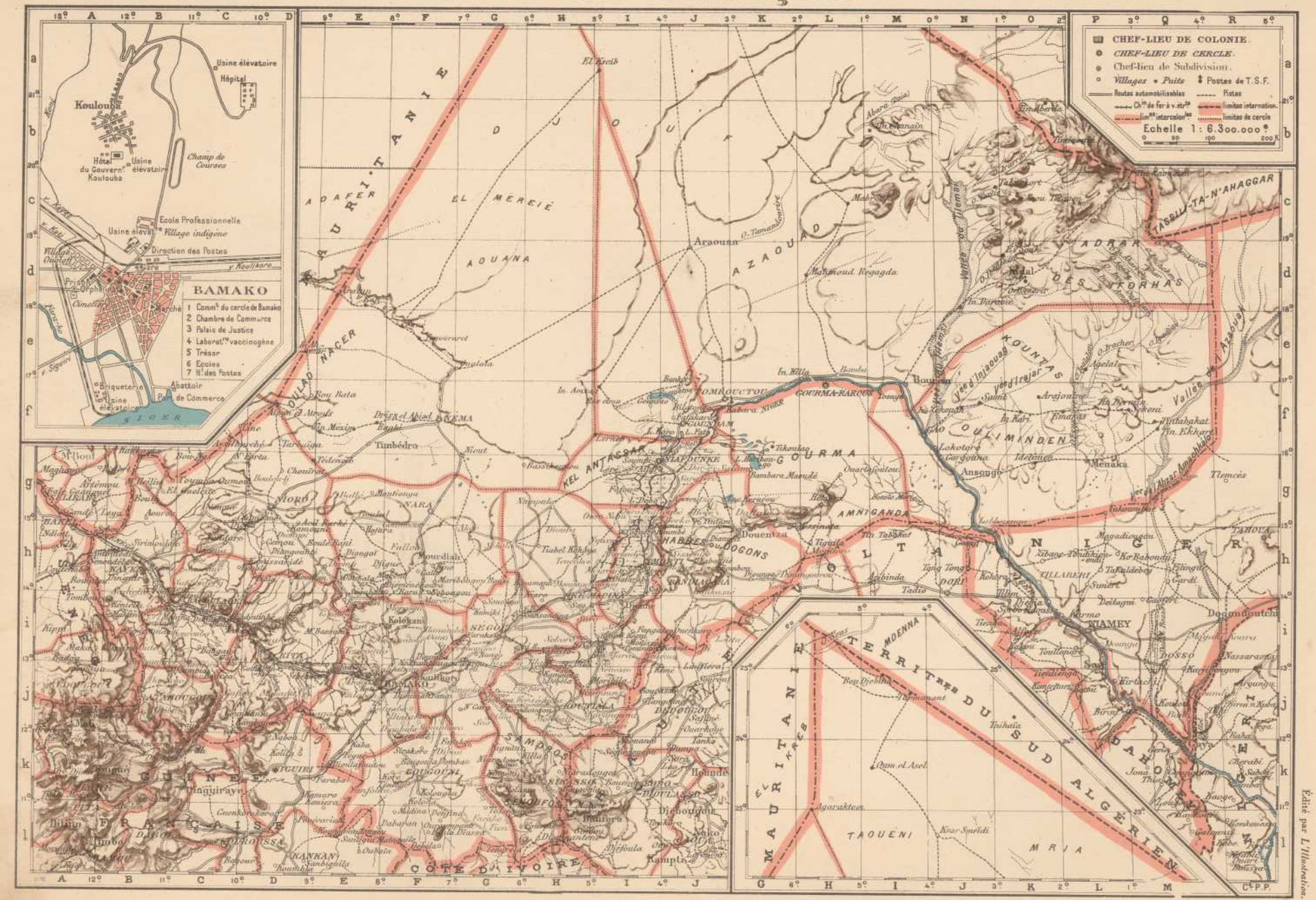

Édité par L'Illustration.

C.t P.P.

PL. 16

25

Édité par *L'Illustration*.

HAUTE VOLTA

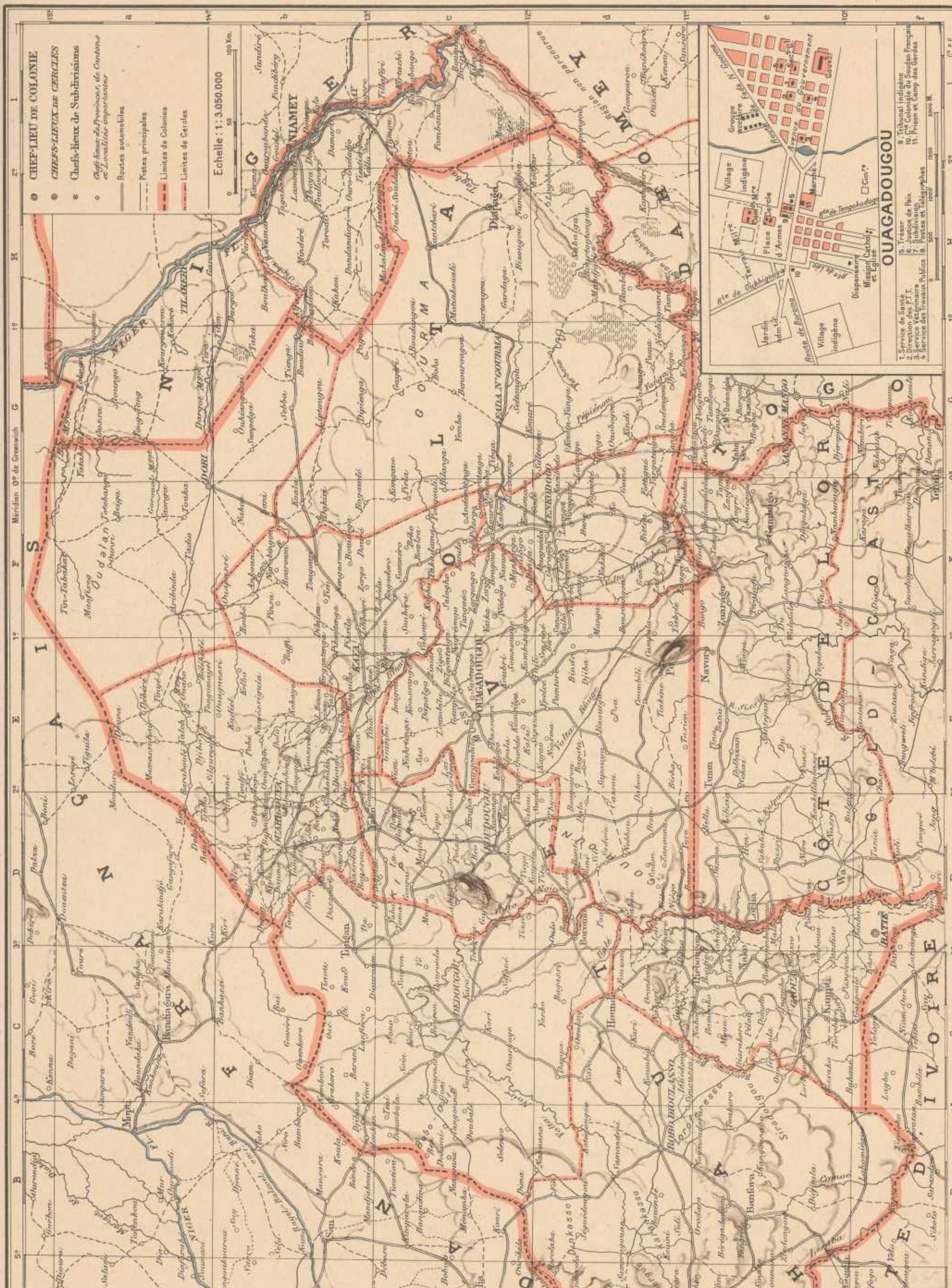

NIGER

Édité par L'Illustration.

PL. 18

Village indigène dans la région de Sokodé (Togo central)

LE TOGO

RENSEIGNEMENTS GÉOGRAPHIQUES

SITUATION. — La partie de l'ancien Togo allemand placé sous mandat français se trouve sur la côte des Esclaves, dans l'Afrique occidentale, par 6° 5' et 11° 11' de latitude Nord et par 1° 45' de longitude Est et 0° 5' de longitude Ouest de Greenwich. Elle est limitée au Nord par la colonie française de la Haute-Volta, à l'Est par le Dahomey, au Sud par l'océan Atlantique et à l'Ouest par la colonie anglaise de la Gold Coast.

CONFIGURATION DU SOL. — Le Togo affecte la forme d'un rectangle très irrégulier dont les grands côtés sont en direction Nord-Sud ; sa superficie est de 52.000 kilomètres carrés, c'est-à-dire environ la dixième partie de la France.

Le territoire du Togo peut se diviser en quatre régions physiques :

1° Une zone côtière sablonneuse et de très faible altitude, formée d'une suite de lagunes dont les principales sont celle de Kétého, ou lac Togo, et celle de Vo ;

2° Un plateau d'une élévation de 70 à 100 mètres s'étendant jusqu'aux premiers contreforts du massif montagneux ;

3° La région montagneuse (monts du Togo et massif de la Kara) couvrant toute la partie centrale et la région Nord-Est du territoire, et dont les altitudes varient de 500 à 1.000 mètres.

Les *monts du Togo* comprennent, au Sud, le massif de l'Agou (1.020 m.) ; au Centre, le massif des Fétiches, bloc aux versants abrupts et fortement travaillés par l'érosion (gorge de Kamé et chute d'Agomé) ; à l'Ouest, le massif de Bouem, d'une altitude de 500 à 800 mètres et constitué par une série de chaînons orientés Sud-Nord.

Le *massif de la Kara* prolonge les monts du Togo et se compose de trois parties : le Tchaudio, dirigé Sud-Nord (plateau de Fasaou et massifs de Korouga et de Soudou-Dako) ; les monts d'Atakora, comprenant les massifs de Lasso-Tamberma, Kaburé et Siou ; le massif de Barba-Bassari, à l'Ouest de Soudou-Dako.

4° Enfin, à l'Ouest de ces massifs, une large plaine arrosée par les affluents de gauche de la Volta. Cette plaine aboutit au Nord à la chaîne de Gambaga, d'une hauteur de 500 mètres environ et orientée Est-Ouest.

HYDROGRAPHIE. — L'hydrographie du Togo comporte :

1° Deux grands bassins qui séparent les monts Togo.

A l'Ouest, l'*Oti*, affluent de gauche de la Volta, reçoit les rivières Koumaga, Kara, Mô et Bassa, dont le débit est très variable selon les saisons et le lit fortement travaillé par l'érosion, double cause de difficultés pour les communications.

L'Oti prend sa source au Dahomey, sous le nom de Pendjari, dans le massif de l'Atakora, et pénètre dans le Togo au coin Nord-Est ; il atteint une largeur de 200 mètres à Sansanné-Mango et, bien que ses berges soient très élevées (15 à 30 m.), sa zone d inondation est considérable. Malgré les bancs de sable et les rochers qui encombrent son lit, l'Oti est navigable pendant six mois de l'année, pour les barques à fond plat, jusqu'à Sansanné-Mango. Son cours très sinueux arrose abondamment toute la région Nord du Togo. Il sert de frontière pendant 40 kilomètres environ entre les zones française et anglaise.

A l'Est des monts, coule le *Mono* qui, dans sa partie inférieure, avant de se jeter dans le golfe du Bénin à Grand-Popo, sert de limite pendant 60 kilomètres avec le Dahomey. Il a pour affluents : à gauche, l'Ogou ; à droite, l'Ana, l'Amou et le Chra. Encombré de rapides, le Mono n'est navigable que pendant quelques mois de l'année.

2° Une série de fleuves côtiers coulent parallèlement du Nord au Sud. Les principaux sont le Sio et le Haho qui se jettent dans le lac Togo après avoir formé le delta de Haho.

Le débit de ces rivières varie avec les saisons. Lors des pluies, elles subissent des crues rapides qui submergent toutes les vallées et charrient des alluvions jusqu'à la mer ; les lagunes côtières sont, de ce fait, en voie d'assèchement.

Les deux principales de ces lagunes sont : 1° celle de Kétého (lac Togo), de 15 kilomètres environ sur 5, et à 600 mètres de la côte entre Anécho et Lomé, derrière Porto-Ségouro ; sa profondeur moyenne est de 2 mètres à 2 m. 50, ses eaux ne sont pas salées 2° la lagune de Vo, reliée au lac Togo par un bras de 100 à 600 mètres de large.

Grand'mère et petite-fille (Massif montagneux du Haut-Togo). *Phot. Lepart.*

CLIMATOLOGIE. — Comme dans les colonies voisines, les saisons pluvieuses alternent avec les saisons sèches. La chaleur est assez élevée et constante, les écarts entre les minima et les maxima sont plus considérables à mesure que l'on avance dans l'intérieur ; le minimum pour juillet et août est compris entre 19 et 20° et le maximum pour mars et avril entre 23 et 31°.

Il y a une saison sèche et chaude de décembre à mars et une autre, quoique de température moins élevée, de juillet à septembre. Les pluies, tornades et averses sévissent de mars à juin et d'octobre à novembre. Dans le Nord du territoire, il n'y a qu'une saison de pluies dont le maximum est en septembre.

Les pluies sont très irrégulières d'une année à l'autre ; c'est dans la région de Palimé, partie méridionale des monts de Togo, qu'il pleut le plus ; le nombre de jours de pluie y dépasse 150 et la quantité d'eau tombée est comprise entre 1.500 et 2.000 millimètres.

Le maximum de la pression barométrique correspond au minimum de température et inversement, surtout pour les mois de juin à août ; la moyenne pour la région côtière est de 758 $^{m}/_{m}$ et pour la région centrale de 700 $^{m}/_{m}$.

Sur la côte, le vent souffle toujours du Sud et se fait sentir dans l'intérieur pendant une partie de l'année, mais, à partir du mois de décembre, il fait place au vent du Nord (*Harmattan*). Ce vent très sec vient du désert et dessèche tout ce qu'il rencontre, organismes vivants et objets

Tam-Tam Koukouiba.

inanimés ; il serait même la cause de certaines maladies nerveuses. Dans l'ensemble, le climat du Togo est sain et supportable pour l'Européen qui y observe les règles de l'hygiène tropicale.

HISTORIQUE

La première installation de la France au Togo est liée à celle du Dahomey et remonte au dix-septième siècle.

En 1664, la Compagnie des Indes orientales avait établi un comptoir sur la côte du Bénin à Juda (Ouidah), où se pratiquait la traite des noirs. En 1671, Colbert y fit édifier un fort pour la protection des commerçants.

Louis XV nomma, en 1767, un administrateur pour diriger le comptoir et étendre l'influence française dans les régions avoisinantes, soit à Anécho (Petit-Popo), soit à Afflaho (Wlahu), près de Lomé, mais l'exécution de ce programme ne donna aucun résultat et, après la Révolution, on se désintéressa de ces comptoirs.

La France, sollicitée depuis 1870 par les familles influentes d'Anécho, envoya le lieutenant de vaisseau Dornain pour la représenter et conclut, le 16 avril 1885, un traité de protectorat avec le roi Ouébo.

Mais, à partir de cette date, la France se heurta à la colonisation allemande. D'innombrables difficultés surgirent, auxquelles mit fin la signature de la convention du 24 décembre 1885, qui reconnaissait les droits de l'Allemagne sur le Togo et lui abandonnait Petit-Popo et Porto-Ségouro ; toutefois, nos commerçants établis dans ces deux ports avaient la faculté de faire des échanges de marchandises avec le territoire français limitrophe sans payer aucun droit.

Les Allemands entreprirent l'exploitation et l'organisation de la colonie, mais une nouvelle convention (23 juin 1887) remania la frontière de 1885, qui ne fut définitivement fixée qu'en 1889 par la mission Plé-Brisson. La mise en valeur du Togo était en plein développement lors de la déclaration de guerre de 1914.

Le gouverneur de la colonie proposa aux gouvernements de la Gold Coast (Angleterre) et du Dahomey (France) de garder la neutralité ; les Anglais répondirent en occupant Lomé et les Français s'emparèrent de Porto-Ségouro. Les opérations franco-anglaises commencées le 5 août se terminèrent le 26 août par la reddition sans conditions des Allemands.

Une convention, signée à Lomé le 30 août, délimita les territoires confiés à la France et à l'Angleterre et attribua à cette dernière l'ensemble de la région Ouest.

Un nouvel accord, signé le 10 juillet 1919, donnait à la France la région Est du Togo avec le port de Lomé, tout le réseau ferroviaire et le débouché sur la mer, soit une superficie territoriale de 52.000 kilomètres carrés.

Le 30 septembre 1920, le commissaire de la République du Togo prenait possession des territoires nouvellement attribués à la zone française et installait à Lomé le siège de son administration.

Le Conseil de la Société des Nations a confirmé, le 20 juillet 1922, le mandat de la France sur le Togo.

Population. — Le fusionnement des races dû à l'influence de la civilisation européenne, de plus en plus importante, rend difficile une classification rationnelle des différentes peuplades du Togo. Néanmoins, on peut envisager trois zones principales de civilisation :

1° Dans la zone Sud, s'étendant de la côte jusqu'à Kpandou et Nuatja, habitent les Ehoués (région côtière), les Achantis (bassin de la Volta) et les Fons (vallée du Mono), qui vivent continuellement avec des Européens et ont adopté leurs manières de vivre ; ce sont des commerçants ou employés intelligents et instruits ;

2° Dans la zone centrale se trouvent les groupements de langue *tim* (peuplades de l'Akposso, de l'Akébou et de l'Adélé). Bien qu'ils échappent à l'influence européenne, ils ont organisé leur vie et leurs habitations d'une façon convenable et ont le sens artistique et industriel ;

3° Dans la zone Nord, les massifs montagneux de la partie orientale sont habités chacun par une peuplade différente, de race bariba et de langue *tim*. Les plaines de la partie occidentale sont occupées par des peuplades plus arriérées, au costume sommaire : Mobas, Gourmas, Dagombas, Nanambas, Baoulés et Mossi.

Il convient de mettre à part les Peuhls et les Haoussas. Les premiers, disséminés dans la région Nord, s'adonnent à l'élevage ; les seconds, de race islamique, font du commerce et circulent du Soudan à la côte.

Le plus beau type du Togo est, sans contredit, le Cabrais (zone Nord), dont le corps, généralement bien proportionné, révèle une vigueur peu ordinaire.

La race est le plus souvent indiquée par des tatouages.

Les habitants du Togo sont intelligents, capables de s'assimiler les mœurs européennes et de s'élever ainsi progressivement à un degré supérieur de civilisation.

La population du Togo (1930) est de 726.204 habitants pour une superficie de 53.000 kilomètres carrés, soit une densité de près de 14 habitants au kilomètre ; le nombre des Européens et assimilés est de 624.

L'organisation sociale et religieuse est la même que celle de la plupart des tribus africaines, collectivités dirigées par un chef disposant d'un pouvoir étendu. Elle comporte trois classes : les notables, les artisans et griots, les serviteurs. Dans la famille, l'autorité du père est absolue. La polygamie est en usage.

On compte environ 60.000 chrétiens (catholiques et protestants) répartis dans les cercles du Sud et 5.000 musulmans cantonnés dans la région Nord ; tous les autres indigènes sont fétichistes.

ADMINISTRATION

Le pays est placé sous l'autorité d'un gouverneur des colonies, commissaire de la République.

Celui-ci est assisté d'un conseil d'administration qui peut aussi se transformer en conseil de contentieux pour régler les litiges entre particuliers et l'administration.

Station agricole de Tové.

Au point de vue administratif, le pays est divisé en six cercles : Lomé, Anécho, Klouto, Atakpamé, Sokodé et Sansanné-Mango.

A la tête de chaque cercle est placé un administrateur, assisté d'un fonctionnaire adjoint et d'un commis des services civils remplissant les fonctions de comptable. Les cercles d'une certaine étendue comportent une ou plusieurs subdivisions commandées par un fonctionnaire européen.

Cercle de Lomé. — Lomé, chef-lieu du territoire, siège du gouvernement, de tous les services généraux, du tribunal de première instance et d'un évêché catholique, est une ville de formation récente sur le golfe du Bénin et a 12.000 habitants, dont 300 Européens. Tsévié, sur la voie ferrée d'Atakpamé, est le centre géographique et commercial du cercle de Lomé ; Gamé, Noépé et Assahoun sont le siège de marchés importants et de factoreries européennes.

Misahöhe.

Cercle d'Anécho. — Chef-lieu Anécho, 4.350 habitants, sur le golfe du Bénin (le commandant du cercle et les fonctionnaires demeurent à Zébé, à 2 kilomètres à l'intérieur) ; les autres agglomérations importantes sont : Tabligbo, chef-lieu de subdivision, Porto-Ségouro, ancien port florissant à l'époque de la traite des noirs, Tokpli, centre commercial de la vallée du Mono, et Vogan (marché).

Cercle de Klouto. — La résidence et les bureaux de l'administration se trouvent à Misahöhe sur la montagne de Klouto, à 9 kilomètres de Palimé, chef-lieu de subdivision au terminus du chemin de fer de Lomé vers l'Ouest, siège d'un marché et de nombreuses factoreries européennes ; plantations importantes à Agou et Togo.

Cercle d'Atakpamé. — La résidence du commandant du cercle est à Atakpamé, ville de 2.500 habitants, aux marchés très suivis, terminus du chemin de fer du Nord ; les autres localités principales sont : Okou et Nouatja, chefs-lieux de subdivision, centres commerciaux et stations agricoles.

Cercle de Sokodé. — Le commandant du cercle résidant à Sokodé est utilement secondé par le chef supérieur des Cototolis, qui jouit d'une autorité incontestée sur ses sujets ; les localités sont : Bassari et Lama-Kara, chefs-lieux de subdivision, Bafilo et Banjeli, centre d'une région riche en minerais de fer, exploitée par les indigènes.

Cercle de Sansanné-Mango. — Le commandant du cercle réside à Sansanné-Mango, ancienne capitale du royaume de Borgou ; région de culture du kapok et du karité.

Garde indigène et police. — Il n'y a pas de troupes régulières au Togo. Il existe seulement une garde indigène, sorte de gendarmerie à l'effectif de 350 indigènes. A Lomé, se trouvent un commissaire et un inspecteur de police européens.

Justice. — Il existe à Lomé un tribunal de première instance rattaché à la cour d'appel de l'A. O. F., à Dakar ; sa juridiction s'étend à tous les Européens ou assimilés résidant au Togo ; il est composé de trois magistrats.

Des tribunaux indigènes fonctionnent dans tous les chefs-lieux de cercle et de subdivision et jugent les affaires civiles et commerciales, les délits et les crimes ; ils sont présidés par les commandants de cercle ou les chefs de subdivision qu'assistent deux notables indigènes et un secrétaire.

Instruction publique. — L'enseignement officiel comprend trois catégories et est donné exclusivement en français dans les écoles de village, les centres scolaires ou écoles régionales, les cours d'adultes, les cours complémentaires, les écoles professionnelles et les cours techniques et pratiques. Une école supérieure primaire est installée à Lomé. Une école d'agriculture fonctionne à la station d'essais de Tové (cercle de Klouto).

Finances. — Le décret du 23 mars 1921, qui a conféré l'autonomie administrative et financière au Togo, a spécifié qu'il posséderait son budget propre, alimenté par les recettes de toutes natures effectuées sur le territoire (impôt personnel sur les Européens et les indigènes, patentes et licences, droits de douane et de consommation, recettes des P. T. T.) ; ces revenus sont destinés à faire face aux dépenses d'administration générale et des œuvres d'intérêt social et économique. Le budget de 1931 s'élevait à 61 millions de francs.

En 1927 a été créé un budget annexe de la santé publique ; il s'est élevé à 6.311.000 francs en 1931.

Services des voies de pénétration, du wharf et des travaux publics. — Ce service, placé sous la direction d'un capitaine du génie, fait l'objet d'un budget spécial qui a été, en 1928, de 10.778.000 francs.

Douanes. — Le régime douanier ne comporte aucun tarif différentiel au profit de la puissance mandataire et assure toujours une égalité complète de traitement entre tous les Etats faisant partie de la Société des Nations (art. 22 du pacte de la Société des Nations).

GÉOGRAPHIE ÉCONOMIQUE

Flore. — Les produits agricoles varient avec les influences géologiques et climatériques. La *zone côtière ou maritime*, entièrement déboisée et où ne pousse qu'une brousse de faible taille, supporte la culture du cocotier, du cotonnier, du maïs, de l'arachide, du manioc, des haricots, de l'agave, du ricin, du tabac ; la *zone médiane*, couverte de graminées de haute taille, convient au maïs et aux haricots. La *zone du moyen et bas Mono*, plus humide, est favorable au palmier à huile, au cotonnier, au tabac et à la canne à sucre ; la *zone dite du massif du Togo*, aux vallées profondes et aux cours d'eau nombreux, est de beaucoup la plus fertile comme elle est d'ailleurs la plus humide : on y trouve des forêts luxuriantes aux essences multiples (roco, acajou, etc.), et on y cultive le cacaoyer, le caféier, le palmier à huile, le cotonnier, le sisal, la canne à sucre, le manioc, le maïs, l'igname, la patate et le tarot ; la *zone soudanaise*, avec mois de pluies, possède des graminées

et une brousse tourmentée et épineuse. On y cultive le karité, le coton, le mil, le dâ ou chanvre de Guinée, le sisal, le ricin, le tabac, le kapok et l'arachide.

ELEVAGE. — L'élevage, principalement le cheptel bovin, constitue une richesse d'avenir.

Dans la zone côtière, on trouve des chèvres, des moutons à laine et des porcs, des bœufs de petite race dite des lagunes, des poulets, canards, pintades, pigeons, dindes et oies.

La zone soudanaise, surtout dans les cercles de Sokodé et de Sansanné-Mango, possède des types bovins plus élevés et résistants ; le cheval, de petite taille, y vit dans de bonnes conditions.

BOIS. — Le Togo a peu de forêts, sauf dans la partie montagneuse de l'Ouest (ébène, acajou, roco, santal rouge et teck).

Bureau du cercle de Klouto.

FAUNE. — La faune du Togo est très abondante ; les animaux et oiseaux qui peuvent servir à l'alimentation sont : l'antilope, le sanglier, le lièvre, le rat palmiste, la perdrix, la gelinotte, le canard, le pigeon et la tourterelle ; parmi les animaux dont la dépouille est précieuse, on chasse la panthère, l'éléphant, le buffle, l'hippopotame, le chat-tigre, le singe noir, la loutre d'eau douce, la civette, l'hyène, le chacal, le marabout et l'aigrette.

PÊCHE. — On pêche, en mer et en lagune, tous les poissons d'Europe et ceux des mers tropicales. Une grosse industrie locale de poissons secs vend ses produits à l'intérieur jusqu'au Soudan.

INDUSTRIE. — Le sous-sol du Togo est encore très peu connu, aussi l'industrie du pays est-elle uniquement agricole ; elle consiste dans la préparation des produits en vue de l'exportation.

Des usines d'égrenage et de pressage de coton sont installées à Lomé, Atakpamé, Nouatja, Palimé, Sagada et Sokodé. Une usine à traiter les palmistes fonctionne à Agou. La mission catholique de Lomé comprend des ateliers de menuiserie, d'ébénisterie, de ferronnerie, de vêtements, de chaussures et d'articles de librairie.

Le mouvement commercial du Togo pour 1930 a été de 184.212.975 francs, dont 100.982.044 francs d'importations et 83.230.931 francs d'exportations.

Les produits exportés sont les amandes et l'huile de palme, le cacao en fèves, le coprah, le coton égrené, les graines de coton et le kapok.

Les principales importations sont : les farineux alimentaires, le sucre, le tabac, le ciment, l'huile de pétrole, les métaux, le sel, les verres et cristaux, les tissus, les machines et mécaniques, les ouvrages en bois, les boissons ; les pays importateurs principaux sont, par ordre d'importance, l'Angleterre, la France, les Etats-Unis, la Hollande, l'Allemagne, les colonies anglaises et françaises.

PORT. — Le port de Lomé est le seul du Togo ; il est constitué par un wharf de 420 mètres de long, perpendiculaire à la côte et qui permet d'embarquer et de débarquer 600 tonnes par jour. La profondeur à son extrémité est de 8 mètres, la hauteur de marée étant de 1 m. 50.

LIGNES DE NAVIGATION. — Les communications avec la métropole sont assurées par :

1° Les courriers de la *Compagnie des Chargeurs Réunis*, partant tous les vingt jours de Bordeaux et dont la traversée est de seize jours ;

2° Les paquebots des *Compagnies Fraissinet* et *Fabre*, dont les départs ont lieu de Marseille tous les vingt-cinq jours et qui mettent vingt jours pour atteindre Lomé ;

3° Les courriers anglais de la *Compagnie Elder Dempster* partant de Liverpool tous les quatorze jours ;

4° Les paquebots rapides de la *Compagnie Holland West Afrika Lijn*, avec départ mensuel à l'escale de Boulogne ou de Bordeaux ;

5° Les paquebots rapides de la *Compagnie Woermann*, avec un départ par mois de Boulogne.

Tous ces paquebots font escale dans les ports de la Côte occidentale d'Afrique.

Le service des petites escales entre la Nigéria anglaise, le Dahomey, le Togo, la Gold Coast et la Côte d'Ivoire est assuré chaque semaine par deux caboteurs.

CHEMINS DE FER. — Le réseau ferroviaire du Togo a une longueur de 330 kilomètres répartis en trois lignes partant de Lomé, soit : Lomé-Anécho ; Lomé-Palimé et Lomé-Atakpamé, avec prolongement de 190 kilomètres vers Sokodi, en cours d'exécution ; les départs dans chaque direction ont lieu plusieurs fois par semaine.

ROUTES. — Le réseau routier du Togo, de 3.000 kilomètres environ, a été classé en trois catégories selon le poids des véhicules admis à y circuler : camions de 2 tonnes au maximum, camions de 1 tonne, voitures légères et camionnettes n'excédant pas 400 kilos. Dans la première catégorie, la principale route est la grande artère centrale du sud au nord, reliant Lomé à Ouagadougou (Haute-Volta) et à Dakar par Bamako.

POSTES, TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES. — Le service postal du Togo est assuré par les paquebots des Compagnies maritimes dont il a été question plus haut : de Lomé, les courriers sont dirigés par chemin de fer sur Anécho, Palimé et Atakpamé et, de là, par automobile, dans les cercles du Nord et de la Haute-Volta.

Le service télégraphique et téléphonique est exploité par un réseau actuel de 621 kilomètres ; des lignes aériennes relient le Togo au Dahomey et à la Gold Coast.

Deux câbles sous-marins mettent en communication le Togo avec les colonies voisines : 1° de Lomé à Accra (Gold Coast) ; 2° de Lomé à Douala (Cameroun), par Cotonou (Dahomey).

Une station radiotélégraphique en liaison avec la France fonctionne à Lomé.

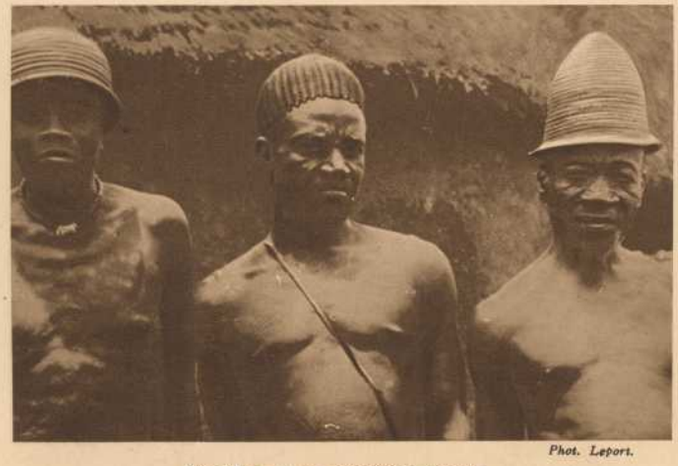

Phot. Leport.

Haut-Togo : types d'indigènes cabrais.

TOGO ET DAHOMEY — POLITIQUE

Édité par *L'Illustration*.

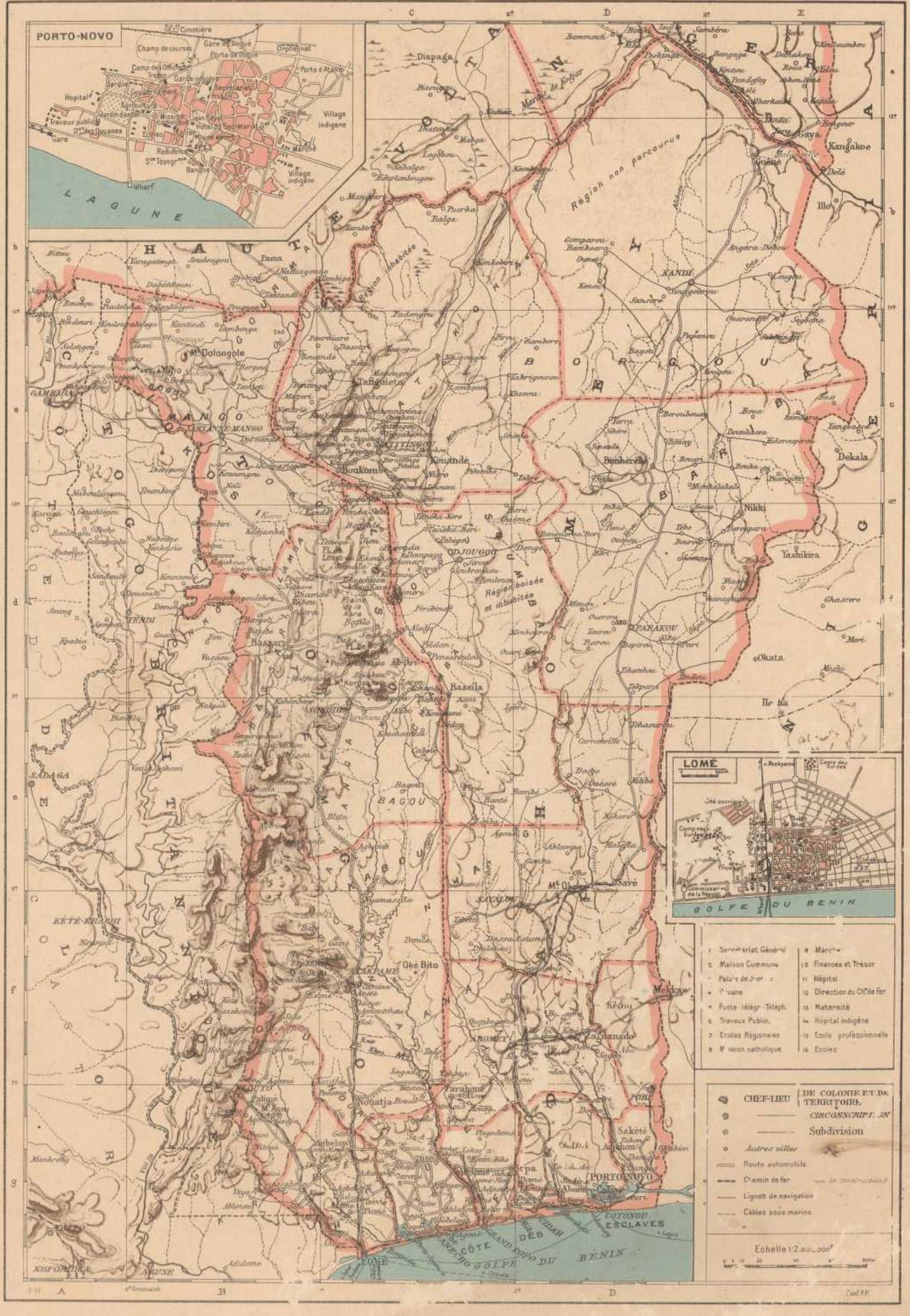

OUBANGUI-CHARI. — Un épisode d'une chasse à l'hippopotame dans les marécages de Bahr Ouandjia. *Phot. Exp. Citroën.*

L'AFRIQUE ÉQUATORIALE FRANÇAISE

RENSEIGNEMENTS GÉOGRAPHIQUES

SITUATION. — L'Afrique équatoriale française s'étend au centre de l'Afrique entre 5° de latitude Sud et 22° de latitude Nord et 8° 42' — 27° 26' de longitude Est de Greenwich ; elle a la forme d'un triangle rectangle dont le grand côté irait du massif de Serkinda, au Nord, à Pointe-Noire, au Sud ; sa plus grande longueur Nord-Sud est de 3.160 kilomètres et sa plus grande largeur Ouest-Est est de 2.100 kilomètres ; sa superficie est de 2.362.000 kilomètres carrés, soit quatre fois celle de la France.

Elle est limitée au Nord par la Libye italienne, le Sahara et l'Afrique occidentale française, à l'Ouest par la Nigéria anglaise, le Cameroun (sous mandat français), la Guinée espagnole et l'océan Atlantique, au Sud et au Sud-Est par le Cabinda portugais et le Congo belge, à l'Est par le Soudan anglo-égyptien.

Ses frontières terrestres ont un développement de 10.500 kilomètres et ses côtes mesurent une longueur de 1.300 kilomètres.

CONFIGURATION DU SOL. — L'A. E. F. est un plateau ancien, affaissé en sa partie centrale et descendant à la mer par gradins. La bordure sur l'Atlantique est formée par les monts de Cristal, chaînes granitiques ne dépassant pas 1.500 mètres.

L'affaissement de la partie centrale a constitué deux grands bassins : au Sud, celui du Congo, au Nord, celui du lac Tchad.

CLIMATOLOGIE. — Au point de vue du climat, l'A. E. F. se divise en trois régions, du Sud au Nord :

1° *Région équatoriale* : chaleur uniforme (25°), débilitante pour les Européens, et régime pluvieux intense pendant toute l'année ;

2° *Région tropicale* : c'est la région du bassin du Chari, partagée en deux saisons, l'une sèche, l'autre humide ;

3° *Région subdésertique* : celle qui entoure le lac Tchad, sèche et possédant le climat du Sahara.

HYDROGRAPHIE. — Les fleuves côtiers sont peu praticables et coupés par des rapides interdisant une navigation régulière. Les principaux sont :

1° L'*Ogooué*, qui descend des plateaux au Nord de Brazzaville ; il a une longueur de 1.280 kilomètres, reçoit les eaux de l'Ivindo et de l'Okano, sur la rive droite, de l'Onoï et la N'Gounié, sur sa rive gauche, et se jette à la mer par un immense delta ;

2° Le *Kouilou* (500 kilom. de longueur), qui se jette dans l'océan au Nord de Loango ;

3° Le *Congo*, deuxième fleuve de l'Afrique pour sa longueur (4.700 kilom.) ; ses principaux affluents, en territoire français, sont : sur la rive droite ; *a*) l'*Oubangui* (2.270 kilom.), formé de l'Ouellé, du M'Bomou (lui-même grossi du M'Bari), du Kotto, du Kouango et du M'Bali ; il est navigable de Bangui à son confluent avec le Congo ; *b*) la *Sanga*, de 700 kilomètres de longueur, qui prend sa source dans l'Adamaoua, au Nord de Koundé et reçoit comme affluents la Kadei et la N'Goko

Le Congo et l'Oubangui servent de frontière aux territoires français et belge. Le Congo est navigable sur une grande partie de son cours, mais des chutes infranchissables le séparent de la mer. Ces chutes sont contournées, en territoire belge, par un chemin de fer à voie étroite ; en territoire français, le chemin de fer Brazzaville-Océan reliera la capitale de l'A. E. F. à la mer ;

4° Le *Chari*, fleuve important, navigable en toutes saisons ; il coule en pays plat et a, de ce fait, des crues qui inondent d'immenses surfaces et le mettent en communication avec le *Logone*. Il se termine dans le lac Tchad par un vaste delta marécageux ; ses principaux affluents sont : le Gribingui, l'Aouk, le Bahr Salamat, le Bahr Erguig, le Bahr Sara.

Le lac Tchad est une immense nappe d'eau à une altitude de 240 mètres, de forme triangulaire et dont la surface atteint 27.000 kilomètres carrés, à peu près celle de la Belgique ; mais il a peu de profondeur : 6 à 7 mètres. Il reçoit les eaux du Chari, mais, par suite des apports d'alluvions du Chari et des sables du Kanem chassés par les vents du N.-E., sa partie Est est de plus en plus envahie par les îles.

La côte Atlantique, au Nord du cap Lopez, s'enfonce dans l'estuaire du Gabon, long de 65 kilomètres et large à l'entrée de 16 kilomètres ; au Sud de ce cap elle est basse et comporte des lagunes saumâtres ; au large, une barre en rend l'accès difficile.

Les promontoires importants sont : le cap Esterias, au Nord de Libreville, et le cap Lopez, au Nord de Port-Gentil.

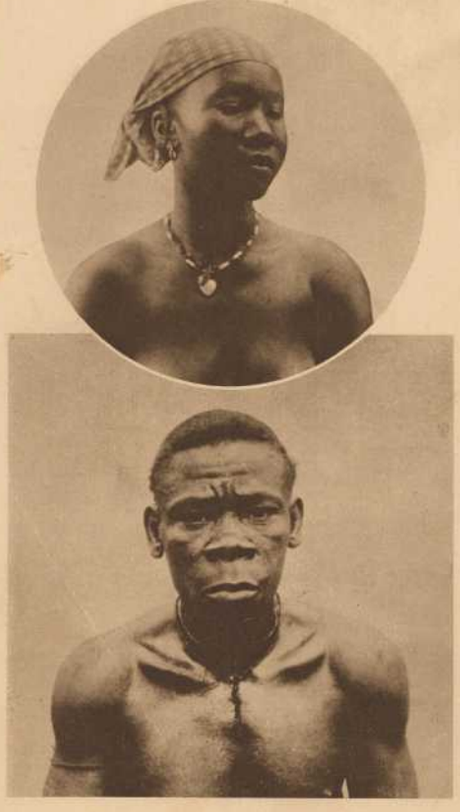

En haut : type de femme indigène de la région du Bas-Congo.
En bas : type Babinga (région de la Sanga).

RACES. — Les indigènes primitifs de l'A. E. F. sont les *Boulous* et les *Akoas* épars sur tout le territoire ; de race naine, ils ont de tout temps habité les forêts.

On peut les classer en deux catégories :

1° Les *Noirs de la brousse*, agriculteurs, cultivant les clairières et faciles à soumettre ;

2° les *Noirs de la forêt*, sauvages, lâches et sanguinaires, vivant surtout de chasse et autrefois anthropophages.

Ils se tatouent le corps et le visage et se distinguent ainsi de tribu à tribu ; ils sont fétichistes, superstitieux et l'influence des sorciers est chez eux primordiale, car les nombreux crimes rituels (empoisonnements et assassinats) sont commis à leur instigation.

Leurs principales diversités sont :

1° Les *M'Pongoués* ou *Gabonais*, de pure race nègre sous tous les rapports, qui ont les premiers envahi le pays et ont aujourd'hui à peu près disparu ; c'étaient surtout des commerçants ;

2° Les *Galoas* ou *Gallois*, piroguiers sur l'Ogooué ;

3° Les *Apingis* et les *Bakalès*, vivant aussi sur les bords de l'Ogooué, qui sont des M'Pongoués restés plus sauvages ;

4° Les *Pahouins* ou *M'fans*, envahisseurs modernes du Gabon, qui ne sont pas de vrais nègres ; ils habitent l'Ogooué sous le nom d'*Ossy bas* et *Oudumbas*, se rattachent aux *Niam-Niams* par leurs traits et leurs habitudes,

vivent de chasse et souvent aussi de brigandage.

5° En descendant vers le Sud entre l'Ogooué, le Kouilou et le Congo, les *Loangos* et les *M'Bochis*, de race assez chétive, de petite taille et très doux, qui fournissent des porteurs en grand nombre ;

6° Plus en avant vers le Congo, les *Batékés*, un peu plus grands que les Loangos, mais aussi laids ;

7° Le long des rives du Congo et de ses affluents, y compris l'Oubanghi, les *Boubanguis* et les *Apfourous*, populations robustes, de forte taille, de même type que les Batékés, habiles pagayeurs et commerçants hardis ;

8° Les tribus des *Bonjos*, vivant sur l'Oubangui, d'une taille souvent athlétique ; plus haut et toujours sur l'Oubangui, les *Bouzerous*, la même race, mais plus petits que les précédents ;

9° Au Nord de l'Oubangui, depuis Bangui jusqu'aux confins du Baguirmi et du Ouadaï, les *Banziris*, au teint cuivré plutôt que noir, de haute taille, robustes, travailleurs et beaucoup moins primitifs ; on peut leur rattacher les *Balingos*, vivant dans le triangle formé par la Sangha et l'Oubangui ;

10° En remontant vers le Nord : *a*) les *Langouassis*, qui se percent la lèvre inférieure d'un ou plusieurs trous dans lesquels ils insèrent des baguettes de bois ou d'ivoire, tandis que dans la lèvre supérieure ils logent une rondelle d'ivoire ou d'étain et se mettent dans les ailes du nez des anneaux ou des petits bâtons ; ils portent les cheveux longs qu'ils imprègnent de suie et de graisse ; *b*) les *Dakouas* et les *N'Gapous*, qui se rapprochent plutôt des Banziris et qui vivent dans la région de Fort-Crampel ; ils savent travailler le fer et on trouve chez eux les mêmes armes de jet que chez les Niam-Niams ; quelques groupes comme les *Sabangas* représentent les races de source blanche du Nord-Est de l'Afrique ;

11° Dans la région de Fort-Archambault, les *Kabas Bodos* ; types superbes, qui vont nus et portent des ornements bizarres ; plus au Nord, les *Tounias*, les *Niellims* et les *Bouas* ;

12° Dans le Bornou, les *Kottokos* et, sur la rive orientale du bas Chari, les *Chouas* au teint clair ;

13° A l'Est, dans l'angle formé par le cours de l'Oubangui et la frontière du Soudan anglo-égyptien, les *Sangos*, les *Yakomas* et les *Bougbous*, populations paisibles s'adonnant à la culture ; enfin les *Dendis* et, plus près du fleuve, dans la région de Bangassou, les *N'Sakkaras*, peuplades venues plus récemment du Bahr-el-Ghazal.

Une rampe de la future voie ferrée du Congo à l'Océan.

HISTORIQUE

Ce n'est qu'à partir du seizième siècle que le Congo commença à être connu. Tout d'abord, les Espagnols et les Portugais reconnurent la côte, remontèrent les cours d'eau et pénétrèrent dans l'intérieur du pays. Ils faisaient le trafic de l'or, des bois précieux et surtout le commerce des esclaves. C'était l'époque où les caraques portugaises trafiquaient du Brésil aux Indes orientales, où les galions espagnols chargeaient l'or et l'argent au Pérou et au Mexique. Le pape Alexandre VI partagea le Nouveau Monde entre le Portugal et l'Espagne et leur reconnut le monopole du commerce sur l'Atlantique.

La marine française, presque inexistante, se trouvait impuissante devant ces rivaux. Cependant, quelques corsaires de Dieppe, de La Rochelle, de Bayonne firent des incursions sur la côte d'Afrique, attaquant les bateaux qui transportaient des esclaves de Guinée aux plantations d'Amérique et amorçant des opérations commerciales avec les indigènes.

Au dix-huitième siècle, la côte du Sénégal était fréquentée, outre les Portugais et les Espagnols, par les Hollandais, les Anglais et les Français. L'activité de ces derniers s'étendait jusqu'aux rivages du Gabon. En 1633, un privilège du commerce entre la Sierra-Leone et le cap Lopez fut accordé par le roi de France à une Compagnie coloniale, et diverses Compagnies à charte furent créées qui allaient, jusqu'à la fin du dix-huitième siècle, manifester leur activité sur les côtes du Gabon.

La République, puis l'Empire ne portèrent que peu d'intérêt aux établissements français du Gabon et la seule marque que l'on puisse relever de l'action de la France est une croisière franco-anglaise effectuée sous la Restauration pour réprimer le commerce des esclaves.

De 1828 à 1830, Douville effectua un voyage sur les côtes et à l'intérieur du Gabon.

Le règne de Louis-Philippe fut marqué par les expéditions du capitaine de vaisseau Bouet-Willaumez qui signa des traités avec les chefs indigènes et fit reconnaître la souveraineté française.

Sous la deuxième République eut lieu, en 1849, la délivrance d'esclaves embarqués à bord du navire négrier l'*Elisa* et leur installation en un point de la côte appelé Libreville. A la même époque se placent des explorations du cours du Como.

Le règne de Napoléon III vit de nouvelles explorations du Gabon, la signature d'accords avec des chefs reconnaissant notre souveraineté sur leur territoire, la création d'établissements français au Gabon et sur la Côte de l'Or.

En même temps, l'œuvre civilisatrice des missionnaires s'ébauchait au Gabon et devait être d'une grande utilité pour l'installation de la France en Afrique équatoriale. Les Pères du Saint-Esprit avaient fondé la mission du Gabon en 1844 et, en 1870, au lendemain de la guerre avec l'Allemagne, ils donnèrent une preuve d'attachement et de persévérance à leur œuvre en refusant d'obtempérer aux ordres du gouvernement français qui, trouvant la colonie trop onéreuse, faisait rapatrier les fonctionnaires et les soldats en résidence à Libreville.

C'est à la troisième République qu'il appartenait d'entreprendre les grandes explorations et de conclure les accords qui ont abouti à la constitution définitive de l'Afrique équatoriale française.

Tout ce gigantesque labeur de reconnaissance et d'organisation fut poursuivi sans tirer pour ainsi dire un coup de fusil, en imposant notre autorité aux indigènes par le prestige de notre justice et par les témoignages de notre dévouement. Il n'y eut d'exception que dans la région du lac Tchad, où nous dûmes guerroyer contre Rabah qui s'opposait à la réalisation de la soudure que nous poursuivions depuis 1890 dans le continent noir, c'est-à-dire la liaison de nos trois groupes de possessions africaines : Afrique du Nord, Afrique orientale et Afrique équatoriale.

Les premiers voyages de Savorgnan de Brazza, de 1875 à 1878, reconnurent l'Ogooué et l'Alima, tandis que l'Anglais Stanley entreprenait de remonter le cours du Congo.

En 1879 commença la lutte entre Stanley et Brazza pour la reconnaissance et l'occupation des voies d'accès vers l'Afrique centrale et la conquête du Congo. Stanley était appuyé par l' « Association internationale africaine » et son « Comité d'études du Haut-Congo », tandis que Brazza était mandaté par le « Comité français » de la même Association internationale.

En 1880, Brazza, après avoir fondé le poste de Franceville, atteignit le Congo par la Léfini et, après divers traités conclus avec le roi Makoko, établit un poste qui devait devenir Brazzaville, sur la rive droite du Pool. Stanley y arriva l'année suivante, trouva Brazzaville gardé par le sergent Malamine et fonda alors Léopoldville. Il remonta le Congo jusqu'aux chutes qu'il avait baptisées Stanley Falls en 1877.

En 1882, Brazza rentra en France et le « Comité français » remit au gouvernement français les stations créées au Congo. Entretemps le parlement français avait ratifié les traités et les accords conclus par Brazza avec le roi Makoko.

De 1883 à 1885, Savorgnan de Brazza étendit notre domaine en explorant le cours du Congo jusqu'à l'Oubangui et la région entre le Gabon et le Congo.

Pendant ce temps, obligé de reconnaître les résultats positifs acquis à la France, le « Comité d'études du Haut-Congo », par une suite de négociations avec les puissances européennes et les Etats-Unis d'Amérique, qui aboutirent à la Conférence de Berlin (novembre 1884), créait l'Etat indépendant du Congo, placé sous la souveraineté du roi des Belges (1er août 1885).

Pendant les années suivantes, Brazza, devenu « commissaire général du gouvernement de la République française dans l'Ouest africain », organisa la colonie du Gabon et celle du Congo français, avec le concours du docteur Ballay, lieutenant gouverneur du Gabon. Le Congo français était alors délimité par le Cameroun,

Moyen-Congo. — Vue générale de Brazzaville, prise d'avion.

d'une part, et par l'Etat indépendant, d'autre part.

Pendant les années qui s'écoulèrent de 1888 à 1894, les missions Crampel et Fourneau continuèrent l'exploration et la délimitation du Congo ; Ponel, puis Crampel, Maistre, Mizon essayèrent de joindre par le Tchad le Congo et le Soudan.

Des difficultés surgirent, à la fin de cette période dans l'application des accords franco-belges de 1887 ; l'Angleterre entendait interdire l'expansion française vers le Haut-Nil et conclut avec l'Etat indépendant un accord qui faisait de celui-ci un Etat tampon entre le Haut-Oubangui français et le bassin du Nil.

Les missions Liotard et du commandant Decazes occupèrent et organisèrent les territoires qui nous étaient acquis. Enfin, en août 1894, l'Etat indépendant, reconnaissant les droits de la France, lui laissa la route libre vers le Nil.

Pendant six ans, de 1894 à 1900, le Nil, d'une part, le Tchad, d'autre part, furent les objectifs de l'action de la France en Afrique équatoriale

1° *Vers le Nil.* — Par la déclaration de sir Edward Grey (28 mars 1895), l'Angleterre opposait aux projets français de pénétration vers le Nil les droits de l'Egypte à une occupation des territoires du Haut-Nil. Le gouvernement français réserva sa liberté d'action. De même que, quinze ans plus tôt, Stanley et Brazza avaient lutté pour la conquête du Congo, la France et l'Angleterre allaient s'affronter pour la possession des territoires du Nil.

En 1896, l'Angleterre organisa, sous le commandement du sirdar Kitchener, chef de l'armée anglo-égyptienne, une expédition vers le Soudan égyptien qu'il s'agissait de reconquérir et vers le Haut-Nil qu'il fallait occuper. De son côté, la France donnait au capitaine Marchand mission d'occuper le Bahr-el-Ghazal et d'atteindre Fachoda sur le Haut-Nil où il devrait fonder un poste. Marchand partit du Congo avec les capitaines Baratier et Germain, les lieutenants Mangin, Simon, Largeau, l'enseigne de vaisseau Dyé, le docteur Emily, l'interprète Landeroin. Le 10 juillet 1898, Marchand s'établissait à Fachoda et y construisait un poste fortifié. Le 19 septembre, Kitchener, qui avait reconquis le Soudan égyptien, arrivait à son tour devant Fachoda et s'y établissait. Après des négociations difficiles, le gouvernement français décidait d'évacuer Fachoda (4 novembre 1898). La mission Marchand gagna l'Abyssinie où elle parvint à Bouré, le 24 janvier 1899.

La déclaration de Londres (21 mars 1899) régla définitivement la question et détermina la zone d'influence française qui fut arrêtée à l'Est sur une frontière formée par la ligne de partage des eaux du Congo et du Nil.

2° *Vers le Tchad.* — Pendant cette période, la marche vers le Tchad s'était effectuée. La mission Gentil, partie de Brazzaville le 28 octobre 1895, avait descendu le Gribingui et le Chari et était arrivée au Tchad le 30 octobre 1897. Mais le sultan Rabah, après le retour de Gentil au Congo, envahissait le Baguirmi et massacrait les populations qui avaient accueilli Gentil. En 1898, les missions Bretonnet-Braun, puis la seconde mission Gentil repartaient vers le Tchad.

La mission Bretonnet, surprise à Togbao par Rabah, est massacrée (17 juillet 1899). Gentil et les capitaines de Lamothe, de Cointet, Robillot, Julien mettent Rabah en fuite à Kouno.

En 1900, la mission Joalland-Meynier et la mission Foureau-Lamy, auxquelles se joint Gentil le 21 avril, attaquent Rabah. Il est tué, ses troupes dispersées. Mais cette victoire est chèrement achetée ; le commandant Lamy, le capitaine de Cointet ont été tués. Le capitaine Reibell, successeur du commandant Lamy, achève de disperser les bandes de Rabah, les deux fils du sultan sont battus le 2 et le 7 mai 1900.

L'A. O. F. et l'A. E. F. sont réunies. Un décret du 5 septembre 1900 organise le « territoire militaire du Tchad ». En 1905 et 1909 des traités franco-allemands délimitent les frontières de l'A. E. F. et du Cameroun. Le gouvernement général de l'A. E. F., créé par décret du 26 juin 1908, est organisé en date du 15 janvier 1910.

Ouadaï. — Après la prise d'Abécher en 1909, l'Ouadaï fut pacifié et occupé après le combat de Dorothé, où fut tué le lieutenant-colonel Moll (9 novembre 1910).

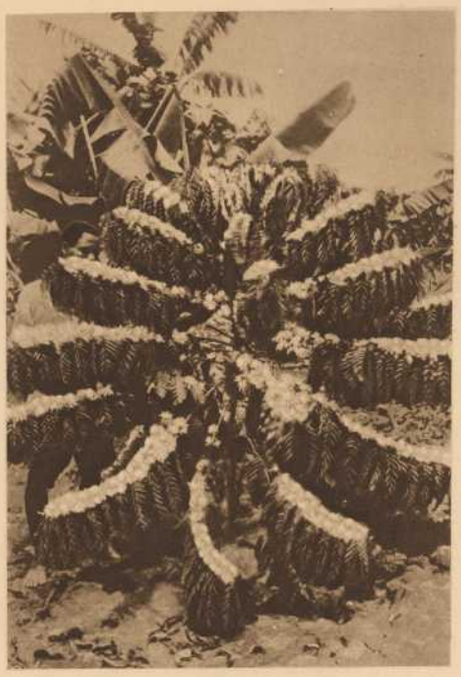

Caféier en fleurs.

Traité du 4 novembre 1911. — Le 4 novembre 1911, est signé un traité entre la France et l'Allemagne, qui établit le protectorat français sur le Maroc, mais, en compensation, procède à une importante rectification des frontières de notre A. E. F. et du Cameroun allemand.

L'Allemagne nous cède une partie saillante du Cameroun, le « bec de canard » ; en revanche, elle reçoit de la France accès : 1° sur la vallée du Congo, par la cession de la Sanga inférieure ; 2° sur l'Oubangui, par la cession du couloir de la Lobaye.

L'Afrique équatoriale française est désormais morcelée en trois tronçons et l'Allemagne coloniale possède deux antennes à l'intérieur de nos territoires qui lui permettent d'espérer, par la conquête du Nord du Congo belge, la jonction du Cameroun à l'Est africain et la création d'une « Mittel Afrika ».

Borkou. — La pacification du Borkou par le colonel Largeau s'effectue à la fin de l'année 1913.

La guerre de 1914-1918 voit la reprise par les troupes franco-anglaises des territoires de l'A. E. F. cédés à l'Allemagne et l'occupation du Cameroun.

Le traité de Versailles restitue à la France les territoires qu'elle avait dû céder par l'accord franco-allemand du 4 novembre 1911 et établit le mandat français sur le Cameroun.

ORGANISATION GÉNÉRALE

POPULATION. — L'évaluation de la population indigène de l'A. E. F. est très difficile, beaucoup de tribus étant nomades ou dispersées dans des régions peu accessibles.

Le recensement effectué en 1930 donnait les chiffres suivants : Gabon, 408.000 habitants ; Moyen-Congo, 682.000 ; Oubangui-Chari, 1.295.000 ; Tchad, 747.000, soit au total 3.132.000 habitants, dont plus de 3.500 Européens. Densité moyenne : 1,3 habitants par km².

Le recensement de 1926 avait accusé une population sensiblement égale : 3.122.000, tandis que celui de 1911 s'élevait à 4.950.000 habitants. Sans accorder à ces chiffres la même valeur qu'à un recensement fait en pays européen, on doit constater les ravages de la dépopulation, dus à l'alcoolisme et à la maladie du sommeil, que les services d'hygiène s'efforcent de combattre et d'enrayer.

ADMINISTRATION. — L'Afrique équatoriale française est constituée par quatre colonies réunies depuis 1907 sous l'autorité du gouverneur général :

Le *Gabon*, chef-lieu Libreville, qui comprend huit circonscriptions : Oyem, Makokou, Libreville, Fort-Gentil, Lambaréné, Mouila, Lastoursville et Mayoumba, et vingt subdivisions : Bitam, Mimvoul, M'Vahdi, Midzié, Kemboma, Coco Beach, Médégué, Essone, Laza, Chinchoua, Booué, Ndjolé, Mimongo, Kola-Moutou, Fernand Vaz, M'Bigou, Bongo, N'Dende, Divanié et Tchibanga.

Le *Moyen-Congo*, chef-lieu Brazzaville, formé de dix circonscriptions : Brazzaville, Carnot, Ouesso, Impfondo, Fort- Rousset, Franceville, Gambona, Sibiti, Pointe-Noire et Loudima, et de vingt-cinq subdivisions : Bahoua, Bouar, Berberati, Boda, Nola, M'Baïki, Dongou, Makoua, Eouo, Ossélé, Mossaka, Djambala, Mossendjo, Zanaga, Okondja, N'Gabé, Pangola, N'Tima, Mayama, Mouïonzi, Madingou, Vouti, Kinkala, Mindouli et Boko.

L'*Oubangui-Chari*, chef-lieu Bangui, avec onze circonscriptions : Bangui, Moundou, Fort-Archambault, Birao, N'Délé, Bossangoa, Fort-Sibut, Bambari, Mobaye, Bangassou et Yalinga, et vingt-quatre subdivisions : Laï (Béhagle), Kelo, Koumra, Doba, Moïssala, Ouadda, Baïbokoum, Kouki, Botangafo, Lia, Bozoum, Bouca, Fort-Crampel, Dekoua, Bria, les Morouba, Grimari, Djema, Bossembélé, Bouali, Damara, Alindao, Fouroumbala, Ouango, Rafaï.

Le *Tchad*, chef-lieu Fort-Lamy, comprend huit circonscriptions : Faya, Mao, Fort-Lamy, Abécher, Ati, Bongor, Massenia et Am Timan, et vingt subdivisions : Fada, Rig Rig, Bol, N'Gouri, Moussoro, Biltine, Massa Kori, Oum Hadjer, Adré, Am Dam, Bokoro, Mongo, Goz Beïda, Melfi, Abou Deïa, Bousso, Mangueigne, Léré, Fianga.

Le gouverneur général de l'A. E. F. réside à Brazzaville, siège du gouvernement général. Il est assisté par un secrétaire général et un conseil de gouvernement composé des principaux chefs de service. Il a sous son autorité directe quatre lieutenants-gouverneurs placés chacun à la tête d'une des quatre colonies qu'ils administrent avec l'as-

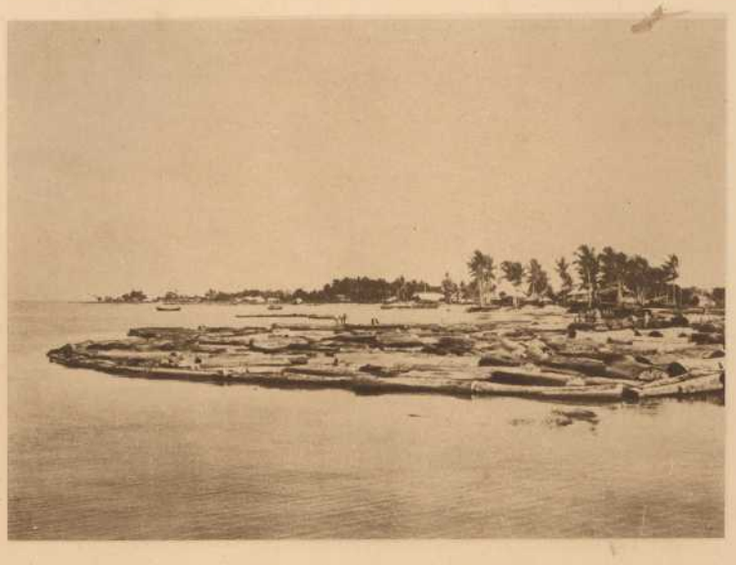

GABON. — Port-Gentil : parc à bois en rade.

Bananeraie et palmiers.

sistance d'un conseil d'administration et de services administratifs et techniques autonomes.

En raison du développement économique de la colonie, les services du Moyen-Congo ont été rattachés à ceux du gouvernement général.

Chaque colonie est divisée en circonscriptions, ayant chacune à leur tête un administrateur européen.

CONCESSIONS. — Il a été octroyé autrefois de grandes concessions, donnant des régions entières à des particuliers ou à des sociétés qui prenaient à leur charge l'organisation et l'aménagement des territoires concédés. Ce régime a été abandonné et il n'est plus accordé que des concessions de 10.000 hectares et au-dessous, divisées en concessions rurales (pour exploitations de culture ou d'élevage).

BANQUES. — La Banque de l'Afrique occidentale possède une succursale à Brazzaville et à Port-Gentil.

La Banque française de l'Afrique et la Banque commerciale africaine sont établies à Libreville, Port-Gentil, Brazzaville, Pointe-Noire et Bangui.

BUDGET. — Le budget général, arrêté par le gouverneur général en conseil de gouvernement et approuvé par décret, supporte les dépenses d'intérêt commun. Il est alimenté surtout par les droits perçus à l'entrée et à la sortie sur les marchandises et les navires.

Les budgets locaux sont alimentés par les recettes perçues sur les territoires de chacune des colonies, à l'exception des recettes attribuées au budget général. Les budgets locaux sont établis par les lieutenants-gouverneurs en conseil d'administration et approuvés par le gouverneur général en conseil de gouvernement.

En 1930, le budget général de la colonie s'est élevé à 31.255.716 francs. Les budgets locaux ont été: pour le Gabon, de 18.600.000 francs; pour le Moyen-Congo, de 19.150.000 francs; pour l'Oubangui-Chari, de 16.200.000 francs; pour le Tchad, de 12.665.000 francs.

A ces chiffres il faut ajouter le budget annexe du chemin de fer Congo-Océan (2 millions) et le budget spécial annexe sur fonds d'emprunt (67 millions).

La dette publique comprend : l'emprunt de 21 millions de francs, autorisé par la loi du 12 juillet 1909 ; l'emprunt de 171 millions, autorisé par la loi du 13 juillet 1914, et l'emprunt de 300 millions, autorisé par la loi du 15 septembre 1926. Au total, 492 millions.

SERVICES D'HYGIÈNE. — Le plus terrible fléau de l'A. E. F., qui décime les populations, est la *trypanosomiase* ou maladie du sommeil, propagée par une mouche (*tsé-tsé*) et par certains moustiques.

Le gouvernement général de l'A. E. F. a entrepris une vigoureuse action prophylactique contre la trypanosomiase et les autres maladies : variole, fièvre récurrente, lèpre, maladies infantiles, etc.

Le pays a été divisé en secteurs qui sont progressivement explorés et stérilisés, et des services spéciaux organisés : constitution de fiches sanitaires pour chaque village, traitement des malades par le triparsamide et le tripoxyl (pour la trypanosomiase), vaccin jennérien (pour la variole), isolement des lépreux, etc. Les soins sont donnés par des médecins à poste fixe et des médecins de secteur assistés d'un personnel indigène.

L'état sanitaire de l'A. E .F. est en voie de sérieuse amélioration et la diminution actuelle de la population révélée par les derniers recensements va se trouver, grâce à ces mesures, énergiquement combattue.

GÉOGRAPHIE ÉCONOMIQUE

AGRICULTURE. — La précarité des transports n'a pas encore permis de développer comme il le faudrait la culture de certains produits du sol qui poussent à l'état naturel en A. E. F.

Le *café* provient de caféiers sauvages d'Abyssinie ; bien qu'il soit peu cultivé encore, sa production réalisée au Congo alimente la consommation de Bangui et de Brazzaville.

La culture du *tabac* a été introduite autrefois par les Portugais. On le récolte un peu partout, mais en quantité strictement suffisante pour la consommation locale. Il y a là une culture à organiser et à développer, le sol lui est favorable et une exportation importante serait facile à créer, notamment vers le Congo belge, gros importateur de tabac américain.

Le *bananier* vient spontanément dans la grande forêt, où il se trouve à l'abri de la sécheresse et du soleil. Un hectare de bananiers produit une quantité de bananes pouvant nourrir 100 individus, ce qui correspond à la production en blé de 20 hectares. Malheureusement, la banane ne se conserve pas. Les indigènes font un pain de bananes qui se garde pendant quelques jours.

Le *manioc* est la base essentielle de la nourriture de certaines peuplades, telles que les Batékés. Une plantation de manioc rapporte au bout de la deuxième année et dure alors cinq ans ; le manioc n'est donc cultivé que par les populations sédentaires. Il constitue avec la banane et, dans certaines régions, avec le mil la nourriture ordinaire des indigènes.

Le *mil* est un produit de la zone du karité et existe seulement au delà de la grande forêt. Sous un volume réduit, il fournit une nourriture excellente, se conservant bien et facilement transportable.

On en distingue deux espèces : le *sorgho* ou *gros mil* et le *petit mil*.

Le sorgho donne de 700 à 3.000 kilos à l'hectare. Les indigènes le réduisent en farine et le consomment sous forme d'une espèce de couscous ou de grosses boules analogues au pain de manioc.

Du mil, on extrait également une bière très appréciée.

Le sorgho est malheureusement décimé par un parasite qui dévore tige et feuille.

Le petit mil produit de 800 à 1.500 kilos à l'hectare. C'est par excellence la nourriture des populations indigènes. Il est plus nutritif que le manioc et constitue une excellente alimentation.

Sans être encore cultivé intensivement, le *maïs* existe un peu partout.

On en fait un vin assez capiteux, très apprécié des indigènes.

Le *riz* est surtout cultivé dans le Congo belge. En A. E. F., où les terrains sont favorables à la création de rizières, il vient de se fonder une Société de rizeries.

Sa culture pourrait être entreprise avec succès si l'on disposait de la main-d'œuvre nécessaire.

La *pomme de terre* a commencé à être cultivée dans la région de Brazzaville, dans l'Alima. Cette culture peut, elle aussi, être développée avec succès.

Le *sésame* est cultivé dans certaines régions de l'A. E. F.

Parmi les autres cultures, il faut citer celles de cacaoyer, de la canne à sucre, de vanille, de ricin, de girofle, de citron.

FORÊTS. — La grande forêt recouvre une partie importante du territoire de l'A. E. F. Les principaux obstacles à un chiffre élevé de transactions sont, d'une part, les difficultés d'exploitation et, d'autre part, la pénurie des transports, encore très primitifs.

La grande forêt équatoriale couvre presque tout le Gabon et une partie considérable du Moyen-Congo, soit, au total, près de *quarante millions* d'hectares.

Les principales essences sont utilisées pour la menuiserie, la charpente, l'ébénisterie. Ce sont :

1° *Bois tendres* : *a*) bois blancs légèrement teintés, pouvant remplacer le peuplier : le *tulipier d'Amérique*, le *canarium*, l'*émien*, le *fromager*, le *m'bébame*, l'*odienefé*, l'*ossongo*, le *parasolier*, le *noyer du Gabon*, l'*olonvogo*, le *bahia*, l'*ilomba*, l'*okoumé*, l'*onzabili*. Tous ces bois sont employés pour la menuiserie légère,

TCHAD. — Phacochères.

les travaux d'intérieur, les caisses, etc. Le parasolier est, en outre, utilisé pour la pâte à papier ;

b) Bois jaunes et roses, pouvant remplacer le pin et le sapin : le *bahia*, le *daniela*, l'*ékouné*, l'*évino*, l'*okoumé*, l'*olonvogo*, l'*onzabili*, l'*ossoko*, l'*ovoga*, l'*oboto*. Ces bois sont employés pour la charpente et la menuiserie ;

c) Bois jaunes, rosés et bruns, pouvant remplacer le chêne, le teck et les bois analogues : l'*azome*, le *douka*, l'*ébiara*, l'*iroko*, le *moabi*, l'*olon*, le *tali*, le *tzombou*, le *fraké* (noyer du Gabon), le *bilinga*, l'*evino*, l'*izombé*, le *movingui*, l'*ozigo*, le *coula*. Ces bois sont employés pour la construction, la charpente, les poutres, les constructions navales, le matériel de chemin de fer ;

d) Bois rougeâtres, pouvant remplacer le charme, le hêtre, le platane : le *rikio*, l'*évino*, le *coula*, le *moabi*, l'*ozouga*, l'*ovoga*, utilisés pour le tour, le bois à brosses, la bourrellerie, la fabrication des sièges ;

e) Bois bruns ou jaunes, pouvant remplacer le frêne, l'acacia ou l'orme : le *miama*, le *movingui*, l'*ossimiale*, l'*alep*, l'*azobe*, le *coula*, l'*iroko*, le *tali*, l'*assas*, l'*andoung*, l'*alonvogo*, l'*ozigo*, le *padouk*, employés pour la carrosserie et le charronnage ;

2° *Bois de placage et d'ébénisterie* (rouges, gris, noirs) : l'*acajou*, l'*assas*, le *bilinga*, le *demi-deuil*, l'*ébène*, le *kevazingo*, le *niové*, le *noyer du Gabon*, le *padouk*, le *zingana*, le *bubenga*, le *douka*, l'*ékouné*, l'*essoula*, le *fraké*, l'*izombé*, le *moabi*, l'*obero*, l'*olonvogo*, employés pour l'ameublement, l'ébénisterie, la menuiserie de luxe ;

3° *Bois résistants* (bois bruns et rouges) : l'*alep*, l'*azobé*, le *coula*, l'*éveuss*, l'*iroko*, l'*okip*, l'*ovala*, l'*ozouga*, le *palétuvier*, employés pour les constructions navales, les pieux, les pilotis, les traverses de chemin de fer, le matériel roulant, etc.

Les exportations de bois ont été, pour l'ensemble de la colonie, en 1929, de 5.249 tonnes de bois communs pour une valeur de 2.346.000 francs et de 303.403 tonnes de bois exotiques pour une valeur de 90.748.000 francs.

CULTURES INDUSTRIELLES. — L'A. E. F. abonde en cultures industrielles qui, elles aussi, sont susceptibles de devenir pour la colonie une source de richesses.

Le *caoutchouc* est un des grands produits agricoles et forestiers de l'Afrique équatoriale française ; c'est pour le recueillir que les premières sociétés commerciales sont venues s'y installer et que des capitaux de plus en plus importants y ont été investis. Les forêts du Gabon, du Moyen-Congo et de l'Oubangui-Chari sont très riches en lianes à latex, dont plusieurs variétés donnent un caoutchouc nerveux, de bonne qualité, apprécié sur les marchés. Dans le nord de l'Oubangui on trouve aussi des arbres à caoutchouc, le *funtumia elastica* et l'*ireh* ; dans cette même région l'administration a fait entreprendre récemment des plantations de *ceara* de belle venue.

Cette grande source de richesse de l'Afrique équatoriale française a été longtemps compromise par la concurrence du caoutchouc de plantation. Pendant de longues années notre colonie a subi, dans toute leur rigueur, les effets de l'interminable baisse de prix du caoutchouc. Depuis 1923, néanmoins, s'était dessiné un mouvement de reprise graduelle par suite des besoins croissants de la consommation, et l'Afrique Equatoriale avait bénéficié de ce retour de faveur. Les cours élevés atteints en Europe par le produit poussaient les indigènes à le récolter de préférence aux autres, moins rémunérateurs et exigeant parfois beaucoup de peine. C'est ainsi que l'exportation s'était élevée, en 1925, à 1.756 tonnes, pour une valeur de 24 millions de francs. Mais les cours ont de nouveau fléchi et l'exportation n'a plus été, en 1929, que de 1.168 tonnes, pour une valeur à peine supérieure à 5 millions de francs.

Le *karité*, dont la zone de culture se rencontre jusque dans la région du lac Tchad et s'étend aussi dans les boucles du Niger, dans le bassin du Chari et de l'Ouaham et dans le Haut-Ogooué, peut, lorsqu'il est planté en bonne terre, produire jusqu'à 12 kilos de noix sèches par an. La noix de karité fournit une amande qui donne un beurre très nourrissant, d'un goût agréable, ne rancissant pas, fort apprécié des indigènes.

Le *fromager* est un arbre au tronc large, mesurant parfois jusqu'à 3 et 4 mètres de diamètre. La densité de ce bois est très faible (0,315). Il est utilisé pour l'industrie du contre-placage. Les fruits du fromager renferment des graines noires enveloppées d'un duvet qui n'est autre que le kapok. Ce produit, imputrescible et hydrofuge, a des utilisations industrielles très étendues. Les feuilles et les graines du fromager contiennent une huile comestible.

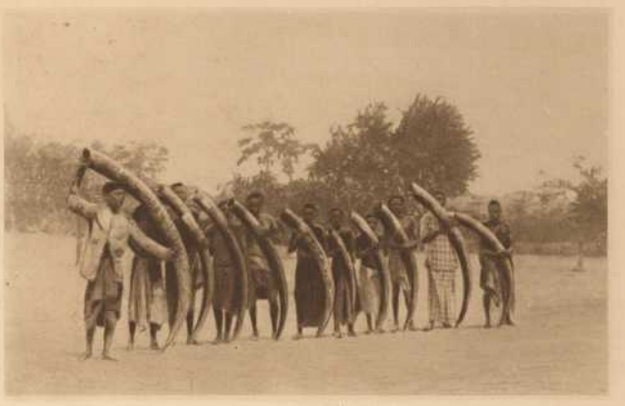

Lot d'ivoire à Brazzaville

La *sansevière* est une plante textile que l'on trouve en grande abondance en Oubangui-Chari. La filasse qu'elle fournit est supérieure au sisal. La fibre de sansevière s'emploie pour la corderie et le tissage de grosse toile. Des déchets on extrait de l'alcool (10 hectolitres d'alcool sont obtenus par le traitement des déchets d'un hectare de sansevière).

L'*agave* est également un textile intéressant, employé pour la confection des sacs. Il est analogue à l'agave mexicain et se rencontre en abondance dans la région du Kouango.

Le *coton* se rencontre en grandes quantités au Baguirmi et au Ouadaï ; dans les autres régions, il est cultivé un peu partout. Le coton est traité et tissé sur place, mais quelques exportations ont également lieu par la voie de la Bénoué. La région du Tchad se prête admirablement à la culture du cotonnier, au-dessus de 8° de latitude. Cette région, ainsi que celle du Bas-Chari, sont susceptibles d'offrir 200.000 kilomètres carrés de cultures de coton, ne nécessitant pas d'irrigation, qui constitueraient pour la France une somme des richesses considérables. Déjà, en 1929, on a exporté 242 tonnes, pour une valeur de 1.806.000 francs.

La *noix de palme* est produite par le *palmier elæis*, qui croît en très grande abondance au Gabon et surtout au Moyen-Congo et dans certaines régions de l'Oubangui-Chari. Les produits du palmier à huile constituent depuis longtemps un des précieux articles d'exportation de l'Afrique équatoriale française. Les sorties d'amandes de palme ont atteint, en 1929, 7.935 tonnes valant 9.528.000 francs. L'exportation de ce produit est susceptible de prendre un grand développement en raison de l'accroissement constant de la demande. Actuellement, la plupart des peuplements de palmiers ne sont pas exploités et les indigènes laissent le travail de la cueillette et du concassage aux femmes, qui ne s'y livrent que dans leurs moments de loisir. D'autre part, il importe que l'acheminement des produits à la côte se fasse par des moyens plus rapides et plus économiques que ceux dont on dispose jusqu'ici.

L'exportation de l'huile de palme atteint 1.184 tonnes, représentant une valeur de 3 millions de francs environ.

La *pâte à papier* se fabrique au moyen du papyrus, du fromager, du parasolier, du fracki, du bahia.

Enfin, d'autres produits pourraient être rémunérateurs s'ils étaient exploités avec méthode : le copal, l'écorce de palétuvier, la kola, etc.

La région appelée à être desservie par le chemin de fer de Brazzaville à Pointe-Noire, qui serait la mieux partagée en ce qui concerne ces produits, ne peut exporter actuellement, faute d'issue sur la mer, tandis que la production des régions de l'intérieur demeure limitée en raison des lenteurs et des délais qu'entraîne l'exportation par Matadi, du fait de l'embouteillage du chemin de fer belge.

ELEVAGE. — Les animaux d'élevage se rencontrent dans la région du Tchad. Un recensement, très approximatif, donne les chiffres suivants, certainement très inférieurs à la réalité :

Bovins, zébus et taurins...	793.000
Ovins	1.065.000
Chevaux	51.400
Anes	52.300
Chameaux	23.500

Les bœufs pèsent en moyenne 300 à 400 kilos, les moutons, 12 kilos.

La peste bovine et la péripneumonie, qui existent à l'état endémique, la sécheresse, le manque de pâturage sont autant d'obstacles à l'accroissement des troupeaux.

L'exportation d'animaux vivants du Tchad et du Moyen-Congo au Dar Four, en Nigeria et au Congo belge donne lieu à un important trafic : 38.607 têtes valant 2.638.645 francs en 1925, contre 54.598 têtes valant 5.220.059 francs en 1924. De même, l'exportation en Europe des

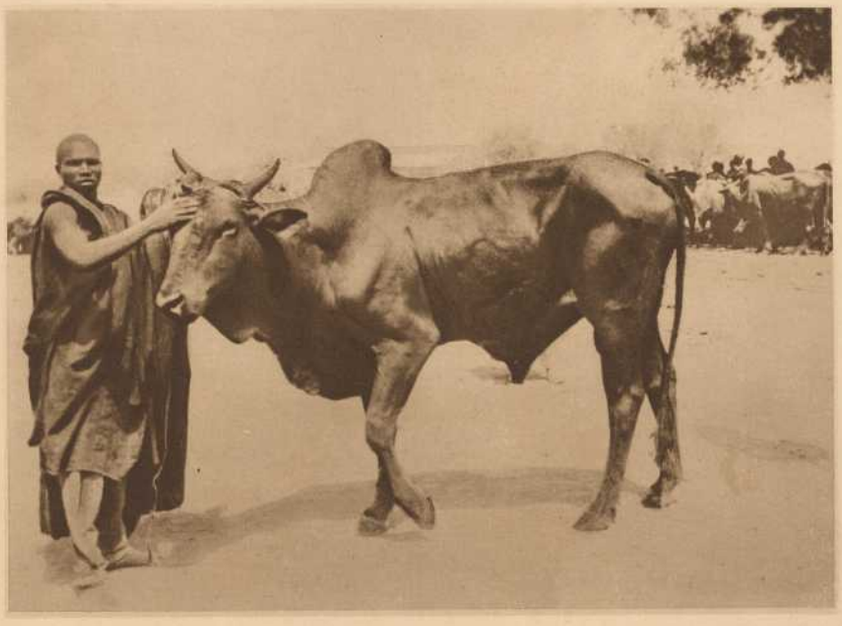

TCHAD. — Un zébu.

peaux brutes de bœufs, de moutons, de chèvres et d'animaux sauvages se développe de plus en plus.

Faune terrestre. — On peut distinguer la faune de la forêt et celle de la savane.

La première comprend le bœuf sauvage, le buffle, les antilopes, les singes, les sangliers, les daims. Il faut y ajouter les lions, les rhinocéros, les girafes, les léopards, les panthères, les hyènes, les civettes, les mangoustes, les porcs-épics, les chauves-souris géantes.

Mais c'est surtout l'*éléphant* qui est intéressant. Il abonde dans certaines régions du Gabon, du Moyen-Congo et de l'Oubangui-Chari ; il est plus rare dans la colonie du Tchad. Bien que cet animal soit l'objet d'une chasse intensive à cause de ses défenses, l'ivoire constituera longtemps encore, en raison de sa valeur, un des principaux articles d'exportation de la colonie. Mais cette exportation, qui était de 150 tonnes en 1900, a graduellement diminué d'année en année par suite de la raréfaction du troupeau. Elle n'était plus, en 1929, que de 52 tonnes, pour une valeur un peu supérieure à 6 millions de francs.

Il y a de nombreux serpents ; les moustiques sont innombrables. On redoute surtout la mouche *tsé-tsé*, véhicule du microbe de la maladie du sommeil.

La savane abrite l'autruche, l'antilope, le lièvre et quelques troupeaux d'éléphants et d'hippopotames.

C'est surtout au Tchad que le troupeau est important ; le dernier recensement a donné, pour cette seule colonie, 1.029.000 ovins, 663.000 bovins, 56.000 chameaux, 41.000 chevaux, 38.000 ânes.

Oubangui-Chari. — Vue panoramique de Bangui.

Faune marine. — Les *baleines* et divers autres cétacés abondent sur le littoral gabonais où ils ont trouvé un habitat des plus favorables ; depuis longtemps des bateaux norvégiens, avec usines flottantes, se livrent à la chasse et à l'exploitation industrielle de ces animaux.

Les produits de la pêche à la baleine ont toutefois été, dans ces dernières années, en régression notable, du fait qu'à côté des navires pêcheurs de la Société Gabon-Congo d'autres entreprises à usines flottantes sont venues opérer, réduisant ainsi les prises de celle-là, seule régulièrement autorisée à pêcher dans les parages du cap Lopez. Les captures sont de 400 baleines environ par an et l'exportation d'huile de baleine de 2.000 tonnes, valant 4 millions de francs. La presque totalité des produits de la pêche à la baleine sont exportés en Norvège.

Mines. — Le sol de l'A. E. F. renferme de nombreux gites minéraux encore mal connus et à peine inventoriés. On rencontre le fer dans l'Ogooué et le Haut-Oubangui ; le charbon dans les monts de Cristal, au Nord de Libreville ; des hydrocarbures visqueux ont été observés au Gabon (ces huiles minérales que l'on a d'abord prétendu être du bitume, accusent une composition analogue à celle des grès pétrolifères de Madagascar) ; des gisements d'étain ont été découverts dans la région du Mayo-Kebbi.

La partie du Moyen-Congo qui va être traversée par le chemin de fer Brazzaville-Océan renferme des gisements de *cuivre* les plus importants de nos colonies, occupant une superficie de 4.000 kilomètres carrés. Leur exploitation a été entreprise depuis un certain nombre d'années dans les régions de Boko-Songo et de Mindouli, donnant lieu à un mouvement d'exportation encore faible, mais qui pourra s'accroître sensiblement après l'achèvement de la voie ferrée. Ces minerais, exploités par là « Compagnie minière du Congo français », sont amenés par une voie étroite de 180 kilomètres au port fluvial de Brazzaville où ils sont embarqués pour être exportés par la voie du chemin de fer du Congo belge. Les trois ruptures de charge actuelles paralysent l'exploitation ; avec la nouvelle ligne les minerais seront amenés directement sous palan au port océanique de Pointe-Noire.

Un gisement de *graphite* a été découvert dans le bassin du Kouango et se révèle comme très étendu.

Dans cette même région se trouvent des gisements de monazite intéressants. Le *manganèse* est abondant dans la région de Mindouli.

Le plomb, le zinc, l'argent sont associés en des gisements que l'on mettra un jour en exploitation.

Quoique rares en général, des *calcaires* très purs ont été mis à jour sur divers points de la colonie ; la chaux ne manque pas en A. E. F. et l'on peut prévoir, pour l'avenir, des installations industrielles importantes.

Des sources salées, des dépôts de sel gemme, des gisements de soufre, de gypse, de malachite doivent être également cités.

Le régime minier en vigueur est celui qui régit les autres colonies : permis de recherche, permis d'exploitation, donnant à la colonie une participation aux bénéfices et affermissant les titres de propriété des gisements en exploitation.

Commerce. — Des compagnies coloniales importantes sont établies en A. E. F. et se livrent à toutes les opérations commerciales courantes : importation de matériaux divers et de produits manufacturés, exportation des produits de la colonie.

Ces compagnies, établies dans les grandes villes, possèdent, en général, des comptoirs dans les diverses régions et des factoreries à l'intérieur des terres. Elles vendent aux indigènes les articles nécessaires à leur consommation et à leur entretien et achètent, suivant les régions, les produits locaux, tels que l'ivoire et le caoutchouc, qu'elles acheminent ensuite vers la côte pour être exportés.

Industrie. — L'industrie européenne ne se manifeste que sous la forme de quelques entreprises de scierie et de briqueterie et d'huileries au Gabon et au Moyen-Congo. A Fort-Lamy fonctionnent de petits ateliers pour la préparation mécanique du coton.

Les compagnies de chemin de fer françaises sont titulaires de concessions forestières au Gabon, sur 300.000 hectares, pour s'approvisionner en traverses.

De petites industries indigènes sont en activité pour la fabrication de l'huile de palme, le travail de l'ivoire, la poterie, la vannerie.

Les facteurs principaux de tout établissement industriel sont le combustible, la main-d'œuvre, les moyens de transport. Le combustible, charbon ou pétrole, n'est pas encore exploité ; la houille blanche n'est pas utilisée, la main-d'œuvre devra être recrutée et formée peu à peu ; les moyens de transport s'organisent, et l'achèvement du chemin de fer Congo-Océan, la mise en valeur du réseau routier permettront de résoudre en premier lieu le problème des transports.

Importations et exportations. — La progression du mouvement commercial, entravé, lui aussi, par la pénurie des moyens de transport, a néanmoins été constante, comme l'atteste le tableau suivant (en milliers de francs) :

Années	Importations	Exportations
1913.....	21.181,7	36.865,0
1923.....	32.400,0	23.000,0
1924.....	47.020,3	44.216,2
1925.....	88.352,7	66.869,7
1926.....	170.217,1	104.867,4
1927.....	172.319,6	136.747,8
1928.....	227.918,9	151.331,0
1929.....	275.284,2	151.992,0

Néanmoins, les importations restent supé-

Oubangui-Chari. — Village de Bambari.

Vue de l'Oubangui, prise en amont de Bangui.

rieures aux exportations. La multiplicité des richesses non encore ou insuffisamment exploitées de l'A. E. F. permet d'espérer que, d'ici quelques années, quand l'outillage économique de la colonie se sera développé, cette proportion sera largement renversée.

Les importations principales sont celles des tissus de coton (près de 30 millions), des vins et spiritueux (12 millions), des huiles de pétrole et essence (11 millions), des automobiles et pièces détachées (12 millions).

Les importations en provenance de la France ont été en 1929 de 138 millions contre 122 millions en 1928 et 103 millions en 1927.

Les principales exportations, en 1929, ont été l'huile de palme (1.184 tonnes et 3 millions de francs), les amandes de palme (7.935 tonnes et 9 millions et demi de francs), les arachides (295 tonnes et 417.000 francs), le cacao (152 tonnes et 1 million de francs), le coton (242 tonnes et 1.806.000 francs), le cuivre (439 tonnes et 548.000 francs), et avant tout les bois exotiques et communs (309.000 tonnes et 92 millions de francs en chiffres ronds).

La France a absorbé pour 52 millions de ces exportations. Dans l'ensemble du mouvement commercial de la colonie, sa part est donc de plus de la moitié aux importations et d'un tiers aux exportations.

Postes, Télégraphes et Téléphones. — Les communications télégraphiques sont assurées par 3.781 kilomètres de lignes partant de Brazzaville, Libreville, Liranga (cette localité est en territoire Congo belge), et par des stations de T. S. F. établies à Brazzaville, Pointe-Noire, Fort-Lamy, Abécher, Ati, Faya, Mao. Des postes de T. S. F. sont en construction à Bangui et Port-Gentil.

Le poste de Brazzaville, établi à Pila, met la colonie en communication avec le grand réseau de T. S. F. reliant la métropole à son domaine colonial.

Communications. — Le réseau fluvial de l'A. E. F., si important soit-il, ne constitue pas un débouché utilisable pour l'exportation des produits de la colonie. Economiquement parlant, ce réseau n'aboutit pas à la mer. Le fleuve Congo, avec les ramifications de ses affluents et des bassins secondaires, est une voie d'eau précieuse pour amener vers l'Ouest les produits de l'intérieur. Mais à partir du Stanley-Pool, sur lequel se trouve Brazzaville, et jusqu'à la mer, toute navigation devient impossible en raison des chutes infranchissables qui marquent le cours du fleuve entre la capitale et l'Océan. Brazzaville devait donc chercher à se relier à la côte par une voie ferrée.

Le Congo belge entreprit, dès les débuts de la colonisation, la construction du chemin de fer de Léopoldville à la côte ; les travaux, menés rapidement, permirent l'établissement d'une voie de faible rendement aboutissant à Matadi, au terminus maritime du fleuve.

Telle qu'elle est, cette voie ferrée a rendu, aux Belges et à nous-mêmes, les plus grands services depuis trente ans. Mais il importait d'y suppléer par un chemin de fer à grand rendement, d'un tracé moins long et plus direct. C'est ainsi que fut décidée la construction de la ligne Congo-Océan, qui reliera Brazzaville à Pointe-Noire.

Les premières études du chemin de fer et du port remontent à 1886 et elles ont coûté plus de 4 millions. Elles ont, du moins, démontré la possibilité d'établir la voie ferrée entre Brazzaville et un terminus maritime convenable, choisi après d'interminables controverses. La rade de *Pointe-Noire*, protégée contre la grande houle de l'Atlantique par une pointe rocheuse dont l'action est prolongée par des bancs s'étendant sur 2 kilomètres vers l'Ouest qui serviront d'assise aux ouvrages de défense du futur port, est d'accès facile de jour et de nuit et l'on peut déjà, presque toute l'année, y employer des chalands et les décharger en eau calme.

Une loi du 12 juillet 1909 avait autorisé le gouverneur général de l'A. E. F. à contracter un premier emprunt de 21 millions pour les études. Une seconde loi, du 13 juillet 1914, autorisa un second emprunt de 171 millions avec la garantie de l'Etat, dont 93 pour la construction de la voie ferrée de Pointe-Noire à Brazzaville. Enfin, l'article 257 de la loi de finances de 1925 a permis un troisième emprunt de 300 millions, applicable à l'ensemble des travaux du chemin de fer et du port. La dépense totale prévue pour la construction du chemin de fer est de 335 millions dont 192 pour l'infrastructure, 113 pour la superstructure et 30 pour le matériel roulant d'exploitation. En outre, 35 millions seront affectés aux installations des embarquements et débarquements aux deux points terminus de la voie ferrée sur l'Océan et sur le Stanley-Pool, dont 22 millions à Pointe-Noire et 13 millions à Brazzaville. Au total, le Congo-Océan exigera un minimum de 370 millions.

Le tracé adopté pour la voie de chemin de fer, d'environ 530 kilomètres, dont les quatre cinquièmes en plaine ou en terrain peu accidenté, comporte un profil en long très régulier permettant une exploitation aisée et économique. La rampe limite a été fixée en 20 millimètres par mètre. Avec des locomotives de 60 tonnes, on pourra remorquer des trains de 150 tonnes de charge utile ; il suffira donc de 10 trains par jour pour évacuer en trois cents jours ouvrables un tonnage annuel de 150.000 tonnes, qui n'a encore été atteint, à beaucoup près, par aucun chemin de fer colonial français. L'écartement de la voie a été porté à 1 m. 067 pour rendre possible, le cas échéant, les échanges de matériel roulant avec le réseau ferré du Congo.

Les travaux, entrepris aux deux extrémités du tracé, ont commencé en 1923. Les chantiers ont employé d'une façon constante plus de 8.000 hommes et, si l'on y ajoute les convois de travailleurs en cours de route sur une ligne d'étapes atteignant 1.500 kilomètres pour certains groupements, cela fait plus de 12.000 hommes appartenant aux races les plus primitives, indolents, imprévoyants, sans hygiène, qu'il a fallu recruter, transporter, nourrir, soigner et surveiller.

La partie la plus difficile à construire est celle qui traverse le massif du Mayumbe : elle comporte 18 petits tunnels, plus de 60 ponts et viaducs importants et le grand tunnel de 1.800 mètres du mont M'Bamba traversant la crête principale. A la fin de 1930, la plate-forme était achevée, équipée en voie de 1 mètre et exploitée de Pointe-Noire au kilomètre 100. Le viaduc de cinq arches sur la Loukouala et les tunnels des kilomètres 90 et 97 étaient terminés et en service.

Les travaux de construction de la ville et du port de Pointe-Noire ont été poussés avec une égale rapidité.

Un chemin de fer à voie étroite est, en outre, projeté entre Bangui et Batangafo, unissant les bassins de l'Oubangui et du Chari. L'Atlantique sera ainsi réuni au Tchad.

Une route automobile relie Bangui à Youndé, lequel est relié par voie ferrée au port français de Douala.

Enfin la voie fluviale de la Bénoué, qui traverse la Nigeria, sera améliorée. Comme des accords internationaux nous donnent libre passage sur le fleuve à travers la Nigéria, le territoire du Tchad aura ainsi une voie d'accès fluviale à la mer.

Le trajet fluvial Brazzaville-Bangui est doublé par une route, en cours d'établissement, qui permettra d'intensifier la circulation entre ces deux centres.

Un réseau de plus de 4.000 kilomètres est construit dans l'Oubangui ; au Tchad, des pistes praticables aux automobiles permettent d'atteindre la région du Soudan égyptien.

Indigènes travaillant à la construction du chemin de fer de Brazzaville à l'Océan. — *Phot. Mirabel.*

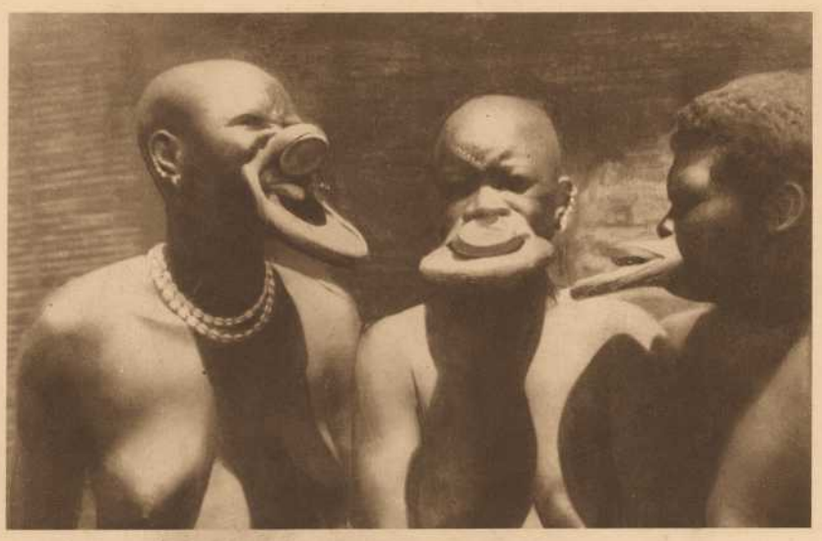

Types de femmes de la tribu des Saras-Djingès aux lèvres distendues par des disques de bois.

Makoko, roi des Batékès.

PORTS. — Pointe-Noire, en raison du chemin de fer qui y aura son terminus, est appelé à devenir le grand port de l'A. E. F.

Actuellement les ports importants de la colonie sont : *Port-Gentil*, dans l'estuaire de l'Ogooué, au cap Lopez, où s'effectue un gros trafic de bois, et *Libreville*, à l'estuaire du Gabon.

Port-Gentil et Libreville desservent le Gabon. Pointe-Noire desservira la région du Moyen-Congo et tout l'arrière pays qu'elle commande.

MOUVEMENT MARITIME. — Le mouvement des navires (navigation au long cours) a été, en 1929, en A. E. F., de 574 navires entrés, pour 1.821.739 tonneaux de jauge et 356.215 tonnes de marchandises embarquées et débarquées, représentant en valeur 245 millions de francs. Le tonnage des marchandises débarquées a été de 45.317 tonnes métriques, valant près de 147 millions, et le tonnage des marchandises embarquées, de 310.898 tonnes, valant 98 millions environ.

DOUANES. — Par application de la loi du 13 avril 1928 sur le régime douanier colonial, les colonies de l'A. E. F. ont deux régimes différents.

Au Gabon, les marchandises de toute origine et de toute provenance paient des droits d'entrée (*ad valorem* ou spécifiques) et les marchandises étrangères sont passibles, en outre, d'une surtaxe de douane.

Dans le Bassin conventionnel (Moyen-Congo, Oubangui-Chari et Tchad), sans distinction de nationalité, les marchandises acquittent un droit *ad valorem* de 3 à 10 %.

Pour l'ensemble de la colonie, des droits de sortie frappent l'ivoire, la corne de rhinocéros, le caoutchouc, l'huile et les amandes de palme, les animaux vivants, les produits de la pêche et les bois.

Des droits de statistique sont perçus sur les marchandises à l'entrée et à la sortie.

Des taxes de récolte sont perçues sur le caoutchouc, les amandes et l'huile de palme, ainsi qu'une taxe d'extraction sur les minerais et des redevances spéciales sur les bois.

RELATIONS AVEC LA MÉTROPOLE. — Les relations maritimes avec la métropole sont assurées par deux Compagnies de navigation :

1° La *Compagnie française des Chargeurs Réunis*, dont les paquebots, partant de Bordeaux, font escale à Libreville, Port-Gentil, Pointe-Noire et Matadi (ce dernier port sur l'estuaire du Congo).

La traversée dure 20 jours de Bordeaux à Libreville et 23 jours jusqu'à Matadi.

Jusqu'à l'ouverture du chemin de fer Brazzaville-Océan, que les passagers prendront à Pointe-Noire, les voyageurs à destination de l'A. E. F. débarqueront, comme par le passé, à Matadi et, de là, par le chemin de fer belge, gagneront Brazzaville ;

2° La *Compagnie belge maritime du Congo*, dont les navires, partant d'Anvers, ont leur terminus à Matadi ;

3° D'autres Compagnies de navigation ont des vapeurs de charge qui font le service jusqu'à Port-Gentil et Pointe-Noire : *Société navale de l'Ouest, Ventuse Weir, Freycinet, Fabre, Paquet*. De plus, touchent Libreville irrégulièrement, des navires allemands, danois, hollandais et italiens qui chargent principalement de l'okoumé.

TRANSPORTS FLUVIAUX. — Les transports fluviaux entre Brazzaville et Bangui, Brazzaville et Ouesso, Brazzaville et le bassin de la Likouala-Mossaka et sur le Chari, entre Batangafo et Fort-Lamy, sont assurés par des vapeurs de la *Compagnie Générale des Transports en Afrique*, pendant la saison des hautes eaux, et par des baleinières de la même Compagnie en saison sèche.

Les *Chargeurs Réunis* possèdent un service sur l'Ogooué (Gabon), de Port-Gentil à Wdjolé, Sindara, Lambaréné et Fernand-Waz.

L'AVENIR DE LA COLONIE. — Dans une étude particulièrement documentée sur l'Afrique équatoriale française, un spécialiste des questions coloniales, M. Camille Fidel, concluait ainsi : « Jusqu'à présent, seules les inépuisables richesses forestières de l'Afrique équatoriale française étaient presque complètement utilisables : grâce à leur proximité de l'océan et à l'existence d'un important réseau de voies navigables, les bois sont commodément acheminés aux bateaux. La construction, beaucoup trop longtemps différée, mais actuellement en bonne voie de prompte réalisation, du chemin de fer Congo-Océan mettra l'Afrique équatoriale française en possession de l'instrument indispensable qui lui manquait pour exporter ses importantes matières premières et recevoir en échange les produits fabriqués dont elle a besoin. »

Indigène lançant la sagaie.

Photographies communiquées par l'Agence Economique de l'Afrique Equatoriale Française.

PLANCHE 20

AFRIQUE ÉQUATORIALE FRANÇAISE - POLITIQUE

AFRIQUE ÉQUATORIALE FRANÇAISE POLITIQUE

Édité par L'Illustration

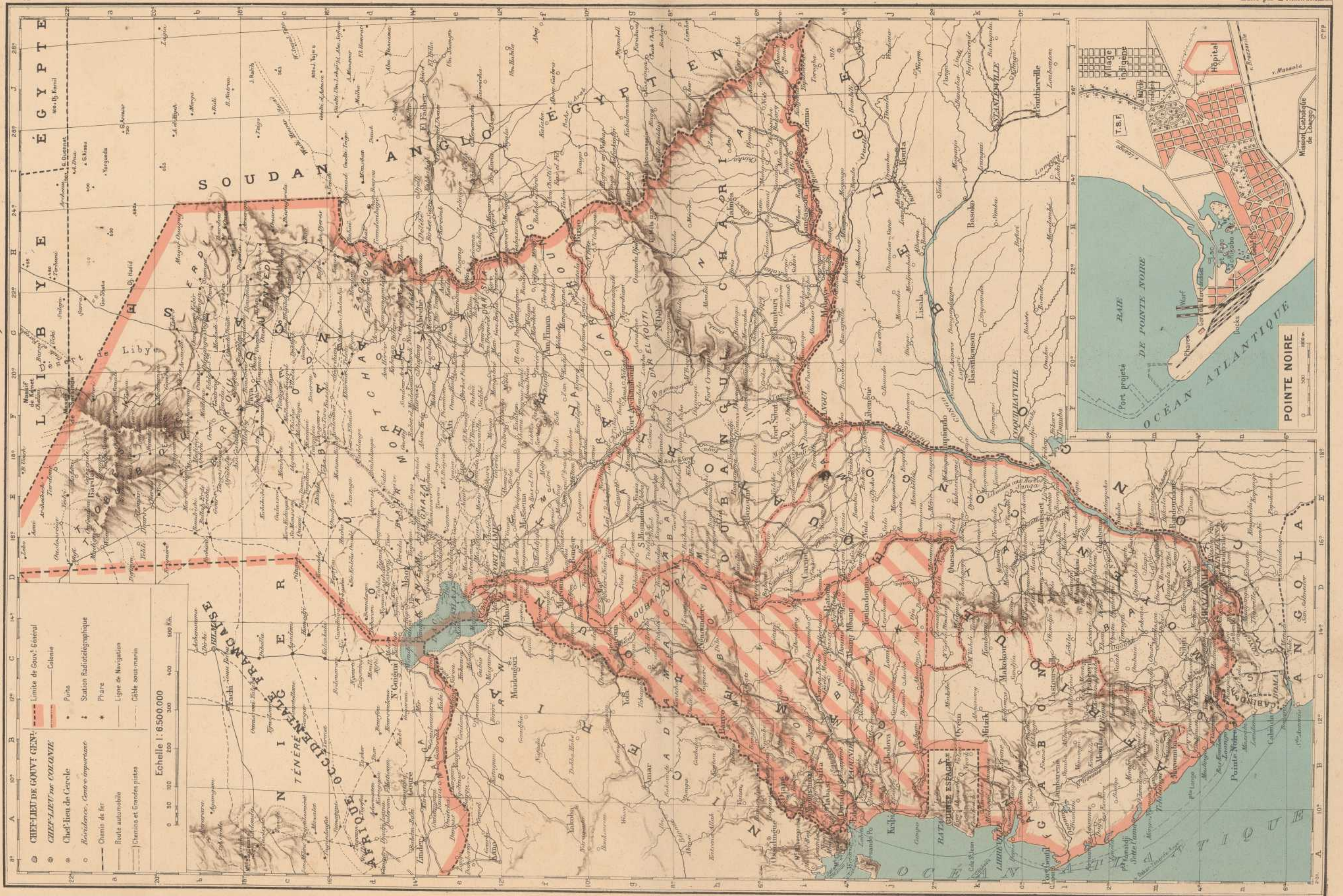

PLANCHE 20 bis

AFRIQUE ÉQUATORIALE FRANÇAISE - PHYSIQUE

Édité par L'Illustration.

AFRIQUE EQUATORIALE FRANÇAISE - PHYSIQUE

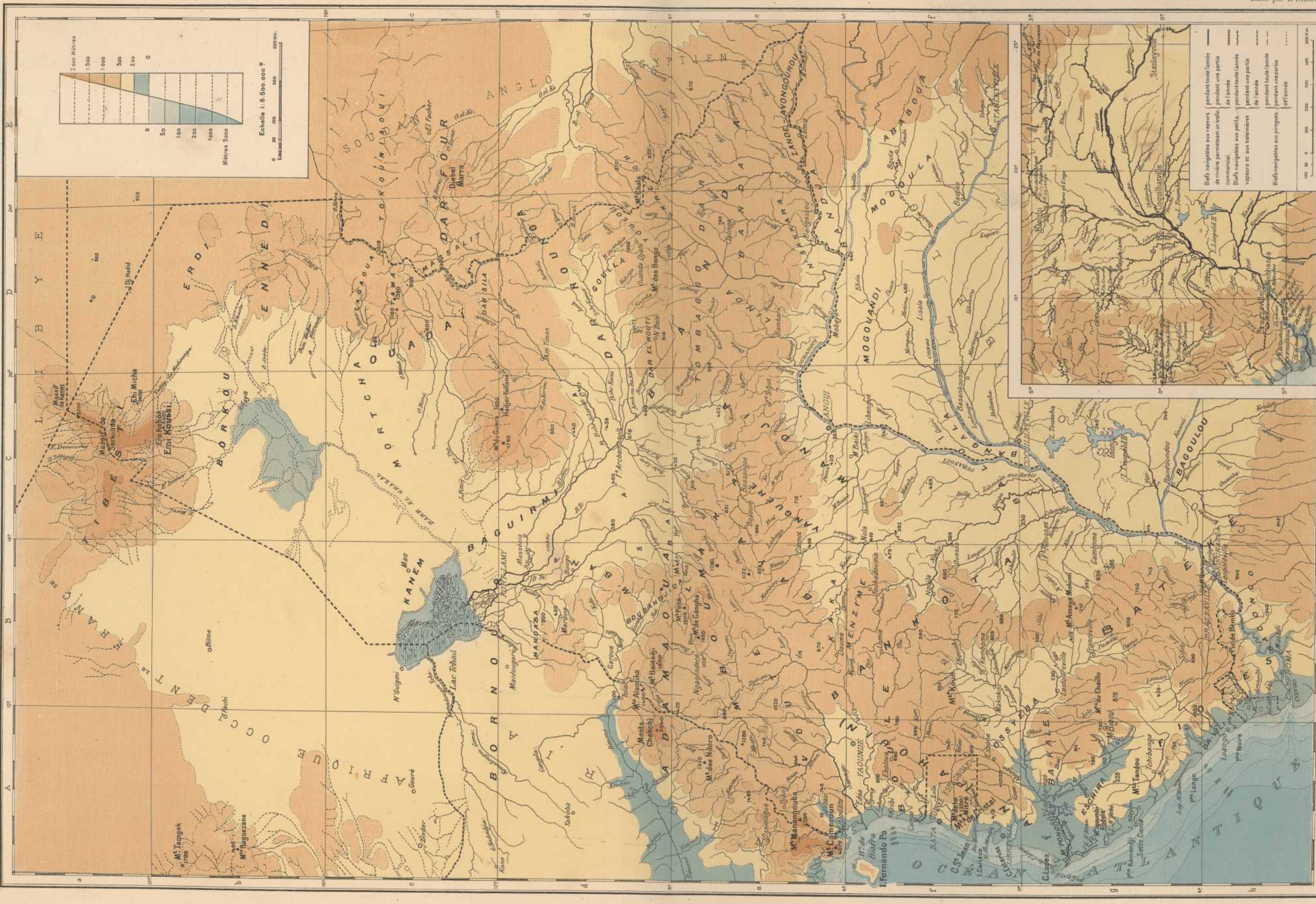

PLANCHE 20 ter

AFRIQUE ÉQUATORIALE FRANÇAISE - ÉCONOMIQUE

AFRIQUE EQUATORIALE FRANÇAISE - ECONOMIQUE

Édité par *L'Illustration*.

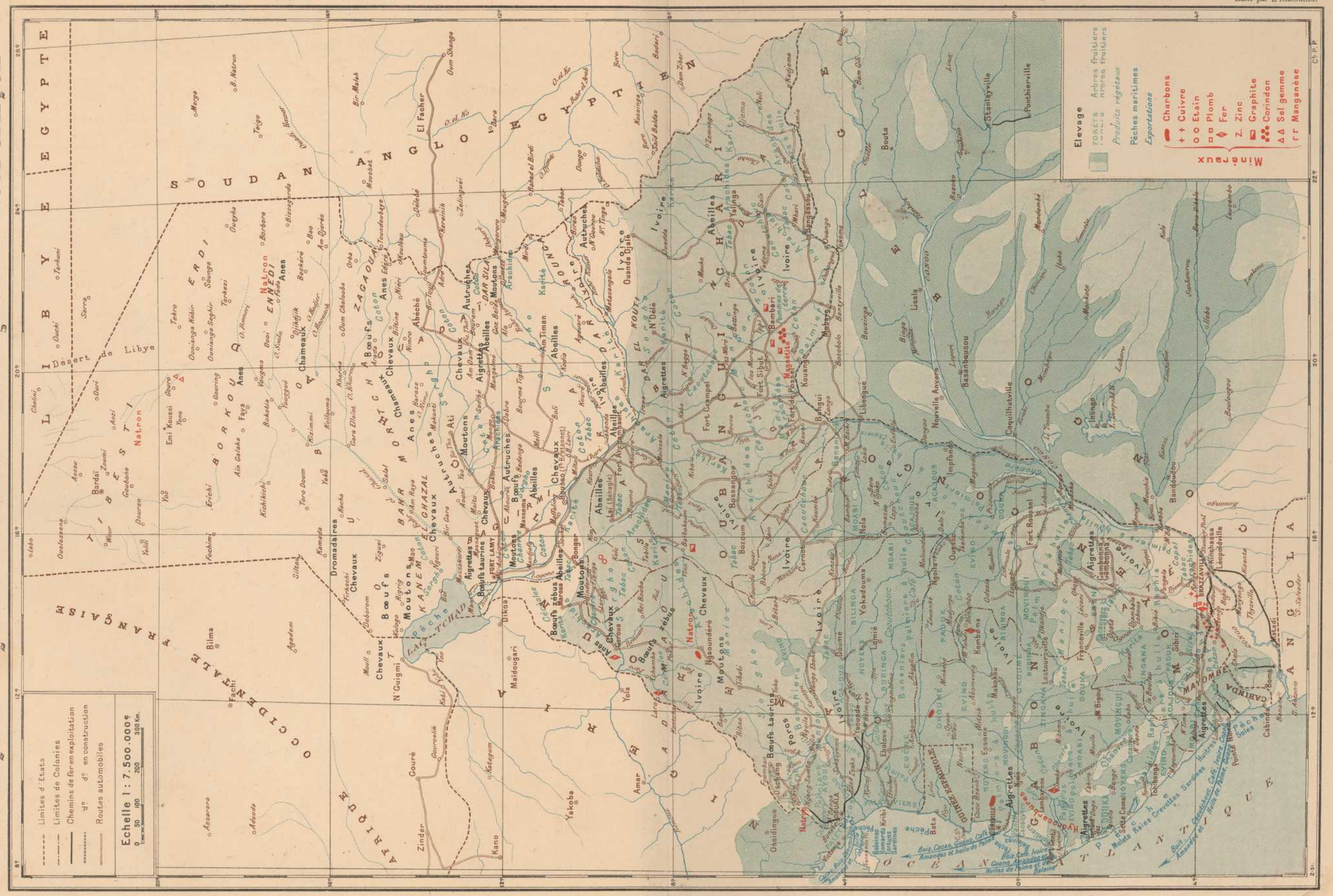

GABON ET MOYEN-CONGO

Édité par *L'Illustration*.

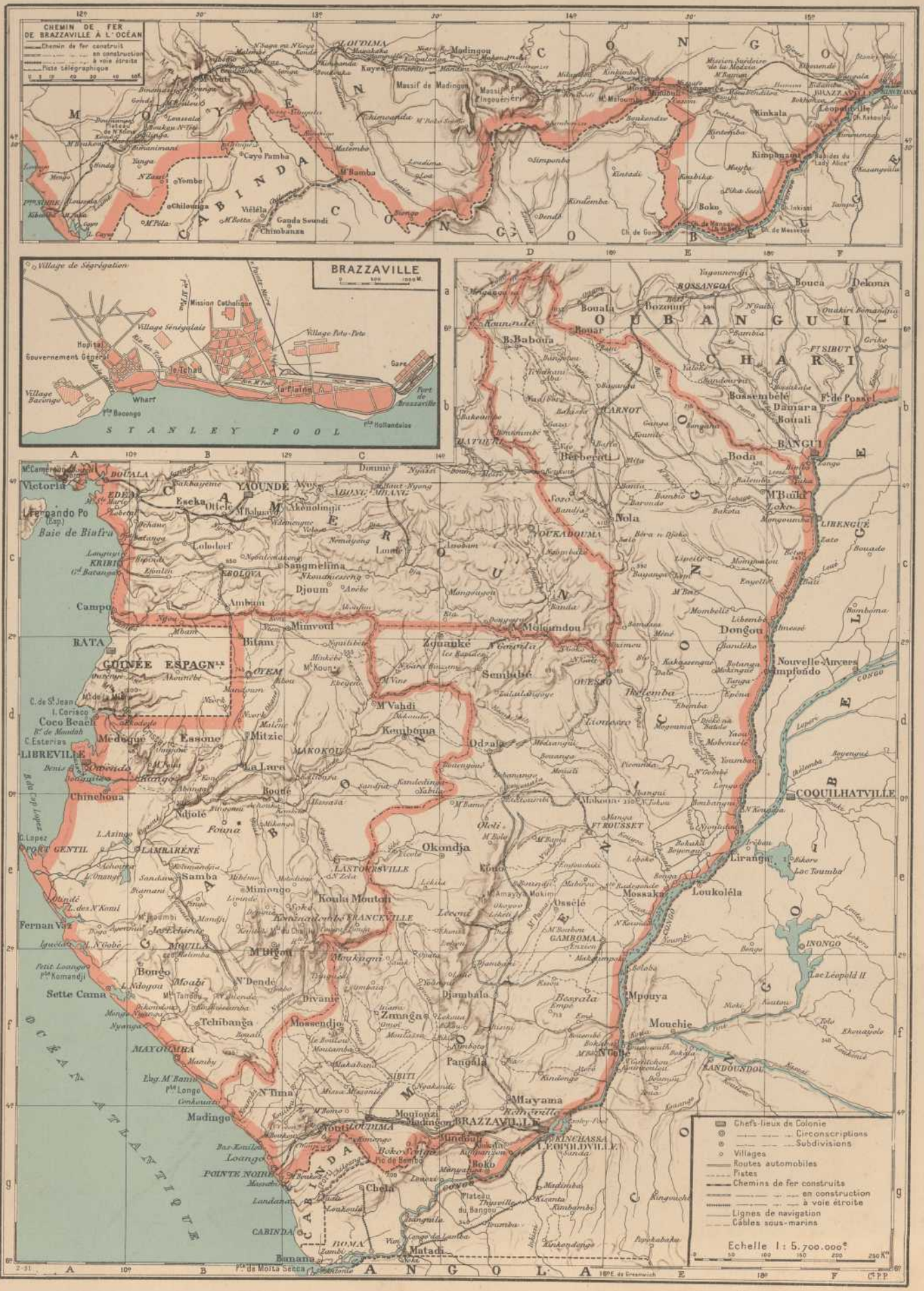

OUBANGUI-CHARI, TCHAD

Édité par L'Illustration.

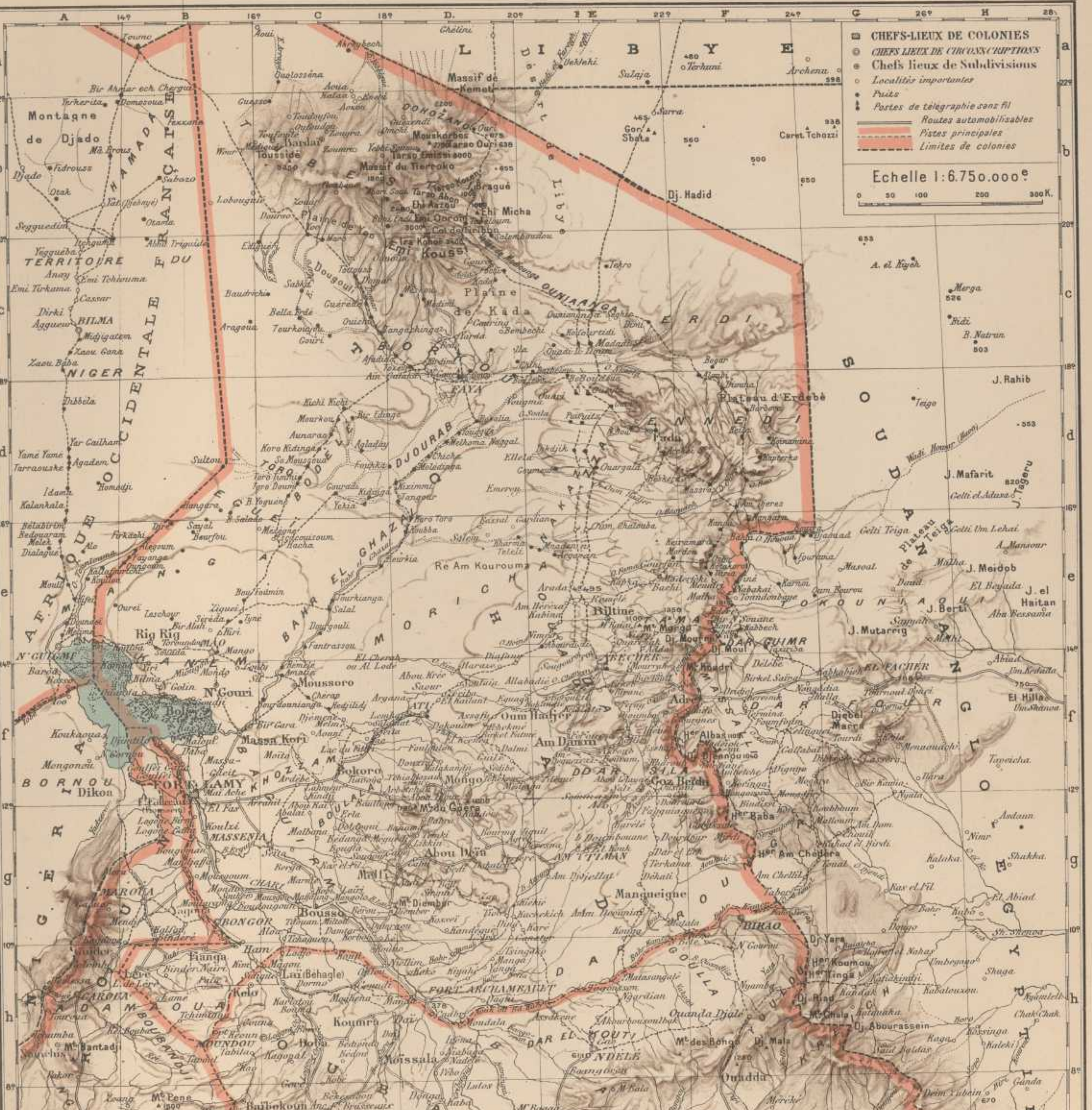

Yaoundé, capitale et siège du gouvernement du Cameroun : entrée Nord-Ouest.

LE CAMEROUN

RENSEIGNEMENTS GÉOGRAPHIQUES

SITUATION. — Le territoire du Cameroun (ancienne colonie allemande), placé sous mandat français, se trouve dans l'Ouest africain et est compris entre 2° et 12°15' de latitude Nord et entre 9°30' et 16°15' de longitude Est de Greenwich. Il est limité au Nord par le lac Tchad, à l'Est par les colonies du Tchad et de l'Oubangui-Chari, au Sud par le Moyen-Congo, le Gabon et la Guinée espagnole, à l'Ouest par l'océan Atlantique (baie de Biafra) et le Cameroun britannique englobé dans la Nigeria.

Ses côtes, sur l'océan Atlantique, ont un développement de 200 kilomètres environ, tandis que sa profondeur jusqu'au lac Tchad atteint 1.500 kilomètres. Sa superficie est de 431.000 kilomètres carrés, soit environ les trois quarts de celle de la France.

Type de jeune femme soudanienne (Bamoun).

CONFIGURATION DU SOL. — Le territoire du Cameroun affecte la forme d'un triangle isocèle dont la base s'appuie sur la Guinée espagnole et les colonies du Gabon et Moyen-Congo ; son sommet touche le lac Tchad ; en allant du Nord au Sud, le côté Ouest est constitué, à partir de la Bénoué jusqu'à la mer, par la grande chaîne de montagnes d'origine volcanique et dont les principaux témoins sont le mont Cameroun (4.041 m.), qui surplombe la baie de Biafra et, plus loin, dans la mer, les massifs de l'île espagnole Fernando-Po. Cette chaîne s'épanouit à l'intérieur du pays en soulèvements granitiques et schisteux de 300 à 1.100 mètres d'altitude.

Le pays se divise en quatre zones distinctes :

A la zone du littoral, formée de vase, de sable et de sédiments divers, succède une zone de terrains argileux formant un sol très plissé avec des collines étagées s'élevant graduellement jusqu'à 900 mètres, pour accéder à un plateau central, massif basaltique semé de points granitiques, d'une altitude moyenne de 1.100 mètres.

Ce plateau, constitué par les ramifications orientales du massif montagneux de l'Ouest, est coupé de ravins et de vallées profondes dans lesquelles coulent des cours d'eau torrentiels et dont les flancs sont couverts de plantations (maïs, taro, patates, pommes de terre, manioc, arachides), d'une végétation luxuriante (fougères, parasoliers, etc.) ou d'une jungle immense, habitat d'éléphants et de buffles.

Le plateau est limité au Nord par la vallée de la Bénoué. Ensuite, s'étend à perte de vue jusqu'au Tchad une plaine flanquée à l'Ouest des flots montagneux d'Alantika (1.400 m.) et du Mandara. C'est d'abord une steppe découverte d'une végétation arborescente très dispersée et ensuite une grande étendue de terrains argileux, au sol noir, inondés une partie de l'année, s'asséchant brusquement et se craquelant en une multitude de crevasses.

La partie méridionale du Cameroun, couverte par la forêt dense sur une profondeur de 200 kilomètres, est très accidentée ; néanmoins, aux confins du bassin du Congo, le sol est moins plissé et la forêt est percée de clairières.

HYDROGRAPHIE. — Une grande partie des cours d'eau qui arrosent le Cameroun prennent leurs sources dans le Plateau central et alimentent quatre bassins :

1° *Bassin côtier.* — Le Mungo, qui descend du Manengouba dans la région de Baré, est navigable jusqu'à 120 kilomètres de son embouchure. Le Wouri, formé du Dibeng, du Nkam et du Makembé, prenant tous les trois leurs sources dans les hauteurs de Dschang ; le Wouri est navigable jusqu'à Yabassi, à 655 kilomètres de son embouchure, près de Douala, où il prend le nom de rivière Cameroun. Les nombreuses criques formées par cette rivière avant de déboucher dans la baie de Biafra, entre les caps Cameroun et Souellaba, multiplient les routes navigables et la mettent en communication avec la Sanaga.

La Sanaga, la rivière la plus importante du territoire, descend du Plateau central (région de Ngaoundéré) ; elle est navigable de la mer à Edea ; ses deux principaux affluents sont, sur la rive droite, le Mbam qui, lui-même, reçoit le Noun, et, sur la rive gauche, le Lom.

Le Nyong, venant des environs de Doumé, est navigable jusqu'à Dehane (160 kilom. de la mer) et, ensuite, dans son cours supérieur de Mbalmayo à Abong-Mbang, centre de régions productrices de caoutchouc et de palmistes.

Le Campo prend sa source dans la région d'Akoafim ; il coule de l'Est à l'Ouest et sert de limite avec la Guinée espagnole, depuis son embouchure jusqu'à 50 kilomètres en amont ; il est navigable jusqu'à 40 kilomètres de la côte.

Sur le cours de toutes ces rivières, on rencontre de nombreuses chutes d'eau qui sont des réserves inestimables de houille blanche ; les plus importantes sont celles d'Edea et de Nachtigal sur la Sanaga, d'Herbert et d'Ekom sur le Nkam.

2° *Bassin du Congo.* — Les rivières qui arrosent la région orientale sont, à partir du Sud : le Dja, qui prend le nom de Ngoko à partir de son confluent avec la Boumba, à Moloundo, et qui sert de limite entre le Cameroun et le Moyen-Congo ; il se jette dans la Sangha, à Ouesso, point extrême Sud-Est du territoire.

La Kadeï, au cours coupé de rapides, descend de la région de Koundé et se jette dans la Sangha à Nola. Plus au Nord, le Mambéré et la Nana, qui se réunissent au Nord de Carnot et forment la Sangha.

3° *Bassin du Tchad.* — La rivière importante de ce bassin est la branche occidentale du Logone, qui prend sa source dans la région de Ngaoundéré ; c'est une rivière de 400 mètres environ de largeur, aux eaux calmes et poissonneuses et arrosant de vastes plaines très peuplées ; ses nombreux affluents lui constituent des bras secondaires, sortes de canaux qui le font communiquer avec les bassins du Chari et de la Bénoué.

Le Logone est navigable sur une partie de son cours et sert de limite

Examen microscopique du prélèvement ganglionnaire (maladie du sommeil).

entre le Cameroun et la colonie du Tchad depuis le 10° de latitude Nord jusqu'à son confluent avec le Chari, cette dernière rivière servant ensuite elle-même de limite jusqu'au lac Tchad.

4° Bassin du Niger. — Ce bassin est alimenté par la Bénoué et ses affluents. Cette rivière prend sa source dans le Plateau central, au Nord de Ngaoundéré. Elle a une largeur de 300 à 400 mètres et coule en toute saison ; sa vallée, resserrée entre les pentes Sud du Mandara et les hauteurs de la rive gauche, s'élargit à partir de Pitoa et est complètement inondée pendant la saison des pluies. La Bénoué est navigable, pour les gros vapeurs de rivière, de son confluent avec le Niger jusqu'à Garoua, de juin à octobre ; de petits vapeurs de 30 tonnes peuvent aller jusqu'à Léré, sur le Mayo-Kébi.

Pendant la saison sèche, la vallée est entièrement couverte de cultures (mil, tabac, citrouilles, oignons et patates). Ses principaux affluents sont, sur la rive droite, le Mayo-Kébi, venant des marais de Toubouri et grossi lui-même par les Mayos Loué et Boule ; le Mayo-Tiel, qui descend du Mandara et qui sert de limite avec la Nigeria ; sur la rive gauche, il reçoit le Mayo-Salla qui prend sa source dans les Namchis, et le Faro, qui vient du plateau du Tingéré et contourne l'Alantika à l'Est ; il a une largeur de 400 à 500 mètres ; des chalands peuvent y circuler pendant l'hivernage.

Climatologie. — Au Cameroun, l'année se divise en deux saisons : la saison sèche (novembre à avril) et la saison des pluies ou hivernage (mai à octobre inclus). La zone côtière, voisine des massifs volcaniques du Cameroun et de l'île Fernando-Po, est l'une des plus pluvieuses du monde.

La température varie très sensiblement avec les zones du territoire et les altitudes ; les températures les plus élevées sont observées pendant la saison sèche avec un maximum de 30°, et les plus basses au cours de la saison des pluies avec un minimum de 23°.

Dans le Nord, au mois de janvier, le minimum observé a été de 12 à 14° à Garoua, 9° à Maroua, 8° à Fort-Foureau (Kousseri), tandis qu'en mars et en avril on a observé un maximum de 40°.

Le paludisme sévit dans la forêt ainsi que dans la plaine de l'Adamaoua (à cheval sur la Bénoué) et au Sud du lac Tchad où s'étalent des eaux stagnantes ; il disparaît aux altitudes au-dessus de 1.200 mètres.

HISTORIQUE

Les côtes du Cameroun furent visitées pour la première fois en 1471 par le Portugais Fernão do Poo (Fernando Po) ; il donna le nom de rio dos Camorœs (rivière des Crabes) à la rivière qui débouche au fond de l'estuaire ; il est à supposer que c'est ce mot portugais déformé qui a donné le nom actuel à l'ensemble du territoire.

Après les Portugais, des marins anglais, français et hollandais fréquentèrent cette côte et firent un commerce d'échange assez actif avec les indigènes ; mais les débuts de l'occupation européenne au Cameroun sont peu connus.

Toutefois, un Anglais, Alfred Sack, acheta, en 1845, à un chef indigène un territoire à l'emplacement actuel de la ville de Victoria et y installa quelques familles.

En 1868, un armateur allemand, M. Wœrmann, fonda, à Douala, une maison de commerce.

Les explorations de ses compatriotes, Barth, en 1851, au Sud du Tchad, et Nachtigal, de 1869 à 1873, sur le Moyen-Logone et celles du Russe Flegel, de 1879 à 1885, dans la haute vallée de la Bénoué et le plateau de l'Adamaoua, contribuèrent à faire connaître l'intérieur du territoire aux Allemands.

Les Anglais ne manquèrent pas aussi de manifester leur activité dans le pays, mais leur consul fut évincé en quelques jours par le commissaire allemand Nachtigal qui, le 14 juillet 1884, vint proclamer devant Douala que l'hinterland du pays était placé sous la puissance et la protection de l'empereur d'Allemagne ; les immeubles des missionnaires anglais établis à Bethel et à Victoria furent cédés à des missions bâloises.

Pendant plus d'un quart de siècle, de nombreuses explorations allemandes parcoururent le pays ; les docteurs Zindgraff et Ziemann et le lieutenant von Stetten vers la Nigeria, de Carnap vers le Sud, essayèrent d'élargir l'influence allemande. Des opérations militaires, pour contraindre les populations hostiles de la forêt ou réprimer les rébellions provoquées parfois par les exactions et violences des premiers occupants européens, furent entreprises par le colonel Povel, en 1901, le capitaine Scheunemann (1904-1906) et le major Dominik dans le Cameroun méridional.

Entre-temps, de nombreuses conventions intervinrent pour préciser les frontières : traité anglo-allemand de 1893, compromis franco-allemand de 1893, convention franco-allemande de 1908 précisant les frontières du Cameroun d'une façon définitive.

Après l'intervention allemande dans notre activité marocaine et l'envoi de la *Panther* dans les eaux d'Agadir (1er juillet 1911), des conversations diplomatiques s'engagèrent entre les cabinets de Paris et de Berlin et aboutirent à la convention du 4 novembre 1911, par laquelle la France cédait à l'Allemagne les antennes piquant sur les rives de l'Oubangui et du Congo et qui agrandissaient le Cameroun allemand de 278.000 kilomètres carrés au détriment de l'Afrique équatoriale française.

Mais survint la guerre de 1914-1918 ; la conquête et l'occupation du Cameroun furent effectuées par les troupes franco-anglaises (août 1914-février 1916).

Dès le début, 5 août 1914, des colonnes françaises partirent de Bangui et Brazzaville, refoulèrent les troupes allemandes et envahirent le territoire à l'Est et au Sud.

Un corps franco-anglais, sous la direction du général Dobell, s'empara de Douala le 27 septembre 1914.

A la fin d'août 1914, les troupes françaises du Tchad, sous le commandement du colonel Largeau, envahirent le Nord du Cameroun ; malgré la résistance des troupes allemandes, elles s'emparèrent de Kousseri, de Mora et de Maroua. Renforcées d'une colonne anglaise venant de Yola (Nigeria), elles assiégèrent Garoua du 8 janvier au 11 juin 1915, date à laquelle elles entrèrent dans la place.

Après cette victoire, les troupes franco-anglaises se dirigèrent vers le Sud pour se joindre aux colonnes françaises placées sous la haute direction du général Aymerich, commandant supérieur des troupes de l'Afrique équatoriale française.

Toutes ces troupes convergèrent vers Yaoundé, dont les Allemands avaient fait leur réduit et leur point d'appui de défense. Après de nombreux et violents combats, la ville tomba aux mains des troupes alliées le 1er janvier 1917 : les Allemands purent s'échapper et se réfugier en Guinée espagnole.

Pendant que les opérations se poursuivaient, les cabinets français et anglais (Delcassé et sir Edouard Grey) établissaient un condominium (21-24 septembre 1915) qui assurait l'administration du territoire occupé par les troupes.

Le 14 mars 1916, un accord franco-anglais déterminait la zone d'influence des Alliés, accord confirmé et modifié par la déclaration franco-anglaise du 10 juillet 1919.

Le condominium ayant pris fin, un décret du 7 avril 1916 nommait

Yaoundé : l'Hôtel des Postes

commissaire de la République française le général Aymerich, commandant les troupes d'occupation. Il fut remplacé le 5 septembre 1916 par M. Lucien Fourneau.

En mai 1919, le Conseil suprême confirmait la France dans son rôle d'administration du Cameroun dont M. Carde devenait le commissaire.

Le traité de Versailles du 28 juin 1919, art. 125, stipulait :

1° Les territoires cédés à l'Allemagne le 4 novembre 1911 faisaient retour en toute propriété à la France ;

2° Les territoires du Cameroun, sauf la zone d'influence anglaise, étaient indépendants de l'Afrique équatoriale française et relevaient du ministère des Colonies.

Le Cameroun reçut son autonomie politique et financière par un décret du 23 mars 1921, qui précisait les pouvoirs du commissaire de la République.

Le Conseil de la Société des Nations a confirmé, le 20 juillet 1922, le mandat de la France sur le Cameroun.

L'arrosage des plants de tabac.

POPULATION. — La population du Cameroun (1926) est de 2.000.000 environ d'habitants pour une superficie de 431.000 kilomètres carrés, soit une densité de 5 habitants par kilomètre carré ; mais cette densité est variable avec les régions.

Les Noirs du Cameroun peuvent se classer en deux grandes familles :

1° Les *Bantous*, de caractères ethniques les plus variés, dus probablement aux mélanges avec les Négrilles ou avec des peuplades de race soudanienne; ils habitent la zone des forêts jusqu'aux abords des hauts plateaux ; ils sont intelligents et vigoureux (Yaoundés et Bakokos), tandis que les Mabéas et les Goumbas sont arriérés et sauvages ;

2° Les *Soudaniens*, mélangés aux races Bantous et Négrilles, vivent sur les hauts massifs de l'Ouest, sur le Plateau central et les montagnes du Nord ; ce sont des cultivateurs assez dociles et travailleurs (Foulbés, Kirdis, Bamoun et Mbo).

Les *Négrilles* sont considérés comme les autochtones de l'Afrique ; ce ne sont pas des « pygmées », mais des noirs de petite taille à peau assez claire ; ils vivent dans la forêt sans construire de villages et s'adonnent uniquement à la chasse ; on les trouve dans le voisinage du Gabon et de la Sangha.

Les *Choas* ou Arabes du Tchad peuplent le Nord du territoire ; ce sont des noirs métissés de sang arabe ; ils font surtout de l'élevage.

Les *Haoussas*, commerçants ambulants, originaires de la Nigeria, se rencontrent sur toute l'étendue du territoire.

En 1929, la population européenne du Cameroun était de 2.000 habitants, parmi lesquels les colons et commerçants forment la majorité.

ADMINISTRATION

Le Cameroun, territoire confié au mandat de la France par la Société des Nations, est administré par un gouverneur des colonies, commissaire de la République française, qui réside à Yaoundé. Il est assisté d'un conseil d'administration.

Au point de vue administratif, le pays est divisé en treize circonscriptions, dont deux : Maroua et Garoua, dans le Nord, sont groupées sous le contrôle d'un chef de région. Les autres circonscriptions sont : Ngaoundéré, Yaoundé, Doumé, Lomié, Ebolowa, Kribi, Edéa, Douala, Mbanga, Yabassi, Dschang. Les circonscriptions se répartissent en subdivisions, au nombre de 38.

VILLES IMPORTANTES. — *Douala* est, par son port, son commerce et sa population (800 Européens et 25.000 indigènes), la ville la plus importante du Cameroun. Située sur un plateau sablonneux sur la rive orientale de la rivière Cameroun et d'un accès facile elle forme avec Bonabéri, sur la rive opposée, une grosse agglomération, tête de ligne des deux voies ferrées du Cameroun.

Edéa, sur la Sanaga, et à 80 kilomètres de Douala, possède un marché important ; une route automobilisable la relie à Yaoundé.

Eseka, centre commercial de la région, sur le chemin de fer du Centre, est à 160 kilomètres de Douala ; une route le relie à Lolodorf et, de là, à Kribi et à Ebolowa.

Nkongsamba, terminus du chemin de fer du Nord, situé à plus de 7000 mètres d'altitude dans une région montagneuse et hospitalière à l'Européen, est le centre commercial de la région Ouest.

Yaoundé, capitale administrative du Cameroun, bâtie au sommet d'un mamelon, compte 250 Européens et est le terminus du chemin de fer du Centre ; son climat est agréable et sain. Deux grandes routes la relient à Kribi (186 kilom.) et à Yoko (256 kilom.).

Garoua, sur les bords de la Bénoué, possède plusieurs maisons de commerce, notamment la *Niger Company*, qui effectue, avec des vapeurs fluviaux, les transports par la Bénoué et le Niger.

JUSTICE. — Il existe un tribunal de première instance à Douala, une justice de paix à compétence étendue à Yaoundé, des justices de paix à compétence correctionnelle étendue dans la plupart des chefs-lieux de circonscription. Les appels sont portés devant un tribunal supérieur, siégeant à Douala et comprenant un président, deux juges, un greffier. Les fonctions de ministère public sont exercées par le procureur, chef du service judiciaire. Les affaires criminelles sont jugées par une cour criminelle siégeant en principe à Douala, mais susceptible de se transporter.

Des tribunaux indigènes fonctionnent dans tous les chefs-lieux de cercle et de subdivision. La chambre d'homologation, qui siège à Douala, constitue comme une cour de cassation en matière indigène.

INSTRUCTION PUBLIQUE. — L'enseignement officiel comprend trois catégories et est donné exclusivement en français dans les écoles de villages, les centres scolaires ou écoles régionales, les cours d'adultes, les cours complémentaires, les écoles professionnelles et les cours techniques et pratiques, les écoles ménagères. Une école supérieure, pépinière des fonctionnaires indigènes, est installée à Yaoundé. L'enseignement est, en outre, donné dans les établissements privés (missions).

Pont en courbe au kilomètre 191 du chemin de fer du Centre.

FINANCES. — Le décret du 23 mars 1921, qui a conféré l'autonomie administrative et financière au Cameroun, a spécifié qu'il posséderait son budget propre, alimenté par les recettes de toute nature effectuées sur le territoire (impôt personnel sur les Européens et les indigènes, impôt de patentes et licences, droits perçus sur les marchandises, recettes des P. T. T.) ; ces revenus sont destinés à faire face aux dépenses d'administration générale et des œuvres d'intérêt géographique, social et économique. Le budget spécial de 1931 s'élevait à 83.261.900 francs.

Un budget annexe de la santé publique et de la maladie du sommeil, dépasse actuellement 15 millions de francs et un budget annexe de l'exploitation des chemins de fer s'est inscrit, en 1931, pour 28 millions.

Il existe une trésorerie autonome à Yaoundé et une autre à Douala.

DOUANES. — Le régime douanier ne comporte aucun tarif différentiel au profit de la puissance mandataire et assure toujours une égalité complète de traitement entre tous les Etats (art. 22 du pacte de la Société des Nations).

GÉOGRAPHIE ÉCONOMIQUE

L'économie du Cameroun tire toutes ses ressources de l'exploitation de son sol : agriculture, forêts, élevage.

FLORE. — On y distingue deux zones : celle de la forêt (zone côtière et hinterland jusqu'au 6°) et, au Nord de cette ligne, la zone des savanes.

1° La forêt couvre tout le Sud-Cameroun, sur une étendue d'environ 9 millions d'hectares. Il n'y a d'autre interruption dans cet immense massif boisé que les emplacements des villages indigènes et des petites cultures vivrières qui les entourent.

Cette forêt, du type équatorial, offre une variété d'espèces botaniques (on en a compté plus de 300) dont ne donnent aucune idée nos forêts métropolitaines. A côté des bois de valeur tels que l'acajou, le zingana (demi-deuil), le bubinga (faux bois de rose), on trouve quantité d'autres essences intéressantes, comme l'iroko (chêne d'Afrique), le padouk (bois corail), le niové, le moabi, l'azobé (bois de fer), le bilinga, l'avodiré, le fraké, le movingui, etc., qui ont conquis en quelques années une large place sur les marchés européens et sont maintenant couramment employés dans l'industrie. Dans les régions basses et humides, le rotin est abondant. L'ébène, fréquent dans la région de Kribi et d'Ebolowa, ainsi que sur le chemin de fer du Centre, donne lieu à une exploitation importante.

Le palmier à huile croît dans cette région. Les peuplements naturels sont tout particulièrement abondants dans les régions du chemin de fer du Nord, de Yabassi, d'Edéa et de Bafia.

Le cacaoyer a son habitat dans cette région où viennent également le café, le caoutchouc, le riz, l'arachide, le manioc, l'igname, le maïs, la patate ;

2° La zone de la savane est le domaine des herbes. Tantôt on traverse des espaces sans arbres, couverts de hautes graminées, tantôt des plaines herbeuses clairsemées d'arbres : des karités, des arbres tordus et rabougris, des acacias à gomme, plus nombreux dans la région de Maroua et du Tchad.

ÉLEVAGE. — C'est la richesse de la région des savanes où le cheptel bovin comprend environ 600.000 têtes. Le cheptel ovin et caprin est réparti sur tout le territoire ; il en est de même des suidés. Le cheval et l'âne sont surtout répandus dans les circonscriptions de Garoua et de Maroua.

Type d'homme de race Mbo.

FAUNE. — Les animaux sauvages sont très nombreux : éléphants (forêt du Sud-Est), hippopotames (Est et Nord), buffles, léopards, chats-tigres, hyènes, chacals, et une quantité innombrable de petits fauves : écureuils, blaireaux, belettes, putois, mangoustes. Les singes (chimpanzés, gorilles, cynocéphales) et les serpents pullulent.

PÊCHE. — La faune ichtyologique est assez variée : les fleuves du Nord sont les plus poissonneux : brochet, capitaine, silure, barbillon.

Les caïmans vivent dans les rivières ; une espèce noire, de petite taille, au museau court et arrondi, est celle des mangeurs d'hommes.

INDUSTRIE. — Les industries indigènes au Cameroun sont : l'extraction et le travail du fer, la poterie, la filature et le tissage du coton, la teinturerie, le travail du cuir, la sparterie et la vannerie. On peut y ajouter la préparation du savon, du tabac, du caoutchouc, des textiles, de l'huile de palme et des palmistes. A part le caoutchouc, l'huile de palme et des palmistes, l'industrie indigène n'a pas donné lieu à des transactions commerciales importantes. L'industrie minière est actuellement encore nulle.

COMMERCE. — Le mouvement commercial du Cameroun s'est chiffré, en 1930, par 309 millions de francs, dont 173 aux importations et 136 aux exportations.

Les produits exportés sont, notamment, les amandes et l'huile de palme, les bois, le cacao, le caoutchouc, l'ivoire, le tabac. Les principales importations sont les tissus, les poissons secs ou conservés, les pétroles et essences, les tabacs préparés ou en feuilles, les vins.

PORTS. — Le principal port est Douala : il est situé à une quinzaine de kilomètres de la côte sur la rive du Wouri. Il est équipé pour recevoir les navires de 7 m. 50 de tirant d'eau.

Le port de Kribi, situé plus au Sud, est une rade foraine active, qui exporte principalement l'ébène.

LIGNES DE NAVIGATION. — Les communications avec la métropole sont assurées par :

1° Les courriers de la *Compagnie des Chargeurs Réunis* partant tous les vingt jours de Bordeaux et dont la traversée est de dix-huit jours ;

2° Les paquebots de la *Compagnie Fabre-Fraissinet* dont les départs ont lieu de Marseille tous les vingt et un jours et qui mettent vingt-cinq jours pour atteindre Douala ;

3° Les courriers anglais de la *Compagnie Elder Dempster*, partant de Liverpool tous les quatorze jours ;

4° Les paquebots de la Compagnie allemande *Woermann* avec départ mensuel de Hambourg et de Boulogne ;

5° Les paquebots de la *Holland West-Afrika Lijn*, avec départs mensuels de Hambourg, ou Amsterdam et Boulogne.

CHEMINS DE FER. — Le réseau ferroviaire du Cameroun a une longueur de 504 kilomètres répartis en deux lignes et un embranchement :

Chemin de fer du Nord : Douala-Bonabéri-Nkongsamba, 160 kilomètres ;

Chemin de fer du Centre : Douala-Yaoundé, 307 kilom. ;

Chemin de fer d'Otelé-Mbalmayo (sur le fleuve Nyong), 37 kilomètres.

ROUTES. — Le réseau routier a été conçu, en tracé, pour joindre aux chemins de fer et aux voies navigables les centres de production ; en construction, pour ouvrir, au plus vite, des régions inaccessibles aux camions. Il comprend environ 3.000 kilomètres de routes praticables aux automobiles, reliant Yaoundé, terminus du chemin de fer du Centre, à Makak, Ebolowa, Kribi, Akonolinga et Ayos, centre de la maladie du sommeil, Yoko et Ngaoundéré, avec embranchement sur Bafia et Dschang, Nanga-Eboko et l'A. E. F.

D'Abong-Mbang, terminus de la navigation sur le Nyong, une route automobilisable se dirige sur Doumé, d'une part, et Lomié, d'autre part. A Mbalmayo, aboutit la route partant de Sangmélima, également reliée à Ebolowa par une autre route de 110 kilomètres.

Edéa, sur la voie du Centre, dispose de deux routes de drainage des produits de son hinterland : Sagbayème et Dehane. Ngongsamba, terminus du chemin de fer du Nord, est relié à l'intérieur par la route de Bafang-Bafoussam (embranchement sur Dschang à Foumban). Cette route, dans sa partie Nkongsamba-Bafang, est parcourue par un grand nombre de camions.

Sont en outre en voie d'achèvement les routes suivantes : Yabassi-Ndikinemeki (sur la transversale Yaoundé-Bafia-Dschang) ; Vimeli-Yaoundé ; Ebolowa-Kribi, par Efoulen.

POSTES, TÉLÉGRAPHES, TÉLÉPHONES. — Le service postal du Cameroun est assuré par les paquebots des deux Compagnies maritimes françaises Chargeurs Réunis et Fabre-Fraissinet, et par la Compagnie anglaise Elder Dempster (Gold Coast) ; de Douala, les courriers sont dirigés sur l'intérieur par chemin de fer, automobile ou courriers piétons. Il y a 34 établissements postaux.

Les centres de Maroua, Garoua, Lomié, Yaoundé, Batouri, N'Gaoundéré, Yokadouma, Kentzou, Meiganga, Bafia et Kribi sont reliés à Douala par la T. S. F. Douala communique directement avec la France par sans-fil.

Un câble sous-marin met en communication Douala et Lomé (Togo), par Cotonou (Dahomey). Il existe un réseau téléphonique urbain à Douala.

Phot. Ag. Ec. Cameroun.

Un bac sur le Noun (route de Bafoussam à Foumban).

CAMEROUN

Édité par *L'Illustration*

34

La rade de Diego-Suarez, port principal de Madagascar, à la pointe Nord de l'île.

MADAGASCAR (ET DÉPENDANCES)

RENSEIGNEMENTS GÉOGRAPHIQUES

SITUATION. — L'île de Madagascar se trouve dans l'océan Indien, entre les parallèles 11° 57' 17" et 25° 38' 55" de latitude Sud et les méridiens 43° 11' 50" et 50° 27' 40" de longitude Est de Greenwich ; elle est séparée de la côte orientale de l'Afrique par le canal de Mozambique, d'une largeur de 400 kilomètres ; Majunga, sur la côte Nord-Ouest, est à 10.200 kilomètres de Marseille.

L'île mesure 1.580 kilomètres de longueur du cap d'Ambre au cap Sainte-Marie et 580 kilomètres dans sa plus grande largeur de Foulepointe à Tambohorano. Sa superficie est de 624.700 kilomètres carrés ; en y ajoutant les dépendances, cette étendue atteint 627.327 kilomètres carrés, soit 5.000 kilomètres carrés de plus que la France, la Belgique et la Suisse réunies.

Si l'on considère l'Australie comme un continent, Madagascar est, par sa superficie, la troisième île du monde, venant après la Nouvelle-Guinée et Bornéo et avant l'Angleterre, qui n'a que la moitié de son étendue.

CONFIGURATION DU SOL. — L'île de Madagascar affecte la forme de l'empreinte du pied gauche humain dont le gros orteil se terminerait au cap d'Ambre et le talon finirait au cap Sainte-Marie ; son orientation générale est N.-N.-E.-S.-S.-O. inclinée d'environ 18° sur le méridien.

Les côtes peu découpées, sauf dans le Nord-Ouest, ont un développement de 5.000 kilomètres et diffèrent suivant l'orographie et l'influence des vents et des courants.

Sur le versant Est, du cap d'Ambre à la pointe d'Itaperina, les montagnes se rapprochant de la mer laissent peu de place à la plaine et donnent à la côte une direction rectiligne dans laquelle s'ouvre une seule grande échancrure : la baie d'Antongil ; cette côte est inhospitalière et des cordons de récifs et de bancs de sable forment des bancs souvent dangereux à franchir ; les vents et les courants ont formé entre Tamatave et Fort-Dauphin des séries de dunes parallèles enserrant des lagunes séparées par des seuils ou *pangalanes*.

A part la rade de Diego-Suarez, une des plus belles du monde, on ne trouve, en allant du Nord au Sud, que quelques ports naturels et mouillages : baies de Loky, de Vohémar, d'Antongil entre les caps Masoala et Belao, de Tintingue ; plus au Sud, en dehors du port de Tamatave, il n'y a plus que des rades foraines, Andovorante, Vatomandry, Mananjary, Farafangana, baie de Sainte-Luce et rade de Fort-Dauphin, fermée au Nord par la pointe d'Itaperina.

La côte Sud décrit un arc de cercle de Fort-Dauphin à la baie d'Andraka ; elle est formée de hautes dunes et de falaises abruptes ; en partant de Fort-Dauphin, on trouve la baie de Karimbaly et le cap Sainte-Marie ; plus à l'Ouest, jusqu'à la baie d'Andraka, cette côte est entourée d'une barrière madréporique appelée Banc de l'Etoile.

La côte Ouest, de la baie d'Andraka au cap Saint-André, décrit deux courbes convexes qui se joignent à Belo sur le delta de la Tsiribihina ; elle est boueuse, sablonneuse et vaseuse, couverte de palétuviers ; plusieurs rivières s'y jettent. A part les baies de Saint-Augustin et de Tuléar, où les navires de grand et moyen tirant d'eau trouvent de la sécurité, il n'y a que de petites échancrures formées par les deltas des nombreuses rivières qui se jettent dans le canal de Mozambique et qui conviennent néanmoins à la navigation des pirogues et goélettes indigènes ; on y trouve un seul promontoire important, le cap Saint-Vincent, qui est le point le plus occidental de l'île ; autour du cap Saint-André et jusqu'à Maintirano, s'étend un vaste banc de corail, le banc de Pracel, à l'intérieur duquel se trouvent l'îlot de Chesterfield, l'île Nossi Hao et l'archipel des Barren ou îles stériles ; un autre banc coralien existe entre le cap Saint-Vincent et Tuléar avec l'île Nossi Hao.

A 145 kilomètres de la côte, sur le 17° de latitude Sud, dans le canal de Mozambique, se trouve l'île de Juan de Nova.

Du cap Saint-André au cap d'Ambre, la côte Nord-Ouest de l'île décrit un arc de cercle légèrement concave ; elle est basse et nue jusqu'à la baie de Mahajamba et ensuite montagneuse jusqu'au cap d'Ambre ; dans la première partie, les deltas des rivières forment des échancrures : les baies de Baly et de Marambitsy, fermées par le cap Tanjopa ; plus à l'Est, les baies de Boeny et de Bombetoka ; au fond de cette dernière s'ouvre le delta sablonneux de la Betsiboka à l'embouchure de laquelle se trouve Majunga ; enfin, en direction Nord-Est, la baie de Mahajamba que comblent peu à peu les apports de la Sofia et de la Mahajamba.

Dans sa deuxième partie, la côte est très coupée et bordée d'îles ; on y rencontre la presqu'île de Moromany terminée par la pointe du même nom et abritant la baie de Narinda, la baie de Loza avec l'île Lava, la presqu'île Borandoma, la baie du port de Radama avec les îles Berafia, Karakajoro et No Valiba, la presqu'île d'Ampasimena terminée par le cap Angadroga, la belle baie d'Ampasindava, la pointe d'Ambato avec, en face, les îles Nossi Bé, Nossi Faly, Nossi Komba et les îles Mitsio, le cap Saint-Sébastien qui abrite des vents d'Ouest la baie de Befotaka, et enfin le cap d'Ambre, extrémité septentrionale de l'île, constamment battu par de violents courants.

Jeunes filles hovas (métisses).

Vue de Fort-Dauphin ; au fond, le mont Saint-Louis.

Archipel des Comores

L'archipel des Comores se trouve à l'entrée Nord du canal de Mozambique entre la pointe Nord de Madagascar et le cap Delgado (côte orientale de l'Afrique) ; il a une direction Nord-Ouest-Sud-Est ; il se développe sur une longueur de 245 kilomètres et est situé par 11°20'-13° de latitude Sud et 43°25' - 45°18' de longitude Est de Greenwich.

Il se compose de quatre îles principales : au Nord-Ouest, la *Grande-Comore*, la plus grande ; au centre, *Moheli* et *Anjouan* ; au Sud-Est, *Mayotte*, la plus importante. La superficie totale de l'archipel est de 2.077 kilomètres carrés.

Ces îles sont d'origine volcanique (il existe encore dans la Grande-Comore un volcan en activité, le Karthala, 2.400 m.) ; elles sont séparées les unes des autres par des canaux très profonds ; les côtes, généralement abruptes, sont bordées de récifs coralliens ; l'intérieur des îles est montagneux et les sommets atteignent de hautes altitudes par rapport à la superficie.

Il y a dans l'archipel deux saisons : la *saison des pluies* ou hivernage, pendant laquelle souffle la mousson du Nord-Ouest, et qui commence au mois de novembre pour se terminer dans la première quinzaine d'avril ; la *saison sèche*, ou belle saison, est l'époque de la mousson du Sud-Ouest ; elle commence en avril et se termine en novembre. La température moyenne de l'année est de 25° ; les mois les plus froids sont avril et juillet, le thermomètre marque de 29° à 31°, tandis que, dans les mois les plus chauds, février et mars, il monte à 35°. Les nuages se condensant sur les hauteurs entretiennent une humidité très favorable à la végétation.

Les premiers habitants des Comores furent les *Cafres* ; les *Arabes* s'y établirent ensuite à l'époque de leur migration, vers 982, et ils y sont encore les plus nombreux ; enfin les *Malgaches* qui y furent introduits au moment de la traite des esclaves.

Les mœurs des Comoriens sont à peu près celles des pays musulmans ; ils parlent et enseignent dans les écoles une langue composée d'arabe et de *souhéli* (idiome de la côte d'Afrique).

La population de l'archipel est de 110.500 habitants.

La Grande-Comore est dépourvue d'eau et, par suite, aride, tandis que les trois autres sont bien arrosées, vertes et propices aux cultures riches.

La plus importante de ces cultures est celle de la canne à sucre, qui est exploitée sur une superficie de 2.750 hectares ; viennent ensuite la vanille et l'ilang-ilang. On y élève peu de bétail, mais, en revanche, on trouve beaucoup de chèvres sur les montagnes de la Grande-Comore.

La colonisation s'est portée dans la partie Est de l'île d'Anjouan, dans les parties Ouest et Sud de l'île Pamanzi et dans toute l'île de la Grande-Comore.

Les principales industries sont les tisseranderies et l'orfèvrerie.

On importe aux Comores des bœufs, du riz, du fer, des vins et spiritueux, des briques, du charbon et des étoffes de coton ; les exportations consistent en sucre, rhum, huile de coco et noix d'arec.

L'archipel dénommé « Mayotte et Dépendance » forme une province rattachée à Madagascar et régie par une organisation spéciale.

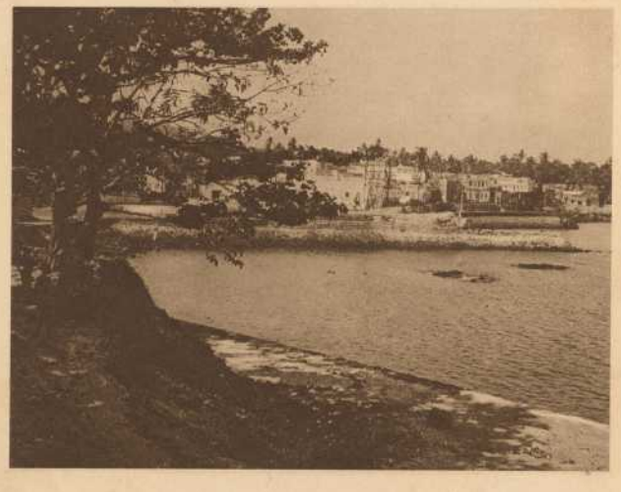

Moroni, ville principale de la Grande-Comore.

Orographie. — Le relief de Madagascar est constitué par un énorme massif à roches grenues qui, sous l'action des éléments atmosphériques, a donné naissance à la *latérite* formant les terres rouges de l'île.

Cette masse cristalline, oblongue, forme dans sa partie centrale une immense chaîne d'une altitude variant de 800 à 1.800 mètres et dont quelques sommets atteignent 2.881 mètres (Tsaratanana) sur le 14° de latitude Sud et 2.664 mètres (Tsiafajavona) dans l'Ankaratra entre Tananarive et Antsirabé ; elle s'étend, depuis le Loky au Nord jusqu'aux sources du Mandrere au Sud, sur une longueur de 800 kilomètres et une largeur de 400 kilomètres, poussant de robustes contreforts jusqu'à Fort-Dauphin ; elle se présente sous l'aspect d'un chaos de montagnes souvent dénudées, entrecoupées de vallées et de plaines ; elle est bordée sur tout son pourtour d'une dénivellation brusque à pentes rapides d'où se précipitent avec fracas les eaux des bassins supérieurs, ne laissant de loin en loin que d'étroits passages pour la circulation.

Le versant Est, très rapproché de l'océan Indien, est formé de deux chaînes parallèles se prolongeant par deux falaises face à la mer, la falaise supérieure ou de l'Angovo (800 à 1.200 mètres d'altitude) et la falaise inférieure ou de Betsimisaraka (d'une altitude de 100 à 800 mètres), toutes deux boisées sur toute leur longueur.

Le versant Ouest, au contraire, très éloigné du canal de Mozambique, présente quatre gradins successifs et se termine par de larges plateaux s'inclinant en pentes douces jusqu'à la plaine très large ; le premier est constitué par une falaise tournée vers la mer : c'est le rebord Ouest du massif central ; les trois autres, discontinus, sont tournés vers l'intérieur : ce sont les collines de Manasamody, de Bongo Lava, de l'Akaranfatsika, du Boina, de l'Ambongo, du Bemaraha, du Menabe et l'Analavelona.

Moutsamoudou, dans l'île d'Anjouan ; au centre, le minaret de la mosquée.

Le massif central proprement dit, dans sa partie Nord-Ouest entre la Sofia et le Manamboa, est limité par la courbe de niveau 800 et offre une série de *tampoketsa*, sorte de plateaux élevés qui séparent les vallées ; partout ailleurs il est fortement érosé.

La direction générale des chaînes est Nord-Sud, sensiblement parallèle au grand axe de l'île, sauf au centre, immédiatement au Nord et à l'Ouest de Tananarive où elles ont une direction Est-Ouest.

Les principaux massifs sont : au Nord le Tsaratanana avec son sommet de 2.881 mètres et celui de Mangindrano (2.306 m.) ; au centre le massif volcanique de l'Akantara et les sommets Tsiafajavona (2.664 m.), Ambohitsampana (2.348 m.) et Inanobe (2.310 m.) : au Sud-Est, l'Andringitra ou Iratsy où les altitudes sont de 2.062 mètres au Vohibe et 2.018 mètres au Tsitondroiva et le massif de l'Horombe aux altitudes moyennes de 1.600 mètres ; au Sud, le massif des Vohimainty avec le volcan d'Antaudroy et le contrefort qui s'étend entre les vallées du Mandrere et du Manampanihy jusqu'à Fort-Dauphin avec des altitudes variant entre 1.000 et 1.979 mètres ; à l'Est, des massifs secondaires se détachent de la chaîne centrale : massif de Masoala, qui forme la presqu'île du même nom et d'une altitude de 500 à 600 mètres, et celui des monts Bezanozano.

Les grandes plaines se trouvent sur le versant Ouest de la chaîne ; dans le Nord-Ouest, celles de Mahavavy, du Sambirano, de la Mahajamba, de Marovoay, de Boina autour du lac Kinkouy ; dans l'Ouest, le groupe de la Tsiribina entre le Manamboa et le Mangoky et celui de Tuléar entre le Mangoky et la Linta ; dans le Sud, la pénéplaine rocailleuse et mal arrosée de l'Androy.

Il existe quelques plaines dans le centre et dans l'Est (Tananarive, Ankay, etc.), mais ce ne sont que des cuvettes lacustres.

HYDROGRAPHIE. — Le régime fluvial diffère beaucoup de l'un à l'autre versant.

Le versant oriental tributaire de l'océan Indien est très étroit, car la chaîne montagneuse se rapproche de la côte ; les nombreux cours d'eau qui en descendent manquent d'espace pour se développer et ne sont navigables que sur un faible parcours ; ceux qui ont une longueur plus importante coulent d'abord parallèlement à la côte entre deux gradins superposés jusqu'à ce qu'ils aient pu se creuser un passage et se précipitent alors, par cette brèche, vers la mer en formant une série de cascades. Ce sont : le *Mangaro*, avec son principal affluent l'*Onive* ; le *Mananara*, le *Menarahaka*, l'*Ionaivo* et l'*Itomanpy*.

En suivant le versant du Nord au Sud, les cours d'eau secondaires les plus importants sont : le *Manambato*, le *Fanambana*, l'*Antaimbalala*, le *Maningory*, l'*Onibe*, l'*Ivondro*, l'*Ikoroka*, dans la vallée de laquelle passe la voie ferrée Tananarive-Tamatave, le *Mananjary*, le *Faraony* et le *Matitatano*.

Les cours d'eau du versant occidental, tributaires du canal de Mozambique, sont plus importants et plus longs ; mais, étant donné la configuration du sol, ils tombent de gradins en gradins séparés par des chutes infranchissables et entraînent avec eux des matériaux qui encombrent leur lit et rendent la navigation difficile ; seuls les pirogues et les petits voiliers peuvent utiliser leur cours. Leurs embouchures forment des deltas dans un amas de vase et de débris recouverts le plus souvent par des forêts de palétuviers ; les eaux de quelques-uns refluent dans des lacs servant ensuite de régulateurs à leur débit.

Du Nord au Sud, les principaux cours d'eau de ce versant sont : le *Mananjamba*, le *Sambirano*, la *Sofia*, avec ses affluents l'*Arjobony* et le *Bemarivo* ; la *Betsiboka*, un des plus importants, qui prend sa source dans l'Andringita et se jette dans la baie de Bombetaka par un delta à quatre branches (affluents : le *Kamoro* et l'*Ikopa*) ; la *Mahavavy*, la *Tsiribihina*, le *Mangoky*, le plus long cours d'eau de Madagascar, formé de la réunion de la *Matsiatra*, de la *Mananarara* et du *Zomandao* l'*Onilahy*, sans parler de nombreux cours d'eaux secondaires.

Lac Tritriva, dans un ancien cratère, près d'Antsirabé.

Lacs et lagunes. — Il existe à Madagascar un certain nombre de lacs intérieurs dont les plus importants sont : le lac *Alaotra* à l'Ouest de Fénérive (40 km. de long et 10 à 12 km. de large) aux eaux limoneuses et entouré de marais herbeux ; pendant la saison des pluies, ses eaux s'étalent assez loin et en se retirant découvrent des rizières très fertiles ; le lac *Itasy* au Sud-Ouest de Miarinarivo (10 km. environ dans ses plus grandes dimensions) ; ces deux lacs sont très poissonneux et giboyeux.

Le long de la côte Ouest, les grands cours d'eau sont bordés de petits lacs qui leur servent généralement de régulateurs ; les principaux sont : le lac *Kinkony* qui s'écoule par le Mahavavy de l'Ouest ; le lac *Tsibarihy* qui se déverse dans le Manambao ; le lac *Befotaka*, qui s'écoule dans le Manembolo ; les lacs *Hima* et *Andranamena* sur la rive droite du Tsiribihina, et le lac *Iotry* à l'Ouest du cap Saint-Vincent ; au Sud de la plaine de Tuléar, dans le pays Mahafaly, se trouve le lac *Tsimanampetsotsa* au fond de boue et aux eaux calcaires et salées impropres à la consommation.

Sur la côte Est, depuis l'Ivondro (8 km. au Sud de Tamatave) jusqu'à Vohipeno sur la Matitanana, sur une longueur de 450 kilomètres environ, s'étend un chapelet de lagunes et de chenaux séparés par des seuils ou *pangalanes* que l'on a percés ou en cours d'exécution pour obtenir une voie navigable très appréciable pour le transport des voyageurs et des marchandises ; quelques-unes de ces lagunes sont assez étendues et méritent d'être signalées : lacs *Nosy Ve* et *Rasoabe* au Sud de Tamatave et lac *Ikosy* au Nord de Mahonoro.

CLIMATOLOGIE. — Quoique comprise dans la zone torride, Madagascar doit à l'élévation de son sol un climat qui réunit tous les avantages des climats chauds et tempérés ; sur une longueur de 1.580 kilomètres, la sixième partie seulement se trouve dans la zone tempérée Sud, il n'est donc pas surprenant de constater une variété de climats qui diffèrent non pas par la latitude, mais par le vent (*alizé de l'Est*), et l'altitude, et que l'on classe en deux catégories.

Climats du vent. — Du fait que la chaîne centrale tombe presque à pic sur le versant de l'océan Indien et que ses flancs boisés forment un barrage contre lequel se heurtent les vents venant de l'Est, il s'opère une condensation de nuages qui rend l'atmosphère très humide. L'état hygrométrique moyen atteint 81° sur le littoral et à Sambirano et 75° le long de la chaîne montagneuse ; la température moyenne respective de ces trois climats est de 24°1, 26° et 18°1.

Climats sous le vent. — Ces climats sont caractérisés par une température élevée et une humidité moins grande ; on y distingue une saison sèche et une saison des pluies ; l'état hygrométrique est de 67° à Diego-Suarez et sur toute la côte Ouest et de 65° dans le Sud ; la température moyenne et de 26°6 et 25°2.

D'avril à novembre (saison fraîche), une zone de hautes pressions couvre l'île, elle remonte vers l'équateur d'avril à juillet pour redescendre ensuite ; la pluie qui tombe se condense par refroidissement et donne un rendement assez faible, tandis que, de novembre à avril (saison d'hivernage), Madagascar se trouve tout entière dans une zone de basses pressions ; c'est la période des orages, de chaleur, de grains et de cyclones, que les indigènes appellent *fahavaratra* (génératrice de la foudre) ; la quantité de pluie est considérable.

La répartition des pluies dans les différents climats est de 180 jours de pluie par an avec une hauteur de 3 à 4 mètres dans les climats de l'Est et de Sambirano ; 90 jours de pluie et une hauteur moyenne de 1 m. 30 pour le climat du centre ; 62 jours de pluie et une hauteur moyenne de 1 mètre dans le climat de l'Ouest et 27 jours de pluie avec une hauteur moyenne de 0 m. 376 dans le climat du Sud.

La température moyenne des principales localités est de 26°2 à Diego-Suarez, 24° à Tamatave, 23°3 à Fort-Dauphin, 26°1 à Nossi-Bé, 18°9 à Tananarive et 25° à Tuléar.

Récolte de la vanille, aux Comores.

HISTORIQUE

Madagascar, déjà connue des anciens, figurait sous le nom de *Pipis* sur la carte d'Afrique établie au treizième siècle par le navigateur vénitien Marco Polo, mais elle ne fut vraiment visitée qu'en 1500 par le Portugais Diego Diaz. De 1500 à 1507, ses côtes furent explorées par d'autres navigateurs portugais qui la désignèrent sous le nom d'*île Saint-Laurent*. Elle faisait alors partie du gouvernement de Monomotapa, une des trois vice-royautés de l'empire portugais aux Indes.

C'est vers la fin du seizième siècle que Madagascar attira l'attention de la France. Henri IV y envoya des missionnaires et fit construire un fort dans l'anse Dauphine ; l'île elle-même prit le nom d'*île Dauphine*.

De 1620 à 1641, Madagascar fut visitée par plusieurs Français, notamment par les Dieppois Augustin Beaulieu et Alonse Goubert. La Compagnie d'Orient, fondée en 1642 par Louis XIII, y envoya des agents qui y réussirent mal par suite des difficultés avec les indigènes et de la malaria. Deux expéditions maritimes, en 1656 et en 1660, échouèrent lamentablement.

A partir de 1661, sous l'action bienfaisante de Colbert, un renouveau de colonisation se produisit. La Compagnie des Indes orientales chercha toutefois sans succès à intéresser des souscripteurs à l'exploitation de Madagascar, qu'elle vendit finalement au roi en 1669, pour un million de livres. Une insurrection des indigènes, en 1671, ruina toute l'œuvre entreprise et notre activité se transporta à l'île de France. Néanmoins, en 1686, Louis XIV réunit officiellement l'île à la couronne mais, pendant trois quarts de siècle, aucun établissement nouveau ne fut tenté.

Les expéditions reprirent, sans plus de succès d'ailleurs, en 1767, avec le comte de Mondave et de 1772 à 1786 avec

Benyowski, officier polonais évadé des bagnes russes. En 1792, la Constituante envoya Lescalier, commissaire civil, pour s'entendre avec le chef du pays de Foulepointe. A son retour, celui-ci remit à l'Institut un rapport favorable à notre installation à Madagascar. Ce ne fut pourtant qu'en 1803 que le général Decaen, nommé capitaine général des possessions à l'Est du cap de Bonne-Espérance, établissait son principal poste à Tamatave. Mais, en 1810 et en 1811, il était attaqué par les Anglais, qui s'emparèrent de l'île. Le traité de Paris de 1814 nous restitua Madagascar et la Réunion, tandis que l'Angleterre conservait l'île de France (île Maurice).

Sous la Restauration, la reprise de notre activité à Madagascar eut beaucoup à souffrir des intrigues du gouverneur anglais de l'île Maurice, Farquhar, qui excita contre nous le chef de la tribu des Hovas, Radama. Ce dernier mourut en 1828 empoisonné par sa femme Ranavalona, qui prétendit gouverner son royaume sans l'appui d'aucun gouvernement étranger. Comme nos colons étaient molestés, le gouverneur de la Réunion fit bombarder et occuper Tamatave (octobre 1829), mais le gouvernement de Charles X ne le soutint pas et celui de Louis-Philippe continua la même politique de faiblesse qui nous fit perdre les avantages précédemment acquis.

Le règne de Ranavalona fut néfaste à notre colonisation. Pour protester contre le traitement infligé aux étrangers, Français et Anglais s'unirent, en 1845, et firent en commun une démonstration navale devant Tamatave. Elle échoua, les étrangers furent chassés et les indigènes chrétiens massacrés.

C'était la rupture complète avec les Hovas. Elle persista jusqu'en 1853, date à laquelle trois Français, de Lastelle, Laborde et Lambert, furent assez habiles pour rentrer en grâce auprès de la reine, ce qui leur permit de fonder une société d'exploitation.

Ranavalona mourut le 16 août 1861 et son successeur, le jeune Radama II, épris de civilisation européenne, s'adressa à l'Angleterre et à la France pour extirper « la barbarie de son pays ». Lambert fut envoyé par lui en France pour négocier un traité de protectorat. Napoléon III refusa le protectorat, mais fit reconnaître Ramada II comme roi de Madagascar, sous la réserve de certains droits pour la France : amitié perpétuelle entre les deux souverains et leurs descendants, réciprocité d'hospitalité et régime mutuel de la nation la plus favorisée, liberté des missions religieuses, facilités pour les Français d'acquisitions et d'exploitations de terrains, suppression des douanes. Ces concessions mécontentèrent le peuple hova, encouragé par un agent anglais, le Révérend Ellis. Une émeute éclatait à Tananarive le 11 mai 1863, Radama II était étranglé et sa femme Rabogo le remplaçait sous le nom de Rasoherina. Elle devait mourir, à son tour, le 1er avril 1868. Ranavalona II lui succéda (1868-1882). Mais le pouvoir, jusqu'à la conquête française, fut effectivement exercé par le ministre Rainilaiarivony, acquis à la cause anglaise.

Le 8 août 1868, Francis Garnier réussissait à conclure un traité reprenant dans ses grandes lignes, sauf l'exemption des droits de douane, le traité de 1862 demeuré lettre morte.

A partir de 1865, la côte et l'intérieur de Madagascar commencèrent à être visités par l'explorateur Alfred Grandidier, dont les travaux et les recherches inlassables, pendant trois quarts de siècle, sont un des plus beaux exemples dont la science puisse s'enorgueillir. La carte qu'il publia en 1871 est le premier document cartographique donnant un relief exact de l'île. Son œuvre fut complétée par les voyages de Catat, Maistre, Foucart, Emile Gauthier, Douliot, Besson, d'Authouard, Guillaume Grandidier, les travaux géodésiques et cartographiques des Pères Roblet et Colin, les missions hydrographiques Favé, Cauvet, Mion et Fichot.

La mort du consul Laborde, survenue à Tananarive en 1878, inaugura une ère de contestations sans nombre avec le gouvernement hova, si bien que la France dut se résoudre à une action énergique. Nous envoyâmes, à Madagascar, l'amiral Pierre (février 1883), porteur d'un ultimatum auquel les Hovas refusèrent de souscrire. L'amiral Pierre bombarda et occupa Tamatave (juin 1883) mais il mourut bientôt après et fut remplacé par l'amiral Galibier (novembre 1883), qui bombarda d'autres ports. Des négociations laborieuses furent entreprises avec les Hovas : le 8 avril 1884 elles étaient définitivement rompues.

Sous la pression de l'opinion, le gouvernement français voulut en finir une fois pour toutes avec Madagascar. Les crédits nécessaires furent votés et en août 1885 une défaite complète était infligée par le commandant Pennequin, sur la côte Nord-Ouest, au corps hova commandé par le colonel anglais Shervington. Le 17 décembre de la même année, le protectorat français était établi sur Madagascar avec droits d'occupation et d'installation dans la baie de Diego-Suarez, établissement d'un résident à Tananarive, liberté de conscience et tolérance religieuse et occupation de Tamatave jusqu'à paiement d'une indemnité de 10 millions de francs. Ce traité fut ratifié le 17 février 1886. La même année, nous établissions notre protectorat sur les îles de la Grande-Comore, d'Anjouan et de Moheli.

Mais notre résident général Le Myre de Villers et son successeur Larrouy, chargés d'appliquer la formule du protectorat, se trouvèrent en butte, de la part du gouvernement hova, à une telle mauvaise volonté que notre ministre des Affaires étrangères, M. Hanotaux, fit décider par le gouvernement une expédition de grande envergure dans l'intérieur de l'île (26 novembre 1894).

Le corps expéditionnaire, sous les ordres du général Duchesne, comprenait la brigade d'infanterie Metzinger et la brigade coloniale Voyron, assistées de la division navale Bienaimé. Le contre-amiral Bienaimé fit occuper, par son corps de débarquement, Tamatave, le 12 décembre 1894, et Majunga, le 14 janvier 1895. Le 1er mars, la brigade Metzinger débarquait à Majunga, remontait la Betsiboka jusqu'à Marovoay qu'elle occupait le 3 avril après deux combats victorieux à Mahaba et Madiana. Les Hovas, concentrés à Maevatanana, étaient refoulés, le général Duchesne établissait son quartier général à Suberbieville, la poursuite continuait et la brigade Voyron occupait, le 21 août, Andriba sur un pic de 900 mètres d'altitude commandant les défilés qui conduisent à Tananarive

Ces premiers succès furent toutefois payés par des pertes assez lourdes

En haut : chef Sakalave.
En bas : travailleur Betsileo.

Le port et la rade de Nossi-Bé, sur la côte Nord-Ouest.

Tananarive : quartier de Soanierava et lac Tsimbazaza.

dues aux fièvres et aux fatigues On n'avait pas prévu toutes les difficultés de cette expédition coloniale sous un climat torride, et dont la principale était la construction d'une route au fur et à mesure de notre avance. Effrayé par les vides que la maladie creusait dans ses rangs, le général Duchesne fit cesser les travaux et constitua une colonne volante de 3.500 hommes et 2.500 mulets qu'il lança, le 14 septembre, sur Tananarive. Cette initiative audacieuse devait être couronnée de succès. Dès les derniers jours du mois la colonne, qui avait enlevé en chemin toutes les positions fortifiées qu'elle rencontrait, parvenait devant Tananarive qu'elle bombardait. Le 1er octobre, la reine Ranavalona III (montée sur le trône en 1882) signait le traité qui reconnaissait, sans restrictions, le protectorat de la France sur la totalité de Madagascar et ses dépendances. La loi du 6 août 1896 complétait ce brillant résultat en déclarant Madagascar colonie française.

Mais nous n'étions encore les maîtres de Madagascar que de nom. Une rébellion provoquée par la déportation en Algérie du premier ministre Rainilaiarivony et la mésentente entre le général Voyron, commandant supérieur des troupes, et le résident général Laroche, allaient nous obliger à conquérir l'île province par province.

Ce fut alors que le ministre des Colonies, André Lebon, fit remplacer Laroche par le général Gallieni comme résident général, avec cumul du commandement civil et du commandement militaire. Celui-ci débarqua à Tamatave le 9 septembre 1896 ; il arrivait avec la réputation de ses exploits au Soudan et au Tonkin, et le ministre des Colonies avait su discerner en lui l'homme qui saurait briser toutes les résistances ; muni d'instructions très précises et très larges lui permettant de prendre toutes les mesures que les circonstances imprévues rendraient nécessaires, doué d'une prodigieuse activité et d'un esprit à la fois objectif, inventif et élastique, il acquit en quelques semaines une vision claire des choses et obtint, en quelques mois, un redressement complet de la situation. Il commença par faire fusiller, le 30 octobre, les deux ministres complices des rebelles ; le 28 février suivant, il faisait déposséder la reine et la faisait envoyer en exil à la Réunion ; la royauté était ainsi abolie ; ces deux mesures dissipèrent les hésitations et amenèrent autour du résident général un noyau de partisans empressés à embrasser notre cause.

La pacification du territoire fut obtenue en deux campagnes (1896-1899), en employant le système de « la tache d'huile ».

En associant à son œuvre toutes les forces morales et intellectuelles, tous les talents, toutes les technicités qui se révélaient à lui, le général Gallieni acheva l'organisation de Madagascar par la solution rapide et juste des problèmes, le choix des collaborateurs en les mettant chacun en face de ses responsabilités, et par la coordination des efforts. Son principal collaborateur fut le colonel Lyautey, qui appliqua plus tard et avec efficacité la même méthode au Maroc.

Population. — Les habitants de Madagascar proviennent d'un mélange de races très diverses ; toutefois il paraît très vraisemblable qu'à une époque très reculée l'île fut peuplée par des nègres venus de l'Insulinde (archipel asiatique) ; la langue, les mœurs et les coutumes malgaches rappellent, en grande partie, cette origine indonésienne.

A ces noirs orientaux vinrent s'ajouter d'autres éléments :

1° Les *Sémites* dont il existe encore des traces dans la presqu'île d'Antongil et à l'île Sainte-Marie ;

2° Les *Musulmans* (Arabes et Persans) qui, installés sur la côte d'Afrique avant le neuvième siècle, rayonnèrent sur les Comores et Madagascar ; ils s'établirent sur la côte Est de l'île (de Vohémar à Matinanana) et sur la côte Nord-Ouest ; leurs descendants sont les Antalaotra actuels ;

3° Les *Indous*, marins du Goudjerat (au Nord de Bombay) qui, poussés par les courants et les tempêtes sur la côte Est de l'île (entre Farafangana et Fort-Dauphin) et dans l'impossibilité de reprendre la mer, se fixèrent dans le pays ;

4° Les *Immigrés africains* de sang pur ou métissés, introduits à Madagascar comme esclaves et qui se sont établis sur la côte Ouest sous le nom de *Makoa* et dans l'intérieur sous celui de *Masombiky* (Mozambique) ;

5° Les *Métis européens* descendants des marins, pirates et traitants, qui, depuis le seizième siècle, ont atterri sur la côte Est et y ont fait souche ;

6° Les *Immigrés Javanais ou Malais*, venus fortuitement sur la côte Est ; ils y séjournèrent du quatorzième au seizième siècle, pénétrèrent ensuite dans l'intérieur et s'installèrent en Imérina, dominèrent les autochtones ou *Vazimba* et s'allièrent avec eux : ce sont les ancêtres des Hovas actuels.

Tous ces immigrés plus civilisés que les indigènes, exercèrent sur eux une grande influence par leur intelligence et leur industrie et surent leur imposer leurs pratiques religieuses ou superstitieuses. Les principaux d'entre eux se marièrent avec les filles des chefs et arrivèrent à les supplanter ; leurs descendants, suffisamment nombreux, s'astreignirent à ne se marier qu'entre eux et formèrent ainsi, dans chaque tribu, des castes d'une supériorité aristocratique qui tinrent le reste des habitants en servitude.

Les tribus malgaches actuelles se divisent en deux catégories et selon leur position géographique :

1° Les Tribus cotières, dont il faut se contenter ici de donner l'énumération : *Antakarana, Betsimisaraka, Antambaoaka, Antaimorona, Antaifasina, Antaisaka, Antaimanambondo, Antanosy, Antandroy, Mahafaly, Sakalavas.*

2° Les Tribus de l'intérieur, qui comprennent : les *Tsimahity*, les *Sihanaka*, les *Bezanozano*, les *Merina*, les *Betsileo*, les *Tanala*, les *Bara*.

A ces tribus malgaches qui constituent le fond de la population, il convient d'ajouter d'autres éléments venus dans l'île depuis plus ou moins longtemps : les *Makoa* de Mozambique, venus d'abord comme esclaves, des Chinois, surtout installés sur la côte Est, des Arabes venus d'Aden, qui se trouvent surtout à Majunga et à Diego-Suarez, et les Européens : Français (militaires, fonctionnaires, colons), Anglais (depuis le début du dix-neuvième siècle, commerçants, colons, missionnaires), Norvégiens (s'occupant surtout de prosélytisme religieux), et Grecs (commerçants de la côte).

La population de Madagascar est de 3.600.000 habitants, dont 110.000 aux îles Comores. Il y a environ 20.000 Français, 2.600 autres Européens, 3.575.000 indigènes, 10.000 Asiatiques et Africains, 2.000 métis. La densité moyenne, de 5,5 habitants par kilomètre carré, est 13,5 fois moindre que celle de la France.

ADMINISTRATION

Avant la conquête, Madagascar comprenait trois régions administratives :

1° *Le royaume Imerina*, divisé en six districts ou circonscriptions et administré directement par la reine ;

2° *Onze provinces soumises aux Merina*, aux limites indécises et portant chacune le nom de la peuplade principale qui l'habitait : Antsihanaka, Bezanozano, Betsileo, Betsimisaraka, Antaimoro, Antanosy, Bara, Fiherenana, Menabe, Boina et Antakarana ; elles étaient administrées, au nom de la reine, par un gouverneur général assisté de gouverneurs particuliers choisis parmi les

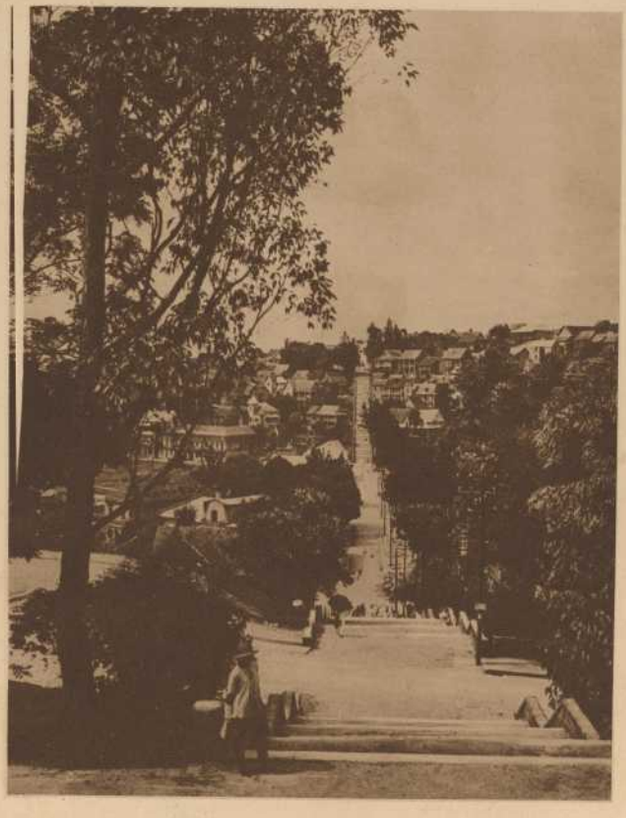

Tananarive : les grands escaliers.

Rade de Majunga (côte Nord-Ouest).

nobles ou Hovas, des gouverneurs subalternes et des chefs de village.

3° *Les régions indépendantes*, Antandroy, Mahafaly, la majeure partie des Sakalava, Bara, administrées librement sous l'autorité de leurs chefs naturels.

En annexant Madagascar, le 6 août 1896, la France déclarait n'entendre porter aucune atteinte aux statuts individuels des indigènes, aux lois, aux usages et institutions locales, car elle se trouvait en présence d'une nation organisée et policée.

La déclaration a été observée, sauf que nous avons substitué notre droit criminel aux lois pénales indigènes qui heurtaient par trop nos conceptions humanitaires ; donné la liberté aux indigènes de s'expatrier et que certains privilèges de castes attachaient au sol d'un domaine seigneurial ; autorisé le mariage entre tribus voisines ou de races différentes, autorisation que s'étaient réservée les castes privilégiées.

Dans la plupart des cas, l'administration française est donc simplement venue se superposer à l'administration indigène. Toutefois, des considérations ethniques et économiques ont fait modifier la constitution du royaume Imerina et les limites des autres provinces.

Au point de vue politique et administratif, un arrêté du du gouverneur général du 15 novembre 1927 avait réorganisé l'administration territoriale. en dehors des Comores, la colonie comprenait six régions entre lesquelles seraient réparties les anciennes divisions territoriales, regroupées en 40 provinces portant chacune le nom de sa capitale. Un nouvel arrêté, en date du 12 novembre 1930, a modifié ce régime. Il y a désormais huit régions subdivisées en 26 provinces, 86 districts et 48 postes de contrôle.

Ce sont :

1° La région de DIEGO-SUAREZ, avec les trois provinces de *Diego-Suarez*, *Nossi-Bé* et *Antalana* ;

2° La région de TAMATAVE, avec les cinq provinces de *Tamatave*, *Maroantsetra*, *Sainte-Marie*, *Fenerive* et *Vatomandry* ;

3° La région de FIANARANTSOA, avec les quatre provinces de *Ambositra*, *Mananjary*, *Manakara* et *Fianarantsoa* ;

4° La région de FORT-DAUPHIN, avec les trois provinces de *Ihosy*, *Farafangana* et *Fort-Dauphin* ;

5° La région de TULÉAR, avec les deux provinces de *Tuléar* et *Ankazoaba* ;

6° La région de MORONDOVA, avec les deux provinces de *Morondova* et *Mainterano* ;

7° La région de MAJUNGA, avec les quatre provinces de *Majunga*, *Soalala*, *Maevetanana* et *Analalava* ;

8° La région de TANANARIVE, avec les cinq provinces de *Tananarive*, *Imerina-Centre*, *Miarinarivo*, *Antsirabé* et *Moramanga*.

Une neuvième circonscription, rattachée politiquement et administrativement à Madagascar depuis le 1er janvier 1914 est la PROVINCE DE MAYOTTE ET DÉPENDANCES, formée de l'archipel des Comores ; son chef-lieu est Dzaoudzi, dans un petit îlot (île Pamanzi près de Mayotte.)

Entre les Comores et le cap d'Ambre, à 220 kilomètres au Nord de Nossi-Bé, se trouve le petit *Archipel des Glorieuses*. Situé à 11° 30' de latitude Sud et 47° 20' de longitude Est, il se compose de trois îlots : l'*île Glorieuse*, l'*île du Lys* et les *Roches Vertes* ; l'île Glorieuse, la seule habitée, est un ancien *atoll*, recouvert de guano. La population se compose d'une famille française et d'une quarantaine de Malgaches. Ces îles sont placées sous la dépendance de Mayotte.

Résidence de chef de province à Fianarantsoa.

DÉPENDANCES EXTÉRIEURES

La France possède dans l'Océan antartique un certain nombre d'îles isolées et lointaines qu'un décret du 21 novembre 1924 a constituées en dépendances de Madagascar.

Ce sont : l'île Saint-Paul, l'île Amsterdam, l'archipel Crozet et l'archipel Kerguelen.

Ile Saint-Paul. — Située par 38° 32' 50" de latitude Sud et par 77°31' de longitude Est de Greenwich, cette île se trouve à 5.000 kilomètres au Sud de Ceylan et présente la forme d'un triangle.

C'est un volcan éteint dont le cratère submergé de 1.600 mètres de diamètre constitue un port aux eaux de 69 mètres de profondeur et où l'on pénètre par une brèche de 50 mètres de large s'ouvrant sur la côte orientale de l'île. Sa plus grande dimension Nord-Sud est de 5 kilomètres. De nombreuses sources thermales jaillissent de tous côtés, ce qui indique que l'activité du volcan n'est pas complètement disparue.

La faune et la flore sont presque nulles. Les pêcheurs de la Réunion ont édifié dans l'île des huttes qui leur servent d'abris quand ils viennent, en été, pêcher la morue et le homard (6.000 kilom. aller et retour).

L'île fut annexée à la France, en 1843 ; des savants français y vinrent, en 1847, pour observer le passage de Vénus.

Ile Amsterdam. — A 75 kilomètres au Nord de l'île Saint-Paul, elle est située par 37° 48' 50" de latitude Sud et 77° 43' de longitude Est de Greenwich ; de forme sensiblement rectangulaire, elle a 8 kilomètres de longueur sur 6 kilomètres de largeur et sa superficie est à peu près cinq fois plus grande que celle de Saint-Paul.

C'est un volcan intermittent qui projette ses laves tout autour de l'île jusqu'à la mer ; son point culminant est à 911 mètres d'altitude ; ses côtes sont un cordon ininterrompu de falaises à pic hautes de 500 à 700 mètres dans la partie occidentale.

La végétation est plus riche et variée que celle de Saint-Paul (joncs, *philica arbora*, fougères, mousses et lycopode).

L'île fut annexée à la France en même temps que Saint-Paul.

Archipel Crozet. — Ce groupe d'îles se trouve au Sud de Madagascar par 45° 58' — 46° 30' de latitude Sud et par 50° 05' — 52° 15' de longitude Est de Greenwich. Il est constitué par six îles (la Grande-Ile, la Petite-Ile, l'île aux Cochons, l'île aux Pingouins, l'île de la Possession, la plus grande, et l'île de l'Est).

Sa faune et sa flore sont identiques à celles de l'archipel Kerguelen.

Il fut découvert, en 1772, par le navigateur français Marion Dufresne qui en prit possession au nom du roi Louis XV. En 1834, une mission hydrographique française, sur la frégate l'*Héroïne*, y séjourna cinq semaines. Dumont d'Urville, au retour de son voyage d'exploration dans les terres australes, en 1840, toucha aux îles Crozet. Depuis cette époque elles ne furent plus visitées par des navires français, mais, par contre, elles étaient fréquentées par des baleiniers et des chasseurs de phoques américains.

Archipel Kerguelen. — On désigne sous ce nom un groupe d'îles situé dans l'océan Indien austral à peu près à mi-route entre le cap de Bonne-Espérance et l'Australie, entre 48° 32' — 49° 45' de latitude Sud et 68° 35' — 72° 32' de longitude Est de Greenwich ; l'archipel a une étendue de 150 kilomètres de l'Ouest à l'Est ; ces terres, constamment battues par les lames du large, sont fortement découpées par de nombreuses baies et criques qui rappellent les fjords des terres boréales et sont autant de ports et d'abris sûrs.

L'archipel se compose d'une grande île entourée de 130 îlots et 160 rochers et sa superficie totale peut être évaluée à 4.450 kilomètres carrés. Il est le résultat d'un soulèvement volcanique sous-marin, ses sommets atteignent jusqu'à près de 2.000 mètres d'altitude (monts Hovergat, Richards, Ross). Pendant dix mois de l'année, une brume glaciale en fait une autre Islande, plus morne, si possible, que celle d'Europe. Sauf des mousses et une sorte d'artichaut connu sous le nom de *chou de Kerguelen*, aucune végétation n'y pousse, et, pourtant, dans cette désolation, il y a une exubérance de vie parmi la multiplicité des volatiles qui pullulent dans ces terres : pingouins paresseux, goélands fuligineux, sarcelles grises, mouettes rieuses et martinets au bec rouge de sang.

L'archipel fut découvert, en 1772, par le capitaine français chevalier de Kerguelen qui le prit pour un continent austral. Les récits qu'il en fit déterminèrent le gouvernement de Louis XV à lui confier une deuxième expédition et prendre possession du nouveau conti-

Baie de la Table, au sud de l'île Kerguelen.

nent. Rentré en France, il dut avouer qu'il s'était trompé ; jugé par un conseil de guerre, il fut condamné à la dégradation et enfermé au château de Saumur, mais ce jugement, par trop sévère, fut cassé plus tard et Kerguelen fut libéré et réhabilité.

En 1776, Cook, qui visita l'île Kerguelen, lui donna le nom d'*île de la Désolation*. Pendant longtemps, les baleiniers et les chasseurs de phoques furent seuls à y fréquenter. En 1874, une mission scientifique allemande vint y observer le passage de Vénus. En 1893, l'aviso-transport l'*Eure*, parti à la recherche des naufragés du *Tamaris*, y hissa de nouveau le drapeau français. Depuis 1894, la Compagnie de Kerguelen, fondée par les frères Bossière, consacre son activité à la mise en valeur de nos possessions de l'océan Indien austral. Il existe actuellement aux Kerguelen une grande usine pour la distillation du lard de phoques, des bâtiments pour le logement des ouvriers et des chasseurs et une station d'acclimatation du mouton ; on évalue la population à 150 ou 160 habitants.

La terre Adélie. — Située sur le cercle polaire antarctique et le 140° de longitude Est de Greenwich, cette terre aux côtes inabordables et hautes de 1.000 à 1.200 mètres, fut découverte, en 1840, par Dumont d'Urville qui en prit possession au nom de la France.

Depuis, aucun navire français n'a abordé cette terre dont l'accès, d'ailleurs, est défendu par de redoutables banquises ; seule, une expédition australienne, sous le commandement de Douglas Mawson, y séjourna de 1912 à 1914.

Quoique revêtue de glaces et de frimas, elle pourrait, comme les terres précédentes, devenir un jour une réserve de pêche aux grands cétacés producteurs de graisse, d'huile et de fourrures. Aussi le gouvernement français a-t-il érigé ces possessions australes en *Parc national français* pour la préservation des espèces qui les fréquentent.

ADMINISTRATION CENTRALE. — La colonie de Madagascar et dépendances est administrée par un gouverneur général relevant du ministère des Colonies, assisté d'un secrétaire général.

Une *Assemblée des délégations économiques et financières* de 48 membres, dont 24 indigènes, élus pour deux ans par six circonscriptions, a été organisée par le décret du 7 mai 1924. Elle doit être consultée obligatoirement en matière budgétaire et est représentée auprès du gouverneur, en dehors des sessions, par une commission.

Un *Conseil d'administration*, présidé par le gouverneur général et composé de fonctionnaires et de notables, donne son avis sur les projets de budget, approuve les comptes définitifs et est consulté sur les projets de réglementation des services de la colonie.

ADMINISTRATION EUROPÉENNE. — L'administration centrale comprend en outre un *Conseil du contentieux administratif*, un *Conseil de défense* et un *Contrôle financier*.

A la tête de chaque région est placé un administrateur en chef des colonies qui porte le titre d'*Administrateur supérieur*. A la tête de chaque *province*, est un fonctionnaire du corps des administrateurs des colonies qui porte le titre de Chef de province ; il a sous ses ordres des chefs de subdivision et de poste de contrôle.

A la tête de chaque *commune*, se trouve un maire, qui est l'administrateur de la province ; il est assisté d'un conseil municipal composé de 5 à 11 membres français élus par les citoyens majeurs et de 2 à 4 notables indigènes désignés par le gouverneur.

ADMINISTRATION INDIGÈNE. — L'administration indigène varie suivant qu'il s'agit de provinces des hauts plateaux ou de provinces côtières.

Hauts plateaux. — Auprès de chaque chef de district se trouve un gouverneur principal, chef des fonctionnaires indigènes et responsable de l'administration indigène.

Les districts sont divisés en gouvernements à la tête desquels se trouve un gouverneur ; les gouvernements se divisent, eux-mêmes, en *faritany* ayant à leur tête des *gouverneurs madinika* (sous-gouverneurs) ; les faritany se divisent en *fokon'tany* ou quartiers ayant à leur tête des *mpiadidy* choisis par les chefs de province, mais les vrais représentants du fokon'tany sont les notables ou *ray-amandreny* (les pères et mères).

Régions côtières. — Dans les régions côtières, il n'existe pas de gouverneur principal ; les faritany et madinika s'appellent *cantons* et *chefs de canton* sur la côte Ouest, et *saïna* (pavillon) et *ampitansaïna* (gardes de pavillon) sur la côte Est ; le fokon'tany et le mpiadidy s'appellent *villages* et *chefs de village*.

ARMÉE. — Les troupes détachées à Madagascar et à la Réunion forment le groupe de l'Afrique orientale française et sont placées sous le commandement du général commandant supérieur du groupe qui réside à Tananarive avec son état-major. Elles comprennent deux régiments mixtes d'infanterie coloniale, un régiment de tirailleurs malgaches, deux batteries d'artillerie, un groupe d'artillerie coloniale, deux compagnies d'ouvriers d'artillerie, une section de chars de combat.

JUSTICE. — Le service judiciaire, qui a pour chef le procureur général, assisté d'un avocat général, d'un substitut et d'attachés au parquet, diffère suivant qu'il est appliqué à des Européens ou à des indigènes.

La justice française est rendue : 1° par des *tribunaux de première instance*, siégeant à Tananarive, Tamatave, Diego-Suarez et Majunga ; 2° par des *justices de paix à compétence étendue*, existant à Nossi-Bé, Fianarantsoa, Mananjary, Tuléar et Mayotte ; 3° par des *justices de paix résidentielles* dans les provinces et villes de moindre importance. Ces tribunaux connaissent de toutes les affaires civiles, commerciales et répressives concernant les Européens ou dans lesquelles Européens et indigènes sont parties. Les crimes commis par des Européens ou par des indigènes sur des Européens sont justiciables de *cours criminelles*, de composition spéciale.

La justice indigène comprend : 1° au siège de chaque province et subdivision, un *tribunal indigène du premier degré* ; 2° au chef-lieu de chaque province, un *tribunal indigène du deuxième degré*.

Une *cour d'appel* siège à Tananarive, qui peut aussi statuer comme cour de cassation. Elle comprend, pour les affaires criminelles, une chambre de mise en accusation.

Comme auxiliaires de la justice, il y a des *avocats défenseurs*, remplissant aussi le rôle d'*avoués*, et des *défenseurs agréés*. Les fonctions de *notaires* et d'*huissiers* sont exercées en général par les greffiers de tribunaux ou des fonctionnaires désignés.

Pingouins sur la côte de l'île Kerguelen.

FINANCES. — Il existe, à Madagascar, deux budgets :

1° Le *budget colonial*, alimenté par les crédits que le ministre des Colonies met à la disposition du gouverneur général pour solder les dépenses qui incombent à l'Etat français et prévus par la loi de finances.

2° Le *budget local*, auquel sont inscrites les recettes et les dépenses proprement dites de la colonie, sauf celles des budgets

Culture du riz (côte Est).

Culture du café (côte Est).

des neuf villes érigées en communes. Il s'élevait, en 1929, à 254.662.000 francs.

A côté du budget local, il existe trois budgets annexes, celui des *chemins de fer* (38.513.000 francs en 1929), le budget de l'*Assistance médicale indigène* (19.596.000 francs) et le budget des *Grands travaux* (68.550.000 francs).

Le service de la *trésorerie* est sous la haute direction d'un trésorier-payeur résidant à Tananarive et assisté d'agents détachés de la trésorerie d'Afrique ; ce service centralise et effectue les recettes et les dépenses faites pour le compte de l'Etat et de la colonie dans les divers centres pourvus d'une paierie : Tananarive, Tamatave, Diego-Suarez, Majunga, Fianarantsoa, Tuléar, Farafangana et Mayotte ; dans les autres centres, ces opérations sont exécutées par les agents du cadre local de trésorerie.

Domaine et propriété foncière. — Il existe, à Tananarive, une direction des domaines, de la propriété foncière et du cadastre ; elle assure le fonctionnement du domaine colonial, de l'enregistrement et du timbre, de la curatelle aux successions vacantes, de la conservation de la propriété foncière, des hypothèques et du service topographique.

Au siège de chaque tribunal de première instance et de justice de paix à compétence étendue, il existe une *recette conservatrice* et une brigade topographique ; les autres grands centres possèdent un bureau d'*archives foncières*.

Le régime foncier de Madagascar est inspiré de l'*Act Torrens* d'Australie.

Instruction publique. — A Madagascar, l'enseignement est donné dans des établissements officiels et privés et s'adresse soit aux Européens, soit aux indigènes.

L'enseignement officiel européen est de trois sortes : *primaire élémentaire*, dans 23 écoles, pour environ 1.275 élèves des deux sexes ; *primaire supérieur* donné dans des cours spéciaux, et *enseignement secondaire*, à Tananarive, au lycée Gallieni pour les garçons (440 élèves) et au lycée Jules-Ferry pour les filles (225 élèves).

L'enseignement officiel indigène est gratuit et comprend trois degrés avec 846 écoles (1.400 maîtres, 96.500 élèves dont 64.000 filles) pour le premier degré, et 15 écoles (94 maîtres, 1.200 élèves) pour le second degré ; les écoles du troisième degré, de caractère surtout professionnel, sont : l'*école Le Myre-de-Villers* à Tananarive (4 sections), l'*Ecole de médecine* de Tananarive, une *école industrielle*, une *école indigène payante*, ou *école Flacourt*, toutes deux également à Tananarive, et une *maternité* (sages-femmes indigènes) à Tamatave.

L'enseignement privé, fonctionnant sous les auspices des missions religieuses des différents cultes, ne peut être donné qu'avec l'assentiment du gouverneur général. Il est constitué par 12 écoles européennes (800 élèves), 505 écoles indigènes (48.000 élèves) et 264 garderies (8.000 élèves).

Douanes. — Au point de vue douanier, la colonie est placée sous le régime métropolitain ; les produits importés sont soumis à des droits dont les tarifs (minimum, intermédiaire ou général) varient suivant qu'ils proviennent d'un pays qui a droit ou non à l'un ou l'autre de ces traitements. Le personnel des douanes est détaché de la métropole.

GÉOGRAPHIE ÉCONOMIQUE

Agriculture. — Le service de l'agriculture est une des branches économiques dont la mise en valeur a été particulièrement poussée par le gouvernement général. Il comporte un personnel de 10 ingénieurs, 1 sous-inspecteur, 2 agents principaux, 9 agents ou contremaîtres secondaires et 23 agents indigènes. Il existe 5 stations d'essais, 9 pépinières, 1 laboratoire d'expérimentation agricole et 3 écoles de dressage de bœufs réparties dans diverses localités de l'île.

Forêts. — Madagascar était autrefois couverte de forêts aux trois quarts de sa superficie, mais l'imprévoyance des populations et l'imprévoyance des exploitants ont réduit à 8 millions d'hectares ou 13,5 % de la superficie totale les espaces boisés. Ceux-ci se rencontrent principalement sur la côte Est où leur largeur atteint jusqu'à 40 kilomètres. Il y a aussi des forêts dans les massifs montagneux du Nord et quelques-unes moins importantes sur la côte Ouest.

Les principales essences sont les bois d'ébénisterie (ébène, bois de rose, palissandre, acajou, santal, baobab, etc.), les bois de menuiserie et de constructions, de carrosserie, charronnage et tournage, les bois tendres. Les forêts renferment, en outre, des plantes à caoutchouc et l'on exploite aussi le raphia, les fibres à chapeau, le pin végétal, la gomme copale et la pâte à papier fournie par le bambou, la ravilona et le zozoro.

L'exportation annuelle est, pour les bois équarris et autres, de près de 6.000 tonnes et de 5.000 environ pour les écorces à tan. Il faut y ajouter plus de 9.000 tonnes de raphia et autant de cire d'abeilles, dont les essaims se trouvent en grande quantité dans la région de Vatomandry. Enfin, des vers à soie indigènes, abondants dans l'intérieur et sur la côte Ouest, fournissent une soie appréciée.

Triage du cacao (côte Est).

Cultures. — La superficie des terres cultivées dépasse 1.200.000 hectares dont plus de 100.000 sont mises en valeur par les Européens ou assimilés. En raison de la diversité de ses climats, Madagascar se prête aux cultures les plus variées selon les régions.

La plus importante de ces cultures était jusqu'en ces dernières années celle du riz, représentant plus de 500.000 hectares, mais des circonstances climatériques défavorables ont considérablement diminué son rendement. A l'heure actuelle, les exportations de ce produit se chiffrent aux environs de 7.000 tonnes par an. Par contre, la culture du manioc a pris une grande extension (près de 36.000 tonnes d'exportations annuelles Viennent ensuite le café (4.000 tonnes), la vanille (1.000 tonnes), la girofle (600 tonnes), le cacao (175 tonnes), les pois du Cap (12.000 tonnes), le sucre (5.000 tonnes), le rhum (14.000 hectolitres), le maïs (12.000 tonnes), les oléagineux (7.000 tonnes).

Elevage. — Les premiers chevaux furent apportés à Madagascar en 1818 seulement. Au moment de la conquête on en comptait à peine 350. Il y en a aujourd'hui près de 4.000, dont le type se rapproche de l'anglo-arabe. Par contre, Madagascar possède très peu de mulets et d'ânes.

L'élevage bovin a de tout temps été pratiqué par les indigènes. Le bœuf malgache (zébu) se caractérise par une bosse, poche graisseuse qu'il porte sur le garrot, et par des cornes longues et minces, relevées en forme de lyre. La chair du bœuf est excellente, mais la vache est mauvaise laitière. On peut évaluer à 7 millions de têtes le cheptel bovin de la colonie.

Gisement de charbon dans le district de Betroka.

Recherche de l'or à la batée.

Des usines pour la fabrication des viandes congelées et de conserve sont installées à Diego-Suarez, Tananarive et Majunga.

On exporte chaque année : 17.000 bœufs vivants ; 4.200.000 kilos de viande de bœuf congelée ; 37.000 kilos de viande de bœuf salée ; 3.900.000 kilos de viande de bœuf en conserve ; 500.000 kilos de suif ; 3.200.000 peaux de bœuf sèches, 3.000.000 de peaux de bœuf vertes et 4.000.000 de peaux de bœuf arseniquées.

Le mouton indigène (200.000 têtes), de l'espèce dite « à grosse queue », n'a pas de laine et ne sert qu'à la boucherie, mais des essais satisfaisants ont été faits pour l'élevage des mérinos importés de la métropole.

Les chèvres sont au nombre de 150.000 environ et l'on a également essayé d'acclimater la chèvre angora de l'Est et du Sud africain en vue de la production laitière.

L'élevage du porc (plus de 300.000 têtes) sur les hauts plateaux est facile et très rémunérateur. L'exportation de la viande de porc congelée et de la charcuterie atteint près de 15.000 tonnes.

Il y a à Madagascar tous les oiseaux de basse-cour et l'exportation des volailles congelées a été entreprise avec succès. Il faut enfin signaler une autrucherie officielle à Tuléar et quelques autres particulières dans le Sud de l'île (2.000 oiseaux environ avec une exportation annuelle de 200 kilos de plumes).

Produits minéraux. — Le sous-sol de Madagascar est particulièrement riche en substances minérales de toutes espèces, et la colonie est appelée à devenir un champ d'activité industrielle de premier ordre.

Le *graphite* a été exploité de tout temps par les indigènes, et de façon industrielle depuis 1911. Il est particulièrement recherché pour la fabrication des produits réfractaires et notamment des creusets de fonderie, en raison de sa teneur élevée en carbone (85 %) et de sa faible teneur en fer et silice. Les seuls gisements en surface connus actuellement sont évalués à 10 millions de tonnes et sont susceptibles de satisfaire pendant un siècle et demi aux besoins du monde entier. L'exportation, dirigée sur la France, l'Angleterre et les Etats-Unis principalement, est actuellement de 6.000 tonnes environ. Elle a atteint son maximum pendant la guerre, avec 27.000 tonnes en 1917.

Le *mica*, très répandu à Madagascar, s'y présente sous deux formes : la *muscovite*, en plaques transparentes, employée pour remplacer le verre et comme matière isolante, et la *phlogopite*, en plaques brunes, jaunes ou noires, employée en électricité comme isolant. La production annuelle approche de 900 tonnes, d'une valeur de 19 millions, que la France absorbe presque entièrement.

On a, en outre, découvert à Madagascar des gisements importants de *charbon*, principalement dans la région de Tuléar ; des gisements de *grès pétrolifères* ; des *phosphates* ; des gisements de *cuivre*, de *plomb*, de *nickel*, d'*amiante*, de *calcaires* propres à fournir de la chaux et des ciments, d'*ardoises*, de *fer magnétique*, *chromé* et *titané*, et une grande quantité de *tourbe*, qui n'est encore utilisée que dans le centre pour servir à la cuisson des briques.

Des gisements d'*or*, en place ou remaniés, se trouvent en différents endroits, soit en filons quartzeux, soit dans les alluvions traitées par lavage à la batée. Mais l'extraction, qui atteignait 4.000 kilos en 1908, est tombée de neuf dixièmes dans ces dernières années.

Les pierres précieuses de Madagascar sont très variées et fort belles. On peut citer les *béryls*, les *tourmalines*, les *améthystes*, les *grenats*, le *corindon*, le *cristal de roche* ; les gemmes exportées pour la joaillerie dépassent annuellement 6.000 kilos.

Enfin, Madagascar exporte chaque année environ 5 tonnes de *minerais uranifères radio-actifs*, tels que *bétaphite*, *samirésite*, *ampangabeite*, renfermant une petite quantité de *radium*, de *thorium* et d'*yttrium*, minerais de *bismuth*, *monazite* et *autunite*.

Faune. — La faune de Madagascar n'a aucune ressemblance avec celle des autres parties du globe. Les espèces animales sont très nombreuses, mais les individus sont rares et bien localisés. A part les crocodiles et les requins, il n'y a ni bêtes fauves ni serpents venimeux.

Les mammifères sont représentés par des *makis* dont la taille atteint parfois un mètre, de grandes chauves-souris ou *fanihy*, des *fosas*, des *civettes*, des *trandakas* (sorte de hérisson) et des *sangliers*. Dans la mer vivent des *trozonas* (espèce de lamantins).

Les oiseaux, de terre ou aquatiques, comptent un nombre considérable d'espèces ; il y a des crocodiles, des lézards, des caméléons et des serpents inoffensifs parmi lesquels le *do* atteint plus de 3 mètres, des tortues terrestres et marines (caret à écailles), des poissons abondants, de rivière et de mer, avec de nombreux requins, des crustacés et d'innombrables insectes.

Industrie. — L'industrie européenne est peu développée en raison du manque de charbon et de voies de communication ainsi que du prix élevé du fret. Néanmoins les quelques usines et fabriques installées ont donné des résultats satisfaisants. Les industries indigènes sont peu importantes et consistent surtout en tissage de la soie du pays, des fibres de raphia, des nattes et corbeilles, dans la fabrication des chapeaux de paille, des poteries domestiques, des outils en fer et la construction de pirogues.

Ports. — Les ports de Madagascar manquent encore d'un équipement moderne et les quais existants sont rudimentaires. Néanmoins *Diego-Suarez*, sur la côte orientale, est la troisième rade du monde par son étendue. Il y a lieu de mentionner aussi *Majunga* et *Tamatave*. Le trafic de ces trois ports représente environ 240.000 tonnes de marchandises.

Lignes de navigation. — Madagascar est reliée à l'Europe et à l'Afrique par les lignes de navigation suivantes :

1° Compagnies françaises desservant régulièrement la colonie :

Compagnie des Messageries maritimes, avec départ de Marseille tous les quatorze jours, par l'isthme de Suez, Djibouti, Mombasa, Zanzibar, les Comores, Majunga, Diego-Suarez, Tamatave, et poursuite du voyage jusqu'à la Réunion et l'île Maurice.

Compagnie Havraise péninsulaire, qui, du Havre par Bordeaux et Marseille, assure un double service régulier et mensuel avec Madagascar.

Un service mensuel côtier de la *Compagnie des Messageries maritimes*, avec départ de Diego-Suarez, dessert 19 ports autour de l'île.

2° Compagnies étrangères :

Ligne scandinave de l'Afrique de l'Est, desservant irrégulièrement une

Mine de graphite à Vatomandry.

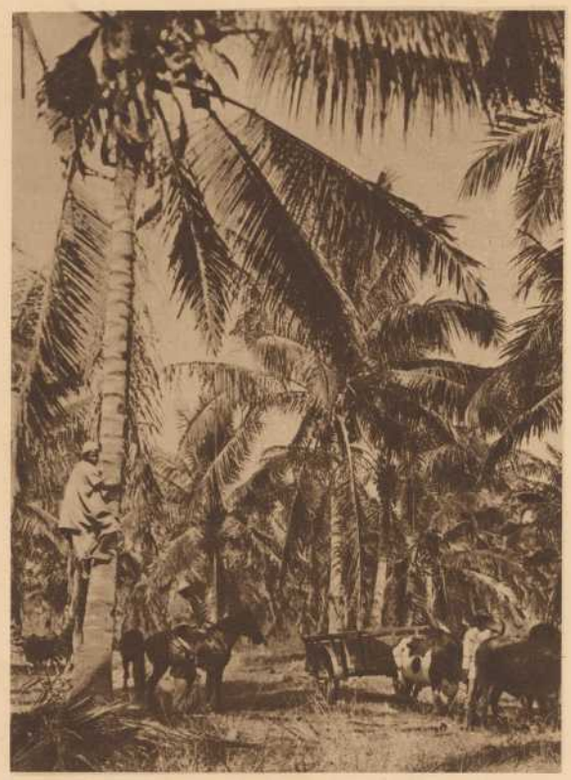

Récolte de l'huile de palme.

Baobabs dans la région Ouest

fois par mois Majunga et Tuléar, et *Clam-Line* au service irrégulier avec Tamatave, Diego-Suarez et Majunga.

Postes, Télégraphes, Téléphones. — Le service postal, d'un développement de 14.836 kilomètres et fonctionnant comme en France et avec les mêmes tarifs, est assuré par 187 bureaux, dont 35 de plein exercice et 152 bureaux secondaires.

Le réseau télégraphique électrique est constitué par deux grandes lignes allant du Nord au Sud, la première sur la côte Est, de Diego-Suarez à Fort-Dauphin, la seconde longeant la côte Nord-Ouest jusqu'à Antsohihy, puis traversant le centre par Tananarive pour rejoindre la première à Fort-Dauphin. D'autres lignes transversales desservent l'intérieur et la côte Ouest. Au total, le réseau télégraphique comprend environ 8.000 kilomètres de lignes.

La colonie possède 11 postes de télégraphie sans fil, dont celui de Tananarive, à grande puissance, permet de communiquer directement avec Paris (par la Croix-d'Hins et Sainte-Assise,) Dakar, Brazzaville et Saïgon ; des postes secondaires émetteurs et récepteurs sont installés à Majunga, Nossi-Bé, Diego-Suarez, Mayotte, Anjouan, la Grande-Comore, Mohéli, Tuléar et Tamatave. Des câbles sous-marins relient Majunga à Mozambique et Tamatave à Saint-Denis (la Réunion). Il existe des réseaux téléphoniques urbains à Tananarive, Tamatave, Majunga, Diego-Suarez, et des lignes interurbaines reliant ces différentes villes entre elles ainsi que quelques autres localités.

Chemins de fer. — Madagascar n'a que trois lignes de chemin de fer en exploitation : de Tananarive à Tamatave (369 km.) ; de Tananarive à Antsirabé (168 km.) ; de Moromanga à Andréba, sur le lac Alaotra (158 km.). La banlieue de Tananarive, comptant avec la ville 100.000 habitants, est desservie par un réseau de tramways suburbains de 65 kilomètres. La construction de la voie de Fianarantsoa à Manakara est activement poussée (169 km.).

Routes. — Le réseau routier, qui n'existe que depuis la conquête, représente environ 5.000 kilomètres, dont 3.000 de routes d'intérêt général et d'intérêt régional, d'une largeur de 5 mètres et empierrées sur 3 mètres, et 2.000 de pistes praticables aux automobiles en saison sèche. Les principales routes d'intérêt général sont celles de Tananarive à Mahatsara ; de Tananarive à Marololo, avec prolongement sur Majunga (grande route du Nord) ; de Tananarive à Ihosy (grande route du Sud) ; de Fianorantsoa à Mananjary ; de Tananarive à Miarinarivo ; d'Antsirane à Ambilobé.

Chaland fluvial.

PLANCHE 24

MADAGASCAR - POLITIQUE

MADAGASCAR – POLITIQUE

Édité par *L'Illustration*.

MADAGASCAR PHYSIQUE

Édité par *L'Illustration*.

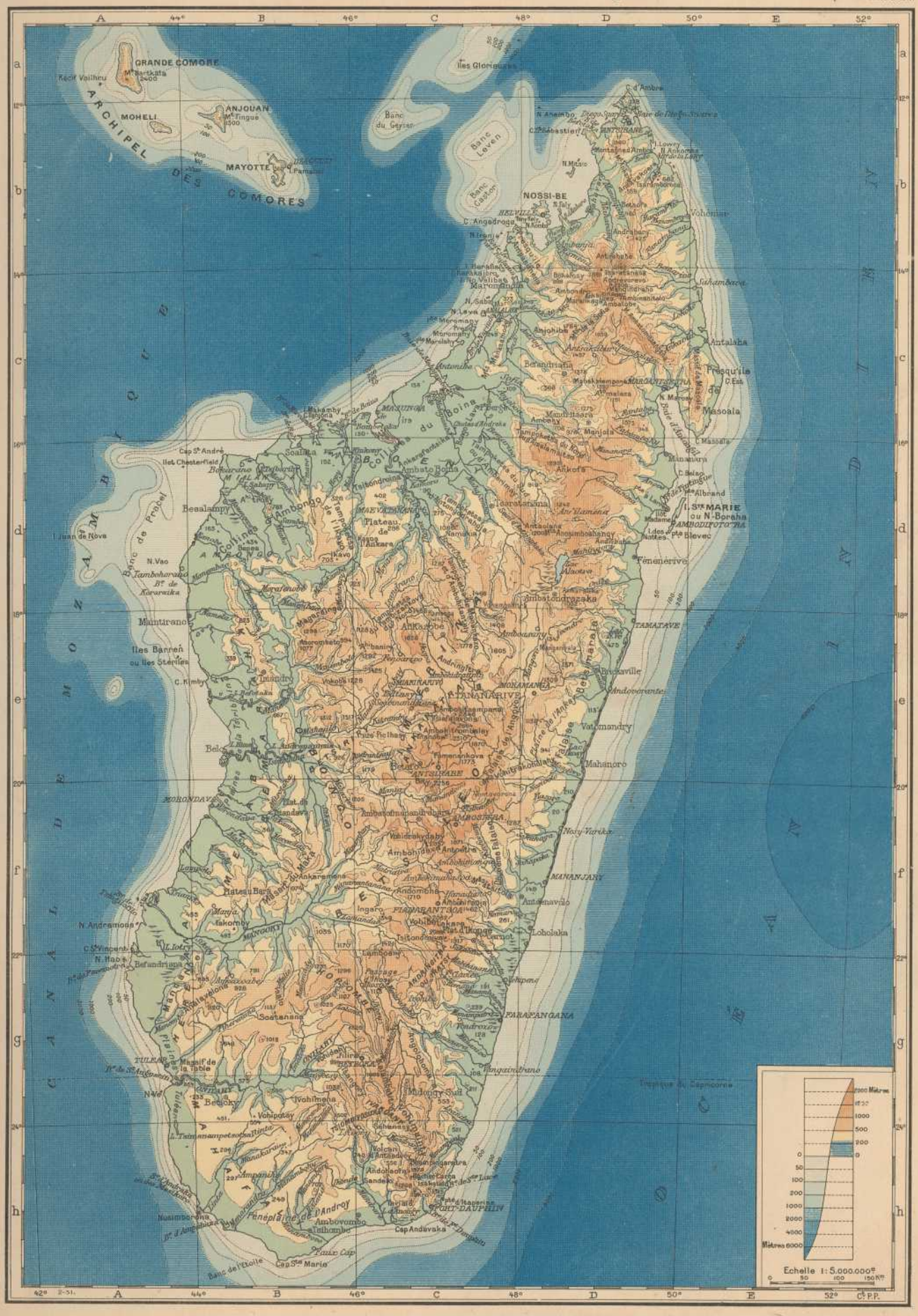

MADAGASCAR ÉCONOMIQUE

Édité par *L'Illustration.*

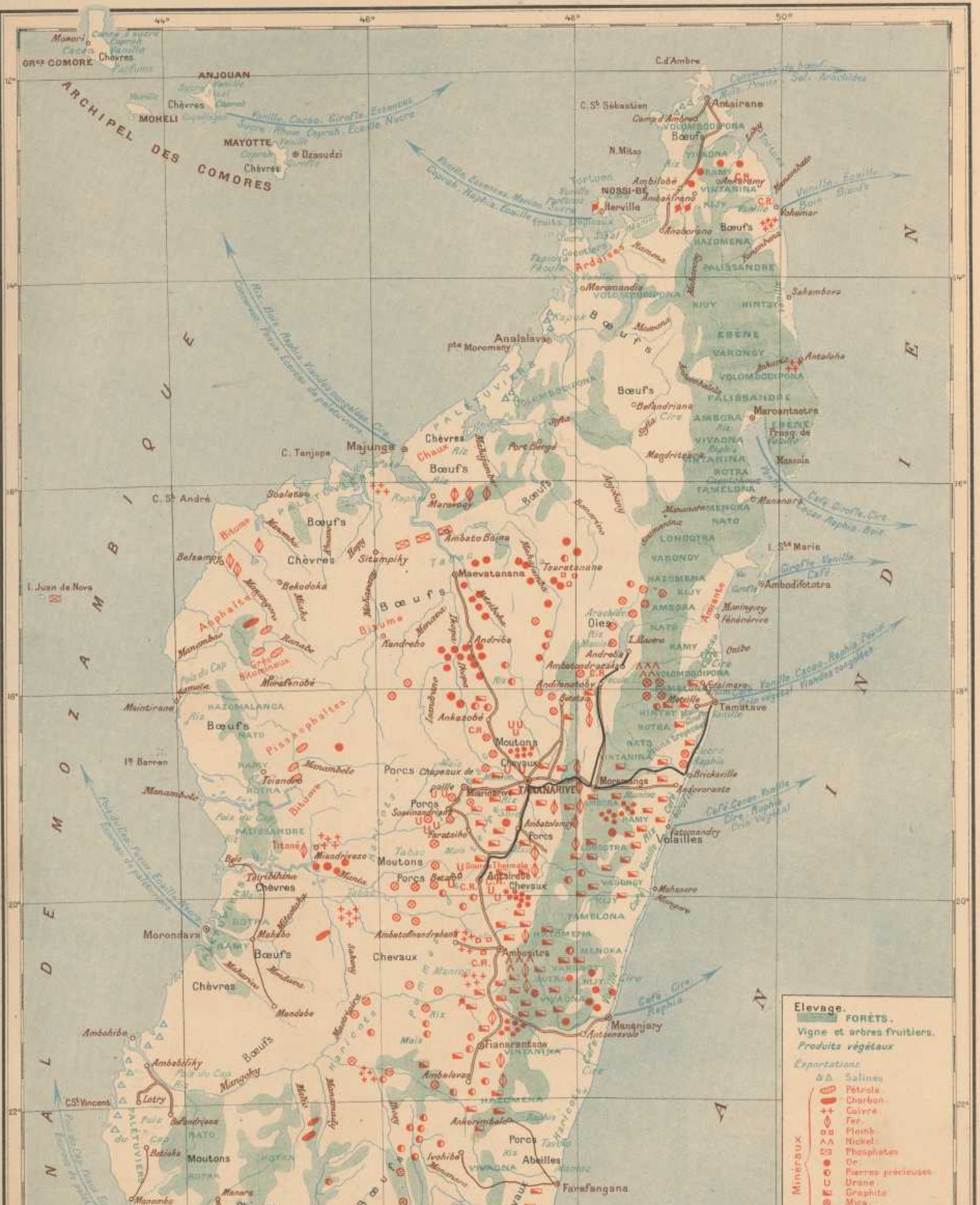

37

Saint-Denis : l'hôtel de ville. *Phot. Chardon.*

Saint-Paul : vue générale prise des Rampes.

LA RÉUNION

RENSEIGNEMENTS GÉOGRAPHIQUES

SITUATION. — L'île de la Réunion (anciennement île Bourbon) est située dans l'océan Indien austral, au croisement du parallèle 21°10' de latitude Sud et du méridien 54°50' de longitude Est de Greenwich et se trouve à 600 kilomètres à l'Est de Madagascar, à 140 kilomètres au Sud-Ouest de l'île Maurice (ancienne île de France) et à 7.600 kilomètres de Marseille par le canal de Suez.

CONFIGURATION DU SOL. — L'île affecte la forme d'une ellipse et mesure 71 kilomètres sur 50 ; ses côtes se développent sur une longueur de 207 kilomètres ; elles sont rocheuses et fort peu découpées ; néanmoins, on y distingue un certain nombre de promontoires ; le littoral présente tantôt des falaises abruptes, tantôt de longues plages couvertes de galets.

La superficie est de 2.500 kilomètres carrés, à peu près le tiers du département de l'Aisne.

L'île est d'origine volcanique et a été formée par deux soulèvements successifs : la partie centrale est dominée par l'ancien volcan du Piton des Neiges (3.069 m.), le plus haut sommet de l'île, et la partie Sud-Est, par le volcan, en activité, du Piton de la Fournaise (2.528 m.).

Ces deux massifs sont réunis par un haut plateau : la Plaine des Cafres, d'une altitude de 1.700 mètres, qui s'étend sur une longueur de 100 kilomètres du sommet de l'Entre deux à la source de la rivière des Remparts. L'île est ainsi séparée en deux régions naturelles fort différentes l'une de l'autre et dénommées : à l'Est, Partie du Vent et, à l'Ouest, Partie Sous le Vent.

Autour du Piton des Neiges se trouvent trois cirques, vastes plateaux ondulés très fertiles et très sains (Salazie, 1.351 m., Mafatte, 1.612 m., et Cilaos, 1.214 m.) ; au Nord du Piton de la Fournaise se trouve la Plaine des Palmistes, très accidentée, et à l'Ouest la Plaine des Cafres.

HYDROGRAPHIE. — De ces centres montagneux, des cours d'eau torrentueux, longs de 25 à 40 kilomètres, coulent dans des gorges pittoresques (*ravines*) et à travers les plateaux, entraînant vers la côte les débris et les matériaux terrestres auxquels est due la fertilité de la bande de terre qui constitue le littoral.

CLIMATOLOGIE. — La configuration de l'île fait que les climats diffèrent suivant les régions : la Partie du Vent, surtout de Saint-Philippe à Saint-Benoît, est très pluvieuse, tandis que la Partie Sous le Vent est très sèche, notamment de la Possession à Saint-Pierre.

La température sur le littoral oscille entre 32° et 15° ; la moyenne, sur la côte orientale, est de 24° et, sur la côte occidentale, de 27° ; elle baisse à mesure que l'on s'élève dans l'intérieur ; à l'altitude de 1.200 mètres le maximum atteint 25° et le minimum s'abaisse jusqu'à 4° au-dessous.

Il y a deux saisons : la saison chaude marquée par des pluies et des cyclones, fléau de l'île, et qui s'étend de novembre à avril ; la saison fraîche, de mai à octobre, pendant laquelle soufflent les vents alizés du Sud-Est.

Phot. Agence Générale des Colonies.

Vue d'un ancien cratère du massif volcanique Sud-Est.

HISTORIQUE

L'île de la Réunion a été découverte au début du seizième siècle par le Portugais Pedro das Mascarenhas. Au dix-septième siècle, le Français Salomon Goubert, de Dieppe, en prit possession au nom du roi de France, Louis XIII.

C'est de 1665 que date le premier établissement de colons. Une vingtaine de colons, envoyés par la Compagnie des Indes, débarquent le 7 mars dans l'île, alors appelée île Bourbon, sous la conduite du commandant Etienne Regnault. Des convois d'émigrants arrivent pendant les années suivantes et, en 1686, la population compte 136 blancs et 133 noirs.

Au dix-huitième siècle, des concessions sont accordées à des cadets de famille qui se fixent à l'île Bourbon. C'est à cette époque que se distingue Mahé de La Bourdonnais. En 1721, l'île Bourbon colonise l'île de France (devenue depuis l'île Maurice) et, en 1742, les Seychelles.

Au moment de la Révolution française, l'île Bourbon compte 45.000 habitants, dont 8.000 blancs et libres, le reste esclaves.

En 1793, un décret de la Convention donne à l'île le nom d'île de la Réunion, pour commémorer la réunion des volontaires marseillais avec les gardes nationaux de Paris lors de l'assaut des Tuileries le 10 août 1792.

En 1806, la Réunion prend le nom d'île Bonaparte. Le 8 juillet 1810, un corps expéditionnaire britannique, fort de 5.000 hommes, s'empare de l'île, qui, lors du traité de Vienne, en 1815, est rendue au roi de France et reprend le nom d'île Bourbon.

L'abolition de l'esclavage, votée en 1845, est appliquée fin 1848. Lors de la proclamation de la République, en 1848, l'île Bourbon est à nouveau appelée la Réunion. Depuis cette époque elle poursuit la mise en valeur de son territoire avec des fortunes diverses, subissant à certaines époques de graves crises économiques, notamment de 1863 à 1870.

POPULATION. — La population de la Réunion est en grande partie composée d'éléments créoles descendant des premières familles françaises établies dans l'île ; elle comprend en outre : 1° des commerçants chinois et hindous ; 2° des travailleurs de toutes provenances et principalement du Malabar, du Bengale, de l'Indochine, de Madagascar et des Comores ; 3° des spécimens variés du mélange de blancs avec les races de ces immigrés.

Au dernier recensement, le chiffre de la population était de 186.637 habitants dont : 180.694 Français et 5.943 étrangers, parmi lesquels 1.626 Chinois et 954 Arabes.

ADMINISTRATION

La Réunion est divisée en deux arrondissements :

1° Arrondissement du Vent, chef-lieu Saint-Denis (24.000 habitants), en même temps capitale de la colonie et siège du gouvernement et des différentes administrations. Il comprend 9 communes dont *4 chefs-lieux de cantons* : *Saint-Denis*, Sainte-Marie, *Sainte-Suzanne*, *Saint-André* (10.000 habitants), Salazie, le Bras Panon, *Saint-Benoît* (12.000 habitants), la Plaine des Palmistes et Sainte-Rose.

2° Arrondissement Sous le Vent, chef-lieu Saint-Pierre (30.000 habitants), qui comprend 12 communes dont 5 *chefs-lieux de canton* : la

Une plantation de filaos. — *Phot. Paul Berg.*

Possession, le Port, *Saint-Paul* (19.500 habitants), les Trois-Bassins, Saint-Leu, les Avirons, l'Etang-Salé, *Saint-Louis* (12.500 habitants), l'Entre deux, *Saint-Pierre*, *Saint-Joseph* et *Saint-Philippe*.

A la tête de l'administration se trouve un gouverneur, placé sous l'autorité du ministre des Colonies et assisté d'un conseil privé consultatif.

Le budget de la colonie est établi par le conseil général, composé de 36 membres, élus au suffrage universel. L'organisation législative comporte deux députés et un sénateur.

SERVICES DIVERS. — L'administration judiciaire se compose d'une cour d'appel, deux cours d'assises, deux tribunaux de première instance, neuf justices de paix.

L'enseignement public est donné dans un lycée (Leconte-de-Lisle), un collège de jeunes filles (Juliette-Dodu), un cours normal mixte d'instituteurs, 143 écoles primaires et 19 cours complémentaires (primaire supérieur).

La garnison est constituée par une compagnie d'infanterie coloniale.

Un trésorier-payeur général dirige les services financiers. La Banque de la Réunion, à Saint-Denis, possède le privilège d'émission de la monnaie locale.

Des circonstances particulières, spéculation, excédent des importations sur les exportations, imposent au billet de la Banque de la Réunion une perte au change qui, de 0,50 à 1 % dans les années favorables, a atteint jusqu'à 20 % de dépréciation.

GÉOGRAPHIE ÉCONOMIQUE

PRODUCTIONS ET INDUSTRIES. — L'île de la Réunion est un pays essentiellement agricole, mais sur les 250.000 hectares de sa superficie totale, 88.000 seulement sont cultivés, dont 35.000 sont occupés par les plantations de *canne à sucre* (rendement annuel moyen : 50.000 tonnes de sucre). Viennent ensuite le *café*, avec 5.000 hectares (550.000 kilos), la *vanille*, avec 3.500 hectares (100.000 kilos de gousses), le *tabac*, le *thé*, le *quinquina*, le *caoutchouc*. Les *cultures vivrières*, riz, maïs, manioc, ont tendance à s'étendre. Parmi les *plantes à essence*, l'ylang-ylang, le géranium et le vétyver donnent lieu à une exploitation intéressante. La vigne pousse bien, mais la maturité du raisin étant irrégulière, il n'est pas possible de faire la vendange en plusieurs opérations et la Réunion doit importer les vins qu'elle consomme.

L'élevage du bétail n'a jamais été très actif. Les pâturages n'existent que sur les hauteurs : on y fait paître un certain nombre de bœufs importés de Madagascar ou de la métropole, quelques moutons et chèvres, des porcs et un petit nombre de chevaux, d'ânes et de mulets.

Des forêts domaniales, couvrant environ 100.00 hectares, se trouvent entre 1.200 et 1.600 mètres d'altitude.

La plupart des industries ont pour base l'agriculture. La principale est la fabrication du *rhum*. Plusieurs usines produisent le tapioca, fabriqué avec les fécules du manioc. D'autres traitent par distillation les plantes à parfum. On fabrique de la bière avec du maïs et de l'orge, du cidre et des boissons fermentées avec l'ananas, le letchys, le jambong, le néflier du Japon, la goyave et la banane. Un résidu de la canne à sucre, la bagasse, est employé comme combustible dans les usines et constitue une pâte à papier d'excellente qualité. Des fabriques de conserves préparent les fruits tels que l'ananas et la mangue.

Les eaux thermo-minérales de *Cilaos*, bicarbonatées, sodiques et ferrugineuses, jouissent d'une grande faveur thérapeutique et la station même de Cilaos, par sa température modérée et sa sécheresse, est excellente pour les paludéens.

Cueillette de fruits exotiques.

MOUVEMENT COMMERCIAL. — Le mouvement commercial de La Réunion est d'environ 300 millions de francs par an et équilibre à peu près les importations et les exportations. Parmi ces dernières il faut placer au premier rang le sucre (50 millions de kilos), le rhum (8 millions de litres), la vanille (100.000 kilos) et l'essence de géranium (80.000 kilos).

La part de la France et de ses colonies est d'environ 65 % pour les importations (tissus, savon, vin et morue de la métropole, animaux vivants, maïs, légumes secs, saindoux et café de Madagascar, riz d'Indochine) et de 93 % dans les exportations.

TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES. — Deux câbles sous-marins relient la colonie à la métropole, l'un par Tamatave, l'autre par l'île Maurice. A l'intérieur de l'île, on compte 40 bureaux de poste, 432 postes téléphoniques et 310 kilomètres de lignes télégraphiques.

COMMUNICATIONS. — Un chemin de fer à voie de 1 mètre, long de 125 kilomètres, dessert la côte depuis Saint-Benoit jusqu'à Saint-Pierre, en passant par les principales villes. Le trafic intérieur est également assuré par des charrettes et des camions automobiles utilisant un réseau de routes de 600 kilomètres environ.

Le mouvement maritime concentré au port de la pointe de Galets et à celui de Saint-Pierre est de 250 à 300 navires et d'environ 130.000 tonnes d'entrées et sorties par an.

Les relations avec l'Europe s'effectuent par la *Compagnie des Messageries Maritimes* (deux départs et deux arrivées par mois) et par la *Compagnie Havraise Péninsulaire* (un voyage par mois dans les deux sens). La durée de la traversée par l'isthme de Suez est de 30 à 35 jours. Le débarquement des passagers s'effectue au port de la pointe des Galets, à 20 kilomètres à l'Ouest de Saint-Denis.

Gorges de la rivière du Mât au Nord-Est de l'île.

LA RÉUNION ET ILES COMORES

Édité par *L'Illustration*.

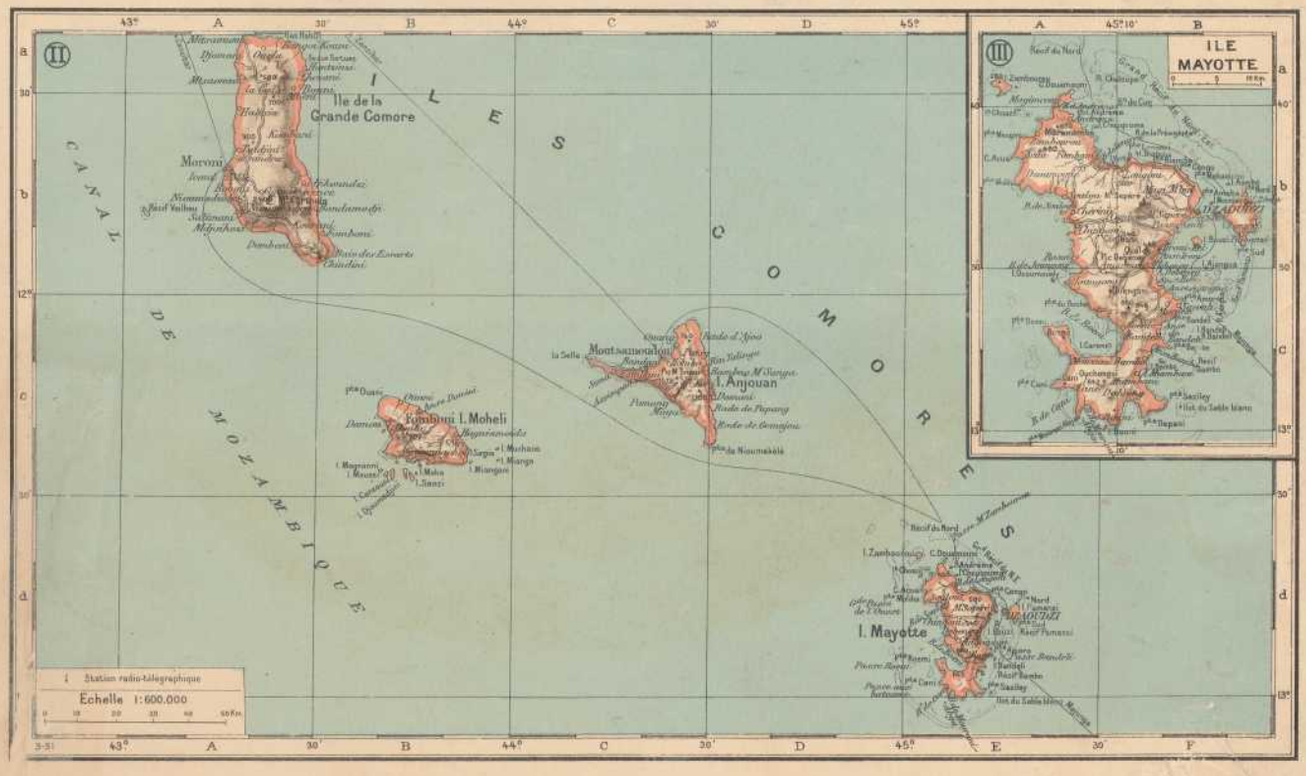

POSSESSIONS FRANÇAISES DE L'OCÉAN ANTARCTIQUE

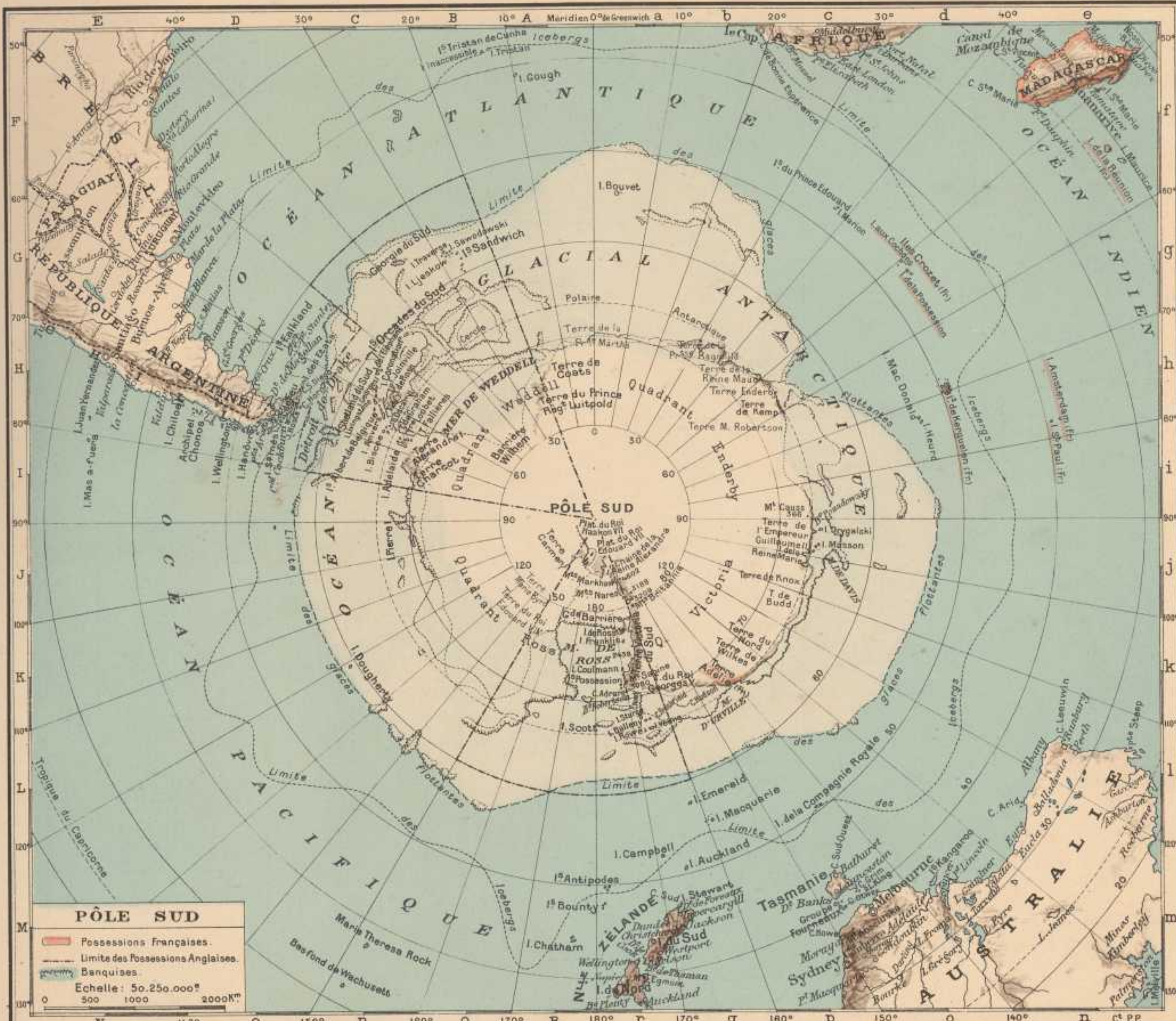

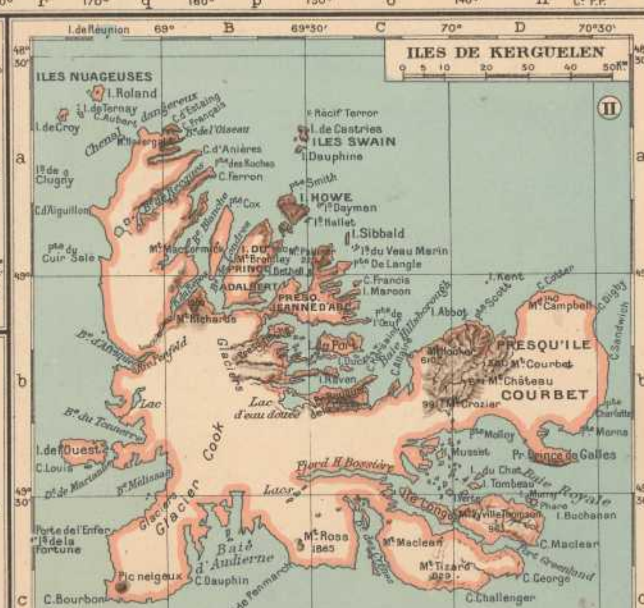

Djibouti : la jetée et le palais du gouverneur. — *Phot. A. Paulluzzen.*

LA CÔTE DES SOMALIS

RENSEIGNEMENTS GÉOGRAPHIQUES

SITUATION. — La Côte française des Somalis se compose des territoires d'Obock, de Tadjoura, de Sagallo, des Danakils et des Issas, et se trouve sur la côte Nord-Est de l'Afrique, dans le golfe d'Aden, à l'entrée et au Sud du détroit de Bab-el-Mandeb, par 10° 54'-12° 42' de latitude Nord, et 41° 45'-43° 24' de longitude Est de Greenwich.

Elle est limitée au Nord par l'Erythrée (colonie italienne) ; à l'Est, par le golfe d'Aden et par une ligne droite partant de Loyi-Adda-Houdou (puits), qui la sépare de la Somalie britannique jusqu'au Nord de Lasdeyt ; au Sud et à l'Ouest, par une ligne brisée et conventionnelle passant par Rahelé, Sablola, Gobad, Airoli, le lac Abbé, Mergada, le lac Hally, le mont Dabalti et Lacouri et qui lui sert de frontière avec l'Abyssinie.

Sa superficie est de 23.000 kilomètres carrés, un peu plus que les départements des Côtes-du-Nord, du Finistère et du Morbihan réunis.

CONFIGURATION DU SOL. — Toute la région de la Côte française des Somalis présente un caractère volcanique ; en arrière des côtes au sol plat, sablonneux, aride et couvert par endroits d'une maigre végétation, se succèdent, parallèlement à la mer, des plateaux, dont le plus élevé, le mont Gouda, a 1.675 mètres d'altitude ; ces plateaux s'élèvent graduellement en une série de collines et de pics rocheux et forment les premiers contreforts des grands plateaux de l'Abyssinie. Ils sont coupés de ravins et de vallées où coulent, pendant les pluies, de véritables rivières.

Leur étendue est parsemée de lacs salés, dont les plus importants sont le lac Assal et le lac Halol ; le lac Assal se trouve à 9 kilomètres Nord-Ouest du Ghubbet-Karab, il a une superficie de 117 kilomètres dont la partie Nord-Ouest, sur 60 kilomètres carrés, est solidifiée ; son fond est à 160 mètres au-dessous du niveau de la mer.

La côte, du ras Doumeïra au Loyi-Adda-Houdou, se déploie sur une longueur de 250 kilomètres et est coupée par une grande échancrure (golfe de Tadjoura), qui s'enfonce dans les terres sur une profondeur de 150 kilomètres ; à l'entrée du golfe se trouvent les îles Moucha ; au fond, un étranglement de 1.400 mètres de large sert d'entrée à une baie circulaire, le Ghubbet-Karab, aux bords escarpés et arides ; dans cette baie se trouvent deux îlots rocheux (Parrot et du Diable).

CLIMATOLOGIE. — La colonie peut être classée parmi les régions torrides ; il existe néanmoins deux saisons bien marquées : d'octobre à mai, le thermomètre varie entre 24° et 34° ; de mai à septembre, la chaleur est excessive, le thermomètre se maintenant au-dessus de 33°, atteignant souvent 42° et même davantage. Cependant, partout où se fait sentir la brise de mer, règne une certaine humidité.

Les pluies sont assez rares, une vingtaine de journées par an ; néanmoins, il existe en certains points de la région des cours d'eau souterrains qui subsistent même pendant la saison de sécheresse.

HISTORIQUE

A plusieurs reprises, des explorateurs français avaient signalé la valeur de la baie de Tadjoura comme voie d'accès vers le Choa et l'Abyssinie.

En 1843, l'explorateur Rochet d'Héricourt signa, au nom du roi Louis-Philippe, un traité d'alliance et de commerce avec le roi de Choa ; mais le point de départ de notre installation sur la Côte française des Somalis date seulement de 1856, lorsque commença le percement de l'isthme de Suez.

Les Anglais occupaient l'île Périm (au milieu du détroit de Bab-el-Mandeb) et Aden qui allait devenir le port de relâche obligé sur la route des Indes ; ce fut alors que M. Lambert, notre consul à Aden, entama des négociations avec les chefs Danakils pour obtenir la cession d'Obock ; le gouvernement français, comprenant l'importance de ce point, passa un traité, le 11 mars 1862, par lequel le mouillage d'Obock et les territoires s'étendant du ras Doumeïra au ras Ali (Est de Tadjoura) nous étaient cédés en toute propriété pour la somme de 10.000 thalers.

A partir de cette époque, nos nationaux créèrent des comptoirs dans cette région et pénétrèrent même en Abyssinie.

La colonie fut organisée administrativement par décret du 18 juin 1884.

Le 21 septembre de la même année, le sultan de Tadjoura signait un traité avec la France et mettait les territoires de son sultanat sous notre protectorat.

Les traités des 18 octobre et 14 décembre 1884, signés avec les sultans de Tadjoura et de Gobad, nous apportèrent en toute propriété la côte du golfe de Tadjoura.

En 1887, l'Angleterre nous céda les îles Moucha en échange de l'île Dougaretta, que nous possédions entre Zeilah et Berbera (Somalie britannique).

Le 26 mars 1885, les Issas signèrent également un traité par lequel ils reconnaissaient notre protectorat et, le 31 août 1917, ils nous cédaient leur pays en toute propriété.

POPULATION. — La population de la Côte française des Somalis comprend :

1° Des autochtones, Somalis, Issas et Danakils ou Affar (85.000 individus environ) essentiellement nomades et qui vivent dans l'intérieur à côté des points d'eau ; ils se nourrissent de viande de chamelle ou de chèvre et du lait de ces animaux, quelquefois de dourah ou autres graines venues de la côte ou d'Abyssinie.

Ils appartiennent à la race hamitique et sont musulmans ; très sobres, nerveux et marcheurs infatigables, ils constituent une des races les plus remarquables de l'Afrique. Ils ont la peau noire, les traits fins et un port élégant ;

2° Des Européens, au nombre de 550 environ, dont 300 Français, qui se trouvent concentrés à Djibouti, chef-lieu de la colonie.

ADMINISTRATION

La Côte française des Somalis est placée sous l'autorité d'un gouverneur des colonies, assisté d'un secrétaire général. Elle comprend administrativement :

1° Des territoires qui appartiennent en toute propriété à la France :
a) Les territoires Danakils situés entre l'Erythrée et le ras Ali.
b) Sur le golfe de Tadjoura : Ras Ali, Sagallo, Rood Ali et la côte du golfe.
c) Les territoires Issas, le long de la frontière avec la Somalie britannique.

2° Des territoires de protectorat :
a) Les Adaëls et les Ouémas dans le sultanat de Tadjoura.
b) La partie des Débenehs (sultanat de Gobad) englobés dans nos frontières.

Les territoires qui constituent la colonie sont divisés en deux districts :

district Dankali, au Nord et à l'Ouest, et *district Issa*, à l'Est. Un administrateur des colonies est placé à la tête de chacun d'eux.

Djibouti, chef-lieu de la colonie, est, en même temps le centre le plus important ; la ville est située sur la côte Sud et à l'entrée du golfe de Tadjoura. Elle s'étend sur les trois plateaux de Djibouti, du Serpent et du Marabout.

Le port, échancrure entre le plateau du Marabout, au Nord, le plateau du Serpent, à l'Est, et le plateau de Djibouti, au Sud, est un mouillage excellent, parfaitement protégé en toutes saisons, aux abords faciles et bien outillé pour assurer rapidement les opérations d'embarquement et de débarquement ; il peut fournir de l'eau, du charbon, des vivres frais et de la viande de boucherie aux navires qui y font escale. A ces avantages s'ajoute la situation privilégiée que lui crée le fait d'être tête de ligne de l'unique voie ferrée qui aboutit à Addis-Abeba, capitale de l'Abyssinie.

La population de Djibouti est évaluée à environ 9.000 habitants dont 300 à 400 Européens suivant les saisons.

Obock, ancien chef-lieu de la colonie, a perdu de son importance depuis que la résidence et les services administratifs ont été transférés à Djibouti ; à côté de cette agglomération de 300 indigènes, il ne reste plus que les vestiges de l'ancienne ville administrative et le service du câble sous-marin ; il y a, en outre, un détachement de tirailleurs sénagalais qui occupent aussi le poste militaire de Khor-Anghar. *Tadjoura*, gros village de commerçants indigènes, siège d'un sultanat, est resté tête de ligne des caravanes allant et revenant à travers le pays Aoussa.

JUSTICE. — Au regard des ressortissants européens, l'organisation judiciaire comprend : un tribunal de première instance, un conseil d'appel et une cour criminelle ; pour les indigènes, la justice est rendue par des tribunaux indigènes des premier et deuxième degrés.

POLICE. — La police est assurée : 1° à Djibouti, par une brigade de gendarmerie et 50 askaris indigènes ; 2° par une police rurale qui maintient la sécurité de la voie ferrée et de la frontière abyssine.

Ces deux polices sont secondées, le cas échéant, par une garde indigène d'une centaine d'hommes résidant à Djibouti.

ARMÉE. — Une compagnie de tirailleurs sénégalais, détachée du groupe de Madagascar, tient garnison à Djibouti, avec un détachement à la station frontière d'Ali-Sabieh et un à Obock.

INSTRUCTION PUBLIQUE. — L'enseignement dans la colonie comprend : à Djibouti, des écoles primaires, françaises et indigènes (200 élèves), et une école de filles (50 élèves) dirigée par des religieuses franciscaines ; une école d'enseignement professionnel.

Djibouti : indigènes à la fontaine. — *Phot. Pamechon.*

GÉOGRAPHIE ÉCONOMIQUE

CULTURES. — L'aridité du sol de la colonie ne se prête guère à la culture ; néanmoins, dans les terres alluvionnaires autour des agglomérations de Djibouti, Obock et Tadjoura, où il existe de nombreux puits, des Danakils et des Arabes, venus du Yémen, cultivent le tabac, le dattier et les légumes dont ils approvisionnent le marché et les paquebots qui font escale à Djibouti.

Dans l'intérieur, on trouve de l'encens, de la gomme et des lianes, dont le latex, rappelant la gutta-percha.

ELEVAGE. — L'élevage est pratiqué par ces peuples pasteurs qui n'ont d'autres richesses que leurs troupeaux de bœufs, moutons, chèvres et chameaux et dont l'alimentation dépend du régime des pluies; aussi transhument-ils d'une région à l'autre pour chercher les meilleurs pâturages.

FLORE. — Malgré le manque d'eau et d'humus, on rencontre, sur les bords de la mer, des bois de palétuviers assez étendus ; dans l'intérieur, la brousse est composée de mimosas et de touffes d'herbes dures.

FAUNE. — Comme animaux domestiques, on trouve des chameaux, des ânes, des moutons, des chèvres, quelques bœufs et de rares volailles.

Les bêtes fauves sont représentées par des léopards, des guépards, des chats sauvages, des hyènes et des chacals.

Le gibier est abondant : lièvres, perdreaux, francolins, outardes et antilopes.

La pêche de mer peut fournir du poisson en abondance : thon, bonite, dorade, bar, mulet, maquereau, sardine, langouste et crevette ; dans les endroits du littoral où le poisson frais ne peut être vendu, les indigènes le salent et le font sécher ; ils l'écoulent ensuite à des prix rémunérateurs à bord des navires et en Abyssinie. On trouve aussi du trocas et des huîtres nacrières et perlières.

INDUSTRIE. — La *Société des Salines de Djibouti* exploite :

1° Les salines qui se trouvent entre la route de Djibouti à Ambouli et la mer ; 2° le lac salé Assal, dont les bords, cristallisés sous une grande épaisseur et une grande étendue, constituent des salines naturelles fort appréciées ; les eaux mères de ce lac, traitées chimiquement, donneraient aussi de très importants résultats.

Ces salines ravitaillent une grande partie de l'Abyssinie et exportent avec profit, par les voies maritimes, aux Indes, à Madagascar, et dans toute l'Afrique orientale, une vingtaine de milliers de tonnes par an.

MINES. — Le pays n'a pas encore été étudié au point de vue de la prospection du sous-sol ; cependant, on signale d'importants gisements de potasse dans les environs du lac Assal, des gisements non moins considérables de fer, de gypse et des eaux thermales.

COMMERCE. — Le commerce de la colonie consiste aurtout en un transit de marchandises de provenance ou à destination de l'Abyssinie ; le mouvement commercial atteint un milliard par an, avec une légère infériorité pour les exportations. Mais le négoce français profite peu de cette activité commerciale, car, sur l'ensemble des importations, la part de la métropole et de ses colonies ne représente guère qu'un pourcentage de 3 %, alors que l'étranger accapare le reste, soit 97 % ; pour les exportations, les proportions ne sont guère plus élevées.

Les importations consistent en riz, dourah, farine de froment, sucre, tabac et huile de sésame venant des Indes anglaises et néerlandaises ; en dattes, qui proviennent de Bassorah ; en huile de sésame et café moka du Yémen ; en dourah, légumes, volailles, œufs, café et peaux de l'Abyssinie ; en conserves alimentaires, vins, liqueurs, sucre, savon, huiles fines, parfumerie et bois de la métropole et ses colonies ; en pétrole des Etats-Unis ; en tissus, bimbeloterie, papeterie, articles de ménage du Japon ; en allumettes de Belgique et de Norvège.

Les exportations d'Abyssinie, via Djibouti, consistent en peaux de bœuf, de mouton et de chèvre, en café (harari), cire, ivoire, civette et sel marin.

CHEMIN DE FER. — Une ligne de chemin de fer, d'une longueur de 784 kilomètres (dont 90 en territoire français) et construite par une Compagnie française, réunit Djibouti à Addis-Abeba (Abyssinie). Cette ligne est divisée en trois sections parcourues chacune en un jour (de 6 ou 7 heures du matin à 17 ou 18 heures) : Djibouti à Diré-Daoua, 311 kilomètres ; Diré-Daoua à l'Aouache (rivière), 237 kilomètres, point d'aboutissement des caravanes venant des riches pays des Aroussis ; Aouache à Addis-Abeba, 236 kilomètres.

POSTES ET TÉLÉGRAPHES. — Le service postal est dirigé par un fonctionnaire de l'administration métropolitaine, secondé par des agents du cadre local européens, par des agents indigènes et des auxiliaires.

Un poste de T. S. F. est installé à Djibouti ; il reçoit le communiqué émis par la Doua (Lyon) ; il émet des télégrammes privés pour la métropole, assure le service commercial avec les navires en mer et communique avec les stations d'Aden, Berbera (Somalie britannique) et Assab (Erythrée).

Un câble sous-marin réunit Djibouti à l'île Périm, par Obock, et de là à Suez et Aden.

COMPAGNIES DE NAVIGATION. — Les communications maritimes avec la France sont assurées, à partir de Marseille, par :

1° Par les lignes postales (Indochine et Chine-Japon), de la *Compagnie des Messageries maritimes* qui touchent Djibouti tous les quinze jours et ses lignes commerciales (océan Indien), tous les mois ;

2° Par la *Compagnie des Chargeurs Réunis* dont la ligne commerciale d'Indochine fait escale à Djibouti tous les mois ;

3° Par la *Compagnie havraise péninsulaire de navigation à vapeur* qui, avec son service sur l'océan Indien, relâche à Djibouti tous les mois.

Le service maritime côtier est effectué par deux Compagnies étrangères :

1° La Compagnie *Cowasjee* indo-anglaise, qui assure un service hebdomadaire entre Aden, Djibouti, Zeilah et quelquefois Berbera (Somalie britannique) ;

2° La Compagnie *Maritima Italiana* qui fait un service mensuel entre Suez, Port-Soudan, Djeddah, Massaouah, Périm, Djibouti et Aden.

CHEIKH-SAID

Le territoire de Cheikh-Saïd se trouve sur le détroit de Bab-el-Mandeb, à l'extrémité Sud-Ouest de la presqu'île d'Arabie et à 2.500 mètres de l'île anglaise de Périm ; sa superficie est de 168.000 hectares.

La côte offre d'excellents mouillages utilisés par les caboteurs au moment des moussons du Sud-Ouest.

Des pêcheurs occupent le seul hameau qui existe (Cheikh-Saïd).

Le climat est à la fois chaud, sec et sain.

Cheikh-Saïd fut acheté, en 1868, à un cheikh arabe par des négociants marseillais et officiellement reconnu comme possession française. Un dépôt de charbon et des factoreries y furent établis, mais ils furent évacués après 1870.

Les Turcs l'occupèrent, mais le gouvernement français maintint ses droits de propriété en se réservant de les exercer effectivement.

La situation de ce territoire entre Aden et Hodeidah (dans la mer Rouge), à proximité de Moka, lui donne de l'importance au point de vue commercial.

CÔTE FRANÇAISE DES SOMALIS

Édité par *L'Illustration.*

Pondichéry, siège du gouvernement des Indes françaises : entrée du débarcadère. — *Phot. communiquée par la Société Savana.*

LES ÉTABLISSEMENTS FRANÇAIS DE L'INDE

RENSEIGNEMENTS GÉOGRAPHIQUES

L'Inde anglaise ou Hindoustan est une grande péninsule de l'Asie méridionale de 3.000 kilomètres de côte, d'une superficie totale de 4.844.670 kilomètres carrés, qui s'enfonce dans l'océan Indien entre la mer d'Oman, à l'Ouest, et le golfe de Bengale, à l'Est ; elle compte 316.000.000 d'habitants, des types les plus divers et parlant 106 langues différentes.

Nos Établissements français dans l'Inde, derniers témoins de notre empire jadis édifié par Dupleix, se composent de plusieurs territoires isolés les uns des autres et enclavés dans les possessions britanniques et comprennent :

1° Dans le Bengale, la ville de *Chandernagor*, sur l'Houghly ;

2° Sur le golfe de Bengale : *a*) sur la côte d'Orissa, la ville de *Yanaon* et les *aldées* ou villages qui y sont rattachés ; *b*) sur la côte de Coromandel, les villes de *Pondichéry* et *Karikal*, avec les communes et les districts ou *maganons* qui en dépendent ;

3° Sur la mer d'Oman, côte de Malabar, la ville de *Mahé* et les aldées qui en relèvent.

A ces cinq Établissements, il y a lieu d'ajouter plusieurs *loges* (simples habitations entourées d'un petit territoire où s'élèvent des cases indigènes et jouissant du droit d'exterritorialité) ; les plus importantes sont celles de *Mazulipatam*, à environ 100 kilomètres au Sud de Yanaon, celles qui se trouvent enclavées dans les villes anglaises de *Calicut*, à 52 kilomètres au Sud de Mahé, et celles de *Cassimbazar*, *Balassore*, *Dacca*, *Patna* et *Ioudja*, dans le Bengale.

Nous possédons, en outre, divers terrains et factoreries disséminés sur plusieurs points, notamment à *Surate* et *Souali*, dans le Goudjerat, à 220 kilomètres au Nord de Bombay, sur la mer d'Oman ; à *Chapra*, *Sorguia*, *Begousara*, *Pounareck*, *Fatoua*, *Sylhet*, *Goalpara*, *Faridpour*, *Sola*, *Sirampour*, *Gorelly*, *Boincha*, *Goorpordha* et *Chittagong*, dans le Bengale.

La superficie totale des Établissements français dans l'Inde est de 515 kilomètres carrés.

Climatologie. — Le climat de l'Inde est considéré comme salubre ; l'année se divise en deux saisons principales dont la durée varie avec la situation des territoires.

A Pondichéry et à Karikal, la saison sèche dure neuf mois et demi (janvier au 15 octobre) et la saison fraîche (la plus humide) les autres mois de l'année ; pendant la saison sèche, la température oscille entre 31° et 42°, pendant le jour et de 27° à 29° pendant la nuit ; durant la saison fraîche, la température est de 25° à 32° pendant le jour et 13° à 20° pendant la nuit.

A Chandernagor, le climat est plus frais en raison des bois et des étangs qui entourent la ville ; en janvier, la température s'abaisse à 8° pour atteindre 43° en mai ; les nuits sont très humides, particulièrement du 15 juillet au 15 octobre.

A Mahé, l'air est très sain, mais extrêmement humide durant la mousson du Sud-Ouest (période des grandes pluies). La température y est plus régulière et plus fraîche que dans les autres établissements ; en janvier, février et mars, elle varie de 22° à 26° ; d'avril à septembre, de 25° à 30° ; en octobre, de 23° à 27° ; les mois de novembre et décembre sont les plus agréables.

Le climat de Yanaon est à peu près le même que celui de Pondichéry et de Chandernagor ; la température y oscille entre 20° et 26° de novembre à janvier, de 36° à 42° de mai à juin et de 28° à 34° de juillet à octobre.

Les changements de mousson sont signalés par des tempêtes et des raz de marée ; quand les pluies viennent à manquer, la sécheresse amène souvent, l'année suivante, des famines redoutables.

En résumé, Chandernagor et Mahé sont les climats les plus sains.

HISTORIQUE

L'Inde, pays merveilleux d'où venaient l'or, la soie, les bois précieux et les épices, était connue des Européens depuis le moyen âge ; les Portugais et les Hollandais s'y établirent vers la fin du quinzième siècle.

Les frères *Parmentier* furent les premiers navigateurs français qui abordèrent dans le pays (1529) ; ils furent suivis par des commerçants de Rouen et de Saint-Malo, des voyageurs et des missionnaires.

Sous le règne de Henri IV, en 1604, une Compagnie se constitua, en France, pour le commerce de l'Inde et fut l'origine de la *Compagnie des Indes* que fonda Richelieu en 1642. Celle-ci créa son premier comptoir à Surate, en 1668. Pondichéry fut fondé en 1673 par son agent Martin et devait devenir, en 1701, la capitale des Établissements de l'Inde. En 1686, Chandernagor nous avait été cédé par le Grand Mogol *Aureng-Zeyb*. Un comptoir était établi à Calicut en 1701.

En 1725, une expédition française, sous les ordres de La Bourdonnais, occupa Mahé où il existait un comptoir depuis 1722.

Notre influence commençait à se faire sentir sur les rois et les populations. *Dumas*, gouverneur, en profita pour faire concéder effectivement des territoires à la Compagnie des Indes, en même temps que le protectorat des principaux Etats hindous ; il obtint la cession de Karikal en 1739 par le nabab *Trichinopoli* ; il éloigna les Mahrattes de Pondichéry en 1740, et un an après, de concert avec La Bourdonnais, gouverneur de l'île de France, il battit le radjah de la côte de Malabar, qui assiégeait Mahé, et conclut avec lui un traité favorable à nos intérêts.

Dupleix, successeur de Dumas (1742), résolut de donner cette immense presqu'île à la France par une politique d'alliance avec les princes et les radjahs. Pendant la guerre de la Succession d'Autriche, il s'entendit avec La Bourdonnais pour engager la lutte contre les Anglais, qui, eux aussi, avaient des comptoirs à Bombay, Madras et Calcutta. Il organisa une armée, renforça les troupes françaises d'éléments indigènes (cipayes), fortifia Pondichéry et, sans être militaire, sut diriger les officiers qui commandaient ses troupes.

Le labour. *Phot. Agence Générale des Colonies.*

Pendant cinq ans (1743 à 1748), il resta sur la défensive. Assiégé dans Pondichéry en 1748, il fut assez bon diplomate pour amener à lui le nabab de Carnatic qui menaça les Anglais de mettre le siège devant Madras s'ils investissaient Pondichéry. En même temps, La Bourdonnais, à la tête d'une flotte, dispersait l'armée anglaise sur la côte de Coromandel et s'emparait sans coup férir de Madras ; mais, à l'encontre de Dupleix qui cherchait à doter la France d'un immense empire, il ne poursuivait que la ruine des comptoirs anglais, sans ambitions territoriales. Il restitua donc la ville moyennant une forte rançon. Dupleix le désapprouva et le fit rappeler en France. Cette rivalité de conceptions entre les deux hommes devait nous être fatale.

L'amiral anglais *Boscawen* se présenta devant Pondichéry avec 30 navires et des troupes indigènes ; Dupleix, avec 1.500 Français et 2.000 cipayes, résista pendant 58 jours aux attaques réitérées des Anglais et les força à abandonner le siège. Cette victoire, un des plus beaux épisodes militaires du dix-huitième siècle, eut un retentissement énorme dans l'Inde et en Europe, mais le jour même (18 octobre 1748), Louis XV, qui voulait faire la paix « en roi et non en marchand », signa la paix d'Aix-la-Chapelle par laquelle, malgré nos victoires, il consentait à un échange réciproque des conquêtes faites par les Anglais et les Français au Canada et aux Indes.

Ne pouvant plus combattre les Anglais par les armes, Dupleix décida de les combattre indirectement en assurant la prépondérance de nos alliés sur les leurs. Secondé par son lieutenant *Bussy* et par sa femme, une merveilleuse créole, Jeanne de Castro (*la Begum Jân*), il devint nabab du Carnatic, protecteur d'Arcot et du Dekkan et commandait les côtes de Malabar, de Coromandel, des Circars et d'Orissa, possessions qui nous donnaient un empire de 30 millions d'habitants et 800 kilomètres de côtes à notre commerce.

Mais la politique de Dupleix ne satisfaisait pas la Compagnie des Indes qui voulait des bénéfices immédiats ; de son côté, la France était engagée dans des guerres continentales qui accaparaient ses efforts. Dupleix, victime d'intrigues de toutes sortes, fut rappelé et disgracié, en 1754. Il mourut dans la misère dix ans plus tard.

Son successeur Godeheu signa avec les Anglais le traité commercial de *Sadras*, qui assurait l'égalité des droits des deux nations, mais, en réalité, ruinait toute l'œuvre de Dupleix et préparait la conquête anglaise. Sous les ordres de lord *Clive*, les Anglais reprirent à leur profit la politique qui avait si bien réussi à Dupleix.

En 1758, *Lally-Tollendal*, nommé lieutenant-général et gouverneur, conçut le plan d'une grande expédition pour reconquérir nos possessions perdues, mais, devant le mauvais vouloir de ses collaborateurs, le manque d'argent et d'hommes, il s'épuisa dans des opérations partielles, échoua devant Madras et fut forcé de s'enfermer dans Pondichéry où les Anglais vinrent l'assiéger ; abandonné par la flotte, il eut aussi à lutter contre les révoltes qui éclatèrent dans la ville et, après neuf mois de résistance, il dut capituler (1761) ; ses ennemis obtinrent contre lui une lettre de cachet et il fut enfermé à la Bastille, d'où il ne sortit que pour s'entendre condamner à mort (mai 1766).

Le traité de Paris (1763), qui mettait fin à la guerre de Sept ans, nous laissait les villes de Pondichéry, Karikal, Yanaon, Chandernagor et Mahé, mais il achevait de ruiner nos colonies et assurait l'empire des mers à l'Angleterre.

Pourtant le souvenir de Dupleix n'avait pas disparu parmi les radjahs et les populations de l'Inde ; aussi, lorsqu'en 1776 la France se déclara en faveur des Etats-Unis d'Amérique qui se soulevèrent contre les Anglais pour obtenir leur indépendance, le *bailli de Suffren* vint aider le sultan de Mysore, *Haider-Ali*, et son fils, *Tipou-Saïb*, à chasser les Anglais de l'Hindoustan ; ils soutinrent une lutte acharnée de 1778 à 1799, mais ils furent battus et l'Inde resta sous la domination anglaise et constitue depuis l'Empire indien.

Population. — La population de nos Établissements de l'Inde est de 287.200 habitants (recensement de 1926), dont 1.034 Français d'origine métropolitaine et 282 étrangers (Européens et assimilés).

Elle se compose de trois éléments : 1° les Européens ou descendants d'Européens qui sont à peu près tous des fonctionnaires ou des négociants ; 2° les métis, appelés *topas* ou *gens à chapeau*, descendants des premiers Européens établis dans le pays et unis à des femmes indigènes ; 3° les indigènes qui sont soit musulmans soit brahmanistes, et composent l'élément ethnique essentiel.

ADMINISTRATION

L'autorité administrative supérieure des Établissements français de l'Inde appartient à un gouverneur qui réside à Pondichéry ; il est assisté d'un conseil privé ; à la tête de chacun des quatre établissements secondaires se trouve un administrateur qui a les fonctions d'un sous-préfet.

Les *aldées* (villages indiens) ont été groupés en dix communes administrées par un maire et un conseil municipal, élus au suffrage universel.

La colonie est représentée au Parlement par un député et par un sénateur élus tous les deux au suffrage universel et restreint comme en France.

Un Conseil général de 28 membres se réunit chaque année à Pondichéry ; chacun des Établissements a, en outre, un conseil local élu au suffrage universel.

Le *Service judiciaire* comprend une cour d'appel à Pondichéry, trois tribunaux de première instance (Pondichéry, Karikal et Chandernagor), quatre justices de paix (Pondichéry, Karikal, Mahé et Yanaon), les deux dernières à compétence étendue. Des cours d'assises siègent dans chaque établissement.

L'*Enseignement*, sous les ordres d'un chef de service spécial, est donné dans un collège et des écoles primaires ; les cours sont suivis par environ 10.000 élèves, dont 600 Européens. Des cours de droit sont faits à Pondichéry par des magistrats et des cours de médecine sont faits à l'hôpital de Pondichéry par des médecins du corps de santé colonial. Une Ecole des arts et métiers existe à Pondichéry et une école secondaire à Karikal.

Culte. — Les chrétiens sont presque tous catholiques ; le culte est dirigé par un nombreux clergé ayant pour chef l'archevêque de Pondichéry, assisté de quatre suffragants.

Armée. — Les forces militaires consistent en une compagnie de *cipayes*, soldats d'infanterie, habillés et armés comme les troupes euro-

Champ de riz. *Phot. Agence Générale des Colonies.*

péennes ; ils sont recrutés par engagements volontaires. La compagnie est commandée par un capitaine ayant sous ses ordres deux lieutenants de l'infanterie coloniale, deux lieutenants indigènes ; les cadres subalternes sont indigènes.

BANQUE. — Il existe à Pondichéry une succursale de la Banque de l'Indochine qui effectue toutes les opérations de banque.

MONNAIE ET POIDS ET MESURES. — La seule monnaie ayant cours légal est la *roupie* ; sa valeur pour les transactions avec le Trésor est fixée mensuellement par arrêté du gouverneur en conseil privé ; ce cours est indiqué toutes les semaines par le *Journal officiel* de la République française ; la roupie se divise en 8 *fanons* de 24 *caches*.

Le système des poids et mesures en usage dans les Établissements français de l'Inde est spécial à la colonie et varie avec les régions.

PONDICHÉRY. — Le territoire de Pondichéry, sur la côte de Coromandel, est le plus vaste de nos Établissements de l'Inde ; il se trouve dans la province de Madras ; sa superficie est de 29.145 hectares et est coupée par de nombreuses enclaves anglaises.

Il est arrosé par le Gingy, qui, après avoir reçu sur sa rive droite le Pambear, se jette à la mer en deux branches : l'Ariancoupom et le Chounambar ; par le Condouvéar, affluent du Chounambar, le Maltar et le Ponnear ; de nombreux canaux, barrages et étangs facilitent l'irrigation du territoire ; le grand étang d'Oussoudou, à 9 kilomètres Ouest de Pondichéry, a une superficie de 777 hectares.

Le territoire de Pondichéry compte 4 communes (Pondichéry, Oulgaret, Villenour et Bahour), contenant 93 aldées et 141 centres secondaires. Sa population est de 179.134 habitants (1926).

La ville de Pondichéry (Pondou-Scherry, ville neuve) (46.000 habitants) se trouve à 143 kilomètres Sud-Ouest de Madras ; c'est une ville bien construite, aux rues larges et régulières ; un canal sépare la ville blanche de la ville indienne.

Sa rade foraine, la meilleure de toute la côte de Coromandel, possède deux bons mouillages, mais, à cause de la houle, les communications avec la terre se font par *chellingues* (bateaux à fond plat sans membrures) ; un pont débarcadère de 252 mètres de long facilite les opérations de chargement et de déchargement des navires.

Une ligne ferrée à voie étroite, partant du pont débarcadère, relie Pondichéry à Villupuram, station de la ligne anglaise, avec tout le réseau indien.

KARIKAL. — Le territoire de Karikal, également sur la côte de Coromandel, est tout entier dans la province de Tandjaour (ancienne Carnatic) ; sa superficie est de 13.515 hectares. Il est arrosé par les différentes branches du delta du Cavéry (Nanjalar, Nattarvaikalar, Vanjiar, Noular, Arselar, Moulliar, Tiroamalasalar, Provadeanar), qui forment canaux. Son sol, constitué par les apports du fleuve et périodiquement inondé, est très fertile et est, à juste titre, appelé un des jardins de l'Inde méridionale.

Le territoire se divise en trois communes (Karikal, la Grande Aldée et Nédouncadou), comprenant 110 aldées avec une population totale de 58.213 habitants.

La ville de Karikal se trouve à 104 kilomètres au Sud de Pondichéry et est bâtie sur la rive gauche de l'Arselar, à quelques kilomètres de son embouchure. Sa population est de 16.434 habitants.

Une voie ferrée la relie à Peralam, sur le réseau du *South Indian Railway*.

De Karikal, partent de nombreuses routes assurant les communications avec Nédouncadou, Ambagaratour, Séchamoulé et Nagore.

YANAON. — Le territoire de Yanaon, situé sur la côte d'Orissa, dans la province de Golconde, est divisé en deux parties par le Rio Coringuy, affluent du Godavery ; il forme une étroite bande de terre très fertile, limitée au Nord, à l'Est et au Sud par le Godavery et ses dérivations ; sa superficie est de 1.429 hectares, avec une population de 5.000 habitants.

La ville de Yanaon se trouve à 563 kilomètres au Nord de Pondichéry et est située au confluent du Coringuy avec le Godavery. Une belle route de 27 kilomètres, qui traverse tout le territoire du Sud au Nord, la relie à la ville anglaise de Cocanada, embranchement sur la grande voie ferrée *East Coast Railway*.

MAHÉ. — L'ancienne *Maihi* des Indiens, à laquelle Mahé de La Bourdonnais donna son nom en 1726, se trouve sur la côte de Malabar ; son territoire a une superficie de 5.909 hectares, y compris celle des *Maganons* qui en dépendent (Chumbara, Chalakara, Palour et Pandaquel), tous situés sur la rive droite de la rivière de Mahé et reliés à la ville par une belle route et un pont. La ville de Mahé, bâtie sur la rive gauche et à l'embouchure de la rivière de Mahé, possède un port assez bon, mais l'accès en est presque interdit par un banc de rochers que l'on peut passer à marée basse (10.300 habitants).

Mahé est reliée, par voie ferrée, à Négapatom près de Karikal avec embranchement sur Pondichéry et Madras.

Une route, qui suit la côte, la met en communication avec Calicut.

Sur la route, près de Pondichéry. *Phot. communiquée par la Société Savana.*

CHANDERNAGOR. — Le territoire de Chandernagor est situé, dans le Bengale, sur la rive droite de l'Houghly, un des bras du Gange, et à 140 kilomètres de son embouchure ; sa superficie est de 940 hectares et sa population, de 26.595 habitants.

La ville de Chandernagor (*Tchandra-Nagor, ville de la Lune*) est bâtie au fond d'un coude de l'Houghly, à 33 kilomètres au Nord de Calcutta ; c'est une grande ville aux rues larges et bien alignées, reliée à Calcutta par une ligne de chemin de fer. L'ensablement de la rivière interdit la navigation de Chandernagor à la mer.

GÉOGRAPHIE ÉCONOMIQUE

CULTURES. — Le climat et le sol des Établissements français de l'Inde se prêtent à toute sorte de culture ; la main-d'œuvre ne manque pas et les deux tiers de la superficie des territoires sont mis en exploitation. En dehors des arbres fruitiers (bananiers, citronniers, palmiers, orangers, goyaviers,

Séchage de « guinées ».

manguiers, papayers, jacquiers, aréquiers et cocotiers), de l'indigo et des cultures potagères, les terres se partagent en deux catégories : les parties basses qui sont propres à la culture du riz (Pondichéry et Mahé) couvrant 30.700 hectares sur 39.000 qui sont cultivés, et celles plus élevées où poussent les menues graines (arachides, ricin, sésame, palma christi, iloupé, gingely) et d'autres produits : cardamone, coton, canne à sucre, safran, poivre, bétel, tabac, pavot, sagou, tamarin, gingembre, curcuma.

La culture de l'*arachide* est d'un très bon rendement et compense la crise subie par l'indigo depuis la découverte des colorants chimiques.

Les forêts (Yanaon) produisent des bois convenant à l'ébénisterie ou à la teinturerie : ébène noir, gayac, teck, bois de fer, agalloche, calambac, santal, camphrier, rotins et bambous ; il existe aussi des arbres à gomme et à laque.

Cheptel. — En 1926, les effectifs du bétail étaient : espèce bovine, 84.640 têtes ; espèce ovine, 26.125 ; espèce caprine, 32.565 ; espèce asine, 368 ; espèce chevaline, 531 ; volailles, 60.900.

Sous-sol. — D'importants gisements de *lignite* dans la région de Bahour (territoire de Pondichéry) sont évalués à 250 millions de tonnes.

Commerce. — En raison du régime douanier dont est favorisé le négoce anglais, la concurrence commerciale dans nos Établissements est très grande.

Notre commerce, dont le marché principal est à Pondichéry, se trouve exclusivement entre les mains de quelques maisons françaises et consiste surtout en exportations d'arachides, huiles, riz, café, coton, guinées et indigo.

Le mouvement commercial s'est accru, au cours de ces dernières années, d'une façon considérable. Il avait d'ailleurs été fort atteint par la guerre. En 1929, les importations ont été de 78.687.000 francs et les exportations, de 270.990.000 francs, laissant un solde bénéficiaire de plus de 190 millions.

Industrie. — L'activité industrielle a son centre sur le territoire de Pondichéry avec trois importants tissages et filatures qui fabriquent des toiles bleues ou *guinées* (ainsi appelées parce qu'elles sont exportées au Sénégal pour l'habillement des noirs), des percales bleues et noires, des longottes, des tissus de coton écrus et de couleurs, des drills kakis et bleus, des coutils, tennis, serviettes damassées et éponges, des voiles pour embarcations. Les trois principales filatures de la colonie, comptant ensemble 1.662 métiers et plus de 72.000 broches, occupant environ 8.000 ouvriers.

Il existe, en outre, plusieurs teintureries et indigoteries, 300 moulins à huile de coco, une fonderie, un laminoir, une boulonnerie, des ateliers de forge, pourvus d'un outillage moderne.

Les Indiens se livrent, chez eux, à la fabrication de poteries, nattes, mouchoirs de Madras, dentelles, pagnes, broderies, ouvrages d'orfèvrerie, statuettes en bronze et meubles sculptés et incrustés.

Communications maritimes. — Les communications maritimes entre la métropole et les Établissements français des Indes, sont assurées :

1° Par la voie française (bateaux de la *Compagnie des Messageries maritimes* qui font le service de Calcutta à la Pointe de Galle (île de Ceylan) où ils correspondent, toutes les quatre semaines, avec le courrier d'Extrême-Orient) ;

2° Par la voie anglaise, une fois par semaine, par bateaux faisant le service de Brindisi (Italie) à Bombay.

Phot. Agence Générale des Colonies.

Temple sur le Gange (Chandernagor).

COLONIES FRANÇAISES D'ASIE

Édité par *L'Illustration*.

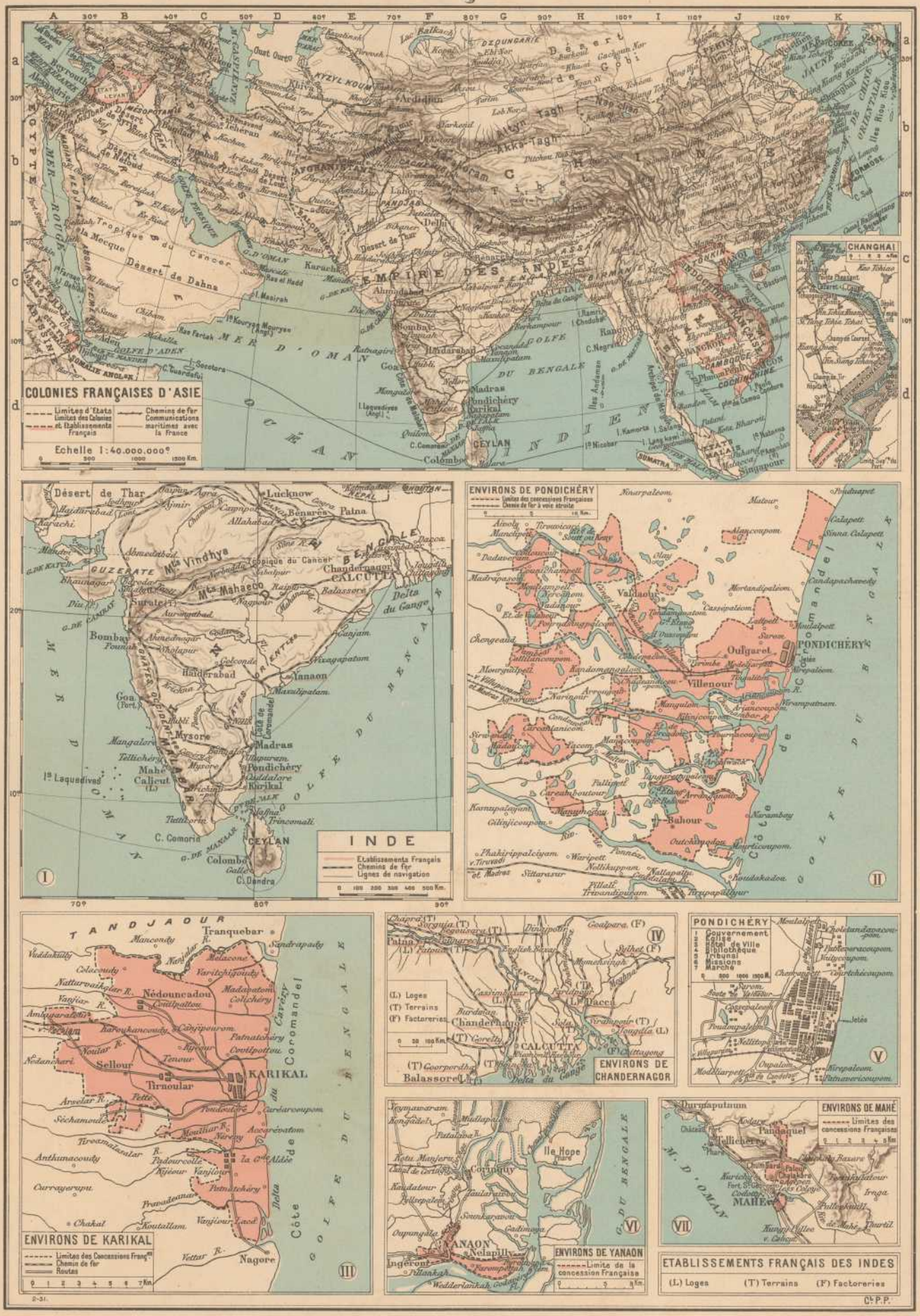

TONKIN. — Vue générale d'Hanoï.

L'INDOCHINE

RENSEIGNEMENTS GÉOGRAPHIQUES

SITUATION. — L'Indochine fait partie de la plus orientale des trois péninsules qui terminent au Sud le continent asiatique ; elle est située par 8°30' — 23°45' de latitude Nord et 99°15 — 109°30' de longitude Est de Greenwich. Elle est limitée au Nord par la Chine (provinces du Yunnan et du Kouang-Si), à l'Est et au Sud par le golfe du Tonkin et la mer de Chine, à l'Ouest par le golfe de Siam, le Siam et la Birmanie. Elle mesure 1.620 kilomètres du Nord au Sud (de Chang Poung à la Pointe de Camau) et 860 kilomètres de l'Ouest à l'Est (de Kieng Sen, sur le Mékong, à Moncay).

Son développement de frontières est de 6.880 kilomètres, dont 2.960 kilomètres de côtes maritimes.

Sa superficie est de 737.000 kilomètres carrés, soit un tiers de plus que celle de la France.

OROGRAPHIE. — Le système orographique de l'Indochine est composé de granit, de calcaires carbonifères, de schistes, de grès, de roches cristallines et volcaniques ; il est caractérisé par une arête montagneuse qui, issue du plateau du Thibet, borde la colonie au Nord, pénètre dans le Laos en un grand nombre de ramifications enserrant d'étroites vallées et s'épanouit en éventail en descendant vers le Sud, donnant ainsi passage à de larges vallées qui se terminent en deltas sur les bords de la mer.

On y rencontre des sommets de plus de 2.000 mètres et des plateaux de 1.200 à 1.500 mètres d'altitude (Hua Panh et Tran Ninh).

La chaîne principale, appelée *Chaîne annamitique* ou *Cordillère annamitique*, se détache du centre montagneux du Laos et se dirige vers le Sud en longeant la mer parfois assez près pour la surplomber. Elle n'est ni régulière ni continue, mais coupée par des cols souvent élevés (Porte d'Annam et Col des Nuages). Les principaux sommets sont le *Pou Huat* (2.452 m.), le *Pou Thuong* (2.000 m.), la *Dent du Tigre* (1.702 m.), qui domine le col Ai-lao, et le *Pou Atuat* (2.500 m.) ; la *Mère* et l'*Enfant* au Sud de l'Annam.

Sur le 12° de latitude se trouve le *Plateau de Lang-Biang* qui atteint une altitude de 1.200 mètres puis s'affaisse vers la frontière de la Cochinchine.

Le long du golfe de Siam s'élève la *Cordillière cambodgienne* qui, par la chaîne des *Dangreck* et le plateau des *Bolovens*, entre lesquels coule le *Mékong*, se relie à la chaîne dorsale.

Dans le Nord, les *Alpes tonkinoises*, avec le *Fan-si-Pan* (3.142 m.), surgissent entre les vallées du Fleuve Rouge et de la Rivière Noire.

HYDROGRAPHIE. — Au point de vue hydrographique, la presque totalité des cours d'eau de l'Indochine se jettent tous dans la mer de Chine et forment trois grands bassins : au Nord-Est, à l'Est et au Sud.

1° Le *Bassin du Nord-Est* comprend : *a*) le *Fleuve Rouge* qui prend sa source dans les montagnes du Yunnan sur le versant thibétain, au Sud du lac Talin (2.000 m.) ; il doit son nom à la couleur des alluvions qu'il charrie et a une longueur totale de 1.170 kilomètres, dont 475 en territoire indochinois où il est grossi par les eaux de deux cours d'eau importants : la *Rivière Claire*, à gauche (438 km.), et la *Rivière Noire*, à droite (920 km.), navigables pour les chaloupes et les pirogues. A partir de Yen-Baï la vallée s'élargit, le fleuve passe à Sontay, Hanoï, Hung Yen et Nam Dinh et se jette dans le golfe du Tonkin par plusieurs bouches (Cu'a, Song Daï, Rivière des Rapides et Rivières des Bambous) qui rejoignent le cours inférieur du *Song Sau* ou *Song Tai Binh* ; les apports de limon de ces deux cours d'eau ont fertilisé en partie la plaine deltaïque susceptible de devenir un centre de peuplement et de culture ; *b*) le *Song Ma* (460 km.) qui prend sa source au Sip Song, reçoit sur sa rive gauche le *Song Chu* et forme le delta de *Thanh Hoa* ; *c*) le *Song Ca* (504 km.) vient du Hua Pan et se jette dans la mer à l'est de Vinh.

Bien que ne faisant pas partie du bassin du golfe du Tonkin, il y a

TONKIN. — Hanoï : sculpteur d'objets en céramique.

TONKIN. — Hanoï : les bords du Fleuve Rouge pendant la saison des basses eaux.

lieu de citer le *Song Bang Giang* et le *Song Ki Cong*, qui arrosent les régions de Cao Bang et de Lang Son et vont se jeter en Chine dans le Si Kiang.

2° Le *Bassin de l'Est* n'est arrosé que par des cours d'eau peu importants puisqu'ils viennent de la chaîne annamitique très rapprochée de la côte ; les principaux sont : le *Dong Hoi*, le *Song Giang*, le *Huong Giang* ou rivière de Hué, le *Song Tu Bong* (180 km.), qui arrose Faifoo, le *Song Tra Khuc* qui passe à Quang Ngai, le *Song Ba* ou Darang (290 km.), qui descend du Col d'Ayouen et se jette dans la mer au cap Varella ; la rivière de Nha Trang et le *Song Cai* ou rivière de Pharang.

3° Le *Bassin méridional* est le plus important, tant par son étendue que par le volume d'eau qu'il amène à la mer ; il est constitué principalement par le *Mékong* et ses affluents.

Le *Mékong*, qui a 4.400 kilomètres de longueur, descend des glaciers du Thibet ; après avoir traversé les provinces du Setchouen et de Yunnan (Chine), il entre dans le Laos français à 40 kilomètres au Nord de Muong Sing, où il forme la frontière occidentale de l'Indochine jusqu'à Pak Tha et ensuite de Xieng Gam jusqu'à l'embouchure de Sé Moul qui passe à Oubone ; à son entrée au Laos, il a une largeur de 400 à 500 mètres ; son cours dans notre colonie est de 2.450 kilomètres ; il coule suivant une direction Nord-Est-Sud-Ouest de son entrée au Laos à Xieng Sen, s'infléchit vers l'Est jusqu'au coude de Luang Prabang, prend ensuite la direction Nord-Sud jusqu'à Xieng Gam où il se dirige de nouveau vers l'Est, passe à Vientiane et, à partir de son confluent avec le Nam Ka Dinh, coule sensiblement Nord-Sud jusqu'à Kratié ; de Vientiane à Savannakhet, c'est-à-dire sur une longueur de 500 kilomètres, il offre un bief navigable aux chaloupes à vapeur et en toutes saisons : de Savannakhet à Kong, il est coupé de rapides que des pirogues seules peuvent franchir ; les chutes d'eau (seuil de Khône) atteignent 15 mètres de hauteur, et ces cataractes, encombrées d'îles et de rochers, se développent sur une longueur de 13 kilomètres ; au-dessous du seuil de Khône (750 km. de la mer), le Mékong redevient navigable jusqu'à Sambor où il se heurte encore à des rapides jusqu'à Kratié. A partir de cette localité il s'infléchit vers le Sud-Ouest, passe à Kompong Chnang et à Pnom Penh, capitale du Cambodge, où il se divise en trois branches. La branche du Nord, le *Tonle Sap*, ou fleuve d'eau douce, forme la région des lacs, au nombre de trois, le *Veal Phoc* (fleuve de boue), le *Petit Lac* et le *Grand Lac*, vaste dépression qui, à la saison des pluies, atteint 14 mètres de profondeur et est le régulateur du Mékong en favorisant l'inondation d'une vaste région de 20.000 kilomètres carrés, qui est une des principales richesses du Cambodge ; ce lac est, en outre, un des plus vastes et des plus peuplés réservoirs de pêche du monde entier.

Le *Tonle Sap*, qui a 150 kilomètres de longueur, est une des voies de communication qui permette de se rendre de Pnom Penh aux provinces d'Angkor et de Battambang, très riches par la fertilité de leur sol et abondantes en souvenirs historiques.

Les deux autres bras se dirigent vers la mer : le fleuve antérieur ou Grand Fleuve (*Tonle Tom*) et le fleuve postérieur ou *Bassac*, parsemés de bancs de sable et d'îlots, qui arrosent la grande *Plaine des Joncs* en Cochinchine, où commence le grand delta du Mékong.

Le *Tonle Tom* passe à Cao Lanh, Sadec et Vinh Long, où il se divise en cinq branches (Cua Tien, bras principal qui passe à Mytho, centre actif de navigation fluviale et maritime, Oua Daï, Ba Lai, Ham Lang et Ca Chien).

Le *Bassac* passe à Chau Doc, Long Xuyen, Cantho et Dai Ngai et se jette dans la mer par deux embouchures (Cua Dinh An et Cua Than In).

Les principaux affluents du Mékong en Indochine sont, sur la rive gauche, le *Nam Ou*, le *Nam Khan* qui conflue à Luang Prabang, le *Nam Ngoume*, le *Nam Ka Dinh*, le *Sé Bang Fai*, le *Sé Bang Hien*, le *Sé Kong*, grossi du *Se San* et du *Srépok* ; sur la rive droite, le *Sé Moul*, grossi du *Nam Si* et qui passe à Oubone.

Font aussi partie du bassin méridional : le *Dong Naï* qui prend sa source dans le plateau du Lang Biang ; il a un cours tourmenté et pénètre en Cochinchine par les chutes du Dong Naï que l'on se propose d'utiliser pour amener l'eau potable et l'énergie électrique à Saïgon, de là il devient navigable jusqu'à la mer ; il passe à Bien Hoa et reçoit sur sa rive droite la *rivière de Saïgon* ; il prend alors le nom de *Nhabe* et forme un petit delta ; un de ses bras, qui a repris le nom de rivière de Saïgon, se jette dans la mer dans la baie de Can Gio. La branche occidentale et la plus large, le *Soirap*, se jette dans la mer après avoir reçu sur sa rive droite le *Vaico* formé lui-même du Vaico oriental et du Vaico occidental.

Dans le golfe de Siam, il n'y a que des rivières de peu d'importance, le *Giang Thanh* qui passe à Ha Tien et le *Khong Khum* qui suit la frontière siamo-cambodgienne.

COTES ET ILES. — Les côtes indochinoises ont une étendue de 2.960 kilomètres et la forme d'un *S* ; elles sont basses et plates dans les deltas et rocheuses et accidentées sur le rivage de l'Annam.

Dans le golfe du Tonkin, la partie Nord est découpée et défendue au large par l'archipel de la vaste *Baie d'Along*, une des merveilles de la nature, appelée *Luc Hai* (mer bleue) par les Annamites. Cet archipel est formé d'un millier d'îlots recouverts d'une végétation vivace, affectant la forme de cimes déchiquetées par la foudre, d'aiguilles géantes et de sommets en table ; on y navigue au milieu de murailles à pic, tantôt lisses et polies, tantôt fouillées en tunnels dont la sortie fait un point étincelant ou en grottes aux stalactites menaçantes au fond desquelles la mer enfonce ses eaux dormantes ; ailleurs, c'est un lac au fond d'un cratère.

Sous les feux du soleil tropical, les jeux d'ombre et de lumière formés sur la surface de l'eau par ce semis de rochers composent un spectacle changeant qui défie toute description. Au soleil couchant, c'est un incendie qui s'allume et fait de tout ce chaos gigantesque un décor de féerie au moment de l'apothéose ; au clair de lune, le spectacle est encore plus impressionnant quand dorment les oiseaux de mer, seuls hôtes de ces rochers, et que s'est établi le grand silence ; c'est alors quelque chose de fantomatique et d'irréel ; on glisse entre des pics chevelus surmontés de châteaux forts, de cathédrales vertigineuses, d'obélisques orgueilleux, de tours perchées prêtes à vous écraser ; on est comme au fond d'un gouffre dont on n'aperçoit plus l'entrée ni la sortie.

TONKIN. — Grainage de vers à soie.

TONKIN. — Mines de charbonnages à ciel ouvert.

La partie Sud du golfe du Tonkin est constituée par le delta du fleuve Rouge, jalonné de dunes de sable, où seules quelques embouchures sont accessibles aux vapeurs.

Dans la mer de Chine, le rivage du centre Annam est presque rectiligne avec une succession de lagunes ; plus au Sud, du col des Nuages au cap Varella, on rencontre la rade de Tourane, puis des côtes sablonneuses avec des proéminences rocheuses dominant des anses praticables pour les petits vapeurs ; du cap Varella au cap Saint-Jacques, la côte est découpée d'abord de baies profondes (Binh Cang et Cam Ranh), ensuite d'anses sablonneuses (Phan Rang, Phan Ri et Phan Thiet) ; du cap Saint-Jacques à la pointe de Camau, le rivage cochinchinois est constitué par les alluvions du Mékong et présente seulement la baie de Canh Ra à l'Ouest du cap Saint-Jacques ; au large se trouvent les îles de *Poulo Condore* et *Poulo Obi*.

Dans le golfe de Siam, le rivage est bas jusqu'à Hon Chong avec les baies de Cua Lon et de Rach Gia ; il s'élève ensuite légèrement et est découpé par les baies de Kampot et de Kompong Son ; en face de cette côte se trouvent de nombreuses îles dont les principales sont : l'archipel Poulo Dama, Phu Quoc, Bong Sam Lem, Koh Bong et Koh Kong.

Climatologie. — L'Indochine se trouve dans la zone intertropicale et est soumise sous l'influence des moussons à un climat chaud et humide, peu favorable à l'acclimatement de la race européenne ; mais de grands travaux ont été réalisés pour assainir le pays et prémunir les habitants (Européens et indigènes) contre les endémies tropicales sous leurs différentes formes.

Il existe deux saisons : la *saison sèche* (novembre à mars) avec la mousson du Nord-Est, et la *saison humide* (avril à octobre) avec la mousson du Sud-Ouest, saison des pluies variant comme époque et intensité selon les régions. La première est la plus agréable à l'Européen, car la température est moins humide, les nuits sont plus fraîches et les journées plus faciles à supporter. La Cochinchine, le Cambodge et le Sud de l'Annam ont une chaleur à peu près constante, la température variant de 22° à 34° ; mais au Tonkin, dans le Nord de l'Annam et le Laos, il existe une sorte d'hiver réparateur des forces, car on a constaté moins zéro en saison fraîche, dans le Nord du Tonkin, tandis qu'en été il n'est pas rare d'enregistrer 36°.

Les pluies sont assez rares l'hiver et surtout dans la vallée du Mékong ; elles se déversent surtout sur les hauteurs à cause du froid relatif qui y règne ; la quantité moyenne d'eau de pluie tombée dans l'année est de 1 m. 80 pour l'ensemble de l'Indochine.

Si, dans le Sud, il n'y a aucune modification à apporter dans l'habillement et les habitudes, dans le Nord, au contraire, il convient de se garantir du froid, de se couvrir chaudement pendant le jour et la nuit, sans négliger de prendre des précautions contre les ardeurs dangereuses du soleil.

Les endémies particulières à l'Indochine sont les maladies des voies digestives, les maladies du foie, la dysenterie, le choléra et enfin la fièvre sous ses différentes formes suivant les tempéraments et les régions ; mais toutes ces maladies sont énergiquement combattues par la thérapeutique moderne et par la création de sanatoria sur des plateaux ou des sommets: *Dalat* (1.475 m.), plateau du *Lang Bian*, *Bo Kor* (1.060 m.), *Mont de l'Eléphant*, au Nord de Kampot (Cambodge) ; *Tam-dao* (930 m.), au Nord-Ouest du delta du Tonkin ; *Cha-Pa* (1.500 m.), au Nord du Tonkin ; *Napé* au Laos, *Bana* (1.400 m.), au centre de l'Annam à l'Ouest de Tourane et d'autres encore sur les bords de la mer (cap Saint-Jacques, Longhaï, Kep, Nhatrang, Do-Son, Cua-Tung, Cua-Lô, Sam-Son, etc.).

Population et races. — Bien que la race annamite forme la principale population de l'Indochine, d'autres y étaient venues avant elle, du Thibet et des continents voisins, et s'étaient installées sur les côtes et dans les riches vallées du fleuve Rouge et du Mékong ; on ne les retrouve plus aujourd'hui que dans le Bas-Laos et dans toute la partie septentrionale de la colonie. Ces premières peuplades, tribus sauvages, peu sociables et ne paraissant pas susceptibles de beaucoup de progrès, nous ont toujours manifesté leur animosité. Elles sont désignées sous le nom de *Moï* en Annam, où elles comprennent les Tioma, Banhar, Sedang, Alak et Boloven ; de *Stieng* ou *Penong* au Cambodge ; de *Kha* au Laos et dans le Nord du Tonkin, où elles se subdivisent en Muong, Manou, Yao Meo, et Lolo.

Les *Annamites*, au nombre de 15 millions environ, peuplent la Cochinchine, l'Annam et le Tonkin. Les *Cambodgiens*, évalués à 2.500.000, se rencontrent dans tout le Cambodge et dans les provinces de l'Ouest de la Cochinchine qu'ils occupèrent jadis. On trouve un million de *Thaï* sous les noms les plus divers dans toute la péninsule, surtout dans le Haut-Tonkin, où ils sont 250.000, et dans le Laos. Ces trois races principales forment le fond de la population. On peut y ajouter les *Chams*, en voie de disparition rapide et n'occupant plus qu'une petite partie de l'Annam et du Cambodge, les *Indonésiens*, dans les massifs montagneux du Nord, les *Malaisiens*, dans le Sud, enfin 400.000 *Chinois* originaires du Sud de la Chine et qui forment des groupes particularistes connus sous le nom de congrégations.

Tonkin. — La baie d'Along et une partie de la ville d'Hongay.

Chacun de ces peuples a ses coutumes, sa langue, ses dialectes et ses caractères physiques propres.

D'après les derniers recensements, la population totale de l'Indochine se montait au chiffre de 20.700.000 habitants, dont 38.000 Français et 2.000 étrangers environ.

Par pays, cette population se répartissait ainsi :

Cochinchine : 4.180.000 habitants, dont 3.650 Européens pour une superficie de 65.000 kilomètres carrés (densité : 70 habitants par kilomètre carré) ;

Cambodge : 2.535.000 habitants, dont 1.850 Européens, pour 180.000 kilomètres carrés (densité : 14) ;

Annam : 5.581.000 habitants, dont 2.600 Européens, pour 146.000 kilomètres carrés (densité : 35) ;

Laos : 855.000 habitants, dont 430 Européens, pour 231.200 kilomètres carrés (densité : 4) ;

Tonkin : 7.500.000 habitants, dont 13.350 Européens, pour 114.500 kilomètres carrés (densité : 70) ;

Territoire de Kouan-Tchéou-Wan : 208.000 habitants, dont 250 Européens, pour 1.200 kilomètres carrés (densité : 240).

Religion. — Les religions indochinoises ont pour base l'*animisme*, c'est-

à-dire la croyance que tout corps qui se meut ou paraît se mouvoir sur terre, dans le sol ou dans l'espace est doué d'un *esprit* qui le fait agir.

Pour l'Indochinois, le monde est rempli de génies puissants épiant les moindres gestes des vivants, de *gnomes* possédant les secrets de la terre et animant les plantes et les bêtes, et de *démons* représentant la volonté agissante des phénomènes cosmiques ; aussi son esprit est constamment tendu à trouver les moyens propres à ne mécontenter aucun de ces maîtres redoutables et à se les rendre favorables, en les flattant et en leur offrant des prières, des sacrifices, etc.

Cinq cultes sont pratiqués en Indochine : le *naturisme*, qui est la religion d'Etat en Annam, tandis que le *confucéisme* y est la base de l'enseignement moral; le *bouddhisme*, religion officielle, à la fois spirituelle et morale du Cambodge et du Laos ; le *mahométisme*, pratiqué surtout chez les Chams et les Malaisiens ; le *catholicisme*, enseigné depuis l'arrivée des missionnaires au dix-septième siècle.

Un *temple* est un édifice de culte animiste, élevé pour être la résidence de l'esprit d'une divinité ou d'un humain promu au rang de génie. Une *pagode* est un sanctuaire contenant des reliques bouddhiques.

ANNAM. — Hué : hauts mandarins en costume de cérémonie.

HISTORIQUE

L'Empire chinois était connu de l'antiquité, mais, malgré les voyages audacieux de Marco Polo et de Pierre de Covilham, du treizième au quinzième siècle, les rapports de l'Extrême-Orient avec l'Europe ne datent que du seizième siècle, après que Vasco de Gama eut doublé le cap de Bonne-Espérance. Les Portugais et les Hollandais abordèrent sur les côtes du Cambodge et de l'Annam, découvrirent les ruines d'Angkor et pénétrèrent même dans le Laos ; vers 1640, les Anglais s'étaient installés à l'île de Poulo-Condor.

Les premiers Français qui visitèrent l'Indochine furent des missionnaires ; le Père Georges de Lamothe en 1585, au Cambodge ; le Jésuite Alexandre de Rhodes, en 1624, en Cochinchine, en Annam et au Tonkin.

Sous Colbert on entreprit la création de *Compagnies de navigation et de commerce* qui, rattachées à la grande *Compagnie des Indes*, devaient s'occuper des intérêts spirituels et moraux des indigènes et surtout concurrencer les entreprises hollandaises et portugaises ; c'est à Pondichéry que fut établi notre centre de rayonnement en Indochine.

De 1660 à 1700, les missions étrangères envoyèrent plusieurs prêtres, dont François Pallu, vicaire apostolique, au Tonkin, et Lambert de Lamotte en Cochinchine ; ils firent des adeptes catholiques surtout parmi les Annamites réfugiés au Siam. Les commerçants suivirent bientôt.

Des relations courtoises s'établirent entre Louis XIV et le roi de Siam, Phra Narai, et des échanges d'ambassades eurent lieu en 1686 ; nos nationaux jouirent alors d'une grande influence auprès de la cour de Siam jusqu'à la mort de Phra Narai, assassiné à la suite d'intrigues fomentées par les Hollandais qui voyaient d'un mauvais œil grandir notre influence dans le pays ; Louis XIV occupé en Europe par la coalition d'Augsbourg ne put intervenir à temps, et nos intérêts furent sacrifiés.

En Annam, de 1740 à 1786, le Père Poivre arriva à établir des rapports entre le gouvernement de Louis XV et celui du roi Le Hieu Tong ; il obtint que la Compagnie des Indes créât un comptoir à Fai Foo, dans la baie de Tourane, mais les conséquences désastreuses de la guerre de Sept ans et la dissolution de la Compagnie firent ajourner ces projets.

Une seconde intervention française se produisit en 1770 grâce à l'initiative de Mgr Pigneau de Béhaine, évêque d'Adran, désigné pour remplacer le vicaire apostolique de Cochinchine. Ayant eu l'occasion de donner l'hospitalité à Nguyen Anh, petit-fils et héritier dépossédé de Vo Vououg, que les révoltés avaient assassiné, Mgr de Béhaine lui proposa l'appui de la France pour reconquérir son trône. A cet effet il s'embarqua pour la France en 1784, amenant avec lui le prince Canh, fils de Nguyen Anh que celui-ci lui avait confié comme gage de ses bonnes dispositions ; il gagna Versailles et convainquit Louis XVI. Le 28 novembre 1787, un traité était signé par lequel la France recevait le territoire de Hoi Nan (baie et péninsule et port de Tourane), les îles de Fai Foo et celle de Poulo-Condor ; en échange, elle s'engageait à fournir à Nguyen Anh 20 bâtiments de guerre, 5 régiments européens, 2 régiments de troupes coloniales et une somme d'un million de dollars dont la moitié en espèces et le reste en matériel de guerre.

Ce traité ne fut jamais exécuté par suite de l'opposition du comte de Couway, gouverneur de Pondichéry, qui prétendit que Mgr de Béhaine avait fait état de renseignements erronés; par le manque de clairvoyance du comte de Couway, l'Indochine échappait encore à la domination française. Mais des colons de l'île de France, de l'île Bourbon et de Pondichéry, répondirent à l'appel de l'évêque d'Adran, armèrent quatre navires chargés de matériel de guerre et se portèrent au secours de Nguyen Anh qui, avec l'aide d'officiers et d'ingénieurs expérimentés que Mgr de Béhaine amena avec lui, reconquit son empire jusqu'aux frontières de Chine et, en 1802, monta sur le trône d'Annam sous le nom de Gia Long.

Mgr de Béhaine étant mort le 9 octobre 1799 à Binh Dinh, Nguyen Anh, en reconnaissance des services éminents qu'il lui avait rendus, lui fit ériger à Saïgon un monument funéraire grandiose qui existe encore aujourd'hui.

A la mort de Gia Long, en 1820, son successeur Minh Mang ne nous conserva pas la gratitude de son père. Il commença par persécuter les chrétiens et fit expulser les Français en 1824. La situation était de plus en plus tendue lorsque Thien Tri monta sur le trône, en 1841, et accentua les persécutions au point d'amener l'intervention de nos vaisseaux (la *Gloire* et la *Victoire*) pour protéger la vie de nos missionnaires.

A sa mort, le 4 novembre 1847, son fils Tu Duc lui succéda et fit décapiter deux missionnaires (1851-1852). Napoléon III envoya alors le *Catinat*, commandé par Lelieur de Ville-sur-Arce. Celui-ci fit une démonstration devant Tourane, détruisit un des forts, s'empara de la citadelle et encloua une soixantaine de canons. Cette opération excita encore l'arrogance et la cruauté des Annamites et, en 1857-1858, deux missionnaires espagnols furent décapités. La France et l'Espagne, ne pouvant rester sous le coup de cette nouvelle insulte, s'entendirent pour intervenir d'une façon éclatante.

L'expédition franco-espagnole sous les ordres de l'amiral Rigault de Genouilly comprenait 9 navires de guerre, dont un espagnol, 1.500 hommes de troupes françaises et 800 tagals de Manille. Le 1er septembre 1858, Rigault de Genouilly s'empara de Tourane, occupa la presqu'île de Tien Cha et se proposa d'atteindre l'empereur d'Annam dans ses Etats du Sud en portant les opérations en Basse-Cochinchine ; le 10 février 1859, il détruisait les forts du cap Saint-Jacques et, en quelques jours, les ouvrages qui défendaient Saïgon ; le 18 février, le commandant Martin des Pallières s'emparait de la citadelle et occupait la ville ; le capitaine de vaisseau Jauréguiberry était nommé commandant de la place, pendant que l'amiral se portait au secours de la garnison de Tourane attaquée violemment par les Annamites ; il leur infligea défaite sur défaite, mais nos troupes furent obligées d'abandonner la conquête pour rejoindre à Canton le corps expéditionnaire de Chine.

Après la paix signée avec la Chine (25 octobre 1860), l'amiral Charner arriva devant le delta du Mékong avec une escadre et un corps expéditionnaire, s'empara successivement de toutes les lignes de défense de Saïgon et conquit la ville de Mytho. En 1861, l'amiral Bonard s'empara de Bien Hoa et de Vinh Long.

Bloqué dans Hué et menacé de perdre toute la Cochinchine, Tu Duc demanda la paix ; le 5 juin 1862 était signé à Saïgon le traité qui reconnaissait la liberté du culte chrétien dans tout le royaume d'Annam et cédait à la France les trois provinces de Bien Hoa, Saïgon et Mytho et l'île de Poulo-Condor ; on nous accordait, en outre, la liberté de commerce dans les ports de Tourane, de Balat et de Quang Ab et dans tous les bras du Mékong, plus une indemnité de 4 millions, et l'empereur d'Annam nous abandonnait les droits qu'il pouvait avoir sur le Cambodge.

La paix rétablie, le contre-amiral de la Grandière, gouverneur de la Cochinchine, sur les instructions du ministre de la Marine Chasseloup-Laubat, développa habilement le prestige de la France à la cour de Norodom Ier, roi du Cambodge, et ses envoyés auprès de ce souverain surent préparer la visite qu'il lui fit à Ou Dong (9 août 1863). Après deux jours de pourparlers, le Cambodge signait un traité qui le plaçait sous le protectorat de la France (11 août), mais les intrigues siamoises en retardèrent la ratification jusqu'en avril 1864.

Cependant la cour d'Annam

ANNAM. — Hué : rizières vues de la plaine des Tombeaux.

ANNAM. — Hué : le palais royal un jour de fête.

s'ingénia à nous rendre l'occupation impossible en suscitant de fréquents soulèvements ; l'amiral de La Grandière s'empara alors des provinces de Vinh Long, de Chaudoc et de Ha Tien, où les révoltés trouvaient refuge auprès des mandarins, et les rattacha à nos possessions de l'Est (1867), constituant ainsi la Cochinchine française qui devait être la base de notre grande colonie indochinoise.

Au moment de la pacification du pays, comme les Anglais avaient obtenu en Chine des avantages supérieurs aux nôtres, les gouverneurs successifs de la Cochinchine cherchèrent à faire étudier une voie de pénétration en Chine par le Mékong.

Cette mission fut confiée à deux officiers, Doudart de Lagrée et Francis Garnier ; partis de Saïgon le 5 juin 1866, ils entrèrent en Chine le 16 octobre de la même année. Doudart de Lagrée mourut en route ; Francis Garnier descendit le Yang-Tse-Kiang, passa à Changhaï et revint à Saïgon le 29 juin 1868, convaincu que la vraie voie d'accès était par le fleuve Rouge et non par le Mékong. L'attention se trouvait ainsi attirée sur le Tonkin où nous fûmes appelés à soutenir le grand Français Jean Dupuis contre les autorités annamites : celles-ci, après y avoir donné leur assentiment, s'opposaient à l'exécution des engagements que Dupuis avait pris avec les autorités chinoises en vue de leur fournir des armes et du matériel. Francis Garnier fut envoyé au Tonkin au mois d'octobre 1873 pour régler le conflit. Devant la mauvaise foi des mandarins et l'attitude hostile dont il était l'objet, il se vit obligé d'employer la force. Le 19 novembre 1873, il s'emparait de la citadelle d'Hanoï et, en trois semaines, enlevait toutes les citadelles du Tonkin. Mais cette étonnante épopée prit fin le 21 décembre 1873 avec la mort de Francis Garnier qui fut tué avec une partie de sa suite au Pont de Papier, aux environs d'Hanoï, dans une sortie contre les Pavillons Noirs, troupes irrégulières que la Chine incita à marcher contre nous pour répondre à l'appel de Tu Duc et anéantir notre ingérence dans le Tonkin, qu'elle considérait comme une annexe de son puissant Empire.

La mort de Francis Garnier faisait disparaître un des plus remarquables agents de notre politique coloniale et nous ne devions pas tarder à perdre le fruit de son activité. Le 5 janvier 1874, nous signions avec le gouvernement annamite un traité qui concédait l'ouverture des ports d'Haïphong et d'Hanoï aux Européens ainsi que la navigation sur le fleuve Rouge, mais par lequel nous abandonnions nos conquêtes.

Ce traité ne fut pas mieux observé que les précédents par le gouvernement annamite qui nous suscita toutes sortes d'ennuis et souleva même contre nous un chef de pirates, Luu-Vinh-Phuoc, dont le but était de massacrer les Européens ; devant un pareil danger, il devint urgent pour nous de prendre une position nette.

Les Pavillons Noirs franchirent de nouveau la frontière et s'avancèrent jusqu'à Sontay et Bac Ninh ; le commandant Rivière, qui commandait la section navale de Cochinchine, quitta Saïgon le 25 mars 1882, avec deux compagnies d'infanterie de marine, 15 tirailleurs annamites et 20 artilleurs. A neuf ans de distance, il réitéra l'exploit de Francis Garnier, en occupant Hanoï et ses environs, mais comme lui il tomba au Pont de Papier, le 19 mai 1882, victime de son énergie et de son dévouement.

Le gouvernement se décida alors à agir. Il porta l'effectif du corps expéditionnaire à 4.000 hommes, sous le commandement du général Bouët, et celui des forces navales à 29 bâtiments, dont 4 cuirassés, sous les ordres de l'amiral Courbet ; la direction politique et administrative, avec le titre de commissaire général, fut confiée à M. Harmand, notre consul à Bangkok.

Pendant que le général Bouët refoulait les Pavillons-Noirs dans le Nord du Tonkin, l'amiral Courbet bombardait les forts de Hué ; les mandarins effrayés demandèrent à négocier et, le 25 août 1883, était signé à Hué le traité qui réglait définitivement le statut de la France en Indochine (un résident général français en Annam avec escorte, des résidents dans les provinces auprès des autorités indigènes, les douanes entièrement remises entre nos mains).

Il ne restait plus qu'à assainir le Tonkin en le débarrassant des Pavillons-Noirs. A la fin de 1883, l'amiral Courbet qui, était chargé des opérations militaires s'empara de Sontay ; il fut remplacé peu après au commandement des troupes de terre par le général Millot qui, avec ses deux généraux de brigade Brière de l'Isle et de Négrier, s'empara de Bac Ninh, Hong Hoa et Tuyen-Quan.

ANNAM. — Hué : le canal Doug Ba.

La question de nos relations avec la Chine fut réglée par l'intermédiaire du commandant Fournier et de Li-Hung-Tchang, vice-roi du Petchili. Un traité fut signé à Tien-Tsin le 11 mai 1884 par lequel la Chine renonçait à toute action sur le Tonkin, reconnaissait le traité du 25 août 1883 signé entre la France et l'Annam et retirait toutes ses troupes du Tonkin.

Mais, le 25 juin, une colonne française en marche sur Langson se heurta à Bac Lé aux avant-postes chinois ; elle voulut les bousculer, mais elle dut battre en retraite et les hostilités recommencèrent avec la Chine.

Sur mer, nos forces navales bombardèrent Kelung et Foutcheou et mirent le blocus devant Formose ; sur terre, le général Millot marcha sur Langson et rejeta hors de la frontière les troupes chinoises, pendant que le commandant Dominé, assiégé dans Tuyen Quan, contenait les troupes de renfort que le Yunnan envoyait contre nous. Ce fut pendant ce siège que s'illustra le sergent Bobillot. Ces succès obligèrent la Chine à abandonner la lutte et ses prétentions à une suzeraineté sur l'Annam, lorsque se produisit l'incident de Langson : une brigade commandée par le général de Négrier était violemment attaquée, le général était blessé et devait confier la direction au commandant Herbinger, qui ordonna une retraite précipitée et ramena nos troupes dans le delta. La nouvelle de ce recul fut inexactement présentée par un télégramme et le gouvernement interpellé fut forcé de démissionner le 30 mars ; mais, avec sang-froid, Jules Ferry fit signer le 4 avril les préliminaires de paix sur les bases

ANNAM. — La station climatique de Dalat. *Phot. Paullussen.*

LAOS. — Vue générale de Vientiane ; au premier plan, le Mékong.

du traité du 11 mai 1884, et le traité était définitivement conclu le 9 juin 1885.

La période des conquêtes était terminée et la France pouvait poursuivre la pacification et l'organisation du pays, auxquelles se consacra pendant onze ans le général Gallieni (1886-1897).

Le Siam, qui cherchait à s'étendre vers le Laos, envoya en avril 1886 une expédition à Luang-Prabang pour occuper les provinces laotiennes dépendant de l'Annam ; pendant que nos colonnes tenaient les points importants sur la rivière Noire, M. Pavie, notre consul à Bangkok, signa une convention qui arrêtait la marche des troupes siamoises. Le Siam n'en continua pas moins à empiéter sur les territoires laotiens et à soulever les populations contre nous. En 1893, il tenait le Mékong et marchait sur le Tonkin. Une de nos colonnes enleva l'Ai-Lao, à l'Ouest de Hué, l'amiral Humann, à la tête de nos forces navales, fit le blocus du golfe de Siam et M. Pavie, ministre à Bangkok, présenta un ultimatum au gouvernement qui, devant ces démonstrations, accepta nos conditions et signa le traité par lequel il renonçait à toute revendication sur la rive gauche et sur les îles du Mékong. Par le traité du 23 mars 1907, le Siam restitua au Cambodge les provinces de Battambang, Siem Réap et Sisophon et délimita les frontières du Luang-Prabang. Notre colonie indochinoise était ainsi définitivement constituée.

ORGANISATION GÉNÉRALE

POUVOIR CENTRAL. — Le *gouverneur général* de l'Indochine réunit sous son autorité cinq pays distincts : l'Annam, la Cochinchine, le Tonkin, le Cambodge et le Laos ; seule la Cochinchine est colonie française et est administrée directement par la France ; les autres pays sont sous notre protectorat. Il y a lieu d'y ajouter le territoire à bail de Kouang-Tcheou-Wan.

Le décret du 21 avril 1891 a déterminé les pouvoirs attribués au gouverneur général de l'Indochine : placé sous l'autorité du ministre des Colonies, il représente la République française et exerce tous les pouvoirs du gouvernement français ; il dirige l'administration civile et militaire, examine le budget général de l'Indochine et les budgets particuliers des cinq pays formant l'Union indochinoise et les soumet à l'approbation du gouvernement.

Le gouverneur général est assisté et suppléé dans l'exercice de ses fonctions par le *secrétaire général du gouvernement général*.

Les divers services de l'administration sont dirigés par : le directeur de l'Administration judiciaire, le directeur de l'Instruction publique, le directeur des Finances, le directeur des Douanes et Régies, le directeur des Postes et Télégraphes, le trésorier général, l'inspecteur général des Travaux publics, l'inspecteur général de l'Agriculture et des Forêts.

Les *forces de terre* sont placées sous le commandement du général commandant supérieur des troupes du groupe de l'Indochine ; le commandant de la *marine* a sous son autorité les unités navales et la défense des côtes ; un médecin inspecteur des Services sanitaires dirige les services d'hygiène, les hôpitaux et les établissements d'assistance.

Le gouverneur général a aussi sous son autorité les gouverneurs et résidents des pays de l'Union indochinoise.

La Cochinchine est administrée par un gouverneur des colonies ; le Tonkin, le Laos, l'Annam et le Cambodge sont administrés chacun par un résident supérieur et le territoire de Kouang-Tchéou-Wan par un administrateur.

L'Annam et le Cambodge ont respectivement leur souverain ; le Tonkin est une ancienne dépendance administrative et politique de l'Annam, la dépendance politique du Laos n'a jamais été nettement définie. L'administration et la justice sont assurées, en ces pays, par les autorités indigènes et confiées à des mandarins, sous le contrôle et la direction des résidents supérieurs.

CONSEILS ET CONTROLE. — Un décret du 4 novembre 1928 a constitué un *grand conseil des intérêts économiques et financiers*, composé de 18 membres français et de 23 membres indigènes, élus par les assemblées locales ou, pour 11 d'entre eux, choisis par le gouverneur général. Ce grand conseil est obligatoirement consulté sur les projets budgétaires et il peut l'être par le gouverneur général sur toutes les autres questions d'ordre économique ou financier.

Un *conseil du gouvernement*, composé de hauts fonctionnaires, chefs de service, du député de la Cochinchine et des délégués au conseil supérieur, se réunit auprès du gouverneur général pour l'étude et l'approbation par ce dernier des budgets de l'Indochine.

Un délégué du ministre des Finances, relevant directement de lui et portant le titre de *directeur du contrôle financier*, contrôle la gestion des budgets.

DIVISION ADMINISTRATIVE. — Jusqu'en 1887, la Cochinchine, le Tonkin, l'Annam et le Cambodge formaient des Etats distincts, jouissant d'une autonomie à peu près complète ; le décret d'octobre 1887 groupa, sous une même direction politique, la colonie de Cochinchine et les pays de protectorat du Cambodge, de l'Annam et du Tonkin ; le Laos, en 1893, et la concession à bail du territoire de Kouang-Tchéou-Wan, en 1900, accrurent cette unité politique sous l'autorité du gouverneur général.

Les six pays composés d'éléments ethniques variés ont conservé leur administration propre et leurs budgets, de façon à concilier les intérêts généraux et particuliers à chacun d'eux.

L'ensemble du territoire de l'Indochine est subdivisé en 73 provinces ou circonscriptions, dirigées par un délégué administratif appelé administrateur ou résident, et 58 postes administratifs à la tête desquels se trouve un administrateur ou commis des services civils, officier dans les territoires militaires.

La commune ou village (*lang*) est la base de tout le système administratif à la tête duquel se trouve un conseil de notables composé de douze membres présentant des garanties de fortune et de moralité ; au-dessus de la com-

LAOS. — Vientiane : bonzes en prière au Pagodon de Thoch Luong.

mune se trouve le canton (*tong*), constitué par le groupement de plusieurs villages et administré par le chef de canton (*ong tong*) ; ensuite, viennent les circonscriptions administratives appelées *huyen* ou *phu*, selon leur importance, et administrées par des fonctionnaires *ong huyen* ou *ong phu*, nommés par le pouvoir central et chargés à la fois de l'administration et de la justice ; ces circonscriptions correspondent à peu près à nos sous-préfectures ; groupées, elles forment les provinces où réside le gouverneur ou *tong doc*, nommé par l'autorité souveraine et assisté d'un conseil de fonctionnaires chargés d'assurer les divers services : administration (*quan bo*), justice (*an sat*), armée (*lanh binh*), tous mandarins qui se répartissent en 13 classes.

Laos. — Type de Laotienne (province de Luang-Prabang).

Cochinchine. — La Cochinchine, colonie française, a pour chef-lieu *Saïgon* (143.167 h.) ; elle comprend 17 provinces : Tai Ninh, Thu Dau Mot, Bien Hoa, Baria, Chau Doc, Long Xuyen, Tan An, Cholon, Gia Dinh, Mitho, Rach Gia, Cantho, Ben Tre, Tra Vinh, Vinh Long, Soc Trang et Bac Lieu et 7 postes administratifs.

En Cochinchine, les *tong doc* et leur conseil de fonctionnaires ont été supprimés et remplacés par des administrateurs français appartenant au corps des administrateurs des affaires indigènes, dont les fonctions se rapprochent de celles des préfets de la métropole ; ils ont sous leurs ordres directs des délégués européens et les *huyens* et *phus* qui ne sont plus que des agents d'exécution ; les administrateurs sont les intermédiaires naturels entre les communes et le gouverneur de la colonie.

Le gouverneur est assisté d'un conseil privé composé du gouverneur (président), du directeur des bureaux, du commandant des troupes de la colonie, du procureur général, du chef du service des travaux publics, du chef du cabinet du gouverneur, de deux conseillers privés européens et de deux notables indigènes.

L'action sur la population indigène est exercée par le *cai tong*, chef de canton ; tous les procès sont portés devant les tribunaux français.

La colonie est représentée au parlement par un député.

Tonkin. — Pays de protectorat, le Tonkin a pour chef-lieu *Hanoï* (101.000 hab.) et est divisé en 25 provinces : Lao Kay, Lai Chau, Bac Kan, Lang Son, Yen Bay, Tuyen Quang, Thai Nguyen, Vinh Yen, Bac Giang, Son La, Phu Tho, Hai Ninh, Son Tay, Ha Dong, Bac Ninh, Hai Duong, Quang Yen, Kien An, Hung Yen, Tai Binh, Hoa Binh, Nam Dinh, Ninh Binh, Cao-Bang et Ha Giang, et 29 postes administratifs.

Le résident supérieur est assisté d'un conseil de protectorat, dont la composition est la même que celle du conseil privé de Cochinchine. Il exerce la haute direction de l'administration indigène qui est confiée à des mandarins.

Annam. — Egalement pays de protectorat l'Annam (Empire) a pour chef-lieu *Hué* (62.000 hab.) et comprend 12 provinces : Tanh Hoa, Nghe An, Ha Tinh, Quang Binh, Quang Tri, Thua Thien, Quang Nam, Quang Ngai, Kontum, Binh Dinh, Khan Hoa, Binh Tuan et 12 postes administratifs.

L'administration française est la même que celle du Tonkin ; néanmoins l'administration indigène joue un rôle plus actif et est toujours dirigée par l'empereur et la cour d'Annam.

Le protectorat de l'Annam-Tonkin a un représentant au conseil supérieur des colonies.

Cambodge. — Le Cambodge (royaume), pays de protectorat, chef-lieu *Pnom-Penh* (85.981 hab.), est divisé en 9 provinces ou circonscriptions résidentielles : Battambang, Kompong Thom, Stung Trang, Kompong Chnang, Kompong Cham, Kampot, Kandal, Takeo et Preyveng et 6 postes administratifs.

Théoriquement, le roi y est absolu, mais, en fait, il ne décide rien sans l'assentiment du résident supérieur ; l'administration cambodgienne comporte auprès du roi un conseil des ministres nommé par lui et présidé par le résident supérieur.

Le résident supérieur a les mêmes attributions que celles décrites pour le Tonkin et l'Annam.

Le protectorat du Cambodge a un représentant au conseil supérieur des colonies.

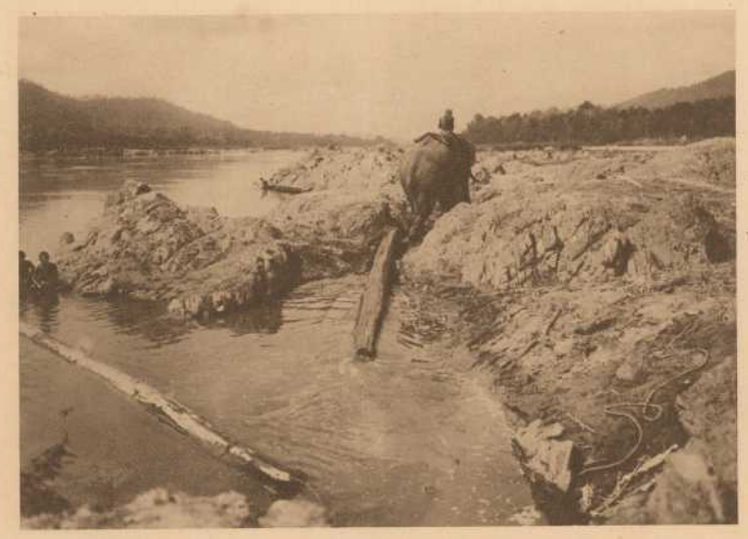

Laos. — Utilisation des éléphants : les billes de teck sont tirées sur la berge.

Laos. — Le Laos, pays de protectorat, chef-lieu *Vientiane* (9.000 hab.), comprend 10 provinces : Haut-Mékong, royaume du Luang-Prabang, Samneua, Tranninh, Vientiane, Cammon, Savannakhet, Saravane, Paksé et Attopeu, et 4 postes administratifs.

Le résident supérieur a les mêmes attributions que dans les autres pays de protectorat, mais il n'a pas de conseil de protectorat, il est seulement assisté par trois bureaux : personnel, administration générale et indigène, comptabilité générale.

L'administration indigène est entre les mains des *tia muong*, chefs de pays (*muong*), assistés de divers fonctionnaires (*kromakan*) ; à la tête du village se trouve le *phoben* (père du village) ; la réunion de plusieurs villages forme un *tasseing* (canton).

Dans le Luang-Prabang, le roi a conservé le titre de *Tia si vit* (maître de la vie) ; il est assisté par trois fonctionnaires.

Territoire de Kouang-Tchéou-Wan. — Ce territoire, dont le chef-lieu est *Fort-Bayard*, nous a été cédé à bail par la Chine pour une durée de 99 ans. Il est gouverné et administré par un fonctionnaire civil français portant le titre d'administrateur en chef et secondé par un administrateur adjoint et six commis.

Un conseil de notables (*konghu*) administre chaque commune du territoire et rend la justice sous le contrôle de l'administrateur français.

Monnaie et crédit. — L'Indochine est sous le régime de l'étalon d'argent. La monnaie suit le cours du métal blanc. Cette instabilité, jointe à la prime que fait la devise indochinoise sur le franc, trouble profondément les rapports réciproques de la métropole et de la colonie, et l'on a été amené à envisager l'établissement d'une monnaie basée sur l'étalon d'or.

La monnaie métallique ayant cours en Indochine est la *piastre* française divisée en 100 *cents*, pesant 27 grammes au titre de 900 millièmes, soit 24 gr. 3 d'argent fin et valant, au pair, 5 fr. 40.

La valeur de la piastre en francs, ou taux officiel, est fixée périodiquement suivant les fluctuations du métal-argent. Le taux officiel reproduit le cours de vente à vue sur Paris, coté chaque jour par la Banque de l'Indochine. La piastre qui, en 1914, valait environ 2 fr. 42, avait coté 9 fr. 75 à fin décembre 1923 et 1924, 15 fr. 70 à fin décembre 1925, 12 fr. 10 à fin décembre 1926, 12 fr. 95 à fin décembre 1927. Le pouvoir libératoire de la piastre est indéfini, c'est-à-dire que les paiements s'effectuent en piastres métalliques sans limitation de somme.

Il existe des monnaies divisionnaires d'argent de 50, 25 et 10 cents, n'ayant qu'un pouvoir libératoire limité. Il circule, en outre, des monnaies de nickel de 5 cents, de bronze de 1 cent, et de zinc (*sapèque*) valant environ 1/12 de cent.

Parallèlement à la piastre-argent existe une circulation fiduciaire de billets de la Banque de l'Indochine, remboursables à vue, au porteur, en espèces. Le montant de ces billets, qui ont le même pouvoir libératoire et limité que la piastre-argent, avoisine 2 milliards de francs.

La Banque de l'Indochine, au capital de 72 millions de francs, et qui a son siège à Paris, 96, boulevard Haussmann, a été créée en 1875. Elle occupe dans la colonie une situation analogue à celle de la Banque de France dans la métropole. Elle possède le privilège de l'émission des billets, gagés par son encaisse métallique et remboursables à vue. Le plafond de l'émission a été porté de 120 millions à 175 millions de piastres en avril 1927.

La Banque de l'Indochine compte 21 succursales et agences tant en Indochine qu'aux Indes françaises, en Nouvelle-Calédonie, à Taïti, aux Somalies, au Siam, à Hong-Kong, à Singapour et en Chine. Elle effectue toutes les opérations courantes et constitue un précieux élément pour la pénétration de l'influence économique de la France. Ses correspondants en France sont le Comptoir National d'Escompte, le Crédit Lyonnais, le Crédit Foncier, la Banque de Paris et des Pays-Bas, le Crédit Industriel et Commercial.

En outre, existent la Banque Franco-Chinoise, la Banque de Saïgon et une banque japonaise.

Budget. — Le budget général de l'Union indochi-

noise, arrêté par le gouvernement général en conseil de gouvernement et approuvé par décret, pourvoit aux dépenses d'intérêt commun. Il est alimenté par les ressources provenant des régies, des contributions indirectes, des douanes, de l'enregistrement, des postes et télégraphes. Il s'est élevé, en 1930, à 102 millions de piastres (la piastre vaut 10 francs).

Les divers pays composant le gouvernement général possèdent leur autonomie financière avec budget local alimenté par des recettes propres, à l'exception de celles attribuées au budget général. Seul le territoire de Kouang-Tchéou-Wan, qui ne peut se suffire à lui-même, est doté d'un budget annexé au budget général. Il en est de même de l'exploitation des chemins de fer, de la gestion des fonds d'emprunt, etc.

Les subventions aux budgets locaux atteignent annuellement environ 12 à 15 millions de piastres.

La dette de l'Indochine, constituée par les emprunts de 1896, 1898, 1901, 1909, 1912, 1921, 1922 et 1926, s'élève à environ 530 millions de francs.

L'Indochine apporte en outre à la métropole une contribution annuelle d'une centaine de millions de piastres.

COCHINCHINE. — Dans une plantation de caoutchouc ; saigneur au travail.

INSTRUCTION PUBLIQUE. — Le code général de l'instruction publique, promulgué le 21 décembre 1917, prévoit un enseignement à la fois général et professionnel à trois degrés : primaire, complémentaire et supérieur.

L'*enseignement primaire indigène* est donné gratuitement dans près de 4.500 écoles, la plupart rurales, par 5.500 maîtres à 340.000 enfants de six à quatorze ans (statistique de 1929). Un certificat d'études élémentaires couronne ce premier cycle. Un millier d'écoles privées ont 60.000 élèves.

Il existe en outre un cours moyen et un cours supérieur dans 249 écoles situées dans les villes ou centres importants. Les leçons en français y sont progressivement substituées à celles en langue locale. Cet enseignement conduit à un certificat d'études primaires franco-indigène, équivalant comme niveau de connaissances au certificat d'études de la métropole.

L'*enseignement professionnel* est donné dans 13 écoles pratiques d'industrie du premier degré, une par capitale, et une du degré supérieur, celle des mécaniciens à Saïgon. Ces écoles forment des mécaniciens, des conducteurs d'automobiles, des ajusteurs, des chaudronniers, des forgerons, des fondeurs, des dessinateurs.

D'autre part, quatre écoles d'art appliqué du premier degré et une du degré supérieur forment des sculpteurs, des orfèvres, des tisserands, des émailleurs, des ouvriers d'art en laque, avec une section féminine pour les dentellières.

L'*enseignement général complémentaire* est réparti en quatre années, et correspond à l'enseignement primaire supérieur de France. Il est donné par 21 collèges et se termine par l'obtention du diplôme d'études complémentaires qui ouvre aux indigènes les carrières administratives.

L'*enseignement secondaire*, limité à deux années d'études, est professé au lycée Albert-Sarraut, à Hanoï, aux lycées Chasseloup-Laubat et Petrus-Ky, à Saïgon, et au petit lycée de Dalat (Sud-Annam).

L'*Université de Hanoï* est l'ensemble de sept écoles supérieures de l'Etat : *médecine et pharmacie ; art vétérinaire ; administration et droit ; pédagogie ; agriculture ; commerce ; travaux publics*. Elle compte près de 500 étudiants et forme, pour les services de l'Etat, des techniciens indigènes.

L'*Ecole des Hautes-Etudes indochinoises*, créée en 1925 à Hanoï, est destinée à préparer des juges indigènes et des mandarins et procure à une élite une culture supérieure.

Il existe aussi une *Ecole des Beaux-Arts*.

Enfin, l'*Ecole française d'Extrême-Orient*, à Hanoï, placée sous le contrôle de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, a pour objet l'exploration archéologique de l'Indochine et l'étude des langues et des civilisations voisines.

JUSTICE. — En raison de la diversité d'origine des populations de la Cochinchine et des quatre protectorats, on a été amené à créer deux ordres de juridictions juxtaposées : les unes françaises, les autres indigènes. Les citoyens et sujets français ainsi que les étrangers sont justiciables des premières, les secondes s'appliquent aux indigènes.

Les juridictions françaises sont divisées en deux ressorts : l'un, au Nord, comprend le Tonkin, le territoire de Kouang-Tchéou-Wan, le Nord-Annam et le Haut-Laos ; l'autre, au Sud, comprend la Cochinchine, le Cambodge, le Sud-Annam et le Bas-Laos.

Chaque ressort comporte une cour d'appel et des tribunaux de première instance.

Les cours d'appel siègent l'une à Hanoï, l'autre à Saïgon, et sont composées comme les cours d'appel de France.

Il existe trois catégories de juridictions de première instance : 1°) dans les centres importants fonctionnent des tribunaux de première instance, avec juge unique, parquet et juge d'instruction ; 2°) dans les centres secondaires, en Cochinchine et dans certaines provinces des pays de protectorat, il y a des justices de paix à compétence étendue. Le juge unique remplit à la fois les fonctions de juge et de chef du parquet. La compétence de ces justices de paix est la même que celle des tribunaux de première instance; 3°) dans les pays de protectorat, ainsi que dans les provinces qui n'ont pas de justice de paix, c'est un tribunal résidentiel, présidé par l'administrateur des services civils, qui joue, avec la même compétence, le rôle d'une justice de paix à compétence étendue.

Enfin, à Saïgon, existe une justice de paix ordinaire.

Les tribunaux de commerce comportent une juridiction consulaire à Hanoï, Saïgon, et Haïphong. Le tribunal mixte de commerce est présidé par un magistrat de carrière ; les assesseurs sont élus parmi les commerçants du ressort du tribunal.

Les affaires criminelles sont dévolues à des cours criminelles siégeant à Hanoï et à Saïgon ; elles sont composées de trois membres de la cour d'appel et de quatre assesseurs français. Elles jugent les Français et les étrangers.

Les crimes commis par des indigènes sont déférés à des cours criminelles où les assesseurs sont indigènes et non Français.

En matière de contentieux administratif, la justice est rendue par des conseils spéciaux, siégeant à Hanoï et Saïgon, sous la présidence d'un magistrat de la cour d'appel assisté de deux fonctionnaires. Les décisions de ces conseils sont susceptibles de recours en Conseil d'Etat.

Un quart des emplois de *magistrats* est réservé aux magistrats venant de France ou des colonies. Les autres sièges sont attribués à des magistrats de carrière recrutés avec les mêmes conditions de garantie et de diplômes que dans la métropole.

Des *avocats-défenseurs* remplissent l'office d'avocats et d'avoués.

Les *indigènes* sont justiciables, dans les pays de protectorat, de leurs juges naturels. L'organisation judiciaire indigène varie suivant chaque pays.

ASSISTANCE INDIGÈNE. — Le personnel de l'Assistance indigène est placé

COCHINCHINE. — Saïgon : l'arroyo chinois.

Phot. Poullussen.

COCHINCHINE. — Saïgon : marchand de soupe et de charcuterie.

COCHINCHINE. — Saïgon : le palais du gouvernement général. *Phot. Paullussen.*

sous l'autorité du directeur du service de santé des troupes coloniales. Il est composé de 136 médecins civils et militaires, 253 médecins et pharmaciens indigènes, 418 sages-femmes diplômées et 3.250 infirmières.

Il existe en Indochine 594 formations sanitaires comprenant 6 hôpitaux principaux, 6 hôpitaux spéciaux, 412 infirmeries rurales, 38 maternités isolées, 13 asiles d'incurables, de vieillards ou d'orphelins, 2 asiles d'aliénés, 14 léproseries, 2 lazarets maritimes, 6 hôpitaux d'isolement.

La protection de la première enfance est assurée par la lutte contre la tuberculose infantile et la vaccination.

Les principales maladies sont vigoureusement combattues : la variole, par le vaccin jennerien ; le paludisme, par la quinine et l'assainissement comportant l'asséchement des marais ; le choléra, par le vaccin anticholérique ; la peste, par une prophylaxie énergique, la dératisation des égouts, etc. Le *béribéri*, dont les cas sont peu nombreux, ne s'est manifesté qu'en Cochinchine. La lutte contre les maladies vénériennes est menée énergiquement et assurée par de nombreux dispensaires.

L'Institut Pasteur de Saïgon fournit les vaccins nécessaires et introduit les vaccins fabriqués en France.

GÉOGRAPHIE ÉCONOMIQUE

PRODUCTIONS AGRICOLES. — La principale culture de l'Indochine est le *riz*, qui est la base de l'alimentation des indigènes et le premier article d'exportation de la colonie. Elle est pratiquée principalement dans les deltas du Mékong en Cochinchine, dans celui du fleuve Rouge au Tonkin et dans les petits deltas de la côte d'Annam. Elle a pris une extension considérable puisque l'Indochine est, après la Birmanie, le second pays exportateur de riz au monde. La superficie globale cultivée en 1930 était de plus de 5 millions d'hectares pour une récolte de 7 millions de tonnes, représentant en valeur plus de deux milliards et demi de francs. La plus grande partie de ce riz est dirigée sur les entrepôts de Hong Kong et de Singapour ; les colonies hollandaises, le Japon, la France et ses colonies n'en importent guère annuellement plus de 200.000 tonnes.

La culture du *maïs* vient immédiatement après celle du riz. Les *ignames*, les *patates*, le *manioc*, l'*arrow-root* et les *légumes secs* constituent les principales autres cultures alimentaires.

Parmi les *denrées coloniales*, il faut mentionner la *canne à sucre* cultivée surtout dans les provinces centrales de l'Annam et en Cochinchine, le *café*, surtout au Tonkin, le *thé*, en Annam et au Tonkin, le *poivre*, au Cambodge.

Au premier rang des *cultures industrielles* se place l'*hévéas*, caoutchouc de plantation, avec 167.000 hectares et plus de 13.500.000 pieds, pour une exportation totale de 10.000 tonnes.

Le *cotonnier* est cultivé dans toute l'Indochine, mais principalement au Cambodge où il couvre une superficie variant de 13.000 à 20.000 hectares, selon l'importance des crus. La production atteint une moyenne annuelle de 9.000 tonnes de coton brut, et l'exportation a été, en 1929, de 1.375 tonnes, pour 8.274.000 francs.

Les autres cultures industrielles sont, parmi les textiles, la *ramie*, le *jute*, le *kapok*, et, parmi les oléagineux, le *cocotier*, l'*abrasin*, le *ricin*, le *sésame*, l'*arachide*.

FORÊTS. — L'Indochine est une des régions les plus boisées du monde. Elle comprend environ 25 millions d'hectares de forêts pour une superficie totale de 70 millions d'hectares.

La forêt indochinoise offre cette particularité que les grands arbres sont assez rares et que les essences les plus variées voisinent sans aucun ordre et à des degrés d'âge très différents.

Les principales essences à citer sont : le *palissandre*, le *diptérocarpus*, bois de coloration rouge, les *bois d'acajou*, l'*ébène*, le *pin*, le *teck*, le *liem*, le *sao*, le *cam-lai*, le *cam-xe*, le « bois à cercueil », une des plus belles variétés de *thuyas*. Toutes ces essences sont employées pour la menuiserie et l'ébénisterie.

Le bois pour le charronnage, qui dans nos pays est le frêne, est en Indochine le *langlang*. La tonnellerie remplace le chêne par le bois de *polyalthia*.

Il existe en outre une très grande variété d'arbres et d'arbustes dont on utilise les sous-produits : la *cannelle*, le *cunao*, le *cardamome*, le *benjoin*, la *gomme-gutte*, le *stick laque* (résine produite par la piqûre d'un insecte et employée pour la fabrication des vernis), les *arbres à huile*, les *arbres à suif*, le *camphrier*, le *yao* (qui fournit une huile siccative), le *palétuvier*, enfin le *bambou* dont il existe de véritables forêts que l'on pourrait utiliser pour la fabrication de la pâte à papier.

Les exportations de bois sont minimes ; pour les intensifier, il faudra procéder à un aménagement progressif des forêts en exerçant un choix judicieux sur les essences à conserver.

ÉLEVAGE. — L'abondance de la production herbacée, due à l'humidité et à la chaleur du climat, est un auxiliaire précieux pour l'élevage. On évalue fort approximativement le cheptel à 2 millions de bœufs et autant de buffles.

Le *bœuf* du Tonkin et de l'Annam est un bœuf à bosses, de robe baie sombre ; sa taille ne dépasse pas 1 m. 25. Il est utilisé pour la boucherie. Le bœuf cochinchinois est sans bosse, de taille un peu plus élevée et de robe couleur froment. Il sert aussi pour le trait. Au Cambodge on rencontre un bœuf de forme élancée que les indigènes attellent par paire à des chariots rustiques : c'est le « bœuf trotteur », ainsi dénommé parce qu'il est capable de soutenir pendant assez longtemps l'allure du trot.

Le *buffle* est employé pour le labour des rizières, le trait des arbres abattus en forêt et pour actionner les moulins à sucre. Quand il devient vieux, les indigènes l'abattent et consomment sa viande qu'ils apprécient.

Le *cheval*, de petite taille, trapu, à l'encolure courte et épaisse, à la tête volumineuse, au sabot étroit, est sobre, résistant, courageux, porte facilement la charge et a le pied sûr en montagne. Il est utilisé pour le trait et pour la selle. Les essais de croisement ont donné peu de résultats.

Les *porcs* sont nombreux ; ils vivent au dehors, se nourrissant de ce qu'ils rencontrent. C'est la principale viande consommée par les indigènes.

Il y a peu de *chèvres* et de *moutons*, et leur importation a peu réussi. Par contre, il y a abondance de *volailles*.

Les indigènes sont friands de la *viande de chien* et élèvent pour la boucherie certaines espèces canines.

PRODUCTIONS MINÉRALES. — Le sous-sol de l'Indochine est extrêmement riche et, bien que la prospection en soit encore incomplète, on a déjà pu créer des entreprises minières dont l'exploitation est des plus prospères.

D'importants gisements de charbon se rencontrent au Tonkin (bassin de la Baie d'Along). Celui-ci affecte la forme d'un arc de cercle de 180 kilomètres de Moncay à Sept Pagodes. Les exploitations se font à ciel ouvert, à proximité des ports d'embarquement. Les concessions de Hongay, Ha Tou et Cam Pha appartenant à la *Société française des charbonnages du Tonkin* présentent des

COCHINCHINE. — Les chutes de Tri-An pendant la saison des pluies

COCHINCHINE. — Co May (province de Baria) : un tas de sel marin.

gisements de plus de soixante mètres de profondeur. La production totale annuelle atteint environ un million et demi de tonnes.

Le gisement du Dong Trieu est relié à Haïphong par voie fluviale ; le charbon est transporté sur des chalands de 100 tonnes.

Le charbon extrait est de la qualité des houilles maigres anthraciteuses et constitue un excellent combustible.

Il existe également au Tonkin des gisements de charbon gras ou demi-gras à Phan Me et Phu Nho Quan et Chiné, dont le mélange avec l'anthracite maigre de Hongay (40 % de charbon gras pour 60 % d'anthracite maigre) est excellent pour les foyers des vapeurs et des locomotives. Avant l'exploitation de ces gisements de charbon gras, cette qualité de combustible était importée du Japon.

Des gisements de lignite sont exploités au Dong Trieu et à Tuyen Quang et Cao Bang.

Il y a des mines de *zinc* au Tonkin, dans la région comprise entre la rivière Claire, le fleuve Rouge et le chemin de fer de Hanoï à Lang-Son.

Ces gisements étaient connus des Chinois qui les ont exploités ; on trouve encore des vestiges de ces exploitations.

La production en zinc est de 50 à 60.000 tonnes. Une usine métallurgique thermique, installée à Quang Yen, près de Haïphong, assure une production annuelle de 6.000 tonnes de métal.

Les principaux gisements de zinc exploités se trouvent à Trang Da, Yen Linh, Bac Nhung, Tuyen Quang, Lang Hit, Than Moi, Van Langh, Cho Dien et Pac Van Treng.

Les gisements de Trang Da et de Lang Hit sont les plus importants au point de vue de la production annuelle. Ils sont exploités depuis plus de vingt ans.

L'Indochine possède deux centres principaux d'extraction de l'*étain* et du *wolfram* (1.200 tonnes environ par an).

Le premier se trouve au Tonkin, dans la région de Cao-Bang, où le minerai se rencontre à l'état d'alluvions. L'énergie hydroélectrique, produite par une chute d'eau à 25 kilomètres de la mine, est employée pour l'extraction et la concentration du minerai.

Le *wolfram* ou *tungstène* a été l'objet d'une exploitation intense pendant la guerre, en raison des besoins des usines d'armement en ce métal dont le prix avait subi une hausse considérable. Le second bassin minier, de découverte récente, se trouve au Laos, dans la région de Pak Hin Boun.

Le graphite se rencontre dans la région de Lao Kay et Yen Bay.

Le *phosphate* existe en poches dans les calcaires du Tonkin, au Cambodge et en Annam.

Des gisements de *quartz aurifères* ont été découverts en plusieurs points de l'Indochine : à Pac Lang, au Tonkin ; à Bong Mieu, en Annam, où l'exploitation produit une centaine de kilos d'or fin par an ; au Laos, où l'or se rencontre à l'état de quartz pyriteux aurifères et aussi à l'état d'alluvions.

Des gisements de *plomb argentifère* ont été jadis exploités par les indigènes à Thai Nguyen.

Le *fer* est assez abondant au Tonkin (Thaï Nguyen) ; il y en a également au Cambodge (Phnomdek), mais il n'a pas encore fait l'objet d'exploitation sérieuse.

Il faut citer aussi l'exploitation, par les indigènes, d'une mine de saphirs et de rubis, à Pailin, au Cambodge, près de la frontière de Siam, mais la production, entre les mains de groupements birmans, en a beaucoup décliné.

INDUSTRIE. — Au premier plan des industries agricoles de l'Indochine, il faut placer celles qui dérivent de la culture du riz : *rizeries* et *distilleries*. Cholon, près de Saïgon, en est le grand centre avec une vingtaine d'usines qui transforment le *paddy*, premier état du riz, en *riz-cargo*, ou riz décortiqué, propre à la consommation. Elles traitent plus de deux millions de tonnes de paddy par an. Il existe également plusieurs grandes rizeries à Hanoï, à Haïphong, etc. La *Société française des distilleries d'Indochine* possède trois grandes usines au Tonkin et une en Cochinchine. La *Société des rizeries d'Extrême-Orient*, dont le siège social est à Saïgon, exploite les rizeries Orient, Toug Won, Ban Hong Guan et les Jonques. On trouve de nombreuses huileries et savonneries en Cochinchine, en Annam et au Tonkin. A Saïgon, la *Société des Huileries* travaille l'huile de coprah.

L'industrie de la *soie* est pratiquée dans presque toutes les parties de l'Indochine. En dehors des installations indigènes, il existe sept filatures et tissages installés à l'européenne dont la capacité totale est d'environ 60.000 kilos par an.

De nombreuses *scieries mécaniques* sont exploitées en Cochinchine, au Cambodge, en Annam et au Tonkin ; deux *fabriques d'allumettes* sont en activité en Annam, une au Tonkin et une en Cochinchine.

Il existe des *tanneries* à Hanoï, Hué et Cholon, des fabriques d'*albumine* à Hué et Qui Nhon ; des *distilleries d'essences* à Hué et au Tonkin ; des *briqueteries, poteries* et *tuileries* dans presque toutes les parties de l'Union ; une usine de *ciment Portland artificiel* à Haïphong ; une usine de *chaux hydraulique* à Long Tho, en Annam, fabriquant des carreaux de ciment et des poteries réfractaires ; une grande *verrerie* moderne à Haïphong, une usine de *produits chimiques* (soude, chlore, chlorure de chaux et acide chlorydrique) à Haïphong ; deux usines fabriquant du *papier* au moyen du bambou et de la paille de riz, à Vietri, à Dap Cau ; trois usines traitant les *cannes à sucre* en Cochinchine ; plusieurs usines de *filature* et de *teinture du coton* en Indochine ; des *fabriques indigènes de natte* en Cochinchine et au Tonkin.

La *préparation du poisson* donne lieu à une activité industrielle importante.

Une société effectue les *dragages* et la création des canaux qui dotent la Cochinchine d'un réseau fluvial considérable.

Il faut enfin citer les usines de Saïgon qui fabriquent l'*oxygène* et l'*acétylène* utilisées pour la soudure autogène, les *usines d'électricité* pour l'éclairage des villes, les compagnies assurant le *service des eaux*, etc.

HOUILLE BLANCHE. — Les fleuves et rivières de l'Indochine présentent des rapides et des chutes susceptibles d'aménagement pour la production de l'énergie électrique.

Les rapides de Tri An, sur le Doug Naï ; les chutes situées dans le massif du Lang Biang, près de Dalat, en Annam, dans le bassin du Haut Doug Naï ; les rapides du Mékong, près de Luang-Prabang, au Laos ; les chutes de Khôn, sur le Mékong, au Cambodge ; les rapides de la rivière Noire, affluent du fleuve Rouge, au Tonkin, représentent une énergie utilisable très importante.

Mais les centres d'utilisation de l'énergie électrique se trouvent à des distances souvent considérables de ces chutes. Saïgon-Cholon, en Cochinchine, Haïphong, Hanoï, Nam Dinh au Tonkin, Pnom-Penh au Cambodge, sont respectivement à plus de 200 kilomètres de la chute la plus proche.

Avant d'aménager les chutes, il convient donc de résoudre le problème du transport de l'énergie électrique ; ce transport ne peut s'effectuer que par lignes à haut voltage, particulièrement résistantes. Etant donné que les ouragans et les typhons, si fréquents en Indochine, détruisent chaque année des lignes télégraphiques qu'il faut rétablir incessamment, on ne peut envisager d'installations de transport de force qu'après des études très approfondies.

Il faut tenir compte, en outre, de la concurrence du charbon, très abondant au Tonkin. Et l'on doit conclure que, si abondante que soit la houille blanche en Indochine, son utilisation pratique et à bas prix ne sera possible que grâce à une mise en valeur très étudiée et très judicieuse.

PORTS. — Les deux grands ports de l'Indochine sont *Haïphong*, au Tonkin, et *Saïgon*, en Cochinchine. Les ports de moindre importance sont : *Tourane, Quinhon*, sur la côte d'Annam ; *Benthuy* et *Natrang*, sur la même côte, ne reçoivent guère que des petits caboteurs ; *Hatien*, port de Cochinchine sur le golfe du Siam, n'a qu'un trafic limité.

Haïphong, sur la Cua Cam, dans la baie d'Along, fut choisi, dès le début de notre occupation, pour devenir le principal port du Tonkin. Des travaux importants, entrepris en 1890 et poursuivis régulièrement, le rendent accessible aux navires venant du large. Jusqu'à 1902, les navires remontaient le

CAMBODGE. — Village lacustre de pêcheurs sur le Toulé Sap. *Phot. Paulussen.*

Cua Cam jusqu'à Haïphong, mais la rivière n'était accessible qu'à ceux calant au maximum 3 mètres. Une coupure fut creusée alors à Dinh Vu, constituant un chenal d'accès qui n'a cessé d'être amélioré, et les bateaux franchissent maintenant la barre du Cua Nam Trieu, remontent ce fleuve jusqu'à la coupure de Dinh Vu par laquelle ils rejoignent la Cua Cam et parviennent ainsi en rade d'Haïphong.

L'outillage du port est constitué par une grue de 20 tonnes, six grues de 1 à 3 tonnes, 550 mètres d'appontement, 10 postes d'amarrage, des hangars couvrant plus de 20.000 mètres carrés, des dragues, des porteurs, etc.

Deux grands phares, ceux de Hondau et de l'île Norway, éclairent l'atterrissage.

L'entrée du chenal du Cua Nam Trieu est éclairée par une bouée lumineuse, et le chenal est lui-même balisé et éclairé jusqu'à Haïphong.

Des travaux de dragage ont été régulièrement poursuivis et l'accostage des quais d'Haïphong est possible aux gros paquebots des *Messageries maritimes*, le fond étant de 8 mètres au front d'accostage.

Le trafic annuel total d'Haïphong est d'environ 1.500.000 tonnes.

Le port de *Saïgon* est situé sur la rivière de Saïgon, à 45 milles à l'intérieur des terres.

L'entrée en rivière s'effectue aisément, de jour comme de nuit, grâce au phare de l'île Poulo Condor et à celui du cap Saint-Jacques, situés de part et d'autre de l'estuaire, et au balisage du chenal. La largeur entre les rives de la rivière n'est nulle part moindre de 300 mètres et la profondeur du chenal atteint 9 à 12 mètres, sauf en deux points où elle n'est que de 7 mètres à basse mer. Le port de Saïgon est accessible, en profitant de la haute mer, aux navires ayant jusqu'à 9 m. 30 de tirant d'eau. Le port maritime s'étend, en rivière, en aval du port de guerre et mesure 6 kilomètres de long.

Les principaux ouvrages d'accostage sont : le quai de Khanh Hôi, de 1.032 mètres de long, les trois appontements des *Messageries maritimes*, les appontements de Canton et Chazner, réservés à la batellerie fluviale.

L'outillage du port comprend des remorqueurs, chalands spéciaux, pompes d'épuisement, des grues fixes, une grue flottante. Quatre magasins couvrant 11.000 mètres carrés sont édifiés sur les quais de Khanh Hôi. Leur surface va être doublée par la construction de quatre nouveaux magasins. Un réseau ferré dessert le terre-plein. Un gros trafic de charbon de soute s'effectue dans le port de Saïgon.

Des ateliers de construction navale peuvent réparer les navires. Ce sont l'ancien arsenal de Saïgon, cédé par la marine au gouvernement général de l'Indochine et occupant 800 ouvriers ; et des ateliers privés : *Messageries fluviales, L. Jacques et Cie, Forges, ateliers et chantiers de l'Indochine*, occupant à eux trois plus de 1.000 ouvriers.

Le trafic du port de Saïgon atteint presque 3 millions de tonnes annuelles.

Le port de Saïgon est le premier port français qui ait été doté de l'autonomie financière et administrative. Erigé en établissement public par décret du 2 janvier 1914, il est administré par un conseil d'administration.

Saïgon est le débouché d'un arrière-pays de 300.000 kilomètres carrés comptant 7 millions d'habitants. Il est le seul port de la Cochinchine ; sa principale exportation est celle du riz qui augmente chaque année en proportion de l'extension des surfaces cultivées en rizières.

Le port fluvial de Cholon-Saïgon s'étend sur environ 12 kilomètres de longueur.

Il est formé par deux voies parallèles de 12 kilomètres chacune, reliées par des artères transversales (canal de dérivation, de doublement et arroyo chinois) ; les deux premières artères ont une largeur de 80 mètres, tandis que l'arroyo ne mesure que 60 mètres ; leur profondeur est de 3 mètres.

Le mouvement de la navigation des différents ports d'Indochine a accusé en 1929, 2.790 entrées de navires jaugeant 4.564.418 tonneaux, et 3.211 sorties, pour 4.567.152 tonneaux.

Mouvement commercial. — Le commerce spécial de l'Indochine n'a cessé de s'accroître d'une façon considérable au cours de ces dernières années. En 1919, il était inférieur à 1 milliard et demi. Il dépasse aujourd'hui 6 milliards et équilibre à peu près les importations et les exportations (6.357 millions en 1929, avec un excédent d'exportations de 10 millions).

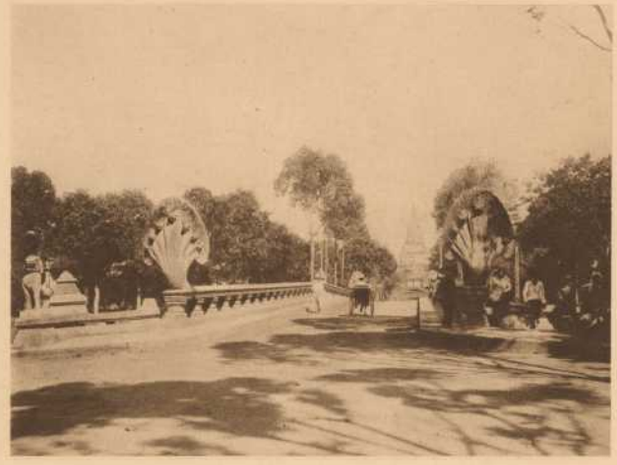

Cambodge. — Pnom-Penh : le pont des Nagas.

Parmi les pays de l'Union, la première place dans le commerce total revient à la Cochinchine qui, bien que sa population ne représente pas plus des deux dixièmes de celle de l'Indochine, compte pour plus de sept dixièmes dans le commerce extérieur total.

La part de la France et de ses colonies est d'environ 50 % aux importations et de 20 % aux exportations. Le principal marché des exportations indochinoises est la Chine. Par ordre d'importance les produits exportés se sont classés, en 1929, dans l'ordre suivant (en millions de francs) : riz et dérivés, 1.705 ; caoutchouc, 113 ; houille, 103 ; poivre, 67 ; poissons secs et salés, 62 ; animaux vivants, 24 ; coprah, 22 ; laque, 13 ; zinc, 8 ; coton, 6. Les principales importations sont les tissus de coton (238 millions), puis les pétroles et essences, les ouvrages en métaux, les tissus de soie, les machines mécaniques, les automobiles et véhicules, etc.

Chemins de fer. — La première voie ferrée établie en Indochine fut celle de Saïgon à Mytho, en Cochinchine. A l'heure actuelle, l'Indochine possède un réseau ferré d'un développement de 2.394 kilomètres divisé en trois réseaux :

1° Le réseau Nord et Nord-Annam, de 979 kilomètres (Hanoï-Na Cham ; Hanoï-Vinh ; Vinh-Dongha ; Dongha-Tourane.

2° Le réseau Sud, de 556 kilomètres (Saïgon-Mytho ; Saïgon-Nhatrang ; Toucham-Krongha).

3° Le réseau du Yunnan, de 859 kilomètres, dont 465 en territoire chinois (Haïphong-Lao Kay-Yunnan Fou).

Les deux premiers réseaux sont exploités par la colonie, le troisième par la compagnie concessionnaire.

Des lignes en construction ou en projet relieront Pnom Penh à la frontière siamoise, la côte d'Annam au Laos (186 km.) et Nhatrang à Tourane (550 km.).

Les chemins de fer d'Indochine sont établis sur voie ferrée de 1 mètre. Les locomotives sont chauffées au charbon au Tonkin et au Yunnan. Les réseaux Annam central et sud utilisent le bois.

Cambodge. — Le temple d'Angkor Vat. *Phot. Paulussen.*

Cambodge. — Le temple d'Angkor Vat : la galerie des Bouddhas.

CAMBODGE. — Kompong-Chnang : marchands de poteries de fabrication locale. *Phot. Paulussen.*

CAMBODGE. — Porteuse d'eau.

ROUTES. — Le réseau routier de l'Indochine s'étend sur 31.800 kilomètres dont 13.600 empierrés et 10.535 terrassés et praticables aux automobiles. Les routes sont classées en routes *coloniales* et en routes *locales*, et, pour la Cochinchine, en routes *provinciales* et routes *communales*.

Les *routes coloniales* correspondent aux routes nationales de France ; elles sont au nombre de 26. Elles ont une longueur de 9.884 kilomètres, dont 1.500 kilomètres de routes asphaltées. La plus importante est la route n° 1, ou *route Mandarine*, qui va de la frontière de Chine à la frontière du Siam et relie les quatre capitales du Tonkin, de l'Annam, de la Cochinchine et du Cambodge. Elle a une longueur de 2.578 kilomètres, à peu près la distance de Paris à Moscou.

Les *routes locales* sont l'équivalent de nos routes départementales et de nos chemins vicinaux.

Jusqu'en 1912, le système routier de la Cochinchine était très défectueux, car le véhicule communément employé était le palanquin porté par des hommes. Mais depuis cette date, le gouvernement général a consacré chaque année plus de 35 millions de piastres à la construction et à l'entretien des routes.

NAVIGATION. — Les services réguliers entre l'Indochine et la métropole sont assurés presque exclusivement par les *Messageries maritimes* et les *Chargeurs réunis*.

Tous les vingt-huit jours ont lieu de Marseille deux départs des services contractuels des *Messageries maritimes*, sur la ligne principale Chine-Japon ; un départ des services contractuels des *Messageries maritimes* sur la ligne Indochine ; un départ des *Chargeurs réunis* ; soit en moyenne un départ par semaine. Les services commerciaux bénéficient en sus d'un départ tous les quinze jours.

En outre, il faut mentionner les lignes étrangères suivantes : 1° *Osaka-Shose-Keisha* (d'Haïphong à Hong Kong), service bi-mensuel ; 2° *Lloyd Triesti o* (Italie, Chine, Japon, avec escale à Saïgon), service mensuel ; 3° *Java-Chi a-Japa -Laj n*, service mensuel commercial, tour du monde avec escale à Saïgon et service mensuel Batavia-Saïgon-Sourabaya-Batavia.

La liaison des ports d'Indochine entre eux ou avec les grands ports voisins est réalisée par les vapeurs des *Messageries maritimes*, ceux des *Chargeurs réunis*, de la *Compagnie de commerce et de navigation d'Extrême-Orient*, de la *Compagnie côtière de l'Annam* et de diverses sociétés indochinoises.

La navigation fluviale est très importante. Le Mékong, qui parcourt 4.500 kilomètres de sa source (Thibet) à la mer de Chine, est un des plus grands fleuves du monde. Il arrose dans son cours inférieur le Cambodge et la Cochinchine ; son cours moyen est pour le Laos un moyen de communication essentiel avec la côte. Il se divise en neuf bras tous utilisés.

Au Tonkin, le réseau de voies navigables est constitué par le fleuve Rouge et ses affluents, la rivière Claire et la rivière Noire, avec leurs nombreux bras et canaux couvrant le delta d'un réseau de voies de navigation (450 km.).

L'Annam ne possède pas un tel réseau de cours d'eau. Il comporte 2.400 kilomètres de cours d'eau et 600 kilomètres de canaux parcourus par des *sampans* (embarcations légères) pendant toute l'année, et par des chaloupes, de septembre à février (époque des hautes eaux).

POSTES, TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES. — Le service postal est effectué par les services maritimes qui relient l'Indochine à la métropole ; dans la colonie il existe 276 bureaux de poste principaux et secondaires, 662 bureaux ruraux.

Le service télégraphique (chiffres de 1929) est assuré par 467 bureaux télégraphiques avec 17.848 kilomètres de lignes.

Des câbles sous marins relient l'Indochine à l'extérieur, du cap Saint-Jacques : 1° à Singapour ; 2° à Poulo Condor et Bornéo ; 3° à Hong Kong (Chine) ; 4° à Tourane et Haïphong et de Tourane à Amoy (Chine).

Le téléphone fonctionne partout et possède 5.134 kilomètres de lignes.

Il existe en outre 16 stations radiotélégraphiques, réparties sur divers points de l'intérieur et de la côte, notamment à Hanoï (portée 2.000 km.) et à Saïgon, qui communique avec La Doua (près de Lyon).

Des essais de liaison postale par voie aérienne ont été effectués à l'intérieur de l'Indochine et avec la France.

ANNAM. — La baignade des éléphants dans la rivière des Parfums.

PLANCHE 29

INDOCHINE - POLITIQUE

Édité par *L'Illustration*.

INDOCHINE - POLITIQUE

INDOCHINE PHYSIQUE

Édité par L'Illustration.

PLANCHE 29 ter

INDOCHINE - ÉCONOMIQUE

Édité par *L'Illustration*

INDOCHINE - ECONOMIQUE

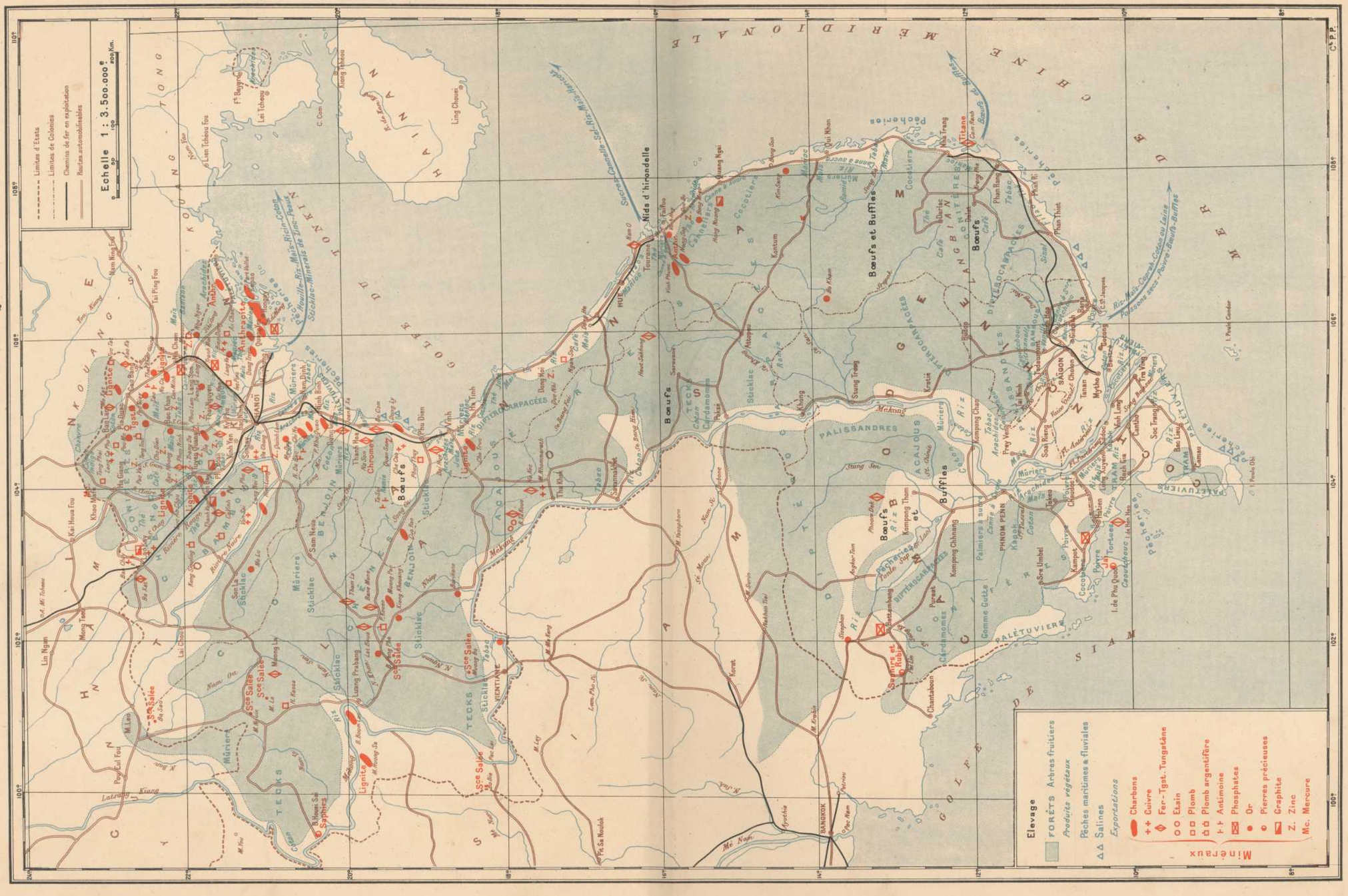

TONKIN – POLITIQUE

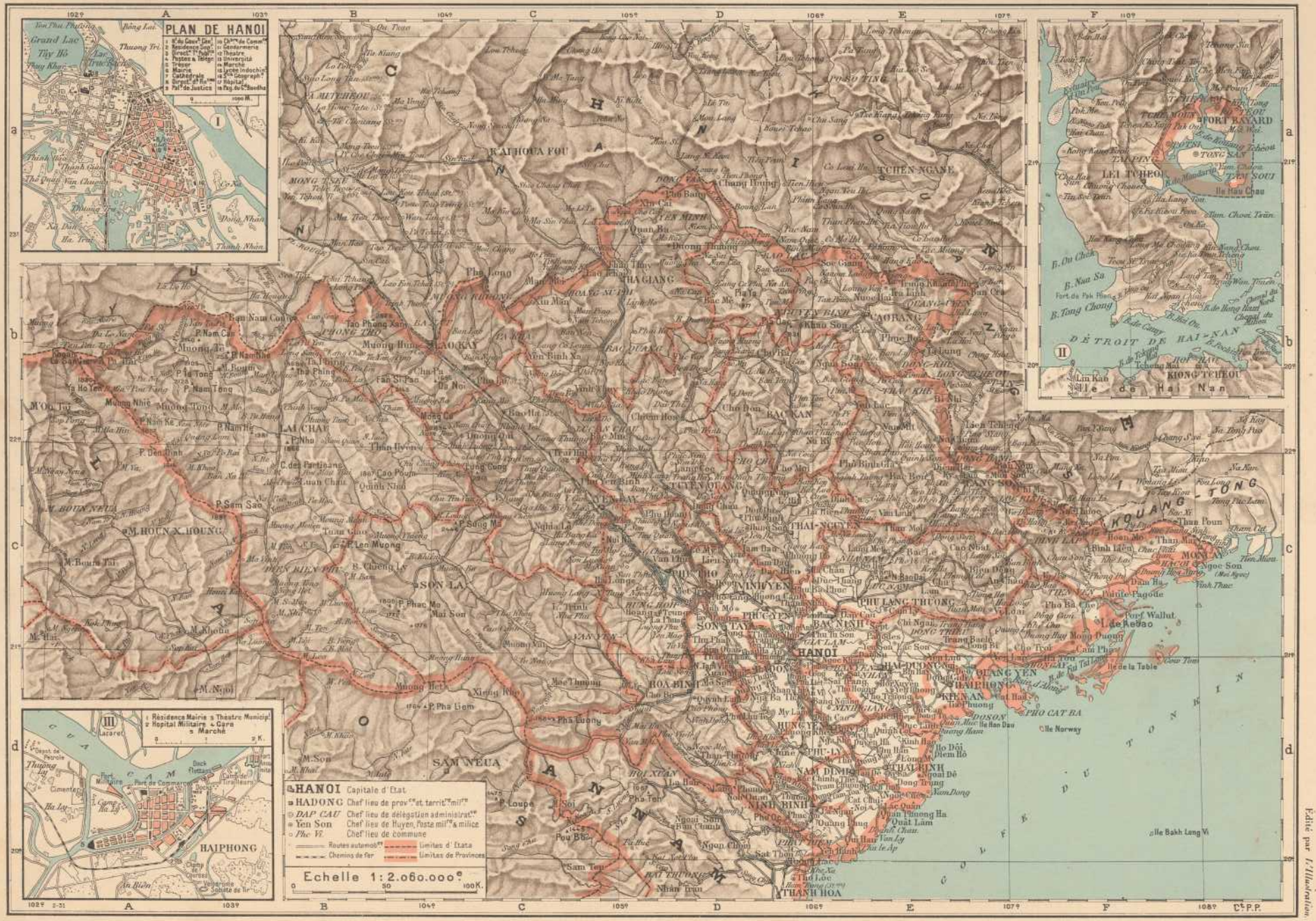

PL. 30

LAOS ET ANNAM POLITIQUE (NORD)

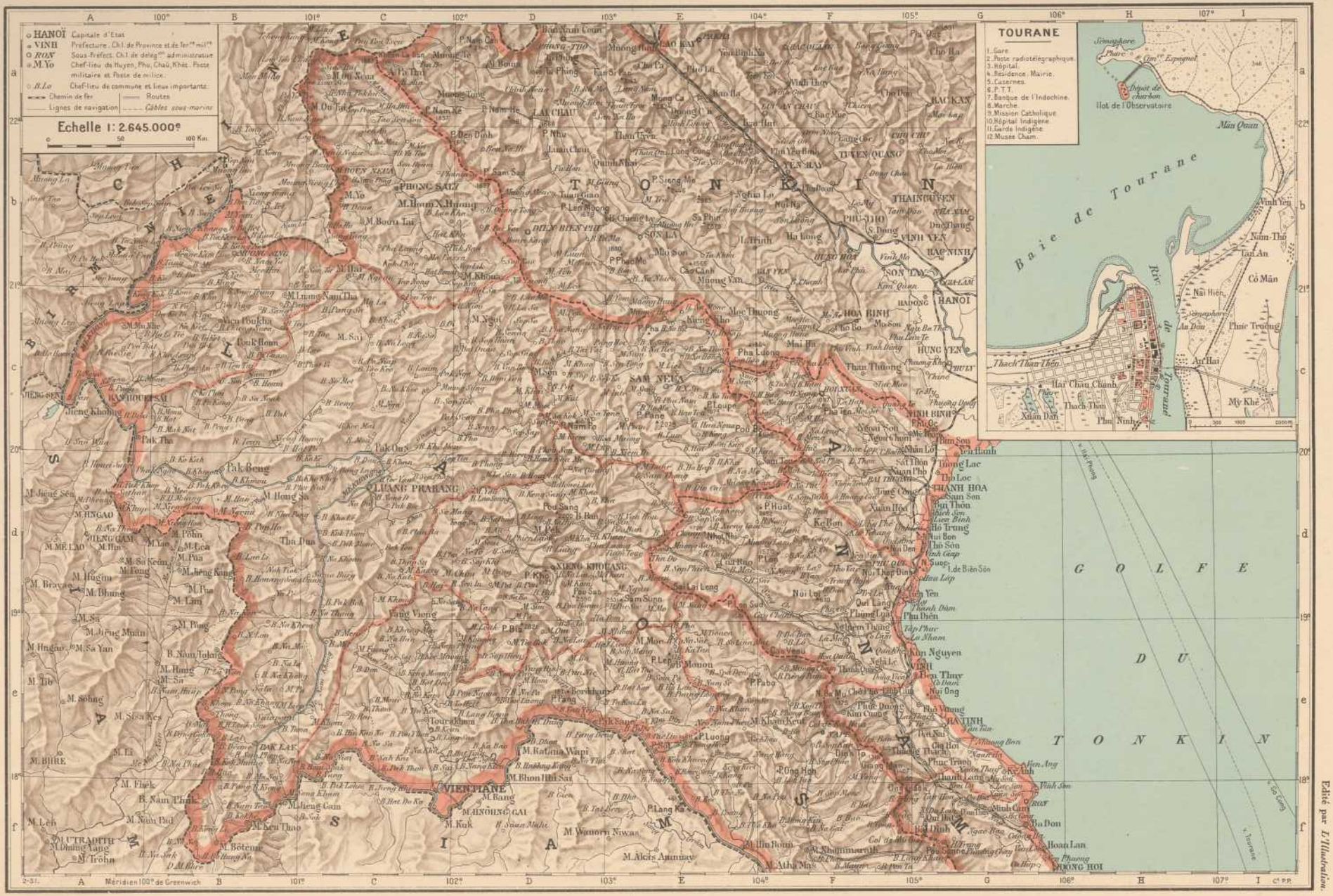

Edité par L'Illustration.

PL. 31 A

46

LAOS ANNAM POLITIQUE (SUD)

Édité par *L'Illustration*.

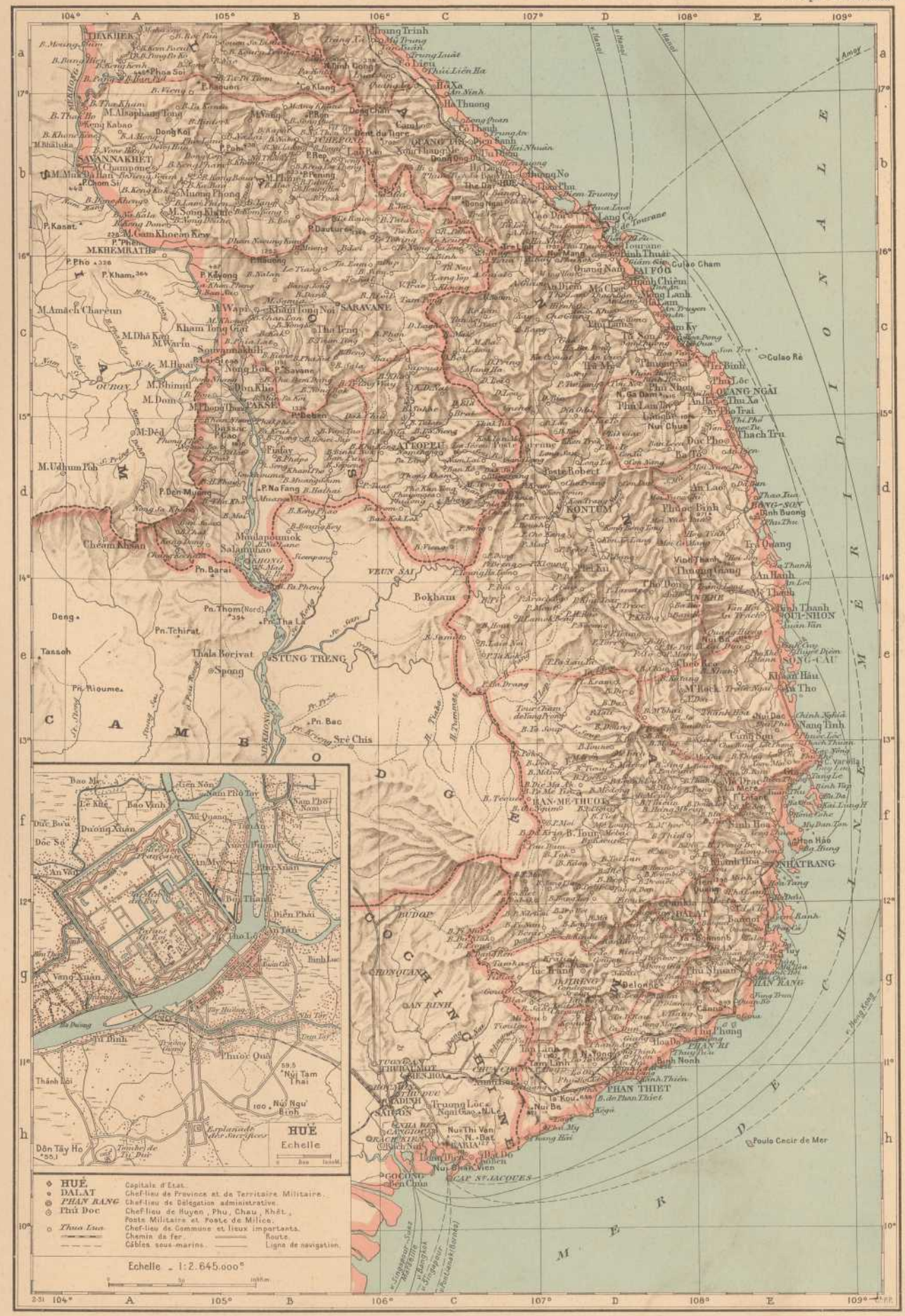

CAMBODGE POLITIQUE

PL. 32

COCHINCHINE POLITIQUE

Le port de Beyrouth.

ÉTATS DU LEVANT SOUS MANDAT FRANÇAIS

RENSEIGNEMENTS GÉOGRAPHIQUES

Situation. — Les Etats du Levant sous mandat français font partie de la région maritime de l'Asie antérieure, comprise entre 32° 25' — 37° 10' de latitude Nord et 35° 8' — 42° 25' de longitude Est de Greenwich ; ils sont baignés par la mer Méditerranée à l'Ouest et sont limités par la Turquie d'Asie (Cilicie) au Nord, par le Tigre, de Djezireh-ibn-Omar à Feschkabour, la Mésopotamie et l'Irak à l'Est et par la Transjordanie et la Palestine au Sud.

L'accord de San-Remo, qui confirmait les mandats prévus par l'article 22 du Pacte de la Société des Nations et les articles 94 et 96 du traité de Sèvres, donna à la France le mandat « de conseiller et de guider les Etats du Levant ».

La superficie totale est de 148.821 kilomètres carrés.

Configuration du sol. — Le système orographique des Etats du Levant est constitué :

1° Par deux chaînes de montagnes parallèles, N.-E.-S.-O., voisines de la côte. La chaîne occidentale est formée de l'Amanus ou Kizil Dagh, du Djebel Ansariya et du Liban ; tantôt elle longe la mer et tantôt s'en éloigne pour faire place aux plaines de Djeblé et d'Akkar ; les principaux sommets de cette chaîne sont le Kizil Dagh (1.880 m.), le Dj. Akkra (1.759 m.), le Dj. Rouadi (1.563 m.), le Kornet es Saouda (3.088 m.) et le Sanine (2.548 m). A la chaîne orientale, ou Anti-Liban, se rattache le Djebel Cheick (ancien Hermon, 2.884 m.) ; à son extrémité Nord, se trouve le Djebel Halimé (2.464 m.);

2° Par deux hauts plateaux, dont l'un, d'une altitude de 400 à 500 mètres, s'étend dans le Nord-Est entre la vallée du Nahr el Hassi et l'Euphrate ; l'autre, sensiblement plus élevé (700 à 800 m.), se trouve dans le Sud-Est et forme le Hauran, d'où émerge le Djebel Druze (1.838 m.) ;

3° Par une étroite et haute plaine (la Bekka), de 70 à 80 kilomètres de longueur sur 15 à 20 kilomètres de largeur, d'une altitude de 900 à 1.000 mètres, enserrée entre le Liban et l'Anti-Liban et qui sert de liaison entre les deux plateaux.

L'ensemble du territoire est couvert d'un substratum calcaire sur lequel existent des épanchements basaltiques suffisamment décomposés pour que la culture puisse y être pratiquée ; sur le pourtour de ces épanchements, les alluvions ont comblé les bas-fonds et ont donné naissance à des plaines très fertiles. Le Djebel Druze est entouré par deux champs de laves, au Nord, le Léjà, et, à l'Est, le Safa, régions déshéritées et improductives.

Hydrographie. — L'hydrographie des Etats du Levant comporte de nombreux cours d'eau, dont les plus importants sont : le *Nahr-el-Hassi* (ancien Oronte), qui prend sa source au Nord de Baalbeck, forme le lac d'Homs, passe à l'Est de cette ville, traverse Hama, arrose la plaine du Gharb et Antioche, avant de se jeter dans la baie de ce nom ; le *Nahr-el-Litani* (Leonte), qui prend sa source à l'Ouest de Baalbeck, parcourt la Bekka, passe à Medjayoune et se jette à la mer au Nord de Sour (Tyr) ; le *Barada* (le *Farfar* de la Bible), dont les eaux irriguées depuis les temps les plus anciens ont contribué à former l'oasis de Damas, et qui se jette dans le Bahr-el-Euteibé à l'Est de Damas.

L'Euphrate, formé du Kara Sou et du Mourad, qui prennent leur source dans les monts d'Arménie, traverse le territoire syrien sur 400 kilomètres entre Djerablous et Abou Kemal.

Les cours d'eau secondaires, les eaux de source et la nappe d'eau qui se trouve à une faible profondeur sont d'un grand appoint pour l'irrigation des cultures d'été, d'hiver et maraîchères.

Climatologie. — Une saison humide, avec des pluies fréquemment torrentielles, va de la fin de l'automne au début du printemps ; l'autre saison est sèche, avec des orages en été.

La chaîne de montagnes côtière arrêtant les nuages venant de l'Ouest, le degré d'hygrométrie de toute la côte est plus élevé qu'à l'intérieur et les pluies y sont plus abondantes ; leur moyenne annuelle est de 1 mètre dans la zone côtière, mais n'atteint pas 50 centimètres sur le méridien d'Alep.

Le climat est brûlant dans les plaines et tempéré dans les montagnes.

Panorama de Damas, pris de la grande mosquée vers le Nord.

HISTORIQUE

La Syrie (*Aram*, de l'Ecriture, du nom d'un des fils de Sem, ou *Bahr-el-Cham* en arabe), route commerciale et stratégique entre l'Asie Mineure, la Mésopotamie et l'Arabie, était habitée dix-huit siècles avant notre ère par les Hittites, les Araméens, les Hébreux, les Chananéens, les Arabes, les Bédouins et les Philistins.

Sous la domination égyptienne, du seizième au douzième siècle avant J.-C., et sous la période syrienne, du douzième au septième siècle, la Syrie était formée d'Etats indépendants souvent en guerre entre eux et avec les Juifs ; Saül, David et Salomon les assujettirent au tribut ; seuls, les Chananéens ne furent pas soumis et se joignirent aux Phéniciens qui avaient fondé des comptoirs sur les côtes de l'Asie Mineure et dans les îles de la mer Egée.

De 738 à 670 avant J.-C., les rois d'Assyrie et de Babylone soumirent le pays, qui passa ensuite sous la domination : 1° des Perses (Cyrus et Darius) ; 2° des rois de Macédoine (Alexandre, puis Laomédon, Antigone, Ptolémée et Séleucus), jusqu'en 301 avant J.-C. Il devint, après cette date, le royaume de Syrie avec Antioche pour capitale. Les rivalités avec l'Egypte, la guerre avec les Parthes et les Romains et enfin les discordes dans la famille régnante des

Alep vue prise d'avion ; au centre, la citadelle.

Macchabées amenèrent sa ruine totale. En l'an 64 avant J.-C., les Romains soumirent la Syrie et en firent une province romaine qui fut très florissante jusqu'au troisième siècle.

La Syrie fut une des premières provinces où pénétra le christianisme et Antioche devint le siège d'un patriarcat.

Tombée au pouvoir des Arabes, en 636, et sous les Omeyades (669 à 750), la Syrie était une puissante province ayant pour capitale Damas, centre intellectuel, artistique et industriel.

Les chrétiens de Syrie, craignant pour la liberté de leur culte, s'adressèrent à Charlemagne dont la renommée était arrivée jusqu'à eux pour qu'il intervînt auprès du khalife Haroun-al-Rachisd.

Les invasions turques et mongoles, les vexations éprouvées par les pèlerins qui se rendaient à Jérusalem indignèrent les populations chrétiennes d'Occident et provoquèrent le Concile de Clermont où furent décidées les croisades ; après la prise de Jérusalem par les croisés, en 1099, les chrétiens se partagèrent la Syrie et formèrent les petits Etats de Jérusalem, d'Antioche, de Tripoli et d'Edesse ; les musulmans conservèrent Damas et Alep.

L'Egypte s'empara de Jérusalem en 1187, chassa les chrétiens de Palestine en 1291, et la Syrie resta réunie à l'Egypte jusqu'au seizième siècle, époque à laquelle le sultan ottoman Selim Ier l'annexa à ses Etats (1517).

En 1535, le roi François Ier signa, avec le sultan Soleiman, un traité, connu sous le nom de *Capitulations*, qui garantissait les droits de nos nationaux dans le domaine juridique, religieux et commercial. Cet acte fut la base des relations entre la France et la Turquie.

Les principaux événements syriens du dix-neuvième siècle ont été : l'expédition de Bonaparte en 1799, l'invasion des Wahabites venus du centre de l'Arabie en 1830, et la conquête du pays par le pacha d'Egypte, qui se reconnut tributaire du sultan.

En 1840, les rivalités entre Druzes et Maronites devinrent très vives et amenèrent les massacres de 1860 ; la France, mandataire des puissances européennes, envoya un corps expéditionnaire sous les ordres du général de Beaufort pour châtier les Druzes et rétablir l'ordre. Un protocole, signé en juin 1861 entre la Turquie et les grandes puissances, accordait au Liban un statut particulier et définissait les droits de protection des puissances signataires sur les chrétiens maronites et autres de Syrie.

La France imposa sa protection sous la forme intellectuelle en développant l'action commencée, en 1617, par le Père Joseph (l' « Eminence grise » de Richelieu), et l'on arriva à ce résultat qu'avant la grande guerre de 1914-1918 on évaluait à 500 le nombre des écoles françaises établies en Syrie avec plus de 50.000 élèves, et que la grande majorité des habitants parlaient et comprenaient le français.

Lorsque la France eut reçu de la Société des Nations son mandat, elle envoya en Syrie le général Gouraud, comme haut-commissaire de la République et commandant en chef de l'armée du Levant. A son arrivée, le 21 novembre 1919, celui-ci déclara que l'action de la France serait impartiale entre les différents groupes politiques et religieux et qu'il travaillerait au relèvement et au développement du pays.

L'attitude de l'émir Fayçal et les soulèvements en zone Nord suscités par les extrémistes du gouvernement d'Angora déclenchèrent des troubles (actes de pillage, attentats contre nos officiers, attaques contre nos détachements). Le gouvernement français adressa un ultimatum à Fayçal. Pendant les négociations, nous fûmes attaqués sur la route de Tripoli ; l'ordre fut alors donné à nos troupes de marcher sur Damas ; le 24 juillet 1920, elles mirent en déroute l'armée chérifienne, occupèrent Damas le soir même, et le gouvernement de Fayçal s'effondrait.

Dans la zone Nord, nos troupes, avec des effectifs très réduits et difficilement ravitaillées, eurent à soutenir une lutte acharnée contre le mouvement xénophobe ; leur plus glorieux fait d'armes fut la victoire d'*Aïntab*, remportée après un siège d'hiver de plusieurs mois devant une ville occupée et organisée défensivement par la vieille garde turque qui l'appelait son « Verdun ».

Le succès de nos armes étouffa la révolte de l'Asie qui allait éclater en liaison avec le bolchevisme ; il nous permit d'asseoir notre mandat et d'entreprendre l'œuvre de relèvement économique.

Une insurrection éclata dans le Djebel Druze en juillet 1925 et s'étendit dans la région de Damas. Malgré les mesures de clémence dont le gouvernement français fit preuve vis-à-vis des rebelles, l'agitation continua et détermina la France à rétablir la paix par une action militaire méthodique.

On assura d'abord la sécurité de Damas et la protection des voies de communication de Rayak à Homs. Ensuite les opérations furent menées contre les bandes qui infestaient la vallée du Barada et contre le Djebel Druze, citadelle de résistance des insurgés sous les ordres de la famille Attrache. Menées énergiquement du début de 1926 à septembre de la même année, les opérations amenèrent la soumission des rebelles et la pacification de toute la région.

RACES ET RELIGIONS. — Peu de pays présentent au point de vue ethnique et religieux une complication plus grande que les Etats du Levant où sont venues se superposer, au cours de son histoire tourmentée, 29 races ou religions représentant les grandes civilisations et les principales races d'Asie.

Cette population est évaluée à environ 2.050.000 habitants, comprenant 1.200.000 musulmans (Sunnites en grande partie et Chiites-Métoualis pour le reste) ; 506.000 chrétiens, à savoir : 1° les Maronites du Liban, 2° les Grecs catholiques, Arméniens et Syriens ; 3° les Grecs orthodoxes ; 4° les Chaldéens.

Les Maronites, les Grecs catholiques les Arméniens, les Syriens, les Chaldéens et les Latins sont soumis à l'autorité romaine, tandis que les Grecs orthodoxes, les grégoriens, les jacobites et les protestants de confessions diverses ne sont pas unis à Rome.

Les juifs sont peu nombreux : 16.500.

Il existe aussi des communautés musulmanes schismatiques (*Druzes* du Hauran et du Liban et *Nocairis ou Ansariehs* du pays des Alaouites), représentant 340.000 individus environ.

ADMINISTRATION

Pour se conformer à l'esprit du mandat que lui a confié la Société des Nations et pour respecter les vœux de chaque race ou religion, la France a constitué en Syrie, depuis mai 1926, les Etats suivants : la République libanaise, l'Etat de Syrie, le Gouvernement de Lattaquié (Alaouites) et le Gouvernement du Djebel Druze.

La France est représentée auprès des Etats du Levant par un haut-commissaire de la République sous l'autorité du ministre des Affaires étrangères. Le siège du haut-commissaire est à Beyrouth.

La République libanaise, dont la capitale est Beyrouth, a pour chef du pouvoir exécutif un président de la République élu pour six ans au scrutin secret à la majorité des deux tiers de la Chambre, et assisté de ministres responsables. Le pouvoir législatif, confié d'abord à deux Chambres d'après la Constitution de 1926, est exercé aujourd'hui par une Chambre unique, de 45 membres.

La République libanaise comprend :

1° Quatre sandjaks : *Liban-Nord*, chef-lieu Zghorta, avec les cazas d'Akkar, de Zghorta et de Batroun ; *Mont-Liban*, chef-lieu Baabda, avec les cazas de Kesrouan, de Mitin, de Chouf et le moudirieh de Deir-el-Kamar ; *Liban-Sud*, chef-lieu Saïda, avec les cazas de Saïda, de Tyr, de Hasbaya et de Merdjaoun ; *Bekaa*, chef-lieu Zalech, avec les cazas de Rachaya, de Bekaa, de Maallaka, de Baalbeck et le moudirieh du Hennel ;

2° Deux municipalités : *Beyrouth* et *Tripoli*, formant chacune avec leur banlieue un territoire autonome.

La superficie est de 250.000 hectares et la population de 600.000 habitants.

L'Etat de Syrie, indépendant et souverain, à forme de république parlementaire, a pour capitale Damas : le pouvoir exécutif y est confié à un président de la république, de nationalité syrienne et de religion islamique, élu par la Chambre à la majorité absolue et au scrutin secret, pour cinq ans, assisté de ministres responsables. L'Etat se compose de :

1° Quatre *liwas* ou sandjaks : *Hama* avec les cazas de Hama et Selemié ; *Homs* et les cazas de Homs, Kariatein et Jouk-Jarroh ; *Damas* comprenant la ville de Damas et sa banlieue, les cazas de Douma, Nebeck, Djeroud, Zebdain, Kuneitra et Ouadi-el-Ajam ; *Hauran* avec les cazas de Deraa, Ezraa et Zowiyé

Hama : vue générale.

2° *Le vilayet d'Alep* ayant à sa tête un vali et qui comprend trois sandjaks : *Alep*, *Alexandrette* et *Deir-ez-Zor*, divisés eux-mêmes en cazas et nahiés.

Le sandjak d'Alexandrette est, depuis l'arrêté du 14 mai 1930, doté d'une large autonomie et jouit d'une administration spéciale.

La population est évaluée à environ 1.120.792 habitants dont 25.000 semi-nomades.

Le Gouvernement de Lattaquié, ancien Etat des Alaouites, est administré par un fonctionnaire français qui porte le titre de gouverneur délégué du haut-commissaire devant lequel il est responsable. Il est assisté d'un conseil représentatif de nationalité syrienne, élu au suffrage universel à deux degrés, discute les questions administratives, législatives et économiques. L'Etat comprend : 1° les deux sandjaks de *Lattaquié* avec 4 cazas (Lattaquié, Haffé, Djeblé et Banias) et de *Tartous* avec 4 cazas (Massiaf, Tartous, Tel-Kalak et Safita) ; l'île de Rouad est rattachée à ce sandjak ; 2° la municipalité autonome de Lattaquié. La population est de 278.000 habitants.

Le Gouvernement du Djebel Druze, capitale Soueïda, est un Etat indépendant placé sous le mandat de la France. A sa tête est placé un gouverneur français, délégué du haut-commissaire, assisté d'un Conseil de gouvernement et de directeurs des services publics. Sa population est d'environ 50.000 habitants. Il compte trois circonscriptions ou *cazas* (Soueïda, Salkhad et Chaaba), subdivisées en cantons ou *mudiriehs*.

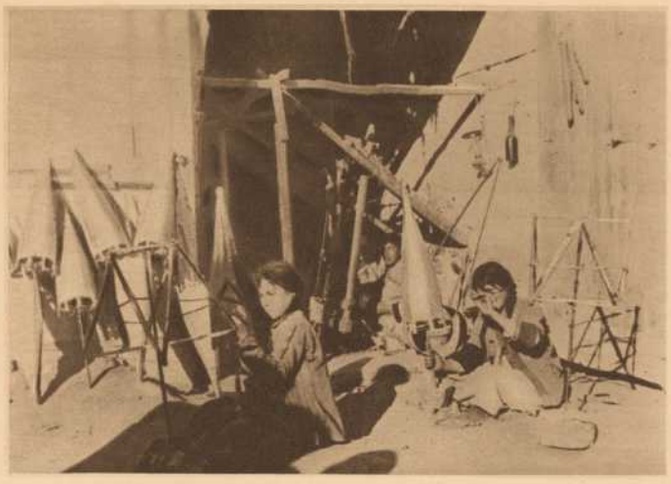

Alep : mise de la soie sur écheveaux.

JUSTICE. — Dans les Etats du Levant la justice est rendue, suivant les matières en litige, par les juridictions de droit commun ou par les juridictions religieuses.

Juridiction de droit commun. — Chaque Etat possède un certain nombre de tribunaux de première instance et de justice de paix ; il existe, en outre, une Cour de cassation à Beyrouth et à Damas ; des cours d'appel à Beyrouth, Damas, Alep et Lattaquié. Les recours en cassation des Alaouites sont portés devant la cour de Beyrouth.

Juridictions religieuses. — Ces juridictions connaissent généralement des affaires de statut personnel et comprennent les juridictions musulmanes ou tribunaux chérieh, sous le contrôle de l'administration locale, et les juridictions ecclésiastiques non mulsumanes, non contrôlées.

INSTRUCTION PUBLIQUE. — L'enseignement est donné :

1° Dans les *écoles officielles* (enseignement supérieur) entretenues par les différents Etats :

a) Université de Saint-Joseph de Beyrouth (Faculté de médecine et de pharmacie, Ecole de droit et Ecole d'ingénieurs) ;

b) Université syrienne de Damas (médecine et droit) et à laquelle est rattachée l'Académie arabe ;

c) Université américaine de Beyrouth (Ecole de médecine, de commerce et d'arts et sciences).

Des diplômes d'Etat français sont délivrés aux étudiants de Facultés françaises de médecine et de droit.

2° Dans les *écoles privées* (enseignements primaire et secondaire) au nombre de 997 dirigées par les congrégations ou associations françaises, subventionnées par la France et placées sous le contrôle de l'autorité administrative ; elles préparent aux certificats d'études primaires élémentaires et de fin d'études primaires supérieures ; les langues officielles enseignées sont le français et l'arabe.

Une *Ecole d'arts et métiers* à Beyrouth donne l'enseignement professionnel.

Le nombre des élèves ayant fréquenté ces différentes écoles a été, en 1930, de 189.844.

SERVICES SANITAIRES, HYGIÈNE ET ASSISTANCE PUBLIQUE. — Il existe dans la *République libanaise* cinq hôpitaux, deux sanatoria, un asile d'aliénés, un asile de vieillards, quinze orphelinats et plusieurs dispensaires.

A l'Hôtel-Dieu de France à Beyrouth sont rattachés une école dentaire, un institut antirabique, un institut bactériologique et un institut de chimie ; il y a également à Beyrouth une polyclinique, une maternité et une « Goutte de lait ».

L'Etat de Syrie possède à Damas deux hôpitaux avec une polyclinique-dispensaire, un dispensaire spécial, une léproserie et une « Goutte de lait »

A Homs et à Hama, il y a un hôpital et des dispensaires dans chaque chef-lieu de caza. Un orphelinat français est installé à Bab-Touma.

Le vilayet d'Alep possède deux hôpitaux à Alep avec dispensaires annexes, deux orphelinats français, une crèche, des dispensaires dans les principaux centres.

Dans le *sandjak d'Alexandrette*, il y a un hôpital avec dispensaire et un orphelinat à Alexandrette.

Dans la *région des confins de l'Euphrate*, il existe un hôpital à Deir-ez-Zor et trois dispensaires (Deir-ez-Zor, Meyadine et Hassetché).

Le Gouvernement de Lattaquié possède un hôpital à Lattaquié et un à Tartous, avec un réseau de dispensaires et deux orphelinats.

ARMÉE. — Les troupes du Levant sont placées sous les ordres d'un général qui a le titre de commandant supérieur des troupes du Levant. Il dispose d'officiers généraux et supérieurs qui commandent les troupes des régions (Alep, Alaouites, Euphrate, Liban, Damas et Djebel Druze).

Les troupes françaises se composent de troupes métropolitaines, tirailleurs nord-africains et troupes coloniales. Elles sont secondées par des troupes auxiliaires, composées d'engagés volontaires syriens ou libanais à l'exclusion d'étrangers, et par des troupes supplétives (volontaires faisant un service de garde mobile et rurale). Tous les Etats ont, en outre, une gendarmerie composée d'indigènes.

GÉOGRAPHIE ÉCONOMIQUE

AGRICULTURE. — L'ensemble des territoires des Etats du Levant comprend plusieurs millions d'hectares de terres cultivables dont un million seulement est exploité. Ces terres se prêtent à une infinité de cultures.

Les *céréales* : blé, orge, avoine, maïs et sorgho (*sari*) — sont cultivées principalement sur le littoral jusqu'à une altitude de 1.900 mètres et sur les hauts plateaux du Nord-Est et du Sud-Est.

Parmi les *plantes oléagineuses*, on rencontre le sésame et le ricin ; parmi les cultures industrielles, le tabac, chez les Alaouites et dans le Liban, le coton américain (Syrie et Lattaquié), le chanvre dans la région de Damas.

Les *légumes* : haricots, pois chiches, lentilles, fèves, lupins et vesces, abondent, ainsi que les cultures maraîchères et vivrières.

Enfin, comme *arbres fruitiers*, il faut citer les orangers, citronniers et mandariniers, cantonnés le long de la côte ; les oliviers sur la côte, dans le Liban, à Alexandrette, Alep, Damas et sur l'Euphrate (10 millions de pieds) ; les vignes dans la Bekka, au Sud de Damas et le long de la voie ferrée Rayak-Alep (42.000 hectares) ; les abricotiers à Damas, les dattiers amandiers, figuiers, grenadiers, pêchers, pruniers, pommiers, poiriers, cerisiers noyers.

Familles de nomades.

ORÊTS. — Les forêts exploitables et partiellement exploitées se trouvent dans le Liban, le Djebel Ansariya et l'Amanus et fournissent du sapin, du pin, du chêne, du genévrier, du hêtre, dont on tire du bois d'œuvre ou de feu, du charbon et du goudron.

ÉLEVAGE. — L'élevage de tous les animaux domestiques est pratiqué dans les Etats du Levant : chameaux, chevaux, ânes, mulets, bœufs, buffles, moutons, chèvres, porcs et volailles, mais le plus important est celui du mouton (2.823.328 têtes en 1930) et de la chèvre dont les produits (lait frais ou caillé, beurre et fromage) sont utilisés pour l'alimentation de la population. La production du cheval de pur sang syrien est réalisée sur une grande échelle par les nomades.

SÉRICICULTURE. — Cette industrie intéresse particulièrement la France qui achète la plus grande partie des cocons et toutes les soies produites dans les Etats du Levant et principalement dans le Liban et chez les Alaouites (3.575.000 kilos en 1930).

INDUSTRIES AGRICOLES. — Quelques industries agricoles (fabrication du beurre et du fromage, de pâtes d'abricots, d'arak, vins, distilleries, huileries et filatures, égrenage du coton et tanneries) sont installées

Baalbeck : temple de Bacchus.

Daphné : aqueduc romain.

dans le pays et, avec l'introduction d'un outillage moderne, on arrivera à une production plus intense.

INDUSTRIE. — Le travail du cuivre, l'orfèvrerie, les armes de luxe, le tissage des tapis de haute laine, les broderies d'or et la dentelle de fil, les articles de sellerie richement ornés de Damas, Homs et Alep, les meubles sculptés de Damas constituent les industries principales, auxquelles il faut ajouter les usines de parfums, les fabriques de tabac, les amidonneries, les corderies, les sacheries et la fabrication des poteries fines.

MINES. — Il existe des gîtes de minerais divers non encore exploités, principalement dans les régions de Lattaquié, d'Alexandrette et au Liban : fer, cuivre, chrome, mercure, lignites, bitumes, calcaires, schistes bitumeux, hydrocarbures. On extrait du sel des salines de Djeboul et de Palmyre et il y a des eaux sulfureuses près de Damas et de Palmyre.

DOUANES. — Le tarif des douanes appliqué dans les Etats du Levant est un tarif différentiel *ad valorem*. Les marchandises provenant de pays faisant partie de la Société des Nations, des Etats-Unis et de la Turquie acquittent un droit de 15 à 25 % ; les articles de première nécessité et la plupart des matières premières nécessaires aux industries ou entreprises locales ne paient que 11 % ; les produits d'autre origine paient une taxe de 30 %.

COMMERCE. — Pendant l'année 1929, les échanges commerciaux se sont chiffrés par 2.138 millions de francs, dont 1.456 pour les importations et 682 pour les exportations. La part de la métropole a été de 195 millions dans les importations et de 68 dans les exportations.

PORTS. — Le port le plus fréquenté est celui de Beyrouth (430.000 tonneaux environ). Puis viennent Alexandrette (75.000), Tripoli (70.000) et Lattaquié (10.000).

BANQUES. — Il existe dans les Etats du Levant de nombreux établissements de crédit : Banque de Syrie et du Grand Liban, Banque française de Syrie, Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie ; Crédit Lyonnais, Banco di Roma, Anglo Palestina Bank, qui font toutes opérations bancaires.

La monnaie officielle ayant caractère libératoire est la monnaie libano-syrienne ; les monnaies d'or étrangères peuvent être employées dans les paiements. L'unité monétaire est la livre syrienne (20 fr.) divisée en 100 piastres (0,20).

CHEMINS DE FER. — Le réseau des chemins de fer syriens comprend une artère longitudinale Alep-Hama-Homs-Rayak, de 331 kilomètres à voie normale, et deux transversales : Homs-Tripoli (102 kilom. à voie normale) et Beyrouth-Rayak-Damas (147 kilom. à voie de 1 m. 05). Ces lignes sont exploitées par la Compagnie française D.-H.-P. (Damas, Hama et prolongements).

Le réseau Cilicie-Nord-Syrie (C.-N.-S.), à voie large, comprend la ligne Alep-Medain-Ekbès vers Adana, la ligne Alep-Tchoban bey vers Nissibin et la ligne Alexandrette-Payas vers Toprak-Kalé. Il représente une longueur de 820 kilomètres.

Enfin, au Sud, le chemin de fer du Hedjaz traverse le pays de Damas à Deraa sur une longueur de 123 kilomètres avec embranchement de Deraa à El Hammi, d'une longueur de 66 kilomètres.

Dans la région de Beyrouth, la Société des tramways libanais exploite les deux lignes Beyrouth-Tripoli, ou tramways de Beyrouth-Nord, et Beyrouth-Saïda, ou tramways de Beyrouth-Sud, à voie de 1 m. 05.

COMPAGNIES DE NAVIGATION. — Les Etats du Levant sont en communication maritime avec la métropole par les bateaux : 1° de la *Compagnie des Messageries maritimes*, qui a un départ de Marseille pour Beyrouth tous les 7 jours en faisant alterner un service accéléré (7 jours de traversée) avec un service ordinaire (9 jours de traversée) ; 2° de la *Compagnie de navigation mixte*, qui assure un service mensuel de Marseille.

POSTES ET TÉLÉGRAPHES. — Le service postal est assuré par 98 bureaux de poste de plein exercice et 151 recettes auxiliaires ; dans les régions de l'intérieur, le transport du courrier se fait par chemins de fer et automobiles.

Un réseau de lignes télégraphiques est exploité dans tous les Etats ; un poste radio-armée à Beyrouth reçoit les émissions de Sainte-Assise.

ROUTES. — Le réseau routier en cours d'achèvement permettra les communications suivantes : 1° de l'Egypte avec la Cilicie par la route du littoral (frontière de la Palestine-Tyr-Saïda-Beyrouth-Tripoli-Lattaquié-Alexandrette-Payas (570 kilom.) ; 2° Kuneitra-Damas-Nebek-Homs-Hama-Alep (470 kilom.) ; 3° Hasbaya-Zahlé-Baalbeck-Homs (route de la Bekka, 260 kilom.) ; 4° Antioche-Top Boghazi (30 kilom.) ; 5° El-Hamman-Yéni-Chékir (35 kilom.) ; 6° Saïda-Merdjayoua-Hasbaya-Ezraa-Soueïda (250 kilom.) ; 7° Beyrouth-Chtaura-Damas (120 kilom.) ; 8° Tripoli-Homs (120 kilom.) ; 9° Bania-Hama (95 kilom.) ; 10° Lattaquié-Alep (210 kilom.) ; 11° Alexandrette-Kirik-Khan-Alep (185 kilom.) on peut évaluer à 3.400 kilomètres le réseau des routes praticables en toute saison aux automobiles ; il exite en outre 1.667 kilomètres de routes impraticables en hiver et 583 kilomètres de pistes.

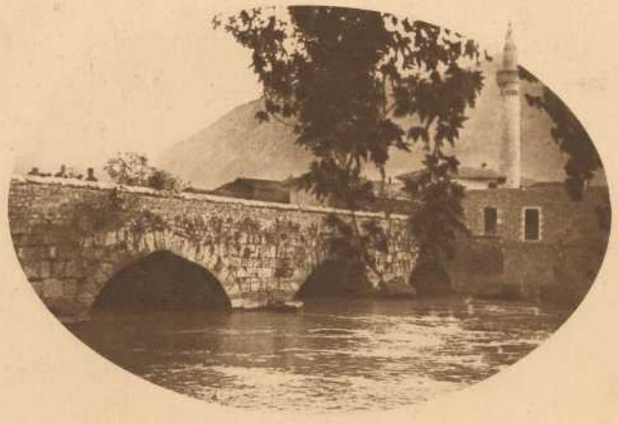

Antioche : pont sur l'Oronte.

ETATS DU LEVANT SOUS MANDAT FRANÇAIS

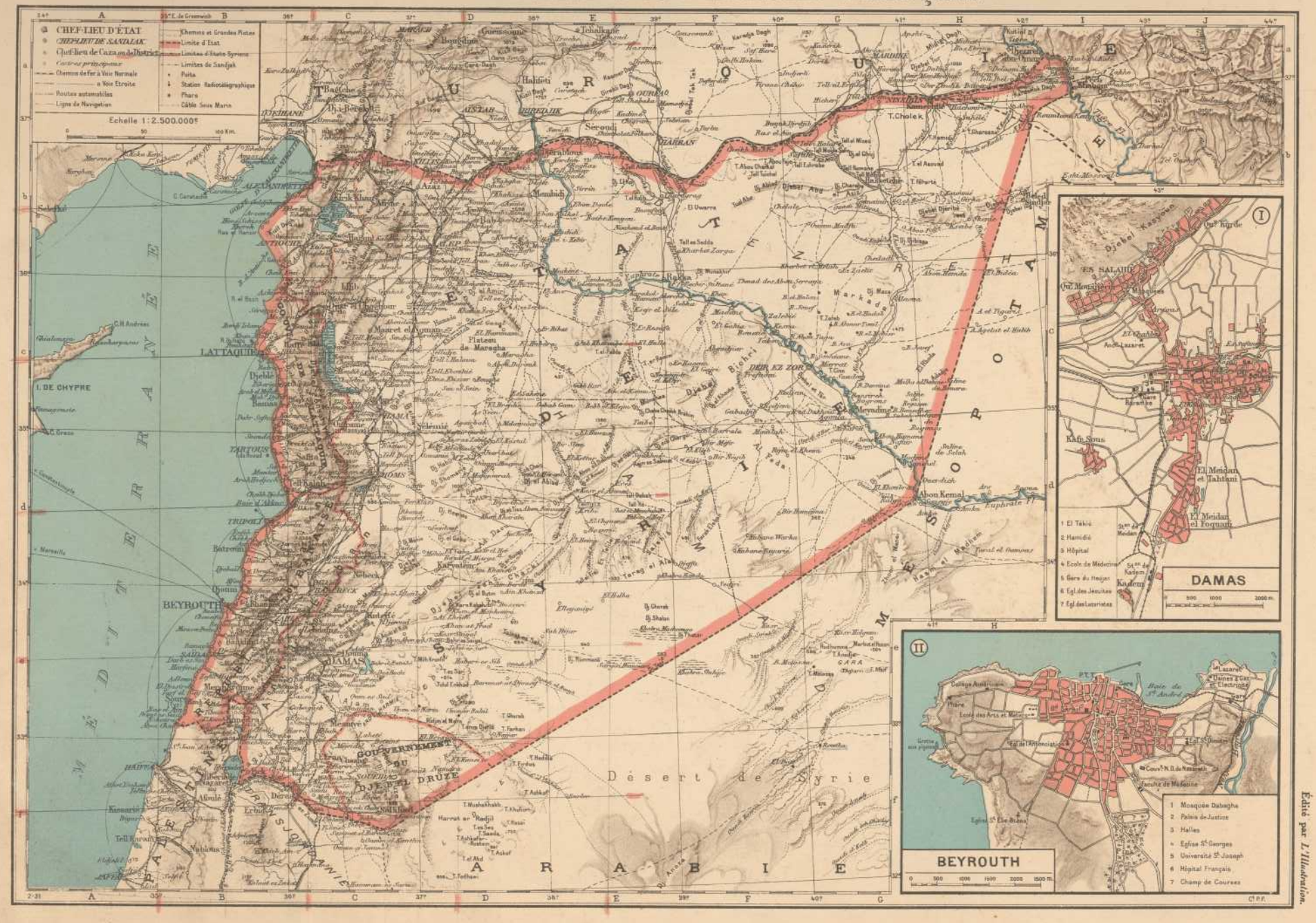

Édité par *L'Illustration*.

PL. 34

La rade de Saint-Pierre ; au fond, l'île aux Chiens et l'île aux Pigeons. — *Phot. « Morue française ».*

SAINT-PIERRE ET MIQUELON

RENSEIGNEMENTS GÉOGRAPHIQUES

SITUATION. — Les îles Saint-Pierre et Miquelon émergent de l'océan Atlantique Nord à l'entrée du golfe du Saint-Laurent ; elles forment, avec les îlots qui avoisinent l'île Saint-Pierre, un archipel situé par 46° 45' et 47° 7' de latitude Nord et par 56°5' et 56°25' de longitude Ouest de Greenwich, dont la superficie est 24.131 hectares, soit la moitié du département de la Seine.

Leur importance est due à leur proximité des bancs de morue ainsi qu'à leur situation auprès de Terre-Neuve, carrefour des routes maritimes reliant l'Amérique du Nord aux ports de la Manche et de la mer du Nord.

L'île Saint-Pierre se trouve à 25 kilomètres de la côte méridionale de Terre-Neuve, à 3.700 kilomètres de Brest, 680 kilomètres d'Halifax et 1.275 kilomètres de Boston ; elle mesure 7 km. 500 de longueur et 6 kilomètres de largeur environ ; sa superficie est de 2.600 hectares.

L'île Miquelon, séparée de l'île Saint-Pierre par un détroit de 5 kilomètres de large, a une longueur de 39 kilomètres, une largeur de 13 kilomètres et une superficie de 21.531 hectares.

CONFIGURATION DU SOL. — Les îles Saint-Pierre et Miquelon sont presque exclusivement composées de porphyres pétrosiliceux, dont les fissures sont remplies de quartz généralement cristallisé ; aussi n'y a-t-il presque pas de terre végétale. Entre les roches, on rencontre des tourbières provenant de la décomposition des plantes aquatiques. Dans les endroits où un peu de terre arable s'est amoncelée et où des arbres pourraient pousser, la violence des vents empêche toute végétation de s'élever et l'on ne rencontre que des arbres rampant sur le sol et formant une brousse inextricable.

Les deux îles sont improductives ; néanmoins, avec de la patience, les habitants ont réussi à constituer quelques enclos où ils cultivent les légumes les plus robustes.

L'*île Saint-Pierre* affecte une forme irrégulière et aux côtes presque inabordables ; son altitude est de 200 mètres environ depuis la Pointe-à-l'Aigle jusqu'à la Pointe-à-Savoyard ; le sol s'abaisse dans la partie Sud-Est pour aboutir au cap Noir dominé par le phare de Galantry et où l'on trouve de nombreux étangs, dont celui du Savoyard qui a une superficie de 44 hectares et communique avec la mer ; les autres promontoires sont le cap Rouge, la pointe Blanche, la pointe du Diamant et le cap du Diable.

Quatre échancrures s'ouvrent dans la partie méridionale de l'île, le Barachois (port de Saint-Pierre), le petit Havre, l'anse à Ravenel et l'anse à Savoyard.

Un groupe d'îlots et de rochers, qui dépendent de Saint-Pierre et rendent l'accès du port dangereux, entourent l'île au Nord et à l'Est ; ce sont : le Grand et le Petit Colombier, les îles aux Pigeons, aux Vainqueurs, Pelée, du Massacre, aux Moules et l'île Marius, (île aux Chiens) ; cette dernière, la plus importante, se trouve à moins d'un kilomètre de Saint-Pierre.

Plus au large, à 9 kilomètres Nord-Est, se trouve l'île Verte qui nous appartient en partie avec l'Angleterre.

L'*île Miquelon*, au Nord de Saint-Pierre dont elle est séparée par un détroit improprement appelé « la Baie », était autrefois formée de deux îles, la *Grande* et la *Petite Miquelon*, cette dernière plus connue sous le nom de *Langlade*, entre lesquelles était un bras de mer de 487 mètres de large, d'une profondeur de 5 mètres à mer basse et qui a été comblé par les sables depuis 1783.

Cette dune de sable, d'une longueur de 9 à 10 kilomètres et large de 300 mètres dans sa partie la plus étroite, a été, pendant longtemps, fatale aux navigateurs, jusqu'au jour où on a érigé un phare qui éclaire cette côte dangereuse.

La plus grande altitude de Langlade se trouve dans la partie Nord (171 mètres) ; les principales pointes sont : le cap Percé, le cap d'Angeac, la pointe Plate qui porte un phare et le cap Coupé, extrémité méridionale de l'île ; quelques anses s'incrustent entre ses pointes, dont la plus importante est l'anse du Sud-Ouest.

Langlade est, sans conteste, la partie la plus pittoresque de la colonie ; on y trouve quelques arbres et des prairies, mais ce qui en fait surtout le charme, c'est sa plage magnifique, espèce de chaussée au sable d'une finesse extrême qui la réunit à la Grande Miquelon au Sud de l'étang du Grand Barachois.

La Grande Miquelon tient, à la fois, de Saint-Pierre et de Langlade ; parallèlement à la côte orientale, s'étagent des hauteurs dont la plus élevée a 250 mètres ; entre ces mornes s'étendent des marécages semés d'étangs qui se transforment peu à peu en tourbières très dangereuses en raison de leur profondeur ; une grande prairie, au foin renommé, se trouve au Sud de l'étang de Mirande. On y rencontre quelques bouquets d'arbres (aulnes, sapins et genévriers).

L'île se termine par une anse au bord de laquelle est bâti le village de Miquelon et qui se prolonge au Nord par la pointe rocheuse du cap Miquelon ; au Sud de cette anse se trouvent le Grand Etang ou Barachois et l'étang de Mirande entre lesquels s'élève le Chapeau de Miquelon, sommet pointu de 112 mètres d'altitude.

CLIMATOLOGIE. — Bien que sous la même latitude que Nantes, Poitiers, Tours, Bourges et Dijon, les îles Saint-Pierre et Miquelon sont loin de jouir du même climat, car leurs côtes se trouvent baignées par les courants froids venant du Labrador, et les courants chauds du *Gulf-Stream* passent trop loin pour qu'elles puissent ressentir la bienfaisante tiédeur de leurs eaux.

L'hiver y est plus long que rigoureux et l'été peut être comparé à celui d'Arkhangel où les ardeurs de la canicule sont inconnues.

La température hivernale est rarement inférieure à — 20° et celle de l'été ne monte qu'exceptionnellement à 20°.

La neige fait son apparition au mois de novembre ; elle commence à couvrir la terre et les végétations à la fin de décembre et tombe en abondance pendant janvier et février ; elle ne disparaît complètement qu'au mois d'avril. Quand sévissent les vents secs du Nord et du Nord-Est, la neige est tamisée et réduite en poussière impalpable et glacée, ou *poudrin*, qui pénètre partout, s'infiltre dans les vêtements et rend ces journées les plus pénibles de l'hiver.

En février et mars, les îles sont enfermées dans une ceinture de glace qui devient quelquefois une barrière infranchissable pour les navires.

A la fin du printemps et en été, et lorsque les vents viennent du Sud, la brume, très dangereuse pour la navigation, est à peu près certaine ; pendant les mois de juin et juillet, les brumes durent des semaines entières et l'on n'aperçoit le ciel qu'à de rares intervalles. Août et septembre, où cet état brumeux est moins persistant, sont les plus beaux mois de l'année.

Ile Saint-Pierre : l'Anse à Pierre.

Les orages sont extrêmement rares et la grêle est totalement inconnue. En mars, avril, mai, septembre et octobre et par les soirs clairs, on peut contempler les aurores boréales aux reflets métalliques ou aux simples lueurs d'un jaune pâle.

La partie de l'année la plus mauvaise est celle qui suit l'hiver où l'on passe alternativement du gel au dégel ; cependant, le climat est très sain et le chiffre de la mortalité est inférieur à celui de la France.

Ce climat peut être supporté par les personnes robustes, mais les tempéraments anémiés et délicats n'y évitent guère la tuberculose.

HISTORIQUE

Les îles Saint-Pierre et Miquelon semblent avoir été découvertes en même temps que Terre-Neuve, en 1497, par Jean Cabot, mais des pêcheurs normands, bretons et basques avaient déjà fréquenté ces parages.

Un des premiers voyages qui puissent être contrôlés est celui de Jean Denys, de Honfleur, qui établit une carte du golfe du Saint-Laurent, en 1506.

En 1534, Jacques Cartier, de Saint-Malo, envoyé par François Ier, reconnut Terre-Neuve, y planta le drapeau français et signala qu'il avait rencontré, aux îles Saint-Pierre et Miquelon, des navires français (bretons et basques) qui pratiquaient la grande pêche, de janvier à mars, sur les bancs de Terre-Neuve.

Ce ne fut que vers 1604 que des marins de Honfleur, le Havre et Dieppe songèrent à fonder des établissements sédentaires de pêcheries (simples installations de fortune) sur les côtes de Saint-Pierre et Miquelon ; la France prit alors officiellement possession de ces îles et, en 1670, une première colonie venant en partie de la côte basque s'installa définitivement à Saint-Pierre.

L'Angleterre nous contestant nos droits sur ces territoires, la France arma un fortin à Saint-Pierre avec une petite garnison (1694), mais cette occupation fut de courte durée, car, par le traité d'Utrecht (1713), nous cédions Terre-Neuve et les îles Saint-Pierre et Miquelon à l'Angleterre, en conservant néanmoins les droits de pêche ; nos nationaux durent se réfugier au Canada.

Après la guerre de Sept ans (1756 à 1763), pendant laquelle nous poursuivions la lutte avec l'Angleterre pour nos possessions de l'Amérique du Nord, le traité de Paris (1763) nous restitua les îles Saint-Pierre et Miquelon à condition de ne point les fortifier. Nos nationaux, réfugiés sur les côtes Sud du golfe du Saint-Laurent, reprirent possession des îles et y fondèrent de nouveaux établissements ; des pêcheurs normands et bretons vinrent se joindre à eux et portèrent le nombre des résidants à 1.600.

Les îles continuèrent à prospérer jusque sous l'administration du gouverneur baron de l'Espérance, en 1778, époque à laquelle les Anglais s'emparèrent de nouveau de nos territoires, déportèrent les habitants et rasèrent les maisons.

Le traité de Versailles (1783) nous rendit encore une fois les îles Saint-Pierre et Miquelon, les exilés reconstruisirent leurs habitations et, un an après, la population se montait au chiffre de 1.800.

Pendant la Révolution, en 1793, l'amiral anglais King s'emparait des îles et nos marins s'exilèrent pour la troisième fois en Nouvelle-Ecosse jusqu'au traité de Paris (1814) qui, cette fois, nous reconnut définitivement les îles Saint-Pierre et Miquelon, ainsi que nos droits antérieurs dans les eaux territoriales du *French Shore* ; le bourg de Miquelon fut fondé ; la prospérité reprit dans la colonie et la population alla sans cesse en croissant et atteignit son maximum en 1905 (6.500 habitants).

La question de Terre-Neuve. — Le traité d'Utrecht avait concédé aux pêcheurs français le droit exclusif de pêcher sur une partie de la côte occidentale de Terre-Neuve (le *French Shore*, côte française), mais des contestations incessantes entre pêcheurs français et anglais rendirent très difficile l'exercice de notre privilège ; le « Bait Bill » de 1886, défendant la vente aux pêcheurs étrangers de la *boëtte* ou appât indispensable à la pêche, et l'interdiction d'établir des homarderies françaises sur la côte furent la cause de nouvelles complications.

Pour éviter des conflits qui pourraient avoir de graves conséquences, les Cabinets de Paris et de Londres signèrent, le 8 avril 1904, une convention par laquelle la France renonçait à son droit exclusif de préparation et de séchage du poisson sur le *French Shore*, mais elle conservait les droits de pêche sur le même pied d'égalité que les Terre-Neuviens (droit de nous approvisionner de boëtte sur le littoral et de pêcher non seulement de la morue, mais aussi du homard).

Un village de pêcheurs. *Phot. Agence Générale des Colonies.*

Population. — La population sédentaire des îles Saint-Pierre et Miquelon s'élevait, en 1926, à 4.030 habitants, tous de race blanche, sans comprendre un seul autochtone ; ils sont en majorité des pêcheurs de race française (Normands, Bretons et Basques), aux familles nombreuses ; pendant les pêches, la population monte à 10.000 individus environ.

L'immigration des Basques, qui jouèrent un grand rôle dans le développement économique de la colonie, a très sensiblement diminué, tandis que les éléments normands et bretons augmentent en notable proportion.

Malgré le voisinage de l'Amérique et la cohabitation avec les Anglais, très nombreux dans les deux îles, les habitants ont conservé les mœurs et le tempérament exclusivement français, ils parlent une langue spéciale, pleine de saveur, en raison des emprunts faits à la vie de la mer.

Les exigences du climat ont imposé l'usage du bois

Vue partielle des Établissements de la « Morue française ».

pour la plupart des constructions, mais les intérieurs sont confortables et extrêmement bien entretenus, et cela se comprend aisément quand on pense aux longs mois d'hiver qui tiennent les habitants cloîtrés.

ADMINISTRATION

La haute administration de la colonie est exercée par un gouverneur des colonies assisté d'un conseil d'administration consultatif et d'un conseil de contentieux. La colonie n'est pas représentée au Parlement, mais elle possède un délégué au Conseil supérieur des colonies.

Le chef-lieu de la colonie est Saint-Pierre, où se concentre la population des autres îles (3.040 habitants) : c'est le siège du gouvernement. La ville s'étend sur les bords de la mer au Nord du Barachois (le port) et s'étage sur la colline en demi-cercle entre la mer et les mornes qui la surplombent ; ses rues sont larges, mais non pavées ; elle possède l'éclairage électrique et d'importantes canalisations d'eau. Les autres principales localités sont : Miquelon, Petit Miquelon ou Langlade, Ile aux Marins, qui comptent chacune environ 500 habitants.

Justice. — La colonie est divisée en deux cantons de justice de paix, dont les chefs-lieux sont Saint-Pierre et Miquelon. Un tribunal de 1re instance et un conseil d'appel siègent à Saint-Pierre ; le conseil d'appel se transforme en tribunal correctionnel pour le jugement des affaires dont la poursuite est de nature à comporter une peine afflictive ou infamante ; il lui est alors adjoint quatre notables. Saint-Pierre est aussi le siège d'un tribunal de commerce.

Finances. — Le service du Trésor est dirigé par un trésorier-payeur.

La monnaie légale ayant cours dans la colonie est le franc, mais les monnaies étrangères y ont une circulation très active. Une banque, à Saint-Pierre, effectue toutes les opérations courantes.

Instruction publique. — L'enseignement est placé sous l'autorité d'un inspecteur primaire.

Il existe à Saint-Pierre une école laïque mixte et un collège (le collège Saint-Christophe, tenu par des religieux).

Douanes. — La colonie n'est pas soumise au tarif douanier de la métropole.

Les produits français y sont exempts de droits de douane ; quant aux marchandises étrangères, elles acquittent des droits d'un tarif spécial à la colonie.

Société des Œuvres de mer. — La Société des Œuvres de mer entretient, sur les bancs, pendant toute la campagne de pêche, un navire-hôpital à bord duquel se trouve un médecin de la marine de l'Etat.

Ce navire visite en permanence les voiliers et chalutiers sur les lieux de pêche, hospitalise les malades et blessés ; ceux qui sont gravement atteints sont dirigés sur l'hôpital de Saint-Pierre. Après guérison, tous ces malades sont rendus à leur navire. Il délivre, en outre, des médicaments et du matériel ; il distribue le courrier aux pêcheurs, qui lui remettent celui à destination de la France.

Chaque jour, le navire-hôpital envoie par T. S. F., au poste radiotélégraphique de Saint-Pierre, la liste des navires visités, et ces renseignements sont immédiatement câblés à Paris et transmis aux ports d'origine des bateaux de pêche.

La Société des Œuvres de mer possède à Saint-Pierre une maison de famille où sont reçus les marins appartenant aux navires en relâche dans le port.

GÉOGRAPHIE ÉCONOMIQUE

Cultures et élevage. — Les ressources agricoles de la colonie sont à peu près nulles.

A Saint-Pierre, à part les petits jardins potagers que chaque propriétaire cultive autour de sa maison, le reste de l'île est en friche.

Dans la Grande Miquelon, la terre se prête mieux à l'agriculture ; on y rencontre des fermes qui, à côté des cultures vivrières, entreprennent aussi l'élevage de chevaux, bœufs, moutons et porcs, mais les produits sont d'un médiocre appoint au ravitaillement de la colonie qui doit importer tout ce qui est nécessaire à l'approvisionnement des habitants et des navires qui fréquentent le port de Saint-Pierre.

A Langlade, la nature est assez riche, on y voit des prairies émaillées de fleurs, des coteaux boisés, des bouquets d'arbres et d'arbustes nains (poiriers, néfliers, groseilliers, framboisiers) et des herbages pouvant fournir au bétail une nourriture suffisante.

Pêche. — Par leur situation, les îles Saint-Pierre et Miquelon, à proximité des Bancs de Saint-Pierre, du Banquereau et à quarante-huit heures du grand banc de Terre-Neuve, sont, à juste titre, appelées « le lieu de pêche le plus merveilleux du monde » et forment un point de concentration extrêmement précieux pour la pêche sur les bancs.

La pêche à la morue constitue donc l'unique richesse de la colonie.

Les bancs sont des hauts plateaux sous-marins formés par les apports qui, depuis des milliers d'années, sont résultés de la rencontre du *Gulf-Stream* avec le courant polaire et où la morue trouve une nourriture à son choix et une température à sa convenance.

Le *Banc de Saint-Pierre* est situé à 40 milles marins au Sud-Ouest de l'île

Le *Pro-Patria*, courrier postal. — *Phot. « Morue française ».*

et donne des pêches très fructueuses ; le *Banquereau*, plus éloigné, au Nord de l'île de Sable, est fréquenté par des pêcheurs américains et français et fournit de la morue de petite taille ; enfin, le *Grand Banc*, au Sud-Est de Terre-Neuve, est celui où l'on pêche la plus belle morue (4 à 15 kilos).

Malgré le chiffre formidable de morues qu'enregistre chaque campagne de pêche, le nombre et le poids ne diminuent pas en raison de la prodigieuse fécondité des femelles qui peuvent produire chacune neuf millions d'œufs.

La *grande pêche* est pratiquée par des voiliers et des chalutiers armés dans différents ports de France. Les voiliers ont un équipage qui varie suivant le nombre de *doris* qu'ils peuvent embarquer (les *doris* sont des embarcations légères, à fond plat, tenant admirablement la mer ; elles s'encastrent les unes dans les autres et sont chargées sur le pont) ; les chalutiers ont l'équipage nécessaire à la manœuvre du chalut.

La *petite pêche* ou pêche côtière est pratiquée sur les côtes de la colonie par de petites embarcations (*warys*) à fond plat, jaugeant 2 à 3 tonnes et pourvues d'un moteur ; leur équipage est de deux hommes et elles sont armées à Saint-Pierre et Miquelon.

Les engins employés sont le chalut et les lignes de fond et à main ; la ligne de fond a une longueur de 2.400 mètres et est armée de 2.000 hameçons auxquels sont fixés des appâts.

La pêche des voiliers commence au mois d'avril, se termine vers la fin octobre ; elle se divise en trois périodes employant chacune des appâts différents : le *bulot*, sorte de bigorneau de forte taille qui gît en abondance sur les fonds mêmes où se pêche la morue ; le *capelan*, petit poisson à dos noir qu'à l'époque du frai la mer repousse sur le rivage ; l'*encornet*, petit mollusque du genre pieuvre, qui se laisse prendre à la turlotte (appât artificiel) suspendue à une ligne à main. La pêche des chalutiers commence actuellement en février et se termine au début de décembre.

Aussitôt pêchée, la morue est préparée sur le bateau même, c'est-à-dire dépecée, vidée, décapitée, salée et disposée en tas ; dans cet état, elle prend le nom de *morue verte*. La morue verte est livrée par les navires pêcheurs soit en France, soit à Saint-Pierre et Miquelon. Dans ce dernier port elle est ou bien transbordée sur des navires « chasseurs », qui la rapportent en France, ou bien préparée sur place. A Saint-Pierre, seule la Société la « Morue française » a une installation de séchage mécanique.

Dans l'opération du dépeçage, on conserve les foies, pour la préparation des huiles médicinales et d'une huile noire exclusivement employée dans la tannerie, et les œufs, ou *rogues*, qui servent comme appâts.

La morue n'est pas le seul poisson qui existe sur les bancs où la pêche est pratiquée ; plusieurs autres poissons s'y trouvent en abondance et leur capture pourrait être très rémunératrice : l'églefin qui, séché et fumé, est connu sous le nom de « haddok » ; le flétan, de la famille des soles, limandes et turbots, qui atteint parfois 2 mètres de long et un poids de 200 kilos et est consommé aux Etats-Unis ; le capelan, petit poisson à la chair très délicate, consommé frais, séché et fumé, et enfin le hareng.

L'appauvrissement des ressources alimentaires pendant et après la grande guerre a obligé tous les pays à donner une plus grande place au poisson dans leur nourriture. A l'exemple de l'Angleterre, des Etats-Unis d'Amérique, du Canada et du Japon, la France s'efforce de développer et d'encourager la consommation du poisson congelé qui, seul, permettra de tirer un meilleur parti des ressources que peut contenir notre domaine sous-marin. Pour obtenir ce résultat, le service des pêches de la marine marchande a fait construire, en 1920, à Saint-Pierre un grand frigorifique destiné à congeler les produits de la pêche de nos marins et à les conserver en chambre froide en attendant qu'ils soient embarqués sur des cargos spéciaux et transportés au frigorifique récepteur de Lorient ou dans tout autre port de débarquement. Ce frigorifique est en mesure de congeler 100 tonnes de poisson par jour et peut contenir 3.000 tonnes de poisson congelé mis en caisse ; il possède, en outre, une fabrique de glace capable de produire 15 tonnes de glace par jour. Malheureusement, il n'a pu jusqu'à ce jour être exploité en raison de l'impossibilité de faire supporter à la morue, qui ne peut se vendre que comme un poisson bon marché, les frais généraux de frigorification et de transport en France par cargos spéciaux.

Les déchets des grands poissons, églefins, flétans et morues, peuvent servir à fabriquer des huiles, des guanos (*fish fertilizer*), de la poudre de poisson dont le bétail est friand, de la gélatine (*fish isinglass*) et de la colle (*fish glue*) et offrir à la colonie un nouveau champ d'activité industrielle.

COMMERCE. — Les exportations de la colonie consistent uniquement en produits et sous-produits de la pêche. Elles atteignent annuellement 200 millions de francs, dont 30 millions pour la morue.

Les importations, s'élevant entre 200 et 220 millions, consistent principalement en denrées nécessaires à l'alimentation, en vêtements et tissus et en articles destinés à l'industrie de la pêche.

LIGNES DE NAVIGATION. — Il n'existe pas de lignes de navigation régulières entre la France et Saint-Pierre et Miquelon. Pour se rendre dans la colonie, on s'embarque au Havre à bord d'un paquebot de la *Compagnie Générale Transatlantique* à destination de New-York ; là, on emprunte la voie ferrée du *Boston and Maine Railroad* jusqu'à Halifax (32 heures) ; dans ce port, un steamer de la Société la « Morue française » qui assure le service tous les 14 jours avec Saint-Pierre du 1er janvier au 30 avril ; la traversée dure 36 heures ; pendant la belle saison, du 1er mai au 30 novembre, on s'embarque à Sydney, dans l'île du Cap-Breton, et la traversée dure 16 heures. La même société possède aussi des vapeurs qui effectuent le trajet direct de France (Saint-Malo, Fécamp, Bordeaux, Marseille et Port-de-Bouc) à Saint-Pierre, du mois de mars au mois de novembre.

POSTES, TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES. — Le service postal est assuré par la Société la « Morue française » (Halifax-Sydney à Saint-Pierre) ; un autre bateau de cette société assure ce service entre Saint-Pierre-Langlade et la Grande Miquelon.

Par sa situation géographique, Saint-Pierre est le centre d'un réseau sous-marin mettant la colonie en communication directe et extra-rapide avec la France, les Etats-Unis d'Amérique, le Canada, Terre-Neuve et l'Angleterre.

Deux compagnies de câbles télégraphiques ont une agence à Saint-Pierre.

La *Compagnie française des câbles télégraphiques* y exploite les câbles : Saint-Pierre à Déolen, près de Brest ; Saint-Pierre à Cap Cod (Massachusetts), relié au câble Cap Cod-Brest ; Saint-Pierre à Canso (Nouvelle-Ecosse) et l'ancien câble allemand Manhattan Bay (New-York) Açores-le Minou (Brest).

La *Western Union Telegraph Company* exploite six câbles reliant Saint-Pierre à New-York, Terre-Neuve, North Sydney (Nouvelle-Ecosse) et Valentia (Irlande).

Une station radiotélégraphique de grande portée est installée à Saint-Pierre ; elle est en correspondance avec Bordeaux (Croix d'Hins) et peut couvrir tous les bancs de Terre-Neuve et se maintenir en communication avec les navires faisant route dans ces parages. Un petit poste relie Miquelon à Saint-Pierre et un poste de secours est installé à la pointe Langlade pour établir la communication avec les postes de Saint-Pierre et Miquelon ; tous les points isolés des deux îles sont ainsi en communication constante avec Saint-Pierre.

Un réseau téléphonique, exploité par la « Morue française », fonctionne à Saint-Pierre.

ROUTES. — Deux routes principales partant de Saint-Pierre relient le chef-lieu : celle du Nord au Cap-à-l'Aigle (3 kilomètres) et celle du Sud au Savoyard (5 kilomètres) avec bifurcations sur le Diamant et le phare de Galantry.

Récolte du bois à feu. — *Phot. « Morue française ».*

COLONIES FRANÇAISES D'AMÉRIQUE

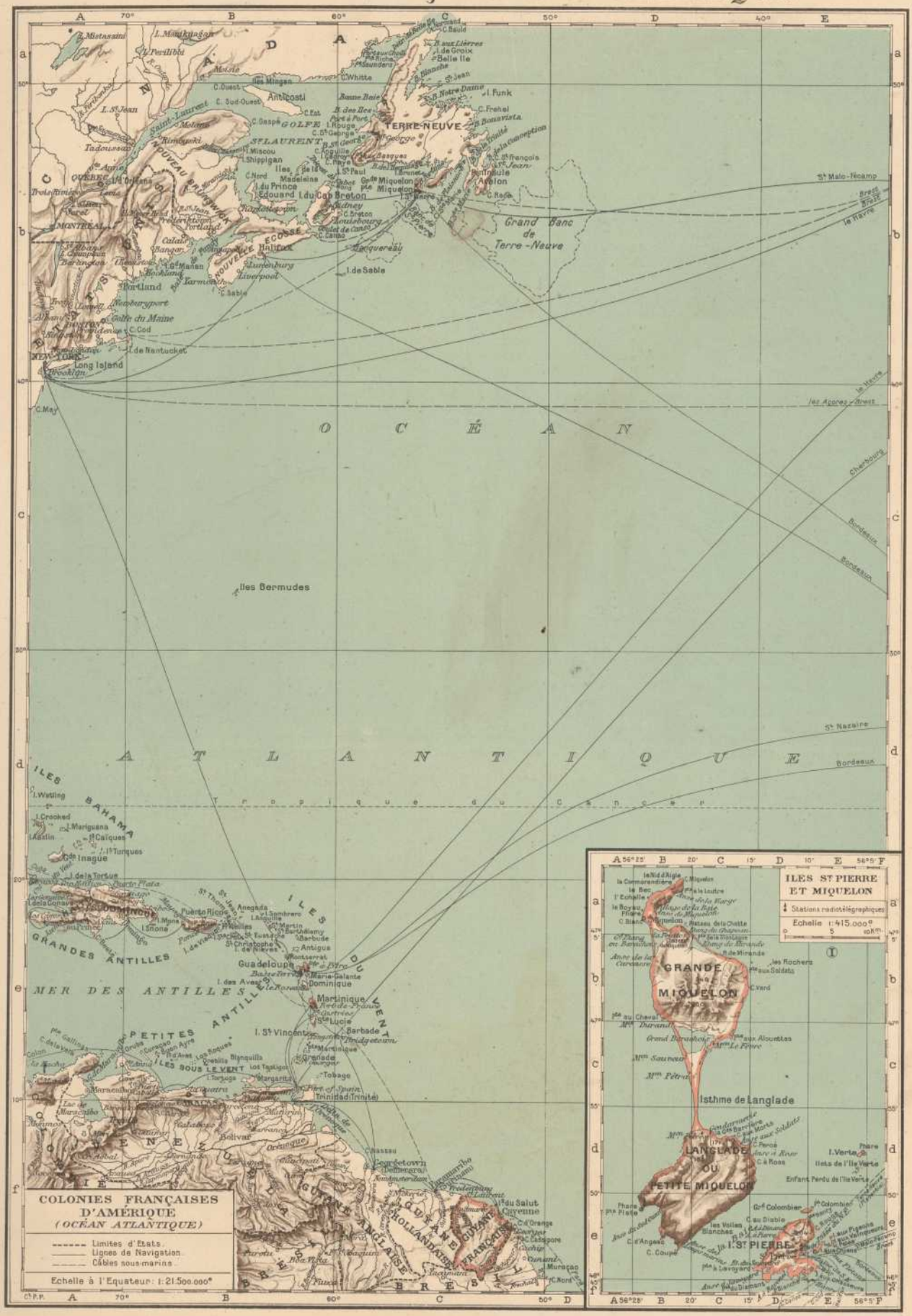

Édité par *L'Illustration*.

La rade du Petit Cul-de-Sac, parsemée d'îlots, devant Pointe-à-Pitre.

LA GUADELOUPE

RENSEIGNEMENTS GÉOGRAPHIQUES

SITUATION. — L'île de la Guadeloupe, l'une des plus pittoresques des Petites-Antilles (*Iles du Vent*), se trouve à 100 kilomètres au Nord-Ouest de la Martinique dont elle est séparée par l'île anglaise de la Dominique.

Baignée à l'Est par l'océan Atlantique et à l'Ouest par la mer des Antilles, elle est située par 15°57' et 16°31' de latitude Nord et par 61°10'36" et 61°48'48" de longitude Ouest de Greenwich.

La Guadeloupe est divisée en deux parties séparées par un bras de mer que les premiers colons ont appelé la Rivière Salée, parce qu'il ressemble à un cours d'eau ordinaire ; ce détroit, qui a une longueur de 4.700 mètres, 30 à 120 mètres de large et une profondeur de 5 à 6 mètres, est seulement praticable aux bateaux de faible tonnage. A l'Ouest de la Rivière Salée, se trouve la Guadeloupe proprement dite ou *Basse-Terre*, et, à l'Est, la *Grande-Terre*.

L'ensemble de l'île a un pourtour de 440 kilomètres et une superficie de 150.921 hectares, soit la 365e partie de la France et à peu près le quart du département de l'Orne. Mais en y ajoutant les dépendances (voir plus loin), cette superficie est de 178.000 hectares.

CONFIGURATION DU SOL. — La *Basse-Terre* a la forme d'une ellipse orientée Nord-Sud ; sa plus grande longueur, de la pointe Allègre à la pointe du Vieux-Fort, est de 46 kilomètres environ, sa largeur, de 27 kilomètres, et sa superficie, de 94.316 hectares ; ses côtes, escarpées et bordées de falaises, se développent sur une longueur de 180 kilomètres; son sol, montagneux et volcanique, est constitué par une chaîne de montagnes allant du Nord-Ouest au Sud-Est et d'une altitude moyenne de 1.000 mètres que domine le *Volcan de la Soufrière*, toujours en activité. Ces montagnes sont désignées, d'après leur forme et leur altitude, sous le nom de mornes ou de pitons ; elles sont séparées par de fertiles vallées et sur leurs flancs coulent, en maints endroits, des cascades admirables.

La *Grande-Terre*, de forme triangulaire, mesure, du Nord au Sud, 28 kilomètres de la Pointe de la Grande-Vigie à la Pointe Caraïbe et 48 kilomètres de largeur de la Pointe des Châteaux à la Rivière Salée ; sa superficie est de 56.626 hectares ; ses côtes pittoresques et bordées de rochers formant grottes ont un développement de 264 kilomètres. C'est une île essentiellement calcaire d'origine sédimentaire ; elle est traversée au Centre par des mornes boisés dont les plus élevés atteignent à peine 100 à 115 mètres.

Les côtes de la Guadeloupe présentent un grand nombre d'échancrures qui forment d'excellents mouillages ; les deux grandes rades sont celles de *Pointe-à-Pitre* et du *Moule*. Les deux grandes baies (Grand Cul-de-Sac au Nord et Petit Cul-de-Sac au Sud), qui se trouvent de part et d'autre de la jonction de la Grande-Terre et de la Basse-Terre, sont parsemées d'îlots.

HYDROGRAPHIE. — La *Basse-Terre* est arrosée par de nombreux cours d'eau (80) qui ont une grande importance au point de vue de l'exploitation agricole ; dans le Nord de l'île, quelques-uns sont navigables pour les barques et pirogues sur des distances variables de quelques centaines de mètres à plusieurs kilomètres à partir de leur embouchure.

La *Grande-Terre* n'a que des ruisseaux qui deviennent de véritables torrents à la saison des pluies.

CLIMATOLOGIE. — Le climat de la Guadeloupe est doux et la chaleur y est supportable ; la température moyenne est de 26° centigrades dans les parties basses ; sur les hauteurs, elle est de 16° ; le maximum varie de 30° à 32° à l'ombre et le minimum entre 20° et 22°.

Sauf en certaines régions côtières, le climat est salubre, particulièrement sur les plateaux.

L'année se partage en deux saisons: l'une, froide et sèche (décembre à mai), qui est la période du renouveau, du printemps magique des tropiques ; l'autre, chaude et humide (juin à novembre), qui est l'époque des pluies et des chaleurs ; elle est marquée par des pluies diluviennes et des perturbations atmosphériques connues sous le nom de *Coups de vent* ou cyclones, aux terribles ravages, comme celui qui, au milieu de septembre 1928, a détruit presque complètement Pointe-à-Pitre et fait plus de 600 morts.

Mulâtresse en costume national.
Phot. Agence Générale des Colonies.

DÉPENDANCES

Les dépendances de la Guadeloupe sont constituées par cinq groupes d'îles :

1° *Marie-Galante*, à 27 kilom. 500 à l'Est-Sud-Est de la pointe Capesterre, par 15°53' — 16°3' de latitude Nord et par 61°11' — 61°20'30" de longitude Ouest de Greenwich ; de forme à peu près circulaire, elle mesure environ 15 kilomètres de diamètre ; sa superficie est de 14.932 hectares, à peu près celle de la forêt de Fontainebleau.

L'île est traversée par une chaîne de montagnes appelée *Barre de l'Ile*, couverte de forêts, et dont le point culminant, le *Mont Constant*, a une altitude de 205 mètres ; la végétation est luxuriante et les bords de mer pittoresques.

2° *Les Saintes*, à une douzaine de kilomètres

au Sud-Est de la pointe du Vieux-Fort, groupe formé de huit îlots d'une superficie totale de 1.442 hectares : *Terre de Haut*, le plus grand du groupe ; *Terre du Bas*, ainsi appelé parce qu'il est situé sous les vents de l'archipel ; il est séparé de la Terre de Haut par la passe du Sud-Ouest, d'une largeur de 5 kilomètres ; *Ilet à Cabrit*, *Grand Ilet*, la *Coche*, les *Augustins*, le *Paté* et la *Redonde*.

Le climat des Saintes est d'une salubrité exceptionnelle qui le fait désigner comme le sanatorium des Antilles.

3° *La Désirade*, à 11 kilomètres de la pointe des Châteaux (Grande-Terre), est située par 16° 20' de latitude Nord et 61° 5' de longitude Ouest de Greenwich ; sa longueur, de la Pointe Nord à la pointe des Colibris, est de 11 kilom. 300, sa largeur est de 2 kilomètres et son pourtour de 22 kilomètres.

L'île est traversée par une chaîne de montagnes dont le point culminant, le mont Frégate, atteint 280 mètres. Son sol sablonneux est complètement dépourvu d'eau, ses sources ne s'alimentent que pendant la saison des pluies.

Au Sud-Ouest de la Désirade se trouve la *Petite-Terre*, composée de deux îlots : Terre de Haut et Terre de Bas. La superficie de la Désirade, y compris celle de la Petite-Terre, est de 3.078 hectares.

4° *Saint-Barthélemy*, à 175 kilomètres Nord-Nord-Ouest de la Guadeloupe par 17°35" de latitude Nord et 62°50' de longitude Ouest de Greenwich ; cette île, de forme irrégulière, mesure 9 kilomètres de l'Est à l'Ouest et environ 26 kilomètres de pourtour ; sa superficie est de 2.450 hectares.

Son sol montagneux et de formation volcanique est peu productif ; ses côtes, très déchiquetées, offrent des abris sûrs aux bateaux de petit tonnage. Une quinzaine d'îlots et de rochers l'entourent : Fourche, Boulanger, Chevreau, Frégate, Toc Vers et Tortue, au Nord ; Fourmi et Coco, au Sud.

5° *Saint-Martin*, à 233 kilomètres au Nord-Nord-Ouest de la Guadeloupe, par 18°5'3" de latitude Nord et 63°5' de longitude Ouest de Greenwich. Cette petite île, de 24 kilomètres de longueur, 20 de largeur et 72 de pourtour, se compose d'une terre principale et d'une autre de moindre étendue (Terre Basse), reliées par une longue bande de sable entourant une nappe d'eau (lac Simson's Bay), de 250 hectares. Son sol, pierreux et sec, est très fertile pendant la saison des pluies. La partie Sud est hollandaise. La partie française (2/3 de l'île) couvre 5.177 hectares.

HISTORIQUE

Lors de son second voyage au Nouveau Monde, la première terre que Christophe Colomb aperçut, le 3 novembre 1493, fut une petite île aux côtes escarpées qu'il dénomma *Desirada* ; il mit ensuite le cap sur une île plus vaste à laquelle il donna le nom de son vaisseau *Maria Galanta* et débarqua enfin dans une île plus grande encore qu'il baptisa *Guadeloupe* à cause de la ressemblance de ses montagnes avec celles de la Sierra de Guadelupe d'Espagne. Colomb prit possession de tout l'archipel au nom du roi d'Espagne Ferdinand le Catholique, mais les Espagnols se désintéressèrent de leur nouvelle conquête et la Guadeloupe fut occupée le 28 juin 1635 par une petite troupe de 550 Français.

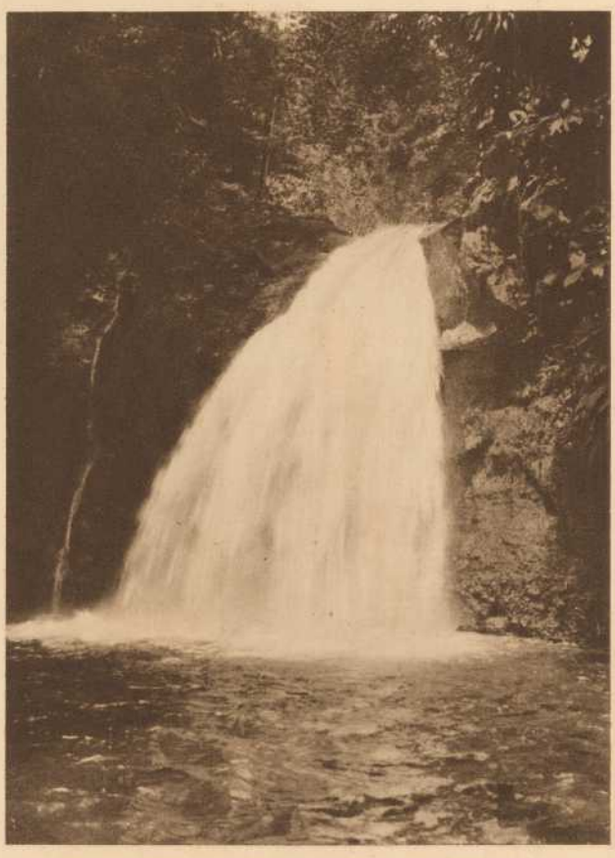

Le saut de la rivière la Lézarde (Basse-Terre), de 50 mètres de haut.
(Phot. Agence Générale des Colonies.)

Forêt de bambous. *(Phot. Agence Générale des Colonies.)*

La Guadeloupe et ses dépendances furent administrées d'abord par la *Compagnie des Isles d'Amérique* qui les vendit en 1649 au marquis de Boisseret. Colbert les racheta quelques années plus tard pour la *Compagnie des Indes Occidentales*, mais celle-ci ayant fait de mauvaises affaires, il fit réunir les îles à la Couronne en 1674.

Pendant les dernières années du dix-septième siècle et tout le dix-huitième, la Guadeloupe subit les contre-coups des guerres européennes. Les Anglais, qui l'avaient attaquée à plusieurs reprises, réussirent à s'en emparer en 1759 après une résistance héroïque qui dura trois mois. Le traité de Paris, du 23 avril 1763, nous la restitua. Une ère de prospérité s'ouvrit alors pour la colonie, qui avait été déclarée indépendante de la Martinique sous la tutelle de laquelle elle avait d'abord été placée. Mais en 1790 éclata la guerre civile, suite des décrets de la Convention qui avaient affranchi les noirs. Les Anglais, profitant de ces querelles intestines, s'emparèrent à nouveau de la Guadeloupe le 21 avril 1794 ; ils en furent expulsés sept mois plus tard par une escadre française. Le nom du commissaire de la Convention Victor Hugues demeure attaché à cette lutte glorieuse. Après la paix d'Amiens, en 1802, le Premier Consul envoya à la Guadeloupe, pour y rétablir l'esclavage, une expédition commandée par le général Richepanse. En 1810, la Guadeloupe retomba encore une fois au pouvoir des Anglais, fut rendue à la France en 1814 par le traité de Paris, reprise par les Anglais pendant les Cent-Jours et définitivement restituée au gouvernement de Louis XVIII en juillet 1816.

Lors de la Révolution de 1830, les noirs se soulevèrent pour réclamer l'abolition de l'esclavage, mais ils furent vite réprimés. C'est seulement le 4 mars 1848, grâce aux efforts de Schoelcher, que l'esclavage a disparu. Depuis cette époque, la Guadeloupe est rentrée dans la vie politique de la France.

La Guadeloupe a été éprouvée le 8 février 1843 par un terrible tremblement de terre et, en 1871, par deux incendies qui détruisirent presque complètement la ville de Pointe-à-Pitre.

Population. — Comme dans toutes les Antilles, la population primitive de la Guadeloupe était formée par les Caraïbes, originaires de l'Amérique du Sud, qui furent anéantis par les conquérants. Leurs survivants furent transportés, en 1660, à Saint-Vincent, dans les Petites-Antilles, et à la Dominique.

Avant la Révolution, la composition de la population de l'île était la suivante : 1° la population blanche créole (5.000 environ), qui s'était conservée pure de mélange et était représentée par les familles des grands planteurs ; 2° les esclaves noirs, importés de la côte d'Afrique ou nés à la Guadeloupe (25.000) ; 3° les types croisés, métis, quarterons et mulâtres (30.000). Mais, après l'abolition de l'esclavage, les métis prirent la prédominance et il ne reste plus que 5.000 à 6.000 individus noirs.

La population actuelle de la colonie est de 243.000 habitants.

ADMINISTRATION

L'administration générale de la colonie est confiée à un gouverneur, assisté d'un conseil privé consultatif.

La colonie est représentée au Parlement par un sénateur et deux députés. Elle possède un conseil général de 36 membres, élus par le suffrage universel, et une commission coloniale. Elle est divisée en trois arrondissements comprenant onze cantons et trente-quatre communes.

1° L'arrondissement de *Basse-Terre* comprend 5 cantons (*Basse-Terre*, *Capesterre*, *Pointe-Noire*, *Saint-Martin* et *Saint-Barthélemy*), comportant 16 communes.

Une cocoteraie, aux environs de Pointe-à-Pitre. *Phot. de La Gicleis.*

La ville de Basse-Terre (8.357 habitants) est bâtie en amphithéâtre le long du rivage de la mer ; elle est le siège du gouvernement local, des directions des différents services de l'administration et de la justice et de l'évêché. La ville est éclairée à l'électricité.

2° L'arrondissement de Pointe-à-Pitre comprend 5 cantons (*Pointe-à-Pitre, Lamentin, Port-Louis, Le Moule* et *Saint-François*), comportant 15 communes.

La ville de Pointe-à-Pitre (26.445 habitants) est située à 65 kilomètres de Basse-Terre ; son port, placé au fond du Petit Cul-de-Sac et entouré d'une ceinture d'îlots, est un des plus beaux des Antilles. Pointe-à-Pitre est la résidence des consuls accrédités auprès du gouvernement ; les établissements de crédit et les Sociétés de navigation y ont leur siège social ou leur agence principale.

3° L'arrondissement de *Marie-Galante* est formé du canton de même nom et est divisé en trois communes.

ARMÉE ET MARINE. — Au point de vue de l'organisation militaire, la Guadeloupe fait partie du groupe des Antilles dont le commandant supérieur réside à Fort-de-France (Martinique).

Les forces militaires de l'île comprennent une compagnie d'infanterie coloniale, à Pointe-à-Pitre, et un détachement de gendarmerie.

L'inscription maritime fonctionne, à la Guadeloupe, comme dans la métropole.

JUSTICE. — L'organisation judiciaire, ayant pour chef le procureur général, comprend : deux cours d'assises (Basse-Terre et Pointe-à-Pitre), une cour d'appel à Basse-Terre, deux tribunaux civils (Basse-Terre et Pointe-à-Pitre), dix tribunaux de paix dans les chefs-lieux de canton ; ceux de Grand-Bourg (Marie-Galante) et de Saint-Martin sont à compétence étendue.

INSTRUCTION PUBLIQUE. — L'enseignement est placé sous la direction du proviseur du lycée de Pointe-à-Pitre (lycée Carnot, fréquenté par environ 500 élèves) qui possède les attributions d'un recteur de la métropole. Des *cours secondaires de jeunes filles*, dits cours Michelet (270 élèves), existent également à Pointe-à-Pitre.

L'*enseignement primaire*, obligatoire et gratuit, est donné dans 103 écoles publiques par 302 instituteurs et institutrices à plus de 15.000 élèves.

Divers établissements d'*enseignement privé* groupent, de leur côté, près de 700 élèves. Il y a, enfin, une *école professionnelle*, un *cours d'hydrographie*, des *cours commerciaux* et une *école pratique d'agriculture* dans la commune de Sainte-Rose (Nord de Basse-Terre).

CULTES. — La religion catholique est professée par la majeure partie de la population. La Guadeloupe forme un diocèse suffragant de l'archevêché de Bordeaux, à la tête duquel est un évêque à Basse-Terre.

Un consistoire protestant est établi au Marigot (Saint-Martin), et un consistoire de l'église méthodiste à Saint-Barthélemy.

DOUANES. — La Guadeloupe est soumise aux tarifs des douanes métropolitaines ; les marchandises étrangères acquittent, en principe, les mêmes droits que si elles étaient introduites en France, sauf exceptions prévues à un tarif spécial.

Toutes les marchandises importées paient, en outre, un droit d'octroi de mer, de consommation, de statistique, etc.

GÉOGRAPHIE ÉCONOMIQUE

La Guadeloupe est un des pays les plus fertiles du globe, mais, sur les 178.000 hectares de sa superficie, 46.000 sont classés non susceptibles d'être cultivés et, sur les 132.000 restant, il n'y en a que 66.000 occupés par des cultures diverses.

FORÊTS. — Les deux tiers de la Basse-Terre sont couverts de forêts non exploitées faute de communications, de sorte que la colonie est obligée d'importer des Etats-Unis des quantités considérables de bois de construction.

On trouve dans ces forêts des bois convenant au charronnage, à la charpente et à l'ébénisterie et très supérieurs au chêne de France sous le rapport de la durée, de la solidité et de l'élasticité ; des essences ; des matières tinctoriales, tannantes et résineuses ; des produits oléagineux, aromatiques et médicinaux.

Les bois les plus répandus sont : le poirier, le gommier, le fromager, le figuier sauvage, le myrte, le flamboyant, l'acajou rouge dont la gomme est semblable à la gomme arabique, le bois de fer, le bois vert, le bois de rose, le courbaril, le noyer des Antilles, le balata qui fournit une gutta-percha supérieure à celle de l'Inde, le palétuvier qui contient cinquante fois plus de tanin que l'écorce du chêne.

Les essences et aromates poussent un peu partout (arbre à encens, cannelier, vétiver, poivrier, muscadier, bois d'Inde, avec lequel on fabrique du Bay-Rum, ambrette, ylang, gingembre et giroflier).

Les plantes tinctoriales les plus répandues sont le roucouyer, le campêche et l'indigo.

Les produits médicinaux sont représentés par le petit ipéca, l'enbas feuille rouge (fièvres), le guéri-tout (émollient), le persil bâtard (diurétique), la quinine de Cayenne, l'aloès et le ricin.

AGRICULTURE. — Les produits textiles sont très nombreux (mahot, balisier, cotonnier, ramie, lianes et carata).

Les arbres fruitiers principaux sont : le bananier, l'arbre à pain de Tahiti, le cocotier, l'oranger, le manguier, le sapotillier, l'abricotier, le caïmitier, le mombin, l'acajou à pommes, le tamarinier, le pommier de Cythère, le goyavier, le papayer, le corossolier, le grenadier, l'avocatier, le palmier, le cerisier, la barbadine, le prunier, la vigne, le figuier, le framboisier, le groseillier, etc.

Les cultures vivrières y poussent bien (ignames, cousse-couche, madères, malangas, pois, maïs, patates et artichauts).

CULTURES INDUSTRIELLES. — Etant donné la température de l'île (25 à 30°) et l'humidité qui y règne, la Guadeloupe est un pays de production de *canne à sucre* ; cette culture est surtout poussée le long du littoral, particulièrement dans les plaines de la Grande-Terre, et répartie entre les communes suivantes : Morne-à-l'Eau, Canal, Port-Louis, Moule, Sainte-Anne et Saint-François ; dans la Basse-Terre, elle intéresse les communes de Sainte-Rose, Lamentin, Baie Mahault, Petit-Bourg et Capesterre.

La superficie totale cultivée en canne à sucre est de 31.277 hectares qui produisent une moyenne de 36 à 40 millions de kilogrammes de sucre et 16 à 20 millions de litres de rhum.

Le *caféier* est, après la canne à sucre, la culture la plus répandue dans la colonie. Rien que dans la Basse-Terre, elle occupe 7.000 hectares, qui produisent annuellement une moyenne de 800.000 kilos de café ; les principaux centres de culture sont à Capesterre, Trois-Rivières, Gourbeyres, Saint-Claude, Baillif, les Vieux-Habitants, Bouillante, Pointe-Noire et Deshayes.

Allée Dumanoir, à Capesterre. *Phot. Boix.*

La culture du *cacaoyer*, facile et lucrative, demandant peu de main-d'œuvre et de capitaux, est entreprise sur 5.200 hectares ; on compte 500 pieds à l'hectare, produisant 2 kilos de cacao par pied. L'exportation annuelle du cacao atteint 900.000 kilos.

La *vanille* est cultivée seulement dans la Basse-Terre ; il y a deux espèces de vanille : le vanillon ou vanille indigène, qui pousse naturellement dans la forêt, et la vanille du Mexique, qui est la plus recherchée ; cette plante est cultivée dans les champs de caféier, en la faisant grimper aux arbres. Son exportation est de 30.000 kilos par an.

Le *coton*, et surtout l'espèce dite *longue-soie*, a toujours été cultivé à la Guadeloupe ; cette culture s'étend sur une superficie de 1.550 hectares dans les communes de Saint-François, Baillif, Vieux-Habitants et les îles Désirade, Saintes, Marie-Galante, Saint-Barthélemy et Saint-Martin.

Depuis la découverte des couleurs d'aniline et de certains produits chimiques, la culture du *roucou* et du campêche diminue chaque année ; néanmoins, on exporte encore annuellement 16.000 kilos de roucou et 600.000 kilos de campêche.

Toutes les régions de la colonie (spécialement à Saint-Barthélemy) se prêtent à la culture de l'*ananas*. Une usine de conserves d'ananas existe à Pointe-à-Pitre.

Le *manioc* entre pour une grande partie dans l'alimentation de la population ; il est cultivé sur 7.000 hectares, d'un revenu de 1.500 à 2.000 francs l'hectare.

Faune. — Il n'y a pas d'animaux dangereux à la Guadeloupe, mais on y rencontre des moustiques, maringouins, fourmis, rats, mangoustes, chauves-souris, racoons (sorte de raton atteignant la taille d'un renard), agoutis de la taille d'un lapin ; les abeilles, guêpes et mouches à feu y sont en grand nombre.

Élevage. — D'après les dernières statistiques, les différentes espèces d'animaux que comporte l'élevage comprennent : 4.000 ânes, 11.500 béliers et moutons, 16.900 boucs et chèvres, 8.500 chevaux, 51.000 porcs, 3.600 mulets, 13.500 taureaux et bœufs, 12.500 vaches.

Les oiseaux aux plumages variés sont nombreux : perdrix, tourterelles, pies, grives, merles, ortolans, hirondelles de passage, oiseaux-mouches et colibris ; parmi les oiseaux aquatiques : frégates, pélicans, crabiers (genre de héron), bécasses, poules d'eau, canards sauvages, mouettes, etc.

Pêche. — Les eaux de la Guadeloupe sont très poissonneuses ; on y trouve : thon, tazar, capitaine, maquereau, vivaneau, vieille, bonite, dorade, brochet, carangue, colas, camarde, sarde, horphie, balaou, tanche, sardine dorée, coulirou, raie et titiris ; des crustacés : crabes, tourlourous, homards et langoustes : des mollusques : lambis, huîtres, palourdes, burgos et chaubettes.

Productions minérales. — La Guadeloupe possède des carrières de pouzzolanes, de pierres de taille et pierres d'architecture ; ses solfatares ne sont pas exploitées. On y trouve aussi du basalte, de l'ocre, de l'argile, du fer sulfuré, du manganèse, des gisements de sable de fer oxydulé magnétique et des pierres de touche ; on signale du zinc et du plomb à Saint-Barthélemy ; de riches salines sont exploitées à Saint-Martin.

Les nombreuses *sources thermales* qui se trouvent à la Guadeloupe ont été classées de la façon suivante :

Eaux sulfureuses : Matouba, au pied occidental du Nez Cassé, à 1.015 mètres d'altitude, température 54°, employées dans les cures rhumatismales ; *Galion*, sur le versant Ouest de la Soufrière, à 1.115 mètres d'altitude : température variable entre 34 et 70°, débit abondant, traitement des affections de la peau ; *Saint-Charles*, à la localité de ce nom à 4 kilomètres de Basse-Terre : faible débit avec une température de 25°, efficace contre les affections chroniques justiciables du traitement sulfureux ; *Sofaya de Sainte-Rose*, à 5 kilomètres du bourg de Sainte-Rose, à 275 mètres d'altitude : efficacité dans le traitement des rhumatismes et de la sciatique ;

Eaux salines faibles : le Pigeon ou *le Curé*, la *Rivière de Bouillante*, *Dolé*, dans la commune de Goubeyre où il y a deux sources, la Digue, 33°, et Capès, 38° (arthritisme, congestion du foie, paludisme, dyspepsie, etc.) ; *Ravine chaude du Lamentin* ;

Eaux fortes : Fontaine de Bouillante et le *Palétuvier* à Bouillante ;

Eaux salines fortes avec dépôts ferrugineux : Bains jaunes, dont la piscine se trouve à 950 mètres au pied même de la Soufrière, température, 35° ; *Bains de Beauvallon*.

Industrie. — Les deux principales industries de la Guadeloupe sont la fabrication du sucre dans 15 usines et du rhum dans 77 distilleries agricoles. Il convient de mentionner, en outre, des liquoreries, des tanneries, des chocolateries, des tuileries, briqueteries et poteries, des usines à chaux, une savonnerie. La culture du tabac semble s'étendre.

Commerce. — Les ports de Basse-Terre et de Pointe-à-Pitre sont seuls ouverts au commerce et presque tout le trafic se fait par Pointe-à-Pitre.

Les *importations* à la Guadeloupe consistent principalement en chevaux, bœufs, porcs, farine, riz, avoine, huiles, conserves, vins, liqueurs, épicerie, tabac, armes, munitions, outils, tissus, pharmacie, bijouterie, mercerie, librairie, papier, automobiles, ouvrages en caoutchouc et ouvrages de mode provenant de France ; en huiles, graisses, farine, savon, tissus, engrais chimiques, fer et bois de construction, ciment, pétrole, meubles, allumettes, houille, tôle provenant des Etats-Unis ; en houille et guano venant d'Angleterre et sel marin provenant des Antilles hollandaises.

Les *exportations* de la Guadeloupe consistent en sucre, noix de coco, rhum, tafia, café, coton, cacao, roucou, campêche, vanille, peaux, cire, miel, confitures et bananes à destination de la France ; en rhum et tafia sur la Guyane française et en noix de coco, huile de bois d'Inde et vanille à destination des Etats-Unis.

En 1929, le montant des importations a été de 231 millions de francs, et celui des exportations de 134 millions.

Lignes de navigation. — Les relations de la Guadeloupe avec la France sont assurées par les paquebots de la *Compagnie Générale Transatlantique* : Bordeaux-Colon et Saint-Nazaire-Colon, qui effectuent un voyage mensuel sur chaque ligne ; d'autre part, des cargos de cette Compagnie, utilisables pour les correspondances, touchent la Guadeloupe assez fréquemment.

Les relations avec les Antilles et le continent américain sont assurées par des paquebots des Compagnies suivantes et qui touchent la Guadeloupe :

1° *Quebec Steamship Cy* (passagers et marchandises), trois fois par mois de New-York à Demerara (Guyane anglaise) ;

2° *Clyde Steamship Cy* (passagers de pont et marchandises), deux fois par mois de New-York à Demerara ;

3° *Société générale des transports maritimes à vapeur*, deux départs par mois de Marseille aux Antilles et vice versa de février à juin et tous les deux mois, pendant le reste de l'année ;

4° *New-Orléans and South American C°*, deux cargos par mois, allant de la Nouvelle-Orléans à la Barbade (Antilles anglaises) ;

5° *Wind Ward Island Line*, deux fois par mois, de Mobile (Etats-Unis, sur le golfe du Mexique) à la Barbade.

Routes et communications intérieures. — Le réseau des voies de communication comprend 556 kilomètres de routes coloniales et 404 de chemins vicinaux.

Toutes les localités de l'île sont desservies journellement par des voitures automobiles, qui transportent le courrier et les voyageurs, à l'exception des localités de la côte Ouest de la Basse-Terre où les routes sont impraticables et que visite un canot à vapeur.

Il n'existe pas de chemin de fer public, mais seulement 160 kilomètres de chemin de fer industriel privé, appartenant aux sucreries et distilleries.

Postes, télégraphes et téléphones. — Toutes les communes de la Guadeloupe, de la Grande-Terre et de Marie-Galante sont reliées entre elles par le téléphone. Il existe un poste de T. S. F. à Destrellan, près de Pointe-à-Pitre, qui permet de communiquer avec Bordeaux (Croix-d'Hins), les Antilles et les navires en mer. La colonie est reliée en outre avec les Antilles et le réseau mondial (Europe et Amérique) par deux câbles sous-marins.

Phot. Phot.

Marchand de bananes.

LA GUADELOUPE

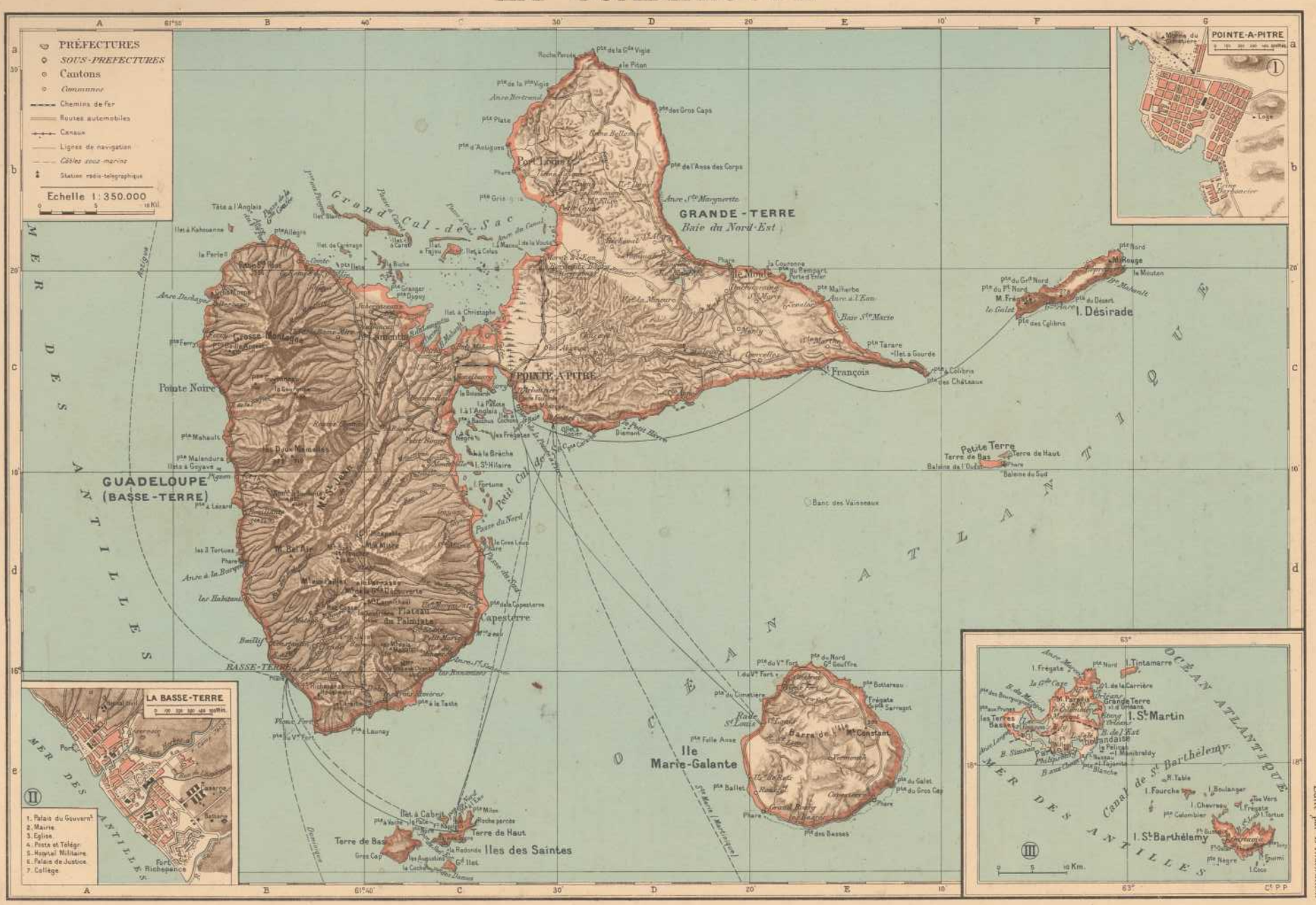

Édité par L'Illustration.

PL. 36

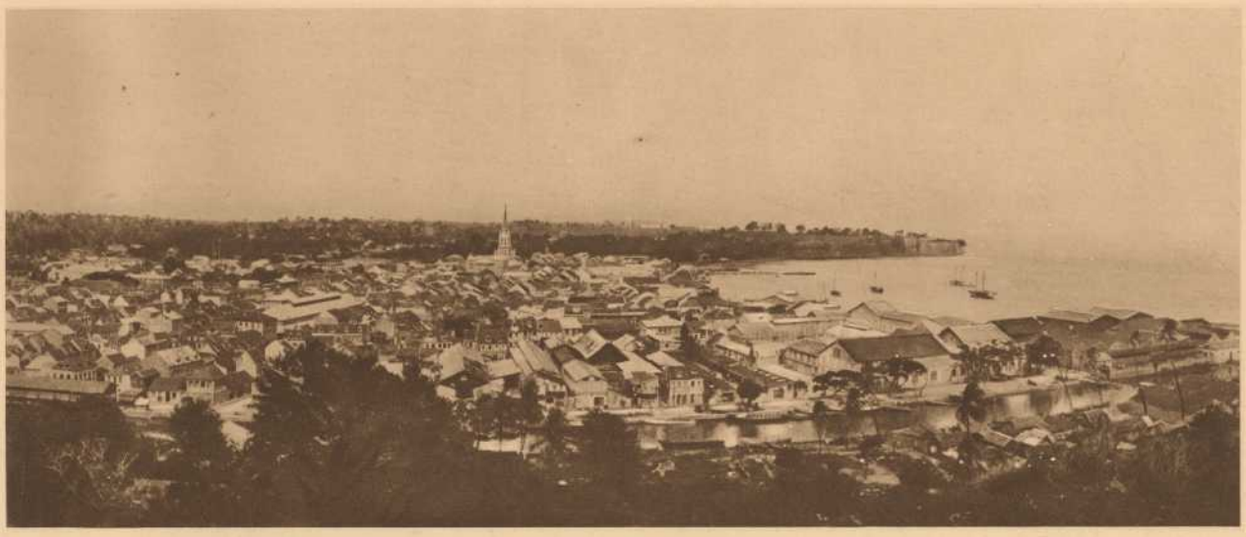

Vue générale de Fort-de-France, anciennement Fort-Royal, chef-lieu de la colonie. — *Phot. Agence Générale des Colonies.*

LA MARTINIQUE

RENSEIGNEMENTS GÉOGRAPHIQUES

SITUATION. — L'île de la Martinique est située presque au milieu du groupe d'îles (archipel des Antilles) qui se développe en demi-cercle depuis la Floride jusqu'au Nord-Est du Venezuela.

Elle fait partie de la série des Petites Antilles dénommées *Iles du Vent* et se trouve à cent kilomètres au Sud de la Guadeloupe, entre l'île de la Dominique au Nord et l'île Sainte-Lucie au Sud, par 14° 23'20" et 14° 52' 47" de latitude Nord et par 60° 46' et 61° 15' de longitude Ouest de Greenwich. Elle est à 440 kilomètres du continent américain et à 6.680 kilomètres de Bordeaux.

Elle est baignée à l'Est par l'océan Atlantique et à l'Ouest par la mer des Antilles.

Sa plus grande longueur, du cap Saint-Martin à la pointe des Salines, est de 66 kilomètres et sa largeur moyenne, de 34 kilomètres. Le développement de ses côtes est de 350 kilomètres et elle a une superficie de 98.782 hectares, c'est-à-dire la 530e partie de la France, à peu près le double du département de la Seine.

CONFIGURATION DU SOL. — La Martinique affecte la forme d'une ellipse dont le grand axe est orienté Nord-Ouest-Sud-Ouest.

La côte Est, ou *Côte du Vent*, constamment battue par les vents du Nord-Est, est découpée en criques et baies dénommées *havres* ou *culs-de-sac*, hérissées de promontoires aigus et dont l'accès est rendu encore plus difficile par des séries d'îlots et d'écueils, ainsi que par des récifs coralliens appelés *cayes* ou *loups*. Il existe deux ports sur cette côte, ceux de la Trinité et du François.

La presqu'île de la Caravelle, qui s'avance à 12 kilomètres en mer, n'est rattachée au continent que par une langue de terre d'un kilomètre environ.

Sur la côte Sud, abrupte et échancrée, on trouve le cul-de-sac du Marin, avec le port du même nom.

La côte Ouest, dite *Sous le Vent*, est moins déchiquetée ; elle présente néanmoins la belle baie de Fort-de-France.

La Martinique, d'origine volcanique, a un relief très tourmenté comprenant deux massifs distincts séparés par la vallée de la rivière Lamentin. Le massif septentrional a la forme d'une double rosace autour de deux centres : le piton du Carbet (1.207 mètres) et la Montagne Pelée (1.350 mètres) ; les principaux sommets sont : le Pain de Sucre, le Piton Pierreux, le Morne Sibérie, la Calebasse, le Morne Folie, le Morne Jacob, le Piton Gelé, le Morne Bellevue, le Morne Vert, le Morne Covin et le mont Rabuchon. Le massif méridional n'est que le prolongement de la chaîne centrale dont le mont Vauclin (505 mètres) est le point culminant ; de ce sommet se détache, de l'Est à l'Ouest, une chaîne avec les Mornes la Régale, Constant, la Plaine et le Diamant (478 mètres). Tous ces sommets sont escarpés et couverts d'une végétation luxuriante. La seule plaine de l'île est le terrain plat et marécageux qui prolonge la baie de Fort-de-France à l'Est et qui est formé par les apports alluvionnaires de la rivière du Lézard.

Type de mulâtresse en costume local.

HYDROGRAPHIE. — Le régime fluvial de la Martinique est constitué par 75 torrents ou ruisseaux au régime inconstant qui sillonnent les montagnes et forment dans leurs vallées de charmants paysages. Etant donné la forme allongée de l'île, ces cours d'eau ne peuvent être très longs et trois seulement sont navigables pour les bateaux d'un faible tirant d'eau : la rivière du Lézard, la rivière Salée et la rivière Pilote. On peut encore mentionner : au Nord, la Grande Rivière, les rivières des Saints-Pères, Rozelane, du Carbet, Capot et du Lorrain ; à l'Est, la rivière du Galion.

La Martinique possède de nombreuses sources thermales ; trois seulement : Absalon, Didier et Moutte, au Nord de Fort-de-France, sont en exploitation. Elles sont ferrugineuses, riches en acide carbonique et d'une température de 30 à 35° centigrades ; d'autres sont connues et non exploitées : Lareinty, dans la plaine du Lamentin ; la Frégate, près du François ; et la Fontaine Chaude, au pied de la Montagne Pelée, abandonnée depuis l'éruption de ce volcan en 1902.

CLIMATOLOGIE. — Le climat de la Martinique est celui des pays intertropicaux, c'est-à-dire chaud, mais tempéré par l'action des vents de mer ou vents alisés. La température varie entre 20 et 30° sur le littoral, mais devient plus fraîche dans les régions élevées ; la moyenne est de 26° à Fort-de-France et ne descend jamais au-dessous de 17°.

L'année comprend trois saisons : 1° la *saison fraîche* (décembre à mars), pendant laquelle il tombe peu d'eau ; 2° la *saison chaude et sèche* (avril à juillet) : malgré son appellation de sèche, il y tombe autant d'eau que pendant la saison fraîche, mais les pluies sont localisées fin mai ; 3° la *saison chaude et pluvieuse* (juillet à novembre) dite *d'hivernage* ; c'est l'époque des cyclones, des ouragans et des pluies torrentielles.

La pression barométrique a une moyenne de 759 m/m à la Martinique, avec variations lentes et régulières de 2 m/m, mais lorsque, pendant l'hivernage, le baromètre descend au-dessous de 757 m/m, c'est l'annonce du passage d'un cyclone. Parmi ceux dont on a gardé plus particulièrement le souvenir, on peut citer celui de 1866 au cours duquel la flotte de l'amiral Willoughby fut détruite; celui de 1880 qui fit 7.000 victimes et renversa la cathédrale de Fort-de-France ainsi que 7 églises et 140 maisons; celui de 1883 qui détruisit presque entièrement Saint-Pierre et jeta à la côte 20 navires ancrés en rade ; celui de 1891 qui ravagea entièrement l'île, faisant 1.800 victimes.

Les tremblements de terre sont assez fréquents, mais généralement faibles ; deux cependant sont célèbres : celui du 10 janvier 1839, qui renversa une partie de Fort-de-France, et celui du 16 février 1906.

Bien que d'origine volcanique, la Martinique n'a qu'un seul volcan en activité, la Montagne Pelée, dont les éruptions successives des 18, 20 et 26 mai, 5 juin, 9 juillet et 30 août 1902 anéantirent la ville de Saint-Pierre, les communes du Prêcheur, de Grand'Rivière, de l'Ajoupa-Bouillon et du Morne-Rouge, faisant 30.000 victimes. Après une accalmie de vingt-sept ans, la Montagne Pelée a de nouveau donné des signes inquiétants au cours de l'automne 1929, à partir du 10 septembre, et la population de Saint-Pierre et d'agglomérations voisines a dû être évacuée.

D'une façon générale, la Martinique est salubre, mais, sur le littoral et dans les vallées basses, l'humidité détermine l'anémie et le paludisme.

La dysenterie et la fièvre jaune sont les maladies dangereuses de la Marti-

Phot. Agence Générale des Colonies.

Un des pitons du Carbet, vu de l'Alma.

nique, mais la fièvre jaune tend à disparaître ; on n'en a pas enregistré d'épidémie depuis 1909.

HISTORIQUE

La Martinique était appelée *Madiana, Madinina, Mantinino* (Ile des Fleurs) par les naturels (Caraïbes), et c'est de la déformation de ce vocable qu'est résulté le nom de l'île.

Ce fut le 15 juin 1502, pendant son quatrième voyage, que Christophe Colomb débarqua à la plage actuelle du Carbet ; il ne fit aucun établissement dans l'île et les indigènes en demeurèrent les seuls maîtres pendant plus d'un siècle.

Le 28 juin 1635, Leynard de l'Olive et du Plessis d'Ossonville, débarqués au Carbet, prirent possession de la Martinique au nom de la Compagnie des Iles d'Amérique fondée par Richelieu, mais ils la quittèrent deux jours après devant l'attitude menaçante des indigènes et effrayés aussi par les serpents qui pullulaient.

Le 1er septembre 1635, Pierre Belain d'Esnambuc, gouverneur de l'île Saint-Christophe, aborda, à la tête de 150 colons, à l'emplacement de Saint-Pierre et donna le commandement de l'île à son lieutenant, Dupont. En 1637, Duparquet, neveu d'Esnambuc, le remplaça comme gouverneur.

Ce fut à cette époque qu'eut lieu la première émigration des colons venus de France ; ils étaient de deux classes : 1° *les habitants*, cadets de famille ou aventuriers, y venaient à leurs frais et exploitaient avec leurs propres ressources les concessions données par la Compagnie des Iles d'Amérique ; 2° *les engagés*, principalement raccolés à Saint-Malo, Dieppe et Le Havre, liés par un contrat de trois ans et amenés gratuitement, étaient de véritables esclaves pendant la durée du contrat et ne recevaient qu'un infime salaire ; au bout de trois ans, ils obtenaient à leur tour des concessions, à la condition de rester dans la colonie ; ce recrutement cessa en 1738.

En 1642, à la suite de l'introduction et du développement de la culture de la canne à sucre, et pour suppléer à la main-d'œuvre inexistante sur place, on eut recours à la traite des noirs en Afrique, mais elle engendra de tels abus qu'une insurrection éclata en 1679.

De malheureuses opérations obligèrent la Compagnie des Iles à se dissoudre et à vendre ses possessions. La Martinique fut achetée par Duparquet, son gouverneur, qui sut lui donner un grand développement, et, à sa mort, en 1657, la colonie était en pleine prospérité.

Mais quelques années plus tard, des conflits éclatèrent entre colons. Pour rétablir la bonne harmonie, Louis XIV acheta, en 1664, les droits des héritiers et plaça la colonie sous la tutelle de la Compagnie des Indes orientales, que Colbert venait de fonder. L'incapacité du directeur et l'infidélité des agents amenèrent la Compagnie à une situation désastreuse ; elle fut dissoute par édit de décembre 1674 et la Martinique fut incorporée au domaine de la Couronne.

Protégée par ses corsaires contre les expéditions anglaises, elle demeura florissante jusqu'en 1762, date à laquelle le gouverneur Levassor de la Touche fut obligé de capituler, mais l'île fut restituée à la France le 17 février 1763.

La guerre de l'Indépendance américaine ramena la prospérité dans l'île grâce au port de Fort-de-France qui devint le centre des opérations des flottes françaises, comme il en fut de même, un siècle plus tard, pendant la guerre du Mexique.

Pendant la Révolution, l'affranchissement des noirs et la constitution d'une assemblée coloniale furent le point de départ d'une rivalité entre les patriotes des villes et les planteurs à la tête de leurs esclaves ; ceux-ci, aidés par les Anglais, eurent raison de la défense héroïque de Rochambeau qui, trahi et désarmé, dut se rendre après trente-deux jours de siège dans le Fort-Royal (fort Desaix). Les Anglais occupèrent l'île jusqu'à la paix d'Amiens, en 1804.

Prise et reprise par les Anglais pendant l'Empire et les Cent-Jours, la Martinique fut définitivement rendue à la France par le traité de Vienne, en 1815.

La royauté rétablit les institutions antérieures à la Révolution et décréta que la liberté du commerce avec l'étranger ne serait permise que dans le port de Saint-Pierre.

Le rétablissement de l'esclavage provoqua, de 1822 à 1848, plusieurs soulèvements, mais, grâce à la campagne menée par Victor Schœlcher, l'esclavage fut aboli le 27 avril 1848 ; cette mesure eut une grave répercussion économique : les noirs, libérés, n'avaient aucun désir de travailler chez les anciens maîtres et, pour faire face aux travaux de culture, on dut avoir recours à l'importation de la main-d'œuvre hindoue qui prit fin en 1883.

Par décret du 3 avril 1861, la liberté du commerce et de la navigation fut accordée aux colonies ; depuis, la prospérité de l'île n'a cessé de s'accroître ; malheureusement, la concurrence faite par le sucre de betterave au sucre de canne a sensiblement arrêté le développement de l'industrie sucrière, sa principale richesse.

Population. — Au moment de sa découverte, l'île était habitée par les Caraïbes, peuplade sauvage, sans civilisation originale, menant une vie sociale des plus rudimentaires et pratiquant l'anthropophagie ; sans être méchants, les Caraïbes ne manifestaient aucune sympathie pour les essais d'établissement dans leur île ; préférant la mort à la servitude, ils entrèrent en lutte avec les nouveaux habitants de leur pays, qui les exterminèrent en grande partie. Les survivants s'embarquèrent en 1660 pour la Grenade qui leur était alors laissée comme habitat.

Etant donné la configuration du sol, la population est beaucoup plus dense sur les côtes qu'à l'intérieur. Elle était, en 1927, de 227.798 habitants (blancs, créoles, métis et nègres), soit 231 habitants par kilomètre carré. A part un millier d'étrangers, elle est profondément française.

ADMINISTRATION

La colonie est administrée par un gouverneur, qui est responsable devant le ministre des Colonies de son administration générale et devant le Conseil général de sa gestion administrative et financière.

Elle est représentée au Parlement par deux députés et un sénateur.

Le gouverneur est assisté d'un conseil privé qui se compose du secrétaire

Phot. Agence Générale des Colonies.

Un chargement de cannes à sucre.

Plantation de cacaoyers.

général, du procureur général, du commandant supérieur des troupes, de deux conseillers privés choisis par les habitants, du trésorier payeur général, des chefs du service de santé, de l'instruction publique et des douanes. Une commission coloniale assure entre les sessions les pouvoirs administratifs du conseil général ; les communes ont l'organisation municipale de France.

La Martinique est divisée en deux arrondissements (Nord et Sud) comprenant 7 cantons et 31 communes.

Fort-de-France, appelé jadis *Fort-Royal*, chef-lieu de l'île, est bâti à l'entrée de la magnifique baie de Fort-de-France et a un port des mieux aménagés où les vaisseaux de grand tonnage peuvent accoster et y trouvent une sécurité absolue, même pendant un cyclone ; c'est une jolie ville de 40.000 habitants, percée de rues droites, dans un cadre merveilleux, siège du gouvernement et des grandes administrations.

L'arrondissement Nord comprend 3 cantons : le Carbet, Basse-Pointe et Trinité, comportant 15 communes. C'est dans cet arrondissement que se trouve la ville de Saint-Pierre, détruite en 1902 et actuellement en voie de reconstruction. L'arrondissement Sud comprend 4 cantons : Lamentin, Saint-Esprit, le Diamant, le Marin, et 16 communes.

ARMÉE ET MARINE. — La défense et l'ordre sont concentrés entre les mains du gouverneur, qui délègue son autorité au commandant supérieur des troupes, à Fort-de-France ; celles-ci se composent d'une compagnie d'infanterie coloniale, d'une batterie d'artillerie, d'un détachement d'ouvriers d'artillerie coloniale et d'une compagnie de gendarmerie.

JUSTICE. — L'organisation judiciaire comprend : une cour d'assises, une cour d'appel, un tribunal de première instance et une justice de paix par canton.

INSTRUCTION PUBLIQUE. — L'*enseignement supérieur* est représenté par une école de droit ; l'*enseignement secondaire* y est donné dans un lycée et un pensionnat colonial ; une *Ecole d'hydrographie* annexée au lycée prépare aux examens de capitaine au cabotage ; l'*enseignement primaire* est très répandu dans l'île qui compte 106 écoles, plus de 400 classes, 13 cours supérieurs et 2 cours complémentaires (20.500 élèves inscrits). La Martinique possède en outre une *Ecole d'enseignement technique et professionnel* et une *Ecole commerciale*. L'enseignement privé y est représenté par plusieurs écoles et pensionnats.

FINANCES. — Le service du Trésor est dirigé par un trésorier payeur, qui centralise tous les services de perception de l'île.

DOUANES. — Le personnel des douanes dépend du ministère des Finances. Toutes les marchandises importées dans la colonie sont soumises aux mêmes droits que si elles étaient importées en France.

Les poids et mesures et les monnaies sont les mêmes qu'en France.

GÉOGRAPHIE ÉCONOMIQUE

La Martinique est un pays essentiellement agricole : les cultures sont variées : bananes, ananas, mangues, avocats, grenades, sapotilles, barbadines, goyaves, arbre à pain, aloès, ricin, cannelier, muscadier, giroflier, caféier, canne à sucre, cacaoyer, gingembre, vanillier, oranges, mandarines, citrons, limons, pamplemousses, figues, choux variés, patates, ignames, aubergines, piments, manioc.

Sur 50.000 hectares de terres cultivables, 30.000 sont occupés par la culture de la canne à sucre ; l'île compte 15 usines sucrières et la production annuelle est de 367.000 quintaux métriques. Après la canne à sucre, c'est la culture du cacao qui tient la place la plus importante : l'exportation annuelle des fèves de cacao peut être évaluée à 620 tonnes, celle du beurre de cacao à 50.000 kilos et celle du cacao solubilisé à plus de 200.000 kilos.

La culture du café, prospère au dix-neuvième siècle, avait presque disparu par suite de l'apparition de diverses maladies ; mais, grâce au caféier de Libéria, les plantations ont été reprises avec quelque succès, bien que lentement, car la production annuelle n'est que de 8.000 kilos.

La Montagne Pelée vue des environs de Saint-Pierre.

On exporte annuellement 200.000 kilos d'ananas, 1.000 kilos de gingembre de campêche et de vanille.

FLORE ET FAUNE. — La flore varie avec les altitudes. Toute la partie de l'île supérieure à 200 mètres d'altitude est couverte de bois splendides propres à l'ébénisterie, à la teinturerie et au charronnage (cédrèle et acajou, tamarinier, magnolia, filaos, simarouba, campêche, acacia et courbaril). La forêt vierge recouvre presque toutes les hauteurs. La partie basse est la partie cultivée.

ELEVAGE. — L'élevage est peu abondant et ses progrès sont loin de répondre aux besoins de l'île ; on compte 30.000 ovidés, 25.000 bovidés, 15.000 suidés et 10.000 équidés.

INDUSTRIE. — Toute l'industrie de la Martinique se résume à peu près à l'industrie sucrière et à la fabrication du rhum, produit de la distillation du jus de canne.

Avant 1902, la fabrication du rhum était un monopole de la Martinique, qui avait des rhummeries industrielles groupées dans la région de Saint-Pierre où elles traitaient non seulement les produits de son sol, mais aussi ceux de la Guadeloupe et des îles anglaises avoisinantes ; la production était de 200.000 hectolitres par an. La catastrophe de 1902 lui porta un coup terrible, car, du fait de la disparition des rhummeries, les autres colonies furent, par la force des choses, amenées à travailler elles-mêmes leurs produits. Depuis, la Martinique a repris sa supériorité de fabrication, mais les autres îles continuent à produire leur rhum.

Les autres industries de la Martinique sont celles des conserves, des confitures, des liqueurs, de la tonnellerie ;

Photographies Le Camust.

Le bourg de Basse-Pointe.

Panorama actuel de la rade et de la ville de Saint-Pierre.
Au centre, à l'arrière-plan, volcan de la Montagne Pelée, dont l'éruption causa la catastrophe de 1902. — *Phot. Agence Générale des Colonies.*

il y a aussi des scieries, ébénisteries, cordonneries, tanneries et fabriques d'objets en terre cuite.

Mouvement commercial. — Le mouvement commercial de la Martinique a été en constante progression en ces dernières années. Il n'était que de 161 millions en 1922 ; il s'est élevé à 448 millions en 1928, pour atteindre 577 millions en 1929. Les exportations balancent les importations et même leur sont généralement supérieures. La part de la France dans le commerce de la Martinique est d'environ des deux tiers pour le commerce général, d'un tiers pour les importations et des neuf dixièmes pour les exportations.

Les produits exportés sont le sucre, le rhum, le cacao, les peaux brutes, les conserves, confitures et liqueurs.

Les principales importations sont : la houille, la farine de froment, les machines, les tissus et confections, les engrais chimiques, superphosphates de chaux, nitrate de soude, sulfate d'ammoniaque, les gazolines, pétroles et essences, les morues sèches, les vins et les savons. La plus grande partie des produits importés proviennent de France et de ses colonies ; les autres pays importateurs sont les Etats-Unis, Haïti, Panama, l'Angleterre, les Pays-Bas, la Belgique, l'Italie et l'Allemagne.

Pêche. — La pêche en mer occupe un grand nombre d'habitants et se fait au moyen de légères pirogues en bois de gommier ; on pêche le rouget, le thon, le bonite, le congre, le titiri, la langouste, le crabe, les crevettes et les oursins.

Chasse. — Etant donné la nature volcanique de l'île, la chasse est très limitée ; elle n'offre que des oiseaux (pigeons, tourterelles et gibier d'eau) et un genre de sarigue (le manicou) qui habite les bois. Un seul reptile dangereux : le trigonocéphale, dont la morsure est mortelle. Grâce à l'introduction de la mangouste, le nombre de ces sujets a beaucoup diminué.

Lignes de navigation. — La Martinique est reliée à la métropole par les paquebots de la *Compagnie Générale Transatlantique*, dont les départs ont lieu tous les quinze jours de Bordeaux et de Saint-Nazaire. La durée de traversée jusqu'à Fort-de-France est de quatorze jours. La ligne des *Messageries Maritimes* France-Tahiti-Nouvelle-Calédonie, via Panama, fait escale à Fort-de-France. Certaines lignes anglaises et américaines font aussi escale à Fort-de-France, notamment le service régulier postal anglais sur Southampton, avec transbordement à la Barbade. En outre, des lignes annexes relient directement la Martinique aux autres Antilles et à la Guyane et des bateaux à vapeur et des canots assurent les communications journalières entre les différentes localités de la côte.

Postes, Télégraphes, Téléphones. — Le service postal entre la métropole et la Martinique est assuré régulièrement par la Compagnie Générale Transatlantique. Des câbles sous-marins de la Compagnie française des Câbles télégraphiques mettent la Martinique en communication avec les Etats-Unis et l'Europe : 1° de Fort-de-France à New York, par Saint-Thomas-Porto-Rico-Haïti-Cuba ; 2° de Fort-de-France à Cayenne (Guyane française), par Paramaribo ; 3° de Sainte-Marie-au-Gozier (Guadeloupe). Deux postes de T. S. F. sont établis à la pointe des Carrières et à Lareinty, qui reçoivent les radiogrammes de Bordeaux (Croix d'Hins) et il existe un réseau téléphonique assez complet.

Routes. — La Martinique ne possède aucune voie ferrée d'intérêt général, mais seulement des chemins de fer à voie étroite, établis pour l'exploitation des grandes usines à sucre (environ 200 kilomètres). On a construit 565 kilomètres de routes empierrées et entretenues pour la circulation des automobiles ; les autres routes, d'un développement de 700 kilomètres environ, sont en grande partie carrossables. Dans l'intérieur de l'île, le transport de la poste et des voyageurs est effectué par des services automobiles.

Phot. La Camus.

Un canot de pêche.

LA MARTINIQUE

Édité par *L'Illustration*.

Vue générale de Saint-Laurent-du-Maroni et de l'estuaire du Maroni.

LA GUYANE

RENSEIGNEMENTS GÉOGRAPHIQUES

SITUATION. — La Guyane française fait partie de la région de l'Amérique du Sud désignée sous le nom de Guyanes (française, hollandaise et britannique) et située au Nord de l'équateur, entre les bouches de l'Orénoque et de l'Amazone, sur l'océan Atlantique, à l'Est, et le cours du rio Negro à l'Ouest.

Ses limites sont : au Nord, l'océan Atlantique ; à l'Ouest, le fleuve Maroni qui la sépare de la Guyane hollandaise ; à l'Est, le fleuve Oyapock ; au Sud, les monts Tumuc-Humac, qui servent de frontière avec la République du Brésil.

Distante de la France de 7.000 kilomètres, la Guyane est comprise entre les 51°40' et 54°30' de longitude Ouest de Greenwich et les 1°30' et 5°50' de latitude Nord. Sa superficie est de près de 90.000 kilomètres carrés (plus du 1/6 de la superficie de la France) et sa longueur de côtes, de 320 kilomètres.

CONFIGURATION DU SOL. — Le relief de la Guyane se présente sous la forme d'un plateau peu élevé, presque entièrement couvert par la forêt équatoriale.

A partir de la mer, le sol s'élève et forme deux zones nettement distinctes :

1° *Les terres basses*, voisines de la côte et sur une profondeur de 10 à 50 kilomètres jusqu'aux premiers sauts des rivières, sont formées de terres alluviales et parfois marécageuses ; la forêt y est interrompue de place en place par de vastes savanes couvertes d'arbustes et d'herbes atteignant hauteur d'homme. Cette zone basse, la première explorée, a été mise en valeur par les travaux agricoles, les voies de communication et les agglomérations ;

2° *Les terres hautes*, immense plateau de roches et terrains primitifs d'une hauteur moyenne de 200 à 400 mètres, se continuent par deux grandes chaînes de montagnes qui vont rejoindre les monts Tumuc-Humac.

Les principales hauteurs, en allant d'Ouest en Est, du Maroni à l'Oyapock, sont les Montagnes françaises, la montagne du Périmètre (210 mètres), les monts Leblond (400 mètres), Itoupa et Aliké (400 mètres).

Les monts Tumuc-Humac, ligne de partage des eaux de l'Amazone et de la Guyane, se trouvent à près de 400 kilomètres de Cayenne ; leurs points culminants sont les monts Lorquin, Timotakem (800 mètres), Tapouihaowe (450 mètres) et Yaouarapipore (pic Crevaux, 380 mètres).

Cette zone, mal connue dans ses détails, est parsemée de vastes marécages, couverts de végétation, et de grandes savanes aux gras pâturages.

Les côtes de la Guyane sont généralement basses et formées de marécages alluvionnaires ; elles sont peu découpées et assez uniformes.

Les pointes les plus accentuées sont la Pointe française à l'embouchure du Maroni, la pointe des Palétuviers à l'embouchure du Sinnamary, la pointe Raybois à l'embouchure du Kourou, la pointe Béhague à l'embouchure de l'Approuague ; de grandes échancrures se trouvent à l'embouchure des rivières Maroni, Rivière de Cayenne, Mahoury, Approuague et Oyapock.

Entre les embouchures du Sinnamary et de l'Oyapock et à une distance moyenne de 13 kilomètres se trouve un chapelet de petites îles entourées de dangereux récifs, utilisées comme établissements pénitentiaires, phares et stations de pilotes, ce sont : l'île Verte, les îles du Salut (îles du Diable, Royale et Saint-Joseph) ; les îlots de l'Enfant-Perdu, les îles Remire (îlots du Malingre, du Père, de la Mère, des Mamelles ou des Deux-Filles), le Grand et le Petit Connétable.

HYDROGRAPHIE. — La Guyane est arrosée par de nombreux cours d'eau qui se fraient un passage à travers la forêt vierge et qui, quoique coupés par des rapides et des cascades (*sauts*), peuvent néanmoins être franchis par les légères embarcations des indigènes ; ils constituent d'ailleurs les seules voies de pénétration à l'intérieur.

Les principaux cours d'eau navigables sont : le *Maroni* (550 kilom.), dont la principale branche, l'*Aoua*, prend sa source au mont Lorquin ; la *Mana* (250 kilom.) qui prend sa source dans la chaîne centrale ; l'*Organabo*, l'*Iracoubo*, le *Counama*, qui descendent des hauteurs plus près de la côte ; le *Sinnamary*, le *Kourou*, le *Montsinéry*, la *Rivière de Cayenne*, le *Mahoury*, l'*Orapu*, l'*Approuague*, qui descendent de la chaîne centrale ; l'*Ouanary* et enfin l'*Oyapock* (350 kilom.) qui prend sa source au pic Crevaux. Toutes ces rivières ont de nombreux affluents appelés *criques*.

CLIMATOLOGIE. — Au point de vue du climat, la Guyane est par excellence une terre tropicale.

L'année est divisée en deux saisons. La *saison des pluies*, de décembre à juin, avec une interruption de quelques semaines en février ou mars, que l'on appelle le *petit été de mars* : l'humidité de l'atmosphère est extrême avec une chaleur étouffante ; la moyenne des hauteurs de pluie de l'année est de 3 mètres à 3 m. 50. La *saison sèche* dure de juillet à novembre ; le soleil brille dans un ciel sans nuages et dessèche toute végétation. La moyenne de la température annuelle varie de + 26° à + 28°. Comme dans tous les pays tropicaux, les journées sont presque uniformément longues ; c'est en juin qu'elles ont leur maximum (12 h. 15) et en décembre leur minimum (11 h. 30).

Malgré la chaleur, la salubrité de la Guyane est comparable à celle de tous les pays tropicaux ; l'eau potable y abonde.

Dans les îles qui longent le littoral et sur les terres hautes, l'Européen peut s'acclimater à condition de prendre des précautions d'hygiène et de nourriture, de réduire les travaux manuels violents et de rentrer en Europe tous les deux ou trois ans pour éviter l'anémie.

HISTORIQUE

Le premier nom de la Guyane fut *Ouyanos* ou *Ouyanas*, nom des tribus que les premiers explorateurs rencontrèrent en parcourant les régions comprises entre l'Orénoque et l'Amazone.

La Guyane fut reconnue, vers la fin du quinzième siècle, par Christophe Colomb et par Vincent Yanes Pinçon (1499).

Les Espagnols et les Portugais échouèrent dans leurs essais de colonisation ; ce ne fut que lorsque le navigateur anglais Malter Raleigh, revenant de son voyage à la Guyane à la fin du seizième siècle, en fit une description si enthousiaste que les Hollandais, les Anglais et les Français furent attirés dans le pays.

Toutefois, la première tentative de notre établissement date seulement de 1604, époque à laquelle Henri IV envoya La Ravardière fonder un poste, mais son expédition fut massacrée par les Caraïbes.

Sous Richelieu, la France prit officiellement possession de ce grand domaine que l'on appela la *France équinoxiale* ; diverses Compagnies (la Compagnie rouennaise, la Compagnie de la France équinoxiale) s'intéressèrent au développement de la colonie et fondèrent Cayenne en 1635 ; mais les premiers colons, composés en majeure partie d'aventuriers et de miséreux, ne tardèrent pas à disparaître par les fièvres ou sous les flèches des indigènes révoltés.

En 1654, des juifs hollandais, sous les ordres de l'Anglais Sprenger, s'emparèrent de Cayenne et de nos possessions où ils restèrent jusqu'en 1664 ; Colbert, qui venait de fonder la Compagnie des Indes occidentales, envoya en Guyane une expédition dirigée par La Barre. Celui-ci réoccupa Cayenne, mais, attaqué, en 1667, par des corsaires anglais, il ne sut se défendre et dut se retirer devant l'incendie et le massacre.

La Compagnie des Indes occidentales fit quelques essais de colonisation heureux ; s'étant toutefois laissé entraîner dans des entreprises extérieures, elle périclita et fut dissoute (1674).

Colbert annexa alors la colonie au domaine de la Couronne ; plusieurs plantations se fondèrent sur le littoral et Cayenne fut reconstituée.

Après la mort de Colbert, de Férolles, gouverneur de la Guyane, développa notre activité en fondant d'importants établissements agricoles qui prospérèrent pendant une quarantaine d'années.

En 1713, le traité d'Utrecht limita la Guyane entre la rivière Maroni à l'Ouest et la rivière Vincent-Pinçon à l'Est, mais cette dernière rivière n'avait jamais été encore reconnue par aucun voyageur ; c'est de cette imprécision que date l'origine de contestations séculaires entre la France et le Portugal, aujourd'hui aplanies.

Ce fut seulement au dix-huitième siècle que fut entreprise l'exploitation réelle de la Guyane, avec La Condamine, le médecin Barrère, l'ingénieur Simon Mentelle, les botanistes Patris, Aublet, Leblond et enfin l'ingénieur Guisan. Malheureusement, en 1763, des événements déplorables faillirent nous faire perdre la colonie :

1° L'expulsion des Jésuites qui avaient fondé de splendides établissements aux estuaires du Kourou et de l'Oyapock détermina le départ de la presque totalité des travailleurs ;

2° L'expédition en vue de la recherche de l'or entre le Kourou et le Maroni, dont le duc de Choiseul, son cousin de Praslin et Turgot, frère du ministre, avaient pris l'initiative, échoua, n'étant composée que d'aventuriers mal préparés à la colonisation. Pendant la traversée, le typhus décima les malheureux qui furent débarqués à l'embouchure du Kourou et dans les îles du Salut, où aucun approvisionnement et aucune organisation des lieux n'avaient été prévus ; il y eut plus de 10.000 morts et les instigateurs de cette triste entreprise, pour se disculper, incriminèrent le climat ; c'est de cette époque que date l'injuste réputation d'insalubrité de la colonie.

Des essais de colonisation furent néanmoins tentés de 1768 à 1776, notamment celui de l'intendant Malouet.

En 1789, on comptait, à la Guyane, 18.000 habitants dont 2.000 Français et 12.000 esclaves nègres.

En 1794, la Révolution affranchit les esclaves ; ceux-ci ne voulant plus travailler, la Guyane ne produisit plus rien.

En 1797 et 1798, le Directoire transforma la Guyane en lieu de déportation, mais, au lieu d'y envoyer des travailleurs expérimentés, elle n'y déporta que des journalistes, des députés et des écrivains ; plus de la moitié succombèrent aux maladies, aux fatigues et au découragement et contribuèrent à faire de nouveau considérer la Guyane comme le « tombeau des Européens ».

En 1801, l'esclavage fut rétabli et Bonaparte conçut le projet de faire exploiter la colonie en offrant à Pichegru, alors prisonnier à Cayenne, les hommes et l'argent nécessaires, mais Pichegru refusa.

Le désastre de Trafalgar assura la maîtrise des mers à l'Angleterre et rompit toutes relations de nos colonies d'Amérique avec la métropole.

La Guyane réduite à ses seules forces, son gouverneur Victor Hugues dut capituler dans Cayenne assiégée par une escadre anglo-portugaise (1809) et remit la colonie aux Portugais, alors maîtres du Brésil, qui la gardèrent jusqu'en 1817 malgré le traité de Paris (1814) et l'Acte de Vienne (1815) qui la rendaient à la France.

En 1823, le gouverneur Laussat fait une nouvelle tentative de colonisation agricole en transportant des cultivateurs et des artisans sur la rivière Mana où ils fondèrent la ville de la Nouvelle-Angoulême, mais l'incurie des colons fit échouer l'entreprise ; ce fut à ce moment (1828) que la Sœur Javouhey, supérieure des Sœurs de Saint-Joseph de Cluny, avec une grande force de volonté et de persévérance, envoya, avec des Sœurs de la communauté, quarante cultivateurs et plusieurs centaines d'esclaves reprendre l'exploitation, mais les cultivateurs engagés seulement pour trois ans l'abandonnèrent à la fin de leur contrat ; la Sœur Javouhey ne se découragea pas et fonda des plantations, des écoles, des asiles, un hôpital et une léproserie au bourg de Mana, à l'embouchure de la rivière du même nom.

La Révolution de 1848, abolissant de nouveau l'esclavage, priva, comme en 1794, les colons de la main-d'œuvre servile.

La loi du 20 mai 1854 fit de la Guyane une colonie pénitentiaire.

La même année, on découvrit des gisements aurifères dans le haut Approuague ; ce fut alors l'exode général des aventuriers des deux mondes vers les *placers*. De cette époque date aussi le déclin de toute exploitation agricole et forestière, car notre immigration, à l'encontre de celle introduite dans les Guyanes hollandaise et britannique, n'a jamais été pratiquée et renouvelée avec méthode.

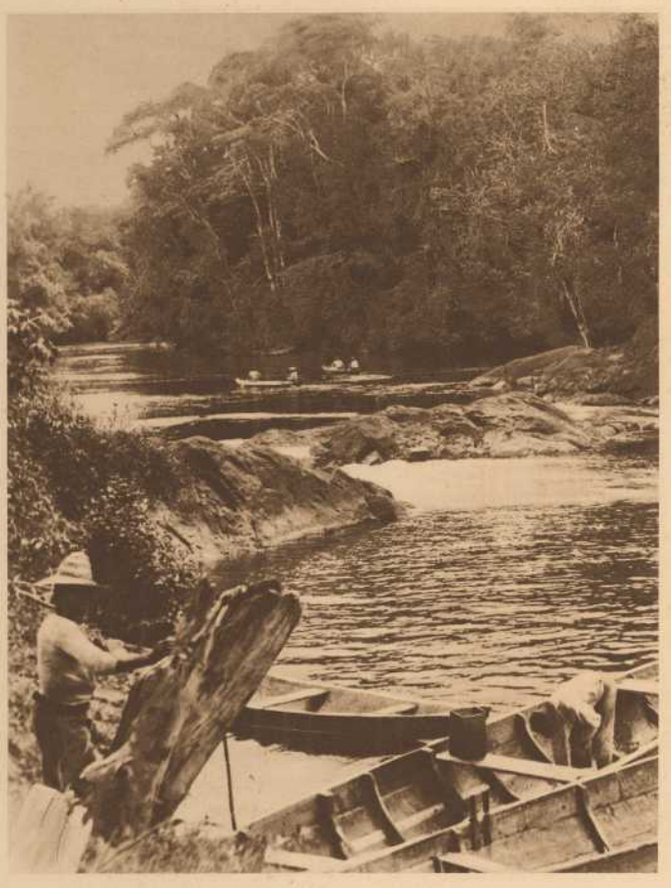

Sur le cours du Maroni.

Le choix de la Guyane comme colonie pénale, l'incohérence et le manque d'esprit de suite dans les entreprises et quelquefois même une certaine négligence du pouvoir central ont été les principales causes du retard dans l'essor économique d'une de nos plus anciennes colonies : ils ont fait qu'une grande partie de son territoire est inexplorée et que même les régions connues et habitées ont une réputation telle qu'autant dire on les ignore, malgré les explorations géographiques de Crevaux et Coudreau (1887).

Le 25 mai 1891, le tsar Alexandre III rendit une sentence d'arbitrage qui mettait fin au contesté franco-hollandais et désignait le cours de l'Aoua comme ligne frontière.

La limite inférieure du territoire avec le Brésil fut précisée par la décision arbitrale du gouvernement helvétique (1er décembre 1900), la rivière Oyapock étant fixée comme frontière.

Population. — Malgré sa superficie, la Guyane est peu peuplée car elle ne compte que 2 habitants par kilomètre carré ; sa population se compose d'Indiens autochtones, de noirs immigrés et d'Européens.

Les Indiens, habitants primitifs de la colonie (2.400), peuvent être classés en trois groupes principaux qui, bien que très rapprochés par leurs habitudes de vie et leurs caractères physiques, ne parlent pas la même langue :

a) Les *Arouaques*, qui habitent les régions voisines de la côte et les savanes du haut Maroni ;

b) Les *Caraïbes*, les *Galibis* et les *Roucouyennes* qui ont presque complètement disparu ; on en rencontre encore quelques familles éparses sur le Sinnamary, l'Iracoubo, le Maroni et dans l'arrière-pays entre l'Oyapock et le Maroni ;

c) Les *Tipis*, qui habitent les monts Tumuc-Humac, et les *Emerillons*, établis entre l'Approuague et le Maroni, et les tribus sauvages *Oyaricoulet* et *Youka*, qui habitent les régions de l'intérieur et de l'Ouest, le long du cours de l'Aoua, et s'adonnent à l'agriculture et à la recherche de l'or.

Les noirs d'origine africaine ont immigré en Guyane depuis le dix-septième siècle, c'est-à-dire au moment de la traite des nègres, et constituent actuellement l'élément le plus important de la population (11.000 habitants) ; ils se divisent en deux groupes : ceux qui descendent des nègres émancipés par l'abolition de l'esclavage en 1794 ou 1848, et qui vivent sur les côtes avec les créoles et les Européens, et ceux qui descendent des nègres révoltés ou nègres marrons (Boni et Bochs) et habitent les régions sauvages du haut Maroni et de ses affluents ; ces nègres se consacrent à l'agriculture et au métier de convoyeur sur les rapides des rivières guyanaises, mais, par suite de la mortalité infantile relativement grande (lèpre, béribéri, variole et syphilis), ils sont en décroissance constante.

A ces noirs et Indiens, il faut ajouter un certain nombre de travailleurs d'origine arabe, sénégalaise et annamite et quelques insulaires de Madère et des Açores.

La population, recensée au 1er juillet 1926, s'élevait à 47.341 habitants, dont 10.675 chercheurs d'or et balatistes, et 4.512 transportés ou relégués.

Les centres principaux sont Cayenne, avec 13.936 habitants, Saint-Laurent-du-Maroni, 2.487, Mana, 4.097, Approuague, 1.568, Oyapock, 1.631, Sinnamary, 1.821

ADMINISTRATION

La Guyane est administrée par un gouverneur relevant du ministère des Colonies, qu'assiste un conseil privé composé du secrétaire général de la colonie, du commandant militaire, du procureur général, du chef du service pénitentiaire et de deux notables nommés par décret.

Elle est représentée au Parlement par un député et possède un Conseil général composé de seize membres élus au suffrage universel.

Par décret du 6 juin 1930 et pour la réalisation du programme de mise en valeur de la colonie, la Guyane française est divisée en deux territoires :

1° *La Guyane* proprement dite comprise entre l'océan Atlantique au Nord, la frontière franco-hollandaise à l'Ouest et une ligne partant de la limite Est du territoire pénitentiaire et passant par le confluent de la rivière Mana et de la rivière Portal, le confluent de la rivière Sinnamary et de la crique Courbaril, la roche Diamant sur la rivière Comté, le saut Casfesoca sur l'Oyapock, à la frontière franco-brésilienne ;

2° Le territoire de l'*Inini* situé au Sud de la Guyane proprement dite et limité à l'Ouest par la frontière franco-hollandaise, au Sud par les monts Tumuc-Humac et à l'Ouest par la frontière franco-brésilienne.

La Guyane proprement dite comprend quinze communes administrées par un maire assisté d'un conseil municipal (Cayenne, Saint-Georges, Approuague, Caux, Roura, Matoury, Remire, Tonnegrande, Macouria, Montsinéry, Kourou, Sinnamary, Iracoubo, Mana et Saint-Laurent-du-Maroni).

Le chef-lieu de la colonie est Cayenne, située dans l'île du même nom à l'embouchure de la rivière Montsinéry et sur le bord du canal colonial, *Crique fouillée* ; grâce aux travaux exécutés par le service pénitentiaire, Cayenne est grande et bien bâtie, abondamment pourvue d'eau potable et possède de magnifiques parcs et des avenues de palmiers. Bien exposée à la brise, elle jouit d'un climat salubre. Sa rade est bonne, mais son port a besoin de travaux d'agrandissement, car il ne peut abriter pour le moment que des navires ayant un tirant d'eau inférieur à 4 m. 25.

Le territoire de l'Inini est une unité administrative autonome placé sous l'autorité du gouverneur de la Guyane, mais avec l'assistance d'un conseil d'administration spécial. Le budget est distinct et alimenté par des subventions de la métropole, ainsi que par les impôts et taxes perçus sur le territoire. Judiciairement, l'Inini relève des tribunaux de la Guyane proprement dite.

Cayenne : place des Palmistes. — *Phot. Agence Générale des Colonies.*

Armée. — Cayenne ne possède qu'une garnison de 500 hommes, destinée surtout à assurer la répression immédiate d'une rébellion des colonies pénitentiaires.

Justice. — L'organisation judiciaire comprend : une cour d'assises, une cour d'appel et un tribunal de première instance à Cayenne ; un autre tribunal de première instance à Saint-Laurent-du-Maroni ; une justice de paix à Cayenne, Approuague, Kourou, Sinnamary, Iracoubo et Mana.

Instruction publique. — L'enseignement secondaire est donné dans un bon collège à Cayenne ; l'enseignement primaire est donné gratuitement dans les écoles laïques établies dans les communes.

Cayenne possède une bibliothèque universitaire, un jardin botanique et un jardin d'essai.

Finances. — Il existe à la Guyane un seul établissement de crédit (Banque de la Guyane) ; le trésorier-payeur de la colonie remplit les fonctions de commissaire du gouvernement aux réunions du conseil d'administration. La banque émet des billets qui n'ont cours légal que dans la colonie et fait le commerce des métaux précieux.

GÉOGRAPHIE ÉCONOMIQUE

L'état économique de la Guyane se ressent de la pénurie de la population et, par suite, du manque de main-d'œuvre.

La combinaison de la chaleur et de la pluie fait de la Guyane, surtout sur la zone côtière, un des pays les plus fertiles du monde, car on y rencontre à la fois des pâturages, des savanes propres à l'élevage du bétail, des cultures vivrières (riz, maïs, cacao, canne à sucre, bananes, café, manioc, poivre, etc.), enfin l'immense forêt qui couvre tout l'intérieur du pays et dont les riches et nombreuses essences contribuent à augmenter la richesse de la colonie.

Ces richesses furent pourtant abandonnées vers 1854, date à laquelle fut découvert l'or dans les hautes vallées de l'Approuague, du Kourou, du Sinnamary, du Mana et du Maroni ; capitaux et main-d'œuvre furent consacrés à la recherche du métal précieux.

Néanmoins, depuis 1910, un nouvel esprit s'est réveillé, des projets de chemins de fer sont étudiés, des sociétés se sont fondées pour l'exploitation scientifique des forêts, l'exportation des bois et les dragages aurifères dans le lit du Maroni ; une station de T. S. F. est installée à Cayenne et un syndicat d'initiative a été créé dans cette ville.

Le gouvernement a eu garde d'oublier la Guyane dans son programme de mise en valeur des colonies, au point de vue des routes, des canaux, des ports et des phares.

Agriculture. — Si les beaux et prospères établissements d'agriculture du début du dix-neuvième siècle n'existent plus, il est juste d'ajouter que cette activité de culture n'a pas complètement disparu de la Guyane, car on évalue encore la superficie des terres cultivées à 3.000 hectares, dont la moitié au moins en cultures vivrières (bananes, patates, ignames, tayove ou chou caraïbe, riz, maïs), un quart en cultures économiques (café, cacao, fécules, cannelle, vanille, poivrier, giroflier, citrons, roucou, fibres textiles) et le reste en cultures industrielles (canne à sucre, caoutchouc, coton, ricin).

Des efforts sont tentés pour ramener à l'agriculture une partie de la population : création d'un jardin botanique, leçons d'agriculture et d'élevage dans les écoles, distribution gratuite de plants et de graines aux agriculteurs, primes en argent aux colons se livrant aux cultures économiques et industrielles, mise à la disposition des agriculteurs de matériel aratoire et de buffles, concessions provisoires de terrains à titre gratuit (10 à 25 hectares) et à titre onéreux (10 à 100 hectares), — ces concessions deviennent définitives après exécution dans un certain délai des clauses de mise en valeur spécifiées dans le cahier des charges, — permis d'élevage de bétail sur quelques terrains domaniaux, permis d'exploitation forestière et de recherches minières moyennant des redevances annuelles variant de 0 fr. 05 à 0 fr. 50 l'hectare.

Exploitation forestière. — La vraie source de la fortune de la Guyane réside dans l'exploitation de son immense forêt qui couvre 65.000 à 70.000 kilomètres carrés sur 90.000 de sa superficie totale, et dont la densité est de 60 arbres par hectare, réservoir abondant de richesses sans cesse renouvelables.

Les variétés d'arbres de la forêt guyanaise sont très nombreuses et peuvent répondre à tous les besoins : charpente, ébénisterie, fabrication du papier.

Elevage — La Guyane est importatrice de bétail ; cependant, avec ses 300.000 hectares de savanes, ses excellents pâturages, et en améliorant ses méthodes d'élevage, elle pourrait non seulement se suffire, mais encore exporter.

Le *bombyx hesperus* (ver à soie de Cayenne) est exploité depuis 1858.

Faune. — La faune est extrêmement riche dans les forêts, les savanes, les fleuves et la mer. Au point de vue économique, il y a lieu de signaler les exportations suivantes : tortues kouanes, plumes de rapapa, ibis rouge, aigrette blanche, hocco, flamant, honoré, ara et perroquets, fourrures de loutre, peaux de jaguar, couguar (puma), singe rouge, caïman, boa.

Industrie aurifère. — Les gisements aurifères de la Guyane sont répartis en deux régions :

1° Dans le Nord-Ouest, entre le cours supérieur de la Mana et le cours de l'Aoua et du Maroni : on y trouve l'or dans les placers, c'est-à-dire dans des gîtes alluvionnaires de surface ;

2° Sur le versant septentrional des monts Tumuc-Humac, et dans la partie du massif comprise entre les sources du Marouini (sous-affluent de l'Aoua), de l'Approuague et du Camopi (affluent de l'Oyapock) : c'est là que se rencontrent les plus riches filons aurifères, mais à une profondeur assez considérable.

L'or guyanais est, en général, très pur : il contient 3 à 10 % d'argent.

Mais le manque de main-d'œuvre, de moyens de transport et de voies de pénétration fait que l'exploitation aurifère n'a pas beaucoup prospéré ; pourtant, l'exportation de l'or, en 1928, s'est élevée à 1.413 kilos, pour une valeur de 20 millions de francs. Aussi des sociétés se fondent-elles avec de grands capitaux pour créer des entreprises capables d'établir des moyens de communication et de posséder des machines à grand rendement.

Outre l'or, la présence d'autres métaux a été reconnue à la Guyane (argent, cuivre, plomb, étain, wolfram, mercure, manganèse et fer), que

Phot. Albert Londres.

Un débarquement de forçats.

Phot. Agence Générale des Colonies.

Habitation de colons guyanais.

seules les conditions économiques actuelles n'ont pas permis d'exploiter.

Des explorateurs ont trouvé des topazes, grenats, calcédoines et améthystes.

COMMERCE. — Le mouvement général du commerce, en 1929, se montait à 88 millions de francs, dont 56 pour les importations et 32 pour les exportations.

Les principales exportations sont : l'or, le balata, les bois, le rhum.

Les principales importations sont : les animaux vivants, les boissons, les tissus, la lingerie, le papier, provenant, en grande partie, de la France et de ses colonies ; les autres pays fournisseurs sont : la Guyane hollandaise, les Etats-Unis d'Amérique, le Brésil et le Venezuela.

PORTS ET LIGNES DE NAVIGATION. — Cayenne est le grand port commercial et le centre des communications de la Guyane ; de nouveaux aménagements sont prévus et en voie d'exécution pour débarrasser le port des vases qui l'encombrent et en faire l'entrepôt des richesses forestières de la colonie.

C'est de Cayenne que rayonnent :

1° Les lignes de cabotage desservant les ports côtiers des diverses communes (*Société française de navigation et de transports de la Guyane*) ;

2° Les lignes de paquebots de la *Compagnie Générale Transatlantique* reliant la Guyane à Fort-de-France (Martinique) par Surinam (Guyane hollandaise) et Georgetown (Demerara, en Guyane anglaise) et la Trinité. A Fort-de-France, ces paquebots donnent la correspondance avec les paquebots de la même compagnie venant ou à destination de Saint-Nazaire. La durée de la traversée, en partant de Saint-Nazaire ou de Bordeaux, est d'une vingtaine de jours.

POSTES ET TÉLÉGRAPHES. — Le service postal de la Guyane est assuré régulièrement par les courriers de la Compagnie Générale Transatlantique.

Il existe une seule ligne télégraphique aérienne, qui relie Cayenne à Saint-Laurent-du-Maroni et aux îles du Salut.

Un service postal régulier est assuré deux fois par semaine entre le chef-lieu et les diverses communes de la colonie.

Des postes de T. S. F. relient Cayenne à la région de l'Approuague, aux Guyanes voisines, à la Martinique et à la Guadeloupe. Le port de Cayenne reçoit les radiogrammes de Bordeaux (Croix d'Hins).

Deux câbles sous-marins de la Compagnie française, partant de Cayenne, relient la colonie au Brésil et aux Guyanes hollandaise et anglaise, aux Antilles, aux Etats-Unis et à l'Europe.

ROUTES ET CHEMINS DE FER. — La Guyane possède peu de routes ; une seule, d'une longueur de 250 kilomètres, est en voie de construction : elle suit le littoral Nord pour réunir Cayenne à Saint-Laurent-du-Maroni, mais elle n'est actuellement praticable que jusqu'à Sinnamary. Une autre route, en projet, se dirigera vers le Sud-Est et reliera Cayenne à l'Oyapock en suivant la côte de Caux. Pour pénétrer dans l'intérieur, il n'existe que des pistes se perdant dans la forêt ; les cours d'eau encombrés de chutes ou sauts ne constituent que des moyens de communication très précaires.

Il n'y a que deux petits chemins de fer Decauville, l'un pour le service pénitentiaire allant de Saint-Laurent-du-Maroni à Saint-Jean-du-Maroni et d'une longueur de 16 kilom. 500 ; l'autre, à traction animale, d'une longueur de 34 kilomètres, appartenant au placer Saint-Elie et reliant cette exploitation au village de Saint-Nazaire sur le Sinnamary.

Phot. Agence Générale des Colonies.

Flottage de bois sur le Maroni.

GUYANE FRANÇAISE

Édité par L'Illustration.

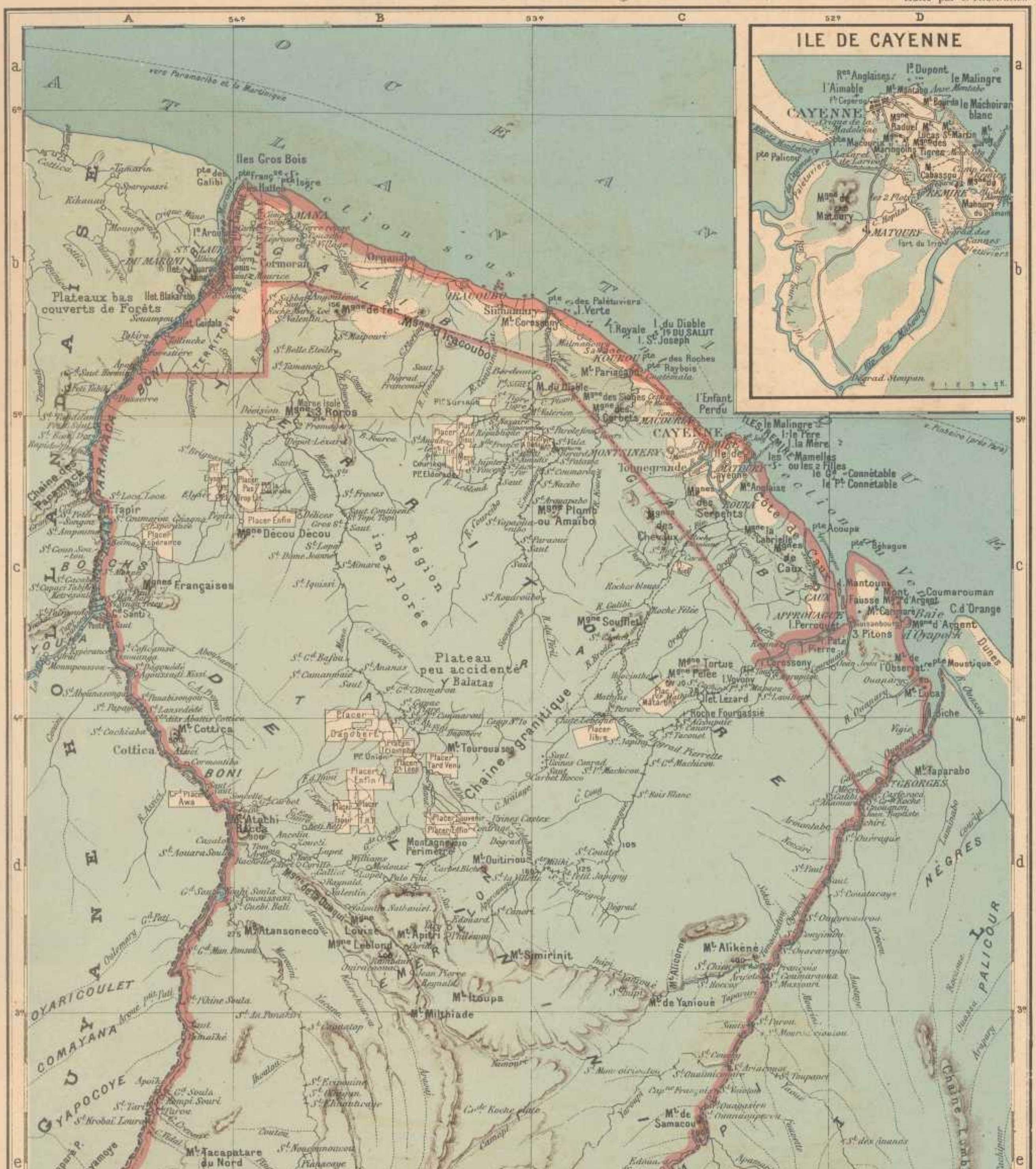

Vue générale du port et de la ville de Nouméa. — Au premier plan, le camp Est de l'île Nou.

LA NOUVELLE-CALÉDONIE

RENSEIGNEMENTS GÉOGRAPHIQUES

SITUATION. — L'île de la Nouvelle-Calédonie appartient au groupe d'îles de l'Océanie appelé Mélanésie ; elle se trouve dans l'océan Pacifique, à 1.555 kilomètres de la Nouvelle-Zélande, à 1.445 kilomètres de l'Australie et à 1.775 kilomètres de la Nouvelle-Guinée.

Orientée du Nord-Ouest au Sud-Est, elle est située entre 20° 10' — 22° 26' de latitude Sud, 164° — 167° de longitude Est de Greenwich, ce qui la place presque aux antipodes de la France.

Elle mesure environ 400 kilomètres de longueur sur 50 kilomètres de largeur ; sa superficie est de 16.712 kilomètres carrés.

Un nombre important de petites îles avoisinant la Nouvelle-Calédonie en constituent des dépendances naturelles et lui sont administrativement rattachées. Si, outre ces petites îles immédiatement proches de l'île principale, on totalise la superficie d'îles voisines, telles que l'île des Pins (160 kilom. carrés), les îles Loyalty (2.743 kilom. carrés) et les minuscules îles Chesterfield (80 kilom. carrés), on arrive à une superficie totale de 19.823 kilomètres carrés.

CONFIGURATION DU SOL. — La Nouvelle-Calédonie est entièrement montagneuse ; son origine volcanique a donné naissance à des mouvements de terrain extrêmement variés et tels que l'île présente seulement quelques plaines isolées. La chaîne montagneuse n'a pas une orientation régulière dans le sens du grand axe de l'île, mais des sommets divers répartis sur toute sa surface, culminant au mont Panié (1.650 m.).

HYDROGRAPHIE. — On peut compter, sur le territoire de la Nouvelle-Calédonie, une centaine de cours d'eau, très sinueux et torrentueux, peu navigables, coupés par de fortes chutes.

La plus large rivière est le *Diahot* (ou Grande Rivière). Elle prend sa source au mont Colnett et suit le grand axe de l'île, du Sud-Est au Nord-Ouest, sur un parcours d'une centaine de kilomètres, et se jette dans la baie d'Harcourt, près de la pointe extrême de l'île.

LITTORAL ET ILES VOISINES. — La Nouvelle-Calédonie est complètement entourée, à une distance de la côte qui varie de 20 à 100 kilomètres, par une ceinture madréporique, interrompue de place en place par des passes qui font face aux embouchures des cours d'eau et permettent de franchir les récifs.

A l'intérieur même de cet encerclement madréporique sont parsemées de nombreuses îles : ce sont, à la pointe Nord-Ouest, les îles *Pam*, *Balabio*, *Baaba* (qui mesure 3.000 hectares), *Néba*, *Yandé* et, plus au Nord-Ouest, les îles *Belep* et l'île *Huon*.

Sur la côte orientale, les îles de la baie de *Hienghène*, d'*Harcourt*, *Nemou* et *Toupeti*.

Au Sud, les îlots *Nou* et *Néa*, l'île *Ouen* et, à 50 kilomètres, l'île *Kunié* ou île des *Pins*. D'une superficie de 15.065 hectares, elle mesure 18 kilomètres sur 14 ; son climat est doux et salubre et son sol productif.

Sur la côte occidentale, on peut citer : les îles *Mathieu*, *Hugon*, *Ducos*, *Pouen*, *Grimault*, *Pingiane* et celles de la *baie de Néhoué*.

Quatre archipels sont administrativement rattachés à la Nouvelle-Calédonie. Ce sont, à 650 kilomètres environ à l'Ouest les îles *Chesterfield* et *Surprises* ; à 100 kilomètres à l'Est, les îles *Loyalty* (Ouvea, Lifou, Maré et îlots) d'une superficie de 2.743 kilomètres carrés ; en direction méridionale, l'archipel des *Wallis*, à 1.130 milles (île Urca et les îlots) ; l'archipel de *Horn*, à 120 milles au sud-ouest des Wallis.

CLIMATOLOGIE. — Le climat de la Nouvelle-Calédonie est très salubre ; le paludisme ne s'y rencontre pas. Les températures extrêmes atteignent 36° pendant la belle saison (décembre à mars) et 13° pendant la mauvaise saison (juin à août). La température moyenne est de 22° 51. Le maximum d'humidité et de chaleur est relevé en février ; le maximum de sécheresse et de froid est en août

POPULATION. — Au dernier recensement (1926), on comptait en Nouvelle-Calédonie 51.363 habitants, dont les principaux éléments étaient : 12.663 Français, 2.331 étrangers, 26.915 indigènes, 7.438 travailleurs étrangers (Javanais et Annamites) et 1.280 déportés, élément appelé à disparaître.

Groupe d'indigènes.
Phot. comm. par les Établ. Guérault et Lemarinier.

LES RACES INDIGÈNES. — Les habitants de la Nouvelle-Calédonie se rattachent au groupe des Mélanésiens qu'on désigne en général sous le nom de *Papous* ou Papouas. En Nouvelle-Calédonie, on les appelle *Canaques*.

Les *Canaques*, de taille assez élevée (moyenne : 1 m. 67), ont les membres larges et grêles et la peau foncée ; ce sont des dolichocéphales au front rétréci et fuyant, au nez court, aux lèvres saillantes et épaisses, aux cheveux crépus. Ils furent longtemps anthropophages ; paresseux et indolents, ils ont toujours préféré la guerre à un travail paisible et régulier et n'offrent qu'une main-d'œuvre précaire.

La natalité est en forte diminution chez eux ; la population indigène, qui était de 60.000 individus vers 1850, n'en compte plus que la moitié ; elle a été décimée par des maladies graves, notamment par la lèpre, contre laquelle on a dû prendre des mesures énergiques.

HISTORIQUE

Ce fut le navigateur anglais James Cook qui aborda le premier en Nouvelle-Calédonie en 1774. Quelques années auparavant, Bougainville,

au cours de son voyage autour du monde, en avait pressenti l'existence, mais ne s'en était pas approché.

La Pérouse, avec les corvettes la *Boussole* et l'*Astrolabe*, se proposait de reconnaître la Nouvelle-Calédonie, mais il ne réalisa pas cette partie de son programme d'exploration, qui se termina par une catastrophe, en 1788.

Les deux navires la *Recherche* et l'*Espérance*, commandés par d'Entrecasteaux, partirent à la recherche de La Pérouse en 1791 et arrivèrent à l'île des Pins en juin 1792. Ils reconnurent la Nouvelle-Calédonie et d'Entrecasteaux mouilla à Balade (au Nord de l'île) le 18 avril 1793.

En 1827, Dumont d'Urville, à bord de l'*Astrolabe*, fit également une reconnaissance de l'île.

Ce n'est qu'en 1843 que le capitaine de corvette Julien Laferrière, commandant le *Bucéphale*, amena à Balade des missionnaires qui furent les premiers habitants français.

Pendant dix ans, les religieux essayèrent de gagner à la civilisation les insulaires. De nombreux incidents graves se produisirent : massacres de missionnaires, attaque des équipages débarqués ; le 29 septembre 1853 seulement, le contre-amiral Febvrier-Despointes put hisser le drapeau tricolore sur la case du chef indigène Vandégou et faire de l'île une colonie française, au moment même où Vandégou négociait avec le commodore anglais Taylor, qui tentait d'établir le protectorat britannique.

Tout d'abord dépendance des Etablissements français de l'Océanie, qui avaient Tahiti pour chef-lieu, la Nouvelle-Calédonie fut érigée en colonie distincte à la date du 14 juillet 1860.

En mai 1864, elle reçut un premier contingent de 248 condamnés aux travaux forcés. En 1872, après la Commune, plus de 4.000 condamnés à la déportation y furent envoyés, mais l'amnistie de 1880 réduisit à 21 le nombre des déportés. Jusqu'en 1921, le centre pénitentiaire fut utilisé pour la transportation des condamnés de droit commun. Un décret du 6 septembre 1921 a prononcé sa désaffectation, et il ne subsiste plus qu'un effectif restreint de forçats, dont la disparition complète est sans doute prochaine.

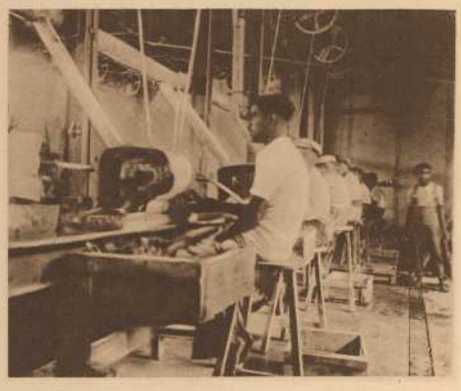

Le découpage des trocas.
Phot. comm. par les Etabl. Guérault et Lemarinier.

ADMINISTRATION

La Nouvelle-Calédonie est placée sous l'autorité d'un gouverneur des colonies résidant à Nouméa. Sous son autorité, cinq chefs d'administration dirigent les divers services.

Le gouverneur préside un Conseil privé consultatif, formé par les chefs d'administration et deux conseillers choisis parmi les notables de la colonie, nommés par le gouverneur.

La colonie n'a pas de député. Un délégué au Conseil supérieur des colonies, élu au suffrage universel, la représente dans la métropole.

Un Conseil général composé de seize membres, dont cinq élus à Nouméa, a les attributions des conseils généraux fonctionnant en France.

La Nouvelle-Calédonie est divisée en cinq arrondissements ayant pour chefs-lieux : Nouméa, Canala, Houailou, Touho, Ouegoa, et administrés par un fonctionnaire qui porte le titre d'administrateur.

Nouméa est le chef-lieu de la colonie ; c'est le siège du gouvernement et le centre des diverses administrations. La ville est située sur la côte Sud-Ouest de l'île et à l'extrémité d'une presqu'île au pied du mont Montravel (167 m.) et en face de l'île Nou ; elle fut fondée en 1854 sous le nom de Port-de-France et son nom actuel n'est que la déformation du nom de la tribu canaque qui l'habitait, *N'guéa*.

C'est le grand port de la colonie, profond et sûr, abrité par l'île Nou et l'île Brun ou aux Lapins ; sa population est de 10.415 habitants dont 6.555 blancs libres (recensement de 1926).

Une Chambre de commerce et une Chambre d'agriculture, un Comité de l'instruction publique, un Comité des mines, un Conseil sanitaire, un Conseil d'hygiène sont placés auprès de l'administration à Nouméa.

ORGANISATION JUDICIAIRE. — Il existe à Nouméa un tribunal de première instance et une cour d'appel. Quatre justices de paix fonctionnent à Nouméa, Canala, Bourail et aux îles Loyalty.

MOYENS DE COMMUNICATION. — La *Compagnie des Messageries maritimes* assure des services réguliers entre Marseille et Nouméa, soit par la voie de Sydney en 50 jours, soit par la voie de Panama en 62 jours.

Un service de navigation, dit « Tour de côte », est effectué tous les vingt jours par un vapeur. Les îles Loyalty sont desservies chaque mois et l'île des Pins tous les deux mois.

Une route coloniale de 379 kilomètres dont 250 accessibles aux automobiles suit la côte Ouest de l'île. Il y a, en outre, 2.000 kilomètres de pistes diverses.

Une voie ferrée, de 30 kilomètres, relie Nouméa à Païta. Des messageries automobiles fonctionnent chaque jour dans les deux sens entre Nouméa et Bourail (170 kilom.).

P.T.T. — Dans chaque centre minier ou agricole est établi un bureau de postes, télégraphes, téléphones. Une station de T. S. F. est en exploitation à Nouméa.

Un bras de la rivière la Dumbéa. — Les arbres à tronc blanc sont des niaoulis.

GÉOGRAPHIE ÉCONOMIQUE

FLORE ET FAUNE. — Le climat de la Nouvelle-Calédonie est favorable aussi bien aux cultures tropicales qu'à celles des pays tempérés. Les légumes, en particulier, y poussent fort bien.

L'île comporte environ 200.000 hectares de terrains boisés, dont la moitié constitue de véritables forêts aux multiples essences.

De grands espaces sont couverts par le niaouli (*melaleuca viridiflora*), à qui l'on attribue la salubrité de l'île. C'est la distillation des feuilles de niaouli qui produit l'essence utilisée en pharmacie sous le nom de goménol.

Les principales cultures de rapport sont le *café*, qu'on plante dans les parties abritées ; le *riz*, cultivé en terrains frais et dont le rapport dépasse deux tonnes à l'hectare ; le *maïs*, dont on obtient deux récoltes par an ; le *manioc*, qui pousse sur tous les terrains, sauf les terrains humides ; la *vanille* ; le *cocotier*, qui ne demande aucun soin spécial, produit annuellement 60 à 80 noix et rend près de deux tonnes de coprah à l'hectare, après une dizaine d'années ; c'est la principale culture des îles Loyalty ; le *coton*, dont on cultive des espèces assez rustiques : le rendement, qui commence au bout de dix mois, est d'environ une tonne de coton en graines à l'hectare.

ELEVAGE. — On compte plus de 90.000 bovidés. La Nouvelle-Calédonie comportant 800.000 hectares de pâturages naturels, offre des territoires amplement suffisants à l'élevage de son cheptel. Les moutons et les chèvres sont très nombreux, mais les ovidés sont souvent victimes de maladies graves dues à une herbe dite « herbe à piquants ». L'espèce porcine, les volailles et les lapins sont aussi en abondance.

PÊCHE. — Le poisson est abondant, les espèces, variées, sont d'une excellente qualité ; il en est de même des crustacés : crabes, crevettes, langoustes. On rencontre des tortues en grandes quantités et d'innombrables coquillages. Une réglementation spéciale régit les trocas et burgaus (coquillages à nacre) et les huîtres perlières.

ANIMAUX SAUVAGES. — La Nouvelle-Calédonie ne renferme pas d'animaux sauvages ou dangereux et elle a très peu de serpents, tous inoffensifs.

CHASSE. — Le cerf abonde, malgré la chasse qui lui est faite.

INDUSTRIES LOCALES. — Une fonderie, des usines de conserves de viande, des usines d'égrenage de coton, une graineterie-séchoir, une huilerie, des salines, une distillerie de rhum, une rizerie, une fabrique de boutons sont les principales industries de la Nouvelle-Calédonie. Des ateliers bien organisés assurent la réparation et l'entretien des navires de commerce.

MINES. — Un décret, en date du 28 janvier 1913, régit les exploitations minières : nickel, fer chromé, cobalt, manganèse, gypse, phosphates, houille. On a prospecté le fer, l'ocre, l'or, le platine, le plomb argentifère, le cuivre, le cinabre, l'antimoine, l'étain, le gypse, la magnésie, l'asbeste, le molybdène, le tungstène. On a relevé également des traces de pétrole. Les exploitations sont assez sommaires et s'effectuent à ciel ouvert.

COMMERCE. — Le commerce total, en 1929, était de 240 millions de francs, dont 149 à l'importation et 92 à l'exportation.

La part de la France et de ses colonies a été, en 1929, de 71 millions pour les importations et de 37 pour les exportations. Celle de l'étranger, respectivement de 71 et 55 millions.

Les principales importations sont : les produits d'alimentation (conserves, farines, sucre, thé, chocolat, huiles, vins, vinaigres), les matériaux de construction (tôles, fer, ciment, fonte, acier, cuivre), les meubles, vêtements et articles de toilette, automobiles, vélocipèdes, machines, outils.

D'autre part, la Nouvelle-Calédonie exporte : chevaux, bœufs, moutons, porcs, peaux, guano, coprah, café, cacao, vanille, coton, essence de niaoulé, bois, minerais (nickel, chrome, plomb, manganèse), nacre.

MONNAIE. — La monnaie légale est le franc. Une succursale de la Banque de l'Indochine, établie à Nouméa, émet des billets qui ont cours dans la colonie.

COLONIES FRANÇAISES DE L'OCÉAN PACIFIQUE (N^LLE CALÉDONIE)

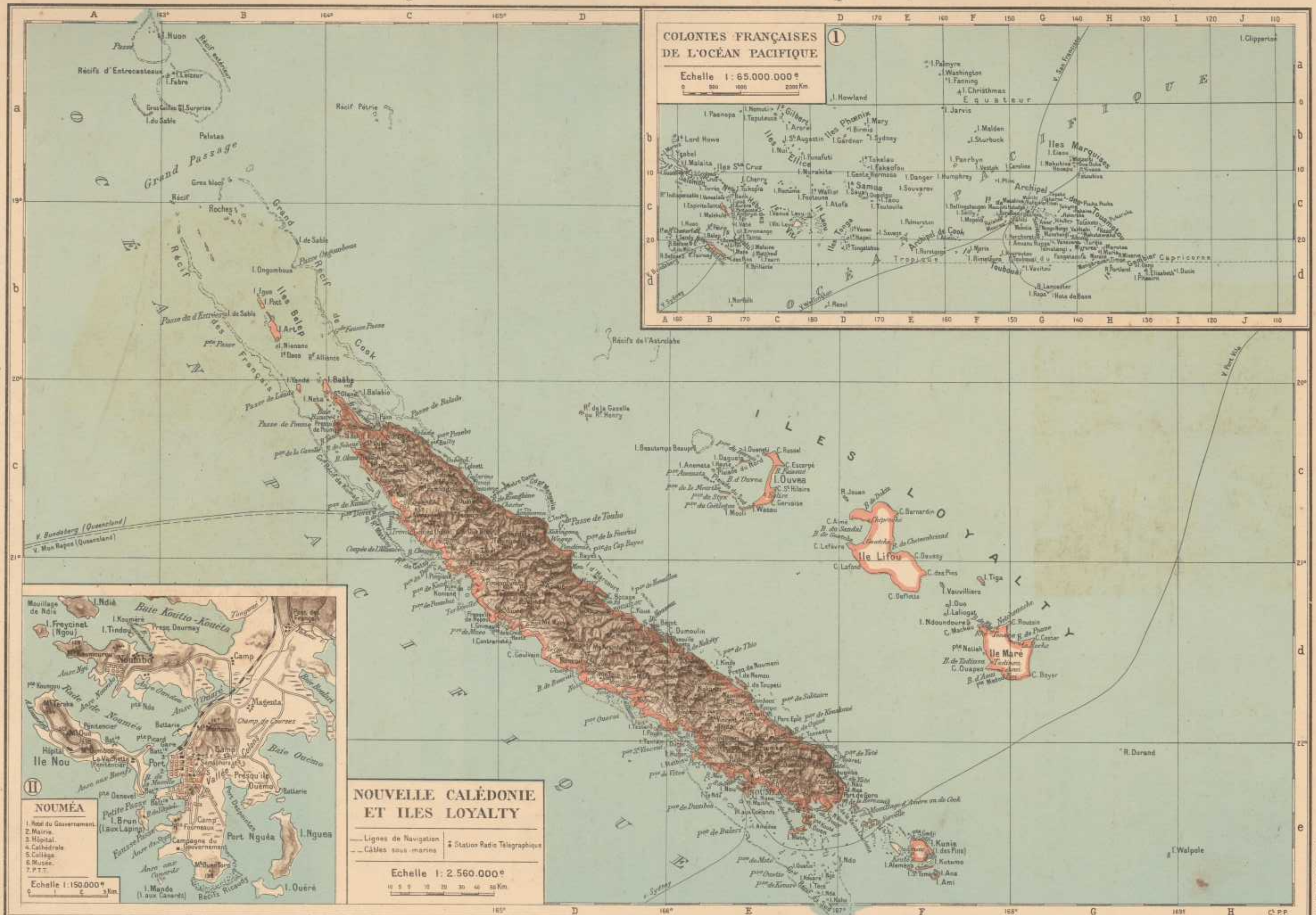

Édité par L'Illustration.

Une vue de Port-Vila, chef-lieu administratif des Nouvelles-Hébrides, dans l'île Vaté ou Sandwich.

LES NOUVELLES-HÉBRIDES

RENSEIGNEMENTS GÉOGRAPHIQUES

SITUATION. — L'archipel des Nouvelles-Hébrides fait partie de la Mélanésie, dans l'océan Pacifique ; il s'étend sur une longueur de 1.200 kilomètres de l'île Anatom, la plus méridionale, à l'île Batsale (groupe des îles Torrès), la plus septentrionale ; sa direction est Nord-Nord-Ouest-Sud-Sud-Est et il est situé entre les 13° et 20° de latitude Sud et les 166° 30' et 169° 50' de longitude Est de Greenwich.

L'île Anatom se trouve à 400 kilomètres de Nouméa et à 250 kilomètres de l'île Maré dans le groupe des Loyalty, tandis que 1.000 kilomètres la séparent des îles Fidji à l'Est et 2.000 kilomètres de l'Australie à l'Ouest ; géographiquement, les Nouvelles-Hébrides se rattachent donc à la Nouvelle-Calédonie.

Un cannibale.
Phot. Agence générale des Colonies.

L'archipel se compose d'une quarantaine d'îles et îlots répartis en trois groupes : 1° celui du Nord avec les îles *Banks* et *Torrès* ; 2° celui du centre, qui est le plus important, avec les îles *Espiritu-Santo* et ses annexes (*Aoéré* et *Malo* ou *Saint-Barthélemy*), *Mallikolo* et les îles *Mackelyne*, *Aoba* ou île des Lépreux, *Aurore*, *Pentecôte*, *Ambrym* et *Paou-Ouma*, *Epi* et ses satellites (*Lopevi*, *Tonga*, *Mai* et les *Sherphea*), *Vaté* ou *Sandwich* et ses dépendances (*Ngouvra*, *Maou*, *Moso* ou *Déception* et *Leleppa*) ; 3° le groupe du Sud avec : *Erromango*, *Tanna*, *Nina*, *Erronan* ou *Foutouna* et *Anatom*.

La superficie totale de l'archipel est évaluée à 15.000 kilomètres carrés, à peu près celle des départements des Bouches-du-Rhône, du Var et des Alpes-Maritimes réunis.

CONFIGURATION DU SOL. — L'archipel est constitué par une longue chaîne d'origine volcanique et madréporique, en partie immergée, et dont les sommets varient entre 100 et 1.000 mètres d'altitude ; son axe d'éruption est déterminé par trois volcans encore en activité : *la Tour*, dans l'île d'Ambrym, celui de l'île Lopevi, au centre, et le *Mont Watt*, dans l'île Tanna, au Sud.

Les éruptions étant toujours accompagnées de tremblements de terre et les commotions du mont Watt étant ressenties à Nouméa sont une preuve que les Nouvelles-Hébrides se rattachent aussi physiquement à la Nouvelle-Calédonie.

Toutes les îles sont formées, dans leurs parties basses, par des terrains coralliens soulevés en gradins de 20 à 40 mètres au-dessus du littoral ; ce n'est qu'exceptionnellement que l'on trouve autour d'elles des bancs de corail.

La végétation qui les recouvre est d'une puissance telle que, vues du large, elles apparaissent comme une pyramide de verdure ; on ne rencontre de terres alluvionnaires que dans les îles Espiritu-Santo, Vaté et Anatom.

Le sol, merveilleusement arrosé et incessamment nourri d'un riche humus, est d'une fertilité si prodigieuse que, s'il était mis en valeur, il donnerait des rendements très estimables.

Presque toutes les îles sont pourvues de bons lieux de débarquement et même d'excellents ports naturels.

Espiritu-Santo ou île *Marina* est la plus étendue ; elle mesure 4.905 kilomètres carrés ; très montagneuse, ses sommets les plus hauts sont entre 1.155 et 1.860 mètres ; de nombreux ruisseaux en descendent et en particulier le Jourdain, une importante rivière qui se jette dans la baie Saint-Philippe, au Nord. Espiritu-Santo est séparée des îles Aoéré et Malo par le canal de Segond, vrai canal maritime aux rives particulièrement fertiles et offrant de nombreux mouillages sûrs.

Mallikolo ou *Malekoula*, d'une surface de 2.539 kilomètres carrés et où la végétation atteint le maximum de splendeur, possède deux excellents ports naturels : *Port-Sandwich*, le meilleur mouillage de l'archipel, à l'abri de tous les vents et avec des fonds de 20 à 30 mètres, et *Port-Stanley*, fort bien abrité. La colonisation à l'intérieur de l'île est encore restreinte à cause de la sauvagerie des indigènes qui a rendu jusqu'ici toute pénétration impossible.

Vaté ou *Sandwich* a une étendue de 1.094 kilomètres carrés et est la plus importante de l'archipel au point de vue agricole et commercial ; la baie de Mélé, au Sud, vaste et profonde, d'accès facile, forme le port le plus fréquenté du groupe ; au fond de la baie est *Port-Vila* (Franceville), chef-lieu administratif des Nouvelles-Hébrides ; un autre bon mouillage se trouve dans la partie Nord : *Port-Havannah*, dont la baie est entourée de riches pâturages.

Erromango (Eromanga) dans le groupe du Sud, d'une superficie de 1.113 kilomètres carrés, est formée de hauts plateaux d'une altitude de 900 mètres et recouverts de riches forêts.

Ces quatre îles représentent les deux tiers de la superficie de l'archipel ; parmi les autres, les plus importantes en raison de leur situation et des promesses qu'elles laissent espérer pour l'avenir sont les îles : *Aurore* ou Maewo (547 kilom. carrés), *Pentecôte* ou Aragh-Aragh-Whitsuntide (845 kilom. carrés), *Ambrym* (644 kilom. carrés), *Epi* ou Tasiko (637 kilom. carrés) où il existe déjà quelques plantations très prospères ; *Tanna*, au sol particulièrement fertile, et *Anatom* ou Aneytioum, la plus méridionale et la plus salubre de l'archipel et très propice à l'élevage.

Le groupe du Nord, disposé du Nord-Ouest au Sud-Est, comprend :

1° Les *îles Torrès* ou *Vava*, formées d'une demi-douzaine d'îlots de très

faible surface et dont l'île Batsale, la plus septentrionale, est la plus étendue ;

2° Les *îles Banks*, dispersées sur une longueur de 180 kilomètres et formées de treize îles ou îlots dont les principaux sont : Vanoua Lava (la grande terre de Dumont d'Urville) qui a 352 kilomètres carrés de superficie, Valcua, Mota, Santa-Maria et Mera Lava.

La jupe en feuilles de palmier d'une élégante de l'île Erromango.

CLIMATOLOGIE. — Le climat des Nouvelles-Hébrides est celui de toutes les régions tropicales. L'année climatérique se divise en deux saisons : l'une fraîche et sèche (hiver et printemps australs), de mai à octobre, est la période des vents alizés du Sud-Est et la plus favorable à l'acclimatation des Européens ; l'autre, chaude et humide (été et automne australs), de novembre à avril, est la saison des pluies tropicales, des ouragans et des cyclones qui traversent le Pacifique et atteignent plus particulièrement les îles méridionales.

La sécheresse n'est jamais complète dans l'archipel, car les pluies tombent encore souvent pendant les mois de mai, juin et juillet.

Bien que le climat soit chaud, la température ne subit pas de variations excessives, le thermomètre monte rarement au-dessus de 35° et ne descend pas souvent au-dessous de 20° ; si, pendant le jour où il n'y a pas un souffle de vent et où les mouches et les moustiques forment des essaims noirs, la chaleur est assez pénible à supporter, les nuits sont agréablement fraîches et le thermomètre descend jusqu'à 12°.

Comme dans toutes les contrées situées sur la même latitude, le paludisme est à l'état endémique aux Nouvelles-Hébrides ; mais la fièvre paludéenne n'est pas contagieuse et les accès pernicieux y sont presque inconnus ; aussi, avec des défrichements de forêts qui feront passer librement l'air et la lumière, des habitudes d'hygiène, une installation convenable dans un endroit élevé, une alimentation saine et appropriée aux saisons et le plus possible exempte d'alcool, le port de vêtements légers et des précautions contre les ardeurs du soleil, l'Européen peut-il facilement supporter le climat et conserver toute son activité.

HISTORIQUE

Les Nouvelles-Hébrides furent découvertes en 1606 par le navigateur espagnol Don Pedro Fernandez de Queiros qui, parti à la recherche du continent austral et croyant l'avoir trouvé, donna à la terre qu'il aborda le nom de *Terra Australis del Spiritu Santo*.

Il s'écoula cent soixante ans avant qu'un nouveau navigateur européen, Philippe Carteret (Anglais), pénétrât dans l'archipel (1767) ; l'année suivante, Bougainville visita plusieurs de ces îles qu'il appela « Grandes Cyclades » et dont il prit possession au nom de la France (1768).

Cook les visita en 1774, les explora en détail et leur donna le nom de Nouvelles-Hébrides qui a prévalu ; elles furent visitées ensuite par La Pérouse en 1788, par d'Entrecasteaux en 1793 et par Dumont d'Urville en 1828.

Dès 1840, des trafiquants furent attirés dans l'archipel pour l'exploitation du bois de santal ; des baleiniers y faisaient relâche avant de pousser plus au Sud ; enfin arrivèrent des recruteurs de main-d'œuvre dont les procédés détestables, renouvelés de la traite, indisposèrent et exaspérèrent les indigènes contre les Européens.

Néanmoins, la richesse des îles continua d'attirer les colons et les trafiquants (la plupart Anglais) pour la préparation du coprah et la pêche de la nacre et des biches de mer ou *tripang*.

Le plus connu de ces trafiquants ou *traders* était le capitaine anglais Paddon, qui depuis une vingtaine d'années dirigeait des opérations commerciales importantes.

Jusqu'en 1871, l'Angleterre était seule à être représentée aux Nouvelles-Hébrides par des commerçants australiens et des missionnaires ; ses établissements connurent des fortunes diverses, plusieurs périclitèrent et, en 1878, il ne restait plus que quelques traders dans les îles Epi, Mallikolo et dans les îles du Sud.

Les progrès des missions anglaises augmentaient quand même de jour en jour, mais ils n'empêchaient pas le mouvement des échanges de se développer entre la Nouvelle-Calédonie et les Nouvelles-Hébrides, ce qui imprimait à celles-ci le caractère d'une annexe commerciale et d'une dépendance politique de la Nouvelle-Calédonie.

Aussi, en 1876, des colons tant anglais que français réclamèrent-ils l'annexion des Nouvelles-Hébrides à la France. Leurs démarches restèrent infructueuses malgré l'activité déployée par John Higginson, commerçant calédonien naturalisé Français, qui fut l'âme de la colonisation et de la lutte contre l'influence britannique.

L'opinion australienne, suscitée et entretenue par les missions méthodistes anglaises établies aux Nouvelles-Hébrides, réclama en 1877 leur annexion immédiate à l'Angleterre et une campagne fut entreprise afin de forcer la main au gouvernement anglais. Le gouvernement français demanda des explications à Londres et, après une entente que l'on a improprement appelée la « convention de 1878 », la France abandonnait l'exclusivité de ses droits et s'engageait concurremment avec la Grande-Bretagne à ne pas porter atteinte à l'indépendance des Nouvelles-Hébrides.

Les Anglais intensifièrent tellement leur expansion que quatre ans après ils possédaient 300.000 hectares de terre, avaient de nombreux comptoirs dans toutes les îles principales et le moment n'était pas loin où les Nouvelles-Hébrides deviendraient terres anglaises.

Ce fut alors que John Higginson groupa autour de lui les colons français de la Nouvelle-Calédonie et fonda la *Compagnie calédonienne des Nouvelles-Hébrides*, dont le but était d'acheter des terres, d'encourager l'immigration française, de créer des comptoirs de commerce et des communications régulières entre Nouméa et les ports de l'archipel et de procurer des travailleurs indigènes à la Nouvelle-Calédonie. Cette Compagnie prospéra si bien qu'en 1885 elle avait acquis 7/8 des terres appartenant aux colons anglais. En 1894, elle fut remplacée par la *Compagnie française des Nouvelles-Hébrides*.

Celle-ci réussit à acquérir 543.000 hectares, tandis que les réserves inaliénables des indigènes ont une étendue de 438.000 hectares ; mais le manque de ressources entravait la mise en valeur de ce domaine, et le Commonwealth d'Australie envisageait l'achat de l'actif de la Société pour 25 millions de francs. Le ministre français des Colonies, soucieux de sauvegarder les intérêts de la France dans l'archipel, fit appel à des établissements de crédit et à de grandes entreprises coloniales, et, le 7 novembre 1924, fut créée la *Compagnie française immobilière des Nouvelles-Hébrides*, au capital de 4 millions de francs. Cette Compagnie obtenait l'affermage de tout le domaine de la Compagnie française des Nouvelles-Hébrides, en vue d'en réaliser la mise en valeur. La main-d'œuvre indigène étant insuffisante, l'autorisation de recruter en Indochine la main-d'œuvre annamite permit à la colonisation française de prendre un essor extrêmement rapide, tandis que les colons britanniques se voient interdire par le gouvernement australien l'introduction de travailleurs de couleur. Les travailleurs annamites constituent, en outre, le noyau d'une population de sujets français qui, peu à peu, se fixeront dans l'archipel, accroissant ainsi la prépondérance française.

Dans l'espace de moins de trois ans, le programme envisagé par la Compagnie française immobilière des Nouvelles-Hébrides est entré largement dans la voie des réalisations, grâce à la constitution d'importantes sociétés d'exploitation. En 1925 était créée la *Compagnie Cotonnière des Nouvelles-Hébrides*, au capital de 6 millions de francs, qui a acheté un domaine de 10.000 hectares dans l'île de Mallikolo, dispose de 450 travailleurs annamites et égrène le coton dans une usine capable de traiter la production de 1.000 hectares. La *Compagnie agricole et minière des Nouvelles-Hébrides*, fondée en 1926, et ayant un capital de 29 millions de francs, exploite, dans l'île de Santo, une étendue de 25.000 hectares convenant particulièrement à la culture du cotonnier, du cocotier, du cacaoyer et du caféier, et dont le sous-sol est en partie fortement minéralisé. Au début de 1927, fut créée la *Compagnie Coloniale de Vaté*, au capital de 10 millions de francs, qui exploite un vaste domaine agricole très fertile de 10.000 hectares dans la plus cultivée des îles à proximité de Port-Vila, capitale de l'archipel où résident les deux administrations du condominium, le seul port organisé des Nouvelles-Hébrides. L'entreprise emploie 700 travailleurs annamites. Dans le courant de 1927 s'est fondée la *Compagnie générale franco-hébridaise*, au capital de 15 millions de francs, pour la reprise de deux plantations de 7.850 hectares en plein rapport de l'île Santo, dont elle a intensifié l'exploitation ; ses cacaos et son coprah atteignent des prix particulièrement élevés. En 1927, aussi, ont encore été constituées la *Société des îles du Pacifique*,

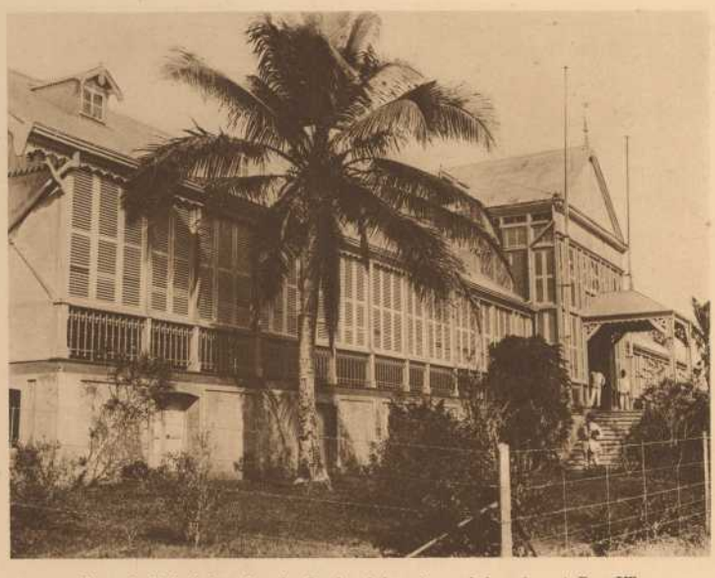

Siège de l'administration du Condominium franco-britannique à Port-Vila.

au capital de 6 millions de francs, pour l'exploitation de domaines agricoles aux îles de Santo et Vaté, et la *Compagnie Coloniale des Etablissements N. Hagen*, au capital de 9 millions de francs, dont les plantations, en pleine production, sont situées principalement dans les îles de Mallikolo et Épi. Enfin, en avril 1928, a été créée la *Compagnie Coloniale des Iles Banks*, pour la reprise d'une entreprise anglaise, l'*Oceanic Rubber Planting and Trading Co*, établie dans l'archipel de Banks, au Nord des Nouvelles-Hébrides.

On évalue à environ 200 millions de francs le montant total des capitaux investis dans l'archipel des Nouvelles-Hébrides. Les Français détiennent 747.000 hectares et les Britanniques 130.000 seulement. Pendant l'année 1926, les premiers ont acheté 33.000 hectares aux seconds; les colons français ont exporté 10.166 tonnes de produits et les colons britanniques 3.781 tonnes.

On constate, toutefois, que la colonisation britannique s'est, jusqu'à présent, seule exercée dans les îles du Sud, aucun colon français ne s'étant installé à Tanna, Erromango et Anatom, bien que ce groupe offre les mêmes ressources et les mêmes perspectives d'avenir que les îles du Nord de l'archipel et soit, en outre, le plus proche de la Nouvelle-Calédonie. L'île d'Erromango, formée de hauts plateaux, offre de grandes facilités à l'élevage, et un colon australien y possède d'importants troupeaux à laine qui vivent parfaitement.

Un pêcheur de l'île Epi avec ses nasses.

Le condominium. — Mais la rivalité politique franco-anglaise était nuisible aux colons des deux nations qui, également dépourvus de toute protection, étaient menacés dans leur vie et leurs biens par les indigènes. Une organisation s'imposait et, le 24 octobre 1887, la France et la Grande-Bretagne signaient une convention instituant la *Commission navale mixte*, puis, le 20 octobre 1906, un *condominium*, qui établissait la *cosouveraineté* franco-anglaise sur l'archipel des Nouvelles-Hébrides y compris les îles Banks et Torrès.

Deux hauts commissaires représentent les puissances signataires dans l'archipel et sont assistés chacun d'un commissaire résident auquel ils peuvent déléguer leur autorité ; ils éditent conjointement des règlements locaux applicables à tous les habitants de l'archipel et disposent d'une police mixte de 50 hommes pour la protection des personnes et des biens, instituent des services communs d'intérêt public (postes et télégraphes, travaux dans les ports et les rades, police sanitaire et services financiers), organisent un tribunal mixte en vue d'assurer l'exécution des règlements et la solution des litiges survenus entre Français et Anglais ou entre Européens et indigènes.

Un autre protocole franco-anglais, signé le 16 août 1914 et promulgué en 1923, a tenté de remédier aux nombreuses lacunes et imperfections de la convention de 1906. Néanmoins, les représentants des deux gouvernements sont d'accord pour proclamer la carence du régime. Le développement économique des Nouvelles-Hébrides ne pourra se réaliser que le jour où l'archipel sera dévolu en toute propriété à la France qui seule a fait des efforts pour le mettre en valeur.

Population. — Par suite des migrations successives, la population indigène des Nouvelles-Hébrides, que nous désignons sous l'appellation de *Canaques*, est formée de Mélanésiens, Polynésiens et Malais, différences ethniques que l'on remarque non seulement d'île en île, mais de tribu à tribu.

Le gros de la population vit groupé par tribus le long du littoral et dans le creux des vallées de l'intérieur ; ceux de l'intérieur (*men buch*), plus rarement en contact avec les Européens, sont restés plus sauvages que ceux du littoral (*men salt watter*). L'anthropophagie est encore pratiquée dans les endroits de l'intérieur où les missionnaires n'ont pas pénétré.

La femme indigène compte peu dans la famille canaque ; traitée comme l'instrument des travaux les plus pénibles, elle est vendue, achetée et troquée en prenant pour étalon d'échange le « cochon », l'animal le plus précieux de ces îles.

L'homme chasse, pêche et se livre aux occupations guerrières et, pour le reste du temps, il vit dans l'oisiveté la plus complète. Il est cruel et vindicatif lorsqu'il est ou se croit injustement malmené ; par contre, il se montre dévoué envers qui le traite avec humanité et justice.

L'alimentation défectueuse, le manque d'hygiène, les conditions inférieures de la femme ont amené une décroissance rapide de la natalité ; le recrutement des travailleurs est aussi un agent important de la dépopulation, car le nombre de ceux qui ne reviennent pas dans la tribu est assez élevé.

Néanmoins, dans les régions où l'influence des missionnaires s'est affermie, la vitalité de la race paraît avoir une tendance à s'améliorer. Dans l'intérêt de la colonisation, il est à souhaiter que la population de l'archipel, inégalement répartie entre les îles et évaluée à environ 67.000 habitants, dont près de 7.000 soumis à l'influence française, pour la plupart Tonkinois, revienne à un chiffre plus en rapport avec l'étendue et la richesse du pays.

Au dernier recensement officiel, il a été constaté la présence de 677 Français et de 226 Anglais; il y avait donc aux Nouvelles-Hébrides trois Français contre un Anglais.

ADMINISTRATION

L'organisation administrative et judiciaire française de l'archipel des Nouvelles-Hébrides est placée sous l'autorité du gouverneur de la Nouvelle-Calédonie et dépendances qui est chargé de protéger les Français qui résident et trafiquent dans les îles de l'archipel. Il délègue ses fonctions au haut commissaire de France qui réside à Port-Vila, siège des services du condominium.

Port-Vila ou Franceville, reconnue comme capitale des Nouvelles-Hébrides, est une ville d'aspect bien français. On y trouve trois écoles françaises (une laïque et deux religieuses) fréquentées par une centaine d'enfants, un hôpital dirigé par un médecin des troupes coloniales et qui assure les soins médicaux à la colonisation, des magasins de toutes sortes et trois hôtels.

Les principaux centres de l'archipel sont : Port-Havannah, Mélé, Tagabé, Téouma et Courbet dans l'île Vaté ; Mercetville dans l'île Epi ; Port-Sandwich dans l'île Mallikolo et Youélapa dans l'île Espiritu-Santo.

GÉOGRAPHIE ÉCONOMIQUE

La question de la mise en valeur du sol dans les Nouvelles-Hébrides, comme dans toutes les colonies du Pacifique, est étroitement liée à celle de la main-d'œuvre.

Le climat de l'archipel ne permettant pas à l'Européen de se livrer à des travaux manuels, il faut donc trouver cette aide sur place ou bien l'importer du dehors.

On a d'abord fait appel pendant une certaine période à l'élément indigène, mais l'extension du mouvement de la colonisation, les efforts des missionnaires australiens pour nuire à ce recrutement entrepris par les colons français et malheureusement les excès de certains recruteurs ont rendu de plus en plus insuffisante cette main-d'œuvre et nombre de plantations durent être abandonnées faute de bras. Cette situation a été grandement améliorée, depuis 1923, par l'immigration de la main-d'œuvre indochinoise.

Agriculture. — Sur la superficie totale de 1.500.000 hectares, seulement 1.203.581 hectares sont habitables et cultivables, et ainsi répartis : domaine français, 678.134 hectares ; domaine anglais, 86.955 hectares ; réserves indigènes, 438.492 hectares. Mais ces terres sont encore loin d'être toutes mises en valeur ; dans le domaine français, quelques fractions, peu importantes, sont cultivées.

La Compagnie française des Nouvelles-Hébrides délivre gratuitement des concessions de 50 hectares aux colons possesseurs d'un capital de 25.000 francs ; de plus les immigrants ont toujours la possibilité d'acheter des terres à cette Compagnie à des prix variant de 50 à 90 francs l'hectare.

Le sol des Nouvelles-Hébrides est d'une fertilité extraordinaire et sa luxuriante végétation tropicale en est une preuve.

Sa *forêt* est très riche en *essences* ; on y trouve : santal, bois de rose, palissandre, gaïac, ébène, teck, acajou, bois de fer, bourao et chêne tigré ; la flore indigène compte des milliers de plantes à fleurs et des variétés de fougères (dont le *banian* est le géant) ; différentes plantes à latex produisent un caoutchouc très estimé ; l'arbre à pain, la canne à sucre, l'oranger, le citronnier, le pamplemousse et le bananier servent à l'alimentation des indigènes.

Mais la culture de fond de l'archipel est le *cocotier* qui n'exige que peu de soins et presque pas de main-d'œuvre

Le travail dans une plantation française de coton à l'île Espiritu-Santo ou Marina.

Pirogues de l'île Wallis. *Phhot. Pescheux.*

Eglise de village à l'île Wallis.

et est d'un rendement durable ; il fournit aux indigènes tout ce dont ils ont besoin pour subsister et aux civilisés le coprah et la graisse végétale.

On cultive aussi, avec beaucoup de succès, le manioc, le taro, l'igname, la patate, les épices et toutes sortes de légumes d'Europe, ainsi que le cacao, le maïs, le coton, le tabac et le ricin.

Élevage. — Les grands ruminants sont peu nombreux et la viande de boucherie est fort rare ; le colon y supplée par l'élevage du *porc*, de la *chèvre*, des *volailles* ; le *bœuf* et le *cheval*, importés depuis peu d'années, sont susceptibles d'élevage dans certaines îles, notamment à Vaté.

Les *oiseaux* offrent une variété d'espèces : perruches, pigeons verts, pigeons noirs, notous, roussettes, poules sultanes, canards sauvages et râles.

Pêche. — Les poissons de rivière ou de mer sont nombreux et excellents comme qualité : picot, bossus, carangues, aiguillettes, maquereaux, loches, carets ou tortues de mer, biches de mer et langoustes. Des coquillages nacréens font l'objet d'un commerce rémunérateur.

Produits minéraux. — L'insuffisance de pénétration dans l'intérieur n'a permis jusqu'ici aucune prospection, mais il n'est pas douteux qu'étant donné la constitution des massifs montagneux on ne trouve des gisements analogues à ceux de la Nouvelle-Calédonie. Les seules richesses minières connues sont les soufres de l'île Vanoua Lava dans les Banks et de l'île Tanna.

Commerce extérieur. — Les résultats du gros effort de colonisation aux Nouvelles-Hébrides commencent à se refléter dans les chiffres du commerce extérieur de l'archipel : près de 90 millions, en quantités à peu près égales pour les importations et les exportations.

La part de la France représente environ les quatre cinquièmes. Les principaux produits exportés sont le coprah, le cacao, le maïs, le coton égrené, le coton brut, les graines de coton, le bois de santal, les laines, les trocas (coquillages nacréens).

Lignes de navigation. — Les communications maritimes avec la métropole sont assurées par des paquebots des *Messageries maritimes* partant de Marseille tous les deux mois à destination de Port-Vila et Nouméa (via Panama). La durée du trajet est de soixante-cinq jours environ.

Un service postal régulier et subventionné par le ministère des Colonies est assuré par un paquebot de la *Compagnie des Messageries maritimes* stationné à Sydney (Australie) et qui effectue un départ toutes les quatre semaines entre Sydney-Nouméa-les-Nouvelles-Hébrides-Nouméa-Sydney, en correspondance, au retour à Sydney, avec le navire rentrant en France. Les escales desservies aux Nouvelles-Hébrides tant à l'aller qu'au retour sont : Port-Vila, Port-Havannah dans l'île Vaté, Kingdove Bay dans l'île Epi, Port-Sandwich dans l'île Mallikolo et les centres du canal de Segond entre les îles Aoéré et Espiritu-Santo ; le voyage à travers les îles dure environ une semaine.

Une *ligne anglaise* subventionnée par le gouvernement australien effectue un départ toutes les six semaines entre Sydney et Port-Vila en passant par les îles Norfolk et Lord Howe ; le voyage dure douze jours.

En dehors de ces services, deux vapeurs appartenant à des maisons de commerce de Bordeaux, ayant leur siège social à Nouméa (Société des Comptoirs français des Nouvelles-Hébrides et maison G. Béchade), desservent toutes les îles de l'archipel par des tournées fréquentes.

Postes et télégraphes. — Un bureau de poste existe à Port-Vila, ainsi qu'une puissante station de T. S. F. qui permet de correspondre avec la Nouvelle-Calédonie, l'Australie, les îles Salomon et les îles Fidji. Un réseau téléphonique urbain fonctionne à Port-Vila.

Phot. Pescheux

Débarquement de bétail.

COLONIES FRANÇAISES DE L'OCÉAN PACIFIQUE (NLLES HÉBRIDES)

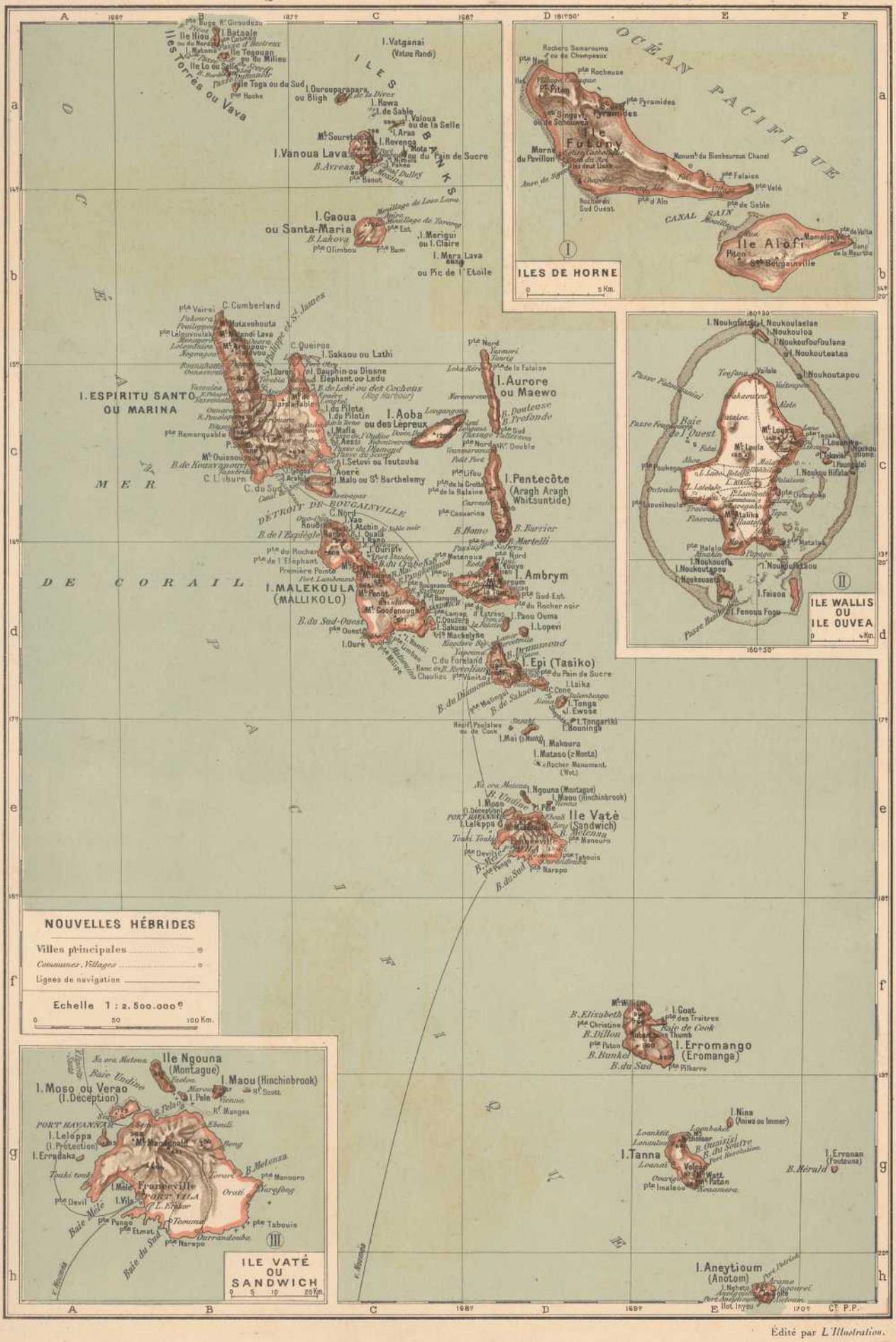

Édité par *L'Illustration*.

La baie des Vierges

Phot. Gauthier.

ILES MARQUISES

Goélettes dans la baie de Tai-ho-haé.

Phot. Comité de l'Océanie française.

LES ÉTABLISSEMENTS FRANÇAIS D'OCÉANIE

RENSEIGNEMENTS GÉOGRAPHIQUES

SITUATION. — Les Etablissements français d'Océanie font partie de la Polynésie orientale et se trouvent au milieu de l'océan Pacifique, à 5.000 kilomètres des côtes de la Californie (Mexique) et à 6.000 kilomètres de l'Australie, dans la région sud-tropicale, par 7°50' — 27°38' de latitude Sud et 135°5' — 155° de longitude Ouest de Greenwich, c'est-à-dire sur une longueur de 2.150 kilomètres et une largeur de 2.250 kilomètres.

Ils se composent d'une centaine d'îles, îlots et atolls, répartis en cinq archipels, d'une superficie totale de 4.000 kilomètres carrés environ, à peu près celle du département de l'Ariège.

CONFIGURATION DU SOL. — Les principales îles de ces archipels sont d'origine volcanique et entourées d'une plaine fertile ; un récif madréporique en franges (*atoll*), assez distant de la côte, forme une barrière percée de passes qui protège des lames du large et fournit d'excellents ports naturels ou mouillages.

Archipel des Marquises. — Cet archipel, d'une superficie de 1.274 kilomètres carrés, se trouve à 1.000 kilomètres environ au Nord-Est de Tahiti et comprend 11 îles et 2 îlots dont sept seulement sont habités (Eiao, Nouka-Hiva, Houa-Ouka, Ouapou, Hiva-Oa, Taouhata et Fatou-Hiva).

Dans chacune de ces îles se trouve un nœud orographique (pic saillant), qui envoie des ramifications sur toute la surface. Les sommets les plus importants ont de 1.100 à 1.200 mètres. Entre les contreforts sont des vallées fertiles, semées de petits cours d'eau à régime torrentueux.

L'archipel est constitué en Etablissement secondaire et se divise en 10 districts ; le chef-lieu est Atouona, dans l'île Hiva-Oa. Sa population est d'environ 2.250 habitants.

Archipel des Touamotou. — D'une superficie de 860 kilomètres carrés, il se compose de 80 îlots et atolls à peine élevés au-dessus de la mer.

A l'exception de Makatea, Tikei et Rekareka, les autres îlots ne sont que des atolls de 400 à 500 mètres de largeur entourant des *lagons* ou lacs intérieurs ; certains de ces lagons peuvent abriter de grands navires contre les ressacs de l'océan (Rangiroa, 100 kilomètres de circuit, et Fakarava, 160 kilomètres). Toutes ces îles manquent d'eau.

La population est de 3.715 habitants auxquels il faut ajouter les 628 habitants de l'îlot Makatea rattaché administrativement à Tahiti.

L'archipel est divisé en 31 districts, le chef-lieu est Rotoava, dans l'île Fakarava, siège de l'administration.

Archipel de la Société. — L'archipel de la Société, situé entre 15°20'-17°50' de latitude Sud et 148°5' - 155° de longitude Ouest de Greenwich, est composé de deux groupes d'îles : *Iles du Vent* et *Iles sous le Vent*.

1° Les *Iles du Vent*, à l'Est, d'une superficie de 1.179 kilomètres carrés, comprennent les îles de Tahiti, Moorea, Toubouaï-Manou et deux îlots.

L'île *Tahiti*, la plus importante, d'une longueur de côtes de 191 kilomètres, a une superficie de 1.042 kilomètres carrés, soit 50 kilomètres de plus que la Martinique : comprise entre 17°29'-17°47' de latitude Sud et 149°9'-149°36' de longitude Ouest de Greenwich, elle est formée de l'île Tahiti proprement dite et de la presqu'île de Taïarapou, ce qui lui donne la forme d'une gourde ; ces deux parties sont reliées par l'isthme de Taravao, d'une largeur de 2 kilomètres. Les côtes sont entourées d'un récif de coraux seulement interrompu au Nord et au Sud par des passes. Le système orographique, d'origine volcanique, se présente sous forme de cônes surmontés de pics, dont le plus élevé, l'*Orohena*, atteint 2.237 mètres. La population de Tahiti est de 11.746 habitants. Son chef-lieu est Papeete (5.569 habitants).

L'île *Moorea* ou *Eimeo*, située à 16 kilomètres 500 Ouest de Tahiti, a un pourtour de 48 kilomètres et une superficie de 132 kilomètres carrés ; comme Tahiti, elle est entourée d'une barrière de coraux ; ses montagnes, d'une altitude moindre, forment un vaste cirque ouvert vers le Nord. La population est de 1.826 habitants.

L'île *Toubouaï-Manou*, à l'Ouest de Moorea, d'accès difficile, est habitée par 200 pêcheurs indigènes.

Les îlots de *Tetiaroa* au Nord de Tahiti et de *Mehetia* à l'Est sont déserts ; ce dernier est un volcan éteint d'une altitude de 435 mètres ;

2° Les *Iles sous le Vent* occupent le Nord-Ouest de l'archipel de la Société et comprennent sept îles : *Houahine, Raiatea, Tahaa, Bora-Bora, Motou-Iti* et *Maoupiti* et quelques récifs isolés d'origine corallienne.

De même origine volcanique que les îles du Vent, les montagnes sont creusées de profondes vallées largement arrosées et couvertes d'une végétation très dense. La population est d'environ 7.000 habitants.

Archipel des Gambier. — Cet archipel, situé à 1.665 kilomètres Sud-Est de Tahiti, par 23°10' de latitude Sud et 135° de longitude Ouest de Greenwich, comprend dix îles et îlots de formation volcanique ; il est entouré d'un récif madréporique au Nord, à l'Est et au Sud-Est et sa superficie totale est de 30 kilomètres carrés. Quatre seulement de ses îles sont habitées.

Maori tatoué. *Phot. Gauthier.*

Iles Australes. — Les îles Australes s'étendent sur une longueur de 740 kilomètres dans une direction Nord-Ouest-Sud-Est, entre les 22°27' et 23°55' de latitude Sud et les 147°30'-152°40' de longitude Ouest de Greenwich, à environ 550 kilomètres au Sud de Tahiti ; elles comprennent quatre îles principales d'origine volcanique d'une superficie totale de 174 kilomètres carrés : *Rimatara, Rouroutou, Toubouaï* et *Raevavae* ou *Vavitou*.

Ile Rapa. — La plus méridionale de nos Etablissements d'Océanie se trouve à 1.110 kilomètres au Sud de Tahiti et est située par 27°38' de latitude Sud et 144°20' de longitude Ouest de Greenwich. Elle mesure 15 kilomètres sur 10 et a 42 kilomètres carrés. Son importance est surtout due à sa situation sur la route directe de Panama à Sydney.

CLIMATOLOGIE. — Le climat est sensiblement le même dans tous les archipels, sauf à l'Ile Rapa où la température est plus douce.

La *saison humide* (novembre à avril) n'est pas absolument régulière d'une année à l'autre ; les grandes chaleurs coïncident avec la saison des

fortes pluies et des orages tropicaux, de janvier à avril, et le thermomètre atteint à l'ombre jusqu'à 33° centigrades.

A proprement parler, il n'y a pas de *saison sèche*, mais la faible quantité d'eau qui tombe de juin à octobre (16 à 18 %) n'est pas comparable à celles des autres mois (1 m. à 2 m. 50).

Les vents diurnes, ou *brise de mer*, alternent avec la *hupe* ou *brise de terre*, qui s'élève la nuit et rafraîchit la température.

Les *alizés* soufflent du Sud-Est de mai à août, de l'Est de septembre à décembre et du Nord-Ouest de janvier à mai. Il y a peu d'ouragans et de raz de marée. La pression barométrique oscille, selon les heures du jour, de 750 à 762. La salubrité de Tahiti est renommée depuis longtemps.

ILES MARQUISES. — Plantation de cannes à sucre.
Phot. Comité de l'Océanie française.

GÉOGRAPHIE POLITIQUE

HISTORIQUE. — La découverte des îles formant l'ensemble des Etablissements français de l'Océanie remonte à 1595, avec l'Espagnol Mendana de Neira, et à 1606, avec le navigateur portugais Quiros, mais Tahiti fut seulement visitée en 1767 par Wallis, envoyé par le roi d'Angleterre George III. Bougainville y mouilla l'année suivante, au cours de son voyage autour du monde. Cook y fit trois voyages scientifiques et d'exploration de 1769 à 1774.

En 1797, la Société des missions de Londres envoya en Polynésie les premiers missionnaires anglais qui convertirent les indigènes au protestantisme.

Vers la fin de 1824 arrivait à Tahiti le missionnaire anglais Pritchard qui devint rapidement le conseiller de la reine Pomaré IV et employa son influence contre les Français. En 1836, il empêcha l'établissement des premiers missionnaires français, les PP. Laval et Caret, qu'il fit arrêter et rembarquer de force. Le contre-amiral Dupetit-Thouars fut envoyé par le gouvernement pour venger cette injure. Il imposa à la reine Pomaré le traité du 4 septembre 1838, transformé le 25 mai 1843 en reconnaissance du protectorat. Mais Pritchard continuant ses intrigues, le contre-amiral proclama la déchéance de la reine et expulsa Pritchard. Le gouvernement de Louis-Philippe commit la faiblesse de désavouer cet acte d'énergie. Une sédition des indigènes s'ensuivit. Elle prit fin en décembre 1846, Pomaré IV fut réintégrée dans son autorité et le protectorat français rétabli. Mais la période des difficultés devait durer jusqu'en 1880, date à laquelle Pomaré V, fils de la reine Pomaré IV, abdiqua, et les îles du Vent devinrent colonie française. L'archipel des Marquises l'était déjà depuis 1858, et le reste de la Polynésie orientale ne devait pas tarder à suivre.

Pendant la guerre de 1914-1918, Tahiti reçut la visite des croiseurs allemands *Sharnhorst* et *Gneisenau* qui bombardèrent Papeete (22 septembre 1914) ; le commandant Destremau coula volontairement, dans la passe, l'aviso *Zélée*, empêchant ainsi tout débarquement de l'ennemi dans l'île.

POPULATION. — La population totale de nos Etablissements en Océanie était, en 1926, de 35.862 habitants dont 1.697 Européens.

Les indigènes appartiennent à la race maorie ; ils ont la peau bronzée, les lèvres un peu épaisses, le nez épaté, mais le front haut et vertical, le visage ovale, les yeux noirs et les dents larges et blanches ; ils se rattachent aux Malais orientaux, c'est-à-dire à l'Asie, berceau commun de toutes les races ; les migrations volontaires, aidées par les vents d'Ouest ou dues aux tempêtes, ont certainement demandé des milliers d'années, faites de succès, d'insuccès, de déviations et de retours. La race n'a jamais connu la loi du travail ; un sol d'une fécondité prodigieuse, une température douce et égale ont fait naturellement l'indigène insouciant et paresseux.

ADMINISTRATION ET SERVICES DIVERS. — Les Etablissements français de l'Océanie sont administrés par un gouverneur des colonies qui réside à Papeete, assisté par un conseil et représenté dans les établissements secondaires par des administrateurs.

L'organisation judiciaire comporte : un *tribunal civil de première instance*, un *tribunal de commerce* et un *tribunal supérieur* siégeant à Papeete ; *six justices de paix* à compétence étendue. Des tribunaux dits *conseils de district* siègent dans chaque district et territoire non soumis à la loi française et jugent les contestations entre indigènes ; ces tribunaux ont une *cour d'appel* et une *cour de cassation* tahitiennes siégeant à Papeete.

Une *école maternelle*, deux *écoles communales* (garçons et filles) et une *école centrale* (primaire supérieure) fonctionnent à Papeete, sans compter quelques établissements privés, catholiques ou protestants.

GÉOGRAPHIE ÉCONOMIQUE

AGRICULTURE ET ÉLEVAGE. — Les principales productions du sol sont : la *fei*, sorte de bananier dont le fruit peu sucré et cuit au four sert de pain ; l'*arbre à pain*, le *taro*, l'*igname*, la *patate douce*, le *manioc*, l'*arachide*, le *bananier*, le *cocotier*, l'*oranger*, l'*ananas*, l'*avocatier*, la canne *à sucre*, le *café*, le *cacao*, la *vanille*, le *tabac*, la *vigne*, le *riz* ; les légumes d'Europe sont aussi acclimatés à Tahiti.

Les conditions sont favorables à l'élevage du bétail ; les oiseaux de mer et les oiseaux des tropiques abondent.

FAUNE. — En dehors des animaux domestiques, du porc sauvage et du rat, il n'y a pas d'autres quadrupèdes dans les îles de la Polynésie. Les seuls reptiles que l'on rencontre sont de petits lézards (*mokos*).

Il existe, dans les mers des îles océaniennes, un *serpent marin* que l'on prend souvent à la ligne et dont la morsure est à redouter ; la *tortue verte* sert à l'alimentation des indigènes, la tortue dite *caret* fournit l'écaille.

INDUSTRIE ET COMMERCE. — La plus grande industrie existant dans la colonie est celle de l'exploitation des phosphates de chaux de l'île Makatea par la *Compagnie française des phosphates de l'Océanie*. Le mouvement commercial avoisine 100 millions de francs (dont 48 aux importations et 51 aux exportations en 1929).

LIGNES DE NAVIGATION. — Les moyens de communication entre la métropole et Papeete (Tahiti) ont lieu :

1° Par ligne directe (paquebots mixtes de la *Compagnie des Messageries maritimes*), départ de Marseille tous les deux mois avec escale à la Pointe-à-Pitre (Guadeloupe), Fort-de-France (Martinique), Colon et Panama ; durée de la traversée : quarante-cinq jours ;

2° Par correspondance :

a) Par le Havre-New-York-San Francisco, puis par les courriers de l'*Union Steam Ship Company* de Nouvelle-Zélande qui font un voyage tous les vingt-huit jours ; durée totale : un mois environ.

b) Par l'Australie (Marseille-Sydney), puis un steamer-courrier de l'*Union Steam Ship Company*, qui a un départ tous les vingt-huit jours et qui fait escale à Wallington (Nouvelle-Zélande) et à Rarotonga (archipel Cook) ; durée totale de la traversée : soixante jours environ.

Une ligne annexe desservie par un cargo mixte de la même Compagnie relie Papeete à Auckland et Sydney (escale aux îles Cook et Raiatea).

COMMUNICATIONS INTÉRIEURES. — 1° Dans l'île Tahiti, la route coloniale de 289 kilomètres est desservie journellement par un service automobile ; des goélettes et des embarcations à moteur relient aussi Papeete aux districts de l'île.

Les communications entre Tahiti et les autres îles sont assurées par des goélettes, mais certaines îles (Gambier, îles Australes) ne sont guère visitées que tous les six mois et l'île Rapa encore moins souvent.

SERVICE RADIOTÉLÉGRAPHIQUE. — Tahiti possède une station radiotélégraphique à grande puissance, installée à Papeete, et qui peut communiquer avec Saïgon, Samoa, la Nouvelle-Zélande et les îles Sandwich. Il existe aussi des postes de T. S. F. à Atouana (îles Marquises) et à l'île Makatea, reliant les archipels avec Tahiti.

Phot. Gauthiers

Le port de Papeete.

ÉTABLISSEMENTS FRANÇAIS DE L'OCÉANIE

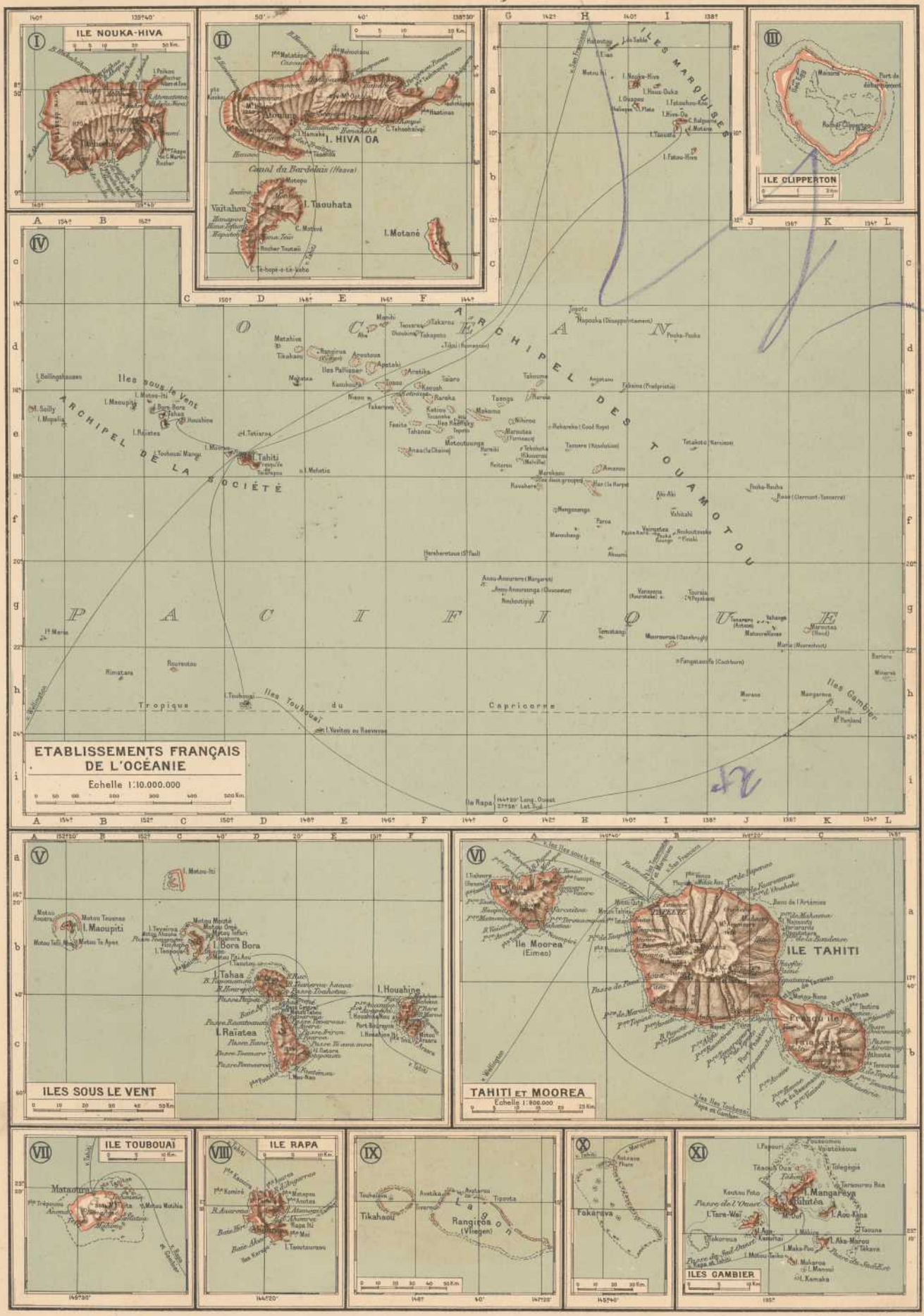

Édité par *L'Illustration*.

INDEX ALPHABÉTIQUE

DES

NOMS CONTENUS DANS L'*ATLAS COLONIAL FRANÇAIS*

Pour permettre de trouver rapidement un nom contenu dans l'*Atlas Colonial Français*, on a indiqué les rectangles formés par les méridiens et les parallèles par des lettres inscrites dans le cadre de chaque carte : *majuscules* dans le sens des longitudes et *minuscules* dans le sens des latitudes.

Dans l'*Index*, les noms sont suivis du nom de la colonie ou de l'Etat où ils se trouvent, puis d'un chiffre arabe qui renvoie au numéro de la carte. Exemple : « *Bamako*, Soudan français, 16 F j » signifie que cette ville du Soudan français se trouve sur la carte nº 16 et dans le rectangle déterminé par F en longitude et par j en latitude.

Les cartons de détail sont indiqués sur les cartes par des chiffres romains inscrits dans un cercle. Dans l'*Index*, ce chiffre est porté aussitôt après le numéro de la carte. Exemple : « *Papetoai*, Ile Moorea, 40 VI » signifie que la localité de Papetoai, dans l'île Moorea, se trouve sur la carte nº 40 et dans le carton VI.

Les noms qui se trouvent sur plusieurs cartes ont été mentionnés dans l'*Index* avec le numéro de la carte la plus détaillée où on les rencontre. Exemple : *Laghouat*, qui figure sur cinq cartes différentes, a été indiqué avec le numéro 7, carte détaillée du département d'Alger.

Pour distinguer les noms qui ont la même orthographe et qui se trouvent dans la même colonie, on a écrit entre parenthèses la division administrative à laquelle ils appartiennent. Exemple : « *Niaradougou* (Bougouni) et *Niaradougou* (Sikasso), Soudan français », signifie que ces deux localités font partie du Soudan français, mais l'une dans le cercle de Bougouni et la seconde dans le cercle de Sikasso.

Les abréviations employées dans l'*Index* sont les suivantes :

A. et Aˢ... Am.
Aᵈ ..... Ahmed.
Aᵈˡ ..... Andi (Madagascar).
A. A. A. ... Afrique Australe anglaise.
A. E. F.... Afrique Equatoriale française.
Ang. Eg... Anglo-Egyptien.
Aⁿᶜ ..... Andrano (Madagascar).
A. O. F.... Afrique Occidentale française.
A. O. P.... Afrique Orientale portugaise.
Arch. ..... Archipel.
B ..... Ban (Indochine). Ben (Afrique du Nord). Beit (Syrie). Bahr (A. E. F.).
Bˡ ..... Beni.
Bˡ ..... Bordj.
Bʳ ..... Bir.
C ..... Crique (Guyane française).
Coll. ..... Colline.
D ..... Dar (Afrique du Nord). Duong (Indochine).
Dᵃ ..... Daïa.
Dᵉᵗ ..... Douiret.
Dʲ ..... Djebel.
Dʳᵃ ..... Dechra.
E. D. L.... Etats du Levant.
Fal. ..... Falaise.
Gᵈ ..... Grand.
Gᵉᵗ ..... Garet.
Hˡ ..... Hassi.
Hʳ ..... Henchir.
Kᵃ ..... Kasba.
Kᵖ ..... Kompong (Camb.).
Kᵍᵘᵉᵗ... .. Kauguet.
Kʳ ..... Ksar.
L ..... Lang (Indochine).
M. ..... Muong (Indochine).
Mᵃʸ ..... Moulay.
Mᵈ ..... Mohamed.
Mᵗ ..... Mont.
N ..... Nui et Ngoi (Indochine). Nossi (Madagascar).
Nᵃ ..... Nzala.
Oᵍˡ ..... Oglat.
Oᵈ ..... Oued.
Oᵍᵉᵗ ..... Oglet.
P..... Pou (Laos).
Pˡᵃᵘ ..... Plateau.
Pˡᵉ ..... Plaine.
Pon ..... Piton.
Pʳ ..... Prek (Camb.).
Pᵗ ..... Petit.
Pᵗˢ ..... Pointe.
Pᵗˢ ..... Puits.
Prov. ..... Province.
Rég. ..... Région.
Riv. ..... Rivière.
Rⁿᵉ ..... Ruine.
Sᶜᵉ ..... Source.
S. E..... Sud-Est.
Sᵍᵉ ..... Seguiet.
Sʲ ..... Sidi.
S. O..... Sud-Ouest.
S ..... Song (Indochine).
Sᵗ ..... Saut (Guyane française).
Sᵗᵒᵘ ..... Stoung (Cambodge).
Sʳᵃ ..... Sebkra.
Sʳᵉᵗ ..... Sebkret.
Sᵗᵒⁿ ..... Station.
T. ..... Tell (Etats du Levant et Arabie).
T. S. A.... Territoires Sud-Algériens.
X. ..... Xieng (Indochine).
Zᵃ ..... Zaouia.
Zᵗ ..... Zaouiet.

A

Aale, *monts* (Côte fr. Somalis) 27 C b
Aarar, *djebel* (Maroc) 10 F d
Aarau (Suisse) 3 G c
Aaz el Matti (Territ. du Sud-Algérien) 11 G f
Aaziin, *île* (Iles Bahama) 35 A d
Aba (Moyen Congo) 21 D b
Aba (Togo) 19 D f
Abadla (Terr. du Sud-Algérien) 11 E c
Abahoha, *col* (Tripolitaine) 11 L f
Abaïa, *lac* (Abyssinie) 4 G d
Abaitou (Côte franç. Somalis) 27 B d
Abalasi (Niger) 18 C e
Abalasi (Tchad) 22 C g
Abalemma, *puits* (Terr. Sud-Algérien) 12 *bis* N b
Abalessa (Terr. Sud-Algérien) 11 I g
Abanga (Gabon) 21 B d
Abara (Dala) (Soudan franç.) 16 M b
Abara, *riv.* (Soudan fr.) 12 *bis* J b
Abaraho, *oued* (Tripolitaine) 11 M f
Abari Soui (Tchad) 22 D b
Abatou (Niger) 18 D e
Abattis Cottica, *anses dites* (Guyane française) 38 A d
Abba Tirhide (Niger) 18 H b
Abbé, *lac* (Côte fr. Somalis) 27 A d
Abbeville (France) 3 D a
Abbo (Alger) 7 D b
Abbot, *île* (I. Kerguelen) 26 II D b
Abd, *oued* (Oran) 6 D b
Abd el Aziz, *djebel* (E. D. L.) 34 G b
Abd el Krim, *djebel* (Maroc) 10 I b
Abdi, *oued* (Constantine) 8 D c
Abécher (Tchad) 22 E f
Abellama (Niger) 18 E d
Abengourou (Côte d'Ivoire) 15 F g
Abezzou (Territ. Sud-Algérien) 11 I f
Abhi (Côte française Somalis) 27 C b
Abiad, *djebel* (E. D. L.) 34 F b
Abiad (Soudan anglo-égypt.) 22 H f
Abidjan (Côte d'Ivoire) 15 E h
Abiédé (Cameroun) 23 C f
Abija (Ile Mayotte) 25 III A c
Abime (Martinique) 37 B c
Abiod, *djebel* (Oran) 6 B g
Ablonou (Togo britannique) 19 B g
Abobo (Côte d'Ivoire) 15 F h
Aboisso (Côte d'Ivoire) 15 F h
Abomey (Dahomey) 19 C f
Abomey-Calavi (Dahomey) 19 D g
Abong Mbang (Cameroun) 23 C f
Aborak, *mont* (Soudan fr.) 12 *bis* K b
Aboré (D'), *pointe* (Réunion) 25 B c
Aboré (D'), *riv.* (Réunion) 25 C c
Aboudanné (E. D. L.) 34 D b
Abou Darouk (E. D. L.) 34 D e
Abou Deïa (Tchad) 22 D g
Aboudjiar (E. D. L.) 34 F c
Aboudoubour (E. D. L.) 34 D c
Abou ed Doulour, *djeb.* (E.D.L.) 34 E d
Abou el Kos, *djebel* (E.-D. L.) 34 C e
Abouetare (I. Espiritu-Santo, Nouv.-Hébrides) 39 B, C c
Abou Fawacis (E. D. L.) 34 E d
Abou Fidjé, *oued* (E. D. L.) 34 H b
Abou Hainda (E. D. L.) 34 H c
Abou Hamane (E. D. L.) 34 G d
Abou Hamed (Soudan anglo-ég.) 4 G c
Abou Kemal (Mésopotamie) 34 H d
Aboukir (Oran) 6 D b
Aboukr Ali (Somalie brit.) 27 C e
Abou Krée (Tchad) 22 D f
Aboul Aata, *djebel* (E. D. L.) 34 C e
Abou Lclaya (Tchad) 22 E f
Abou Loulou, *djebel* (Erythrée) 27 C a
A. Boum (Annam) 31 B, C c
Abou Mombazi (Congo belge) 22 E k
Abounami, *riv.* (Guyane fr.) 38 A c
Abounasonga, *saut* (Guyane fr.) 38 A c
Abou Raï (Tchad) 22 C g
Abourasseim, *djebel* (Soudan anglo-égyptien) 22 G h
Abourdi (Tchad) 22 E c
Aboutville (Alger) 7 D b
Abou Tyour (Tchad) 22 D f
Abou Youssouf (Côte fr. Somalis) 27 B d
Abra (E. D. L.) 34 H b
Abraïri (Mauritanie) 13 D e
Abrég el Oukdia (Tunisie) 9 D f
Abri Pavie (Tonkin) 30 B c
Abraton (Martinique) 37 B b
Abtoupa, *baie* (I. Nouka-Hiva, Océanie) 40 I
Abu Bessama (Soudan ang.-ég.) 22 H e
Abudu (Congo belge) 22 H k
Aby (Côte d'Ivoire) 15 F h
Aby, *lagune* (Côte d'Ivoire) 15 F h
Abymes (Les) (Guadeloupe) 36 C c
Acajou (Martinique est) 37 A, C c
Acajou (Martinique ouest) 37 B c
Acara (Brésil) 38 B f
Accarévatoni (Karikal, Asie) 28 III
Ach Ada (Somalie brit.) 27 D d
Acharat (E. D. L.) 34 G d
Achegour (Niger) 18 F c
Achegour, *falaise* (Niger) 12 *bis* Q c
Achenouma (Niger) 18 G c
Achépé (Togo) 19 C g
Achkel, *djebel* (Tunisie) 9 C a
Achouka (Port-Gentil, Gabon) 21 A e
Achouka (Lambaréné, Gabon) 21 B e
Aciatouari, *mont* (Brésil) 38 B f
Acil Barké (Soudan français) 16 D g
Aclampa, *monts* (Dahomey) 12 *bis* L h
Acouli (Guyane française) 38 A e
Acouli, *monts* (Guyane fr.) 38 A e
Acoulle (Abyssinie) 27 B b
Acoupa, *pointe* (Guyane fr.) 38 D c
Acra (Cap d') (Oran) 6 B b
Acteon ou Tenararo, *île* (A. Touamotou (Océanie) 40 IV J g
Acua (Ile Mayotte) 25 III A b
Acua, cap (Ile Mayotte) 25 III A b
Ada (Somalie brit.) 27 D d
Ad Achod, *monts* (Soudan fr.) 12 *bis* K c
Adad (Abyssinie) 27 C e
Adadia (E. D. L.) 34 H c
Adaele (Côte fr. Somalis) 27 C b
Adafer, *rég.* (Mauritanie) 16 D E c
Ada Ibak, *rivière* (Niger) 12 *bis* N c
Adal, *rég.* (Côte fr. Somalis) 27 B D b c
Adalia (Turquie d'Asie) 28 A a
Adamaoua, *rég.* (Nigéria-Cameroun-Oubangui-Chari) 23 B E c
Adamarene (Maroc) 10 E e
Ad Amchekenchar, *mont* (Soudan fr.) 12 *bis* L c
Adam et Ève, *rocher* (I. Nouka-Hiva, Marquises) 40 I
Adam Lehenel (Mauritanie) 13 B c
Adangbé (Togo) 19 C g
Ad. Aouelaouel, *mont* (Niger) 12 *bis* M d
Adbeynate (Mauritanie) 13 C e
Ad Bouis (Côte fr. Somalis) 27 C c
Ad. Chirikatan, *mont* (Niger) 12 *bis* L e
Adda (Tchad) 22 E e
Addagalla (Abyssinie) 27 B f
Addah (Côte d'Ivoire) 15 E h
Adda-Houdou (Loyi) (Côte française des Somalis) 27 D d
Ad Daou (Syrie) 34 D d
Ad. Dékélékétoudi, *mont* (Niger) 12 *bis* L c
Ad. Dersan, *falaise* (Soudan franç.) 12 *bis* K c
Addis-Abeba (Abyssinie) 4 G d
Adébour (Niger) 18 G f
Ad. Eguel, *mont* (Soudan fr.) 12 *bis* L d
Adélaïde (Australie) 26 n
Adélaïde, *île* (Océan Glacial antarct.) 26 G
Adelé, *station* (Abyssinie) 27 C e
Adelé (Côte fr. Somalis) 27 D d
Adelia Changarnier (Alger) 7 C b
Adélie, *terre* (Rég. antarctiques) 26 O
Adembado (Erythrée) 27 C a
Aden (Arabie) 28 C c
Aden, *golfe* (Arabie) 28 C D c
Aderbissinat (Niger) 18 D e
Aderdj (Maroc) 10 G c
Adéré, *riv.* (Côte d'Iv.) 12 *bis* I h
Aderg (Mauritanie) 13 D c
Adesse (E. D. L.) 34 B e
Adeyali, *riv.* (Somalie brit.) 27 D d
Adgheni, *rivière* (Abyssinie) 27 B b
Ad. Hebgane, *falaise* (Soudan franç.) 12 *bis* K c
Adiabe (Cameroun) 23 B f
Adiakoi (Côte d'Ivoire) 15 F h
Adˡ Bonara (Diego-Suarez, Madagascar) 24 D b
Adˡ Bonara (Mananjary, Madagascar) 24 D f
Adidome (Côte de l'Or) 19 B g
A. Dieu Vat, *placer* (Guy. fr.) 38 B c
Ad. In Baouéné, *falaise* (Soudan fr.) 12 *bis* J K c
Adˡ Lazana (Madagascar) 24 D e
Adˡ nonoka (Madagascar) 24 C f
Adˡ Niana (Madagascar) 24 D d
Adis, *oued* (Maroc) 10 D g
Adi tavolo (Madagascar) 24 D e
Adjara (Dahomey) 19 D g
Adjeloun, *djebel* (Transjord.) 34 B f
Adjetedera, *mont* (Niger) 28 G d
Adjim (Tunisie) 9 D e
Adjin (Abyssinie) 27 C e
Adjla, *oued* (Alger) 7 D e
Adjohon (Dahomey) 19 D g
Adjundja (Dahomey) 19 C g
Ad. Kouma (Côte fr. Somalis) 27 D b
Adlioun (E. D. L.) 34 B e
Ad. Madet (Niger) 18 F c
Admer, *rég.* (Terr. Sud-Alg.) 11 K f
Adoale, *mont* (Erythrée) 27 B a
Adoi-Mara, *région* (Côte fr. Somalis) 27 B C b
Adolmara, *région* (Côte fr. Somalis) 27 A B d
Adoua (Abyssinie) 4 G c
Adoumré (Cameroun) 23 C e
Adour, *riv.* (France) 3 C e
Adour (Maroc) 10 G a
Ad. Ouazeine, *mont* (Soudan français) 12 *bis* K L c
Adra (E. D. L.) 34 C e
Adraa, *région* (Mauritanie) 13 D c
Adrar, *région* (Mauritanie) 13 C c d
Adrar, *djebel* (Maroc) 10 G e
Adrar (Terr. Sud-Algérien) 11 F e
Adrar des Iforas, *région* (Territ. du Sud-Algérien) 11 H h
Adrar, *rég.* (Soudan fr.) 12 *bis* K L c
Adrar Assakarbo, *fal.* (Soudan franç.) 12 *bis* J K d
Adrare, *cap* (Rég. antarctiques) 26 r
Adrar-N-Ahenet, *région* (Territ. du Sud-Algérien) 11 H f
Adrar Somtouf, *région* (Rio de Oro) 13 B b c
Adrar Tazar, *mont* (Niger) 12 *bis* M e
Adrar Toundi, *mont* (Niger) 12 *bis* M e
Adre (Tchad) 22 F f
Ad. Soraiit, *mont* (Soudan français) 12 *bis* K e
Ad. Tachdait, *mont* (Soudan français) 12 *bis* K c
Ad. Tchinabangel, *mont* (Soudan fr.) 12 *bis* L e
Ad. Timouline, *mont* (Soudan franç.) 12 *bis* L c
Ad. Tin Drarine, *mont* (Soudan fr.) 12 *bis* L d
Ad. Tin Ekre, *mont* (Soudan franç.) 12 *bis* L c
Ad. Tin Ouillé, *falaise* (Soudan franç.) 12 *bis* L c
Ad. Tin Rarnez, *mont* (Soudan franç.) 12 *bis* L d
Ad. Tin Tahount, *fal.* (Soudan franç.) 12 *bis* J K c
Adzap (Cameroun) 23 B f
Adzopé (Côte d'Ivoire) 15 F g
Ægimures, *anc. îles* (Tunisie) 9 D a
Aeré (Sénégal) 13 B e
Aéré (E. D. L.) 34 C f
Aˢ Mezzer (Territ. du Sud-Algérien) 11 H d
Aessi, *île* (I. Espiritu-Santo, Nouvelles-Hébrides) 39 B, C c
Aˢ Tazina (Oran) 6 D d
A. ez Zerka (E. D. L.) 34 D c
Afadida (Tchad) 22 D c
Afainsa (I. Tahiti) 40 VI
Afanour (Maroc) 10 F e
Afanyanga (Togo) 19 C g
Afara, *oued* (Territ. du Sud-Algérien) 11 J f
Afarara ka, *oued* (Niger) 18 D e
Afarcaltou (I. Moorea) 40 VI
Afasta (Niger) 18 D c
Afdeira, *puits* (Mauritanie) 13 D a
Afei (Côte d'Ivoire) 15 g
Afernou, *djebel* (Maroc) 10 F a
Affambou, *lac* (Abyssinie) 27 A d
Affar ou Dancali, *région* (Côte fr. des Somalis) 27 B D e b
Affaye, *puits* (Côte fr. Somalis) 27 D b
Affété (Côte d'Ivoire) 15 F h
Affollé, *région* (Mauritanie) 13 D e
Affreville (Alger) 7 C b
Afghanistan (Asie) 28 E a
Aflisses, *oued* (Territoires du Sud-Algérien) 11 G d
Aflou (Oran) 6 F c
Afmadou (Somalie italienne) 4 H d
Aforénou (Côte d'Ivoire) 15 F h
Afouiguin, *puits* (Mauritanie) 13 C e
Afoulé (Palestine) 34 B f
Afrahouhine, *oued* (Terr. Sud-Alg.) 12 *bis* N a
Afri (Maroc) 10 D e
Afrine (E. D. L.) 34 C b
Afrine Sou, *rivière* (E. D. L.) 34 C b
Afrique, *baie* (I. de Kerguelen) 26 II A b
Afrique (Cap) (Tunisie) 9 E c
Aftassa, *région* (Mauritanie) 13 D b
Aftout de Faye, *région* (Mauritanie) 13 B d
Aftout, *région* (T. S. A.) 11 E e
Aftout de Tassarat, *région* (Mauritanie) 13 B C c
Aftout de Tijirit, *région* (Mauritanie) 13 B c
Aftout es Saheli, *rég.* (Mauritanie) 13 A B e
Afzouz, *djebel* (Oran) 6 C e
Agaba, *riv.* (Soudan fr.) 12 *bis* L c
Agada (Niger) 18 D e
Agadem (Niger), 18 G d
Agadem, *mont* d' (Niger) 18 G d
Agadès (Niger) 18 D e
Agadir (Constantine) 8 C b
Agadir (Maroc) 10 B f
Agadir A. Youns (Maroc) 10 C f
Agairbab (E. D. L.) 34 D e
Aga-Kaoultai, *île* (I. Gambier) 40 XI
Agalak (Niger) 18 E c
Agalak, *monts* (Niger) 12 *bis* O c
Agamé (Togo) 19 B f
Agamiouare, *monts* (Brésil) 38 B f
Agamiouare, *riv.* (Brésil) 38 C f
Agamveina (Somalie brit.) 27 D d
Agan, *rég.* (Mauritanie) 13 C d
Agaouz (Maroc) 10 D f
Agaraktem (Soudan fr.) 16 H
Agareb (Tunisie) 9 D d
Agarerrez, *pᵗᵉ* (Rio de Oro) 13 C a
Agarou, *mont* (Soudan fr.) 12 *bis* L d
Agatour, *pᵗᵉ* (Mauritanie) 13 A d
Agba, *mont* (Dahomey) 12 *bis* L h
Agbalofé (Togo) 19 C g
Agbanaké (Dahomey) 19 C g
Agbandi (Togo) 19 C e

Agbanto (Dahomey) 19 C g
Agbelowé (Togo) 19 C f
Agboville (Côte d'Ivoire) 15 E h
Agda (Maroc) 10 E f
Agde (France) 3 E e
Agelab, *pte* (Soudan fr.) 16 P e
Agen (France) 3 D d
Agepemless Coloyé (I. Mahé) 28 VI
Aggrafleh (Côte fr. Somalis) 27 C e
Agguer (Niger) 18 G c
Aghbal (Maroc) 10 H b
Aghbalou (Maroc) 10 B f
Aghir (Tunisie) 9 E e
Aghreijit, *pte* (Mauritanie) 13 C e
Aglab Haoula, *monts* (Rio de Oro) 13 C b
Agladay, *pte* (Mauritanie) 22 C d
Aglaou (Maroc) 10 C e
Agili, *pte* (Mauritanie) 13 B d
Aglou (Maroc) 10 B g
Agné (Togo) 19 C f
Agnéby, *riv.* (Côte d'Ivoire) 13 E h
Agneitir, *rég.* (Mauritanie) 13 A d
Agni (Maroc) 10 D f
Agni ou O. Enter, *riv.* (Mauritanie) 13 B d
Agofana, *riv.* (Abyssinie) 27 A b
Agomé-Kotoukpa (Togo) 19 C f
Agomé-Séva (Dahomey) 19 C g
Agonkamé (Dahomey), 19 D g
Agou (Togo) 19 B g
Agou, *mont* (Togo) 19 B g
Agoua (Dahomey) 19 D e
Agoutem, *monts* (Niger) 12 *bis* O c
Agoué (Dahomey) 19 C g
Agouiam, *rég.* (Mauritanie) 13 D E a
Agoula (E. D. L.) 34 G c
Agoulmine (Maroc) 10 D f
Agouma (Gabon) 21 B e
Agoumat (Maroc) 10 E g
Agourai (Maroc) 10 F e
Agoussadi Kisel (Guyane fr.) 38 A b
Agout, *riv.* (France) 3 D E e
Agra (Inde) 28 I
Agram, *région* (Niger) 18 G c
Agrarum (Pondichéry) 28 II
Agreb (Tchad) 22 D g
Agriert et Dzib, *mont* (Mauritanie) 13 E c
Agrioun, *oued* (Constantine) 8 C b
Agrouit (Mauritanie) 13 B e
Aguellal (Niger) 18 E c
Aguellal, *monts* (Niger) 12 *bis* O c
Aguelmous (Maroc) 10 F c
Aguelt el Malha, *puits* (Mauritanie) 13 E b
Aguelt en Nagi, *pte* (Maurit.) 13 B d
Aguelt Igdal, *pte* (Rio de Oro) 13 A c
Aguelt Mechdouf, *pte* (Maur.) 13 D b
Aguelt Mehka, *pte* (Maurit.) 13 E b
Aguemar, *pte* (Mauritanie) 13 D a
Aguemoun (Alger) 7 E b
Aguerd (Maroc) 10 B g
Aguié (Niger) 18 D f
Aguieurt (Mauritanie) 13 C e
Aguila Faye, *puits* (Maurit.) 13 B d
Ahaggar (ou Hoggar, *région* (Territ. du Sud-Algérien) 11 I j g
Ahb Sala, *djebel* (Oran) 10 J a
Abe, *île* (A. Touamotou) 40 IV E d
Ahenet, *rég.* (Terr. Sud-Algér.) 11 H g
Ahenkro (Togo britannique) 19 B f
Ahermoumou (Maroc) 10 G c
Ahi baniry, *mont* (Madagascar) 24 C e
Ahi Be, *riv.* (Madagascar) 24 D d
Ahi manjaka (Madagascar) 24 C e
Ahi masina (Madagascar) 24 C e
Ahi mitera (Madagascar) 24 C f
Ahi mitombo (Madagascar) 24 C f
Ahi ndrano (Madagascar) 24 D f
Ahi paki (Madagascar) 24 B d
Ahi trandriamanitra (Madag.) 24 C e
Ahi trolomahitsy (Madagascar) 24 C e
Ahi troxy, *mont* (Madagascar) 24 B d
Ahl Berkine (Maroc) 10 H c
Ahmar, *djebel* (Tunisie) 9 D b
Ahmar Kraddou, *djebel* (Constantine) 8 D c
Ahmed (Oubangui-Chari) 22 H j
Ahmedabad (Inde) 28 I
Ahmed Sheheli (Somalie br.) 27 C d
Ahmednagar (Inde) 28 I
Ahmeyyim, *puits* (Mauritan.) 13 B c
Ahémé, *lac* (Dahomey) 12 *bis* L i
Ahna (L') (Alger) 7 D b
Ahoa (I. Wallis) 39 B, II
Ahoumi, *île* (A. Touamotou) 40 IV H f
Ahourei (I. Rapa) 40 VIII
Ahourei, *baie* (I. Rapa) 40 VIII
Aht Taran (Arabie) 27 E a
Ahuacré (Côte d'Ivoire) 15 E h
Ahzar Amachkalo, *vallée* (Soudan fr.) 16 P Q g
Ahzeg (Tunisie) 9 D c
Aibat, *île* (Golfe d'Aden) 27 D a
Aicha-Bar (Abyssinie) 27 B e
Aicha, *mont* (Abyssinie) 27 C e
Aicha, *station* (Abyssinie) 27 B e
Aicoupale, *saut* (Guyane fr.) 38 C d
Aidel, *djebel* (Constantine) 8 D c
Aietoum (I. Aneytiuom) 39 B, S h
Aifir (E. D. L.) 34 C d
Aigles, *plateau des* (Obock) 27 I
Aigou, *riv.* (Côte fr. Somalis) 27 D b
Aigrettes, *pointe* (Réunion) 25 A b
Aiguesmortes (France) 3 F e
Aiguilles, *cap des* (A. A. A.) 4 F h
Aiguillon, *cap* (I. Kerguelen) 26 II A a
Aijoua (Niger) 18 E c
Aimable (L') (Ile de Cayenne) 38 D a
Aimara, *région* (Côte fr. des Somalis) 27 A B c
Aïmara, *saut* (Guyane franç.) 38 B e
Aimé, *cap* (I. Lifou) 39 A, F c
Ain, *rivière* (France) 3 F e
Aina, *rivière* (Cameroun) 23 C f
Ain A. Ameur, *oued* (Maroc) 10 D f
Ain Abessa (Constantine) 8 C b
Ain Abid (Constantine) 8 D b
Ain Aglat el Halib (Mésopot.) 34 H c
Ain Amara (Constantine) 8 E b
Ain Assa (Touggourt) 11 I
Ain Azaz (Touggourt) 11 I
Ain Babouche (Constantine) 8 E a
Ain Bahia (Touggourt) 11 I
Ain Beida (Constantine) 8 E a
Ain Beida (Alger) 7 B b
Ain Beida, *puits* (E. D. L.) 34 D d
Ain bel Ahmeur, *puits* (Maroc) 10 H a
Ain ben Khelil (Oran) 6 C d
Ain Besbes, *puits* (Constantine) 8 E a
Ain Bessem (Alger) 7 D b
Ain Bolla, *puits* (Mauritanie) 13 D e
Aïn Berdé (E. D. L.) 34 D d
Aïn bou Aziz (Touggourt) 11 I
Aïn Boucif (Alger) 7 D c
Aïn bou Dries (Tunisie) 9 B c
Aïn bou Tegoussa, *puits* (Const.) 8 D e
Aïn bou Guettaia (Touggourt) 11 I
Aïn bou Rdaf, *puits* (Tunisie) 9 B e
Aïn bou Yerrou (Touggourt) 11 I
Aïn Busseri (E. D. L.) 34 D e
Aïn Chaïr (Maroc) 10 I d
Aïn Charkié (E. D. L.) 34 C c
Aïn Chedjera, *puits* (Constant.) 8 E c
Aïn Cheikh, *puits* (T. S. A.) 11 G g
Aïn Chkef (Maroc) 10 F e
Ainchouna, *djebel* (Tunisie) 9 C a
Aïn Dahliat (Alger) 7 C c
Aïn Dakar (E. D. L.) 34 B f
Ainded, *oued* (T. S. A.) 11 H g
Aïn Defali (Maroc) 10 F b
Aïn Djdeide (E. D. L.) 34 B e
Aïn Djedlaouane, *puits* (Constantine) 8 D c
Aïn Djoukar (Tunisie) 9 C b
Aïn Djri (T. Sud-Algérien) 11 L f
Aïn Douffana (Constantine) 8 D c
Aïn Draham (Tunisie) 9 B b
Aïn Dzarit, *puits* (Oran) 6 F b
Aïne ben Tili, *puits* (Maurit.) 13 E a
Aïne er Rag, *puits* (Rio de Oro) 13 C a
Aïn el Adrek, *puits* (T. S. A.) 11 H d
Aïn el Arba (Oran) 6 C b
Aïn el Asker (Tunisie) 9 C b
Aïn el Berd (Alger) 7 D b
Aïn el Berda, *puits* (T. S. A.) 11 E e
Aïn el Bey (Constantine) 8 F c
Aïn el Bordj (Constantine) 8 D b
Aïn el Esnam (Alger) 7 E b
Aïn el Eritiss (Oran) 6 C d
Aïn el Gazal, *puits* (E. D. L.) 34 D c
Aïn el Guettara, bordj (T.S.A.) 11 H d
Aïn el Hadjiar (Oran) 6 D c
Aïn el Ibel (Alger) 7 D d
Aïn el Kiych, *puits* (Soudan anglo-égyptien) 22 G c
Aïn el Komm (E. D. L.) 34 E c
Aïn el Ksar (Constantine) 8 D c
Aïn el Ksour (Constantine) 7 E e
Aïn el Melouk (Constantine) 8 D b
Aïn el Mizab, *puits* (Oran) 6 B f
Aïn el Taimi (Touggourt) 11 I
Aïn er Roumi, *puits* (Constant.) 8 C f
Aïn es Smara (Alger) 7 E d
Aïne Tadjel, *puits* (Rio de Oro) 13 B b
Aïn et Tigaris (Mésopotamie) 34 H c
Aïn et Turck (Oran) 6 C b
Aïn Fakroun (Constantine) 8 D c
Aïn Faraoua, *puits* (Maurit.) 13 D d
Aïn Farès (Oran) 6 D b
Aïn Fekane (Oran) 6 D b
Aïn Fezza (Oran) 6 B c
Aïn Fouanis, *puits* (Constant.) 8 E c
Aïn Frithissa (Maroc) 10 H c
Aïn Galaka (Tchad) 22 D c
Aïn Goréa, *puits* (Oran) 6 B e
Aïn Guedebou (Touggourt) 11 I
Aïn Halloufa, *puits* (Constant.) 8 E c
Aïn Iakella (Touggourt) 11 I
Aïn Igni (Constantine) 8 D c
Aïn Ihou Kheneg, *oued* (Maroc) 10 D f
Aïn Kercha (Constantine) 8 D c
Aïn Kerma (Oran) 6 E b
Aïn Khansir (E. D. L.) 34 D d
Aïn Khanza (E. D. L.) 34 D e
Aïn Khial (Oran) 6 B b
Aïn Koubra (Touggourt) 11 I
Aïn Krorobchia (Constantine) 8 C d
Aïn Leun (Maroc) 10 F c
Aïn Lagleyse (Touggourt) 11 I
Aïn Mahdi (Alger) 7 C e
Aïn Makloul (Alger) 7 C b
Aïn Mallah (Constantine) 8 C b
Aïn Mansour (Soudan angl.-ég.) 22 H e
Aïn Massine (Alger) 7 D f
Aïn Matouf (Maroc) 10 G b
Aïn Mazucila (Constantine) 8 D c
Aïn Mdila (Constantine) 8 E d
Aïn Mekrena (Alger) 7 E e
Aïn Melah (Alger) 7 E d
Aïn Mergoum (Constantine) 8 C b
Aïn Mestour (Tunisie) 9 C c
Aïn Mgarnez (Alger) 7 D d
Aïn Mimoun (Constantine) 8 D c
Aïn Milla (Constantine) 8 D b
Aïn Mokra (Constantine) 8 E b
Aïn Mrires (Oran) 6 B f
Aïn Naga (Constantine) 8 D d
Ainonita, *passe* (Ile Tahiti) 40 VI
Aïoun el Atroua, *puits* (Soudan français) 16 D f
Aïn Oussera (Alger) 7 C c
Aïn Rass (Oran) 6 C b
Aïn Rass el Euch (Constantine) 8 E d
Aïn Regada (Constantine) 8 E b
Aïn Remada (Tunisie) 9 D f
Aïn Rich (Alger) 7 E d
Aïn Roua (Constantine) 8 C b
Aïn Sadona (Alger) 7 B b
Aïn Sabane (Constantine) 8 C f
Aïn Saltane (Oran) 6 D c
Aïn-Sefra (Oran) 6 C e
Aïn Segnour (Constantine) 8 E b
Aïn Sfa (Maroc) 10 I b
Aïn Sfala (Consantine) 8 D e
Aïn Sfia (Constantine) 8 C b
Aïn Sⁱ Chérif (Oran) 6 D b
Aïn Sⁱ Mazouz (Constantine) 8 B d
Aïn Smara (Constantine) 8 D b
Aïn Souf (Terr. Sud-Algér.) 11 H d
Aïn Souk (Maroc) 10 G c
Aïn Sultan (Afger) 7 C b
Aïntab (Turquie d'Asie) 34 D a
Aïn Taforalt (Maroc) 10 I b
Aïn Taga (Constantine) 8 D c
Aïn Tagrout (Constantine) 8 C b
Aïn Taïba (Terr. Sud-Algér.) 11 I c
Aïn Tasta (Alger) 7 D b
Aïn Taya (Alger) 7 D b
Aïn Tedeles (Oran) 6 D b
Aïn Telidjène (Constantine) 8 E c
Aïn Telleula (Alger) 7 B b
Aïn Tellouh (Oran) 6 C c
Aïn Temouchent (Oran) 6 B b
Aïn Tiffrit (Oran) 6 D c
Aïn Tikkidin (Terr. Sud-Alg.) 11 G f
Aïn Tindamine (Oran) 6 C c
Aïn Tinn (Constantine) 8 D c
Aïn Touarts (Touggourt) 11 I
Aïn Touatra (Touggourt) 11 I
Aïn Tounga (Tunisie) 9 C b
Aïn Trab (Constantine) 8 E b
Aïn Yagout (Constantine) 8 D c
Aïn Yeghzer ((Touggourt) 11 I
Aïn Trik (Constantine) 8 C b
Aïn Zaouia (AAlger) 8 A b
Aïn Zguila (Oran) 10 I e
Aïn Zhalta (ES. D. L.) 34 B e
Aioua (I. Tonga, Nouvelles-Hébrides) 39 B, D d
Aire, *rivière* ((France) 3 F b
Airedoudo, *riv.* (Abyssinie) 27 A b
Airoli (Côte franç. Somalis) 27 B d
Air ou Azbin, , *région* (Niger) 18 D c
Airouroufe, *passe* (I. Tahiti) 40 VI
Aisne, *rivière* (France) 3 E b
Aïssa, *djebel* ((Oran) 6 C e
Aïssi, *oued* (AAlger) 7 E b
Aït Aïssa, *tribu* (Maroc) 10 F e
Aït el Hassanea (Maroc) 10 F d
Aït el Kha, *puits* (T. Sud-Alg.) 11 H f
Aït Khelf (Mfaroc) 10 B e
Aït Khorai (MMaroc) 10 H d
Aït Khoumanee (Maroc) 10 C e
Aït Litine (Mfaroc) 10 B g
Aït Mahmid ((Maroc) 10 E f
Aït Mgoun, *djebel* (Maroc) 10 E e
Aït Tifkirt (MMaroc) 10 F e
Aït Zied (Marroc) 10 D e
Aivoly (Pondichéry) 28 II
Aix (France) 3 F e
Aix-les-Bains ((France) 3 F d
Aix-la-Chapelles (Allemagne) 3 G a
Ajaccio (Corse) 3 H f
Ajaccio, *golfe* (Corse) 3 H f
Ajangua, *récif* (I. Mayotte) 25 III B e
Ajangua, *île* (I. Mayotte) 25 III B b
Ajangua, *anse* (I. Mayotte) 25 III B c
Ajerl, *oued* (MAlger) 7 E c
Ajir, *mont* (Niiger) 12 *bis* N c
Ajmir (Inde) 28 I
Ajmou (Maroc) 10 F f
Ajoo, *rade d'* (I. Anjouan) 25 II C e
Ajoupa Bouillon (L') (Martin.) 37 B b
Ajuijet, *puits* ((Mauritanie) 13 D a
Akaba (Arabie) 4 G b
Akabdoura (Allbyssinie) 27 B e
Akabli (Terr. Sud-Algérien) 11 G e
Akaeha (Oran)) 6 A g
Akak (Cameroun) 23 A f
Akaka (I. Walllis) 39 B, II
Akalé, *mont* (.Abyssinie) 27 C d
Aka-Marou, *île* (I. Gambier) 40 XI
Akao, *baie* (I. Rapa) 40 VIII
Akapa (I. Nouka-Hiva, Marquises) 40 I
Akapa, *baie* (Iles Nouka-Hiva, Marquises) 40 I
Akassa (Nigeria) 4 D d
Akbou (Constantine) 8 B b
Akchar, *dunes* (Mauritanie) 13 B C c
Akel, *région* (Mauritanie) 13 C e
Aképé (Togo) 19 C g
Akerché (E. D. L.) 34 F e
Akerteye (Mauritanie) 13 D e
Aki-Aki, *île* (Arch. Touamotou) 40 IV I f
Akié, *région* (Côte d'Ivoire) 15 F g
Akié-Krou (Côte d'Ivoire) 15 F g
Akjonit (Mauritanie) 13 B d
Akka, *oued* (Maroc) 10 C g
Akkach, *oued* (E. D. L.) 34 G d
Akka Iguirene (Maroc) 10 D g
Akkar (E. D. L.) 34 C d
Akkar, *baie* (E. D. L.) 34 B d
Akkar, *plaine* (E. D. L.) 34 C d
Akka Tagh, *monts* (Turkestan chinois) 28 G a
Akka Tisgui, *djebel* (Maroc) 10 F e
Aklakou (Togo) 19 C g
Aklampa (Dahomey) 19 D e
Aklé, *région* (Mauritanie) 13 E d
Akmis, *djebel* (Maroc) 10 F f
Aknoul (Fez-Maroc) 10 H b
Ako (Cameroun) 23 C f
Akoafim (Cameroun) 23 C f
Akobo, *riv.* (Soudan anglo-ég.) 4 G d
Akoko (Niger) 18 D e
Akoko, *colline* (Nigéria) 12 bis M i
Akom (Cameroun S.) 23 C f
Akom (Cameroun O.) 23 B f
Akonolinga (Cameroun) 23 C f
Akor (Soudan français) 16 G h
Akoudzan (Côte d'Ivoire) 15 F h
Akoul (Guinée française) 14 B a
Akounébé (Guinée espagnole) 23 B g
Akourbousoulbak (Oubangui - Chari) 22 E h
Akoutan, *riv.* (Niger) 12 *bis* N c
Akoutéfe (Togo) 19 C g
Akouvoa, *baie* (I. Nouka-Hiva, Marquises) 40 I
Akpafou (Togo britannique) 19 B f
Ak Pinar (E. D. L.) 34 D b
Akra (Côte de l'Or) 4 C d
Akra (Mésopotamie) 34 J b
Akra, *djebel* (E. D. L.) 34 B e
Akreidil (Mauritanie) 13 B d
Akreijit (Mauritanie) 13 E d
Akreas (Turquie d'Asie) 34 G a
Akreybech (Tchad) 18 I a
Akroub (Tchad) 22 E f
Akroum, *djebel* (E. D. L.) 34 C d
Aksou (Turkestan chinois) 28 F
Ak Sou, *riv.* (Turquie d'Asie) 34 C D a
Akuse (Côte de l'Or) 19 B g
Akyab (Birmanie) 28 H b
Akyam, *pic* (Côte de l'Or) 12*bis* J j
Ala (Djebel el) (E.D. L.) 34 C c
Alaghera, *mont* (Abyssinie) 27 A b
Alakamisy (Madagascar) 24 C f
Alama, *riv.* (Guyane française) 38 A e
Alama Oup, *mont* (Guyane fr.) 38 A e
Alancoupom (IPondichéry) 28 II
Alankor (Nigeir) 18 D e
Alantika, *montts* (Nigéria) 23 C e
Alaotra, *lac* (Madagascar) 24 D d
Alaoua (E. D. L.) 34 G c
Alaououa (Niiger) 18 C c
Alarobia (Madagascar) 24 C e
Alavagnon (Togo) 10 B f
A. Laui (Laos) 31 B, C c
Albany (Australie) 26 I
Albany (Etats-Unis) 35 A b
Albara (Soudan anglo-égyptien) 4 G c
Albara, *riv.* (Soudan anglo-ég.) 4 G c
Albenga (Italie) 3 H d
Albert, *lac* (Colonie du Kenia) 4 G d
Albert-de-Belgique, *îles* (Régions antarctiques) 216 G
Albertville (France) 3 G d
Albi (France) 3 E e
Albina (Guyane hollandaise) 38 A b
Albrand, *pointe* (Madagascar) 24 D d
Alcatraz, *îles* (Océan Atl.) 12 *bis* C g
Aldabra, *île* (Océan Pacifique) 4 H e
A. Lé (Laos) 31 B, C b
Aleh Cedra, *djebel* (Constantine) 8 E d
Aledjo (Dahomey) 19 C d
Aleg (Mauritanie) 13 C e
Alégoum, *puits* (Tchad) 22 B e
Alele (I. Wallis) 39 B, II
Alemène, *île* (Nouv.-Calléd.) 39 A, F e
Alemoid (Maroc) 10 F d
Alemta, *djebel* (Maroc) 10 F f
Alençon (France) 3 D b
Alep (E. D. L.) 34 D b
Alepé (Côte d'Ivcire) 15 F h
Alès (France) 3 F d
Alexandra, *pointe* (Angola) 4 F f
Alexandre-Ier, *terre* (Régions antarctiques) 26 F G H
Alexandrette, *golfe* (E. D. L.) 34 B b
Alexandrie (Egypte) 4 F a
Alexandrie (Italie) 3 H d
Alexitana (Côte fr. Somalis) 27 B c
Aley (E. D. L.) 34 B e
Alfaa, *oued* (Tripolitaine) 11 L e
Alfaro (Espagne) 3 C e
Alfassi (Niger) 17 H b
Alfaville (Oran) 6 D d
Al Feda, *djebel* (E. D. L.) 34 F d
Alga (Abyssinie) 27 A b
Alger (Alger) 7 D b
Algésiras (Espagne) 10 F a
Alhucemas, *baie* (Maroc) 10 H a
Ali, *oued* (E. D. L.) 34 G d
Ali-Adda (Côte fr. Somalis) 27 C d
Alibi (Togo) 19 C e
Alibori, *oued* (Dahomey) 19 D b
Alicorne, *mont* (Guyane fr.) 28 C d
Alifa, *passe* (I. Tahiti) 40 VI
Aligor (Turquie) 34 E a
Alikéné, *mont* (Guyane franç.) 38 C d
Alima, *rivière* (Moyen-Congo) 21 E e
Alindao (Oubangui-Chari) 22 E j
Ali-Sabieh, *station* (Côte française des Somalis) 27 C d
Alkoch (Mésopotamie) 34 J b
Allabadié (Tchad) 22 E f
Allada (Dahomey) 19 D g
Allahabad (Inde) 28 I
Allahé (Dahomey) 19 D f
Allaire, *cap* (I. Kerguelen) 26 II C b
Alleg, *djebel* (Oran) 6 F c
Allègre, *pointe* (Guadeloupe) 36 B b
Alleleh Deidehi, *riv.* (Côte française des Somalis) 27 C D d
Alliance, *comptoir* (N.-Calléd.), 39 A C e
Alliance, *récif* (Nouvelle-Calédonie) 39 A, B C b
Allier, *rivière* (France) 3 E d
Al Lodé ou El Cherab, *lac* (Tchad) 22 D f
Allouss Aarag, *monts* (Mauritanie) 13 E a
Alloui (Côte fr. Somalis) 27 B c
Alma Chaab (E. D. L.) 34 B e
Alma, *djebel* (Maroc) 10 F a
Alma (l') (Martinique) 37 B b
Almis (Maroc) 10 G c
Al Moktar (Niger) 18 D e
Alo (Niger) 18 G e
Alo (I. Futuny) 39 B I
Alo, *pointe* (I. Futuny, I. de Horne) 39 B, I
Alo (Tchad) 22 E g
Aloa (Tchad) 22 C g
Aloes (La Réunion) 25 B c
Alofi, *île* (Iles de Horne) 39 B, I
Alofivai, *lac* (I. Wallis) 39 B, II
Alokt (Maroc) 10 D f
Alombei, *mont* (Ile Epi, Nouvelles-Hébrides) 39 B, D d
Along, *baie* (Tonkin) 30 F d
Alossa, *puits* (Tchad) 22 F d
Alouet el Gouma (Tunisie) 9 E e
Alouette (*lac de l'*) (I. de Cayenne) 38 D b
Alouettes (*pointe aux*) (Miquelon) 35 I C c
Alougoum (Maroc) 10 E f
Aloum (Cameroun) 23 B f
Aloula (Somalie italienne) 4 I c
Alpes, *montagnes* (France, Italie) 3 G c d
Alsa (Oran) 6 C d
Alsaar, *oued* (Abyssinie) 27 B f
Alta (Côte franç. Somalis) 27 C b
Altkirch (France) 3 G c
Altosa (I. Epi, Nouvelles-Hébrides) 39 B, D d
Altyn Tagh, *monts* (Turkestan chinois) 28 G a
Amadié (Mésopotamie) 34 J a
Amadis (Congo belge) 4 F d
Amadis, *sout* (Guyane fr.) 38 B c
Amadou (Abyssinie) 27 A e
Amagdoul (Maroc) 10 A g
Amaha, *pointe* (I. Mayotte) 25 III B b
Amaibo ou Montagne Plomb (Guyane française) 38 C c
Amalaoulaou (Niger) 18 A e
Amana, *rivière* (Guyane fr.) 38 B e
Amana, *pic* (Guyane franç.) 38 B e
Amanou, *île* (A. Touamotou) 40 IV H e
Amar Ale (Abyssinie) 27 B b
Amaranka, *mont* (T. S. A.) 12 *bis* M c
Amatié (Tchad) 22 C f
Amaya Mokimi, *mont* (Moyen Congo) 21 D e
Ambabiliky (Madagascar) 24 A f
Ambabo (Côte fr. Somalis) 27 C c
Ambagaratour (Karikal) 28 III
Ambakirano (Madagascar) 24 D b
Ambaky, *mont* (Madagascar) 24 D c
Ambalanjanakomby (Madag.) 24 C d
Ambalavao (Madagascar) 24 C f
Ambalia (Madagascar) 24 D b
Ambam (Cameroun) 23 B f
Ambanja (Madagascar) 24 D b
Ambaobao, *riv.* (Madagascar) 24 D c
Ambararata (Madagascar) 24 D c
Ambaro, *baie* (Madagascar) 24 D b
Ambato (Madagascar) 24 D b
Ambatobo, *mont* (Madagascar) 24 D c
Ambato Boina (Madagascar) 24 C d
Ambatofinandrahana (Madag.) 24 C f
Ambatolampy (Madagascar) 24 C e
Ambatomainty (Madagascar) 24 B d
Ambatomanoina (Madagascar) 24 C e
Ambatomitsangana, *monts* (Madagascar) 24 D c
Ambatondrazaka (Madagascar) 24 D d
Ambert (France) 3 E d
Ambetche (Tchad) 22 F f
Ambevongo (Madagascar) 24 C e
Ambiatoka, *île* (Madagascar) 24 B f
Ambidédi (Soudan français) 16 B h
Ambila Lemaitso (Madagascar) 24 D e
Ambilobe (Madagascar) 24 D b
Amboangibe (Madagascar) 24 E c
Amboasary (Madagascar) 24 D e
Amboavory (Madagascar) 24 D d
Ambodifototra (Madagascar) 24 D d
Ambohibé (Madagascar) 24 A f
Ambohidava, *monts* (Madag.) 24 C f
Ambohidratimo (Madagascar) 24 C e
Ambohimahasoa (Madagascar) 24 C f
Ambohimanga du Sud (Madag.) 24 C f
Ambolobozo (Madagascar) 24 G c
Ambondro, *mont* (Madagascar) 24 D c
Ambongo (Madagascar) 24 C g
Ambongo, *collines* (Madag.) 24 B d
Ambos (Somalie britannique) 27 D d
Amboultra (Madagascar) 24 C f
Amboua (Côte fr. Somalis) 27 D c
Ambouli, *riv.* (Côte fr. Somalis) 27 II
Amboum (Cameroun) 23 D f
Ambovombe (Madagascar) 24 C h
Ambre, *cap* (Madagascar) 24 D a
Ambre, *montagne* (Madag.) 24 D b
Ambriz (Angola) 4 E e
Ambrusa (Nigéria) 18 C f
Ambrym, *île* (Nouv.-Hébr.) 39 B, D d
Ambsi (Maroc) 10 G g
Amchekenchar, *riv.* (Soudan français) 12 *bis* L c.
Am Chellil (Soudan anglo-ég.) 24 F g
Am Dam (Tchad) 22 E f
Am Deguezi (Tchad) 22 E f
Am Decouniaz (Tchad) 22 E g
Am Djellat (Tchad) 22 E g
Am Djeres (Tchad) 22 F d
Am Dom (Soudan anglo-ég.) 22 G g
Amechtil (Mauritanie) 13 B c
Amédée, *île* (Nouv.-Calléd.) 39 A, E c
Amedjer, *pte* (T. S. A.) 12 *bis* L b
Amélékla (Côte d'Ivoire) 15 F g
Amélie-les-Bains (France) 3 E e
Amenedir (Mauritanie) 13 B e
Amerdakh, *plaine* (Maroc) 10 C e
Américaine, *baie* (Ile Crozet) 26 I D b
Amerra (Maroc) 10 D f
Ameskhoud (Maroc) 10 B f
Ameur el Aïn (Alger) 7 C b
Amguid (Territ. Sud-Algérien) 11 I e
Am Héréza (Tchad) 22 E e
Ami, *île* (Nouv.-Calédonie) 39 A, F e
Amiche (Constantine) 8 D e
Amiens (France) 3 E b
Amioun (E. D. L.) 34 B d
Amirauté (*monts de l'*) (Nigéria) 12 *bis* M h
Amismix (Maroc) 10 C e
A Mitcheou (Yunnan) 30 B a
Amka (Mésopotamie))34 H d
Amkigé (Syrie) 34 C e
Ammar, *plaine* (Maroc) 10 F e
Ammaroura (Somalie brit.) 27 D e
Ammik (E. D. L.) 34 B e
Ammi Moussa (Oran) 6 E b
Amniganda, *région* (Soudan français) 16 L M g
Amoro, *pointe* (I. Mayotte) 25 III B c
Amotalalé (Côte fr. Somalis) 27 C b
Amoucha (Constantine) 8 C b
Amou Daria, *rivière* (Transcaspienne) 28 D E
Amoukrouz (Mauritanie) 13 B d e
Amour, *djebel* (Oran) 6 F c
Amourounzag, *chaine* (Rio de Oro) 13 B C b c
Amourri (Côte fr. Somalis) 27 C b
Amoussoukové (Togo) 19 B g
Amoutchou (Togo) 19 C f
Amoy (Chine) 28 J b
Ampalaza (Madagascar) 24 B h
Ampanavoana (Madagascar) 24 E c
Ampanihy (Madagascar) 24 B h
Amparafaravola (Madagascar) 24 D d
Amparihy (Madagascar) 24 C g
Ampary (Madagascar) 24 B d
Ampasimadinika (Madagascar) 24 E c
Ampasimajava (Madagascar) 24 D c
Ampasimanjeva (Madagascar) 24 D f
Ampasimatera (Madagascar) 24 C e
Ampasimazava (Madagascar) 24 C f
Ampasimena (Madagascar) 24 D b
Ampasimena, *presqu'île* (Madagascar) 24 D C b
Ampasimpolaka (Madagascar) 24 C h
Ampasimpotsy (Madagascar) 24 C e
Ampasinambo (Madagascar) 24 C f
Ampatakamararoreny (Madag.) 24 D d
Ampère (Constae) 8 C e
Ampil (Cambodge) 32 C d
Ampil (Khum de) (Angkor) 32
Ampil Tük (Cambodge) 27 C d
Ampombiantambo (Madagascar) 24 D b
Ampombilava (Madagascar) 24 D c
Ampomby, *mont* (Madagascar) 24 D c
Ampotaka (Madagascar) 24 B h
Ampouma, *saut* (Guyane fr.) 38 A e
Am Pun (Cambodge) 32 C b
Amrag, *djebel* (Oran) 6 C d
Amrane, *djebel* (Constantine) 8 D e
Amiennen (Ter. Sud-Alg.) 11 G g
Amrenen el kasba (T. S. A.) 12 *bis* K a
Amrouna, *djebel* (Alger) 7 C c
Amsitten, *djebel* (Maroc) 10 E e
Amsterdam, *île* (O. Indien austral) 26 h
Am Timan (Tchad) 22 E g
Amzrou (Maroc) 10 F f
Ana, *île* (Nouv.-Calédonie) 30 A, F e
Ana, *région* (Dahomey) 19 C f
Ana, *riv.* (Togo) 12 *bis* K, h i
Anaa, *île*, ou la Chaine (A. Touamotou) 40 IV F c
Anambas, *îles* (Océan Pac.) 28 I d
Anaborano (Madagascar) 24 D b
Anadjim (Mauritanie) 13 D a
Anahef, *région* (Terr. Sud-Alg.) 11 J g
Anaho (I. Nouka-Hiva) 40 I
Anaho, *baie* (I. Nouka-Hiva) 40 I
Anaï (Tripolitaine) 11 L f
Analaivo (Madagascar) 24 B f
Analalava (Madagascar) 24 C c
Analavelona , *monts* (Madag.) 24 B g
Analovsky (Madagascar) 24 C g
Anamanié (Togo) 19 B e
Ananas, *sout* (Guyane franç.) 38 B e
Ananas, *sout des* (Brésil) 38 D e
Anaou (I. S.-le-Vent, Océanie) 40 V
Anaouara, *sout* (Guyane fr.) 38 D d
Anarova, *baie* (Ile Rapa, Océanie) 40 VIII
Anax (Turquie) 34 D b
Anaza, *djebel* (Arabie) 34 E f

An Bâng (Annam) 31 *b*, C B
An Biên (Haiphong) 30 III
An Binh (Cambodge) 32 D e
An Binh (Chaudoc, Cochinch.) 33 C c
An Binh (Bien-Hoa, Cochinch.) 33 D b
Ancelin (Guyane française) 38 B d
Ancenis (France) 3 C c
An Chan (Tonkin) 30 E c
Anc. Ft Brusseaux (Oubangui-Chari) 22 C I
Ancien Sain (Oubangui-Chari) 22 F j
Anc Nak (Cambodge) 32 E b
Andaingo (Madagascar) 24 D e
Andalouses (Les) (Maroc) 10 J B
Andaman, *îles* (Océan Indien) 28 H c
Andapa (Madagascar) 24 D c
Andara (Sud-Ouest Africain) 4 F f
Andavaka (Madagascar) 24 C h
Andavakoera, *mont* (Madag.) 24 D b
Andelys (Les) (France) 3 D b
Andemoka (Madagascar) 24 C g
Andempona (Madagascar) 24 E c
Andemtenga (Haute-Volta) 17 F c
Anderhadiheba, *mont* (Côte française Somalis) 27 B d
Anderm (Turquie) 34 C a
Andi (Tchad) 22 C g
An Diêm (Annam) 31 B, D c
An Dien (Annam) 31 B, E d
Andilamena (Madagascar) 24 D d
Andilanotoby (Madagascar) 24 D d
Andomotia, *mont* (Madag.) 24 C f
Andondona (Madagascar) 24 D d
Andong Po (Cambodge) 32 D c
Andorre (Espagne) 3 D e
Andovorante (Madagascar) 24 D e
Andrahary, *mont* (Madag.) 24 D b
Andramasma (Madagascar) 24 C g
Andranamy (Madagascar) 24 B g
Ane Boka (Madagascar) 24 C c
Ane lava (Madagascar) 24 B g
Ane kobaka (Madagascar) 24 D e
Ane koditra (Madagascar) 24 D e
Ans mavo, *riv.* (Madagascar) 24 B d
Andranomavo (Madagascar) 24 B d
Andranomena, *lac* (Madag.) 24 B e
Andranopasy (Madagascar) 24 A f
Ane Volo (Madagascar) 24 E c
Andrantsay, *riv.* (Madagascar) 24 C e
Andrarangavota (Madagascar) 24 C f
Andreba (Madagascar) 24 D d
Andréma (I. Mayotte) 25 III A b
Andréma, *baie* (I. Mayotte) 25 III A b
Andréma, *île* (I. Mayotte) 25 III A b
Andrevorevo, *mont* (Madag.) 24 D b
Andriamena (Madagascar) 24 C d
Andriba (Madagascar) 24 C d
Andringitra, *monts* (Madag.) 24 C f g
Androka (Madagascar) 24 B h
Androka, *chutes* (Madagascar) 24 C c
Androrangavola (Madagascar) 24 C f
Ane (*anse* à l') (La Martinique) 37 B c
Anecho (Togo) 19 C g
Anegada, *île* (Petites Antilles) 35 B e
Aneinel (La Martinique) 37 B c
Anelgauhat (I. Aneytioum) 39 B, E h
Anemata, *île* (I. Loyalty) 39 A, E c
Anemata, *passe* (I. Loyalty) 39 A, E c
Aney (Niger) 18 G c
Aneytioum ou Anotom, *île* (Nouvelles-Hébrides) 39 B, E h
Anfoug, *djebel* (Maroc) 10 E e
Ang (Cambodge) 32 B d
Angadroga, *cap* (Madagascar) 24 C b
Angara-Débou (Dahomey) 19 E b
Angarrao, *baie* (Ile Rapa) 40 VII
Angataou, *île* (A. Touamotou) 40 IV H d
Angeac (*cap* de) (I. Miquelon) 35 I B e
Angel, *banc* (Mauritanie) 13 A d
Angers (France) 3 C c
Anghar, *forêt* (Côte f. Somalis) 27 D b
Anghar, *riv.* (Côte fr. Somalis) 27 D b
Ang Konh (Cambodge) 32 C c
Angkor (Cambodge) 28 I c
Angkor (*khum* de) (Angkor) 32
Angkor Thom (Cambodge) 32 B d
Angkor Vat (Cambodge) 32 B b
Anglais (*baie* des) (Martin.) 37 C d
Anglais (Les) (Martinique) 37 C d
Anglais (*île* à l') (Guadeloupe) 36 C c
Anglaise, *mont* (Guyane fr.) 38 C c
Angletine Tergassan (Niger) 18 F d
Ango, *rivière* (La Réunion) 25 D c
Ango (*pon* d') (La Réunion) 25 D c
Ango (Ras d'), *pointe* (La Réunion) 25 D d
Angolohama, *monts* (Madag.) 24 C g
Angontso (Madagascar) 24 E c
Angora (Turquie) 4 G a
Angornakoen, *monts* (Niger) 12 *bis* O c
Angoulême (France) 3 D d
Angoulême (Guyane française) 38 B b
Angouzou (I. Mayotte) 25 III A c
An Guial (Annam) 31 B, C c
Angtassom (Cambodge) 32 C e
Anguille, *cap* (Terre-Neuve) 35 C b
Anguille, *île* (Petites Antilles) 35 B e
An Guiou (Annam) 31 B, C c
An Ha (Annam) 31 B E c
An Hanh (Annam) 31 B, E d
An Ho (Annam) 31 B, D e
An Hoa (Cochinchine) 33 D c
Aniassué (Côte d'Ivoire) 15 F g
Ant dilana (Madagascar) 24 D e
Anières, *cap* (I. Kerguelen) 26 II B a
Anissi, *djebel* (Maroc) 10 D f
Anivorano (Madagascar) 24 D c
Aniwa ou Immer (I. Nina, Nouv.-Hébrides) 39 B, E g
Anjiamangemna (Madagascar) 24 C c
Anjobony, *riv.* (Madagascar) 24 D C c
Anjohibe, *mont* (Madagascar) 24 D c
Anjouan, *île* (Madagascar) 24 B b
Anjozorobé (Madagascar) 24 C e
Anka (Nigéria) 18 D f
Ankaboka (Madagascar) 24 C d
Ankadibe, *riv.* (Madagascar) 24 C d
Ankafika (Madagascar) 24 C f
Ankaizina, *monts* (Madag.) 24 D c
Ankantsakantsa (Madagascar) 24 A f
Ankara (Turquie) 4 G a
Ankara, *plateau* (Madagascar) 24 C d
Ankara, *monts* (Madagascar) 24 D b
Ankaramalaza (Madagascar) 24 C g
Ankaramena, *mont* (Madag.) 24 B f
Ankaramy (Analalava, Madagascar) 24 D c
Ankaramy (Diégo-Suarez, Madagascar) 24 D b
Ankaratra, *monts* (Madagascar) 24 C e
Ankarefo (Madagascar) 24 C g
Ankarinbelo (Madagascar) 24 C g
Ankavadra (Madagascar) 24 B c
Ankavia, *riv.* (Madagascar) 24 D E c
Ankay, *plateau* (Madagascar) 24 D e
Ankazoabe (Madagascar) 24 B g
Ankazobé (Madagascar) 24 C e
An Khe (Annam) 31 B, D c
Ankiabe (Antsakabary, Madag.) 24 D c
Ankiabé (Mandrétsara, Madag.) 24 D c
Ankirihitra (Madagascar) 24 C d
Ankobra, *riv.* (Côte de l'Or) 15 G g h
Ankofa, *mont* (Madagascar) 24 D d
Ankomba (Madagascar) 24 D b
Ankouna (Haute-Volta) 17 F b
An Lam (Annam) 31 B, D c
An Lao (Annam) 31 B, E d
Anlohng Kroch (Cambodge) 32 B c
Anlôhng Rey (Cambodge) 32 A b
Anlohng Treng (Cambodge) 32 A b
An Loi (Annam) 31 B, E e
An Loi Xa (Cochinchine) 33 I
Anlong Venh (Cambodge) 32 C a
Annapolis (Nouvelle-Ecosse) 35 B b
Annecy (France) 3 G d
Anng el Djemel (Oran) 6 C d
An Nhon (Cochinchine) 33 D d
An Ninh (Annam) 31 B, C a
Anntra, *djebel* (Tunisie) 9 C b
Ano (Côte d'Ivoire) 15 E h
Ano (Oubangui-Chari) 22 G i
Anongy, *lac* (Madagascar) 24 C h
Anorotsangana (Madagascar) 24 C b
Anosibe (Moramanga, Madag.) 24 D e
Anosibe (Tamatave, Madag.) 24 D d
Anosimboahangy, *monts* (Mad.) 24 D d
Anosseur (Maroc) 10 G c
Anotaye, *rivière* (Brésil) 38 D d
Anotom ou Aneytioum, *île* (Nouvelles-Hébrides) 39 B, E h
Anoua (I. Toubouai) 40 VII
Anoual (Maroc) 10 H d
Anoual (Rif-Maroc) 10 H a
Anou-Anouraro ou Margaret (A. Touamotou) 40 IV G v
Anou-Anourounga (ou Gloucester) (A. Touamotou) 40 IV G g
Anouar (Niger) 18 D d
Anoumaba (Côte d'Ivoire) 15 E g
Anou Makaren (Niger) 18 D c
Anountaguei (Niger) 18 F d
Anousoud (Niger) 18 F d
Anou Tétouen (Soudan fr.) 16 O c
Anoie Zeggueren, *riv.* (Niger) 12 *bis* N c
Anove, *rivière* (Madagascar) 24 D d
An Phu (Tonkin) 30 C c
An Phu (Annam) 31 B, D g
An Qué (Annam) 31 B, D c
An Sang (Cochinchine) 33 C d
Ansariya, *djebel* (E. D. L.) 34 C c
Ansas (Maroc) 10 B h
Anse (L') (La Réunion) 25 C c
Anse (L'), *riv.* (La Réunion) 25 C c
Anse des Corps, *pointe* (la Guadeloupe) 36 D b
Anse du Ceron (La Martin.) 37 B d
Anse Longue (La Guadeloupe) 36 III
Ansegmir (Maroc) 10 G d
Ansegmir, *oued* (Maroc) 10 F d
Ansongo (Soudan français) 16 N g
Antaimbalala, *riv.* (Madag.) 24 D c
Antalaha (Madagascar) 24 E c
Antaly (Madagascar) 24 B d
Antanambao (Madagascar) 24 D e
Antanambé (Madagascar) 24 D d
Antandroy, *volcan* (Madag.) 24 C h
Antanifotsy (Madagascar) 24 C e
Antanimaroroka (Madagascar) 24 C f
Antanimora (Madagascar) 24 B h
Antaolana, *mont* (Madagascar) 24 D d
Antar, *djebel* (Colomb-Béchar, Oran) 6 B f
Antar, *djebel* (Mécheria, Oran) 6 C d
Antatao (Madagascar) 24 C f
Antenina (Madagascar) 24 D d
Antevamana (Madagascar) 24 B g
An Thanh (Cochinchine) 33 C c
An Tho (Annam) 31 B, E e
Anthunacoudy (Karikal) 28 III
An Thuy (Cochinchine) 33 D d
Anti-Atlas (Maroc) 10 B C D f g
Antibes (France) 3 G e
Anticosti, *île* (Canada) 35 B b
Antifer, *cap* (France) 3 D b
Antigua (Petites-Antilles) 35 B e
Antigues, *pointe* (La Guadel.) 36 C b
Anti-Liban (E. D. L.) 34 C e
Antilles (Grandes-), *îles* 35 A e
Antilles (mer des) 35 B c
Antilles (Petites-), *îles* 35 B e
Antimaono (I. Tahiti) 40 VI
Antindra (Madagascar) 34 D b
Antioche (*baie* d') (E. D. L.) 34 B b
Antioche (E. D. L.) 34 C b
Antipodes, *îles* (Oc. Pacif. austr.) 26 r
Antoine (Bras), *riv.* (la Réunion) 25 B c
Antongil, *baie* (Madagascar) 24 D c
Antong Vien (Cambodge) 32 D b
Antonibe (Madagascar) 24 C e
An Trach (Annam) 31 B, E e
An Truong (Cochinchine) 33 D d
An Truyen (Annam) 31 B, D c
Antsahabe (Madagascar) 24 D b
Antsahabe, *mont* (Madagascar) 24 D b
Antsakabary (Madagascar) 24 D c
Antsenavolo (Madagascar) 24 D f
Antsiafabositra (Madagascar) 24 C d
Antsinakaka, *seuil* (Madag.) 24 C d
Antsinjo, *rivière* (Madagascar) 24 D c
Antsira (Madagascar) 24 D c
Antsirabe (Madagascar) 24 D b
Antsirane (Madagascar) 24 D b
Antsohihy (Madagascar) 24 C c
Antsolova (Madagascar) 24 B e
Anuanyalita (Côte fr. Somalis) 27 D c
Anum (Côte de l'Or) 19 B g
Anvers, *île* (Rég. antarctiques) 26 G
An Vi (Tonkin) 30 D E d
An-Xuân (Annam) 31 B, E g
Anyama (Côte d'Ivoire) 15 E h
Anyanga (Togo) 19 C e
Aoba (Ile) ou des Lépreux (Nouvelles-Hébrides) 39 B, C c
Aoeré, *île* (I. Espiritu-Santo) 39 B, C c
Aogessia (Niger) 18 C d
Aomar (Alger) 7 D b
Aombé, *île* (I. Mayotte) 25 III B b
Aoraï, *mont* (I. Tahiti) 40 VI
Ao Râ Wa (Siam) 32 A c
Aoste (Italie) 3 G d
Aoua (I. Tahiti) 40 VI
Aoua, *riv.* (Guyane franç.) 38 A c
Aouana, *djebel* (Mauritanie) 12 *bis* G e
Aouana, *région* (Soudan fr.) 16 G H d
Aouarak (Rio de Oro) 13 B b
Aoura Soula, *saut* (Guyane française) 38 A d
Aouchich (Mauritanie) 13 C b
Aoudéras (Niger) 18 E d
Aouder el Akradar (Rio de Oro) 13 C b
Aouèle (Côte fr. Somalis) 27 B d
Aoufous (Maroc) 10 G e
Aouhat (Niger) 18 C d
Aou Hofrite (Rio de Oro) 13 B b
Aoui (Tchad) 18 I a
Aoui (I. Maré, I. Loyalty) 39 A, F d
Aoui, *baie* (I. Maré, I. Loyalty) 39 A, F d
Aouïn el Oubeur (Oran) 6 B f
Aouinet el Agra (Sud-Alg.) 11 C e
Aouinet es Sbel (Mauritanie) 13 C d
Aouinet Ncher (Mauritanie) 13 C c
Aoujeft (Mauritanie) 13 C d
Aouk, *rivière* (Tchad) 22 E g
Aoukar, *rég.* (Sud-Algérien) 11 E g
Aoukea (Mauritanie) 13 B C d
Aou-Kena, *île* (I. Gambier) 40 XI
Aouker, *région* (Mauritanie) 12 *bis* E F G d
Aouk ou Ba Kare, *rivière* (Oubangui-Chari) 22 D h
Aoukalé, *rivière* (Tchad) 22 F g
Aouker (Mauritanie) 13 D E c
Aoulef (Terr. Sud-Algérien) 11 G c
Aoulouz (Maroc) 10 C f
Aouni (Tchad) 22 C f
Aouroa, *pointe* (I. Rapa) 40 VIII
Aourou (Soudan français) 16 B g
Aousseajin (Tripolitaine) 11 K c
Aoutea, *pointe* (I. Rapa) 40 VIII
Aouzou (Tchad) 18 I b
Aovadi (Rio de Oro) 13 C c
Apamari (Brésil) 38 C e
Apataki, *île* (I. Touamotou) 40 IV E d
A Pa Tiai (Tonkin) 30 A b
Apatou (Guyane française) 38 A b
Apazo (Togo britannique) 19 B f
A Pia (Annam) 31 B, C c
Apinié, *mont* (Nouv.-Caléd.) 39 A, D d
Apitri, *mont* (Guyane fr.) 38 B d
Apoïké (Guyane hollandaise) 38 A e
Apoteco, *mont* (Brésil) 38 C f
Apôtres, *îles* (I. Crozet, Pôle Sud) 26 I A a
Apou, *baie* (I. Tahata, Océanie) 40 V
Apouna (I. Espiritu-Santo) 39 B, B c
Apouna, *riv.* (I. Espiritu-Santo) 39 B, B E
Ap Phu An (Cochinchine) 33 I
Ap Phu Dung (Cochinchine) 33 D b
Approuague, *riv.* (Guyane fr.) 38 C d
A Propos, *riv.* (Guyane fr.) 38 A c
Ap Sam Pha (Cochinchine) 33 D d
Apshi (Turquie) 34 H a
Apt (France) 3 F e
Ap Tra No (Cochinchine) 33 C d
Apure, *rivière* (Venezuela) 35 B f
Ara (Côte française Somalis) 27 B b
Araa, *îles* (îles Banks) 39 B, C a
Araara, *pointe* (I. Houahine, Océanie) 40 V
Arab, *banc* (Golfe d'Aden) 27 E c
Arab Cheraga, *tribu* (Constant.) 8 C d
Arabeb (Afrique occid. fr.) 11 F h
Arabegé, *rivière* (Niger) 18 D c
Arab el Mellek (E. D. L.) 34 B e
Arab Hadjech (E. D. L.) 34 B d
Arada (Tchad) 22 E e
Aragh Aragh Whitsuntide, *île* ou I. Pentecôte (N.-Hébr.) 39 B, D c
Arago (Constantine) 8 D b
Arago, *mont* (N.-Calédonie) 38 A, D d
Aragon, *rivière* (Espagne) 3 C e
Arajouine (Soudan français) 16 O f
Araka-Kouroua, *mont* (Guinée franç.) 12 *bis* F g
Araki, *île* (I. Espiritu-Santo) 39 B, B c
Arakouna (Niger) 18 D c
Aral (*mer* d') (Asie) 28 D E
Aralan (Soudan français) 16 E d
Aralaye, *rivière* (Guyane fr.) 38 B d
Aramaore, *mont* (I. Tahiti) 40 VI
Arame (I. Aneytioum) 39 B, E h
Aran (Syrie) 34 D b
Araoua, *riv.* (Guyane franç.) 38 B d
Araoua (*monts* d') (Guyane fr.) 38 B e
Araouan (Soudan français) 16 J d
Araoui, *riv.* (Guyane franç.) 38 B e
Araouia, *djebel* (Oran) 6 B e
Arapary (Brésil) 38 D e
Araritowé, *riv.* (Guyane fr.) 38 B e
A Rass el Euch (Tunisie) 9 A d
Aratane (Mauritanie) 13 E d
Arataye, *riv.* (Guyane franç.) 38 C d
Aratika, *île* (Arch. Touamotou) 40 IV F d
Arauca (Colombie) 35 A f
Arauca, *rivière* (Venezuela) 35 B f
Arava (I. Epi) 39 B, D d
A Ray (Annam) 31 B, C c
Arba (Oran) 6 C b
Arba (L') (Alger) 7 D b
Arba, *rivière* (Espagne) 3 C f
Arbala (Maroc) 10 F d
Arbalou, *djebel* (Maroc) 10 G b
Arbalou-Larbi (Maroc) 10 G c
Arba Msarour (Maroc) 10 B g
Arbaoua (Maroc) 10 E b
Arbatache (L') (Alger) 7 D b
Arbotchak (Tchad) 22 C f
Arbousier (D') (Guadeloupe) 36 C c
Arcachon (France) 3 C d
Arcachon, *bassin* (France) 3 C d
Arche, *rocher* (I. Crozet, pôle sud) 26 I A b
Archeï, *source* (Tchad) 22 E d
Archiwack, *étang* (Pondichéry) 28 II
Arcis-sur-Aube (France) 3 F b
Ardakan (Perse) 28 D a
Ardébé (Tchad) 22 C f
Ardèche, *rivière* (France) 3 F d
Ard el Harmie (E. D. L.) 34 C e
Ard el Tahta (E. D. L.) 34 C e
Ardidjan (Turkestan chinois) 28 F
Ardungui (Tchad) 18 I b
Area (I. Rapa, Océanie) 40 VIII
Areg Debabia, *dj.* (Constantine) 8 D d
Areg Rhanem (T. S. A. Gardaïa) 7 E f
Arentigué (Niger) 18 G b
Areschima, *mont* (Niger) 18 F c
Arf, *djebel* (Tunisie) 9 D d
Arfa (Abyssinie) 27 A c
Arfan (Guinée française) 14 D c
Arfor, *massif* (Mauritanie) 13 D a
Argan (Tchad) 22 E e
Argana (Tchad) 22 D f
Argelès (France) 3 C e
Argens, *rivière* (France) 3 G e
Argent (*montagne* d') (Guyane franç.) 38 D c
Argentan (France) 3 C D b
Argetan (Mauritanie) 13 C d
Argfa (Mauritanie) 13 D d
Argobba, *monts* (Somalie brit.) 27 D c
Arguin, *banc* (Mauritanie) 13 A c
Arguin, *cap* (Mauritanie) 13 A c
Arguin, *île* (Mauritanie) 13 A c
Arguitta (Côte franç. Somalis) 27 D b
Argungu (Nigéria) 18 C f
Arhar, *oued* (Tripolitaine) 11 N e
Arhelad, *col* (Tripolitaine) 11 L f
Aria (Djebel el) (Oran) 6 E b
Ariacouat, *saut* (Brésil) 38 C e
Ariana (Tunisie) 9 D b
Ariancoupom (Pondichéry) 28 II
Ariancoupom, *riv.* (Pondichéry) 28 II
Arib, *plaine* (Alger) 7 D b
Aribinda (Haute-Volta) 17 F a
Aricoto, *saut* (Guyane franç.) 38 C d
Arid, *cap* (Australie) 26 m
Arid, *djebel* (Oran) 6 A f
Arida (Maroc) 10 F g
Ariège, *rivière* (France) 3 D e
Arigat Djerboïa (Maroc) 10 G f
Arig el Azeb (Maroc) 10 E g
Arikokro (Côte d'Ivoire) 15 E f
Arilace (Rio de Oro) 13 B b
A. Rim (Annam) 31 B, C b
A. Ring (Laos) 31 B, C b
Arin Tissent, *djebel* (Maroc) 10 F d
Aripipoco (Brésil) 38 B f
Arirharleis (Somalie brit.) 27 D d
Arissa, *lac* (Abyssinie) 27 A d
Arivonimamo (Madagascar) 24 C e
Arkailé (Côte franç. Somalis) 27 D c
Arial (Oran) 6 C b
Arial, *djebel* (Oran) 6 A f
Arles (France) 3 F e
Arlet, *grande anse* (Martinique) 37 B c
Arlet, *anses* (Martinique) 37 B d
Arli, *mont* (Niger) 12 *bis* N d
Arlon (Belgique) 3 F b
Armançon, *rivière* (France) 3 E F c
Armand-Colin (Tunisie) 9 C b
Armandy (D') (Constantine) 8 D c
Armentières (France) 3 E a
Armontabo, *riv.* (Guyane fr.) 38 C d
Arona (Italie) 3 H d
Arouany, *rivière* (Guyane fr.) 38 B c
Arouapabo, *saut* (Guyane fr.) 38 C c
Arouba, *îles* (Guyane holl.) 38 A b
Arouchli, *djebel* (Maroc) 10 G b
Arouco, *mont* (Guyane franç.) 38 A e
Aroué Petit Pati, *riv.* (Guyane holl.) 38 A d e
Arouia, *djebel* (Maroc) 10 J d
A. Roum (Annam) 31 B, E f
Aroupoulalévou, *mont* (Espiritu-Santo, Nouvelles-Hébrides) 39 B, B b
Aroussine, *djebel* (Constantine) 8 C d
Aroutoua, *île* (A. Touamotou, Océanie) 40 IV E d
Arouweima (Abyssinie) 27 C f
Arouyit (Mauritanie) 13 B c
Arrahil (Tchad) 22 B f
Arraili (Côte franç. Somalis) 27 D b
Arram (Tunisie) 9 D e
Arranganour (Pondichéry) 28 II
Arrar ou Chimney Peaks, *djebel* (Arabie) 27 E a
Arras (France) 3 E a
Arrem Adenek (Terr. Sud-Alg.) 11 I f
Arren Ouhet (Terr. Sud-Alg.) 11 I f
Arris (Constantine) 8 D c
Arro (Abyssinie) 27 B f
Arrougour (Pondichéry) 28 II
Arrouit, *djebel* (Maroc) 10 H a
Arroyo Chinois, *riv.* (Cochinchine) 33 I
Arroyo de l'Avalanche (Coch.) 33 I
Ars (Mésopotamie) 34 H d
Arsciar, *rivière* (Karikal) 28 III
Arsile (Erythrée) 27 C a
Art, *île* (I. Belep, N.-Caléd.) 39 A, B b
Artémise, *banc* (I. Tahiti, Océanie) 40 VI
Artémou (Mauritanie) 13 C f
Artous (E. D. L.) 34 C e
Aruchia (Erythrée) 27 C a
Arzale, *rivière* (Réunion) 25 D d
Arzetan, *riv.* (Niger) 12 *bis* N c
Arzeu (Oran) 6 C b
Arzeu, *golfe* (Oran) 6 C b
Arzila (Maroc) 10 E a
Arzouz (E. D. L.) 34 B b
A. S. Abdelli (Oran) 6 B b
Asrali, *mont* (Côte de l'Or) 12 *bis* K i
Asadror, *riv.* (Niger) 12 *bis* M c d
Asafo (Côte de l'Or) 15 G g
Asavagas (I. Espiritu-Santo, Nouvelles-Hébrides) 39 B, C c
Asbol (Erythrée) 27 C a
Asbol, *plaine* (Erythrée) 27 C a
Ascal ou Assali, *mont* (Eryt.) 27 B C a
Ascension, *île* (Oc. Atlantique) 4 B e
Ascome (Erythrée) 27 C a
Asdaun (Soudan anglo-égyp.) 22 H g
Asedjerad, *rég.* (Terr. Sud-Alg.) 11 G f
Asemlil (Maroc) 10 E f
Aseng (Cameroun) 23 B f
Ashada (Somalie britannique) 27 D d
Ashburton, *rivière* (Australie) 26 l
Askar, *oued* (Terr. Sud-Algér.) 11 G e
Askioran (E. D. L.) 34 C c
Asmara (Erythrée) 4 G c
Asmerdiane, *djebel* (Maroc) 10 C g
Asni (Maroc) 10 D e
Assa, *djebel* (Oran) 6 C b
Assab (Erythrée) 27 C a
Assab, *baie* (Erythrée) 27 C a
Assaba (Nigéria) 4 D d
Assabet el Hassiane, *monts* (Mauritanie) 13 C c
Assabet et Medahia, *monts* (Mauritanie) 13 D b
Assa Fého (Côte fr. Somalis) 27 C c
Assafia (Territ. Sud-Algérien) 7 D e
Assafy (Tchad) 22 D f
Assagueiguei (Niger) 18 B e
Assahoun (Togo) 19 B g
Assaka (Maroc) 10 B g
Assakarai, *riv.* (Soudan fr.) 12 *bis* M d
Assakène (Oubangui-Chari) 22 E h
Assal, *lac* (Côte fr. Somalis) 27 B c
Assal el Ouard (E. D. L.) 34 C e
Assali (Erythrée) 27 B a
Assali, *volcan* (Abyssinie) 27 B b
Assali ou Ascal (Erythrée) 27 B C a
Assam (Inde) 28 G H b
Assamode, *volcan* (Abyssinie) 27 B a
Assaoufoué (Côte d'Ivoire) 15 E g
Assas, *djebel* (Oran) 6 B c
Assedrime, *djebel* (Maroc) 10 B g
As Seen (E. D. L.) 34 D c
Assici (Guyane française) 38 A d
Assici, *rivière* (Guyane holl.) 38 A d
Assikasso (Côte d'Ivoire) 15 F g
Assilbarché (Mauritanie) 13 D e
Assimpao (I. Anjouan) 25 II C c
Assinié (Côte d'Ivoire) 15 F h
Assiou (Territ. Sud-Algérien) 11 J b
Assioul (Egypte) 4 G b
Assir, *région* (Arabie) 28 C c
Assobam (Cameroun) 23 D f
Assodé (Niger) 18 E c
Assomption (Paraguay) 26 F
Assomption, *île* (Océan Indien) 4 H e
Assouan (Egypte) 4 G b
Assouanga (Guyane holl.) 38 A c
Assouel (Maroc) 10 H a
Assoufid (Maroc) 10 B e
Assouf Mellen, *oued* (Territoires du Sud-Algérien) 11 H f
Assuefri (Côte d'Ivoire) 15 G f
Asti (Italie) 3 H d
Astove, *île* (Océan Indien) 4 H f
Astrabad (Perse) 28 D a
Astrolabe, *récifs* (I. Loyal.) 39 A, D b
Atachi Bacca, *mont* (Guyane française) 38 B d
Ataf (Mauritanie) 13 D e
Ataf, *oued* (Tunisie) 9 D c
Ataiti (I. Tahiti, Océanie) 40 VI
Atakora, *région* (Dahomey) 19 C c
Atakora, *monts* (Dahomey) 12 *bis* K L g
Atakpamé (Togo) 19 C f
Atalika, *mont* (I. Wallis) 39 B II
Atanety (Madagascar) 24 C e
Atanoui, *baie* (Ile Rapa, Océanie) 40 VIII
Atansoneco, *mont* (Guyane fr.) 38 B d
Atar (Mauritanie) 13 C c
Atchin, *île* (Malekoula, Nouvelles-Hébrides) 39 B, C c
Atemkal (Maroc) 10 D e
Atet Adrar, *rég.* (Mauritanie) 13 C c
Atewa, *monts* (Côte de l'Or) 12 *bis* J i
Athènes (Grèce) 4 F a
Athiémé (Dahomey) 19 C g
Athouta (Ile Tahiti, Océanie) 40 VI
Ati (Tchad) 22 D f
Atiheou (I. Nouka-Hiva) 40 I
Atihéou, *baie* (I. Nouka-Hiva, Océanie) 40 I
Atilogo (Togo) 19 C g
Atioué (Ile Tahiti, Océanie) 40 VI
Ative (Togo) 19 C g
Atliet Youhoud (Palestine) 34 A f
Atok (Cameroun) 23 C g
Ato Malaza, *mont* (Madagascar) 24 D c
Atoro (Moyen Congo) 21 D f
Atouana (I. Hiva-Oa, Océanie) 40 II
Atoustoua, *baie* (Baie de la Néva) (I. Nouka-Hiva, Océanie) 40 I
Atoui, *oued* (Rio de Oro) 4 B b
Atouptoe, *monts* (Guyane fr.) 38 A e
Atsoum, *mont* (Cameroun) 23 C d
Attafs (Les) (Alger) 7 B b
Attakrou (Côte d'Ivoire) 15 F g
Atta Loga (Niger) 10 B e
Attar, *oued* (Alger, Djelfa) 7 E e
Attara (Soudan fr.) 16 I g
Attatba (Alger) 7 C b
Attopeu (Laos) 31 B, C d
Aube, *rivière* (France) 3 F b
Aubert, *cap.* (I. Kerguelen) (pôle Sud) 26 II A a
Aubin, *île* (Martinique) 37 C c
Aubusson (France) 3 E d
Auch (France) 3 D e
Auckland (Nouvelle-Zélande) 26 r
Auckland, *île* (Océan Pacifique austral) 26 q
Aude, *rivière* (France) 3 E e
Audierne (France) 3 A c
Audierne, *baie* (Ile de Kerguelen) 26 II B c
Auguste-Comte (Constantine) 8 E c
Augustins (Les) (Guadeloupe) 36 C e
Au Kram Thom, *rivière* (Cambodge) 32 C a
Aulne, *rivière* (France) 3 B b
Auloua (Ile Malekoula, Nouvelles-Hébrides) 39 B, C d
Aumale (Alger) 7 D b
Aunarao (Tchad) 22 C d
Aureilhan, *étang* (France) 3 C d
Aurangabad (Asie) 28 I
Aurère (Réunion) 25 B b
Aurère, *pon* d' (Réunion), 25 B b
Aurès, *monts* (Constantine) 8 C D e
Auribeau (Constantine) 8 E b
Aurigny, *île* (Manche) 3 B b
Aurillac (France) 3 E d
Aurore, *île* ou Maewo (Nouvelles-Hébrides) 39 B, D c
Au Trou aux Chiens, *montagne* (Guadeloupe) 36 C d
Autun (France) 3 F c
Auxerre (France) 3 E c
Avaino, *passe* (I. Tahiti, Océan.) 40 VI
Avaiti, *passe* (I. Tahiti, Océanie) 40 VI
Avallon, *péninsule* (T.-Neuve) 35 C b
Avallon (France) 3 E c
Avamoa, *passe* (I. Houahine, Océanie) 40 V
Avapeihi, *passe* (Ile Houahine, Océanie) 40 V.
Avarapa, *passe* (I. Moorea, Océanie) 40 VI
Avaroa, *passe* (Ile Moorea, Océanie) 40 VI
Avatika (Océanie) 40 IX
Avatorou (Océanie) 40 IX
Avenir (Réunion) 25 A a
Avera, *baie* (I. Raiatea, Océan.) 40 V
Aves, *île* (Petites-Antilles) 35 B e
Avesnes-sur-Helpe (France) 3 E a
Avété (Togo) 19 C f
Aveyron, *rivière* (France) 3 E d
Avignon (France) 3 F d e
Avire (I. Gaoua, Nouvelles-Hébrides) 39 B, C b
Avirons (Réunion) 25 A c
Avirons, *pointe* (Réunion) 25 A c
Avirons, *rivière* (Réunion) 25 B c
Avis (Espagne) 3 C e
Avoga (Cameroun) 23 C d

Avranches (France) 3 C b
Avreas, *baie* (I. Vanoua-Lava, Nouvelles-Hébrides) 39 B, C a
Avrékété (Dahomey) 19 D g
Avyon, *riv.* (Nigéria) 12 *bis* L h
Awansouri (Dahomey) 19 D g
Axim (Côte de l'Or) 15 G i
Ayabète (Côte fr. Somalis) 27 D c
Ayabouou, *mont* (C. de l'Or) 12 *bis* K l
Ayachi, *djebel* (Maroc) 10 G d
Ayaoui Boka, *mont* (Côte d'Iv.) 12 *bis* H i
Ayass (Turquie) 34 B b
Ayem (Cameroun) 23 B f
Aygues, *rivière* (France) 3 F d
Ayola, *mont* (Soudan fr.) 12 *bis* K e
Ayos (Cameroun) 23 C f
Ayrshire (A. A. A.) 4 G f
Azalea, *pointe* (I. Perim) 27 D a
Azammakat (Niger) 18 C c
Azammakka (Afrique occ. fr.) 21 I i
Azaoua, *désert* (Niger) 18 B f
Azaoua, *région* (Niger) 18 C e
Azaouad, *région* (Soudan français) 16 K l d c
Azaouak, *vallée* (Soudan fr.) 16 Q f
Azarane (Mauritanie) 13 C c
Azaz (E. D. L.) 34 D b
Azazga (Alger) 7 E b
Azbin ou Aïr, *rég.* (Niger) 12 *bis* N O P e d
Azdem, *djebel* (Maroc) 10 E e
Azeba (Constantine) 8 D b
Azeffal, *dunes* (Mauritanie) 13 B c
Azekkour (Maroc) 10 G e
Azemmour (Maroc) 10 C c
Azennezzal (Terr. Sud-Algér.) 11 G g
Azérou, *oued* (Constantine) 7 E b
Azerzou (Maroc) 10 F d
Azhaour (E. D. L.) 34 H a
Azib de Midar (Maroc) 10 H b
Azi-ben-Ali Chérif (Constantine) 8 B b
Azib Tazradra (Maroc) 10 G b
Azilal (Maroc) 10 E e
Azimé (E. D. L.) 34 D b
Azingo, *lac* (Gabon) 21 A e
Azinous (Maroc) 10 G c
Aziza, *djebel* (Maroc) 10 I d
Azizié (E. D. L.) 34 C d
Azizekka (Mauritanie) 13 C d
Azome (Togo) 19 C f
Azourki, *djebel* (Maroc) 10 E e
Azour Ouiili, *djebel* (Maroc) 10 B g
Azouvé (Dahomey) 19 C g
Azrar (Maroc) 10 H g
Azrir, *région* (Arabie) 4 H c
Azrou (Maroc) 10 F c
Azroun-Tarat, *dj.* (Constantine) 8 B b
Azrou Pellal (Alger) 7 E b
Azus (Grandes-Antilles) 35 A e
Azzaouager, *mont* (Niger) 18 F d
Azzatelli (Terr. Sud-Algérien) 11 K g
Az Zheldé (E. D. L.) 34 D e

B

Bâ (Nouvelle-Calédonie) 39 A, D d
Bâ, *baie* (Nouv.-Calédonie) 39 A, D d
Ba, *rivière* (Côte d'Ivoire) 15 F f
Baâba, *île* (N.-Calédonie) 39 A, B c c
Baabdia (E. D. L.) 34 B e
Baaklin (E. D. L.) 34 B e
Baalbeck (E. D. L.) 34 C e
B. Asm (Maroc) 10 G e
Bab (Syrie) 34 D b
Baba, *cap* (Maroc) 10 G a
Babar (Constantine) 8 E c
Babaur Phaur (Cambodge) 32 C e
B. Abboul, *djebel* (Maroc) 10 E e
B. Abdallah (Maroc) 10 E d
B. Abdallah (Tunisie) 9 C e
B. Abd en Nasseur (Tunisie) 9 D f
Bab-el-Mandeb, *détroit* (Côte franç. Somalis) 27 D E a
Bab Guilal, *col* (Territ. du Sud) 7 D g
Babiabiékro (Côte d'Ivoire) 15 E f
Babimbi (Cameroun) 23 B e
Babingnel (Sénégal) 13 C f
Ba Bio (Annam) 31 B, D e
Bablé (Dahomey) 19 E d
Bab Morouj (Maroc) 10 G b
Babou (Cameroun) 23 B c
Baboua (Moyen-Congo) 21 D h
Babou Kourmi (Niger) 18 F e
Baboussaye (Niger) 18 B f
B. Abou Taga (E. D. L.) 24 G e
Bac Bao (Tonkin) 30 C b
Bac Bon (Tonkin) 30 E c
Bacchus (*pte* à) (Guadeloupe) 36 C e
Bac Dong (Tonkin) 30 E c
Bacheo (Cameroun) 23 C e
Bachi (Tchad) 22 E c
Ba Chiem (Cochinchine) 33 D b
Bach Keuio Houreitané (E. D. L.) 34 D b
Bach Tenh (Tonkin) 30 E d
Ba Chun (Cochinchine) 33 B c
Bacibedo (Haute-Volta) 17 F d
Bac Kan (Tonkin) 30 D b
Bac Lao (Tonkin) 30 D c
Bac Le (Tonkin) 30 E c
Bac (Le) (Laos) 31 B, C e
Bac-Liéu (Cochinchine) 33 C d
Bac Mé (Tonkin) 30 D b
Bac Mu (Tonkin) 30 D b
Bac Muc (Tonkin) 30 D b
Bac Nam (Cambodge) 32 D e
Bac Ninh (Tonkin) 30 E c
Bacpréa (Cambodge) 32 B b
Bac Quang (Tonkin) 30 C b
Bac Toung Sinh (Tonkin) 30 F c
Bac Trang (Cochinchine) 33 D d
Bac Xi (Kouang-Tong) 30 F c
Ba Da (Annam) 31 B, E f
Bada (Côte d'Ivoire) 15 D h
Ba Dau Tuc (Cochinchine) 33 D b
Badénou, *riv.* (Côte d'Iv.) 12 *bis* H h
Badès (Maroc) 10 G a
Badès (Constantine) 8 D d
Badi (Guinée française) 14 D b
Badi, *rivière* (Guinée fr.) 14 B d
Badiane (E. D. L.) 34 H a
Badiar, *plateau* (Guinée fr.) 12 *bis* D f
Badiar, *région* (Guinée fr.) 14 B a
Ba Diêm (Cochinchine) 33 D c
Badima (Oubangui-Chari) 22 G j
B. Adjemia (Tunisie) 9 E f
Badodabbé (Côte fr. Somalis) 27 C c
Ba Don (Annam) 31 A, G f
Ba Dong (Cochinchine) 33 D d
Badou (Sénégal) 13 C g
Ba Dou (Annam) 31 B, E e
Badoudadéra (Somalie brit.) 27 E e
Badouinbé (Soudan français) 16 C i
Badouita (Côte fr. Somalis) 27 C b
Badoundou (Congo belge) 4 E e
Baduel, *montagne* (Ile de Cayenne, Guyane française) 38 D b
Badyao (Cameroun) 23 C f
Bafang (Cameroun) 23 B e
Bafata (Guinée portugaise) 14 A a
Bafélé (Kouroussa, Guinée fr.) 14 E c
Bafelé (Guékédou, Guinée fr.) 14 E d
Baféllé, *monts* (Niger) 12 *bis* K e
Bafelékoura (Guinée française) 14 F b
Baffu, *pointe* (Libéria) 12 *bis* F j
Bafia (Cameroun) 23 B e
Bafilo (Togo) 19 C d
Bafin, *riv.* (Soudan fr.) 12 *bis* G f
Bafing, *rivière* (Guinée fr.) 14 D E b c
Bafing Makana (Soudan fr.) 16 C i
Bafino, *rivière* (Côte d'Ivoire) 15 B f
Bafio (Moyen-Congo) 21 D b
Bafoufoué, *riv.* (Côte d'Ivoire) 15 F f
Bafoulabé (Soudan français) 16 C i
Bafounfo, *riv.* (Côte d'Ivoire) 15 F f
Bafoussam (Cameroun) 23 B e
B. Afsia (Tunisie) 9 E f
Baga (Sierra-Leone) 14 D d
Bagadoro (Haute-Volta) 17 F c
Bagam (Cameroun) 23 B e
Bagam (Niger) 18 D e
B. Agareb (Tunisie) 9 C e
Bagar Kikjr (Turquie) 34 D b
Bagata (Haute-Volta) 17 E d
Bagatelle (Réunion) 25 C a
Bagassi (Haute-Volta) 17 C d
Bagdad (Turquie d'Asie) 28 C a
Baghalpour (Inde) 28 G b
Baghdad, *djebel* (Maroc) 10 F e
Baghi (Soudan français) 16 E f
Ba Giang (Annam) 31 B, C h
Bagnères-de-Bigorre (France) 3 D e
Bagnères-de-Luchon (France) 3 D e
Bagnohango (Niger) 17 I c
Bagoé, *riv.* (Côte d'Ivoire) 15 C c d
Bagou (Dahomey) 19 D c
Bagou (Togo) 19 C e
Bagou, *région* (Togo) 19 C e
Bagoué (E. D. L.) 34 E d
Bagoué (Guinée française) 14 F c
Bagoué, *coll.* (Sierra Leone) 12 *bis* E h
Bagoutou (Soudan français) 16 B i
Bagratch Koui, *lac* (Turkestan chinois) 28 G
Bagtche (Turquie) 34 C a
Baguendoutchi (Niger) 18 B e
Baguezane, *monts* (Niger) 18 E d
Baguida (Togo) 19 C g
Baguirmi, *région* (Tchad) 22 C D f g
Bahaï (Soudan anglo-égyptien) 22 F e
Bahama, *pointe* 37 C d
Bahama (Océan Atlantique) 33 A d
Bahar Alouane (Tunisie) 9 E e
Ba Hi (Annam) 31 B, C b
Bahia Blanca (R.-Argentine) 26 G
Ba Hieng (Annam) 31 B, E f
Bahiret el Biban (Tunisie) 9 E e
Bahiret Roddou (Tunisie) 9 E f
B. Ahmar Touil (E. D. L.) 34 G c
B. A. Hong (Laos) 31 B, A b
Bahor (Sénégal) 13 B g
Bahoué (Haute-Volta) 17 C f
Bahour (Pondichéry) 28 H
Bahour, *étang* (Pondichéry) 28 H
Bahr el Arab, *rivière* (Soudan anglo-égyptien) 22 G g
Bahr el Euteibé (E. D. L.) 34 C e
Bahr El Ghazal, *rég.* (Tchad) 22 C e
Bahr El Ghazal, *riv.* (Tchad) 22 C e
Bahr es Saigal (E. D. L.) 34 D e
Bahr Kamer, *riv.* (Tchad) 22 E F g h
Bahr Keita, *rivière* (Oubangui-Chari) 22 D h
Bahr Selamat, *rivière* (Tchad) 22 D h
Bahr Sirrah, *rivière* (Oubangui-Chari) 22 F g
Bahuau (Martinique) 37 B h
Bai, *rivière* (Moyen-Congo) 21 E b
Baibeleu (Tchad) 22 E c
Baibokoun (Oubangui-Chari) 22 B i
Bai Dinh (Annam) 31 A, G f
Baidou (Oubangui-Chari) 22 E j
Baie, *île* (Golfe de Siam, Cambodge) 32 B e
Baie, *village* (Gde-Miquelon) 35 I B a
Baie Mahault (Guadeloupe) 36 C c
Baigam (Cameroun) 23 B e
Baillie Argent, *piton* (Guadel.) 36 B c
Baillif (Guadeloupe) 36 B d
Bailly, *pointe* (Nouv.-Calédo.) 39 A, C c
Bains Jaunes (Guadeloupe) 36 C d
Bai Ntui, *canal* (Cochinchine) 33 B c
Bâi Ot (Cochinchine) 33 B c
Baise, *rivière* (France) 3 D e
Bai Thuong (Annam) 31 A, F d
Bâi Vam (I. Phu Quoc) 33 A d
Baiverd (Turquie) 34 H a
Baixau (Cochinchine) 33 D d
Bakagan (Guinée française) 14 D b
Bakaman (Guinée française) 14 F e
Ba Kare ou Aouk, *rivière* (Oubangui-Chari) 22 D h
Baké (Cameroun) 23 D e
Baké (Cochinchine) 33 D d
Bakel (Sénégal) 13 C f
Bakh Long Vi, *île* (Tonkin) 30 F d
Baki, *mont* (Guinée franç.) 12 *bis* F h
Bakiasa (Moyen-Congo) 21 D b
Bak jarang (Siam) 32 B a
Bako (Côte d'Ivoire) 15 B d
Bakota (Moyen-Congo) 21 E c
Bakota, *région* (Cameroun) 23 C D f g
Bakou (Russie) 28 C
Bakouma (Oubangui-Chari) 22 F j
Bakoumbo (Cameroun) 23 D e
Bakou Thmey (Cambodge) 32 C d
Bakoy, *rivière* (Soudan fr.) 16 D j
Bal (Cameroun) 23 C f
Bala (Sénégal) 13 C f
Bala (E. D. L.) 34 C o
Balabio, *île* (Nouv.-Caléd.) 39 A, C c
Balabori (Guinée française) 14 D b
Balade (Nouvelle-Calédonie) 39 A, C c
Balade, *passe* (Nouv.-Caléd.) 39 A, C c
Balaguer (Espagne) 3 D f
Balalikoi (Niger) 18 B a
Balambolta (Côte fr. Somalis) 27 A c
Balandougou (Guinée française) 14 F b
Balandougou, *mont* (Guinée française) 12 *bis* D h
Balang (Chine) 28 H b
Balang (Khum de Angkor) 32
B. Alao (Laos) 31 B, B b
Balassore (Chandernagor) 28 IV G b
Balata (La Martinique) 37 B c
Balato (Guinée française) 14 F b
Baldara, *morne* (Martinique) 37 C c
Balda, *rivière* (Cameroun) 23 D b
Bâle (Suisse) 3 G c
Balé, *rivière* (Guinée franç.) 14 F d
Balé, *rivière* (Haute-Volta) 17 C D d
Baléares, *îles* (Mer Méditerr.) 4 D a
Balé Gaanguel (Mauritanie) 13 C f
Baleine, *pointe* (I. Pentecôte, Nouv.-Hébrides) 39 B, D c
Baleine de l'Ouest (La Guad.) 36 F c
Baleine du Sud (La Guadel.) 36 F d
Balemba (Moyen-Congo) 21 E b c
Baléoguyo (Côte d'Ivoire) 15 C g
Baleya, *région* (Guinée franç.) 14 E b c
Balguerie, *cap* (I. Hiva-Oa, Océanie) 40 II
Balguerie, *cap* (I. Marquises, Océanie) 40 II
Bali (Nigéria) 23 B e
B. Ali (Tunisie) 9 D f
B. Ali bèn Hanich (Tunisie) 9 A e
B. Ali ben Salem (Tunisie) 9 A e
Balk (Perse) 28 D a
Balkach, *lac* (Turkestan chinois) 28 F
Banadonia (Australie) 26 m
Ballé (Soudan français) 16 E g
Balleny, *île* (Rég. antarctiques) 26 q
Ballet, *pointe* (La Guadeloupe) 36 D e
Ballingtang, *canal* (Mer de Chine) 28 J K c
Ballon de l'Eat (Guyane fr.) 38 A e
Balouchistan (Asie) 28 E b
Balte, *pointe* (I. Perim) 27 D a
Baly (Madagascar) 24 B d
Baly, *baie* (Madagascar) 24 B d
Bam (Moyen Congo) 21 D b
Bama (Nigéria) 23 C b
Bama, *lac* (Haute-Volta) 17 E b
Bama, *mont* (Guinée fran.) 12 *bis* E g
Bamaboul (Cameroun) 23 C f
Bamako (Soudan français) 16 F j
Bamba (Siguiri, Guinée fr.) 14 G b
Bamba (Kissidougou, Guinée franç.) 14 E c
Bamba (Soudan français) 16 L e
Bambadiara (Guinée portug.) 14 A a
Bambadou (Guinée française) 14 F d
Bambadougou, *rég.* (Guinée f.) 14 G d
Bambako (Haute-Volta) 17 C e
Bambakougna (Guinée franç.) 14 F c
Bambalouga (Guinée franç.) 14 D c
Bambao M. Sanga (I. Anjouan) 25 II C c
Bambara Maoudé (Soudan fr.) 16 K g
Bambarari (Guinée française) 14 D c
Bambari (Oubangui-Chari) 22 E j
Bambaya (Guinée française) 14 B c
Bambaya (Guinée française) 14 E d
Bambéla (Côte d'Ivoire) 15 F d
Bambeledougou (Côte d'Ivoire) 15 E e
Bambey (Sénégal) 13 A f
Bambi (Moyen-Congo) 21 G a
Bambia (Oubangui-Chari) 22 C j
Bambio (Moyen-Congo) 21 E c
Bambili (Congo belge) 22 H k
Bambo (I. Mayotte) 25 III B c
Bambo, *anse* (I. Mayotte) 25 III B c
Bambo, *île* (I. Mayotte) 25 III B c
Bambo, *pointe* (I. Mayotte) 25 III B c
Bambo, *récif* (I. Mayotte) 25 III B c
Bambou, *pointe* (La Réunion) 25 D c
Bambouto, *monts* (Nigéria) 23 A B e
Bamenda (Nigéria) 23 B d
Baméouel (Guinée française) 14 B b
Bami, *mont* (Libéria) 12 *bis* E i
Bamingui, *riv.* (Oub.-Chari) 22 D h i
Bamou (Moyen Congo) 21 G a
Bamouka (Nigéria) 23 B c
Bampour (Perse) 28 E b
Bamyanga, *mont* (Cameroun) 23 C d
B. An (Laos) 31 A, D d
Bana (Cameroun) 23 B e
Bana Fai, *rivière* (Laos) 31 B, A a
Banaga (Nigéria) 18 D g
Banam (Cambodge) 32 D d
Banada (Tchad) 22 D g
Banamba (Soudan français) 16 F i
Banamé (Dahomey) 19 D f
Banana (Congo belge) 21 C g
Banana, *îles* (Oc. Atlant.) 24 B e
Banane, *pointe* (La Martinique) 37 C b
Bananiers (Les) (La Guadel.) 36 C d
Banaré, *baie* (N.-Calédonie) 39 A, C c
Ban-Bao (Kouang-Si) 30 F b
Ban Be (Annam) 31 B, D e
Ban Binh (Tonkin) 30 E c
Banc de la Meurthe (I. Aloñ, L. de Horne) 39 B, I
Ban Chanh (Annam) 30 D d
Bancoupne, *naine* (La Guad.) 36 D b
Ban Cra (Tonkin) 30 E b
Banda, *rég.* (Oub.-Chari) 22 D à G h i
Banda, *coll.* (Côte de l'Or) 12 *bis* H i
Bandaka (Guinée française) 14 E d
Bandam (Cameroun) 23 B d
Bandama, *fleuve* (C. d'Ivoire) 15 D e f
Bandamadji (Gr. Comore) 24 II A b
Bandamadri (Madagascar) 24 A a
Bandani (I. Anjouan) 25 II C c
Bandé (Niger) 18 E f
Bandéko (Moyen-Congo) 21 E d
Bandeli (I. Mayotte) 25 III B c
Bandeli, *anse* (I. Mayotte) 25 III B c
Bandeli, *île* (I. Mayotte) 25 III B c
Bandeli, *passe* (I. Mayotte) 25 III B c
Bandeli, *pointe* (I. Mayotte) 25 III B c
Bandeli, *récif* (I. Mayotte) 25 III B c
Bandeti (Madagascar) 24 B b
Bandi, *mont* (Guinée fr.) 12 *bis* E h
Bandia (Sénégal) 13 A f
Bandiagara (Soudan français) 16 J h
Bandissa (Guinée française) 14 G e
Bandja (Moyen-Congo) 21 D c
Bandja, *région* (Congo belge) 22 F G j
Bandofassi, *mont* (Sénégal) 12 *bis* D f
Bandoli (Côte d'Ivoire) 15 G e
Bandon (Siam) 28 H d
Bandoundou (Congo belge) 21 E f
Bandourou (Oubangui-Chari) 22 C j
Ban Duoc (Tonkin) 30 E c
Bané (Ouahigouya, Hte-Volga) 17 D a
Bané (Tenkodogo, Hte-Volga) 17 F d
Banfora (Haute-Volga) 17 B e
Bangadou (Guinée française) 14 E d
Bangala (Moyen-Congo) 21 H a
Bangalore (Inde) 28 I
Bangandou, *rég.* (Cameroun) 23 D f
Bangar (Etats-Unis) 35 B b
Bangassi (Soudan français) 16 E i
Bangassou (Oubangui-Chari) 22 F j
Bangaya (Soudan français) 16 C i
Bangda (Cochinchine) 33 D d
Ban Giam (Tonkin) 30 D b
Bang Giang (Tonkin) 30 D b
Ban Giang (Tonkin) 30 E b
Bang Giang, *rivière* (Tonkin) 30 E b
Bang Long (Cochinchine) 33 D d
Bang Jong (Laos) 31 B, B c
Bangkok (Siam) 28 I c
Bang Kong (Khum de Angkor) 32
Bang Kuoi (Cambodge) 32 C d
Bang Ngang (Tonkin) 30 E d
Bangoi (Annam) 31 B, E g
Bangoi Kouni (Gr. Comore) 25 II A a
Bangolo-lengo-Mext, *riv.* (Haute-Volta) 17 E a
Bangon, *pointe* (N.-Hébr.) 39 B, C d
Bangoran (Oubangui-Chari) 22 E h
Bangoran, *riv.* (Oub.-Chari) 22 D h
Bangotou (Moyen-Congo) 21 D b
Bangou, *plateau* (Congo belge) 21 D g
Bangouolo, *lac* (A. A. A.) 4 F G f
Bang Rèn (Cochinchine) 33 C e
Bang Tra (Cochinchine) 33 D d
Banguedou (Guinée française) 14 G f
Bangualang, *mont* (Nigéria-Cameroun) 23 C c
Bangui (Oubangui-Chari) 22 D j
Banguié, *riv.* (Libéria) 12 *bis* F j
Ban Hai (Tonkin) 30 H F a
Ban Houei Sai (Laos) 31 A, A c
Bani (Haute-Volta) 17 F B
Bani, *djebel* (Maroc) 10 B h
Bani, *rivière* (Soudan fr.) 16 G H i
Bania (Côte d'Ivoire) 15 F d
Bania (Moyen-Congo) 21 E c
Baniane (Constantine) 8 C d
Banias (Lattaquié, E. D. L.) 34 B c
Banias (Beyrouth, E. D. L.) 34 B e
Banié, *riv.* (Guyane franç.) 14 E b
Baniégné, *riv.* (Soudan fr.) 12 *bis* G g
Banifing, *riv.* (Soudan fr.) 12 *bis* G g
Banikoara (Dahomey) 19 D b
Baniloudi (Niger) 18 B c
Banims (Oubangui-Chari) 22 F j
Baninko (Soudan français) 16 D i
Banjeli (Togo) 19 B d
Bankadié (Soudan français) 16 J i
Ban Ké (Laos) 31 B, C d
Ban Key (Tonkin) 30 D c
Banko (Guinée française) 14 E c
Bankodogo (Haute-Volta) 17 D b
Ban Kok Lak (Laos) 31 B, C d
Bankor (Soudan français) 16 J f
Bankor, *mont* (Soudan fr.) 12 *bis* I d
Bankoré, *mont* (Soudan fr.) 12 *bis* I d
Bankouma, *coll.* (Côte de l'Or) 12 *bis* I g
Banks, *détroit* (Tasmanie) 22 o
Banks, *îles* (N.-Hébrides) 39 B, C a
Ban Lao (Tonkin) 30 C b
Ban Leen (Annam) 31 B, D d
B. Anlong Chuch Chieng (Cambodge) 32 D d
Bang Lung (Tonkin) 30 E b
Ban Na Hi (Tonkin) 30 A c
Ban Nam Coun (Yunnam) 30 B b
Ban Nen (Tonkin) 30 C b
Banobo (Cameroun) 23 D f
Banoko, *baie* (Cameroun) 23 A f
Ba Nong (Cambodge) 32 D c
Banourou Bori (Dahomey) 19 D d
Ban Pui (Laos) 31 B, B d
Banquereau, *banc* (Océan Atl.) 35 C b
Ban Sa (Tonkin) 30 E b
Ban Suac (Laos) 31 B, A d
Bantama, *riv.* (Guinée franç.) 14 C b
Bantama (Côte de l'Or) 17 E f
Bantandyi, *mont* (Cameroun) 23 C c
Bantanko (Guinée française) 14 D b
Banté (Dahomey) 19 C e
Ban Thi (Tonkin) 30 E c
Ban Tian (Tonkin) 30 D b
Ban Xom (Tonkin) 30 E c
Banyen Nhan (Tonkin) 30 E d
Banyo (Cameroun) 23 B d
Bao (Tchad) 22 F d
Baochan (Cochinchine) 33 E c
Bao Ha (Tonkin) 30 C b
Baol, *région* (Sénégal) 13 A f
Bao Lac (Tonkin) 30 D b
Bao Ngay (Tonkin) 30 C b
Baou, *riv.* (Haute-Volta) 12 *bis* I f
Baoufla (Côte d'Ivoire) 15 B f
Baouiga (Haute-Volta) 17 E d
Baoulé, *rivière* (Soudan fr.) 16 D i
Baoulé ou Sanamba, *rivière* (Guinée française) 14 F d
Baouro Koti, *mont* (Cameroun) 23 C c
Baout, *pointe* (I. Vanoua Lava, Nouvelles-Hébrides) 39 B, C a
Bao Vinh (Annam) 31 B, C b
Bapérou (Dahomey) 19 D d
Bara, *plateau* (Madagascar) 24 B f
Baraboufé (Haute-Volta) 17 F a
Barachois (Grand) (Grande-Miquelon) 35 I B c
Baracoa (Grandes-Antilles) 35 A e
Barai (Cambodge) 32 D c
Baraka (Congo belge) 4 F e
Baral (Cambodge) 32 D e
Baramana (Guinée française) 14 G c
Barang (Cochinchine) 33 C e
Barani (Haute-Volta) 17 C b
Barature (Côte d'Ivoire) 15 C e
Barbade (Petites-Antilles) 35 C e
Barbas, *cap* (Rio de Oro) 13 A b
Barbezieux (France) 3 C d
Barbinais (La) (Constantine) 8 C b
Barbora (Tchad) 22 F d
Barbrou, *djebel* (Tunisie) 9 C c
Barbude (Petites-Antilles) 35 B e
Barcelona (Venezuela) 35 B f
Barcelone (Espagne) 4 D
Barcelonnette (France) 3 G d
Barchine (E. D. L.) 34 C d
Bardai (Tchad) 18 I b
Bardera (Somalie italienne) 4 H d
Bardo (Le) (Tunisie) 9 D b
Bardonèche (Italie) 3 G d
Bardouga (Niger) 18 A e
Baré (Cameroun) 23 A e
Baré (Dahomey) 19 C d
Barèges (France) 3 C D e
Barel (Dahomey) 19 C d
Barfieur (*pointe* de) (France) 3 C b
Bargny (Sénégal) 13 A f
Bargou, *djebel* (Tunisie) 9 C b
Barhaouène, *riv.* (Soudan fr.) 12 *bis* M c d
Barhein, *île* (Golfe Persique) 4 H b
Bari (Italie) 4 E
Baria (Cochinchine) 33 E c
Bariba (Dahomey) 19 E c
B. Aridal (Rio de Oro) 13 C a
Barika (Constantine) 8 C c
Barika, *oued* (Constantine) 8 C c
Baril (La Réunion) 25 D d
Baril, *rivière* (La Réunion) 25 D c
Barka Tebiann (Niger) 18 G e
Barkoul (Mongolie) 28 H
Bar-le-Duc (France) 3 F b
Barleu (Arabie) 34 E f
Barlington (Etats-Unis) 35 A b
Barne (Turquie) 34 D b
Baro (Guinée française) 14 F e
Baro (Nigéria) 4 D d
Baroa (Niger) 18 G f
Baroda (Guzerate) (Inde) 28 I
Barokoara (Niger) 18 B f
Barondo (Moyen-Congo) 21 E c
Baroudada (Abyssinie) 27 A e
Barouéli (Soudan français) 16 G i
Barouk (E. D. L.) 34 B e
La Barque, *anse* (Guadeloupe) 36 B d
Barquisimeto (Venezuela) 35 B f
Barral (Constantine) 8 E b
Barranca (Venezuela) 35 B f
Barren, *îles* (ou Iles Stériles) (Madagascar) 24 A e
Barri Demarali (Somalie brit.) 27 D d
Barrier, *baie* (I. Pentecôte, Nouvelles-Hébrides) 39 B, D c
Barrière Wilhem (Régions antarctiques, Pôle Sud) 26
Bar-sur-Aube (France) 3 F b
Bar-sur-Seine (France) 3 F b
Barten Steen, *mont* (Côte de l'Or) 12 *bis* I j
Basampa, *mont* (Côte de l'Or) 12 *bis* K i
Bas Ebrina (Turquie) 34 H a
Bas Kouilou (Moyen-Congo) 21 B g
Basoko (Congo belge) 4 F d
Bas Prey (Cambodge) 32 D b
Basques (*pays* aux) (N.-Neuve) 35 C b
Basra eski Cham (Syrie) 34 C f
Bass (Dahomey) 19 E c
Bassac (Laos) 31 B, B d
Bassac, *riv.* (Cochinchine) 29 *bis* B c
Bassal (Tchad) 22 D e
Bassala, *djebel* (Maroc) 10 H h
Bassang (Cameroun) 23 B e
Bassara, *mont* (Guinée fr.) 12 *bis* E g
Bassari (Togo) 19 B d
Bassari, *région* (Togo) 19 B d
Bassasani (Niger) 18 E f
Bassaya (Guinée française) 14 B c
Basse (Gambie anglaise) 13 B g
Basse-Pointe (Martinique) 37 B a
Basse-Pointe, *rivière* (Martin.) 37 B a
Basses (Les) (Guadeloupe) 36 E e
Basses, *pointe* (Guadeloupe) 36 E e
Basse-Terre (Guadeloupe) 36 B e
Basse-Vallée, *riv.* (Réunion) 25 D d
Basse-Vallée (*pte* ese), *mont* (La Réunion) 25 D c
Bassi (Haute-Volta) 17 D b
Bassignac (Martinique) 37 B b
Bassikounou (Soudan franç.) 16 H f
Bassila (Dahomey) 19 C d
Bassin, *rivière* (Réunion) 25 A B a
Bassireh (E. D. L.) 34 G c
Basseorah (Turquie d'Asie) 28 C a
Bastia (Corse) 3 H c
Bastion, *cap* (I. Hai Han 28 I c
Bastoland, *province* (A. A. A.) 4 F g
Bat (I. Ambrym. N.-Hébr.) 39 B, D d
Bata (Guinée espagnole) 21 A d
Bata, *baie* (Guinée espagnole) 23 A g
Batai (Cochinchine) 33 D d
Bataille (Maroc) 10 F c
Batamé (Togo) 19 B g
Batangafo (Oubangui-Chari) 22 D i
Baté (Niger) 18 B f
Baté (Oubangui-Chari) 22 C i
Bateaux, *passe* (I. Mayotte) 25 II E d
Batel (Maroc) 10 H b
Batérélé, *riv.* (Côte de l'Or) 12 *bis* I g
Ba Tha, *rivière* (Tchad) 22 D f
Bathéay (Cambodge) 32 C d
Bathe Kougou (E. D. L.) 34 E b
Bathurst (Gambie anglaise) 13 A g
Bathurst (Tasmanie) 26 o
Bati (Moyen-Congo belge) 21 F c
Batia (Côte de l'Or) 17 E f
Batié (Haute-Volta) 17 D f
Batihingon (Niger) 18 A e
Batira (Côte d'Ivoire) 15 E h
Batkana (Sierra-Leone) 14 C d
Batna (Constantine) 8 D c
Batna, *monts* (Constantine) 8 C c
Bat Not Phu (Annam) 31 A, F c
Ba Tu (Annam) 31 B, E d
Bato (Togo) 19 B f
Batongtou (Cameroun) 23 B e
Batono (Haute-Volta) 17 D c
Batoum (Turquie d'Asie) 28 C
Batouri (Cameroun) 23 D e
Batra (E. D. L.) 34 B c
Ba Tri (Cochinchine) 33 D d
Batroun (E. D. L.) 34 B d
Batrouné (E. D. L.) 34 C e
Batsale, *île* (I. Torrès, Nouvelles-Hébrides) 30 B, B a
Battambang (Cambodge) 32 B b
Battinga (Oubangui-Chari) 22 E i
Batz, *île* (Manche) 3 B b
Baudens (Oran) 6 C b
Baugé (France) 3 C c
Bauid, *cap* (Terre-Neuve) 35 C a
Baumann, *pic* (Togo) 12 *bis* K i
Bau Mua (Cochinchine) 33 D b
Bawkou (Côte de l'Or) 19 A b
Ba Xa (Tonkin) 30 E c
Baxat (Tonkin) 30 B b
Baya, *rivière* (Côte d'Ivoire) 15 E f
Bayadé (Abyssinie) 27 B c
Bayanga Nola (Moyen-Congo) 21 E c
Bayanga Carnot (Moy.-Congo) 21 D b
Bayard (Constantine) 8 E b
Bay Dong (Tonkin) 30 D d
Bayes, *cap.* (Nouv.-Caléd.) 39 A, D c
Bayeux (France) 3 C b
Bay Lao (Annam) 31 B, E f
Bayonne (France) 3 C e

B. Aza (E. D. L.) 34 G c
Bazaga (Niger) 18 C f
Bazaf (Côte d'Ivoire) 15 B g
Bazarié (E. D. L.) 34 E d
Bazas (France) 3 C d
Bazazaga (Niger) 18 C f
Bazina (Maroc) 10 I g
Bazma (Tunisie) 9 C e
B. Azoum, *rivière* (Tchad) 22 D E g
B. Ban (Laos) 31 A, D d
B. Bang Hien (Laos) 31 B, A e
B. Bang Loi (Annam) 31 B, D f
B. Ban Na (Laos) 31 B, B c
B. Bao (Laos) 31 A, F f
B. Baung Key (Cambodge) 32 E a
B. Bayu (Laos) 31 B, B b
B. B. Dang (Cambodge) 32 F c
B. Bel Kassem (Tunisie) 9 B e
B. Beng (Laos) 31 B, B c
B. Beng (Tonkin) 30 B c
B. ben Tartar (Tunisie) 9 D f
B. Besriah (Tunisie) 9 E f
B. Beuc (Laos) 31 A, F f
B. Bho (Siam) 31 A, E f
B. Binki Nok (Laos) 31 B, C d
B. Bla Annam) 31 B, E f
B. B. Lan (Cambodge) 32 F c
B. Blom (Annam) 31 B, D g
B. Bo Vinh (Laos) 31 A, F e
B. Bo Muong Sing (Laos) 31 A, B b
B. Bo M. Son (Laos) 31 A D c
B. Boc (Laos) 31 A, E f
B. Bo Hang Na (Laos) 31 A, B f
B. Bo Het (Laos) 31 A, B b
B. Boi (Laos) 31 A, B b
B. Bo Mos (Laos) 31 A, D c
B. Bom Van (Laos) 31 A, D c
B. Bon (Tonkin) 30 B c
B. Bor (Annam) 31 B, D f
B. bou Aroua (Tunisie) 9 A e
B. bou Bechair (Tunisie) 9 A e
B. bou Chaffra (Tunisie) 9 A e
B. Bouedher (E. D. L.) 34 G c
B. Bougnoen (Cambodge) 32 F c
B. bou Guecha (Tunisie) 9 A d
B. Bouim Ngong (Cambodge) 32 E Fc
B. bou Koucha (Tunisie) 9 A e
B. bou Krabia (Tunisie) 9 A e
B. Bouras (Tunisie) 9 A d
B. B. Pong Pa Ko (Laos) 31 B, A a
B. B. Som (Cochinchine) 33 E b
B. Bua (Annam), 31 B, F d
B. Bu Rlak (Annam) 31 B, C g
B. Bu Ta (Cochinchine) 33 E a
B. Chabonia (Tunisie) 9 E f
B. Chak (Laos) 31 B, B c
B. Chan Lan (Laos) 31 B, B c
B. Chareb el Krima (Tunisie) 9 B e
Bcharreh (E. D. L.) 34 B d
B. Cheikh Ali (Tunisie) 9 B c
B. Chieng Ly (Tonkin) 30 B c
B. B. Chieng Nuea (Laos) 31 A, B c
B. Chin Ba (Laos) 31 A, C d
B. Chu (Annam), 31 B, D e
B. Chu (Cambodge) 32 E c
B. Co (Annam) 31 B, F d
B. Coc Van (Laos) 31 A, C d
B. Co Na Sac (Laos) 31 A, E e
B. Da (Annam) 31 B, D e
B. Dâa (Annam) 31 A, F d
B. Dabak (Annam) 31 B, C f
B. Da Ban (Annam) 31 A, F e
B. Da Kria (Annam) 31 B, D f
B. Dan (Laos) 31 A, C d
B. Dang Ren (Annam) 31 B, C g
B. Dar (Cochinchine) 33 E b
B. Dara (Laos) 31 B, B c
B. Debih (Terr. Sud-Algér.) 7 E d
B. Demime 34 G c
B. Deua (Laos) 31 A, G c
B. Deune (Laos) 31 A, B e
B. Dhon (Laos) 31 A, D e
B. Din Cai (Laos) 31 A, E d
B. Djabeur (Tunisie) 9 C e
B. Djedid el Hadet (Tunisie) 9 D f
B. Don (Laos 31 A, C e
B. Dong Kiu (Laos) 31 A, F f
B. Don Tine (Laos) 31 A, B b
B. Douida (Tunisie) 9 D f
B. Drai (Laos) 31 A, A c
B. Dung (Siam) 31 A, D e
B. Duong (Tonkin) 30 D b
B. Dia (Annam) 31 B, E e
B. Dié Ma Ak (Annam) 31 B, D f
B. Dir (Annam) 31 B, D e
B. Dlé (Annam) 31 B, D f
B. Don (Annam) 31 B, D f
B. Done Kheng (Laos) 31 B, A b
B. Don (Laos) 31 B, A c
B. Doung (Annam) 31 B, D e
B. Doun Tôt (Annam) 31 B, E f
B. Drouet (Annam) 31 B, D f
Bé (Cameroun) 23 C c
Bachy Head (Angleterre) 3 D a
Bealanana (Madagascar) 24 D c
Beaté, *cap* (Grandes-Antilles) 35 A c
Beaufonds (La Réunion) 25 C a
Beaufonds (La Réunion) 25 D b
Beaume-les-Dames (France) 3 G c
Beaune (France) 3 F c
Beauprêtre (Alger) 7 D b
Beauregard (La Martinique) 37 B c
Beauregard, *rivière* (Ile de Cayenne, Guyane française) 38 D b
Beau-Séjour (La Martinique) 37 C b
Beautemps-Beaupré, *île* (Iles Loyal.) 39 A, E c
Beauvais (France) 3 D E b
Beauvallon (La Réunion) 25 D a
Beauvois (Guinée française) 14 D c
Bebb el Kdejm (E. D. L.) 34 E c
Bebeti (Turquie) 34 B b
Bebour (La Réunion) 25 C b
Bec (Le) (Grande-Miquelon) 35 1 B a.
Bec-de-Canard (Côte franç. Somalis) 27 D b
Béchar, *djebel* (Oran) 6 B f
Béchâter (Tunisie) 9 C a
Béchir Sultané (E. D. L.) 34 F c
Bechuanaland, *rég.* (A. A. A.) 4 F g
Bécouéfi (Côte d'Ivoire) 15 F g
Beda (E. D. L.) 34 C e
Bédanga (Tchad) 22 C g
B. ed Dakhoul (E. D. L.) 34 G c
Beddou (Guinée française)) 14 E e
Bedeau (Oran) 6 C c
Bédi (Tchad) 22 D g
Bédi Kourouf (Côte franç. Somalis) 27 B d
Bédiondo (Oubangui-Chari) 22 C h
Bedo (Tchad) 22 D c
Bedoa (Madagascar) 24 B d
Bédou (Oubangui-Chari) 22 C h
Bédou (Togo) 19 C e
Béduélé (Côte d'Ivoire) 15 B h
Bedova (Cameroun) 23 D b
Béduaram (Niger) 18 G e
Befandriana (Analalava, Mad.) 24 D e
Befandriana (Tuléar, Madag.) 24 A g
Befanjana (Madagascar) 24 C c
Beforona (Madagascar) 24 D e
Befotaka, *baie* (Madagascar) 24 D b
Befotaka (Analalava, Madag.) 24 D c
Befotaka (Diego-Suarez, Madagascar) 24 D b
Befotaka (Nossi-Bé, Madag.) 24 D b
Befotaka (Mananjary, Madag.) 24 D f
Befotaka, *lac* (Madagascar) 24 B e
Befotoka (Betroka, Madag.) 24 C g
Beglan 34 C b
Begogo (Madagascar) 24 C g
Bégoro, *mont* (Côte de l'Or) 12 *bis* J i
Bégot, *cap* (Nouv.-Calléd.) 39 A, D d
Begousara (Chandernagor) 28 IV
Behagle (Constantine) 8 C c
Béhague, *pointe* (Guyane fr.) 28 D c
Behamala (Madagascar) 24 C g
Behara (Madagascar) 24 C h
Behen (Madagascar) 24 C e
Behetoka (Madagascar) 24 A g
Behima (Constantine) 8 D e
Behobath (S.-O. africain) 4 E g
Béhoua (Côte d'Ivoire) 15 R g
Beïakou (Togo) 19 C d
Beida (Oued el) (Oran) 6 F c
Beiga (Haute-Volta) 17 F a
Belman, *rivière* (Guyane fr.) 38 A c
Beira (Afrique Orientale portugaise) 4 G f
Beit Edde (E. D. L.) 34 C d
Beit Jan (E. D. L.) 34 B e
Béja (Tunisie) 9 C b
Béja, *oued* (Tunisie) 9 C b
Békalta (Tunisie) 9 E c
Bekarra (Oran) 6 C d
Bekésabon (Oubangui-Chari) 22 C i
Bekily (Madagascar) 24 B h
Bekipay (Madagascar) 24 C d
Bekitro (Madagascar) 24 B h
Bekka (E. D. L.) 34 C f
Bekkaria (Constantine) 8 F c
Bekkaria (Tunisie) 9 B c
Béko (Haute-Volta) 17 F e
Bekodia (Madagascar) 24 B d
Bekodoka (Madagascar) 24 B d
Bekolosy, *mont* (Madagascar) 24 D c
Bekrit (Maroc) 10 F c
Béla (Guinée française) 14 G d
Bela, *mont* (Niger) 18 E c
Belaga, *oued* (Niger) 12 *bis* R a
B. el Adjadj (Tunisie) 9 D f
Belaimboraka (Madagascar) 24 B h
Bel-Air (La Réunion) 25 C a
Belair, *mont* (Martinique) 37 C e
Bel-Air, *morne* (Guadeloupe) 36 B d
Bel-Air, *pointe* (La Réunion) 25 C a
Bre el Amari (Tunisie) 9 A d
Belamitra (Madagascar) 24 C e
Bel Aroug, *oued* (Territoires du Sud, Alger) 7 D E e
Bel Aroug, *oued* (Alger) 8 B e
Belbouna (Mauritanie) 13 E a
Beledougou, *monts* (Sénégal) 13 C g
Beled Sindjar (Mésopotamie) 34 H b
Béléhédé (Haute-Volta) 17 E a
Bélélé, *montagne* (Côte de l'Or) 12 *bis* J h
Belep, *îles* (Nouv.Caléd.) 39 A, B b
Belfort (Constantine) 8 D b
Belfort (France) 3 G c
Bel Hacel (Oran) 7 A c
Belhou (Côte fr. Somalis) 27 B b c
Béli (Guinée française) 14 B c
Bélian (Guinée française) 14 E d
Belikh Sou, *rivière*, 34 F b
Beli Mre (Haute-Volta) 17 G a
Bel Krechel, *oued* (Tunisie) 9 C e
Bellaa (Constantine) 8 C b
Bellac (France) 3 D c
Bella Erdé (Tchad) 22 C c
Belle-Côte (Oran) 6 D a
Belle-Etoile (Martinique) (37 B b
Belle-Fontaine (Alger) 7 D b
Belle-Fontaine (Martinique) 37 A b
Belle-Ile (Terre-Neuve) 35 C a
Belle-Ile, *île* (France) 3 B c
Belle-Ile, *détroit* (Terre-Neuve) 35 C a
Bellemène (Réunion) 25 A b
Belleville, *anse* (Martinique) 37 a b
Bellevue, *usine* (Guadeloupe) 36 D b
Bellevue (Oran) 6 D a
Bellevue (Réunion) 25 B c
Bellevue, *morne* (Martinique) 37 B b
Belley (France) 3 F d
Belli (Tunisie) 9 D b
Bellil, *djebel* (Tunisie) 9 B d
Bellingshausen, *île* (A. de la Société, Océanie) 40 IV A e
Bellinzona (Suisse) 3 H c
Belliyela (Libéria) 14 E f
Bellu (Côte de l'Or) 17 D e
Belo (Morondova, Madag.) 24 B e
Belo, *chutes* (Congo belge) 21 G b
Bel Oglou Bagnissi (Turquie) 34 C a
Beloha (Madagascar) 24 B h
Belo-sur-Mer (Madagascar) 24 B f
Beloum (Cameroun) 23 B f
Belouta, *djebel* (Tunisie) 9 C c
Bemanevika (Madagascar) 24 D b
Bemanovika (Madagascar) 24 E c
Bemaraha, *région* (Madagascar) 24 B c
Bemarivo (Majunga, Madag.) 24 B d
Bemarivo, *rivière* (Majunga et Moramanara, Madagascar) 24 C D c d
Bemarivo (Morondova, Madag.) 24 B f
Bemarivo, *riv.* (Morondova, Madagascar) 23 B d
Bembéchi (Tchad) 22 D c
Bembiong (Camroun) 23 B f
Bembo, *pic* (Moyen-Congo) 21 C g
Ben (Haute-Volta) 17 E c
Ben Ameira (Mauritanie) 13 C c
Bénarès (Inde) 28 I
Ben Aroun (Alger) 7 D b
Ben Cat (Cochinchine) 33 D b
Ben Cau (Cochinchine) 33 D b
Ben Chikao (Alger) 7 C b
Ben Chua (Cochinchine) 33 D c
Ben Cô (Cochinchine) 33 D c
Bender-Abbas (Perse) 28 D b
Ben Dhiah, *oued* (Constantine) 8 C b
Ben Dien (Tonkin) 30 D b
Ben Djarine (Maroc) 10 G f
Benda (Libéria) 15 A j
Bendou (Guinée française) 14 E e
Bendougou (Guinée française) 14 E c
Benek, *oued* (Terr. du Sud) 7 E e
Benek, *oued* (Alger) 8 B e
Benekum (Côte de l'Or) 15 G f
Ben el Hacen, *oued* (Alger) 7 C b
Bénéna (Soudan français) 16 I i
Bénéni Kégni (Soudan franç.) 16 I i
Benenitra (Madagascar) 24 B g
Bengale, *golfe* (Inde) 28 I
Bengale, *région* (Inde) 28 I
Ben Gardane (Tunisie) 9 E e
Ben Chroy (Cambodge) 32 D d
Beng Chuk (Cambodge) 32 B c
Benghazi (Libye) 4 E a
Ben Gia (Cochinchine) 33 D b
Ben Gorine (Maroc) 10 I d
Benguella (Angola) 4 E f
Benguela (Cameroun) 23 B f
Ben Guerir (Maroc) 10 D d
Bengut, *cap* (Alger) 7 D b
Ben Hadjour (Maroc) 10 I a
Ben Halima, *djebel* (Oran) 7 A c
Ben Hattab (Oran) 6 D c
Ben Hiep (Tonkin) 30 E d
Béni-Abbès (Territ. Sud-Algér.) 11 E c
Beni Aïssa (Tunisie) 9 C e
Beni Amrane (Alger) 7 D b
Beni Barka (Tunisie) 9 D f
Beni Bassiat (Maroc) 10 H d
Beni Hammad, *djebel* (Alger) 7 C c
Beni Hassan (Tunisie) 9 D c
Beni Khalled (Tunisie) 9 D b
Beni Khaltoun (Tunisie) 9 D e
Beni Khiar (Tunisie) 9 D b
Beni Kradel Cheraga, *tribu* (Alger) 7 B c
Beni Mansour (Alger) 7 E b
Beni Megara (Maroc) 10 G b
Beni Mellal (Maroc) 10 E d
Beni-Mered (Alger) 7 C b
Bénin, *golfe* (Dahomey) 19 D g
Bénin, *rég.* (Nigéria) 12 *bis* M i
Bénin, *rivière* (Nigéria) 12 *bis* M j
Beni Ouarrait (Maroc) 10 G a
Beni Ouazane, *tribu* (Alger) 7 B c
Beni Ounif (Maroc) 10 J e
Bénir (Annam) 31 B, D g
Beni Rass ed Deba (Alger) 8 B c
Beni Rhedir (Constantine) 7 E c
Beni Saf (Oran) 6 B b
Beni Semguine (Maroc) 10 F g
Beni Sminet (Maroc) 10 H c
Beni Smir, *djebel* (Maroc) 10 J d
Beni Tadjit (Maroc) 10 H d
Beni Zelten (Tunisie) 9 D e
Ben Kreir, *djebel* (Tunisie) 9 C d
Ben Luc (Cochinchine) 33 D c
Ben Nchoud (Alger) 7 D b
B. en Nouar (Tunisie) 9 B f
Ben Nsour, *oued* (Territoires Sud-Algériens) 8 C a
Bénodet ou Boynes, *îles* (I. de Kerguelen) 26 II A c
Benoud (Oran) 6 D e
Benoué, *rivière* (Nigéria-Cameroun) 23 B à D c
Ben Oulid, *djebel* (Tunisie) 9 D b
Benoune (Pnn), *mont* (Réunion) 25 B a
Benourougou (Haute-Volta) 17 G c
Ben Remad, *oued* (Oran) 6 D e
Bensané (Guinée française) 14 B d
Ben Soi (Cochinchine) 33 D b
Ben Suc (Cochinchine) 33 D b
Ben Thuv (Annam) 31 A, G e
Ben Tieb (Rif-Maroc) 10 H a
Bên Tranh (Cochinchine) 33 D e
Bentre (Cochinchine) 33 D c
Ben Trour (Maroc) 10 I g
Ben Van (Cochinchine) 33 D b
Benyé (Cameroun) 23 A f
Ben Younes, *djebel* (Tunisie) 9 B d
Ben Zireg (Oran) 6 B f
Béoumi (Côte d'Ivoire) 15 D f
Beparasy (Madagascar) 24 D c
Bepea, *mont* (Madagascar) 24 B d
Berafia, *île* (Madagascar) 24 C b
Berakata (Madagascar) 24 B g
Béramanja (Madagascar) 24 D b
Béran Dioko (Moyen-Congo) 21 E c
Bérard (Alger) 7 C b
Bérard, *saut* (Guyane franç.) 38 C c
Beravina (Tombohorano, Madagascar) 24 B d
Beravina (Tsiandro, Madag.) 24 B e
Berbatine (Maroc) 10 H e
Berbera (Soudan anglo-égyp.) 4 G c
Berbera (Somalie anglaise) 4 H c
Berbérati (Moyen-Congo) 21 D b
Berbessa (Alger) 7 C b
Berda, *djebel* (Constantine) 8 F b
Béré (Haute-Volta) 17 E d
Béré, *rivière* (Côte d'Ivoire) 12 *bis* G i
Béréby (Côte d'Ivoire) 15 B i
Bérégadougou (Haute-Volta) 17 B e
Bereidati (Arabie) 28 C b
Berenty (Madagascar) 24 B g
Béré-Sou, *riv.* (Côte de l'Or) 12 *bis* J i
Beressingo (Dahomey) 19 C c
Berevo Tambohorano (Madag.) 24 B d
Berevo Belo (Madagascar) 24 B e
Berga (Tchad) 22 C g
Berga, *djebel* (Tunisie) 9 C e
Berga, *djebel* (Constantine) 8 D d
Bergame (Italie) 3 H d
Bergerac (France) 3 D d
Bergnent (Maroc) 10 J c
Bergo, *rég.* (Dahomey) 12 *bis* L, M g
B. Erguig, *rivière* (Tchad) 22 B g
Bérim (Cameroum) 23 C d
Berkampour (Inde) 28 G c
Berkana, *oued* (Oran) 6 E c
Berkane (Maroc)) 10 I a
Berkat, *oued* (Oran) 7 B c
Berkouk (Maroc) 10 G b
Bermudes, *îles* (Oc. Atlant.) 35 B c
Bernardin, *cap* (I. Lifou, I. Loyalty) 39 A, F c
Bernat, *oued* (Maroc) 10 E e
Bernay (France) 3 D b
Berne (Suisse) 3 G c
Bernelle (Constantine) 8 D c
Bernica (La Réunion) 25 A b
Bernica, *rivière* (La Réunion) 25 A b
Bero (Guinée française) 14 G e
Beronono (Madagascar) 24 B f
Beroroha (Madagascar) 14 B f
Bérou (Tchad) 22 C g
Beroubouay (Dahomey) 19 D c
Berrani, *djebel* (Tunisie) 9 C d
Ber Rechid (Maroc) 10 D c
Berreg (Territ. du Sud-Alg.) 7 D c
Ber Remad, *oued* (Oran) 6 B d
Berriane (Terr. Sud-Algér.) 7 D f
Berriche (Constantine) 8 E c
Berrouaghia (Alger) 7 C b
B. er Rimi (Tunisie) 9 A e
Berteaux (Constantine) 8 D b
Bertero, *île* (A. Touamotou, Océanie) 40 IV L h
Berthelot (Oran) 6 C c
Berti, *dj.* (Soudan anglo-ég.) 22 G H e
Bertoua (Cameroun) 23 C e
Bertrand, *anse* (La Guadel.) 36 C b
Bertville (Alger) 7 D b
Besakay (Madagascar) 24 D e
Besalampy (Madagascar) 24 B d
Besançon (France) 3 G c
Besbessa, *oued* (Alger) 7 B d
Besbès, *oued* (Alger) 7 D b
Besbia, *riv.* (Guyane anglaise) 35 C f
Besimbo (Cameroun) 23 D e
Beskéré (Tchad) 22 F d
Bessala (Moyen-Congo) 21 D f
Bes Seba, *djebel* (Oran) 6 D d
Bessombourg (Constantine) 8 D b
Betafo (Madagascar) 24 C e
Bétail, *rivière* (La Réunion) 25 D c
Betaraay (Madagascar) 24 B f
Bétaré N.-E. Dengdeng (Cameroun) 23 C e
Bétaré S. E. Dengdeng (Cam.) 23 D e
Betatao (Madagascar) 24 C e
Beteiné (E. D. L.) 34 C f
Bethell, *île* (I. Kerguelen) 26 II C a
Bethima (E. D. L.) 34 B e
Bethléem (La Réunion) 25 D b
Béthune (France) 3 E a
Beticha (Oran) 6 B c
Betioka (Madagascar) 24 A g
Betioky (Madagascar) 24 B g
Betma Tlem, *falaise* (T. S. A.) 12 *bis* P, Q a
Betma Tlemi (Territ. Sud-Alg.) 11 L g
Bétou (Moyen-Congo) 21 F c
Betoule (I. Espiritu-Santo) (Nouvelles Hébrides) 39 B, C c
Betroka (Madagascar) 24 C g
Betsiboka, *riv.* (Madagascar) 24 C d
Betsiriry, *région* (Madagascar) 24 B e
Betsofa, *mont* (Madagascar) 24 D b
Bet Tadjine, *djebel* (Maroc) 10 H h
Bettie (Côte d'Ivoire) 15 F g
Bre et Toutia (Tunisie) 9 A c
Beuk, *rivière* (Cameroun) 23 D f
Beun (Haute-Volta) 17 D d
Beurfou (Tchad) 22 B e
Beurkott (Niger) 18 E d
Beurkia (Tchad) 22 C e
Beurkott (Niger) 18 E d
Bevary (Madagascar) 24 B d
Bevato (Madagascar) 24 C e
Bevava, *rivière* (Madagascar) 24 C e
Beuvron, *rivière* (France) 3 D c
Beyadé (Côte franç. Somalis) 27 C d
Beyin (Côte de l'Or) 15 G i
Beyfoun (E. D. L.) 34 B e
Beyla (Guinée française) 14 G e
Beyrouth (E. D. L.) 34 B e
Bezabour (E. D. L.) 34 C c
Bézarek, *oued* (Tunisie) 9 D b
Béziers (France) 3 E c
B. Fan (Annam) 31 B, E f
B. Fang Deng (Siam) 31 A, D e
B. Farah (Maroc) 10 H b
Bre Fatnassia (Tunisie) 9 D f
Bre Garaet Tamed (Tunisie) 9 E f
B. Gien (Siam) 31 A, D f
B. Gou (Annam) 31 B, E f
B. Granh Youh (Annam) 31 B, D f
B. Ha, *rivière* (Chine) 30 H G b
Bha Ha (Siam) 32 A c
B. Ha Hap (Laos) 31 A, E d
B. Ha Henn (Birmanie) 31 A, A c
B. Hai (Laos) 31 A, C d
B. Hai (Laos) 31 A, C e
B. Hai (Laos) 31 A, E e
B. Ha Lan (Laos) 31 A, E c
B. Ha Li Tic (Laos) 31 A, A c
B. Haloulane, *djebel* (Maroc) 10 F a
B. Ham (Annam) 31 A, F c
B. Hang Luong (Laos) 31 A, C d
B. Hang Mkeup (Annam) 31 B, D f
Bhannes (E. D. L.) 34 B e
B. Han Pid (Laos) 31 B, A a
B. Hao Noua (Laos) 31 A, E c
B. Hao Teu (Laos) 31 A, E c
B. Hat (Laos) 31 A, B c
B. Hat (Laos) 31 A, F f
B. Hat Do Ku (Siam) 31 A, C f
B. Hat Dou (Laos) 31 A, C e
B. Hathai (Laos) 31 B, B d
B. Hat Kao (Laos) 31 A, E e
B. Hat Lieu (Laos) 31 A, E e
B. Hat Ouan (Laos) 31 A, D c
B. Hat Pa (Laos) 31 A, B c
B. Hat Sa (Laos) 31 A, D c
B. Hat Tao (Laos) 31 A, E e
B. Hat Ting (Laos) 31 A, C e
Bhaunagar (Guzerate) (Inde) 28 I
B. H. Bao (Annam) 31 A, F c
B. H. Bua (Laos) 31 A, B e
B. He (Annam) 31 B, D e
B. Heun (Annam) 31 B, D f
B. Hien (Laos) 31 A, D d
B. Hin Kan Na (Laos) 31 A, C e
B. Hinterk (Laos) 31 B, A b
B. H. Kap (Laos) 31 A, E c
B. H. Khu (Laos) 31 A, E d
B. H. Louk Som (Laos) 31 A, B e
B. H. Muang (Laos) 31 A, B d
B. Hnôhng Kung (Siam) 31 A, D e
B. Ho Ho (Chine) 31 A, C b
B. Hoi (Cambodge) 32 E a
B. Houang Song Ouan (Laos) 31 A, B d
B. Houei Lat (Laos) 31 A, D d
B. Houei Sang (Laos), 31 A, E e
B. Houei Sap (Laos) 31 B, B d
B. Houei Sanem (Laos) 31 A, A d
B. Houe Kha Me (Laos) 31 A, D d
B. Houey Hoi (Laos) 31 B, B b
B. Houi (Annam) 31 B, C e
B. Houi Sauk (Laos) 31 A, C e
B. Houi Lat (Laos) 31 A, D d
B. Houm (Laos) 31 A, D d
Bhoutan, *région* (Inde) 28 I
B. H. Phay (Laos) 31 B, B d
B. Huay (Laos) 31 B, B d
Bia, *rivière* (Côte de l'Or) 15 G g
Bia, *rivière* (Côte d'Ivoire) 15 F h
Biach (Mauritanie) 13 A e
Biada, *djebel* (Tunisie) 9 C d
Bia Dadadan (Abyssinie) 27 C e
Biafra, *baie* (Cameroun) 23 A f
Biamani (Gabon) 21 B e
Bianga (Congo belge) 4 F e
Biangoui (Côte d'Ivoire) 15 B f
Biarritz (France) 3 C e
Biba (Cameroun) 23 C f
Bibeme (Cameroun) 23 C e
B. Iblane (Maroc) 10 G c
Biboundi (Nigéria) 23 A e
Biche, *île* (Guyane française) 38 D c
Biche (La) (La Guadeloupe) 36 C b
Bichri, *djebel* (E. D. L.) 34 F c
Bida Ali (Alger) 7 D b
Bidassoa, *rivière* (Espagne) 3 C e
Bidi (Haute-Volta) 17 D b
Bidi (Soudan anglo-égyptien) 22 H e
Bief, *saut* (Guyane française) 38 C c
Biégon (Côte d'Ivoire) 15 C g
Bieka (Haute-Volta) 17 E d
Bieka la Vosgienne (Tunisie) 9 D d
Bielība, *riv.* (Guinée fr.) 12 *bis* E g
Bien Dông (Tonkin) 30 E c
Bien Gouré, *mont* (Côte d'Iv.) 12 *bis* G i
Bien Hoa (Cochinchine) 33 D c
Biên Sôn, *île* (Annam) 31 A, G d
Bifod (Cameroun) 23 C f
Bigaré (Palestine) 34 A f
Bignona (Sénégal) 13 A g
Bigot, *morne* (La Martinique) 37 B c
Bigoudine (Maroc) 10 B f
Biguglia (*étang* de) (Corse) 3 H e
Bihé (Angola) 4 E f
Bijar Ghar (E. D. L.) 34 D d
Bikaner (Inde) 28 F b
Bikié (Moyen-Congo) 21 C f
Bikon (Guinée française) 14 A c
Bikoro (Congo belge) 21 F e
Bikou (Moyen-Congo) 21 D f
Bila, *rivière* (Oubangui-Chari) 22 G
Bilaas, *djebel* (E. D. L.) 34 D d
Bilanga (Haute-Volta) 17 F c
Bilatongo (Soudan français) 16 J f
Bilbao (Espagne) 3 B e
Bilgountenga (Haute-Volta) 17 E c
Bilima Kanté, *mont* (Guinée franç.) 12 *bis* D g
Bilimono (Côte d'Ivoire) 15 E e
Bilinga (Moyen-Congo) 21 B a
Bilinsoui, *riv.* (Haute-Volta) 12 *bis* I g
Bilma (Niger) 18 G c
Biltine (Tchad) 22 E e
Bimanimani (Moyen-Congo) 21 B b
Bimbalo (Côte d'Ivoire) 15 D f
Bimbérékré (Dahomey) 19 D c
Bimbila (Togo britannique) 19 B e
Bimbo (Oubangui-Chari) 22 D j
Bimi Endi (Tchad) 22 D b
Bim Son (Annam) 31 A, G c
Bina (Cameroun) 23 C c
Binary (Madagascar) 24 B e
Binda, *rivière* (Côte d'Ivoire) 15 E e
Binde (Haute-Volta) 17 F d
Binder Naïri (Tchad) 22 B h
Bindi, *mont* (Libéria) 12 *bis* F h
Bindissi (Soudan anglo-égypt.) 22 F g
Bindo (Haute-Volta) 17 F d
Bindoum (Cameroun) 23 C f
Bindouri (Côte de l'Or) 19 A c
Binemassi (Moyen-Congo) 21 B a
Bingerville (Côte d'Ivoire) 15 F h
Bingoum (Gabon) 21 B e
Bingué (Cameroun) 23 D e
Bin Ha (Tonkin) 30 E d
Binh Dang (Cochinchine) 33 I
Binh Hiep (Cochinchine) 33 C c
Bing Hôa (Annam) 31 B, D c
Bi Nhi (Kouang Si) 30 E b
Binh Lâm (Annam) 31 B, D h
Binh Liêu (Tonkin) 30 F c
Binh Long (Cochinchine) 33 C c
Binh Lu (Tonkin) 30 B b
Binh Mang (Kouang Si) 30 D E a
Binh Nonh, *mont* (Annam) 31 A, D g
Binh Phan (Cochinchine) 33 D c
Binh Phuog (Cochinchine) 33 D c
Binh Thanh (Cochinchine) 33 C c
Binh Thanh (Annam) 31 B E e
Binh Thôi (Cochinchine) 33 I
Binh Thuar (Annam) 31 B, D h
Binh Thuy (Cochinchine) 33 C d
Binh Tu (Cochinchine) 33 D c
Binh Vap (Annam) 31 A, E f
Binkélé, *mont* (Côte d'Iv.) 12 *bis* G h
Bintang (Gamlie anglaise) 13 A g
Bintinga (Dahomey) 19 B c
Bintoumani, *pic* (Sierra-Leone) 12 *bis* E h
Binzam (Moyen-Congo) 21 C d
Bio (Moyen-Congo) 21 E d
Biongo (Moyen-Congo) 21 D b
Biou (Nigéria) 23 C b
Biougra (Maroc) 10 B f
Biout es Seïd (E. D. L.) 34 B e
Bipindi (Cameroun) 23 B f
Bir Alali (Tchad) 22 B e
Bir Alapetite (Sud-Algérien) 11 K c
Bre Ali ben Hamich (Constant.) 8 E e
Bre Allendaoui (Constantine) 8 E e
Birane (Tchad) 22 E f
Birao (Oubangui-Chari) 22 F g
Bre Asloug (Constantine) 8 E e
Bre Bahdi (Constantine) 8 E e
Bre ben Hammou (Constantine) 8 D e
Bre beni Rzek (Constantine) 8 D e
Bre ben Nemel (Constantine) 8 D e
Bre Bessaoud (Constantine) 8 D e
Bre bou el Aouled (Constantine) 8 D e
Bre bou Aroua (Tunisie) 8 E e
Bre bou Chafra (Constantine) 8 E e
Bre bou Chekoua (Constantine) 8 D e
Bre bou Guecha (Constantine) 8 E d
Bre bou Koucha (Tunisie) 8 E e
Bre bou Krabja (Constantine) 8 E e
Bre bou Krechba (Constantine) 8 D e
Bre bou Krial (Constantine) 8 E e
Bre bou Salem (Constantine) 8 D e
Bre Chareb el Krima (Tunisie) 8 F e
Bre Chouchet el Leham (Constantine) 8 E e
Bre Debbihi (Constantine) 8 E d
Bre Debdada (Constantine) 8 E d
Bre Debidibi (Constantine) 8 D e
Bre Debih (Constantine) 8 D d
Bir Desportes (Sud-Algérien) 11 K c
Bre Diahfa (Oran) 6 C c
Bre Djahli (Constantine) 8 D e
Bre Djahli Touil (Constantine) 8 D e
Birdjand (Perse) 28 D a
Bre Djedid (Constantine) 8 D e
Bre Djerboua (Constantine) 8 D e
Bre Djeridi (Constantine) 8 E e
Biré (Syrie) 34 C d
Bre ech Chouicha (Constantine) 8 E e

Bir ed Deheb (Sud-Algérien) 11 F f
Bir ed Dzerr (Constantine) 8 E e
Bir Edinge (Tchad) 22 C d
Biredjik (E. D. L.) 34 D a
Bir el Adal (Constantine) 8 E e
Bir el Ahouel (Constantine) 8 E e
Bir el Akriche (Constantine) 8 D e
Bir el Arab (Constantine) 8 E e
Bir el Araf (Constantine) 8 E e
Bir el Arama (Constantine) 8 B d
Bir el Arfedji (Tunisie) 9 B e
Bir el Asli (Tunisie) 9 A e
Bir el Ater (Tunisie) 9 B d
Bir el Biodh (Sud-Algérien) 11 F e
Bir el Djebana (Tunisie) 9 E e
Bir el Erg (Constantine) 8 D e
Bir el Gareb (Mauritanie) 13 A c
Bir el Gounna (Tunisie) 9 B e
Bir el Guedah (Tunisie) 9 D f
Bir el Gueradia (Tunisie) 9 E f
Bir el Guerdane (Constantine) 8 D d
Bir el Guett (Tunisie) 9 A e
Bir el Guettariat (Tunisie) 9 A e
B. el Hadab (E. D. L.) 34 G e
Bir el Hadj Amor (Tunisie) 9 A e
Bir el Hadj Brahim (Tunisie) 9 C e
Bir el Hadj Kaddour (Constant.) 8 E e
Bir el Halou (E. D. L.) 34 G c
Bir el Hamri (Tunisie) 9 A e
Bir el Hanèche (Tunisie) 9 E e
Bir el Haouch (Tunisie) 9 A d
Bir el Haoula (Sud-Algérien) 11 K c
Bir el Harrama (Sud-Algérien) 11 J c
Bir el Hassen ou Hamad (Maur.) 13 E a
Bir el Hazamine (Constantine) 8 D f
Bir el Hedjila (Tunisie) 9 A e
Bir el Kerma (Constantine) 8 D e
Bir el Krima (Tunisie) 9 A e
Bir el Magroune (Tunisie) 9 E f
Bir el Mellouh (Tunisie) 9 D d
Bir el Menzel (Tunisie) 9 B e
Bir el Métroha (Tunisie) 9 A e
Bir el Mitta (Constantine) 8 E d
Bir el Mjer (Constantine) 8 D e
Bir el Mohier (E. D. L.) 34 G c
Bir el Mouilah (Tunisie) 9 A e
Bir el Oualia (Tripolitaine) 11 L c
Bir el Rhargala (Constantine) 8 D d
Bir el Rhorifa (Tunisie) 9 E f
Bir en Naam (Constantine) 8 C d
Bireno, *djebel* (Tunisie) 8 F c
Bir er Btimi (Tunisie) 8 E e
Bir er Rouin (Rio de Oro) 13 B a
Bir es Saoudi (Constantine) 8 E e
Bir et Tine (Constantine) 8 E d
Bir et Touiba (Tunisie) 8 F e
Bir Faizia (Tunisie) 9 A e
Bir Foulia (Constantine) 8 D e
Bir Gara (Tchad) 22 B f
Bir Gartoufa (Rio de Oro) 13 C b
Bir Gat Pistor (S.-Algérien) 11 K c
Bir Gouirat (Constantine) 8 D d
Bir Gueddida (Constantine) 8 D e
Bir Haddada (Constantine) 8 C e
Bir Hadj Ali ben Hammou (Constantine) 8 E e
Bir Halfaia (Constantine) 8 E d
Bir Hamad ou Bel Hassen (Mauritanie) 13 E a
Bir Hassi el Frid (Tunisie) 9 B d
Bir Homejma (E. D. L.) 34 F d
Biri, *riv.* (Soudan anglo-égypt.) 22 H i
Bir Igueni (Mauritanie) 13 B c
Birini (Niger) 17 I c
Biriri (Nigéria) 18 G f
Birivoua, *mont* (Sierra-Léone) 12 *bis* E h
Bir Kasdali (Constantine) 7 F b
Bir Kasdati (Constantine) 8 B b
Bir Kaura (Soudan angl.-égyp.) 22 G f
Bir Kefzel (Mauritanie) 13 B e
Birkelane (Sénégal) 13 B f
Birkel Safra (Soud. angl.-égypt.) 22 F f
Birket Fatmé (Tchad) 22 D f
Birkbadem (Alger) 7 D b
Bir Klebia (Constantine) 8 E d
Bir Krab Bechair (Constantine) 8 E e
Bir Krafech (Tunisie) 9 A e
Bir Kreche m Remla (Tunisie) 9 C f
Bir Krella (Tunisie) 9 A d
Bir Kreufes (Tunisie) 9 B e
Bir Lemencha (Constantine) 8 E d
Bir Mahfoud (Constantine) 8 D e
Birmanic, *région* (Inde) 28 H b
Bir Mcherga (Tunisie) 9 C b
Bir Mefir (E. D. L.) 34 F d
Bir Melah el Guetatia (Const.) 8 D e
Bir Md ben Daouh (Const.) 8 E d
Bir Montesser (Sud-Algérien) 11 K c
Bir Mouia en Nadja (Constant.) 8 E e
Bir Mouih Chikr (Constantine) 8 E e
Bir Mzabess (Constantine) 8 E e
Bir Nazra (Rio de Oro) 13 B b
Bir Négib (E. D. L.) 34 F d
Birni (Dahomey) 19 C c
Birni N Koni (Niger) 18 C f
Birni-Ngaouré (Niger) 18 B f
Bir Nougui (Tunisie) 9 D f
Bir N'Souane (Tchad) 22 F e
Bir Oummi Nasseur (Tunisie) 9 B e
Bir Oum Souirh (Tunisie) 9 D f
Bir Ounan (Afr. occid. franç.) 11 E h
Bir Rabalou (Alger) 7 D b
Bir Rabou (Constantine) 8 E d
Bir Rardaia (Sud-Algérien) 11 J e
Bir Rebeï (Constantine) 8 B c
Bir Redjem Msatoug (Tunisie) 9 B e
Bir Rharour (Constantine) 8 E c
Bir Rhezene (Tunisie) 9 C e
Bir Romane (Tunisie) 9 B f
Bir Roumi (Constantine) 8 D e
Bir Safta (Constantine) 8 B d
Bir Sahnoun (Constantine) 8 E e
Bir Saif (Constantine) 8 C f
Bir Sefaria (Constantine) 8 E e
Bir Seïal (Constantine) 8 D d
Bir Semen (Tunisie) 9 E f
Bir Senia (Oran) 6 C d
Bir Sif Nasseur (Constantine) 8 D e
Bir Slem (Syrie) 34 E d
Bir Slougui (Tunisie) 9 E f
Bir Smeha (Constantine) 8 E d
Bir Soltane (Tunisie) 9 C e
Bir Sounech (Tunisie) 9 A e
Bir Southéane (E. D. L.) 34 G c
Bir Taddar el Foukari (Const.) 8 D d
Bir Talarh (Tunisie) 9 E f
Bir Tebeuk (Tunisie) 9 D c
Bir Tofelat (Constantine) 8 E d
Bir Touati (Constantine) 8 E e
Bir Touil (Tchad) 22 E f
Bir Touil el Hellab (Tunisie) 9 E f
Bir Touila (Tunisie) 9 D f
Bir Tourkga (Tunisie) 9 B f
Bir Touta (Alger) 7 D b
Bir Younes (Tunisie) 9 B f
Bir Zeheif (Constantine) 8 E d
Bir Zemrane (Mauritanie) 13 D e
Bir Zenigra (Tunisie) 9 B f
Bir Zeninim (Constantine) 8 E d
Bir Zeriba (Constantine) 8 D e
Bir Zguellem (Tunisie) 9 D f
Bir Zmila (Sud-Algérien) 11 E f
Bir Zouita (Tunisie) 9 B e
Biscarosse, *étang* (France) 3 C d
Biscoe, *île* (Rég. antarctiques) 26 G
Biskra (Constantine) 8 C d
Biskra (Annexe de) (Territoires du Sud-Algérien) 7 F d
Biskra, *oued* (Constantine) 8 C d
Bisrin (E. D. L.) 34 C c
Bissagos, *îles* (Oc. Atlant.) 12 *bis* B g
Bissandougou (Guinée franç.) 14 F d
Bissikrima (Guinée française) 14 D c
Bisson, *banc* (Obock) 27 I
Bissy (Constantine) 8 D b
Bitam (Gabon) 21 B c d
Bitham, *oued* (Constantine) 8 C e
Bitjabé (Togo) 19 B d
Bittou (Haute-Volta) 17 F d
Bity, *mont* (Madagascar) 24 C f
Bivong (Cameroun) 23 B f
Biya Anot (Abyssinie) 27 C e
Biya Kaboha (Abyssinie) 27 B f
Bizerte (Tunisie) 9 C a
Bizerte, *lac* (Tunisie) 9 C a
Bizot (Constantine) 8 D b
Bizougou (Haute-Volta) 17 H c
B. Jang Plai (Annam) 31 B, D f
B. Jen Kiet (Annam) 31 B, C f
B. Jieng Khi (Siam) 31 A, C f
B. Jouef (E. D. L.) 34 G c
B. Jovef (E. D. L.) 34 G c
B. Ka Bao (Laos) 31 B, A b
B. K'aé (Annam) 31 B, D e
B. Kak (Laos) 31 B, B c
B. Kang B. Mouon (Laos) 31 A, E e
B. Kang Muong Sing (Laos) 31 A, B b
B. Kang Ne (Laos) 31 A, B b
B. Kango (Cambodge) 32 B d
B. Kao Maka (Cambodge) 32 A d
B. Kapai (Laos) 31 B, B b
B. Ka Tan (Laos) 31 A, E e
B. Katang (Annam) 31 B, D e
B. K. Bao (Laos) 31 A, D e
B. Kdon (Annam) 31 B, D f
B. Kem Pueui (Laos) 31 B, A a
B. Keng Done (Laos) 31 B, A b
B. Keng Kak (Laos) 31 B, A b
B. Keng Kenh (Laos) 31 B, A a
B. Keng La Theng (Laos) 31 B, B b
B. Keng Li (Laos) 31 A, B f
B. Keng Moung (Laos) 31 A, C e
B. Keng Pham (Laos) 31 B, A b
B. Keng Phao (Cambodge) 32 E a
B. Keng Sang (Laos) 31 A, D d
B. Keun (Laos) 31 A, C e
B. Kha (Laos) 31 A, B c
B. Kha (Laos) 31 B, C c
B. Kha Dam Dang (Laos) 31 B, B c
B. Kha Kang (Laos) 31 B, C d
B. Kha Leup (Laos) 31 A, B c
B. Kham (Laos) 31 A, D d
B. Khan (Laos) 31 A, C d
B. Khang Mac (Laos) 31 A, C e
B. Khat (Laos) 31 A, C c
B. Khdeissat, *djebel* (Maroc) 10 I g
B. Khéi (Tonkin) 30 B c
B. Khmou (Laos) 31 A, B d
B. Khôht Say (Siam) 32 A d
B. Kho Khep (Laos) 31 A, B d
B. Kho Lé (Laos) 31 A, C d
B. Khom (Laos) 31 A, B e
B. Khone Kêne (Laos) 31 B, A b
B. Kieng (Annam) 31 B, E f
B. Kieng (Laos) 31 A, B f
B. Kinda (Annam) 31 B, D g
B. Kione (Laos) 31 B, B c
B. Ko (Laos) 31 A, B b
B. Koc Mai (Laos) 31 A, C e
B. Koc Muong (Laos) 31 A, C e
B. Koh Po (Cambodge) 32 B d
B. Ko Kah (Laos) 31 A, B d
B. Ko Ké (Laos) 31 A, C d
B. Kokhé (Laos) 31 A, B f
B. Kok Muang (Laos) 31 A, B e
B. Kok Thom (Laos) 31 A, C d
B. Kompang (Laos) 31 B, B b
B. Kong (Laos) 31 A, E c
B. Kong Bous (Laos) 31 B, A b
B. Kon Khuong (Laos) 31 A, E e
B. Konpi (Annam) 31 B, D g
B. Ko Phai (Laos) 31 A, B e
B. Kouen Poung (Laos) 31 B, B a
B. Koui (Laos) 31 A, B c
B. Krombie (Annam) 31 B, D f
Bla (Soudan français) 16 H j
Bladro, *mont* (Libéria) 12 *bis* G j
Blafleso (Côte d'Ivoire) 15 B f
B. La Ho (Laos) 31 B, B b
B. Laia Noi (Annam) 31 B, C e
B. Lairi, *rivière* (Tchad) 22 C g
B. La Kam (Cambodge) 32 F b
Bla Karébo, *îles* (Guyane holl.) 38 A b
B. Lal (Laos) 31 A, B e
B. La m (Annam) 31 A, F d
B. Lam Phien (Laos) 31 B, A b
Blanc, *cap* (Mauritanie) 13 A c
Blanc, *cap* (Alger) 7 D b
Blanc, *cap* (Tunisie) 9 C a
Blanc, *cap* (Maroc) 10 C e
Blanc, *cap* (Gde-Miquelon) 35 I B a
Blanc (Le) (France) 3 D c
Blanc, *mont* (France) 3 G d
Blanche, *baie* (Ile Kerguelen, pôle Sud) 26 II B a
Blanche, *baie* (Terre-Neuve) 35 C a
Blanche, *île* (I. Mayotte) 25 III B b
Blanche, *pointe* (I. Mayotte) 25 III B b
Blanche, *pointe* (I. St-Pierre) 35 I D f
Blanche, *pointe* (Guadeloupe) 36 III
Blanche, *rivière* (Martinique) 37 A b
Blanche, *rivière* (Réunion) 25 C c
Blanche (Rte), *pte* (Réunion) 25 B c
Blanche (Pte Rte) (Réunion) 25 C c
Blanchet, *usine* (Guadeloupe) 36 D e
Blandan (Tunisie) 9 B b
Blandan (Alger) 7 D b
Blanes (Espagne) 3 E f
B. Lang Houm (Laos) 31 A, D e
B. Lang Khang (Laos) 31 A, F f
B. La Nieng (Laos) 31 B, C d
Blanquilla (Petites-Antilles) 35 B e
Blantyre (A. A. A.) 4 G f
Blao (Annam) 31 B, C g
B. Lao (Laos) 31 A, B e
B. Lao Ka (Cambodge) 32 F c
B. Lao Kha (Laos) 31 A, C b
B. Lao Li (Laos) 31 A, B d
B. Lao Lo (Chine) 31 A, B b
B. Lao Mo (Laos) 31 A, D e
B. La Sa (Laos) 31 A, D c
B. La Sao (Laos) 31 A, D d
B. Là Wân (Siam) 31 A, B e
B. Lê (Annam) 31 B, D f
B. Lao Soung (Laos) 31 A, D d
Blavet, *rivière* (France) 3 B c
Blaye (France) 3 C d
Blé (Côte d'Ivoire) 15 D h
Bled el Hadjoum (T. S.-Alg.) 7 D d
Bled Harirgane (Terr. Sud-Alg.) 7 D e
Bled Knahedj (Terr. Sud-Alg.) 7 D e
Bled Youssef (Constantine) 8 D b
Blékorés (Côte d'Ivoire) 15 C g
Blekoum (Côte d'Ivoire) 15 F g
Blessigué (Côte d'Ivoire) 15 C e
Bleues, *mont.* (Côte d'Iv.) 12 *bis* I j
Bleus (*Gdes*), *monts* (Réunion) 25 C b
Blevec, *pointe* (Madagascar) 24 D d
B. Liang (Annam) 31 B, D f
B. Liang (Laos) 31 A, D d
Bilbo, *coll.* (Côte d'Ivoire) 12 *bis* H i
Blichi (Niger) 18 D e
Blida (Alger) 7 C b
Blidet (Tunisie) 8 F e
Blidet Amor (Constantine) 8 C f
Blidet Jasmine (Tunisie) 9 B e
Bliéron (Côte d'Ivoire) 15 B i
Bligh ou Ile Ourouparapara (I. Banks, Nouvelles-Hébrides) 39 A, C a
B. Ling (Laos) 31 A, D d
B. Ling San (Laos) 31 A, C e
Blita (Moyen-Congo) 21 E b
Blita (Togo) 19 C e
B. Lô (Annam) 31 A, F e
Blockhaus du Rach Lao (Cochinchine) 33 I
Blockhaus du Rach Lo Gom (Cochinchine) 33 I
B. Loi (Laos) 31 B, B b
Blois (France) 3 D c
B. Lok Tan (Laos) 31 A, F e
Blondel (Constantine) 8 B b
Bloomfontein (A. A. A.) 4 F g
B. Loum (Laos) 31 A, C e
B. Loung (Tonkin) 30 C e
Bludenz (Autriche) 3 H c
B. Lum (Laos) 31 A, E c
B. Ma (Darlac) (Annam) 31 B, D f
B. Ma (Dalat) (Annam) 31 B, D g
B. Mac (Annam) 31 A, E d
B. Mad (Laos) 31 B, B d
B. Mai (Birmanie) 31 A, A b
B. Mai (Laos) 31 B, B d
B. Mak Nat (Laos) 31 A, B c
B. Mann (Annam) 31 B, E e
B. Ma Noi (Laos) 31 A, B e
B. Maoud, *djebel* (Maroc) 10 I g
B. Mâ Ro (Siam) 32 A d
B. Mat (Tonkin) 30 B c
B. Maun (Laos) 31 A, F f
B. Mbaé (Annam) 31 B, D f
B. M'bhai (Annam) 31 B, D e
B. Mdroh (Annam) 31 B, D f
B. Mdron (Annam) 31 B, D f
B. Me Beti (Annam) 31 B, E f
B. Mechrou (Tripolitaine) 11 N g
B. Médong (Annam) 31 B, D f
B. Melossa (Arabie) 34 F e
B. Men (Laos) 31 A, C e
B. Meng (Annam) 31 A, F c
B. Meo (Laos) 31 A, B d
B. Méph (Annam) 31 B, D f
B. Mé Thuot (Annam) 31 B, D f
B. Mezoui (Maroc) 10 E d
B. M'hoé (Annam) 31 B, D f
B. Mi (Laos) 31 A, B b
B. Mia (Tonkin) 30 A b
B. Mit (Laos) 31 A, C e
B. Moghri (Tunisie) 9 D f
B. Moghrin (Mauritanie) 13 D a
B. Mône (Laos) 31 A, A c
B. Monn (Laos) 31 A, B e
B. Mou (Laos) 31 A, C c
B. Mouc (Laos) 31 A, C e
B. Mouia en Nadja (Tunisie) 9 A e
B. Mouia (Sfara (Tunisie) 9 A e
B. Mouich Chikr (Tunisie) 9 A e
B. Moun (Laos) 31 A, E d
B. Moung Soum (Laos) 31 B, A a
B. Mouon (Laos) 31 A, E e
B. Mour (Annam) 31 B, D f
B. Moc (Cambodge) 32 E c
B. Muang Soum (Laos) 31 B, B d
B. Muong Cham (Laos) 31 A, F e
B. Mun Pa Koi (Laos) 31 B, B e
B. Muong (Laos) 31 B, B d
B. Mzabess (Tunisie) 9 A e
B. Nâ (Siam) 32 A b
B. Nabe (Laos) 31 B, B b
B. Na Bo (Laos) 31 A, D d
B. Na Cong (Annam) 31 A, F d
B. Na Gai (Laos) 31 A, F f
B. Na Han (Laos) 31 A, C e
B. Na Hin (Laos) 31 A, D d
B. Na Hit (Laos) 31 A, E c
B. Nai Chang (Laos) 31 A, E d
B. Na Kala (Laos) 31 B, A b
B. Na Kam (Laos) 31 A, C e
B. Na Kha (Laos) 31 A, C e
B. Na Kan (Laos) 31 A, E e
B. Na Khang (Laos) 31 A, B e
B. Na Khem (Laos) 31 A, B e
B. Na Khoc (Laos) 31 A, C c
B. Na Khong (Laos) 31 A, B e
B. Na Khoun (Laos) 31 A, C d
B. Na Ko (Annam) 31 A, F d
B. Na Kou (Laos) 31 A, B e
B. Na Kut (Laos) 31 A, C d
B. Na Lai (Laos) 31 A, D e
B. Nalan (Laos) 31 B, B c
B. Na Lane (Laos) 31 B, B d
B. Na Lao (Laos) 31 A, D d
B. Na Lé (Laos) 31 A, B e
B. Na Lin (Laos) 31 A, D d
B. Na Long (Laos) 31 A, C c
B. Na Luong (Laos) 31 B, B b
B. Na Met (Laos) 31 A, C e
B. Nam Huap (Siam) 31 A, B e
B. Nam-Ngon (Laos) 31 A, C a
B. Na Mo (Laos) 31 A, B e
B. Na Mo (Laos) 31 A, E d
B. Na Mone (Laos) 31 A, E c
B. Nam Phang (Laos) 31 A, C e
B. Nam Phuk (Laos) 31 A, B f
B. Nam Pong (Laos) 31 A, C b
B. Nam Se (Laos) 31 A, E e
B. Na Sa (Laos) 31 A, C c
B. Nam Tao (Laos) 31 A, B f
B. Nam Teung (Laos) 31 A, B c
B. Nam Tokng (Siam) 31 A, B e
B. Nam Ya (Laos) 31 A, B b
B. Nang Kien (Laos) 31 A, D e
B. Na Nlai (Laos) 31 A, B e
B. Na Noi (Pak Lay) (Laos) 31 A, B e
B. Na Noi (M. Bôtème) (Laos) 31 A, B f
B. Nao (Laos) 31 B, A a
B. Na Pa (Laos) 31 A, D e
B. Na Pat (Annam) 31 A, F d
B. Na Phai (Siam) 31 A, B e
B. Na Pong (Laos) 31 A, D d
B. Na Pou (Laos) 31 A, F f
B. Nar (Cambodge) 32 F c
B. Na Sa (Laos) 31 A, C e
B. Na Sai (Laos) 31 A, E e
B. Nâ Sak (Siam) 31 A, B f
B. Na Song (Siam) 31 A, E e
B. Na Thang (Laos) 31 A, C d
B. Na Thom (Laos) 31 A, A d
B. Na Thon (Laos) 31 B, B b
B. Na Thu (Siam) 31 A, D e
B. Na Tien (Laos) 31 A, E e
B. Na Tiong (Laos) 31 A, E e
B. Natrun (Soudan ang.-égypt.) 22 H c
B. Na Tuong (Laos) 31 A, E c
B. Na Vang (Laos) 31 A, D d
B. Na Vine (Laos) 31 A, E e
B. Neun (Laos) 31 A, E d
B. Nguo (Laos) 31 A, A c
B. Nhang (Annam) 31 B, E e
B. Nhang (Cambodge) 32 E a b
B. Nha Pong (Laos) 31 A, B d
B. Nhu Pokha (Laos) 31 A, C a
B. Nieu (Laos) 31 A, C D c
B. N. Lou (Laos) 31 A, B e
B. None Hang (Laos) 31 B, A b
B. Nong (Annam) 31 A, E F d
B. Nong (Laos) 31 A, D c
B. Nong Bok (Laos) 31 B, B c
B. Nong D. (Laos) 31 A, C d
B. Nong Deune (Laos) 31 B, A b
B. Nong Ké (Laos) 31 B, B c
B. Nong Ni (Laos) 31 A, E e
B. Nong Pao (Laos) 31 A, D e
B. Nou (Laos) 31 A, B c
B. N. Pong (Laos) 31 A, B e
B. N. Sane (Laos) 31 A, E e
B. Nsru (Cambodge) 32 F c
Bo (Cambodge) 32 C b
Bô, *rivière* (Côte d'Ivoire) 15 C h
Boa, *rivière* (Guinée française) 14 G e
Boal (Somalie britannique) 27 D e
Boama, *riv.* (Nouv.-Calléd.) 39 A, D d
Boa Vista (Brésil) 35 B f
Bobo (Côte d'Ivoire) 15 G c
Bobo-Dioulasso (Haute-Volta) 17 B d
Boboni (Grande-Comore) 25 II A b
Bobo Oulé, *rég.* (Haute-Volta) 17 B C e
Bobosso (Côte d'Ivoire) 15 E e
Bocage, *cap* (Nouv.-Calléd.) 39 A, D d
Bocanda (Côte d'Ivoire) 15 E f
Bod (Inde) 28 G b
Boda (Moyen-Congo) 21 E b
Boddileou (Côte d'Ivoire) 15 D g
Bodeiel (Sénégal) 13 B g
Bodélé, *région* (Tchad) 22 C d
Bodéra (Oubangui-Chari) 22 C j
Bodié (Guinée française) 14 C b
Bodou (Côte franç. Somalis) 27 B b
Boeni (I. Mayotte) 25 III B c
Boeni, *baie* (I. Mayotte) 25 III A c
Boeni, *mont* (I. Mayotte) 25 III A c
Boeni, *passe* (I. Mayotte) 25 II D d
Boeni, *pointe* (I. Mayotte) 25 III A c
Boeni, *région* (Madagascar) 24 C d
Boeny (Madagascar) 24 B c
Bœufs, *anse* (Nouv.-Calléd.) 39 A, II
Boffa (Guinée française) 14 A c
Bofosso (Guinée française) 14 F e
Bofozou (Guinée française) 14 F e
Bogangolo (Oubangui-Chari) 22 C j
Bogar (Tchad) 22 F e
Bogata, *pro'tle* (N.-Cal.) 39 A, E d
Bogaudé (Haute-Volta) 17 F B
Boghar (Alger) 7 C c
Boghari (Alger) 7 C c
Boghaz (E. D. L.) 34 E b
Boghé (Sénégal) 13 B e
Boghen (Nouvelle-Calléd.) 39 A, D d
Boghezi (Nouv.-Calléd.) 39 A, D d
Boghni (Alger) 7 D b
Bogni (Constantine) 8 A b
Bogorod (Rif-Maroc) 10 F a
Bogou (Togo) 19 B c
Bogrous (Syrie) 34 G c
Boh, *île* (Nouv.-Calédonie) 39 A, C c
Bo Ha (Tonkin) 30 E c
Boh Huay Khmer (Cambodge) 32 A c
Bohicon (Dahomey) 19 D f
Boho (Haute-Volta) 17 G c
Bohol, *mont* (Libéria) 12 *bis* F I
Bohotle (Somalie anglaise) 4 H d
Boh Wel (Cambodge) 32 A b
B. Oi (Laos) 31 A, C c
Boina, collines (Madagascar) 24 C c d
Boincha (Chandernagor) 28 IV
Boi Rassey (Cambodge) 32 A c
Bois Blanc (La Réunion) 25 D c
Bois Blanc, *anse* (Guyane fr.) 38 C d
Bois Blanc, *pointe* (La Réunion) 25 D c
Bois Blanc, *remp.* (La Réunion) 25 D c
Bois Blanc, *riv.* (La Réunion) 25 D c
Bois de Nèfle (St-Denis) (La Réunion) 25 A a
Bois de Nèfles (St-Denis) (La Réunion) 25 B a
Bois de Nèfles (St-Louis) (La Réunion) 25 B c
Bois de Nèfles (Pte du), *mont* (La Réunion) 25 B c
Bois d'Olive (Le) (La Réun.) 25 B c
Bois Neuf (La Martinique) 37 B c
Bois Rouge (La Réunion) 25 C a
Bois Rouge, *étang* (La Réun.) 25 C a
Bois Rouge, *pointe* (La Réun.) 25 C a
Boissard (La) (La Guadel.) 36 C c
Boivin (La Guadeloupe) 36 D c
Boiye (Côte d'Ivoire) 15 G f
Bojador, *cap* (Rio de Oro) 13 B a
Bojeador, *cap* (I. Luçon) 28 J c
Bokaba (Moyen-Congo) 21 E f
Bokaka (Moyen-Congo) 21 E e
Bokala (Congo belge) 21 E f
Bokalia (Tchad) 22 D d
Bokansi, *mont* (Côte d'Ivoire) 12 *bis* H i
Bokarano (Madagascar) 24 B d
Bokara (Turkestan) 28 E a
Bokhonzo (Moyen-Congo) 21 H a
Bokié (Guinée française) 14 A c
Boké, *monts* (Togo) 12 *bis* K g
Boketo (Guinée française) 14 D c
Boko (Moyen-Congo) 21 D g
Bokoro (Tchad) 22 C f
Bokorona (Dahomey) 19 C c
Boko Songo (Moyen-Congo) 21 C g
Bokossédougou (Guinée fr.) 14 G e
Bokossou (Guinée française) 14 F e
Bokou, *riv.* (Oubangui-Chari) 22 H j
Bokouni (Guinée française) 14 F e
Bol (Tchad) 22 B f
Bolama (Guinée portugaise) 4 B c
Bole (Côte de l'Or) 15 G d
Boli (Côte d'Ivoire) 15 E f
Bolisto, *mont* (Haute-Volta) 12 *bis* K e
Bolivar (Venezuela) 35 B f
Boll (Tchad) 22 D g
Bolo, *rivière* (Côte d'Ivoire) 15 D h
Bolobe (Congo belge) 21 E f
Bolov (Togo) 19 C e
Boma (Congo belge) 21 C g
Bomassa (Moyen-Congo) 21 E e
Bombay (Inde) 28 I
Bombé (Dahomey) 19 D e
Bombetoka (Madagascar) 24 C c
Bomboli (Guinée française) 14 C e
Bomboma (Congo belge) 21 F c
Bombou (Soudan français) 16 J h
Bomono (Bouch. du Cameroun) 23 A a
Bomono, *rivière* (Bouches du Cameroun) 23 A a
Bon, *cap* (Tunisie) 9 E a
Bonabala (B. du Cameroun) 23 A a
Bonabéri (Cameroun) 23 A e
Bon Air (La Martinique) 37 B b
Bonako (Bouch. du Cameroun) 23 A a
Bonandale (Bouch. du Cam.) 23 A a
Bonangam (B. du Cameroun) 23 B b
Bonavista, *baie* (Terre-Neuve) 35 C b
Bon Bot (Cochinchine) 33 D d
Bon Ca (Cochinchine) 33 B c
Bondé (Nouvelle-Calédonie) 39 A, C e
Bondo (Congo belge) 22 F k
Bondoukou (Côte d'Ivoire) 15 G e
Bône (Constantine) 8 E b
Bone, *mont* (Togo) 12 bis K h
Bondfla (Côte d'Ivoire) 15 C f
Bonelokan (B. du Cameroun) 23 B a
Bong (I. Vaté, N.-Hébr.) 39 B, A III
Bonga (Moyen-Congo) 21 E e
Bongana (Moyen-Congo) 21 E b
Bông Lai (Hanoï) 30 I
Bongo (Congo belge) 21 E e
Bongo (Côte de l'Or) 17 F e
Bongo (Gabon) 21 B f
Bongo, *mont* (Oubangui-Chari) 22 F h
Bongo, *région* (Madagascar) 24 B e f
Bongo Lava, *collines* (Madag.) 24 C c
Bongor (Tchad) 22 B g
Bongou, *riv.* (Oubangui-Chari) 22 E i
Bongoua (Côte d'Ivoire) 15 F f
Bongouanou (Côte d'Ivoire) 15 E g
Bong Sam Lem, *île* (Cambodge) 32 B e
Bong-Son (Annam) 31 B, E d
Bonheur, *pointe* (La Réunion) 25 D b
Boni (Guyane française) 38 A b
Boni, *région* (Guyane franç.) 38 A d
Boni, *mont* (Côte d'Ivoire) 12 *bis* H i
Bonifacio (Corse) 3 H f
Bonifacio (Bouches de) (Corse) 3 H f
Bonn (Allemagne) 3 G a
Bonne-Aventure, *placer* (G. fr.) 38 C c
Bonne Baie (Terre-Neuve) 35 C b
Bonne-Espérance (Cap de) (A. A. A.) 4 E h
Bonne Mère (La), *usine* (Guadeloupe) 36 B c
Bonnet de Prêtre, *mont* (La Réunion) 25 B b
Bonnet Turc, *mont* (Côte française Somalis) 27 C c
Bonneville (France) 3 G c
Bonny (Nigéria) 4 D d
Bonny, *rivière* (Nigéria) 12 *bis* N j
Bonou (Dahomey) 19 D g
Bontési Méas (Cambodge) 32 C e
Boola (Guinée française) 14 G e
Bouué (Gabon) 21 B e
Bouué (Guinée française) 14 F f
Bopa (Dahomey) 19 D g
Bopondja (Bouch. du Camer.) 23 A a
Bopora (Libéria) 14 E f
Boporo (Haute-Volta) 17 D d
Bora-Bora, *île* (Arch. de la Société) 40 IV C c
Bora Bora, *île* (Ile-Sous-le-Vent) 40 V
Boraita (Abyssinie) 27 A b
Bord (Alger) 7 D b
Bordeaux (France) 3 C d
Bordeaux (Guyane française) 38 C b
Bordeaux, *riv.* (La Réunion) 25 C a
Bordeaux-Bourg (La Guadel.) 36 D c
Bordelais, *canal*, ou Haava (I. Hiva-Oa, Océanie) 40 II
Bordes, *baie* (N.-Hébrides) 39 A, B a
Bord A. es Sefra (Constant.) 8 C d
Bordj A. Gouffa (Sud-Algér.) 7 C e
Bordj B. el Guecira (Tunisie) 9 D f
Bordj Boni (Constantine) 8 B b
Bordj bou Arreridj (Constant.) 8 B b
Bordj bou Chahma (Constant.) 8 D e
Bordj Chaiba (Constantine) 8 C d
Bordj Chegga (Constantine) 8 D d
Bordj de l'oued Marsa (Const.) 8 C b
Bordj de Mguebra (Constantine) 8 D d
Bordj de Saada (Contantine) 8 C d
Bordj de Zouireg (Oran) 6 D d
Bordj Djahfa-Tahtania (Oran) 6 C e
Bordj Djefeir (Constantine) 8 C d
Bordj Djennetien (Sud.-Algér.) 11 K c
Bordj Djillidj (Tunisie) 9 D e
Bordj Douis (Sud-Algérien) 7 C d
Bordj du Caïd des Beni Haoua (Alger) 7 B b
Bordj Etienne (T. S. A.) 11 G e
Bordj el Achichina (Tunisie) 9 D d
Bordj el Caïd (Tunisie) 9 B c
Bordj el Hamraia (Constantine) 8 D d
Bordj el Houbrata (Sud-Alg.) 8 B f
Bordj el Menzel (Tunisie) 9 D b
Bordj Ferdjane (Constantine) 8 D e
Bordj Hadjedja (Constantine) 8 D d
Bordj Islam (E. D. L.) 34 B c
Bordj le Bœuf (Tunisie) 9 D f
Bordj Maajen bel Abbès (Tun.) 9 B d
Bordj Maia (Oran) 6 E d
Bordj Mecheed' Salah (Tunisie) 9 E f
Bordj Medjana (Constantine) 8 B b
Bordj Messouda (Sud-Algérien) 11 K c
Bordj Moufat-el-Kaïd (Constant.) 8 D e
Bordj Oultem (Alger) 7 E d
Bordj Oum Ali (Tunisie) 9 B c
Bordj Rhedir (Constantine) 8 C c
Bordj Safsaf (Maroc) 10 I e

Bordj Saïdane (Tunisie) 9 C e
Bordj Saint-Michel (Tunisie) 9 D d
Bordj Sebaou (Alger) 7 D b
Bordj Sᵗ Amrane (Constantine) 8 D e
Bordj Sᵗ Toui (Tunisie) 9 E f
Bordj Soukiès (Tunisie) 9 E f
Bordj Tadjenout (S.-Algérien) 11 K f
Bordj Tagaine (Alger) 7 C d
Bordj Zoumit (Tunisie) 9 C e
Boré (Soudan français) 16 J g
Boréko (Guinée française) 14 F c
Boréko (Guinée française) 14 C e
Borely (Alger) 7 C b
Borgnesse , *pointe* (Martinique) 37 C d
Borgou (Togo) 19 B c
Borgou, *région* (Dahomey) 19 D e
Bori (Dahomey) 19 D d
Boricha, *djebel* (E. D. L.) 34 C b
Boricham, mont (Laos) 31 A, D e
B. Orioul, *djebel* (Maroc) 10 D e
Borko (Soudan français) 16 J g
Borkou, *région* (Tchad) 22 D c
Bornou, *région* (Nigéria) 18 G f
Boro (Guinée française) 14 F c
Boro (Soudan français) 16 F h
Boro, *mont* (Côte d'Ivoire) 12 *bis* G i
Boro, *riv.* (Soud. anglo-ég.) 22 G H h
Boroba, *mont* (Guinée fr.) 12 *bis* F g
Boroi (Oubangui-Chari) 22 C h
Borokou (Dahomey) 19 C e
Boromo (Haute-Volta) 17 D d
Boron (Côte d'Ivoire) 15 D e
Boroul (Tchad) 22 E f
Borotou (Côte d'Ivoire) 15 B e
Borriet (Niger) 18 D e
Bos (Cambodge) 32 C b
Boschs (Guyane française) 38 A e
Bosobolo (Congo belge) 22 D j
Bos Por (Cambodge) 32 D c
Bosquet (Oran) 6 D a
Bosr el Hariri (E. D. L.) 34 C f
Bossakala (Oubangui-Chari) 22 D j
Bossangoa (Oubangui-Chari) 22 C i
Bosséhandou (Niger) 17 H b
Bossembélé (Oubangui-Chari) 22 C j
Bosso (Niger) 18 G f
Bossou (Guinée française) 14 G f
Bossuet (Oran) 6 C c
Boston (Etats-Unis) 35 A b
Botanga (Moyen-Congo) 21 E F d
Botoé (Togo britannique) 19 B g
Botoko (Guinée française) 14 B c
Botolo Marigot, *riv.* (Soud. f.) 16 M g
Botou (Haute-Volta) 17 H I c
Botoudrovo (I. Espiritu-Santo, Nouv.-Hébrides) 39 B, B c
Botovi (Guinée française) 14 C b
Botui, *mont* (I. Moorea, Océanie) 40 VI
Bottena, *djebel* (Tunisie) 9 B d
Bottereau, *pointe* (La Guadel.) 36 E e
Bou (Somalie britannique) 27 D f
Bou, *rivière* (Côte d'Ivoire) 15 D d
Boua (Dahomey) 19 E c
Bou Abada, *djebel* (Oran) 6 D e
Bouado (Congo belge) 21 F e
Bouafié (Côte d'Ivoire) 15 D g
Bou Ahmed, *oued* (Tunisie) 9 D e
Bou Aïach (Oran) 6 B e
Bouaidan (E. D. L.) 34 C e
Bouak, *cap* (Constantine) 7 F b
Bouaké (Côte d'Ivoire) 15 D f
Bouala (Oubangui-Chari) 22 B i
Bou Alam (Oran) 6 C d
Boualé, *région* (Cameroun) 23 B C f
Bouali (Gabon) 21 B f
Bouali (Oubangui-Chari) 22 D j
Bou Ali, *oued* (Sud-Algérien) 7 E g
Bou Allala (Maroc) 10 I e
Bou Amou, *djebel* (Oran) 6 C e
Bou Anane (Maroc) 10 H d
B. Ouandjia, *riv.* (Oub.-Chari) 22 F h
Bouanga (Moyen-Congo) 21 D d
Bouar (Moyen-Congo) 21 D b
Bou Arada (Tunisie) 9 C b
Bou Arfa, *djebel* (Maroc) 10 I d
Bou Arfa (Maroc) 10 I d
Bouari (Dahomey) 19 D c
Bou Arif, *djebel* (Constantine) 8 D e
Boua Sidi (Maroc) 10 G d
Bouari (Dahomey) 19 D c
Boubandjida, *rég.* (Camer.) 23 D c d
Boubangui (Moyen-Congo) 21 E e
Bou Bata (Soudan français) 16 D f
Boubéa (Guinée française) 14 C b
Bouberé (Guinée française) 14 D b
Boubo (Côte d'Ivoire) 15 D g
Boubo, *rivière* (Côte d'Ivoire) 15 D h
Boubou, *mont* (Dahomey) 12 *bis* K h
Boubout (Sud-Algérien) 11 D e
Bouca (Oubangui-Chari) 22 D i
Boucan Canot (La Réunion) 25 A b
Boucan Launay, *riv.* (La Réun.) 25 B a
Le Boucau (Guadeloupe) 36 B c
Bou Chabane, *djebel* (Maroc) 10 H d
Bouchard, *île* (La Martinique) 37 C e
Bou Chebka (Tunisie) 9 B c
Boucher, *fond* (La Martinique) 37 B c
Boucher (Le) (La Martinique) 37 B b
Boucherie (La), *bras* (Réunion) 25 D b
Boucheron (Maroc) 10 D c
Bouchir (Perse) 28 D b
Bou Dahouss, *djebel* (Tunisie) 9 C e
Bou Dahar, *djebel* (Maroc) 10 H d
Boudangou (Haute-Volta) 17 G c
Bou Daoud, *djebel* (Oran) 6 D d
Boudaroua, Constantine) 8 E b
Boudaye (Sénégal) 13 B g
Bouddeir (*plaine* de) (Maroc) 10 D g
Boudela (Soudan français) 16 B i
Bou Delal (Maroc) 10 E g
Bou Denib (Maroc) 10 H e
Boudépé (Côte d'Ivoire) 15 E h
Boudeuse, *passe* (I. Tahiti Océanie) 40 VI
Boudhie (Sénégal) 13 B g
Bou Dib (Maroc) 10 G f
Boudinar, *djebel* (Tunisie) 9 C d
Bou Djebiha (Soudan français) 16 I j
Bou Djellal, *djebel* (Tunisie) 9 B c
Bou Djenane (Terr. Sud-Alg.) 11 I
Bou Djihan (Oran) 6 D e
Boudoua (Tchad) 22 E d
Bou Douaou, *djebel* (Tunisie) 9 C d
Boudougou ou Divo (C. d'Iv.) 15 D h
Boudougoun (Tchad) 22 B g
Boudouka (Moyen-Congo) 21 C a
Bou Doukrane, *oued* (Constant.) 8 E d
Boudouré (Haute-Volta) 17 G b
Bou Drâa (Maroc) 10 F d
Boué, *mont* (Côte d'Ivoire) 12 *bis* F h
Bouéa (Nigéria) 23 A e
Bou el Adam (Tripolitaine) 11 N f
Bouelé (Togo) 19 C g
Bou el Freiss, *oued* (Constant.) 8 D c
Bou el Haneche, *dj.* (Tunisie) 9 B c
Bou el Haneche, *dj.* (Tunisie) 9 B c
B. Ouem (Togo) 19 B f
Bouema (Haute-Volta) 17 F d
Bouembé (Moyen-Congo) 21 D f
Bouendé (Haute-Volta) 17 B d
Bouenza (Moyen-Congo) 21 E a
Bouerabat (Nouv.-Calédonie) 39 A, C c
Bouetié (E. D. L.) 34 F c
Boufalé (Togo) 19 C d
Boufarik (Alger) 7 C b
Bou Ficha (Tunisie) 9 D b
Bou Foumin (Tchad) 22 B e
Bougainville, *détroit* (Nouv.-Hébrides) 39 B, B C c
Bougarnga (Oubangui-Chari) 22 B i
Bougaroun, *cap* (Constantine) 8 D a
Bougatara (Mauritanie) 13 B d
Bougdine (Turquie) 34 D a
Bougdoum (Niger) 18 G f
Bougbe (E. D. L.) 34 D c
Bougie (Constantine) 8 C b
Bougie, *golfe* (Constantine) 8 C b
Bougia (Tchad) 22 C g
Bougnaoun, *pointe* (I. Malekoula, Nouvelles-Hébrides) 39 A C d
Bougoman (Tchad) 22 B g
Bougou (Côte d'Ivoire) 15 E e
Bou Gouffa (Rio de Oro) 13 B b
Bougoula Bougouni (Soudan français) 16 F k
Bougoula Sikasso (Soudan français) 16 H k
Bougouni (Soudan français) 16 F k
Bougounso (Soudan français) 16 H j
Bougouré (Haute-Volta) 17 F c
Bougouri Ba, *rivière* (Haute-Volta) 17 C D e
Bougourou (Haute-Volta) 17 E d
Bou Goutrane, *djebel* (Tunisie) 9 B b
Bou Grara, *golfe* (Tunisie) 9 D e
Bou Grara (anc. Gight, Tunisie) 9 D e
Bou Guellaba (Oran) 6 C e
Bou Guetoub (Oran) 6 D c
Bou Guirate (Oran) 6 D b
Bou Hachem, *djebel* (Maroc) 10 F a
Bou Hamid, *djebel* (Maroc) 10 G d
Bou Hamoud, *oued* (Alger) 7 D b
Bou Hamran (Tunisie) 9 C d
Bou Hanech, *djebel* (Maroc) 10 K a
Bou Haroun (Maroc) 10 G b
Bou Hazem, *djebel* (Maroc) 10 E d
Bou Hedma, *djebel* (Tunisie) 9 C d
Bou Henin (Oran) 6 C b
Bouialé (Nouv.-Caléd.) 39 A, D E d
Bou Ichichi, *djebel* (Maroc) 10 F c
Bouidega (Haute-Volta) 17 F b
Bouigheul Bamba (Sénégal) 13 C f
Bouillante (Guadeloupe) 36 B d
Bouillante, *sommets* (Guadel.) 36 B d
Bouillon (Belgique) 3 F b
Bou Iniin, *djebel* (Maroc) 10 G e
Bouira (Alger) 7 D b
Bouira (Soudan anglo-égyptien) 22 F e
Bouira Sahari (Alger) 7 D c
Bouir Deiri (Mauritanie) 13 B d
Bouir er Rzal (Rio de Oro) 13 C b
Bou Isserroual (Maroc) 10 G d
Bou Jaber, *djebel* (Constantine) 8 F c
Boujad (Maroc) 10 E d
Bou Jerra, *djebel* (Tunisie) 9 B d
Bouk (Somalie brit.) 27 D e
Bouka (Dahomey) 19 E c
Bou Kadra, *djebel* (Constantine) 8 F c
Bou Kahil, *dj.* (Terr. Sud-alg.) 7 D d
Bou Kaïbat (Maroc) 10 G b
Bou Kammech, *dj.* (Constantine) 8 E c
Boukergh (Mauritanie) 13 C d
Bou Khalfa (Alger) 7 E b
Boukhama (Congo belge) 4 F e
Bou Khrezara (Tunisie) 9 B b
Boukoka (Terr. Tanganika) 4 G e
Boukombé (Dahomey) 19 C e
Boukondzo (Congo belge) 21 F b
Bou Korbous, *djebel* (Tunisie) 9 D d
Boukou N'Tété (Moyen-Congo) 21 B a
Boukourou (Nigéria) 4 D d
Boukranefis (Oran) 6 C b
Bou Kranéfis (Terr. Sud-Alg.) 11 G f
Bou Ladjeraf (Maroc) 10 I b
Boulal (Soudan français) 16 E g
Boulala, *région* (Tchad) 22 C f g
Boulanger, *île* (Guadeloupe) 36 III
Boulanouar (Mauritanie) 13 A c
Boulaos (Côte fr. Somalis) 27 D c
Bou Laoutad (Rio de Oro) 13 B b
Boulari, *baie* (N.-Calédonie) 39 A, II
Boulay (France) 3 G b
Boulé Bani (Soudan français) 16 D h
Bouledougou (Niger) 18 H b
Bou Legroun, *djebel* (Maroc) 10 G e
Boulet (Oran) 6 C b
Boulévé (Guinée française) 14 B c
Boulhar (Somalie anglaise) 4 H c
Boulhaut (Maroc) 10 D c
Bouli, *rivière* (Dahomey) 12 *bis* L g
Boulinda, *mont* (N.-Caléd.) 39 A, D d
Boulival (Guinée française) 14 C c
Boulkako (Niger) 17 H b
Boulla Ado (Somalie brit.) 27 E e
Boullata (Côte fr. Somalis) 27 B c
Boulleré (Guinée française) 14 C c
Boullong (Tchad) 22 C f
Boulogne (France) 3 D a
Boulou (Le) (Moyen-Congo) 21 C f
Boulouli (Soudan français) 16 D g
Boulloum (Niger) 18 F e
Boulmane (Maroc) 10 G c
Boulougou (Togo britann.) 19 A d
Bouloum (Dahomey) 19 C d
Bouloupari (N.-Calédonie) 39 A, E d
Boulsa (Haute-Volta) 17 F c
Bouly (Mauritanie) 13 D f
Boum, *riv.* (Sierra-Leone) 12 *bis* E i
Bou Malek (Constantine) 8 D b
Boumane (Alger) 7 D b
Boumantana (Oubangui-Chari) 22 C i
Bou Maoud (Maroc) 10 I g
Boumba (Niger) 18 B f
Boumba, *rivière* (Cameroun) 23 D f
Boumbé (Moyen-Congo) 21 D b
Boumbé, *riv.* (Moyen-Congo) 21 D b
Bou Medfa (Alger) 7 C b
Bou Megherfa (Maroc) 10 E h
Bou Meiah (Maroc) 10 H g
Bou Meiil, *dj.* (Terr. Sud-Alg.) 7 C d
Bou Mellel (Alger) 7 E d
Bou Merdas (Tunisie) 9 D c
Bou Mihiris (Maroc) 10 H b
Boumo (Oubangui-Chari) 22 C h
Bouna (Côte d'Ivoire) 15 G d
Bou Naga (Mauritanie) 13 C d
Bounahatta, (I. Espiritu-Sancto, Nouvelles-Hébrides) 39 B, B c
Bou Namane (Maroc) 10 A b
Bou Nas (Mauritanie) 13 D f
Boundiali (Côte d'Ivoire) 15 C d
Boundji (Moyen-Congo) 21 D e
Boundou Sénégal) 13 C f
Boundou, *monts* (Sénégal) 13 C g
Boundou, *région* (Sénégal) 13 C f
Boung Lan (Tonkin) 30 D a
B. Ou Ngum (Annam) 31 B, D f
Bouni (Grande-Comore) 25 II A a
Bouni (Nigéria) 23 C b
Bouni (I. Mayotte) 25 III A c
Bouni, *île* (I. Mayotte) 25 III A c
Bouinga, *île* (I. Shephéa, Nouvelles-Hébrides) 39 B, D e
Bounoun, *rivière* (Sénégal) 12 *bis* C e
Bounty, *îles* (O. Pacifique austral) 26 r
Bouquet de la Grye, *presqu'île* (I. de Kerguelen) 26 II C b
Boura (Guinée française) 14 F e
Bourail (Nouv.-Calédonie) 39 A, D d
Bourail, *baie* (N.-Calédonie) 39 A, D d
Bouram (Tchad) 22 E f
Bou Ramli, *djebel* (Tunisie) 9 B d
Bouras (Constantine) 8 E d
Bourasso (Haute-Volta) 17 C c
Bourayne (I. Houahine, Océanie) 40 V
Bourbaki (Alger) 7 B c
Bourbon, *cap* (I. Kerguelen) 26 II A c
Bourda, *mont* (I. de Cayenne, Guyane française) 38 D a
Bourdjine (Tunisie) 9 D c
Bourfouniana (Tchad) 22 C f
Bouré, *région* (Guinée fr.) 14 F b
Bouréa (Soudan français) 16 C j
Boured (Maroc) 10 G b
Bou Regreg, *oued* (Maroc) 10 E c
Bour el Arimek (Alger) 8 C d
Bourem (Soudan français) 16 M f
Bouressa (Afrique Occ. fr.) 11 H i
Bourg (France) 3 F c
Bourganeuf (France) 3 D d
Bourges (France) 3 E c
Bourguignons, *pointe* (Ile St-Martin) 36 III
Bourha (Cameroun) 23 C b
Bourhax (Niger) 18 C d
Bou Rhezal, *djebel* (Terr. Sud-Algérien) 8 C d
Bourkaïa (Mauritanie) 13 C e
Bourjeïmat (Mauritanie) 13 B d
Bourke (Australie) 26 o
Bourkika (Alger) 7 C b
Bourlier (Alger) 7 B c
Bourma Tiguil (Tchad) 22 D g
Bou Roha, *djebel* (Maroc) 10 F e
Bouron (Haute-Volta) 17 C c
Bourou (Dahomey) 19 D d
Bouroukronto (Côte d'Ivoire) 15 G e
Bourouma (Haute-Volta) 17 F b
Bourouna, *rivière* (Guinée fr.) 14 A c
Bouroumbouroum (Hte-Volta) 17 C e
Bourra, *monts* (Côte fr. Somal.) 27 C d
Bourtontougou (Haute-Volta) 17 H d
Bou Saada (Alger) 7 E c
Bou Saada, *oued* (Alger) 7 E c
Bou Sellam, *oued* (Constant.) 8 B C b
Bou Sem Rhoun (Oran) 6 D e
Bou Serz (Mauritanie) 13 B c
Bou Sfer (Oran) 6 C b
Bou Skoura (Maroc) 10 D c
B. Slafane, *djebel* (Maroc) 10 D c
Bousoungou (Haute-Volga) 17 F d
Boussa (Nigéria) 4 D c
Boussac (France) 3 E c
Bousso (Haute-Volta) 17 C 2
Bousso (Tchad) 22 C g
Boussou (Haute-Volta) 17 D b
Boussou (Tchad) 22 D d
Boussouma (Haute-Volta) 17 E c
Bout, *pointe* (Martinique) 37 B c
Boutak Sou (Mésopotamie) 34 J b
Bou Taleb (Constantine) 8 C c
Bou Taleb, *djebel* (Constantine) 8 C e
Bou Tamat (Maroc) 10 D g
Bout-de-l'Etang (Réunion) 25 A a
Bouté (Haute-Volta) 17 D d
Bou Terkfir, *oued* (Oran) 6 B d
Bou Thadi (Tunisie) 9 D e
Bou Thadi, *djebel* (Tunisie) 9 D e
Boutilimit (Mauritanie) 13 B e
Boutioli (Haute-Volta) 17 C e
Bou Tlélis (Oran) 6 C b
Boutouli, *mont* (Nigéria) 12 *bis* M g
Bou Trekfine (Terr. Sud-Alg.) 7 C e
Boutrea, *mouillage* (Côte française des Somalis) 27 C c
Boutrea, *pointe* (Côte française des Somalis) 27 C c
Bouttaéla (Abyssinie) 27 B e
Bouvet, *île* (O. Atlantique austr.) 26 a
Bou Yala (Oran) 6 B f
Bouyo (Côte d'Ivoire) 15 B g
Bouza (Niger) 18 D e
Bouzarca (Alger) 7 D b
Bou Zenqane (Maroc) 10 F f
Bou Zeroual, *djebel* (Maroc) 10 F f
Bouzi, *île* (I. Mayotte) 25 III B b
Bou Ziane (Maroc) 10 G f
Bouzina (Constantine) 8 D c
Bou Znika (Maroc) 10 D c
Bovar (Cameroun) 23 D d
Boyau (Le) (Gde-Miquelon) 35 I B a
Boyengué (Congo belge) 21 F d
Boyengué (Moyen-Congo) 21 E e
Boyer, *cap* (I. Maré, L. Loyalty) 39 A, G d
Boynes ou Bénodet, *îles* (I. de Kerguelen) 26 II A c
Bozoum (Oubangui-Chari) 22 C i
B. Pa (Laos) 31 A, E f
B. Pacampang (Cambodge) 32 E b
B. Pac Lin (Laos) 31 A, E e
B. Pac Soc (Laos) 31 A, E d
B. Pac Voi (Laos) 31 A, D b
B. Pa Gsam (Laos) 31 A, B c
B. Pa Hang (Tonkin) 30 D b
B. Pa Hok (Birmanie) 31 A, A b
B. Pai Sin (Laos) 31 A, A c
B. Pak Pouk Houn (Laos) 31 A, B c
B. Pak Pak Sane (Laos) 31 A, E e
B. Pak Boh (Laos) 31 A, C d
B. Pa Kania (Laos) 31 B, A b
B. Pa Kang (Laos) 31 A, B c
B. Pak Khen (Laos) 31 A, B d
B. Pak Khop (Laos) 31 A, A d
B. Pak Lohm (Siam) 31 A, C f
B. Pak Mone (Laos) 31 A, C d
B. Pak Thon (Laos) 31 A, C e
B. Palinh (Laos) 31 B, B b
B. Pa Ma (Tonkin) 30 B b
B. Pan (Laos) 31 A, D d
B. Pang (Ban-Houei Sai) (Laos) 31 A, A c
B. Pang (Annam) 31 B, E f
B. Pang (Pouk Houn) (Laos) 31 A, B c
B. Pang (Pak Lal) (Laos) 31 A, B f
B. Pang Gohm (Siam) 31 A, B e
B. Pang Sa (Laos) 31 A, C c
B. Pa Niap (Laos) 31 A, C c
B. Pa Pheng (Cambodge) 32 E b
B. Pat (Laos) 31 A, D c
B. Pau Dam (Annam) 31 B, C f
B. Péco (Annam) 31 B, D f
B. Pédif (Annam) 31 B, D f
B. Peng (Lac) 31 A, B c
B. Pen Lin (Tonkin) 30 B b
B. Pe Sra (Cambodge) 32 F c
B. Pha (Laos) 31 A, E e
B. Phai Lu (Laos) 31 A, B e
B. Pha Kut (Laos) 31 B, B c
B. Pha Nam (Laos) 31 A, F c
B. Pha Nang (Laos) 31 A, D c
B. Phao (Laos) 31 A, F f
B. Pha Phoi (Laos) 31 A, D c
B. Phapo (Laos) 31 B, B d
B. Phat Vi (Laos) 31 A, B c
B. Phé (Annam) 31 A, F c
B. Phia Lat (Laos) 31 B, B c
B. Phien Luong (Laos) 31 A, D d
B. Pho Luang Prabang (Laos) 31 A, C d
B. Pho Pak Ou (Laos) 31 A, D c
B. Phong (Laos) 31 A, D d
B. Phong Boung (Laos) 31 A, F e
B. Phong Saly (Laos) 31 A, C b
B. Pi (Annam) 31 B, C e
B. Pi Mur (Annam) 31 B, C g
B. Pi Nau (Annam) 31 B, D g
B. Plouk (Cambodge) 32 E b
B. P. Min (Annam) 31 B, D f
B. P. Moi (Annam) 31 B, D f
B. P. Ndruon (Annam) 31 B, D g
B. Poch (Annam) 31 B, D f
B. Pôk (Annam) 31 B, D f
B. Pô Mé Yin (Annam) 31 B, D f
B. Pon Ngoua (Laos) 31 A, D e
B. Pon Ta (Laos) 31 A, F f
B. Pon Than (Laos) 31 A, C e
B. Phou Sou (Laos) 31 A, D c
B. Phu Loi (Annam) 31 A, F c
B. Phu Nun (Laos) 31 A, B d
B. Pieng Pam (Laos) 31 A, F e
B. Pon (Laos) 31 A D d
B. Pook (Laos) 31 B, B b
B. Pop Ho (Laos) 31 A, B d
B. Pouenne (Annam) 31 B, D f
B. Pou Houm (Laos) 31 A, D d
B. Pou La (Cambodge) 32 F c
B. Poung (Birmanie) 31 A, A b
B. Poung (Laos) 31 A, E f
B. Poung Louang (Laos) 31 A, E e
B. Pou Trome (Cambodge) 32 E c
B. P. Rath (Cochinchine) 33 E a
B. P. Ré (Cambodge) 32 E F c
B. Pṣop (Annam) 31 B, C g
B. P. Tang (Cochinchine) 33 F a
B. P. Thang (Cambodge) 32 F c
B. P. Thong (Cambodge) 32 E e
B. P. Tung (Cambodge) 32 E c
B. Pun Nie (Laos) 31 A, D e
B. Quang Tong (Laos) 31 A, D b
Braar (Tripolitaine) 11 N e
Bragué, *mont* (Tchad) 22 D b
Brahmapoutre, *rivière* (Inde) 28 G H b
Brai (Laos) 31 B, C c
Brakna, *région* (Mauritanie) 13 B C e
Branco, *rivière* (Brésil) 35 B f
B. Rang (Annam) 31 B, C c
Brava (Somalie italienne) 4 H d
Bras Benjoin (Réunion) 25 B b
Bras-Breton (Le) (Réunion) 25 A e
Bras-Cabot, *source* (Réunion) 25 C b
Bras-Chansons, *riv.* (Réunion) 25 C b
Bras-Court (Réunion) 25 B c
Bras-Fryenson (Réunion) 25 B a
Bras-du-Coq (I. Mayotte) 25 III B a
Brau, *rivière* (Nigéria) 12 *bis* N j
B. Rass ed Deba (Alger) 7 D c
Brassée, *rivière* (Réunion) 25 B a
Brazza (Alger) 7 C b
Brazzaville (Moyen-Congo) 21 D g
Bréa (Oran) 6 B c
B. Rebei (Constantine) 7 E c
Brécayo (Côte d'Ivoire) 15 C h
Brèche (A la), *île* (Guadeloupe) 36 C c
Brédéa (Oran) 6 C b
Brédou (Côte d'Ivoire) 15 B i
Brega Srhr (Tunisie) 9 D f
Brega Kbira (Tunisie) 9 D f
Bréhat, *île* (Manche) 3 B b
Breij (E. D. L.) 34 C d
Breika (E. D. L.) 34 B e
Brescia (Italie) 3 I d
Bressuire (France) 3 C e
Brest (France) 3 A b
Bretagne (Réunion) 25 B a
Bretagne, *pointe* (Réunion) 25 A c
Breton, *cap* (Ile du Cap-Breton) 33 C b
Brezina (Oran) 6 E d
Bria (Oubangui-Chari) 22 E i
Briançon (France) 3 G d
Brickaville (Madagascar) 24 D e
Bridgetown (Petites-Antilles) 35 C e
Brieg (Suisse) 3 G c
Briey (France) 3 F b
Brighton (Angleterre) 3 D a
Brignaschi, *saut* (Guyane fr.) 38 A c
Brignoles (France) 3 F G e
Brin-d'Amour (Martinique) 37 C b
Brindisi (Italie) 4 E a
Brioude (France) 3 E d
Brisants de l'Héroïne (I. Croxet, pôle Sud) 26 I A b
Britannia, *monts* (pôle Sud) 26 p
Brive (France) 3 D d
B. Rivil (Laos) 31 B, C c
B. Rseur (Annam) 31 B, D f
B. Roc Pan (Laos) 31 B A a
Brodel, *rivière* (Guyane fr.) 38 C e
B. Rok (Cambodge) 32 E c
Broken Hill (A. A. A.) 4 F f
Bromley, *mont* (Ile de Kerguelen) 26 II B a
Brooklyn (Etats-Unis) 35 A b
Broubrou (Côte d'Ivoire) 15 E h
Broue (La) (Martinique) 37 C c
Brovia (Libéria) 15 A h
Brulé (le) (Réunion) 25 B a
Brûlé-du-Baril, *pointe* (Réunion) 25 D d
Brûlé (Grand) (Réunion) 25 D c
Brûlé (Gd), *pointe* (Réunion) 25 D c
Brûlé-de-Saint-Paul (Réunion) 25 B b
Brûlé de la Table (Réunion) 25 D c
B. Run (Annam) 31 B E f
Brun ou Ile-aux-Lapins, *île* (Nouv.-Calédonie) 39 A, II
Brunet, *île* (Terre-Neuve) 35 C b
Brunet, *pointe* (Martinique) 37 C b
Bruxelles (Belgique) 3 F a
B. Saar (Annam) 31 B, D g
B. Sabah (E. D. L.) 34 G c
B. Safia (Territ. Sud-Algér.) 7 E d
B. Sah Kai (Laos) 31 A, C e
B. Sai (Annam) 31 A, E d
B. Sai (Laos) 31 A, C e
B. Sai Kum (Laos) 31 A, E c
B. Sai Sathan (Laos) 31 A, A d
B. Sakhe (Laos) 31 B, G c
B. Sa Ke Loby (Siam) 32 A b
B. Sala (Laos) 31 B, B c
B. Salado (Tchad) 22 B d
B. Salem (Tunisie) 9 B e
B. Sa Mang (Laos) 31 A, C d
B. Samat (Annam) 31 B, C e
B. Sam Thong (Laos) 31 A, E d
B. Sang (Laos) 31 A, B c
B. Sane (Laos) 31 A, B b
B. Sa Nouk (Laos) 31 A, B c
B. Sara, *riv.* (Oubangui-Chari) 22 C h
B. Senan (Laos) 31 A, D c
B. Seng (Laos) 31 B, B d
B. Sen Iu (Laos) 31 A, D d
B. Sen Pham (Laos) 31 A, C d
B. Sen Tong (Laos) 31 A, D c
B. Sépiene (Laos) 31 B, B d
B. Sep Ka (Laos) 31 A, E c
B. Shat (Siam) 31 A, E e
B. Shon (Annam) 31 B, D g
B. Sieng Soum (Laos) 31 B, A b
B. Sing (Annam) 31 B, D f
B. Siou (Laos) 31 B, C c
B. Smêd (Siam) 32 A b
B. So (Annam) 31 B D e
B. Sok (Siam) 31 A, B f
B. So Lima Mal (Laos) 31 A, E e
B. Som Phone (Laos) 31 A, B e
B. Som Po (Laos) 31 A, B e
B. Song (Laos) 31 B, A a
B. Song Qué (Laos) 31 B, B b
B. Son Ta (Laos) 31 A, C b
B. Sop (Laos) 31 A, D c
B. Sop Hao (Laos) 31 A, E c
B. Sop Hien (Laos) 31 A, D e
B. Sop Houn (Laos) 31 A, D c
B. Sop Khi (Laos) 31 A, D d
B. Sop Kong (Annam) 31 A, E d
B. Sop Kua (Laos) 31 A, F c
B. Sop Mang (Laos) 31 A, E e
B. Sop Mone (Laos) 31 A, F f
B. Sop Phao (Laos) 31 A, F e
B. Sop Phien (Annam) 31 A, E d
B. Sop Sanh (Annam) 31 A, F d
B. Sop So (Laos) 31 A, E e
B. Sop Soc (Annam) 31 A, E d
B. Sop Tioc (Laos) 31 A, D c
B. Sour, *djebel* (Maroc) 10 H f
B. Sout (Laos) 31 A, D d
B. Spa Den (Laos) 31 A, E e
B. Suân Mahi (Siam) 31 A, D f
B. Sua Wua (Siam) 31 A, A c
B. Tabêng (Cambodge) 32 E b
B. Tac Lan (Annam) 31 B, D f
B. Tai Vai (Laos) 31 A, D c
B. Ta Ket (Laos) 31 A, B c
B. Ta Kou La (Laos) 31 A, D e
B. Talan (Laos) 31 B, C d
B. Talat (Cambodge) 32 E b
B. Tan (Annam) 31 A, F e
B. Tana (Laos) 31 A, B e
B. Ta Nam Lai (Birmanie) 31 A, A b
B. Tang (Laos) 31 B, b
B. Tao (Laos) 31 A, C c
B. Tao Keo (Laos) 31 A, C e
B. Tap (Laos) 31 A, B c
B. Ta Pa Tiom (Laos) 31 B, A a
B. Tar (Annam) 31 B, E f
B. Tasseing (Laos) 31 B, C d
B. Tata (Laos) 31 B, C b
B. Tat Ben (Siam) 31 A, D f
B. Tau Da (Cambodge) 32 F c
B. Ten Tai (Laos) 31 A, E c
B. Téouée (Annam) 31 B, C f
B. Tet (Chine) 31 A, B b
B. Teun (Laos) 31 A, B c
B. Tha (Laos) 31 A, D d
B. Tha Bak (Laos) 31 A, C e
B. Tha Kha (Laos) 31 A, E f
B. Tha Kham (Laos) 31 B, A b
B. Thak Ho (Laos) 31 B, A b
B. Tha Kho (Laos) 31 B, B d
B. Tha Na (Laos) 31 B, E f
B. Thang (Annam) 31 B, D f
B. Thao (Laos) 31 A, D c
B. Thao Su (Laos) 31 A, C d
B. That (Laos) 31 B, B d
B. Thieun (Annam) 31 B, D f
B. Thiol (Annam) 31 B, D f
B. Thiong Phang (Cambodge) 32 F c
B. Thom (Laos) 31 A, C e
B. Thong (Laos) 31 B, B d
B. Thong (Annam) 31 B, E f
B. Thong Hai (Laos) 31 A, E e
B. Tia Kam La (Laos) 31 A, B b
B. Tieng (Laos) 31 B, B d
B. Tiet (Annam) 31 B, D f
B. Tieuy (Annam) 31 B, D f
B. Tin Keo (Laos) 31 A, C e
B. Tioba (Cambodge) 32 F c
B. To Heit (Laos) 31 A, C e
B. Tohk (Siam) 32 A b
B. Tong (Chine) 31 A, B b
B. Tong Ae (Laos) 31 A, F f
B. Toum Ting (Laos) 31 B, B c
B. Tour (Annam) 31 B, D f
B. Trang Beu (Annam) 31 B, E f
B. Tro Uet (Annam) 31 B, D g
B. Trung (Laos) 31 A, F f
B. Trung Way (Laos) 31 B, B c
B. Tsang (Annam) 31 A, E d
Buandougou (Côte d'Ivoire) 15 D e
Buba (Guinée portugaise) 14 A b
Buc (Abyssinie) 27 B e
Buchanan, *île* (I. Kerguelen) 26 II D c
Buc Lo (Cochinchine) 33 C e
Budd, *terre* (Rég. antarctiques) 26 l
Buderadin Sou (Mésopotamie) 34 J b
Budop (Cochinchine) 33 D a
Buen Ayre, *île* (Pet. Antilles) 35 B e
Buenos-Aires (Rép. Argentine) 26 F
Buge, *pointe* (N.-Hébrides) 39 A, B a
Bugeaud (Tunisie) 9 A b
Buguk Djrdjib (Turquie) F b 34
Bui Thôn (Annam) 31 A, G d
Bulari, *passe* (N.-Caléd.) 39 A, E c
Bulawayo (A. A. A.) 4 G g

Bulengi (Côte de l'Or) 17 D f
Bulla Règia (Tunisie) 9 B b
Bum, *pointe* (N.-Hébrides) 39 B, C b
Bung Binh (Cochinchine) 33 D b
Bungweli (Côte de l'Or) 17 E f
Bunkel, *baie* (N.-Hébrides) 39 B D f
Burdeau (Alger) 7 B c
Burdwan (Chandernagor) 28 IV
Bussie (Côte de l'Or) 17 D e
Butor, *rivière* (La Réunion) 25 B a
Butterworth (A. A. A.) 4 F h
B. Van (Annam) 31 A, F d
B. Van Bong (Laos) 31 A, D c
B. Vang (Laos) 31 A, C e
B. Van Hou (Laos) 31 A, E d
B. Van Luong (Laos) 31 A, D e
B. Van Tao (Laos) 31 B, B d
B. Van Tep (Laos) 31 A, D c
B. Va Nua (Laos) 31 B, C d
B. Vieng (Thakhek) (Laos) 31 B, A a
B. Vieng (Attopeu) (Laos) 31 B, C d
B. Wang Hôhk (Siam) 32 A b
B. Wa Sin (Laos) 31 A, D d
B. Xang (Annam) 31 A, F c
B. Xiem Di (Laos) 31 A, E d
B. Xieng Khang (Laos) 31 A, B b
B. Xieng Tam (Annam) 31 A, E d
B. Xo Done (Laos) 31 A, E c
B. Xop Thia (Laos) 31 A, F e
B. X. Su (Laos) 31 A, E c
B. Yang (Laos) 31 B, B b
B. Yao (Laos) 31 A, B b
B. Ya Soup (Annam) 31 B, D e
B. Ya Teu (Laos) 31 A, C b
B. Yoguéné (Tchad) 22 C d
B. Yoh (Cambodge) 32 E b
B. Yok (Annam) 31 B, D f
B. Youne (Annam) 31 B, D f
B. Y. Pioul (Annam) 31 B, D f
Byrouvapalem (Yanaon) 28 VI
B. Zergoun, *djebel* (Maroc) 10 B e
Bzou (Maroc) 10 E d

C

Cabasseou, *mont* (I. de Cayenne) 38 D b
Cabinda (Cabinda) 21 C g
Cabole (Togo) 19 C e
Cabot (*détroit* de) (I. du cap Breton) 35 C b
Cabris (*ravin* des) (La Réun.) 25 B e
Cabris, *rivière* (La Réunion) 25 C e
Cabrit, *îlet* (Martinique) 37 C d
Cabrit, *îlet* (La Guadeloupe) 36 C e
Cacao (Guyane française) 38 C c
Cachemire, *région* (Inde) 28 F a
Cacherou (Oran) 6 D b
Cachiaba *saut* (Guyane fr.) 38 A d
Cachip (Brésil) 35 C f
Cachipour (Brésil) 38 D e
Cachipour, *rivière* (Brésil) 35 C f
Cachire, *saut* (Guyane franç.) 38 C c
Cachiri, *saut* (Brésil) 38 A f
Cachiri, *saut* (Guyane fr.) 38 D d
Cach Linh (Tonkin) 30 E b
Cacine (Guinée française) 14 A b
Caclé (Brésil) 38 D f
Cacoma (Erythrée) 27 B a
Cadbri (Tchad) 22 D h
Cadets (Mont des) (Martin.) 37 B b
Cadiz (Espagne) 4 C a
Cadoré, *scol* (Martinique) 37 B b
Cadroy, *île* (Terre-Neuve) 35 C b
Ca Dun (Annam) 31 B, D g
Caen (France) 3 C b
Caenza (Angola) 4 E f
Café, *mont* (Libéria) 12 *bis* E i
Cafima (Angola) 4 E f
Cafres (*ravine* des), *piton* (La Réun.) 25 B c
Cafres, *rivière* (La Réunion) 5 B c
Cafrine (La Réunion) 25 C d
Cagliari (Sardaigne) 4 E a
Cahors (France) 3 D d
Cai Be (Cochinchine) 33 D c
Cai Con (Cochinchine) 33 C d
Cai Lay (Cochinchine) 33 D c
Cailles, *butte* (Obock) 27 I
Cai Lon, *rivière* (Cochinchine) 33 C d
Cai Mit (Cochinchine) 33 D d
Cai Nhum (Cochinchine) 33 D c
Cai Quao (Cochinchine) 33 D d
Caïques, *îles* (Iles Bahama) 35 A d
Cai Rang (Cochinchine) 33 C d
Caire (Le) (Egypte) 4 G b
Cairé (I. Espiritu-Santo) 39 B, C e
Cai Tau, *riv.* (Cochinchine) 33 B d
Cai Tau Thuan (Cochinchine) 33 C c
Cai Trau (Cochinchine) 33 C d
Calabar (Nigéria) 4 D d
Calabrozo (Venezuela) 35 B f
Calais (Etats-Unis) 35 B b
Calais (France) 3 D a
Calammela, *mont* (Abyssinie) 27 A b
Calapett (Pondichéry) 28 II
Calassa (Côte fr. Somalis) 27 B c
Calassa, *riv.* (Côte fr. Somalis) 27 B c
Calcutta (Bengale) (Inde) 28 I
Calebasse, *riv.* (Guyane fr.) 38 B d
Calebasse (La) (Martinique) 37 B b
Calicut Malabar (Inde) 28 I
Californie (La Martinique) 37 B c
Calle (La) (Constantine) 8 F b
Callilancoupom (Pondichéry) 28 II
Calvados, *golfe* (France) 3 C b
Calvaire (La Guadeloupe) 36 D c
Calvaire (Martinique) 37 B b
Calvi (Corse) 3 H e
Camanwaie, *saut* (Guyane fr.) 38 B c
Camao, *pointe* (Cochinchine) 33 B e
Camargue, *île* (France) 3 F e
Camau (Cochinchine) 33 C e
Camau, *pointe* (Cochinchine) 28 I d
Cambay, *golfe* (Inde) 28 I
Camboui (Nouv.-Calédonie) 39 A, E d
Camboui, *riv.* (N.-Caléd.) 39 A, E d
Cambrai (France) 3 E a
Cambrai (Guadeloupe) 36 E e
Cambuston (La Réunion) 25 C a
Camerindo (Guinée française) 14 E d
Cameroun, *cap* (Bouch. du Cameroun) 23 A a
Cameroun, *mont* (Nigéria) 23 A e
Camina (Togo) 19 C f
Cam Lo (Annam) 31 B, C b
Cam Ly (Tonkin) 30 E c
Cam Ne (Annam) 31 B, D b
Cam On (Tonkin) 30 C c
Camopi, *riv.* (Guyane franç.) 38 B e
Camp (Nouvelle-Calédonie) 39 A, II
Campala (Haute-Volta) 17 F d
Campbell, *île* (O. Pacif. austral) 26 q
Campbell, *mont* (L. Kerguel.) 26 II D b
Camp Berteaux (Maroc) 10 H b
Camp Coswine (Guyane franç.) 38 B b
Camp d'Ambre (Madagascar) 24 D b
Camp de Qualité (La Réunion) 25 C b
Camp des Chasseurs (Alger) 7 B b
Camp des Chênes (Tunisie) 9 B b
Camp des Chênes (Alger) 7 C b
Camp du Gouvernement (La Réunion) 25 C c
Camp du Maréchal (Alger) 7 D b
Campement (Somalie brit.) 27 D d
Cam Pha (Tonkin) 30 F c
Camp Jacob (Guadeloupe) 36 B d
Camp Louis (La Réunion) 25 B a
Camp Mussard (Réunion) 25 C c
Camp n° 10 (Guyane franç.) 38 B d
Campo (Cameroun) 23 A f
Campo (Ntem), *riv.* (Camer.) 23 B f
Cam Ranh (Annam) 31 B, E g
Camy, *baie* (Chine) 30 II F b
Cana (Annam) 31 B, E g
Canal (Du), *anse* (La Guad.) 36 C b
Canala (Nouvelle-Calédonie) 39 A, D d
Canala, *baie* (N.-Calédonie) 39 A, D d
Canala, *mont* (N.-Calédonie) 39 A, D d
Canards (ou Ile Mando) (Nouvelle-Calédonie) 39 A, II
Canards, *anse* (N.-Calédonie) 39 A, II
Canari, *saut* (Guyane franç.) 38 C d
Canaries, *îles* (Oc. Atlantique) 4 B b
Canbera (Australie) 26 o
Cancha, *rivière* (France) 3 D a
Candapachavedy (Pondichéry) 28 II
Canée (La) (Ile de Crète) 4 F a
Can Gio (Cochinchine) 33 E c
Cân Gioc (Cochinchine) 33 D c
Cang-Long (Cochinchine) 33 D d
Can Ham Luong (Cochinch.) 33 D d
Canh Ra, *baie* (Cochinchine) 33 E c
Cani (I. Mayotte) 25 III A c
Cani, *îles* (Tunisie) 9 D a
Cani, *baie* (I. Mayotte) 25 III A c
Cani, *mont* (I. Mayotte) 25 III A c
Cani, *pointe* (I. Mayotte) 25 III A c
Canjipourom (Karikal) 28 III
Canna, *mont* (Annam) 31 B, E g
Cannes (France) 3 G e
Canngan (Cochinchine) 33 D d
Canori, *saut* (Guyane franç.) 38 B d
Canrobert (Oum-el-Bouaghi, Constantine) 8 E c
Canso, *cap* (Nouvelle-Ecosse) 35 B b
Canso (Goulet de) (I. du Cap-Breton) 35 C b
Cantho (Cochinchine) 33 C d
Cantin, *cap* (Maroc) 10 B d
Canton (Chine) 28 J b
Cantumbella (Angola) 4 E f
Canzouni, *île* (I. Mohéli) 25 II B c
Caobang (Tonkin) 30 E b
Cao Canh (Tonkin) 30 C c
Cao Da (Tonkin) 30 D b
Cao Doi (Annam) 31 B, D b
Cao Lanh (Cochinchine) 33 C c
Cao Nbat (Tonkin) 30 E c
Cao Phong (Tonkin) 30 D d
Cao Poum, *mont* (Tonkin) 30 B c
Cao Sène (Tonkin) 30 B b
Caousanare, *mont* (Brésil) 38 A f
Caoustop, *saut* (Guyane fr.) 38 B e
Cao-Véou, *mont* (Annam-Laos) 31 A, F c
Cau (Le) (Alger) 7 D b
Cap (Le) (N.-Calédonie) 39 A, D d
Cap (Le) (La Réunion) 25 A b
Cap (Le) (A. A. A.) 4 E h
Cap, *rivière* (N.-Calédonie) 39 A, D d
Capaci Tabiki, *saut* (Guyane f.) 38 A c
Cap Bayes, *passe* (N.-Caléd.) 39 A, D c
Cap Breton (*île* du) (Nouv.-Ecosse) 35 B b
Cap Coast (Côte de l'Or) 4 C d
Capenapare, *riv.* (Venezuela) 35 B f
Capesterre (Guadeloupe) 36 C d
Capesterre (I. Marie-Galante) 36 E e
Capesterre (*pointe* de la) (Guadeloupe) 36 C d
Capesterre (*riv.* de la) (Guad.) 36 C d
Cap Ferré (Martinique) 37 D d
Cap Haïtien (Gr. Antilles) 35 A c
Capitaine François (Guyane f.) 38 C e
Cap. Gnongnon, *mont* (Brésil) 38 B f
Cap Lopez, *baie* (Gabon) 21 A e
Cap Noir (La Réunion) 25 B a
Capot, *rivière* (Martinique) 37 B a
Capot, *riv.* (La Réunion) 25 B a
Capraja, *île* (Italie) 3 H e
Caquerengué (Angola) 4 F f
Caracas (Venezuela) 35 B f
Caracoli, *pointe* (Martinique) 37 C b
Cara-Dagh (Turquie) 34 D a
Caraïbe (Le), *pic* (Guadeloupe) 36 B e
Caraïbe, *morne* (Martinique) 37 C d
Caraïbe, *pointe* (Guadeloupe) 36 D c
Caranamaraca, *saut* (Brésil) 38 A f
Carapa, *rivière* (Guyane fr.) 38 A e
Carapi (Brésil) 38 A f
Cara Sou (Turquie) 34 D a
Caratach (Syrie) 34 E a
Caratache (Turquie) 34 B b
Caratache, *cap.* (Turquie) 34 B b
Caravelle (La), *île* (Martinique) 37 C b
Caravelle (Presqu'île de la) (Martinique) 37 C b
Caraxa, *le* (Oc. Atlant.) 12 *bis* B g
Carbet (du), *pitons* (Martin.) 37 B b
Carbet (Guyane française) 38 B b
Carbet (le) (Martinique) 37 A b
Carbet (du), *riv.* (Martin.) 37 A b
Carbet Biche (Guyane franç.) 38 B d
Carbet Hocco (Guyane franç.) 38 C d
Carbon, *cap* (Oran) 6 C b
Carbon, *cap* (Constantine) 8 C b
Carcanlanicom (Pondichéry) 28 II
Carcara (Côte fr. Somalis) 27 B c
Carcas (Sénégal) 13 B e
Carcasse (Anse de la) (Grande-Miquelon) 35 I B b
Carcassonne (France) 3 E e
Cardonen (Espagne) 3 D f
Careamboutour (Pondichéry) 28 II
Caréarcoupom (Karikal) 28 III
Carénage, *îlet* (Guadeloupe) 36 B b
Carénage (Martinique) 37 B d
Carénage, *passe* (Martinique) 37 B c
Caret (Ilet à) (Guadeloupe) 36 C b
Caret (Passe à) (Guadeloupe) 36 C b
Caret Tchozzi, *mont* (Soudan anglo-égyptien) 22 G b
Carimaré, *mont* (Guyane fr.) 38 D c
Caritan (Martinique) 37 C d
Carl, *fort* (Martinique) 36 III
Carmaux (France) 3 E d
Carmel, *mont* (Palestine) 34 B f
Carmen, *terre* (pôle Sud) 26 M
Carmichaël, *mont* (Guadeloupe) 36 C d
Carnaron (A. A. A.) 4 F h
Carnot (Alger) 7 B b
Carnot (Moyen-Congo) 21 D b
Carnotville (Dahomey) 19 D e
Caroni, *rivière* (Venezuela) 35 B f
Caroni, *île* (I. Mayotte) 25 III A c
Carpentras (France) 3 F d
Carrère (Martinique) 37 B c
Carrière (De la), *île* 36 III
Carteret (France) 3 C b
Carthage (Tunisie) 9 D b
Carthagène (Espagne) 4 C a
Carupano (Venezuela) 35 B c
Casablanca (Maroc) 10 D c
Casalo (Guyane française) 38 A d
Casamance, *rivière* (Sénégal) 13 A B g
Cassaigne (Oran) 6 D a
Cascade (I. Pentecôte, Nouvelles-Hébrides) 39 B, D c
Cascade (I. Hiva-Oa, Océanie) 40 II
Cascade (Réunion) 25 D b
Cascades, *anse* (Réunion) 25 D c
Cascades, *pointe* (Réunion) 25 D c
Cascades, *rivière* (Réunion) 25 D c
Case Navire (Martinique) 37 B c
Case Navire, *riv.* (Martinique) 37 B c
Case Pilote (Martinique) 37 B c
Casero, *pointe* (C. d'Ivoire) 12 *bis* G j
Casfesoca, *saut* (Guyane fr.) 38 D d
Caspienne, *mer* (Asie) 28 C D a
Casse-Cou, *mont* (N.-Caléd.) 39 A, E e
Cassépaléom (Pondichéry) 28 II
Cassimbazar (Bengale, Inde) 28 I
Cassipore, *cap* (Brésil) 35 C f
Cassou (Haute-Volta) 17 D d
Cassou (Moyen-Congo) 21 G a
Castellane (France) 3 G e
Castelnaudary (France) 3 D e
Castelsarrasin (France) 3 D e
Castex, *usines* (Guyane fr.) 38 B d
Castiglione (Alger) 7 C b
Castor, *banc* (Madagascar) 24 D e
Castres (France) 3 E e
Castries, *îles* (I. Swain, pôle Sud) 26 II B a
Casuarina, *pointe* (I. Pentecôte, Nouvelles-Hébrides) 39 B, D c
Catavake (I. Gambier, Océanie) 40 XI
Cat Chui-Noi (Tonkin) 30 E d
Cat Hai (Tonkin) 30 E d
Catherine, *pointe* (Martinique) 37 C d
Ca Tho, *baie* (Cochinchine) 33 B c
Catinat (Constantine) 8 D b
Cat Tra (Tonkin) 30 D c
Catranli D. (Turquie) 34 C b
Ca Tum (Cochinchine) 33 D d
Cau Ca Chien (Cochinchine) 33 D d
Cau Ke (Cochinchine) 33 D d
Causs, *mont* (Rég. antarctiques) 26 i
Caux, *montagnes* (Guyane fr.) 38 C c
Caux, *rivière* (Guyane fr.) 38 C c
Caux Approuague (Guyane fr.) 38 C c
Cavaignac (Alger) 7 B b
Cavaillon (France) 3 F e
Cavallo, *cap* (Constantine) 8 C b
Cavally, *fleuve* (Côte d'Iv.) 15 B g h i
Caverna, *pointe* (Maroc) 10 F a
Cavernes (*bras* des), *rivière* (Réunion) 25 C b
Cavéry, *delta* (Karikal) 28 III
Cavéry, *rivière* (Inde) 28 I
Cawnpor (Inde) 28 I
Caxito (Angola) 4 E e
Cayar, *lac* (Mauritanie) 13 B e
Caly Chan (Annam) 31 A, F d
Cay Com (Tonkin) 30 C c
Cay Duong, *baie* (Cochinchine) 33 B c
Caye Mitan, *banc* (Martinique) 37 C c
Cayenne (Guyane fr.) 38 C c
Cayenne, *île* (Guyane fr.) 38 C c
Cayenne, *rivière* (Guyane fr.) 38 C c
Cayes (Les) (Haïti, Gdes-Ant.) 35 A e
Cayo (Moyen-Congo) 21 B b
Cayo, *lac* (Moyen-Congo) 21 A B b
Cayo-Pamba (Cabinda) 21 C b
Cayor, *région* (Sénégal) 12 *bis* B e
Cazau, *étang* (France) 3 C d
Cazine, *cap* (Alger) 7 C b
Co Bach (Annam) 31 A, F e
Céchi (Côte d'Ivoire) 15 E g
Cedada (Tunisie) 8 F d
Ceicaito, *mont* (Côte fr. Som.) 27 B d
Ceinture, *canal* (Cochinchine) 33 I
Cekhira (Tunisie) 9 D d
Cenis, *mont* (France) 3 G d
Céperou, *fort* (I. de Cayenne) 38 D a
Ceran, *anse* (Martinique) 37 B d
Cerbères, *cap* (France) 3 E e
Cercelle, *baie* (La Guadeloupe) 36 C c
Céret (France) 3 E e
Cerez (Constantine) 8 B c
Cerf, *île* (Océan Indien) 4 I e
Cerigo, *île* (Mer Méditerranée) 4 F a
Cérou, *rivière* (Martinique) 37 A b
Cervera (Espagne) 3 D f
Cervione (Corse) 3 H e
Césarée de Macouria (Guyane française) 38 C b
Cestos, *pointe* (Libéria) 12 *bis* F j
Céto, *mont* (Libéria) 12 *bis* G j
Ceuta (Maroc) 10 F a
Ceylan, *île* (G. de Bengale) 28 I
Chaba Cheikh Brahim, *djebel* (E. D. L.) 34 E c
Chab Cheikh Yakoub (Somalie britannique) 27 E d
Chabet el Ameur (Alger) 7 D b
Chab Filfil (Golfe d'Aden) 27 E d
Chab Koulangarit (Somalie br.) 27 E e
Chab Madouji (Somalie brit.) 27 E d
Chabour (Mauritanie) 13 B e
Chaboura, *oued* (Oran) 6 B g
Chabro, *oued* (Constantine) 8 F e
Chab Tourouhat (Côte française des Somalis) 27 D c
Cha Cai Vung (Cochinchine) 33 C c
Chacha, *rivière* (Nigéria) 12 *bis* M i
Chadeandicoupom (Pondichéry) 28 II
Chagny (France) 3 F c
Cha-Hao-Sun (Chine) 30 II F b
Chanba (E. D. L.) 34 C f
Chaib Agherri (Arabie) 34 F e
Chaib Melossa (Arabie) 34 F e
Chai Chai (A. O. P.) 4 G g
Chailly, *monts* (Gabon) 21 C e
Chaine (La) ou Ile Anaa, *île* (Arch. Touamotou) (Océanie) 40 IV F e
Chaine Lombard (Brésil) 38 D e
Chaîr, *oued* (Alger) 7 E d
Châk (Cambodge) 32 B c
Chakal (Karikal) 28 III
Chak Chak (Soudan anglo-ég.) 22 H h
Chala, *mont* (Soudan anglo-égyptien) 22 F G H
Chalet (Le) (Martinique) 37 B c
Challenger, *cap* (Ile de Kerguelen) 22 F G h
Châlons-sur-Marne (France) 3 F b
Chalon-sur-Saône (France) 3 F c
Chaloupe, *récif* (I. Mayotte) 25 III A a
Chaloupe (La), *riv.* (Réunion) 25 B a
Cha Luong (Laos) 31 A, C b
Cham (Cambodge) 32 D c
Cha Mai (Laos) 31 A, C b
Chambal, *rivière* (Inde) 28 I
Chambéry (France) 3 F d
Chambi, *djebel* (Tunisie) 9 B c
Chambi, *djebel* (Constantine) 8 F e
Chameaux, *cap* (Réunion) 25 A b
Chammar, *région* (Arabie) 4 H b
Chamo, *lac* (Abyssinie) 4 G d
Chamonix (France) 3 G d
Champ Borne (Réunion) 25 D a
Champeaux ou Samarouma, *rochers* Ile Futuny, I. de Horne) 39 B, I
Champenoise (La) (Tunisie) 9 D c
Champ Flore (Martinique) 37 B b
Champigny (Martinique) 37 B c
Champlain, *lac* (Etats-Unis) 35 A b
Champomont, *pointe* (Martin.) 37 C c
Chandernagor (Bengale, Inde) 28 I
Chandhburi (Siam) 32 A c
Changhaï (Chine) 28 J a
Chang Kecham (Laos) 31 B, A d
Chang Pih (Yunnan) 30 C a
Chang Poung (Tonkin) 30 D a
Chang S'ad (Kouang-Si) 30 F b
Chanka Ta Srey (Cambodge) 32 C d
Chân Mong (Tonkin) 30 D c
Chantaboun (Siam) 28 I c
Chanthi Ta Rum (Siam) 32 A c
Chan Trey (Cambodge) 32 D d
Chansy (Oran) 6 C c
Chao Ning (Chine) 28 J b
Chaousch (Tunisie) 9 C b
Chaouin, *région* (Maroc) 10 D c
Cha Pa (Tonkin) 30 B b
Chapeau, *étang* (Gde-Miquel.) 35 I C a
Chapeau de Miquelon, *mont* (Grande-Miquelon) 35 I B b
Chapelle-Villarson (Martinique) 37 C c
Chapra (Chandernagor) 28 IV
Char (Mauritanie) 13 C c
Chara, *djebel* (Maroc) 10 G c
Charabe, *djebel* (E. D. L.) 34 G b
Charagrag (E. D. L.) 34 F b
Charania (Mauritanie) 13 C d
Charcot, *terre* (Rég. antarct.) 26 G H
Chardons, *île* (Martinique) 37 C b
Charef (Terr. Sud-Alg.) 7 C d
Charef, *oued* (Maroc) 10 I c
Charente, *rivière* (France) 3 C d
Chari, *fleuve* (Tchad) 22 B h D g h
Charkie (E. D. L.) 34 C f
Charleroi (Belgique) 3 F a
Charleville (France) 3 F b
Charlotte, *pointe* (Ile de Kerguelen) 26 II E b
Charlotte, *bordj* (Tunisie) 9 D d
Charlottetown (I. du Prince-Edouard) 35 B b
Charolles (France) 3 F c
Charpentier, *anse* (Martinique) 37 B b
Charpentier, *riv.* (Martinique) 37 B b
Charren, *djebel* (Tunisie) 9 D f
Charron (Alger) 7 B b
Charrotine (Terr. Sud-Algérien) 11 F d
Chartier (Oran) 6 D b
Chartres (France) 3 D b
Chasseloup, *baie* (N.-Caléd.) 39 A, C c
Chasseloup-Laubat (Constantine) 8 C b
Chasseurs, *baie* (N.-Brunswick 35 B b
Chasseurs, *île* (Saint-Pierre) 35 I E f
Chassia (Côte de l'Or) 17 D f
Chat, *île* (I. de Kerguelen) 26 II D b
Château, *mont* (I. Kerguel.) 26 II D b
Château-Bœuf (Martinique) 37 B c
Chateaubriand, *baie* (Ile Lifou, Iles Loyalty) 39 A, F e
Châteaubriant (France) 3 C c
Château-Chinon (France) 3 E c
Châteaudun (France) 3 D b
Châteaudun - du-Rhumel (Constantine) 8 D b
Château-Gontier (France) 3 C c
Châteaugué, *pointe* (Martiniq.) 37 B a
Châteaulin (France) 3 A b
Châteauroux (France) 3 D c
Château-Salins (France) 3 G b
Château-Thierry (France) 3 E b
Châteaux, *pointe* (Réunion) 25 A b
Châteaux, *pointe* (Guadeloupe) 36 E c
Châtellerault (France) 3 D c
Chatham, *île* (Oc. Pacifique aust.) 26 R
Châtillon-sur-Seine (France) 3 F c
Châtre (La) (France) 3 D c
Chatte, *plateau* (G.-Miquelon) 35 I C a
Chau-Doc (Cochinchine) 33 C c
Chaudron (Réunion) 25 B a
Châu Lang (Cochinchine) 33 B c
Chauliac, *banc* (I. Epi, Nouvelles-Hébrides) 39 B, C d
Chaumont (France) 3 F b
Chausey, *île* (Manche) 3 C b
Chau Son (Tonkin) 30 F c
Châu Thâm (Cochinchine) 33 C d
Châu Toi (Cochinchine) 33 C d
Cha Yéou (Laos) 31 B, C d
Chazeau (Guadeloupe) 36 D c
Chazzouane (Maroc) 10 H d
Chdôr (Cambodge) 32 D b
Chutes de Fen (Guinée esp.) 23 B g
Chutes Cholet (Cameroun) 23 D f
Chutes de Yanguué (Guinée espagnole) 23 A f
Chéam (Cambodge) 32 B d
Cheb (Tripolitaine) 11 N e
Chebba (Tunisie) 9 E c
Chebba, *oued* (Constantine) 8 B d
Chebchi, *monts* (Nigeria) 23 B c
Chebh (Alger) 7 D b
Chebka, *région* (Alger) 7 D f
Chebka bou Graba (Maroc) 10 I d
Chebka Mégrounat (Maroc) 10 H e
Chebka Meridja (Maroc) 10 I c
Chebka Tioudadine (Maroc) 10 I d
Chebka Tirarin (Maroc) 10 H c
Chebket Aicha (Oran) 6 D c
Chebket Aicha, *lac* (T. Sud-Alg.) 7 A d
Chebket en Nouigès (Tunisie) 9 D d
Chebket ez Zerzef (Maroc) 10 H e
Chebket Ketitila (Maroc) 10 H e
Chebket Mennouna (Maroc) 10 I e
Chéchaouène (Maroc) 10 F a
Chechar, *djebel* (Constantine) 8 D d
Chedadi (E. D. L.) 34 G b
Cheduba, *île* (Inde) 28 H c
Chefadene (Niger) 18 G b
Chefala (Maroc) 10 G g
Cheffar er Rmel, *djebel* (Territoires du Sud-Algérien) 7 D f
Chefka (Constantine) 8 D b
Chegguet el Aougi (Tunisie) 9 D f
Cheguimi (Tunisie) 9 D e
Cheheba, *djebel* (Tunisie) 9 C f
Cheib el Fret (E. D. L.) 34 E d
Cheikh (E. D. L.) 34 B f
Cheikh, *djebel* (E. D. L.) 34 B e
Cheikh Djaber (E. D. L.) 34 B d
Cheikh Idris (E. D. L.) 34 C c
Cheikh Massir (E. D. L.) 34 F b
Cheikh Said (Arabie) 27 D a
Cheik Keul (E. D. L.) 34 C b
Chek Cheng (Chine) 30 II G a
Chekka (E. D. L.) 34 B d
Chela (Congo belge) 21 C g
Chelal, *oued* (Oran) 7 C d
Chelade (E. D. L.) 34 F b
Chélia, *djebel* (Constantine) 8 D c
Chélif, *oued* (Alger) 7 B C b
Chélif (*pont* du) (Oran) 6 D a
Chellala (Alger) 7 C c
Chellala Daphania (Oran) 6 D d
Chemama (Mauritanie) 13 B C e
Chemara (Maroc) 10 B e
Chemara, *oued* (Alger) 7 D b
Che Men Fan (Chine) 30 II G a
Chemestar (E. D. L.) 34 C e
Chemidour (Niger) 18 G c
Chemlass (Maroc) 10 H a
Chemlati (Tunisie) 9 C e
Chemora (Constantine) 8 D c
Chemsi, *djebel* (Tunisie) 9 C d
Chemton (Tunisie) 9 B b
Chenachan (Terr. Sud-Alg.) 11 E e
Chenachan, *oued* (T. Sud-Alg.) 11 D f
Chendi (Soudan anglo-égyptien) 4 G c
Chengeaud (Pondichéry) 28 II
Chenia (Constantine) 8 B c
Chenini (Tunisie) 9 D f
Chenini de Gabès (Tunisie) 9 D e
Chenoua, *djebel* (Alger) 7 C b
Chéom Khsan (Cambodge) 32 C a
Cheo Reo 31 B, D e
Cher, *rivière* (France) 3 E c
Cherabi (Nigéria) 18 C g
Chéraga (Alger) 7 C b
Cheraia (Constantine) 8 D a
Chérap (Tchad) 22 C f
Cherbana, *djebel* (Maroc) 10 G c
Cherbourg (France) 3 C b
Cherchel (Alger) 7 C b
Chergui, *île* (Tunisie) 9 E d
Chéri (Niger) 18 F f
Chéria (Constantine) 8 E c
Cherkouah, *oued* (Constantine) 8 B b
Chépénéhé (I. Lifou, I. Loyalty) 39 A, F c
Cheria Mehr (Transjordanie) 34 B f
Chester (Nouvelle-Calédonie) 39 A, D c
Chesterfield, *îlot* (Madagascar) 24 A d
Chetma (Constantine) 8 C d
Chettaba, *djebel* (Constantine) 8 D b
Cheval, *pointe* (Gr.-Miquelon) 35 I B b
Chevaux, *mont.* (Guyane fr.) 38 C c
Chevrapett (Pondichéry) 28 V
Chevreau, *île* (Guadeloupe) 36 III
Chèvres, *rivière* (Réunion) 25 C a
Chevrettes, *bras* (Réunion) 25 C a
Chevreuil (Constantine) 8 C b
Cheyk Ali (E. D. L.) 34 C c
Chezani (Grande-Comore) 25 II A a
Ch. Herbert (Cameroun) 23 B e
Chilong (Cambodge) 32 D E c
Chiavenna (Italie) 3 H c
Chiba, *oued* (Tunisie) 9 D b
Chibam (Arabie) 28 C c
Chibar (Mauritanie) 13 C b
Chical (Niger) 18 B e
Chicha (Tchad) 22 D d
Chichaoua (Maroc) 10 C e
Chicot (Réunion) 25 D b
Chicots, *plaine* (Réunion) 25 B a
Chiem Hoa (Tonkin) 30 D b
Chien, *saut* (Guyane fr.) 38 C d
Chiens (*île* aux) (St-Pierre) 35 I E c
Chiens (*îlets* aux) (Martinique) 37 D d
Chiffa (La) (Alger) 7 C b
Chigatsé (Chine) 28 G b
Chigran (Turquie) 34 E b
Chihé (Cambodge) 32 D d
Chihi (Tchad) 22 D c
Chillif (E. D. L.) 34 C e
Chiloango, *rivière* (Cabinda) 21 C g
Chiloe, *île* (Chili) 26 H
Chilounga (Cabinda) 21 B b
Chiltern, *banc* (Mer Rouge) 27 D a
Chi Ma (Tonkin) 30 E c
Chimarden (Niger) 18 D d
Chima Salomé, *mont* (Niger) 12 *bis* A d
Chimbanza (Congo belge) 21 C b
Chimi Chimi (Brésil) 38 A f
Chimney-Peaks ou Djebel Arrar (Arabie) 27 E a
Chimpanzés, *mont* des (Côte d'Ivoire) 12 *bis* G H i
Chimpeze (Moyen-Congo) 21 C g
Chinchoua (Gabon) 21 A d
Chindini (Grande-Comore) 25 II B b
Chine (E. D. L.) 34 C d
Chiné (Tonkin) 30 D d
Chi Ngai (Tonkin) 30 E c
Ching Hsia (Kouang-Si) 30 E b
Chingoni (I. Mayotte) 25 III A b
Ching Tsai Tou (Chine) 30 II G a
Chinguetti (Mauritanie) 13 C c
Chinh Neua (Tonkin) 30 B b
Chinh Nghia (Annam) 31 B, E c
Chinko, *riv.* (Oubangui-Chari) 22 G j
Chinon (France) 3 D c
Chiobi (Côte fr. des Somalis) 27 B c
Chipok (Cambodge) 32 E d
Chiraz (Perse) 28 D b
Chirfa (Niger) 18 G b
Chirich, *djebel* (Tunisie) 9 C b
Chitabayo (Niger) 18 D e

Chitoli (Guinée portugaise) 14 A b
Chitral (Inde) 28 F a
Chittagong (Chandernagor) 28 IV
Chnor (Cambodge) 32 B b
Choazil, *îles* (I. Mayotte) 25 III A b
Cho Ben (Cochinchine) 33 E c
Cho Bo (Tonkin) 30 D d
Cho Chu (Tonkin) 30 D c
Cho Don (Tonkin) 30 D b
Cho Don (Annam) 31 B, D c
Choeung Prey (Cambodge) 32 C D c
Cho Ganh (Tonkin) 30 D d
Cho Gao (Cochinchine) 33 D c
Chogar (Mauritanie) 13 C c
Cho Giang (Annam) 31 B, D c
Choiseul (Martinique) 37 B c
Choisy (Martinique) 37 B c
Cho Lach (Cochinchine) 33 D c
Cholet (France) 3 C c
Choletandavacoupom (Pondich.) 28 V
Cholon (Cochinchine) 33 D c
Chomnol (Cambodge) 32 E d
Cho Moi (Tonkin) 30 D c
Cho Moi (Cochinchine) 33 C c
Chonos, *archipel* (Océan Pacifique austral) 26 H
Chong Kal (Cambodge) 32 B b
Chong Kas (Cambodge) 32 C d
Chong-Thanh (Cochinchine) 33 D b
Chô Phô (Annam) 31 A, F e
Cho Phông (Tonkin) 30 E c
Cho Prang (Annam) 31 B, D d
Chôr (Cambodge) 32 B c
Cho Ra (Tonkin) 30 D b
Cho Troi (Tonkin) 30 F c
Chott Amar (Constantine) 8 D e
Chott Astoug (Constantine) 8 E d
Chott bel Djeloud (Constantine) 8 D e
Chott Chegga (Constantine) 8 C f
Chott Dahrani (Oran) 6 D e
Chott Djerid (Tunisie) 9 B e
Chott Ech Chergui (Oran) 6 C c
Chott ed Debaia (Tunisie) 9 B e
Chott el Anatt (Constantine) 8 C e
Chott el Beida (Constantine) 8 C c
Chott el Fedjadj (Tunisie) 9 C e
Chott el Fraine (Constantine) 8 C c
Chott el Franig (Tunisie) 9 B e
Chott el Guettar (Tunisie) 9 B d
Chott el Hachichina (Constant.) 8 E d
Chott el Hodna (Constantine) 8 B c
Chott el Malah (Constantine) 8 C f
Chott el Melah (Tunisie) 9 B e
Chott el Rharsa (Tunisie) 9 A d
Chott el Toual (Tunisie) 9 B e
Chott er Rahim (Tunisie) 8 F d
Chott er Ralam (Tunisie) 9 B d
Chott ez Zemel (T. du Sud-Alg.) 7 B d
Chott Kebili (Tunisie) 9 B e
Chott Krella (Constantine) 8 E d
Chott Medjez Sfa (Tunisie) 9 B d
Chott Melhrir (Constantine) 8 D d
Chott Mergui (Constantine) 8 C e
Chott Mérouane (Constantine) 8 D d
Chott Regoug (Tunisie) 9 C e
Chott Rharbi (Oran) 6 B d
Chott Sellem (Constantine) 8 D d
Chott Touidjin (Constantine) 8 D d
Chou (I. Mayotte) 25 III B b
Chouabine, *djebel* (Tunisie) 9 B d
Chouaïf, *djebel* (Terr. Sud-Alg.) 7 C d
Choubouk (Mauritanie) 13 B e
Chouchet el Youdi, *djebel* (Constantine) 8 E e
Choueifat (E. D. L.) 34 B b
Chouf (E. D. L.) 34 B e
Chouf el Akrdar (Rio de Oro) 13 C b
Chouib (Soudan anglo-égypt.) 22 G g
Chouigni (Tunisie) 9 C b
Chouikat, *oued* (Alger) 8 B g
Chouirat (Soudan français) 16 D g
Chounambar, *riv.* (Pondichéry) 28 II
Chouquouna (I. Mayotte) 25 III A b
Chouster (Perse) 28 C a
Choux (*baie aux*) (Guadeloupe) 36 III
Choux (*port aux*) (Canada) 35 C a
Chraï Changoar (Cambodge) 32 C d
Chrak (Cambodge) 32 B c
Chrâlang Tom, *rivière* (Cambodge) 32 E b
Chrânieng (Cambodge) 32 D c
Chreang Châs (Cambodge) 32 D c
Chreap (Battambang, Cambod.) 32 B b
Chréap (Kompong Thom, Cambodge) 32 D c
Chrelong (Cambodge) 32 C c
Chrès (Cambodge) 32 B d
Christchurch (Nouv.-Zélande) 26 E
Christian (Maroc) 10 E c
Christine, *pointe* (I. Erromango, Nouvelles-Hébrides) 39 B, D f
Christophe (*îlet à*) (Guadel.) 36 C c
Chrôhk (Cambodge) 32 A c
Chrop (Cambodge) 32 E b
Chrouyn (Annam) 31 B, D g
Chu (Tonkin) 30 E c
Chua Chan (Cochinchine) 33 E c
Chu Bang (Annam) 31 B, E f
Chu Chông Phông (Tonkin) 30 B c
Chuckaly Bazars (Mahé) 28 VI
Chuc Phai Chan (Tonkin) 30 F c
Chumbara (Mahé) 28 VI
Chuong Chouei (Chine) 30 II F b
Chûp (Cambodge) 32 B b
Chu Sang (Kouang Si) 30 D a
Chute Lévêque (Guyane fr.) 38 C d
Chutes Victoria (A. A. A.), 4 F f
Chu Tin Van (Tonkin) 30 C c
Chypre, *île* (Mer Méditerranée) 4 G a
Cicié, *cap* (France) 3 F e
Ciaos, *région* (Réunion) 25 B b
Cimendef, *pic* (Réunion) 25 B b
Cimetière, *point* (Guadeloupe) 36 E e
Cinea (Espagne) 3 D f
Cinq-Collines (Les) (Brésil) 38 A e f
Cinq-Géants (Ile-aux-Cochons) (Pôle Sud) 26 I A b
Cinq-Palmiers (Les) (Alger) 7 B b
Cinto, *mont* (Corse) 3 H e
Cintra, *baie* (Rio de Oro) 13 A b
Ciotat (La) (France) 3 F c
Cissebon, *pic* (Côte d'Iv.) 12 *bis* F h
Citron, *bras* (Réunion) 25 B c
Citrons-Galets, *crat.* (Réunion) 25 D c
Civray (France) 3 D c
Clain, *rivière* (France) 3 D c
Claire ou Merigui, *île* (Nouvelles-Hébrides) 39 B, C b
Claire, *rivière* (Yunnan) 30 C a
Claire-fontaine (Constantine) 8 E c
Clamecy (France) 3 E c
Class, *rivière* (Guadeloupe) 36 C d
Clauzel (Constantine) 8 E b
Clermont (France) 3 E b
Clermont-Ferrand (France) 3 E d
Clermont-Tonnerre (ou I. Reao) (A. Touamotou, Océanie) 40 IV J f
Clinchant (Oran) 6 D b
Clipperton, *île* (Océanie) 40 III
Clouet *saut* (Guyane fr.) 38 C c
Clugny, *îles* (I. Kerguelen) (pôle Sud) 26 II A a
Clugny, *usine* (Guadeloupe) 36 D b
Coats, *terre* (Rég. antarctiques, pôle Sud) 26 B A
Coblence (Allemagne) 3 G a
Cocanada (Inde) 28 G c
Co Chang, *mont* (Kôh Jâng) 32 A c
Coche (La) (Guadeloupe) 36 C c
Cochinchine, *région* (Indochine française) 28 I c
Cochons (Hog Harbour) ou Baie de Lcké (I. Espiritu-Santo) 38 B, C c
Cochons, *île* (I. Crozet, pôle Sud) 26 I A b
Cochons (*îlet à*) (Guadeloupe) 36 C c
Cockburn, *canal* (Terre de Feu) 26 H
Cockburn ou Pangatoutsa, *île* (A. Touamotou, Océanie) 40 IV I h
Coc Leu (Tonkin) 30 B b
Coco, *île* (Guadeloupe) 36 III
Co Co (Cochinchine) 33 D e
Coco Beach (Gabon) 21 A d
Coc Pan (Tonkin) 30 D a
Cod, *cap* (Etats-Unis) 35 A b
Codachi (Guyane française) 38 B b
Co Dam (Annam) 31 A, G e
Codotty (Mahé) 28 VI
Codoucour (Pondichéry) 28 II
Coëtlogon, *passe* (I. Loyalty) 39 A, E c
Coetempoé (Nouv.-Caléd.) 39 A, E e
Coficamss, *saut* (Guyane fr.) 38 A c
Cognac (France) 3 C d
Cogon, *riv.* (Guinée fr.) 14 A B b
Coisjary (Brésil) 38 A f
Coi Bat, *canal* (Cochinchine) 33 C c
Coi Cuing (Cochinchine) 33 D b
Coinde (Nouvelle-Calédonie) 39 A, D d
Coipee, *mont* (Guyane franç.) 38 B e
Co Klang, *mont* (Laos) 31 B, B a
Co Kut, *mont* (Kôh Kut, Siam) 32 A d
Colacoudy (Karikal) 28 III
Co Lam (Annam) 31 A, F e
Co Lao Hu (Kouang Si) 30 E a
Colas (*îlet à*) (Guadeloupe) 36 C b
Colas (*passe à*) (Guadeloupe) 36 C b
Colbert (Constantine) 8 C c
Col des Oliviers (Constantine) 8 D b
Co Leui Hu (Kouang-Si) 30 E a
Colibris (*pointe des*) (Ile Désirade) 36 F c
Colibris (*pointe à*) (Gr.-Terre) 36 E c
Colichéry (Karikal) 28 III
Coligny (Constantine) 8 C b
Cô Lieu (Annam) 31 B, C a
Colimaçons (Les) (Réunion) 25 A b
Colimaçons, *rivière* (Réunion) 25 A b
Collo (Constantine) 8 D a
Collo, *baie* (Constantine) 8 D b
Colloude (Abyssinie) 27 B b
Colmar (France) 3 G b
Colnett, *mont* (N.-Calédonie) 39 A, C c
Colnett, *cap* (N.-Calédonie) 39 A, C c
Cologne (Allemagne) 3 G a
Colomb-Béchar (Oran) 6 A f
Colombier, *pointe* (Guadeloupe) 36 III
Colombier (Le) (Ile St-Martin) 36 III
Colombo (Ceylan) 28 I
Colon (Martinique) 37 B c
Colonial, *crique* (Ile de Cayenne, Guyane fr.) 38 D b
Colons, *vallée* (N.-Calédonie) 39 A, II
Colson (Martinique) 37 B b
Co Ma Hu (Kouang-Si) 30 E a
Comayana (Guyane holland.) 38 A e
Comba (Moyen-Congo) 21 F a
Combani (I. Mayotte) 25 III B b
Combani, *mont* (I. Mayotte) 25 III B b
Combes (Constantine) 8 F b
Côme (Italie) 3 H d
Côme, *lac* (Italie) 3 H e d
Comel Sou (Mésopotamie) 34 J b
Commercy (France) 3 F b
Comoé, *fleuve* (C. d'Ivoire) 25 F f g h
Comoran, *cap* (Inde) 28 F d
Comorin, *cap* (Malabar) 28 I
Compagnie Royale, *île* (O. Pacifique austral) 26 C
Compiègne (France) 3 E b
Comte (De) (Guadeloupe) 36 B b
Comté, *rivière* (Guyane fr.) 38 C c
Conakry (Guinée française) 14 B d
Co Nam (Annam) 31 A, F c
Conana, *rivière* (Guyane fr.) 38 C c
Conception (La) (Chili) 26 H
Conception (Uruguay) 26 F
Conception, *baie* (Terre-Neuve) 35 C b
Concorde (Martinique) 37 C d
Con Dan (Annam) 31 B, D d
Condéro (Guinée française) 14 F d
Condé-Smendou (Constantine) 8 D b
Condioum (Annam) 31 B, D g
Condom (France) 3 D e
Condouvéan, *riv.* (Pondichéry) 28 II
Condorcet (Constantine) 8 D c
Cone, *cap* (I. Epi, N.-Hébr.) 39 B, D d
Confiance (Réunion) 25 A b
Conflict, *récifs* (Oc. Atlant.) 12 *bis* C g
Confolens (France) 3 D d
Congo, *fleuve* (Congo belge) 21 E F d e
Congo, *pointe* (I. Mayotte) 25 III B b
Congo da Lamba (Congo belge) 21 C g
Congrès, *rivière* (Réunion) 25 C b
Coni (Italie) 3 G d
Conkouati (Moyen-Congo) 21 B f g
Con Nang (Annam) 31 B, D d
Connecticut, *riv.* (Etats-Unis) 35 A b
Conomi, *mont* (Guyane fr.) 38 A e
Conopaamoueye, *saut* (Brésil) 38 A f
Conrad, *usines* (Guyane fr.) 38 C d
Constance (Allemagne) 3 H c
Constance, *lac* (Allemagne) 3 H c
Constant, *mont* (Guadeloupe) 36 E e
Constant, *morne* (Martinique) 37 B c
Constantin (Guadeloupe) 36 B d
Constantin (Pte) (Réunion) 25 D c
Constantine (Constantine) 8 D b
Constantinople (Turquie) 4 F
Conté (Guinée française) 14 F d
Continent, *saut* (Guyane fr.) 38 B c
Contrage (Guyane française) 38 B d
Contrariété, *île* (N.-Caléd.) 39 A, D d
Contrôleur, *baie* (I. Nouka-Hiva, Océanie) 40 I
Convalescence (Gr.-Comore) 25 II A b
Convenance (Réunion) 25 C a
Con Xu (Annam) 31 B, D d
Conyon (Annam) 31 B, D g
Conzan Kte, *mont* (Côte d'Iv.) 12 *bis* G h
Cook, *baie* (I. Erromango, Nouvelles-Hébrides) 39 B, E f
Cook, *détroit* (Nouvelle-Zélande) 26 r
Cook, *gr. récif* (N.-Cal.) 39 A, B C b
Cook, *glacier* (I. Kerguelen) 26 II B b c
Copé, *mont* (Côte d'Ivoire) 12 *bis* G j
Co Phay (Tonkin) 30 E b
Coq-Chantant, *riv.* (Réunion) 25 D b
Coquilhatville (Congo belge) 21 F d e
Corbeil (France) 3 E b
Corbelin, *cap* (Alger) 7 E b
Corcadou, *étang* (Pondichéry) 28 II
Cordoba (R. Argentine) 26 G
Cordouan, *tour* (France) 3 C d
Cordoue (Espagne) 4 C a
Corée, *presqu'île* (Asie) 28 K a
Corentune, *riv.* (Guyane angl.) 35 C f
Corfou, *île* et *ville* (Mer Ionienne) 4 E a
Coringa, *rivière* (Yanaon) 28 VI
Coringuy (Yanaon) 28 VI
Coringuy, *canal* (Yanaon) 28 VI
Coringuy ou Coringa, *riv.* (Yanaon) 28 VI
Corisco (Gabon) 21 A d
Cormonttibo (Guyane française) 38 A d
Cormoran (Guyane française) 38 B b
Cormorandière (L,a) (Grande-Miquelon) 35 r B a
Corneille (Constantine) 8 C c
Cornouailles, *mont* (Nigeria) 12 *bis* L g
Coro (Venezuela) 35 B e
Corocoro, *saut* (Brésil) 38 C e
Coromandel, *côte* (Karikal) 28 III I
Coronation, *île* (Rég. antarct.) 26 F
Corossony, *île* (Guyane franç.) 38 C c
Corossonry, *mont* (Guyane fr.) 38 C b
Correiro, *cap* (Rio de Oro) 13 A c
Corse, *cap* (Corse) 3 H e
Corsen, *pointe* (France) 3 A b
Corso (Alger) 7 D b
Corte (Corse) 3 H e
Corubal, *rivière* (Guinée port.) 14 A b
Co Senn Hu (Kouang Si) 30 E a
Cosmao, *pointe* (I. Torrès, Nouvelles-Hébrides) 39 B, A a
Cosmolède, *île* (Océan Indien) 4 H e
Cosne (France) 3 E c
Cosrou (Côte d'Ivoire) 15 E h
Cossepaleom (Pondichéry) 28 V
Coster, *cap* (I. Maré, L. Loyalty) 39 A, G d
Côte de Caux (Guyane fr.) 38 C c
Cotelle, *pointe* (Maroc) 10 G a
Cô Thauh (Annam) 31 B, C b
Cotiari Naoudé (Sénégal) 13 C g
Cotonou (Dahomey) 19 D g
Cotter, *cap* (I. Kerguelen) 26 II D b
Cottica (Guyane hollandaise) 38 A b
Cottica (Guyane française) 38 A d
Cottica, *mont* (Guyane franç.) 38 A d
Co Tuy, *mont* (Annam) 31 B, E g
Cousta, *mont* (Guyane franç.) 38 A e
Couata, *saut* (Guyane franç.) 38 C d
Couatacaye, *saut* (Brésil) 38 D d
Coubre, *pointe* (France) 3 C d
Couchenie (E. D. L.) 34 B f
Coude Langevin (*pas*) (Réun.) 25 D c
Coudelinha (Moyen-Congo) 21 C a
Coudepacom (Pondichéry) 28 II
Coudcky, *saut* (Guyane franç.) 38 C e
Couffo (Dahomey) 19 C f
Couffo, *rivière* (Dahomey) 12 *bis* K i
Cough, *île* (Changhaï) 28
Couilpalou (Karikal) 28 III
Coulé Coulé, *riv.* (Guyane fr.) 38 A e
Coulée (La) (N.-Calédonie) 39 A, E e
Coulée d'Or (Martinique) 37 C c
Coulfouudu, *monts* (Sénégal) 13 C g
Coulmann, *île* (Rég. antarct.) 26 R r
Coulmiers (Constantine) 8 D b
Coulommiers (France) 3 E b
Coulpa (Nouv.-Calédonie) 39 A, C c
Coumarou, *saut* (Guyane fr.) 38 C c
Coumarou Gnagna, *saut* (Guyane française) 38 A c
Coumarouman, *mont* (Guyane française) 38 D c
Coumassidié (Côte de l'Or) 4 C d
Coumbili (Haute-Volta) 17 E d
Coumérou (Oubangui-Chari) 22 E j
Counamama, *riv.* (Guyane fr.) 38 B b
Counichampell (Pondichéry) 28 II
Coupé, *cap* (Petite-Miquelon) 35 r B e
Couranou, *mont* (Brésil) 38 A f
Courbaril, *crique* (Guyane fr.) 38 C b
Courbet (Alger) 7 D b
Courbet, *mont* (I. Kerguel.) 26 II D b
Courbet, *presqu'île* (Ile de Kerguelen) 26 II D b
Courcelles (Guadeloupe) 36 E c
Courcibo (c.) (Guyane fr.) 38 B b
Courcibo, *riv.* (Guyane fr.) 38 B c
Courière, *placer* (Guyane fr.) 38 B c
Couripi, *rivière* (Brésil) 38 D d
Courmotibo (Guyane holl.) 38 A b
Couronne, *île* (Guadeloupe) 36 E b
Couronne (La), *piton* (Guadel.) 36 B c
Courouaié, *riv.* (Guyane fr.) 38 C c
Courou Coulac (Turquie) 34 B b
Courtchécoupom (Pondichéry) 28 V
Courtrai (Belgique) 3 E a
Couscounli (Turquie) 34 F a
Cousin (L,c) (Réunion) 25 C a
Coussari (Brésil) 38 B f
Coutan (Guinée française) 14 B a
Coutances (France) 3 C b
Coutanbé (Sénégal) 13 C f
Coutou, *rivière* (Guyane fr.) 38 B e
Couy, *rivière* (Guyane fran.) 38 C d
Couyimou, *saut* (Guyane fr.) 38 C d
Covilpottou (Karikal) 28 III
Covin, *morne* (Martinique) 37 B b
Cox, *pointe* (I. Kerguelen, pôle Sud) 26 II B a
Co Xa (Hanoï) 30 I
Crabe, *baie* (I. Malekoula, Nouvelles-Hébrides) 39 B, C d
Crac (Pte) (Réunion) 25 D c
Craisoué (Côte d'Ivoire) 15 D g
Crampel (Oran) 6 C c
Cratère-Brûlant, *mont* (Réun.) 25 D c
Cratère-Commerson, *mont* (Réunion) 25 C c
Cratère et Lac intérieur (I. Saint-Paul, Pôle Sud) 26 IV A a
Cratère (L,e) (Réunion) 25 D b
Cratère-Rouge, *mont* (Réunion) 25 D c
Crête, *île* (Mer Méditerranée) 4 F a
Crête (La) (Réunion) 25 C c
Creus, *cap* (Espagne) 3 E e
Creuse, *rivière* (France) 3 D c
Creuse, *rivière* (Réunion) 25 D a
Creusot (Le) (France) 3 F c
Creux-St-Paul, *riv.* (Réunion) 25 B a
Crevaux, *rivière* (Guyane fr.) 38 A
Crève-Cœur (Martinique) 37 C d
Crique Wane (Guyane holl.) 38 A b
Cristal, *monts* (Gabon) 21 B d
Croisic (Le) (France) 3 B c
Croix-Haute, *pointe* (Nouvelle-Calédonie) 39 A, D d
Croix-Rouge (Martinique) 37 B b
Crooked, *île* (Iles Bahama) 35 A d
Cross River, *riv.* (Nigeria) 34 A d e
Croy, *île* (I. Nuageuses, pôle Sud) 26 II A a
Crozet, *îles* (pôle Sud) 26 I
Crozier, *mont* (I. Kerguelen) 26 II C b
Cua Cam (Haiphong) 30 III
Cua Cam, *rivière* (Tonkin) 30 III
Cua Cuag Than (Cochinchine) 33 D d
Cua Dai (Cochinchine) 33 D c
Cua Dinh An (Cochinchine) 33 D d
Cua Lon (Cochinchine) 33 B e
Cua Rao (Annam) 31 A, E d
Cua Thanh In (Cochinchine) 33 D d
Cua Tieu (Cochinchine) 33 D c
Cubongo, *rivière* (Angola) 4 E f
Cuc Duong (Tonkin) 30 E c
Cu Chi (Cochinchine) 33 D c
Cuddalore (Inde) 28 I
Cu Hap (Annam) 31 A, G f
Cunène, *rivière* (Angola) 4 E f
Cuir-Salé, *pointe* (I. Kerguelen, pôle Sud) 26 II A a
Cûlao Cac (Cochinchine) 33 C e
Culao Cham (Annam) 31 B, D e
Culao Gueng (Cochinchine) 33 C c
Culao Ré, *île* (Mer de Chine) 31 B, E c
Cul-de-Sac (Grand-) (Guadel.) 36 C b
Cul-de-Sac (Petit-) (Guadel.) 36 C c
Cumana (Venezuela) 35 B e
Cumberland, *cap* (I. Espiritu-Santo, Nouvelles-Hébrides) 39 B, B b
Cunani (Brésil) 35 C f
Cung Son (Annam) 31 A, G f
Cuong Ha (Annam) 31 A G f
Cuong Lang (Tonkin) 30 D c
Cura (Venezuela) 35 B f
Curaçao (Petites-Antilles) 35 B e
Cure, *rivière* (France) 3 F c
Curravérupu (Karikal) 28 III
Cuyani, *riv.* (Guyane angl.) 35 B f
Cygnes, *baie* (I. Kerguelen) 26 II C c
Cyrénaïque, *région* (Libye) 4 F a
Cyrille (*montagne* de la Ouaqui) (Guyane française) 38 B d
Cyrille (*mt* Apihi) (Guyane fr.) 38 B d

D

Da (Haute-Volta) 27 D b
Da (Soudan français) 16 I i
Daapu, *marais* (Abyssinie) 27 B b
Daba (Tchad) 22 B f
Dabacceh (Abyssinie) 27 B f
Daba Daouâo (Somalie brit.) 27 D d
Dabaissima (Erythrée) 27 B a
Dabakala (Côte d'Ivoire) 15 E e
Dabala (Guinée française) 14 G c
Da Ban (Annam) 31 B, E d
Dabaran (Soudan français) 16 E I
Dabba (Côte fr. Somalis) 27 C c
Dabbol (Côte fr. Somalis) 27 C c
Dabola (Guinée française) 14 D c
Daboli (Erythrée) 27 C a
Dabou (Côte d'Ivoire) 15 E h
Dabou (Haute-Volta) 17 E d
Dabou (Libéria) 14 F f
Dabra (Tchad) 22 D g
Dacca (Bengale, Inde) 28 I
Dac Hien (Tonkin) 30 D c
Dachlet Keichi (Mauritanie) 13 C c
Dadaveram (Pondichéry) 28 II
Daddato (Côte fr. Somalis) 27 C b
Dadès, *oued* (Maroc) 10 E c
Dadiéssou (Côte d'Ivoire) 15 G h
Dadjo (Dahomey) 19 D e
Dadoma (Terr. de Tanganika) 4 G e
Daffare (Côte fr. Somalis) 27 B c
Dafila (Guinée française) 14 D e
Dafort (Mauritanie) 13 C f
Dafolokoura (Guinée fran.) 14 E c
Dagago (Abyssinie) 27 B f
Dagaha Hardan (Somalie brit.) 27 D e
Daba Hardani (Somalie brit.) 27 C e
Dagana (Sénégal) 13 B e
Dagaya (Niger) 18 G f
Dag Bachi, *lac* (E. D. L.) 34 C e
Dage Apeyême (Togo) 19 B f
Daghagha, *oued* (Tunisie) 9 D f
Dagobert, *riv.* (Guyane fr.) 38 B d
Daguala, *île* (I. Loyalty) 39 A, E c
Dagouédé, *saut.* (Guyane fr.) 38 A c
Dagui (Tchad) 22 D h
Dahamy (I. Mayotte) 25 III B c
Dahar el Hallalif, *dj.* (Oran) 6 B d
Dahar Nema, *falaise* (Soudan franç.) 12 *bis* G d
Dahar Ouabata, *falaise* (Soudan fr.) 12 *bis* G c d
Dahar Tichitt (Mauritanie) 13 E d
Dahar Tichill, *falaise* (Mauritanie) 12 *bis* F c
Dahiri (Côte d'Ivoire) 15 D h
Dahlak, *île* (Mer Rouge) 28 C c
Dahar Tichitt, *fal.* (Maur.) 12 *bis* F c
Dahr Safna (E. D. L.) 34 B c
Dahrsène, *oued* (Tunisie) 9 D f
Dai (Oubangui-Chari) 22 C h
Daia, *monts* (Oran) 6 C c
Daïa Aïcha (Terr. du Sud) 7 E e
Daïa Beggueur (Terr. du Sud) 7 E e
Daïa ben Ranet (Terr. du Sud) 7 E e
Daïa bou Kellala (Terr. du Sud) 7 E f
Daïa el Krelala (Oran) 6 C g
Daïa el Ghoul (Maroc) 10 I g
Daïa K. b. Mekki (Maroc) 10 C d
Daïa Magrounat (Terr. du Sud) 7 E e
Daïa Méhari (Terr. du Sud) 7 E e
Daïa M'ta Allah (Terr. du Sud) 7 E e
Daïa Ouargla (Terr. du Sud) 7 E e
Daïas, *région* (Oran) 6 B d
Daïa Seriga (Terr. du Sud) 7 E e
Daïa Disserssef (Oran) 6 C e
Dai Boc (Tonkin) 30 C c
Daildicoma (Côte fr. Somalis) 27 C b
Dai Loc (Annam) 31 B, E c
Daimali (Côte fr. Somalis) 27 B b
Dai My (Cochinchine) 33 D e
Dai Nai (Annam) 31 A, G e
Dai Ngai (Cochinchine) 33 D d
Dainiba (Côte d'Ivoire) 15 F f
Dai Phu (Annam) 31 B, E e
Dai Thi (Tonkin) 30 D b
Daka, *mont* (Côte fr. Somalis) 27 B
Dakai (Cochinchine) 33 E b
Dakala (Niger) 18 B e
Dakar (Sénégal) 13 A f
Dakariandougou (Côte d'Ivoire) 15 E
Da Ka Ta (Laos) 31 A, A c
Dakatch (Tchad) 22 D g
Dak Chuc (Laos) 31 B, C c
Dakélé, *mont* (C. d'Ivoire) 12 *bis* G h
Dakin, *baie* (I. Lifou, I. Loyalty) 39 A, F c
Dakiri (Haute-Volta) 17 F b
Dako (Togo) 19 C d
Dakonta, *région* (Guinée fr.) 14 A e
Dakounssa Guida (Niger) 18 E f
Dak Se Y (Laos) 31 B, C d
Dalaba (Guinée française) 14 C c
Dalabané (Guinée française) 14 F e
Daladig (Guinée française) 14 F d
Dalafouiani (Guinée française) 14 E c
Dalagnayel (Guinée franç.) 14 C b
Dalamban, *pic* (Guinée fr.) 12 *bis* F g
Dalat (Annam) 31 B, D g
Dalbalti, *mont* (Abyssinie) 27 B b
Daline (Turquie) 34 H a
Dallah (Soudan français) 16 K g
Dallai (Côte fr. Somalis) 27 C c
Dallai, *gorges* (Côte fr. Somalis) 27 D c
Dallol Bosso (Niger) 18 B f
Dallol Bosso, *riv.* (Niger) 12 *bis* L e f
Dallol Fogha, *riv.* (Niger) 12 *bis* L f
Dallol Maoura (Niger) 18 B f
Dallol Maouri, *riv.* (Niger) 12 *bis* L f
Dalmatte (Alger) 7 C b
Dalmi (Tchad) 22 D f
Dalo (Haute-Volta) 17 D d
Dalo (Moyen-Congo) 21 E d
Daloa (Côte d'Ivoire) 15 C g
Da Loi Nam (Yunnan) 30 A b
Dalonia (Guinée française) 14 C d
Dalou (Erythrée) 27 C a
Daltenga (Haute-Volta) 17 F c
Dam (Dahomey) 19 D d
Damanlan (Sénégal) 13 C g
Damara (Oubangui-Chari) 22 D j
Damari (Niger) 17 I b
Damaro (Guinée française) 14 G d
Damas (E. D. L.) 34 C e
Damayo (Niger) 18 C e
Dambelé (Guinée française) 14 C D b
Damberta (Nigéria) 18 E f
Dame-Jeanne, *saut* (Guinée fr.) 38 B c
Damerghou, *région* (Niger) 12 *bis* O e
Dames, *passe* (Guadeloupe) 36 C e
Damesne (Oran) 6 C b
Dam Ha (Tonkin) 30 F c
Damdek (Cambodge) 32 C b
Damiette (Alger) 7 C b
Damiette (Egypte) 4 G a
Damma, *mont* (Haute-Volta) 12 *bis* I f
Damnak (Cambodge) 32 C d
Damnak Kong Pream (Camb.) 32 C c
Dâmnach Krauch (Cambodge) 32 B c
Damoga (Oubangui-Chari) 22 D i
Damou (I. Moheli) 25 II B c
Damous, *oued* (Alger) 7 B b
Dampa (Haute-Volta) 17 C d
Damraon (Tchad) 22 C g
Damrémont (Constantine) 8 E b
Damtar (Tchad) 22 C g
Dam Thuy (Annam) 31 A, G f
Danan (Côte fr. Somalis) 27 C d
Danané (Côte d'Ivoire) 15 A f
Da Nang (Tonkin) 30 D c
Danangoro (Côte d'Ivoire) 15 D f
Danba (Libéria) 14 D e
Dancali ou Affar, *région* (Côte française des Somalis) 27 B à D, a b
Dandandiori (Niger) 17 H b
Dandoko (Soudan français) 16 B j
Dandougou (Côte d'Ivoire) 15 D e
Dandun (Guinée portug.) 14 B d
Dangbo (Dahomey) 19 D g
Dangereux, *saut* (Brésil) 38 D e
Dang Kombet (Cambodge) 32 D b
Dangreck, *monts* (Cambodge) 32 C D a
Danhana (Haute-Volta) 17 D e
Danighé (Dahomey) 19 D g
Dankia (Annam) 31 B, D g
Dannaba, *mont* (Abyssinie) 27 A b
Dano (Haute-Volta) 17 C d
Da Noi, *mont* (Tonkin) 30 C b
Danornni, *riv.* (Côte d'Iv.) 12 *bis* G h
Dantaré (Guinée française) 14 D b
Dan Thuong (Tonkin) 30 D c
Dantoma (Erythrée) 27 B a
Dantyo (Togo) 19 C c
Danube, *fleuve* (Allemagne) 3 H b
Daos, *îles* (Nouv.-Caléd.) 39 A, B b
Dao Su (Tonkin) 30 E c
Daouaia, *djebel* (Tunisie) 9 C e
Daouailcka (Abyssinie) 27 B c
Daouali (Côte fr. Somalis) 27 C d
Daouali (Somalie britannique) 27 E e
Daouda (Alger) 7 C b
Daouenieh (Côte fr. Somalis) 27 C d
Da Ouli, *riv.* (Annam) 31 B, C g
Daoumadougou (Côte d'Ivoire) 15 B e
Daoumbel (Nigéria) 18 E f
Daouna, *lacs* (In. du Niger) 12 *bis* Daoura (Hamada de la) (Maroc) 10 H g
Daoya (Togo) 19 C f
Dap (Laos) 31 B, C c
Dapalgo (Haute-Volta) 17 E c
Dapango (Togo) 19 B e
Dapani, *pointe* (I. Mayotte) 25 III B c
Dap Cau (Tonkin) 30 E c
Dara (Guinée française) 14 C b
Dara (Mauritanie) 13 A e
Dara (Soudan anglo-égyptien) 22 G f
Daraga (E. D. L.) 34 C e
Daraina (Madagascar) 24 D b
D. Ait Rouddi (Maroc) 10 E d
Darakolondougou (Côte d'Ivoire) 15 E e
Daralabé (Guinée française) 14 C b
Daravé (Togo) 19 C g
D. bel Hamri (Maroc) 10 F b

D. bel Ouar (Tunisie) 9 D b
Darb es Sim (E. D. L.) 34 B e
D. b. Ahmida (Maroc) 10 C d
D. bou Arounba (Maroc) 10 I b
D. b. Azza (Maroc) 10 D c
D. bou Naga (Maroc) 10 D d
D. b. Zohra (Maroc) 10 C c
D. Caïd Allal (Maroc) 10 H b
D. Chabanne (Tunisie) 9 D b
D. Chafaï (Maroc) 10 D d
D. Cheikh Moham. Fadel (Mauritanie) 13 D c
D. Cheikh Salah (Maroc) 10 C d
D. Chetaouna (Maroc) 10 F b
Dardyas (Tunisie) 9 C a
D. ed Dou (Maroc) 10 C c
D. el Boussoni (Maroc) 10 C d
D. el Ech (Tchad) 22 E g
D. el Guezouli (Maroc) 10 D c
D. el Hachmi (Maroc) 10 B e
D. el Hachmi b. Toumi (Maroc) 10 C c
D. el Kouch (Maroc) 10 C d
D. El Kouti, *rég.* (Oub.-Chari) 22 E h
D. el Maïder (Maroc) 10 G f
D. es Salam (Terr. Tanganika) 4 H e
D. Es Salam (Soudan fr.) 26 J g
D. el Trial (Maroc) 10 C c
D. Fassis (Maroc) 10 E d
Dar Four (Soudan ang.-ég.) 22 F G f
D. Freita (Maroc) 10 D e
Dargol (Niger) 10 H b
Dargot M[ares], *riv.* (Niger) 17 G a
D. Gueddar (Maroc) 10 F b
Dar Guiraz, *rég.* (Soud. a.-ég.) 22 F e
Darhal (Mésopotamie) 34 J b
Daridou (Côte d'Ivoire) 13 C h
Daringuim (Haute-Volta) 17 D c
Darjiling (Inde) 28 G b
D. K[d] Bachir (Maroc) 10 C e
D. K[d] b. Yaïch (Maroc) 10 C e
D. K[d] el Glaoui Azilal (Maroc) 10 e
D. K[d] el Glaoui (Marrakech, Maroc) 10 D e
D. K[d] el Mtougui (Maroc) 10 B e
D. K. S[t] b. Fenzi (Maroc) 10 B e
Dariac (Annam) 31 B, D f
Darling, *rivière* (Australie) 26 o
Darmachia (Erythrée) 27 C a
Darmalé (Erythrée) 27 B a
D. Miloudi (Maroc) 10 D c
D. M[d] el Mansour (Maroc) 10 E b
Darmoun, *djebel* (Constantine) 8 E d
Darmstadt (Allemagne) 3 H b
D. O[ud] Ahmed (Maroc) 10 H b
Darou (Guinée française) 14 D a
D. O[ud] Bouida (Maroc) 10 A b
D. Ould Zidouh (Maroc) 10 E d
Daroupara (Dahomey) 19 E d
Darri (Guinée française) 14 B d
D. Rounga, *région* (Tchad) 22 E F g h
Dasbio (Côte fr. Somalis) 27 C d
Darshira (Constantine) 8 B b
D. S[t] Aïssa (Maroc) 10 B d
D. S[t] Lansène b. Khlik (Maroc) 10 B e
D. S[t] M[d] Feddel (Maroc) 10 F b
D. Sila, *région* (Tchad) 22 E f
D. Slimane (Maroc) 10 H b
Darshira (Constantine) 7 E c
Dassa Zoumé (Dahomey) 19 D f
Dassari (Dahomey) 19 C c
Dassouri (Oualiigouya, Haute-Volta) 17 D b
Dassouri (Ouagadougou, Hsute-Volta) 17 E c
Datagoura, *rég.* (Côte f. Som.) 27 B c d
Dât Do (Cochinchine) 33 E c
Dât Do (Tonkin) 30 C b
Datélé (Erythrée) 27 C a
Dato (Soudan français) 16 C I
Daton (Sénégal) 13 B g
Datori (Dahomey) 19 B c
Datoroum (Côte fr. Somalis) 27 C e
Datta Garaou (Côte fr. Som.) 27 D a
Daud (Soudan anglo-égypt.) 22 G e
Daung (Cambodge) 32 D b
Dauphin, *île* ou île Dioxne (I. Espiritu-Santo) 39 B, C c
Dauphin, *cap* (I. Kerguelen) 26 II B c
Dauphine, *île* (I. Swain, pôle Sud) 26 II B a
Daura (Nigéria) 18 E f
Dausay, *cap* (I. Lifou, I. Loyalty) 39 A, F c
Davié (Togo) 19 C g
Davis, *mer* (Régions antarctiques) 26 k
Davo, *rivière* (Côte d'Ivoire) 13 C h
Davout (Constantine) 8 B b
Davoust, *mont* (Nigéria) 12 *bis* M g
Dax (France) 3 C e
Dayman, *îles* (I. Kerguelen) 26 II C a
Daz Dagh (Turquie) 34 C b
D. Bia (Annam) 31 B, D c
D. Bla (Laos) 31 B, C c
D. Blhan (Cochinchine) 33 E b
D. Bok (Annam) 31 B, C c
D. Dani Diel, *riv.* (Cambodge) 32 F e
D. Deur, *rivière* (Cambodge) 32 E e
Dé, *rivière* (Côte d'Ivoire) 15 C f
De Aar (A. A. A.) 4 F h.
Desdy (Côte d'Ivoire) 15 B f
Debabcha (Tunisie) 8 F e
Debachen (Côte fr. Somalis) 27 C e
Debar, *djebel* (Constantine) 8 E b
Debba Habé (Nigéria) 23 B b
Debdeba, *oued* (Oran) 7 C d
Debdel bou Dahar (Oran) 6 D c
Debdou (Maroc) 10 I c
Débéla (Bougouni, Soudan fr.) 16 F I
Débéla (Koutiala, Soudan fr.) 16 H j
Débélé, *rivière* (Guinée franç.) 14 E b
Debeney (I. Mayotte) 25 III B b
Debeney, *anse* (I. Mayotte) 25 III B c
Debeney, *pic* (I. Mayotte) 25 III B b
Débéré (Haute-Volta) 17 E a
Debi (Sénégal) 13 A e
Debila (Constantine) 8 E e
Débo, *lac* (Soudan franç.) 16 I g
Debrousseville (Oran) 6 C b
Decazeville (France) 3 E d
Déception, *île*, ou Moso ou Verao (I. Vaté, Nouv.-Hébrides) 39 B, III
Déception, *île*, ou Moso ou Verao (I. Vaté, Nouv.-Hébrides) 39 B, D e
D[rs] Abd[h] b. Jabeur (Maroc) 10 E d
D[rs] Aïcha (Alger) 8 B e
D[rs] A. Raho (Maroc) 10 F e
D[rs] Beggueur (Alger) 8 B e
D[rs] Ben Ranet (Alger) 8 B e
D[rs] bou Kellala (Alger) 8 B f
D[rs] Magrounat (Alger) 8 B e
D[rs] Méhari (Alger) 8 B e
D[rs] M'ta Allah (Alger) 8 B e
D[rs] Ouargla (Alger) 8 B e
D[rs] O[d] Abdoun (Maroc) 10 E d
D[rs] O[d] Kerda (Maroc) 10 E c
D[rs] Seriga (Alger) 8 B e
D[rs] Zekkara (Maroc) 10 E c
Déclsion (Guyane française) 38 B b
Décou Décou, *montagne* (Guyane fr.) 38 B c
Deddaha (Côte fr. Somalis) 27 C c
Dédet 34 E b
Dedji (Sénégal) 13 C f
Dedougou (Haute-Volta) 17 C c
Def, *djebel* (Constantine) 8 F e
Defirou (Niger) 18 H b
Defdouf, *tribu* (Sud-Algérien) 7 D e
Deflotte, *cap* (I. Lifou, I. Loyalty) 39 A, F d
Defterda 34 C b
Defterdar (Tunisie) 34 F a
Degache (Tunisie) 9 B e
Degah (Oran) 6 C f
Deglen (Oran) 6 B c
Dégrad (M[t] Outiriou, S. E., Guyane franç.) 38 C d
Dégrad (M[t] Outiriou N., Guyane fr.) 38 D b
Dégrad des Cannes (Guyane fr., Ile de Cayenne) 38 D b
Dégrad Franconie (Guyane fr.) 38 B b
Dégrad Pierrette (Guyane fr.) 38 C d
Dégrad Stoupan (Guyane fr., Ile de Cayenne) 38 D b
Dehane (Cameroun) 23 B f
Dehibat (Tunisie) 9 D f
Dehibat, *oued* (Tunisie) 9 D f
Deimolé (Côte fr. Somalis) 27 C c
Deim Zubeïn (Soudan anglo-égyptien) 22 H h
Deir Atiye (E. D. L.) 34 C d
Deir-i-Chenul (E. D. L.) 34 C c
Deeir-Hafir (E. D. L.) 34 D b
Deir el Kamat (E. D. L.) 34 B e
Deir Mar Ibrahim (Turquie) 34 H a
Deir ez Zor (E. D. L.) 34 G e
Deirel Ahmar (E. D. L.) 34 C d
Déjeuner (*îlet* à) (Réunion) 25 B a
Dekcala (Nigéria) 19 E c
Dékali (Tchad) 22 E g
Dekoua (Oubangui-Chari) 22 D i
De Langle, *pointe* (I. de Kerguelen) 26 II C a
Delaoui Kuara (Turquie) 34 H a
Delbi (Sénégal) 13 B f
Delcassé, *mont* (Dahomey) 12 *bis* L h
Delhi (Inde) 28 F b
Délébé (Soudan anglo-égypt.) 22 F f
Delga (Haute-Volta) 17 D a
Delgado, *cap* (A. O. P.) 4 H f
Deli (Sumatra) 28 H d
Délices (Guyane française) 38 B c
Dellys (Alger) 7 D b
Deloune, *mont* (Annam) 31 B, D g
Del Rey, rivière (Nigéria) 23 A e
Dem, *mont* (Cameroun) 23 D f
Demavend, *mont* (Perse) 28 D a
Demba Seidi (Guinée fr.) 14 A b
Dembeni (Grande-Comore) 25 II A b
Demerera, *riv.* (Guyane ang.) 35 C f
Demesa (Cameroun) 23 C e
Demirek (E. D. L.) 34 C b
Demnat (Maroc) 10 D e
Demoka (Madagascar) 24 B e
Demon (Côte de l'Or) 17 G f
Demon (Togo britannnique) 19 B d
Dem Tanga, *mont* (Hte-Volga) 12 *bis* J g
Denader (Mauritanie) 13 E b
Den Cat (Tonkin) 30 E b
Dendali, *mont* (Guinée fr.) 12 *bis* D g
Dendé (Congo belge) 21 E b
Deneile (La Martinique) 37 B b
Denevel, *pointe* (N.-Calléd.) 39 A, II
Denfina (Soudan français) 16 F I
Deng, *mont* (Cambodge) 32 C b
Dengdeng (Cameroun) 23 C e
Dengi (Nigéria) 18 C f
Denguié (Gabon) 21 B e
Denguéra (Côte d'Ivoire) 15 F h
Denia (Haute-Volta) 17 D b
Denis (Gabon) 21 A d
Denise, *source* (La Réunion) 25 B a
Dent du Tigre, *mont* (Annam) 31 B, C b
Dentilla (Guinée française) 14 E b
Déo, *rivière* (Cameroun) 23 C e
Déoua (Niger) 18 G f
Déoué (Niger) 18 C e
Depiadou (Côte d'Ivoire) 13 C I
Dépôt-Lézard (Guyane fr.) 38 B c
Depui, *pic* (Côte fr. Somalis) 27 C d
Déraa (E. D. L.) 34 C f
Derbent (Asie Mineure) 28 C
Derchelle (Côte fr. Somalis) 27 C c
Derdj (Tripolitaine) 11 L c
Der Eloua (Côte fr. Somalis) 27 D a
Déréouitan (Côte d'Ivoire) 15 F d
Deresna (Tchad) 22 D g
Derik (Turquie) 34 G a
Derkak (E. D. L.) 34 D b
Derkouch (E. D. L.) 34 C c
Dernaïa (Tunisie) 9 B c
Déroute (*passage* de la) (France) 3 C b
Der Stiba (E. D. L.) 34 D b
Der Zendik (Turquie) 34 H a
Desaix (Alger) 7 C b
Desaix, *fort* (La Martinique) 37 B c
Désappointement, *île*, ou Napouka (I. Tuamotou) 40 IV H d
Desbassyns (La Réunion) 25 C a
Descartes (Oran) 6 B c
Desert (Martinique) 37 C d
Désert (La Réunion) 25 C a
Désert (*pointe* du) (La Guad.) 36 F c
Désert Lybique (Egypte-Libye) 4 F b
Des Grottes (Martinique) 37 C d
Deshayes (Guadeloupe) 36 B c
Deshayes, *anse* (Guadeloupe) 36 B c
Désirade, *île* (Guadeloupe) 36 F c
Désirade (la), *placer* (Guyane française) 38 B c
Desmartinières (La Martinique) 37 C c
Despointes, *port* (N.-Calléd.) 39 A, II
Desportes (Martinique) 37 C d
Dessémé (Côte d'Ivoire) 15 B e
Destero (Santa Catharina, Brésil) 26 E
Deua (Cambodge) 32 E b
Deunguele (Turquie) 34 C a
Deurdeur, *oued* (Alger) 7 C b
Deux Choux (La Martinique) 37 B b
Deux Flots (Les) (Ile de Cayenne) 38 D b
Deux Fromagers (Guyane fr.) 38 B c
Deux Groupes ou île Marokaou (A. Touamottou) 40 IV G f
Deux Mamelles, *pitons* (Guadeloupe) 36 B c
Deux Mamelles, *mont* (Réunion) 25 C b
Deux Monts (Ll. Masato) 39 B, D e
Devé Dagui (E. D. L.) 34 C c
Deverd, *cap* (NN.-Calédonie) 39 A, C c
Deverd, *passe* ((N.-Calédon.) 39 A, C c
Devil, *pointe* (I. Vaté, Nouvelles-Hébrides) 39 B, D e
Devil, *pointe* (II. Vaté) 39 B, III
Dey Dom (Siamn) 32 A c
D. Glum (Cochinchine) 33 D b
Dhalheo (Côte fr. Somalis) 27 B c
Dhalheou (Côte fr. Somalis) 27 B b
Dhâ Liew (Siamn) 32 A c
Dhan Naoung Kum (Laos) 31 B, B b
Dhar Adrar, *maonts* (Maurit.) 13 C c
Dhâ Rûang (Siiam) 31 A b
Dhmay (Camboodge) 32 A b
Dhoha (Côte fr.franç. Somalis) 27 B c
D. Hoyt (Cochinchine) 33 E a
Dhrai Ton (Canmbodge) 32 A b
Dhung Khreng (Siam) 32 A b
Dhung So (Cammbodge) 32 B b
D. H. (Haute-Volta) 17 C b
Diabakagna (Guinée française) 14 E c
Diable (*cap* au) (I. S[t]-Pierre) 35 I D e
Diable (*île* du) ((Guyane franç.) 38 C b
Diable, *îles* (Côte fr. Somalis) 27 C c
Diable (*Mont* ddu) (Guyane fr.) 38 C b
Diable (*pointe* du) (Martin.) 37 C b
Diabo (Togo) 129 B e
Dialo, *mont* (CCôte de l'Or) 12 *bis* I i
Diadème, *mont* (I. Tahiti) 40 VI
Diafany (Tchad!) 22 D f
Diafrahe (Souddan français) 16 I h
Diafouna (Guinaée française) 14 D b
Diaga (Sénégal)) 13 B f
Diago (Soudan français) 16 E j
Diaguilla (Hautee-Volta) 17 E b
Diahen Dakar ((Sénégal) 13 B f
Diahot, *riv.* (N.-Calédonie) 39 A, C e
Diahot (Le) (NI.-Calédonie) 39 A, C c
Diaka (*marigot* de) (In. du Niger) 12 *bis*
Diakhao (Sénégral) 13 A f
Diala (Soudan français) 16 D h
Diala (*aiguille* dle) (Soudan fr.) 12 *bis* E f
Dialakoro (Soudlan français) 16 F i
Dialakoro-Kouraink (Guinée fr.) 14 F d
Dialakoto (Sénégal) 13 C g
Dialoubé (Sénégal) 13 C f
Diamaïra, *mont* (Guinée f.) 12 *bis* F i
Diamankro (Côte d'Ivoire) 15 E f
Diamant (La Guadeloupe) 36 D c
Diamant (Le) (Martinique) 37 B d
Diamant (*fort* du) (I. de Cayenne) 38 D b
Diamant, *roche* (Guy. franç.) 38 C b
Diamant (*grandæ anse* du) (La Martinique) 37 B d
Diamant (*morne* du) (La Martinique) 37 B d
Diamant (*pointe* du) (Saint-Pierre) 35 I D f
Diamant (*rocher* du) (La Martinique) 37 B d
Diamban (Guinée française) 14 F h
Diambarakrou (Côte d'Ivoire) 15 F g
Diambour (Sénégal) 13 B g
Diambour, *région* (Sénégal) 13 A B f
Diamdé (Togo) 19 B d
Diamona (Guinée française) 14 F c
Diamond, *baie* (I. Epi) 39 B, D d
Diamond, *passe* (I. Espiritu-Santo), 39 B, C c
Diamond Harbour (Chandern.) 28 IV
Diamoni, *mont* (Haute-Volta) 12 *bis* K f
Diamou (Soudan français) 16 B h
Di An (Cochinchine) 33 D c
Diana (Constantine) 8 D c
Diangolo (Guinée française) 14 C c
Diangounté (Soudan français) 16 D h
Diani, *rivière* (Guinée franç.) 14 F e
Diani ou Saint-Paul, *rivière* (Libéria) 14 E F f
Diansora (Haute-Volta) 17 A d
Dianveli (Soudan français) 16 G h
Diao (Sénégal) 13 B g
Diaoudi (Libéria) 15 A h
Diapaga (Haute-Volta) 17 H c
Diarasguella (Guinée française) 14 F e
Diarakoro (Haute-Volta) 17 C e
Diarbékir (Turquie d'Asie) 28 C a
Diari (Côte de l'Or) 17 F f
Diaroumé (Sénégal) 13 B g
Diarradou (Guinée française) 14 F e
Diassardou (Guinée française) 14 E d
Diassodougou (Guinée franç.) 14 G d
Dib (*oued* de) (Oran) 6 C e
Dibamba, *riv.* (Bouch. du Cameroun) 23 B a
Diban (Soudan français) 16 F k
Dibella (Niger) 18 G d
Diberi (Guinée française) 14 A c
Dibi (Côte d'Ivoire) 15 F h
Dibi (Cameroun) 23 C d
Dibilou (Haute-Volta) 17 F b
Dibin (Transjordanie) 34 C f
Dibiss (Soudan anglo-égypt.) 22 G f
Dibou (Côte d'Ivoire) 15 D h
Dick's Head (Colon. du Kenia) 4 H e
Diddo (Erythrée) 27 B a
Didier (Terr. du Sud-Algérien) 11 K f
Diderot (Oran) 6 E b
Didhalou (Côte fr. Somalis) 27 B b
Didi, *pic* (Guinée fr.) 12 *bis* F g
Didier (La Martinique) 37 B c
Didimatey, *mont* (Côte fr. Som.) 27 B e
Didy (Madagascar) 24 D e
Die (France) 3 F d
Dié, *monts* (Guinée franç.) 12 *bis* F h
Diébougou (Haute-Volta) 17 C e
Diéfoula (Haute-Volta) 17 B e
Diego-Suarez (Madagascar) 24 D b
Diego-Suarez, *baie* (Madagasc.) 24 D b
Diélé (Moyen-Congo) 21 D e
Diéli (Soudan frnançais) 16 H i
Diema (Soudan ifrançais) 16 E h
Diember (Tchad)) 22 C g
Diember, *mont* (Tchad) 22 C g
Diembéring (Sénégal) 13 A g
Diembessedougou ; (C. d'Ivoire) 15 E f
Diémédougou (Côôte d'Ivoire) 15 C e
Diéménékoura (SSoudan franç.) 16 E h
Diêm Her (Tonkkin) 30 E c
Diem Hô (Tonkiin) 30 E d
Diem Truong (Aannam) 31 B, D b
Dien Bien Phu (Tonkin) 30 B c
Dienné Maréna (Guinée fr.) 14 F c
Dienoudialla (Sénégal) 13 C g
Dien Thuan (Annam) 31 B, E f
Dieppe (France) 3 D b
Diérépnni (Togo britannique) 19 B c
Dietoulou, *région* (Guinée fr.) 14 G c
Diffa (Niger) 18 G f
Digby, *cap* (I. Kerguelen) 26 II E b
Diggueré (Niger) 18 H c
Digne (France) 3 G d
Dignyo (Soudan anglo-égypt.) 22 F f
Digoin (France) 3 E c
Digue (La) (Martinique) 37 C e
Diguila (Guinée française) 14 D e
Dijon (France) 3 F c
Dikkel (Mauritanie) 13 C d
Dikkil, *mont* (Côte fr. Somalis) 27 B d
Di Kiya (Guinée française) 14 A e
Dikoa (Nigéria) 23 C a
Dikoudou (Gabon) 21 B f
Dikodougou (Côte d'Ivoire) 15 D d
Diley (Somalie britannnique) 27 D d
Dili (E. D. L.) 34 C f
Dillon (Martinique) 37 B e
Dillon, *baie* (I. Erromango, Nouvelles-Hébrides) 39 B, D f
Dilolo (Congo belge) 4 F f
Dilolo, *lac* (Angola) 4 F f
Dima (Haute-Volta) 17 B c
Dimalatong, *mont* (Libéria) 12 *bis* F i
Dimar (Sénégal) 13 B e
Dimba (Oubangui-Chari) 22 F i
Dimbar, *mont* (Côte fr. Somalis) 27 B c
Dimbaya (Oubangui-Chari) 22 C i
Dimbokro (Côte d'Ivoire) 15 E g
Dimi (Tchad) 22 E c
Dimolo (Haute-Volta) 17 C e
Dina (Tchad) 22 D g
Dinajpour (Chandernagor) 28 IV
Dinan (France) 3 B b
Dinand (*anse* à) (St-Pierre) 31 I D e
Dinangourou (Soudan fr.) 16 K h
Dinant (Belgique) 3 F a
Dinard (France) 3 B b
Din Bêng (Siam) 32 A c
Dinguira (Soudan fr.) 16 B h
Dinguira K[ss], *mont* (Soudan franç.) 12 *bis* E e
Dinguiraye (Guinée fr.) 14 E b
Dinh Buong, *mont* (Annam) 31 B, E d
Dinh Ca (Tonkin) 30 E c
Dinh Cao (Tonkin) 30 E d
Dinh Cu (Tonkin) 30 D d
Dinh Hoa (Cochinchine) 33 C c
Dinh Lap (Tonkin) 30 F c
Dinh Môn (Cochinchine) 33 C d
Dinh To, *mont* (Laos) 31 A, F e
Dinkasso, *région* (Haute-Volta) 17 B d
Din Odu (Annam) 32 B, D c
Diogoré (Haute-Volta) 17 D b
Diogoutourou (Sénégal) 13 C f
Diogueromel, *mont* (Soudan français) 12 *bis* F f
Dioka (Soudan français) 16 C h
Dioliba ou Niger, *fleuve* (Guinée fr.) 14 E à G b à d
Diolomiteba, *mont* (Soudan français) 12 *bis* F f
Dion, *rivière* (Guinée fr.) 14 G c d c
Diongo (Haute-Volta) 17 E b
Diongoï (Fallou) (Soudan fr.) 16 E h
Diongoï (Nioro) (Soudan fr.) 16 D h
Diongore (Niger) 17 I b c
Dionkala (Soudan français) 16 F j
Dioraye (Sénégal) 13 B e
Diorbivel (Sénégal) 13 C e
Diorolé (Côte d'Ivoire) 15 C f
Diorodougou (Côte d'Ivoire) 15 B f
Diosne ou Dauphin, *île* (I. Espiritu-Santo, Nouv.-Hébrides) 39 B, C c
Dioumi, *mont* (Soudan fr.) 12 *bis* F f
Diou ou Diougou, *riv.* (Côte d'Ivoire) 15 A f g
Diougou ou Diou, *riv.* (Côte d'Ivoire) 15 A f g
Dioulabagra (Guinée française) 14 D a
Dioulafoudou (Soudan fr.) 16 E k
Dioulatiédougou (Côte d'Ivoire) 15 B d
Diouléba (Soudan français) 16 C i
Diouloulou (Sénégal) 13 A g
Diouma (Oubangui-Chari) 22 D j
Diouma, *région* (Guinée fr.) 14 F b
Dioumansana (Soudan français) 16 F j
Dioumanténé (Soudan français) 16 H i
Dioumbo (Tchad) 22 E f
Dioundiou (Tchad) 22 F d
Dioundiou (Niger) 18 B f
Diougani (Soudan français) 16 K h
Diounko (Guinée française) 14 F a
Dioura (Soudan français) 16 H h
Diourbel (Sénégal) 13 A f
Diouroum (Haute-Volta) 17 C b
Dip, *pointe* (I. Ambrym, Nouvelles-Hébrides) 39 B, C d
Dipienga (Haute-Volta) 17 G b
Dira (*Lac*), *mont* (Alger) 7 D b
Diré (Tchad) 22 B e
Diredaou (Abyssinie) 4 H d
Direkli Dagh (Turquie) 34 E a
Dirki (Tchad) 18 I a
Dirkou (Niger) 18 G c
Dishi (E. D. L.) 34 E c
Ditam (Cameroun) 23 B e
Ditchou Kah Doun (Chine) 28 H a
Ditinn (Guinée française) 14 C c
Disky (Mauritanie) 13 C e
Diu (Guzerate, Inde) 28 I
Divanié (Gabon) 21 C f
Dives, *baie* (I. Banks, Nouvelles-Hébrides) 39 B, C a
Divo ou Boudougou (Côte d'Ivoire) 15 D h
Divon, *rivière* (Réunion) 25 A b
Dix-Septième-Saut (Brésil) 38 D e
Dizac (Martinique) 37 B d
Dja, rivière (Cameroun) 23 C f
Djabataoré (Togo) 19 B e
Djadé (E. D. L.) 34 E b
Djadjidouna (Niger) 18 E e
Djado (Libye) 4 E a
Djado (Niger) 18 G b
Djado, *montagne* (Niger) 18 G b
Djafer Mansour (Syrie) 34 D c
Djaguluga (Côte de l'Or) 17 F e
Djahfa, *djebel* (Constantine) 8 E e
Djaifa, *djebel* (Alger) 7 B c
Djalalbo (Niger) 18 F e
Djalelo (Somalie) 27 C e
Djalo (Libye) 4 F b
Djalokou (Dahomey) 19 C f
Djama (Constantine) 8 D e
Djambala (Moyen-Congo) 21 D f
Djambani (Moyen-Congo) 21 D f
Djan, *djebel* (Côte fr. Somalis) 27 D b
Djaouad (Soudan anglo-égypt.) 22 F e
Djara (Tunisie) 9 D e
Djaret (el), *oued* (T. S. A.) 11 H e
Djeïdel (E. D. L.) 34 C e
Djebadié (E. D. L.) 34 C d
Djebail (E. D. L.) 34 B d
Djebala (Maroc) 10 F a
Djebe, *plaine* (Syrie) 34 B c
Djebel, *île* (Erythrée) 27 C a
Djebel Druze (Gouvern.) (E. D. L.) 34 C D f
Djebel Druze, *monts* (E. D. L.) 34 C f
Djebel i Béréket (Turquie) 34 C a
Djebel Tebaga (Tunisie) 9 C e
Djebia (Niger) 18 A f
Djebibina (Tunisie) 9 D b
Djebiga (Haute-Volta) 17 G d
Djebiniana (Tunisie) 9 D c
Djebié (E. D. L.) 34 B c
Djebloul Gaeul (E. D. L.) 34 D b
Djebrin (E. D. L.) 34 D b
Djedaïd (Maroc) 10 H g
Djedida (Oran) 6 B f
Djedide (E. D. L.) 34 C d
Djedidi, *djebel* (Tunisie) 9 D b
Djeffa (Syrie) 34 F d
Djé Gando (Togo) 19 B c
Djelhane (Turquie) 34 B b
Djelhane, *fleuve* (Turquie) 34 C a
Djéké na Batolo (M.-Congo) 21 E d
Djel, *plaine* (Maroc) 10 H b
Djeldick (Côte fr. Somalis) 27 C d
Djelfa (Terr. Sud-Algérien) 7 D d
Djellal (Constantine) 8 D d
Djellalib, *djebel* (Constantine) 10 I d
Djellal Rharbi, *dj.* (T. Sud-Alg.) 7 D d
Djellib, *oued* (Constantine) 8 E d
Djema (Oubangui-Chari) 22 G i
Djemené (Tchad) 22 C f
Djemila (Constantine) 8 C b
Djemma, *oued* (Constantine) 8 C b
Djemmal (Tunisie) 9 D e
Djenna (Tunisie) 9 C e
Djenan, *oued* (Alger) 7 D e
Djenane, *falaise* (Soudan fr.) 12 *bis* J e
Djenane ed Dar (Oran) 6 B e
Djendjen, *oued* (Constantine) 8 C b
Djeneien bou Rezez (Oran) 6 C e
Djenin (Palestine) 34 B f
Djenne (Soudan français) 16 I i
Djennou, *mont* (Soudan anglo-égyptien) 22 F f
Djenoudi (E. D. L.) 34 C c
Djen Sanh (Annam) 31 B, C b
Djéoul (Sénégal) 13 B e
Djérablous (E. D. L.) 34 E b
Djéraboub (Libye) 4 F b
Djeradou (Tunisie) 9 D b
Djerba, *île* (Tunisie) 9 D e
Djerch, *oued* (Constantine) 8 E d
Djerem (Sanaga), *riv.* (Camer.) 23 C d
Djerenna (Guinée française) 14 C c
Djereponi (Côte de l'Or) 17 G e
Djerfettrar, *djebel* (Oran) 6 C c
Djeribé, *djebel* (E. D. L.) 34 H b
Djerid (Tunisie) 9 A e
Djerissa, *djebel* (Tunisie) 9 B c
Djéroud (E. D. L.) 34 C e
Djeurf (Constantine) 8 E d
Djezireh, *région* (E. D. L.) 34 G b
Djezireh ibn Omar (Turquie) 34 H a
Djeziret Dhil Kaus (Erythrée) 27 C a
Djerrage (E. D. L.) 34 D e
Djezzine (E. D. L.) 34 B e
Dj. es Zumle, *djebel* (Transjordanie) 34 C f
Dji, *rivière* (Oubangui-Chari) 22 F i
Djiba (Haute-Volta) 17 E d
Djibasso (Haute-Volta) 17 B b
Djibissa, *djebel* (E. D. L.) 34 G b
Djibo (Haute-Volta) 17 E a
Djibouti (Côte fr. Somalis) 27 D e
Djibouti, *plateau* (Côte fr. Somalis) 27 II
Djidjelli (Constantine) 8 C b
Djiga (Niger) 18 F e
Djigue (Soudan français) 16 F h
Djiguinès (Niger) 18 C e
Djillanlor (E. D. L.) 34 C b
Djillidj (Tunisie) 9 D e
Djilor (Sénégal) 13 A f
Djimtilo (Tchad) 22 B f
Djinet, *cap* (Alger) 7 D b
Djinnak (Sénégal) 13 A g
Djirdiel (Soudan anglo-égypt.) 4 F e
Djiring (Annam) 31 B, D g
Djisr el Choghour (E. D. L.) 34 C c
Djisr el Hadid (E. D. L.) 34 C b
Djkdjik (Tchad) 22 E d
Djohnan (Turquie) 34 E a
Djof (Libye) 4 F b
Djofra, *oasis* (Libye) 4 E b
Djolof, *région* (Sénégal) 13 B f
Djamani (Grande-Comore) 25 II A a
Djorf (Maroc) 10 G e
Djorf Hammou Allal (Maroc) 10 G g
Djorf Torba (Maroc) 10 I e
Djouar (Mésopotamie) 34 I a
Djouba, *rivière* (Abyssinie) 4 H d
Djoubanan, *rivière* (Bouches du Cameroun) 23 A a
Djouh i Hamza (E. D. L.) 34 D b
Djouf, *rivière* (Moyen-Congo) 21 G a
Djouf, *région* (Soudan fr.) 16 G à K b
Djougou (Dahomey) 19 C d
Djoum (Cameroun) 23 C f
Djoumadjini, *île* (I. Moheli) 25 II B c
Djoumine, *oued* (Tunisie) 9 C b
Djouni (E. D. L.) 34 B é
Djourab, *région* (Tchad) 22 D d
Djradial (Mauritanie) 13 D d
Dkmia (Laos-Annam) 31 B, C d
Dmeir (E. D. L.) 34 C e
Dmita (Constantine) 8 D e
Do, *lac* (Soudan fr.) 12 *bis* I e
Dô, *mont* (Nouv.-Calédonie) 39 A E d
Dô, *rivière* (Côte d'Ivoire) 15 D h
Doanh Chau (Tonkin) 30 E d

Doany (Madagascar) 24 D c
Doba (Oubangui-Chari) 22 C h
Dobinga (Cameroun) 23 C c
Dobli (Côte française Somalis) 27 D d
Doctor (Bouch. du Cameroun) 23 A a
Doda (Côte française Somalis) 27 C c
Dodo (Cameroun) 23 C d
Dodo, rivière (Côte d'Ivoire) 15 B i
Dodo, rivière (Nigéria) 12 bis M j
Dodossué (Côte d'Ivoire) 15 F f
Doérébougou (Soudan français) 16 F i
Doga (Dahomey) 19 D g
Dogba (Dahomey) 19 D g
Dogo (Gabon) 21 A e
Doga (Niger) 17 I b
Dogondoutchi (Niger) 18 C f
Dongorama, mont (Guinée fr.) 12 bis F h
Dougou, mont (Côte d'Ivoire) 12 bis G j
Dogoué, riv. (Soudan fr.) 12 bis G g
Dohouk (Mésopotamie) 34 J b
Dohozano, région (Tchad) 22 D b
Dohtri (Cambodge) 32 B c
Dokouan (Tchad) 22 D f
Dokoui (Haute-Volta) 17 B c
Dokkane, djebel (Constantine) 8 E c
Dolbizan (Côte de l'Or) 17 E e
Doldogui (Tchad) 22 C g
Dôle (France) 3 F c
Dolé (Guadeloupe) 36 B e
Dolé (Nigéria) 18 B g
Do Len (Annam) 30 D d
Dolia, monts (Côte fr. Somalis) 27 C d
Dollfusville (Alger) 7 C b
Dolo (Congo belge) 21 H a
Dolo (Haute-Volta) 17 E b
Dolongole, mont (Togo) 19 B c
Dolosmou ou Somadou (Abyssinie) 27 C e
Dolti (Sénégal) 13 B f
Doma (E. D. L.) 34 B d
Domar (Tchad) 22 C c
Domba (Soudan français) 16 G k
Dombasle (Oran) 6 D b
Domé (Dahomey) 19 D g
Domfront (France) 3 C b
Domia (Guinée française) 14 B e
Dominique, île (Petites-Antilles) 35 B e
Domo d'Ossola (Italie) 3 H c
Domoni (I. Anjouan) 25 II D c
Domosoua (Niger) 18 H a
Dompago (Dahomey) 19 C d
Don, mont (Cameroun) 23 B e
Dona (Dahomey) 19 C f
Dondra, cap (Ceylan) 28 I
Don Du (Tonkin) 30 D c
Doné (Haute-Volta) 17 D d
Donga, rivière (Nigéria) 23 B d
Dong Anh (Tonkin) 30 D c
Dong Banh, baie (Cochinchine) 33 D c
Dông Cam (Tonkin) 30 F c
Dong Chân (Tonkin) 30 D c
Dong Chan, mont (Annam) 32 B, C b
Dong Cop (Laos) 31 B, B b
Dong Dang (Tonkin) 30 E c
Dong Gia (Annam) 31 B, D g
Dong Giao (Tonkin) 30 E d
Dong Gidi (Tonkin) 30 E d
Dong Han (Laos) 31 B, A b
Dong Ho (Tonkin) 30 E c
Dông Hoi (Annam) 31 A, G f
Dông Khê (Tonkin) 30 E b
Dong Koi, mont (Laos) 31 B, A b
Dong Lô (Tonkin) 30 D c
Dong Mac (Tonkin) 30 E d
Dong Nai, riv. (Annam) 31 B, C D g
Dong Ngai, mont (Annam) 31 B, C b
Dong Nhân (Hanoï) 30 I
Dong Nhang (Laos) 31 B, A c
Dongo (Angola) 4 E f
Dongo (Dahomey) 19 D d
Dongo (Oubangui-Chari) 22 D l
Dongo (Soudan anglo-égypt.) 22 G g
Dongola (Soudan anglo-égypt.) 4 G c
Dong Ong Do, mont (Annam) 31 B, C b
Dongou (Moyen-Congo) 21 F c
Dong-Phu Liêt (Tonkin) 30 D d
Dong Son (Tonkin) 30 E c
Dong Ta (Tonkin) 30 E d
Dong Trieu (Tonkin) 30 E c
Dong Trung (Tonkin) 30 E d
Donguila (Gabon) 21 A d
Dong Van (Tonkin) 30 D a
Dong Vien (Annam) 31 A, F e
Dong Ya (Tonkin) 30 D c
Don Keo (Khum de Angkor) 32
Don Kho (Laos) 31 B, B c
Donkita (Guinée française) 14 D b
Dono Nai, riv. (Cochinchine) 33 E b
Don Talat (Laos) 31 B, B d
Don Tra Nho (Cochinchine) 33 C d
Dora (Guinée française) 14 D b
Dorale (Côte franç. Somalis) 27 D c
Dorbisaka (Oubangui-Chari) 22 G j
Dordogne, rivière (France) 3 D d
Dore, rivière (France) 3 E d
Dori (Haute-Volta) 17 F a
Dorigo (Côte d'Ivoire) 15 B h
Dormo (Oubangui-Chari) 22 C h
Dos d'Ane (Réunion) 25 B a
Doson (Tonkin) 30 E d
Dosso (Niger) 18 B f
Dou, mont (Côte d'Ivoire) 15 B f
Douai (France) 3 E a
Douako (Guinée française) 14 E d
Douala (Cameroun) 23 A e
Doualé (Soudan français) 16 C h
Douamouni, cap (I. Mayot.) 25 III A a
Douaua (Oran) 6 C c
Doubab ou Zee (Arabie) 27 D a
Doubala (Soudan français) 16 E h
Doubalé (Haute-Volta) 17 B c
Doubia (Côte franç. Somalis) 27 D b
Douba, rivière (France) 3 F G c
Doucen (Terr. Sud-Algérien) 7 F d
Douchak (Turkestan) 28 E a
Douddi (Côte franç. Somalis) 27 B d
Doudoubassa (Somalie brit.) 27 C e
Doué (Côte d'Ivoire) 15 B f
Douébic (E. D. L.) 34 D b
Douei (Soudan anglo-égypt.) 22 G f
Douéni, anse (I. Mohéli) 25 II B c
Douentza (Soudan français) 16 K h
Douera (Alger) 7 C D b
Doues (Maroc) 10 I e
Douganabé (Sénégal) 13 C f
Dougazir (Maroc) 10 C g
Dougga (Tunisie) 9 C b
Dougherty, île (Rég. antarct.) 26 M
Dougougoura (Côte fr. Somalis) 27 C b
Dougoulé (Guinée française) 14 E d
Dougouli, monts (Tchad) 22 C c
Dougoura (Guinée française) 14 F c
Dougouya (Guinée française) 14 B c
Doui, djebel (Alger) 7 B b
Douiat Atman (Oran) 6 C f
Douifa (Oran) 6 A f
Douila (Côte franç. Somalis) 27 D d
Douirat (Tunisie) 9 D f
Douirat (Maroc) 10 G c
D^{ret} ben Abdallah (Tunisie) 9 C c
D^{ret} ben Saidane (Tunisie) 9 D b
D^{ret} bou Dabouss (Tunisie) 9 C c
D^{ret} Djelila (Maroc) 10 I e
D^{ret} el Annz (Oran) 6 E e
D^{ret} el Bebbouch (Oran) 6 C f
D^{ret} el Ferdh (Oran) 6 B c
D^{ret} El Fougra (Tunisie) 9 C b
D^{ret} el Goléa (Tunisie) 9 C c
D^{ret} el Goria (Oran) 6 D d
D^{ret} el Guessa (T. Sud-Algér.) 7 C e
D^{ret} el Kerch (Oran) 6 D c
D^{ret} el Kisria (Alger) 7 C c
D^{ret} el Kliouat (Oran) 6 F e
D^{ret} el Kraker (Oran) 6 C d
D^{ret} el Lebben (Alger) 7 D c
D^{ret} el Letla (Oran) 6 D e
D^{ret} el Mai (Oran) 6 E e
D^{ret} el Merakel (Oran) 6 F e
D^{ret} es Serdouck (Tunisie) 9 C c
D^{ret} el Tarfa (Constantine) 8 C e
D^{ret} ez Zraguet (Oran) 7 A d
D^{ret} ez Zraguet (Oran) 6 D c
D^{ret} Hamra (Terr. Sud-Alg.) 11 H c
D^{ret} Mansoura (Tunisie) 9 C c
D^{ret} Mouchgag (Alger) 7 D c
D^{ret} Oum Chegag (Oran) 7 C d
D^{ret} Rempt (Terr. Sud-Alg.) 7 E g
D^{ret} Rhemba (Terr. Sud-Alg.) 7 E f
D^{ret} S^{t} Slimane (Oran) 6 D d
D^{ret} Tarfa (Oran) 6 F e
Doukeroum (Cameroun) 23 D c
Doukha, rivière (Cameroun) 23 D b
Doullens (France) 3 E a
Doulloul (Côte fr. Somalis) 27 C c
Doulloul, plaine (Abyssinie) 27 B e
Doulloul, plaine (Abyssinie) 27 B e
Douma (Guinée française) 14 D a
Douma (Haute-Volta) 17 D b
Douma (E. D. L.) 34 C c
Doumanga (Moyen-Congo) 21 B a
Doumba (Soudan français) 16 F l
Doumbala (Haute-Volta) 17 B c
Doumbia (Soudan français) 16 B C j
Doumbouane (Tchad) 22 E g
Doumé (Dahomey) 19 C e
Doumé (Cameroun) 23 C e
Doumé, rivière (Cameroun) 23 D e
Doumerou (Cameroun) 23 D b
Doumeïra, île (Côte fr. Somalis) 27 D a
Doumo (Cameroun) 23 C b
Doumou (Congo belge) 21 E f
Doumous (Rio de Oro) 13 B b
Douna, mont (Côte d'Ivoire) 12 bis G l
Doundeï (Niger) 18 G e
Douné (Guinée française) 14 D c
Dounga (Niger) 18 B f
Dounkassa (Dahomey) 19 E c
Dounsou (Niger) 17 G a
Douobé, rivière (Libéria) 15 A B h
Dourdour (Côte fr. Somalis) 27 B e
Dourdour (Tchad) 22 E g
Douré Koudougou (Hte-Volta) 17 D c
Douré Kaya (Haute-Volta) 17 F b
Dourgouli (Tchad) 22 C e
Dournay, presqu'île (Nouvelle-Calédonie) 39 A, II
Douroula (Haute-Volta) 17 C e
Dourourti (Tchad) 22 E g
Doussani (Côte de l'Or) 17 G f
Dousso Coupoumoni, monts (Côte fr. Somalis) 27 C d
Dousso Couroumoni (Côte française des Somalis) 27 C d
Doutchi N'Zerda, mont (Niger) 12 bis N e
Douteuse, baie (I. Aurore, Nouvelles-Hébrides) 39 B, D c
Douvres (Angleterre) 3 D a
Douyou, riv. (Oubangui-Chari) 22 G i
Douz (Tunisie) 9 C e
Douzeré, cap (I. Malekoula, Nouvelles-Hébrides) 39 B, C d
Douzial (Tchad) 22 D f
Dovi (Dahomey) 19 D f
Dovin Doui (I. Aoba, Nouvelles-Hébrides) 39 B, C c
D. Pramang, rivière (Laos) 31 B, C d
D. Pring (Annam) 31 B, C c
Dra, oued (Maroc) 10 C g
Dra (Hamada du) (Maroc) 10 G g
Draa (haut-plateau du) (Territoires du Sud-Algérien) 11 D d
Dra el Khemis, col (Alger) 7 D b
Draa el Oust, djebel (Territ. Sud-Algérien) 7 A d
Drac, rivière (France) 3 F d
Dra Dha Niat, dj. (Constantine) 8 E d
Dra el Arba des Beni Guifzer (Constantine) 8 B b
Dra el Kelba (Maroc) 10 I g
Dra el Kelba, puits (Maroc) 10 E h
Dra el Mila, dj. (Constantine) 8 D d
Dra el Mizane (Alger) 7 D b
Draguignan (France) 3 G e
Drah, plaine (Maroc) 10 H d
Drake, détroit (Terre de Feu-Shetland sud) 26 F G H
Drak Krieng, riv. (Cambodge) 32 E c
Dral (Guyane hollandaise) 38 A c
Dramankr, mont (Côte d'Iv.) 12 bis I j
Dran (Annam) 31 B, E g
D. Ray (Annam) 31 B, D d
Dreikich (E. D. L.) 34 C d
Dreux (France) 3 D b
Drewin (Côte d'Ivoire) 15 C i
Dridjel (Soudan anglo-égypt.) 22 F f
Drioua (Constantine) 8 C e
Drisa, djebel (Maroc) 10 G g
Driss el Abiod (Soudan franç) 16 F f
Drôme, rivière (France) 3 F d
Dron (Annam) 31 B, D g
Drouéya (Côte d'Ivoire) 15 B g
Drouya (Côte d'Ivoire) 15 B g
D. Rpa (Cambodge) 32 F c
Drummond, baie (I. Epi, Nouvelles-Hébrides) 39 B, D d
Druze, djebel ou Djebel Hauran (E. D. L.) 34 C f
Drygalski, île (Rég. antarct.) 26 j
Dschang (Cameroun) 25 B e
D. Tabêng (Cambodge) 32 E b
D. Trou, rivière (Laos) 31 B, C b
Du S. O. Navoro (C. de l'Or) 17 E c
Du S. E. Navoro (C. de l'Or) 17 F e
Dublineau (Oran) 6 D b
Dubouchage, cap (Mauritanie) 13 A c
Dubréka (Guinée française) 14 B d
Duchassaing (Guadeloupe) 36 D c
Duchesne (Martinique) 37 C c
Duc Hoa (Cochinchine) 33 D c
Duck, île (I. Kerguelen) 26 II C b
Duc Khe (Tonkin) 30 D d
Duc Linh (Tonkin) 30 E d
Ducos (Martinique) 37 C c
Ducos, île (Nouv.-Caléd.) 39 A, E e
Duc Pho (Annam) 31 B, E d
Duc Thang (Tonkin) 30 D E c
Duékoué (Côte d'Ivoire) 15 B g
Duf, mont (I. Gambier, Océanie) 40 XI
Dufour, anse (Martinique) 37 B c
Dufour, caverne (Réunion) 25 C b
Dufurébo (Côte d'Ivoire) 15 F f
Dugain (p^{on}) (Réunion) 25 C c
Duidul Dagh (Turquie) 34 C a
Dulia (Inde) 28 F b
Dulley, canal (I. Banks, Nouvelles-Hébrides) 39 B, C a
Dumanoir, passe (I. Torrès, Nouvelles-Hébrides) 39 B, B a
Dumbea (Nouv.-Calédonie) 39 A, E c
Dumbea, baie (Nouv.-Caléd.) 39 A, E c
Dumbea, passe (Nouv.-Cal.) 39 A, E c
Dumoulin, cap (Nouv.-Cal.) 39 A, E d
Dundee (A. A. A.) 4 G g
Dundee (Nouvelle-Zélande) 26 r
Dunes Mortes, rég. (Niger) 12 bis M d
Dungalla (Niger) 18 G f
Dungas (Niger) 18 E f
Dunkerque (France) 3 E a
Dunkerque, pointe (Martinique) 37 C d
Dunnkania (Niger) 18 E f
Duong (Annam) 31 B, E g
Duong Dông (I. Phu Quoc) 33 A c
Duong Ham (Tonkin) 30 E d
Duong Hoa Nung (Tonkin) 30 F c
Duong Huy (Tonkin) 30 F c
D. Kola, rivière (Annam) 31 B, D d
D. Lagne (Annam) 31 B, C c
D. Lang, rivière (Annam), 31 B, D d
D. Lao (Annam) 31 B, D d
D. Lei (Annam) 31 B, C c
D. Lou (Annam) 31 B, C c
D. M. Bhre (Siam) 31 A, B f
Duong No (Annam) 31 B, C b
Duong Qui (Tonkin) 30 C b
Duong Thuong (Tonkin) 30 D b
Duong Xeo (Cochinchine) 33 C e
Duperré (Alger) 7 C b
Dupleix (Alger) 7 B b
Dupont, îles (I. de Cayenne) 38 D a
Dupuy, pointe (Guadeloupe) 36 C c
Duquesne (Constantine) 8 C b
Durance, rivière (France) 3 F e
Durand, maison (G.-Miquelon) 35 1 B c
Durand, récif (I. Loyalty) 39 A, G e
Durban (A. A. A.) 4 G h
Düren (Allemagne) 3 G a
Duret, anse (Côte fr. Somalis) 27 D c
Durmaputnum (Mahé) 28 VII
Durnford, pointe (Rio de Oro) 13 B b
Duroc, passe (Nouv.-Caléd.) 39 A, C d
Dusserre (Guyane française) 38 A b
Dutertre (Alger) 7 C e
Duval, usine (Guadeloupe) 36 D b
Duveyrier (Oran) 6 C e
Duvivier (Constantine) 8 E b
Duyên Ha (Tonkin) 30 E d
Dyen Hya (Côte d'Ivoire) 15 B g
Duzerville (Constantine) 8 E b
Dyem (Cameroun) 23 C f
Dzaoudzi (I. Pamanzi, I. Mayotte) 25 III B b
Dzargong (Chine) 28 H a
Dzoumac, mont (N.-Caléd.) 39 A, E c
Dzoumogné (I. Mayotte) 25 III A b
Dzoumouely, île (I. Mayotte) 25 III A c
Dzoungarie, région (Asie) 28 G

E

Eada N'Gourma (Haute-Volta) 17 G c
Eala, mont (Nigéria) 12 bis L h
E. Aola, rivière (Tchad) 22 D c
Earl Grey, monts (Nigéria) 12 bis M h
East London (A. A. A.) 4 F h
Eau (anse à) (Guadeloupe) 36 E c
Eau (cap de l') (Maroc) 10 I a
Eau (île à) (Martinique) 37 C b
Eau (morne à l') (Guadeloupe) 36 C b
Eau (Pointe à) (Guadeloupe) 36 C e
Eau-Claire, rivière (Guyan fr.) 38 B d
Ebanda (Cameroun) 23 C e
Ebéa (Cameroun) 23 B f
Ebemba (Moyen-Congo) 21 E d
Ebeyen (Gabon) 21 C d
Ebeyi Afade, rivière (Nigéria) 23 D a
Ebida (E. D. L.) 34 B c
Ebi Nor (Mongolie) 28 G
Ebolowa (Cameroun) 23 B f
Ebou (Gabon) 21 B d
Ebou Dame (E. D. L.) 34 E b
Ebou Kalkal (E. D. L.) 34 E b
Ebouli (I. Vaté, N.-Hébr.) 39 B, D e
Ebouli (I. Vaté, N.-Hébr.) 39 B, III
Ebre, rivière (Espagne) 3 C f
Ebrié, lag. (Côte d'Ivoire) 15 E h
Ech Chaiz (E. D. L.) 3 D d
Ech Charki, djebel (E. D. L.) 34 D d
Ech Chemel (Tunisie) 9 D f
Ech Cherchal, djebel (Tunisie) 9 D e
Ech Chérichera, djebel (Tunisie) 9 C c
Ech Chergui, djebel (E. D. L.) 34 F d
Ech Chioukh (Alger) 7 D d
Ech Chouahia (Maroc) 10 I c
Echelle (L') (Gr.-Miquelon) 35 1 B a
Edam (Cameroun) 23 B f
Ed. Dâhacq, djebel (E. D. L.) 34 E d
Ed Daoura, oued (Maroc) 10 G f
Ed Darhariet, djebel (Tunisie) 9 D f
Ed Debiaïat (Maroc) 10 F g
Ed Dir, djebel (Constantine) 8 F c
Ed Dkal (Mauritanie) 13 B e
Ed Douguej (Rio de Oro) 13 C b
Edéa (Cameroun) 23 B f
Ederé (Tchad) 22 F e
Ederi (Tripolitaine) 11 M e
Edfeiye, mont (Mauritanie) 13 D d
Edgar-Quinet (Constantine) 8 D c
E. Domar, rivière (Tchad) 22 C c
E. Domo (Niger) 18 G b
Edou (Cameroun) 23 C e
Edouard (M^{t} Samacou) (Guyane fr.) 38 C e
Edouard (M^{t} Apitri) (Guyane franç.) 38 B d
Edouard, lac (Ouganda) 4 G e
Edough, djebel (Tunisie) 9 A b
Efei n Tamat (Niger) 18 D c
Efferénaïba, monts (Niger) 12 bis O b
Efoulen (Cameroun) 23 B f
Egg, îles (I. Clipperton, Océan.) 40 III
Eghersoua (Abyssinie) 27 A b
Egire, monts (Côte fr. Somalis) 27 C d
Eglab, rég. (Terr. Sud-Algér.) 11 D c
Egie, mont (Abyssinie) 27 B e
Eglise (I. Ouvea, I. Loyalty) 39 A, E c
Egmont, mont (Nouv.-Zélande) 26 r
Eguage (Tchad) 22 D f
Eguei, région (Tchad) 22 B C d e
Eguerir, riv. (Soudan fr.) 12 bis K c
Eguerouen (Niger) 18 D d
Ehanis (Côte d'Ivoire) 15 G h
Ehéria (Mauritanie) 13 A e
Ehi Aazou, mont (Tchad) 22 D b
Ehi Micha, mont (Tchad) 22 D b
Ehnanticaye, saut (Guyane fr.) 38 B e
Ei Bissoa (Niger) 18 G c
Ei Bissoa, mont (Niger) 21 bis Q R c
Eich Cheid, djebel (Tunisie) 9 C b
Eineo ou Moorea, île (Océanie) 40 VI
Ei Tioukoi, mont (Niger) 12 bis Q c
Ejeda (Madagascar) 24 B h
Ekber Keui (E. D. L.) 34 B b
Ekema, oued (Tripolitaine) 11 N f
Ekododo (Gabon) 21 A d
Ekouayalo (Congo belge) 21 F f
Ekoui (Moyen-Congo) 21 C e
Ekouk (Cameroun) 23 B f
Ela (Abyssinie) 27 A c
El Abiad, djebel (E. D. L.) 34 D d
El Abiad (Soudan anglo-égypt.) 22 H g
El Abid, oued (Maroc) 10 F d
El Abiod, oued (Constantine) 8 D c
El Abiod (Oran) 6 D e
El Abiod, djebel (Constantine) 8 E d
El Abiodh (Tripolitaine) 11 N e
El Abtine, djebel (Constantine) 8 E c
El Achebour (Oran) 6 C d
El Achir (Constantine) 8 B b
El Adjiba (Alger) 7 E b
El Afroun (Alger) 7 C b
El Aghair (Tunisie) 9 D c
El Aioudj (Mauritanie) 13 A c
El Aioun (Maroc) 10 I b
El Aiouna (Oran) 6 B f
El Aiounet (Maroc) 10 J b
El Akhouat, djebel (Tunisie) 9 C b
El Akrab (Rio de Oro) 13 C a
El Akrouine (Tunisie) 9 D b
El Ala (Tunisie) 9 C c
Elandi (Cameroun) 23 B e
El Alef (Oran) 6 D b
El Aleg (Constantine) 8 B e
El Alia (Constantine) 8 C f
El Alia (Tunisie) 9 D a
El Amiri, djebel (E. D. L.) 34 D c
El Amouch, ras (Alger) 7 C b
El Amour, djebel (E. D. L.) 34 E d
El Amra (Constantine) 8 E d
El Amri (Constantine) 8 C d
El Ançor (Oran) 6 C b
El Anasser (Constantine) 8 C b
El Aoualj (Terr. Sud-Algérien) 11 E c
El Aouaria (Tunisie) 9 D a
El Aouch (Constantine) 8 D d
El Aouedj (Oran) 6 B g
El Aouina (Tunisie) 9 B e
El Aouj (Mauritanie) 13 C b
El Arab, oued (Constantine) 8 D c
El Arab, oued (Constantine) 8 D d
El Arba de Tissa (Maroc) 10 G b
El Arba du Gharb (Maroc) 10 F b
El Arba Reguibat (Maroc) 10 C d
El Arba Skrour (Maroc) 10 D d
El Arba Tahala (Maroc) 10 G b
El Ardja (Oran) 6 B e
El Ardjem, oued (Alger) 7 B c
El Arfsi (Constantine) 8 D e
El Aria (Constantine) 8 D b
El Aria, djebel (Oran) 7 B c
El Arich, djebel (Terr. Sud-Alg.) 8 F f
El Arich, oued (Alger) 7 B b
El Aricha (Oran) 6 B c
El Arié (Mauritanie) 13 B e
El Armel, djeb. (Terr. Sud-Alg.) 8 B f
El Arougat, oued (E. D. L.) 34 E c
El Aroussa (Tunisie) 9 C b
El Arrouch (Constantine) 8 D b
El Asker, djebel (Tunisie) 9 B d
El Assa (Tunisie) 9 E f
El Atchana, plaine (Maroc) 10 G f
El Ateuf (Maroc) 10 I c
El Attaïa (Tunisie) 9 E d
El Atem, oued (Tunisie) 9 D c
El Auz (E. D. L.) 34 E c
Elaya, monts (Guinée fr.) 12 bis E g
El Ayacha (Tunisie) 9 C d
El Azib (Tunisie) 9 C a
El Azib, oued (E. D. L.) 34 D d
El Aziza, djebel (Tunisie) 9 C e
El Azreg, djebel (Constantine) 8 D c
El Babariat (Maroc) 10 I f
El Badj (Terr. Sud-Alg.) 8 C d
El Baharia (Maroc) 10 J d
El Barka (In Salah) 11 II
El Barrala (E. D. L.) 3 F d
El Baten, rég. (Terr. Sud-Alg.) 11 H d
El Bathan (Tunisie) 9 C b
El Bdadia (Tunisie) 9 B e
El Bdana (Maroc) 10 E g
El Behelil, djebel (Tunisie) 9 D b
El Beida, oued (Oran) 7 C d
El Beira (E. D. L.) 34 E d
El Bekoura (E. D. L.) 34 D c
El Beraber (Maroc) 10 G b
El Berd (Constantine) 8 D e
El Bessedirat, oued (Terr. Sud-Alg.) 7 D f
El Beyada (Soudan ang.-ég.) 22 H c
El Beyed (Mauritanie) 13 E e
El Biar en Nahrat (A. O. F.) 11 E g
El Bibane, djebel (Constantine) 8 D d
El Bibane, djebel (Maroc) 10 G b
El Bibane (Tunisie) 9 E e
El Bidéa (Mésopotamie) 34 H c
El Biodli (Terr. Sud-Alg.) 11 I d
El Bir, oued (Terr. Sud-Alg.) 7 D f
El Bordj (Maroc) 10 F d
El Bordj (Oran) 6 D b
El Bordj (Alger) 7 D d
El Borouj (Chaouïa) (Maroc) 10 D d
El Borouj (Bou Denib) (Maroc) 10 G c
El Boteu (Maroc) 10 K b
El Boteur (Oran) 6 C c
El Bouida (Maroc) 10 A h
El Boul (Tunisie) 9 D b
El Bourr (Maroc) 10 H d
Elbourz, monts (Perse) 28 C D a
Elbow, pointe (Rio de Oro) 13 B a
El Breidin (E. D. L.) 34 D e
El Brel, djebel (Maroc) 10 H f
El Bresiga (E. D. L.) 34 D e
El Burza (E. D. L.) 34 E d
El Butm, djebel (E. D. L.) 34 D e
El Chahba (E. D. L.) 34 I
El Cherab ou Al Lodé (Tchad) 22 C e f
El Chguera (E. D. L.) 34 E d
El Chouhaïa, oued (Tunisie) 9 C c
Elcori, salines (Somalie brit.) 27 D d
El Damer (Soudan anglo-ég.) 4 G c
El Davara, oued (T. Sud-Alg.) 11 D d
El Debdaba (Tunisie) 9 C e
El Defajen, oued (E. D. L.) 34 F e
El Djasirel (E. D. L.) 34 B e
El Djebel, djebel (Oran) 7 C d
El Djebil (Oran) 6 F c
Eldjelil (Palestine) 34 A f
El Djem (Tunisie) 9 D c
El Djema Anabra (Maroc) 10 E e
El Djoua, rég. (Terr. Sud-Alg.) 11 K d
El Djib (Arabie) 34 F f
El Djouf, région (Mauritanie) 13 E c d
El Djzira, plaine (Maroc) 10 H b
Eldorado, placer (Guyane fr.) 38 B c
El Doueim (Soudan anglo-ég.) 4 G c
Ele Enta (Côte fr. Somalis) 27 D c
Eleki (Niger) 18 D c
Eléphant, île (Rég. antarct.) 26 F
Eléphant ou Ledu, île (I. Espiritu-Santo, Nouvelles-Hébr.) 39 B, C c
Eléphant, pointe (I. Malekoula, Nouv.-Hébrides) 39 B, C d
El Erguya (Mauritanie) 13 C b
El Euch, oued (Terr. Sud-Alg.) 7 D e
El Erz, oued (E. D. L.) 34 G d
El Facher (Soudan anglo-ég.) 22 G f
El Fahl, oued (Terr. Sud-Alg.) 7 E g
El Faouar (Tunisie) 9 B e
El Farfaria (Constantine) 8 D d
El Fas (Tchad) 22 B f g
El Feïda (Constantine) 8 E d
El Feidjat (Maroc) 10 D f
El Fekka, oued (Tunisie) 9 C c
El Ferdj, oued (Tunisie) 9 D e
El Forès (Rio de Oro) 13 A b
El Frea (Oran) 6 A g
El Gaba (E. D. L.) 34 D d
El Gada, djebel (Terr. Sud-Alg.) 7 E f
El Gahia (E. D. L.) 34 F c
El Gajri (E. D. L.) 34 F c
El Ganntra, djebel (T. Sud-Alg.) 7 E f
El Geba, djebel (E. D. L.) 34 D d
El Ghuj, djebel (E. D. L.) 34 G b
El Goléa (Tunisie) 9 B e
El Goléa (Annexe d') (Territoires du Sud-Algérien) 7 D g
El Goléa, poste (Terr. Sud-Alg.) 11 H c
Elgon, mont (Colonie Kenia) 4 G d
El Gorane (Maroc) 10 H d
El Gottai (Constantine) 8 D e
El Goufi, djebel (Constantine) 8 D b
El Goug (Constantine) 8 D f
El Grahane (Mauritanie) 13 D e
El Grassine (Maroc) 10 H g
El Guecira, oued (Tunisie) 9 D f
El Gueleïte (Soudan fr.) 16 B g
El Guenatis (Oran) 6 D c
El Guentra, djebel (T. Sud-Alg.) 7 C d
El Guerdan (Mauritanie) 13 D a
El Guerra (Constantine) 8 D b
El Guetta (Rio de Oro) 13 C a
El Guettar (Tunisie) 9 C d
El Guettara (Afrique Occ. fr.) 11 E g
El Guiza (Maroc) 10 H f
El Hachef (Maroc) 10 F a
El Hachem, oued (Alger) 7 C b
El Hachia (Mauritanie) 13 D b
El Had (Tripolitaine) 11 N f
El Had Bifounra (Maroc) 10 A g
El Had el Menebbi (Maroc) 10 C d
El Hadjel, oued (Tunisie) 9 C c
El Hadj Hamida (Touggourt) 11 I
El Hadjira (Constantine) 8 C f
El Hadj Oulei (Touggourt) 11 I
El Had Kourt (Maroc) 10 F b
El Hafey, djebel (Tunisie) 9 C d
El Haï, oued (Maroc) 10 I b
El Hairech, djebel (Tunisie) 9 B b
El Haiton, djebel (Soudan anglo-égyptien 22 H e
El Hajeb (Maroc) 10 F c
El Halba (E. D. L.) 34 E e
El Hallall, oued (Constantine) 8 E d
El Hallouf, oued (Tunisie) 9 C e
El Hamada (Tunisie) 9 E f
El Hamada, région (Oran) 6 C e
El Hamada, tribu (Oran) 6 D e
El Hamam (E. D. L.) 34 C b
El Hamami, rég. (Mauritanie) 13 D b
El Hamar, djebel (Tunisie) 9 C a
El Hameïda (Maroc) 10 H f
El Hamel (Alger) 7 E c
El Hamma (Tozeur) (Tunisie) 9 B d
El Hamma (Gabès) (Tunisie) 9 C e
El Hamma, oued (Tunisie) 9 C e
El Hamma du Djerid (Tunisie) 8 F e
El Hammam (Constantine) 8 B b
El Hammam (Maroc) 10 F c
El Hamra, ruines (Maroc) 10 G f
El Hamra (E. D. L.) 34 D c
El Hamuna, oued (Tunisie) 9 D b
El Hank, rég. (Terr. Sud-Alg.) 11 D f
El Haouanit, djebel (Maroc) 10 I d
El Haouita (Terr. Sud-Alg.) 7 C e
El Haoudedj (Maroc) 10 E g
El Harcha, djebel (Oran) 6 E c
El Harrar, oued (E. D. L.) 34 F c
El Hasba, oued (Oran) 6 C c
El Hassaï (Maroc) 10 F f
El Hassel, oued (T. Sud-Alg.) 7 D f
El Hassi (Constantine) 8 C b
El Hatab, oued (Tunisie) 9 B c
El Hathob, oued (Tunisie) 9 C c
El Hebbakr, dj. (Constantine) 8 C f
El Hedd, djebel (Oran) 6 D e
El Hêrem (E. D. L.) 34 E d
El Hilla, mont (Soudan anglo-égyptien) 22 H f
El Hobeur, djebel (Oran) 6 C g
El Hochane, oued (Tunisie) 9 B d
El Hogueff, djebel (Tunisie) 9 B d

El Hogueff, oued (Tunisie) 9 B d
El Hool, *oued* (E. D. L.) 34 H b
El Horchane, *oued* (Constantine) 8 F d
El Houd, *djebel* (Tunisie) 8 F c
El Hour (Somalie italienne) 4 H d
El Hubara (E. D. L.) 34 E c
El Hulle (E. D. L.) 34 E c
Eliao, *île* (I. Marquises, Océanie) 40 IV H a
Elima (Côte d'Ivoire) 15 F H
Elisabeth, *baie* (I. Erromango, Nouvelles-Hébrides) 39 B, D f
Elisabethville (Congo belge) 4 F f
El Itima, *djebel* (Oran) 6 C f
El Itoued (Arabie) 28 C c
El Kahal, *oued* (Alger) 7 D E
El Kaïlant (Tchad) 22 D f
El Kalif (Arabie) 28 C b
El Kanawat (E. D. L.) 34 I
El Kantara (Tunisie) 9 D e
El Kantara (Constantine) 8 C c
El Kantara, *oued* (Constantine) 8 C c
El Kantour (Constantine) 8 D b
El Kasbh (Rio de Oro) 13 B b
El Kastal (E. D. L.) 34 D d
El Katif (Arabie) 4 H b
El Kbir, *oued* (Tunisie) 9 B d
El Keba (Maroc) 10 F f
El Kebar, *djebel* (Tunisie) 9 C d
El Kebir, *oued* (Constantine) 8 D b
El Kebir, *oued* (E. D. L.) 34 F d
El Kébir, *oued* (Tunisie) 9 C b
El Keimariga (E. D. L.) 34 I
El Kerrouch, *djebel* (Maroc) 10 I c
El Kettar (E. D. L.) 34 E d
El Khemis (Oran) 6 C b
El Kherabeg, *djebel* (Oran) 6 D E
El Kheraïb (Tunisie) 9 E d
El Khem (Maroc) 10 C d
El Khemis (Maroc) 10 E e
El Kheneg (Maroc) 10 E g
El Khoubra (E. D. L.) 34 G d
El Khouta, *djebel* (E. D. L.) 34 F c
El Kharbougua, *djebel* (Tunisie) 9 B c
El Kéran, *oued* (T. Sud-Alg.) 11 G c
El Kifane (Maroc) 10 G c
El Klejb (E. D. L.) 34 F d
El Koelia Guemgoum (Maurit.) 13 D a
El Koj, *djebel* (E. D. L.) 34 E b
El Koudia, *djebel* (Alger) 7 C c
El Kouk (Tchad) 22 E g
El Koumine, *djebel* (Tunisie) 9 C c
El Kozah (E. D. L.) 34 B e
El Krarroub, *djebel* (Tunisie) 9 C c
El Kreb (Tunisie) 9 A e
El Krechem, *djebel* (Oran) 6 E d
El Krema (Tchad) 18 I c
El Kreneg (Alger) 7 C e
El Kreneg (Tchad) 22 D f
El Kreneg, *oued* (Tunisie) 9 C f
El Krouma, *djebel* (Constantine) 8 D c
El Ksar (Tunisie) 9 B d
El Ksar el Kbir (Maroc) 10 F a
El Kseib (Soudan français) 16 I a
El Kseub, *oued* (Tunisie) 9 B c
El Kseul, *oued* (Constantine) 8 F c
El Kseur (Constantine) 8 B b
El Kuneise (E. D. L.) 34 D f
El Lagueur (Mauritanie) 13 D e
Ellan (Somalie britannique) 27 C E
Ellangouden (Somalie brit.) 27 C E
El Leben, *oued* (Tunisie) 9 C d
Elleganigé (E. D. L.) 34 E c
Ellela (Tchad) 22 E d
Ellès (Tunisie) 9 C e
El Maarka, *djebel* (Maroc) 10 G e
El Madene, *oued* (Tunisie) 9 C a
El Ma el Abiod (Constantine) 8 F c
El Magroun (Oran) 6 C d
El Magrounat (Maroc) 10 I c
El Magtu (Tunisie) 9 E f
El Mahder (Constantine) 8 D d
El Mai (Oran) 6 D c
El Maida, *djebel* (Alger) 7 C c
El Maïder Tahtani, *oued* (Territoires du Sud-Algérien) 7 A e
Elma Khissar (E. D. L.) 34 D c
El Mangourah (E. D. L.) 34 D d
El Manndra, *djeb.* (Constantine) 8 E d
El Marsa (Alger) 7 A b
El Marsa (Tunisie) 9 E e
El Matarguiat (Maroc) 10 G g
El Mdaouer, *djebel* (Oran) 6 C E
El Mdou (Tunisie) 9 D c
El Mechetet (Maroc) 10 I c
El Mégatif, *plaine* (Maroc) 10 H E
El Megdadia (Maroc) 10 K b
El Meharza (Maroc) 10 F g
El Mehijera (Tunisie) 9 E f
El Meidan el Foquani (E. D. L.) 34 I
El Meidan et Tahtani (E. D. L.) 34 I
El Mekam (Constantine) 8 C d
El Mekrarreg (Terr. Sud-Alg.) 7 D e
El Mekta, *oued* (Tunisie) 9 D c
El Melah (Tunisie) 9 E d
El Melah, *oued* (Tunisie) 9 B d
El Melch, *oued* (E. D. L.) 34 E c
El Memghar (Mauritanie) 13 A d
El Menabha (Oran) 6 A e
El Menabha (Maroc) 10 I d
El Mengfa (Mauritanie) 13 C E
El Mengoub (Oran) 6 D e
El Mengueta, *djebel* (Tunisie) 9 D E
El Menia (Oran) 6 F d
El Menmoof (Tunisie) 9 B E
El Menzel (Maroc) 10 G c
El Merdja (Constantine) 8 C e
El Mereié, *rég.* (Soudan f.) 16 F G H c
El Mergueb, *djebel* (Tunisie) 9 C f
El Merhirha (Maroc) 10 G f
El Meridj (Constantine) 8 F c
Emerillon (Guyane française) 38 B d
El Merteba, *oued* (Tunisie) 9 C e
El Mezeraa (Constantine) 8 E c
El Midjena, *oued* (Tunisie) 9 C E
El Milia (Constantine) 8 D b
Elmina, *pointe* (Maroc) 10 F g
El Mitta, *oued* (Constantine) 8 E d
Ed Mohor, *oued* (Constantine) 8 E d
El Moilha (Mauritanie) 13 C c
El Moinane (Mauritanie) 13 D d
El Morra (Oran) 6 B f
El Mouedène (Maroc) 10 G b
El Mougar (Oran) 6 B f
El Msilat (Terr. Sud-Alg.) 7 D d
El Mzaïd, *djebel* (T. Sud-Alg.) 7 E g
El Mzebbed, *oued* (E. D. L.) 34 E d
El Mzereb (A. O. F.) 11 C f
El Naïdjat (Maroc) 10 G g
El Obeid (Soudan anglo-égypt.) 4 G c
El Ogla (Terr. Sud-Algérien) 8 E e
El Ouaddada (Tunisie) 9 B d
El Ouara (Tunisie) 9 E f
El Ouazgha (Mauritanie) 13 B c
El Oudja (Constantine) 8 D d
El Oued (Terr. Sud-Alg.) 8 D e
El Ouedj (Arabie) 28 B b
El Ouessaat (Mauritanie) 13 C D b
El Ougseimir (Maroc) 10 H c
El Ouhou, *oued* (Oran) 7 B c
El Ouibed (Terr. Sud-Alg.) 8 D e
El Oujik (Maroc) 10 H c
Elouka (Cameroun) 23 B e
El Ouasta, *djebel* (Tunisie) 9 B b
El Ourieia (Constantine) 8 C b
El Oussaf (Constantine) 8 D b
El Oussera (Constantine) 8 C c
El Ousseukh, *djebel* (Maroc) 10 I g
El Ousseukr (Oran) 6 E c
El Outaya (Constantine) 8 C c
El Ouridan (Oran) 6 D e
El Ouridat (Maroc) 10 I c
El Rarr, *oued* (E. D. L.) 34 D c
El Rhaute (Constantine) 8 E e
El Rhelida (Oran) 6 D e
El Rhezala (Oran) 6 E d
El Rhicha (Oran) 6 F d
El Rhoda (E. D. L.) 34 H c
El Rhoreifa (Tripolitaine) 11 M e
El Rorbi, *oued* (Terr. Sud-Alg.) 11 G c
Eltoune (E. D. L.) 34 C c
El Umtaige (Transjordanie) 34 C f
El Uwarra (E. D. L.) 34 F b
Emakas (Soudan français) 16 O f
Embrun (France) 3 G d
Emé (Moyen-Congo) 21 D f
Emedda (Erythrée) 27 C a
Emedrou, *mont* (Niger) 12 *bis* O c
Ememela, *mont* (Soudan fr.) 12 *bis* I d
Emerald, *île* (Oc. Pacifique aus.) 26 q
Emeron (Tchad) 22 D d
Emesa, *pic* (Niger) 12 *bis* O d
Emfouchiki (Moyen-Congo) 21 D e
Emicha, *mont* (Abyssinie) 27 B e
Emi Koussi, *monts* (Tchad) 22 D c
Emi Madema, *fal.* (Niger) 12 *bis* Q R a
Emi Oorom, *monts* (Tchad) 22 D b
Empé (Moyen-Congo) 21 D f
Empereur-Guillaume-II, *terre* (Régions antarctiques) 26 j
Ems (Allemagne) 3 G a
Enchair (Pos d'), *mont* (Réunion) 25 C b
Enchi (Côte de l'Or) 15 G h
Enchi (Tchad) 22 C b
Enclos (L'), *sommet* (Réunion) 25 D c
Endedall (Côte fr. Somalis) 27 C e
Enderby, *terre* (Régions antarct.) 26 e
Endid (Terr. Sud-Algérien) 11 I g
Enfant-Perdu (L'), *île* (Guyane fr.) 38 C b
Enfant-Perdu de l'Ile-Verte, *île* (Oc. Atlant.) 35 I E d
Enfeh (E. D. L.) 34 B d
Enfer, *pointe* (Martinique) 37 C d
Enfer (*porte* d') (Guadeloupe) 36 E c
Enfidaville (Tunisie) 9 D b
English Bazar (Chandernagor) 28 IV
En Hefafikr (Oran) 6 B c
Eni (I. Maré, I. Loyalty) 39 A, F d
Enji (Soudan français) 16 E d
Enjil des Aït Lahsème (Maroc) 10 G c
En Nakrla, *oued* (Tunisie) 9 C e
Enndjas, *oued* (Constantine) 8 D b
Ennedi, *région* (Tchad) 22 E F d
En Nedjilet, *djebel* (Tunisie) 9 C d
En Nefouikha (Maroc) 10 I c
En Negueb, *djebel* (Tunisie) 9 B d
En Nekob (Maroc) 10 F f
Enneri Augueni, *riv.* (Niger) 28 G b
Enneri Blaka (Niger) 18 G b
Enneri Domo, *riv.* (Niger) 18 G b
Enneri Tao, *riv.* (Niger) 18 I b
Enneri Tefi Madigué (Niger) 18 G a
Enneri Tomi, *rivière* (Niger) 18 I b
En Nouail (Tunisie) 9 E f
En Nsa, *oued* (Terr. Sud-Alg.) 7 D e
Enragé, *cap* (Martinique) 37 B c
Enramalli, *mont* (Soud. fr.) 12 *bis* J c
Entebbé (*colonie* Kenia) 4 G d
Entrecasteaux, *pointe* (I. Amsterdam, pôle Sud) 26 III A b
Entrecasteaux, *récifs* (Nouvelle-Calédonie) 39 A, A a
Entredeux (Réunion) 25 B c
Entredeux, *sommet* (Réunion) 25 C b
Enuiambo (Côte d'Ivoire) 15 F h
Enyellé (Moyen-Congo) 21 E c
Enzidane (Mauritanie) 13 D c
Enzien (Moyen-Congo) 21 D e
Eouo (Moyen-Congo) 21 D e
Epargneville (Tunisie) 9 D d
Epéna (Moyen-Congo) 21 E d
Epernay (France) 3 E b
Eperon (Réunion) 25 A b
Epi ou Tasiko, *île* (Nouv.-Hébrides) 39 B, D e
Epinal (France) 3 G b
Erakor, *lac* (I. Vaté, Nouvelles-Hébrides) 39 B, III
Erbéa (E. D. L.) 34 E b
Erbid (Transjordanie) 34 B f
Erch Amar (Rio de Oro) 13 B c
Ercouïene (Rif-Maroc) 10 F a
Erdebé, *plateau* (Tchad) 22 F d
Erdi (Tchad) 22 F c
Erek (E. D. L.) 34 E d
Erelgaouen (Niger) 18 E d
Eres-n-Tamat (Niger) 18 E c
Erg Aguettat (Soudan fr.) 12 *bis* J c
Erg Ambsi (Maroc) 10 G f
Erg Arifdji (Terr. Sud-Alg.) 8 C f
Erg bou Lossa (Terr. Sud-Alg.) 8 D e
Erg Chebbi (Maroc) 10 I g
Erg Echach (Terr. Sud-Alg.) 11 E f
Erg ed Djouad (Terr. Sud-Alg.) 7 E g
Erg Edembo (Terr. Sud-Alg.) 11 L g
Erg Edeyen (Tripolitaine) 11 L e
Erg el Atchane (Maroc) 10 H g
Erg el Atimine (Maroc) 10 I h
Erg el Besmet (Soudan fr.) 12 *bis* I j c
Erg el Guenia (Maroc) 10 I e
Erg el Hamou (Maroc) 10 F g
Erg el Milt (Tunisie) 9 D f
Erg er Raoui, *région* (Territoires du Sud-Algérien) 11 E d
Erg Foukani (Terr. Sud-Alg.) 8 B g
Erg Iguidi (Terr. Sud-Alg.) 11 D d
Erg Kriles (Oran) 6 C f
Erg Lembé (Soudan fr.) 12 *bis* I c
Erg Mahrez (Soudan f.) 12 *bis* I J b c
Erg Mrhiti (Maroc) 10 G f
Erg Sidi Moussa (In Salah) 11 (11)
Erg Tahtani (Terr. Sud-Alg.) 7 E g
Erg Temachoulen (Soud. fr.) 12 *bis* I c
Erg Tin Morzouga (Tripolit.) 11 L f
Erg Yakoub (Maroc) 10 G e
Erfoud (Maroc) 10 G e
Erigueri (Tchad) 18 H c
Eriha (E. D. L.) 34 C c
Eripouine, *cant* (Guyane fr.) 38 B c
Eroundji (*bouch.* du Cameroun) 23 A a
Erkeb (Tchad) 22 E f
Erla (Tchad) 22 C g
Ermela (E. D. L.) 34 C c
Ermitage (Martinique) 37 B c
Ermitage (L') (Réunion) 25 A b
Ermitage (Pos l'), *mont* (Réunion) 25 A b
Ermitage (L'), *rivière* (Réun.) 25 A b
Ero (Côte fr. Somalis) 27 D b
Eromanga ou Erromango, *île* (Nouvelles-Hébrides) 39 B, D E f
Erouko (Niger) 18 C d
Erradaka, *île* (I. Vaté, Nouvelles-Hébrides) 39 B, III
Er Rahel (Oran) 6 C b
Er Raiet, *djebel* (Terr. Sud-Alg.) 7 D e
Er Raoum (E. D. L.) 34 F c
Er Rbia (Maroc) 10 C d
Errecef, *oued* (Tunisie) 9 B d
Er Regg (Maroc) 10 F f
Er Remtsa, *djebel* (Oran) 6 C e
Er Resafe (E. D. L.) 34 E c
Er Riad (Arabie) 28 C b
Er Ribat (E. D. L.) 34 E c
Er Rmel, *oued* (Tunisie) 9 D b
Erromango ou Eromanga, *île* (Nouvelles-Hébrides) 39 B, D E f
Erronan ou Futouna, *île* (Nouvelles-Hébrides) 39 B, F g
Er Rouag, *djebel* (E. D. L.) 34 D d
Er Rouf (Maroc) 10 G b
Erstein (France) 3 G b
Erzeroum (Turquie d'Asie) 28 C
Erzine (Turquie) 34 C b
Esa Kal (Abyssinie) 27 B f
Esalo Maguedo (Côte franç. Somalis) 27 C b
Esamen (Cameroun) 23 C f
Escaouissoum (Tchad) 22 C c
Escarpé, *cap* (I. Ouvea, I. Loyalty) 39 A, E c
Escaut, *fleuve* (Belgique) 3 E F a
Eschare (Tchad) 22 E f
Eschira (Les) (Gabon) 21 B e
Esclaves (*côte* des) (Dahomey) 19 D g
Escravos, *rivière* (Nigéria) 12 *bis* M j
Eséka (Cameroun) 23 B f
E Senach (Oran) 7 B d
Esera, *rivière* (Espagne) 3 D e
Esh Shaghar (E. D. L.) 34 I
Esimé (Togo) 19 B f
Esira (Madagascar) 24 C h
Eski Mossoul (Mésopotamie) 34 I b
Espalion (France) 3 E d
Espérance (L'), *rav.* (Guadel.) 36 II
Espérance (Guyane française) 38 A c
Espérance (L') (Guyane holl.) 38 A c
Espérance (Pte la *Rose* (Martinique) 37 B c
Espérance (Le François) (Martinique) 37 C c
Espiègle, *baie* (I. Malekoula, Nouv.-Hébrides) 39 B, C c
Espiritu-Santo ou Ile Marina (Nouvelles-Hébrides) 39 B, B C b c
Espoir, *riv.* (Guyane franç.) 38 B d
Es Safaniga (E. D. L.) 34 I
Es Safich, *djebel* (Oran) 7 B c
Es Sakène (E. D. L.) 34 D c
Es Salahie (E. D. L.) 34 I
Essaoui (Niger) 18 C d
Essarts, *baie* (G4 -Comore) 25 II B b
Es Sebt (Maroc) 10 F b
Es Senarh (Oran) 6 E c
Essequibo, *rivière* (Guyane fr.) 33 C f
Es Sif, *djebel* (Tunisie) 9 B c
Es Sifa (Maroc) 10 G e
Es Slougui (Oran) 6 F e
Essone (Gabon) 21 B d
Essou (Moyen-Congo) 21 D f
Es Souk (Soudan français) 16 O d
Est (*baie* de l') (Guadeloupe) 36 III
Est, *baie* (I. Poulo-Condore) 33 D e
Est, *cap* (Canada) 35 B b
Est, *cap* (Madagascar) 24 E c
Est, *île* (I. Crozet, pôle Sud) 26 I, E b
Est, *pointe* (I. Gaoua, Nouvelles-Hébrides) 39 B, C b
Est (L'), *rivière* (Réunion) 25 D b
Estaing, *cap* (I. Kerguelen, pôle Sud) 26 II B a
Etampes (France) 3 E b
Estérias, *cap* (Gabon) 21 A d
Estrade (L') (Martinique) 37 C b
Estrées (D'), *passe* (Récif des Français, Nouvelle-Calédonie) 39 A, B b
Estrées (D'), *pointe* (I. Ambrym, Nouvelles-Hébrides) 39 B, D d
Estrellan (L') (Guadeloupe) 36 C c
Eta (Cameroun) 23 D f
Etang, *riv.* (Réunion) 25 A b
Etang (Réunion) 25 D a
Etang, *pointe* (Réunion) 25 D a
Etang (De l'), *morne* (Martinique) 37 B b
Etang Salé (Ile Saint-Martin) 36 III
Etang Salé (Réunion) 25 B c
Etang Salé, *étang* (Réunion) 25 B c
Etang Salé, *pointe* (Réunion) 25 B c
Etato, *mont* (Brésil) 38 B f
Etats, *île* (Terre de Feu) 26 G
Etats Malais (Asie) 28 I d
Etilou (E. D. L.) 34 C b
Etima (Cameroun) 23 B f
Etma (E. D. L.) 34 C e
Etmat, *pointe* (I. Vaté, Nouvelles-Hébrides) 39 B, III
Etocha, *lac* (S.-O. africain) 4 E f
Etoile, *pointe* (Côte fr. Somalis) 27 C e
Etoumbi (Moyen-Congo) 21 D e
Et Taïbé (E. D. L.) 34 C f
Et Tawil, *djebel* (E. D. L.) 34 E d
Et Telile (E. D. L.) 34 E d
Et Tias, *djebel* (E. D. L.) 34 D d
Et Tleta (Maroc) 10 B d
Et Tleta Cheraga (Maroc) 10 G b
Et Tnin (Alger) 7 D b
Et Tnine Mharra (Maroc) 10 D d
Et Tnine Riat (Maroc) 10 B d
Et Touila, *djebel* (Tunisie) 9 B c
Etyedoumou (Cameroun) 23 C f
Eucalyptus (Les) (Alger) 7 D b
Eucla (Australie) 26 m
Euphrate, *fleuve* (E. D. L.) 34 E c
Eure, *rivière* (France) 3 D b
Eureupoucigne (*chaînons* d') (Guyane française) 38 B e
Eureupoucigne, *mont* (Guyane française) 38 B e
Eureupoucigne, *rivière* (Guyane française) 38 B c
Europe, *pointe* (Fernando-Po) 23 A f
Eustache (Martinique) 37 B c
Evelyn, *mont* (I. Malekoula, Nouv.-Hébrides) 39 B, C d
Evian (France) 3 G c
Evreux (France) 3 G c
Ewose, *île* (I. Shephéa, Nouvelles-Hébrides) 39 B, D d
Exeter (Angleterre) 3 B a
Eyo, *rivière* (Guinée espagnole) 21 B d
Eyre (Australie) 26 m
Eyre, *lac* (Australie) 26 n
Eyrolen (Oreilles d'Ane), *mont* (Côte française des Somalis) 27 C d
Ezingli (Cameroun) 23 B f
Ezira (Madagascar) 24 C h
Ezraa (E. D. L.) 34 C f
Ez Zaelit (E. D. L.) 34 G c
Ez Zaoma (Maroc) 10 C g
Ez Zaououine (Tunisie) 9 D a
Ez Zehouz, *djebel* (Tunisie) 9 D d
Ez Zerf, *djebel* (Constantine) 8 F d
Ez Zerga, *djebel* (Constantine) 8 B d
Ez Zezar, *djebel* (Constantine) 8 E d
Ez Zireg (Maroc) 10 I c
Ez Zitoun, *djebel* (Tunisie) 9 C d
Ez Zitouna, *djebel* (Constantine) 8 F c
Ez Zriba (Tunisie) 9 D e

F

Faaa (Ile Tahiti, Océanie) 40 VI
Faaite, *île* (A. Touamotou, Océanie) 40 IV F c
Faaroa, *baie* (I. Raïatea, Océan.) 40 V
Faaroumai, *passe* (I. Tahiti, Océanie) 40 VI
Faatémou, *baie* (I. Raïatea, Océanie) 40 V
Faaupo, *pointe* (I. Moorea, Océanie) 40 VI
Fabala (Guinée française) 14 F d
Fabre, *île* (N.-Calédonie) 39 A, B a
Fachi ou Agram (Niger) 18 G c
Fada (Tchad) 22 E d
Fada (Haute-Volta) 17 G c
Fadama (Ouhangui-Chari) 22 F j
Fadeloun, *djebel* (Tunisie) 9 D b
Fadongou (Dahomey) 19 C c
Faëndou (Guinée franç.) 14 E d
Fafa, *rivière* (Oubangui-Chari) 22 D i
Fafou (Soudan franç.) 16 I g
Faga, *rivière* (Hte-Volta) 17 F b
Fagguiaguéna (Tchad) 22 E g
Fagoschia (Niger) 18 D d
Faguibine, *lac* (Soudan fr.) 16 I J f
Fahambahy, *riv.* (Madagascar) 24 D d
Faharalana (Madagascar) 24 D c
Faiaoa, *île* (I. Wallis) 39 B, II
Faiaoué, *baie* (I. Ouvéa, I. Loyalty) 39 A, E c
Faïd Ahmed, *oued* (Oran) 6 C c
Faïd Belaouni (Constantine) 8 C d
Fai Foo (Annam) 31 B, D c
Fai Tsi Long, *baie* (Tonkin) 30 F d
Fajarito, *île* (Guadeloupe) 36 III
Fajou (*îlet* à) (Guadeloupe) 36 C b
Fakaina ou Predpriatié, *île* (A. Touamotou, Océanie) 40 IV H d
Fakaoutou (I. Wallis) 39 B, II
Fakarava, *île* (A. Touamotou, Océanie) 40 IV F c
Fakhoura (E. D. L.) 34 C c
Fa Kieou Feou (Chine) 30 II G b
Falaise (France) 3 C b
Falaise (La), *riv.* (Martinique) 37 B b
Falaise, *pointe* (I. Aurore, Nouv.-Hébrides) 39 B, D c
Falaise, *pointe* (Ile Futuny, I. de Horne) 39 B, I
Falaleou (I. Wallis) 39 B, II
Falama Siguiri (Guinée fr.) 14 F b
Falama Kouroumadougou (Guinée fr.) 14 G c
Falanko, *région* (Guinée franç.) 14 F e
Falcon, *cap* (Oran) 6 C b
Falémé, *rivière* (Sénégal) 13 C g
Falkland, *îles* (Océan Atlantique Austral) 26 F G
Fallières, *terre* (Régions ant.) 26 F G
Fallou (Soudan franç.) 16 F h
Falo (Soudan franç.) 16 G j
Faly, *île* (Madagascar) 24 D b
Famagouste (E. D. L.) 34 A c
Famanian (Guinée franç.) 14 F d
Famorodougou (Guinée franç.) 14 G e
Fanako (Côte d'Ivoire) 15 F e
Fanambana, *riv.* (Madagascar) 24 D b
Fanaye (Sénégal) 13 B e
Fandroa, *riv.* (Madagascar) 24 B f
Fanfani (Niger) 18 E e
Fangala (Soudan franç.) 16 C i
Fangataoufa ou Cockburn, *île* (A. Touamotou, Océanie) 40 IV I h
Fangassou Ouemkoro (Soudan franç.) 16 I i
Fangolo (Côte d'Ivoire) 15 C d
Fanjakana (Madagascar) 24 C f
Fan Si Pan, *mont* (Tonkin) 30 B b
Fantrassou (Tchad) 22 C e
Fantsamouria (Erythrée) 27 C a
Faoné (I. Tahiti, Océanie) 40 VI
Faone, *riv.* (I. Tahiti, Océanie) 40 VI
Faraba (Guinée française) 14 G b
Farabana (Guinée française) 14 F d
Faradianna, *riv.* (Soudan fr.) 12 *bis* F G f
Faradje (Congo belge) 4 F d
Farafangana (Madagascar) 24 C g
Farafrah, *oasis* (Egypte) 4 F b
Farah (Afghanistan) 28 E a
Farak (Niger) 18 E e
Farak Elcban (E. D. L.) 34 F d
Farako (Ségou, Soudan franç.) 16 G i
Farako (Bougouni, Soudan fr.) 16 G k
Farakoro (Dabakala, Côte d'Ivoire) 15 E e
Farakoro (Odiéné, Côte d'Iv.) 15 B d
Faranah (Guinée franç.) 14 E c
Farandougou (Côte d'Ivoire) 15 C d
Faranfina (Guinée franç.) 14 F d
Faranidou (Guinée franç.) 14 G c
Faras (Niger) 18 E c
Farafsiho (Madagascar) 24 C e
Fardiane (Tchad) 22 F f
Fardo, *mont* (Côte d'Ivoire) 12 *bis* H h
Faré (I. Houahine, Océanie) 40 V
Farcané, *île* (I. Moorea, Océan.) 40 VI
Faréna (Soudan français) 16 D i
Farerea, *passe* (I. Houahine, Océanie) 40 V
Farès Oum el Ït (T. S.-Alg.) 11 H e
Faricounda (Soudan français) 16 B i
Faridpour (Chandernagor) 28 IV
Farie (Niger) 17 H b
Farinia (Guinée française) 14 B c
Farkadé (Soudan franç.) 16 I h
Farkasso (Niger) 18 B e
Farmassadou (Guinée franç.) 14 E d
Faro, *rivière* (Cameroun) 23 C c d
Faro Kourou, *mont* (Soudan français) 12 *bis* E f
Farompettah (Yanaon) 28 VI
Farquhar, *île* (Océan Indien) 4 I f
Farsan, *îles* (Mer Rouge) 4 H c
Faska (Niger) 18 C e
Fassa (Soudan français) 16 E i
Fassangoumi (Guinée franç.) 14 F e
Fatakara (Soudan franç.) 16 J f
Fatai (I. Wallis) 39 B, II
Fatala, *rivière* (Guinée franç.) 14 B c
Fatalabaye (Guinée franç.) 14 B c
Fathis (Côte franç. Somalis) 27 C c
Fati, *lac* (Soudan franç.) 16 J f
Fatenaoué, *rivière* (Nouv.-Calédonie) 39 A, C c
Fatick (Sénégal) 13 A f
Fatoua (Chandernagor) 28 IV
Fatou-Hiva, *île* (I. Marquises, Océanie) 40 IV I b
Fatouhou-Kou, *île* (I. Marquises, Océanie) 40 IV I a.
Fatoumanini, *passe* (I. Wallis) 39 B, II
Fauconnerie (La) (Tunisie) 9 D c
Faujas, *canal* (Guadeloupe) 36 D b
Faujas, *cratère* (La Réunion) 25 D c
Fausse Montagne d'Argent (Guyane française) 38 D c
Fausse Passe (N.-Caléd.) 39 A, II
Fausse P. Obi (Cochinchine) 33 D e
Fautaua, *rivière* (Océanie) 40 VI
Fauvette, *rivière* (Brésil) 38 C e
Faux-Cap (Madagascar) 24 B h
Faya (Tchad) 22 D d
Fayanga (Niger) 18 H e
Fazaou (Togo) 19 B e
Fazel (Niger) 18 G c
Fdoutès, *col* (Constantine) 8 C b
Febiaso (Côte d'Ivoire) 15 C f
Fécamp (France) 3 D b
Fech Kabour (Turquie) 34 I a
Fedhala, *oued* (Constantine) 8 D c
Fedhala (Maroc) 10 D c
Fedjé (Palestine) 34 A f
Fedj Mzala (Constantine) 8 C b
Fedjouj, *djebel* (Constantine) 8 D c
Féfiné, *riv.* (Guinée franç.) 14 B b
Féfiné, *rivière* (Guinée franç.) 14 B b
Fegnouna, *djebel* (Alger) 7 D c
Feguiguira (Maroc) 10 H g
Féhoul (Terr. Sud-Algérien) 11 K f
Feidj bon Nouara (Oran) 6 A g
Feidj n' Koula (Oran) 6 C g
Félé Bové (Sénégal) 13 C f
Feli Tabiki, *sant* (Guyane holl.) 38 A b
Fenda, *coll.* (Soudan fr.) 12 *bis* E f
Pendi (Oran) 6 B f
Fénelon (Martinique) 37 B c
Fénénérive (Madagascar) 24 D d
Fenoarivo Fianarantsoa (Madagascar) 24 C f
Fenoarivo Itasy (Madagascar) 24 C e
Fenoua Foou, *île* (I. Wallis) 39 B, II
Fenougane, *djebel* (Alger) 7 B c
Fer (*cap* de) (Constantine) 8 E a
Fer, *montagne de* (Guyane fr.) 38 B b
Féram (Niger) 18 F f
Ferate (Abyssinie) 27 C e
Feray (Tchad) 22 E f
Féré, *mont* (Haute-Volta) 12 *bis* I g
Férédougoubo, *rivière* (Côte d'Ivoire) 12 *bis* G h
Périana (Tunisie) 9 B d
Perkane (Constantine) 8 E d
Perkla (Maroc) 10 G e
Perkla, *oued* (Maroc) 10 F e
Perlo, *vallée* (Sénégal) 13 B f
Perlo, *région* (Sénégal) 13 B C f
Perme (La) (Alger) 7 B b
Perme Teli i Halaf (E. D. L.) 34 G b
Fernana (Tunisie) 9 B b
Fernando-Po, *île* (Océan Atlantique) 23 A f
Fernan Vaz (Gabon) 21 A e
Feron Kaat (Côte franç. Somalis) 27 D b
Férouane (Niger) 18 G b
Ferrat, *cap* (Oran) 6 C b
Ferré, *cap* (Martinique) 37 D b
Ferron, *cap* (I. Kerguelen, pôle Sud) 26 II B a
Ferry (Oran) 6 D b
Ferry (Guadeloupe) 36 B c
Ferry, *pointe* (Guadeloupe) 36 B c
Ferryville (Tunisie) 9 C a
Fesdis (Constantine) 8 D c
Fessi, *oued* (Tunisie) 9 D e
Fetromby (Madagascar) 24 D e
Fettekro (Côte d'Ivoire) 15 E f
Fez (Maroc) 10 G b
Fezna (Maroc) 10 G e
Fezouata (Maroc) 10 F f
Fezzan, *région* (Libye) 4 E b
Fezzan Edeyc, *rég.* (Tripolitaine) 11 M f
Fhouro (Côte franç. Somalis) 27 B b
Fia (Moyen-Congo) 21 D f
Fiafay (Laos) 31 B, B d
Fialou (Abyssinie) 27 A e
Fianarantsoa (Madagascar) 24 C f
Fianga (Tchad) 22 B h
Fiarou (Dahomey) 19 D d
Fick (E. D. L.) 34 B f
Fied Nasseur, *oued* (Alger) 7 D e
Figalo, *cap* (Oran) 6 B b
Figeac (France) 3 D d
Figueras (Espagne) 3 E e
Figues (*rivière* des) (Réunion) 25 C a
Figuig (Maroc) 10 J d
Fihaonana (Madagascar) 24 C e
Fiherenana, *rég.* (Madagascar) 24 A g
Fiherenana, *riv.* (Madagascar) 24 A B g

Filabs (Réunion) 25 A b
Filek (E. D. L.) 34 B e
Filfila, *djebel* (Constantine) 8 E b
Filingué (Niger) 18 B e
Filira, *mont* (Madagascar) 24 B g
Fimba Kourou, *mont* (Soudan franç.) 12 *bis* E f
Findik (E. D. L.) 34 C b
Finevcke (I. Wallis) 39 B, II
Fini, *rivière* (Congo belge) 21 E f
Fini, *saut* (Guyane franç.) 38 B d
Finley, *monts* (Libéria) 12 *bis* F i
Firghia (Guinée franç.) 14 D a
Firia, *rég.* (Guinée franç.) 14 E c
Firkachi (Tchad) 22 B e
Firizagaran Indouanan, *mont* (Niger) 12 *bis* O c
Firkcssédougou (Côte d'Ivoire) 15 D d
Firou (Dahomey) 19 C c
Firoua (Guinée franç.) 14 F d
Fissel (Sénégal) 13 A f
Fitaba, *rég.* (Guinée franç.) 14 D e
Fitahorou (Côte d'Ivoire) 15 D f
Fitampito (Madagascar) 24 C f
Fito, *rivière* (Madagascar) 24 D e
Fitoure (Annam) 31 B, D g
Fittri, *lac* (Tchad) 22 C f
Fiuza (Brésil) 35 B f
Fkih b. Salah (Maroc) 10 E d
Fkirine, *djebel* (Tunisie) 9 C b
Fkrina (Constantine) 8 E c
Flambeau, *morne* (Martinique) 37 C d
Flassey (Bengale, Inde) 28 I
Flatters (Alger) 7 B b
Flèche (La) (France) 3 C e
Fleman (Niger) 18 C e
Flétans (*passe* aux) (St-Pierre) 35 I, E e
Fleurs jaunes (bras), *riv.* (Réunion) 25 C a
Fleurus (Oran) 6 C b
Florac (France) 3 E d
Florian (Guyane française) 38 B b
Florimond, *rivière* (Réunion) 25 A b
Fô (Dahomey) 19 D c
Fô (Haute-Volta) 17 B d
Fo Chan (Chine) 28 J b
Fochi (Tchad) 18 H c
Fodda, *oued* (Alger) 7 B e
Fodéeriah (Guinée franç.) 14 F c
Fodéré, *lac* (Soudan fr.) 12 *bis* G e
Fofota (Guinée française) 14 C c
Foggaret ez Zoua (Terr. Sud-Algérien) 11 H e
Fogni (Sénégal) 13 B f
Foi (I. Futuny, L. de Horne) 39 B, I
Foix (France) 3 D e
Folga, *rivière* (Haute-Volta) 12 *bis* J f
Folkestone (Angleterre) 3 D a
Folle Anse, *pointe* (Guadeloupe) 36 D e
Folo (Togo) 19 B e
Fombani (I. Anjouan) 25 II C c
Fombani (I. Mayotte) 25 III A b
Fomboni (I. Moheli) 25 II B c
Fomboni (Gde Comore) 25 II B b
Fombonou (Niger) 17 I c
Fon (Togo britannique) 19 B d
Fond Bellemare (Martinique) 37 B e
Fond Bourlet (Martinique) 37 B c
Fond Brulé (Martinique) 37 C c
Fond Capot (Martinique) 37 A b
Fond Lahaye (Martinique) 37 B c
Fond Laillet (Martinique) 37 A b
Fond Moustique (Martinique) 37 C d
Fondouk (Alger) 7 D b
Fond St-Denis (Martinique) 37 B b
Fonfara (Soudan français) 16 H j
Fongang (Cameroun) 23 B e
Fono (Guinée française) 14 E c
Fontaine (La) (Réunion) 25 A b
Fontaine (La), *riv.* (Réunion) 25 A b
Fontainebleau (France) 3 E b
Fontaine-Chaude (Martinique) 37 A b
Fontaine-Chaude (Constantine) 8 D c
Fontaine du Génie (Alger) 7 G b
Fontenay-le-Comte (France) 3 C c
Fora (Côte franç. Somalis) 27 B d
Forcados, *rivière* (Nigéria 12 *bis* M j
Forcalquier (France) 3 F e
Forécariah (Guinée française) 14 B d
Forécariah, *rivière* (Guinée franç.) 14 B d
Foreland, *cap* (I. Epi, N.-Hébrides) 39 B, D d
Forelli (Gara de) (Rio de Oro) 13 A c
Forestière (Guyane franç.) 38 A b
Foria (Guinée franç.) 14 E d
For Kloss (E. D. L.) 34 D d
Formica-leo, *mont* (Réunion) 25 D c
Formose, *détroit* (I. Formose) 28 J b
Formose, *île* (Oc. Atlant.) 28 J b
Fornaka (Oran) 6 C b
Fortaasa Gharbia (Maroc) 10 J d
Fort Archambault (Tchad) 22 D h
Fort-Bayard (Kouang-Tchéou-Wan) 30 II G a
Fort-Carnot (Madagascar) 24 C f
Fort-Charlet (Djanet) (Terr. Sud-Algérien) 11 K f
Fort-Coppolani (Mauritanie) 13 D d
Fort-Crampel (Oubangui-Chari) 22 D i
Fort-Dauphin (Madagascar) 26 e
Fort-Dauphin (Madagascar) 24 B C h
Fort-Dauphin, *province* (Madagascar) 24 C h
Fort-de-France (Pet. Antilles) 35 B e
Fort-de-France (la Martinique) 37 B c
Fort-de-France (baie de) 37 B c
Fort-de-Possel (Oubangui-Chari) 22 D j
Fortessa Charbia (Oran) 6 B e
Fort-Flatters (Terr. Sud-Alg.) 11 J d
Fort-Foureau (Kousseri, Cameroun) 23 D a
Fort-Harrington (Abyssinie) 4 G d
Fort-Lallemand (Ter. Sud-Alg.) 11 J c
Fort-Lamy (Tchad) 22 B f
Fort-Laperrine (Tamanrasset, Territ. Sud-Algérien) 11 I g
Fort-L.-Saint (Terr. S.-Alg.) 11 K e
Fort-Mac-Mahon (Terr. Sud Algérien) 11 G d
Fort-Méaux (Maroc) 10 E c
Fort-Miribel (Terr. Sud-Alg.) 11 H d
Fort-Motylinski (Karaouksout) (Terr. Sud-Algérien) 11 J g
Fort-National (Alger) 7 E b
Fort-Pervinquière (Terr. Sud-Tunis) 11 L c
Fort-Polignac (Terr. Sud-Alg.) 11 K e
Fort-Rhumeau (Maroc) 10 D c
Fort-Rousset (Moyen-Congo) 21 D e
Fort-St-Georges (Mahé) 28 VI
Fort-St-Louis (Fort-de-France) (Martinique) 37 A d
Fort-Sibut (Oubangui-Chari) 22 D j
Fortune, *baie* (Terre-Neuve) 35 C b
Fortune (Iles) (I. de Kerguelen) 26 II A c
Fortune, *île* (Guadeloupe) 36 C d
Fosa, *lac* (Sénégal) 13 B e
Fossenet (Niger) 18 G b
Fosso, *mont* (Niger) 12 *bis* Q c
Fo-Tayakou (Dahomey) 19 C e
Fotoba (Guinée française) 14 B d
Fotouni (Cameroun) 23 B e
Fotsimavo (Madagascar) 24 D d
Fottigué (Haute-Volta) 17 F d
Fou (La) (Nouv.-Calédonie) 39 A, D d
Fou (La), *riv.* (Nouv.-Cal.) 39 A, D d
Foua, *djebel* (Constantine) 8 F d
Fouaodougou (Guinée franç.) 14 H e
Foucaud (Casablanca-Maroc) 10 D c
Foudebougou (Côte d'Ivoire) 15 E e
Foufay, *col* (Libéria) 12 *bis* E i
Fougaouvea, *passe* (I. Wallis) 39 B, II
Fougères (France) 3 C b
Fougères (*plaine* des) (Réunion) 25 C a
Fouillée (I. de Cayenne, Guyane française) 38 D b
Fouillole, *phare* (Guadeloupe) 36 C e
Fouka (Alger) 7 C b
Foukania (Za) (Oran) 6 A g
Foukka (Tchad) 22 D d
Foula Diassa (Soudan français) 16 F l
Fouladou (Sénégal) 13 B g
Foulakary, *riv.* (Moyen Congo) 21 G a
Foulla (Côte d'Ivoire) 15 B d
Foulla (Somalie britannique) 27 C e
Fou Long (Kouang-Tong) 30 G c
Foulculou (Tchad) 22 D f
Foulpointe (Madagascar) 24 D d
Foumbadougou (Guinée franç.) 14 G e
Foumban (Cameroun) 23 B e
Foum Diouk (Mauritanie) 13 C e
Foum el Alba, *falaise* (Soudan franç.) 12 *bis* I b
Foum el Batha, *monts* (Mauritanie) 13 C e
Foum el Hossan (Maroc) 10 B h
Foum el Keneg (Terr. Sud-Algérien) 11 F d
Foum Mouchmel, *mont* (Mauritanie) 13 D d
Foum el Oussen (Maroc) 10 I g
Foumfoum (Soudan anglo-égyptien) 22 F f
Foumo (Tchad) 22 E f
Foum Tatahouine (Tunisie) 9 D f
Foum Toub (Constantine) 8 D e
Founa (Gabon) 21 B e
Foundiougne (Sénégal) 13 A f
Fourgueil, *île* (I. Wallis) 39 B, II
Foun Joul, *mont* (Mauritanie) 13 C c
Fouravia (Soudan anglo-égyptien) 22 F e
Fourca, *riv.* (Guyane franç.) 38 B c
Fourche, *mont* (Réunion) 25 B b
Fourche, *île* (Guadeloupe) 36 III
Fourhal, *djebel* (Constantine) 8 C c
Fourmi, *passe* (N.-Calléd.) 39 A, D e
Fourmi, *îles* (Guadeloupe) 36 III
Fournaise, *piton* (Réunion) 25 D c
Fourneaux, *groupe* (Tasmanie) 26 o
Fourniols (Martinique) 37 B b
Fou-Ning (Chine) 28 J b
Fourou (Soudan français) 16 G H l
Fouroumbala (Oubangui-Cari) 22 E j
Fours, *passe* (Martinique) 37 B d
Fousguine (Maroc) 10 C g
Fouta, *région* (Sénégal) 12 *bis* C D d e
Fouta Djallon, *monts* (Guinée franç.) 14 C b c
Fou-Tchéou (Chine) 28 J b
Foutou (Guinée française) 14 E b
Foutouna ou Erronan, *île* (N.-Hébrides) 39 B, F g
Fouzan (Hte-Volta) 17 C d
Foveaux, *détroit* (N.-Zélande) 26 q
Foy (Constantine) 8 E b
Foya (Guinée française) 14 B b
Fracas, *saut* (Guyane franç.) 38 B c
Français, *cap* (I. Kerguelen, pôle Sud) 26 II B a
Français (*récif* des) (Nouv.-Calédonie) 39 A, B b e
Française, *pointe* (Guyane française) 38 B b
Françaises, *montagnes* (Guyane fr.) 38 A c
Francfort-a.-Mein (Allemagne) 3 H a
François (le) (Martinique) 37 C c
Franceville (Moyen-Congo) 21 C e
Franceville (I. Vaté, N.-Hébrides) 39 B, D e
Franchetti (Oran) 6 D b
Francis, *cap* (I. Kerguelen) 26 II, C b
Francistown (A. A.) 4 F g
Franklin, *île* (Rég. antarct.) 26 r
Frechal, *rivière* (Brésil) 35 C f
Frédériktown (Nouveau Brunswick) 35 B b
Free Town (Sierra Leone) 4 B d
Frégate (Martinique) 37 C c
Frégate, *île* (Martinique) 37 C c
Frégate, *cul-de-sac* (Martinique) 37 C c
Frégates (Les), *île* (Guadeloupe) 36 C c
Frégate, *île* (I. Marie-Galante) 36 E e
Frégate, *mont* (I. Désirade) 36 F c
Frégate, *île* (St-Barthélemy) 36 III
Freha (Alger) 7 E b
Fréhel, *cap* (Terre-Neuve) 35 C b
Fréjus (France) 3 G e
Frenda (Oran) 6 E b
Frenda (*monts de*) (Oran) 6 D b
Frênes (Les) (Alger) 7 D b
Frères, *île* (Côte fr. Somalis) 27 D b
Freshfield, *cap* (Rég. antarct.) 26 q
Fresco (Côte d'Ivoire) 15 D h
Freycinet (Ngou), *île* (Nouv.-Calléd.) 39 A, II
Fribourg (Allemagne) 3 G b
Frida, *oued* (Tunisie) 9 C e
Friedrichshafen (Allemagne) 3 H c
Friguiagbé (Guinée française) 14 C d
Frio, *cap* (S.-O.-Africain) 4 E f
Froma, *lac* (Australie) 26 o n
Fromentin (Alger) 7 B b
Fronobo (Côte d'Ivoire) 15 E g
Frontignan (France) 3 E e
F. Sanger (Réunion) 25 A b
Fuchi, *mont* (Libéria) 12 *bis* E i
Fumé, *morne* (Martinique) 37 B b
Funchal (Ile Madère) 4 B a
Fundy, *baie* (Etats-Unis) 35 B b
Funk, *île* (Terre-Neuve) 35 C b
Funsi (Côte de l'Or) 17 E e
Furneaux ou Ile Maroutea (A. Tounamoton) 40 IV, B e
Futuny *île* (Iles de Horne) 39 A, I

G

Gaatcha (I. Lifou) 39 A, F c
Gaatcha, *baie* (I. Lifou) 39 A, F c
Gabaguch (E. D. L.) 34 F c
Gabaret, *riv.* (Guyane franç.) 38 D d
Gabassour (Tchad) 22 F g
Gab Ataf, *mont* (Mauritanie) 13 D a
Gabdo (Cameroun) 23 C d
Gabé (Tchad) 22 C f
Gabédou (Côte d'Ivoire) 15 D h
Gaberrâal, *djebel* (Maroc) 10 H c
Gabès (Tunisie) 9 D e
Gabès, *golfe* (Tunisie) 9 D d
Gabil (Tchad) 22 D g
Gabilina, *mont* (Abyssinie) 27 B e
Gablina, *ruines* (Côte fr. Somalis) 27 C c
Gabod (Somalie brit.) 27 E e
Gabrielle, *mont* (Guyane fr.) 38 C e
Gacaba, *saut* (Guyane franç.) 38 A e
Gachaka (Nigéria) 23 B d
Gachoun Nor (Mongolie) 28 H
Gada China (Maroc) 10 I b
Gadamai (Cameroun) 23 C c
Gada Mta Madna, *djebel* (Oran) 6 F c
Gadé el Mamoud, *falaise* (Soudan fr.) 12 *bis* J c
Gadiah el Halfa, *djebel* (Oran) 6 E e
Gadimoga (Yanaon) 28 VI
Gadja (Togo) 19 B g
Gadji (I. Kunie, N.-Calléd.) 39 A, F e
Gadji, *pointe* (I. Kunie, N.-Calédon.) 39 A, F e
Gadoecht (Somalie brit.) 27 C e
Gadori (Niger) 18 E e
Gadyiba (Nigéria) 23 C a
Gaé (Sénégal) 13 B e
Gaete (Italie) 4 E
Gafé (Togo) 19 C f
Gafour (Tunisie) 9 C b
Gafsa (Tunisie) 9 B d
Gafsal (Fez-Maroc) 10 G b
Gagab (Somalie brit.) 27 E d
Gagadé, *plaine* (Côte franç. Somalis) 27 B c d
Gagaré, *riv.* (Nigéria) 12 *bis* N f
Gagnoa (Côte d'Ivoire) 15 D g
Gahi (I. Wallis) 39 B, II
Gaigneron (La Martinique) 37 B c
Gaika Hériko (Guinée fr.) 14 C a
Gailham (Niger) 18 G d
Gaillac (France) 3 D e
Gaimot, *mont* (Guyane fr.) 38 A e
Gaira Malle (Somalie brit.) 27 D e
Gairdner, *lac* (Australie) 26 A n
Gaiya (Nigéria) 18 E g
Gaizi Feimadalla (Abyssinie) 27 A f
Galaa (Tunisie) 9 C e
Galaalifaou (Côte fr. Somalis) 27 C c
Galamo (Côte fr. Somalis) 27 B d
Galarino (Nouv.-Calléd.) 30 A, C e
Galay (Guinée fr.) 14 F f
Galbaba (Erythrée) 27 C a
Galb Dehhach, *mont* (Mauritanie) 13 D b
Galb el Hadid, *mont* (Mauritanie) 13 D b
Galbois (Constantine) 8 B b
Galellou (Erythrée) 27 C a
Galet (Le) (Guadeloupe) 36 F c
Galet, *pointe* (Guadeloupe) 36 E e
Galets, *plaine* (Réunion) 25 A a
Galets, *pointe* (Réunion) 25 A a
Galets (*Riv.* des) (Réunion) 25 A a
Galets (*Riv.* des), *pointe* (Réunion) 25 A a
Galette (La) (Martinique) 37 B e
Galgoulé (Haute-Volta) 17 C f
Galhe, *pointe* (Rio de Oro) 13 A b
Galibi, *pointe* (Guyane holl.) 38 A b
Galibi, *rég.* (Guyane fr.) 38 B C b c
Galibi, *région* (Guyane holl.) 38 A b
Galibi, *rivière* (Guyane fr.) 38 C c
Galibi, *saut* (Guyane fr.) 38 D d
Galim (Cameroun) 23 C d
Galinleh Ouin, *riv.* (Somalis) 27 C D c
Galion (Martinique) 37 C b
Galion (*baie* du) (Martinique) 37 C b
Galion, (*île* du) (Martinique) 37 C b
Galion, *riv.* (Guadeloupe) 36 B e
Galion, *riv.* (Martinique) 37 B b
Galite (*canal* de la) (Tunisie) 9 B a
Galite (*île* de la) (Tunisie) 9 B a
Galla, *région* (Abyssinie) 4 H d
Gallaoua (Niger) 18 F f
Gallabal (Soudan anglo-égypt.) 22 F f
Galle (Ceylan) 28 I
Gallego, *rivière* (Espagne) 3 C e f
Gallieni (Constantine) 8 E b
Gallinas, *pointe* (Colombie) 35 A e
Gallipoli (Turquie d'Europe) 4 F a
Galliot (Guyane franç.) 38 B d
Galo (Soudan fr.) 16 F h
Galobé Madoba, *monts* (Côte française Somalis) 27 B d
Galodjina (Sénégal) 13 B e
Galon, *rivière* (Martinique) 37 C b
Galougo (Soudan fr.) 16 B i
Gaman (E. D. L.) 34 C c
Gamari, *lac* (Abyssinie) 27 A d
Gambaga (Côte de l'Or) 17 F e
Gambetta (Constantine) 8 F b
Gambie, *rivière* (Guinée fr.) 14 C a
Gambier, *îles* (Océanie) 40 IV K h
Gamboma (Moyen-Congo) 21 D e
Gambore (Dahomey) 19 D c
Gambos (Angola) 4 E f
Gamé (Togo) 19 C f
Gamelle, *morne* (Martinique) 37 C c
Gamkombol (Cameroun) 23 C d
Gamon (Sénégal) 13 C g
Gamou (Niger) 18 F e
Gampela (Haute-Volta) 17 E c
Gamram (Niger) 18 E e
Gana, *rivière* (Nigéria) 18 G f
Ganatcha (Niger) 18 E e
Ganatyr (Tchad) 22 D g
Gand (Belgique) 3 E a
Ganda (Soudan anglo-égypt.) 22 H i
Ganda Soundi (Congo belge) 21 C b
Gandé (Mauritanie) 13 C f
Gandill (Côte fr. Somalis) 27 D b
Gandimang (Cameroun) 23 D d
Gandiol (Sénégal) 13 B f
Gando (Nigéria) 18 C f
Ganeb (Mauritanie) 13 D d
Ganéka (Guinée franç.) 14 B c
Ganga (Moyen-Congo) 21 E b
Gangan, *mont* (Guinée fr.) 12 *bis* D g
Gangara (Niger) 18 E e
Gange, *delta* (Bengale) 28 I
Gange, *fleuve* Inde) 28 I
Gangha, *mont* (Cameroun) 23 C d
Ganjam (Inde) 28 I
Gannat (France) 3 E c
Gao (Annam) 31 B, D c
Gao (Niger) 18 B e
Gao (Oubangui-Chari) 22 E h
Gao (Soudan fr.) 16 M f
Gaoferi (Niger) 18 B f
Gaoua (Haute-Volta) 17 C e
Gaoua (Abyssinie) 27 A b
Gaoua, *île*, ou L. Santa Maria (Nouv.-Hébrides) 39 B, C b
Gaouane (Sénégal) 13 A f
Gaouar (Cameroun) 23 C b
Gaoue (Erythrée) 27 C a
Gaouy (Côte d'Ivoire) 15 F d
Gaouz (Maroc) 10 G e
Gap (France) 3 G d
Gara (Arabie) 34 G e
Garaa boum Ammar (Tunisie) 9 D a
Garaba, *vallée* (Côte franç. Somalis) 27 B d
Gara Chouf, *djebel* (Terr. du Sud) 7 E g
Gara Djedid, *djebel* (Tunisie) 9 D f
Garet Ank Djemel (Constantine) 8 D c
Garaet et Tarf (Constantine) 8 E c
Garagoumsa (Niger) 18 E f
Gara Hamrour (Maroc) 10 H e
Garak (Mauritanie) 13 B e
Gara Kazar, *djebel* (Terr. du Sud-Algérien) 11 L g
Gara Krim, *djebel* (Terr. du Sud-Alg.) 8 C g
Gara Lakber, *falaise* (Soudan franç.) 12 *bis* I b
Garango (Haute-Volta) 17 F d
Garara, *rivière* (Nigéria) 12 *bis* N h
Gara Teniet Soltane (Maroc) 10 H e
Gara Tibou Kalline (Maroc) 10 H e
Gara Zegdou (Maroc) 10 G g
Garazou (Niger) 18 E e
Garbanada (Côte fr. Somalis) 27 C c
Garbi, *djebel* (E. D. L.) 34 B e
Garbou (Niger) 18 B f
Gard, *rivière* (France) 3 E d
Gardaya (Haute-Volta) 17 H c
Garde (*cap* de) (Constantine) 8 E b
Garde (La), *riv.* (Martinique) 37 A a
Gardeiro, *pointe* (Rio de Oro) 13 B a
Gardian (Tchad) 22 D e
Garé Arkenna, *mont* (Niger) 12 *bis* Q c
Garet Achkel (Tunisie) 9 C a
Garet Ali (Tunisie) 9 C f
Garet Aourach (Mauritanie) 13 D c
Garet bou Elidja (Tunisie) 9 C f
Garet bou Shaba (Fez) 6 B g
Garet bou Tebba (Tunisie) 9 D f
Garet ed Douza (Tunisie) 9 B d
Garet el Aouaria (Tunisie) 9 E a
Garet el Aouedj (Constantine) 8 E d
Garet el Atela (Tunisie) 9 D f
Garet el Azoudj (Oran) 6 C f
Garet el Bouib (Terr. Sud-Alg.) 8 C g
Garet el Hamada (Tunisie) 9 C b
Garet el Hamam (Oran) 6 C e
Garet el Kahla (Oran) 6 F e
Garet el Khira (Tunisie) 9 C b
Garet el Ksob (Tunisie) 9 C f
Garet el Mabtouha (Tunisie) 9 D a
Garet el Merhotta (Tunisie) 9 C f
Garet Ethel (Tunisie) 9 C f
Garet ez Zebs (Tunisie) 9 E f
Garet Guellif (Constantine) 8 E c
Garet Gueries (Constantine) 9 D f
Garet Kradem (Maroc) 10 H f
Garet Krechem el Kreb (Tunisie) 9 D f
Garet Kseîr (Maroc) 10 H f
Garet Gnaoun (Rio de Oro) 13 B b
Garet Meida (Tunisie) 9 C f
Garet Oum el Graf (Maroc) 10 I e
Garet Oyerkat (Rio de Oro) 13 B c
Garet Rhoden (Tunisie) 9 D f
Garet Zina, *djeb.* (Constantine) 8 E d
Gargar (Niger) 18 F b
Gargara (Somalie brit.) 27 C e
Gargouna (Soudan fr.) 16 N g
Gariça (Somalie brit.) 27 D e
Garnet, *baie* (Rio de Oro) 13 B a
Garnet, *cap* (Rio de Oro) 13 B a
Garondoli (Nigéria) 18 F f
Garonne, *fleuve* (France) 3 D e
Garou, *lac* (Soudan fr.) 12 *bis* I d
Garou (Niger) 17 H b
Garoua (Cameroun) 23 C e
Garoua (Niger) 18 G f
Garpoulou (Haute-Volta) 17 D c
Garra, *djebel* (Maroc) 10 F a
Garrabous (Côte fr. Somalis) 27 B d
Garta (Constantine) 8 C d
Gartok (Chine) 28 F a
Gartoudi, *mont* (Hte-Volta) 12 *bis* J e
Gartougou (Haute-Volta) 17 G c
Gascogne (*golfe* de) (France) 3 C e
Gascoyne, *rivière* (Australie) 26 l
Gasibirabé (Niger) 18 H a
Gaspé, *cap* (Nouv.-Brunswick) 35 B b
Gassan (Sénégal) 13 B f
Gassi el Abd (Oran) 6 B g
Gassi Touil, *région* (Terr. Sud-Alg.) 11 J e
Gati (Togo) 19 C g
Gastonville (Constantine) 8 D b
Gastu (Constantine) 8 E b
Gata, (*cap* de) (Espagne) 4 C a
Gatama Soukouro (Côte d'Ivoire) 15 E f
Gatop, *récif* (Nouv.-Calédo.) 39 A, C d
Gatroum (Tripolitaine) 11 N f
Gaulette (P. de), *mont* (Réunion) 25 B a
Gauthiot, *mont* (Guyane fr.) 38 C e
Gavouati, *lac* (Soudan fr.) 12 *bis* I d
Gaya (Inde) 28 G b
Gaya (Niger) 18 B g
Gayac, *saut* (Guyane fr.) 38 B c
Gayéri (Haute-Volta) 17 G c
Gaza (Moyen-Congo) 21 D b
Gazafa (Niger) 18 E f
Gazamni (Niger) 18 F e
Gazaoua (Cameroun) 23 D b
Gazelle, *passe* (Nouv.-Caléd.) 39 A, B c
Gazelle ou récif Henry, *récif* (Iles Loyalty) 39 A, D c
Gazelles, *plateau* (Obock) 27 I
Gazoua (Oubangui-Chari) 22 G j
Gbadi-Kaha (Côte d'Ivoire) 15 D d
Gbébosopleu (Côte d'Ivoire) 15 A g
Geba (Guinée port.) 14 A a
Geba (*canal* de) (Guinée port.) 12 *bis* B g
Gebab Gam (E. D. L.) 34 E c
Gedy (Libéria) 15 A g
Geidam (Nigéria) 18 G f
Gelé, *piton* (Martinique) 37 B b
Gelti el Adusa (Soudan anglo-égyp.) 22 H d
Gelti Teiga (Soudan anglo-égyptien) 22 G e
Gelti Um Lehai (Soudan anglo-égypt.) 22 G e
Gemou (Soudan fr.) 16 D h
Général-Turner, *presqu'île* (Sierra Leone) 12 *bis* D E i
Gênes (Italie) 3 H d
Gênes, *golfe* (Italie) 3 H d
Genève (Suisse) 3 G c
Genève, *lac* (France, Suisse) 3 G c
Genipa (Martinique) 37 C c
George, *cap* (I. de Kerguelen) 26 II D c
Georges, *île* (Rég. antarctiques) 26 F
Georgetown (Etats malais) 28 H d
Georgetown (Demerara) (Guyane anglaise) 35 C f
Georgie du Sud (Oc. Atlantique aust.) 26 D
Gérone (Espagne) 3 E f
Gers, *rivière* (France) 3 D e
Gervaise, *cap* (I. Ouvea) 39 A, E e
Géryville (T. S. A.) 6 E d
Gesrki (Nigéria) 18 E f
Gex (France) 3 F c
Ghabagib (E. D. L.) 34 C e
Ghadamsi, *oued* (Tunisie) 9 C f
Ghadamsi Gueblaoui, *oued* (Tunisie) 9 C f
Ghals, *djebel* (Maroc) 10 J d
Ghamra (Constantine) 8 D e
Gharb, *région* (Maroc) 10 E b
Gharbi, *djebel* (E. D. L.) 34 C d
Ghardaïa (T. S. A.) 7 D f
Ghardimaou (Tunisie) 9 B b
Ghassero (Nigéria) 19 E d
Ghâtes occidentales, *monts* (Inde) 28 I
Ghâtes orientales, *monts* (Inde) 28 I
Ghazni (Afghanistan) 28 E a
Ghemouna, *djebel* (Maroc) 10 I g
Gherib (Maroc) 10 B f
Gheris, *djebel* (Maroc) 10 G e
Ghermessa (Tunisie) 9 D f
Gherza (Libye) 4 E a
Ghialoussa (E. D. L.) 34 A c
Ghimberre (Abyssinie) 27 A b
Ghis, *oued* (Maroc) 10 H a
Ghomara, *région* (Maroc) 10 F. G. a
Ghorab, *djebel* (E. D. L.) 34 E c
Ghorfa, *djebel* (Maroc) 10 C d
Ghoubet al Haikah (Arabie) 27 E a
Ghoubh et Kharab, *djebel* (Côte franç. Somalis) 27 C d
Ghoumerassen (Tunisie) 9 D e
Ghubbet Kharab (Côte franç. Somalis) 27 C c
Gia (Annam) 31 B, E f
Gia, *rivière* (Cochinchine) 33 C e
Gia Cao, *riv.* (Cochinchine) 33 C e
Giadine (Cochinchine) 33 D c
Gia Hoa (Tonkin) 30 E c
Gia Hoi (Annam) 31 A, G e
Gia Hôi (Tonkin) 30 C c
Gia Khé (Annam) 31 B, D b
Gia Lam (Tonkin) 30 D c
Giâm Gou (Annam) 31 B, D c
Giang (Annam) 31 B, D g
Giang Lang (Annam) 31 B, C d
Giang Man, *mont* (Laos) 31 A, F e
Giang Thanh (Cochinchine) 33 B c
Giang Thanh, *rivière* (Cochinchine) 33 B c
Gian Khau (Tonkin) 30 D d
Giaour Dagh, *djebel* (Syrie) 34 C a b
Gia Rai (Cochinchine) 33 C e
Gia Ray (Cochinchine) 33 E c
Gia Tanh (Annam) 31 B, E d
Gia Thanh (Cochinchine) 33 D d
Giazekan (Togo brit.) 19 B f
Gibb Rar (E. D. L.) 34 E c
Gibeon (S. O. africain) 4 E g
Gibraltar (Espagne) 4 C a
Gibraltar, *dét.* (Espagne-Maroc) 10 F a
Gidi (Somalie britan.) 27 D e
Gien (France) 3 E c
Giessen (Allemagne) 3 H a
Gifo (Nigéria) 18 C g
Gilingicoupom (Pondichéry) 28 II
Gillot (Réunion) 25 C a
Gingy, *rivière* (Pondichéry) 28 II
Giong Mien (Cochinchine) 33 D d
Giong Noi (Cochinchine) 33 C e
Giong Rieng (Cochinchine) 33 C d
Giraudeau, *rocher* (I. Torrès) 39 B, B a
Girka (E. D. L.) 34 H b
Gironde, *fleuve* (France) 3 C d
Giuletti, *pic* (Erythrée) 27 B a
Giré (Sénégal) 13 C f
Givet (Guyane franç.) 38 B d
Givet (France) 3 F a
G. Kebbi (Nigéria) 18 C g
G. Landam, *riv.* (Nigéria) 12 *bis* N f
Glaos, *bras* (Réunion) 25 B c
Glei (Togo) 19 C f
Glenan, *îles* (France) (Oc. At.) 3 B c
Glissante, *riv.* (Réunion) 25 D b
Glok (Siam) 32 A c
Glubdo (Erythrée) 27 B a
Gnalobli (Côte d'Ivoire) 15 B g
G. Nam Zah (Cambodge) 32 A b
Gnami (Togo britannique) 19 B d
Gnéma (Dahomey) 19 D c
Gnioumachol (I. Mohéli) 25 II, B c
Gnougnon (Guyane fr.) 38 D d
Goalpara (Chandernagor) 28 IV
Goaso (Côte de l'Or) 15 G g
Goat (Inde) 28 I
Goat, *île* (I. Erromango) 39 B, E f
Gobad (Côte fr. Somalis) 27 B d
Gobad, rivière (Côte franç. Somalis) 27 B d
Gobala, *mont* (Côte d'Iv.) 12 *bis* H h
Gobi, *désert* (Mongolie) 28 H
Gobnangou Djoari, *falaise* (Hte-Volta) 12 *bis* K L g

Gô Chai (Cochinchine) 33 D h
Gocong (Cochinchine) 33 D c
Godavéry, *fleuve* (Yanaon) 28 VI I
Godé (Haute-Volta) 17 F d
Godjam, *région* (Abyssinie) 4 G c
Godomey (Dahomey) 19 D g
Gœk Tepe (Transcaspienne) 28 D a
Gœlands, *île* (Nouv.-Cal.) 39 A, E e
Gogra, *rivière* (Inde) 28 I
Goiffé (Guinée franç.) 14 G d
Gok Ta Beng (Siam) 32 A b
Gol (Réunion) 25 B c
Gol, *étang* (Réunion) 25 B c
Gol, *rivière* (Réunion) 25 B c
Golconde (Inde) 28 I
Golfe (*pointe* du) (Rio de Oro) 13 A b
Goli (Côte franç. Somalis) 27 C b
Gollo, *mont* (Côte française Somalis) 27 B c
Gololen, *mont* (Côte franç. Somalis) 27 C c
Golombe (Cameroun) 23 C c
Gomajou, *rade* (I. Anjouan) 25 II D c
Gomba (Nigéria) 18 B g
Gombari (Congo belge) 4 F d
Gombi, *chaîne* (Congo belge) 21 F b
Gomen, *baie* (Nouv.-Calédˢ) 39 A, C c
Gomena (Cameroun) 23 C c
Gomen Quaco (Nouv.-Calédˢ) 39 A, C c
Gomlasso (Côte d'Ivoire) 15 C e
Gomparou (Dahomey) 19 D b
Gomponem (Haute-Volta) 17 D b
Gon (Haute-Volta) 17 F d
Gonaives (Les) (Haïti) 35 A e
Gonave, *île* (Haïti) 35 A e
Gondar (Abyssinie) 4 G c
Gondé (Moyen Congo) 21 B a
Gondja, *rég.* (Côte de l'Or) 12 *bis* J h
Gondo Koro (Soudan anglo-ég.) 4 G d
Gondoublin (Australie) 26 o
Gongola, *rivière* (Nigéria) 23 B d
Gongouan, *mont* (Côte d'Ivoire) 12 *bis* I h
Goni (Haute-Volta) 17 B C c
Gonini, *riv.* (Guyane holl.) 38 A d
Gonkoun (Guinée franç.) 14 D b
Gontour (E. D. L.) 34 D d
Goodenough, *mont* (I. Malekoula) 39 B, C d
Goodenough, *pointe* (Ile Amsterdam) 26 III B a
Good Hope ou Rekareka, *île* (I. Touamotou (40 IV H e
Goorpordha (Chandernagor) 28 IV
Go Quao (Cochinchine) 33 C d
Gor, *mont* (Soudan anglo-ég.) 22 E b
Gora (Nigéria) 18 D f
Goras, *djebel* (Tunisie) 9 C b
Goré (Oubangui-Chari) 22 C i
Goré, *rivière* (Côte d'Ivoire) 15 C g
Goré, *mont* (Cameroun) 23 C c
Gorée, *île* (Sénégal) 13 A f
Gorelty (Chandernagor) 28 IV
Gorgoa (Niger) 18 F f
Gorgol, *région* (Mauritanie) 13 C e f
Gorgol, *rivière* (Mauritanie) 13 C e
Gorgol blanc, *riv.* (Mauritanie) 12 *bis* D d
Gorgol noir, *riv.* (Mauritanie) 12 *bis* D d
Gorgoram (Nigéria) 18 F f
Gorili, *mont* (Erythrée) 27 C a
Gori Tidioka, *riv.* (Soudan fr.) 12 *bis* F c
Gorno, *mont* (Alger) 7 C b
Goro, *région* (Guinée franç.) 14 F a
Gororí (Cameroun) 23 B d
Goroubi, *riv.* (Haute-Volta) 12 *bis* K f
Gorouol Marigot, *riv.* (Haute-Volta) 17 F G a
Gorowy (Côte d'Ivoire) 15 F e
Gosier (*îlets à*) (Guadeloupe) 36 D c
Gosier (Le) (Guadeloupe) 36 C c
Gossa (Haute-Volta) 17 G a
Gossako (Haute-Volta) 17 C e
Gossas (Sénégal) 13 A f
Gotel *monts* (Nigéria) 23 B d
Gottoro (Côte d'Ivoire) 15 D f
Goua (Dahomey) 19 D d
Gouaffa, *pic* (Haute-Volta) 12 *bis* J f
Gouahandougou (Guinée fr.) 14 G e
Gouala, *rivière* (Guinée fr.) 14 G c
Gouan, *région* (Guinée franç.) 14 G f
Gouan, *rivière* (Guinée franç.) 14 G e
Gouana, *région* (Guinée franç.) 14 G e
Gouandé (Dahomey) 19 B c
Gouangoa, *rivière* (Oubangui-Chari) 22 G i
Goubellat (Tunisie) 9 C b
Goubére (Oubangui-Chari) 22 H j
Goubeto (Côte franç. des Somalis) 27 C d
Goubo (Guinée franç.) 14 D b
Goubone (Tchad) 22 C b
Goubrar, *djebel* (Tunisie) 9 C d
Gouchiégou (Togo brit.) 19 A d
Gouda, *monts* (Côte fr. des Somalis) 27 C c
Goudingaras (Somalie brit.) 27 E d
Goudjba (Nigéria) 23 B b
Goudji (Tchad) 22 B f
Goudoumaria (Niger) 18 F f
Goudoum-Goudoum (Camer.) 23 D b
Gouecké (Guinée franç.) 14 G e
Goueia, *rivière* (Guinée fr.) 14 G e
Gouékan (Côte d'Ivoire) 15 B e
Gouékangui (Côte d'Ivoire) 15 B f
Gouélébli (Côte d'Ivoire) 15 B g
Gouemba, *mont* (Nouv.-Cal.) 39 A, E e
Gouendégueda (Côte d'Ivoire) 15 B e
Gouengoué (Moyen-Congo) 21 D d
Goufaroe (Oubangui-Chari) 22 F j
Gouffre, *pointe* (Réunion) 25 B a
Gough, *île* (Oc. Atlant. austral) 26 A
Gougouféma (Niger) 18 C e
Gouiret Moussa, *oued* (Terr. du Sud-Algérien) 7 D g
Gouka (Dahomey) 19 D e
Goulbi Djindi, *riv.* (Nigéria) 12 *bis* M f
Goulbi n' Bounsourou, *riv.* (Nigéria) 12 *bis* N f
Goulbi n' Gagare, *rivière* (Nigéria) 18 D f
Goulbi n' Gandi, *riv.* (Nigéria) 12 *bis* N f
Goulbi n. Gandi, *riv.* (Nigéria) 18 D f
Goulbi n. Gunsuru, *rivière* (Nigéria) 18 D f
Goulbi n' Hadeija (Nigéria) 18 E f
Goulbi n' Ka, *riv.* (Nigéria) 12 *bis* M
Goulbi n' Kaba, *riv.* (Niger) 12 *bis* N O e
Goulbi n' Kebbé, *riv.* (Nigéria) 12 *bis* M f
Goulbi n' Maradi, *rivière* (Niger) 12 *bis* N f
Goulbi N Maradi, *riv.* (Niger) 18 D f
Goulbi n' Rima, *riv.* (Nigéria) 18 C f
Goulbi n' Rimo, *riv.* (Nigéria) 12 *bis* M f
Gouleb, *djebel* (Tunisie) 9 C d
Goulette (La) (Tunisie) 9 D b
Goulfel (Tchad) 22 B f
Goulfel Gana (Tchad) 22 B f
Goulimine (Maroc) 10 A h
Goulia, *région* (Oubangui-Chari) 22 E F h
Goullaben, *oued* (Terr. du Sud) 7 D f
Goulloubla Talo, *marais* (Abyssinie) 27 A d
Goulovitan (Côte d'Ivoire) 15 F d
Goulvain, *cap* (Nouv.-Cal.) 39 A, D d
Gouly (Tchad) 22 B f
Goum (Abyssinie) 27 A c
Goum ou Hally, *lac* (Côte franç. des Somalis) 27 A e
Goum, *monts* (Niger) 12 *bis* O c
Goumarous, *sant* (Guyane française) 38 C d
Goumbanko (Soudan fr.) 16 D j
Goumbia (Cameroun) 23 D f
Goumbo (Guéoul (Sénégal) 13 A f
Goumbou (Soudan français) 16 F h
Goumène (Soudan fr.) 16 E i
Goumeur (Tchad) 22 E d
Goumma (Abyssinie) 27 A c
Goumsouri (Nigéria) 23 C b
Gouna (Oubangui-Chari) 22 B h
Goundam (Soudan fr.) 16 J f
Goundania (Soudan fr.) 16 C j
Goundi (Oubangui-Chari) 22 C h
Goundorou, *mont* (Soudan fr.) 12 *bis* I e
Goundota (Guinée fr.) 14 G e
Gounendi (Oubangui-Chari) 22 E i
Goungo (Niger) 17 G a
Goungoula (Togo brit.) 19 A d
Goungourou (Guinée fr.) 14 C b
Goungouta (Côte franç. des Somalis) 27 B c
Gounod (Constantine) 8 E b
Gounou, *mont* (Soudan fr.) 12 *bis* F f
Gounsao (Soudan français) 16 I f
Gounsoué (Dahomey) 19 D f
Goun Soutou, *sant* (Guyane française) 38 A c
Gour, *région* (Tunisie) 9 C f
Gouradi (Tchad) 22 C d
Gourai (Haute-Volta) 17 D c
Gourao, *mont* (Soudan fr.) 12 *bis* I e
Gourara, *rég.* (Terr. Sud-Alg.) 11 G d
Gouraya (Alger) 7 B b
Gour ben Yaïch (Ter. Sud-Alg.) 11 G d du Sud-Alg.) 7 E g
Gour ben Yaïch (Ter. Sud-Alg.) 11 G d
Gourbeyre (Guadeloupe) 36 B e
Gour Brikat (Maroc) 10 H e
Gour Cherag (Maroc) 10 G f
Gour Chouachi (Tunisie) 9 C f
Gour Chouafa (Maroc) 10 G f
Gourde (*îlet à*) (Guadeloupe) 36 E c
Gour Dekamis el Kebir (Tun.) 9 C f
Gour Dekamis Sghir (Tunisie) 9 C f
Gourdon (France) 3 D d
Gouré (Niger) 18 F f
Gour el Aïeb, *dj.* (T. Sud-Alg.) 7 D f
Gourel Azib (Maroc) 10 G g
Gour et Tine (Tunisie) 9 C f
Gourfon (Tchad) 22 E e
Gourgab (Somalie brit.) 27 D d
Gourgnes (Tchad) 22 E f
Gouri (Tchad) 22 C c
Gourinc (Tunisie) 9 D e
Gouring (Tchad) 22 D c
Gourma, *rég.* (Haute-Volta) 17 G H e
Gourma, *rég.* (Soudan fr.) 16 K L g
Gourma-Rarous (Soudan fr.) 16 L f
Gourno (Tchad) 22 D e
Gourongo Loko, *mont* (Côte d'Ivoire) 12 *bis* I h
Gouroubali (Guinée fr.) 14 D b
Gourougou, *djebel* (Maroc) 10 H a
Gourounsi, *région* (Hte-Volta) 17 D d
Gouruoufia (Côte d'Ivoire) 15 C f
Gourrama (Maroc) 10 G d
Gour Rokken (Tunisie) 9 C f
Gour Rouhala, *dj.* (T. Sud-Alg.) 7 D g
Goursselik (Niger) 18 F f
Goursi (Haute-Volta) 17 D b
Gour Tembain (Tunisie) 9 C f
Goutchi (Niger) 18 E f
Gour Zenaga (Maroc) 10 G f
Goussa, *djebel* (Tunisie) 9 C d
Gouy (Tchad) 22 D c
Go Vap (Cochinchine) 33 D c
Govié (Togo) 19 B f
Gow Tow (Tonkin) 30 F c d
Goya (Nigéria) 23 A d
Goyane (La) (Réunion) 25 C d
Goyare (Guadeloupe) 36 C d
Goyave (*îlets à*) (Guadeloupe) 36 B c
Goyave, *grande rivière* (Guadeloupe) 36 B c d
Goyave, *petite riv.* (Guadel.) 36 C d
Goye, *région* (Guinée fr.) 14 H e
Goz (Tchad) 22 E f
Goz Beïda (Tchad) 22 E f
Gozlanié (E. D. L.) 34 C e
Gozoguazia (Guinée fr.) 14 F f
Grabo (Côte d'Ivoire) 15 B i
Gradis, *usine* (Martinique) 37 B a
Graham, *terre* (Régions ant.) 26 F G
Graine (*côte des*) (Libéria) 15 A B i
Gran Creek, *riv.* (Guyane holl.) 38 A c
Grand Bafou, *sant* (Guyane fr.) 38 B c
Grand Baham (Côte d'Ivoire) 15 D h
Grand Bassam (Côte d'Ivoire) 15 F h
Grand Bassin (Réunion) 25 C c
Grand Batanga (Cameroun) 23 A f
Grand Banc central (I. Tahaa) 40 V
Grand Bénard *mont* (Réunion) 25 B b
Grand Bois (Réunion) 25 C d
Grand Bourg (Guadeloupe) 30 E e
Grand Carbet (Guyane franç.) 38 B d
Grand Céron (Martinique) 37 C d
Grand Cess, *riv.* (Libéria) 15 A h i
Grand Colombier (St-Pierre) 35 I D e
Grand Connétable (Le) (Guyane fr.) 38 D c
Grand Coumarou, *sant* (Guyane fr.) 38 B c
Grand Cratère (Réunion) 25 D c
Grande, *rivière* (Martinique) 37 B b
Grande Aldée (Karikal) 28 III
Grande-Anse (Ile Désirade) 36 F c
Grande-Anse (Martinique) 37 B c
Grande-Anse, *riv.* (Guadeloupe) 36 C e
Grande-Anse, *riv.* (Martinique) 37 B b
Grande Baie (La) (Guadeloupe) 36 C c
Grande Barrière (La) (Pet. Miquelon) 35 I C d
Grande Barrière (Rég. Antarctiques) 22 Q R r q
Grande Canarie, *île* (Oc. Atl.) 4 B b
Grande Case (La), *anse* (Ile St-Martin) 36 III
Gr. Chaloupe, *lazaret* (Réunion) 25 B a
Grande Comore, *île* (Madag.) 24 A a
Gr. Coulée, *passe* (Guadeloupe) 36 B b
Grande Crique (Guyane fr.) 38 B d
Grande Découverte, *morne* (Guadel.) 36 B d
Grande Fausse Passe (Nouv. Caléd.) 39 A, C b
Grande Ile (I. des Apôtres) 26 I A a
Grande Passe (Côte fr. des Somalis) 27 C c
Grande Passe (I. Torrès) 39 B, B A
Grande Place, *bras* (Réunion) 25 B b
Grande Plaine sablᵉˢ (Soudan franç.) 12 *bis* J c d
Grand Erg Oc. (Ter. Sud-Alg.) 11 F c
Grand Erg Or. (Ter. Sud-Alg.) 11 I d
Grande Rivière, *riv.* (Martin.) 37 A a
Gr. Roche, *sant* (Guyane fr.) 38 D d
Gr. Roche Plate (Guyane fr.) 38 B e
Grande Scarcie, *riv.* (Sierra-Leone) 12 *bis* D h
Grandes Chutes, *gare* (Guinée franç.) 14 B d
Grande Terre (Guadeloupe) 36 D b
Grand Etang (Réunion) 25 C b
Grand Etang ou Barachois (Grande-Miquelon) 35 I B b
Grande Vigie (La), *pointe* (Guadel.) 36 D a
Grand Fond (*morne* Covin) (Martin.) 37 B b
Grand Fond (M. Pitault) (Martinique) 37 C c
Grand Fond (Réunion) 25 A b
Gr. Fond Balata (Martinique) 37 C d
Grand Fond Dussac, *riv.* 25 A c
Grand Galet (Le) (Réunion) 25 C c
Grand Ilet (Réunion) 25 B b
Gr. Japigny, *sant* (Guyane fr.) 38 C d
Grand Lac (Nouv.-Caléd.) 39 A, E e
Grand Lac ou Tonlé Sap (Cambodge) 32 B C b c
Grand Lahou (Côte d'Ivoire) 15 D h
Grand Machicou, *sant* (Guyane franç.) 38 C d
Grand Manan, *île* (Etats-Unis) 35 B b
Grand Man Ponsou, *sant* (Guyane fr.) 38 A d
Grand Néfoud, *rég.* (Arabie) 4 H b
Grand Paradis, *mont* (Italie) 3 G d
Grand Passage (N.-Cal.) 39 A, A B a
Grand Placer Awa (Guyane h.) 38 A d
Grand Popo (Dahomey) 19 C g
Grand Récif (Côte fr. Somalis) 27 D c
Grand Récif du Sud (Nouv.-Caléd.) 39 A, E e
Grand Rivière (Martinique) 37 A a
Grand St-Bernard, *mont* (Italie) 3 G d
Grand Santi, *île* (Guyane fr.) 38 A c
Grande Savane (Martinique) 37 D d
Grand Etang (Guadeloupe) 36 C d
Grand Gouffre (Guadeloupe) 36 E d
Grand Macabou (Martinique) 37 C d
Grand-Nord, *pointe* (Guadel.) 36 F c
Grand Saut Hermina (Guyane franç.) 38 A b
Grand Saut Koubi Soula (Guyane fr.) 38 A B d
Grands Bois, *pointe* (Réunion) 25 C d
Grand Soula, *saut* (Guyane fr.) 38 A e
Grand Village (Guyane fr.) 38 B b
Grand Zab (Mésopotamie) 34 J a
Grange (La) (Martinique) 37 C b
Granger, *pointe* (Guadeloupe) 36 C e
Granville (France) 3 C b
Grarem (Constantine) 8 D b
Grasse (France) 3 G e
Grave, *pointe* (France) 3 C d
Gray, (France) 3 F c
Greco, *cap* (I. de Chypre) 34 A d
Grécou, *rivière* (Brésil) 38 D d
Greenville (Libéria) 4 C d
Grégory, *lac* (Australie) 26 o
Grègues, *plaine* (Réunion) 25 C e
Grègues, *rivière* (Réunion) 25 C c
Grenade (Petites Antilles) 35 B e
Grenoble (France) 3 F d
Gribingui, *riv.* (Oub.-Chari) 22 D h i
Grich el Oued (Tunisie) 9 C b
Griko (Oubangui-Chari) 22 D j
Grille (La) (Gr.-Comore) 25 II A a
Grim, *cap* (Tasmanie) 26 o
Grimari (Oubangui-Chari) 22 E j
Grimault, *île* (Nouv.-Cal.) 39 A, D d
Grisaf (Maroc) 10 C f
Grise, *riv.* (Sénégal) 12 *bis* D f
Gris-Gris, *pointe* (Guadeloupe) 36 C b
Gris-Nez, *cap* (France) 3 D a
Grizim (Terr. Sud-Algérien) 11 D e
Groix, *île* (France) 3 B c
Groix, *île* (Terre-Neuve) 35 C a
Grombalia (Tunisie) 9 D b
Grootfontein (S.-O. afric.) 4 E f
Gros Ballon (Guyane fr.) 38 A e
Gros Bloc (Nouv.-Caléd.) 39 A, B b
Gros Bois, *îles* (Guyane fr.) 38 B b
Gros Caillou, *île* (N.-Caléd.) 39 A, A a
Gros Cap, *cap* (Guadeloupe) 36 C e
Gros Cap, *pointe* (Guadeloupe) 36 E e
Gros Caps (Les) *pointe* (Guad.) 36 D b
Gros Ilet (Martinique) 37 B c
Gros Loup (Le) (Guadel.) 36 C d
Gros Morne (Guadeloupe) 36 B c
Gros Morne (Martinique) 37 B b
Gros Saut (Guyane française) 38 B c
Gr. Montagne (Guadeloupe) 36 B c
Grosse Pointe (Martinique) 37 B d
Grotte, *île* (Martinique) 37 C b
Grotte, *pointe* (I. Pentecôte) 39 B, D c
Grotte, *rocher* (Martinique) 37 C b
Grou, *oued* (Maroc) 10 E c
Groumania (Côte d'Ivoire) 15 F f
Gr. Pol (Cameroun) 23 C e
Guacipati (Venezuela) 35 B f
Gualako (Guinée fr.) 14 F d
Guanar (Venezuela) 35 B f
Guanoukoutra (Guinée fr.) 14 F c
Guardafui, *cap* (Somalie ital.) 4 I e
Guaripa, *rivière* (Venezuela) 35 B f
Guaro (Nouv.-Calédonie) 39 A, D d
Guatémala (Guyane fr.) 38 C b
Gubio (Nigéria) 18 G f
Guddalam, *riv.* (Pondichéry) 28 II
Gué (Le) (Réunion) 25 B c
Guebi Bali, *saut* (Guyane fr.) 38 B d
Guebli, *oued* (Constantine) 8 D b
Guebwiller (France) 3 G c
Guède (Sénégal) 13 B e
Guedihat (Ter. Sud-Algér.) 11 D e
Guedmane, *djebel* (Constantine) 8 D c
Guédougou (Guinée française) 14 F d
Guefaït (Maroc) 10 I b
Guéguéré (Haute-Volta) 17 C d
Guéhéré (Côte fr. Somalis) 27 D b
Gueissoune (Turquie) 34 D a
Gueitet el Atrous (Maroc) 10 I e
Guékedou (Guinée fr.) 14 E e
Guelaa (Constantine) 7 E b
Guelaa bou Sba (Tunisie) 9 A b
Guelâa bou Sbia (Constantine) 8 E b
Guelaat el Andless (Tunisie) 9 D a
Guelaat Oᵈ Sellem, *djeb.* (Constantine) 8 D c
Guelalia (Constantine) 8 B e
Guelb Tefourent (Tunisie) 9 D f
Gueldamane (Maroc) 19 H b
Gueldet (Maroc) 10 G a
Gueledjic (Turquie) 34 D b
Guélégon Gongo, *mont* (Côte d'Ivoire) 12 *bis* I h
Guélé Mendouka (Cameroun) 23 C e
Guélié Vamba (Cameroun) 23 C e
Gueliz (Maroc) 10 C e
Guellala (Tunisie) 9 D e
Guelma (Constantine) 8 E b
Guémélata, *mont* (Guinée fr.) 12 *bis* C D g
Guéme Ouas, *mont* (Guinée fr.) 12 *bis* D f
Guelmina (Maroc) 10 G e
Guelta (Alger) 7 A b
Guelta de Belegfrat (Maurit.) 13 C d
Guelt es Stel (Alger) 7 D c
Gueltez Zerga (Alger) 7 D b
Guemaguine Zourg, *dj.* (Ter. Sud-Alg.) 8 B f
Guéman (Côte d'Ivoire) 15 D f
Guémar (Constantine) 8 D e
Guemassa (Maroc) 10 C e
Guéméné (Soudan fr.) 16 F k
Guémoun (Mauritanie) 13 C f
Guedaboum (Cameroun) 23 D f
Guendérou, *monts* (Cameroun) 23 C d
Guéne (Dahomey) 19 E b
Guénémanzo (Côte d'Ivoire) 15 B e
Guenet (Constantine) 8 B b
Gueni (Niger) 18 H b
Guenkorokoro (Guinée fr.) 14 F c
Guénoto (Sénégal) 13 C g
Guentis (Constantine) 8 E d
Guentras, *région* (Ter. Sud-Alg.) 8 B f
Guenzel (Constantine) 7 E b
Guenzet (Constantine) 8 B b
Guéra, *monts* (Tchad) 22 D g
Guerando (Maroc) 10 C d
Guercif (Maroc) 10 H b
Guerdjouma, *djebel* (Oran) 6 D d
Guérédé (Tchad) 22 C c
Guérédougou, *rég.* (Guinée fr.) 14 F c
Guérésouba (*corne* de), *mont* (Guinée française) 12 *bis* F h
Guéret (France) 3 D c
Guéring Guéring, *mont* (Guinée fr.) 12 *bis* F h
Guérin-Kouka (Togo) 19 B d
Guermouche (Turquie) 34 E a
Guern Arif, *djebel* (Oran) 6 E c
Guernesey, *île* (Manche) 3 B b
Guerioun, *djebel* (Constantine) 8 D b
Guernata, *falaise* (Niger) 12 *bis* P d
Guerrara (Ter. du Sud) 7 E f
Guerrat et Toubia (Tunisie) 9 C b
Guerrouaou (Maroc) 10 H b
Guésabo (Côte d'Ivoire) 15 B g
Guesguera, *monts* (Niger) 18 G d
Guesmir (Oran) 6 C c
Guessé (Niger) 18 B e
Guesseguie (Côte d'Ivoire) 15 E h
Guesso (Tchad) 18 I b
Guetna (La) (Oran) 6 D b
Guetob bou Zina (Oran) 6 B d
Guetoufa (Tunisie) 9 D f
Guertoufa (Oran) 6 E b
Guettaia (Tunisie) 9 B e
Guettara, *djebel* (Oran) 6 A f
Guettar el Aïch (Constantine) 8 D b
Guettatira (Maroc) 10 H g
Guettaya et Teboul (T. du Sud-Alg.) 7 E e
Guevzerine (E. D. L.) 34 I a
Guezendi (Tchad) 22 D b
Gueszam (A. O. F.) 21 J i
Guiard (Oran) 6 B b
Guiborosso (Côte d'Ivoire) 15 B e
Guidabouaké (Côte d'Ivoire) 15 C g
Guidala, *îlet* (Guyane fr.) 38 A b
Guidam Maï (Niger) 18 D e
Guidam Moussa (Niger) 18 D e
Guider (Cameroun) 23 C c
Guidimaka, *monts* (Maurit.) 13 C f
Guidimaka, *rég.* (Mauritanie) 13 C D f
Guidimouni (Niger) 18 E f
Guidiss (Niger) 18 C e
Guiglo, *mont* (Côte d'Iv.) 12 *bis* H i
Guiéra, *lac* (Sénégal) 12 *bis* C d
Guiers (Sénégal) 13 B e
Guifo, *mont* (Abyssinie) 27 A b
Guiglo (Côte d'Ivoire) 15 B g
Guile (Tchad) 22 D f
Guiledji (Guinée fr.) 14 B b
Guilingué (Guinée fr.) 14 G b
Guillaume (Le) (Réunion) 25 A b
Guillaumet (Oran) 6 E b
Guimba (Haute-Volta) 17 E c
Guimba, *mont* (Guinée fr.) 12 *bis* F h
Guimbane (Soudan fr.) 16 D g
Guimi (Mauritanie) 13 C e
Guinagourou (Dahomey) 19 E d
Guiné (Haute-Volta) 17 G d
Guinée (Golfe de) (Afrique) 4 D d
Guinglei (Cameroun) 23 D b
Guingamp (France) 3 B b
Guinguinéa (Sénégal) 13 B f
Guip At (Tonkin) 30 D e
Guipolo (Côte d'Ivoire) 15 B h
Guipri (Côte d'Ivoire) 15 C g
Guir, *cap* (Maroc) 10 B f
Guir, *oued* (Maroc) 10 H d
Guir, *oued* (Terr. Sud-Alg.) 11 E c
Guir (*hamada* du), *région* (Maroc) 10 H e
Guirki, *mont* (Cameroun) 23 D d
Guise (France) 3 E b
Guisser (Maroc) 10 D d
Guissy, *mont* (Côte fr. Somalie) 27 D d
Gubja (Nigéria) 18 G g
Gui Djebreine (E. D. L.) 34 D b
Guldjihane (E. D. L.) 34 B b
Gulti Hakim (Turquie) 34 F a
Gumel (Nigéria) 18 E f
Gummi (Nigéria) 18 C f
Gunissoui (Niger) 18 G d
Gunjur (Gambie angl.) 13 A g
Gurdda, *île* (Erythrée) 27 C a
Gusau (Nigéria) 18 D f
Gustave, *fort* (Guadeloupe) 36 III
Gustavia (Guadeloupe) 36 III
Guyérépana (Togo) 19 B e
Guyonneau, *piton* (Guadeloupe) 36 B c
Guyotville (Alger) 7 C b
Guzerate, *région* (Inde) 28 I
Gwelo (A. A. A.) 4 F f

H

Haapiti (I. Moorea) 40 VI
Haatinao, *pointe* (I. Hiva Oa) 40 II
Haatofo (I. Wallis) 39 B, II
Haava, ou canal du Bordelais (I. Hiva-Oa, I. Taouhata) 40 II
Ha Ba Dong (Annam) 31 B, D e
Ha Bang La (Tonkin) 30 C e
Habari es Sih (E. D. L.) 34 D e
Habbes ou Dogons, *rég.* (Soudan fr.) 16 J K h
Habel es Seba (Maroc) 10 F g
Habibas, *île* (Oran) 6 B b
Habitants (Des), *rivière* (Guadeloupe) 36 B d
Habitants (Les) (Guadeloupe) 36 B d
Habli, *djebel* (E. D. L.) 34 D d
Haceira (Mauritanie) 13 D e
Hacha (Tchad) 22 C e
Hacha (La) (Colombie) 35 A e
Hachache Matmata (Tunisie) 9 D e
Ha Châu (Tonkin) 30 E e
Hachichina, *djebel* (Tunisie) 9 C d
Hachine, *djebel* (E. D. L.) 34 C e
Hachit Akchar (Mauritanie) 13 B c
Hachoarie (E. D. L.) 34 H a
Ha Côi (Tonkin) 30 F c
Ha Cong (Annam) 31 A, G f
Had, *djebel* (Côte fr. Somalis) 27 C d
Haddad, *oued* (Oran) 6 D b
Haddada (Tunisie) 9 D e
Hadd-Ali, *plateau* (Abyssinie) 27 B c
Hadeba, *oued* (Oran) 6 E c
Hadet (Mauritanie) 13 E a
Hadid, *cap* (Maroc) 10 B e
Hadid, *dj.* (Soudan anglo-ég.) 22 F b
Hadidi (E. D. L.) 34 E b
Hadifa, *djebel* (Tunisie) 9 C d
Hadig Yig (Somalie brit.) 27 E e
Hadjah, *djebel* (Arabie) 27 E a
Hadjeb-el-Aioun (Tunisie) 9 C c
Hadjeraf, *oued* (Oran) 6 D e
Hadjerat Zennad, *djebel* (Oran) 6 E c
Hadjerat Zennad, *puits* (Oran) 7 B d
Hadjilar (E. D. L.) 34 C b
Hadjra el Beïda (Rio de Oro) 13 B b
Hadong (Tonkin) 30 D d
Hadouein (Somalie brit.) 27 D e
Hadramont (Arabie) 28 C e
Hadramaout, *région* (Arabie) 4 H c
Haffar (E. D. L.) 34 C d
Haffé (E. D. L.) 34 C e
Hafa (Guinée franç.) 14 B a
Hafid, *djebel* (Oran) 6 C d
Hafir (Oran) 6 B c
Hafsé i Kebir (E. D. L.) 34 E b
Ha Gia (Annam) 31 B, E f
Ha Giang (Tonkin) 30 C b
Hagniamoida (I. Moheli) 25 II B c
Hagoubet el Mohor, *djebel* (Terr. du Sud) 7 E f
Hagoundou, *lac* (Soudan fr.) 12 *bis* I e
Hague, *cap* (France) 3 C b
Haguenau (France) 3 G b
Hahaia (Grande-Comore) 25 II A b
Haho, *riv.* (Togo) 12 *bis* K i
Ha Houang (Yunnan) 30 B b
Hai, *mont* (Côte fr. Somalis) 27 B d
Hai Chan (Chine) 30 II F a
Hai Chu (Annam) 31 B, E g
Haiderabad (Inde) 28 I
Haidoudi, *djebel* (Tunisie) 9 C d
Haïdra (Tunisie) 9 B c
Hai Duong (Tonkin) 30 E d
Haïffa (Palestine) 34 A f
Haigonouk (Côte fr. Somalis) 27 D b
Hai Han, *île* (Tonkin) 28 I c
Hai Kang Cheu (Chine) 30 II F b
Hail (Arabie) 4 G b
Hai Long (Tonkin) 30 D c
Haïmer, *djebel* el (Oran) 6 C e
Haïmeur, *djebel* (Oran) 6 E d
Haï Nan, *détroit* (Chine, I. Naï-Nan) 30 II F G b
Haï Nan, *île* (Mer de Chine) 30 II F G b c
Hai Ngan Chou-Tcheng (Chine) 30 II G b
Hai Nhuân (Annam) 31 B, C b
Haiouli, *djebel* (Tunisie) 9 D e
Halphong (Tonkin) 30 E d
Hairech, *djebel* el (Annexe d'Aïn Sefra) (Oran) 6 C e
Hairech, *djebel* el (Annexe de Géryville) (Oran) 6 D e
Haïti (Grandes Antilles) 35 A e
Hakahéou, *baie* (I. Nouka-Hiva) 40 I
Hakaoui (I. Nouka-Hiva) 40 I
Halafia (Dahomey) 19 D e
Halalo, *pointe* (I. Wallis) 39 B, II
Hà Lam (Annam) 31 B, D c
Halamailai (I. Wallis) 39 B, II
Ha Lang (Annam) 31 B, C b
Ha Lang (Tonkin) 30 E b
Ha Lang Tou (Chine) 30 II G b
Halba (E. D. L.) 34 C d
Haleb (Erythrée) 27 C a
Half Assinié (Côte de l'Or) 15 G i
Halholo (Côte fr. Somalis) 27 B b
Halifax (Nouv. Ecosse) 35 B b
Halifeti (Turquie) 34 D a
Halima (ben), *djebel* (Oran) 6 D b
Halimé, *mont* (E. D. L.) 34 C d
Hall (Allemagne) 3 H b
Hallet *îles* (I. Kerguelen) 26 II C a
Hall Siegou (Sénégal) 13 B f
Hally (Abyssinie) 27 A c

Hally, ou de Goum, *lac* (Côte franç. Somalis) 27 A c
Haloi (Côte fr. Somalis) 27 B c
Haloi, *lac* (Côte fr. Somalis) 27 C c
Halole (Somalie brit.) 27 E e
Ha Long (Tonkin) 30 E c
Halvi (E. D. L.) 34 B e
Ha Ly (Haiphong) 30 III
Ham (Tchad) 22 B g
Hama (E. D. L.) 34 C c
Hamaala (Palestine) 34 B f
Hamad, *rég.* (E. D. L.) 34 E F G c d e
Hamada (Tunisie) 9 C b
Hamada (Niger) 18 H b
Hamada el Hadj Rahmoun (Oran) 6 C f
Hamadan (Perse) 28 C a
Hamade (E. D. L.) 34 D c
Hamadena (Oran) 6 D b
Hamaké, *île* (I. Hiva-Oa) 40 II
Hamala (Constantine) 8 D b
Hamar, *djebel* (Maroc) 10 F c
Hamar, *djebel* (T. S. A.) 7 E d
Hamar, *oued* (Terr. Sud-Alg.) 7 D e
Hamas, *oued* (E. D. L.) 34 F b
Hambar (Turquie) 34 G a
Hambi, *île* (I. Malekoula) 39 B, C d
Hamdallahi (Sénégal) 13 B g
Hamdallaye (Niger) 18 B f
Hamdamié (E. D. L.) 34 C c
Hameida, *djebel* (Maroc) 10 I c
Hameldet Thala (Maroc) 10 I f
Hameima, *djebel* (Tunisie) 9 B c
Hamené, *baie* (I Tahaa) 40 V
Hamiane (Oran) 6 B f
Hamidet b. Reba (Maroc) 10 K d
Hamidet bou Rouba, *dj.* (Oran) 6 C e
Hamidet Degah, *djebel* (Oran) 6 C f
Hamidie (E. D. L.) 34 C d
Hamidié (E. D. L.) 34 D c
Ha Ming (Yunnan) 30 C a
Hamka, *djebel* (Turquie) 34 H a
Ham Luong (Cochinchine) 33 D c
Hamma (Constantine) 8 D b
Hammada el Barka, *région* (Terr. Sud-Algérien) 11 C e
Hammam, *djebel* (Maroc) 10 G b
Hammam-bou-Hadjar (Oran) 6 C b
Hammam es Sara (Transjord.) 34 C f
Hammamet (Tunisie) 9 D b
Hammamet, *golfe* (Tunisie) 9 D b
Hammam Guergour (Constant.) 8 B b
Hammam Lif (Tunisie) 9 D b
Hammam Melouane (Alger) 7 D b
Hammam-Meskoutine (Const.) 8 E b
Hammam Rhira (Alger) 7 C b
Hammam Sousse (Tunisie) 9 D c
Hammana (E. D. L.) 34 B e
Hamman Djedidi (Tunisie) 9 D b
Hamnana (Transjordanie) 34 B f
Ham Ninh (I. Phu Quoc) 33 A c
Hamouéla (Moyen-Congo) 21 D a
Hamra, *djebel* (Tunisie) 9 C c
Hamrat (E. D. L.) 34 C d
Ham Rong (Annam) 30 D d
Hamsaïlikh, *djebel* (Maroc) 10 E f
Hamti (E. D. L.) 34 D b
Han (Côte de l'Or) 17 D e
Han (Turquie) 34 D b
Hanahéhé (I. Hiva-Oa) 40 II
Hanahi (I. Hiva-Oa) 40 II
Hanahoupé (I. Hiva-Oa) 40 II
Hanamaté (I. Hiva-Oa) 40 II
Hanaménou (I. Hiva-Oa) 40 II
Hanaménou, *baie* (I. Hiva-Oa) 40 II
Hanaoo (I. Hiva-Oa) 40 II
Hanaoui (I. Hiva-Oa) 40 II
Hanapaoua (I. Hiva-Oa) 40 II
Hanapaoua, *baie* (I. Hiva-Oa) 40 II
Hanapoo (I. Taouhata) 40 II
Hana-Téfuou (I. Taouhata) 40 II
Hana-Teio (I. Taouhata) 40 II
Hancoul (Erythrée) 17 C a
H. Andréas, *cap.* (I. de Chypre) 34 A c
Hangagárit (Somalie brit.) 27 E d
Hangaha (I. Nouka-Hiva) 40 I
Hangara (Tchad) 22 B d
Hang Kao (Kouang Si) 30 E b
Hang Tchéou (Chine) 28 J a
Hang Tchéou, *golfe* (Chine) 28 J a
Ha Nhat (Annam) 31 B C b
Haniet ech Chebbrag, *djebel* (Territ. Sud-Algérien) 8 C f
Haniet Melaga (T. S. A.) 7 D f
Haniet Sennara, *puits* (Terr. Sud-Alg.) 8 B e
Hani Touman (E. D. L.) 34 D b
Hankéou (Chine) 28 J a
Hanle (Inde) 28 F a
Hanoï (Tonkin) 30 D c d
Hanoteau (Alger) 7 B b
Hanout, *djebel* (Constantine) 8 D c
Hanovre, *île* (Chili) 26 H
Han Tchéou (Chine) 28 I a
Hantefanta (Côte fr. Somalis) 27 B c
Hantzinxi (Grande Comore) 25 II A a
Hao ou La Harpe, *île* (A Touamotou) 40 IV H f
Hao, *île* (canal de Mozambique) 24 A g
Haoudadaou (Côte fr. Somalis) 27 B b
Haoud Sadha, *mare* (Oran) 6 C d
Haoulaki (Syrie) 34 E b
Haoulle, 14 *sources* (Abyss.) 27 A e
Haoura (Arabie) 28 C c
Haourou, *pointe* (I. Moorea) 40 VI
Hapatoni (I. Taouhata) 40 II
Haraiki, *île* (A. Touamotou) 40 IV G e
Hara Khira (Tunisie) 9 D c
Haraze (Tchad) 22 D f
Harbil (E. D. L.) 34 D b
Harchane Fdzeila, *djebel* (T. du Sud-Algérien) 7 D g
Harcourt, *île* (Nouv.-Cal.) 39 A, D d
Harcourt, *baie* (Nouv-Cal.) 39 A, C c
Harding (A. A. A.) 4 F h
Hardy, *île* (Martinique) 37 C d
Hardy (Alger) 7 B c
Haret, *oued* (Terr. Sud-Alg.) 11 G e
Harfené (E. D. L.) 34 B e
Harga (Oubangui-Chari) 22 E j
Haribongo, *lac* (Soudan fr.) 16 K g
Hariga, *djebel* (Maroc) 10 G d
Harim (E. D. L.) 34 C b
Harine (Turquie) 34 G a
Hariat, *col* (Côte fr. Somalis) 27 C d
Hariat, *massif* (C. fr. Somalis) 27 C d
Harmel, *oued* (Oran) 6 B d
Harmonie (Réunion) 25 D b
Harounie (Turquie) 34 C a
Harpe (La) ou Hao, *île* (A. Touamotou) 40 IV H f
Harr, *col* (Abyssinie) 27 B f
Harr, *monts* (Abyssinie) 27 B c f
Harra, *pas* (Abyssinie) 27 C f
Harra (E. D. L.) 34 C e
Harraba, *djebel* (Tunisie) 9 B b
Harran (Turquie) 34 E b
Harrar (Abyssinie) 4 H d
Harrat er Radjil (Arabie) 34 D f
Harratin (Beni Abbès) 11 (III)
Harre (Somalie brit.) 27 D e
Harrech, *djebel* (Terr. du Sud-Alg.) 7 D e
Harriet (Somalie brit.) 27 E e
Hasanik (Turquie) 34 E a
Hasbaya (Syrie) 34 B e
Hasm el Madhem (Mésopot.) 34 H d
Hassasna Cheraga, *tribu* (Oran) 6 D c
Hassein (Somalie brit.) 27 C e
Hassetché (E. D. L.) 34 G b
Hassia (Maroc) 10 F f
H¹ Affisses (Terr. Sud-Alg.) 11 H d
H¹ Amed Miloud (T. Sud-Alg.) 8 D f
H¹ Amoulsi (Tripolitaine) 11 K d
H¹ Ansjim (Rio de Oro) 13 C a
Hassi Aouizert (Maroc) 10 H d
Hassi Arlal (Oran) 6 A f
H. bah el Hattab (T. Sud-Alg.) 7 E g
H. Ba Messaou (T. Sud-Alg.) 11 H c
Hassi Begha (Maroc) 10 H e
H¹ Bei Hourad (T. Sud-Alg.) 11 I c
H¹ bel Loua (Terr. Sud-Alg.) 17 D f
H¹ ben Djabara (T. Sud-Alg.) 7 D g
H¹ ben Djediane (T. Sud-Alg.) 7 F g
H¹ ben Sedira (Alger) 7 D c
Hassi Berbar (Terr. Sud.-Alg.) 11 I c
Hassi Berkane (Terr. du Sud) 7 E g
Hassi Besseroud (T. Sud-Alg.) 12 F d
Hassi Botthin (Terr. Sud-Alg.) 11 J c
H¹ bou Bernous (Poste Viollette) (Territ. Sud-Algérien) 11 E e
Hassi bou Deliah (Oran) 6 D d
Hassi bou el Adam (Maroc) 10 H g
Hassi bou Fass (Constantine) 8 D f
Hassi bou Guerba (Rio de Oro) 13 B a
H¹ bou Khanfous (T. S. A.) 7 D d
H¹ bou Kreniass (T. Sud-Alg.) 8 C g
H¹ bou Laroua (Terr. Sud-Alg.) 8 D f
H¹ bou Messaouad (T. S.-A.) 7 D g
H¹ bou Oudina (T. Sud-Alg.) 7 D g
Hassi Boura (Terr. Sud-Alg.) 11 F e
Hassi bou Guerba (Rio de Oro) 13 B a
H¹ bou Rouba (T. Sud-Alg.) 8 C g
Hassi bou Rouis (Oran) 6 B g
Hassi bou Zid (Terr. Sud-Alg.) 11 G e
Hassi bou Zriba (Oran) 6 B g
Hassi Caze (Terr. Sud-Alg.) 11 J c
Hassi Chaamba (Maroc) 19 G g
Hassi Chaamba (Terr. Sud-Alg.) 11 D d
Hassi Charef (Terr. Sud-Alg.) 7 D g
Hassi Chebbi (Maroc) 10 H e
Hassi Dahame (Terr. Sud-Alg.) 8 C f
Hassi Defia (Maroc) 10 J d
Hassi de la Roque (Terr. Sud-Alg.) 11 I c
Hassi Demarane (T. Sud-Alg.) 7 D g
Hassi Djafar (Terr. Sud-Alg.) 7 D g
Hassi Djandas (Tripolitaine) 11 L e
Hassi Djeda (Terr. Sud-Alg.) 7 D f
Hassi Djedid (Oran) 6 B g
Hassi Djedid Oustani (Oran) 6 C g
Hassi Djenien Nakhlat (Maroc) 10 F g
Hassi Djerifia (Rio de Oro) 13 B a
Hassi ed Dine (Maroc) 10 I e
Hassi ed Djebliat (Rio de Oro) 13 C a
Hassi ed Dout (Rio de Oro) 13 B b
Hassi Edjedid (Tripolitaine) 11 M e
Hassi el Abiod (Terr. Sud-A.) 7 D g
Hassi el Amri (Terr. Sud-Alg.) 11 F d
Hassi el Azereg (Oran) 6 F d
Hassi el Begri (Oran) 6 B f
Hassi el Djebibina (Tunisie) 9 E f
Hassi el Gaa (Terr. Sud-Alg.) 7 D g
Hassi el Gahat (Tunisie) 9 D f
Hassi el Guerrara (Oran) 6 D e
Hassi el Habib (Maroc) 10 F g
Hassi el Hadadra (T. Sud-Alg.) 11 H c
Hassi el Haddour (Oran) 6 B f
Hassi el Hadjadj (T. Sud-Alg.) 11 I e
Hassi el Hadj Ahmed (Terr. Sud-Alg.) 8 C f
Hassi el Hadjar (Terr. Sud-Alg.) 11 I c
Hassi el Hamara (Oran) 6 B g
Hassi el Haouari (Maroc) 10 I e
Hassi el Kobissa (Terr. Sud-A.) 7 F g
Hassi el Kraa (Rio de Oro) 13 B a
Hassi el Mamoura (Oran) 6 C f
Hassi el Melah (Terr. Sud-Alg.) 8 C f
Hassi el Mengoub (T. Sud-Alg.) 8 B e
H. el Messilan (T. Sud-Alg.) 11 K e
Hassi el Mir (Terr. Sud-Alg.) 11 F c
Hassi el Morr (Terr. Sud-Alg.) 7 E g
Hassi el Motlah (Mauritanie) 13 C d
Hassi el Renami (Terr. Sud-Alg.) 8 C g
Hassi en Naga (Terr. Sud-Alg.) 11 G d
Hassi Essefa (Mauritanie) 13 C c
Hassi el Soltane, *oued* (Tunisie) 9 D e
Hassi Fekra (Oran) 6 B g
Hassi Foum Ouriouer (Maroc) 10 E g
Hassi Gnifidd (Terr. Sud-Alg.) 8 C g
Hassi Guenifida (Terr. Sud-Alg.) 8 C f
Hassi Hab el Hamar (Oran) 6 B g
Hassi Haoud ech Cheik (Territ. Sud-Algérien) 8 D f
Hassi H⁸ el Aoud (T. Sud-Alg.) 8 C g
Hassi Haoud et Tarfaïa (Terr. Sud-Alg.) 8 D c
Hassi Haoud oum er Rouss (Territ. Sud-Alg.) 8 D f
Hassi Harhé (Tripolitaine) 11 L e
Hassi Hassane (Maroc) 10 H c
Hassi Homeur (Oran) 6 B g
Hassi in Addaoui (Tripolitaine) 11 M e
Hassi in Adjoual (Tripolit.) 11 M e
Hassi Inifel (Fort Brigadier-Delion) (Terr. Sud-Alg.) 11 H d
Hassi in Tkrioua (Tripolitaine) 11 L e
Hassi Karandjoura (Tripolit.) 11 L e
Hassi Kefif (Terr. Sud-Alg.) 8 C f
Hassi Kheraouia (Maroc) 10 G f
Hassi Koum er Rhenem (Terr. Sud-Algérien) 8 D f
Hassi Kriar (Terr. Sud-Alg.) 7 D g
Hassi Kseir (Maroc) 10 F f
Hassi Larchey (Terr. Sud-Alg.) 11 I d
Hassi Lefala (Terr. Sud-Alg.) 8 C g
Hassi Lekkad (Terr. Sud-Alg.) 7 D f
Hassi Lekkaz (Terr. Sud-Alg.) 8 C f
Hassi Malah (Oran) 6 B g
Hassi Mansour (Oran) 6 C g
Hassi Matmat (Terr. Sud-Alg.) 8 D f
Hassi Medlam (Maroc) 10 H b
Hassi Megarine (Terr. Sud-Alg.) 8 D f
Hassi Merhimine (Oran) 6 B f
Hassi Messaguen (Terr. S.-Alg.) 11 I d
Hassi Mestour (Terr. Sud-Alg.) 11 G e
Hassi Mezou, *puits* (Oran) 6 B f
Hassi Mezzi (Terr. Sud-Alg.) 11 F c
Hassi Mgueta (Maroc) 10 I d
Hassi Mouina (T. S. A.) 11 G c
H. Oua-n-Dahmane (Tripolit.) 11 L e
Hassi Ouchen (Terr. Sud-Alg.) 11 G c
H. Oudie el Kleb (T. Sud-Alg.) 7 D g
Hassi Oulad Nair (T. Sud-Alg.) 8 D f
H. Oulad Salem (Terr. Sud-Alg.) 8 D f
Hassi Ouled- Mohamed (T. S. A.) 7 D g
H. Ouled Zied (Terr. Sud-Alg.) 8 C f
Hassi Ouskir (Terr. Sud-Alg.) 11 F c
Hassi Pujat (Terr. Sud-Alg.) 11 J d
Hassi Rahma (Maroc) 10 H e
Hassi Raho (Oran) 6 B g
Hassi Ramegane (T. Sud-Alg.) 8 D f
Hassi Ragaba (Terr. Sud-Alg.) 8 C f
Hassi Saadana (T. Sud-Alg.) 7 D g
Hassi Salsaf (Maroc) 10 H e
Hassi Sahane (Terr. Sud-Alg.) 8 C f
Hassi Saïdi (Terr. Sud-Alg.) 8 C f
H. Sareg en Naga (T. Sud-Alg.) 7 D g
Hassi Sida (Terr. Sud-Alg.) 8 B d
H¹ S¹ Ahmed (Terr. Sud-Alg.) 7 D g
H¹ S¹ Hamza (Terr. Sud-Alg.) 7 D g
H¹ S¹ Mahmoud (Terr. Sud-Alg.) 8 B f
Hassi Sifer (Terr. Sud-Alg.) 8 B d
Hassi Sliman (Oran) 6 B g
Hassi Smara (Terr. Sud-Alg.) 8 C e
Hassi Sobti (Terr. Sud-Alg.) 11 E c
H¹ Songoued (Terr. Sud-Alg.) 11 K e
Hassi Souis (Tripolitaine) 11 L e
Hassi Steira (Mauritanie) 13 D d
H¹ Tabaloulet (Terr. Sud-Alg.) 11 H d
H¹ Tacheketemt (Rio de Oro) 13 B b
Hassi Tahla (Maroc) 10 E g
Hassi Taïeb (Terr. Sud-Alg.) 8 D f
Hassi Talba (Mauritanie) 13 D c
Hassi Talrhemt (Maroc) 10 H e
H. Tanezrouft (Terr. Sud-Alg.) 11 J d
Hassi Taour dassa (Oran) 6 C g
Hassi Tarfaïa (Terr. Sud-Alg.) 8 C g
Hassi Tiabine (T. S. A.) 11 G c
Hassi Tilia (Tripolitaine) 11 L f
Hassi Tirakli (Rio de Oro) 13 C a
Hassi Titahouine (Oran) 6 B f
Hassi Tmer (Terr. Sud-Alg.) 8 C g
Hassi Touaïza (Terr. Sud-Alg.) 11 J c
Hassi Touf (Rio de Oro) 13 B a
Hassi Tounsia (Terr. Sud-Alg.) 8 D f
Hassi Tsmed (Terr. Sud-Alg.) 7 D g
Hassi Zirara (Terr. Sud-Alg.) 7 D g
Hassi Zraig el Oued (Sud-Alg.) 8 C e
Hassour, *mont* (E. D. L.) 34 C d
Hassyé (E. D. L.) 34 C d
Hat Bouat (Laos) 31 A, C b
Ha Tchang (Yunnan) 30 B a
Hatème (Turquie) 34 H a
Ha Thuong (Annam) 31 B, C b
Ha Tien (Cochinchine) 33 B c
Ha Tinh (Annam) 31 A, G e
Hat Kha (Laos) 31 A, C b
Ha Ton (Tonkin) 30 F d
Hatoutou (Iles Marquises) 40 IV H a
Ha Trai (Hanoï) 30 I
Hattes (Les) (Guyane fr.) 38 B b
Hau Chau, *île* (Kouang-Tchéou-Wan) 30 II G b
Haugrin (Martinique) 37 C c
Hauikoulou, *passe* (I. Wallis) 39 B, II
Haussonviller (Alger) 7 D b
Haut Atlas, *rég.* (Maroc) 10 I à G d e
Haut Cap (Loyalty) 39 A, E c
Haute-Lolo (Gabon) 21 C e
Haute-Vézère, *riv.* (France) 3 D d
Hauts Etages (Martinique) 37 C d
Hts St-Gilles, *piton* (Réunion) 25 B b
Havae, *passe* (I. Tahiti) 40 VI
Havannah, *canal* (N.-Cal.) 39 A, F e
Havar Dagh (E. D. L.) 34 C b
Havergat, *mont* (I. Kerguelen) (pôle Sud) 26 III B a
Havre (Le) (France) 3 D b
Hayot (Martinique) 37 B c
Hayoun (E. D. L.) 34 C c
Hazanou (E. D. L.) 34 C b
Hazebrouck (France) 3 E a
Haziers, *pointe* (Réunion) 25 C a
Hazofotsy, *riv.* (Madagascar) 24 B g
H. Bossière, *fjord* (I. de Kergulen) 26 II. C b
H¹ Berkaou, *dj.* (Terr. Sud-Alg.) 7 F g
H¹ Berkaou, *dj.* (T. Sud-Alg.) 8 C g
Héani, *mont* (I. Hiva-Oa) 40 II
Heb Ham (E. D. L.) 34 C e
Hedeita (Côte fr. Somalis) 27 B c
Hediaz, *région* (Arabie) 28 B b
Hodjilidi (Tchad) 22 C f
Hekem (E. D. L.) 34 I a
Hélène, *mont* (I. Malekoula) 39 B, C d
Hellenpolis (Constantine) 8 E b
Hell Bourg (Réunion) 25 C b
Helvile (Nossi-Bé) (Madag) 24 D b
Hemal, *ruines* (Somalie brit.) 27 D e
Hemma, *djebel* (E. D. L.) 34 D d
H¹ Bassis, *ruines* (Constantine) 8 E d
H¹ Besseriani, *ruines* (Constantine) 8 E d
H¹ el Diab (Tunisie) 9 D e
H¹ el Hadj Koriem (Tunisie) 9 D e
H. el Hallouña, *ruines* (Constantine) 8 D c
H¹ el Menafaa (Tunisie) 9 D e
H¹ el Rhorabet (Tunisie) 9 D e
Henchir en Mebeh (Tunisie) 9 D e
Henchir Mastoura (Tunisie) 9 E e
Henchir Mehada (Tunisie) 9 E e
Henchir Souma (Tunisie) 9 B c
Henchir Tsouirate (Tunisie) 9 E f
Henchir Ziane (Tunisie) 9 D e
Hendou, *mont* (Nigéria) 23 B d
Heniana, *oued* (Maroc) 10 D g
Hennaya (Oran) 6 B c
Hennecha (La) (Tunisie) 9 D c
Henry ou *récif* de la Gazelle (Iles Loyalty) 39 A, D c
Henry, *pointe* (St-Pierre) 35 I, E e
Hensa (Somalie brit.) 27 C e
H¹ Abbas, *mont* (Soudan anglo-égypt.) 22 F f
Hérald, *baie* (I. Erronan) 39 B, F g
Her Am Chédéra (Soudan ang.-égypt.) 22 F g
Hérat (Afghanistan) 28 E a
Hérault, *rivière* (France) 3 E e
H¹ Baba (Soudan anglo-ég.) 22 F g
Herbillon (Constantine) 8 E a
Hereheretoue ou Saint-Paul, *îles* (A. Touamotou) 40 IV, F f
Hérémakono (Guinée fr.) 14 D d
Hergla (Tunisie) 9 D h
H¹ Koumou (Soudan ang.-ég.) 22 G h
Hermel Kaa (E. D. L.) 34 C d
Hermitage (*baie* de l') (Terre-Neuve) 35 C b
Hermon, *mont* (E. D. L.) 34 B e
Hermoss, *pointe* (Fernando Po) 23 A f
Héron, *plateau* (Djibouti) 27 II
Héron, *pointe* (Djibouti) 27 II
Héron, *port* (Djibouti) 27 II
H. Tinga (Soudan ang.-ég.) 22 F G h
Hestreux, *passe* (I. Torrès) 39 B, B a
Heumis (Les) (Alger) 7 B b
Heurd, *île* (pôle Sud) 26 h
Hiboun (Tunisie) 9 E c
Hicheri (Turquie) 34 G a
Hienghène (Nouv.-Calédon.) 39 A, C c
Hienghène, *baie* (N.-Calédon.) 39 A, C c
Hienghène, *riv.* (N.-Calédon.) 39 A, C c
Hienh (Annam) 31 B, D c
Hien Luong (Annam) 31 B, C b
Hiep Buc (Cochinchine) 33 D d
Hieu Thuan (Cochinchine) 33 D d
Hikouerou ou Melville, *île* (A. Touamotou) 40 IV G c
Hilleh (Turquie d'Asie) 28 C a
Hilli (L') (Oran) 6 D b
Hillsborough, *baie* (I. de Kerguelen) 26 II C b
Hima, *lac* (Madagascar) 24 B e
Himalaya, *monts* (Inde) 28 F G a b
Himé Sekissi (E. D. L.) 34 B b
Hina Aoulame (Rio de Oro) 13 B c
Hinchinbrook, *île*, ou I. Maou (Nouv.-Hébrides) 39 B, D e
Hinchinbrook, *île*, ou I. Maou (Nouv.-Hébrides) 39 B, III
Hinda (Moyen-Congo) 21 B b
Hindou Kouch, *région* (Afghanistan) 28 E F a
Hing Ti (Yunnan) 30 D a
Hiou, *île*, ou Ile du Nord (I. Torrès) 39 B, B a
Hirabon (Abyssinie) 27 C e
Hiri, *baie* (I. Rapa) 40 VIII
Hirra Banda (Ouhangui-Chari) 22 F j
Hirson (France) 3 F b
Hit (Syrie) 34 E f
Hiti (A. Touamotou) 40 IV F e
Hitiaa (I. Tahiti) 40 VI
Hiva-Oa, *île* (Océanie) 40 II
Hiva-Oa, *île* (I. Marquises) 40 IV, I a
Hlem Ling (Siam) 32 A c
Hnefia (Syrie) 34 D c
Hnin-Giang (Tonkin) 30 E d
Ho (Togo britannique) 19 B g
Hoa An (Cochinchine) 33 D c
Hoa Binh (Tonkin) 30 D d
Hoa Da (Annam) 31 B, D g
Hôa Hung (Cochinchine) 33 I
Hoai Bao (Tonkin) 30 E c
Hoa Khang, *mont* (Cochinch.) 38 D c
Hoa Lôc (Cochinchine) 33 I
Hoa Lâu (Cochinchine) 33 C d
Hoa Muong (Laos) 31 A, D c
Hoang Ho, *rivière* (Chine) 28 I J a
Hoang Su-Phi (Tonkin) 30 C b
Hoang Trung (Tonkin) 30 D c
Hoan Lan (Annam) 31 A, G f
Hoan Mo (Tonkin) 30 F c
Hoa Quan (Annam) 31 A, F e
Hoa Tang (Annam) 31 B, E f
Hoa Thanh (Cochinchine) 33 C d
Hoa Thuong (Cochinchine) 33 D d
Hoa Vang (Annam) 31 B, E c
Hoccon, *île* (Guyane fr.) 38 C d
Hoche (Alger) 7 D b
Hoche, *presqu'île* (I. Kergulen) 26 II B b
Hoche, *pointe* (I. Toga) 39 B, B a
Hockland (Etats-Unis) 35 B b
Hocmon (Cochinchine) 33 D c
Ho Dau (Annam) 31 B, E f
Hodna, *monts* (Alger) 7 E F c
Ho Hôi (Tonkin) 30 E d
Hofara (Soudan franç.) 16 E h
Hofrat el Agaya, *mont* (Rio de Oro) 13 A B c
Hofrat el Khebbi, *mont* (Rio de Oro) 13 B a
Hofrat el Nahais (Soudan anglo-égypt.) 22 G h
Hofrat el Ouadane, *mont* (Mauritanie) 13 D c
Hofra Trajma, *dj.* (T. Sud-Alg.) 8 B f
Hofret ech Chaouch, *djebel* (Territ. Sud-Alg.) 8 C f
Hohoe (Togo britannique) 19 B f
Hoi Hao (I. Hai Nan) 30 II G b
Hoi Hoan (Tonkin) 30 E b
Hoi Ou, *baie* (Chine) 30 II G b
Hôi Ké (Tonkin) 30 D c
Hoi Son (Annam) 31 B, E d
Hoi Xuân (Annam) 30 D d, 31 A, F c
Hôi Xuyên (Tonkin) 30 E d
Hokolita (Côte fr. Somalis) 27 C D b
Holaitou (Abyssinie) 27 A b
Holl Holli (Côte fr. Somalis) 27 C d
Hologa (I. Wallis) 39 B, II
Holomène (Turquie) 34 D b
Hombo (I. Anjouan) 25 II C e
Hombori (Soudan franç.) 16 L g
Hombori, *monts* du (Soudan français) 12 *bis* I J e
Hombou (Soudan fr.) 16 L g
Hom Chubi (Cochinchine) 33 I
Homo, *baie* (I. Pentecôte) 39 B, D c
Homodji, *monts* (Niger) 18 H d
Hom Phu Dinh (Cochinchine) 33 I
Homs (E. D. L.) 34 C d
Homs, *lac* (E. D. L.) 34 C d
Honaiapa, *baie* (Hiva-Oa) 40 II
Hon Chong (Cochinchine) 33 B e
Hon Dau, *île* (Tonkin) 30 E d
Hône Cohe (Annam) 31 B, E f
Hongay (Tonkin) 30 F d
Hong Ham, *baie* (Chine) 30 II, C b
Hong-Kong (Chine) 28 J b
Hong Phâau (Cambodge) 32 D b
Hon Hâo, *mont* (Annam) 31 B, E f
Honi, *anse* (I. Mayotte) 25 III, B e
Hon Mê, *île* (Annam) 29 *bis* B b
Honquân (Cochinchine) 33 D b
Hood ou Marouteа, *île* (A. Touamotou) 40 IV K g
Hooker, *mont* (I. de Kerguelen) 26 II C b
Hope, *île* (Yanaon) 28 VI
Ho Pien (Yunnan) 30 C b
Hôpital, *riv.* (L. de Cayenne) 38 D b
Hopy, *riv.* (Madagascar) 24 B d
Horace-Vernet (Alger) 7 D b
Horne, *îles* (Nouv.-Hébr.) 39 B, I
Horn, *cap* (Terre de Feu) 26 G
Horo, *lac* (Soudan fr.) 16 J f
Horrombe, *rég.* (Madagascar) 24 B g
Horre (Somalie brit.) 27 E e
Hosken, *pointe* (I. Amsterdam) 26 III B a
Hoste, *île* (Terre de Feu) 26 H
Hotopouou (Ile Rafatea) 40 V
Ho To Tiai (Tonkin) 30 B b
Hô Trung (Annam) 31 A, G d
Houahiné (I. Touboual) 40 VII
Houahine, *île* (Arch. de la Sté) 40 IV C e
Houahine, *île* (I. Sous-le-Vent) 40 V
Houahine Iti, *île* (I. Houahine) 40 V
Houahine Nou, *île* (I. Houahine) 40 V
Houaillou, *passe* (N.-Caléd.) 39 A, D d
Houaillou (Nouv.-Caléd.) 39 A, D d
Houalmont, *pic* (Guadeloupe) 36 B e
Houang Pou (Changhaï) 28
Houaoua, *baie* (Nouv.-Cal.) 39 A, D d
Houa-Ouka, *île* (I. Marquises) 40 IV I a
Houara (Guinée fr.) 14 B c
Houat, *île* (France) 3 B c
Houhé (Haute-Volta) 17 F b
Houé (Togo) 19 C g
Houegamé (Dahomey) 19 C g
Houei Kang (Laos) 30 B c-31 A, D b
Houeui (E. D. L.) 34 C c
Houelbourg (Guadeloupe) 36 C c
Houghty (Chandernagor) 28 IV
Houin-Béko (Dahomey) 19 C g
Houlé, *lac* (E. D. L.) 34 B e
Houloussene (Maroc) 10 E e
Houmi (I. Nouka-Hiva) 40 I
Houmt-Souk, *djerba* (Tunisie) 9 D e
Houndé (Haute-Volta) 17 C d
Houré, *région* (Guinée fr.) 14 D c
Hourepiti, *baie* (I. Tahaa) 40 V
Hourren Boka, *mont* (Côte d'Ivoire) 12 *bis* H i
Hourtin, *étang* (France) 3 C d
Houssaye, *cap* (Réunion) 25 A b
Howe, *cap* (Australie) 26 o
Howe, *île* (I. Kerguelen) 26 II, B a
Hô-Xa (Annam) 31 B, C a
Hoy Tinh (Annam) 31 B, E d
H. Pang, *rivière* (Annam) 31 B, C e
H. Pha La, *rivière* (Siam) 31 B, A c
H. Ple, *rivière* (Cambodge) 32 F c
H. Tiummat (Cambodge) 32 F b
H. Trung (Annam) 31 A, G f
H. Tsé Kiang, *riv.* (Kouang-Si) 30 E a
H. Tun Lung, *riv.* (Siam) 31 B, A c
Huang Gia (Annam) 31 A, F d
Hubli (Malabar, Inde) 28 I
Hudson, *cap* (Rég. artarctiques) 26 p
Hudson, *rivière* (Etats-Unis) 35 A b
Hué (Annam) 31 B, C b
Huerva, *rivière* (Espagne) 3 C f
Huesca (Espagne) 3 C e
Hung Thói (Cochinchine) 33 D d
Hugon, *île* (Nouv.-Caléd.) 39 A, E e
Humbe (Angola) 4 E f
Humbolt, *mont* (Nouv.-Cal.) 39 A, E d
Hummack, *mont* (Libéria) 12 *bis* G j
Hung Di (Tonkin) 30 D c
Hung Hoh (Tonkin) 30 D c
Hung Son (Tonkin) 30 D c
Hung Thói (Cochinchine) 33 D d
Hung Yen (Tonkin) 30 E d
Huon, *île* (Nouv.-Caléd.) 39 A, A a
Huong Canh (Tonkin) 30 D c
Huong Phu (Cochinchine) 33 C d
Hussard, *pic* (Côte fr. Somalis) 27 D b
Hussein Dey (Alger) 7 D b
Husseine, *djebel* (E. D. L.) 34 E d
Hutchinson, *pointe* (I. St-Paul) 26 IV B a
Huu Lap (Annam) 31 A, G d
Huu Thanh (Cochinchine) 33 D c
Hyacinthe (Guyane fr.) 38 C c
Hyacinthe, *pte* (Réunion) 25 C c
Hyères (France) 3 G e
Hyères, *îles* (France) 3 F G e

I

Iabablka (Madagascar) 24 C h
Iaghrefh (Mauritanie) 13 C c
Iaiobli (Côte d'Ivoire) 15 B g
Iakomby, *mont* (Madagascar) 24 B f
Iakora (Madagascar) 24 C g
Ialaro, *mont* (Madagascar) 24 C h
Ibangui (Moyen-Congo) 21 E d
Ibara, *djebel* (Maroc) 10 F a
Ibdekéne, *riv.* (Soudan fr.) 12 *bis* K c
Ibeandry (Madagascar) 24 B g
Ibeceten (Niger) 18 C e
Ibechaouène, *mont* (Soudan franç.) 12 *bis* J c
Ibembo (Congo belge) 4 F d
Ibnihani (E. D. L.) 34 B c
Iboya (Niger) 17 H b
Ich (Oran) 6 C e
Ich Ali, *djebel* (Constantine) 8 D c
Ichaouine (Maroc) 10 G a
Icheridène (Alger) 7 E b
Ichikrane (Mauritanie) 13 B c
Ich Merzou, *dj.* (Constantine) 8 D c
Ichmoul, *djebel* (Constantine) 8 D c
Ichou Mellal, *djebel* (Maroc) 10 G c
Ichourau (A. O. F.) 11 F h
Icht (Maroc) 10 C h
Iconi (Grande-Comore) 25 II A b
Incudine, *mont* (Corse) 3 H f
Ida (Guinée portugaise) 14 A a
Ida ou Guellet (Maroc) 10 A g
Ida ou Taltas, *djebel* (Maroc) 10 B h
Idamali (Somalie brit.) 27 E e
Idarine, *djebel* (Tunisie) 9 C d
Idelès (Terr. Sud-Algérien) 11 I g
Idelimien (Soudan français 16 O g
Idikel (Maroc) 10 F d
Idjibiten (Mauritanie) 13 C d
Idjikoundzi (G.-Comore) 25 II, A b
Idlib (E. D. L.) 34 C c
Idmouma (Maroc) 10 G d
Idris (Somalie brit.) 27 E e
Idrifoula (Haute-Volta) 17 C e
Ifahim (Dahomey) 19 D g
Ifanadiana (Madagascar) 24 C f
Ifandana (Madagascar) 24 C f
Ifenouane (Maroc) 10 D f
Ifer (Maroc) 10 F e
Ifer, *djebel* (Maroc) 10 F e
Ifercha (Mauritanie) 13 D d
Iferni, *djebel* (Maroc) 10 H b

Iférouan (Niger) 18 E c
Ifetessen, *rég.* (Terr. Sud-Alg.) 11 I f
Iffené (Tchad) 22 E f
Ifni, *oued* (Maroc) 10 A g
Ifni, *région* (Maroc) 10 A g
Ifotaka (Madagascar) 24 C h
Ifozzouiten (Mauritanie) 13 B d
Ifrane (Maroc) 10 F c
Ifri (Maroc) 10 G d
Igadiane, *rivière* (Soudan fr.) 12 *bis* I, d
Igazrine, *chaîne* (Rio de Oro) 13 B c
Igbré (Dahomey) 19 D e
Igerzama, *mont* (Soudan fr.) 12 *bis* L d
Ighem Amasdar (Maroc) 10 F e
Ighem ou Amrane (Maroc) 10 G d
Ighini (Mauritanie) 13 D c
Ighir (Maroc) 10 F c
Ighir ou Amrane (Maroc) 10 C f
Igli (Haut-Atlas) (Maroc) 10 F d
Igli (*cercle* de Beni-Abbès) (Maroc) 6 A g
Ignambi, *mont* (Nouv.-Cal.) 39 A, C c
Igoudmane (Maroc) 10 F e
Igoulmane (Maroc) 10 F f
Igouloulof (Niger) 18 E c
Igoumbi, *mont* (Gabon) 21 B e
Igue, *île* (I. Belep) 39 A, B b
Iguéla (Gabon) 21 A e
Iguelouem (Niger) 18 G d
Iguidi (Mauritanie) 13 B e
Iguiguil, *djebel* (Maroc) 10 D f
Iguilid (Mauritanie) 13 C c
Iguimir (Maroc) 10 E e
Iharabene (Maroc) 10 G b
Ihasy, *pic* (Madagascar) 24 C e
Ihosy (Madagascar) 24 C g
Ihosy, *riv.* (Madagascar) 24 B f C g
Ikalamavony (Madagascar) 24 C f
Ikassa (Nigéria) 23 A e
Ikelemba (Moyen-Congo) 21 E d
Ikélemba, *rivière* (Congo belge) 21 F d
Ikis (Maroc) 10 D f
Ikniva, *îles* (O. Atlantique) 13 A c
Ikongo, *monts* (Madagascar) 24 C g
Ikopa, *rivière* (Madagascar) 24 C d e
Iko-Pou (Yunnan) 30 B a
Ikoulou (Guyane française) 38 B e
Ilafer (Terr. Sud-Alg.) 11 H h
Ilafy (Madagascar) 24 C e
Ilaka (Madagascar) 24 D e
Ilalana, *rivière* (Madagascar) 24 B h
Ilatan (Niger) 18 C d
Ilbag (Niger) 18 D e
Ile (*barre* de) (Guadeloupe) 36 E e
Ile du Nord (Nouv.-Zélande) 26 r q
Ile du Sud (Nouv.-Zélande) 26 r q
Iles (*baie* des) (Terre-Neuve) 35 C b
Iles Glorieuses (Madagascar) 24 C a
Ilesha (Nigéria) 19 E e
Iles Sous-le-Vent (Arch. de la Stê) 40 IV B C e
Iles Stériles ou Iles Barren (Madag.) 24 A e
Ilet Blanc (Guadeloupe) 36 B b
Ilet (Grand) (Guadeloupe) 36 C e
Ile Verte (L'), *îlots* (O. Atlantique) 35 I E d
Ilinta, *rivière* (Madagascar) 24 B h
Illahi Ambos (Somalie brit.) 27 D d
Illeki (Niger) 18 D b
Illela (Niger) 18 C e
Illig (Somalie italienne) 4 H d
Illo (Nigéria) 19 E b
Illorin (Nigéria) 4 D d
Ilot (L. Futuny) 39 B, I
Imahabo (Madagascar) 24 C g
Imalsou, *pointe* (I. Tanna) 39 B, E g
Imaloto, *rivière* (Madagascar) 24 B g
Imanombo (Madagascar) 24 B h
Imariren, *djebel* (Maroc) 10 G e
Imassine (Maroc) 10 E e
Imerimandroso (Madagascar) 24 D d
Imerintsiatosika (Madagascar) 24 C e
Imesgo (Congo belge) 21 F c
Imezan (Rio de Oro) 13 B b
Imhaïrizat, *mont* (Mauritanie) 13 C b
Imi (Abyssinie) 4 H d
Imigou (Haute-Volta) 17 E c
Imi n' Tanout (Maroc) 10 C e
Imitek (Maroc) 10 C g
Imiter (Maroc) 10 F e
Immerina, *région* (Madagascar) 24 C e
Immulen (Niger) 18 E d
Immouzer (Maroc) 10 G c
Imo, *rivière* (Nigéria) 12 *bis* N j
Impasimadinika (Madagascar) 24 C f
Impfondo (Moyen-Congo) 21 E f d
In Abbangarit (Niger) 18 C d
I-n-Abeggi (Terr. Sud-Alg.) 18 J h
Inaccessible, *île* (O. Atl. Austral) 26 B
In Adosni (Niger) 18 C d
I-n-Afalehleh (Terr. Sud-Alg.) 11 K g
Inague (Grande-) (I. Bahama) 35 A d
In Ahmar (Mauritanie) 13 E e
In Ahmar (Soudan franç.) 16 D e
In Akantarène, *rivière* (Soudan fr.) 12 *bis* L c
In Akarrot, *rivière* (Soudan français) 12 *bis* L c
Inalguen, *monts* (Mauritanie) 13 D a
Inaligo (Somalie brit.) 27 E d
In-Amgei (Terr. Sud-Alg.) 11 I g
In Amzag (Soudan français) 16 I f
Inanatonana (Madagascar) 24 C e
In Aomar, *oued* (Ter. Sud-Alg.) 6 B g
In Azaoua (Terr. Sud-Alg.) 11 J h
Incapable (L'), *col* (Guadel.) 36 B d
Inchiri (Mauritanie) 13 B d
In Choartan (Tripolitaine) 11 L e
In Daramé (Soudan franç.) 16 N d
In Degouber (A. O. F.) 11 E g
Indersade, *rivière* (Soudan français) 12 *bis* K d
Indjerli (Turquie) 34 G a
Indounan, *falaise* (Niger) 12 *bis* O d
Indre, *rivière* (France) 3 D c
Indus, *fleuve* (Inde) 28 F A, I
Inebedick (Niger) 18 D e
In Eddou, *mont* (Soudan français) 12 *bis* J c
In Edek (Niger) 18 C e
Inédète, *mont* (Nouv.-Cal.) 39 A, D c
I-n-Eker (Terr. Sud-Alg.) 11 I g
Inélou (Niger) 18 C e
Inéry, *rivière* (Guyane fr.) 38 C e
In Ezzane (Terr. Sud-Alg.) 11 L g
In Gall (Niger) 18 D e
Ingané (Haute-Volta) 17 D b
In Garili (Niger) 18 C e
Ingaro, *mont* (Madagascar) 24 C f
Ingerom (Yanaon) 28 VI
Ingouéri, *massif* (Moyen-Congo) 21 E a
Ingourei (I. Aneytioum) 39 B, E h
Inguibo (Haute-Volta) 17 C e
Inhambane (A. O. P.) 4 G g
Inharino (A. O. P.) 4 G g
Inifeg (Terr. Sud-Algérien) 11 F d
Inini, *territ.* (Guyane fr.) 38 A B
Inini, *rivière* (Guyane franç.) 38 B d
Inini (F. d') (Guyane franç.) 38 B d
Inipi, *rivière* (Guyane franç.) 38 C d
Inipi, *saut* (Guyane franç.) 38 C d
Injsouag, *vallée* (Soudan fr.) 16 N e f
I-n-Kari (Soudan français) 16 O f
I-n-Kénouerg (A. O. F.) 11 G h
Inkermann (Oran) 6 D b
In Killa (Soudan fr.) 16 L e
Inkissi, *ch.* (Congo belge) 21 G b
Inkissi, *rivière* (Congo belge) 21 D g
In Nélié (Niger) 18 C d
Innis, *mont* (Soudan fr.) 12 *bis* J c
Inongo (Congo belge) 21 E e
Inor (Sénégal) 13 B g
Inouélen (Niger) 18 C d
Inouili (Mauritanie) 32 A c
In Rapé, *mont* (Soudan fr.) 12 *bis* L d
I-n-Rabir (Terr. Sud-Alg.) 11 H g
In Sokki (Terr. Sud-Alg.) 11 H d
In Salah (Terr. Sud-Alg.) 11 H e
Insourie, *djebel* (E. D. L.) 34 G d
In Tadchent (Niger) 18 C d
In Tadelao (Niger) 18 C e
In Tadreft (Niger) 18 D c
In Tagerar (Niger) 18 E d
In Tcherkat (Niger) 18 D e
In Teferkit, *riv.* (Soudan fr.) 12 *bis* L c
Interlaken (Suisse) 3 G c
Intiédougou (Haute-Volta) 17 C d
In Tit (Terr. Sud-Alg.) 11 G e
In Toufouk (Niger) 18 C e
Invercargill (Nouv.-Zélande) 26 q
Inyan (Rio de Oro) 13 B b
Inyeu, *îlot* (I. Aneytioum) 39 B, E h
In Zekouan (Soudan franç.) 16 N f
In Zize (Terr. Sud-Alg.) 11 H g
Iohilava (Madagascar) 24 C f
Ionaivo, *rivière* (Madagascar) 24 C g
Iookihy (Madagascar) 24 B g
Iotry (Madagascar 24 A f
Iotry, *lac* (Madagascar) 24 A f
Iouanga, *riv.* (Nouv.-Caléd.) 39 A, C c
Ioudlan (Mauritanie) 13 C d
Iouicoui, *mont* (Guyane franç.) 38 B f
Iouik, *cap* (Mauritanie) 13 A d
Ioul (I. Ambryn) 39 B, D d
Ioussa, *mont* (Dahomey) 12 *bis* L i
Ipala (Haute-Volta) 17 E c
Ipingo (Madagascar) 24 B f
Ippy (Oubangui-Chari) 22 E i
Iquissi, *saut* (Guyane franç.) 38 B c
Iracher Sadidène, *riv.* (Soudan franç.) 12 *bis* K d
Iracher Zeggerène, *riv.* (Soudan fr.) 12 *bis* L d
Iracoubo (Guyane franç.) 38 B b
Iracoubo, *montagnes* (Guyane franç.) 38 B b
Iracoubo, *riv.* (Guyane fr.) 38 B b
Iracum Papy, *riv.* (Guyane fr.) 38 B b
Irajar, *vallée* (Soudan fr.) 16 NO e f
Irak, *rég.* (Turquie d'Asie) 28 C a
Ira Kohor, *mont* (Tchad) 22 D c
Iranja, *île* (Madagascar) 24 C b
Iraouen, *djebel* (Maroc) 10 F f
Irarrar (Igharghar), *oued* (Terr. Sud-Alg.) 11 I e
Irarraren, *oued* (Terr. Sud-Alg.) 11 J e
Irazer Makaren (Niger) 18 D d
Irazer Oua-n-Agadès (Niger) 18 D d
Irebou (Congo belge) 21 E e
Irelalène, *mont* (Soudan fr.) 12 *bis* L c
Iréna (Oubangui-Chari) 22 D h
Irerrer, *oued* (Terr. Sud-Alg.) 11 I h
Irhayen (Niger) 18 E d
Irir (Maroc) 10 B g
Irirene (Maroc) 10 C f
Irirou, *passe* (L. Raiatea) 40 V
Irnga (Mahé) 28 VI
Iro, *lac* (Tchad) 22 D g
Iro et Eurenken Pataro, *monts* (Guyane française) 38 A e
Ironi, *anse* (I. Mayotte) 25 III B b
Ironi-Kel (I. Mayotte) 25 III B b
Irsane, *mont* (Niger) 12 *bis* O c
Irun (Espagne) 3 C e
Iruti, *rivière* (Espagne) 3 C e
Isa (Nigéria) 18 D f
Isalo, *monts* (Madagascar) 24 B g
Isandra, *riv.* (Madagascar) 24 C g h
Isandrano, *riv.* (Madagascar) 24 C d
Isangory, *monts* (Madagasc.) 24 B C g
Isanguila (Congo belge) 21 C g
Iseran, *mont* (France) 3 G d
Isère, *rivière* (France) 3 F d
Isère, *pointe* (Guyane fr.) 38 B b
Isgan (Maroc) 10 B f
Isiami (Moyen-Congo) 21 C f
Isig, *djebel* (Maroc) 10 B e
Isit, *île* (Nouv.-Caléd.) 39 A, D d
Iskoudourka (Somalie brit.) 27 D e
Islaf bou el Arouab, *dj.* (Constantine) 8 D c
Islahié (Turquie) 34 C a
Isle, *rivière* (France) 3 D d
Ismaïla (Egypte) 4 G a
Isoahala (Madagascar) 24 B g
Ispahan (Perse) 28 D a
Issa, *région* (Côte française Somalis) 27 B C f e d
Issa, *oued* (Alger) 7 C c
Issa Béri, *rivière* (Soudan fr.) 16 J f
Issala (Terr. Sud-Alg.) 11 J g
Isseilou (Abyssinie) 27 A b
Issekenougoud, *pic* (Niger) 12 *bis* O d
Isser, *oued* (Oran) 6 B b
Isser, *oued* (Alger) 7 D b
Issersourg (Alger) 7 D b
Issia (Côte d'Ivoire) 15 C g
Issoire (France) 3 E d
Issoudun (France) 3 D c
Issoumour, *djebel* (Maroc) 10 G f
Itaka (Madagascar) 24 C f
Itampolo (Madagascar) 24 A h
Itany, *rivière* (Guyane fr.) 38 A d
Itasy, *lac* (Madagascar) 24 C e
Itasy, *province* (Madagascar) 24 C e
Iteguenane, *mont* (Soudan fr.) 12 *bis* L c
Itel, *oued* (Constantine) 8 C d
Iter, *oued* (Terr. Sud-Alg.) 12 *bis* L b
Itisini (Moyen-Congo) 21 D f
Itomampy, *riv.* (Madagascar) 24 C g
Itou, *mont* (Guyane franç.) 38 B f
Itoupa, *mont* (Guyane fr.) 38 B d
Itouri, *rivière* (Congo belge) 4 F d
Itoutaoucne (Maroc) 10 F f
Itsandra (Grande-Comore) 25 II A b
Itzer (Maroc) 10 G d
Ivaïva (I. Taouhata) 40 II
Ivakoany, *monts* (Madagascar) 24 C g
Ivi, *cap* (Oran) 6 D a
Iviraïral, *mont* (Océanie) 40 VI
Iviza, *île* (Iles Baléares) 4 D a
Ivohibe (Madagascar) 24 C g
Ivoire (*côte de l'*) (Côte d'Ivoire) 12 *bis* G H j
Ivondro (Madagascar) 24 D e
Ivondro, *rivière* (Madagascar) 24 D e
Ivongo, *mont* (Madagascar) 24 C g
Izeddin (E. D. L.) 34 C d
Izileg (Terr. Sud-Algérien) 11 J h

J

Jabalpour Ranchi (Inde) 28 F b
Jabo (Nigéria) 18 C f
Jabo, *rivière* (Madagascar) 24 C e
Jaca (Espagne) 3 C e
Jacem (E. D. L.) 34 C f
Jackson (Nouv.-Zélande) 26 q
Jacob, *morne* (Martinique) 37 B b
Jacques, *bras* (Réunion) 25 B c
Jacques (*p. rav. à*), *mont* (Réunion) 25 B a
Jacques, *rivière* (Réunion) 25 B a
Jacques Peyet, *bras* (Réunion) 25 D d
Jacqueville (Côte d'Ivoire) 15 E h
Jadal, *falaise* (Niger) 12 *bis* M c
Jaemel (Grandes Antilles) 35 A e
Jaffa (Palestine) 34 A f
Jaffna (Inde) 28 I
Jagerschmidt, *île* (Méditerr.) 10 G a
Jagerschmidt, *pointe* (Maroc) 10 G a
Jagh Jagh (E. D. L.) 34 H b
Jaipour (Inde) 28 I
Jalon, *rivière* (Espagne) 3 G f
Jama (Tunisie) 9 C b
Jambette (Martinique) 37 B c
Jambette, *rivière* (Martinique) 37 B c
Jambur (Gambie angl.) 13 A g
James, *lac* (Australie) 26 n
Jang (Côte de l'Or) 17 D f
Janga (Côte de l'Or) 17 F c
Janjina (Madagascar) 24 B f
Japiny, *saut* (Guyane franç.) 38 C d
Japoma (Cameroun) 23 A e f
Jardin, *rivière* (Réunion) 25 B a
Jardins, *pointe* (Réunion) 25 B a
Jardins, *vallée* (Obock) 27 I
Jarragogili (Côte de l'Or) 17 E f
Jarry (Guadeloupe) 36 C c
Jarsdan (Tunisie) 8 F e
Jason (Guyane franç.) 38 C c
Jatte (*île* de) (O. Atlantique) 12 *bis* B g
Jaune, *mer* (Chine) 28 J K a
Jbail, *djebel* (Maroc) 10 C e
Jean-Baptiste (Guyane franç.) 38 D d
Jean-Jean (Guyane française) 38 D c
Jeanne-d'Arc, *presqu'île* (I. de Kerguelen) 26 II B b
Jean Petit (Réunion) 25 C c
Jean Pierre (Guyane franç.) 38 B d
Jecmamett (Mauritanie) 13 D e
Jedlaouine (Tunisie) 9 E f
Jéga (Nigéria) 18 C f
Jemeile (E. D. L.) 34 I
Jemmapes (Constantine) 8 E b
Jersey, *île* (Manche) 3 B b
Jérusalem (Palestine) 4 G a
Jeung A (Cambodge) 32 D b
Jieng Gam (Siam) 31 A, A d
Jieng Khohng (Siam) 31 A, A c
Jieng Sen (Siam) 31 A, A c
Jinfronu (Côte de l'Or) 17 E f
Jisin (E. D. L.) 34 D c
Joal (Sénégal) 13 A f
Jodhpur (Inde) 28 I
Jogu (Côte de l'Or) 17 G e
Johannesburg (A. A. A.) 4 F g
Joigny (France) 3 E b
Joinville, *île* (Océan Glacial antarct.) 26 F
Joly, *mont* (Guyane franç.) 38 D b
Jonzac (France) 3 C d
Jouan, *récif* (I. Loyalty) 39 A, F e
Jougdia (Chandernagor) 28 IV, 28 I
Jouingony (I. Mayotte) 25 III A c
Joungony, *baie* (I. Mayotte) 25 III A b
Jourdain, *rivière* (L. Espiritu Santo) 39 B, B c
Juan de Nova, *île* (Mozamb.) 24 A d
Juan Fernandez, *île* (Oc. Pacif.) 26 H
Juaso (Côte de l'Or) 19 A g
Jubb es Sofa (E. D. L.) 34 D b
Jubalpur (Inde) 28 I
Jub Kharaïbe (E. D. L.) 34 E c
Juby, *cap* (Rio de Oro) 4 B b
Jum Seng (Siam) 32 A c
Jupiter, *saut* (Guyane franç.) 38 B c

K

Kaala, *mont* (Nouv.-Caléd.) 39 A, C c
Kaasi Navoua (Côte d'Ivoire) 15 G e
Kas Srès (Maroc) 10 F a
Kaba (Guinée franç.) 14 D c
Kaba (Nigéria) 23 C b
Kaba (Soudan français) 16 E k
Kaback, *île* (Océan Atlant.) 14 B d
Kabadiandougou (Guinée fr.) 14 G e
Kabadjié (Soudan fr.) 16 J h
Kabakoto (Sénégal) 13 B g
Kabal Damrey (Cambodge) 32 D a
Kaballa (Sierra-Leone) 14 D d
Kabalo (Congo Belge) 4 F e
Kabalouzou (Soudan angl.-ég.) 22 G h
Kabambore (Togo) 19 B e
Kabane Tagarié (E. D. L.) 34 F d
Kabane Warka (E. D. L.) 34 F d
Kabara (Soudan fr.) 16 J f
Kabaut (Cambodge) 32 C c
Kabba, *rivière* (Sierra-Leone) 14 C e
Kabbech (Soudan anglo-égypt.) 22 F e
Kabé (Niger) 18 F e
Kabéga (Haute-Volta) 17 F c
Kabéléa (Guinée franç.) 14 B d
Kab Elias (E. D. L.) 34 B e
Kabendou (Sénégal) 13 B g
Kabi (Niger) 18 G f
Kabi, *rivière* (Tchad) 22 B h
Kabina (Tchad) 22 E e
Kabinda (Congo belge) 4 F e
Kabitaye, *région* (Guinée fr.) 14 B c d
Kabkabich (Soudan anglo-égypt.) 22 G f
Kabo (Oubangui-Chari) 22 D i
Kabongo, *lac* (Soudan fr.) 12 *bis* I d
Kabou (Togo) 19 B d
Kabou, *région* (Togo) 19 C e
Kaboul (Afghanistan) 28 E a
Kaboun (E. D. L.) 34 C e
Kabtan el Djebel (E. D. L.) C b
Kachan (Perse) 28 D a
Kachekich (Tchad) 22 D g
Kada (Tchad) 22 D c
Kada, *plaine* (Tchad) 22 D c
Kaddem (Tchad) 22 D g
Kadé (Guinée franç.) 14 B a
Kadé, *mont* (Côte de l'Or) 12 *bis* J i
Kadei, *rivière* (Cameroun) 23 D e
Kadem (E. D. L.) (I) 34
Kadis (E. D. L.) 34 B e
Kadidja (Niger) 18 G f
Kadiel (Haute-Volta) 17 E b
Kadimé (Turquie) 34 E a
Kadjamba (Togo) 19 B d
Kadjéma (Oubangui-Chari) 22 H j
Kadmous (E. D. L.) 34 C c
Kado (Tchad) 22 F i
Kadouna, *riv.* (Nigéria) 12 *bis* M N h
Kaedi (Mauritanie) 13 C e
Kael (Guinée française) 14 B b
Kaël (Sénégal) 13 B g
Kaf (Turquie d'Asie) 28 B a
Kafakoumba (Congo belge) 4 F e
Kafeine (E. D. L.) 34 D b
Kafer (E. D. L.) 34 C f
Kafer Bacem (E. D. L.) 34 C e
Kafer Kara (Palestine) 34 B f
Kafer Zita (E. D. L.) 34 C e
Kaffa, *région* (Abyssinie) 4 G d
Kaffra (Niger) 18 G e
Kaffrine (Sénégal) 13 B f
Kaffakindji (Soudan anglo-ég.) 22 G h
Kafoudougou (Côte d'Ivoire) 15 E e
Kafra, *monts* (Niger) 12 *bis* Q c
Kafr Sous (E. D. L.) 34 I
Kagnari, *monts* (Sierra-Leone) 12 *bis* E h
Kagopal (Oubangui-Chari) 22 C h
Kagosima (Japon) 28 K a
Kahal de Tabelhaja (Maroc) 10 I h
Kahal Morra, *région* (Terr. Sud-Alg.) 11 E e
Kahal Ti-n Ethisane, *falaise* (Soudan français) 12 *bis* J c
Kahn Abou ech Cham (E. D. L.) 34 C e
Kahn Cheykoum (E. D. L.) 34 C e
Kahouane, *îlet* (Guadeloupe) 36 B b
Kaibo (Haute-Volta) 17 F d
Kai Houa Fou (Yunnan) 30 C a
Kailahun (Sierra-Leone) 14 E e
Kai Lung H (Annam) 31 B, e f
Kairouan (Tunisie) 9 D c
Kaisarieh (Turquie d'Asie) 28 B a
Kaiserslautern (Allemagne) 3 G b
Kaissams (E. D. L.) 34 C f
Kaka (Oubangui-Chari) 22 H i j
Kaka, *région* (Cameroun) 23 C D e
Kakala (Côte d'Ivoire) 15 G e
Kakara (Niger) 18 F e
Kakassengué (Moyen-Congo) 21 E d
Ka Kiet (Laos) 31 A, B c
Kakirima (Guinée française) 14 C b c
Kakossa, *île* (Oc. Atlantique) 14 B d
Kakou (Niger) 17 H b
Kakoulima (Guinée franç.) 14 B d
Kakoulima, *mont* (Guinée fr.) 12 *bis* D h
Kakoulou, *ch.* (Congo belge) 21 H a
Kakoun (Palestine) 34 B f
Kakpin (Côte d'Ivoire) 15 F e
Kalaa (Tchad) 22 C b
Kalaa Djerda (Tunisie) 9 B c
Kalaa Kebira (Tunisie) 9 D c
Kalaa Srira (Tunisie) 9 D c
Kalaat Senam, *dj.* (Tunisie) 9 B c
Kalaat ez Zerka (Transjord.) 34 B f
Kalaat Hosson el Akrad (E. D. L.) 34 C d
Kalaat Moudik (E. D. L.) 34 C c
Kalaba, *mont* (Guinée fr.) 12 *bis* F g
Kalaban (Soudan français) 16 F j
Kalaka (Soudan anglo-égyp.) 22 G g
Kalambatitra, *monts* (Madagas.) 24 C g
Kalam Kalam (Niger) 18 G f
Kalamoun, *djebel* (E. D. L.) 34 C e
Kalanh (Cambodge) 32 B b
Kalé (Soudan français) 16 C i
Kaleki (Soudan anglo-égyp.) 22 H h
Kaleuho, *mont* (Côte franç. Somalis) 27 C d
Kalfou (Cameroun) 23 D b
Kali (Chine) 28 J
Kali (Guinée française) 14 C d
Kalla, *rivière* (Cameroun) 23 D b
Kalifabougou (Soudan fr.) 16 E j
Kalkfontein (S. O. Af.) 4 E g
Kalla (Soudan anglo-égypt.) 22 F f
Kallim (Tchad) 22 E f
Kalo (Haute-Volta) 17 D b
Kalomo (A. A. A.) 4 F f
Kalouï (I. Wallis) 39 B, II
Kalouna (Guinée franç.) 14 C c
Kalzi (Haute-Volta) 17 E c
Kama (Oubangui-Chari) 22 D j
Kamaka, *île* (I. Gambier) 40 XI
Kamaro (Guinée franç.) 14 G b
Kamart, *cap* (Tunisie) 9 D b
Kamba (Tchad) 22 B e
Kambala (Guinée française) 14 B b
Kambas (Cambodge) 32 E d
Kambaya (Soudan français) 16 C j
Kambou, *marais* (Soudan fr.) 12 *bis* F e
Kambove (Congo belge) 4 F f
Kam D. Nat (Laos) 31 B, C c
Kamechlié (E. D. L.) 34 H a
Kamensamba K^es, *mont* (Soudan fr.) 12 *bis* F e
Kamik (E. D. L.) 34 I a
Kamiki (Soudan français) 16 G i
Kamissakidé (Soudan français) 16 D h
Kam Kong, *riv.* (Chine) 30 II G a
Kammata (Côte d'Ivoire) 15 G e
Kamobeul (Sénégal) 13 A g
Kamorhola (Côte d'Ivoire) 15 C d
Kamoro, *rivière* (Madagascar) 24 C d
Kamorta, *île* (Océan Indien) 28 H d
Kamouna (Soudan franç.) 16 H j
Kamoune (Soudan français) 16 D h
Kampong Pahan (Cambodge) 32 D b
Kampot (Cambodge) 32 C e
Kampti (Haute-Volta) 17 C e
Kan (Côte d'Ivoire) 15 E f
Kan, *rivière* (Côte d'Ivoire) 15 D f
Kana (Dahomey) 19 D f
Kanamba Katchi (Niger) 18 D f
Kân Chê (Cambodge) 32 B d
Kancheak Sla (Cambodge) 32 B d
Kandahar (Afghanistan) 28 E a
Kandak (Soudan anglo-égypt.) 22 G h
Kandal (Cambodge) 32 C c
Kandal Chrum (Cambodge) 32 D d
Kandamangalom (Pondichéry) 28 II
Kandé (Togo) 19 C d
Kandedinga (Gabon) 21 C d
Kandégué (Tchad) 22 D g
Kandek Khum de Angkor) 32
Kandi (Dahomey) 19 D b
Kandiga (Côte de l'Or) 17 E f
Kandika (Guinée française) 14 B a
Kandil Dagh (Turquie) 34 D a
Kandin (Sénégal) 13 B g
Kando (Haute-Volta) 17 F c
Kandreho (Madagascar) 24 C d
Kanem, *région* (Tchad) 22 B e f
Kangakoe (Nigéria) 19 E b
Kangaroo, *îles* (Australie) 26 n
Kang Dong (Laos) 31 B, A d
Kango (Gabon) 21 B d
Kangounaba (Haute-Volta) 17 B e
Kangrangui, *mont* (Cameroun) 23 D d
Kangrey Tham (Cambodge) 32 B d
Kanguélé (Côte d'Ivoire) 15 G e
Kanh (E. D. L.) 34 B e
Kanguet S^t Nadji, *djeb.* (Constantine) 8 D d
Kanh Thiên (Annam) 31 B, D h
Kani (Côte d'Ivoire) 15 C e
Kani (Dahomey) 19 C e
Kaniaga ou Sahel, *région* (Soudan fr.) 12 *bis* F G e
Kaniboui, *mont* (Libéria) 12 *bis* F i
Kaniéguema (Côte d'Ivoire) 15 E e
Kankan (Guinée française) 14 F c
Kankan (Gabon) 21 C e
Kankana (Guinée française) 14 A b
Kankeo (Inde) 28 G b
Kankillanbassi (Côte de l'Or) 17 D e
Kankonante, *mont* (Sierra-Leone) 12 *bis* E h
Kankossa (Mauritanie) 13 D f
Kano (Nigéria) 18 E g
Kano, *région* (Nigéria) 18 D g
Kanoa (Tchad) 22 F c
Kansa (Guinée française) 14 B c
Kanta, *rivière* (Guinée franç.) 14 C a
Kantchari (Haute-Volta) 17 H c
Kantché (Niger) 18 E f
Kantindi (Togo) 19 B c
Kantoutou (Guinée franç.) 14 B a
Kan Tuat (Cambodge) 32 A c
Kantuot (Kompong Cham) (Cambodge) 32 D d
Kantuot (Nnom-Penh) (Cambodge) 32 C d
Kao (Oubangui-Chari) 22 B h
Kao Fa La Mi, *mont* (Cambodge) 32 A d
Kao Kiong, *mont* (Cambodge) 32 A c
Kao Kuop, *mont* (Siam) 32 A c
Kaolack (Sénégal) 13 A f
Kao Nam Munng, *mont* (Cambodge) 32 A b
Kaonia, *région* (Guinée française) 14 F d
Kaoramé (Guinée française) 14 B a
Kao Tchiao (Changhaï) 28
Kao Tilo, *mont* (Niger) 12 *bis* Q c
Kaoua (Oubangui-Chari) 22 E j
Kaoua (Togo) 19 C d
Kaouar, *falaises* (Niger) 12 *bis* Q c
Kaou Daoudo, *mont* (Niger) 18 G c
Kaouch, *île* (A. Touamotou) 40 IV F d
Kaouira, *pointe* (I. Rapa) 40 VIII
Kaoukoura, *île* (A. Touamotou) 40 IV E d
Kaouon, *mont* (Laos) 31 B, A a
Kaoura (Niger) 18 C e
Ka Ozouat (Annam) 31 B, D c
Kapka (Tchad) 22 E c
Kapten, *île* (Océan Atlant.) 14 A c
Kapterko (Tchad) 22 F d
Kara, *plaine* (Togo) 19 C d
Kara, *riv.* (Nigéria) 12 *bis* M N g
Karabane (Sénégal) 13 A g
Karahtou (Côte franç. Somalis) 27 B d
Karachi (Inde) 28 I
Karachok Dagh (E. D. L.) 34 H a
Kara Déré (Turquie) 34 C a
Karadja Dagh (Turquie) 34 F a
Karadjoron (Turquie) 34 D b
Karaga (Côte de l'Or) 17 F f
Karagou (Niger) 18 F f
Karagoua (Niger) 18 F e
Karakol Haman (E. D. L.) 34 E c
Karakorakholé, *riv.* (Soudan français) 12 *bis* E e
Karakoram, *monts* (Chine) 28 F G a
Karakoro (Côte d'Ivoire) 25 D d
Karakoro, *rivière* (Mauritanie) 13 D f
Kara Kougour (Turquie) 34 D b
Kara Kour, *mont* (Soudan français) 12 *bis* F f
Karamoukh Sou (E. D. L.) 34 E b
Karangana (Soudan franç.) 16 H j
Karankasso, *rég.* (Haute-Volta) 17 B d
Karankone (Guinée franç.) 14 B d
Karapo, *îles* (I. Rapa) 40 VIII
Kararou, *lac* (In. du Niger) 12 *bis*
Kara Tach (E. D. L.) 34 C b
Karba, *mont* (Cameroun) 23 C e
Karbom (Cameroun) 23 C e
Karbous, *djebel* (Maroc) 10 G a
Kardacha, *djebel* (T. S. A.) 10 K d
Karé (Tchad) 22 D g
Karélé (Tchad) 22 E g
Karema (Soudan anglo-égypt.) 4 G c
Karet (Sénégal) 13 C f
Karet, *région* (Mafritanie) 13 E b
Kari Dédougou (Haute-Volta) 17 C e
Kari (Houndé) (Haute-Volta) 17 C d
Karia (Niger) 18 F e
Karianga (Madagascar) 24 C g
Kariatou (Oubangui-Chari) 22 C h
Karikal (Inde) 28 I
Karina (Niger) 18 B f
Karjibengou (Niger) 18 B f

Karkara (Niger) 18 E f
Karki (Niger) 18 C e
Karlsruhe (Allemagne) 3 H b
Karuebi (E. D. L.) 34 C b
Karn Kabah, *djebel* (E. D. L.) 34 D e
Karnoi (Soudan anglo-égypt.) 22 F e
Karo (Haute-Volta) 17 C c
Karoukancoudy (Karikal) 28 III
Karoumba (Oubangui-Chari) 22 C i
Kars (Turquie d'Asie) 28 C
Kars Zulkadrie (Turquie) 34 C a
Kartaba (E. D. L.) 34 B d
Karthala, *mont* (Grande-Comore) 25 II A b
Karyatein (E. D. L.) 34 D d
Kasangoula (Congo belge) 21 H b
Kᵃ ben Ahmed (Maroc) 10 D c
Kᵃ bou Laouan (Maroc) 10 C d
Kᵃ bou Moussi (Maroc) 10 D f
Kᵃ C. Tounsi (Maroc) 10 D d
Kᵃ Cheikh Salah (Maroc) 10 C d
Kᵃ el Chemaia (Maroc) 10 C d
Kᵃ en Nchass (Maroc) 10 E c
Kᵃ Faraoun (Maroc) 10 C f
Kᵃ Fokohine (Maroc) 10 I b
Kᵃ Goundafa (Maroc) 10 D e
Kᵃ Kaïd (Maroc) 10 G c
Kᵃ Kaïd Gorchi (Maroc) 10 D d
Kᵃ Khamlichi (Maroc) 10 D d
Kᵃ Merchouch (Maroc) 10 E c
Kᵃ Oualidia (Maroc) 10 B d
Kᵃ Oᵈ Badjouda (In Salah) 11 II
Kᵃ Sefalia (Maroc) 10 H a
Kᵃ Sᵗ Mohᵈ el Aalem (In Salah) 11 II
Kᵃ Skirat (Maroc) 10 D c
Kᵃ Tadla (Maroc) 10 E d
Kᵃ Tamlalt el Djedid (Maroc) 10 D e
Kᵃ Temara (Maroc) 10 E c
Kᵃ Touana (Maroc) 10 D d
Kasko (Cambodge) 32 D c
Kasmer Dagh (Turquie) 34 E a
Kas Norea (Cambodge) 32 C d
Kaso (Haute-Volta) 17 C f
Kasoa, *mont* (Madagascar) 24 C d
Kasongo (Congo Belge) 4 F e
Kasr (Arabie) 34 F e
Kasr (Baalbeck) (E. D. L.) 34 C e
Kasr (Homs) (E. D. L.) 34 C d
Kasr az Zebid (E. D. L.) 34 D d
Kasr el Ahmar (E. D. L.) 34 E d
Kasr el Beridje (E. D. L.) 34 D b
Kasr el Her (E. D. L.) 34 D d
Kasr Helgam (Mésopotamie) 34 G e
Kasr Saïgal (E. D. L.) 34 D e
Kassai, *rivière* (Congo Belge) 21 F f
Kassala (Erythrée) 4 G c
Kassama (Soudan français) 16 B i
Kasse (Guinée française) 14 B d
Kassèba (Haute-Volta) 17 D b
Kasserine (Tunisie) 9 B c
Kassi, *colline* (Sierra Leone) 12 *bis* D h
Kassrik (Turquie) 34 G a
Kas Thom (Cambodge) 32 D d
Kasyoun, *djebel* (E. D. L.) 34 I
Katagum (Nigéria) 18 F f
Katagum, *région* (Nigéria) 18 E f
Katahari (*désert* de) (A. A. A.) 4 F g
Katana (E. D. L.) 34 C e
Katch, *golfe* (Inde) 28 I
Katchellari (Niger) 18 F f
Katégué (Côte d'Ivoire) 15 D d
Ka Tene (Laos) 31 B, C b
Katenga (Dahomey) 19 C c
Katerak, *île* (Océan Atlant.) 14 A e
Katha (Inde) 28 H b
Kati (Soudan français) 16 E j
Katia (Guinée française) 14 C c
Katiali (Côte d'Ivoire) 15 D d
Katimbo (Sierra Leone) 14 D d
Katiola (Côte d'Ivoire) 15 D e
Katiou, *île* (A. Tousmotou) 40 IV F e
Katma (E. D. L.) 34 C b
Katmandoul (Népal) (Inde) 28 I
Katofou (Niger) 18 E f
Katouaka (Soudan anglo-ég.) 22 G h
Katouelé, *mont* (Abyssinie) 27 C d
Katounié, *lac* (E. D. L.) 34 H b
Katounka (Guinée franç.) 14 A b
Katsari (Niger) 18 E f
Katsena (Nigéria) 18 D f
Katsène (Madagascar) 24 C c
Katsina (Nigéria) 4 D c
Kaudatour (Yanaon) 28 VI
Kaun Kok (Cambodge) 32 D b
Kaura (Nigéria) 18 D f
Kautréan (Angkor) 32
Kavouara (Côte d'Ivoire) 15 D c
Kay (Annam) 31 B, D c
Kaya (Haute-Volta) 17 C b
Kayao (Haute-Volta) 17 E d
Kayar (Sénégal) 13 A f
Kayes (Soudan français) 16 B h
Kayes (Moyen-Congo) 21 D a
Kayima (Sierra-Leone) 14 D e
Kayn, *coll.* (Haute-Volta) 12 *bis* I f
Kaysna (A. A. A.) 4 F h
Kazalinsk (Turkestan russe) 28 E
Kazaura (Nigéria) 18 E f
Kbour Djouab O. Leha, *dj.* (Alger) 7 D c
Kᵈ Tounsi (Maroc) 10 C d
Kdol (Cambodge) 32 A b
Keasang Bhano (Cambodge) 32 B e
Kebab Ouadé (E. D. L.) 34 F c
Kebali (Guinée française) 14 C c
Kebao, *île* (Tonkin) 30 F c
Kebbab (Maroc) 10 F d
Kebch, *oued* (Terr. du Sud) 7 D f
Kébé-Friguia (Guinée franç.) 14 C c
Kébem (Côte d'Ivoire) 15 C e
Kébémer (Sénégal) 13 A f
Keben Thon (Cambodge) 32 B d
Kebili (Tunisie) 9 B e
Ke Bon (Annam) 31 A, F d
Kebouch (Constantine) 8 B b
Kebrit, *oued* (Constantine) 8 E e
Kechabta, *djebel* (Tunisie) 9 C a
Kedel (Cambodge) 32 E d
Kédougou (Guinée franç.) 14 F d
Kédougou (Sénégal) 13 C g
Keetmanshoop (S.-O. africain) 4 E g
Kef (Le) (Tunisie) 9 B b
Kefala (Maroc) 10 H e
Kef de Tafargan, *mont* (Soudan fr.) 12 *bis* I, e
Kef ed Dour, *djebel* (Alger) 7 C e
Kef el Abassi (Tunisie) 9 C e
Kef el Ahmar (Oran) 6 D d
Kef el Aroua, *djebel* (Oran) 7 B e
Kef el Djellil, *djebel* (Alger) 7 C e
Kef el Mrir (Tunisie) 9 C b
Kef en Nsour (Tunisie) 9 C a
Kef Lakdar, *djebel* (Alger) 7 D c
Kef Oum Teboul (Constantine) 8 F b
Kef Rorah (Tunisie) 9 D b
Kef Sᵗ Ali, *djebel* (Oran) 6 E c
Kef Sᵗ bou Zid, *djebel* (Oran) 6 F e
Kéga (Annam) 31 B, D h
Ke Hiau Li (Kouang-Si) 30 F c
Kehiiivone (I. Espiritu-Santo) 39 B, B c
Kehl (Allemagne) 3 G b
Keierekourou, *rivière* (Guyane franç.) 38 B d
Keila (Soudan anglo-égypt.) 22 G f
Keila (Tchad) 22 F d
Kein el Sid (Soudan anglo-égypt.) 22 H
Keiramara (Tchad) 22 F e
Keita (Niger) 18 E e
Kéka Keni (Turquie) 34 A b
Kelaa (Maroc) 10 D d
Kelaa (la) (Maroc) 10 G c
Kelaa des Sless (Maroc) 10 G b
Kel Antassar, *région* (Soudan franç). 16 H j
Kelat (Beloutchistan) 28 E b
Kelato (Tchad) 22 E f
Kelbia (Tunisie) 9 D c
Kelbo (Haute-Volta) 17 E b
Kélé (Cameroun) 23 B f
Kelibia (Tunisie) 9 E b
Kellabine (Tunisie) 9 E d
Kellé (Sénégal) 13 A f
Kellermann (Constantine) 8 E b
Kellou (Côte franç. Somalis) 27 B c
Kelo (Oubangui-Chari) 22 C h
Kelonghi (Guinée française) 14 B c
Kelouamene (Tunisie) 9 B e
Ke Loung (I. Formose) 28 J b
Kelti, *djebel* (Maroc) 10 F a
Kelza (Constantine) 8 B b
Ke Macina (Soudan français) 16 H j
Kembélé (Gabon) 21 B e
Kembona (Gabon) 21 C d
Kémé (Haute-Volta) 17 B b
Kémé (Soudan français) 16 I j
Kemeni (Togo) 19 C d
Kem Kem Aït bou Reg (Maroc) 10 H f
Kem Kem Aït Irbla (Maroc) 10 G f
Kem Kem Irdjane (Maroc) 10 H f
Kemp, *terre* (Régions artarct.) 26 f
Kempong (Cambodge) 32 B c
Ken, *cap* (Guinée portugaise) 14 A c
Kénadsa (Terr. Sud-Alg.) 11 E c
Kenah (Egypte) 4 G b
Kenane, *djebel* (Palestine) 34 B f
Kende Mande, *région* (Guinée franç.) 14 F G a
Kenenda (Oran) 6 D b
Kene Sae, *mont* (Côte d'Ivoire) 12 *bis* F i
Keng Kabao (Laos) 31 B, A b
Keng Kiet (Laos) 31 A, E e
Keng Kok (Laos) 31 A, A c
Kéniéba (Soudan franç.) 16 B i
Kéniékrou (Guinée franç.) 14 F a
Keniera (Guinée franç.) 14 G b
Kenitra (Maroc) 10 E b
Kenitra (*contrôle* de) (Maroc) 10 E b
Kennebec, *rivière* (Etats-Unis) 35 B b
Kenou (Dahomey) 19 D b
Kent, *île* (Oc. Atl. austral.) 26 II D b
Keny ou Soutt, *étang* (Pondich.) 28 II
Kenzou (Moyen-Congo) 21 D b
Keo Hoe (Tonkin) 30 E c
Keo Len (Tonkin) 30 D b
Keo Neua, *col* (Laos-Anam) 31 A, F e
Kéoulenta (Guinée franç.) 14 G f
Kep (Tonkin) 30 E c
Kep (Cambodge) 32 C e
Kep Ha (Tonkin) 30 E c
Képoué (Côte d'Ivoire) 15 B i
Kera (Tchad) 22 E g
Kérakda (Terr. Sud-Alg.) 6 D d
Kerba (Alger) 7 B b
Ker Demmé (Sénégal) 13 B f
Kerdous (Maroc) 10 B g
Kéré (Côte d'Ivoire) 15 B d
Kéré (Guinée française) 14 G b
Kereimk (Soudan anglo-égypt.) 22 F f
Kerfity (Martinique) 37 C c
Kerguelen, *îles* (Oc. Atl. austral.) 26 II
Kerindioulou, *riv.* (Guyane fr.) 38 B f
Kerkenna, *îles* (Méditerranée) 9 E d
Kerma (Soudan anglo-égypt.) 4 F c
Kermanchan (Perse) 28 C a
Kérouané (Guinée franç.) 14 F d
Kérouane, *mont* (Guinée f.) 12 *bis* E g
Kerrata (Constantine) 8 C b
Kerré, *riv.* (Oubangui-Chari) 22 G H j
Kersaint (du), *île* (Tonkin) 29 *bis* C a
Kersaint, *cap* (I. de Kerguelen) 26 II C b
Kert, *oued* (Maroc) 10 II a
Kerzaz (Terr. Sud-Alg.) 11 F d
Késach (Cochinchine) 33 D d
Ké Sat (Tonkin) 30 E d
Kesra (E. D. L.) 34 F c
Kesra (Tunisie) 9 C c
Kerseck (E. D. L.) 34 B b
Kest, *djebel* (Maroc) 10 C f
Kété-Krachi (Togo britannique) 19 A f
Ketena (Tunisie) 9 D e
Keti Keti (Guyane franç.) 38 B d
Kétou (Dahomey) 19 D f
Ketrésoula (Guyane franç.) 38 A c
Keukeb (E. D. L.) 34 C c
Keuo Hoa (Kouang-Si) 30 E a
Kève (Togo) 19 B g
Kév-Kam (Koh Mâ) (Siam) 32 A d
Keyung (Annam) 31 B, D g
Keze (Togo brit.) 19 B f
Kfour (E. D. L.) 34 B d
Kg Trach (Cambodge) 32 C e
Kha (Annam) 31 B D f
Khabour, *rivière* (E. D. L.) 34 G b
Khabour Sou (Mésopotamie) 34 I a
Khabra Hamda (E. D. L.) 34 F d
Khabra Machecouga (E. D. L.) 34 E e
Khabra Stabije (Arabie) 34 F e
Khadal (Turquie) 34 D b
Khagguet-Kef-Tout (Tunisie) 9 C b
Kha Guu (Tonkin) 30 D d
Khalissé (E. D. L.) 34 D b
Khalloul (Alger) 7 B b
Khamassir (E. D. L.) 34 D c
Khami (Mongolie) 28 H
Kham Phô (Laos) 31 B, B d
Kham Tong Giai (Laos) 31 B, B c
Kham Tong Noi (Laos) 31 B, B e
Khan (Syrie) 34 F c
Khan Aïlallah (E. D. L.) 34 B c
Khan at Trad (E. D. L.) 34 D e
Khan el Assai (E. D. L.) 34 D b
Khan el Jalajil (E. D. L.) 34 C e
Khan el Mankoura (E. D. L.) 34 D e
Khanget el Hadid (T. Sud-Alg.) 11 I e
Khang el Ghar, *djebel* (Maroc) 10 H d
Khanguet el Hadjadj (Tunisie) 9 D b
Khanh Hoa (Annam) 31 B, E f
Khanh Hôi (Cochinchine) 33 I
Khanh Hoi (Annam) 31 B, E g
Khanh Mon (Tonkin) 30 C c
Khanh Yen (Tonkin) 30 C b
Khan Kharab (E. D. L.) 34 D d
Khan Kwaris (E. D. L.) 34 D b
Khan Meiloun (E. D. L.) 34 C e
Khan Nhan (Laos) 31 B, B d
Khao Duong (Tonkin) 30 D b
Khao Phuong (Tonkin) 30 D b
Khao Son (Tonkin) 30 D b
Kharaitch, *région* (E. D. L.) 34 D c
Kharbet el Bidiar (E. D. L.) 34 D b
Kharbet Zarga (E. D. L.) 34 F b
Kharga (Egypte) 4 G b
Kharma (Tchad) 22 D e
Kharoub (Tchad) 22 E f
Khartoum (Soudan anglo-égyp.) 4 G e
Khass, *djebel* (E. D. L.) 34 D c
Khat Inchiri Saheti, *rivière* (Mauritanie) 13 B d
Khbab (E. D. L.) 34 C e
Khchau (Cambodge) 32 D d
Khe Bang (Tonkin) 30 C c
Khebiz, *oued* (Oran) 6 D e
Khebri (E. D. L.) 34 C b
Khê Cho (Tonkin) 30 F c
Khê Dông (Tonkin) 30 C c
Kheirane (Constantine) 8 D c
Khela Bachkoun (Maroc) 10 D f
Khé Lac (Tonkin) 30 F c
Khela Isidane (Maroc) 10 E f
Khelalkis (Maroc) 10 D f
Khelani (E. D. L.) 34 H a
Khela Tifernine (Maroc) 10 E f
Khe Mao (Tonkin) 30 F c
Khemis, *oued* (Alger) 8 B b
Khemisset (Maroc) 10 F c
Khenchela (Constantine) 8 E c
Khenifra (Maroc) 10 F d
Khenis (Tunisie) 9 D c
Kheo Phi (Tonkin) 30 E c
Kherabig Sᵗ bou Hafs (Oran) 6 D e
Kherbet el Ghazalé (E. D. L.) 34 C f
Kherbet el Melah (E. D. L.) 34 G b
Khe Tchang (Annam) 31 A, F d
Khê Than (Tonkin) 30 C c
Khé Va (Tonkin) 30 F c
Khe Xa (Annam) 30 D d
Khirb Aïn (Transjordanie) 34 B f
Khirbet el Hadie, *oued* (E.D.L.) 34 E b
Khiva (Turkestan) 28 E
Kh Komprom (Cambodge) 32 B b
Khla Krahim (Cambodge) 32 C d
Khlek Khlak, *mont* (Cambodge) 32 E c
Khlong Khum, *riv.* (Cambodge) 32 A d
Khma (Cambodge) 32 B c
Khnâl (Cambodge) 32 B c
Khnar (Cochinchine) 33 D b
Khnat (Khum de Angkor) 32
Khneng (Cambodge) 32 B b c
Khoan Hâu (Annam) 31 B, E e
Khoan La San, *mont* (Laos) 30 A b
Khodjent (Turkestan) 28 E
Khogué (Sénégal) 13 B f
Khombole (Sénégal) 13 A f
Khone (Sénégal) 13 A g
Khône (Laos) 31 B d,
Khong (Laos) 31 B, B d
Khong (Siam) 28 I c
Khoral (Siam) 28 I c
Khor Anghar (Côte fr. Somalis) 27 D b
Khorhol (Sénégal) 13 B f
Khoriss (ben), *oued* (Oran) 6 E e
Khor Koulangarit (Somalie br.) 27 E d
Khor Madiuji (Somalie brit.) 27 E d
Khoran (Turkestan) 28 F a
Khozzam, *région* (Tchad) 22 C f
Khra (Togo) 19 C f
Khtès (Cambodge) 32 B d
Khum Peak (Cambodge) 32 B b
Kh. Phlok (Cambodge) 32 B b
Khum Thom (Cambodge) 33 B b
Kia Lio Se (Kouang Si) 30 E a
Kiananga, *rivière* (Madagascar) 24 B d
Kiang Na (Yunnan) 30 C a
Kiang Ouan (Changhaï) 28
Kiang Tchen (Kouang-Si) 30 E a
Kiao (Kouang-Si) 30 F c
Kiao Tchéou (Chine) 28 J a
Kiba (Niger) 17 I c
Kibemba (Moyen-Congo) 21 A b
Kibi Kourou, *mont* (Soudan français) 12 *bis* F b
Kibo (Oubangui-Chari) 22 C i
Kibouendé (Moyen-Congo) 21 G a
Kichi Kichi (Tchad) 22 C d
Kich Son (Annam) 31 A, G d
Kidal (Soudan français) 16 O d
Kidamba (Moyen-Congo) 21 H a
Kidaroupérou (Dahomey) 19 E c
Kidinga (Tchad) 22 C d
Kidira (Sénégal) 13 C f
Kidjaboun (Togo) 19 B d
Kidéké (Tchad) 22 D g
Kiên (Tonkin) 30 C c
Kien An (Tonkin) 30 E d
Kieng Kho (Laos) 31 A, E c
Kifane (Maroc) 10 H b
Kifel (Niger) 18 G e
Kifene Ali Sousou *dj.* (Tunisie) 9 C b
Kiffa (Mauritanie) 13 D e
Kignan (Soudan fr.) 16 H k
Kijéour (Karikal) 28 III
Kika (Dahomey) 19 D d
Ki Ksi (Yunnan) 30 B a
Ki Kiai (Yunnan) 30 C a
Kikila, *lac* (I. Wallis) 39 B, II
Kilibo (Dahomey) 19 D e
Kilimandjaro, *mont* (Col. Kenia) 4 G e
Kilimatindé (Terr. Tanganika) 4 G e
Kilinjcoupom (Pondichéry) 28 II
Kilissi, *riv.* (Guinée franç.) 14 C d
Killis (Turquie) 34 D b
Kilma (Tchad) 22 B f
Kim (Tchad) 22 B h
Kim, *rivière* (Cameroun) 23 B e
Kimbambi (Congo Belge) 21 D g
Kimbanda (Moyen-Congo) 21 D a
Kimbédi (Moyen-Congo) 21 E a
Kimbenza (Moyen-Congo) 21 E a
Kimberley (A. A. A.) 4 F g
Kimberley, *mines* (Australie) 26 m
Kimbirila (Côte d'Ivoire) 15 B d
Kimboto (Moyen-Congo) 21 D f
Kim Cuong (Annam) 31 A, F e
Kimlot (Cambodge) 32 B d
Kim Lu (Annam) 31 A, G g
Kim Nguyen (Annam) 31 A, F a
Kim Noi (Tonkin) 30 C c
Kimongo (Moyen-Congo) 21 C g
Kimonkro (Côte d'Ivoire) 15 E f
Kim Ouan (Tonkin) 30 D c
Kimouenza (Congo Belge) 21 H a
Kimpalanga (Moyen-Congo) 21 D a
Kimpamba (Moyen-Congo) 21 G a
Kimpanzou (Moyen-Congo) 21 D g
Kim Quan Thuong (Tonkin) 30 D c
Kim Sei, *rivière* (Chine) 30 II G b
Kim Son (Cochinchine) 33 D c
Kinakin (I. Wallis) 39 B, II
Kinchassa (Congo Belge) 21 D g
Kindaya (Guinée française) 14 D a
Kinde, *île* (Nouv.-Calédo.) 39 A, E d
Kindemba (Congo Belge) 21 F b
Kindi (Haute-Volta) 17 G d
Kindia (Haute-Volta) 17 D c
Kindia (Guinée française) 14 C c
Kindji (Tchad) 22 C f
Kindongo (Moyen-Congo) 21 D f
Kindou (Congo Belge) 4 F e
King, *île* (Tasmanie) 26 o
Kingdove Bay (I. Malekoula) 39 B, C d
Kingouchi (Congo Belge) 21 E g
Kingston (Etats-Unis) 35 A b
Kingston (Petites-Antilles) 35 B e
Kinh Hao (Tonkin) 30 E d
Kinh Nuoc Mag (Cochinchine) 33 D c
Kinh Tse Ho, *riv.* (Yunnan) 30 B b
Kinkala (Moyen-Congo) 21 D g
Kinkaou (Cameroun) 23 B d
Kinkimbo (Moyen-Congo) 21 F a
Kinkondongo (Congo Belge) 21 D g
Kinkony, *lac* (Madagascar) 24 B d
Kin Nang Chou (Chine) 30 II G b
Kino (Soudan français) 16 F h
Kinsi, *région* (Guinée franç.) 14 B b
Kinta (Côte d'Ivoire) 15 G e
Kintadi (Congo Belge) 21 F b
Kintambo (Côte de l'Or) 4 C d
Kintao (Guinée française) 14 A c
Kintemba (Moyen-Congo) 21 G a
Kintiniou (Guinée française) 14 F b
Kin Tong (Kouang Tchéou Wan) 30 II G a
Kin Tsen (Kouang Si) 30 E a
Kiong Tcheou (I. Hai Nan) 30 II G c
Kioukou, *pointe* (I. Hiva-Oa) 40 II
Kipirsi, *région* (Haute-Volta) 17 D c
Kippi (Sénégal) 13 C g
Kiramesse (Côte d'Ivoire) 15 F e
Kirchaou (Tunisie) 9 D e
Kirdimi (Tchad) 22 D c
Kirepaléon (Pondichéry) 28 II, V
Kirgoutenga (Haute-Volta) 17 E b
Kiri (Tchad) 22 B e
Kiriao (Côte d'Ivoire) 15 B f
Kirik Khan (E. D. L.) 34 C b
Kirikri (Togo) 19 C d
Kirindy, *riv.* (Madagascar) 24 A B f
Kirman (Perse) 28 D a
Kirsi (Haute-Volta) 17 E b
Kirtachi (Niger) 17 I c
Kisanta (Congo Belge) 21 D g
Kismayou (Somalie italienne) 4 H e
Kissoué (E. D. L.) 34 C e
Kisoumou (Colonie Kenia) 4 G d
Kissarié (Palestine) 34 A f
Kissen, *rivière* (Guinée franç.) 14 B b
Kissidougou (Guinée franç.) 14 E d
Kissikiss, *rég.* (Guinée franç.) 14 B d
Kissir, *oued* (Constantine) 8 C b
Kita (Soudan français) 16 D i
Kivou, *lac* (Congo Belge) 4 F e
Kiyahé (Tchad) 22 D h
Kizil Dagh (Biredjik), *djeb.* (Turquie) 34 E a
Kizil Dagh (Gueissonne), *djebel* (Turquie 34 D a
Kizil Dagh (Antioche) *djebel* (E.D.L.) 34 C b
Kizil-Dam (Turquie) 34 C a
Kizil Kaya (E. D. L.) 34 C b
Kizimmi (Tchad) 22 D d
Klakh, *djebel* (Maroc) 10 J d
Kléber (Oran) 6 C b
Kléla (Soudan français) 16 H k
Kloung (Laos) 31 B, C c
Klouto (Togo) 19 B g
Kl. Son (Siam) 32 A c
K. Mor Ibra (Sénégal) 13 B e
Knao, *mont* (Côte d'Ivoire) 12 *bis* G i
Kneis (Tunisie) 9 D c
Kneïss, *île* (Méditerranée) 9 D d
Knopoyamoye (Guyane holl.) 38 A e
Knox, *terre* (Régions artarct.) 26 k
Ko (Haute-Volta) 17 F d
Koala (Haute-Volta) 17 F b
Koal So (Cambodge) 32 B a
Koara (Niger) 18 B f
Koassanga (Haute-Volta) 17 E c
Koba (Guinée française) 14 F c
Koba (Sénégal) 13 C g
Ko Baboudji (Niger) 18 B e
Kobadala (Côte d'Ivoire) 15 De
Kobanké (Côte d'Ivoire) 15 B c
Kobaro, *mont* (Soudan fr.) 12 *bis* F g
Kobé (Oubangui-Chari) 22 C h i
Kobédougou (Guinée franç.) 14 G e
Kobi (Tchad) 22 C g
Kobo (Guinée française) 14 B b
Kochem (Allemagne) 3 G a
Kodary (Mahé) 28 VI
Kodianikro (Côte d'Ivoire) 15 E f
Kodié-Soridougou (Guinée fr.) 14 F c
Kodioha (Côte d'Ivoire) 15 D e
Kodjar (Haute-Volta) 17 H c
Kodjar, *marais* (Niger) 17 I c
Kodo (Guinée franç.) 14 D a
Kodok (Fachoda) (Soudan anglo-ég.) 4 G d
Kœdia el Mouloud, *monts* (Rio de Oro) 13 A c
Kœcke el Mouloud, *monts* (Rio de Oro) 13 A c
Kœdia de Bouleriah (Rio de Oro) 13 B b
Kœdia el Kraa (Rio de Oro) 13 C a
Koéla, *rivière* (Guinée franç.) 14 D b
Koéo (Guinée française) 14 C d
Koforidua (Côte de l'Or) 19 A g
Kofoulani (Guinée franç.) 14 F b
Kogho (Haute-Volta) 17 F c
Kogoualé (Cameroun) 23 C f
Kogue Ko, *riv.* (Soudan fr.) 12 *bis* F f
Koh Bong, *île* (Golfe de Siam) 32 B e
Kohempa (Guinée française) 14 G f
Kôh Jang, *île* (Golfe de Siam) 32 A c
Kôh Kong, *île* (Golfe de Siam) 32 B d
Kôh Kut, *île* (Golfe de Siam) 32 A d
Koh Mâ, *île* (Golfe de Siam) 32 A d
Koho, *île* (océan Pacifique) 39 A, E c
Kôh Samit, *île* (Golfe de Siam) 32 B e
Koiada (Guinée portugaise) 14 A a
Koïma-Tongoro (Guinée fr.) 14 F e
Koïnamina (Tchad) 22 F d
Koin Senéma, *mont* (Côte d'Ivoire) 12 *bis* G i
Koïria (Soudan fr.) 12 *bis* I e
Kokan (Ardidjan) 28 F
Kokandie (Tchad) 22 E f
Kokaye (Haute-Volta) 17 E b
Koki (Sénégal) 13 B f
Koki (Cambodge) 32 D d
Kokingone (Nouv.-Caléd.) 39 A, D e
Kok Lin Mai (Laos) 31 B, C d
Kokoé (Tchad) 22 D h
Kokolibou (Haute-Volta) 17 D e
Kokolo, *rivière* (Guinée fr.) 14 C c
Kokologo (Haute-Volta) 17 E c
Kokoro (Dahomey) 19 D e
Kokoro (Niger) 17 G a
Kokoro, *rivière* (Guinée fr.) 14 F a
Kokoti (Togo) 19 C e
Kokoué (Cameroun) 23 C e
Kokoumsala (Sénégal) 13 C g
Kokoumbo, *mont* (Côte d'Iv.) 12 *bis* H i
Kokoun, *riv.* (Nigéria) 12 *bis* N g
Kok Phao (Laos) 31 A, C b
Kokum (Côte de l'Or) 15 G h
Koky Kong (Cambodge) 32 D b
Kolabé (Cameroun) 23 C f
Kola Moutou (Gabon) 21 C e
Kolda (Sénégal) 13 B g
Koléa (Arrᵗ d'Ager) (Alger) 7 C b
Koléa (Arrᵗ de Tizi-Ouzou) (Alger) 7 E b
Koléadou (Guinée française) 14 E e
Kolen (Guinée française) 14 D b
Kolenté (Guinée française) 14 C c
Kolenté, *rivière* (Guinée fr.) 14 C d
Koli (Côte de l'Or) 17 D f
Koli ou Tominé, *rivière* (Guinée fr.) 14 B b
Kolia (Côte d'Ivoire) 15 C d
Kolia (Guinée française) 14 A c
Kolimandjia (Gabon) 21 B e
Kolimba (Soudan français) 16 F j
Kolimbiné, *riv.* (Soudan fr.) 12 *bis* E e
Kolita (Guinée française) 14 F b
Kollioura (Gabon) 21 C d
Kollo (Haute-Volta) 17 H b
Kollo, *rivière* (Oubangui-Chari) 22 F h
Kolman (Niger) 17 E a
Kolodio, *riv.* (Côte d'Ivoire) 12 *bis* I h
Koloholo (Côte d'Ivoire) 15 D e
Kolokani (Soudan français) 16 F i
Kolokrou, *mont* (Guinée fr.) 12 *bis* E h
Kolomanga (Haute-Volta) 17 G d
Kolona (Soudan français) 16 F k
Kolonkan (Haute-Volta) 17 B b
Kolougou (Soudan franç.) 16 F k
Koly, *falaise* (Guinée fr.) 12 *bis* D g
Kom, *rivière* (Gabon) 21 B c
Komadougou-Yobé, *rivière* (Nigéria) 18 F f
Komandji, *pointe* (Gabon) 21 A f
Komati, Pᵗ (A. A. A.) 4 G g
Komba, *riv.* (Guinée fr.) 14 C b
Komba, *île* (Canal de Mozamb.) 24 D b
Kombani (Grande-Comore) 25 II A b
Kombé (Cameroun) 23 B e
Kombia (Guinée française) 14 B c
Kombissiguini (Haute-Volta) 17 E c
Kombogou (Dahomey) 19 D b
Kombori (Dedougou) (Haute-Volta) 17 B b
Kombori (Ouahigouya) (Haute-Volta) 17 D b
Komchay (Cambodge) 32 D d
Komé (Moyen-Congo) 21 B a
Komendou, *anse* (Nouv.-Cal.) 39 A, II
Komin Yanga (Haute-Volta) 17 G d
Komiré, *pointe* (I. Rapa) 40 VIII
Komoékrou (Côte d'Ivoire) 15 F g
Komono, *pic des* (Haute-Volta) 12 *bis* H h
Komossou (Guinée franç.) 14 G d
Kompg Sala (Cambodge) 32 B d
Kompi Souri, *saut* (Guyane fr.) 38 A a
Kg Beng (Cambodge) 32 C c
Kg Chen (Cambodge) 32 C c
Kg Chikreng (Cambodge) 32 C b
Kg Choeung Lom (Cambodge) 32 C d
Kg Léang (Cambodge) 32 C b
Kg Prasaut (Cambodge) 32 D d
Kg Srol (Cambodge) 32 D c
Kg Tabi (Cambodge) 32 D b
Kg Taches (Cambodge) 32 C c d
Kg Trabek (Cambodge) 32 D d
Kg Tram (Cambodge) 32 C d
Kg Trebêk (Cambodge) 32 C c
Kg Veal Pring (Cambodge) 32 D b
Kompong Cham (Cambodge) 32 D d
Kompong Chnang (Cambodge) 32 C c
Kompongou (Haute-Volta) 17 I d
Kompong Som (Cambodge) 32 B d
Kompong Son, *baie* (Camb.) 32 B d e
Kompong-Speu (Cambodge) 32 C d
Kompong Sroh Lao (Cambodge) 32 D a
Kompong Thom (Cambodge) 32 C c
Kompong Tralach (Cambodge) 32 C d
Komsilga (Haute-Volta) 17 E c
Kona (Côte d'Ivoire) 15 B e
Kona (Guinée franç.) 14 D b
Kona Koara (Niger) 18 B f
Konamani (Soudan franç.) 16 H h
Konanadembé (Gabon) 21 C e
Kondé (Moyen-Congo) 21 C a
Kone (Gabon) 21 B d
Koné (Nouvelle-Calédonie) 39 A, C d
Koné, *passe* (Nouv.-Caléd.) 39 A, C d
Koné, *riv.* (Nouv.-Caléd.) 39 A, C D d
Konebomby, *île* (Oc. Atlant.) 14 B d
Kong (Côte d'Ivoire) 15 E d
Kongadel (Yanaon) 28 VI
Kongave (Haute-Volta) 17 F c
Kong Bong Tong (Annam) 31 B, D d
Kong Dakkouer, *rivière* (Cambodge) 32 F b
Kong Hoho (Cambodge) 32 B c
Kong Kang Faou (Chine) 30 II F a
Kongo (Cameroun) 23 C f
Kongo, *rivière* (Côte d'Ivoire) 15 F e
Kongoli (Côte d'Ivoire) 15 F f
Kongoli Kourou, *mont* (Soudan fr.) 12 *bis* G g
Kongolo (Congo belge) 4 F c
Kongouma (Nouv.-Caléd.) 39 A, D e
Kon Goun (Annam) 31 B, D d
Kongoutou (Cameroun) 23 C f
Koni (I. Anjouan) 25 II C c
Koni (M. de), *rivière* (In. du Niger) 12 *bis*.
Konian (Turquie d'Asie) 28 B a
Konian (Guinée franç.) 14 F f

Koniené, *plateau* (N.-Cal.) 39 A, C d
Konioumaso (Côte d'Ivoire) 15 B e
Konioul, *rivière* (Guinée fr.) 14 B a
Konkisitenga (Haute-Volta) 17 D e
Konkobiri (Dahomey) 19 C b
Konkoli, *mont* (Guinée fr.) 12 *bis* D g
Konkomba, *région* (Togo brit.) 19 B d
Konkouré, *riv.* (Guinée fr.) 14 B c
Konkourou (Dahomey) 19 D d
Kon Kourou, *mont* (Soudan fr.) 12 *bis* G g
Konséguéla (Soudan fr.) 16 H j
Kontaye (Guinée française) 14 A b
Kontcha (Cameroun) 23 C d
Kontforsi (Côte de l'Or) 17 D f
Kontout (Cambodge) 32 E b
Kon Trang (Annam) 31 B, D d
Kon Trok (Annam) 31 B, D d
Kontum (Annam) 31 B, D d
Kon Xe Lang (Annam) 31 B, D d
Konzié (Côte d'Ivoire) 15 F d
Koouroumba (Côte d'Ivoire) 15 B d
Kooussa (Guinée franç.) 14 G d
Kopal (Lac Balkach) 28 F
Koposso, *mont* (Guinée fr.) 12 *bis* E h
Kora, *rivière* (Guinée franç.) 14 C d
Korandadda (Abyssinie) 27 A e
Korarou, *lac* (Soudan fr.) 16 K g
Korba (Tunisie) 9 D b
Korbelli, *monts* (Abyssinie) 27 A B e
Korbet el Hamami, *djebel* (Constant.) 8 E e
Korbol (Tchad) 22 C g
Korbous (Tunisie) 9 D b
Kordini (E. D. L.) 34 E b
Kordj, *djebel* (Tunisie) 9 D c
Kordofan, *rég.* (Soudan angl.-ég.) 4 G c
Koré (Soudan français) 16 F k
Koré (Cameroun) 23 D b
Koré (Soudan anglo-égypt.) 22 F g
Koréra (Guinée française) 14 A c
Korhogo (Côte d'Ivoire) 15 D d
Korhinda, *mont* (Soudan fr.) 12 *bis* K e
Kori de Ti-n Tabora, *rivière* (Niger) 12 *bis* N e
Korienza (Soudan français) 16 J g
Korienza, *lac* (Soudan fr.) 12 *bis* I e
Korima, *djebel* (Maroc) 10 I d
Korima (*oued el*) (Oran) 6 C d
Koringa (Soudan anglo-égypt.) 22 F f
Kornet es Saouda, *mont* (Syrie) 34 C d
Koro (Côte d'Ivoire) 15 B e
Koro (Soudan français) 16 H j
Korodougou (Soudan français) 16 H j
Korokara (Côte d'Ivoire) 15 D d
Koro Kidinga (Tchad) 22 C d
Korokodo (Niger) 18 A e
Korona, *mont* (Togo) 19 C d
Korope (Sénégal) 13 B g
Koro Toro (Tchad) 22 D e
Korrira (Guinée française) 14 B d
Kos Chrêng (Cambodge) 32 E c
Kosciuska, *mont* (Australie) 26 o
Kosega (Dahomey) 19 C b
Kosensiné (Guinée française) 14 A c
Kosnupalayam (Pondichéry) 28 II
Kossa (Guinée française) 14 E e
Kossadji (Côte d'Ivoire) 15 F h
Kossadougou, *rég.* (Guinée fr.) 14 G e
Kossei (Tchad) 22 D g
Kosséoua (Cameroun) 23 D b
Kossinga (Soudan anglo-égypt.) 22 H h
Kosso (Guinée franç.) 14 E d
Kossou (Dahomey) 19 D c
Kossrare (Côte franç. Somalis) 27 D c
Kos Tauch (Cambodge) 32 C e
Kotédougou (Haute-Volta) 17 B d
Kota Bharou (Etats Malais) 28 I d
Kotokoro (Tchad) 22 F e
Kototé (Sénégal) 13 C f
Kotto, *rivière* (Oubangui-Chari) 22 E j
Kotu Manjeru (Yanaon) 28 IV
Koua (Congo Belge) 4 E e
Koua (Nouv.-Calédonie) 39 A, D d
Koua, *cap* (N.-Calédonie) 39 A, D d
Koua, *rivière* (Congo Belge) 21 E f
Koua, *rivière* (Nouv.-Cal.) 39 A, D d
Kouaba (Dahomey) 19 C c
Kouadiokofi (Côte d'Ivoire) 15 E f
Kouadougou, *région* (Guinée franç.) 14 F G c
Kouakoua (B. du Cameroun) 23 B b
Kouakoué, *passe* (N.-Caléd.) 39 A, E d
Kouamera (I. Tanna) 39 B, E g
Kouamouth (Congo Belge) 21 E f
Kouandé (Dahomey) 19 C c
Kouango (Oubangui-Chari) 22 E j
Kouango, *rivière* (Congo Belge) 22 E j
Kouang Tchéou, *baie* (Kouang-Tchéou-Wan) 30 II G a
Kouang Tchéou Wan 30 II, G a b
Kouang-Tong, *prov.* (Chine) 30 F G c
Kouaré (Haute-Volta) 17 G c
Kouaré, *île* (Océan Pacif.) 39 A, E e
Kouaré, *passe* (Nouv.-Cal.) 39 A, E e
Kouassihénékrou (Côte d'Ivoire) 15 F g
Kouavanouvi, *baie* (I. Espiritu Santo) 39, B c
Koubayat (E. D. L.) 34 C d
Koubba (Tchad) 22 D e
Koubbet-es-Sine (E. D. L.) 34 D b
Koubboum (Soudan anglo-ég.) 22 F g
Koubia (Guinée franç.) 14 D b
Koubi Dantara (Guinée franç.) 14 E b
Koubika (Moyen-Congo) 21 G b
Koubo, *rivière* (Nigéria) 12 *bis* N g
Koubri (Haute-Volta) 17 E c
Kouc, *rivière* (Brésil) 38 B f
Kouchk (Afghanistan) 28 E a
Koudakadou (Pondichéry) 23 II
Koudia ou Atakor-n-Ahaggar, *monts* (Terr. Sud-Algérien) II I g
Koudjia (Oubangui-Chari) 22 E j
Koudjie (E. D. L.) 34 B f
Koudoua (Nouv.-Caléd.) 39 A, D d
Koudoufa (Côte d'Ivoire) 15 C g
Koudougou (Haute-Volta) 17 D c
Koudouma (Guinée française) 14 C a
Koudri, *mont* (Tchad) 22 F f
Koueda (Togo) 19 B e
Kouei Tchao (Kouang Si) 30 D a
Kouei Tsen (Kouang Si) 30 E a
Kouenza (Soudan français) 16 I G h
Koueit (Arabie) 28 C b
Koufi (Oubangui-Chari) 22 C h
Koufouré (Guinée française) 14 B b
Koufra, *oasis* (Libye) 4 F b
Koufrein (E. D. L.) 34 C e
Kouga (Tchad) 22 E h
Kou Ho, *rivière* (Yunnan) 30 C a
Koui (Haute-Volta) 17 C b
Koui, *rivière* (Cameroun) 23 C d
Kouibly (Côte d'Ivoire) 15 B f
Kouif, *djebel* (Tunisie) 9 B c
Koui Hien (Chine) 28 I b
Kouilou Djourad, *riv.* (Congo Belge) 4 E e
Kouini (Haute-Volta) 17 B d
Kouinine (Constantine) 8 D e
Kouitta, *lac* (Côte de l'Or) 12 *bis* K j
Koui Yang (Chine) 28 I b
Koukabako (Haute-Volta) 17 D b
Koukawa (Nigéria) 23 C a
Kouki (Oubangui-Chari) 22 C i
Koukouantégou (Dahomey) 19 C e
Koukouna, *riv.* (Sierra-Leone) 12 *bis* D h
Koukour Nor (Chine) 28 H a
Koukourou, *mont* (Soudan fr.) 12 *bis* H g
Koulan Kalaror (Somalie brit.) 27 D d
Koular (Sénégal) 13 A g
Koulati (I. Epi) 39 B, D d
Koulbous (Tchad) 22 F e
Koulda, *riv.* (Côte de l'Or) 12 *bis* J g
Koulda (Mongolie) 28 G
Koulé (Guinée française) 14 G e
Koule-Koule (Bouches du Cameroun) 23 A b
Koulikoro (Soudan franç.) 16 F j
Koulima (Guinée française) 14 B c
Koulima (Côte fr. Somalis) 27 D b
Koulinsagué (Guinée franç.) 14 F b
Koulou (Niger) 18 B f
Koulou (Tchad) 22 A e
Kouloukalan, *rég.* (Guinée fr.) 14 F b
Kouloukpene, *riv.* (Togo brit.) 19 A e
Koulouni (Togo) 19 C e
Koulountou, *riv.* (Guinée fr.) 14 B a
Koulouoko (Haute-Volta) 17 F c
Koulousabelega (Togo brit.) 19 A c
Koulousalelaga (Côte de l'Or) 17 F e
Koulzi (Tchad) 22 B g
Koum, *mont* (Cameroun) 23 D c
Koumac (Nouv.-Calédonie) 39 A, C c
Koumac, *rivière* (Nouv.-Cal.) 30 A, C c
Koumakola (Guinée franç.) 14 D b
Koumari (Dahomey) 19 C d
Koumba (Guinée franç.) 14 F c
Koumba (Nigéria) 23 A e
Koumban, *mont* (Guinée fr.) 12 *bis* E g
Koumbé (Moyen-Congo) 21 E b
Koumbia (Guinée franç.) 14 B b
Koumbia (Haute-Volta) 17 C d
Koumbo (Nigéria) 23 B d
Kouméramba (Gabon) 21 B f
Kouméré, *île* (Océan Pacif.) 39 A, II
Koumila (Cameroun) 23 D f
Koumourou, *mont* (N.-Cal.) 39 A, II
Koumpentoun (Sénégal) 13 B f
Koumra (Oubangui-Chari) 22 B h
Koun, *mont* (Gabon) 21 C d
Kounabeme (Cameroun) 23 D f
Kounadia (Guinée franç.) 14 D c
Kounasiégou (Togo) 19 B c
Kounda Ko, *riv.* (Guinée fr.) 14 D a
Koundé (Moyen-Congo) 21 D a
Koundi, *rivière* (Mauritanie) 13 B e
Koundizon (Cameroun) 23 C f
Koundji (Niger) 18 H b
Koundou (Guinée franç.) 14 E e
Koundou (Afghanistan) 28 E a
Koundou, *mont* (Guinée fr.) 12 *bis* E f
Koungheul (Sénégal) 13 B f
Koungou, *pointe* (Nouv-Cal.) 30 A, II
Koungouan, *mont* (Côte d'Iv.) 12 *bis* G h
Koungouari (Nouv.-Caléd.) 39 A, E d
Koung Tchang (Chine) 28 I a
Kounia, *monts* (C. de l'Or) 12 *bis* K i
Kouniovou (Togo) 19 B f
Kounkouan (Sénégal) 13 B f
Kounni (Côte franç. Somalis) 27 D b
Kouno (Tchad) 22 C h
Kounongou (Togo) 19 B c
Kounsou, *pic* (Guinée fr.) 12 *bis* F h
Kounta (Mauritanie) 13 D d
Kountas, *région* (Soudan fr.) 16 O e
Kountoulé (Côte de l'Or) 17 G f
Kountoulé (Togo brit.) 19 B d
Kounzoulou (Congo Belge) 21 E f
Kouonkan (Guinée française) 14 F e
Koupé, *mont* (Cameroun) 23 A e
Koupéla (Haute-Volta) 17 D d
Kou Pelo (Chine) 30 II F a
Kouraï, *rivière* (Guinée fr.) 14 G d
Kouraïa Konkouré (Guinée fr.) 14 C c
Kourai Niouleté, *rég.* (Guinée franç.) 14 F d
Kourani (Grande-Comore) 25 II A b
Kouranéke ou Vatuvana, *île* (A. Touamotou) 40 IV I g
Kourbata (Côte fr. Somalis) 27 D b
Kourchine (Tunisie) 9 D b
Kouré (Niger) 18 B f
Kourféa (Niger) 18 C e
Kourgou, *mont* (Cameroun) 23 D c
Kourgoussou (Niger) 17 G a
Kourhala, *mont* (Guinée fr.) 12 *bis* F g
Kouri (Haute-Volta) 17 C c
Kouri (Soudan français) 16 I j
Kouria (Guinée franç.) 14 B d
Kourla (Turkestan) 28 G
Kourmi (Haute-Volta) 17 F c
Kournaka (Niger) 18 D e
Kourou (Guyane franç.) 38 C b
Kourou, *rivière* (Guyane fr.) 38 C c
Kourou, *rivière* (Soudan anglo-égypt.) 22 H h i
Kouroumba (Soudan français) 16 C i
Kourouni (Guinée franç.) 14 G d
Kourou Kolé, *rivière* (Côte d'Ivoire) 15 A B d
Kourou Kouotikoy, *mont* (Soudan fr.) 12 *bis* E e
Kouroumadougou (Guinée fr.) 14 G c
Kourouré (Somalie brit.) 27 E e
Kouroussa (Guinée franç.) 14 F c
Kourou Tiéni, *mont* (Soudan franç.) 12 *bis* G g
Kourri (Côte fr. Somalis) 27 B d
Koursi, *djebel* (Oran) 6 D b
Koursoulouna (Niger) 18 F e
Kourtidi (Tchad) 22 E c
Kouryan Mouryan, *îles* (Mer d'Oman) 28 D c
Kousa (Guinée franç.) 14 C e
Kousséir (E. D. L.) 34 C d
Koussanar (Sénégal) 13 B g
Kousseri (Fr^t Foureau) (Tchad) 22 B f
Koussouka (Haute-Volta) 17 E b
Koutallam (Karikal) 28 III
Koutangou (Dahomey) 19 C c
Koutaou (Togo) 19 C d
Koutayagou (Dahomey) 19 C c
Koutchountou (Togo) 19 C e
Kouté, *pointe* (Nouv.-Cal.) 39 A, E e
Kouteife (E. D. L.) 34 C e
Koutelaha (Nigéria) 23 D b
Koutiala (Soudan franç.) 16 H j
Koutio-Kouéta, *baie* (N.-Cal.) 39 A, II
Kouto (I. Kunie) 39 A, F e
Koutou (Congo Belge) 21 F f
Koutou Mondou (Oubangui-Ch.) 22 C h
Koutou Poto (I. Gambier) 40 XI
Kouya, *rivière* (Guinée fr.) 14 F c
Kouvé (Togo) 19 C g
Kouyangou (Dahomey) 19 C c
Kouyou, *rivière* (Moyen-Congo) 21 E e
Kouzoumé (Dahomey) 19 D g
Kové (Dahomey) 19 D f
Koyama (Guinée française) 14 F f
Ko Yo (Siam) 32 A d
Kpabia (Côte de l'Or) 19 A d
Kpandou (Togo brit.) 19 B f
Kpéré, *mont* (Côte d'Ivoire) 12 *bis* I h
Kpessi (Togo) 19 C e
Kpingou (Dahomey) 19 C e
Kp Kanhek (Cambodge) 32 F b
Kp. Kantuot (Cambodge) 32 C d
Kplara, *rivière* (Côte d'Ivoire) 15 E f
Kp Luong (Cambodge) 32 C d
Kpoba (Dahomey) 19 C g
Kposso (Togo) 19 B f
Kra (Siam) 28 H c
Kra (Togo) 19 C f
Krabao (Cambodge) 32 B b
Krabey (Khum d'Angkor) 32
Krachem el Kelb, *dj.* (Tunisie) 9 B c
Krachoua (Tunisie) 9 D f
Krada (Oran) 6 E d
Kraffy (Côte d'Ivoire) 15 E h
Krakor (Cambodge) 32 C c
Kralanh (Cambodge) 32 B b
Kralled, *oued* (Tunisie) 9 C b
Kra Lodh (Cambodge) 32 D b
Kram (Lac) (Tunisie) 9 D b
Kramis, *cap* (Oran) 7 A b
Kramis, *oued* (Oran) 7 A b
Krâng Léav (Cambodge) 32 C e
Krang Tuong (Cambodge) 32 C d
Kaoui Debdaba (Tunisie) 9 D f
Kraoui el Adjired (Tunisie) 9 D f
Kraoui el Kouif (Tunisie) 9 D f
Kraoui en Neci (Tunisie) 9 D f
Kraoui Guelb el Ibel (Tunisie) 9 E f
Krarech (Mauritanie) 13 A c
Krarza, *oued* (Constantine) 8 B d
Krasnovodsk (Russie d'Asie) 28 D
Kratié (Cambodge) 32 E c
Kratinh (Annam) 31 B, D g
Krauchmar (Cambodge) 32 D c
Krava (Cambodge) 32 B d
Kré, *rivière* (Côte d'Ivoire) 15 C i
Kreal (Cochinchine) 33 D b
Kréang Kon (Cambodge) 32 C d
Kreb Sobti (Maroc) 10 H f
Kreb Ti-n Temarhoulin (Soudan fr.) 12 *bis* J K b
Kreckem el Arstouna, *djebel* (Tunisie) 9 C d
Kreich, *rég.* (Oubangui-Ch.) 22 F G h
Kreider (Le) (Oran) 6 D c
Krek (Cambodge) 32 D d
Krelim (Cambodge) 32 A c
Krelloua Sidi Brahim (Oran) 6 C g
Krelloua Sidi Cheikh (Oran) 6 C f
Krelloua Sidi Maamar (Oran) 6 C g
Kremis, *oued* (Alger) 7 E b
Kreneg Azir (Terr. Sud-Alg.) 7 A e
Kreng (Cambodge) 32 A c
Krepé (Togo) 19 B g
Kressas (Tripolitaine) 11 M e
Kretaam (Maroc) 10 H g
Kreuznach (Allemagne) 3 G b
Krieur, *oued* (Terr. Sud-Alg.) 7 D g
Krib (Le) (Tunisie) 9 C b
Kriba (Tunisie) 9 D d
Kribi (Cameroun) 23 A f
Krichna, *fleuve* (Inde) 28 I
Krieng (Cambodge) 32 D E c
Kri Kra (Mauritanie) 13 C e
Kriz (Tunisie) 9 B d
Krobai Loura, *sout* (Guyane fr.) 38 A e
Krocharana (*oued el*) (Terr. Sud-Alg.) 7 B e
Krom (Cambodge) 32 B c
Krompos (Cambodge) 32 D c
Kronstad (A. A. A.) 4 F g
Kroub (Le) (Constantine) 8 D b
Krouba, *riv.* (Guinée port.) 12 *bis* C g
Kroufa (Mauritanie) 32 B e
Kruo (Cambodge) 32 D c
Ksabi (Maroc) 10 G d
Ksabi (Terr. Sud-Alg.) 11 F d
Ksar Aït Attab (Maroc) 10 F d
Ksar Aït el Fersi (Maroc) 10 F e
Ksar Badjouda (In Salah) 11 II
Ksar Baghaï (Constantine) 8 E e
Ksar Bechehoul (Tripolitaine) 9 E f
Ksar Belezma (Constantine) 8 C c
Ksar ben Khrdache (Tunisie) 9 D e
Ksar bou Ziri (Tunisie) 9 D f
Ksar Chaïr (Maroc) 10 D g
Ksar Debbab (Tunisie) 9 D f
Ksar Derhamcha (In Salah) 11 II
Ksar des Renanema (B.-Abbès) 11 III
Ksar Djedid (In Salah) 11 II
Ksar Djedid des Oued bel Guiz (Maroc) 10 I e
Ksar Douirai (In Salah) 11 II
Ksar el Azoudj (Oran) 6 B f
Ksar el Barka (Mauritanie) 13 C d
Ksar el Djouamea (Tunisie) 9 D e
Ksar el Hirane (Terr. du Sud) 7 D e
Ksar el Kébir (In Salah) 11 II
Ksar el Merabtine (In Salah) 11 II
Ksar es Souk (Maroc) 10 G e
Ksar Ghilane (Tunisie) 9 C e
Ksar Hellal (Tunisie) 9 D c
Ksar Kaddo (Maroc) 10 H d
Ksar Morra (Tunisie) 9 E f
Ksar Ntsila (Terr. Sud-Alg.) 7 D d
Ksar Oued Aïd (Maroc) 10 I f
Ksar Oued Moktar (In Salah) 11 II
Ksar Rebounten (Tunisie) 9 D e
Ksar Ruiné (In Salah) 11 II
Ksar Sbehi (Constantine) 8 E b
Ksar Smeidi (Soudan français) 16 J 1
Ksar Tarcine (Tunisie) 9 C e
Ksar Teurchane (Mauritanie) 13 C c
Ksar Tyr (Tunisie) 9 C b
Ksar Zeïra (Terr. Sud-Alg.) 7 D d
Kseibe (E. D. L.) 34 H b
Ksejr el Sele (E. D. L.) 34 E c
Ksel, *djebel* (Terr. Sud-Alg.) 7 B e
Ksiba (Marrakech-Maroc) 10 E d
Ksiba el Mediouni (Tunisie) 9 D e
Ksibé (E. D. L.) 34 E d
Ksob, *oued* (Constantine) 8 B c
Ksour (Tunisie) 9 B c
Ksour, *mont* (T. S. A.) 6 C e
Ksour des Aït Ounir (Maroc) 10 Ff
Ksour Essaf (Tunisie) 9 E c
Ksour Sidi Aïch (Tunisie) 9 B d
Ktaoua (Maroc) 10 F g
Kuban el Hejl (E. D. L.) 34 E d
Kubo (Soudan anglo-égypt.) 22 H g
Kugri (Côte de l'Or) 17 F e
Kuk Mebon (Angkor) 32
Kukawa (Nigéria) 18 G f
Kulfé (E. D. L.) 34 D d
Kulpwan (Côte de l'Or) 17 D e
Kumac, *grand récif* (N.-Cal.) 39 A, C c
Kumac, *passe* (Nouv.-Cal.) 39 A, C c
Kundungu (Côte de l'Or) 17 E e
Kuneïtra (E. D. L.) 34 B e
Kungy Pullee (Mahé) 28 VII
Kunie (Ile des Pins) (N.-Cal.) 39 A, F e
Kurd Dagh, *djebel* (E. D. L.) 34 C b
Kurd Dagh, *djebel* (E. D. L.) 34 C b
Kurf Kulak (E. D. L.) 34 C b
Kurghoz (Turquie) 34 A b
Kuriate, *îles* (Méditerranée) 9 E c
Kurichy (Mahé) 28 VI
Kutiol, *djebel* (E. D. L.) 34 H a
Kutumo, *île* (Oc. Pacifique) 39 A, F e
Kvala (Cameroun) 23 B e
Kwaia (Nigéria) 23 B b
Ky Anh (Annam) 31 A, G e
Ky Ba (Tonkin) 30 E d
Kyirina (Togo) 19 B e
Ky Lua (Tonkin) 30 E c
Ky Tho Trai (Annam) 31 B, E c
Ky Tsing Wan Touen (Chine) 30 II G b
Kyzyl Koum, *rég.* (Turkestan) 28 E

L

La (Haute-Volta) 17 D c
Laada, *mont* (Abyssinie) 27 A b
Laba (Haute-Volta) 17 D d
Laba (Niger) 18 C e
Labadigia (Somalie brit.) 27 E e
Lahadigid (Somalie brit.) 27 E e
La Baie (St-Pierre-et-Miq.) 35 I C e
Laba Karbiddi (Somalie brit.) 27 D d
Labbezenga (Soudan français) 17 G a
Labé (Guinée française) 14 C b
Labiko (*col* du) (Guinée fr.) 12 *bis* E g
Labo (Gabon) 21 B f
Laboué (E. D. L.) 34 C d
Lac (Côte franç. Somalis) 27 B b
Lacanau, *étang* (France) 3 C d
Lac Ba Bé (Tonkin) 30 D b
Lac Ban (Tonkin) 30 D b
Lac Chi (Annam) 31 B, E f
Lac Chinh (Tonkin) 30 E d
Lac d'eau douce (I. de Kerguelen) 26 II B b
Lackay (Tonkin) 28 I b
Laclocheterie (*banc* du) (Port d'Obock) 27 I
Lac Nong (Annam) 31 B, E f
Lacouri (Côte fr. Somalis) 27 C b
Lac Phang (Annam) 31 B, E f
Lac Quan (Tonkin) 30 E d
Lacroix (Constantine) 8 F b
Lacroix, *pointe* (Réunion) 25 D b
Lacs, *plaine* (Nouv.-Cal.) 39 A, E e
Lac Salé, *baie* (Côte f. Somalis) 27 C c
Lac So (Annam) 31 B, D g
Lac Son (Annam) 31 A, G g
Lac Son (Tonkin) 30 E c
Ladika (Haute-Volta) 17 D e
Ladour (Martinique) 37 C d
Lady Alice, *rapides* (Congo belge) 21 H b
Lady Smith (A. A. A.) 4 F g
Lafayette (Constantine) 8 C b
Laferrière (Oran) 6 B b
Lafantintti, *mont* du (Soudan franç.) 12 *bis* G e
Laïla Galane (Somalie brit.) 27 C e
Lafond, *cap* (Ile Lifou) 39 A, F d
Lag, *oued* (Alger) 7 B c
Lagarde, *mont* (Nigéria) 12 *bis* M g
Lagaraï, *mont* (Hte-Volta) 12 *bis* K f
Lagbo (Côte d'Ivoire) 15 F d
Lagdo (Cameroun) 23 C c
Laghouat (Terr. du Sud-Alg.) 7 C e
Lagi (Annam) 31 B, D h
Lagon (I. Rangiroa) 40 IX
Lagos (Nigéria) 4 D d
La Guaira (Venezuela) 35 B e
Laham (Niger) 18 C e
La Han (Annam) 30 D d
La Ha Ti (Yunnan) 30 B b
Lahémol, *rivière* (Réunion) 25 A b
Laheté (E. D. L.) 34 C e
La Hien (Tonkin) 30 D c
Lahmeur (Tchad) 22 C f
La Hoi (Kouang Si) 30 E b
Lahore (Inde) 28 F a
Lahoussaye, *pointe* (Martinique) 37 C b
Laï (Haute-Volta) 17 C e
Laï Béhaglee (Oubangui-Chari) 22 Ch
Laï Chau (Tonkin) 30 B b
Laïka, *île* (I. Epi) 39 B, D d
Lainé (Guinée française) 14 G e
Laïri (Tchad) 22 C g
Laï Thach (Annam) 31 A, G e
Lai Thien (Cochinchine) 33 D c
Laivung (Cochinchine) 33 C c
Laka, *région* (Oubangui-Chari) 22 C i
Lakdera, *rivière* (Colonie Kenia) 4 G d
Lakhdar, *djebel* (Oran) 6 B g
Lakhdar, *oued* (Maroc) 10 E e
La Khon Pheng (Laos) 31 B, A c
Lakota (Côte d'Ivoire) 15 D h
Lakova, *baie* (I. Gaoua) 39 B, C b
Lak Tassoh, *mont* (Cambodge) 32 C b
Lala (Cameroun) 23 A e
Lala (Tunisie) 9 B d
Lalana, *rivière* (Madagascar) 24 B g
Lalé (E. D. L.) 34 D c
Lalié (Moyen-Congo) 21 D f
Laliogat, *île* (I. Loyalty) 39 A, F d
Lalla Maghma (Maroc) 10 J b
Lalla Maghnia (Oran) 6 B c
Lalla Rahma (Maroc) 10 B d
Lalla Tessaout (Maroc) 10 B d
La Lo Ho (Yunnan) 30 A b
Lalolalo, *lac* (I. Wallis) 39 B, II
Lam (Tonkin) 30 E c
La Mac (Annam) 31 A, F e
Lama Kara (Togo) 19 C d
Lamap, *pointe* (I. Malekoula) 39 B, C d
Lamarre, *rivière* (Réunion) 25 B a
Lamartine (Alger) 7 B b
Lamba (Togo) 19 B d
Lambaréné (Gabon) 21 B e
Lambert (Le) (Réunion) 25 B c
Lambèse (Constantine) 8 D c
Lamblèche (Constantine) 8 D b
Lambouti (Dahomey) 19 C c
Lamé (Tchad) 22 B b
La Mé (Côte d'Ivoire) 15 F h
Lamentin (Martinique) 37 B c
Lamentin, *baie* (Guadeloupe) 36 C c
Lamentin (Le) (Guadeloupe) 36 C c
Lamentin (Coné du) (Martin.) 37 B c
Lamentin, *rivière* (Guadeloupe) 36 C c
Lamentin, *rivière* (Martinique) 37 B c
Lamer (Ile Epi) 39 B, D d
L. Amik (E. D. L.) 34 C b
Lam Ko, *riv.* (I. Hai-Nan) 30 II F c
Lam Nam Pra T., *riv.* (Siam) 32 A b
Lam Nam Sai, *riv.* (Cambodge) 32 A b
Lamorde (Niger) 17 H b
Lamoricière (Oran) 6 B c
Lamotte (Réunion) 25 D a
Lamou (Colonie Kenia) 4 H e
Lamourdé-Djounguon (Camer.) 23 C c
Lampolo, *rivière* (Madagascar) 24 A f
Lampsar (Sénégal) 13 A e
Lamtar (Oran) 6 C b
Lamy (Constantine) 8 F b
L. Andabba (Côte franç. des Somalis) 27 B b
Landana (Cabinda) 21 C g
Landas-Dazinville (Tunisie) 9 D d
Landau (Allemagne) 3 H b
Lande, *passe* (Nouv.-Cal.) 39 A, B c
Landi (Guinée française) 14 E c
Landiougou (Côte d'Ivoire) 15 C d
Landore (Somalie brit.) 27 E c
Landrei (Abyssinie) 27 A c
Landunpo, *riv.* (Haute-Volta) 17 C e
Lanfiéra (Haute-Volta) 17 C b
La Ngan (Tonkin) 30 E d
Lang Ca Phu (Tonkin) 30 D b
Lang Chao (Tonkin) 30 B b
Lang Cô (Annam) 31 B, D b
Lang Coc (Tonkin) 30 D c
Lang Co Loum (Tonkin) 30 C b
Langevin (Réunion) 25 C d
Langevin, *mont* (Réunion) 25 C c
Langevin, *pointe* (Réunion) 25 C c
Langevin, *rivière* (Réunion) 25 C c
Lang Gao (Annam) 31 B, B a
Lang Giai (Tonkin) 30 E c
Lang Kawi, *île* (Océan Indien) 28 H d
Langlade ou Petite-Miquelon (Miquelon) 31 I C d
Langlade, *isthme* (Miquelon) 35 I C e
Langlois (Guadeloupe) 36 D b
Lang Ma (Tonkin) 30 C b
Lang Mêt (Tonkin) 30 E c
Lang Nac (Tonkin) 30 E c
Lang Ni Kéou (Yunnan) 30 D a
Langon (France) 3 C d
Lang Pha (Tonkin) 30 C b
Lang Phong (Tonkin) 30 D d
Lang Phu (Tonkin) 30 C c
Lang Re (Annam) 3 B, D e
Langres (France) 3 F c
Lang Soi (Tonkin) 30 E c
Lang Son (Tonkin) 30 E c
Lang Tabang, *mont* (Cambodge) 32 C c
Lang Thuong (Tonkin) 30 C b
Languihonou (Côte d'Ivoire) 15 D f
Languyi (Cameroun) 23 A f
Langwinga (Côte de l'Or) 17 F e
Lang Yop (Laos) 31 B, C c
La Nham (Annam) 31 A, F e
Lanitouli, *iac* (I. Wallis) 39 B, II
Lann, *rivière* (Allemagne) 3 G H a
Lannion (France) 3 B b
Lannoy (Constantine) 8 E b
Lano (I. Wallis) 39 B, II
Lano, *lac* (I. Wallis) 39 B, II
Lanoutavake, *lac* (I. Wallis) 39 B, II
Lansséddé, *sout* (Guyane fr.) 38 A c
Lanserine, *djebel* (Tunisie) 9 C b
Lan Tchéou (Chine) 28 I a
Lan Tou Phang (Laos) 31 A, C a
Lao (Haute-Volta) 17 C d
Laô (Tonkin) 30 C c
Lao-Bao (Annam) 31 B, B b
Lao Fan Tchai (Yunnan) 30 B b
Lao Kay (Tonkin) 30 B b
Laon (France) 3 E b
Lao-Pao (Laos) 31 A, C b
Lao Tchai (Tonkin) 30 C b
Laou (Nigéria) 23 B c
Laoua, *rivière* (Guinée fr.) 14 F e
Laoudi (Côte d'Ivoire) 15 G e
Laouiet el Arab (Tunisie) 9 B d
Laousikoula, *pointe* (I. Wallis) 39 B, II
Laouza (La) (Tunisie) 9 E c
Lapaine (Constantine) 8 E b
Lapalisse (France) 3 E c
La Palkei (Cambodge) 32 E c
Lapasset (Oran) 6 D a
Lape (Guinée française) 14 A c
La Phu (Tonkin) 30 D c
Lapins, ou Ile Brun, *île* (Nouv.-Cal.) 39 A, II
Lâp Vô (Cochinchine) 33 C c
Lara (Gabon) 21 B d
Larache (Maroc) 10 E a
Larche, *col* (France-Italie) 3 G d
Lareinty, *usine* (Martinique) 37 B c
Laren (Togo) 19 C d
Larévi (Guinée franç.) 14 B b
Largentière (France) 3 F d
Larivot, *lazaret* (I. de Cayenne) 38 D b
Laro (Cameroun) 23 C c
Laro (Haute-Volta) 17 D d
Larrée, *pointe* (Madagascar) 24 D d
Larzis (Tunisie) 9 E e
Lasdeyt (Somalie brit.) 27 C e
La Sésou (Laos) 31 B, C d
Las Maan (Somalie angl.) 27 C c
Las Mahana (Abyssinie) 27 C e
La Sofia, *monts* (Madagascar) 24 D c
La Son (Cochinchine) 33 E c
Las Palmas (Grande-Canarie) 4 B b
Lassarat (Abyssinie) 27 B e
Lassera (Soudan anglo-égypt.) 22 G f
Laste Gela (Somalie brit.) 27 C e
Lastrousville (Gabon) 21 C e
La Tambo (Guinée française) 14 E c
Lataniers, *grande ravine* (Réunion) 25 B a

Latela, *mont* (C. fr. Somalis) 27 D b c
Latgaye (Haute-Volta) 17 F d
Lathi ou Sakaou, *île* (Ile Espiritu Santo) 39 B, C b
Latourgo (Côte d'Ivoire) 15 F d
Lé Tour Tata (Yunnan) 30 B a
Lattaquié (E. D. L.) 34 B c
Lattaquié (gouvernement de) 34 C
Lattpett (Pondichéry) 28 II
Laquedives, *îles* (Inde) 28 I
Laugier (Martinique) 37 C c
Launay, *pointe* (Guadeloupe) 36 B e
Launceston (Tasmanie) 26 o
Lauriers Roses (Les) (Oran) 6 C b
Lausanne (Suisse) 3 G c
Laussat, *îles* (Guyane franç.) 38 B b
Lava, *île* (Madagascar) 24 C e
Laval (France) 3 C b
Lavarande (Alger) 7 C b
Lavaur (France) 3 D e
Lavegahaou (I. Wallis) 39 B, II
Laverdo (Alger) 7 C b
Laverdure (Constantine) 8 E b
Lavigerie (Alger) 7 C b
Lavigne (Martinique) 37 C c
Lavigne, *île* (Martinique) 37 C e
Lavillette, *saut* (Guyane franç.) 38 C e
Lavoisier (Constantine) 8 C c
Lay, *rivière* (France) 3 C c
Laya-Gougouya (Guinée fr.) 14 E d
Laya Noi (Cambodge) 32 F b
Lé (Tchad) *22* C g
Le Ada (Abyssinie) 27 A b
Leanja (Madagascar) 24 C c
Léba (Haute-Volta) 17 D b
Lebango (Moyen-Congo) *21* D d
Lebda (Libye) 4 E a
Lébéda (Haute-Volta) 17 F c
Leblond, *montagne* (Guyane française) 38 B d
Leblond, *rivière* (Guyane fr.) 38 B c
Lebna, *oued* (Tunisie) 9 D b
Lebo (Tchad) 18 H a
Le Bosquet (Annam) 31 B, D g
Lebouly (I. Espiritu-Santo) 39 B, C b
Lech (Cochinchine) 33 D b
Léconi (Moyen-Congo) *21* D e
Lecomte (Martinique) 37 C b
Le Coq, *mont* (Madagascar) 24 D b
Lecourbe (Constantine) 8 B c
Lectoure (France) 3 D e
Lédi (Côte d'Ivoire) 15 F e
Lédi, *rivière* (Côte d'Ivoire) 15 F f
Ledje, *région* (Arabie) 34 D f
Ledje, *région* (Alexandrette) 34 C b
Ledje, *région* (Damas) (E. D. L.) 34 D e
Ledu ou Eléphant, *île* (I. Espiritu-Santo) 39 B, C c
Leeuwin, *cap* (Australie) 26 l
Lefèvre, *cap* (I. Lifou) 39 A, F c
Le Fèvre (maison) (Gr. Miquelon) 31 I C c
Legdam, *région* (Mauritanie) 13 D e
Leghfad (bou), *djebel* (Oran) 6 C e
Legleia (Mauritanie) 13 D d
Legrand (Oran) 6 C b
Lehellou (Somalie brit.) 27 D d
Lehou (Moyen-Congo) *21* D e
Lei (Côte française Somalis) 27 B b
Lei, *rivière* (Côte fr. Somalis) 27 A c
Leile ou Nehelle (Côte franç. Somalis) 27 B d
Lei Tchéou (Chine) 30 II G b
Leizour, *île* (Océan Pacif.) 39 A, B a
Leké, ou des Cochons, *baie* (I. Espiritu-Santo) 39 B, C c
Lékéli (Moyen-Congo) *21* D e
Lekhchouma (Mauritanie) 13 B e
Lékila (Moyen Congo) *21* C e
Lekki, *lac* (Nigéria) *12 bis* M i
Léla (Guinée française) 14 E d
Lela Ndondé (Guinée franç.) 14 B b
Leleppa, ou Protection, *île* (I. Vaté) 39 B, III
Lelinko (Guinée française) 14 G d
Lélouvoulak, *pointe* (I. Espiritu-Santo) 39 B, B b
Lembe (Cameroun) 23 C e
Lem Dam (Cambodge) 32 B d
Lemheiriz (Rio de Oro) 13 A c
Lemkar (Tchad) 22 D f
Lem Meherit (Mauritanie) 13 B d
Lemsana (Rio de Oro) 13 D
Lé My (Tonkin) 30 D c
Lenga (Haute-Volta) 17 F d
Leng Sang (Tonkin) 30 B b
Léo (Haute-Volta) 17 D d
Leo Kat (Yunnan) 30 D a
Léopold II, *lac* (Congo Belge) *21* F f
Léopoldville (Congo Belge) *21* D g
Lépreux ou Aoba, *île* (Oc. Pacifique) 39 B, C c
Léproserie (Guadeloupe) 36 F c
Léproserie (Guyane franç.) 38 B b
Léraba, *rivière* (Haute-Volta) 17 B e
Léré (Soudan français) 10 I g
Léré (Tchad) *22* B h
Léré, *lac* (Tchad) *22* B h
Lerida (Espagne) 3 D f
Lerneh (Soudan français) 16 I f
Les Abymes (Martinique) 37 A b
Leschour (Tchad) 22 B e
Les M' Bré (Oubangui-Chari) *22* D i
Lesparre (France) 3 C d
Lessé, *rivière* (Moyen-Congo) *21* F b
Lessuenzo (Côte d'Ivoire) 15 C e
Le Telagh (Oran) 6 C c
Le Tiang (Laos) 31 B, B c
Letourneux (Alger) 7 C c
Leucate, *étang* (France) 3 E e
Levacher (Alger) 7 C b
Levant, *île* (France) 3 G e
Leven, *banc* (Madagascar) 24 D c
Leven, *cap* (Rio de Oro) 13 B a
Levis (Canada) 35 A b
Lévrier, *anse* (Martinique) 37 A a
Lévrier, *baie* (Mauritanie) 13 A c
Lewiston (Etats-Unis) 35 A b
Leya (Mauritanie) 13 D f
Lézard, *île* (Martinique) 37 C d
Lézard, *îlet* (Guyane franç.) 38 C c
Lézard (*pointe à*) (Guadeloupe) 36 B d
Lézard, *rivière* (Guyane fr.) 38 B c
Lézard, *rivière* (Martinique) 37 B c
Lézarde, *rivière* (Martinique) 37 B b
Lézarde, *rivière* (Guadeloupe) 36 C c
L. Fetzara (Tunisie) 9 A b
L. Grey (A. A. A.) 4 F h
Lhassa (Chine) 28 G b
L. Hiem (Annam) 31 A, F d
L. Hit (Tonkin) 30 D c
L. Hoc (Tonkin) 30 C b
Lia (Oubangui-Chari) *22* C i
Liana (Constantine) 8 D d
Lianes (Les) (Réunion) 25 C c
Lianes, *bras* (Réunion) 25 C a
Lianes (*bras* des) *mont* (Réunion) 25 C b
Lianes (*bras* des), *rivière* (Réunion) 25 C b
Liang Tchéou (Chine) 28 I a
Liban, *montagne* (Syrie) 34 B e
Libembé (Moyen-Congo) *21* F c
Libengué (Congo Belge) *21* F c
Libourne (France) 3 C d
Libreville (Gabon) *21* A d
Lich Tra (Cochinchine) 33 C d
Licoto (Moyen-Congo) *21* C e
Lid (Palestine) 34 A f
Liége (Belgique) 3 F a
Lieh Hoi Thuong (Cochinchine) 33 D d
Lien Binh (Annam) 31 A, G d
Lien Do (Tonkin) 30 C b
Lieng Ha (Cochinchine) 33 E c
Liên Son (Tonkin) 30 D c
Lien Tcheng (Kouang-Si) 30 E b
Lièvre, *plateau* (Oback) *27* I
Lièvres, *baie* (Terre-Neuve) 35 C a
Lifou, *île* (Iles Loyalty) 39 A, F c
Lifou, *pointe* (I. Pentecôte) 39 B, D c
Ligdame, *région* (Mauritanie) 13 E b
Liguène, *rivière* (Cameroun) 23 C e
Li Kiang (Chine) 28 H b
Likkin (Tchad) *22* D g
Likou (I. Wallis) 39 B, II
Likouala aux Herbes, *rivière* (Moyen-Congo) *21* E d
Likouala, *riv.* (Moyen-Congo) *21* D d
Likouo, *riv.* (Côte d'Ivoire) *12 bis* H h
Lili, *rivière* (Togo) 19 C f
Lilibouri (Haute-Volta) 17 F b
Lilixia (Côte de l'Or) 17 D e
Lille (France) 3 E a
Lily, *rivière* (Madagascar) 24 C e
Limaguess (Tunisie) 9 C e
Limban, *pointe* (I. Malekoula) 39 B, C d
Limbele, *mont* (Côte d'Iv.) *12 bis* H i
Limoges (France) 3 D d
Limoux (France) 3 E e
Lim Pan, *rivière* (Chine) 30 II G b
Limpopo, *rivière* (A. O. P.) 4 G g
Linch, *pointe* (Martinique) 37 C b
Linda (Terr. Tanganika) 4 G e
Linda, *région* (Oubangui-Chari) *22* E i
Lindiess, *cap* (Oran) 6 C b
Lingarettypaléon (Pondichéry) 28 II
Ling Ou, *rivière* (Chine) 30 II F G b
Linguéré (Sénégal) 13 B f
Linh Cam (Annam) 31 A, F e
Linh Ho (Tonkin) 30 D b
Lin Kao (I. Hai Nan) 30 II F c
Linlin (Guinée française) 14 A c
Linsan (Guinée française) 14 C e
Linta, *rivière* (Madagascar) 24 B h
Linte (Cameroun) 23 B e
Linzolo (Moyen-Congo) *21* H a
Liotard, *mont* (Dahomey) *12 bis* L h
Lioua (Constantine) 8 C d
Liouesso (Moyen-Congo) *21* D d
Lipeité (Moyen-Congo) *21* E c
Liptougou (Haute-Volta) 17 G b
Liranga (Congo Belge) *21* E e
Lisara (I. Vanoua Lava) 39 B, C a
Lisbonne (Portugal) 4 C a
Lisburn, *cap* (I. Espiritu-Santo) 39 B, B c
Lisieux (France) 3 D b
Lisseri, *oued* (Tunisie) 9 C f
Li Ta (Yunnan) 30 D a
Lith (Arabie) 28 C b
Littamat (Mauritanie) 13 C f
Littré (Alger) 7 C b
Litty, *rivière* (Guinée franç.) 14 C a
Liverpool (Nouvelle-Ecosse) 35 B b
Livindé (Gabon) *21* B e
Livingstone (A. A. A.) 4 F f
Livingstone, *île* (Régions Antar.) 26 G
Lizard, *cap* (Angleterre) 3 A b
Ljeskow, *île* (Oc. Atlant. austral) 26 D
L. Ky Phé (Annam) 31 A, F d
L. Loa (Annam) 31 B, C c
L. Melah (Tunisie) 9 B b
L. Muong (Tonkin) 30 C b
Lo ou Selle, *île* (I. Torrès) 39 B, B a
Loa (Moyen-Congo) *21* D b
Loa, *rivière* (Moyen-Congo) *21* D b
Loanal (I. Tanna) 39 B, E g
Loanga (Haute-Volta) 17 F d
Loango (Moyen-Congo) *21* B g
Loanktit (I. Tanna) 39 B, E g
Lobaye, *rivière* (Moyen-Congo) *21* E b
Lobetal (Cameroun) *23* A f
Lobenou (B. du Cameroun) 23 B a
Lob Nor, *lac* (Turkestan) 28 G a
Lobo, *rivière* (Côte d'Ivoire) 15 C f g
Loboko (Moyen-Congo) *21* E e
Loca Loca, *saut* (Guyane fr.) 38 A c
Locarno (Suisse) 3 H c
Loc Binh (Tonkin) 30 E e
Loc Giang (Cochinchine) 33 D c
Loches (France) 3 D c
Lôc Son (Annam) 31 B, D c
Lodève (France) 3 E e
Lodi (Alger) 7 C b
Lodji (Togo) 19 C f
Lodjo (Oubangui-Chari) 22 C h
Loemé, *rivière* (Moyen-Congo) *21* B b
Loenbakel (I. Tanna) 39 B, E g
Loeuk Dek (Cambodge) 32 D d
Loffa, *rivière* (Libéria) 14 E f
Log, *baie* (L. Torrès) 39 B, B a
Logobague (Cameroun) 23 B f
Logobou (Haute-Volta) 17 H d
Logone, *rivière* (Cameroun) 23 D b c
Logone, *rivière* (Tchad) *22* B g h
Logone Birni (Cameroun) *23* D b
Logone Birni (Tchad) *22* B g
Logone Gana (Tchad) 22 B g
Logone Oc, *riv.* (Oubangui-Ch.) *22* C h
Logone Or, *riv.* (Oubangui-C.) *22* C h
Logorombo (Guinée fr.) 14 E c
Logoualé (Côte d'Ivoire) 15 B f
Logouz, *djebel* (Maroc) 10 B f
Lôhm (Siam) 32 C a
Lô Hô (Annam) 31 B, D b
Loholoka (Madagascar) 24 D f
Loiét (Cambodge) 32 E c
Loindo, *rivière* (Gabon) 21 C d
Loing, *rivière* (France) 3 E c
Loir, *rivière* 3 C c
Loire, *fleuve* (France) 3 C à F c d
Lokalio, *rivière* (Madagascar) 24 D c
Loka Réré (I. Aurore) 39 B, D c
Lokhoniégué (*pic* de) (Haute-Volta) *12 bis* H h
Lokoja (Nigéria) 4 D d
Lokomiègue (Haute-Volta) 17 B f
Lokossa (Dahomey) 19 C g
Lokotoro (Soudan fr.) 16 M f
Loky (Madagascar) 24 D b
Loky, *baie* (Madagascar) 24 D b
Loky, *rivière* (Madagascar) 24 D b
Loko (Moyen-Congo) *21* F c
Lokomby (Madagascar) 24 C g
Lokoro, *rivière* (Congo Belge) *21* F e
Lol, *riv.* (Soudan anglo-égyp.) 4 F d
Lola (Guinée française) 14 G f
Lolo, *rivière* (Gabon) *21* C e
Lolo, *rivière* (Guinée franç.) 14 F d
Lolo, *rivière* (Guinée espag.) 23 B g
Lolodorf (Cameroun) *23* B f
Lolominiou (I. Espir. Santo) 39 B, B b
Lom, *rivière* (Cameroun) 23 D d
Loma, *monts* (Sierra-Leone) 14 D d
Lomani, *rivière* (Congo Belge) 4 F e
Lombez (France) 3 D e
Lomé (Togo) 19 C f
Lomié (Cameroun) 23 C f
Lomphat (Cambodge) 32 E b
Lompoul (Sénégal) 13 A f
Lonanloma (I. Tanna) 39 B, E g
Londres, *baie* (I. Kerguelen) *26* II B a b
Lone (I. Ambrym) 39 B, D d
Long, *bras* (Réunion) 25 B c
Long (P.), *mont* (Réunion) 25 B b
Long, *îlet* (Martinique) 37 C c
Longana (I. Aoba) 39 B, C c
Longangoua (I. Aoba) 39 B, C c
Long Dien (Cochinchine) 33 E c
Long Hai (Cochinchine) 33 E c
Long Island (Etats-Unis) 35 A b
Long (La) (Annam) 31 B, D d
Long (Le) (Kouang-Si) 30 F c
Long Loc (Cochinchine) 33 D e
Long Ma Chouang (Chine) 30 II G b
Long My (Tonkin) 30 E d
Long My (Cochinchine) 33 C d
Long Ngai Thuan (Cochinchine) 33 D c
Longo (Congo Belge) 21 F b
Longo (Moyen-Congo) *21* E d
Longo, *pointe* (Gabon) *21* B f
Longoni (I. Mayotte) 25 III B b
Longoni, *pointe* (I. Mayotte) 25 II B b
Longoni, *baie* (I. Mayotte) 25 III A b
Long Po (Tonkin) 30 B b
Longpré (Martinique) 37 B c
Long Quan (Annam) 31 B, C b
Long récif, *pointe* (Libéria) *12 bis* E i
Long San (Annam) 31 B, D d
Longtal (I. Espiritu Santo) 39 B, C c
Long Tchéou Tin (Kouang-Si) 30 E b
Long Tchouan (Kouang-Si) 30 E
Long Tan (Chine) 30 II G b
Long Than (Cochinchine) 33 E c
Long Thanh Giadine (Cochinchine) 33 E c
Long Thanh Tâi Ninh (Cochinchine) 33 D b
Long Thin Thôn (Annam) 31 B, D g
Longue, *île* (I. de Kerguelen) *26* II C c
Longue, *anse* (Ile Saint-Martin) 36 III
Longvilliers, *riv.* (Martinique) 37 B c
Longwy (France) 3 F b
Long Xuyen (Cochinchine) 33 C c
Long Yin (Kouang-Si) 30 E b
Loni, *rivière* (Inde) 28 I
Loniéné (Côte d'Ivoire) 15 E e
Lons-le-Saunier (France) 3 F c
Lô-Ô (Annam) 31 B, D h
Loo (Guinée française) 14 F f
Loo Kan Pang (Changhai) 28
Looua (Congo Belge) 4 F e
Lopa, *saut* (Guyane franç.) 38 B c
Lo Pà Yen (Tonkin) 30 B b
Lopori, *riv.* (Congo Belge) *21* F d
Lopou (Côte d'Ivoire) 15 E h
Lo Phou (Yunnan) 30 B a
Lopevi, *île* (Nouv.-Hébrides) 39 B, D d
Lopez, *cap* (Gabon) 21 A e
Lopi (Moyen-Congo) *21* E c
Lor (Cambodge) 32 E d
Lorraraba, *rivière* (Côte d'Ivoire) *12 bis* H h
Lorbeuss, *djebel* (Tunisie) 8 F b
Lorha (Côte de l'Or) 15 G c
Lorhosso (Haute-Volta) 17 C e
Lorient (France) 3 B c
Loroferesso, *rég.* (Hte-Volta) 17 B c d e
Loropéni (Haute-Volta) 17 C e
Lorquin, *mont* (Brésil) 38 A e
Lorrain (Du), *morne* (Martinique) 37 B b
Lorrain (Le) (Martinique) 37 B a
Lorrain (Du), *riv.* (Martinique) 37 B b
Lorrain, *usine* (Martinique) 37 B b
Lortess (Tunisie) 9 B c
Los, *îles* (Oc. Atlantique) 14 B d
Los Roques (Petites Antilles) 35 B e
Lossa (*plateau* du) (Togo) *12 bis* K h
Losso (Togo) 19 C d
Losso (*plaine* du) (Togo) 19 C d
Losteau (A), *riv.* (Guadeloupe) 36 B d
Los Testigos (Petites Antilles) 35 B e
Lot, *rivière* (France) 3 D d
Lô Tô (Annam) 31 B, D g
Loto, *rivière* (Oubangui-Chari) *22* G i
Louala, *rivière* (Congo belge) *21* E b
Loualaba, *rivière* (Congo belge) 4 F e
Louangoua, *rivière* (A. A. A.) 4 G f
Louaniva, *île* (I. Wallis) 39 B, II
Louati (Cabinda) *21* C g
Louba (Dahomey) 19 C e
Loubba Ledar (Erythrée) *27* C a
L. Oubeira (Tunisie) 9 B b
Loubère, *rivière* (Guyane fr.) 38 B c
Loubet, *terre* (Régions ant.) 26 F G
Loubomo (Moyen-Congo) *21* C a
Lou Chouei Ho (Yunnan) 30 C a
Louda (Haute-Volta) 17 E b c
Loudéac (France) 3 B b
Loudima (Moyen-Congo) *21* C g
Loudima, *riv.* (Moyen-Congo) *21* D b
Louiun (France) 3 D c
Loué, *rivière* (Congo belge) *21* F c
Louessé, *rivière* (Moyen-Congo) *21* C f
Loufa (Guinée française) 14 D b
Louga (Sénégal) 13 A f
Louganville (I. Esp. Santo) 39 B, C c
Lougoura (Somalie brit.) *27* D d
Lougmane, *oued* (Constantine) 8 B c
Lougou (Dahomey) 19 E b
Lougoungoulebou (Togo) 19 B d
Louhango (Angola) 4 E f
Louhans (France) 3 F c
Louhat el Hadjar, *dj.* (Oran) 6 C e
Lou Hô (Kouang-Si) 30 E a
Louila, *rivière* (Moyen-Congo) *21* D b
Louis, *cap* (I. de l'Ouest) *26* II A b
Louisbourg (Ile du Cap Breton) 35 B b
Louise, *montagne* (Guyane fr.) 38 B d
Louka, *mont* (I. Wallis) 39 B, II
Loukénié, *riv.* (Congo Belge) *21* F f
Loukkon, *oued* (Maroc) 10 F b
Loukolela (Congo belge) *21* E e
Lou Kou Tchai (Yunnan) 30 B a
Loukoula (Congo belge) *21* C g
Loulogo (Haute-Volta) 17 F c
Louloua, *rivière* (Congo belge) 4 F e
Loumaila (Mauritanie) 13 A d
Loumana (Haute-Volta) 17 A e
Loumbéa (Guinée française) 14 A b
Loumbila (Haute-Volta) 17 E c
Loung Co (Tonkin) 30 D a
Loung Van (Tonkin) 30 E b
Louozi (Congo belge) *21* D g
Loup Garou, *banc* (Martinique) 37 C b
Loup Ministre, *banc* (Martin.) 37 C b
Loup Ste-Marie, *banc* (Martin.) 37 C b
Loups Marins, *anse* (Petite Miquelon) 35 I C e
Lourdes (France) 3 C e
Lourenço Marques (A. O. P.) 4 G g
Louri (Côte franç. Somalis) *27* C d
Lourio, *rivière* (A. O. P.) 4 G f
Lourmel (Oran) 6 B b
Lout, *désert* (Perse) 28 D a
Lou Tchéou (Yunnan) 30 C a
Lou Tchong (Kouang-Si) 30 D a
Loutoi, *rivière* (Congo belge) *21* F e
Loutre, *saut* (Brésil) 38 C e
Loutre, *pointe* (G. Miquelon) 35 I C a
Loussala (*pointe* noire) (Moy.-Congo) *21* A b
Loussala (M. Vouté) (Moyen-Congo) *21* B a
Louvain (Belgique) 3 F a
Louviers (France) 3 D b
Louvoua, *rivière* (Congo belge) 4 F e
Louxor (Egypte) 4 G b
Louza, *djebel* (Maroc) 10 K b
Lowell (Etats-Unis) 35 A b
Lowry, *île* (Madagascar) 24 D b
Loyi (Somalis) *27* D d
Loza, *rivière* (Madagascar) 24 C e
Lozetenga (Haute-Volta) 17 F c
L. Pou Gname (Annam) 31 B, D b
L. Thon (Annam) 31 A, F d
L. Tonga (Tunisie) 9 B b
L. Trinh (Tonkin) 30 C c
Luan Chau (Tonkin) 30 B e
Luang (Indochine) 28 I c
Luang Prabang (Laos) 31 A, C d
Luat Son (Annam) 31 B, C a
Luc an Chau (Tonkin) 30 C b
Lucas, *mont* (Guyane franç.) 38 D e
Lucas, *mont* (Ile de Cayenne) 38 D b
Luc de Porto Farina (Tunisie) 9 D a
Lucerne (Suisse) 3 H c
Lucet (Constantine) 8 D b
Lucifer, *saut* (Guyane franç.) 38 B c
Luckow (Inde) 28 G b
Lucknow (Inde) 28 I
Luc Nam (Tonkin) 30 E c
Luc Song (Tonkin) 30 D d
Luderitz B (S. O. Africain) 4 E g
Luebo (Congo belge) 4 F e
Lugano (Suisse) 3 H c
Luit Le (Annam) 31 B, D g
Luminabo, *rivière* (Brésil) 38 D d
Lumenburg (Nouvelle-Ecosse) 35 B b
Lunéville (France) 3 G b
Lung Buong (Tonkin) 30 C e
Lung Cung, *mont* (Tonkin) 30 C e
Lung Hung (Cochinchine) 33 C c
Luong Nhon (Annam) 31 B, E g
Luong Phu (Tonkin) 30 D c
Luong Son (Annam) 31 B, E f
Luong Tam (Cochinchine) 33 C d
Lupet (Medouzé) (Guyane fr.) 38 B d
Lupet (Zouzi) (Guyane fr.) 38 B d
Lure (France) 3 G e
Lu Réong (Cambodge) 32 F c
Lusambo (Congo belge) 4 F e
Lutos (Oubangui-Chari) *22* D i
Luxembourg (Grand-Duché de) 3 G b
Luy, *rivière* (France) 3 C e
Ly Ban (Tonkin) 30 E b
Lyon (France) 3 F d

M

Maadid, *djebel* (Constantine) 8 B c
Maakla el Hadjar, *djebel* (Terr. Sud-Algérien) 8 C f
Maaloula (E. D. L.) 34 C e
Maaloula, *djebel* (E. D. L.) 34 C e
Maara (E. D. L.) 34 C b
Maaret el Moman (E. D. L.) 34 C c
Maaser Beitel (E. D. L.) 34 B e
Maaziz (Maroc) 10 E c
Mabangue (Cameroun) 23 B f
Mabassa (Cameroun) 23 C f
Mâb Bhlâ (Siam) 32 A e
Mabirou (Moyen-Congo) *21* D e
Mabla, *monts* (C. fr. Somalis) *27* C c
Mabouhiri (Côte d'Ivoire) 15 C h
Mabrouk (Mauritanie) 13 C b
Mabrouk (Soudan franç.) 16 L e
Mabrous (Niger) 18 H b
Macabou, *anses* (Martinique) 37 D c
Macao (Chine) 28 J b
Macbat (Cochinchine) 33 D d
Mac Cormick, *mont* (I. de Kerguelen) 26 II B a
Macdonald (Constantine) 8 C b
Mac Donald, *île* (Oc. glacial Antarct.) 26 h
Macdonald, *mont* (I. Vaté) 39 B, III
Macenta (Guinée franç.) 14 F e
Ma Char (Annam) 31 B, D c
Machoiran Blanc (Le) (I. de Cayenne) 38 D a
Mackar (A. A. A.) 4 F h
Mackau, *cap* (I. Maré) 39 A, F d
Mackelyne, *îles* (I. Malekoula) 39 B, C d
Maclean, *mont* (I. de Kerguelen) 26 II C c
Maclear, *cap* (I. Kerguelen) 26 II D c
Mac Mahon (Constantine) 8 C e
Mac Nab, *baie* (I. Malekoula) 39 B, C d
Mâcon (France) 3 F c
Macou, *îlet* (Guadeloupe) 36 C b
Macouba (Martinique) 37 B a
Macouba, *riv.* (Martinique) 37 B a
Macouria (Guyane française) 38 C c
Macouria, *pointe* (Ile de Cayenne) 38 D b
Macquarie, *île* (O. Pac. Austral) 26 p
Macré, *pointe* (Martinique) 37 D d
Madadi (Tchad) 22 E c
Madagascar, *île* (Oc. Indien Austral) 26 e
Madai (Annam) 31 B, D g
Madama (Niger) 18 H b
Madane (E. D. L.) 34 F c
Madame, *anse* (Martinique) 37 B c
Madame, *îlot* (Madagascar) 24 D d
Madame, *rivière* (Martinique) 37 B c
Madani, *riv.* (Soudan fr.) *12 bis* H f
Madaoua (Niger) 18 D e
Madavatom (Karikal) 28 III
Maddar (E. D. L.) 34 C e
Madegoulo (Abyssinie) 27 B b
Madegoulo (Erythrée) 27 B a
Madeiouna (Tchad) 22 F f
Madeleine, *crique* (Ile de Cayenne) 38 D b
Madeleine, *îles* (Canada) 35 B b
Madeleine, *mont* (Guadeloupe) 36 C d
Madema Serhaïr (Afr. Oc. fr.) 11 N g
Mademoiselle, *riv.* (Martinique) 37 C c
Madère, *île* (Océan Atlant.) 4 B a
Mader el Messarine (Maroc) 10 J d
Maderfoki (Tchad) 22 E e
Mader Ida ou Blal (Maroc) 10 D g
Mader Oum es Sedir (Tunisie) 9 D f
Madess (Rio de Oro) 13 B c
Madet, *mont* (Niger) *12 bis* F c
Madghdul (Côte fr. Somalis) 27 B b
Madian, *région* (Arabie) 28 B b
Madiéré (Tchad) *22* C b
Madimba (Congo belge) *21* D g
Madina (Sénégal) 13 B g
Madina (Soudan français) 16 F l
Madina Boné (Guinée franç.) 14 B b
Madina Kambéra (Guinée fr.) 14 B b
Madingo (Moyen-Congo) *21* B g
Madingou (Moyen-Congo) *21* C g
Madingou, *massif* (M.-Congo) *21* D E a
Madjine (E. D. L.) 34 G d
Madjour, *djebel* (Constantine) 8 E d
Madoucoré (Pondichéry) 28 II
Madouer (Mauritanie) 13 D e
Madrapasom (Pondichéry) 28 II
Madras (Inde) 28 I
Madrid (Espagne) 4 C
Maelma (Alger) 7 C b
Maëro, *lac* (A. A. A.) 4 F e
Maëstricht (Hollande) 3 F a
Maeta (La) (Oran) 6 C b
Maevarano, *riv.* (Madagascar) 24 D c
Maevatanana (Madagascar) 24 C d
Maevatanana, *province* (Madagascar) 24 C d
Maewo ou Aurore, *île* (Oc. Pacifique) 39 B, D c
Mafaking (A. A. A.) 4 F g
Mafatte (Réunion) 25 B b
Maféré (Côte d'Ivoire) 15 F h
Maffaling (Tchad) 22 C g
Mafia, *île* (Espiritu Santo) 39 B, C e
Mafia, *île* (Océan Indien) 4 H e
Mafou (Sénégal) 13 B e
Mafou, *rivière* (Côte d'Ivoire) 15 E h
Mafou, *rivière* (Guinée fr.) 14 E e
Mafrah (Transjordanie) 34 B f
Maftar Garbi (E. D. L.) 34 D c
Magadiougou (Niger) 18 B e
Magadjir (Niger) 18 F e
Magalla (Tchad) *22* D c
Magara (E. D. L.) 34 C c
Magaria (Al Moëtar, Niger) 18 D e
Magaria (Ourofan, Niger) 18 E e
Magaria (Zinder, Niger) 18 E f
Magdala (E. D. L.) 34 C b
Magdalena, *riv.* (Colombie) 35 A f
Magdeleine, *bras* (Réunion) 25 D b
Magdeleine, *riv.* (Réunion) 25 D b
Magellan, *détroit* (Chili, R. Argentine, Terre de Feu) 26 G H
Magenta (Oran) 6 C c
Magenta (Nouvelle-Calédonie) 39 A, II
Maghama (Mauritanie) 13 C f
Ma Gia (Annam) 31 B, E f
Magi M'bini (I. Mayotte) 25 III B b
Magimconw (I. Mayotte) 25 III A a
Magnonni, *île* (I. Moheli) 25 II B c
Magou (Oubangui-Chari) *22* C h
Magoum (Cameroun) 23 B e
Magoura (Oran) 6 B c
Magroua, *cap* (Alger) 7 A b
Magrouna, *oued* (Terr. Sud-Al.) 8 B f
Magui, *mare* (Soudan fr.) *12 bis* E e
Magui, *mont* (Guinée fr.) *12 bis* D g
Magumeri (Nigéria) 18 G f
Maha (Côte d'Ivoire) 15 C h
Mahabé (Madagascar) 24 B d
Mahabo (Madagascar) 24 B f
Mahaeco, *monts* (Inde) 28 I
Mahaena (I. Tahiti) 40 VI
Mahaena, *passe* (I. Tahiti) 40 VI
Mahaetiria (I. Tahiti) 40 VI
Mahafa, *région* (Madagascar) 24 B g h
Mahafilo, *rivière* (Madagascar) 24 B e
Mahahamba, *riv.* (Madagascar) 24 B d
Mahailes, *djebel* (T. Sud-Alg.) 7 C e
Mahajamba, *baie* (Madagascar) 24 C c
Mahajamba (Madagascar) 24 C d
Mahajamba, *riv.* (Madagascar) 24 C d e
Mahakiry, *mont* (Madagascar) 24 D c
Mahalla, *djebel* (Tunisie) 9 C e
Mahaly (Madagascar) 24 C h
Mahambel (E. D. L.) 34 C c
Mahambo (Madagascar) 24 D d
Mahana, *région* (Guinée fr.) 14 G e
Mahanaddi, *rivière* (Inde) 28 I
Mahandia Bahi, *riv.* (Côte d'Iv.) 15 C e
Mahandiana (Côte d'Ivoire) 15 C c
Mahanoro (Madagascar) 24 D e
Maharadate, *falaise* (Soudan franç.) *12 bis* G H e
Maharbie (E. D. L.) 34 B e
Maharès (Tunisie) 9 D d
Maharivo, *rivière* (Madagascar) 24 B f
Mahasoa (Madagascar) 24 C g
Mahasola (Madagascar) 24 C e
Mahatea (I. Moorea) 40 VI
Mahatsara (Madagascar) 24 D e
Mahatsinjo (Madagascar) 24 C d
Mahault, *baie* (Guadeloupe) 36 F c

Mahault, *pointe* (Guadeloupe) 36 B c
Mahavavy (Madagascar) 24 B e
Mahavavy, *riv.* (Madagasc.) 24 C D b d
Mahavel (Réunion) 25 B c
Mahaxay (Laos) 31 B A a
Mahboubine (Tunisie) 9 D e
Mahdia (Tunisie) 9 E c
Mahé (Malabar) 28 I
Mahé, *rivière* (Mahé) 28 VII, VI
Mahela (Madagascar) 24 D f
Mahetsamena, *riv.* (Madagascar) 24 C d
Mahéva (I. Houahine) 40 V
Mahéva, *lac* (I. Houahine) 40 V
Mahin, *lac* (Nigéria) 12 *bis* M i
Mahina (Soudan français) 16 C i
Mahiridja (Maroc) 10 H b
Mahitsy (Madagascar) 24 C e
Mahmel, *djebel* (Constantine) 8 D c
Mahmoud Regagda (Soudan f.) 16 L d
Mahon (Haute-Volta) 17 B d e
Mahou (I. Touboual) 40 VII
Mahoué, *lac* (Nigéria) 23 B d
Mahoury, *montagne* (Ile de Cayenne) 38 D b
Mahoury, *riv.* (Ile de Cayenne) 38 D b
Mahoutaa, *mont* (I. Tahiti) 40 VI
Mahoutaou, *pointe* (I. Hiva-Oa) 40 II
Mahrir, *oued* (Constantine) 8 B b
Mahzez (Maroc) 10 G g
Mai, Trois-Monts, *île* (O. P.) 39 B, D e
Mai Ache (Tchad) 22 B f
Maïba (Tchad) 22 F e
Maider (Maroc) 10 G f
Maidugari (Nigéria) 28 G g
Maiganga (Cameroun) 23 D d
Mai Ha (Tonkin) 30 D d
Mai Lap (Tonkin) 30 D b
Maillot (Alger) 7 E b
Maimeneh (Afghanistan) 28 E a
Mainaram (Niger) 18 E e
Maine, *golfe* (Etats-Unis) 35 A b
Mainé Soroa (Niger) 18 G f
Mainis, *oued* (Alger) 7 B b
Maintinandry (Madagascar) 24 D e
Maintirano (Madagascar) 24 B e
Maïpouri, *saut* (Guyane fr.) 38 B b
Mairou (Abyssinie) 27 C e
Mai Sao (Tonkin) 30 E c
Mai Son (Tonkin) 30 B C c
Maison Blanche (Alger) 7 D b
Maison Carrée (Alger) 7 D b
Maison Rouge (Réunion) 25 B c
Maison Rouge (Martinique) 37 C d
Maisons (I. Clipperton) 40 III
Mai Touloudia (Abyssinie) 27 B a
Maître, *île* (Océan Pacifique) 39 A, E e
Maïz, *djebel* (Maroc) 10 J d
Majeur, *lac* (Italie) 3 H d
Majorque, *île* (M. Méditerranée) 4 D a
Majouba (Tunisie) 9 B c
Majoura, *djebel* (Tunisie) 9 C d
Majunga (Madagascar) 24 C c
Majunga, *province* (Madagascar) 24 C B c d
Maka (Guinée espagnole) 23 B f
Maka (Sénégal) 13 C g
Maka, *massif* (Madagascar) 24 B f
Makabana (Moyen-Congo) 21 C f
Makada (Côte franç. Somalis) 27 C c
Makagnan, *mont* (Soudan fr.) 12 *bis* E e
Makak (Cambodge) 32 C d
Makak (Cameroun) 23 B f
Makalande (Niger) 17 H c
Makalla (Arabie) 28 C c
Makaua (Soudan français) 16 B i
Makaoueni, *pointe* (I. Mayotte) 25 III B b
Maka-Pou, *île* (I. Gambier) 40 XI
Makaroa, *île* (I. Gambier) 40 XI
M. Akas Amnuay (Siam) 31 A, E f
Makatea (A. Touamotou) 40 IV D d
Makayo (Côte d'Ivoire) 15 C g
Makdôk (Cambodge) 32 C d
Makemo, *île* (A. Touamotou) 40 IV G e
Makene (Sierra-Leone) 14 C e
Makes, *plaine* (Réunion) 25 B c
Ma Kham (Cambodge) 32 A c
Ma Kia Chai (Yunnan) 30 C a
Makin (Guinée française) 14 B d
Mâkkné (E. D. L.) 34 C d
Maknassy (Tunisie) 9 C d
Makokou (Gabon) 21 C d
Makona (Sierra-Leone) 4 C d
Makona ou Moa, *riv.* (Libéria) 14 E e
Makonda (Moyen-Congo) 21 E a
Makono (Guinée française) 14 F c
Makotimpoko (Moyen-Congo) 21 E f
Makou (Soudan français) 16 J h
Makoua (Moyen-Congo) 21 D d e
Makoura, *île* (Océan Pac.) 39 B, D e
Makrla, oued (Tunisie) 9 C f
Maktar (Tunisie) 9 C c
Makump (Sierra-Leone) 14 D e
Mal (Mauritanie) 13 C e
Mal, *rivière* (Réunion) 25 C b
Mala (Cameroun-Tchad) 23 D b
Mala, *djebel* (Oubangui-Chari) 22 F h
Malabar, *côte* (Inde) 28 F c
Malabar, *région* (Inde) 28 I
Malacca (Etats Malais) 28 I d
Malacca, *détr.* (Etats Malais, Sumatra) 28 H I d
Maladetta (Espagne) 3 D e
Malaga (Espagne) 4 C a
Malah, *oued* (Tunisie) 9 C a
Malaïa (Côte franç. Somalia) 27 C c
Malaimbandy (Madagascar) 24 B f
Malakandji (Tchad) 22 D f
Malakoff (Alger) 7 B b
Malamalasso (Côte d'Ivoire) 15 F h
Malan (Niger) 18 D c
Malandou (Sénégal) 13 C f
Malangue (Angola) 4 E e
Malaville (Dahomey) 19 E b
Mala Oulou (I. Wallis) 39 B, II
Malara (Ceylan) 28 G d
Ma Lassa (Laos) 31 A, C b
Malba (Haute-Volta) 17 D e
Malbana (Tchad) 22 C g
Malbaza (Niger) 18 C f
Malboral (I. Malekoula) 39 B, C d
Malekoula, ou Ile Mallikolo (Oc. Pac.) 39 B, C e d
Malema (Guinée française) 14 F e
Malembé (Moyen-Congo) 21 C a
Malème Hodar (Sénégal) 13 B f
Maleme Niani (Sénégal) 13 B g
Malen (Cameroun) 23 C f
Malendure, *pointe* (Guadeloupe) 36 B c
Malène (Gabon) 21 B d
Malfacassa (Togo) 19 B d
Malha (Soudan anglo-égypt.) 22 G H e
Malha ed Demine (E. D. L.) 34 H c
Malherbe, *pointe* (Guadeloupe) 36 E c
Malheur, *rivière* (Réunion) 25 B a
Mali (Sabé) (Guinée franç.) 14 C a
Mali (Timbo) (Guinée franç.) 14 D c
Maliarde (E. D. L.) 34 C c
Malifou (Guinée française) 14 C d
Malimba (Gabon) 21 B f
Malimba, *pointe* (Cameroun) 23 A a
Malines (Belgique) 3 F a
Malingre (Le) (Ile de Cayenne) 38 D a
Malingui, *pointe* (N.-Hébr.) 39 B, D d
Ma Li Po (Yunnan) 30 C a
Mallaoua (Niger) 18 E f
Mallik (Abyssinie) 27 B e
Mallikolo, ou Ile Malekoula (Oc. Pac.) 39 B, C c d
Malloum (Soudan anglo-égypt.) 22 F g
Malmanoury (Guyane franç.) 38 C b
Malmesbury (A. A. A.) 4 E b
Malo, ou St-Barthélemy, *île* (I. Espiritu Santo) 39 B, C e
Malongo (Cameroun) 23 A f
Malorom (Niger) 18 G e
Maloui (Tchad) 22 B f
Maloumbi, *mont* (Moyen-Congo) 21 F a
M. Alsaphang Tong (Laos) 31 B, A b
Maltar, *rivière* (Pondichéry) 28 II
Malte, *île* (Mer Méditerranée) 4 E a
Malti (I. Tahiti) 40 VI
Mamassidiai (Haute-Volta) 17 E a
Mambili, *riv.* (Moyen-Congo) 21 D d
Mambouri (Guinée française) 14 B c
Mamboya (Sénégal) 13 C g
Mamby (Gabon) 21 B f
Mamelles (Les) ou les Deux Filles, *île* (Guyane française) 38 C c
Mamelon Vert, *mont* (I. Aloñ) 39 B, I
Mamers (France) 3 D b
Mamhali (Brésil) 38 B f
Mamia (Guinée française) 14 A c
Mamié, *mont* (Nouvelle-Cal.) 39 A, E e
Maminogo (Côte d'Ivoire) 15 F d
Mamodjé (Turquie) 34 F a
Mamolakazo, *rég.* (Madagascar) 24 C e
Mamoria (Guinée française) 14 E d
Mamou (Afghanistan) 28 E b
Mamou (Guinée française) 14 C c
Mamourou (Côte d'Ivoire) 15 C e
Mampata (Guinée portugaise) 14 A b
Mampikony (Madagascar) 24 C d
Mampougou (Guinée française) 14 B c
Man (Côte d'Ivoire) 15 B f
Mana (Guyane française) 38 B b
Mana, *monts* (Cameroun) 23 C d
Mana, *riv.* (Guyane franç.) 38 B b c d
Manaar, *golfe* (Inde) 28 I
M. Anâch Charéun (Siam) 31 B, A c
Manacoupom (Pondichéry) 28 II
Manakalempona, *mont* (Madagascar) 24 D c
Manakambahiny (Madagascar) 24 D d
Manakara (Madagascar) 24 D f
Manakaralahy, *riv.* (Madag.) 24 B h
Manakisky, *riv.* (Madagascar) 24 C g
Manambaheny (Madagascar) 24 D d
Manambao, *riv.* (Madagascar) 24 B d
Manambato (Cercle d'Antilobe, Madagascar) 24 D b
Manambato (Vohémar, Madag.) 24 D b
Manambato, *riv.* (Madagascar) 24 D b
Manambéry, *riv.* (Madagascar) 24 D b
Manamboho, *riv.* (Madagascar) 24 B c
Manambolosy (Madagascar) 24 D d
Manamboro (Madagascar) 24 C h
Manambova, *riv.* (Madagascar) 24 B h
Manambovo, *riv.* (Madagascar) 24 B h
Manampatra, *riv.* (Madagascar) 24 C g
Mananantanana, *riv.* (Madag.) 24 C f
Mananara (Madagascar) 24 C g
Mananara, *riv.* (Madagascar) 24 D d
Mananarara, *riv.* (Madagascar) 24 C e
Manandzara (Madagascar) 24 B e
Manandoa, *riv.* (Madagascar) 24 C f
Manané, *riv.* (Haute-Volta) 12 *bis* I g
Manangozo, *riv.* (Madagascar) 24 B d
Mananjary, *province* (Madagascar) 24 D f
Mananjary (Madagascar) 24 D f
Mananjeby, *riv.* (Madagascar) 24 D b
Manantenina (Madagascar) 24 C h
Manapany (Réunion) 25 C d
Manapany, *rivière* (Réunion) 25 C c
Manara (Madagascar) 24 D d
Manasamody, *monts* (Madag.) 24 C e
Man Bari, *saut* (Guyane fr.) 38 A c
Manche, *rivière* (Martinique) 37 B c
Manclipett (Pondichéry) 28 II
Mancondy (Karikal) 28 III
Manda (Oubangui-Chari) 22 D h
Mandaa (Somalie brit.) 27 D e
Mandabé (Madagascar) 24 B f
Mandabé, *rég.* (Madagascar) 24 A g
Mandalay (Inde) 28 H b
Mandalo, *rivière* (Madagascar) 24 C e
Mandara, *région* (Nigéria) 23 C D b
Mandarin, *baie* (Chine) 30 II G b
Manding, *monts* (Soudan fr.) 12 *bis* F f
Mandio (Sénégal) 13 C g
Manditeté, *mont* (Soudan fr.) 12 *bis* F f
Mandjaffa (Tchad) 22 B g
Mandji (Gabon) 21 B e
Mandjori (Haute-Volta) 17 H d
Mando, ou Ile aux Canards, *île* (Oc. Pacifique) 39 A, II
Mandoto (Madagascar) 24 C e
Mandou (Moyen-Congo) 21 E a
Mandoum (Gabon) 21 B d
Mandrare, *riv.* (Madagascar) 24 C h
Mandritsara (Madagascar) 24 D c
Mandronarivo (Madagascar) 24 B f
Mandvi (Inde) 28 I
Mané (Haute-Volta) 17 E b
Manengouba, *mont* (Nigéria) 23 A e
Manera (Madagascar) 24 B g
Manfara (Guinée française) 14 E d
Manfiseg (Haute-Volta) 17 F a
Manga (Haute-Volta) 17 E F d
Manga (Moyen-Congo) 21 D e
Manga (Tchad) 22 D h
Manga, *région* (Tchad) 22 B e
Manga Daffa, *pointe* (Côte fr. Somalis) 27 D c
Mangala Afa (Côte fr. Somalis) 27 C c
Mangalore (Malabar) 28 I
Manganan, *mont* (Soudan fr.) 12 *bis* F f
Mangarava (I. Gambier) 40 IV K h
Mangareva, *île* (I. Gambier) 40 XI
Mangea, *récif* (I. Vaté) 39 B, III
Mang Ha (Annam) 31 B, C c
Mang Hau (Annam) 31 B, D c
Mangin (Oran) 6 C b
Mangindrano (Madagascar) 24 D c
M. Ang Khane (Laos) 31 B, B b
Mango (Tchad) 22 B e
Mango (Togo) 19 B c
Mangoky, *rivière* (Madagascar) 24 B f
Mangolo (Tchad) 22 C g
Mangoro, *rivière* (Madagascar) 24 D e
Mang Tse (Chine) 28 I b
Mangueigne (Tchad) 22 E g
Mangulom (Pondichéry) 28 II
Mang Xa (Kouang-Si) 30 F c
Man Hao (Yunnan) 30 B b
Mani, *rivière* (Guinée franç.) 14 G f
Mania, *rivière* (Madagascar) 24 B e
Manianko (Guinée française) 14 G c
Manibreldy, *île* (Guadeloupe) 36 III
Manihi, *île* (A. Toumotou) 40 IV E d
Manikuagan (Canada) 35 B a
Manin, *mont* (Guinée fr.) 12 *bis* E g
Maningory, *riv.* (Madagascar) 24 D d
Maninian (Côte d'Ivoire) 15 B c
Maniron (G^{d}), *riv.* (Réunion) 25 B c
Manirou (P^{t}), *riv.* (Réunion) 25 B c
Manja (Madagascar) 24 B f
Manjacaze (A. O. P.) 4 G g
Manjakandriana (Madagascar) 24 C e
Manjola, *mont* (Madagascar) 24 D c
Mankarga (Haute-Volta) 17 F c
Mankono (Côte d'Ivoire) 15 C e
Mankouadi, *mont* (C. de l'Or) 12 *bis* J j
Mankrong (Côte de l'Or) 19 A g
Man Mang (Chine) 31 A, B a
Man Mei (Tonkin) 30 C b
Mannheim (Allemagne) 3 H b
Mannsoura (Tunisie) 9 B e
Mano, *rivière* (Libéria) 14 E f
Mano, *rivière* (Guyane franç.) 35 C f
Manoka (B. du Cameroun) 23 A b
Manombo (Madagascar) 24 A g
Manombo, *riv.* (Majunga, Madagascar) 24 B d
Manombo, *riv.* (Tulear, Madagascar) 24 A g
Manoridano, *monts* (Madag.) 24 C e
Manouba (Tunisie) 9 D b
Manougou (Dahomey) 19 C c
Manouhangi, *île* (A. Touamotou) 40 IV H f
Manoui, *île* (I. Gambier) 40 XI
Manouro, *pointe* (I. Vaté) 39 B, D e
Manouro, *pointe* (I. Vaté) 39 B, III
Man Piao (Tonkin) 30 C b
Manresa (Espagne) 3 D f
Mans (Le) (France) 3 D c
Mansandou (Guinée fr.) 14 E d
Mansaniouné, *mont* (Guinée franç.) 12 *bis* F g
Manssou (ch. de) (Moyen-Congo) 21 G b
Mansarde (Martinique) 37 C c
Mansour, *djebel* (Tunisie) 9 C b
Mansoura (Oran) 6 B c
Mansoura (Constantine) 8 B b
Mansouriah (Constantine) 8 C b
Mantar (E. D. L.) 34 B d
Mantaranian (Guinée fr.) 14 F e
Mantass (Niger) 18 C d
Man-Tchao-Pa (Tonkin) 30 B b
Mantes (France) 3 D b
Mantionga (Soudan franç.) 16 E g
Mantouni, *île* (Océan Atl.) 38 D c
Manumodou (Pondichéry) 28 II
Manyanga (Moyen-Congo) 21 D g
Manyou, *rivière* (Nigéria) 23 A e
Manzan, *rivière* (Côte d'Ivoire) 15 F g
Manzanouan (Côte d'Ivoire) 15 F g
Mao (Tchad) 22 B e
Mao, *baie* (Nouv.-Caléd.) 39 A, E e
Mao Loué (Cameroun) 23 C b
Maomoura (Tunisie) 9 D b
Maora (I. Tahiti) 40 VI
Maou ou Hinchinbrook, *île* (I. Vaté) 39 B, III
Maouj (Mauritanie) 13 B e
Maoupiti, *île* (A. de la Sté) 40 IV B e
Maoupiti, *île* (Ile-Sous-le-Vent) 40 V
Maourtou (Côte fr. Somalis) 27 A c
Mapaony, *rivière* (Brésil) 38 A f
Ma Pensée (Réunion) 25 D a
Mapeti, *île* (I. Tahiti) 40 VI
Ma Poum (Chine) 30 II G a
Mappe (Côte de l'Or) 15 G h
Maqteia, *rég.* (Mauritanie) 13 D E b c
Maraa (I. Tahiti) 40 VI
Maraa, *passe* (I. Tahiti) 40 VI
Marabadiassa (Côte d'Ivoire) 15 D e
Marabout, *pointe* (Djibouti) 27 II
Marabout, *plateau* (Djibouti) 27 II
Maracaïbo (Venezuela) 35 A e
Maracaïbo, *golfe* (Venezuela) 35 A e
Maracaïbo, *lac* (Venezuela) 35 A f
Maracana, *mont* (Guyane fr.) 38 A B e
Marach (Turquie d'Asie) 34 C a
Maradi (Niger) 18 D f
Maragha (E. D. L.) 34 D c
Maragha (*plateau* de) (E. D. L.) 34 D c
Marahoué, *riv.* (Côte d'Ivoire) 15 C e
Marais, *riv.* (Guyane franç.) 38 B e
Marampa, *mont* (Sierra-Leone) 12 *bis* D h
Marandet (Niger) 18 D d
Marangadou, *riv.* (T. Tanganika) 4 G e
M. Aran Phradet (Siam) 32 A b
Marapitou, *saut* (Guyane fr.) 38 C c
Marasset, *mont* (Niger) 12 *bis* O c
Marati (Oubangui-Chari) 22 D i
Maravalavou (P^{ous}) (Réunion) 25 C e
Marbot (Alger) 7 C b
Marbut el Husan (Mésopotamie) 34 G e
Marcaé (Erythrée) 27 C a
Marcalé, *mont* (Erythrée) 27 C a
Marcaln (Côte franç. Somalis) 27 B b
Marceau (Alger) 7 C b
Marcel, *anse* (I. Saint-Martin) 36 III
Marcellin (France) 3 F d
Marchand (Maroc) 10 E c
Mar de la Plata (R. Argentine) 26 F
Mardine (Turquie) 34 G a
Mare (P^{ous}) (Réunion) 25 B c
Mare (La), *riv.* (Réunion) 25 C a c
Mare (La), *riv.* (Martinique) 37 A b
Maré, *île* (Iles Loyalty) 39 A, F G d
Mare à Citrons (Réunion) 25 C b
Marécages (Soudan fr.) 12 *bis* L M d
Mare d'Arzule, *pointe* (Réunion) 25 D d
Mare longue, *pointe* (Réunion) 25 D d
Mare longue, *riv.* (Réunion) 25 D d
Maréna (Kayes, Soudan fr.) 16 C h
Maréna (Mourdiah, Soudan f.) 16 F h
Maréna (Ségou, Soudan fr.) 16 F i
Marengo (Alger) 7 C b
Marennes (France) 3 C d
Marepa (I. Moorea) 40 VII
Mareth (Tunisie) 9 D e
Maret Irmé (E. D. L.) 34 C e
Marfarit, *djebel* (Soudan anglo-égypt.) 22 H d
Marga (Tripolitaine) 11 N f
Margabela (Erythrée) 27 C a
Margaret ou Anou-Anouraro (A. Touamotou) 40 IV G g
Margarita (Petites Antilles) 35 B e
Marguellil (Tunisie) 9 C c
Marguerite (Alger) 7 C b
Margui (Birmanie) 28 H c
Marhâ (Côte franç. Somalis) 27 B d
Marhoum (Oran) 6 C c
Mari, *mont* (Abyssinie) 27 A e
Maria, *îles* (Océan Pacif.) 40 IV A g
Maria ou Moerenhout, *île* (A. Touamotou) 40 IV J h
Marianne, *détroit* (I. de Kerguelen) 26 II A b
Maria Theresa Rock (Océan Pacifique Austral) 26 P
Maribougou Bonzi (Soudan fr.) 16 F h
Marie-Galante, *île* (Oc. Atl.) 36 D e
Marie-Reine, *fond* (Martinique) 37 B h
Marigot (Ile Saint-Martin) 36 III
Marigot (Le Diamant, Martinique) 37 B d
Marigot (Du), *baie* (Ile Saint-Martin) 36 III
Marigot (Le) (Martinique) 37 B b
Marigot (Du), *pointe,* anse du Charpentier (Martinique) 37 B b
Marigot (*pointe* du), anse du Diamant (Martinique) 37 B d
Marigot de Boué, *riv.* (Sénégal) 12 *bis* C d
Marigot de Diaka, *riv.* (Soudan fr.) 12 *bis* H e
Marigot de Murray, *riv.* (Soudan fr.) 12 *bis* H e
Mariguana, *île* (Iles Bahama) 35 A d
Markham, *monts* (Pôle Sud) 26 Q
Marin (Le) (Martinique) 37 C d
Marin (*cul de sac* du) (Martinique) 37 C d
Marin (*pointe* du) (Martinique) 37 C d
Marina ou Ile Espiritu Santo (Océan Pacifique) 39 B, B C b c
Maringoina, *montagne* (I. de Cayenne) 38 D b
Marion, *île* (Oc. Atlant. austral.) 26 d
Maripahpane, *saut* (Brésil) 38 A f
Markada (E. D. L.) 34 G e
Markie (Niger) 18 C e
Marlet (Martinique) 37 C c
Marly (Guadeloupe) 36 D c
Marmande (France) 3 D d
Marmar, *monts* (Abyssinie) 27 C e
Marmite (P^{ons} de), *mont* (Réunion) 25 B b
Marne, *rivière* (France) 3 F b c
Marnie (Tchad) 22 C g
Maro, *pic* (Guinée fr.) 12 *bis* D f
Maroadado (Madagascar) 24 C d
Maroanstsetra (Madagascar) 24 D c
Maroantsetra, *province* (Madagascar) 24 D c
Marobia Vohipa (Madagascar) 24 C f
Maroe, *baie* (I. Houahine) 40 V
Marofotsy (Madagascar) 24 D f
Marokaou, *île* (les 2 groupes) (A. Touamotou) 40 IV G f
Marolahy, *pointe* (Madagascar) 24 C c
Marolambo (Madagascar) 24 D f
Marololo (Madagascar) 24 C d
Maromandia (Madagascar) 24 D c
Maroni, *riv.* (Guyane fr.) 38 A b
Maroon, *île* (I. de Kerguelen) 26 C h
Marosaramana (Madagascar) 24 D e
Marosy, *île* (Océan Indien) 24 D c
Marotandrano (Madagascar) 24 D d
Marotaobana (Madagascar) 24 D c
Maroteza (Madagascar) 24 C g
Marou (I. Maou) 39 B, III
Maroua (Cameroun) 23 D b
Marouini, *riv.* (Guyane fr.) 38 B d e
Maroum, *mont* (I. Ambrym) 39 B, D d
Marourouoa (Niger) 18 E e
Marouteu, ou Furneaux, *île* (A. Touamotou) 40 IV G e
Maroutea ou Hood, *île* (A. Touamotou) 40 IV K g
Marovato (Madagascar) 24 D d
Marovoay (Madagascar) 24 C d
Marquet, *rav.* (Réunion) 25 A a
Marquet, *rivière* (Réunion) 25 B a
Marquisat, *usine* (Guadeloupe) 36 C d
Marquises, *îles* (O. Pac.) 40 IV H I a
Marra, *djebel* (Soudan ang.-ég.) 22 G f
Marrakech (Maroc) 10 D e
Marrakech, *rég.* (Maroc) 10 C D E e f
Marrat (E. D. L.) 34 G e
Marsa (Mauritanie) 13 A d
Marsa (La) (Tunisie) 9 D b
Marseille (France) 3 F e
Marsouins, *crête* (Réunion) 25 C b
Marsouins, *plaine* (Réunion) 25 C b
Marsouins, *rivière* (Réunion) 25 C b
Marssoum (Sénégal) 13 B g
Martaban (Birmanie) 28 H c
Martaban, *golfe* (Birmanie) 28 H c
Martelli, *baie* (I. Pentecôte) 39 B, D e
Martigues (France) 3 F e
Martimprey (Oran) 6 D b
Martimprey (Maroc) 10 I b
Martinique (Petites Antilles) 35 B e
Martinique, *pointe* (Martinique) 37 C b
Marvejols (France) 3 E d
Mas-a-fuera, *île* (Oc. Pac. Austral) 26 I
Masamanka, *coll.* (Sierra Leone) 12 *bis* E h
Masaola, *presqu'île* (Madag.) 24 E c
Mascara (Oran) 6 D b
Mascate (Arabie) 28 D b
Ma Sin Chai (Yunnan) 30 C a
Masirah, *île* (Mer d'Oman) 28 D h
Maskall, *île* (Golfe de Tadjoura) 27 D c
Masker, *djebel* (Maroc) 10 F d
Masoala (Madagascar) 24 E c
Masoala, *cap* (Madagascar) 24 E c
Masomeloka (Madagascar) 24 D f
Masqueray (Alger) 7 D b
Massa (Cameroun) 23 D b
Massabi (Moyen-Congo) 21 C g
Massa-Gueit (Tchad) 22 B f
Massa Kori (Tchad) 22 B f
Massala (N.-O. Séguéla, Côte d'Iv.) 15 B e
Massala (S.-E. Séguéla, Côte d'Ivoire) 15 C f
Massali, *rég.* (Soudan ang.-ég.) 22 F f
Massantola (Soudan français) 16 E i
Massaola, *massif* (Madagascar) 24 E c
Massaoua (Erythrée) 4 H c
Massard, *bras* (Réunion) 25 D a
Masssa (Gabon) 21 C e
Massel (Martinique) 37 C c
Massêna (Alger) 7 B b
Massenia (Tchad) 22 C g
Masssessé, *ch.* (Congo belge) 21 G b
Massiboré (Haute-Volta) 17 D b
Massicault (Tunisie) 9 C b
Massifinexploré (Niger) 12 *bis* O c
Massin, *oued* (Alger) 7 C b
Masson, *île* (Oc. Glacial ant.) 26 j
Massouge, *djebel* (Tunisie) 9 C b
Massouge, *oued* (Tunisie) 9 C b
Massouri, *saut* (Guyane franç.) 38 C d
Massra (Tchad) 22 F d
Massy-Massy (Martinique) 37 C c
Mât, *pointe* (Réunion) 25 D a
Mât, *rivière* (Réunion) 25 C D a
Matadi (Congo Belge) 21 C g
Matahiva, *île* (A. Touamotou) 40 IV D d
Matakong (Guinée franç.) 14 B d
Matala (Tchad) 22 E g
Matalaa, *pointe* (I. Wallis) 39 B, II
Matallah (Rio de Oro) 13 B b
Matam (Sénégal) 13 C f
Matauino, *baie* (I. Makekoula) 39 B, C d
Mataoura (I. Touboual, Océanie) 40 VII
Matauvaou, *passe* (I. Moorea) 40 VI
Matapan, *cap* (Grèce) 4 F a
Matapou, *pointe* (I. Rapa) 40 VIII
Matarioua (Niger) 18 G e
Matarka (Maroc) 10 I c
Matasangalé (Oubangui-Chari) 22 E h
Mataso (Deux-Monts), *île* (Oc. Pac.) 39 B, D e
Matatépai, *pointe* (I. Hiva-Oa) 40 II
Matavohouta, *mont* (I. Espiritu Santo) 39 B, B b
Mât des Hauts, *riv.* (Réunion) 25 C a
Matefouch, *cap* (Constantine) 8 E a
Matembo (Moyen-Congo) 21 D b
Matendi Lava, *mont* (Espiritu Santo) 39 B, B b
Mateur (Tunisie) 9 C a
M. Atha Mas (Siam) 31 A, F f
Mathias (Guyane française) 38 C c
Mathias, *sauts* (Guyane fran.) 38 C c
Mathieu, *récif* (Nouv.-Cal.) 39 A, C c
Mathieu, île (Océan Pacif.) 39 A, E c
Mathurin, *anse* (Martinique) 37 B c
Matiskouali (Haute-Volta) 17 H c
Ma Tien Tseu (Yunnan) 30 B a
Matifou, *cap* (Alger) 7 D b
Matindi (Colonie Kenia) 4 H e
Matio, *rivière* (Madagascar) 24 B g
Matira, *rivière* (I.-Sous-le-Vent) 40 V
Matjeri (Dahomey) 19 B c
Mât les Bas, *riv.* (Réunion) 25 D a
Matmata (Tunisie) 9 D e
Matmore (Oran) 6 D b
Mato, *passe* (Nouv.-Caléd.) 39 A, E e
Mato, *île* (Nouv.-Caléd.) 39 A, E e
Matoma, *île* (I. Torrès) 39 B, B A
Matouba (Guadeloupe) 36 B d
Matour (Pondichéry) 28 II
Matourei (A. Touamotou) 40 IV J g
Matoury (Ile de Cayenne) 38 D b
Matoury (*montagne* de) (Cayenne) 38 D b
Matsiatra, *riv.* (Madagascar) 24 C f
Maturin (Venezuela) 35 B f
Mazarin, *rivière* (Réunion) 25 C b
Mazerin, *mont* (Réunion) 25 C b
Mauléon (France) 3 C e
Maunoir, *mont* (Guyane fr.) 38 B e
Mauriac (France) 3 E d
Maurice, *île* (Oc. Indien Austral) 26 f
Maurset (E. D. L.) 34 D b
Mau Son (Tonkin) 30 E c
Maussi, *île* (I. Moheli) 25 II B c
Ma Vinh (Tonkin) 30 B c
Ma Vong (Yunnan) 30 B a
Mavouadi (Moyen-Congo) 21 B b
Maxula Radès (Tunisie) 9 D b
May, *cap* (Etats-Unis) 25 A c
Maya, *mont* (Niger) 12 *bis* N d
Mayaguez (Grandes-Antilles) 35 B c
Mayakaka (Moyen-Congo) 21 D a
Mayaki (Niger) 18 D f
Mayaki Koara (Niger) 18 B f
Mayama (Moyen-Congo) 21 D f
Mayayès (Sénégal) 13 B f
May ben Selham (Maroc) 10 E b
May bou Azza (Maroc) 10 E c
May bou Cha (Maroc) 10 G b
Mayence (Allemagne) 3 H a
Mayenne (France) 3 C b
Mayenne, *rivière* (France) 3 C c
May er Ragouba (Maroc) 10 C e
Mayo Kebi, *riv.* (Cameroun) 23 C D e
Mayol Balével, *rivière* (Soudan franç.) 12 *bis* H f
Mayotte, *île* (Arch. des Comores) 24 B b
Mayoumba (Gabon) 21 B f
Mayombé, *monts* 21 C g
Mayous (Cameroun) 23 B f
Mayta (Moyen-Congo) 21 G b
May Zekki (Maroc) 10 G d
Maza, *djebel* (E. D. L.) 34 G c
Mazagan (Maroc) 10 C c
Mazagran (Oran) 6 D b
Mazalet (Niger) 18 E d
Mazamet (France) 3 E e
Mazarapi, *riv.* (Guyane angl.) 35 B f
Mazari (*baie* de) (Maroc) 10 F a
Mazer (Terr. Sud-Alg.) 8 D e
Maz et Kasal (E. D. L.) 34 I
Mazoarivo (Madagascar) 24 B e
Mazoe (A. A. A.) 4 G f
Mazouna (Oran) 6 D a
Mazulipatam (Inde) 28 I
Mazzer (Oran) 6 B c
Mazzer (Maroc) 10 I f
Mazzer, *oued* (Oran) 6 E e
Mazzer, *région* (Oran) 6 D e
Mba, *rivière* (Cameroun) 23 C D e
M. Bac (Annam) 31 B, C c
M' Baéré, *riv.* (Moyen-Congo) 21 E b
M' Bagga (Oubangui-Chari) 22 D i
M' Baïai (Tchad) 22 E e
M' Baïki (Moyen-Congo) 21 E c
Mbalia (Sénégal) 13 C f
Mbakana (Cameroun) 23 D d
Mbaké (Sénégal) 13 B f

M' Bala (Oubangui-Chari) 22 E i
M' Balmayo (Cameroun) 23 B f
Mbam (Guinée espagnole) 21 B c
M. Bam (Tonkin) 30 B c
M' Bama (Moyen-Congo) 21 D e
M' Bamba (Cabinda) 21 D b
M' Bamo (Moyen-Congo) 21 D e
M' Bamou (Moyen-Congo) 21 D g
Mbamti, *riv.* (Cameroun) 23 B d e
M. Bang (Siam) 31 A, D f
Mbang, *montagne* (Cameroun) 23 C d
M' Banga (Cameroun) 23 A c
Mbango (Cameroun) 23 B f
M' Banio, *lagune* (Gabon) 21 B f
Mbano, *rivière* (Cameroun) 23 B e
Mbari (Oubangui-Chari) 22 F j
Mbari, *riv.* (Oubangui-Chari) 22 F i j
Mbassaï (Oubangui-Chari) 22 B i
M. Bassala (Soudan fr.) 16 E i
M' Bayakro (Côte d'Ivoire) 15 E f
Mbayembaye (Sénégal) 13 B g
Mbayène (Sénégal) 13 B f
M' Bé (Moyen-Congo) 21 D f
Mbé, *rivière* (Côte d'Ivoire) 15 E f
M' Bei (Moyen-Congo) 21 E c
Mbenga (B. du Cameroun) 23 B a
Mbeni (Grande Comore) 25 II A a
Mbéré, *rivière* (Cameroun) 23 D d
M. Bhaluka (Laos) 31 B, A b
M. Bhimul (Siam) 31 B, A c
M. Bhon Hhi Sai (Siam) 31 A, D e f
M. Bhre (Siam) 31 A, A e
M. Bhung (Siam) 31 A, A d
Mbi, *rivière* (Cameroun) 23 C e
Mbidia (Maroc) 10 F g
M' Bigou (Gabon) 21 B e
M. Bo (Laos) 31 A, D e
Mbo (Cameroun) 23 A e
M'bolebi (Côte de l'Or) 17 E f
M' Bolo (Moyen-Congo) 21 D e
M' Bomo (Moyen-Congo) 21 C g
Mbomou (Oubangui-Chari) 22 G j
Mbone (Cameroun) 23 D d
Mbongo, *riv.* (B. du Cameroun) 23 B b
Mboo (Cameroun) 23 C f
Mborou (Guinée franç.) 14 B b
Mbossa-Bombe, *île* (B. du Cameroun) 23 A a
M. Bôtème (Laos) 31 A, B f
M' Botta (Cabinda) 21 C b
M' Boubou (Moyen-Congo) 21 D e
M' Boukou (Moyen-Congo) 21 C g
Mboukou, *rivière* (Cameroun) 23 C e
Mboul (Sénégal) 13 C f
M' Boulou (Moyen-Congo) 21 B a
M. Boum (Tonkin) 30 A b
M' Boum, *rég.* (Cameroun) 23 C D d
M'boumba (Sénégal) 13 B e
M. Boun Tai (Laos) 31 A, C b
Mboun (Cameroun) 23 D e
M. Boun Neua (Laos) 31 A, C b
M. Bouno, *vallée* (Sénégal) 12 *bis* C D c
Mbour (Sénégal) 13 A f
M' Bout (Mauritanie) 13 C e
M. Brayao (Siam) 31 A, A d
Mbva (Cameroun) 23 B e
M. Champone (Laos) 31 B, A b
Mcherrah, *rég.* (T. Sud-Alg.) 11 E e
M. Chim (Laos) 31 A, C d
Mchouneck (Constantine) 8 D d
Mdauwara (E. D. L.) 34 D c
Mdé (Grande Comore) 25 II A b
M. Dêd (Siam) 31 B, A d
Mdenna, *rég.* (Terr. Sud-Alg.) 11 D f
M. Dhâ Kan (Siam) 31 B, A c
M. Dheung (Siam) 31 A, A d
M. Dhung Yâng (Siam) 31 A, A f
Mdira Kibria (Terr. Sud-Alg.) 8 B d
Mdjoihezi (Grande Comore) 25 II A b
M. Dom (Siam) 31 B, A c
Mé, *rivière* (Côte d'Ivoire) 15 F h
Mé Arembo, *mont* (Nouv.-Calédonie) 39 A, D d
Mé Arido, *mont* (Nouvelle-Calédonie) 39 A, D d
Meaux (France) 3 E b
Mébac (Annam) 31 B, D f
Mé Boa, *mont* (Nouv.-Cal.) 39 A, D d
Meched (Perse) 28 D a
Mécheria (Oran) 6 C d
Mechertat, *djebel* (Tunisie) 9 D c
Mechra, *oued* (Constantine) 8 E d
Mechra bel Ksiri (Maroc) 10 E b
Mechra Bel Ksiti (*contr.* de) (Maroc) 10 E b
Mechra ben Abbou (Maroc) 10 D d
Mechra el Hader (Maroc) 10 E b
Mechra el Haoud (Oran) 6 B d
Mechra Slougia (Terr. Sud-Alg.) 6 B d
Mechria (Terr. Sud-Alg.) 7 B e
Mechte Djoubli (E. D. L.) 34 C c
Mecissi (Maroc) 10 G e
Mecque (La) (Arabie) 28 C b
Mécro (Guyane française) 38 D d
Medabah Cherga, *djebel* (Terr. Sud-Algérien) 8 D e
Médaguine (Terr. Sud-Alg.) 7 D e
Médaille (La) (Martinique) 37 B b
Medain (E. D. L.) 34 C b
Mé Daou, *mont* (Nouv.-Caléd.) 39 A, D d
Meddad, *djebel* (Alger) 7 B C e
Médéa (Alger) 7 C b
Médégué (Gabon) 21 B d
Médenine (Tunisie) 9 D e
Mederdra (Mauritanie) 13 B e
Medimi (Tchad) 22 C e
Medina (Constantine) 8 D e
Médina (Guinée française) 14 G d
Médina (Boghé, Sénégal) 13 B e
Médina (Kolda, Sénégal) 13 B g
Medina-Singuetti (Guinée fr.) 14 B a
Médine (Arabie) 28 C b
Médiné (Soudan français) 16 B h
Médiouna (Casablanca, Maroc) 10 D c
Médiouna (Meknès, Maroc) 10 G c
Medjaga (Tchad) 22 D f
Medjaref (Oran) 6 D b
Medjellel (Alger) 7 D e
Medjerda, *oued* (Constantine) 8 E b
Medjerda, *rivière* (Tunisie) 9 D a
Medjez-el-Bab (Tunisie) 9 C b
Medjez-Sfa (Constantine) 8 E b
Medjez-Sfa (Oran) 6 E b
Medou, *pointe* (I. Maré) 39 A, F d
Medoukal (Constantine) 8 C c
Medouze (Guyane française) 38 B d
Mé Drac (Annam) 31 B, E f
Medriasa (Oran) 6 E c
Medrous (Maroc) 10 H g
Medzia (mission suédoise) (Moyen-Congo) 21 G a
Megarine (Terr. Sud-Alg.) 8 D e
Meggane (Alger) 7 C c
Meghna, *riv.* (Chandernagor) 28 IV
Megrane (Maroc) 10 H e
Megress, *djebel* (Oran) 6 D d
Méguédi (Tchad) 22 C g
Meguiden, *oued* (T. Sud-Alg.) 11 H c
Mehamid (Maroc) 10 F g
Mehdia (Maroc) 10 E b
Mehetia, *île* (A. de la Société) 40 IV D e
Méhin (E. D. L.) 34 D d
Méhin, *djebel* (E. D. L.) 34 C d
Mehrir, *oued* (Oran) 6 C b
Mehtoub, *oued* (Oran) 6 C b
Mei, *pointe* (I. Rapa) 40 VIII
Meich (Tunisie) 9 C d
Meidoh, *djebel* (Soudan anglo-égyp.) 22 H e
Mei Lou Kiou (Chine) 30 II G a
Méjeidel (E. D. L.) 34 C f
Mejjat (Maroc) 10 A g
Mekali (Oran) 6 C e
Mekalia Bel Hacel (Oran) 6 D b
Mekam S^{t} Safiah, *djebel* (Oran) 6 F e
Mékambo (Gabon) 21 C d
Mékhe (Sénégal) 13 A f
Mékhong, *fleuve* (Laos) 31 B, A B a à f
Mékira, *île* (I. Gambier) 40 XI
Mekkaw (Nigéria) 19 D f
Mekla (Alger) 7 E b
Mekmene el Haneche (Oran) 6 C d
Meknassa (Maroc) 10 G b
Meknès (Maroc) 10 F c
Méko (Dahomey) 19 D g
Mékong, *fleuve* (Indochine) 28 I c
Mekrereg, *oued* (Oran) 6 C c
Mékrou, *rivière* (Dahomey) 19 C e
Mekter, *djebel* (Oran) 6 C e
Melab, *djebel* (Tunisie) 9 C e
Melacone (Karikal) 28 III
Melah, *djebel* (Oran) 6 C d
Melah, *lac* (Constantine) 8 F b
Melah, *oued* (Alger) 7 D b
Melah (El), *oued* (T. S. A.) 6 E d
Melah, *oued* (Tunisie) 9 D d
Melbourne (Australie) 26 o
Meldan, *région* (Arabie) 4 G b
Melé, *baie* (I. Vaté) 39 B, D e
Mélé, *baie* (I. Vaté) 39 B, III
Mélé, *île* (I. Vaté) 39 B, III
Melel (Guinée espagnole) 23 B f
Melfi (Tchad) 22 D g
Melhasei (Mauritanie) 13 C d
Melho, *île* (Oc. Atlant.) 12 *bis* C g
Melhoma Naggai (Tchad) 22 D d
Meliha (E. D. L.) 34 C f
Melilla (Maroc) 10 I a
Melinet (Oran) 6 C c
Melissas, *baie* (I. de Kerguelen) 26 II
Melita (Tunisie) 9 E d
Mellagou, *oued* (Constantine) 8 D c
Mellah, *oued* (Maroc) 10 D c
Mellahet el Brega (Tunisie) 9 E e
Mellé (France) 3 C c
Mellegue (Tunisie) 9 B b
Melléguc, *oued* (Constantine) 8 F b
Mellit (Soudan anglo-égypt.) 22 G e
Mello, *île* (Océan Atlantique) 14 A b
Mena (Tchad) 22 C f
Melong (Cameroun) 23 A e
Mé Loup (Annam) 31 B, D f
Méloupprey (Cambodge) 32 D b
Meloussi, *djebel* (Tunisie) 9 C d
Melouza (Constantine) 8 B b
Melpail (Nouv.-Caléd.) 39 A, D d
Meltez, *oued* (Constantine) 8 B b
Melun (France) 3 E b
Melville (Madagascar) 24 D e
Melville, *île* ou Ile Hikouerou (A. Touamotou) 40 IV G e
Melville, *île* (Baie P. Darwin) 26 m n
Mé Maoya, *mont* (Nouv.-Caléd.) 39 A, D d
Membidj (E. D. L.) 34 E b
Méméré (Haute-Volta) 17 D d
Mé Moa, *mont* (Nouv.-Cal.) 39 A, D d
Mena (Côte d'Ivoire) 15 G f
Menâa (Constantine) 8 D c
Menabe, *région* (Madagascar) 24 B f
Menaïel (Alger) 7 D b
Menaka (Soudan français) 16 P g
Menakeb, *rég.* (Ter. Sud-Alg.) 11 E e
Menam, *rivière* (Siam) 28 H c
Menamady, *riv.* (Madagascar) 24 B f g
Me Nam Khong, *fl.* (Laos) 31 A, C e
Me Nam Nan, *riv.* (Siam) 31 A, B d
Menarandra (Madagascar) 24 B h
Ménarandra, *rivière* (Madagascar) 24 B g h
Menaouachi (Soudan ang.-ég.) 22 G f
Menatri (Tchad) 22 F e
Ménavava, *riv.* (Madagascar) 24 C d
Menchia (Tunisie) 9 B e
Mende (France) 3 E d
Mendez (Oran) 6 D b
Mendif (Cameroun) 23 D b
Ménê (Moyen-Congo) 21 E c
Ménerville (Alger) 7 D b
Meng, *rivière* (Cameroun) 23 C d
Mengalia, 9^{e} *récif* (N.-Cal.) 39 A, D c
Mengo (Moyen-Congo) 21 A b
Mengoub (Ktaoua, Maroc) 10 F g
Mengoub (Pl. de Tamlelt, Maroc) 10 I d
Ménien Bidiga (Guinée franç.) 14 F b
Menji (Côte de l'Or) 15 G f
Méno, *riv.* (Côte d'Ivoire) 15 B h
Menouarar (Maroc) 10 I e
Menogoro (I. Espiritu Santo) 39 B, B b
Menrour (Terr. Sud-Algérien) 11 J e
Ment (*plateau* de) (Maroc) 10 F c
Menti, *mont* (Soudan fr.) 12 *bis* I e
Menton (France) 3 G c
Menzel Abderraiman (Tunisie) 9 C a
Menzel bou Zelfa (Tunisie) 9 E b
Menzel Harb (Tunisie) 9 D c
Menzel Heurr (Tunisie) 9 E b
Menzel Kamel (Tunisie) 9 D e
Menzel Temine (Tunisie) 9 E b
Menzime, *rég.* (Cameroun) 23 C D f
Meo Hui (Laos) 31 A, B b
Meotebé (E. D. L.) 34 C c
Mérada (Maroc) 10 H b
Mérahanni (Abyssinie) 27 A e
Méra Lava ou Pic de l'Étoile, *île* (Oc. Pacifique) 39 B, C b
Mérarès, *oued* (Terr. Sud-Alg.) 7 D e
Mercetville (Ile Epi, Oc. Pacif.) 39 B, D d
Mercier-Lacombe (Oran) 6 C b
Mercoya (Soudan franç.) 16 F i
Merdani (Maroc) 10 H e
Merdigané (E. D. L.) 34 D c
Merdja (La) (Oran) 7 B b
Merdjayoune (E. D. L.) 34 B e
Méré (Nouv.-Caléd.) 39 A, D d
Mère (La), *île* (Oc. Atlant.) 38 C e
Mère Canal, *bras* (Réunion) 25 C a
Mère (La) et l'Enfant, *mont* (Annam) 31 B, E f
Méréké (Oubangui-Chari) 22 F i
Mérétaol Bala (Sénégal) 13 C f
Merga (Soudan anglo-égyp.) 22 H c
Mergada (Côte fr. Somalis) 27 A d
Mergueb, *oued* (Terr. Sud-Alg.) 7 D d
Mergueb el Kradra, *djeb.* (Oran) 6 E c
Mergui, *archipel* (Oc. Indien) 28 H c d
Merheimine (Maroc) 10 H e
Merida (Venezuela) 35 A f
Meridja (Maroc) 10 H d
Meridja (Terr. Sud-Algérien) 10 I e
Merigui ou I. Claire, *île* (O. Pacifique) 39 B, C b
Merijinat (Mauritanie) 13 D a
Merirès (Maroc) 10 J e
Merles, *plaine* (Réunion) 25 B b
Merles (*bras* des), *rivière* (Réunion) 25 B a
Mermaghen (Sénégal) 13 B f
Mermer (Somalie brit.) 27 C e
Mermorja (Guinée franç.) 14 E d
Merv (Turkestan) 28 E a
Meroué (Soudan anglo-égyp.) 4 G c
Mers el Kébir (Oran) 6 C b
Mersina (Turquie d'Asie) 28 B a
Mersine (Turquie) 34 A b
Mertham el Siel (Constantine) 8 E c
Merza Douan (Côte f. Somalis) 27 C c
Mésampleu (Côte d'Ivoire) 15 A f
Mesgalef (Maroc) 10 E a
Mesguita (Maroc) 10 E f
Mesinyé (E. D. L.) 34 C e
Meskène (E. D. L.) 34 E b
Meski (Bou Denib) (Maroc) 10 G e
Meski (Debbou) (Maroc) 10 H c
Meskiana (La) (Constantine) 8 E c
Meskiana, *oued* (Constantine) 8 E c
Meskou (Tchad) 22 D c
Mesmouda (Maroc) 10 F g
Mésopotamie, *région* (Turquie d'Asie) 28 C a
Mesrata (Libye) 4 E a
Messaadé (E. D. L.) 34 D d
Messad (Terr. Sud-Alg.) 7 D d
Messad, *oued* (Terr. Sud-Alg.) 7 C e
Messadi (E. D. L.) 34 B e
Messadine (Tunisie) 9 D c
Messaoua, *oued* (Ter. Sud-Alg.) 11 F e
Messaoud (Constantine) 8 C b
Messelmoun (Alger) 7 C b
Messelmoun, *oued* (Alger) 7 B c b
Messer, *oued* (Terr. Sud-Alg.) 7 C d
Messeri, *coll.* (Sierra-Leone) 12 *bis* D h
Messi (Soudan franç.) 16 E h
Messida (La) (Constantine) 8 F b
Messine (Sicile) 4 E a
Messine (*détroit* de) (Sicile, Italie) 4 E a
Messira (Sénégal) 13 A g
Messo (Cameroun) 23 D e
Messoulane, *oued* (Oran) 6 C c
Mestaoua, *djebel* (Constantine) 8 D c
Mestassa (Maroc) 10 G a
Mestigmeur (Maroc) 10 I b
Mestouta, *djebel* (Tripolitaine) 11 N f
Mesurado, *cap* (Libéria) 12 *bis* E i
Mé Taïo, *mont* (Nouv.-Cal.) 39 A, D d
Metameur (Tunisie) 9 D e
Metenoua, *pointe* (I. Ambrym) 39 B, D d
Metensa, *baie* (I. Vaté) 39 B, III
Metensa, *baie* (I. Vaté) 39 B, D e
Météore, *banc* (C. des Somalis) 27 D c
Méthouia (Tunisie) 9 C e
Metin, *coll.* (Côte de l'Or) 12 *bis* I J g
Métiounèche (Tunisie) 9 E c
Metkaouak (Constantine) 8 C c
Metlaoui (Tunisie) 9 B d
Metlaoui (Philippe Thomas) (Constantine) 8 F d
Metlili (Terr. Sud-Algérien) 7 D f
Metlili, *djebel* (Constantine) 8 C c
Metlili, *oued* (Terr. Sud-Alg.) 7 D E f g
Metline (Tunisie) 9 D a
Metten (E. D. L.) 34 B e
Metz (France) 3 G b
Meurad (Alger) 7 C b
Meurthe, *riv.* (France) 3 G b
Meurthe, *passe* (I. Loyalty) 39 A, E c
Meuse, *rivière* (France) 3 F b
Mé Vach (Annam) 31 B, D f
Meyadine (E. D. L.) 34 G c
Meydou, *mont* (Cameroun) 23 C e
Meydoum (Cameroun) 23 B f
Meyila (Cameroun) 23 B f
Mezarif, *djebel* (Oran) 6 B f
Mézègne (Tchad) 22 C e
Mezi, *djebel* (Maroc) 10 K d
Mézières (France) 3 F b
Mezioug (Constantine) 8 C b
Mezoua, *oued* (Oran) 6 C c
Mezouaria (Maroc) 10 F g
Mezraa (E. D. L.) 34 C f
M. Fhèk (Siam) 31 A, A f
M' Foua (Gabon) 21 B d
M. Fuong (Laos) 31 A, C e
M. Gam Khoean Kew (Laos) 31 B, A b
Mg. La (Laos) 31 A, C c
Mguibra (*plaine* de) (Maroc) 10 G d
M. Ha (Annam) 31 A, F c
M. Ha Hin (Laos) 31 A, C a
M. Hai (Laos) 31 A, C b
Mhaibes (Mauritanie) 13 D c
M. Han (Laos) 31 A, B d
M. Hang (Siam) 31 A, B e
M' Heilim (Soudan franç.) 16 B g
M. Het, *rivière* (Laos) 31 A, D c
M. Hin (Siam) 31 A, A d
M. Hin Boun (Laos) 31 A, E f
M. Hmal (Siam) 31 B, A c
M. Hngao (Siam) 31 A, A d
M. Hngão (Siam) 31 A, D e
M. Hnôhng Gai (Siam) 31 A D f
M. Hom (Laos) 31 A, D e
M. Hong Sa (Laos) 31 A, B d
Mhoud Dhela (Abyssinie) 27 B b
M. Houn (Laos) 31 A, C b
M. Houn X Huong (Laos) 30 A c
M. Hugin (Siam) 31 A, A d
M. Huong (Laos) 31 A, E e
Miadana (Madagascar) 24 C d
Miako, *riv.* (Madagascar) 24 B d
Miambani (I. Mayotte) 25 III B c
Miambani, *anse* (I. Mayotte) 25 III B c
Miandrarivo (Madagascar) 24 C e
Miandrivazo (Madagascar) 24 B e
Mianga, *île* (I. Moheli) 25 II B e
Miangoni, *île* (I. Moheli) 25 II B c
Miarinarivo (Itasy) (Madagas.) 24 C e
Miarinarivo (Moramanga) (Madag.) 24 D d
Mibémo (Gabon) 21 B e
Miboboka (Madagascar) 24 B g
Michelet (Alger) 7 E b
Michet, *riv.* (Martinique) 37 B a
Mi-côte, *cratère* (Réunion) 25 D c
Middelburg (A. A. A.) 4 F h
Middleton, *rivière* (Nigéria) 12 *bis* M j
Midelt (Maroc) 10 G d
Midi (*pic* du) (France) 3 C e
Midi (Changhaï) 28
Midiat (Turquie) 34 H a
Midiat Dagh 34 H a
Mido, *pointe* (Côte fr. Somalis) 27 D c
Midongy Nord (Madagascar) 24 C f
Midongy Sud (Madagascar) 24 C g
Midoun (Tunisie) 9 E e
Midouze, *rivière* (France) 3 C e
Mieta (*place* de la) (Oran) 6 C b
Mikaiky (Madagascar) 24 B g
Mikam-i-Iman-Ali (Syrie) 34 C c
Mikandje (B. du Cameroun) 23 A a
Mikongo (Gabon) 21 B e
Mila (Constantine) 8 D b
Milan (Italie) 3 H d
Milandou (Moyen-Congo) 21 F a
Mi La Ti (Yunnan) 30 B a
Miliane, *oued* (Tunisie) 9 D b
Milieu, *chenal* (Chine) 30 II G b
Milieu, *île* (golfe de Siam) 32 B e
Milieu ou I. Tegouan, *île* (I. Torrès) 39 B, B a
Milieu, *îlot* (I. St-Paul) 26 IV A a
Milieu (*bras* du), *riv.* (Réunion) 25 C b
Milipe, *pointe* (I. Malekoula) 39 B, C d
Millau (France) 3 E d
Millésimo (Constantine) 8 E b
Milliana (Alger) 7 C b
Millimou (Guinée franç.) 14 E e
Mil Milah, *mont* (Abyssinie) 27 C f
Milo, *rivière* (Guinée franç.) 14 F c
Milok, *djebel* (Ter. Sud-Alg.) 7 C e
Milon, *pointe* (Guadeloupe) 36 C e
Milonia, *cap* (Oran) 6 A b
Milthiade, *mont* (Guyane fr.) 38 B e
Miltou (Tchad) 22 C g
Mimi, *rivière* (Réunion) 25 D b
Mimongo (Gabon) 21 B e
Mimot (Cambodge) 32 E d
Mimouna, *djebel* (Alger) 7 E d
Mimouna, *djebel* (Terr. Sud-Alg.) 7 B e
Mimsina (Maroc) 10 F g
Mimvoul (Gabon) 21 C c
Mina, *mont* (Soudan fr.) 12 *bis* H g
Mina, *oued* (Oran) 6 E b
Mindéré (Niger) 17 H b
Mindjou, *djebel* (Constantine) 8 B b
Mindouli (Moyen-Congo) 21 D g
Minerva (A. Touamotou) 40 IV L h
Mineure (La), *usine* (Guadeloupe) 36 D c
Mineurs (*usine* des) (Guadeloupe) 36 C d
Mingam (Côte fr. Somalis) 27 C d
Mingan, *îles* (Golfe St-Laurent) 35 B a
Mingan ou Ronde, *île* (I. de Kerguelen) 26 II A c
Minghue ou Takere, *île* (Golfe de Siam) 33 B d
Minh (Annam) 31 B, E f
Minh Cam (Annam) 31 A, G f
Minh Lang (Tonkin) 30 D c
Minh Luong (Cochinchine) 33 C d
Minh Luong (Tonkin) 30 C b
Mini (Guinée franç.) 14 D c
Minian, *mont* (Guinée fr.) 12 *bis* F h
Minlouré (Côte d'Ivoire) 15 C f
Minkébé (Gabon) 21 C d
Minkeng (Cameroun) 23 B f
Min Kiang, *riv.* (Kouang-Si) 30 F b
Minorque, *île* (Iles Baléares) 4 D a
Min Tiou (Yunnan) 30 B a
Miougou (Tchad) 22 B e
Mi Pou (Annam) 31 B, D g
Miquelon (G^{de} Miquelon) 35 I B a
Miquelon (*anse* de) (Grande-Miquelon) 35 I B a
Miquelon, *cap* (Grande-Miquelon) 35 I C a
Miquelon (Grande-), *île* (O. Atl.) 35 I
Miquelon (Petite-), *île* (O. Atl.) 35 I
Mir (Niger) 18 F e
Mirabeau (Alger) 7 E b
Miraj (Inde) 28 F c
Miramichi, *rivière* (N^{au}-Brunswick) 35 B b
Mirande (France) 3 D e
Mirande, *riv.* (G^{de} Miquelon) 35 I C b
Mirande, *étang* (G^{de} Miquelon) 35 I C b
Mirdi (Tchad) 22 F g
Mirecourt (France) 3 G b
Mir el Djebel, *djebel* (Oran) 6 C e
Miria (Niger) 18 E f
Mirik, *cap* (Mauritanie) 13 A d
Miscou, *île* (Nouv.-Brunswick) 35 B b
Misère, *rivière* (Réunion) 25 C b
Miseria, *pic* (Soudan fr.) 12 *bis* E e
Miskin (E. D. L.) 34 C f
Missa, *oued* (Constantine) 8 C b
Missafo (Moyen-Congo) 21 F a
Missa Missonié (Moyen-Congo) 21 C f
Missanghine (Oran) 6 C e
Missinata (Soudan franç.) 16 K g
Missira (Sénégal) 13 D g
Missirah (Mali) (Guinée fr.) 14 C a
Missira (Tougoué) (Guinée fr.) 14 D b
Missoudjt (G^{de} Comore) 24 A a
Missoum-Missoum (Cameroun) 23 C f
Missour (Maroc) 10 H c
Mistassini, *lac* (Canada) 35 A a
Mitangoa (Madagascar) 24 C f
Mitereou (I. Tahiti) 40 VI
Mitiki, *sauts* (Guyane franç.) 38 C d
Mitre, *mont* (Guinée esp.) 21 A d
Mitre (*morne* à) (Guadeloupe) 36 B d
Mitsamioudi (Grande Comore) 24 A a
Mitsamiouli (G^{de} Comore) 25 II A a
Mitsinjo (Madagascar) 24 B c d
Mitso (*canal* de), *île* (Mozambique) 24 D b
Mitsotaka, *rivière* (Madagascar) 24 B f
Mitzik (Gabon) 21 B d
M. Iute (Laos) 31 A, E c
Mizar (Turquie) 34 F a
Mizel (Maroc) 10 G d
Mjara (Maroc) 10 F b
Mjebir (Mauritanie) 13 E b
M. Jieng Gam (Siam) 31 A, B f
M. Jieng Kang (Siam) 31 A, B d
M. Jiêng Muân (Siam) 31 A, A e
M. Jiêng Sên (Siam) 31 A, A d
Mkaber, *oued* (Oran) 7 B c
Mkaïdou, *djebel* (Oran) 6 B c
M. Khan (Laos) 31 A, E c
M. Kassy (Laos) 31 A, C d
M. Ken Thao (Laos) 31 A, B f
M. Kha (Laos) 31 A, D d
M. Khai (Laos) 31 A, D c
M. Kham Keut (Laos) 31 A, F e
M. Khan (Siam) 32 C a
M. Kho (Laos) 30 B d
M. Khao (Laos) 31 A, D d
M. Khemrath (Siam) 31 B, A b
M. Khoa (Tonkin) 30 A c
M. Khong (Kam Tong Giai, Laos) 31 B, B c
M. Khong (Vang Vieng, Laos) 31 A, C d
M. Khop (Laos) 31 A, A d
M. Khoua (Laos) 30 A c
M. Khoui (Laos) 31 A, C e
M. Kiem (Laos) 31 A, D c
M. Kom (Laos) 31 A, D d
M. Kong (Chine) 31 A, C a
M. Kouang (Laos) 31 A, D e
M. Kuk (Siam) 31 A, C f
M. Kut (Laos) 31 A, D c
Mlal (Maroc) 10 F f
M. Lam (Tonkin) 30 B c
M. Lane (Laos) 31 A, E d
M. Lap (Laos) 31 A, D c
M. Léa (Siam) 31 A, B d
M. Lêb (Siam) 31 A, A f
M. Léo (Tonkin) 30 B d
M. Leuk (Laos) 31 A, D e
M. Li (Siam) 31 A, A e
M. Liep (Laos) 31 A, B C e
M. Liet (Laos) 31 A, E c
Millet (Maroc) 10 C f
Mlili (Constantine) 8 C d
M. Lim (Siam) 31 A, B d
M. Ling (Chine) 31 A, B a
M. Lôi (Tonkin) 30 B c
M. Luang Nam Tha (Laos) 31 A, B
M. Luong (Tonkin) 30 B c
M. Mé Lao (Siam) 31 A, A d
M. Mo (Laos) 31 A, E d
M. Mo (Tonkin) 30 A b
M. Moc (Laos) 31 A, E e
M. Muk Da Han (Siam) 31 B, A b
M. Mu Nhe (Laos) 31 A, A c
M. Muoi (Laos) 31 A, D c
Mnaden (Tchad) 22 E e
M. Magorn Jai (Siam) 32 B a
M. Nam Pad (Siam) 31 A, A f
M. Nga (Laos) 31 A, C c
M. Ngan (Laos) 31 A, E d
M. Ngay Neua (Laos) 30 A c
M. Ngeun (M. Hai) (Laos) 31 A, C b
M. Ngeun (M. Hong Sa) (Laos) 31 A, B d
M. Ngoi (Laos) 31 A, D c
M. Nha (Tonkin) 30 B c
M. Nhiom (Laos) 31 A, E e
M. Nhommarath (Laos) 31 A, F f
Mnin (E. D. L.) 34 C e
M. Noun (Chine) 31 A, B b
Mo, *rivière* (Togo) 19 B e
Moa, *mont* (Libéria) 12 *bis* F i
Moabi (Gabon) 21 B f
Moa ou Makona, *riv.* (Libéria) 14 E e
Mobaye (Oubangui-Chari) 22 E j
Mobenzélé (Moyen-Congo) 21 E d
Mocabendilou (Moyen-Congo) 21 G a
Mo Cay (Cochinchine) 33 D d
Mochi (Terr. Tanganika) 4 G e
Moco, *mont* (Martinique) 37 B C b
Mocta (Annam) 31 B, E f
Moc Tuong (Tonkin) 30 C d
Modane (France) 3 G d
Modeaka (B. du Cameroun) 23 A a
Modeliarpett (Pondichéry) 28 II, V
Modiounga, *vallée* (Tchad) 22 D c
Modouya (Guinée franç.) 14 A c
Modrar (Tchad) 18 I b
Modzangui (Moyen-Congo) 21 D d
Modzbah (Oran) 6 D c
Morni, *rivière* (Nigéria) 12 *bis* L h
Moëntsa (Cameroun) 23 C f
Moerenhout ou Maria, *île* (I. Touamotou) 40 IV J h
Mogaad (E. D. L.) 34 C f
Mogador (Maroc) 10 B e
Mogador, *cap* (Rio de Oro) 4 B b
Mogara (Soudan angl.-ég.) 22 F f
Mogdichou (Somalie ital.) 4 H d
Moggar (Constantine) 8 D e
Moghena (Oubangui-Chari) 22 C h
Moghrane (Tunisie) 9 D b
Mogor, *djebel* (Tunisie) 9 D e
Mogouma (Moyen-Congo) 21 E d
Mograr Foukani (Oran) 6 C e
Mograr-Tahtani (Oran) 6 C e
Moguédé (Niger) 18 G b
Mohamé (Côte d'Ivoire) 15 F h
Mohamed Djoufine (E. D. L.) 34 B c
Mohanunedia (La) (Tunisie) 9 D b
Moheli, *île* (Arch. des Comores) 24 B b
Moi Ca Mang (Annam) 31 B, E d
Moidubis Kébir (Côte franç. Somalis) 27 D c
Moidubis Seghir (Côte fr. Somalis) 27 D c
Moindou (Nouv.-Calédonie) 39 A, D d
Moines, *pointe* et *roc.* (P. Sud) 26 I D b
Moinsi, *coll.* (Côte de l'Or) 12 *bis* J i
Moi Nuoc Chi (Annam) 31 B, E d
Moi Nuoc Dan (Annam) 31 B, E d
Moi Nuoc Do (Annam) 31 B, E d
Moi Sa (Annam) 31 A, F c
Moïse (Guyane française) 38 B d
Moisie (Canada) 35 B a
Moissac (France) 3 D d
Moissala (Oubangui-Chari) 22 C h
Moïto (Tchad) 22 C f
Moka (Arabie) 28 C c
Moka (Réunion) 25 C a
Moka, *île* (I. Moheli) 25 II B c
Mokassa (Oubangui-Chari) 22 E j
Mokéa (Guinée franç.) 14 B c
Mokingué (Moyen-Congo) 21 E d
Moknine (Tunisie) 9 D e
Mokola (B. du Cameroun) 23 A a
Mokolo (Cameroun) 23 C b
Mokou (Guinée espagnole) 23 B f
Mokourro (Somalie brit.) 27 D d
Mokpo (Corée) 28 K a
Mokta Delti (Oran) 6 C d

Mokta Douiz (Oran) 6 C b
Mokta ech Chia (Ter. Sud.-Alg.) 7 C d
Mokta el Oust (Ter. Sud-Alg.) 7 D d
Mok Wai (Kouang-Tchéou-Wan) 30 II G a
Molane (Nouv. Brunswick) 35 B b
Molasso (Soudan français) 16 G k
Molédinga (Tchad) 22 D d
Molière (Alger) 7 B c
Moliha, *pointe* (I. Mayotte) 25 III A b
Molito (Congo Belge) 4 F e
Molla Achmed (Turquie) 34 C a
Molloy, *pointe* (I. de Kerguelen) 26 II D b
Molobala (Soudan français) 16 H j
Molopo, *rivière* (A. A. A.) 4 F g
Moloundou (Cameroun) 23 D f
Molsheim (France) 3 G b
M. Om (Laos) 31 A, D e
Moma (Congo belge) 4 F e
Mombasa (Colonie Kenia) 4 H e
Mombellé (Moyen-Congo) 21 E c
Mombeyà (Guinée française) 14 C b
Mompoutou (Moyen-Congo) 21 E c
Mon, *mont* (Côte d'Ivoire) 12 *bis* G i
Mona, *île* (Mer des Antilles) 35 B e
Monaco (France) 3 G e
Mo Na Luong (Tonkin) 30 E c
Monastir (Tunisie) 9 C c
Monastir (*golfe* de) (Tunisie) 9 D c
Mon Caprice, *mont* (Réunion) 25 C c
Moncay (Tonkin) 30 G c
Monco (Nouv.-Caléd.) 39 A, D d
Mondah, *baie* (Gabon) 21 A d
Mondine (Maroc) 10 H g
Mondo (Mao) (Tchad) 22 B f
Mondo (Massenia) (Tchad) 22 B g
Mondoro (Soudan français) 16 L h
Mondovi (Constantine) 8 E b
Mo Né (Tonkin) 30 D d
Monga (Congo Belge) 22 F j
Mong Ca, *mont* (Tonkin) 30 C b
Mong Duong (Tonkin) 30 F c
Mong Kolborey (Cambodge) 32 B b
Mông Lanh (Annam) 31 B, D c
Mongo (Tchad) 22 D f
Mongo, *riv.* (Sierra-Leone) 12 *bis* E b
Mongomboulli (Haute-Volta) 17 D b
Mongonu (Nigéria) 18 G f
Mongo Nyanga (Gabon) 21 B f
Mongororo (Tchad) 22 F f
Mongoumba (Moyen-Congo) 21 F c
Mong Tseu (Yunnan) 30 B a
Moniel (Terr. Sud-Alg.) 11 I f
Monimpebougou (Soudan fr.) 16 H h
Monisso (Soudan franç.) 16 I i
Monmos (Colombie) 35 A f
Mono, *rivière* (Togo) 19 C e f
Monod (Maroc) 10 E b
Monon (Dahomey) 19 D d
Monpé, *saut* (Guyane franç.) 38 A c
Monrepos (Réunion) 25 A a
Monroux, *phare* (Guadeloupe) 36 C c
Monrovia (Libéria) 4 B d
Monrovia, *baie* (Libéria) 12 *bis* E i
Mons (Belgique) 3 E a
Monsieur, *rivière* (Martinique) 37 B c
Montabo, *anse* (I. de Cayenne) 38 D a
Montabo, *mont* (I. de Cayenne) 38 D a
Montagnae (Oran) 6 B b
Montagne (*pointe* de la) (Grande-Miquelon) 35 I C b
Montague ou Ngouna, *île* (I. Vaté) 39 B, III
Montaine (Constantine) 8 C b
Montargis (France) 3 E c
Montauban (France) 3 D d e
Montbard (France) 3 F c
Montbéliard (France) 3 G c
Montbrison (France) 3 F d
Montcalm (Constantine) 8 E b
Montcalm, *mont* (France) 3 D e
Montceau-les-Mines (France) 3 F c
Mont-de-Marsan (France) 3 C e
Montdidier (France) 3 E b
Mont d'Or (Nouv.-Caléd.) 39 A, E e
Monte, *cap* (Libéria) 12 *bis* E i
Montebello (Guadeloupe) 36 C e
Montebello (Alger) 7 C b
Montélimar (France) 3 F d
Montenotte (Alger) 7 B b
Montesquieu (Constantine) 8 E b
Montevideo (Uruguay) 26 F
Montfort (France) 3 C b
Montgolfier (Oran) 6 E b
Montlugon (France) 3 E c
Montmédy (France) 3 F b
Montmorillon (France) 3 D c
Montovositra (Madagascar) 24 B h
Montpellier (France) 3 E e
Montpensier (Alger) 7 C b
Montravel, *mont* (Nouv.-Cal.) 39 A, II
Montréal (Canada) 35 A b
Montreuil (France) 3 D a
Mont-Saint-Michel (France) 3 C b
Montserrat (Petites Antilles) 35 B e
Montsinery (Guyane franç.) 38 C c
Montsinery (*riv.* de) (I. de Cayenne) 38 D b
Mont Valérien (Guyane fr.) 38 C b
Montvert (Réunion) 25 C c
Moorea ou Eimeo, *île* (A. de la Société) 40 VI
Moose Head, *lac* (Etats-Unis) 35 B b
Mopelia, *île* (A. de la Société) 40 IV A e
Mopono (Congo Belge) 4 F d
Mopti (Soudan français) 16 I h
Mor (Cambodge) 32 B c
Mora (Guyane anglaise) 35 C f
Mora (Cameroun) 23 D b
Moraba, *djebel* (Tunisie) 9 C b
Morafeno (Madagascar) 24 C d
Morafenobe (Madagascar) 24 B d
Moramanga, *province* (Madagascar) 24 D e d
Moramanga (Madagascar) 24 D e
Mkaber, *oued* (Oran) 7 B c
Morane, *île* (A. Touamotou) 40 IV J h
Morarano (Madagascar) 24 D d
Mordalé (Abyssinie) 27 C e
Mordou (Tchad) 22 E e
Morecania (Guinée française) 14 B d
Moréch (Cambodge) 32 B d
Morédéa (Tchad) 18 H a
Morées, *pointe* (Martinique) 37 C b
Moreo (Nouv.-Calédonie) 39 A, D d
Morfil, *île* (Oc. Atlantique) 13 B e
Morga, *mont* (Tchad) 22 E e
Morhad, *djebel* (Oran) 6 C e
Mori (Nigéria) 19 E d
Moria (Guinée française) 14 E d
Moria (Haute-Volta) 17 D c
Moribila (Soudan français) 16 H j
Moricha, *région* (Tchad) 22 D E e
Moridougou (Guinée franç.) 14 G e
Morissou (Sénégal) 13 C g
Morlaix (France) 3 B b
Morne, *pointe* (I. de Kerguelen) 26 II D b
Morne Cartouche, *sommet* (Martinique) 37 A d
Morne du Pavillon (I. Futuny) 39 B, I
Morne Folie (Martinique) 37 A b
Morne Isolé (Guyane fr.) 38 B b
Morne la Régale, *sommet* (Martinique) 37 C c
Morne Noir, *mont* (Côte fr. Somalis) 27 C c
Morne Patate à Durand (Réunion) 25 B a
Morne Pitault, *sommet* (Martinique) 37 C c
Morne Sibérie (Martinique) 37 A b
Morne Zée (Arabie) 27 D a
Moro, *mont* (Soudan fr.) 12 *bis* I e
Morol, *saut* (Guyane fr.) 38 B c
Morolaba (Haute-Volta) 17 A d
Moromany, *pointe* (Madag.) 24 C e
Morombé (Madagascar) 24 A f
Morondava (Madagascar) 24 B f
Morondava, *riv.* (Madagascar) 24 B f
Morondé (Guinée française) 14 C c
Morondo (Côte d'Ivoire) 15 C e
Morondova, *prov.* (Madag.) 24 B f e g
Moroni (Grande Comore) 25 II A b
Morori (Grande Comore) 24 A a
Morouba (Les) (Oubangui-Ch.) 22 E i
Morra, *djebel* (Tunisie) 9 B d
Morris (Constantine) 8 E b
Morro, *rivière* (Libéria) 14 E f
Morsott (Constantine) 8 F c
Mortagne (France) 3 D b
Mortain (France) 3 C b
Mortandipaléom (Pondichéry) 28 II
Morts (*cap* aux) (Petite Miquelon) 35 I D d
Mo Rôe (Tonkin) 30 D a
Moruya (Australie) 26 p
Morzouba (Mauritanie) 13 A c
Moselle, *rivière* (France) 3 G b
Moselle (La), *baie* (Nouv.-Calédonie) 39 A, II
Moshi (Nigéria) 19 E d
Mosina, *baie* (I. Vanoua Lava) 39 B, C a
Moso ou Déception, *île* (I. Vaté) 39 B, D e
Moso ou Verao, *île* (I. Déception) 39 B, III
Mô Son (Tonkin) 30 D d
Mossaka (Congo Belge) 4 E e
Mossaka (Moyen-Congo) 21 E e
Mossamédès (Angola) 4 E f
Mossel, *baie* (Afrique australe) 26 C
Mossendjo (Moyen-Congo) 21 C f
Mossi, *région* (Haute-Volta) 17 E c
Mossoul (Turquie d'Asie) 28 C a
Mostaganem (Oran) 6 D b
Mota ou du Pain de Sucre, *île* (I. Banks) 39 B, C A
Mô Tairou (Guinée franç.) 14 A b
Motane, *île* (I. Marquises) 40 IV I a
Motané, *île* (I. Hiva-Oa) 40 II
Motévé, *cap* (I. Taouhata) 40 II
Motloug, *djebel* (Constantine) 8 E c
Motodiéné (Gabon) 21 C e
Motopou (I. Taouhata) 40 II
Motopu (I. Taouhata) 40 II
Motou Ahouna (I. Sous-le-Vent) 40 V
Motou Aou (I. Tahiti) 40 VI
Motou Aouera (I. Sous-le-Vent) 40 V
Motou Arnara (I. Houanine) 40 V
Motou-Iti, *île* (Arch. de la Sté) 40 IV C e
Motou, Iti, *île* (Iles Marquises) 40 IV H a
Motou-Iti, *île* (I. Sous-le-Vent) 40 V
Motou Motihia (I. Touboual) 40 VII
Motou Moutè (I. Sous-le-Vent) 40 V
Motou-Nono (I. Tahiti) 40 VI
Motou Omé (I. Sous-le-Vent) 40 V
Motou Outa (I. Tahiti) 40 VI
Motou Piti Aou (I. Sous-le-Vent) 40 V
Motoura, *rivière* (Brésil) 38 C e
Motou Tabou, *pointe* (I. Raiatea) 40 V
Motou Tahici (I. Tahiti) 40 VI
Motou Te Apaa (I. Sous-le-Vent) 40 V
Motou-Telko, *île* (I. Gambier) 40 XI
Motou Telli Ahe (I. Sous-le-Vent) 40 V
Motou Tofari (I. Sous-le-Vent) 40 V
Motou Touanae (I. Sous-le-Vent) 40 V
Motoutounga, *île* (A. Touamotou) 40 IV F e
Mou (Nouv.-Calédonie) 39 A, D d
Mou, *mont* (Nouv-Caléd.) 39 A, D
Moua (Haute-Volta) 17 C e
Mouali (Moyen-Congo) 21 D d
Mouanhasso (Côte d'Ivoire) 15 C d
Mouansa (Terr. Tanganika) 4 G e
Moubolo, *mont* (Niger) 18 F c
Moucha, *îles* (G. de Tadjoura) 27 D c
Mou Chang (Yunnan) 30 C b
Mouchie (Congo Belge) 21 E f
Mouchoir Gris, *bras* (Réunion) 25 B c
Moudala (Oubangui-Chari) 22 D h
Moudjbara (Terr. Sud-Alg.) 7 D d
Moudjéria (Mauritanie) 13 C e
Moudoum (Cameroun) 23 C f
Mouco (Nouv.-Caléd.) 39 A, D d
Mouflets, *bras* (Réunion) 25 C a
Mougdjir (Soudan anglo-égypt.) 22 F g
Mougini, *pointe* (I. Mayotte) 25 III A b
Mouia (Côte franç. Somalis) 27 B c
Moula Rebaïa (Constantine) 8 D e
Moulat el Kelba (Constantine) 8 D e
Moulet Reba (Constantine) 8 D e
Mouih Amara (Constantine) 8 E e
Mouih Chouiha (Constantine) 8 E e
Mouih Sifer (Maroc) 10 H e
Mouijeria (Mauritanie) 13 A e
Mouila (Gabon) 21 B e
Mouilah (E. D. L.) 34 F d
Mouillage d'Amère ou de Cook (Nouvelle-Calédonie) 39 A, F e
Mouillage de Losa-Lava (I. Gaoua) 39 B, C b
Mouillage de Ndié (N.-Caléd.) 39 A, II
Mouillage de Taresag (I. Gaoua) 39 B, C b
Moulonzi (Moyen-Congo) 21 C D f g
Mouit (Mauritanie) 13 C e
Mouka (Ouhangui-Chari) 22 E i
Moukagni (Moyen-Congo) 21 C e f
Moukouchou (B. du Cameroun) 23 A a
Moul, *djebel* (Soudan anglo-ég.) 22 F e
Moul Adame (*plat*e) (T. S. A.) 8 B e
Mouladan (Constantine) 8 C b
Moulalpett (Pondichéry) 28 II
Mou Lang (Yunnan) 30 D a
Moulapoumok (Laos) 31 B, B d
Moularama (Tchad) 22 B g
Moulassa (Moyen-Congo) 21 C f
Moulay A. Djenane (Maroc) 10 G b
Moulay Idriss (Maroc) 10 F b
Moule (Le) (Guadeloupe) 36 D c
Moule, *rivière* (Guadeloupe) 36 D c
Moul el Bacha (Oudjda-Maroc) 10 I b
Moulhelé (Côte fr. Somalis) 27 D a
Mouli, *île* (I. Loyalty) 39 A, E c
Mouliampell (Pondichéry) 28 II
Moulin-à-Vent (Martinique) 37 C c
Moulins (France) 3 E c
Mouliiar, *rivière* (Karikal) 28 III
Moulouya, *oued* (Maroc) 10 F H I d e a
Moumpoussou (Guyane holl.) 38 A c
Mouncour, *mont* (Côte fr. Somalis) 27 B b
M. Ou Neua (Laos) 31 A, C a
Moungar (*plateau* de) (Oran) 6 A f
Moungata (Guinée française) 14 D c
Moung Moun (Tonkin) 30 B c
Moungo (Guyane hollandaise) 38 A b
Moungo, *rivière* (B. du Cameroun) 23 A a
Moung Sieng (Pha Chine) 31 A, C b
Mounjamari, *île* (I. Mayotte) 25 III B b
Mountan (Soudan franç.) 16 D h
Mourai, *mont* (Haute-Volta) 12 *bis* K e
Mouraïa-les-Mines (Alger) 7 C b
Mourani, *baie* (I. Mayotte) 25 III A c
Mourani Abija, *pointe* (I. Mayotte) 25 III A c
Mourdiah (Soudan franç.) 16 F h
Mourdri (M. de), *rivière* (In. Niger) 12 *bis*
Mourguilpell (Pondichéry) 28 II
Mouri (Cameroun) 23 D e
Mourini (Brésil) 38 C d
Mourkou (Tchad) 22 C d
Mouroiciouitou, *saut* (Guyane franç.) 38 C e
Mouron Cioulou, *saut* (Brésil) 38 C e
Mouroucioutou, *saut* (Brésil) 38 C e
Mouroumourou (Brésil) 38 C f
Mourouroa ou Osnabrugh, *île* (A. Touamotou) 40 IV I g
Mourra, *dj.* (Soudan anglo-ég.) 22 F e
Mourrah (Tchad) 22 E f
Mourrary (Soudan franç.) 16 I h
Mourzouk (Tripolitaine) 11 N e
Mousgou (Tchad) 22 C g
Mousgou, *désert* (Niger) 12 *bis* N e
Mousgoum (Tchad) 22 B g
Mouskorbès, *mont* (Tchad) 22 D b
Moussa, *oued* (Maroc) 10 B f
Moussa, *djebel* (Abyssinie) 27 B b
Moussadougou, *rég.* (Guinée fr.) 14 F d
Mousseifré (E. D. L.) 34 C f
Mussoro (Tchad) 22 C f
Moussoule (B. du Cameroun) 23 A a
Moustique (La), *rivière* (Guadeloupe) 36 B c
Moustique, *pointe* (Guyane fr.) 38 D c
M. Ou Tai (Laos) 39 A, C a
Moutamba (Moyen-Congo) 21 C f
Moutaquouère, *rivière* (Brésil) 38 C f
Moutia (Haute-Volta) 17 D c
Mourticoupom (Pondichéry) 28 II
Moutiers (France) 3 G d
Mouton (Le) (Guadeloupe) 36 G c
Moutouchy, *saut* (Guyane fr.) 38 C e
Moutoug, *mont* (Libéria) 12 *bis* F i
Moutsamoudou (I. Anjouan) 25 II C c
Moutte (Martinique) 37 B c
Mouy Dir, *rég.* (Terr. Sud-Alg.) 11 H f
Mouzaiaville (Alger) 7 C b
Mouziaza (I. Mayotte) 25 III A c
Mo Xuan (Tonkin) 30 C c
Moya (I. Anjouan) 25 II C c
Moyen Atlas, *monts* (Maroc) 10 F G c d
Moyongo (Congo Belge) 22 F j
Mozambique (A. O. P.) 4 H f
Mozambique, *canal* (Oc. Ind.) 26 d e
M. Pa (Pak Lay) (Laos) 31 A, B e
M. Pa (Xieng Kouang) (Laos) 31 A, D d
M' Paka (Moyen-Congo) 21 A b
Mpal (Sénégal) 13 B f
M' Pama, *riv.* (Moyen-Congo) 21 D e
M. Pang (Laos) 31 A, D d
Mpanta (A. A. A.) 4 F f
M. Pek (Laos) 31 A, D d
M' Péla (Cabinda) 21 B b
M. Pen (Cambodge) 32 B b
M. Peu (Laos) 31 A, D c
M. Peun (Laos) 31 A, E c
M' Phine (Laos) 31 B, B b
M. Phong Thong (Laos) 31 B, A c
M' Pila (Moyen-Congo) 21 H a
M. Pôhn (Siam) 31 A, B d
M' Poko, *riv.* (Oubangui-Charl) 22 D j
M. Pôn (Tonkin) 30 B c
M. Pong (B. Nang Tokng) (Siam) 31 A, B e
M. Pong (Gieng Gam) (Siam) 31 A, A d
M. Pot (Laos) 31 A, D d
M. Pona (Laos) 31 A, E e
Mpoukoum (Cameroun) 23 C f
Mpouya (Congo Belge) 21 E f
M. Pua (Siam) 31 A, B d
Mrara (Constantine) 8 C e
Mrata, *djebel* (Tunisie) 9 B d
M. Ratana Wapi (Siam) 31 A, D e
Mrhaïer (Constantine) 8 C e
Mrhila, *djebel* (Tunisie) 9 C c
Mrhita, *oued* (Alger) 7 C c
Mria, *région* (Soudan franç.) 16 K I,
Mrira (Tunisie) 9 D b
Mrires (Terr. Sud-Algérien) 6 B e
Mririma (Maroc) 10 D g
Mrirt (Maroc) 10 F c
M. Rock (Annam) 31 B, D e
M. Sa (M. Hang) (Siam) 31 A, B e
M. Sa (M. Jieng Muân) (Siam) 31 A, A c
M. Sai (Laos) 31 A C c
Msaken (Tunisie) 9 D c
M. Sa Keûn (Siam) 31 A, A d
M. Sa Kok (Laos) 31 A, D c
M. Samia (Laos) 31 B, B c
M. Sana Kham (Laos) 31 A, B f
M. Sang (Sam Neua) (Laos) 31 A, E c
M. Sang (Xieng Kouang) (Laos) 31 A, E d
M. Sapéré (I. Mayotte) 25 III B b
M. Sa Tone (Laos) 31 A, D c
M. Sa Yan (Siam) 31 A, A e
Mseitir (Mauritanie) 13 C c
Msid, *djebel* (Constantine) 8 F b
Msid Aïcha, *djeb.* (Constantine) 8 D b
Msila (Constantine) 8 B c
M. Sim (Sam Neua) (Laos) 31 A, E c
M. Sim (Xieng Khouang) (Laos) 31 A, D d
M. Sisa Kes (Siam) 31 A, B e
M. S. Mam (Tonkin) 30 B c
M. Sôhng (Siam) 31 A, A e
M. Soi (Laos) 31 A, E c
M. Son (Laos) 30 B d
M. Song Khone (Laos) 31 B, A b
M. Soui (Laos) 31 A, D d
Msoun (Maroc) 10 H b
M. Sum (Sam Neua) (Laos) 31 A, E c
M. Sum (Vang Vieng) (Laos) 31 A, C e
M. Ten (Tonkin) 30 B c
M. Than (Laos) 31 A, D d
M. Tia Bok (Laos) 31 A, D e
M. Tih (Siam) 31 A, A e
M. Tingui, *pic* (I. Anjouan) 25 II, C c
M. Tiouen (Laos) 31 A, E e
M. Tong (Laos) 31 B, C d
M' Toulé (E. D. L.) 34 B e
M. Tröhn (Siam) 31 A, A f
Mtsaouni (Gr. Comore) 25 II A a
Mty Guendouz (Terr. Sud-Alg.) 11 G d
Mua (I. Alofi) 39 B, I
Mua (I. Wallis) 39 B, II
Muang Noi (Laos) 31 B, B d
Muchaco, *île* (I. Môheli) 25 II B c
M. Udhum Poh (Siam) 31 B, A d
Mudlapalem (Yanaon) 28 VI
Mueo, *passe* (Nouv.-Caléd.) 39 A, C d
Mugu, *rivière* (Espagne) 3 E e
Mu Gia, *col* (Laos-Annam) 31 A, G f
Muhango (Angola) 4 E f
Mui Ba (Cochinchine) 33 E c
Muk Rea (Cambodge) 32 B c
Mulhouse (France) 3 G c
Munakhir, *djebel* (E. D. L.) 34 F c
Munier (Constantine) 8 F b
Munshaa, *djebel* (E. D. L.) 34 E c
Muon Chai (Cochinchine) 33 D d
Muong (Cambodge) 32 B c
Muong Bang (Chine) 31 A, C b
Muong Bo (Tonkin) 30 B, C b
Muong Bu (Tonkin) 30 C c
Muong Cha (Tonkin) 30 D b
Muong Chen (Tonkin) 30 C c
Muong Fan (Birmanie) 31 A, A b
Muong Het (Laos) 31 A, E c
Muong Hum (Tonkin) 30 B b
Muong Hung (Tonkin) 30 B d
Muong Khuong (Tonkin) 30 C b
Muong Koan (Laos) 31 A, E d
Muong La (Chine) 31 A, A b
Muong Lang (Tonkin) 30 C c
Muong Lam (Annam) 31 A, E d
Muong Lé (Yunnan) 30 b
Muong Len (Birmanie) 31 A, A c
Muong Mouen (Tonkin) 30 B c
Muong Nhié, *mont* (Tonkin) 30 A b
Muong Pan (Chine) 31 A, A b
Muong Phêng (Tonkin) 30 B c
Muong Phong (Laos) 31 B, A b
Muong San (Annam) 31 A, E d
Muong Sing (Laos) 31 A, B b
Muong Sung (Laos) 31 A, C c
Muong Tam (Tonkin) 30 B b
Muong Tan (Birmanie) 31 A, B b
Muong Tê (Tonkin) 30 A b
Muong Teng 30 B c
Muong Tong (Tonkin) 30 A b
Muong Val (Tonkin) 30 C c
Mupele (Congo belge) 4 F d
Muraçao, *île* (Brésil) 35 C f
Muramenbé, *mont* (I. Mayotte) 25 III A b
Murat (France) 3 E d
Muret (France) 3 D e
Murillo (Espagne) 3 C e
Murray, *île* (I. de Kerguelen) 26 II D c
Murray, *rivière* (Australie) 26 o
Musoal (Soudan anglo-égypt.) 22 G e
Musset, *île* (I. Kerguelen) 26 II C b
Mutarrig, *djebel* (Soudan anglo-égypt.) 22 G e
M. Utradith (Siam) 31 A, A f
Mutsamudu (Madagascar) 24 B b
M' Va (Laos) 30 A c
M' Vahdi (Gabon) 21 C d
M. Vang (Laos) 31 A, F e
M' Vine (Gabon) 21 C d
Mvongo (Cameroun) 23 B f
M' Vouti (Moyen-Congo) 21 B a
M. Wanorn Niwas (Siam) 31 A, E f
M. Wapi (Laos) 31 B, B c
M. Warin (Siam) 31 B, A e
M. Xieng Lom (Laos) 31 A, B d
M. Xieng Hon (Laos) 31 A, B d
Mya, *oued* (Terr. Sud-Alg.) 11 I c
M. Yao (Siam) 31 A, A d
My Dai (Tonkin) 30 E d
My Dan Ton (Annam) 31 B, E f
My Hanh Tay (Cochinchine) 33 D c
My Hoa (Annam) 31 B, E g
My Hôi (Cochinchine) 33 D d
My Lac (Cochinchine) 33 D c
My Lâm (Tonkin) 30 D d
My Long (Cochinchine) 33 C c
Mymensingh (Chandernagor) 28 IV
M. Yo (Laos) 31 A, C b
M. You (Laos) 31 A, D d
M. Youn (Laos) 31 A, B b
My Phuoc (Cochinchine) 33 C d
My Son (Annam) 31 A, G e
Mysore (Inde) 28 I
Mysore, *région* (Inde) 28 I
My Thân (Annam) 30 D d
My Thanh (Annam) 31 B, E e
My Tho (Tonkin) 30 E d
Mytho (Cochinchine) 33 D c
My Thuân (Cochinchine) 33 C c
My Trung (Annam) 31 B, C a
My Xuân (Cochinchine) 33 E c
Mzab, *oued* (Terr. Sud-Alg.) 7 D f
M. Zambourou, *passe* (I. Mayotte) 25 II E d
Mzar, *djebel* (Tunisie) 9 D e
M. Zebel (E. D. L.) 34 D d
Mzérib (E. D. L.) 34 C f
Mzila (Constantine) 8 B b

N

Naam, *djebel* (Maroc) 10 I b
Na An (Tonkin) 30 D b
Nabakai (Soudan anglo-égypt.) 22 F e
Nabango (Haute-Volta) 17 G d
Nabasso (Soudan français) 16 H i
Nabeul (Tunisie) 9 D b
Nabontourouki (I. Aoba) 39 B, C c
Nabori (Haute-Volta) 17 C d
Nabou (Guinée française) 14 F a
Nabou (Haute-Volta) 17 D d
N. Abou Ali, *rivière* (E. D. L.) 34 B d
Naboune (Côte de l'Or) 17 G f
Nabgha (E. D. L.) 34 D b
Nablous (Palestine) 34 B f
Naboulougou (Togo britann.) 19 A c
Naboune (Togo britannique) 19 B d
Na Cap (Tonkin) 30 D b
Na Cha (Kouang-Si) 30 E a
Na Cham (Tonkin) 30 E b
Na Chi (Kouang-Si) 30 F c
Na Chot (Tonkin) 30 E b
Nachtigal (*ch.* de) (Cameroun) 23 B e
Nacibo, *saut* (Guyane franç.) 38 C c
Na Cou (Tonkin) 30 D c
Nacta (Erythrée) 27 C a
Nadelé (Oubangui-Chari) 22 D h
Nadiagoune (Haute-Volta) 17 G d
Nadjboro (Moyen-Congo) 21 D b
Na Don (Tonkin) 30 D b
Nador (Maroc) 10 I a
Nador (Debdou), *djeb.* (Maroc) 10 I e
Nador (Petitjean), *dj.* (Maroc) 10 F b
Nador (Riff), *djebel* (Maroc) 10 H b
Na Du (Laos) 31 A, C d
Nafada (Nigéria) 23 B b
Nafadié (Soudan français) 16 E j
Nafadin Kourou, *mont* (Soudan fr.) 12 *bis* F f
Nafair (E. D. L.) 34 G d
Nafana (Côte d'Ivoire) 15 E d
Nafon (Côte d'Ivoire) 15 C d
Nagapatam (Inde) 28 F c
Nagasaki (Japon) 28 K a
Na Gia (Tonkin) 30 D b
Na Giuoc (Tonkin) 30 F c
Nago (Dahomey) 19 C e
Nagore (Karikal) 28 III
Nagpour (Inde) 28 I
Nagréongo (Haute-Volta) 17 E c
Na Ham (Annam) 31 A, F c
Na Hang (Tonkin) 30 D b
Nahar, *oued* (Alger) 7 B c
Naho Dhela (Abyssinie) 27 B b
Nahoe (I. Hiva-Oa) 40 II
Nahr Beyrouth, *riv.* (E. D. L.) 34 II
Nahr el Hassi, *riv.* (E. D. L.) 34 C d
Nahr Ghiran, *riv.* (E. D. L.) 34 H b
Nahr Khabour, *riv.* (E. D. L.) 34 G c
N. Ibrahim, *riv.* (E. D. L.) 34 B d
N. ez Zerka, *riv.* (Palestine) 34 B f
Nahrtenga (Haute-Volta) 17 E c
Nai Loilou (Abyssinie) 27 A b
Naïma (Maroc) 10 I b
Naïme (Transjordanie) 34 C f
Nairobi (Colonie Kenia) 4 G e
Najjar (E. D. L.) 34 D e
Nakaba (Haute-Volta) 17 F c
Nakada, *mont* (Nouv.-Cal.) 39 A, E d
Na Kan (Kouang-Tong) 30 G c
Nakandi (Nouv.-Calédonie) 39 A, E d
Na Kao (Tonkin) 30 D b
Nakari (Haute-Volta) 17 C d
Nakazza, *région* (Tchad) 22 E d e
Nakéty (Nouv.-Calédonie) 39 A, E d
Nakéty, *baie* (Nouv.-Caléd.) 39 A, E d
Na Khan (Laos) 31 A, E e
Nakitendi (Togo) 19 B e
Nako (Haute-Volta) 17 C e
Nakou (Haute-Volta) 17 F b
Nakoura (E. D. L.) 34 B e
Nakpali (Togo britannique) 19 B e
Nakpandour (Togo britannique) 19 A c
Nakrelat bel Brahmi (Oran) 6 B f
Nakta (Tunisie) 9 D c
Na Lam (Cambodge) 32 E a
Na Lan (Tonkin) 30 E b
Na Leng (Annam) 31 A, F c
Nal i (Togo) 19 B c
Nallapaltu (Pondichéry) 28 II
Na Lông (Kouang-Si) 30 E a
Naloul (Tripolitaine) 11 L e
Na Luong (Laos) 31 A, D b
Na Ma (Tonkin) 30 F c
Namakia, *mont* (Madagascar) 24 C d
Namara (E. D. L.) 34 D f
Namaro (Niger) 17 H b
Nam Bac, *rivière* (Laos) 30 A d
Nam Bang, *rivière* (Siam) 31 B, A b
Nambiri (Togo britannique) 19 B d
Nambiri (Côte de l'Or) 17 G f
Namburugu (Côte de l'Or) 17 F e
Nam Cao (Tonkin) 30 D b
Nam Chang (Laos) 31 B, C d
Nam Chây (Tonkin) 30 C b
Namchis (Cameroun) 23 C e
Nam Co, *rivière* (Tonkin) 30 B b
Nam-Dinh (Tonkin) 30 D d
Nam Dohn Noi, *riv.* (Siam) 31 B, A c d
Nam Dong (Tonkin) 30 E d
Namela (Madagascar) 24 B e
Namer (E. D. L.) 34 C f
Naméssiguia (Haute-Volta) 17 E b
Nam Hup, *rivière* (Laos) 30 A d
Nam Ké, *mont* (Tonkin) 30 A b
Nam La (Yunnan) 30 A b
Nam La, *rivière* (Laos) 31 A, B b
Nam Lai (Laos) 31 B, C d
Nam Lai, *rivière* (Tonkin) 30 B c
Nam Lik, *rivière* (Laos) 31 A, C e
Nam Long, *riv.* (Tonkin) 30 A b c
Nam Ma, *rivière* (Tonkin) 30 B c
Nam Meuk, *rivière* (Tonkin) 30 B c
Nam Ngay, *rivière* (Laos) 30 A c
Namorona (Madagascar) 24 D f
Na Moun, *rivière* (Yunnan) 30 B b
Namoussa, *oued* (Tunisie) 9 A b
Nam Nhie, *rivière* (Tonkin) 30 A b
Nam Nhin, *riv.* (Chine) 31 A, B a b
Nam Ou, *rivière* (Laos) 30 A b
Namoungou (Haute-Volta) 17 H c
Namous, *oued* (Terr. Sud-Alg.) 11 F c
Nam Pa, *rivière* (Laos) 30 A c
Nampala (Soudan franç.) 16 H g

Nam Pas, *rivière* (Tonkin) 30 C c
Nam Quan (Lai Chau) (Tonkin) 30 B b
Nam Quan (Thât Khê) (Tonkin) 30 E b
Nam Quet (Tonkin) 30 D b
Nam Sap, *rivière* (Tonkin) 30 C d
Nam Seng, *riv.* (Laos) 29 *bis* B a
Nam Si, *rivière* (Siam) 31 B, A c
Nam Tchong (Tonkin) 30 C b
Nam Te, *rivière* (Laos) 30 A c
Nam Tha, *rivière* (Laos) 31 A, B c
Nam Tom (Cambodge) 32 A c
Nam Tou (Tonkin) 30 C b
Namur (Belgique) 3 F a
Nam Vat (Tonkin) 30 C c
Nam Xiem, *rivière* (Annam) 30 C d
Nana, *rivière* (Moyen-Congo) 21 D b
Nancy (France) 3 G b
Nandihizana (Madagascar) 24 D c
Nanergué, *région* (Hte-Volta) 17 A d
Nanga, *riv.* (Haute-Volta) 12 bis K g
Nanga-Eboko (Cameroun) 23 C e
Nangara (Tchad) 22 F e
Nangay, *lac* (Soudan fr.) 12 *bis* I e
Nang Hang (Laos) 31 A, E e
Nango (Soudan français) 16 G i
Nangola (Soudan français) 16 G j
Nangouna (Haute-Volta) 17 B c
Nangruma (Côte de l'Or) 17 E e
Nang Tinh (Annam) 31 B, E e
Naniéfogo (Côte d'Ivoire) 15 D d
Nanifara (Soudan français) 16 C i j
Nanjalar, *rivière* (Karikal) 28 III
Nanoro (Haute-Volta) 17 D c
Nanouh, *djebel* (Maroc) 10 G b
Nansouty, *île* (I. Tahiti) 40 VI
Nantao (Changhai) 28
Nantes (France) 3 C c
Nanti, *djebel* (Maroc) 10 I d
Nant S., *rivière* (Tonkin) 30 C c
Nantua (France) 3 F c
Nantucket (*île de*) (Océan Atl.) 35 B b
Nao (Moyen-Congo) 21 D b
Nao (*cap* de la) (Espagne) 4 D a
Nao-Nao, *île* (I. Ralatea) 40 V
Na Ora Matoua (I. Vaté) 39 B, III
Na Ora Matoua (I. Ngouna) 39 B, D e
Naoua (E. D. L.) 34 B f
Naouana (Haute-Volta) 17 B d
Naoungo (Haute-Volta) 17 F c
Naoura (Tunisie) 9 E e
Na Pao (Tonkin) 30 B c
Nap Chan, *monts* (Chine) 28 H a
Na Pé (M. Kham Kent) (Laos) 31 A, F e
Na Pé (Tha Dua) (Laos) 31 A, B d
Na Peo (Tonkin) 30 F c
Naples (Italie) 4 E
Napoléon, *fort* (Guadeloupe) 36 C e
Na Pou (Kouang-Si) 30 F c
Napouka, *île* (A. Touamotou) 40 IV H d
Napouretia, *mont* (N.-Caléd.) 39 A, E d
Na Quang (Laos) 31 A, D d
Nara (Soudan français) 16 F g
Narabingou (Haute-Volta) 17 F b
Narafong (I. Vaté) 39 B, III
Narambay (Pondichéry) 28 II
Narapo, *pointe* (I. Vaté) 39 B, III
Narapo, *pointe* (I. Vaté) 39 B, D e
Naravorovo (I. Aurore) 39 B, D c
Narbonne (France) 3 E c
Narcisse ou Tatakoto, *île* (A. Touamotou) 40 IV H c
Naréna (Soudan français) 16 E j
Nares, *monts* (Pôle Sud) 26
Na Ri (Tonkin) 30 E b
Narinda, *baie* (Madagascar) 24 G c
Narinour (Pondichéry) 28 II
Naro (Côte de l'Or) 17 D e
Narong (Cambodge) 32 D b
Naru (Sierra-Leone) 14 D e
Na Sai (Tonkin) 30 D b
Na Sang (Laos) 31 A, C d
Nasia (Côte de l'Or) 17 F e
Nasian (Côte d'Ivoire) 15 F e
Nassa (Côte de l'Or) 17 D e
Nassaraoua (Niger) 18 C f
Nasseau, *cap* (Guyane anglaise) 35 C f
Nasseau, *fort* (Guadeloupe) 36 III
Nasseau, *saut* (Guyane Holl.) 38 A c
Nasséré (Haute-Volta) 17 E b
Nasséré (Mauritanie) 13 B d
Nassougou (Dahomey) 19 C c
Nata, *rivière* (Guinée franç.) 14 B b
Natal, *province* (A. A. A.) 4 G g
Na Taou (Yunnan) 30 D a
Nat Chay Day (Angkor) 32
Na Thom (Laos) 31 B, B b
Na Thuoc (Tonkin) 30 F c
Natié (Soudan français) 16 H k
Natitingou (Dahomey) 19 C c
Na Tong Pao (Kouang-Si) 30 G b
Natoena, *îles* (Mer de Chine) 28 I d
Natouna, *îles* (Mer de Chine) 28 I d
Nattarvaikalar, *rivière* (Karikal) 28 III
Nau Sa, *baie* (Chine) 30 II F b
Navarin (Constantine) 8 C b
Navire, *baie* (I. Crozet) 26 I D b
Navoro (Côte de l'Or) 17 E e
Nawaré (Togo) 19 B d
Nayes (Sénégal) 13 C f
Nazaire (La Martinique) 37 B b
Nazareth (Palestine) 34 B f
Nazereg (Oran) 6 D c
Naziet el Ma (Constantine) 8 D e
N. Bac, *rivière* (Laos) 31 A, C c
N. Ba Mu, *mont* (Annam) 31 A, F e
N. Ban, *rivière* (Laos) 30 A c
N. Bao Dai, *mont* (Tonkin) 30 E c
N. Barouk, *rivière* (E. D. L.) 34 B e
N' Bête (Oubangui-Chari) 22 F h
N. Boum, *riv.* (Laos-Tonkin) 30 A b c
N. Bung (Tonkin) 30 C c
N. Can, *rivière* (Tonkin) 30 A b
N. Chia (Tonkin) 30 B b
N. Couom, *rivière* (Tonkin) 30 A b
Nda, *île* (Océan Pacifique) 30 A, E e
Nda, *pointe* (Nouv.-Caléd.) 39 A, II
N' Dama (Guinée française) 14 B a
Ndandé (Sénégal) 13 A f
Ndangan (Sénégal) 13 A f
N. Dat, *mont* (Cochinchine) 33 E c
Ndélé (Oubangui-Chari) 22 E h
N' Dendé (Gabon) 21 B f
Ndia (Sénégal) 13 C f
N'diasné (Sénégal) 13 B e
Ndiagne (Sénégal) 13 A f
N' Diago (Mauritanie) 13 A e
Ndié, *île* (Océan Pacifique) 39 A, II
N' Dikinimeki (Cameroun) 23 B e
N. Dinh Cong, *mont* (Annam) 31 B C a
Ndiott (Sénégal) 13 C f
Ndjim, *rivière* (Cameroun) 23 B e
Ndjolé (Gabon) 21 B e
Ndjondjang, *riv.* (B. du Cameroun) 23 B a
Ndo, *île* (Océan Pacifique) 39 A, F e
N' Dofan (Sénégal) 13 B g
Ndogombo (B. du Cameroun) 23 B a
Ndogon, *lac* (Gabon) 21 A f
Ndokopasi (B. du Cameroun) 23 B a
Ndong (Cameroun) 23 C f
Ndonga, *riv.* (B. du Cameroun) 23 B b
Ndoukou (Cameroun) 23 C f
Ndoressou (Cameroun) 23 D b
N' Dou (Tchad) 22 E d
Ndoua (Cameroun) 23 B f
N'doua, *cap* (Nouv.-Caléd.) 39 A, E e
Ndoufou (Nigéria) 23 D a
Ndoumbi (Cameroun) 23 C d
Ndoundoure, *île* (I. Loyalty) 39 A, F d
Ndoungue, *mont* (Cameroun) 23 A e
Ndya, *rivière* (Cameroun) 23 C e
Nea, *île* (Nouv.-Calédonie) 39 A, F e
Néak Péan (Angkor) 32
Neba, *île* (Océan Pacif.) 39 A, B c
Nebana, *oued* (Tunisie) 9 C b
Nebbou (Haute-Volta) 17 D d
Nébeck (E. D. L.) 34 C d
Nebem (Tunisie) 9 B b
Nebeur (Tunisie) 8 F b
Nechmeya (Constantine) 8 E b
Neckar, *riv.* (Allemagne) 3 H b
Nedanchari (Karikal) 28 III
Nedjed, *rég.* (Arabie) 4 H b
Nédogo (Haute-Volta) 17 F c
Nédouncadou (Karikal) 28 III
Nedrouma (Oran) 6 B b
Nedwijjdt el Kdejr (E. D. L.) 34 E c
Nef de Bœuf, *mont* (La Réunion) 25 C c
Nefnikh, *oued* (Maroc) 10 D c
Néfoud, *désert* (Arabie) 28 C b
Nefta (Tunisie) 9 A e
Negad, *mont* (Côte fr. Somalis) 27 D c
Négala (Soudan français) 16 E j
Negga (Tunisie) 9 B e
Negrais, *cap* (Birmanie) 28 H c
Nègre, *île* (Guadeloupe) 36 C c
Nègre, *pointe* (Guadeloupe) 36 III
Nègres, *pointe* (Martinique) 37 B c
Négrier (Oran) 6 B c
Negrine (Constantine) 8 E d
Négro, *cap* (Maroc) 10 F a
Négro, *cap* (Tunisie) 9 B a
Néguébon, *mont* (C. d'Iv.) 12 *bis* H h
Nehara (Maroc) 10 G a
Nehelle ou Leile (Côte fr. Somalis) 27 B d
Neheto, *île* (I. Aneytioum, Nouvelles-Hébrides) 39 A, E h
Nehoué, *baie* (Nouv.-Caléd.) 39 A, C c
Nehoué, *riv.* (Nouv.-Caléd.) 39 A, C c
N. ei Assi (Oronte) (E. D. L.) 34 C b
Neiges (*p^ton*), *mont* (La Réunion) 25 B b
Nejha (E. D. L.) 34 C e
Nekrif, *djebel* (Tunisie) 9 D f
Nekrif, *oued* (Tunisie) 9 D f
N. el Abrash, *rivière* (E. D. L.) 34 C d
Nelapilly (Yanaon) 28 VI
N. el Assi, *rivière* (E. D. L.) 34 C c
Nelby (Sénégal) 13 C f
N. el Hassem, *riv.* (E. D. L.) 34 C d
N. el Litani, *riv.* (E. D. L.) 34 B e
Nellikuppam (Pondichéry) 28 II
Nellitopa (Pondichéry) 28 V
Nellore (Inde) 28 I
Nelson (Nouvelle-Zélande) 26 r
Néma (Soudan français) 16 F f
Nemayong (Cameroun) 23 B f
Neméara (Nouv.-Caléd.) 39 A, D d
Nemenou (Guinée française) 14 G d
Nementcha, *monts* (Constant.) 8 D E e
Nemou, *île* (Océan Pacif.) 39 A, E d
Nemours (Oran) 6 B b
Nemrod (E. D. L.) 34 C e
Nénahilié (Côte d'Ivoire) 15 D h
Nénesso (Soudan français) 16 I i
Nengonengo, *île* (A. Touamotou) 40 IV H f
Neo Nam Pheu (Laos) 31 A, E c
Né ou Yé, *rivière* (Côte d'Iv.) 15 C h
Népal, *région* (Inde) 28 G b I
Nepoue, *riv.* (Nouv.-Caléd.) 39 A, D d
Népoui, *presqu'île* (N.-Cal.) 39 A, C d
Néra (Nouv.-Caléd.) 39 A, D d
Nérac (France) 3 D d
Nerbudda, *rivière* (Inde) 28 I
Nercanom (Pondichéry) 28 II
Nérevy (Karikal) 28 III
Nessadiou (Nouv.-Caléd.) 39 A, D d
N. ez Sarout, *riv.* (E. D. L.) 34 C c
Netchouache (I. Maré, I. Loyalty) 39 A, F d
Nétéré (Guyane française) 14 C a
Netich, *pointe* (I. Maré) 39 A, F d
Ne To (Laos) 31 A, D d
Neuchâtel (Suisse) 3 G c
Neuchâtel, *lac* (Suisse) 3 G c
Neufchâteau (France) 3 F b
Neufchâtel (France) 3 D b
Neuville (Martinique) 37 C b
Neva ou B. Atouatoua, *baie* (I. Nouka-Hiva) 40 I
Nevers (France) 3 E c
New, *riv.* (Guyane anglaise) 35 C f
New-Amsterdam (Guyane ang.) 35 C f
Newburyport (Etats-Unis) 35 A b
Newhaven (Angleterre) 3 D a
New-London (Etats-Unis) 35 A b
New York (Etats-Unis) 35 A b
Nez Cassé, *morne* (Guadeloupe) 36 B d
Nez Coupé, *mont* (Réunion) 25 D c
Nézib (Turquie) 34 D a
Nezla (Touggourt) 11 I
Nfis, *oued* (Maroc) 10 C e
N'Forta (Soudan français) 16 C g
Nga Ba Tha (Tonkin) 30 D c
N. Ga Dam, *mont* (Annam) 31 B, D c
Ngahayes (Sénégal) 13 B f
Ngai Cho Cai (Tonkin) 30 C a
Ngai Giao (Cochinchine) 33 E c
Nga Khê (Tonkin) 30 E d
Ngakondi (Moyen-Congo) 21 C f
N'Gali (Moyen-Congo) 21 D d
Ngambé Nyangforo (Cameroun) 23 B e
Ngami, *lac* (Bechuanaland) (A. A. A.) 4 F g
Nganda (Sénégal) 13 B g
Ngandana (Côte d'Ivoire) 15 D c
Ngan Dua, *riv.* (Cochinchine) 33 C d
Ngan Ha (Annam) 31 A, G e
Ngan Ma (Kouang-Si) 30 F b
Ngan Pingo (Kouang-Si) 30 F b
Ngan Si (Mongolie) 28 H
Ngan Son (Tonkin) 30 D E b
N' Gantchou (Congo belge) 21 E f
Ngan Teu Hu (Kouang-Si) 30 E a
Ngao Bao (Annam) 31 A, G f
Ngaom Luong (Tonkin) 30 E b
Ngao Pak, *rivière* (Chine) 30 II F a
N'Gaou (I. Epi, N.-Hébr.) 39 A, D d
Ngaou Loukou (Cameroun) 23 D d
Ngaoundéré (Cameroun) 23 C d
Ngaoundéré, *région* (Cameroun) 23 C D d
Ngaous (Constantine) 8 C c
N' Gara (Soudan français) 16 G j
N' Gara (Gabon) 21 C d
Ngardian (Oubangui-Chari) 22 E h
Ngé, *île* (Océan Pacifique) 39 A, E c
Ngea, *île* (Océan Pacifique) 39 A, E e
Ngesomi, *mont* (Niger) 12 *bis* Q c
Nghia Dô (Tonkin) 30 C b
Nghia Khê (Tonkin) 30 D c
Nghia Lô (Tonkin) 30 C c
Nghiem Thang (Annam) 31 A, F e
Nghi Le (Annam) 31 A, F e
Ngi, *anse* (Nouv.-Calédonie) 39 A, II
Ngia Lô (Tonkin) 30 D c
Nginh Tuong (Tonkin) 30 E c
Nglewa (Nigéria) 18 G f
Ngo (Cameroun) 23 C f
Ngoa (Cameroun) 23 B f
Ngoai Dê (Tonkin) 30 E d
Ngoai Son (Annam) 31 A, F c
N' Gobé, *lac* (Gabon) 21 A e
Ngoblasso (Côte d'Ivoire) 15 B d
Ngoc Cuc (Tonkin) 30 E d
Ngoc Ha (Hanoï) 30 I
Ngoc Kham (Tonkin) 30 E d
Ngoc Lap (Tonkin) 30 D c
Ngoc My (Tonkin) 30 D d
Ngoc Son (Mui Ngoc, Tonkin) 30 F c
N' Goïla (Moyen-Congo) 21 D c d
Ngo-Khé (Tonkin) 30 C b
N' Goko (Moyen-Congo) 21 D d
N' Gola, *riv.* (Moyen-Congo) 21 D e
N' Golin (Tchad) 22 B f
N'Gombé (Moyen-Congo) 21 E d
Ngon (Cochinchine) 33 D b
Ngon Chom (Annam) 31 A, F c
Ngôn Nap (Cochinchine) 33 B c
N' Gotou (Moyen-Congo) 21 C g
Ngoua Ba (Laos) 31 B, B d
N. Goulem, *oued* (Terr. Sud-Algérien)
Ngoulemakong (Cameroun) 23 B f
Ngoumou (Cameroun) 23 B f
Ngouna ou Montague, *île* (I. Vaté, Nouvelles-Hébrides) 39 B, III
N' Gounié, *rivière* (Gabon) 21 B e
N' Gour (Tchad) 22 D c
Ngourédé (Niger) 18 G e
N' Gouri (Tchad) 22 B f c
N' Gouron (Oubangui-Chari) 22 F h
Ngounpi, *mont* (I. Vanoua Lava) 39 B, C a
N' Goussa (Terr. Sud-Alg.) 8 C f
Ngoye (Nouv.-Calédonie) 39 A, E d
Nguéa, *île* (Océan Pacifique) 39 A, II
Nguéa, *port* (Nouvelle-Caléd.) 39 A, II
N' Guendé (Gabon) 21 B f
N' Guibi (Oubangui-Chari) 22 C i
N' Guick-Sakal (Sénégal) 13 A f
Nguidian (Sénégal) 13 A f
N' Guigmi (Niger) 18 G e
Nguiguilon (Mauritanie) 13 C f
Nguila (Cameroun) 23 B e
Nguilabo (Cameroun) 23 C e
Nguilibété (Gabon) 21 C d
Nguinda (Cameroun) 23 D f
Ngu Nay, *rivière* (Annam) 31 A, G f
N. Guyen Binh (Tonkin) 30 D b
Nhabé (Cochinchine) 33 D c
Nhâ Hô (Annam) 31 B, D c
Nhâm Lô (Annam) 31 A, F d
Nhan Muc (Tonkin) 30 D b
Nha Nam (Tonkin) 30 E c
Nhan Thi (Tonkin) 30 D d
Nhân Tram (Annam) 31 A, F d
Nhân Tran (Annam) 30 D e
Nha Phu (Tonkin) 30 C c
Nhatrang (Annam) 31 B, E f
N. He (Tonkin) 30 B c
N. Hiet, *rivière* (Laos) 30 B d
N. Him Boun, *riv.* (Laos) 31 A, E e
Nho Quan (Tonkin) 30 D d
Nhot Nhi, *mont* (Annam) 31 A, E d
N. Houn, *rivière* (Laos) 30 A c
N. Houng, *rivière* (Laos) 30 A c
Nhuong Ban (Annam) 31 A, G e
Ni, *rivière* (Nouv.-Caléd.) 39 A, E d
Ni (Nouv.-Calédonie) 39 A, E d
Niabaga (Oubangui-Chari) 22 D h
Niabley (Côte d'Ivoire) 15 F g
Niafounké (Soudan français) 16 I g
Niagantou, *mont* (Guinée fr.) 12 *bis* D g
Niagassola (Guinée française) 14 F a
Niakhar (Sénégal) 13 A f
Niala (Guinée française) 14 E d
Nially, *mont* (Guinée fr.) 12 *bis* F h
Niamey (Niger) 18 B f
Niamina, *canal* (In. du Niger) 12 *bis* Niam Oué (Côte d'Ivoire) 15 F d
Niandan, *rivière* (Guinée fr.) 14 F c
Niandana, *riv.* (Guinée fr.) 12 *bis* F g
Niandouya (Guinée franç.) 14 D b
Niangbo (Côte d'Ivoire) 15 D e
Niangbo Kourou, *mont* (Côte d'Ivoire) 12 *bis* H h
Niani (Guinée française) 14 G b
Niani, *rivière* (Sénégal) 12 *bis* C f
Nianing (Sénégal) 13 A f
Nianka, *région* (Guinée franç.) 14 F f
Niankaramadougou (Côte d'Iv.) 15 D e
Nianou (Tunisie) 9 D b
Niaou, *île* (A. Touamotou, Océanie) 40 IV E e
Niaouayo (Côte d'Ivoire) 15 C h
Niaraboli, *riv.* (Dahomey) 12 *bis* L g
Niaradougou (Bougouni, Soudan fr.) 16 H k
Niaradougou (Sikasso, Soudan franç.) 16 G k
Niarba (Haute-Volta) 17 F d
Niari, *rivière* (Moyen-Congo) 21 D f
Niaro (Soudan français) 16 H i
Niassi (Dahomey) 19 E d
Nice (France) 3 G e
Nicholson, *mont* (I. Tanna, Nouvelles-Hébrides) 39 B, E g
Nickerie (Guyane anglaise) 35 C f
Nicobar, *îles* (Océan Indien) 28 H d
Nid d'Aigle (le) (G^de Miquelon) 35 B a
Nidjigaten (Niger) 18 G c
Niébouré (Haute-Volta) 17 D d
Niégo (Haute-Volta) 17 D d
Niékoré, *rég.* (Guinée fr.) 14 G f
Nielle (Côte d'Ivoire) 15 D c
Niellim (Tchad) 22 C h
Niem Son (Tonkin) 30 D a
Nienane, *île* (Iles Belep) 39 A, B b
Niendegui (Côte d'Ivoire) 15 G d
Niénokoue, *mont* (Côte d'Iv.) 12 *bis* G j
Niépa (Côte d'Ivoire) 15 B h
Nieriko (Sénégal) 13 C g
Niéri Ko, *riv.* (Sénégal) 12 *bis* D f
Niéry (Tchad) 22 E e
Nière, *mont* (Libéria) 15 A h
Nieuport (Belgique) 3 E a
Nièves, *île* (Mer des Antilles) 35 B e
Niger, *fleuve* (Hte-Volta) 17 G H a à c
Niger, *fleuve* (Niger) 18 A e
Niger, *fleuve* (Soudan fr.) 16 J à N f g
Niger, *fleuve* (Guinée franç.) 14 F b
Nigot, *anse* (Martinique) 37 B c
Niha (E. D. L.) 34 C c
Nihirou, *île* (A. Touamotou, Océanie) 40 IV G e
Nikki (Niger) 18 B f
Nikki (Dahomey) 19 E d
Nil, *fleuve* (Soudan anglo-ég.) 4 G d
Nil blanc, *fleuve* (Soudan anglo-égyptien) 4 G c
Nil bleu, *fleuve* (Soudan anglo-égyp.) 4 G c
Nimba, *monts* (Côte d'Iv.) 12 *bis* F i
Nimes (France) 3 F e
Nimr (Soudan anglo-égyptien) 22 H g
Nimro (Tchad) 22 E c
Nina, *île* (Aniwa ou Immer, Océan Pacifique) 39 B, E g
Ninarpaleom (Pondichéry) 28 II
Ning Hia (Chine) 28 I a
Ningoni (Soudan français) 16 G k
Ningun, *mont* (Nouv.-Cal.) 39 A, E d
Ninguélandé (Guinée franç.) 14 C b
Ninh Binh (Tonkin) 30 D d
Ninh Hoa (Annam) 31 B, E f
Nini, *oued* (Constantine) 8 E c
Ninngaré (Haute-Volta) 17 F d
Niocolo Koba (Sénégal) 13 C g
Niocolo Koba, *riv.* (Sénégal) 12 *bis* D f
Niofoin (Côte d'Ivoire) 15 C d
Nioki (Congo belge) 21 E f
Niomacho (Mobeli) 21 B b
Nionako, *mont* (Cameroun) 23 A e
Nioni, *monts* (Guinée fr.) 12 *bis* F h
Nionkalakalé (Dahomey) 19 D c
Nio Po (Tonkin) 30 A b
Nioro (Soudan français) 16 D g
Nioro (Sénégal) 13 B g
Nioro (Dahomey) 19 C c
Niort (France) 3 C c
Niouma (Haute-Volta) 17 E d
Niou (Haute-Volta) 17 E c
Nioumadzoha (Gr.-Comore) 25 II A b
Nioumakélé, *pointe* (I. Anjouan) 25 II D c
Nioumbadjou (Gr.-Comore) 25 II A b
Niounourou, *riv.* (Côte d'Iv.) 15 D h
Niout (Soudan français) 16 G f g
Nipoué ou Nuon, *riv.* (Libéria) 15 A g
Niris, *lac* (Perse) 28 D b
Nissim (E. D. L.) 34 H a
Niti (Sénégal) 13 B e
Nitoué (Togo) 19 B g
N. Iute, *rivière* (Laos) 30 B d
Nive, *rivière* (France) 3 C e
Nivoula, *île* (I. Banks, Nouv.-Hébr.) 39 B, C a
Njoundou (Moyen-Congo) 21 E e
N. Kébir (E. D. L.) 34 B c
N. Kham, *rivière* (Laos) 31 A, C a
N. Khan, *rivière* (Laos) 31 A, C d
N' Kheila (Maroc) 10 E c
N. Khien, *rivière* (Laos) 31 A, E d
N. Khong, *rivière* (Laos) 31 B, C d
N. Khu Din, *rivière* (Laos) 31 A, E e
Nkolebvoua (Cameroun) 23 B f
N' Komé, *plateau* (Moy.-Congo) 21 B a
N' Komi, *lac* (Gabon) 21 A e
Nkonga (Cameroun) 23 B f
Nkongsamba (Cameroun) 23 A e
Nkouanta, *mont* (Côte de l'Or) 12 *bis* J i
N' Kounda (Moyen-Congo) 21 E e
N' Koundja (Congo Belge) 21 E e
N. Kuneizic (E. D. L.) 34 H b
N. Lao (Tonkin) 30 B b
N. Leng, *rivière* (Laos) 30 A c
N. Leng, *rivière* (Tonkin) 30 B d
N' Lidan (Mauritanie) 13 C e
N. Mack, *rivière* (Tonkin) 30 B c
N. Merkba, *rivière* (E. D. L.) 34 C c
N. Mousse, *riv.* (Laos) 29 *bis* B b
N. Nga, *rivière* (Laos) 30 A c
N. Ngam, *rivière* (Laos) 31 A, D e
N. Ngan (Annam) 31 A, F d
N. Nguo, *rivière* (Laos) 31 A, A c
N. Nhiep, *rivière* (Laos) 31 A, D e
N. Nio (Cochinchine) 33 B c
N. Nos, *rivière* (Annam) 30 C d
Noé, *cap* (Oran) 6 B b
Noël (La Réunion) 25 A c
Noepé (Togo) 19 C g
Nogent-le-Rotrou (France) 3 D b
Nogent-sur-Seine (France) 3 E b
Nogougou (I. Espiritu-Santo, Nouv.-Hébrides) 39 B, B b
Noir, *cap* (Saint-Pierre) 35 I E e
Noir (*p^ton*), *mont* (Réunion) 25 D c
Noire, *pointe* (Côte franç. Somalis) 27 D c
Noire, *pointe* (Guadeloupe) 36 C e
Noire, *pointe* (Rio de Oro) 13 A b
Noire, *rivière* (Yunnan) 30 A b
Noire, *rivière* (Tonkin) 30 B c c
Noire, *forêt* (Allemagne) 3 G H b c
Noirmoutier, *île* (France) 3 B c
Noisy-les-Bains (Oran) 6 D b
Nok (Siam) 32 A c
No Kay (Kouang-Si) 30 G b
Noki (Angola) 21 C g
No Kor Phéas (Cambodge) 32 B b
Nokoué, *lac* (Dahomey) 12 *bis* L i
Nok Tiok (Laos) 31 A, B d
Nola (Moyen-Congo) 21 E c
Noli (Oubangui-Chari) 22 G j
Nom Beng, *riv.* (Laos) 31 A, B c c
Nonarlé (Dahomey) 19 B c
Nong Bok (Laos) 31 B, B c
Nong Boua (Cambodge) 32 E b
Nong Het (Tonkin) 30 B c
Nongoa (Guinée française) 14 E e
Nong Sa Khan (Laos) 31 B, A d
Nong Senchai (Yunnan) 30 C a
Nonkoyo (Guinée française) 14 E d
Nono, *rivière* (Côte d'Ivoire) 15 C i
Nontron (France) 3 D d
Nord (*e^me*) (Changhaï) 28
Nord, *chenal* (Chine) 30 II G b
Nord, *cap* (Brésil) 35 C f
Nord, *cap* (I. de l'Est, Pôle Sud) 26 I E b
Nord, *cap* (Ile du Cap-Breton) 35 C b
Nord, *cap* (Ile du Prince-Edouard) 35 B b
Nord, *cap* (I. Malekoula, N.-Hébr.) 39 A, C c
Nord, *cap* (Rég. antarct.) 26 q
Nord ou Ile Hiou, *île* (I. Torrès, Nouvelles-Hébrides) 39 B, B a
Nord, *îlot* (I. Saint-Paul) 26 IV A a
Nord, *passe* (Capesterre, Guadeloupe) 36 C d
Nord, *passe* (Iles des Saintes) 36 C e
Nord, *pointe* (I. Ambrym, Nouvelles-Hébrides) 39 B D d
Nord, *pointe* (I. Aurore, Nouvelles-Hébrides) 39 B, D d
Nord, *pointe* (Ile Désirade) 36 F b
Nord, *pointe* (I. Futuny) 39 B, I
Nord, *pointe* (I. Marie-Galante) 36 E d
Nord, *pointe* (I. Pamanzi) 25 III B b
Nord, *pointe* (I. Pentecôte, Nouvelles-Hébrides) 39 B, D c
Nord, *pointe* (I. St-Paul) 26 IV A a
Nord, *terre* (Régions antarct.) 26 m
Nord, *récif* (I. Mayotte) 25 III A a
Nord-Est, *baie* (I. Poulo Condore) 33 D e
Nord-Est, *baie* (Guadeloupe) 36 D b
Nord-Est, *grand récif* (I. Mayotte) 25 III B a b
Nord-Est (*passe* du) (Saint-Pierre) 35 I, E e
Nord-Est, *pointe* (I. de la Possession) 26 I D b
Nord-Est, *pointe* (I. des Apôtres) 26 I A a
Normand, *cap* (Terre-Neuve) 35 C a
Norsoup, *baie* (I. Malekoula, Nouv.-Hébrides) 39 B, C d
Norway, *île* (Tonkin) 30 F d
Nosivolo, *riv.* (Madagascar) 24 D e
Nosop, *rivière* (A. A. A.) 4 F g
N. Anambo, *île* (Mozambique) 24 D b
Nossi-Bé, *île* (Mozambique) 24 D b
Nossi-Bé, *prov.* (Madagascar) 24 D b
Nossombougou (Soudan français) 16 F i
Nosy-Bohara ou Sainte-Marie, *île* (Oc. Indien) 24 D d
Nosy-Varika (Madagascar) 24 D f
Notou (Côte d'Ivoire) 15 C d
Notre-Dame, *baie* (T.-Neuve) 35 C b
Nou, *île* (Nouv.-Caléd.) 39 A, F e
Nouader (Constantine) 8 D c
Nouaer (Maroc) 10 F d
Nouaggeur (Niger) 18 D d
Nouagour (Mauritanie) 13 B e
Nouakchott (Mauritanie) 13 B d
Nouakil (Mauritanie) 13 B d
Nouala (Oran) 6 C c
Nouatja (Togo) 19 C g
Nouciri, *riv.* (Guyane fr.) 38 C d
Nouclat (Guyane française) 38 A B e
Noucounoucou, *saut* (Guyane franç.) 38 B e
Noudach (Mauritanie) 13 D e
Nougadia (Soudan anglo-ég.) 22 F f
Nouhoud el Bent (E. D. L.) 34 E b
Nouil (Tunisie) 9 B e
Nouka-Hiva, *île* (I. Marquises, Océanie) 40 I et IV I a
Nou Kleila (Oran) 6 B f
Noukheila (Terr. Sud-Alg.) 11 F c
Noukofotou, *île* (I. Wallis) 39 B, II
Noukouaeta, *île* (I. Wallis) 39 B, II
Noukoufetaou, *île* (I. Wallis) 39 B, II
Noukoufoufoulana, *île* (I. Wallis) 39 B, II
Noukou Hifala, *île* (I. Wallis) 39 B, II
Noukou Hione, *île* (I. Wallis) 39 B, II
Noukoualaclae, *île* (I. Wallis) 39 B, II
Noukoulua, *île* (I. Wallis) 39 B, II
Noukoufo, *île* (I. Wallis) 39 B, II
Noukoutapou, *île* (I. Wallis) 39 B, II
Noukouteatea, *île* (I. Wallis) 39 B, II
Noukoutavako (A. Touamotou, Océanie) 40 IV I f
Noukoutipipi (A. Touamotou) 40 IV G g
Noukrila (Maroc) 10 I g
Noular, *rivière* (Karikal) 28 III
Nou Lou, *rivière* (Chine) 30 II G b
Nouman (Nigéria) 23 C c
Nouman (E. D. L.) 34 D b
Noumbi, *riv.* (Moyen-Congo) 21 B f g
Noumbo (Nouv.-Calédonie) 39 A, II
Noumbo, *anse* (Nouv.-Caléd.) 39 A, II
Nouméa (Nouv.-Calédonie) 39 A, E e
Nouméa (*rade de*) (Nouv.-Calédonie) 39 A, II
Noumeni, *presqu'île* (Nouvelle-Caléd.) 39 A, E d
Noumoudara (Haute-Volta) 17 B e
Noun, *cap* (Maroc) 10 A g
Noun, *cap* (Rio de Oro) 4 B b
Noun, *oued* (Maroc) 10 A h
Noun, *riv.* (Nigéria) 23 B c
Nounin, *rivière* (Nouvelle-Calédonie) 39 A, D d
Nououpéré, *pointe* (I. Moorea) 40 VI
Nourra, *djebel* (Maroc) 10 E e
Nouveau-Brunswick (Canada) 35 B b
Nouveau Chemora (Constantine) 8 D c
Nouvelle-Anvers (Congo belge) 21 F d
Nouvelle-Cité (M. Moco) (Martinique) 37 B b
Nouvelle-Cité (St-Esprit) (Martinique) 37 C c
Nouvelle-Ecosse (Canada) 35 B b
Nouvelle-France (La) (Guyane franç.) 38 B c
Nouvelle-Zélande 26 r q
Nouvion (Oran) 6 D b
No Valiba, *île* (Mozambique) 24 C c
Novara (Italie) 3 H d
Novara, *pointe* (I. Amsterdam) 26 III B b
Novi (Alger) 7 C b
Novo Rotondo (Angola) 4 E f
N. Pa, *rivière* (Laos) 31 A, B c
N. Pack, *rivière* (Laos) 30 A c
N. Pak, *rivière* (Laos) 31 A, C c

N. Phak, *rivière* (Laos) 30 A c
N. Pia Ouao (Tonkin) 29 *bis* B a
N. Po, *rivière* (Tonkin) 30 A c
N. Pin Ho, *rivière* (Tonkin) 30 A b
N. Pork, *rivière* (Laos) 30 A c
Nsa, *oued* (Terr. Sud-Alg.) 8 B f
N' Saga ou N' Goyo (Moyen-Congo) 21 C a
N' Sakkara, *rég.* (Oubangui-Chari) 22 F j
N. Sa La, *rivière* (Tonkin) 30 B c
N. Sam, *mont* (Cochinchine) 33 C e
Nsamboué (Cameroun) 23 C f
N. Sembuna (E. D. L.) 34 H b
N. Song Grâm, *riv.* (Siam) 31 A, E f
N. Stouir (E. D. L.) 34 B c
Nsunua (Côte de l'Or) 19 A f
N. Suoc, *mont* (Annam) 31 A, G d
N. Suong, *rivière* (Laos) 31 A, C c
N' Takat (Mauritanie) 13 D e
N. Tam Vien, *mont* (Tonkin) 30 D d
N. Tao, *rivière* (Tonkin) 30 B c
Ntem, *rivière* (Gabon) 21 B c
N. The, *rivière* (Tonkin) 30 A b
N. Tia, *rivière* (Tonkin) 30 A b
N. Tien, *rivière* (Yunnan) 30 B b
N' Tima (Moyen-Congo) 21 C f
N' Tokou (Moyen-Congo) 21 E e
Nuages (*col des*) (Annam) 29 *bis* C b
Nuageuses, *îles* (I. Kerguelen) 26 II A a
Nuba (Côte de l'Or) 15 G h
Nubie (*désert de*) (Soudan ang.-égyp.) 4 G b
Nubie, *rég.* (Soudan anglo-égypt.) 4 G c
Nui Ba, *mont* (Annam) 31 B, E e
Nui Be, *mont* (Annam) 31 B, C h
Nui Bon, *mont* (Annam) 31 A, G d
Nui Chan Vien (Cochinchine) 33 E e
Nui Chua, *mont* (Annam) 31 B, D d
Nui Dac, *mont* (Annam) 31 B, E e
Nui Den, *mont* (Annam) 31 A, F d
Nui Deo (Tonkin) 30 E d
Nui Loi, *mont* (Annam) 31 A, F d
Nui Mang, *mont* (Annam) 31 B, D b
Nui Na, *mont* (Tonkin) 30 C c
Nui Ong, *mont* (Annam) 31 A, G e
Nui Sap (Cochinchine) 33 C c
Nui Thi Van, *mont* (Cochinchine) 33 E c
Nui Thop Dinh, *mont* (Annam) 31 A, F d
Nuoc Bré, *rivière* (Annam) 31 B, D d
Nuoc Hai (Tonkin) 30 E b
Nuon, *rivière* (Côte d'Iv.) 12 *bis* F i
Nuon ou Nipoué, *rivière* (Libéria) 15 A f g
Nuon Pa, *mont* (Guinée française) 12 *bis* F i
N. Xia, *rivière* (Tonkin) 30 D d
Nyabesam (Cameroun) 23 B f
Nyala (Soudan anglo-égyp.) 22 G f g
Nyamassila (Togo) 19 C f
Nyamba (Oubangui-Chari) 22 F h
Nyamlell (Soudan anglo-égyp.) 22 H h
Nyanga (Gabon) 21 B f
Nyanga (Cameroun) 23 A e
Nyanga, *rivière* (Gabon) 21 B C f
Nyasi (Cameroun) 23 C e
Nyassa, *lac* (A. A. A.) 4 G f
Nyasso (Soudan français) 16 I h
Nyiva, *mont* (Cameroun) 23 B e
Nyivé (Togo) 19 B g
Nyombé (Cameroun) 23 A e
Nyong, *rivière* (Cameroun) 23 A B f
Nyons (France) 3 F d
Nyore (Cameroun) 23 B e
N. Yung, *mont* (Annam) 31 B, D g
Nˢ Amesnaz (Maroc) 10 B f
Nˢ Ouchchane (Maroc) 10 B e
Nˢ Zambil (E. D. L.) 34 H b
N' Zan, *rég.* (Côte d'Ivoire) 15 F d
Nzao (Moyen-Congo) 21 C a
N' Zassi (Moyen-Congo) 21 B b
N. Zergane (E. D. L.) 34 G b
Nzi, *rivière* (Côte d'Ivoire) 15 E e
N' Zianou (Côte d'Ivoire) 15 E g
N' Zébéia (Guinée franç.) 14 F e
N' Zela (Gabon) 21 C e
Nzérékoré (Guinée française) 14 G f
Nzo (Guinée française) 14 G f
Nzo, *riv.* (Côte d'Ivoire) 15 B g
Nzork (Guinée espagnole) 17 B d
Nzork (Gabon) 21 B d

O

Oada (Niger) 18 H b
O. Adda (Somalie britan.) 27 E e
O. Afas (Somalie britan.) 27 E d
O. Agaba (Soudan français) 16 P d
O. Amasin (Tripolitaine) 11 K d
O. Amchekenchar, *riv.* (Soudan fr.) 16 Q d
Oana (Soudan français) 16 F i
O. Ang Kar Ang, *riv.* (Cambodge) 32 D d e
O. Ang Kr, *riv.* (Cambodge) 32 C b
O. Aragoua (Niger) 18 C c
O. Assakarel (Niger) 18 C d
Oatora, *île* (Raiatea, Océanie) 40 V
O. Azoum, *riv.* (Soudan anglo-égypt.) 22 F f
Obara, *mont* (Cameroun) 23 C d
O. Bâre Djia (Somalie britan.) 27 E e
O. Barer, *riv.* (Soudan angl.-ég.) 22 G f
O. Balatcha, *riv.* (Soudan anglo-égyp.) 22 G h
O. Bao, *rivière* (Tchad) 22 F d
Obayapa (Togo) 19 C e
Obbia (Somalie italienne) 4 H d
Obélisque (I. Marquises) 40 IV I a
O. ben Aouéguir (Tripolitaine) 11 M e
Obo (Oubangui-Chari) 22 H j
Obock (Côte fr. Somalis) 27 D c
Obock, *cap* (Côte fr. Somalis) 27 D c
O. Bohey (Cambodge) 32 C b
O. Bonkas (Somalie britan.) 27 E e
Oborassan (Niger) 18 E c
Observatoire (*mont de l'*) (Guyane française) 38 D c
Obstruction, *pointe* (I. Perim) 27 D a
O. Chak Dang (Cambodge) 32 D b
O. Chan, *riv.* (Cambodge) 32 B b
O. Chan, *rivière* (Tchad) 22 E f
Ochin, *rivière* (Nigéria) 12 *bis* M h
Ochoun, *rivière* (Nigéria) 12 *bis* M i
O. Chraloy, *riv.* (Cambodge) 32 D b
O. Chrou, *rivière* (Cambodge) 32 B c
Ocpara, *rivière* (Dahomey) 12 *bis* L h
Ocpasapa, *mont* (Nigéria) 12 *bis* L i
O. Damâl (Somalie britan.) 27 D e
O. Darabijo (Somalie britan.) 27 D d
Odienne (Côte d'Ivoire) 15 B d
O. Djendi, *rivière* (Soudan anglo-ég.) 22 G g
Odzala (Moyen-Congo) 21 D d
O. Eguerir, *riv.* (Soudan fr.) 16 O d
O. el Ko, *riv.* (Soudan angl.-égyp.) 22 H g
Oeuf, *pointe* (I. de Kerguelen) 26 II C b
O. Ezgeret (Soudan fr.) 16 O P f
O. Fama, *rivière* (Tchad) 22 E e
O. Fervayne (Somalie britan.) 27 D d
Ofiki, *rivière* (Nigéria) 12 *bis* L i
Ofoué, *rivière* (Gabon) 21 B e
O. Garaslej (Somalie britan.) 27 D e
O. Gedkouran (Somalie brit.) 27 E e
Oggaz (Oran) 6 C b
Oᵃᵗ Achâna (Constantine) 8 E d
Oᵃᵗ Berâda (Tunisie) 9 C e
Oglat Berda (Terr. Sud-Alg.) 11 E c
Oᵃᵗ Berkam (Terr. Sud-Alg.) 8 C e
Oᵃᵗ bou Gueffa (Tunisie) 9 E e
Oᵃᵗ bou Moussa (Constantine) 8 E d
Oᵃᵗ Chana (Constantine) 8 C d
Oᵃᵗ Djebria (T. S. A.) 8 B e
Oᵃᵗ Djenane (Constantine) 8 D d
Oᵃᵗ Djeraba (Constantine) 8 E d
Oᵃᵗ Douiba (Terr. Sud-Alg.) 8 B d
Oᵃᵗ ech Chaham (Constantine) 8 F d
Oᵃᵗ el Baadja (Constantine) 8 D d
Oᵃᵗ el Berda (Maroc) 10 I f
Oᵃᵗ el Botna (Terr. Sud-Alg.) 7 D d
Oᵃᵗ el Ferch (Terr. Sud-Alg.) 8 B f
Oᵃᵗ el Heuçaï (Terr. Sud-Alg.) 7 D f
Oᵃᵗ Merteba (Tunisie) 9 C e
Oᵃᵗ Rhardegui (Tunisie) 9 E f
Oᵃᵗ Tahatania (Terr. Sud-Al.) 8 B f
Oᵃᵗ Triffa (Terr. Sud-Alg.) 7 F d
Oᵃᵗ Troudi (Constantine) 8 E d
Oᵃᵗ Zaniate (Tunisie) 9 C e
Oᵃᵗ Zourz (Constantine) 8 C e
Ogᵉᵗ Berader, *puits* (Maroc) 10 H f
Ogᵉᵗ Chebka, *puits* (Maroc) 10 J c
Ogᵉᵗ el Djerouga, *puits* (Tunisie) 9 D c
Ogᵉᵗ en Nadja, *puits* (Oran) 6 B d
Ogᵉᵗ er Refai, *puits* (Rio de Oro) 13 D
Ogᵉᵗ et Tine, *puits* (Oran) 6 C d
Ogᵉᵗ Feritsat, *puits* (Oran) 6 C d
Ogᵉᵗ Foukani, *puits* (Maroc) 10 H g
Ogᵉᵗ Krencifiss, *puits* (Mauritanie) 13 D b
Ogᵉᵗ Mabrouka, *puits* (Constantine) 8 D f
Ogᵉᵗ Memene, *puits* (Tunisie) 9 C d
Ogᵉᵗ Nefatia, *puits* (Tunisie) 9 D e
Ogᵉᵗ Ograt, *puits* (Tunisie) 9 D f
Ogᵉᵗ Ould Yakoub, *puits* (Terr. Sud-Algérien) 11 C e
Ogᵉᵗ Smar, *puits* (Maroc) 10 I e
Ogᵉᵗ Taoussara, *puits* (Oran) 6 C d
Ogᵉᵗ Zembeun, *puits* (Tunisie) 9 D d
Ogol (Mauritanie) 13 B e
Ogou, *rivière* (Togo) 19 C e
Ogooué, *rivière* (Gabon) 21 B C e
Ogoué, *riv.* (Moyen-Congo) 21 C f
Ogoun, *rivière* (Nigéria) 12 *bis* L h
Oguila (Maroc) 10 F f
Oguilet Mohamed (Terr. Sud-Algér.) 11 E d
O. Hamra, *rivière* (Tchad) 22 E f
Ohanet (Terr. Sud-Alg.) 11 K d
O. Haouach, *rivière* (Tchad) 22 E F d
O. Heine, *rivière* (Tchad) 22 D e
O. Hemâl (Somalie britan.) 27 D e
Oiri, *mont* (I. Tahaa, Océanie) 40 V
O. Hovoua, *riv.* (Soudan angl.-égyp.) 22 F e
O. Ibedeken, *riv.* (Soudan fr.) 16 N d
O. Igadian, *riv.* (Soudan fr.) 16 Q e
Oignon, *rivière* (France) 3 F c
O. In Akarrol, *rivière* (Soudan franç.) 16 P d
O. In Alenkarer, *riv.* (Soudan franç.) 16 Q d
O. In Amgel, *riv.* (Soudan fr.) 16 P d
O. Ingalalan, *riv.* (Soudan fr.) 16 P e
O. In Oufasen, *riv.* (Soudan franç.) 16 P d
O. Iracher, *riv.* (Soudan franç.) 16 P e
O. Irarrar, *riv.* (Soudan fr.) 16 O b
Oiritowé, *mont* (Brésil) 38 B f
Oise, *rivière* (France) 3 E b
Oiseau, *baie* (I. Kerguelen) 26 II B a
Oiseaux (I. des) (Tunisie) 9 B b
O. Jeu Ngied, *riv.* (Cambodge) 32 B a b
Oka, *colline* (Nigéria) 12 *bis* M i
O. Ka Ki, *rivière* (Siam) 32 A b
O. Kandum, *riv.* (Cambodge) 32 D b
Okanga (Cameroun) 23 C e
Okata (Nigéria) 19 E d
Oké Bito, *mont* (Togo) 19 C f
Oke Igbadi, *mont* (Nigéria) 12 *bis* L h
Oko (Dahomey) 19 D e
Okondja (Moyen-Congo) 21 C e
Okone, *rivière* (Gabon) 21 B d
Okou (Togo) 19 B f
Okoukina, *île* (A. Touamotou, Océanie) 40 IV F d
O. Kouralai (Somalie britan.) 27 D e
Okoyo (Moyen-Congo) 21 D e
Okpa (Dahomey) 19 D d
Okpa, *mont* (Dahomey) 19 D e
Okpahoué (Togo) 19 B f
Okpara (Dahomey) 19 D f
Okris, *oued* (Alger) 7 E b
Okyo Rule (*coll. du*) (Nigéria) 12 *bis* M h
Olac (Cochinchine) 33 D d
Olᵃᵈ Ali (Maroc) 10 H c
Olᵃᵈ Allal (Maroc) 10 B f
Olᵃᵈ Grein (Maroc) 10 B f
Olᵃᵈ Said (Maroc) 10 D d
Olᵃᵈ Zaer (Maroc) 10 E a
Oland, *baie* (Nouv.-Caléd.) 39 A, C c
Olay (Pondichéry) 28 II
O. Leu, *rivière* (Cambodge) 32 D c
Olifants Rivers (A. A. A.) 4 E h
Olil, *rivière* (Erythrée) 27 C a
Olimbou, *pointe* (I. Gaoua, Nouvelles-Hébrides) 39 B, C b
Olindé (Gabon) 21 A e
Olives (Des), *morne* (Martinique) 37 B b
Oléron, *île* (Océan Atlantique) 3 C d
Olga, *riv.* (B. du Cameroun) 23 A a
Olléloua (Niger) 18 E e
Olodio (Côte d'Ivoire) 15 B i
Ololi (Moyen-Congo) 21 D e
Oloron (France) 3 C e
Oloron (*gare d'*), *riv.* (France) 3 C e
Oly (Dahomey) 19 E c
Omachach, *oued* (A. O. F.) 11 G h
Oman, *golfe* (Arabie) 28 D b
Oman, *mer* (Arabie-Inde) 28 D E F c d
Omarglou (Turquie) 34 D b
Omargoulouf (Abyssinie) 27 A e
Omarourou (S. O. Africain) 4 E g
Ombaïa (Moyen-Congo) 21 C f
Ombella, *riv.* (Oubangui-Chari) 22 D j
Omchi (Tchad) 22 C b
Omdourman (Soudan angl.-ég.) 4 G c
Ome, *baie* (Nouv.-Caléd.) 39 A, E e
O Me Mai, *riv.* (Cambodge) 32 C a
Omoï (Moyen-Congo) 21 C f
O. Môn (Cochinchine) 33 C d
Omrame ou Massyaf (E. D. L.) 34 C c
Omyane (Gabon) 21 B d
O'okiep (Orange) (A. A. A.) 4 E g
Ootoua, *mont* (I. Hiva-Oa, Océanie) 40 II
Opangé, *lac* (Gabon) 21 A e
Opindan (Cameroun) 23 C f
Opndine (L'), *passe* (I. Espiritu-Santo) 39 B, C c
Onc, *rivière* (Libéria) 12 *bis* L i
Oneheho (I. Tahiti, Océanie) 40 VI
Oneheho, *passe* (I. Tahiti, Océanie) 40 VI
Ong Cà Nhan (Cochinchine) 33 E c
Ong Giao, *mont* (Annam) 31 A, F g
Ong Lon, *canal* (Cochinchine) 33 D c
Ongombona, *île* (Oc. Pacif.) 39 A, B b
Ongombona, *passe* (Nouv.-Calédonie) 39 A, B b
Oni, *rivière* (Libéria) 12 *bis* M i
Onibe, *rivière* (Madagascar) 24 D d
Onilahy, *rivière* (Madagascar) 24 B g
Onilany, *riv.* (Madagascar) 24 A B g
Onk, *djebel* (Constantine) 8 E d
O. Nkaola, *rivière* (Tchad) 22 E e
On Lame (Annam) 31 A, F d
Onnoun (Tchad) 22 D c
On Pou (Chine) 30 II F a
On Pou, *estuaire* (Chine) 30 II F a
O. Ouarabot (Somalie britan.) 27 D d
O. Ouro, *rivière* (Tchad) 22 F d
Opata (Moyen-Congo) 21 C f
O Pou Rong, *riv.* (Cambodge) 32 D b
Opoutetara (I. Tahiti) 40 VI
Or, *côte* (Côte de l'Or) 12 *bis* J j
O. Ram Dang, *riv.* (Siam) 32 B a
Oran (Oran) 6 C b
Orane Borel, *falaise* (Niger) 12 *bis* O d
Orange (France) 3 F d
Orange (*cap d'*) (Brésil) 35 C f
Orange, *fleuve* (A. A. A.) 4 G e
Orange (*pᵒⁿ d'*), *mont* (Réunion) 25 B a
Orange, *prov.* (A. A. A.) 4 F g
Orange, *riv.* (Guyane holl.) 38 A b
Orangers, *pointe* (Réunion) 25 D b
Orangers, *rivière* (Réunion) 25 D b
Orango (*canal de*) (Guinée portug.) 12 *bis* C g
Orapu, *riv.* (Guyane franç.) 38 C c
Oraré, *mont* (Haute-Volta) 12 *bis* K f
O. Ra Sad, *rivière* (Siam) 32 B a
Oratti (I. Vaté) 39 B, III
Orba (Tchad) 22 F e
Orbata, *djebel* (Tunisie) 9 C d
Orcades du Sud, *îles* (Océan glacial Antarctique) 26 D E F
Orebilla (Petites-Antilles) 35 B e
Oré Djima (Guinée française) 14 C b
Orée, *vallée* (Réunion) 25 B c
Oré Kaya (Guinée française) 14 C a
Orekolen (Guinée française) 14 D c
Orénoque (*delta de l'*) (Venezuela) 35 B f
Orénoque, *riv.* (Venezuela) 35 B f
Organabo (Guyane franç.) 38 B b
Organabo, *riv.* (Guyane fr.) 38 B b
Orida (Niger) 18 G b
O. Rimé, *rivière* (Tchad) 22 D f
Orissa, *coll.* (Nigéria) 12 *bis* M h
Orléans (France) 3 D c
Orléans (Ile St-Martin) 36 III
Orléans (D'), *étang* (Ile Saint-Martin) 36 III
Orléans (*île d'*) (Estuaire-St-Laurent) 35 A b
Orléans (D'), *île* (Océan Atl.) 36 III
Orléansville (Alger) 7 B b
Ormuz, *détroit* (Arabie-Perse) 28 D b
Ornain, *rivière* (France) 3 F b
Orne, *rivière* (France) 3 C b
Oroberou (Côte franç. Somalis) 27 D e
Oroberou, *pointe* (Côte fr. Somalis) 27 D c
Orodara (Haute-Volta) 17 B d e
Orohena, *mont* (I. Tahiti, Océanie) 40 VI
Orombo-Boka, *mont* (Côte d'Ivoire) 12 *bis* H i
Orongo, *île* (Océan Atl.) 12 *bis* B g
Oronkou (Haute-Volta) 17 C d
Oronte, *rivière* (E. D. L.) 34 C c d
Orou-Fara, *chutes* (I. Tahiti) 40 VI
Oroye (*chaîne de l'*) (Guyane franç.) 38 B e
Oroye, *riv.* (Guyane franç.) 38 B e
Orphelinat, *baie* (Nouv.-Cal.) 39 A, II
Orré (Réunion) 25 C d
Orthez (France) 3 C e
Oruba (Petites-Antilles) 35 B e
O. Rusey (Cambodge) 32 B d
Ory (*pic d'*) (France) 3 C e
O. Sala, *rivière* (Cambodge) 32 D c
O Sam Nai, *riv.* (Cambodge) 32 A b
Oscar, *fort* (Guadeloupe) 36 III
O. Seddeur (Ter. Sud-Alg.) 7 D d
O. Sên Se (Cambodge) 32 C b
O. Silil (Somalie britan.) 27 D d
Osmanié (E. D. L.) 34 D d
Osmanié (Turquie) 34 C a
Osnabrugh ou Ile Mourouroa (A. Touamotou, Océanie) 40 IV I g
O. Soala, *rivière* (Tchad) 22 D E d
O. Souradiai (Somalie britan.) 27 E c
O. Sous (Ter. Sud-Alg.) 16 H i
O. Spean Ka ek (Angkor) 32
Ossélé (Moyen-Congo) 21 D e
Ossidingué (Nigéria) 23 A e
Ostende (Belgique) 3 E a
Otadi (Togo) 19 C f
O. Tafassasset (Niger) 18 D b
O. Tamandourirt, *riv.* (Soudan franç.) 16 K c
O. Tam Bohng, *riv.* (Cambodge) 32 A b
O. Tambôkng, *riv.* (Cambodge) 32 A b
O. Tarna, *rivière* (Soudan anglo-égyp.) 22 G f
Otawi (S. O. Africain) 4 E f
O. Teselliaman (Niger) 18 C c
O. Tham, *rivière* (Angkor) 32
Oti (Togo) 19 B c
Oti, *riv.* (Togo) 19 B c f
Otil (Erythrée) 27 C a
O. Tin Amzi (Niger) 18 C c
Otoma (Niger) 18 H b
O. Torlit, *rivière* (Soudan fr.) 16 N c
O. Toual, *rivière* (Soudan anglo-ég.) 22 F g
O. Tounlouma (Niger) 18 G e
Otoutéhé (I. Hiva-Oa, Océanie) 40 II
Ottellé (Cameroun) 23 B f
Ottomane (Abyssinie) 27 C e
Otway, *golfe* (Tasmanie) 26 o
Oua (Côte d'Ivoire) 15 A f
Ouabou (Dahomey) 19 C c
Ouacarayau, *sout* (Guyane fr.) 38 C d
Ouacariou, *mont* (Brésil) 38 B f
Ouadai, *région* (Tchad) 22 E e f
Ouadaï (Côte franç. Somalis) 27 D d
Ouadana (Abyssinie) 27 C e
Ouadane (Mauritanie) 13 D c
Ouadda (Oubangui-Chari) 22 F h
Ouaddada, *djebel* (Constantine) 8 F d
Ouadelaï (Colonie Kenia) 4 G d
Oua de li (I. Ambrym, Océan Pacif.) 39 B, D d
Ouadi Adem (Arabie) 27 E a
Ouadi Amedj (Arabie) 34 G f
Ouadi Bassiri (E. D. L.) 34 E d
Ouadi Boui (Erythrée) 27 C a
Ouadi Boui, *riv.* (Erythrée) 27 B C a
Ouadi Doum (Tchad) 22 E c
Ouadi ech Chadaf (Arabie) 34 G f
Ouadi ed Djehenene (Transjordanie) 34 B f
Ouadi el Ajam (E. D. L.) 34 C e
Ouadi el Bwejb (E. D. L.) 34 E e
Ouadi el Har (E. D. L.) 34 G d
Ouadi el Heji (E. D. L.) 34 F d
Ouadi el Kajem (Mésopotamie) 34 H d
Ouadi el Kasem (E. D. L.) 34 G d
Ouadi el Kelb (Arabie) 34 G f
Ouadi el Dnaba (E. D. L.) 34 D e
Ouadi el Unikad (Arabie) 34 D f
Ouadi el Waixiga (Arabie) 34 F e
Ouadi er Radd (E. D. L.) 34 H b
Ouadi Giffa (Syrie) 34 E d
Ouadi Hauran (Arabie) 34 F f
Ouadi Hauran, *riv.* (E. D. L.) 34 F G e f
Ouadi i Zerk (Transjordanie) 34 B f
Ouadi Kubala (E. D. L.) 34 G b
Ouadi Maktaa (Palestine) 34 B f
Ouadi Mellek (Palestine) 34 B f
Ouadi Mitigaha (E. D. L.) 34 G b
Ouadi Rar (E. D. L.) 34 E c
Ouadi Salahih (E. D. L.) 34 F d
Ouadi Sakakijje (E. D. L.) 34 E d
Ouadi Suab (E. D. L.) 34 G d
Ouadi Sulujak (E. D. L.) 34 E b
Ouadi Swab (E. D. L.) 34 F e
Ouadoum (Maroc, 10 A h
Ouagadougou (Haute Volta) 17 E c
Ouagani (Niger) 18 B e
Ouagasien, *sout* (Guyane fr.) 38 C e
Ouaguessi (Haute-Volta) 17 C b
Ouaharegue (Alger) 7 B b
Ouahigouya (Haute-Volta) 17 D b
Ouahila (Terr. Sud-Alg.) 11 D e
Ouahiré (Côte d'Ivoire) 15 C c
Ouaho (Haute-Volta) 17 E a
Ouaïème (Nouv.-Calédonie) 39 A, C c
Ouaïème, *mont* (Nouv.-Cal.) 39 A, C c
Ouaïlalé (Côte fr. Somalis) 27 C c
Ouaïmicouare, *sout* (Guyane f.) 38 C e
Ouaisisi, *baie* (I. Tanna, Nouv.-Héb.) 39 B, E g
Ouai Chao, *île* (Chine) 29 *bis* C a
Ouaka, *riv.* (Oubangui-Chari) 22 E i
Ouakaro (Soudan français) 16 D i
Ouakoa (Oran) 5 A f
Ouakuy (Haute-Volta) 17 C d
Ouala, *île* (I. Malekoula) (Nouvelles Hébrides) 39 B, C c
Oualà (I. Moheli) 25 II B c
Oualia (Soudan franç.) 16 G e
Oualia (Sénégal) 13 B g
Oualia (Soudan français) 16 C i
Ouallam (Niger) 18 B e
Ouallandama Kourou, *mont* (Guinée française) 12 *bis* E g
Ouallatou (Maroc) 10 D d
Ouallen (Terr. Sud-Alg.) 11 G f
Oualo (Sénégal) 13 B e
Oualsorigui (I. Aoba, Nouv.-Hébrides) 39 B, C c
Ouam, *riv.* (Oubangui-Chari) 22 C i
Ouamé (Niger) 18 E e
Ouamé, *rivière* (Dahomey) 12 *bis* L i
Ouameni (Nouvelle-Caléd.) 39 A, E d
Ouameni, *riv.* (Nouv.-Cal.) 39 A, D d
Ouamœo (I. Kunie) 39 A, F e
Ouanaouperou, *sout* (Guyane franç.) 38 C e
Ouanary (Guyane française) 38 D c
Ouanary, *riv.* (Guyane franç.) 38 D c
Ouanapi, *riv.* (Guyane franç.) 38 B e
Ouanda (Tchad) 22 B f
Ouanda Djalé (Oubangui-Chari) 22 F h
Ouandarama (Côte d'Ivoire) 15 E e
Ouanghi, *riv.* (Nouv.-Caléd.) 39 A, E d
Ouango (Oubangui-Chari) 22 F j
Ouangolodougou (Côte d'Iv.) 15 D c
Ouani (I. Moheli) 25 II B c
Ouani, *pointe* (I. Moheli) 25 II B c
Ouan Keang (Cochinchine) 33 E b
Ouankifon (Guinée franç.) 14 B d
Ouanko (Dahomey) 19 C c
Ouantoulou (Cameroun) 23 D d
Oua-n-Tourha (Ter. Sud-Alg.) 11 H f
Ouanyo, *riv.* (Sierra-Leone) 12 *bis* E i
Ouanzerig (Tripolitaine) 11 M e
Ouaou (Soudan anglo-égypt.) 4 F d
Ouaouizert (Maroc) 10 E d
Ouaouseft (Maroc) 10 D e
Ouapao, *cap* (I. Maré) 39 A, F d
Ouapassé (Haute-Volta) 17 F b
Ouapock, *riv.* (Guyane franç.) 35 C f
Ouapou, *île* (I. Marquises, Océanie) 40 IV I a
Ouaqui (*montagne* de la) (Guyane française) 38 B d
Ouarabet (Somalie britan.) 27 D d
Ouarai, *baie* (Nouv.-Caléd.) 39 A, D d
Ouarai, *passe* (Nouv.-Cal.) 39 A, D d
Ouaramos, *île* (Golfe d'Aden) 27 D c
Ouarandji (Dahomey) 19 E c
Ouarane, *rég.* (Mauritanie) 13 D c
Ouarchak (Tchad) 22 E e
Ouarda (Oran) 6 E e
Ouardelissam (Côte fr. Somalis) 27 C c
Oubon (Siam) 31ᵇ A c
Oudré (Niger) 18 B e
Ouaré, *anse* (Nouv.-Caléd.) 39 A, II
Ouargala (Tchad) 22 E d
Ouargla (Terr. Sud-Alg.) 11 I c
Ouargla (annexe de) (Terr. Sud-Alg.) 11 J c
Ouargla, *djebel* (Oran) 6 B c
Ouari (Tchad) 22 E d
Ouari-Maro (Dahomey) 19 D d
Ouarkoye (Haute-Volta) 17 C c
Ouarlafoulou (Soudan franç.) 16 L g
Ouarourout (Oran) 6 A g
Ouarra, *île* (Nigéria) 12 *bis* M g
Ouarra, *riv.* (Oubangui-Chari) 22 H i G j
Ouasch, *djebel* (Constantine) 8 D b
Ouarsenis, *djebel* (Alger) 7 B c
Ouarsenis (*monts de l'*) (Alger) 7 B c c
Ouassa (Brésil) 38 D e
Ouassa, *rivière* (Brésil) 38 D c
Ouassadou (Sénégal) 13 B g
Ouassaïé, *mont* (Guinée fr.) 12 *bis* F h
Ouassamba, *coll.* (Guinée française) 12 *bis* F h
Ouassane, *djebel* (Maroc) 10 E e
Ouassaya (Guinée française) 14 F c
Ouasseyeitou, *rivière* (Brésil) 38 C f
Ouassou (Guinée française) 14 B c
Ouassoulou Balé, *riv.* (Soudan franç.) 12 *bis* F g
Oua Sung (Changhaï) 28
Ouatcha (Niger) 18 E f
Ouatée, *mont* (Guyane franç.) 38 B e
Oua Tilou, *mont* (Nouv.-Cal.) 30 A, C c
Ouatimbourou (Nouv.-Caléd.) 39 A, II
Ouatio, *île* (Nouv.-Caléd.) 39 A, E e
Ouatio, *passe* (Nouv.-Caléd.) 39 A, E e
Ouayan, *sout* (Guyane fr.) 38 B e
Oauyeouarou, *sout* (Guyane française) 38 D d
Ouazengou, *mont* (Nouv.-Caléd.) 39 A, C c
Ouba (Nigéria) 23 C b
Oubala (Guinée française) 14 G c
Oubangui, *riv.* (Moyen-Congo) 21 F c
Oubangui, *riv.* (Oubangui-Chari) 22 D j
Oubatché (Nouv.-Caléd.) 39 A, C c
Oubeira, *lac* (Constantine) 8 F b
Oucha (Côte franç. Somalis) 27 C c
Ou Chek, *baie* (Chine) 30 II F b
Ouchongui, *mont* (I. Mayotte) 25 III A c
Oudai, *mont* (Ter. Sud-Alg.) 11 I f
Oudalan, *région* (Haute-Volta) 17 F a
Oudaouâdiri (Somalie brit.) 27 D d
Oudeni, *oued* (Maroc) 10 B g
Oudi (Nigéria) 4 D d
Oudjda (Terr. Sud-Alg.) 11 E c
Oudiktou, *djebel* (Maroc) 10 G c
Oudira, *ruines* (Maroc) 10 G f
Oudjda (Maroc) 10 J b
Oudjet es Soltane (Maroc) 10 F c
Oudjidji (Terr. Tanganika) 4 F e
Oudna (Tunisie) 9 D b
Oudref (Tunisie) 9 C e
Oudtshoorn (A. A. A.) 4 F h
Oué (Haute-Volta) 17 C b
Oué, *rivière* (Libéria) 14 F f
Oᵈ Amassine (Maroc) 10 F c
Oᵈ Amelil (Maroc) 10 G b
Oᵈ Amieur (Oran) 6 B c
Oued Amizour (Constantine) 8 B b
Oᵈ Aouf, *djebel* (Oran) 6 D b
Oued Athménia (Constantine) 8 D b
Oᵈ Atoui (Rio de Oro) 13 B b
Oᵈ Atoui, *riv.* (Mauritanie) 13 B c
Oᵈ Azzis, *tribu* (Oran) 7 B d
Oᵈ Baloth (Maroc) 10 G b
Oᵈ Barhate, *tribu* (Oran) 7 A c
Oᵈ ben Tili, *riv.* (Mauritanie) 13 E a
Oᵈ Bessem Cheraga, *tribu* (Alger) 7 B c
Oᵈ Bou Affif, *tribu* (Oran) 7 B d
Oᵈ bou Ali (Maroc) 10 D d
Oᵈ Chebehli (Abyssinie) 4 H d
Oᵈ Cherki (Maroc) 10 D d
Oᵈ Djellal (Ter. Sud-Alg.) 7 F d
Oᵈ Djenifia, *riv.* (Rio de Oro) 13 B a
Ouédé, *mont* (Côte d'Ivoire) 12 *bis* G j
Oᵈ el Aarar (Maroc) 10 H b
Oᵈ el Alleug (Alger) 7 C b
Oᵈ el Koh (Soudan anglo-ég.) 4 F c
Oᵈ el Kraa, *riv.* (Rio de Oro) 13 B a
Oᵈ el Médani (E. D. L.) 34 C d
Oᵈ Enter ou Agni, *riv.* (Mauritanie) 13 B d
Oᵈ Erchane, *rivière* (Rio de Oro) 13 A B c
Oᵈ Fodda (Alger) 7 B b
Oᵈ Frarah (Constantine) 8 E b
Oᵈ Guenadi (Soudan anglo-ég.) 4 F c
Oᵈ Imbert (Oran) 6 C b
Oᵈ Irharrar (Constantine) 8 D f
Oᵈ Jerna, *riv.* (Rio de Oro) 13 B b
Oᵈ Kraled Cheraga, *tribu* (Oran) 7 B d
Oᵈ Krarrouri, *tribu* (Oran) 7 C d
Oᵈ Krenak (Rio de Oro) 13 B a
Oᵈ Maider (Rio de Oro) 13 C a
Oᵈ Mansour (Maroc) 10 C d
Oued Marsa (Constantine) 7 F b
Oᵈ Metala, *riv.* (Rio de Oro) 13 B a
Oᵈ Mimoun, *région* (Oran) 7 C d
Oᵈ Moulat (Constantine) 8 C e
Oued Mya, *tribu* (Ter. Sud-Alg.) 7 E g
Oued Noun (Maroc) 10 A h
Oᵈ Nzeran, *riv.* (Rio de Oro) 13 B c
Oᵈ Oum Feirat, *rivière* (Mauritanie) 13 C b
Oᵈ Oumhani, *tribu* (Terr. Sud-Alg.) 7 C d
Oᵈ Saïah (Constantine) 8 C e
Oued Segum (Constantine) 8 D b
Oᵈ Sᵗ Ahmed B. Saïd, *tribu* (Oran) 7 B C d
Oᵈ Sᵗ Aïssa el Ouerk, *tribu* (Alger) 7 C c
Oᵈ Sᵗ Aïssa Sougui, *tribu* (Alger) 7 C c
Oᵈ Sᵗ Ameur, *tribu* (Alger) 7 D E c
Oᵈ Sᵗ Brahim, *tribu* (Oran) 7 B d
Oᵈ Sᵗ Hamza, *tribu* (Oran) 7 B d
Oᵈ Sᵗ Kraled, *tribu* (Oran) 7 A d
Oᵈ Sᵗ Younes, *tribu* (Terr. Sud-Alg.) 7 C d
Oᵈ Soltane (Constantine) 8 C c
Oᵈ Taga (Constantine) 8 D c
Oᵈ Teafter, *riv.* (Mauritanie) 13 D a
Oued Zem (Maroc) 10 E d

Oued Zem (*cercle autonome* d'), (Maroc) 10 E d
Oued Zenati (Constantine) 8 E b
O^{d} Zian Charaba, *tribu* (Oran) 7 B d
O^{d} Ziane Rheraba, *tribu* (Oran) 7 B d
O^{d} Zid, *tribu* (Oran) 7 A c
Ouegea (Nouv.-Calédonie) 39 A, C c
Oueguédo (Haute-Volta) 17 F d
Ouela (Grande-Comore) 25 II A a
Ouelé, *rivière* (Congo belge) 4 F d
Ouelia (Kilissi, Guinée franç.) 14 C d
Ouélia (Kindia, Guinée franç.) 14 C c
Ouélini (Haute-Volta) 17 B c
Ouellé (Odienné, Côte d'Ivoire) 15 C c
Ouellé (Dimbokro, Côte d'Iv.) 15 F f
Ouellé, *rivière* (Congo Belge) 22 F k
Ouémé (Dahomey) 19 D e
Ouémé, *rivière* (Dahomey) 19 D d e
Ouémo, *baie* (Nouv.-Caléd.) 39 A, II
Ouémo, *presqu'île* (Nouv.-Calédonie) 39 A, II
Ouen, *île* (Nouv.-Calédonie) 39 A, E e
Ouenarou, *mont* (Nouv.-Cal.) 39 A, E e
Oueneti, *île* (I. Loyalty) 39 A, E c
Ouengani, *mont* (I. Mayotte) 25 III A c
Ouenkrime, *djebel* (Maroc) 10 C e
Ouénou (Dahomey) 19 D d
Ouen Tchéou (Chine) 28 J b
Ouen Toro, *mont* (N.-Caléd.) 39 A, II
Ouenza, *djebel* (Constantine) 8 F c
Ouenza (*mines* de l') (Tunisie) 9 B e
Ouérague, *sont* (Guyane fr.) 38 D d
Ouerdich (Mésopotamie) 34 H d
Ouéré, *île* (Océan Pacifique) 39 A, II
Ouéré Souldou (Haute-Volta) 17 H c
Ouergha, *oued* (Maroc) 10 F G b
Ouergha, *djebel* (Tunisie) 9 B b
Ouerk Nahar, *oued* (Alger) 7 C c
Ouerré, *riv.* (Congo belge) 22 G j
Ouessant, *île* (Manche) 3 A b
Ouessé (Dahomey) 19 D e
Ouesso (Moyen-Congo) 21 D E d
Ouessouba (Guinée française) 14 G e
Ouest, *baie* (I. Wallis) 39 B, II
Ouest, *cap* (Anticosti) 35 B b
Ouest, *île* (I. de Kerguelen) 26 II A b
Ouest, *passe* (I. Gambier, Océanie) 40 XI
Ouest, *grande passe* (I. Mayotte) 25 II D d
Ouest, *pointe* (I. Malekoula, Nouvelles-Hébrides) 39 B, C d
Ouest, *pointe* (I. St-Paul) 26 IV A a
Oueyta (Tchad) 22 E d
Ouezzane (Maroc) 10 F b
Ouezzern, *oued* (Constantine) 8 D d
Oufadjikli (Turquie) 34 D a
Ouféra (Sénégal) 13 C g
Oufoudou (Tchad) 22 C b
Ouga (Sénégal) 13 B f
Uganda, *prov.* (Soudan ang.-ég.) 4 G d
Ougarta (*chaîne* d') (Terr. Sud-Alg.) 11 E d
Ougas Roble (Côte fr. Somalis) 27 D d
Ougoumboura (Congo belge) 4 G e
Ougrane, *djebel* (Maroc) 10 G e
Ouhiangossi (Haute-Volta) 17 G b
Ouhou, *oued* (Oran) 6 E b
Ouichedden, *djebel* (Maroc) 10 C f
Ouichi (Tchad) 22 C c
Ouidah (Dahomey) 19 D g
Ouidane et Trob, *djebel* (Oran) 6 E e
Ouillis (Oran) 6 D a
Ouimpo, *mont* (Côte d'Iv.) 12 *bis* G i
Ouin, *mont* (Nouv.-Caléd.) 39 A, E d
Ouindigni (Haute-Volta) 17 E b
Ouiné (Nouv.-Calédonie) 39 A, E d
Ouiné, *baie* (Nouv.-Caléd.) 39 A, E d
Ouinejgal (Maroc) 10 E f
Ouinne, *riv.* (Nouv.-Caléd.) 39 A, E d
Ouinzou (Guinée française) 14 G e
Ouira (Brésil) 38 B f
Ouiracaoua (Guyane franç.) 38 B d
Ouissoussou, *mont* (I. Espiritu-Santo, Nouvelles-Hébrides) 39 B, B c
Ouitiriou, *mont* (Guyane fr.) 38 B d
Ouitioua, *mont* (Brésil) 38 C f
Ouizert (Oran) 6 C b
Ou Ka (Chine) 30 II G b
Oukaï Rharbi, *djebel* (Ter. Sud-Alg.) 7 C c
Oukat Chergui, *djebel* (Ter. Sud-Alg.) 7 D c
Oukokove (Niger) 18 C e
Oula (Haute-Volta) 17 D b
Oula, *île* (Océan Atlantique) 12 *bis* B g
Oulab bou Ali (Tunisie) 9 E d
Oulada, *région* (Guinée franç.) 14 E b
Oulad Djérir, *tribu* (Oran) 6 B f
Oulad Krarro, *tribu* (Oran) 6 E b
Oulad Nager, *région* (Soudan franç.) 16 D E e f
Oulad Naïd (*monts* des) Terr. Sud-Alg.) 7 D d
Oulad Naïl (*parcours* des) (Constantine) 8 C e
Oulad Naïl, *tribu* (T. Sud-Alg.) 7 D e
Ouladougou, *rég.* (Sénégal) 12 *bis* C f
Oulad S^{t} Aïssa, *tribu* (Alger) 7 D c
Oulad Yaneg (Tunisie) 9 E d
Oulad Zekri (Constantine) 8 B d
Oulad Zekri, *tribu* (Ter. Sud-Alg.) 7 E d
Oulassa, *cap* (Oran) 6 B b
Ouldou (Guinée française) 14 F d
Oulé, *rivière* (Guinée franç.) 14 F f
Ouled Abd El Krim, *tribu* (Oran) 6 D d
Ouled Djellal (*poste* d') (Terr. Sud-Alg.) 7 E d
Ouled Alennda (Terr. Sud-Alg.) 8 D e
Ouled Arerrès (Niger) 18 C d
Ouled Aziz, *tribu* (Oran) 6 E c
Ouled bou Affif, *tribu* (Oran) 6 E e
Ouled Daoud, *tribu* (Oran) 6 D c
Ouled el Hadj (Oran) 6 B e
Ouled Kraled Cheraga, *tribu* (Oran) 6 E c
Ouled Mansourah, *tribu* (Oran) 6 B d
Ouled Mimoun, *tribu* (Oran) 6 F c
Ouled Mrarrouri, *tribu* (Oran) 6 F e
Ouled Rahmoun (Constantine) 8 D b
Ouled Serour, *tribu* (Oran) 6 C d
Ouled S^{t} Ahmed B. Said, *tribu* (Oran) 6 F c
Ouled S^{t} Brahim, *tribu* (Oran) 6 E c
Ouled Sidi Cheikr, *tribu* (Oran) 6 E e
Ouled S^{t} Hamza, *tribu* (Oran) 6 E c
Ouled S^{t} Kraled, *tribu* (Oran) 6 D c
Ouled Zemmour, *dj.* (Maroc) 10 H b
Ouled Ziane Charaba, *tribu* (Oran) 6 E c
Ouled Ziane Rheraba, *tribu* (Oran) 6 E c
Oulemary G^{d} Pati (Guyane holland.) 38 A d
Oulgaret (Pondichéry) 28 II
Oulghas, *oued* (Maroc) 10 B f
Ouliminden, *région* (Soudan français) 16 N O f
Oulmène (Constantine) 8 E c
Oulmès (Maroc) 10 E c
Oulo (Haute-Volta) 17 D d
Oulou (Oubangui-Chari) 22 C h
Oulou Dagh (Turquie) 34 C a
Oum, *oued* (Maroc) 10 C c
Oumach (Constantine) 8 C d
Oum Aïcha (Maroc) 10 I g
Oum Ali, *djebel* (Tunisie) 9 B b
Oum Anman, *mont* (Mauritanie) 13 D a
Oumbégamé (Dahomey) 19 C f
Oumboo, *mont* (Nouv.-Cal.) 39 A, II
Oum Bourou (Soudan ang.-ég.) 22 F e
Oum Chakkourt, *dj.* (Maroc) 10 H d
Oum Chalouba (Tchad) 22 E B d
Oum Djerane (Maroc) 10 G f
Oum Donil (Tunisie) 9 D b
Oumé (Côte d'Ivoire) 15 D g
Oum ech Chia (Tunisie) 9 C e
Oum ed Denaguir (Oran) 6 D e
Oum ed Diab, *djebel* (Tunisie) 9 D f
Oum el Abbès, *dj.* (Tunisie) 9 C e
Oum el Allez (Maroc) 10 C g
Oum el Asel (Soudan franç.) 16 I k
Oum el Graf, *djebel* (Oran) 6 B f
Oum el Guetouta (Oran) 6 E c
Oum el Lebass, *oued* (Tunisie) 9 C e
Oum er Rbia, *oued* (Maroc) 10 F d
Oum es Sad (E. D. L.) 34 C e
Oum es Seba (Maroc) 10 H e
Oum Hadjer (Tchad) 22 D f
O. Oum Hadjer, *riv.* (Tchad) 22 E d
Oumin Hmejme (E. D. L.) 34 D d
Oumin Madfa (E. D. L.) 34 G b
Oum Kerid, *djebel* (Constantine) 8 D c
Oum Lili (Maroc) 10 F g
Oumm ej Jemmal (Transjordanie) 34 C f
Oumm el Kautlin (Transjordanie) 34 C f
Oum Nabari (Soudan anglo-ég.) 4 G b
Oum Rouak (E. D. L.) 34 C f
Oum Settas, *dj.* (Constantine) 8 D b
Oum Tlettne (Constantine) 8 C b
Oumwouma (A. A. A.) 4 G f
Oum Zouggar, *oued* (Tunisie) 9 D f
Ounan (Ter. Sud-Alg.) 11 J f
Ounaro (Espiritu-Santo) 39 B, B c
Ounassoute (I. Espiritu-Santo) 39 B, B c
Oundou, *anse* (Nouv.-Caléd.) 39 A, II
Oundou, *riv.* (Guinée franç.) 14 D b
Ounet (Dahomey) 19 D b
Oungamara (Côte fr. Somalis) 27 B d
Ouni, *oued* (Tunisie) 9 D f
Ounia (Nouvelle-Calédonie) 39 A, E e
Ounianga, *monts* (Tchad) 22 E c
Ounianga Séghir (Tchad) 22 E c
Oungoum (Tchad) 22 B e
Ounrhal (Constantine) 8 E c
Ouo (Haute-Volta) 17 C e
Ouo (Soudan français) 16 G j
Ouo, *île* (I. Loyalty) 39 A, F d
Ouo, *mont* (Nouv.-Calédonie) 39 A, Ouobogou (Haute-Volta) 17 G d
Ouoï (Tchad) 22 E d
Ouokra (Arabie) 4 I b
Ouompou (Mauritanie) 13 C f
Ouongo (Côte d'Ivoire) 15 E d
Ouo Ouo (Malekoula) 39 B, C c
Ouora (I. Espiritu-Santo) 39 B, B b
Ouora, *rivière* (Nigéria) 12 *bis* L g
Ouoro (Guinée française) 14 G d
Ouorora (Dahomey) 19 D d
Ouossou (Côte d'Ivoire) 15 E g
Ouossou (Boké, Guinée franç.) 14 B b
Ouossou (Kindia, Guinée fr.) 14 C c
Ououdi (Niger) 18 G e
Oupalom (Pondichéry) 28 V
Oupemba, *lac* (Congo Belge) 4 F e
Oupoyo (Côte d'Ivoire) 15 C h
Oupungala (Yanaon) 28 VI
Ourandouba (I. Vaté) 39 B, D e
Ouraou, *mont* (I. Tahiti) 40 VI
Ouraren (Niger) 18 D c
Ourcq, *rivière* (France) 3 E b
Ouré, *île* (I. Malekoula) 39 B, C d
Ourea (Oran) 6 D b
Ourea (Turquie) 34 E a
Ouret (Tchad) 22 E e
Ourenfla (Côte d'Ivoire) 15 C e
Ourfa (Turquie d'Asie) 28 B a
Ourguememmi, *djebel* (Maroc) 10 C f
Ourhad, *djebel* (Maroc) 10 E d
Ourhlana (Constantine) 8 C e
Ouri (Tchad) 22 D b
Ouripiv, *île* (I. Malekoula) 39 B, C d
Ourmès (Constantine) 8 D e
Ourmès, *lac* (Perse) 28 C a
Ouro Dialloubé (Soudan fr.) 16 I g
Ourofan (Niger) 18 E e
Ouro-Guéladjo (Niger) 17 H b
Ouroko (Guinée française) 14 E c
Ouro Ndia (Soudan français) 16 I g
Ouror, *île* (I. Espiritu-Santo, Nouv.-Hébrides) 39 B, B c
Ourossogui (Sénégal) 13 C f
Ouroukoro (Guinée française) 14 F d
Ouroumpana (Soudan fr.) 16 G I
Ouroupara para ou Ile Bligh, *île* (I. Banks) 39 B, C a
Ourrandouba (I. Vaté) 39 B, III
Oursi (Haute-Volta) 17 F a
Oursin, *pointe* (Côte franç. Somalis) 27 D c
Ousényé (Guinée espagnole) 21 A d
Ousselat, *djebel* (Tunisie) 9 C c
Oussoudou, *grand étang* (Pondichéry) 28 II
Oussoudougou (Guinée franç.) 14 Fd
Oussoukouroumа (Guinée fr.) 14 E d
Oussouve (Sénégal) 13 A g
Oussy (*bras* d'), *riv.* (Réunion) 25 B b
Oust, *djebel* (Tunisie) 9 B c
Oustani, *djebel* (E. D. L.) 34 D e
Oustani (Tchad) 22 E f
Oust Ourt, *plateau* (mer d'Aral. N.-E Caspienne) 28 D
Outaïda, *djebel* (Maroc) 10 F d
Outaloa (I. Wallis) 39 B, II
Outarde, *rivière* (Canada) 35 B a
Outat O^{ued} El Hadj (Maroc) 10 H c
Outchang (Chine) 28 J a
Ou Tchéou (Chine) 28 I b
Outchimodou (Pondichéry) 28 II
Outita, *djebel* (Maroc) 10 F b
Outoufoua (I. Wallis) 39 B, II
Outouleve (I. Wallis) 39 B, II
Outouloko, *pointe* (I. Wallis) 39 B, II
Ou Tsao (Yunnan) 30 B
Ouvea, *île* (I. Loyalty) 39 A, E c
Ouvea ou Wallis, *île* (Océan Pacif.) 39 B, II
Ouves, *baie* (Iles Loyalty) 39 A, E c
Ouvèze, *rivière* (France) 3 F d
Ouzoun Ada (Mer Caspienne) 28 D a
Ovarouaarofe, *passe* (I. Tahiti, Océanie) 40 VI
Ov.rigo (I. Tanna, Nouvelles-Hébrides) 39 B, E g
O. Wal (Somalie britan.) 27 D e
Owendo (Gabon) 21 A d
Owet (Guinée française) 14 F e
Oyampi, *région* (Brésil) 38 B f
Oyampi, *région* (Guyane fr.) 38 C e
Oyapock (*baie d'*) (Guyane française) 38 D e
Oyapock, *riv.* (Guyane fr.) 38 C D d e
Oyaricoulet (Guyane holland.) 38 A d
Oyem (Gabon) 21 B d
Oyouka (Guinée française) 14 D a

P

Pa Dedougou (Haute-Volta) 17 C c
Pa Gaoua (Haute-Volta) 17 D e
Paak (Cambodge) 32 E c
Pabégo (Dahomey) 19 C d
Pabela (Cameroun) 23 C e
Pabri, *rivière* (Haute-Volta) 12 *bis* J f
Pac Boc (Tonkin) 30 E b
Pac Cai (Tonkin) 30 E b
Pac Hon (Tonkin) 30 E b
Pac Muong (Kouang Si) 30 E b
Pac Nam (Kouang Si) 30 D a
Pacolo (Le) (Brésil) 38 A f
Pacom (Pondichéry) 28 II
Pac Van (Tonkin) 30 D b
Padourcolle (Karikal) 28 III
Paea (I. Tahiti, Océanie) 40 VI
Paea, *passe* (I. Tahiti, Océanie) 40 VI
Pagerie (La) (Martinique) 37 B c
Pagode, *riv.* (Guyane franç.) 38 C c
Pagou (Haute-Volta) 17 G b
Pagouda (Togo) 19 C d
Pah (Nouvelle-Calédonie) 39 A, C c
Pahang (Etats Malais) 28 I d
Pa Hon (Tonkin) 30 B c
Pahouin, *rég.* (Cameroun) 23 B e f g
Pa Huc (Annam) 31 A, F c
Pai Ali (Guinée portugaise) 14 A b
Païlin (Cambodge) 32 A c
Pailles (*morne* aux) (Guadeloupe) 36 B d
Paimbœuf (France) 3 B c
Pain de Sucre, *mont* (Les Saintes) 36 C e
Pain de Sucre ou Ile Mota, *île* (I Banks) 39 B, C a
Pain de Sucre, *mont* (Les Saintes) G j
Pain de Sucre, *pointe* (I. Epi, Nouv Hébrides) 39 B, D d
Pain de Sucre, *rocher* (Martinique) 37 B b
Pain de Sucre, *sommet* (Martinique) 37 B b
Paipal, *passe* (I. Tahaa, Océanie) 40 V
Paita (Nouvelle-Calédonie) 39 A, E e
Paix (La) (Guyane hollandaise) 38 A c
Paix (La) (Réunion) 25 D b
Pa Ka (Laos) 31 B, C b
Pak Ban (Laos) 31 A, C b
Pak Beng (Laos) 31 A, B d
Pakea, *île* (I. Banks, Nouvelles-Hébrides) 39 B, C a
Pa Keuk (Laos) 31 B, B d
Pa Kha (Tonkin) 30 C b
Pakira (Guyane hollandaise) 38 A b
Pak Lay (Laos) 31 A, B e
Pak Loung, *cap* (Chine) 29 *bis* C a
Pak Nga (Laos) 31 A, C c
Pak Kong (Laos) 31 B, B a
Pak Ou (Laos) 31 A, C d
Pak Ou (Kouang Tchéou Wan) 30 II G a
Pakoura (I. Espiritu-Canto, Nouv.-Hébrides) 39 B, B b
Pak Pit (Siam) 32 A c
Pak Poun, *fort* (Chine) 30 II F b
Pak Sane (Laos) 31 A, D e
Pak Sat (Laos) 31 A, C e
Pakse (Laos) 31 B, B c
Pak Seng (Laos) 31 A, C c
Pak Tha (Laos) 31 A, A c
Pak Tou (Laos) 31 A, C d
Pal (Sénégal) 13 A f
Pala (Tchad) 22 B h
Palachwe (A. A. A.) 4 F g
Palat (Oran) 6 E b
Palé (Guinée française) 14 G e
Palerme (Sicile) 4 E a
Palestine, *contrée* (Turquie d'Asie) 4 G a
Palestro (Alger) 7 D b
Paletuviers (*pointe* des) (Guyane fr.) 38 C b
Palicou, *pointe* (I. de Cayenne) 38 D b
Palicour (Brésil) 38 D d
Palikao (Oran) 6 D b
Palimé (Togo) 19 B g
Pa Ling (Laos) 31 B, C d
Palissy (Oran) 6 C b
Palk, *détroit* (Inde-Ceylan) 28 I
Pallice (La) (France) 3 C c
Pallipett (Pondichéry) 28 II
Palliser, *mont* (I. Kerguelen) 26 II C a
Pallisser, *îles* (A. Touamotou) 40 IV E d
Palmerston (Australie) 26 n
Palmes (*cap* des) (Libéria) 12 *bis* G j
Palmiers, *pointe* (Côte fr. Somalis) 27 C c
Palmiste (Martinique) 37 B d
Palmiste, *morne* (Martinique) 37 B b
Palmiste, *pl* (Guadeloupe) 36 C d
Palmiste, *riv.* (Guadeloupe) 36 C d
Palmiste-Rouge (*llet* du) (Réunion) 25 B b
Palmistes (*bras* des), *riv.* (Réunion) 25 C b
Palmistes (*pointe* des), *mont* (Réunion) 25 B c
Palmistes, *plaine* (Réunion) 25 C b
Palmyre (E. D. L.) 34 E d
Palo, *riv.* (Nouv.-Calédonie) 39 A, D d
Palo Fini (Guyane franç.) 38 B d
Paloun (Cambodge) 32 E F b
Palour Chalakara (Mahé) 28 VI
Pam (Nouvelle-Calédonie) 39 A, C c
Pam, *île* (Océan Pacifique) 39 A, C c
Pama (Haute-Volta) 17 G d
Pama, *rivière* (Oubangui-Chari) 22 C j
Pamanzi, *récif* (I. Mayotte) 25 III B c
Pamanzi (I. Mayotte) 25 III B b
Pamanzi, *île* (I. Mayotte) 25 III B b
Pambéar, *riv.* (Pondichéry) 28 II
Pamboa, *mont* (Nouv.-Cal.) 39 A, C c
Pamiers (France) 3 D e
Pamir, *monts* (Asie centrale) 28 F a
Pampelune (Espagne) 3 C e
Pampi Dan (Annam) 31 B, D f
Pamtoré (Haute-Volta) 17 E d
Pamu (Côte de l'Or) 19 G f
Pa Na (Tonkin) 30 A b
Panabisongou, *saut* (Guyane franç.) 38 A c
Panakiri (*saut* du) (Guyane française) 38 B e
Panavia (I. Taiti, Océanie) 40 VI.
Panavia, *riv.* (I. Taiti) 40 VI
Pendaquel (Mahé) 28 VI
Pandiani (Haute-Volta) 17 C e
Pangai, *rivière* (Cameroun) 23 C e
Pangala (Moyen-Congo) 21 D f
Pang Ho, *rivière* (Yunnan) 30 B b
Pang Hoc (Laos) 31 A, E c
Pangi, *mont, baie* (I. Malekoula) 39 B, C d
Pango, *pointe* (I. Vaté) 39 B, III
Pan Hok (Laos) 31 A, B c
Panié (Nouvelle-Calédonie) 39 A, C e
Panié, *mont* (Nouv.-Caléd.) 39 A, C c
Panna (Côte d'Ivoire) 15 F e
Panon, *bras* (Réunion) 25 D a
Pan Pau Tseu (Yunnan) 30 A b
Pan Pou Tseu (Chine) 31 A, C a
Panticosa (Espagne) 3 C e
Pan Xa (Tonkin) 30 E b
Pan Y Sang (Kouang Si) 30 F b
Panzi (Congo belge) 4 E e
Pao Bun (Laos) 31 A, E d
Pao King (Chine) 28 I b
Pao Tang, *rivière* (Chine) 30 II G b
Paouea, *mont* (Nouv.-Cal.) 39 A, D d
Paouignan (Dahomey) 19 D f
Psoula (Côte d'Ivoire) 15 B g
Paou Ouma, *île* (Oc. Pacif.) 39 B, D d
Papaga (Ile Wallis) 39 B, II
Papage, *rivière* (Réunion) 25 B c
Papakena ou Tourcia, *île* (A. Touamotou) 40 IV I g
Papanou (Dahomey) 19 D c
Papany, *rade* (I. Anjouan) 25 II D c
Papao, *baie* (I. Moorea) 40 VI
Papaye, *saut* (Guyane franç.) 38 A c
Papeari (I. Tahiti, Océanie) 40 VI
Papeete (I. Tahiti, Océanie) 40 IV D e
Papeete, *passe* (I. Tahiti) 40 VI
Papenoo (I. Tahiti, Océanie) 40 VI
Papenoo, *passe* (I. Tahiti) 40 VI
Papenoo, *rivière* (I. Tahiti) 40 VI
Papetoai (I. Moorea, Océanie) 40 VI
Papouri, *île* (I. Mangareva) 40 XI
Paquemar (Martinique) 37 C c
Paquemar (*cul-de-sac*) (Martinique) 37 C c
P. Arach Ngo (Annam) 31 B, C e
Paradis, *morne* (Ile St-Martin) 36 III
Paragua (Venezuela) 35 B f
Paragua, *riv.* (Venezuela) 35 B f
Paraguay, *contrée* (Amérique du Sud) 26 F
Paraguay, *riv.* (Paraguay) 26 F
Parahoué (Dahomey) 19 C g
Parakou (Dahomey) 19 D d
Paramaca (Guyane franç.) 38 A c
Paramaca (*chaîne* des) (Guyane holl.) 38 c
Paramaca, *rapide* (Guyane holland.) 38 A c
Paramaribo (Surinam) (Guyane holl.) 35 C f
Parana (Rép. Argentine) 26 G
Parana, *riv.* (Rép. Argentine) 26 F
Paranayba, *rivière* (Brésil) 26 E
Paroué, *saut* (Guyane franç.) 38 C c
Paraparé P., *mont* (Guyane holland.) 38 A e
Pararé, *saut* (Guyane franç.) 38 C c
Parataou (Togo) 19 C e
Parceval, *île* (Nouvelle-Calédonie) 39 A, E d
Parent (Martinique) 37 C c
Pari, *mont* (Brésil) 38 A f
Pari (Dahomey) 19 D d
Pariacabo, *mont* (Guyane fr.) 38 C b
Paris (France) 3 E b
Parmentier (Oran) 6 C b
Parnasse (Le) (Martinique) 37 B b
Parnasse (Le), *morne* (Guadeloupe) 36 B d
Paroa, *île* (A. Touamotou) 40 IV H f
Parole Finie, *saut* (Guyane fr.) 38 C c
Parou, *saut* (P^{t} François, Guyane fr.) 38 C e
Parou, *saut* (Apolké, Guyane franç.) 38 A c
Parrot, *île* (Côte fr. Somalis) 27 C d
Parthenay (France) 3 C c
Partisans, *col* (Tonkin) 30 B c
Pascal (Constantine) 8 C c
Pa Si (Tonkin) 30 A b
Pasni (Balouchistan) 28 E b
Pasoua (Togo) 19 C d
Pasrô (Cambodge) 32 C d
Passamani (I. Mayotte) 25 III B b
Passaya (Guinée française) 14 D c
Passe, *île* (Océan Pacifique) 39 A, A c
Passe, *pointe* (Récif des Français) 39 A, B b
Passe aux Pirogues (Guadeloupe) 36 B b
Passena (Haute-Volta) 17 C e
Pasteur (Constantine) 8 D c
Pata (Sénégal) 13 B g
Pa Ta Ho, *rivière* (Yunnan) 30 B a
Patala (Togo) 19 C f
Patalava (Yanaon) 28 VI
Patamacca (Guyane holland.) 38 A c
Pa Tang (Kouang Si) 30 E a
Patani (Siam) 28 I d
Patates (*bras* des), *rivière* (Réunion) 25 B c
Patates à Durand, *rivière* (Réunion) 25 B a
Patawa, *saut* (Guyane franç.) 38 C e
Paté, *île* (Approuague) 38 C D c
Patenga (Côte de l'Or) 19 A d
Patiala (Inde) 28 F a
Pa Tien Ho, *rivière* (Yunnan) 30 B a
Patim Gouta (Sénégal) 13 C g
Patna (Chandernagor) 28 IV, G b
Patnatchéry (Karikal) 28 III
Patneveracoupom (Pondichéry) 28 V
Patnaverricoupom (Pondichéry) 28 V
Patohoué (Dahomey) 19 C g
Patokla (Côte d'Ivoire) 15 B h
Paton, *mont* (I. Tanna) 39 B, E g
Paton, *pointe* (I. Etromango) 39 B, D f
Patote, *île* (Océan Atlantique) 36 C c
Patouky (Sénégal) 13 C f
Patsy (I. Anjouan) 25 II C c
Patterson, *passage* (I. Aurore, I. Pentecôte) 39 B, D e
Pau (France) 3 C e
Pau (Gave de), *riv.* (France) 3 C c
Pauillac (France) 3 C d
Pauline, *rivière* (Réunion) 25 C b
Paunakha (Inde) 28 G b
Pavée, *rivière* (Réunion) 25 C b
Pavie (Italie) 3 H d
Pavillon (Martinique) 37 C d
Pavillon (Le) (Réunion) 25 B c
Payasa (E. D. L.) 34 C b
Pa Ya Tze (Laos) 31 A, B a
P. Bang (Annam) 31 B, D d
P. Bekel (Annam) 31 B, D d
P. Bia (Annam) 32 B, C e
P. Bis, *mont* (Laos) 31 A, D e
P. B. Mbor (Cochinchine) 33 E b
P. B. Nhuy (Cochinchine) 33 E a
P. Breng (Annam) 31 B, C d
P. Cao, *mont* (Laos) 31 B, B d
P. Chan (Annam) 31 B, C d
P. Cho Kang (Annam) 31 B, D d
P. Chom Si, *mont* (Siam) 31 B, A b
P. Dak (Annam) 31 B, D g
P. Dang (Annam) 31 B, C d
P. Dat (Annam) 31 B, D d
P. Dauture, *mont* (Laos) 31 B, B b
P. Deben, *mont* (Laos) 31 B, B c
P. Den Muong, *mont* (Laos) 31 B, A d
P. Dianong (Annam) 31 B, D g
Péa (Côte d'Ivoire) 15 A g
Peam (Kompongchhnang, Cambodge) 32 C c
Peâm (Pursat, Cambodge) 32 B c
Peam Préa (Cambodge) 32 E b
Péang Lovea (Cambodge) 32 C d
Péangou (Dahomey) 19 E c
Pébo (Oubangui-Chari) 22 D h
Pechawer (Inde) 28 F a
Pêcheur, *pointe* (Rio de Oro) 13 A b
Pêcheurs, *anse* (Obock) 27 I
Pêcheurs (*pointe* des) (Maroc) 10 G a
Pedome (Togo) 19 C f
Pedra de Galhe, *île* (Oc. Atl.) 13 A b
Pehumko (Dahomey) 19 C c
Peichabour (Mésopotamie) 34 I a
Peio (Guyane française) 38 A e
Pékin (Chine) 28 J a
Péla Bérégnan (Guinée fr.) 14 F f
Pelao, *baie* (I. Vaté, Nouvelles-Hébr.) 39 B, III
Pelapa, *riv.* (I. Espiritu-Santo) 39 B, B c
Pélat, *mont* (France) 3 G d
Pele, *île* (I. Vaté) 39 B, III
Pelé, *île* (Océan Atlantique) 37 C c
Pelée, *île* (Océan Atlantique) 35 I E e
Pelée, *montagne* (Guyane fr.) 38 C c
Pelée, *montagne* (Martinique) 37 A b
Pélélam (Dahomey) 19 C d
Pelézi (Côte d'Ivoire) 15 C f
Pélican (Le), *île* (Océan Atl.) 36 III
Pélissier (Oran) 6 D b
Pelletier (Martinique) 37 C c
Pelotas (Nouvelle-Calédonie) 39 A, B a
Pélou (Haute-Volta) 17 C e
Pelvoux, *mont* (France) 3 G d
Pemba, *île* (Océan Indien) 4 H e
Pen (Côte de l'Or) 17 D e
Pendembou (Sierra-Leone) 14 E e
Pendja, *rivière* (Dahomey) 12 bis K g
Pendjab, *région* (Inde) 28 F a
Pendjari (Dahomey) 19 C c
Pendjari, *rivière* (Hte-Volta) 17 H d
Pené, *mont* (Cameroun) 23 D d
Penéplaine de l'Andray (Madagascar) 24 B h
Penessoulou (Dahomey) 19 C d
Penfeld, *riv.* (I. de Kerguelen) 26 II A b
Peninica (Guyane hollandaise) 38 A b
Penmarch (*pointe* de) (France) 3 A c
Penmarch, *pointe* (I. de Kerguelen) 26 II B c
Penndé, *riv.* (Oubangui-Chari) 22 B i
Peñon d'Alhucemas (Maroc) 10 H a
Penot, *mont* (I. Malekoula) 39 B, C d
Pentecôte, *île* (O. Pacifique) 39 B, D c
Penthièvre (Constantine) 8 E b
Péon (Côte d'Ivoire) 15 B g
Peouirapori, *mont* (Brésil) 38 B f
Pépiénou, *rivière* (Haute-Volta) 17 G d
Pépita (Guyane française) 38 A c
Perahou, *mont* (I. Rapa) 40 VIII
Percé, *cap* (Petite-Miquelon) 35 I D d
Perdin, *mont* (Espagne) 3 D e
Péré (Côte d'Ivoire) 15 F f
Père (Le), *île* (Oc. Atlantique) 38 C c
Pérébina (Dahomey) 19 C d
Péréré (Dahomey) 19 E d
Perès (*rivière* des) (Martinique) 37 A b
Péribonka, *rivière* (Canada) 35 A b
Perigot ou Pouamaou, *baie* (I. Hiva-Oa, Océanie) 40 II
Périgotville (Constantine) 8 C b
Périgueux (France) 3 D d
Péril (*rivière* du) (Guyane française) 38 C e
Perilibbi, *lac* (Canada) 35 B a
Perim, *île* (Mer Rouge) 27 D a
Perim (I. Perim) 27 D a
Perimbe (Pondichéry) 28 II
Périmètre, *montagne* (Guyane franç.) 38 B d
Périnet (Guinée française) 14 D c
Perinkulatour (Mahé) 28 V
Perle (La), *île* M. des Antilles, Guadeloupe) 36 B b
Perle (La), *île* (M. des Antilles, Martinique) 37 A a
Perles, *banc* (Obock) 27 I
Perma (Dahomey) 19 C c

Péronne (France) 3 E b
Pérote, *rivière* (Réunion) 25 D d
Pérou (Martinique) 37 C c
Perovsk (Turkestan) 28 E
Perpignan (France) 3 E e
Perregaux (Oran) 6 D b
Perroquet, *île* (Oc. Atlantique) 38 C c
Perrot (Martinique) 37 B c
Persique, *golfe* (Arabie-Perse) 28 C D b
Perth (Australie) 22 I
Pescade, *pointe* (Alger) 7 D b
Peskinga (Dahomey) 19 D a
Peséide (Togo) 19 B d
Petchili, *golfe* (Chine) 28 J a
Pe Tching (Laos) 31 B, B b
Pétena (Dahomey) 19 C c
Péter-Songou, *saut* (Guyane franç.) 38 A c
Petit (Constantine) 8 E b
Pt Bassam (Côte d'Ivoire) 15 F h
Petit-Batanga (Cameroun) 23 A f
Pt Bénard (Réunion) 25 B b
Petit-Bourg (Guadeloupe) 36 C c
Petit-Bourg (Martinique) 37 C c
Petit-Canat (Guadeloupe) 36 D b
Petit-Colombier (Saint-Pierre) 35 I E c
Petit-Connétable (Lc) (Guyane franç.) 38 D c
Petit-Coumarou, *saut* (Guyane franç.) 38 B c
Petite-Anse (Martinique) 37 B d
Pte Anse du Diamant (Martinique) 37 B d
Pte Ile (Réunion) 25 C d
Petite Ile (I. des Apôtres) 26 I A a
Pte Ile, *rivière* (Réunion) 25 C c
Petite Ile, *île* (Océan Indien) 25 C d
Petite Passe (Nouv.-Caléd.) 39 A, II
Pt Plaine (La), *riv.* (Guadeloupe) 36 B c
Pt Scarcie, *riv.* (Sierra-Leone) *12 bis* D h
Petit Etang, *riv.* (Réunion) 25 A b
Petite Terre (Guadeloupe) 36 F c
Pt Fond (Martinique) 37 C d
Petit-François (Guyane franç.) 38 C d
Petit-Havre (Le) (Guadeloupe) 36 D c
Petit-Havre (Le) (St-Pierre) 35 I E f
Petit-Jspigny, *saut* (Guyane française) 38 C d
Petitjean (Maroc) 10 F b
Petitjean (*contrôle* de) (Maroc) 10 F b
Pt Keoun (Oubangui-Chari) 22 B h
Petit Lac (Cambodge) 32 C c
Petit Lac (Hanoï) 30 I
Pt Lahou (Côte d'Ivoire) 15 D h
Petit Loango (Gabon) 21 A f
Petit Macabou (Martinique) 37 C c
Petit Machicou, *saut* (Guyane franç.) 38 C d
Petit Marigot (Guadeloupe) 36 C d
Pt Morne (Martinique) 37 C c
Petit-Nord (*pointe* du) (Guadeloupe) 36 F c
Petit Port (Oran) 6 D a
Petit Port (I. Pentecôte) 39 B, D c
Pt Piton, *mont* (I. Futuny) 39 B, -
Petit Saut (Iracoubo, Guyane franç.) 38 B b
Petit Saut (Paramaga, Guyane franç.) 38 A c
Petit Saut (Guyane hollandaise) 38 A c
Petit Saut Mapaou (Guyane franç.) 38 C c
Petit Serre (Réunion) 25 B c
Petits Ilets (Guadeloupe) 36 B b
Pt Versailles (Martinique) 37 C d
Petra Maison (Grande-Miquelon) 35 I B c
Pétrie, *récif* (Nouv.-Caléd.) 39 A, C a
Pétrifications (*morne* des) (Martinique) 37 C d
Petté (Karikal) 28 III
Peupliere (*anse* des) (Maroc) 10 G a
Peut (Cambodge) 32 B c
Peu Tene (Laos) 31 A, C c
P. Gao (Annam) 31 B, D e
Pha Ao (Cambodge) 32 C d
Phac Mo, *mont* (Tonkin) 30 B e
Phai Ha (Tonkin) 30 D b
Phakirippalciyam (Pondichéry) 28 II
Phak Ngao (Laos) 31 A, B d
Phakpheo (Laos) 31 B, B c d
Phala Kan (Cambodge) 32 D b
Pha Lane (Laos) 31 B, A b
Pha Long (Tonkin) 30 C b
Pha Luong, *mont* (Tonkin) 30 C d
Ph. Ampil (Cambodge) 32 D d
Phania Si (Laos) 31 A, C b
Phan Rang (Annam) 31 B, E g
Phan Ri (Annam) 31 B, E g
Phan Thiet (Annam) 31 B, D h
Phan Thiet, *baie* (Annam) 31 B, D h
Ph. Antong Sandan (Cambodge) 32 B b
Ph. Anuk Kchas (Cambodge) 32 B b
Phar Cambak (Cambodge) 32 C d
Phat Diem (Tonkin) 30 E d
Pha Ten, *mont* (Annam) 31 A, F c
Phayongsa (Laos) 31 B, C d
Pha. Bang Khleang (Cambodge) 32 B b
Ph. Ba Lang (Cambodge) 32 C b c
Ph. Banlech Pongro (Cambodge) 32 B b
P. H. Bao (Annam) 31 B, D e
Ph. Barmey (Cambodge) 32 B b
Ph. Bos (Cambodge) 32 B b
Ph. Chleuy (Cambodge) 32 B b
Ph. Chœu Khmâo (Cambodge) 32 B b
Ph. Chœung Chao (Cambodge) 32 E c
Ph. Chrey (Angkor) 32
Ph. Dang Kda (Cambodge) 32 D c
Pheasant, *pointe* (Changhaï) 28
Phia Kham (Laos) 31 B, C d
Phiaong (Laos) 31 B, C d
Phien Meng (Tonkin) 30 D b
Phieng-Xa (Tonkin) 30 E b
Philémon (Guyane française) 38 B d
Philipsburg (Guadeloupe) 36 III
Phinn Lang (Kouang-Si) 30 D a
Philippeville (Constantine) 8 D b
Ph. Kambor (Cambodge) 32 B b
Ph. Kan Tuoi (Cambodge) 32 C b
Ph. Kas Veng (Cambodge) 32 B b
Ph. Khley (Cambodge) 32 D c
Ph. Kom Pring (Cambodge) 32 B b
Ph. Kôs Siema (Cambodge) 32 C c
Ph. Kouk Samrong (Cambodge) 32 B b
Ph. Krahom (Cambodge) 32 B b
Ph. Kvao (Cambodge) 32 B C b
Phmi (Cambodge) 32 C d
Phnom Bakheng (Angkor) 32
Phnom Bauk (Angkor) 32
Phnom Penh (Cambodge) 28 I c
P. Ho (Annam) 31 B, E g
Phoa Soi, *mont* (Laos) 31 B, A a
Pho Ba Che (Tonkin) 30 F c
Pho Bang (Tonkin) 30 D a
Phô Binh Gia (Tonkin) 30 E c
Pho Cat Ba (Tonkin) 30 F d
Pho Kan Tong (Laos) 31 B, C d
Pho Lang (Annam) 31 B, E f
Pho Lu (Tonkin) 30 C b
Phong (Annam) 30 D d
Phong Côt (Tonkin) 30 E c
Phong Du (Tonkin) 30 F c
Phong Pho (Laos) 31 B, A d
Phong Tho (Tonkin) 30 B b
Pho Rang (Tonkin) 30 C b
Pho Trinh (Tonkin) 30 D b
P. Houah (Annam) 31 B, D d
Phou Houa (Laos) 31 B, A a
P. Houong, *mont* (Laos) 31 B, B b
Pho Vi (Tonkin) 30 E c
Ph. Phlong (Cambodge) 32 C b
Ph. Phloul Yeang (Cambodge) 32 C b
Ph. Phma Dap (Cambodge) 32 B b
Ph. Pô (Angkor) 32
Ph. Poeu Tap (Cambodge) 32 B b
Ph. Prâdap (Cambodge) 32 C b
Ph. Prasath Beng Kuoy (Cambodge) 32 C b
Ph. Rolom Sasâr (Cambodge) 32 C b
Ph. Romchek (Cambodge) 32 D c
Ph. Run (Angkor) 32
Ph. Rusey (Angkor) 32
Ph. St-Kombot (Cambodge) 32 B b
Ph. Sala Ta An (Cambodge) 32 B b
Ph. Sambour (Cambodge) 32 C b
Ph. Sambuor (Cambodge) 32 B b
Ph. Samrong (Cambodge) 32 B b
Ph. Samronglea (Cambodge) 32 B b
Ph. Sangre (Cambodge) 32 C b
Ph. Santrey (Cambodge) 32 D d
Ph. San Tuk, *mont* (Cambodge) 32 D c
Ph. Sasal (Cambodge) 32 C b
Ph. Sdao (Cambodge) 32 D c
Ph. Siem (Cambodge) 32 B b
Ph. Slakram (Cambodge) 32 B c
Ph. Snuot (Cambodge) 32 B b
Ph. Srak (Cambodge) 32 D c
Ph. Sramoch (Cambodge) 32 B b
Ph. Swai (Cambodge) 32 C b
Ph. Ta An (Cambodge) 32 B b
Ph. Taèk (Angkor) 32
Ph. Tam Aun (Cambodge) 32 B b
Ph. Tani (Angkor) 32
Ph. Tapok (Angkor) 32
Ph. Tasiva (Cambodge) 32 B b
Ph. Tchâok (Angkor) 32
Ph. Tchrey (Angkor) 32
Phtéas Chék (Cambodge) 32 C c
Ph. Thmât P (Angkor) 32
Ph. Thmey (Cambodge) 32 B b
Ph. Thom, *mont* (Cambodge) 32 D b
Ph. Tnot (Cambodge) 32 B b
Ph. Ton (Cambodge) 32 B b
Ph. Trapeang Aréac (Cambodge) 32 D c
Ph. Tuk (Angkor) 32
Ph. Tunmeap (Cambodge) 32 B b
P. Huat, *mont* (Annam) 31 A, F d
Phu Ba Phuc (Tonkin) 30 D c
Phuc Am (Tonkin) 30 D d
Phuc Duong (Annam) 31 A, F c
Phuc Hoa (Tonkin) 30 E b
Phuc Lay (Annam) 31 A, F c
Phuc Ninh (Tonkin) 30 D c
Phu Coc (Annam) 31 A, F d
Phuc Traoh (Annam) 31 A, G e
Phuc Yen (Tonkin) 30 D c
Phu Diên (Annam) 31 A, F d
Phudng Chay (Annam) 31 A, G f
Phu Doan (Tonkin) 30 D c
Phu Hau (Tonkin) 30 E d
Phu Hoa Dong (Annam) 31 B, D c
Phu Hoi Xa (Annam) 31 B, D h
Phu Khe (Gia, Annam) 31 B, E f
Phu Khê (Song Cau, Annam) 31 B, E e
Phu Kok (Annam) 31 B, D c
Phu Lam (Annam) 31 B, D c
Phû Lam (Cochinchine) 33 I
Phu Lam Tay (Annam) 31 B, D e
Phu Lang (Annam) 31 B, D h
Phu-Lang-Thong (Tonkin) 30 E e
Phu Laong (Laos) 31 A, D d
Phu le Ap (Tonkin) 30 E d
Phu Lo (Tonkin) 30 D c
Phu Lôc (Annam) 31 B, E e
Phu Loc (Cochinchine) 33 C d
Phu Luu Tê (Tonkin) 30 D d
Phu Ly (Tonkin) 30 E d
Phu Minh (Tonkin) 30 D c
Phu My (Annam) 31 B, D h
Phu My (Cochinchine) 33 I
Phung Cong (Tonkin) 30 D d
Phung Hiêp (Cochinchine) 33 C d
Phung Luat (Annam) 31 A, F d
Phu Nhon (Annam) 31 B, D e
Phu Nhuan (Annam) 31 B, E g
Phu Nu (Cochinchine) 33 C d
Phu Oc, *mont* (Annam) 31 A, G c
Phuoc Binh, *mont* (Annam) 31 B, E d
Phuoc Hang (Cochinchine) 33 D d
Phuoc Hoi (Cochinchine) 33 E c
Phuoc Lôc (Annam) 31 B E e
Phuoc Hoa (Cochinchine) 33 D b
Phuoc Long (Cochinchine) 33 C d
Phuôc Than (Cochinchine) 33 D d
Phuong Dô (Tonkin) 30 D c
Phuong Giao (Tonkin) 30 E c
Phuong Khê (Tonkin) 30 D d
Phuong Liet (Tonkin) 30 D c
Phuong Xa (Annam) 31 B, D c
Phu Qui (Annam) 31 A, F d
Phu Quoc, *île* (Golfe de Siam) 33 A c d
Phurieng (Cochinchine) 33 E b
Phu Sen (Annam) 31 B, E f
Phu Thanh (Cochinchine) 33 I
Phu Tho (Tonkin) 30 D c
Phu Thu (Annam) 31 B, E d
Phu Thu (Cochinchine) 33 C d
Phu Thuong (Annam) 31 B, D b
Phu Ton (Tonkin) 30 D b
Phu Tu Son (Tonkin) 30 D c
Phu Vinh (Tonkin) 30 D b
Phu Xuan Bong (Cochinchine) 33 D c
Phu Yen (Tonkin) 30 D c
Phu Yen Bin (Tonkin) 30 C c
Ph. Watt Soal (Cambodge) 32 B b
Piadeloka (Togo britannique) 19 A b
Piana (Corse) 3 H e
Pianacaye (Guyane française) 38 B e
Pia Oac, *mont* (Tonkin) 30 D b
Piapouria (I. Espiritu-Santo, Nouv.-Hébrides) 39 B, B c
Pia Tei Sa (Birmanie) 31 A, B b
Pia Ya, *mont* (Tonkin) 30 D b
Picard, *pointe* (Nouv.-Caléd.) 39 A, II
Pic de l'Etoile ou Ile Mera Lava, *île* (Océan Pacifique) 39 B, C b
Pi Che Cai (Yunnan) 30 B a
Pichon (Tunisie) 9 C c
Picla, *mont* (Nouv.-Caléd.) 39 A, E c
Pic Neigeux (I. de Kerguelen) 26 II A c
Picout, *baie* (I. Torrès, Nouv.-Hébrides) 39 B, B A
Picounda (Moyen-Congo) 21 E d
Pidjitéré, *mont* (Nouv.-Cal.) 39 A, E c
Piela (Haute-Volta) 17 F c
Piem Prus (Cambodge) 32 B c
Pierla (Oubangui-Chari) 22 E j
Pierre (Guyane française) 38 C e
Pierre, *île* (Océan Atlantique) 38 C c
Pierre (*anse* à) (Saint-Pierre) 35 I D e
Pierre Ier, *île* (Océan Glacial Antarct.) 26 J
Pierrefonds (Réunion) 25 B c
Pières (Mne) (Petite-Miquelon) 35 I C d
Pietermaritzburg (A. A. A.) 4 G g
Pietersburg (A. A. A.) 4 G g
Pigeon (Guadeloupe) 36 B d
Pigeons (*île* aux) (Océan Atlantique) 35 I E e
Pignerol (Italie) 3 G d
Pika Sessé (Moyen-Congo) 21 G b
Piké, *riv.* (Guinée française) 14 C e
Pikine Soula, *saut* (Guyane française) 38 A d
Pikoutenga (Haute-Volta) 17 E b
Pi Lain (Annam) 31 B, D g
Pilbarra, *pointe* (I. Erromango, Nouvelles-Hébrides) 39 B, E f
Pilcomayo, *riv.* (Rép. Argentine) 26 G
Pilili (Brésil) 38 A f
Pillali (Pondichéry) 28 II
Pillankah (Yanaon) 28 VI
Pilorgo (Haute-Volta) 17 F c
Pilote, *île* (I. Espiritu-Santo, Nouv.-Hébrides) 39 B, C c
Pilote, *rivière* (Martinique) 37 C d
Pilotin, *île* (I. Espiritu-Santo, Nouv.-Hébrides) 39 B, C c
Pimentée, *pointe* (Martinique) 37 C d
Pina (Côte de l'Or) 17 E c
Pinaki (A. Touamotou, Océanie) 40 IV I f
Pinalé, *riv.* (Guyane franç.) 38 B e
Ping (Kouang-Si) 30 E b
Pingen (Nouvelle-Calédonie) 39 A, C d
Pingiane, *île* (Océan Pacifique) 39 A, C d
Pingo (Gabon) 21 B e
Pingouin, *baie* (Côte franç. Somalis) 24 D c
Pingouins, *îles* (I. Crozet) 26 I A b
Pins, *cap* (I. Lifou) 39 A, F d
Pins (Kekunie, Océan Pac.) 39 A, F e
Pinsa (Haute-Volta) 17 F b
Pipi, *riv.* (Oubangui-Chari) 22 F i
Pira (Dahomey) 19 C e
Pirates, *île* (Golfe de Siam) 33 B c
Piré Goureye (Sénégal) 13 A f
Pirette (A. Zaouia) (Alger) 7 D b
Pirie, *pointe* (I. Perim) 27 D a
Piris (Mésopotamie) 34 J b
Pirogues, *riv.* (Nouv.-Caléd.) 39 A, E e
Pisan, *île* (Mer Méditerranée) 8 C b
Pissila (Haute-Volta) 17 F b
Pita (Guinée française) 14 C b
Pithiviers (France) 3 E b
Pitilipou (Guyane française) 38 A e
Piton (Le) (Guadeloupe) 36 D a
Piton (Réunion) 25 D b
Piton (Le) (Réunion) 25 A c
Piton (Bras), *riv.* (Réunion) 25 C b
Piton, *mont* (I. Aloë) 39 B, I
Piton, *mont* (Réunion) 25 D b
Piton, *rivière* (Réunion) 25 C a
Piton Central, *mont* (I. aux Cochons) 26 I A b
Piton Crêve Cœur, *mont* (Martinique) 37 C d
Pne du Charpentier, *mont* (Réunion) 25 C a
Pne Ed. Bédier, *mont* (Réunion) 25 C b
Piton Pierreux, *mont* (Martinique) 37 A a
Pne Plat (Réunion) 25 B a
Piton Trochon, *mont* (Martin.) 37 C c
P. Kassat, *mont* (Siam) 31 B, A b
P. Keyong, *mont* (Laos) 31 B, A c
P. Kham, *mont* (Siam) 31 B, A c
P. Khing (Annam) 31 B, D e
P. Kho, *mont* (Laos) 31 A, D d
P. Klan Tear (Annam) 31 B, D e
P. Kloung (Annam) 31 B, D d
P. Kouijong (Annam) 31 B, D g
P. Kram (Annam) 31 B, D d
P. Krong (Annam) 31 B, D d
Placer A Dieu Vat (Guyane franç.) 38 B C c
Placer Bief (Guyane franç.) 38 C c
Placer Dagobert (Guyane fr.) 38 B d
Placer Dieu Merci (Guyane fr.) 38 B c
Placer Elysée (Guyane franç.) 38 A c
Placer Enfin (montagne Decou Decou) (Guyane française) 38 B c
Placer Enfin (mont Touroua) (Guyane française) 38 B d
Placer Enfin (montagne Périmètre) (Guyane française) 38 B d
Placer Espérance (Guyane française) 38 A c
Placer Espoir (Guyane franç.) 38 B d
Placer Libre (Guyane franç.) 38 C d
Placer Matarony (Guyane fr.) 38 C c
Placer Pas Trop Tôt (Guyane franç.) 38 B c
Placer Saint-Elie (Guyane fr.) 38 B c
Placer Saint-Léon (Guyane fr.) 38 B d
Placer Souvenir (Guyane fr.) 38 B d
Placer Tard Venu (Guyane fr.) 38 B d
Placer T. H. R. (Guyane fr.) 38 B d
Placer Triomphe (Guyane fr.) 38 B d
Plad (Cambodge) 32 D b
P. La Drang (Annam) 31 B, C e
Plah ou D. Bleh, *riv.* (Cambodge, 32 E c
Plaine, *bras* (Réunion) 25 B e
Plaine (La) (Réunion) 25 A a
Plaine (La), *rivière* (Réunion) 25 A a
Plaine, *morne* (Martinique) 37 I c
Plaisance (Italie) 3 H d
Plaisance (*baie* de) (Terre-Neuve) 35 C b
P. Lamok Beng (Annam) 31 B, C e
Plan (Espagne) 3 D e
Plane, *île* (Golfe de Tunis) 9 D a
Plane, *île* (Mer Méditerranée) 6 C b
P. Lang Ka, *mont* (Siam) 31 A, E f
Plata (La) (Républ. Argentine) 26 F
Plate, *pointe* (Guadeloupe) 36 C b
Plate, *île* (I. Marquises) 40 IV I a
Plate, *pointe* (Pte-Miquelon) 35 I B e
Plateau (légèrement ondulé) (Soudan français) *12 bis* L d
Plau (Cambodge) 32 E b
Pléiade du Nord (I. Loyalty) 30 A, E c
Pléiade du Sud (I. Loyalty) 39 A, E c
Plei Ku (Annam) 31 B, D d
P. Len Muong, *mont* (Tonkin) 30 B c
Plenty, *baie* (Nouvelle-Zélande) 26 r
P. Lep, *mont* (Laos) 31 A, E e
Pl. Ksam (Annam) 31 B, D e
Ploërmel (France) 3 B c
Plogodomé (Dahomey) 19 C g
Plomh, *rivière* (Guyane franç.) 38 C b
Plonh ou Amaibo, *montagne* (Guyane française) 38 C c
P. Lon, *mont* (Annam) 31 A, F d
P. Loupe, *mont* (Laos) 31 A, E c
Pluies, *rivière* (Réunion) 25 C a
Pluies (*riv.* des), *pointe* (Réunion) 25 C a
Plum (Nouvelle-Calédonie) 39 A, E c
Plumet (G*), *mont* (Réunion) 25 C a
P. Luong, *mont* (Laos) 31 A, E e
Plymouth (Angleterre) 3 A a
P. Many (Annam) 31 B, D e
P. Mao (Annam) 31 B, D d
P. Me Pot (Annam) 31 B, D e
P. Meu Ngeon (Cambodge) 32 F b
P. Mout (Annam) 31 B, D e
P. Na Fang, *mont* (Laos) 31 B, B d
P. Nam Can, *mont* (Tonkin) 30 A b
P. Nam Hé, *mont* (Tonkin) 30 B b
P. Nam Nhé, *mont* (Tonkin) 30 A b
P. Nam Po, *mont* (Laos) 31 A, D c
P. Nam Tong, *mont* (Tonkin) 30 A b
Pn. Bac, *mont* (Cambodge) 32 E b
Pn. Chiemre, *mont* (Cambodge) 32 C d
Pn. Chong Kal, *mont* (Cambodge) 32 B b
P. Nhu, *mont* (Tonkin) 30 B b
P. Noeang (Annam) 31 B, D e
Pnom Bat (Cambodge) 32 C d
P. Nong (Annam) 31 B, C d
Pn. Preal, *mont* (Cambodge) 32 B b
Pn. Roang, *mont* (Cambodge) 32 D c
Pn. Srouy, *mont* (Siam) 32 B a
Pn. Tchirat, *mont* (Cambodge) 32 D b
Pn. Tala, *mont* (Cambodge) 32 D b
Po (Haute-Volta) 17 E d
Pô, *fleuve* (Italie) 3 H d
Poa (Haute-Volta) 17 D c
Poa, *cap* (Nouvelle-Calédonie) 39 A, C d
Poane, *baie* (I. Mahé) 39 A, G d
Po Bai (Tonkin) 30 A c
Pobé (Dahomey) 19 D g
Pobé (Haute-Volta) 17 E b
Pobos (Khum de Angkor) 32
Po Cai (Tonkin) 30 E b
Poche (Togo britannique) 19 A d
Po Chen Tong (Cambodge) 32 C d
Po Chen (Cambodge) 32 D a
Pochin, *baie* (I. Hai Nan) 30 II G b
Podjarubon, *mont* (Haute-Volta) *12 bis* K g
Podor (Sénégal) 13 B e
Pô Hang (Tonkin) 30 F c
Pohiri (Côte d'Ivoire) 15 C h
Poikou, *île* (I. Nouka-Hiva) 40 I
Point (Changhaï) 28
Pointe (La) (Gde-Miquelon) 35 I B h
Pointe-à-Pitre (Petites-Antilles) 35 B e
Pointe-à-Pitre (Guadeloupe) 36 C c
Pointe-à-Pitre (Pte de la) (Guadeloupe) 36 C c
Pointe Camao, *baie* (Cochinchine) 33 B e
Pointe-Capot, *riv.* (Martinique) 37 B a
Pointe-Noire (Guadeloupe) 36 B c
Pointe Noire (Moyen-Congo) 21 B g
Pointe Nord (Ile St-Martin) 36 III
Pointe Pagode (Tonkin) 30 F c
Pointe Rouge (Alger) 7 A b
Pointe Vigie (La), *pointe* (Guadeloupe) 36 C b
Poipet (Cambodge) 32 A b
Poirier (Martinique) 37 C d
Poissé (Haute-Volta) 17 D c
Poitiers (France) 3 D e
Po Kitin (Kouang-Si) 30 E b
Pok Me (Chine) 30 II F a
Pokor (Cameroun) 23 C c
Poligny (France) 3 F c
Poligoudou, *saut* (Guyane fr.) 38 A c
Polissoirs (*saut* des) (Brésil) 38 D e
Polissoirs (*saut* des) (Guyane franç.) 38 C c
Poma (Tonkin) 30 E b
Pomé (Cambodge) 32 E c
Pomony (I. Anjouan) 25 II C c
Pompahi Bépo, *mont* (Côte de l'Or) *12 bis* J j
Ponalation (Haute-Volta) 17 D e
Ponce (Grandes Antilles) 35 B e
Pondichéry (Inde) 28 I
Pondimié (Nouv.-Calédonie) 39 A, D c
Ponérihouen (Nouv.-Caléd.) 33 A, D d
Pong (Cambodge) 32 E b
Ponga-Ponga (Gabon) 21 C e
Pongeré (Côte de l'Or) 17 D f
Pong Ho (Tonkin) 30 A b
Pong Ho, *rivière* (Tonkin) 30 A b
P. Ong Hon, *mont* (Laos) 31 A, F e
Pong Ro (Cambodge) 32 B a
Pongror (Cambodge) 32 B a
Ponnéar, *rivière* (Pondichéry) 28 II
Pon Ping (Laos) 31 A, B c
Ponsou Bloplin, *riv.* (Côte de l'Or) *12 bis* J
Pont (Rde) (Réunion) 25 C c
Pontarlier (France) 3 G c
Pont-Audemer (France) 3 D b
Pont Brûlé (Alger) 7 D b
Pont de l'Escalier (Réunion) 25 C a
Pont de Flasar (Oran) 6 B b
Pont du Caïd (Alger) 7 C b
Pont du Fahs (Tunisie) 9 C b
Pont du Nioulle (Sénégal) 13 C g
Ponteau (Bras de), *riv.* (Réunion) 25 C c
Ponteba (Alger) 7 B b
Ponthierville (Congo Belge) 4 F e
Pontivy (France) 3 B b
Pont-l'Evêque (France) 3 D b
Pontoise (France) 3 E b
Popenguin (Sénégal) 13 A f
Po Pi (Tonkin) 30 E b
Popodao (Guinée française) 14 C b
Popokabaka (Congo Belge) 21 E g
Popoté, *baie* (I. Tahiti) 40 VI
Porc Epic, *île* (Oc. Pacif.) 39 A, E d
Porédaka (Guinée française) 14 C c
Porga (Dahomey) 19 C b
Porquerolles, *île* (Mer Méditerranée) 3 F c
Por Sampeär (Cambodge) 32 C d
Port, *île* (I. Kerguelen) 26 II C b
Port (A. Port) (Terre-Neuve) 35 C b
Portail (Réunion) 25 A c
Portail, *pointe* (Réunion) 25 A c
Portal, *île* (Océan Atlantique) 38 A b
Portal, *riv.* (Guyane franç.) 38 B b
Port Alfred (A. A. A.) 4 F h
Port Aneytioum (I. Aneytioum) 39 A, E h
Port au Prince (Haïti) 35 A e
Port aux Poules (Alger) 7 D b
Port Bergé (Madagascar) 24 C c
Port Bouet (Côte d'Ivoire) 15 E h
Port Bouquet (Nouv.-Caléd.) 39 A, E d
Port Bourayne (I. Houahine) 40 V
Port Castries (Petites Antilles) 35 B e
Port Cros, *île* (M. Méditerranée) 3 G e
Port du débarquement (I. Clipperton) 40 III
Porte d'Annam, *col* (Annam) *29 bis* C b
Porte de France (Martinique) 37 C c
Port de Goro (Nouv.-Caléd.) 39 A, F e
Porte de l'Enfer (I. de Kerguelen) 26 II A c
Port de Pihaa (I. Tahiti) 40 VI
Port Désiré (Rép. Argentine) 26 G
Port du Beaumanoir (I. Tahiti) 40 VI
Port Elisabeth (A. A. A.) 4 F h
Porteries, *canal* (Cochinchine) 33 I
Port Etienne (Mauritanie) 13 A c
Portes de Fer (Les) (Constantine) 8 B b
Port Gentil (Gabon) 21 A e
Port Greenland (I. Kerguelen) 26 II, D c
Port Gueydon (Alger) 7 E b
Port Harcourt (Nigéria) 4 D d
Port Havannah (I. Vaté) 39 B, D e
Port Lagueyre (Nouv.-Cal.) 39 A, E e
Port Lamboumbou (Ile Malekoula) 39 B, C d
Portland, *récif* (I. Gambier) 40 IV K h
Portland (Nouveau Brunswick) 35 B b
Portland (Etats-Unis) 35 A b
Portland (Angleterre) 3 B a
Port Lincoln (Australie) 26 n
Port Lokko (Sierra-Leone) 14 C e
Port Louis (Guadeloupe) 36 C b
Port Macquarie (Australie) 26 p
Port Natal (Durban) (Afr. Australe) 26 d
Port Nollath (Orange) 4 E e
Porto Alegre (Brésil) 26 F
Porto Farina (Tunisie) 9 D a
Port of Spain Trinidad (Trinité) 35 B e
Port Oiry (I. Espiritu-Santo) 39 B, C c
Porto-Maurizio (Italie) 3 G e
Porto-Novo (Dahomey) 19 D g
Porto Segouro (Togo) 19 C g
Pte Vecchio (Corse) 3 H f
Port Patrick (I. Aneytioum) 39 B, E h
Port Patterson (I. Vanoua Lava) 39 B, C A
Port Phaéton (I. Tahiti) 40 VI
Port Radama, *baie* (Madagascar) 24 C b
Port Résolution (I. Tanna) 39 B, E g
Port Said (Egypte) 3 G a
Port Saint-Johns (Afrique austr.) 26 c
Port Saint-Pierre (Réunion) 25 D a
Port Sandwich (I. Malekoula) 39 B, C d
Port-Say (Oran) 6 A b
Port Shepstone (A. A. A.) 4 G h
Portsmouth (Angleterre) 3 C a
Port-Soudan (Soudan ang.-ég.) 4 G c
Port Stanley (I. Malekoula, Nouvelles-Hébrides) 39 B, C d
Port Stanley (I. Falkland) 26 F
Port-Vendres (France) 3 E e
Port Vila (I. Vaté, Nouv.-Hébrides) 39 B, III
Port Wallut (Tonkin) 30 F c
Posadowsky, *baie* (Régions antarctiques) 26 j
Po Sinh (Tonkin) 30 E b
Po So Ting (Kouang-Si) 30 E a
Possession (Réunion) 25 B a
Possession, *îles* (O. Atl. Austral) 26 f
Possession, *île* (Iles Crozet) 26 I D b
Possession, *îles* (Régions Antarctiques) 26 R r
Poste (Réunion) 25 C b
Poste Robert (Annam) 32 B, D d
Poste Varenne (Annam) 31 B, D d
Postillon (*col* du) (Martinique) 37 C c
Po Tchai (Yunnan) 30 B a
Po Teou (Kouang Tchéou Wan) 30 II G a
Poterie (La) (Martinique) 37 B c
Pothnan (Martinique) 37 C b
Po Thom (Khum de Angkor) 32
Potiche, *riv.* (Martinique) 37 A a
Potinville (Tunisie) 9 D b
Potou, *lagune* (Côte d'Ivoire) 15 F h
Potou (Kouang-Tchéou-Wan) 30 II G a
Pott, *île* (Iles Belep, Nouv.-Calédonie) 39 A, B b
Pou (Haute-Volta) 17 E d
Poualapa, *riv.* (Espiritu-Santo, Nouv.-Hébrides) 39 B, B c
Pouamaou ou baie Périgot (I. Hiva-Oa) 40 II
Pouaoumou (I. Gambier, Océanie) 40 XI
Pouareti, *cap* (Nouv.-Cal.) 39 A, E e
Pou Bo, *mont* (Laos) 31 A, F c
Poubo, *riv.* (Côte d'Ivoire) *12 bis* H j
Poudoupaléom (Pondichéry) 28 V
Poudoutore (Karikal) 28 III
Pouduapet (Pondichéry) 28 II
Pouebo (Nouvelle-Calédonie) 39 A, C c
Poubeo, *passe* (Nouv.-Caléd.) 39 A, C c
Pouembout (Nouv.-Caléd.) 39 A, C d
Pouen, *île* (Océan Pacifique) 39 A, D d
Poueto (Congo Belge) 4 F e
Pou Fang (Tonkin) 30 A b
Pougouli (Haute-Volta) 17 F c
Pougouli Ba, *riv.* (Haute-Volta) *12 bis* I g
Pouilloppoe (I. Espiritu-Santo, Nouv.-Hébrides) 39 B, B b

Pouipoui, *mont* (Guyane fr.) 38 A e
Pouka Pouka, *île* (A. Touamotou, Océanie) 40 IV I d
Pouka-Raro (A. Touamotou, Océanie) 40 IV I f
Pouka-Rouha, *île* (A. Touamotou, Océanie) 40 IV J f
Pouka Roungo (A. Touamotou, Océanie) 40 IV I f
Poukega, *pointe* (I. Wallis) 39 B, II
Pouk Houn (Laos) 31 A, B c
Poulailler, *rivière* (Réunion) 25 B c
Poulna, *plateau* (Nouv.-Cal.) 39 A, C c
Poulo Cecir de Mer, *île* (Mer de Chine) 31 B, E b
Poulo Condore (Iles Poulo-Condore) 33 D e
Poulo Condore, *îles* (Mer de Chine) 33 D e
Poulo Dama, *île* (Golfe de Siam) 33 B d
Poulo Obi, *île* (Golfe de Siam) 33 B e
Poulo Yardi (Sénégal) 13 B e
Pou Mau Tiai (Tonkin) 30 B c
Poume, *passe* (Nouv.-Calédˢ) 30 A, B c
Poume, *presqu'île* (Nouv.-Cal.) 39 A, B C c
Pou Mo (Tonkin) 30 D b
Pounaeros, *passe* (I. Raïatea, Océanie) 40 V
Pounah (Inde) 28 I
Pounar, *rivière* (Inde) 28 I
Pounareck (Chandernagor) 28 IV
Pounda Sola (Togo) 19 C d
Pounga (Moyen-Congo) 21 B a
Pou Nhi (Cambodge) 32 B c
Pounkpariene (Togo britann.) 19 A c
Pouoanaouou, *mont* (I. Hiva-Oa) 40 II
Pourniaré (Dahomey) 19 C c
Pouo Tou Tsing (Yunnan) 30 B a
Pououssani, *saut* (Guyane fr.) 38 B d
Poura (Haute-Volta) 17 D d
Pourina (Nouvelle-Calédˢ) 39 A, E e
Pournacoupom (Pondichéry) 28 II
Pournasingpalcom (Pondichéry) 28 II
Pourtaing (Annam) 31 B, D g
Pous (Cameroun) 23 D b
Pou Sang, *mont* (Laos) 31 A, D d
Pou Sao, *mont* (Laos) 31 A, D d
Pou Sonne, *mont* (Laos) 31 A, G f
Poussy (Espiritu-Santo, Nouvelles-Hébrides) 39 B, B c
Pout (Sénégal) 13 A f
Poutété, *pointe* (I. Raïatea, Océanie) 40 V
Pou Thomm (Cambodge) 32 E b
Poutou Pata (Sénégal) 13 C g
Pou Tsien Ssen (Hai-Nan) 30 II G b
Poya (Nouvelle-Calédonie) 39 A, D d
Poya, *riv.* (Nouv.-Calédonie) 39 A, D d
P. Pabo, *mont* (Laos) 31 A, E e
P. Pa Lau Ya (Annam) 31 B, D e
P. Pane, *mont* (Laos) 31 A, E c
P. Pang, *mont* (Laos) 31 A, D e
P. Pening, *mont* (Laos) 31 B, B b
P. Pha, *mont* (Laos) 31 A, E c
P. Pha Liem, *mont* (Laos) 30 B d
P. Phen, *mont* (Siam) 31 B, A b
P. Pho, *mont* (Siam) 31 B, A c
P. Poh, *mont* (Laos) 31 B, B b
P. Pradang (Cambodge) 32 E b
P. Préa, *riv.* (Cambodge) 32 E b
Pra Bal (Laos) 31 A, A c
Prabang (Indochine) 28 I c
Pradak (Khum de Angkor) 32
Prades (France) 3 E e
Pra Khan (Angkor) 32
Prarie (*pointe* de la) (Martin.) 37 C c
Pra Kan (Cambodge) 32 C b
Pra Mohy (Cambodge) 32 B c
Pr. Anchanh (Cambodge) 32 D d
Prasal (Cambodge) 32 C d
Prat, *riv.* (Côte de l'Or) 12 *bis* J j
Prâtal Tadak (Cambodge) 32 B c
Pravadeanar, *riv.* (Karikal) 28 III
Pray Kien (Cambodge) 32 B a
Pr Chlaung (Cambodge) 32 E c
Pr. Chreg Meang, *riv.* (Camb.) 32 E c
Pr. Dontri, *riv.* (Cambodge) 32 B c
Prêcheur (Le) (Martinique) 37 A b
Prêcheur, *riv.* (Martinique) 37 A b
Predpriatié ou Faksina, *île* (A. Touamotou) 40 IV H d
Préfontaine (Martinique) 37 C c
Prek Klong, *riv.* (Cambodge) 32 E c
Prek Phnau (Cambodge) 32 C d
Prek Sandek (Cambodge) 32 D d
Prek Tenot (Cambodge) 32 B e
Prêk Trâméah (Cambodge) 32 D d
Prem (Cambodge) 32 D b
Premier Bras, *riv.* (Réunion) 25 B a
Première Pointe (I. Malekoula) 39 B, C d
Prenh (Annam) 32 B, C d
Presqu'île (Martinique) 37 B b
Pretoria (Transvaal, A. A. A.) 4 F g
Prévost-Paradol (Oran) 6 E b
Prévoyante, *récif* (I. Mayotte) 25 III B b
Prey Dhom (Cambodge) 32 D a
Prey Krebas (Cambodge) 32 C d
Prey Kriy (Cambodge) 32 C c
Prey Pdau (Cambodge) 32 C d
Prey Sla (Cambodge) 32 D d
Prey Smach (Cambodge) 32 B c
Prey Tra Lach (Cambodge) 32 B c
Prey Veng (Cambodge) 32 D d
Prie (Cambodge) 32 D b
Prie Dhie (Cambodge) 32 C b
Prieska (Afrique australe angl.) 4 F g
Prince-Adalbert, *île* (I. Kerguelen) 26 II B a b
Prince-de-Galles, *presqu'île* (I. Kerguelen) 26 II D b
Prince-Edouard (*île* du) (Oc. Atlant.) 35 B b
Prince-Edouard, *îles* (Océan Atlant.) Austral) 26 C
Prince-Léopold, *montagne* (Cameroun) 23 B d
Prince-Régᵗ-Luitpold, *terre* (Régions Antarctiques) 26 C B A a
Principe, *île* (Golfe de Guinée) 4 D d
Pring (Siam) 32 B a
Privas (France) 3 F d
Pr. Kaki (Cambodge) 32 B d
Pr. Koi (Cambodge) 32 D d
Pr. Kou (Cambodge) 32 E c
Pr. Krieng, *riv.* (Cambodge) 32 D c
Pr. Krol Kou (Angkor) 32
Pr. Piphat, *riv.* (Cambodge) 32 B d
Pr. Pô (Cambodge) 32 D d
Pr. Rioume, *mont* (Cambodge) 32 D b
Profonde, *baie* (I. Aurore) 39 B, D c
Prome (Inde) 28 H c
Prom Tréang (Khum de Angkor) 32
P. Ron, *mont* (Laos) 31 B, B b
Prony, *baie* (Nouv.-Calédˢ) 39 A, E e
Prony Lac en Huit (N.-Cal.) 39 A, E e
Propriano (Corse) 3 H f
Protection ou Leleppa, *île* (I. Vaté, Nouvelles-Hébrides) 39 B, III
Protville (Tunisie) 9 D b
Providence (Etats-Unis) 35 A b
Provins (France) 3 E b
Pr. Saman (Cambodge) 32 E c
Prudhon (Oran) 6 C b
Prunes (Aux), *pointe* (Ile St-Martin) 26 III
Pr. Yuon (Cambodge) 32 B e
P. Savane, *mont* (Laos) 31 B, B c
P. So (Annam) 31 B, D e
P. Sot (Laos) 31 A, E e
P. Sung Ma, *mont* (Tonkin) 30 C c
Pᵗᵃ Arenas (Chili) 26 H
P. Taï Pe (Annam) 31 B, D d
P. Ta Kok (Annam) 31 B, C e
Pr. Taley, *riv.* (Cambodge) 32 B d
P. Tali (Annam) 31 B, D e
P. Tanoi (Annam) 31 B, D g
P. Taratre (Annam) 31 B, D e
Pr. Tatay (Cambodge) 32 B d
P. Ta Tong, *mont* (Tonkin) 30 A b
P. Torr (Annam) 31 B, D e
P. Toung (Annam) 31 B, D e
P. Toung Ha Lam (Annam) 31 B, C d
Pr. Trêve (Annam) 31 B, D e
P. Tuat (Laos) 31 B, B c
P. Tu Long (Annam) 31 B, D e
Puembut, *passe* (Nouv.-Cal.) 39 A, C d
Puerka (Dahomey) 19 C b
Puerto-Cabello (Venezuela) 35 B e
Puerto Plata (Saint-Domingue) 35 A e
Puerto-Rico (Grandes Antilles) 35 B e
Puget-Théniers (France) 3 G e
Puigcerda (Espagne) 3 D e
Puits (Le) (Alger) 7 C b
Puits (*rég.* Issa, Abyssinie) 27 C e
Puits (*riv.* Landrei, Abyssinie) 27 A c
Puits (*rég.* Adal, Côte franç. Somalis) 27 D b
Puits (*rég.* Adoi Mara, Côte française Somalis) 27 B e
Puits (*rég.* Issa, Côte franç. Somalis) 27 C d
Puits (Tchad) 22 E d
Pulleekunil (I. Mahé) 28 VI
Funavia, *pointe* (I. Tahiti, Océanie) 40 VI
Puri (Inde) 28 G c
Purotu (Brésil) 35 B f
Pursat (Cambodge) 32 B c
Puuru (I. Tahiti, Océanie) 40 VI
Puy (Le) (France) 3 E d
Puyferrat (Martinique) 37 C c
Py Lao (Kouang-Tong) 30 F e
Pyllsepalem (Yanaon) 28 VI
Pyramides, *pointe* (I. Futuny) 39 B, I
Py Yao (Annam) 31 B, D g

Q

Quadhia (Alger) 7 E b
Quadrant Enderby (Régions antact.) 26 B A a à h
Quadrant Ross (Régions antarctiques) 26 K à N et o à q
Quadrant Victoria (Régions antarct.) 26 p à k
Quadrant Weddell (Régions antarct.) 26 C à H
Qual la Rose, *pointe* (Réunion) 25 D b
Qua Khe (Annam) 31 A, F e
Qualey, *mont* (I. Mayotte) 25 III B b
Quan Ba (Tonkin) 30 D a
Quan Bo (Annam) 31 B, E g
Quang Bi (Tonkin) 30 D d
Quang Uyên (Tonkin) 30 E b
Quang Hieng (Annam) 31 B, E e
Quang La (Tonkin) 30 E c
Quang Lom (Tonkin) 30 A b
Quang Nam (Annam) 31 B, D c
Quang Nap (Tonkin) 30 D c
Quang Ngâi (Annam) 31 B, E c
Quang Phug (Tonkin) 30 E d
Quang Té (Annam) 31 A, F c
Quang Tri (Annam) 31 B, C b
Quang Xa (Annam) 31 B, C a
Quang Yen (Tonkin) 30 E d
Quan Lo, *riv.* (Cochinchine) 33 C e
Quan Muc (Tonkin) 30 E d
Quan Phuong Ha (Tonkin) 30 E d
Quan Que (Annam) 31 B, E g
Quanton (Cochinchine) 33 E b
Qua Quan (Cochinchine) 33 C d
Quarantaine, *îlet* (Guyane holl.) 38 A b
Quartier Français (Réunion) 25 C a
Quartier Mouajjerin (E. D. L.) 34 I
Quât Lâm (Tonkin) 30 E d
Quatre Chemins (Les) (Alger) 7 C b
Quay Sanh (Kouang-Si) 30 E a
Québec (Canada) 35 A b
Queiros, *cap* (I. Espiritu-Santo) 39 B, C b
Quelimane (A. O. F.) 4 G f
Quelpart, *île* (Mer Jaune) 28 K a
Quelta (Afghanistan) 28 E a
Quemé, *riv.* (Dahomey) 12 bis K h
Qu. Hoa (Annam) 31 A, G f
Quiberon (France) 3 B c
Qui Cao (Tonkin) 30 E d
Qui Dat (Annam) 31 A, G f
Qui Han (Tonkin) 30 E d
Qui Lang, *mont* (Annam) 31 A, F d
Quilates, *cap* (Maroc) 10 H a
Quilon (Inde) 28 F d
Quimper (France) 3 A c
Quimperlé (France) 3 B c
Quinh Coi (Tonkin) 30 E d
Quinh Nhai (Tonkin) 30 B c
Qui-Nhon (Annam) 31 B, E e
Quinh Son (Tonkin) 30 E c
Quynh Lam (Tonkin) 30 D d

R

Rabat (Maroc) 10 E b
Rabat (contrôle de) (Maroc) 10 D c
Rabat (*région* de) (Maroc) 10 E c
Rabelais (Alger) 7 A b
Rabuchon, *mont* (Martinique) 37 B b
Rac, *baie* (I. Tahaa, Océanie) 40 V
Race, *cap* (Terre-Neuve) 35 C b
Rachaya (E. D. L.) 34 B e
Rach Bao, *riv.* (Cochinchine) 33 D b
Rach Bô De, *riv.* (Cochinchine) 33 I
Rached (Constantine) 8 I
Rachelle (Guyane française) 38 B d
Rach Gia (Cochinchine) 33 C d
Rach Gia, *baie* (Cochinchine) 33 B d
Rach Goi (Cochinchine) 33 C d
Rachgoun, *île* (Méditerranée) 10 J a
Rachgoun, *phare* (Oran) 6 B b
Rachid (Mauritanie) 13 D d
Rach Kien (Cochinchine) 33 D c
Rach Lo Gom (Cochinchine) 33 I
Rach Nhieu Lôc (Cochinchine) 33 I
Rach Nui (Cochinchine) 30 D c
Rach Vop (Cochinchine) 33 C d
Rach Xom Cui, *rivière* (Cochinchine) 33 I
Raeissa (Côte franç. Somalis) 27 C c
Raeffsky, *îles* (A. Touamotou, Océanie) 40 IV F e
Raevavae ou Vavitou, *île* (I. Toubouaï, Océanie) 40 IV E h
Rafa (Arabie) 4 G a
Rafaï (Oubangui-Chari) 22 G j
Raffi (Haute-Volta) 17 E b
Raga (Soudan anglo-égypt.) 22 G h
Rag Armaniguist (Rio de Oro) 13 B c
Rag d'Amoukrouz (Rio de Oro) 13 C b
Rag du Tiris (Rio de Oro) 13 B, C b
Rag el Mhoun (Rio de Oro) 13 C a
Ragoubet el Mohor, *djebel* (Terr. Sud-Alg.) 8 B f
Ragoubet es Senanek, *djebel* (Terr. Sud-Alg.) 7 D e
Rahad el Birdi (Soudan ang.-ég.) 22 F g
Rahang (Siam) 28 H c
Raheita (Côte franç. Somalis) 27 D a
Raheita, *région* (Côte franç. Somalis) 27 C D a
Rahélé (Côte fr. Somalis) 27 C e
Rahib, *dj.* (Soudan angl.-égyp.) 22 H d
Rahmane Guernba, *tribu* (Alger) 7 C c
Rai (Cambodge) 32 E c
Raïatea, *île* (A. de la Sté) 40 IV C e
Raïatea, *île* (Iles Sous-le-Vent) 40 V
Raipur (Inde) 28 I
Rakka (E. D. L.) 34 F c
Rall Amane (Mauritanie) 13 D a
Ramartina (Madagascar) 24 B e
Rambad (Abyssinie) 27 B b
Rambaud (Guyane française) 38 B d
Rambouillet (France) 3 D b
Ramdane, *oued* (Constantine) 8 C c
Ramée (La) (Guadeloupe) 36 B b
Ramel, *oued* (Tunisie) 9 B b
Ramena, *riv.* (Madagascar) 24 D b
Ramier (Le) (Réunion) 25 C b
Ramiers, *îlet* (Martinique) 37 B c
Ramo, *rivière* (Nigéria) 12 *bis* M j
Ramond, *cratère* (Réunion) 25 D c
Ramongo (Haute-Volta) 17 D c
Ramoudeli, *plateau* (Côte fr. Somalis) 27 B d
Ramri, *île* (Golfe du Bengale) 28 H c
Ramville, *îlet* (Martinique) 37 C b
Ranabe, *rivière* (Madagascar) 24 B d
Rance, *rivière* (France) 3 B b
Randa (Côte franç. Somalis) 27 C c
Randon (Constantine) 8 E b
Rangiros ou Vliegen, *île* (A. Touamotou) 40 IV, E d
Rangoum (Birmanie) 28 H c
Rannda (Tunisie) 9 C a
Rano, *île* (I. Malekoula) 39 B, C b
Ranohira (Madagascar) 24 B g
Ranomafana (Madagascar) 24 C h
Ranomainty (Madagascar) 24 C h
Ranomena (Ambositra, Madagascar) 24 C f
Ranomena (Farafangana, Madagascar) 24 C g
Ranotsara Nord (Madagascar) 24 C g
Ranotsara Sud (Madagascar) 24 C g
Rantabé (Madagascar) 24 D c
Rantar (Annam) 31 B, D g
Raoua (Mésopotamie) 34 H d
Raouraï, *djebel* (Oran) 6 B c
Raoutirare, *passe* (I. Tahiti) 40 VI
Raoutoanoui, *passe* (I. Raïatea) 40 V
Rapa, *île* (Océan Pacifique) 40 VIII
Rapa Iti (I. Rapa) 40 VIII
Rapallo (Italie) 3 H d
Rapide, *riv.* (Guyane franç.) 38 B e
Rapides (Les) (Moyen-Congo) 21 D d
Rapoubouma (Haute-Volta) 17 D b
Raraka, *île* (A. Touamotou) 40 IV, F e
Rarao, *mont* (I. Malekoula) 39 B, C c
Raroia, *île* (A. Touamotou) 40 IV, G e
Raroui, *djebel* (Maroc) 10 J b
Rarumat at Djoueif (E. D. L.) 34 D e
Ras Ali (Côte franç. Somalis) 27 C c
Ras Baalbeck (E. D. L.) 34 C d
Ras Bab El Mandeb (Arabie) 27 D a
Ras b. Djedri, *djebel* (Terr. Sud-Alg.) 8 B f
Ras Bir (Côte franç. Somalis) 27 D c
Rascora (Mauritanie) 13 A d
Ras Djedarit, *djebel* (Oran) 6 B g
Ras Douan (Côte fr. Somalis) 27 D c
Ras Doumeira (Côte franç. Somalis) 27 D a
Ras Eiro (Côte franç. Somalis) 27 C c
Ras el Ain (E. D. L.) 34 B e
Ras el Ain (Turquie) 34 F b
Ras el Aïne (Tunisie) 9 D f
Ras el Aioun (Constantine) 8 C e
Ras el Areg (Oran) 6 A g
Ras el Djebel (Tunisie) 9 D a
Ras el Fil (Soudan anglo-ég.) 22 G g
Ras el Fil (Massa Kori, Tchad) 22 B f
Ras el Fil (Melfi, Tchad) 22 C g
Ras el Hadd (Arabie) 28 D b
Ras el Hanzir (E. D. L.) 34 B b
Ras elma (Soudan français) 16 I f
Ras er Rehia, *djebel* (T. S. A.) 7 D f
Ras Fartak (Arabie) 28 D c
Ras Habu (Grande-Comore) 25 II A a
Ras Koratí (Côte fr. Somalis) 27 C c
Ras Makoua (Erythrée) 27 C a
Ras Maskân (Somalie britan.) 27 E d
Ras O. el Ahmar (Maroc) 10 H c
Ras Raheita (Côte fr. Somalis) 27 D a
Rass Ajdir (Tunisie) 9 E e
Rass al Koran (Tunisie) 9 C a
Rass ben Sekka (Tunisie) 9 C a
Rass bou Tria (Tunisie) 9 E c
Rass Dimasse (Tunisie) 9 E c
Rass Djerira (Tunisie) 9 E c
Rass ed Drek (Tunisie) 9 E a
Rass el Ahmar (Tunisie) 9 D a
Rass el Alia, *dj.* (Constantine) 8 E b
Rass el Djerf (Tunisie) 9 D e
Rass el Kelb, *djebel* (Terr. Sud-Alg.) 8 E e
Rass el Melah (Tunisie) 9 E b
Rasseremt (Mauritanie) 13 C d
Rass es Semoun (Tunisie) 9 E d
Rass Fourar, *dj.* (Constantine) 8 D c
Rassi L. Mayotte) 25 III A b
Rass Sintiyan (Erythrée) 27 C a
Rassira (Constantine) 8 D c
Ras Siyan (Côte fr. Somalis) 27 D b
Rass Kaboudia (Tunisie) 9 E c
Rass Lemsa (Tunisie) 9 E e
Rass Marmor (Tunisie) 9 E e
Rass Mostefa (Tunisie) 9 E b
Rass Oum Achiche (Constantine) 8 D b
Rass Salakta (Tunisie) 9 E c
Rass Sfax (Tunisie) 9 D d
Rass Sᵗ Ali-el-Mekki (Tunisie) 9 D a
Rass Toumb, *dj.* (Constantine) 8 E d
Rass Tourgueness (Tunisie) 9 E e
Rass Zebib (Tunisie) 9 D a
Ras Takou Chan (Somalie br.) 27 D d
Rastan (E. D. L.) 34 C d
Ratga (E. D. L.) 34 G d
Rathên (Cambodge) 32 C b
Ratmia (Maroc) 10 G f
Ratnagiri (Inde) 28 F c
Rats (*île* aux) (Oc. Atlantique) 27 C b
Ravahere, *île* (A. Touamotou) 40 IV, G f
Raven, *île* (I. Kerguelen) 26 II C b
Ravenel (*anse* à) (St-Pierre) 35 I, D f
Raviart (Côte d'Ivoire) 15 E f
Ravine Chaude (Guadeloupe) 36 B c
Ravine (Gᵗᵉ) (St-Denis), *riv.* (Réunion) 25 B a
Ravine (Gᵗᵉ) (Trois Bassins), *rivière* (Réunion) 25 A b
Ravine à Malheurs (La), *pointe* (Réunion) 25 B a
Ravine Sèche (Réunion) 25 C b
Rawson (Rép. Argentine) 26 G
Rayak (E. D. L.) 34 B e
Raybois, *pointe* (Guyane fr.) 38 C b
Raye, *cap* (Terre-Neuve) 35 C b
Raynald (Guyane franç.) 38 B d
Raz (*pointe* du) (France) 3 A b
Razat el Mizraa (E. D. L.) 34 D d
Razokarpasos (I. de Chypre) 34 A c
Rbka (Cambodge) 32 C c
Ré (*île* de) (Océan Atlantique) 3 C c
Ream (Cambodge) 32 C e
Ré Am Kourouma, *rég.* (Tchad) 22 D e
Reau ou Clermont-Tonnerre, *île* (A. Touamotou) 40 IV, J f
Reba el Aine, *djebel* (Tunisie) 9 D b
Rebat (Maroc) 10 E f
Rebeval (Alger) 7 D b
Rebia, *djebel* (Souk el Arba, Tunisie) 9 B b
Rebia, *dj.* (Caïdat des Ouerghemma, Tunisie) 9 D f
Reboul (*oued*) (Tunisie) 9 D f
Reboub, *djebel* (Maroc) 10 I g
Recha, *oued* (Oran) 7 B d
Recheiga, *djebel* (Alger) 7 C c
Recherche, *pointe* (I. Amsterdam) 26 III A a
Rechida (Maroc) 10 H c
Rechmaga (E. D. L.) 34 B e
Recht (Perse) 28 C D a
Récif (Récif des Français) (Nouv.-Calédonie) 39 A, B a
Récif de Cook ou Poulalwa (Nouvelles-Hébrides) 39 B, D e
Récif Extérieur (Nouv.-Calédˢ) 39 A, B a
Récif Poulalwa ou de Cook (Nouvelles-Hébrides) 39 B, D e
Recques, *baie* (I. Kerguelen) 26 II A B c
Reculé (Martinique) 37 B b
Redjem (E. D. L.) 34 F c
Redjem Aaalia Mᵗᵉ Keri Kera (Maroc) 10 J c
Redjem ed Debdel, *djebel* (Oran) 6 E c
Redjem el Mouïadi, *dj.* (Alger) 7 C c
Redjem en Nous (Maroc) 10 H f
Redjimi es Séra (E. D. L.) 34 D c
Redjem Tahar, *djebel* (Alger) 7 C c
Redon (France) 3 B c
Redonde (La) (Guadeloupe) 36 C e
Regba (Mauritanie) 13 B e
Reggan (T. S. A.) 11 G e
Reggio (Italie) 4 E a
Reggou (Maroc) 10 H c
Reghaïa (La) (Alger) 7 D b
Régina (Guyane française) 38 C e
Reguelbat (Mauritanie) 13 D e
Reguiba (Terr. Sud-Alg.) 8 D e
Rehed, *djebel* (Tunisie) 9 D f
Rei-Bouba (Cameroun) 23 D c
Reiher, *île* (B. du Cameroun) 23 A a
Reims (France) 3 F b
Reine-Alexandra, *chaîne* (Pôle Sud) 26 p
Reine-Charlotte, *cap* (Nouv.-Calédonie) 39 A, F e
Reine-Marie, *île* (Oc. Gl. Ant.) 26 j k
Reitorou, *île* (A. Touamotou) 40 IV, G e
Rejiche (Tunisie) 9 E c
Rejm es Sabous (E. D. L.) 34 E d
Rekareka ou Good Hope, *île* (A. Touamotou) 40 IV, H e
Re Lan (Annam) 31 B, C c
R. el Bazit (E. D. L.) 34 B c
R. el Fortass (Tunisie) 9 D b
Relizane (Oran) 6 D b
R. el Kressim (Tunisie) 9 D e
Remarquable, *pointe* (I. Espiritu-Santo) 39 B, B e
Remayle (E. D. L.) 34 B e
Remel Anania (Tunisie) 9 B f
Remeel (Abécher, Tchad) 22 E e
Rémélé (Moussoro, Tchad) 22 C f
Remire (Ile de Cayenne) 38 D b
Remire, *anse* (I. de Cayenne) 38 D b
Remire (*camp* de) (Ile de Cayenne) 38 D b
Remire, *îles* (Océan Atlant.) 38 C c
Remiremont (France) 3 G b
Remites (Terr. Sud-Alg.) 11 D d
Rempart (*pointe* du) (Guadeloupe) 36 E c
Rempart (*r.* du) (Réunion) 25 C d
Remparts, *plaine* (Réunion) 25 C c
Remparts, *rivière* (Réunion) 25 C c
Remshe (Transjordanie) 34 B f
Renan (Oran) 6 C b
Renaud, *rivière* (Réunion) 25 A b
Renault (Oran) 6 D a
Rencontre, *rivière* (Réunion) 25 D c
Renéville (Moyen-Congo) 21 D f g
Rengasoma (Haute-Volta) 17 F b
Rèng Tom (Cambodge) 32 C d
Rénier (Constantine) 8 E b
Rennes (France) 3 C b
Rénones, *rivière* (Réunion) 25 B c
Réo (Haute-Volta) 17 D c
Réole (La) (France) 3 C d
Repos, *baie* (I. Kerguelen) 26 II B b
République (La) (Guyane fr.) 38 B c
Rerdgui (Maroc) 10 G g
Rᵉˢ Anglaises, *îles* (Ile de Cayenne) 38 D a
Résolution ou Ile Taouere (A. Touamotou) 40 IV H e
Resource (Réunion) 25 C a
Ressas (E. D. L.) 34 C f
Reteh (Maroc) 10 G e
Retem, *oued* (Terr. Sud-Alg.) 8 B e
Rethel (France) 3 F b
Retima (Maroc) 10 H f
Retz (*usine* de) (Guadeloupe) 36 E e
Réunion (Martinique) 37 C c
Réunion (Réunion) 25 A b
Réunion (La) (Constantine) 7 E b
Réunion, *île* (I. de Kerguelen) 26 II A a
Réunion, *île* (Oc. Indien Austral) 26 f
Revenga, *îles* (Iles Banks) 39 B, C a
Revin (France) 3 F b
Revoil-Beni-Ounif (T. Sud-Alg.) 11 F c
Revoil-Beni-Ounif (*poste* de) (Terr. Sud-Algérien) 11 F c
Revolian, *baie* (I. Epi) 39 B, D d
Reynald (Guyane française) 38 B d
R. Eyo, *riv.* (Guinée espag.) 23 A g
Reyville (Tunisie) 9 D b
Rezaina, *tribu* (Oran) 7 A d
Rezaina, *région* (Oran) 6 D c
Rezeg Allah (Terr. Sud-Alg.) 11 F f
Rhadamès (Tripolitaine) 11 K c
Rhamra (Constantine) 8 D e
Rharbi, *île* (Mer Méditerranée) 9 E d
Rhar el Jani, *djebel* (Tunisie) 9 D e
Rhard el Kébir, *djebel* (Tripolitaine) 11 N f
Rhassoul (Terr. Sud-Alg.) 7 B e
Rhassoul, *oued* (Terr. Sud-Alg.) 7 B e
Rhat (Tripolitaine) 11 L f
Rhat (*dépression* du) (Mauritanie) 13 C B d
Rhat Inchiri Chergui, *riv.* (Mauritanie) 13 B d
Rhelaia, *djebel* (Constantine) 8 D d
Rhenné (Sénégal) 13 A e
Rhennouch (Tunisie) 9 D e
Rheris (Maroc) 10 F e
Rheris, *oued* (Maroc) 10 G e
Rhermedi, *île* (Mer Méditerr. 9 E d
Rhidma (Tunisie) 9 B e
Rhin, *fleuve* (Suisse, France, Allemagne) 3 H G a b c
Rho, *baie* (I. Maré) 39 A, F d
Rho (Ile Maré) 39 A, F d
Rhodes, *île* (Mer Egée) 28 A a
Rhodesia, *prov.* (A. A. A.) 4 F f
Rhodos (Tripolitaine) 11 N e
Rhône, *fleuve* (France) 3 F G c d e
Rhorgia (Maroc) 10 H c
Rhouñ (Constantine) 8 D c
Rhumel, *oued* (Constantine) 8 D b
Riad, *djebel* (Soudan anglo-ég.) 22 F h
Ribao, *montagne* (Nigéria) 23 B d
Ribba (Côte franç. Somalis) 27 C c
Ribdo (Cameroun) 23 B d
Ribeauvillé (France) 3 G b
Ribérac (France) 3 D d
R. Ibihani (E. D. L.) 34 B c
Riboya (Guinée française) 14 A c
Ricaudy, *récifs* (Nouv.-Cal.) 39 A, II
Rich (Maroc) 10 G d
Richards, *mont* (I. de Kerguelen) 26 II B b
Richard Toll (Sénégal) 13 B e
Riche, *pointe* (Terre-Neuve) 35 C a
Richelieu (Constantine) 8 D b
Richepanse, *fort* (Guadeloupe) 36 B e
Richeval (Guadeloupe) 36 D b
Richy (Guadeloupe) 36 C c
Ridjm el Mara (E. D. L.) 34 D e
Rieng (Annam) 31 B, D g
Rif (Maroc) 10 C a
Riff, *région* (Maroc) 10 H a
Rig Rig (Tchad) 22 B e
Rihane, *djebel* (Tunisie) 9 C b
Rihéménéli (Niger) 18 C e
Rihitéa (I. Gambier, Océanie) 40 XI
Rihoune, *djebel* (Alger) 7 C c
Rijin el Kbeim (E. D. L.) 34 F d
Riknan (Guyane holland.) 38 A b
Rille, *rivière* (France) 3 D b
Rima (Chine) 28 H b
Rimatara, *île* (Océan Pac.) 40 IV B h
Rimouski (Nouveau Brunswick) 35 B b
Rio Cachéo, *riv.* (Guinée port.) 14 A a
Rio Compony, *riv.* (Guinée portugaise) 14 A c
Rio de Janeiro (Brésil) 26 E
Rio del Rey (Nigéria) 23 A e
Rio de Oro, *riv.* (Rio de Oro) 13 B b
Rio Geba, *riv.* (Guinée port.) 14 A a
Rio Grande (Brésil) 26 F
Rio Kappatchez, *riv.* (Guinée franç.) 12 *bis* C g
Riom (France) 3 E d
Rio Martin (Maroc) 10 F a
Rio Négro, *riv.* (Rép. Argentine) 26 G
Rio Nunez, *riv.* (Guinée fr.) 14 A c
Rio Pongo, *riv.* (Guinée fr.) 14 A c
Rio Salado (Oran) 6 B b
Rio Salado, *riv.* (Oran) 6 B b
Rio Salado, *riv.* (Rép. Argentine) 26 G
Riou, *oued* (Oran) 6 E b
Riou Kiou, *îles* (Mer de Chine orientale) 28 K b

Ripon (colonie du Kénia) 4 G d
Rive-de-Gier (France) 3 F d
Rivet (Alger) 7 D b
Rivière, *placer* (Guyane fr.) 38 B d
Rivière (La) (St-Paul, Réunion) 25 A a
Rivière (La) (St-Louis, Réunion) 25 B c
Riv. aux Herbes (Guadeloupe) 36 B d
Rivière des Pères, *riv.* (Guadeloupe) 36 B d
Rivière Noire, *riv.* (Guadeloupe) 36 B d
Rivière Pilote, *riv.* (Martinique) 25 C d
Rivière Piton (La), *riv.* (Réunion) 25 A a
Rivière Rouge, *rivière* (Guadeloupe) 36 B d
Rivière Salée, *riv.* (Martinique) 37 C e
Rivoli (Oran) 6 D b
Riziam (Haute-Volta) 17 E b
Rkama (E. D. L.) 34 C d
R. Kanchan, *riv.* (Cambodge) 32 E b
Rkiss (Mauritanie) 13 D e
R. Leum (Annam) 31 B, D g
R. Mak (Annam) 31 B, C c
R. Paha (Laos) 31 B, C b
R. Tiaba, *riv.* (Cambodge) 32 F b
Roaère (L. Espiritu-Santo) 39 B, C e
Roanne (France) 3 F c
Roba (Haute-Volta) 17 D b
Robang Thi (Cambodge) 32 C e
Robbah (Terr. Sud-Alg.) 8 D e
Robe (Constantine) 8 C b
Robert (*havre* du) (Martinique) 37 C b
Robert (Le) (Martinique) 37 C b
Robert (Le), *mont* (Martinique) 37 B b
Robert (*usine* du) (Martinique) 37 C c
Robertsau (La) (Constantine) 8 E b
Robertson, *baie* (Régions Ant.) 26 q
Robertsons Thumb, *mont* (I. Erromango) 39 B, E f
Robertville (Constantine) 8 D b
Roca Kong (Cambodge) 32 C d
Rocaoua (Brésil) 38 D d
Roc Bérèby (Côte d'Ivoire) 15 C i
Rochurne (Australie) 26 I
Rochambeau (Oran) 6 C c
Roche (La) (I. Maré) 39 A, G d
Roche (La), *riv.* (Martinique) 37 B a
Roche à Jacquot, *riv.* (Réunion) 25 C b
Rochechouart (France) 3 D d
Roche Ecrite (La) (Réunion) 25 B a
Roche Félée (Guyane franç.) 38 C c
Rochefort (France) 3 C d
Roche Fourgassié (Guyane fr.) 38 C c
Rochelle (La) (France) 3 C c
Roche Marie Zoé (Guyane fr.) 38 B b
Roche Percée (I. Crozet) 26 I D b
Roche Percée (Iles des Saintes) 36 C e
Roche Percée (Guadeloupe) 36 D a
Rochequille (I. St-Paul) 26 IV A a
Rocher (I. Nouka-Hiva, Océanie) 40 I
Rocher, *pointe* (I. Malekoula) 39 B, C d
Rocher, *pointe* (I. Mayotte) 25 III A c
Rocher Bourgaud (Martinique) 37 B a
Rocher de Sel (Le) (Terr. Sud-Alg.) 7 D d
Rocher Carré, *mont* (Madag.) 24 C h
Rocher Double (I. Pentecôte) 39 B, D c
Rocher du Sud-Ouest (I. Futuny) 39 B, I
Rocher Monument (Wot, Nouvelles-Hébrides) 39 B, D e
Rocher Noir, *pointe* (I. Ambrym) 39 B, D d
Rochers (Les) (St-Pierre et Miquelon) 35 I D b
Roches (Nouvelle-Caléd.) 39 A, B b
Roches (*bras* des), *rivière* (Réunion) 25 D b
Roches, *pointe* (I. Kerguelen) 26 II B a
Roches (*riv.* des), *pic* (Réunion) 25 C b
Roches (*pointe* des) (Guyane franç.) 38 C b
Roches Carrées, *sommet* (Martinique) 37 C c
Roches Bleues (Guyane fr.) 38 C c
Roche-s.-Yon (La) (France) 3 C e
Rocheuse, *pointe* (Arabie) 27 D a
Rocheuse, *pointe* (I. Futuny) 39 B, I
Rocky, *île* (Golfe de Siam) 33 B e
Rocroi (France) 3 F b
Rodd (I. Ambrym) 39 B, D d
Rodez (France) 3 E d
Rodo, *rivière* (Madagascar) 24 D b
Rodolphe, *lac* (Kenia) 4 G d
Roelles (*fond* des), *riv.* (Réunion) 25 A c
Roi-Edouard-VII, *plateau* (Pôle Sud) 26 P
Roi-Edouard-VII, *terre* (Régions Antarctiques) 26 N O P
Roi-George-V, *terre* (Rég. Ant.) 26 p
Roi-Haakon-VII, *plat^au* (Pôle Sud) 26 N
Roi-Oscar-II, *terre* (Rég. Ant.) 26 F
Rokar Khpos (Cambodge) 32 D d
Rokar Thom (Cambodge) 32 C d
Rokbete el Djemel, *dj.* (Constantine) 8 D c
Rokelle, *riv.* (Sierra-Leone) 12 *bis* D h
Rokkia (Constantine) 8 E b
Roland, *île* (I. Nuageuses) 26 II A a
Roleap (Cambodge) 32 B c
Roluos (Cambodge) 32 C b
Romanzov ou Tikei, *île* (A. Touamotou) 40 IV F d
Romaoua (Niger) 18 D f
Rome (Italie) 4 E c
Romorantin (France) 3 D c
Romanche (France) 3 F d
Ron (Annam) 31 A, G g
Ronde ou Mingan, *île* (I. Kerguelen) 26 II A c
Ronkoué, *coll.* (Côte de l'Or) 12 *bis* J i
Roquette, *pointe* (Rio de Oro) 13 B a
Rora (Côte franç. Somalis) 27 C b
Rorra, *djebel* (Constantine) 8 F b
Rosa, *cap* (Constantine) 8 F b
Rosario (Rép. Argentine) 26 G
Rosas (*golfe* de) (Espagne) 3 E e
Rose (*île* la) (Martinique) 37 C b
Rose (*pointe* la) (Fort-de-France, Martinique) 37 C c
Rose (*pointe* la) (Havre du Robert, Martinique) 37 C c
Rose (La), *rivière* (Guadeloupe) 36 C d
Roseau (Le) (Petites Antilles) 35 B e
Roseaux (*baie* des) (Martinique) 37 C c
Roscires (Soudan anglo-égypt.) 4 G c
Rosette (Egypte) 4 F a
Rosfa, *oued* (Oran) 6 C d
Rosière (La) (Guadeloupe) 36 C e
Rosière (La) (Martinique) 37 B b
Ross (Sénégal) 13 A e
Ross (*anse* à) (Petite Miquelon) 35 I, D d
Ross (*cap* à) (Petite Miquelon) 35 I
Ross, *île* (Mer de Ross) 26 R r
Ross, *île* (Oc. Glacial Antarct.) 26 F
Ross, *mer* (Régions Ant.) 26 Q R r
Ross, *mont* (I. Kerguelen) 26 II B c
Rossel, *cap* (I. Ouvea) 39 A, E c
Rosso (Sénégal) 13 B e
Rotoava (I. Fakarava) 40 IV, F e
Rotondo, *mont* (Corse) 3 H e
Rotours (*canal* des) (Guadeloupe) 36 D e
Rotten, *île* (Océan Atlantique) 14 A c
Rouached (Constantine) 8 D b
Rouad (*île* de) (mer Méditerr.) 34 B d
Rouadi, *mont* (E. D. L.) 34 C c
Rouapayé (Brésil) 38 C f
Rouapir (Brésil) 38 B f
Rouaroûbo, *saut* (Guyane fr.) 38 B c
Rouba (E. D. L.) 34 D f
Roubahi Kalé (E. D. L.) 34 I a
Roubaix (France) 3 E a
Rou-Bina, *mont* (I. Malekoula) 39 B, C c
Rouesouyenne (Guyane franç.) 38 A e
Rouen (France) 3 D b
Rouffach (Constantine) 8 D b
Roufji, *riv.* (Terr. Tanganika) 4 G e
Rouge (bras), *riv.* (Réunion) 25 B b
Rouge (bras), *rond* (Réunion) 25 B b
Rouge, *cap* (Saint-Pierre) 35 I E e
Rouge, *fleuve* (Yunnan) 30 B b
Rouge, *île* (Terre-Neuve) 35 C b
Rouge, *mont* (Guadeloupe) 36 F b
Rouge, *morne* (Martinique) 37 B b
Rouge, morne, *mont* (Martin.) 37 B c
Rouge (*pos*), *mont* (Réunion) 25 B b
Rouget-de-l'Isle (Constantine) 8 D c
Rougga (Tunisie) 9 D c
Rouiba (Alger) 7 D b
Rouina (Alger) 7 B b
Rouina, *oued* (Alger) 7 B b
Rouissat (Mauritanie) 13 C d
Rouissat (Terr. Sud-Alg.) 8 C g
Rouki, *riv.* (Congo Belge) 21 F e
Roukoua, *lac* (Ter. Tanganika) 4 G e
Roullo-Daga (Somalie britann.) 27 E e
Roumana (Alger) 7 E c
Roumbek (Soudan anglo-ég.) 4 F d
Roumedia, *île* (Mer Méditerr.) 9 E d
Roum es Souk (Constantine) 8 F b
Roumtane-Keugi (Mésopotamie) 34 I b
Roumyat, *djebel* (Maroc) 10 F d
Roun Taek (Khum de Angkor) 32
Roura (Guyane française) 38 C c
Rouroutou, *île* (Océan Pac.) 40 IV C h
Rousse, *île* (Mer Méditerranée) 3 H e
Roussel (Guadeloupe) 36 E e
Roussin, *cap* (I. Maré) 39 A, F d
Routba (Arabie) 34 G f
Routchouri (Congo Belge) 4 F e
Rouz, *cap* (Constantine) 8 F b
Rovieng (Cambodge) 32 B c
Rovigo (Alger) 7 D b
Rowa, *île* (I. Banks) 39 B, C A
Rowe, *île* (Oc. Glacial Antarct.) 26 q
Roxebourg (I. Epi) 39 B, D d
Roxo, *cap* (Sénégal) 13 A g
Roya, *rivière* (France) 3 G d e
Royale, *baie* (I. Kerguelen) 26 II D b
Royale, *île* (Océan Atlantique) 38 C b
Royale, *pointe* (Martinique) 37 C c
Royan (France) 3 C d
Royat (France) 3 E d
Rozelane, *riv.* (Martinique) 37 A b
Rubina (Côte d'Ivoire) 15 E g
Rudhumma (Arabie) 34 G c
Ruffec (France) 3 D d
Rufisque (Sénégal) 13 A f
Ruisseau (Le) (Réunion) 25 B c
Ruisseau des Singes (Alger) 7 C b
Rummana, *djebel* (E. D. L.) 34 E e
Rum Rut (Cochinchine) 33 D b
Runbury (Australie) 26 I
Rusey (Cambodge) 32 B d
Russey Dang Knoch (Cambodge) 32 C c
R. Va (Laos) 31 B, C b

S

Sa, *monts* (Libéria) 12 *bis* F i
Saada (Maroc) 10 G a
Saadia, *djebel* (Alger) 7 B c
Saadine, *djebel* (Tunisie) 9 B b
Sabalga (Haute-Volta) 17 H d
Saale, *riv.* (Allemagne) 3 I a
Sa-Ana (Togo) 19 C g
Sabadougou (Côte-d'Ivoire) 15 A e
Sabadougou, *rég.* (Guinée fr.) 14 G d
Saadou (E. D. L.) 34 G c
Sabiola (Abyssinie) 27 B e
Sabaly (Sénégal) 13 B g
Sabar (Turquie) 34 D b
Sabassé (Haute-Volta) 17 E b
Sab Bijar (E. D. L.) 34 E e
Sabé, *rég.* (Guinée française) 14 C a
Sabéré-Boulleré (Guinée franç.) 14 B b
Sabine, *mont* (Régions Antarct.) 26 q
Sable, *cap* (Nouvelle-Ecosse) 35 B b
Sable, *île* (I. Banks) 39 B, C a
Sable, *île* (I. Marquises) 40 IV, H a
Sable (*île* de) (Océan Atlant.) 35 C b
Sable, *île* (Récifs d'Entrecasteaux, Oc. Pacifique) 39 A, A a
Sable (*île* de) (Récif des Français, Océan Pacifique) 39 A, B b
Sable, *pointe* (I. Futuny) 39 B, I
Sable Blanc, *îlot* (I. Mayotte) 25 III B c
Sable Noir, *baie* (I. Malekoula) 39 B, C c
Sables, *plaine* (Réunion) 25 C c
Sables, *pic* (Réunion) 25 C b
Sables Blancs, *pointe* (Réunion) 25 D d
Sables-d'Olonne (Les) (France) 3 C c
Sabolla (Côte franç. Somalis) 27 B d
Sabonkaffi (Niger) 18 E e
Sabotsy (Madagascar) 24 C e
Sabou (Haute-Volta) 17 D c
Saboudou (Guinée française) 14 C c
Saboun Jeraits (Mauritanie) 13 B c
Sabouri (Haute-Volta) 17 E c
Sahoya (Sénégal) 13 A g
Sabrah, *djebel* (Tunisie) 9 C b
Sabréguié (Côte d'Ivoire) 15 C g
Sabria (Tunisisie) 9 B e
Sabtenga (Haute-Volta) 17 E c
Sabule (Côte d'Or) 15 G c
Sabulie (Côte de l'Or) 17 D e
Sac, *anse* (Réunion) 25 D b
Sach Poy (Cambodge) 32 C b
Sacouli (I. Mayotte) 25 III B e
Sada (Madagascar) 24 B c
Sadad (E. D. L.) 34 C d
Sad-ad-din, *île* (Golfe d'Aden) 27 D d
Sadagnia (Tuunisie) 9 C c
Sadar, *plaine* (Côte franç. Somalis) 27 D b
Sadec (Cochinchine) 33 C e
Sadiola (Soudan français) 16 B i
Sadjour Souggou (E. D. L.) 34 D b
Sadjovato (Madagascar) 24 D b
Sadoin (Haute-Volta) 17 D d
Sadon (Haute-Volta) 17 D d
Sadouri, *oued* (Alger) 8 C d
Saf (Turquie)) 34 E a
Safah (E. D. L.) 34 G b
Safaké Kourou, *mont* (Soudan franç.) 13 *bis* F f
Safiné (Haute-Volta) 17 C c
Safed (E. D. L.) 34 B e
Saffi (Togo) 19 C g
Saf Hare (Turquie) 34 F a
Safi (Maroc) 10 B d
Safita (E. D. L.) 34 C d
Safosa, *mont* (Guinée fr.) 12 *bis* F h
Safsaf (Oran) 6 B c
Safsaf (Maroc) 10 G e
Safsaf, *oued* (Constantine) 8 D b
Safsaf, *oued* (Terr. Sud-Alg.) 6 C e
Saga (Niger) 18 C e
Sagada (Togo) 19 C f
Sagaguédane (Abyssinie) 27 B e
Sagallo (Côte franç. Somalis) 27 C c
Sagan, *rivière* (Abyssinie) 4 G d
Sagata (Lougga, Sénégal) 13 B f
Sagata (Tiwaouane, Sénégal) 13 A f
Saggadera (Côte fr. Somalis) 27 B d
Sa-Godgé (Togo) 19 C g
Sagon (Dahomey) 19 D f
Sagone, *golfe* (Corse) 3 H e
Sagoulli (Côte franç. Somalia) 27 B d
Sagoya (Guinée française) 14 B d
Saguenay, *rivière* (Canada) 35 A b
Sahab el Djebel (Tunisie) 9 E a
Sahambava (Madagascar) 24 E c
Sahane Dorhar (Tunisie) 9 B e
Sahari, *djebel* (Terr. Sud-Alg.) 7 D d
Sahari Cheraga, *tribu* (Oran) 6 E b
Sahasinaka (Madagascar) 24 C f
Sahavato (Madagascar) 24 D f
Sahb el Kesdir, *oued* (Terr. Sud-Alg.) 7 E g
Sahel (In Salah) 11 H
Sahel (Or) (Alger) 7 E b
Sahel ou Kaniaga, *rég.* (Soudan fr.) 12 *bis* F G e
Sahon, *mont* (Côte d'Ivoire) 12 *bis* F i
Sahoua (Côte d'Ivoire) 15 E g
Sahoué (Dahomey) 19 C g
Sahouria (La) (Oran) 6 D b
Sahtine (Tunisie) 9 D c
Sai, *riv.* (Guyane franç.) 38 B d
Saïad, *oued* (Maroc) 10 A h
Saïak (Moyen-Congo) 21 C f
Saiapoun (Laos) 31 A, B e
Saïda (Oran) 6 D c
Saïda (Beyrouth, E. D. L.) 34 B e
Saïda (Soueida, E. D. L.) 34 C f
Saïda (*monts* de) (Oran) 6 D e
Saïd Baldas (Soudan anglo-ég.) 22 G h
Saïdia (Maroc) 10 I a
Saiga, *djebel* (Oran) 6 C e
Saigon (Cochinchine) 33 D c
Saigon, *riv.* (Cochinchine) 33 I
Saiha (Es), *oued* (E. D. L.) 34 E c
Saikra, *djebel* (Tunisie) 9 D e
Saï Lai Leng, *mont* (Annam) 31 A E d
Sain, *canal* (I. Futuny, I. Aloñ) 39 B, I
Saint-Affrique (France) 3 E e
Saint-Aimé (Oran) 6 D b
Saint-Alary (Guadeloupe) 36 D b
Saint-Albans (Etats-Unis) 35 A b
Saint-Amand (France) 3 E c
Saint-Amé (Oran) 6 D b
Saint-André (Réunion) 25 C a
Saint-André (*baie* de) (E. D. L.) 34 II
Saint-André, *cap* (Madagascar) 24 B d
Saint-Antoine (Constantine) 8 D b
Sain Tao (Birmanie) 31 A, A b
Saint-Arnaud (Constantine) 8 C b
Saint-Aubin, *îlet* (Martinique) 37 C b
Saint-Auguste (Guyane fr.) 38 B c
Saint-Augustin (Madagascar) 24 A g
St-Augustin, *baie* (Madagascar) 24 A g
St-Barthélemy (Pet. Antilles) 35 B e
St-Barthélemy (*canal* de) (Guadeloupe) 36 III
St-Barthélemy ou Ile Malo (I. Espiritu Santo) 39 B, C c
St-Barthélemy, *île* (Mer des Antilles) 36 III
St-Barthélemy, *riv.* (Nigéria) 12 *bis* N j
Saint-Benoit (Réunion) 25 D b
Saint-Boabi, *mont* (Nouvelle-Caléd.) 39 A, C c
Saint-Brieuc (France) 3 B b
Saint-Calais (France) 3 D c
Saint-Charles (Constantine) 8 D b
Saint-Charles, *mont* (Soudan français) 12 *bis* H e
Saint-Christophe (Petites Ant.) 35 B e
Saint-Claude (France) 3 F c
Saint-Claude (Guadeloupe) 36 B d
Saint-Cloud (Oran) 6 C b
Saint-Cyprien (Alger) 7 B b
St-Cyprien, *baie* (Rio de Oro) 13 A b
Saint-Denis (France) 3 E b
Saint-Denis (Réunion) 25 B a
Saint-Denis, *riv.* (Réunion) 25 B a
Saint-Denis-du-Sig (Oran) 6 C b
Saint-Dié (France) 3 G b
Saint-Domingue (Grandes Ant.) 35 B e
Saint-Donat (Constantine) 8 D b
Saint-Esprit (Martinique) 37 C c
Saint-Etienne (France) 3 F d
Saint-Etienne (Martinique) 37 B b
Saint-Etienne, *riv.* (Réunion) 25 B c
Saint-Etienne, *pointe* (Réunion) 25 B c
Saint-Eugène (Alger) 7 D b
Saint-Eustache (Petites Ant.) 35 B e
Saint-Ferdinand (Alger) 7 C b
Saint-Florent (Corse) 3 H e
Saint-Florent (*golfe* de) (Corse) 3 H e
Saint-Flour (France) 3 E d
Saint-François (Guadeloupe) 36 E c
Saint-François (Réunion) 25 B a
St-François, *cap* (Terre-Neuve) 35 C b
Saint-François, *riv.* (Réunion) 25 D b
Saint-François, *riv.* (Réunion) 25 C b
Saint-Gall (Suisse) 3 H c
Saint-Gaudens (France) 3 D e
Saint-George (Terre-Neuve) 35 C b
St-George, *baie* (Terre-Neuve) 35 C b
St-George, *cap* (Terre-Neuve) 35 C b
Saint-Georges (Guyane franç.) 38 D d
Saint-Georges (Ile Grenade) 35 C f
Saint-Georges (Petites Antilles) 35 B e
Saint-Georges, *golfe* (Rép. Arg.) 26 G
Saint-Gildas, *pointe* (France) 3 B c
Saint-Gilles, *rivière* (Réunion) 25 A b
St-Gilles-les-Bains (Réunion) 25 A b
St-Gilles-les-Hauts (Réunion) 25 A b
Saint-Girons (France) 3 D e
St-Hilaire, *cap* (I. Ouvea) 39 A, E c
Saint-Hilaire, *île* (Guadeloupe) 36 C c
Saint-Ives (Angleterre) 3 A a
St-Jacques, *cap* (Cochinchine) 33 E c
Saint-Jacques, *riv.* (Martinique) 37 B b
St-Jacques, *usine* (Martinique) 37 B b
Saint-James (Martinique) 37 A b
Saint-Jean (Grandes Antilles) 35 B e
Saint-Jean (Guyane franç.) 38 A b
Saint-Jean (Terre-Neuve) 35 C b
Saint-Jean, *baie* (Guadeloupe) 36 III
Saint-Jean, *cap* (Guinée espag.) 21 A d
Saint-Jean, *cap* (Terre-Neuve) 35 C a
Saint-Jean, *lac* (Canada) 35 A b
Saint-Jean, *mont* (Guadeloupe) 36 B d
Saint-Jean, *rivière* (Libéria) 12 *bis* F i
Saint-Jean, *riv.* (Nouveau Brunswick) 35 B b
Saint-Jean, *gde rivière* (Réunion) 25 C a
Saint-Jean, *petite riv.* (Réunion) 25 C a
Saint-Jean-d'Acre (Palestine) 34 B f
Saint-Jean-d'Angély (France) 3 C d
St-Jean-de-Maurienne (France) 3 G d
Saint-Joaquim, *fort* (Brésil) 35 C f
Saint-Joseph (Constantine) 8 E b
Saint-Joseph (Morne des Olives, Martinique) 37 B b
Saint-Joseph (St-Esprit, Martinique) 37 C c
Saint-Joseph (Réunion) 25 C d
St-Joseph, *île* (Océan Atlant.) 38 C b
Saint-Joseph, *pointe* (Réunion) 25 C d
Saint-Julien (France) 3 G c
Saint-Laurent (Guyane fr.) 35 C f
Saint-Laurent, *golfe* (Canada) 35 B b
Saint-Laurent, *riv.* (Canada) 35 B b
Saint-Laurent-du-Maroni (Guyane fr.) 38 A b
Saint-Leu (Oran) 6 C b
Saint-Leu (Réunion) 25 A b
Saint-Lô (France) 3 C b
Saint-Louis (Oran) 6 C b
Saint-Louis (Guadeloupe) 36 E e
Saint-Louis (Guyane franç.) 38 A b
Saint-Louis (Nouvelle-Calédonie) 39 A E c
Saint-Louis, *fort* (Martinique) 37 B c
Saint-Louis (Réunion) 25 B e
Saint-Louis (Sénégal) 13 A e
Saint-Louis, *rade* (Guadeloupe) 36 E e
Saint-Louis, *riv.* (Guadeloupe) 36 B d
Saint-Lucien (Oran) 6 C b
Saint-Maio (France) 3 B c b
Saint-Malo, *golfe* (France) 3 B b
Saint-Martin (Colombie) 35 A e
Saint-Martin (Petites Antilles) 35 B e
Saint Martin ou Pte Tikapo, *cap* (I. Nouka-Hiva) 40 I
Saint-Martin, *cap* (Martinique) 37 A a
Saint-Martin, *île* (Oc. Atlant.) 36 III
Saint-Martin, *mont* (Ile de Cayenne) 38 D b
Saint-Mathieu, *pointe* (France) 3 A b
Saint-Maur (Oran) 6 C b
Saint-Maurice (Guyane fr.) 38 A b
Saint-Nazaire (France) 3 B c
Saint-Nazaire (Guyane fr.) 38 B c
Saint-Nicolas, *riv.* (Nigéria) 12 *bis* N j
Saint-Olane, *mont* (Nouv.-Calédonie) 39 A, C c
Saint-Omer (France) 3 E a
Saint-Oune, *mont* (Nouv.-Caléd.) 39 A, C c
Saint-Paul (Rég. Boschs) (Guyane fr.) 38 A c
Saint-Paul (Saint-Georges) (Guyane française) 38 C d
Saint-Paul (Réunion) 25 A a
Saint-Paul (Bras), *rivière* (Réunion) 25 B b
Saint-Paul, *cap* (Côte de l'Or) 12 *bis* K j
Saint-Paul, *étang* (Réunion) 25 A a
Saint-Paul, *île* (Océan Atlant.) 35 C b
Saint-Paul, *île* (Oc. Ind. Austral) 26 h
Saint-Paul ou Hereheretoue, *îles* (A. Touamotou, Océanie) 40 IV F f
Saint-Paul ou Diani, *riv.* (Libéria) 14 E F f
Saint-Paul-de-Loanda (Angola) 4 E e
Saint-Philippe (Réunion) 25 D d
St-Philippe et St-James, *baie* (I. Espiritu-Santo) 39 B, B c
Saint-Pierre (Alger) 7 D b
Saint-Pierre (Guyane franç.) 38 B b
Saint-Pierre (I. Saint-Pierre) 35 I D e
Saint-Pierre (Martinique) 37 A b
Saint-Pierre (Réunion) 25 B c
Saint-Pierre, *bras* (Réunion) 25 D b
Saint-Pierre, *île* (Oc. Atlant.) 35 I D e
Saint-Pierre, *île* (Océan Indien) 4 H e
Saint-Pierre, *lac* (Canada) 35 A b
Saint-Pierre, *rade* (Martinique) 37 A b
Saint-Pierre, *riv.* (Réunion) 25 D a
Saint-Pol (France) 3 E a
Saint-Pons (France) 3 E e
Saint-Pons (Martinique) 37 C d
St Pons des Pyramides, *mont* (I. Futuny) 39 B, I
Saint-Quentin (France) 3 E b
Saint-Raphaël (France) 3 G e
Saint-Roméas T. (Cambodge) 32 C b
Saint-Rongea, *riv.* (Cambodge) 32 C b
Saint-Sabbat (Guyane franç.) 38 B b
Saint-Sala, *riv.* (Siam) 32 C a
Saint-Samrang, *riv.* (Cambodge) 32 B c
St-Sauveur, *anse* (Guadeloupe) 36 C d
St-Sébastien, *cap* (Madagascar) 24 D b
Saint-Thomas (Grandes Ant.) 35 B e
Saint-Tomère, *île* (O. Pacif.) 39 A, F e
Saint-Tropez (France) 3 G e
Saint-Valentin (Guyane franç.) 38 B b
Saint-Vincent (Nouv.-Caléd.) 39 A, E e
Saint-Vincent, *baie* (Nouvelle-Caléd.) 39 A, E d e
Saint-Vincent, *cap* (Portugal) 4 B a
St-Vincent, *cap* (Madagascar) 24 A f
Saint-Vincent, *île* (Mer des Antilles) 35 B e
Saint-Vincent, *mont* (Nouvelle-Caléd.) 39 A, E d
St-Vincent, *passe* (Nouv.-Calédonie) 39 A, D e
Saint-Yrieix (France) 3 D d
Saint-Yves (Guyane franç.) 38 B d
Sainte-Anne (Canada) 35 A b
Sainte-Anne (Guadeloupe) 36 D c
Sainte-Anne (Martinique) 37 C d
Sainte-Anne (Réunion) 25 D b
Sainte-Anne, *baie* (Rio de Oro) 13 A c
Sainte-Anne (*mouillage* de) (Martinique) 37 C d
Sainte-Anne, *riv.* (Réunion) 25 D b
Ste-Anne-les-Hauts (Réunion) 25 D b
Sainte-Antonio (Angola) 21 C g
Sainte-Barbe-du-Tlélat (Oran) 6 C b
Sainte-Croix, *île* (Mer des Antilles) 35 B e
Sainte-Elise (Guadeloupe) 36 D b
Sainte-Hélène, *île* (Oc. Atlant.) 4 C f
Sainte-Eloy, *riv.* (Guyane fr.) 38 B d
Sainte-Luce (Madagascar) 24 C h
Sainte-Luce (Martinique) 37 C d
Sainte-Lucie (Petites Antilles) 35 B e
Sainte-Marguerite, *anse* (Guadeloupe) 36 D b
Ste-Marguerite (Bras), *riv.* (Réunion) 25 D b
Sainte-Marguerite, *île* (Mer Méditerr.) 3 G e
Ste-Marie (Capesterre) (Guadeloupe) 36 C d
Ste-Marie (Le Moule) (Guadeloupe) 36 E c
Sainte-Marie (Réunion) 25 C a
Ste-Marie, *baie* (Guadeloupe) 36 E e
Ste-Marie, *baie* (Terre-Neuve) 35 C b
Ste-Marie, *cap* (Gambie angl.) 13 A g
Ste-Marie, *cap* (Madagascar) 24 B h
Ste-Marie, *cap* (Terre-Neuve) 35 C b
Sainte-Marie ou Nosy-Bohara, *île* (Oc. Indien) 24 D d
Sainte-Marie, *île* (O. Indien Aust.) 26 f
Sainte-Marie, *îlet* (Martinique) 37 C b
Sainte-Marie, *mont* (Cameroun) 23 A f
Ste-Marie, *pointe* (Réunion) 25 C a
Ste-Marie, *riv.* (Martinique) 37 B b
Sainte-Marie, *riv.* (Réunion) 25 C a
Ste-Marie, *usine* (Martinique) 37 B b
Sainte-Marie-du-Zit (Tunisie) 9 D b
Sainte-Marthe (Guadeloupe) 36 E e
Sainte-Menehould (France) 3 F b
Sainte-Philomène (Martinique) 37 A b
Ste-Radegonde (Moyen-Congo) 21 D e
Sainte-Rose (Guadeloupe) 36 B b
Sainte-Rose (Réunion) 25 D b
Ste-Rose, *piton* (Guadeloupe) 36 B b
Sainte-Suzanne (Réunion) 25 C a
Sainte-Suzanne (Bras), *riv.* (Réunion) 25 B a
Sainte-Suranne, *riv.* (Réunion) 25 C a
Sainte-Thérèse (Réunion) 25 A a
Ste-Wilhelmine (Constantine) 8 D b
Saintes (France) 3 C d
Saintes (*île* des) (Océan Atl.) 36 C e
Stes-Marie-de-la-Mer (France) 3 F e
Sainyinnan-Daji (Nigéria) 18 C f
Sai Trang (Tonkin) 30 E d
Saivaza (Madagascar) 24 D e
Sakalatta (Erythrée) 27 C a
Sakalava, *rég.* (Madagascar) 24 D b
Sakamaly, *riv.* (Madagascar) 24 B f
Sakamod (Alger) 7 D b
Sakania (Congo belge) 4 F f
Sakaou, *baie* (I. Epi) 39 B, D d
Sakaou ou Lathi, *île* (I. Espiritu-Santo) 39 B, C b
Sakaou, *île* (I. Malekoula) 39 B, C d
Sakaramy (Madagascar) 24 D b
Sakay, *rivière* (Madagascar) 24 C e
Sakbayème (Cameroun) 23 B e
Sakeny, *rivière* (Madagascar) 24 B f
Sakété (Dahomey) 10 D g
Sakiah (Arabie) 27 E a
Sakiri (Ouhangui-Chari) 22 F j
Sakket (Tunisie) 9 C d
Sakni, *oued* (Oran) 6 F c
Sako, *région* (Guinée franç.) 14 F b
Sakoura (Guinée française) 14 E c
Sakpili (Côte d'Ivoire) 15 D d
Sa Kriem (Cambodge) 32 C b
Sala (Cambodge) 32 F b
Sala (Laos) 31 A, B e
Salaga (Côte de l'Or) 19 A e
Sâlâ Ganthi (Siam) 32 A c
Salahib (E. D. L.) 34 E d
Salal (Tchad) 22 C e
Salamat (Tchad) 22 C f
Salamphao (Laos) 31 B, B d
Salang, *île* (Océan Indien) 28 H d
Salazie, *région* (Réunion) 25 B c b
Sala Wall (Cambodge) 32 D c
Saldé (Sénégal) 13 C e
Salé (Maroc) 10 E b
Salé (E. D. L.) 34 C f
Salé, *lac* (Guadeloupe) 36 III
Salée, *riv.* (Guadeloupe) 36 C c
Salée, *rivière* (Martinique) 37 C b c
Salekro (Côte d'Ivoire) 15 D f
Salem (Tchad) 22 D e
Salembenga (I. Tonga, Nouvelles-Hébrides) 39 B, D b
Salemboudou (Tchad) 22 D e
Salhié (E. D. L.) 34 B e
Sali (Tchad) 22 E f
Sali (Terr. Sud-Alg.) 11 F e
Salila (Madagascar) 24 C f
Salille (Es), *oued* (E. D. L.) 34 E e
Salimani (Grande-Comore) 25 II, A b
Saline (La) (Réunion) 25 A b
Saline (La), *riv.* (Réunion) 25 A b
Saline de Bagouss (E. D. L.) 34 H d
Saline de Bouara (E. D. L.) 34 H c
Saline de Regaesa (E. D. L.) 34 G c
Saline de Salah (Mésopotamie) 34 H d
Salines (*étang* des) (Martinique) 37 C d
Salines (*pointe* des) (Martinique) 37 C d
Salines d'Agohgolo (Afr. Occid. fr.) 11 E g
Salines Dillon (Martinique) 37 C d
Salines Marius (Martinique) 37 C d
Salisbury (A. A. A.) 4 G f
Salkhad (E. D. L.) 34 C f
Sallatouk, *pointe* (Sierra-Leone) 12 *bis* D h
Salo (Côte franç. Somalis) 27 C b
Salo (Moyen-Congo) 21 E c
Salogho (Haute-Volta) 17 F c
Salomon (Martinique) 37 B c

Salonique (Grèce) 4 F a
Saloueu, *rivière* (Birmanie) 28 H c
Saloum, *rivière* (Portugal) 12 *bis* C e
Saltenga (Haute-Volta) 17 G d
Salt Lagoon (lag. salée) (Côte de l'Or) 12 *bis* K j
Salut (*Iles* du) (Oc. Atlant.) 38 C b
Sama Bury (Laos) 31 A, C d
Samacou (*mont* de) (Guyane franç.) 38 C e
Samakona, *mont* (Côte d'Ivoire) 12 *bis* G h
Samala (Togo) 19 C d
Samandéni (Haute-Volta) 17 B d
Samano (Guinée française) 14 G d
Samanza (Côte d'Ivoire) 15 F f
Samarouma ou de Champeaux, *rochers* (I. Futuny) 39 B I
Samary, *source* (Réunion) 25 C b
Samatiguila (Côte d'Ivoire) 14 B d
Samba (Gabon) 21 B e
Sambaina (Madagascar) 24 C e
Samba Kendji (Mauritanie) 13 C f
Sambakofa (Madagascar) 24 B d
Sambao, *riv.* (Madagascar) 24 B d
Sambaya (Guinée française) 14 B c
Sambéra (Niger) 18 B f
Sambirano, *riv.* Madagascar 24 *bis* D b
Samboc, *mont* (Cambodge) 32 E c
Sambor (Cambodge) 32 E c
Sambou (Togo britannique) 19 A d
Sambour (Khum de Angkor) 32
Samia, *île* (I. Mohell) 25 III B d
Samit (Cambodge) 32 B e
Sammet el Barada (Transjordanie) 34 C f
Samnak (Cambodge) 32 C e
Sam Neua (Laos) 30 C d
Samoa (Côte de l'Or) 17 D e
Samori-kaha (Côte d'Ivoire) 15 D d
Samorogouan (Haute-Volta) 17 B d
Samoros, *rég.* (Soudan fr.) 16 G H k
Samou (Guinée française) 14 C b
Sampong Chey (Cambodge) 32 D e
Sampong Sen (Cambodge) 32 C c
Sâmpor Chey (Cambodge) 32 D b
Samre (Cambodge) 32 A c
Samreng (Cambodge) 32 C d
Samrong (Battambang) (Cambodge) 32 B b
Samrong (Kompong Cham) (Cambodge) 32 E d
Samrong (Kompong Cham) (Cambodge) 32 C b
Sam Rong (Muong) (Cambodge) 32 B c
Samrong (Thvea Ampil) (Cambodge) 32 B a
Samsad (Turquie) 34 E a
Sam Sao, *mont* (Tonkin) 30 A c
Samsin (E. D. L.) 34 C d
Sam Sobh (Cambodge) 32 A b
Sam Son (Annam) 31 A, G d
Sam Sunn, *mont* (Laos) 31 A, E d
Sam Teu (Laos) 30 C e
Sa Mui (Laos) 31 B, C b
San (Soudan français) 16 H i
Sana (Arabie) 28 C c
Sanaba (Haute-Volta) 17 C c
Sanaga, *rivière* (Cameroun) 23 C e
Sanam (Niger) 18 C e
Sanamba ou Baoulé, *rivière* (Guinée française) 14 F d
Sanamein (E. D. L.) 34 C e
Sanandroy (Madagascar) 24 C f
Sananfoula (Guinée franç.) 14 G c
Sanankoro (Soudan français) 16 F j
San Carlos (Fernando-Po) 23 A f
San Carlos (Venezuela) 35 B f
Sancerre (France) 3 E c
Sanchel (E. D. L.) 34 G d
Sancoul (Abyssinie) 27 B e
San Cristobal (Colombie) 35 A f
Sanda (Congo belge) 21 D g
Sandal, *baie* (I. Lifou) 39 A, F c
Sandan (Cambodge) 32 E c
Sandara (Gabon) 21 B e
Sandaré (Soudan français) 16 C h
Sandénia (Guinée française) 14 E b
Sandia (Guinée française) 14 E e
S. Diego, *cap* (Terre de Feu) 26 G
Sandiougouna (Côte d'Ivoire) 15 B d
Sandjia (Gabon) 21 C d
Sandougou, *riv.* (Sénégal) 12 *bis* D e f
Sandouli (Togo britannique) 19 A d
Sandrakolo, *riv.* (Madagascar) 24 D c
Sandrapady (Karikal) 28 III
Sandwich, *cap* (I. Kerguelen) 26 II E b
Sandwich, *îles* (Oc. Atl. Austral) 26 C
Sandwich ou Vaté, *île* (Oc. Pacif.) 39 B, D e
San es Sain (E. D. L.) 34 D c
San Fernando (Venezuela) 35 B f
Sanga (Moyen-Congo) 21 C a
Sanga , *riv.* (Moyen-Congo) 21 E d
Sangala (*monts* de) (Guinée française) 12 *bis* E f
Sangalkam (Sénégal) 13 A f
Sangaréa, *baie* (Guinée fr.) 14 B d
Sangatan, *rég.* (Guinée franç.) 14 D a
Sangha (Haute-Volta) 17 G d
Sang Ké (Siam) 32 B a
Sang Mai (Cochinchine) 33 E c
Sangmélima (Cameroun) 23 B f
Sangomar, *pointe* (Sénégal) 13 A g
Sangontery (Soudan français) 16 C h
Sangré (Cameroun) 23 C c
Sanguinaires, *îles* (Mer Médit.) 3 H f
Sang Yang (Chine) 31 A, C b
Sanhala (Côte d'Ivoire) 15 C c
Sanhoua (Haute-Volta) 17 C e
Saniat Lebbada (Tunisie) 9 E f
Saniat Smeïda (Tunisie) 9 E f
Sanihe, *mont* (E. D. L.) 34 B e
San José (Venezuela) 35 B f
San Juan (Grandes Antilles) 35 B e
Sankalgou (Togo) 19 B b
Sankandi (Sénégal) 13 B g
Sankaran, *rég.* (Guinée fr.) 14 E F c
Sankarani, *riv.* (Guinée fr.) 14 G b
Sankourou, *riv.* (Congo belge) 4 F e
Sanlet (Cambodge) 32 B c
San Moun, *baie* (Chine) 28 J b
San Négué (Côte d'Ivoire) 15 F f
Sanogho (Haute-Volta) 17 F d
San Pédro (Côte d'Ivoire) 15 C i
San Remo (Italie) 3 G d
Sansanding (Soudan franç.) 16 H i
Sansanding (*canal* de) (Inondations du Niger) 12 *bis*
Sansankoto (Sénégal) 13 B g
Sansanné-Mango (Togo) 19 B c
S. Sebastian (Espagne) 3 B e
S. Sebastian, *cap* (Espagne) 3 E f
Sansoro (Dahomey) 19 D b
Sans Souci (Le) (Martinique) 37 C c
Sans Souci (*passe* du) (Martinique) 37 C c
Sans Toucher, *morne* (Guadeloupe) 36 B d
Santa Logoualé (Côte d'Ivoire) 15 B f
Santa Touba (Côte d'Ivoire) 15 B e
Santa Anna (Brésil) 26 F
Santa Anna (Venezuela) 35 B e
S. Benita, *riv.* (Guinée espag.) 23 A g
Santa Catharina ou Destero (Brésil) 26 E
Santa Cruz (R. Argentine) 26 G
Santa-Fé (Rép. Argentine) 26 G
Santa Inès, *île* (Détr. de Magellan) 26 H
Santa Isabel (Fernando Po) 23 A f
Santa Maria ou I. Gaoua, *île* (Océan Pacifique) 39 B, C b
Santa Matias, *golfe* (R. Argent.) 26 G
Santander (Espagne) 3 B e
Santa Paulo (Brésil) 26 E
Santejan (Côte de l'Or) 17 E e
San Thin (Tonkin) 30 D c
Santiago (Chili) 26 H
Santiago (St-Domingue) 35 A e
Santiago, *pointe* (Fernando-Po) 23 A f
Santiguia (Kouroussa) (Guinée française) 14 E c
Santiguila (Kankan) (Guinée française) 14 F c
Santigui-Mataguita (Guinée fr.) 14 G c
Santit (Soudan français) 16 N f
Santo, *pic* (I. Espiritu-Santo) 39 B, B c
Santo Domingo (Gr. Antilles) 35 B e
San Toen (Siam) 32 A c
Santos (Brésil) 26 E
Santou (Guinée franç.) 14 B b
Sanzi, *île* (I. Mohell) 25 II B c
Sao (Haute-Volta) 17 E c
Sao (Soudan français) 16 G j
Saône, *rivière* (France) 3 F c
Saonga (Haute-Volta) 17 E b
Saonjo (Madagascar) 24 C d
Saorané (Soudan franç.) 16 C h
Sao Thome, *île* (G. de Guinée) 4 D d
Saouda (E. D. L.) 34 B d
Saoui (Annam) 31 D, D g
Sa Oui (Cambodge) 32 B e
Saour (Tchad) 22 D f
Saoura el Kebiré (Syrie) 34 C e
Saouro (Guinée française) 14 F f
Saouro, *rég.* (Guinée franç.) 14 G f
Sapao (Cambodge) 32 E b
Sapéré, *mont* (I. Mayotte) 25 III B b
Saponé (Haute-Volta) 17 E c
Sa Pong (Cambodge) 32 D b
Sapouane (Laos) 31 B, C c
Sapouya (Haute-Volta) 17 E d
Sappala, *mont* (Libéria) 12 bis F i
Sapti (Mauritanie) 13 D d
Sara (Haute-Volta) 17 C d
Sara (Togo) 19 B d
Sara (Niger) 18 G b
Saraféré (Soudan franç.) 16 J g
Sarafinian (Guinée française) 14 E d
Saragosse (Espagne) 3 C f
Sarahandrano (Madagascar) 24 D c
Sarakato, *riv.* (I. Espiritu-Santo), Nouvelles-Hébrides) 39 B, C c
Saranaou-Oupeutpeu, *mont* (Guyane française) 38 A e
Sarandara (Côte d'Ivoire) 15 E d
Sarara Epoyane, *mont* (Brésil) 38 A e f
Sarasène (Guinée française) 14 C c
Saravane (Laos) 31 B, B c
Saraya (Sénégal) 13 D e
Saraya (Soudan français) 16 B j
Sarcelle, *canal* (Nouv.-Cal.) 39 A, F e
Sarcelle, *rivière* (Guadeloupe) 36 C c
Sardaigne (Italie) 4 D
Sarekali (Guinée franç.) 14 C b
Sare Lahong (Cambodge) 32 A b
Sare Seini (Soudan français) 16 I h
Sareya (Guinée française) 14 E c
Sargai Riomani (E. D. L.) 34 E e
Sargana (Suisse) 3 H c
Sargator, *île* (Baie d'Assab) 27 C a
Sarhala (Côte d'Ivoire) 15 C e
Saril (E. D. L.) 34 D a
Sarisaki (E. D. L.) 34 C b
Sarlat (France) 3 D d
Sarmakand (Kyzyl Koum) 28 E a
Sarman (Abyssinie) 27 B e
Sarnar (Turquie) 34 C a
Saro (Soudan français) 16 H i
Sarom (Pondichéry) 28 II, V
Sarra (Soudan anglo-égypt.) 22 E b
Sarragot, *pointe* (Guadeloupe) 36 E e
Sarrath, *oued* (Tunisie) 9 B c
Sarrebourg (France) 3 G b
Sarrebruck (Allemagne) 3 G b
Sarreguemines (France) 3 G b
Sarro, *djebel* (Maroc) 10 F e
Sartène (Corse) 3 H f
Sarthe, *rivière* (France) 3 C e
Sasaki (I. Mai, Nouvelles-Hébrides) 39 B, D e
Sasonn, *baie* (I. Malekoula, Nouvelles-Hébrides) 39 B, C d
Sassa (E. D. L.) 34 C e
Sassandra (Côte d'Ivoire) 15 C i
Sassandra, *fleuve* (Côte d'Ivoire) 15 C h
Sass, *mont* (Côte d'Ivoire) 12 *bis* H h
Satadougou (Soudan franç.) 16 B j
Satama Soukoura (Côte d'Iv.) 15 E f
Satines (Les) (Oran) 6 D b
Sat Thôn (Annam) 30 D d
Saumur (France) 3 C c
Saunders, *port* (Canada) 35 C a
Saut Belle Etoile (Guyane fr.) 38 B b
Saut Boni Doro (Guyane holl.) 38 A c
Saut St (Guyane franç.) 38 B d
Sauveur (m^ts) (Grande Miquelon) 35 I B c
Savahondana (Madagascar) 24 D d
Savalou (Dahomey) 19 C f
Savanakkhel (Siam) 28 I c
Savane, *pointe* (Martinique) 37 C b
Savane (St de la) (Réunion) 25 C b
Savannah (Réunion) 25 A a
Savannakhet (Laos) 31 B, A b
Save, *rivière* (France) 3 D e
Savé (Dahomey) 19 D e
Savelugu (Côte de l'Or) 17 F f
Saverne (France) 3 G b
Savi (Dahomey) 19 D g
Savona (Italie) 3 H d
Savoyard (*anse* à) (Ile Saint-Pierre) 35 I, C e
Savoyard (*étang* du) (Ile Saint-Pierre) 35 I, D e
Savoyard (*pointe* à) (Ile Saint-Pierre) 35 I, C e
Savoyarde (La) (Tunisie) 9 D e
Sawodowski, *île* (Oc. Atl. Austral) 26 C
Saxe, *pic* (Cameroun) 23 D d
Say (Côte d'Ivoire) 15 F d
Say (Niger) 18 B f
Say (Soudan français) 16 H i
Sayal (Tchad) 22 B d e
Sayam (Niger) 18 G f
Sayyah (Soudan anglo-égypt.) 22 G e
Sazilley, *pointe* (I. Mayotte) 25 III B c
Sa-Zobedi (Togo) 19 C g
S. Bai Hap (Cochinchine) 33 B e
Sbata, *mont* (Soudan anglo-ég.) 22 E b
Sbaya (Mauritanie) 13 C d
Sbeitla (Tunisie) 9 C c
Sbiba (Tunisie) 9 C c
S. Cai Lon, *riv.* (Cochinchine) 33 C d
S. Canh Hoa, *riv.* (Cochinchine) 33 C e
S. Cao, *rivière* (Annam) 30 D e
Sceaux (France) 3 E b
Schaffhousse (Suisse) 3 H c
Schbeit (es), *djebel* (Syrie) 34 D e
Scherda (Tchad) 18 I b
Schériat el Kébire (Jourdain) (Palestine) 34 B f
Schilling, *cap* (Sierra-Leone) 14 B e
Schœlcher (Martinique) 37 B c
Schouwen ou St Singavi (I. Futuny) 39 B, I
Scilly, *île* (Arch. de la Sté, Océanie) 40 IV A e
Scongea (Terr. Tanganika) 4 G f
Scorff, *baie* (I. Torrès, Nouvelles-Hébrides) 39 B, B a
Scorff, *passe* (I. Espiritu-Santo, Nouvelles-Hébrides) 39 B, C c
Scott, *île* (Oc. Glacial Antarct.) 26 R
Scott, *pointe* (I. Kerguelen) 26 II D b
Scott, *récif* (I. Vaté, Nouv.-Hébrides) 39 B, III
S. Cuong (Tonkin) 30 D c
Scutari (Albanie) 4 E a
Sdok (Cambodge) 32 A c
S. Dong (Tonkin) 30 D c
S. Dong Cang (Cochinchine) 33 B e
Se I (Kouang-Si) 30 E a
Séailles (Martinique) 37 B b
Seba Biar (Tunisie) 9 A e
Seba Chiouikh, *djebel* (Oran) 6 B b
Sebaou, *oued* (Alger) 8 B b
Seba Rouadi (Maroc) 10 G b
Seba Rous, *région* (Alger) 7 C D c
Sebba (Haute-Volta) 17 G b
Sebba (Tripolitaine) 11 N e
Sebak (es), *djebel* (Oran) 6 A f
Sebdou (Oran) 6 B c
Sapouya (Haute-Volta) 17 E d
Sappala, *mont* (Libéria) 12 bis F i
Sapti (Mauritanie) 13 D d
Sara (Haute-Volta) 17 C d
Sara (Togo) 19 B d
Sara (Niger) 18 G b
Saraféré (Soudan franç.) 16 J g
Sarafinian (Guinée française) 14 E d
Saragosse (Espagne) 3 C f
Sarahandrano (Madagascar) 24 D c
Sarakato, *riv.* (I. Espiritu-Santo), Nouvelles-Hébrides) 39 B, C c
Saranaou-Oupeutpeu, *mont* (Guyane française) 38 A e
Sarandara (Côte d'Ivoire) 15 E d
Sarara Epoyane, *mont* (Brésil) 38 A e f
Sarasène (Guinée française) 14 C c
Saravane (Laos) 31 B, B c
Saraya (Sénégal) 13 D e
Saraya (Soudan français) 16 B j
Sarcelle, *canal* (Nouv.-Cal.) 39 A, F e
Sarcelle, *rivière* (Guadeloupe) 36 C c
Sardaigne (Italie) 4 D
Sarekali (Guinée franç.) 14 C b
Sare Lahong (Cambodge) 32 A b
Sare Seini (Soudan français) 16 I h
Sareya (Guinée française) 14 E c
Sargai Riomani (E. D. L.) 34 E e
Sargana (Suisse) 3 H c
Sargator, *île* (Baie d'Assab) 27 C a
Sarhala (Côte d'Ivoire) 15 C e
Saril (E. D. L.) 34 D a
Sarisaki (E. D. L.) 34 C b
Sarlat (France) 3 D d
Sarmakand (Kyzyl Koum) 28 E a
Sarman (Abyssinie) 27 B e
Sarnar (Turquie) 34 C a
Saro (Soudan français) 16 H i
Sarom (Pondichéry) 28 II, V
Sarra (Soudan anglo-égypt.) 22 E b
Sarragot, *pointe* (Guadeloupe) 36 E e
Sarrath, *oued* (Tunisie) 9 B c
Sarrebourg (France) 3 G b
Sarrebruck (Allemagne) 3 G b
Sarreguemines (France) 3 G b
Sarro, *djebel* (Maroc) 10 F e
Sartène (Corse) 3 H f
Sarthe, *rivière* (France) 3 C e
Sasaki (I. Mai, Nouvelles-Hébrides) 39 B, D e
Sasonn, *baie* (I. Malekoula, Nouvelles-Hébrides) 39 B, C d
Sassa (E. D. L.) 34 C e
Sassandra (Côte d'Ivoire) 15 C i
Sassandra, *fleuve* (Côte d'Ivoire) 15 C h
Sass, *mont* (Côte d'Ivoire) 12 *bis* H h
Satadougou (Soudan franç.) 16 B j
Satama Soukoura (Côte d'Iv.) 15 E f
Satines (Les) (Oran) 6 D b
Sat Thôn (Annam) 30 D d
Saumur (France) 3 C c
Saunders, *port* (Canada) 35 C a
Saut Belle Etoile (Guyane fr.) 38 B b
Saut Boni Doro (Guyane holl.) 38 A c
Saut St (Guyane franç.) 38 B d
Sauveur (m^ts) (Grande Miquelon) 35 I B c
Savahondana (Madagascar) 24 D d
Savalou (Dahomey) 19 C f
Savanakkhel (Siam) 28 I c
Savane, *pointe* (Martinique) 37 C b
Savane (St de la) (Réunion) 25 C b
Savannah (Réunion) 25 A a
Savannakhet (Laos) 31 B, A b
Save, *rivière* (France) 3 D e
Savé (Dahomey) 19 D e
Savelugu (Côte de l'Or) 17 F f
Saverne (France) 3 G b
Savi (Dahomey) 19 D g
Savona (Italie) 3 H d
Savoyard (*anse* à) (Ile Saint-Pierre) 35 I, C e
Sekeni (Soudan français) 16 P f
Sékéré (Dahomey) 19 D c
Sekkira (Niger) 18 D d
Sekkiret (Niger) 18 D d
Sekni, *riv.* (Guyane franç.) 38 C d
Sekondi (Côte de l'Or) 4 C d
Se Kong, *fleuve* (Cambodge) 32 E a b
Sele (Es), *oued* (E. D. L.) 34 E c
Selefké (Turquie) 34 A b
Selémié (E. D. L.) 34 D c
Sélemougou (Côte d'Ivoire) 15 D d
Sélestat (France) 3 G b
Selfat, *djebel* (Maroc) 10 F b
Selfit (Palestine) 34 B f
Selibaby (Mauritanie) 13 C f
Selim (E. D. L.) 34 C f
Selkin (E. D. L.) 34 C b
Selle (La) (I. Anjouan) 25 II C e
Selle ou L. Lo, *île* (I. Torrès) 39 B, B A
Selle ou Valoua, *île* (I. Banks) 39 B, C a
Selle (La), *mont* (I. Aneytioum) 39 B, E a
Sellidje (E. D. L.) 34 D c
Selloum (Tunisie) 9 B c
Sellour (Karikal) 28 III
Selman (Turquie) 34 F b
Seloko (Côte d'Ivoire) 15 C d
Seloum, *djebel* (Maroc) 10 F b
Seltougou (Haute-Volta) 17 G c
Selukwe (A. A. A.) 4 G f
Selwyn, *passage* (I. Pentecôte, I. Ambrym) 39 B, D d
Sema (I. Vaté, Nouv.-Hébr.) 39 B, III
Semaines (Réunion) 25 C a
Semakié Djenoubi (E. D. L.) 34 C c
Sembaya (Guinée française) 14 D b
Sembé (Moyen-Congo) 21 D d
Séméré (Dahomey) 19 C d
Semgat (Maroc) 10 G e
Sémien (Côte d'Ivoire) 15 B f
Semki (E. D. L.) 34 B d
Semmana, *djebel* (Tunisie) 9 B c
Sempelga (Haute-Volta) 17 G b
Semur (France) 3 F c
Senalba, *djebel* (Terr. Sud-Alg.) 7 D d
Sen An (Laos) 31 A, C b
Sen Boum (Laos) 31 A, C b
Sendja (E. D. L.) 34 C c
Sened (Constantine) 9 C d
Sénégal, *fleuve* (Sénégal) 13 A B C e f
Séneoa (Côte d'Ivoire) 15 B d
Sêng (Cambodge) 32 A b
Senlis (France) 3 E b
Senia (La) (Oran) 6 C b
Sennar (Soudan anglo-égypt.) 4 G c
Sennbat (Tunisie) 9 C e
Senn-dé (Côte d'Ivoire) 15 F e
Senndess, *oued* (Constantine) 8 E d
Senne Kam Linne (Laos) 31 A, B b
Sénoudébou (Sénégal) 13 C f
Senoufos, *rég.* (Soudan franç.) 16 H k
Sen Phuong (Annam) 31 A, G f
Senséné (Haute-Volta) 17 E d
Sentinelle de l'Est (I. Nouka-Hiva) 40 I
Sentinelle de l'Ouest (I. Nouka-Hiva) 40 I
Seo Yiai (Yunnan) 30 B b
Sept Iles (Manche) 3 B b
Sept Pagodes (Tonkin) 30 E c
Séradou, *rég.* (Guinée franç.) 14 E d
Séraga (E. D. L.) 34 B c
Serakab (E. D. L.) 34 C c
Sérama, *djebel* (E. D. L.) 34 C c
Seran, *djebel* (Alger) 7 C b
Seranotsora (Madagascar) 24 D e
Serbevel, *rivière* (Cameroun) 23 D a
Serda (E. D. L.) 34 D b
Serdelès (Tripolitaine) 11 L f
Serdj, *djebel* (Tunisie) 9 C c
Serdo (Annam) 31 B, D g
Serdrar, *djebel* (Maroc) 10 F f
Sère (Dent de), *mont* (Guinée franç.) 12 *bis* D g
Séréda (Tchad) 22 B e
Sergelc (E. D. L.) 34 I a
Serghaya (E. D. L.) 34 C e
Sergitong, *rivière* (Soudan anglo-ég.) 22 F g
Seringué (Niger) 18 D e
Séri Roud (Mésopotamie) 34 J a
Sermangah, *mont* (Côte fr. Somalis) 27 C d
Sero (Soudan français) 16 B h
Sérou (Dahomey) 19 C d
Séroudj (Turquie) 34 E b
Serouenout (Terr. Sud-Alg.) 11 J f
Serpent (Guyane franç.) 38 A b
Serpent, *plateau* (Djibouti) 27 II
Serpent, *pointe* (Djibouti) 27 II
Serpents (*montagne* des) (Guyane française) 38 C c
Serraguia, *djebel* (Tunisie) 9 B d
Serrat, *cap* (Tunisie) 9 C a
Serre, *rivière* (France) 3 E b
Se Sang Soi, *rivière* (Laos) 31 B, A b
Sersou, *oued* (Afr. Occ. fr.) 11 J i
Sersou, *région* (Alger) 7 B c
Sertave (p^te), *mont* (Réunion) 25 B a
Se San, *fleuve* (Cambodge) 32 E b
Se Sou, *rivière* (Laos) 31 B, C d
Sester, *pointe* (Libéria) 12 *bis* F j
Sessé-Yangala (Moyen-Congo) 21 C a
Sète (France) 3 E e
Sétif (Constantine) 8 C b
Setovi ou Toulouba, *île* (I. Espiritu-Santo) 39 A, C c
Sé Tro, *mont* (C. d'Ivoire) 12 *bis* G i
Settafa, *oued* (Alger) 7 D e
Settassel (*pitons* de) (Soudan franç) 12 *bis* I c
Settat (Maroc) 10 D d
Sette Cama (Gabon) 21 A f
Seva (Togo) 19 B f
Sèvre Nantaise, *rivière* (France) 3 C c
Sèvre Niortaise, *riv.* (France) 3 C c
Sey (Annam) 31 B, D c
Seybouse (Tunisie) 9 A b
Seybousse, *oued* (Constantine) 8 E b
Seyne (La) (France) 3 F e
Sfax (Tunisie) 9 D d
Sfaya (Mauritanie) 13 C e
S. Fen Yen, *rivière* (Tonkin) 30 F c
Sfassifa (Oran) 6 C c
Sgag (Constantine) 8 D c
S. Gam, *rivière* (Tonkin) 30 D b
Sgué (Soudan français) 16 F e
Sguilma (Maroc) 10 I f
S. Gum, *rivière* (Tonkin) 30 D b
Shakka (Soudan anglo-égypt.) 22 H g
Shalan, *djebel* (E. D. L.) 34 E e
Sharki, *djebel* (E. D. L.) 34 C e
Shat el Mumbabah (E. D. L.) 34 E d
Sheban, *dét.* (Sierra-Leone) 12 *bis* D i
Stephéa, *îles* (Océan Pac.) 39 B, D d e
Sherbroo, *riv.* (Sierra-Leone) 12 *bis* D i
Sherbroo, *île* (Océan Atlantique) 12 *bis* D i
Shetland du Sud (Rég. Ant.) 26 F G
Shillem (Nigéria) 23 C c
Shimpolat Folkani (Turquie) 34 E b
Shippigan, *île* (Golfe de St-Laurent) 35 B b
Shnang (Siam) 32 A b
Sholapur (Inde) 28 I
Shomarie, *djebel* (E. D. L.) 34 D d
Sh. Shenoa, *riv.* (Soudan anglo-égypt.) 22 H h
Shuga (Soudan anglo-égypt.) 22 H h
Si (Soudan français) 16 I i
Sia es Serala, *oued* (Tunisie) 9 C f
Siago (Côte d'Ivoire) 15 G f
Siam, *golfe* (Siam) 28 H c
Siang (Kouang-Si) 30 E b
Siang Tan (Chine) 28 J b
Siao Chang Chai (Yunnan) 30 C a
Siao Long Tan (Yunnan) 30 B a
Siao Tiai (Laos) 31 A, C a
Si Bai, *rivière* (Siam) 31 B, A c
Sibbald, *île* (I. Kerguelen) 26 II C a
Sibiti (Moyen-Congo) 21 C f
Si Cha (Yunnan) 30 C a
Sicile, *île* (Mer Méditerranée) 4 E a
Sidaouet (Niger) 18 E c
Sidi (Haute-Volta) 17 B d
S^t Abdallah (Constantine) 8 C e
S^t Abdallah (Touggourt) 11 I
S^t Abdallah-Medjoub (Tunisie) 9 C e
S^t A. el Amri (Oran) 7 B e
S^t Abd el Djebar (Maroc) 10 C f
S^t A. E. Djeli (Maroc) 10 G b
S^t A. E. K. (Terr. Sud-Alg.) 8 C f
S^t Ahd el Menihi (Territoire Sud-Algérien) 8 C f
S^t A. E. Rhamane (Maroc) 10 E b
S^t Abd el Rahmane, *djebel* (Tunisie) 9 D b
S^t Abd es Selara (Touggourt) 11 I
S^t Ahmed bel Abbès (Terr. Sud-Alg.) 7 B e
S^t A^d el Amri (Oran) 6 E d
S^t Amed el Bou Hari (Tunisie) 9 D e
S^t A^d Miloud (Oran) 6 C d
S^t Ahmid (Tunisie) 9 D e
Sidi Aïch (Constantine) 8 B b
Sidi Aïch, *djebel* (Tunisie) 9 B d
S^t Aïch, *oued* (Tunisie) 9 B d
Sidi Ain Djibane (Beni Abbès) 11 III
S^t Aïssa, *marabout* (Alger) 7 C c
S^t Aïssa (Oulad S^t Aïssa) (Alger) 7 D c
S^t Aïssa (Oran) 6 B c
S^t Aïssa (Debdou) (Maroc) 10 H c
S^t Ali (Mazagan, Maroc) 10 C c
S^t Ali (Terr. Sud-Alg.) 7 A d
S^t Ali b Aoun, *djebel* (Tunisie) 9 C d
S^t Ali ben Brahim (Constantine) 7 E c
S^t Ali b. er Rahmou (Maroc) 10 D d
S^t Ali ben Malek (Alger) 7 D e
S^t Ali b. Rahah (Alger) 7 C c
S^t Ali ben Salem (Tunisie) 9 C e
S^t Ali ben Slimane (Maroc) 10 E b
S^t Ali ben Tifour (Terr. Sud-Alg.) 7 B e
S^t Ali es Sayah (Tunisie) 9 C d
S^t Alouane (Tunisie) 9 E c
S^t Ameur Adi, *djebel* (Maroc) 10 F b
S^t Amor (Alger) 7 D c
S^t Amor (Constantine) 8 B c
S^t Amor el Kenani (Tunisie) 9 C e
S^t Aoun (Terr. Sud-Alg.) 8 D e
S^t Bakrouch (Alger) 7 D c
S^t Bayazid (Terr. Sud-Alg.) 7 D e
Sidi Bel Abbès (Oran) 6 C b
S^t Belkassem (Maroc) 10 H b
Sidi ben Abou (Beni-Abbès) 11 III
Sidi ben Aman el Gher (Beni-Abbès) 11 III
S^t b. Beker (Maroc) 10 C e
S^t ben Brahim (Constantine) 8 C e
S^t Ben Brahim (Terr. S.-Alg.) 6 E d
S^t b. Djenane (Maroc) 10 J b
S^t ben Doghman (Terr. Sud-Alg.) 7 D c
S^t b. Ferrhouss (Maroc) 10 C e
S^t ben Haroumy (Touggourt) 11 I
S^t ben Kouskousou (Maroc) 10 B d
S^t ben Nour (Maroc) 10 C d
S^t ben Nour (Tunisie) 9 D c
S^t ben Ouadah (Alger) 7 D e
S^t bou Ali (Tunisie) 9 D c
Sidi bou Aziz (Touggourt) 11 I
S^t bou Bekr (Tunisie) 9 C b
S^t bou Choucha (Constantine) 8 B e
S^t bou Djenane (Oran) 6 B c
Sidi bou Djenane (Touggourt) 11 I
S^t bou Goubrine (Tunisie) 9 D c
S^t bou Hafs (Oran) 6 D e
S^t bou Hamia (Terr. Sud-Alg.) 8 D f
S^t bou Haous (Oran) 6 F e
S^t bou Helal, *djebel* (Tunisie) 9 B d
S^t bou Lanouar (Maroc) 10 D g
S^t bou Othmane (Maroc) 10 D e
S^t bou Said (Tunisie) 9 D b
S^t bou Zid (Tunisie) 9 C e
S^t Brahim ez Zerth (Tunisie) 9 C d
S^t Cadi Haya (Maroc) 10 G f
Sidichami (Oran) 6 C b
S^t Cheikr (Oran) 6 E c
S^t Cheikr, *tribu* (T. S. A.) 6 D e
S^t Chemmakh (Tunisie) 9 E e
S^t Daoude (Tunisie) 9 D a
S^t Djemil (Maroc) 10 E b
S^t Djilati (Oran) 6 B c
S^t el Abed, *djebel* (Oran) 6 B c
S^t el Fenndaci (Constantine) 8 C d
S^t el Hadj (Oran) 6 B d
S^t el Hadj A. E. R. (Maroc) 10 J c
S^t el H. bou Haous (Oran) 6 E e
S^t el Hadj ed Dine (Oran) 6 E e
S^t el Hadj Larbi (Maroc) 10 I c
S^t el Mekri (Oran) 6 E d
S^t el Menouech (Alger) 7 C c
S^t Embarek (Constantine) 8 B b
Sidi Ferruch (Alger) 7 C b
S^t Grib (Maroc) 10 E c
Sidigué (Oubangui-Chari) 22 B h
S^t Hadjrass (Alger) 7 E c
S^t Hamia (Touggourt) 11 I
Sidiha Monghella (Erythrée) 27 C a
S^t Khalifa (Constantine) 8 D b
S^t Khalifax (Tunisie) 9 D d
Sidi Kheloua (Touggourt) 11 I
S^t Kraled (Alger) 8 C d

St Kraled (Terr. Sud-Alg.) 7 E d
St Kralifa ben Brahim (Alger) 7 D d
St Kraliff, *djebel* (Tunisie) 9 C c
St Kreill (Terr. Sud-Alg.) 8 C e
St Krouiled (Terr. Sud-Alg.) 8 C g
St Lakdar (Touggourt) 11 I
St Lamine (Maroc) 10 E d
St Larbi (Maroc) 10 E c
Sidi Lhassene (Oran) 6 C b
Sidi Mabrouk (Env. de Constantine) 8 I
St Makhlouf (Terr. Sud-Alg.) 7 D d
St Mançar (Constantine) 8 D c
St Mansour (Touggourt) 11 I
St Mansour (Tunisie) 9 D d
Sidi Marouf (Maroc) 10 I b
St Marshal (Terr. Sud-Alg.) 7 B e
St Masmoudi (Constantine) 8 D d
St Mbarek (Tunisie) 9 D e
St Medjahed (Oran) 6 B c
St Medjedel (Terr. Sud-Alg.) 7 E d
St Mehadi (Touggourt) 11 I
St Mérouan (Constantine) 8 D b
St Merzoug (Tunisie) 9 B e
St Mezrich (Constantine) 8 D b
St Mhamed ben Yahia (Touggourt) 11 I
St Mohd ben Aouda (Oran) 6 D b
St Md bou Regba (T. Sud-Alg.) 7 E f
St Md Chaouch (Oran) 6 F e
St Md el Kounti (Maroc) 10 D e
St Md el Mleh (Maroc) 10 E b
St Md el Ytagen (Tunisie) 9 D d
St Md es Senhadji (Maroc) 10 C e
St Md es Slina (Tunisie) 9 B e
St Mohd Moussa (Constantine) 8 D d
St Md Nefati (Maroc) 10 E d
St Moktar (Maroc) 10 B e
St Mosbah (Tunisie) 9 D e
St Moulay A. E. K. (Oran) 6 D c
St Mouley A. E. K. (Terr. Sud-Alg.) 7 A e
St Moussa (Alger) 7 D b
St Nadj Hadjoudj (Touggourt) 11 I
Sidi Nacer Allah (Touggourt) 11 I
St Nasr Allah (Tunisie) 9 C c
St Nasser, *oued* (Oran) 6 E c
St Néja (Tunisie) 9 D c
St Okba (Terr. Sud-Alg.) 8 C d
St Rached (Terr. Sud-Alg.) 8 C e
St Rahal Mtal (Maroc) 10 C d
St Redouane (Maroc) 10 F b
St Rgheiss, *djeb.* (Constantine) 8 E c
St Sadoum (Maroc) 10 B e
St Saïd (Constantine) 8 C c
St Salah (Terr. Sud-Alg.) 8 D d
St Segaï (Constantine) 8 B c
St Slimane (Terr. Sud-Alg.) 8 D e
St Sofiane (Maroc) 10 J a
St Souiouns (Tunisie) 9 D e
St Tabet (Tunisie) 9 D b
St Tlaa (Maroc) 10 B e
St Touat (Oran) 6 E c
St Touati (Oran) 7 B d
St Toui, *djebel* (Tunisie) 9 E f
St Yahia (Marrakech, Maroc) 10 C e
St Yahia (Rabat, Maroc) 10 E c
St Yahia (Terr. Sud-Alg.) 8 C e
St Yahia b. Sefia (Oran) 6 B c
St Youssef (Oran) 6 D c
St Youssef (Tunisie) 9 B b
St Zaher (Oran) 6 B c
St Zit, *djebel* (Tunisie) 9 D b
St Zours (Maroc) 10 E d
Sidney (Ile du Cap Breton) 35 B b
Sieg, *rivière* (Allemagne) 3 G a
Siegaya (Guinée française) 14 D c
Siegen (Allemagne) 3 H a
Sie Ka Tsun Tcheng (Chine) 30 II, G b
Siémboé (Cambodge) 32 D b
Siempang (Cambodge) 32 E a
Siem Reap (Cambodge) 32 B b
Sien Ba, *rivière* (Côte d'Ivoire) 15 B e
Sieng Lap (Birmanie) 31 A, A c
Sierra-Leone (*riv.* de) (Sierra-Leone) 12 *bis* D h
Sie Tchéou, *riv.* (Kouang-Si) 30 F b
Sif el Annba (Tunisie) 9 B c
Sif el Laham, *djebel* (Tunisie) 9 C d
Sif el Menadi Bj (T. Sud-Alg.) 8 D e
Sifer, *djebel* (Maroc) 10 F d
Siffray (Guinée française) 14 D e
Sifié (Côte d'Ivoire) 15 C e
Sif Sahouane (Tunisie) 9 B f
Siga (*rnes* de) (Oran) 6 B f
Sigale, *cap* (Oran) 6 B b
Sigas (Constantine) 8 D b
Sigean (*étang* de) (France) 3 E e
Sigli, *cap* (Constantine) 8 B b
Sigmaringen (Allemagne) 3 H b
Sig Sia Ku, *riv.* (Cambodge) 32 C d
Siguima (Guinée française) 14 C c
Siguiri (Guinée française) 14 F b
Siguve, *anse* (I. Futuny) 39 B, I
Sika, *mont* (Côte d'Ivoire) 12 *bis* H i
Sikasso (Soudan français) 16 H k
Skenie (E. D. L.) 34 H b
Sikh-ou-Meddour (Alger) 7 E b
Si Kiang, *riv.* (Kouang-Si) 30 E F b
Sikily, *rivière* (Madagascar) 24 B f
Sikki (Dahomey) 19 D c
Sikolo (Côte d'Ivoire) 15 E d
Sil (Tchad) 22 C f
Silah (Turquie) 34 G a
Silari (Guinée française) 14 B c
Silati (Guinée française) 14 B c
Silet (Terr. Sud-Algérien) 11 I g
Silgueye (Haute-Volta) 17 E b
Sili (Haute-Volta) 17 D d
Siliana (Tunisie) 9 C b
Siliana, *oued* (Tunisie) 9 C b
Sillat (Sénégal) 13 B f
Siltou (Niger) 18 H d
Sim, *cap* (Maroc) 10 B e
Sima (I. Anjouan) 25 II, C c
Si Ma Tang (Yunnan) 30 C a
Simbaia (Guinée française) 14 B d
Simdian (Sénégal) 13 A g
Simendé (Dahomey) 19 D c
Siméri (Niger) 18 B e
Simirinit, *mont* (Guyane fr.) 38 C d
Simousso (Haute-Volta) 17 B d
Simpombo (Congo Belge) 21 E b
Simson, *baie* (Guadeloupe) 36 III
Simson's Bay, *lac* (I. St-Martin) 36 III
Si Mui, *rivière* (Siam) 31 B, A c
Sina (Cameroun) 23 D b
Sinacouparangaoué, *saut* (Guyane fr.) 38 C e
Sinagouron (Dahomey) 19 D b
Sinahieh (E. D. L.) 34 D b
Sinaoun (Tripolitaine) 11 L c
Sin Cai (Yunnan) 30 B b
Sindjar, *djebel* (Mésopotamie) 34 H b
Sindoa, *mont* (Nouv.-Caléd.) 39 A, E d
Sindorola (Haute-Volta) 17 A d
Sindou (Haute-Volta) 17 B e
Siné (Sénégal) 13 C g
Siné, *rivière* (Sénégal) 12 *bis* B e
Sinématiali (Côte d'Ivoire) 15 D d
Sine Saloum, *rég.* (Sénégal) 13 A B f g
Sinfra (Côte d'Ivoire) 15 D g
Singa (Côte de l'Or) 17 E f
Singan, *mont* (Guinée fr.) 12 *bis* D h
Si Ngan Fou (Chine) 28 I a
Singapour (Etats Malais) 28 I d
Singa Tetey, *saut* (Guyane fr.) 38 A c
Singes (*monts* aux) (Maroc) 10 F a
Singes (*montagne* des) (Guyane fr.) 38 C b
Sin Go, *mont* (Côte d'Iv.) 12 *bis* H l
Singuetti, *mont* (Guinée fr.) 12 *bis* D f
Singuil (Tchad) 22 D g
Sinhoué (Dahomey) 19 C f
Sin Kiai (Yunnan) 30 C a
Sinna Calapett (Pondichéry) 28 II
Sinnamary (Guyane franç.) 38 B b
Sinnamary, *riv.* (Guyane f.) 38 B C b c
Sinn Kien Sseu (Yunnan) 30 B a
Sinoa, *rivière* (Libéria) 12 *bis* F j
Sinthiou Doubé (Sénégal) 13 C f
Sintinko (Guinée française) 14 D c
Sinope (Turquie) 4 G
Sinsar (Syrie) 34 C d
Siou (Togo) 19 C d
Siouah (Egypte) 4 F b
Sipoï Sepa (Guinée française) 14 F e
Sir (E. D. L.) 34 C d
Siradougou, *rég.* (Hte-Volta) 17 B C e
Sirain, *mont* (Haute-Volta) 12 *bis* K e
Sirakoro (Haute-Volta) 17 B b
Sirakoro (Soudan français) 16 F k
Sirampour (Chandernagor) 28 IV
Siratigui, *mont* (Côte d'Ivoire) 12 *bis* G h
Sirba, *rivière* (Niger) 17 H b
Sirhasso (Côte d'Ivoire) 15 C d
Siri (I. Moheli) 25 II, B c
Siribala (Soudan français) 16 B j
Sirigna, *île* (Mer Méditerranée) 8 D b
Sirikidougou (Guinée française) 14 G e
Sirimanga (Dents de), *mont* (Côte d'Ivoire) 12 *bis* G h
Sirimoulou (Soudan français) 16 B h
Sirinialdou (Guinée franç.) 14 F d
Siroua, *djebel* (Maroc) 10 D f
Sirret, *mont* (Niger) 12 *bis* O c
Sirrin (Syrie) 34 E b
Sirwandur (Pondichéry) 28 II
Sisophon (Cambodge) 32 B b
Sissaoulé, *monts* (Côte franç. Somalis) 27 D b
Sissé (Haute-Volta) 17 D b
Sissedougou (Côte d'Ivoire) 15 C e
Sissil, *rivière* (Côte de l'Or) 17 E e
Sissili, *rivière* (Haute-Volta) 12 *bis* J g
Sissongo (Soudan français) 16 J h
Sisteron (France) 3 F d
Sit, *djebel* (Maroc) 10 F e
Si Ta Ma, *rivière* (Laos) 31 B, B b
Sitampiky (Madagascar) 24 C d
Si Tang Tchia Tchai (Changhaï) 28
Sitensi (Côte d'Ivoire) 15 E h
Sittarasur (Pondichéry) 28 II
Sivas (Turquie d'Asie) 28 B a
Siwo (I. Moso, Nouv.-Héb.) 39 B, III
Six Cents (Les) (Réunion) 25 C c
Si Yong Kiang, *riv.* (Yunnan) 30 D a
Skalebie (E. D. L.) 34 C c
Sker (Maroc) 10 G b
S. Ki, *riv.* (Kouang-Si) 30 E b
Skiat, *djebel* (Maroc) 10 B e
S. Ki Kong, *riv.* (Tonkin) 30 F c
Skindis, *djebel* (Maroc) 10 H d
Skoun (Cambodge) 32 D c
Skrouna, *djebel* (Oran) 6 D c
Skrouna, *lac* (Oran) 7 A d
Sra Kralifa (Tunisie) 9 D b
Sla (Cambodge) 32 C d
S. Lagna, *rivière* (Cochinchine) 33 E h
Slata, *djebel* (Tunisie) 9 B c
Sleng Leap (Cambodge) 32 B b
Slim (Alger) 7 D d
Slissen (Oran) 6 C c
S. Lo, *rivière* (Annam) 30 C D d
Sloughia (Tunisie) 9 C b
S. Luong, *rivière* (Annam) 30 C D d
Smaïssa (Maroc) 10 B g
Smala des Souassi (Tunisie) 9 D c
Smane, *djebel* (E. D. L.) 34 C b
Smâng (Cambodge) 32 B c
Smar (Es), *oued* (Oran) 6 C e
Smendou, *oued* (Constantine) 8 D b
Smeïda, *plateau* (Oran) 6 E e
Smith, *pointe* (I. Howe) 26 II, B a
Smong (Cambodge) 32 D b
S. Mu (Annam) 31 B, D d
Smyrne (Turquie d'Asie) 4 F a
Snai Pôl (Cambodge) 32 D d
Snang (Cambodge) 32 B c
Sneng (Cambodge) 32 B b
Sne Sama (Cambodge) 32 D c
S. Nho Oué, *rivière* (Tonkin) 30 D a
Sno (Cambodge) 32 B c
Snoc Trou (Cambodge) 32 C c
Snona, *île* (Mer des Antilles) 35 B e
Snoul (Cambodge) 32 E c
Soai Rieng (Cambodge) 32 D d
Soalala (Madagascar) 24 B d
Soalengo (Madagascar) 24 B f
Soaloka (Madagascar) 24 B e
Soamananga (Madagascar) 24 B g
Soanierana (Madagascar) 24 D d
Soatanana, *mont* (Madagascar) 24 B g
Soavimanjaka (Madagascar) 24 C e
Soavinandriana (Madagascar) 24 C e
So-Awa (Dahomey) 19 D g
Sobané (Guinée française) 14 A c
Sobl (Tchad) 22 E f
Sobolaga (Togo) 19 C g
Sobou (Soudan français) 16 A h
Sobougou (Soudan français) 16 F h
Sobozo (Niger) 18 H b
Sobti (Maroc) 10 H f
Soc Dam (Cochinchine) 33 D b
Soc Giang (Tonkin) 30 E b
Société, *archipel* (Océan Pacif.) 40 IV, B C D e
Soc Nha Bich (Cochinchine) 33 D b
Soc Noc (Cambodge) 32 E e
Socorro (Colombie) 35 A f
Socotora, *île* (Océan Indien) 28 D c
Soc Phu Den (Cochinchine) 33 D b
Soc Phu Tric (Cochinchine) 33 D b
Soc Sai (Cochinchine) 33 D c
Soc Trang (Cochinchine) 33 C d
Socti (Côte franç. Somalis) 27 C c
Sodo (Togo) 19 B f
Sofala (A. O. P.) 4 G g
Sofara (Soudan français) 16 I h
Sofaya (Guadeloupe) 32 B c
Sof Dagh (Turquie) 34 D a
Soffah, *djebel* (Maroc) 10 J d
Sofia, *rivière* (Madagascar) 24 D c
Sogorodougou (Côte d'Ivoire) 15 B d
Soin (Haute-Volta) 17 C c
Soirap (Cochinchine) 33 D c
Soissons (France) 3 E b
Soké (Gabon) 21 C e
Sokodé (Togo) 19 C e
Sokolo (Soudan français) 16 G h
Sokolon (Guinée française) 14 B c
Sokoro (Côte d'Ivoire) 15 B c
Sokoro (Soudan français) 16 H i
Sokotala (Guinée française) 14 D b
Sokotindji (Dahomey) 19 E c
Sokoto (Nigéria) 18 C f
Sokoto, *région* (Nigéria) 18 C g
Sola (Chandernagor) 28 IV
Sola (Bengale) 28 I
Solb (Mauritanie) 13 E a
Soldats (*anse* aux) (Petite Miquelon) 35 I, D d l
Soldats (*pointe* aux) (Grande Miquelon) 35 I, D b
Solenso (Haute-Volta) 17 B c
Solibornou (Erythrée) 27 C a
Soliman (Tunisie) 9 D b
Solitaire, *île* (I. Kerguelen) 26 II, A c
Solitaire, *passe* (Nouv.-Caléd.) 39 A, E d
Solo (Togo) 19 B g
Solotigou (Togo britannique) 19 A c
Soma (Niger) 18 I b
Somaa (Tunisie) 9 D b
Somadou ou Dolosmou (Abyss.) 27 C e
Somazin (Tchad) 22 E g
Sombre, *pointe* (I. Crozet) 26 I, D b
Sombreiro, *riv.* (Nigéria) 12 *bis* N j
Sombrero, *île* (M. des Antilles) 35 B e
Some, *mont* (Soudan franç.) 12 *bis* I e
Someréah (Guinée française) 14 E c
Somidana, *mont* (Guinée franç.) 12 *bis* D g
Somkole (A. A. A.) 4 G g
Sommabert (Guadeloupe) 36 D b
Somme, *rivière* (France) 3 D E a b
Somméro (Haute-Volta) 17 F c
Sommet (I. Amsterdam) 26 III, B b
Sommouaye (Haute-Volta) 17 E c
So Moussoum (Tchad) 22 C d
Sompi, *lac* (Soudan franç.) 12 *bis* H e
Soncelle (Guyane française) 38 B d
Sondi (E. D. L.) 34 D b
Son Dô (Tonkin) 30 D c
Sondomoli, *mont* (Guinée fr.) 12 *bis* D g
Sondougou (Guinée française) 14 G e
Sône, *rivière* (Inde) 28 I
Song (Nigéria) 23 C c
Song Am, *rivière* (Annam) 30 D d
Song Ba Lai (Cochinchine) 33 D c
Song Ca, *riv.* (Annam) 31 A, E F d
Song Cai, *rivière* (Tonkin) 30 D d
Sông Câu (Annam) 31 B, E c
Song Cha, *rivière* (Annam) 30 D e
Song Chu (Laos) 30 C d
S. Ong Doe (Cochinchine) 33 B e
Song Dinh (Annam) 31 B, D h
Song Ma, *riv.* (Tonkin) 30 B D c d
Sông Mao (Annam) 31 B, D g
Song Mien, *rivière* (Tonkin) 30 D a b
Song Ngan, *riv.* (Cochinchine) 33 E c
Songgo (Côte d'Ivoire) 15 F e
Songorotenga (Haute-Volta) 17 F c
Songoya (Kindia, Guinée fr.) 14 C e
Songoya (Franah, Guinée fr.) 14 E d
Song Rau, *riv.* (Cochinchine) 33 E c
Songrogrou, *riv.* (Sénégal) 12 *bis* C f
Songwin, *rivière* (Libéria) 12 *bis* F j
Sonis (Oran) 6 D b
Son La (Tonkin) 30 B c
Son Luong (Tonkin) 30 C c
Sonnerha, *oued* (Oran) 6 C c
Sono (Haute-Volta) 17 C c
Sonoi (I. Epi) 39 B, D d
Sonongo (Soudan français) 16 G l
Sonora (I. Espiritu-Santo) 39 B, C c
Son Phuong (Annam) 31 B, D c
Sontaïa (Tchad) 22 D f
Son Tay (Tonkin) 30 D c
Son Tra, *mont* (Annam) 31B E c
Sontou (Dahomey) 19 D d
Sop (Cambodge) 32 E c
Sopa (Côte d'Ivoire) 15 D f
Sop Cop (Laos) 31 A, D c
Sop Kai (Laos) 31 A, C b
Sop Leui (Birmanie) 31 A, A b
Sop Lik (Laos) 31 A, D b
Sop Nao (Laos) 31 A, D b
Sop Nga (Birmanie) 31 A, B b
Sopo, *riv.* (Soudan anglo-ég.) 22 H h
Sop Pong (Laos) 31 A, C a
Sop Sang (Laos) 31 A, D c
Sop Sap (Laos) 31 A, D c
Sop So (Laos) 31 A, D c
Sop Tia (Laos) 31 A, C d
Sop Yang (Birmanie) 31 A, A b
Sora (Cameroun) 23 D d
Soraou (Nigéria) 23 C c
Sorbo Houssa (Niger) 18 A f
Sorguia (Chandernagor) 28 IV
Sorel (Canada) 35 A b
Sororo, *saut* (Brésil) 38 C e
Sorotona (Côte d'Ivoire) 15 B e
Sort (Espagne) 3 D e
Soso (Moyen-Congo) 21 D c
Sossaba (Guinée française) 14 G e
Sota (Dahomey) 19 E b
Sototo (Guinée portugaise) 14 A a
Sou, *oued* (E. D. L.) 34 E b
Souada (Tchad) 22 B e
Souagui (Alger) 7 D b
Souahre (Brésil) 38 B f
Souakin (Soudan anglo-égypt.) 4 G c
Soualy (Guzerate) 28 I
Souampou (Guyane holland.) 38 A b
Souani, *djebel* (Constantine) 8 F b
Souanre, *mont* (Brésil) 38 B f
S. Ouao, *rivière* (Annam) 31 B, D g
Soubéra (Haute-Volta) 17 F c
Soubleli, *mont* (Abyssinie) 27 B b
Soubré (Côte d'Ivoire) 15 C h
Soubroukou (Dahomey) 19 C d
Souda (es), *djebel* (Tunisie) 9 C c
Soudon (Martinique) 37 C c
Soudou (Togo) 19 C d
Soudou-Dako (*plaine* de) (Togo) 19 C d
Soudougou (Haute-Volta) 17 G d
Souédié (E. D. L.) 34 B b
Souegje (Mésopotamie) 34 H d
Souehiel el Abiod, *rég.* (Mauritanie) 13 A c
Soueida (E. D. L.) 34 C f
Souei Kei (Chine) 30 II, G a
Soueck, *riv.* (Soudan anglo-égypt.) 4 F d
Souellaba, *cap* (Cameroun) 23 A f
Souen Sa Lisaen (Laos) 31 B, A a
Souet (E. D. L.) 34 G d
Soufflet, *montagne* (Guyane fr.) 38 C c
Souffleur (Le) (Réunion) 25 A c
Soufleur (*pointe* du) (Martinique) 37 A a
Soufre, *baie* (I. Tanna) 39 B, E g
Soufrière (La) (Guadeloupe) 36 C d
Sougou (Dahomey) 19 C d
Sougour (Tchad) 22 C g
Sougourou (Tchad) 22 E f
Sougueta (Guinée française) 14 C c
Souinia, *djebel* (Tunisie) 9 B d
Soui Tchéou (Chine) 28 I b
Souka (Cameroun) 23 D e
Souk Ahras (Constantine) 8 E b
Souk Ahras (Tunisie) 9 A b
Soukei (Tchad) 22 B g
Souk el Arba (Alger) 7 D b
Souk el Arba (Tunisie) 9 B b
Souk el Djemâa (Tunisie) 9 C c
Souk el Had (Alger) 7 D b
Souk el Khemis (Tunisie) 9 B b
Souk el Khemis (Constantine) 8 B c
Souk et Tnine (Constantine) 8 C b
Soukhné (E. D. L.) 34 E d
Soukhouma (Laos) 31 B, B d
Soukiès, *oued* (Constantine) 8 E d
Soukou (Guinée française) 14 B d
Soukouralla (Guinée française) 14 G d
Soulabod (Cameroun) 23 D f
Soulima, *rivière* (Sierra-Leone) 12 *bis* E i
Soul Ioul (I. Ambrym) 39 B, C d
Soulo (Haute-Volta) 17 D d
Soulou (I. Mayotte) 25 III, A b
Soulou, *baie* (I. Mayotte) 25 III, A b
Soultoukeny de Villenour, *canal* (Pondichéry) 28 II
Souma (Alger) 7 C b
Souma (Guinée française) 14 D b
Soumalako, *mont* (Guinée française) 12 *bis* E g
Soumié, *riv.* (Côte d'Ivoire) 15 F h
Soummam, *oued* (Constantine) 8 B b
Soumba (Dahomey) 19 D d
Soumberi (E. D. L.) 34 C b
Soumbouye, *région* (Guinée fr.) 14 B d
Soumasséniа (Guinée franç.) 14 F d
Soumianina, *riv.* (Madagascar) 24 D d
Soumpi (Soudan français) 16 I g
Soundedou (Guinée française) 14 F c
Sounfab (Afr. Occ. franç.) 11 G h
Sounfal, *mont* (Soudan fr.) 12 *bis* J d
Soung (Côte de l'Or) 19 A d
Soung Pan (Chine) 28 I a
Sounkaravou (Yanaon) 28 VI
Sououane (es), *oued* (Oran) 6 C c
Souque, *usine* (Guadeloupe) 36 D b
Sour (Arabie) 28 D b
Sour (Tyr) (E. D. L.) 34 B e
Source (La) (Martinique) 37 C d
Sources (*montagne* des) (Nouvelle-Calédonie) 39 A, E e
Sour Djouab (*ruines* de) (Alger) 7 D b
Souretamati, *mont* (I. Vanoua Lava) 39 B, C a
Sourgou (Haute-Volta) 17 D c
Sourgoubila (Haute-Volta) 17 E c
Sourou (Guinée française) 14 E b
Sourou (Haute-Volta) 17 C c
Sourou, *rivière* (Soudan fr.) 12 *bis* I f
Sourouba, *mont* (Guinée fr.) 12 *bis* E g
Sous, *oued* (Terr. Sud-Alg.) 11 D f
Sousa (Cameroun) 23 A e
Sousse (Tunisie) 9 D c
Soussellem, *oued* (Oran) 7 B c
Soussié (E. D. L.) 34 C d
Soussou, *monts* (Guinée fr.) 12 *bis* D g
Sou Tchéou (Hang Tchéou, Chine) 28 J a
Sou Tchéou (Nap Chan, Chine) 28 H a
Southampton (Angleterre) 3 C a
Southni Kom (Khum de Angkor) 32
Souti, *mont* (Guinée franç.) 12 *bis* D g
Soutt ou Keny, *étang* (Pondichéry) 28 II
Souvannakhili (Siam) 31 B, B c
Sovidi (Turquie) 34 E b
Soviegou (Côte de l'Or) 17 F e
Soviegou (Togo britannique) 19 A c
Sovong (Cambodge) 32 C c
Spa (Belgique) 3 F a
Sparepassi (Guyane holland.) 38 A b
Sparouine (Guyane franç.) 38 A b
Spartel (Maroc) 10 F a
Spéan Méan (Cambodge) 32 C c
Spean Trun (Cambodge) 32 C b
Spezia (Italie) 3 H d
Spincer, *golfe* (Australie) 26 n
Spong (Cambodge) 32 D b
Spoultourne (Martinique) 37 C b
Spoultourne, *pointe* (Martin.) 37 C b
Spukoundou (Sénégal) 13 A f
S. Pring, *rivière* (Siam) 31 B, A d
Strangé (Khum de Angkor) 32
Sras Srang (Cambodge) 32 D d
Sré Ambel (Cambodge) 32 B d
Sreba (Annam) 31 B, D g
Srécham (Cambodge) 32 C e
Sré Chis (Cambodge) 32 E c
Sre Kak (Cambodge) 32 C d
Sre Kandal (Cambodge) 32 D b
Sre Kap (Cambodge) 32 D E d
Sré Khlong (Cambodge) 32 C d
Sré Khtum (Cambodge) 32 E c
Sré Ktum (Cambodge) 32 E c
Sré Kuoï (Cambodge) 32 E c
Srel Assa Djiriba (Tunisie) 9 D b
Srepok (Cambodge) 32 E b
Srepok, *rivière* (Cambodge) 32 E b
Sre Pou (Cambodge) 32 E c
Sre Pring (Cambodge) 32 E c
Sret Aïn Maïder (Tunisie) 9 D e
Sret bou Djemel (Tunisie) 9 D d
Sret Chemila (Tunisie) 9 D e
Sret Cherita (Tunisie) 9 D c
Sra de Sidi el Hani (Tunisie) 9 D c
Sret Dreiaa (Tunisie) 9 D d
Sret el Bahira (Tunisie) 9 C c
Sret el Menikra (Tunisie) 9 E e
Sret en Noual (Tunisie) 9 C d
Sret et Tannfouri (Tunisie) 9 D f
Sret Halk el Menzel (Tunisie) 9 D c
Sre Thom (Cambodge) 32 D b
Sret Mecheguigne (Tunisie) 9 D d
Sret mta el Djem (Tunisie) 9 D c
Sret mta el Rherra (Tunisie) 9 D c
Stet St Mansour (Tunisie) 9 C d
Sre Uâng (Cambodge) 32 E c
Sre Veal (Cambodge) 32 D b
Srinagar Lah (Inde) 28 F a
Sri Sa Bhon, *riv.* (Cambodge) 32 A b
Sroc Ky (Cochinchine) 33 D b
Sroc Prinh (Cochinchine) 33 D b
Sroc Rec Tott (Cochinchine) 33 D b
Srok Dhale (Cambodge) 32 D b
Srok Ner (Cochinchine) 33 D b
S. Soi, *rivière* (Annam) 30 D d
Stamboul (Constant., Turquie) 4 F
Stanley-Pool, *lac* 21 D g
Stanleyville (Congo belge) 4 F d
Staranta (Niger) 18 C e
Stariat, *chaîne* (Mauritanie) 13 D a b
Start Point, *pointe* (Angleterre) 3 B a
Steep, *pointe* (Australie) 26 l
Stella Maris (Réunion) 25 A c
Stéphanie, *lac* (Abyssinie) 4 G d
Stewart, *île* (Arch. Nouvelle-Zélande) 26 q
Stiah, *djebel* (Constantine) 8 E c
Stidia (La) (Oran) 6 C b
Stissifa (Oran) 6 D c
Stiten (Terr. Sud-Alg.) 7 B e
Stora (Constantine) 8 D b
Stora (*golfe* de) (Constantine) 8 D b
Strasbourg (France) 3 G b
Strasbourg (Constantine) 8 C b
Stratom (Cambodge) 32 E d
Ste Chai Areng, *rivière* (Cambodge) 32 B d
Ste Cheng, *riv.* (Cambodge) 32 B b
Ste Chi Kreng, *riv.* (Cambodge) 32 C b
Ste Chimil, *riv.* (Cambodge) 32 D c
Ste K. Cham, *riv.* (Cambodge) 32 C, D c
Ste Kep, *rivière* (Cambodge) 32 B d
Ste Knier, *riv.* (Cambodge) 32 C c
Ste Kompong Prak, *riv.* (Cambodge) 32 B c
Ste-Kos Ste (Cambodge) 32 C e
Ste-Kra Bhia, *riv.* (Cambodge) 32 B c
Ste-Krapo Kra Sang, *riv.* (Cambodge) 32 B a
Ste Kra Yung, *riv.* (Cambodge) 32 A c
Ste-Kuoi, *rivière* (Cambodge) 32 B d
Ste M. Kolborey, *rivière* (Cambodge) 32 A b
Stung Pursat, *riv.* (Cambodge) 32 B c
Stung Roluos, *rivière* (Angkor) 32
Ste Rusey, *rivière* (Cambodge) 32 B d
Ste Rusey Ch., *riv.* (Cambodge) 32 B d
Ste-Se Heng, *riv.* (Cambodge) 32 A c
Ste-Sên, *riv.* (Cambodge) 32 C b c
Ste-Seû, *riv.* (Cambodge) 32 D b
Ste-Seung (Cambodge) 32 B a
Saint-Sever (France) 3 C e
Ste-Siemdôc (Cambodge) 32 D b
Ste-Slang (Cambodge) 32 D b
Ste-Sra Komon, *rivière* (Cambodge) 32 C c
Ste-Sreth, *rivière* (Angkor) 32
Ste-Stap, *rivière* (Cambodge) 32 C c
Ste-Stong, *rivière* (Cambodge) 32 C b
Ste-Svai Muol, *riv.* (Cambodge) 32 B c
Ste Sta Montœun, *rivière* (Cambodge) 32 B d
Ste-Tamanoir (Guyane franç.) 38 B b
Ste-Ta Mœung, *riv.* (Cambodge) 32 B c
Ste-Tanad, *riv.* (Cambodge) 32 B b
Ste-Tasal, *riv.* (Cambodge) 32 C d
Ste-Tauch, *rivière* (Angkor) 32
Ste Tomley, *riv.* (Cambodge) 32 B c
Ste Tong Hoag, *rivière* (Cambodge) 32 C d
Stung Trang (Cambodge) 32 D c
Ste Trang (Cambodge) 32 D d
Stung Treng (Cambodge) 32 D E b
Ste Treng, *rivière* (Cambodge) 32 A c
Sturge, *île* (Rég. Antarctiques) 26 q
Stuttgart (Allemagne) 3 H b
Styx, *anse* (Nouvelle-Cal.) 39 A, II
Styx, *passe* (I. Loyalty) 39 A E c
Suasso (Côte d'Ivoire) 15 C e
Subercazeaux (Guadeloupe) 36 C c
Sud, *baie* (I. Erromango, Nouvelles-Hébrides) 39 B, E f
Sud, *baie* (I. Vaté, Nouvelles-Hébrides) 39 B, III
Sud (*cap* du) (I. Espiritu-Santo, Nouvelles-Hébrides) 39 B, B c
Sud, *cap* (I. Formose) 28 J b
Sud, *cap* (Nouv.-Zélande) 26 q
Sud, *chenal* (I. Hai-Nan) 30 II G b
Sud (*passe* du) (Guadeloupe) 36 C d
Sud ou I. Toga, *île* (I. Torrès, Nouv.-Hébrides) 39 B, B a
Sud, *pointe* (I. Aurore, Nouvelles-Hébrides) 39 B, D c
Sud, *pointe* (I. aux Cochons) 26 I, A b
Sud, *pointe* (I. Pamanzi) 25 III B b
Sud, *pointe* (I. Pentecôte, Nouvelles-Hébrides) 39 B, D d
Sud, *pointe* (I. Saint-Paul) 26 IV A a
Sud-Est, *passe* (I. Gambier, Océanie) 40 XI
S.-Est (*passe* du) (Guadeloupe) 36 C e
S.-Est (*passe* du) (St-Pierre) 35 I, E e
Sud-Est, *pointe* (I. de la Possession) 26 I, D b
Sud-Est, *pointe* (I. Ambrym) 39 B, D d
Sud-Ouest (*anse* du) (Petite Miquelon) 35 I, B e
Sud-Ouest, *baie* (I. Malekoula) 39 B, C d
Sud-Ouest, *cap* (Anticosti) 35 B b
Sud-Ouest, *cap* (Tasmanie) 26 O
Sud-Ouest, *passe* (I. Gambier) 40 XI
Sueiro-Costa, *mont* (Côte d'Ivoire) 12 *bis* I j
Suez (Egypte) 4 G b
Suffren (Alger) 7 D b
Suhélé (E. D. L.) 34 H b
Suka (Dahomey) 19 D d
Sulpice, *morne* (Martinique) 37 C d
Sumatra (Océan Indien) 28 H d
Sung (Cambodge) 32 C d
Sunyani (Côte de l'Or) 15 G f
Suoi Cau (Cochinchine) 33 D b
Suoi Da (Cochinchine) 33 D b
Suoi Vano (Cochinchine) 33 D b
Suong Chey (Cambodge) 32 D c
Suong (Cambodge) 32 D d
Supoutan (Côte d'Ivoire) 15 E d
Surate (Inde) 28 I
Surcouf, *baie* (Côte franç. Somalis) 27 D c
Surcouf, *banc* (Obock) 27 I
Surinam, *riv.* (Guyane holl.) 35 C f
Surma, *mont* (Soudan fr.) 12 *bis* I d
Surprise (Réunion) 25 A b
Surprise, *île* (Oc. Pacifique) 39 A, B a

Sursaut, *placer* (Guyane fr.) 38 B b
Suyui (Tonkin) 30 D d
Svai (Cambodge) 32 B e
Svai Ampem (Cambodge) 32 C d
Svai Chek (Cambodge) 32 B b
Svai Chipo (Cambodge) 32 D d
Svai Don Kéo (Cambodge) 32 B b
Svai Prey (Cambodge) 32 C d
Svai Rompéa (Cambodge) 32 C d
Swain, *îles* (L. Kerguelen) 26 II B a
Swakopmand (S. O. Africain) 4 E g
Sway Soh (Cambodge) 32 B b
Swaziland (Afr. Austr. Angl.) 4 G g
Syah (Maroc) 10 H b
Sydney (Australie) 26 p
Sylhet (Chandernagor) 28 IV
Syr Daria, *rivière* (Kyzil Koum) 28 E
Syrie, *contrée* (Turquie d'Asie) 28 B a
Syrie, *désert* (Arabie) 28 B C a
Syrte (*golfe de*) (Libye) 4 E a

T

Taa-hou-kou (I. Hiva-Oa, Océanie) 40 II
Taané (Syrie) 34 D b
Taaone (I. Tahiti, Océanie) 40 VI
Taapouna (I. Tahiti, Océanie) 40 VI
Taapouna, *passe* (I. Tahiti, Océanie) 40 VI
Taava (I. Hiva-Oa, Océanie) 40 II
Tababor, *djebel* (Constantine) 8 C b
Tabac, *bras* (Réunion) 25 C b
Tabac, *rivière* (Réunion) 25 A b
Tabadian (Sénégal) 13 C g
Tabalo (*pointe de*) (Togo) 19 C d
Tabané (Cameroun) 23 C e
Tabankort (Soudan français) 16 N c
Tabankort (Terr. Sud-Alg.) 11 J d
Tabarka (Tunisie) 9 B b
Tabarka (*île de*) (mer Méditer.) 9 B b
Ta Bat (Annam) 31 B, C b
Tabeditt (r^on) (Tunisie) 9 B d
Tabelbala (Terr. Sud-Alg.) 11 E d
Tabelbalet (Terr. Sud-Alg.) 11 J e
Tabelkoza (Terr. Sud-Alg.) 11 G d
Tabeloum (Tchad) 22 D b
Taberdga (Constantine) 8 E c
Taberna (Maroc) 10 E a
Taberrant (Maroc) 10 G b
Tabetroud (Maroc) 10 B f
Tabia (Maroc) 10 F e
Tabili (Guinée française) 14 B d
Ta Binh (Laos) 31 B, C c
Tabkin Taba (Niger) 18 D e
Tabla (Oran) 6 C b
Tablat (Alger) 7 D b
Table, *cap* (Cochinchine) 33 B d
Table, *île* (Golfe du Tonkin) 30 F d
Table, *massif* (Côte franç. Somalis) 27 D b
Table, *massif* (Madagascar) 23 A B g
Table, *mont* (I. Espiritu-Santo, Nouv.-Hébrides) 39 B, B c
Table Maio, *mont* (Nouvelle-Calédonie) 39 A, D d
Table, *pointe* (Réunion) 25 D c
Table, *roche* (Guadeloupe) 36 III
Table du Diable, *île* (Oc. Atl.) 37 C b
Lucie) 37 C d
Table du Diable, *île* (O. Atlant.) 37 C b
Tabligbo (Togo) 19 C g
Tabila (Oubangui-Chari) 22 B h
Tabor (Soudan anglo-ég.) 22 F g
Tabora (Terr. Tanganika) 4 G e
Taboria (Guinée française) 14 B d
Tabou (Côte d'Ivoire) 15 B i
Tabou, *mont* (Soudan franç.) 12 *bis* F f
Tabou, *riv.* (Côte d'Ivoire) 15 B i
Tabouis, *pointe* (I. Vaté, Nouvelles-Hébrides) 39 B, III
Tabouna, *djebel* (Tunisie) 9 C b
Tabous (E. D. L.) 34 F c
Tabrinkout (Mauritanie) 13 B d
Tabrix (Perse) 28 C a
Tacapatare du Nord, *mont* (Guyane française) 38 A e
Tacapatare du Sud, *mont* (Guyane française) 38 A e
Tachaoukcht (Maroc) 10 D e
Tachhecht (Maroc) 10 D f
Tachi (Togo) 19 B e
Tachilla, *djebel* (Maroc) 10 B f
Tachkent (Turkestan) 28 E
Ta Chouang (Yunnan) 30 B a
Taconet, *saut* (Guyane fr.) 38 C d
Tacourou, *mont* (Guyane fr.) 38 B e
Tadakoust (Maroc) 10 C g
Tadalaka (Niger) 18 E e
Taddert (Maroc) 10 C f
Tadelist, *djebel* (Constantine) 8 E c
Tademaît (*plateau* du) (Terr. Sud-Algérien) 11 H d
Tadent (Terr. Sud-Alg.) 11 J g
Tadent, *oued* (T. S. A.) 12 *bis* N a
Ta Deth, *mont* (Cambodge) 32 A c
Tadinart, *djebel* (Constantine) 8 E c
Tadinou (I. Maré) 39 A, F d
Tadinou, *baie* (I. Maré) 39 A, F d
Tadio (Haute-Volta) 17 F a
Tadiroust (Maroc) 10 G e
Tadjenoulit Haggeret (A. O. F.) 11 F b
Tadjenout (Terr. Sud-Alg.) 11 J g
Tadjer, *mont* (Constantine) 8 D d
Tadjeraou, *oued* (T. S. A.) 12 *bis* K b
Tadjerouine (Tunisie) 9 B c
Tadjerouna (Oran) 6 F d
Tadjmout (Terr. Sud-Alg.) 7 C e
Tadjoura (Côte franç. Somalis) 27 C c
Tadjoura, *golfe* (Côte franç. Somalis) 27 C c
Tadla (*territoire du*) (Maroc) 10 E d
Tadmil (Terr. Sud-Alg.) 7 C d
Tado (Togo) 19 C f
Tadoussac (Canada) 35 A b
Tadrarnt, *mont* (Soudan fr.) 12 *bis* I d
Tadrart, *djebel* (Maroc) 10 F f
Ta D'Rau (Annam) 31 B, D g
Tcanga, *île* (A. Touamotou) 40 IV, G c
Taeré, *mont* (Cameroun) 23 C e
Taerza (Mauritanie) 13 C d
Tafadek (Niger) 18 D d
Tafagourt (Maroc) 10 G c
T. Afaif (Arabie) 34 G e
Tafaraoui (Oran) 6 C b
Tafaregit (Niger) 18 C d
Tafaroua (Oran) 6 D c
Tafassasset, *oued* (Terr. Sud-Alg.) 11 K g
Tafedjaret (Maroc) 10 I e
Tafehrsite, *oued* (Tunisie) 9 E b
Tafenassa (Maroc) 10 H a
Taferma, *djebel* (Tunisie) 9 B d
Tafersit (Rif-Maroc) 10 H a
Taffa, *riv.* (Guinée franç.) 12 *bis* F h
Taffo (Côte de l'Or) 19 A g
Tafilalet, *région* (Maroc) 10 G e
Tafilelt, *djebel* (Maroc) 10 E e
Tafiré-Soba (Côte d'Ivoire) 15 D d
Tafita, *djebel* (E. D. L.) 34 D d
Tafna, *oued* (Oran) 6 B b c
Tafolo (Côte d'Ivoire) 15 E e
Tafori (Guinée française) 14 C c
Tafrennt, *djebel* (Constantine) 8 E c
Taftaf, *rivière* (Cameroun) 23 D a
Tagaba (Niger) 17 H b
Tagait, *mont* (Niger) 12 *bis* N d
Tagama, *région* (Niger) 12 *bis* N O d e
Tagant, *rég.* (Mauritanie) 12 C D d e
Tagayayé (Dahomey) 19 C c
Tagba, *rivière* (Haute-Volta) 17 H c
Tagelout, *mont* (Soudan fr.) 12 *bis* L c
Tagemout (Maroc) 10 F d
Tageru, *djebel* (Soudan anglo-égypt.) 22 H d
Tagha (Mauritanie) 13 B d
T. Agharri (Arabie) 34 G e
Taghassa (Maroc) 10 F e
Taghbalt (Maroc) 10 F f
Taghescha (Maroc) 10 F f
Taghit (Terr. Sud-Alg.) 11 E c
Taghit, *djebel* (Maroc) 10 I c
Taghsa, *région* (Mauritanie) 13 C d e
Taghzirt (Axilal, Maroc) 10 E e
Taghzirt (K^a Tadla, Maroc) 10 E d
Taghzout (Sefrou, Maroc) 10 G c
Taghzout (Tétouan, Maroc) 10 F a
Tagmeurt, *monts* (Niger) 12 *bis* O c
Tagmit, *oued* (Constantine) 8 D d
Tagmout (Terr. Sud-Alg.) 11 H f
Tagnanett (Maroc) 10 G c
Tagneudeust (Rio de Oro) 13 A b
Tagou Kourou, *mont* (Soudan franç.) 12 *bis* E f
Tagount, *djebel* (Maroc) 10 F d
Tagouraret (Soudan franç.) 16 F e
Tagradjout (Maroc) 10 B f
Tagrara (Maroc) 10 B e
Tagremaret (Oran) 6 D b
Tagrira (Terr. Sud-Alg.) 11 J h
Tagrira, *oued* (T. S. A.) 12 *bis* N b
Taguaré (Côte franç. Somalis) 27 D c
Taguedouf (Niger) 18 E d
Taguedoufat (Niger) 18 E d
Taguedoufat, *riv.* (Niger) 12 *bis* O d
Taguelmit (Tunisie) 9 E f
Taguenza (Maroc) 10 H d
Taguéré Kourou, *mont* (Soudan fr.) 12 *bis* E f
Tagueroumt (Maroc) 10 G e
Taguerzimt (Rio de Oro) 13 B a
Tagzirt (Maroc) 10 B g
Tahaa, *île* (I. Sous-le-Vent, Océanie) 40 V
Tahaa (I. Tahaa, Océanie) 40 V
Tahan, *mont* (Guinée fr.) 12 *bis* D g h
Tahanea, *île* (A. Touamotou) 40 IV, F e
Tahanent (Constantine) 8 D e
Taharoa, *riv.* (I. Tahiti) 40 VI
Taharous (Alger) 7 E b
Tahat Llaman (Terr. Sud-Alg.) 11 I g
Taher (Constantine) 8 C b
Tahitahout (Territoire Sud-Algérien) 11 J e
Tahiti, *île* (Arch. de la Sté, Océanie) 40 IV, D e, VI
Tahoué (Niger) 18 C e
Tahoueia (I. Touboual) 40 VII
Tahount Arak (Terr. Sud-Alg.) 11 I f
Taht, *oued* (Oran) 6 D b
Tahtania (Z^a) (Oran) 6 B g
Tai (Côte d'Ivoire) 15 B h
Taïa, *riv.* (Sierra-Leone) 12 *bis* D h i
Taïarapou, *presqu'île* (I. Tahiti) 40 VI
Taïaro (A. Touamotou) 40 IV, F d
Taïbe (E. D. L.) 34 E c
Taïbé (Guinée française) 14 B d
Taïbine (Terr. Sud-Alg.) 8 C f
Taïcha, *djebel* (Maroc) 10 C d
Taichtaya (Mauritanie) 13 E e
Taieurt (Mauritanie) 13 D e
Taieurt Ergui (Mauritanie) 13 C c
Tai-ho-haé (I. Nouka-Hiva) 40 I
Tai-ho-haé, *baie* (I. Nouka-Hiva) 40 I
Tain, *riv.* (Côte de l'Or) 15 G f
Tai Nan (I. Formose) 28 J b
Tairest (Pez-Maroc) 10 G b
Taïnoca, *saut* (Guyane fr.) 38 C e
Taï-Oa, *baie* (I. Nouka-Hiva) 40 I
Taïraïra (Maroc) 10 F e
Tai Ping (Kouang-Tchéou-Wan) 30 II G a
Taïta, *mont* (I. Touboual) 40 VII
Tai Yuan (Chine) 28 J a
Tajabart el Krada (Rio de Oro) 13 C c
Tajalete el Gra (Mauritanie) 13 C b
Taka (Niger) 17 G b
Takabara (Guinée française) 14 D b
Takadama (Haute-Volta) 17 F c
Takadji, *lac* (Soudan fr.) 12 *bis* H d
Takadjouïne, *mont* (Soudan français) 12 *bis* L c
Takado (Niger) 18 D e
Takamata (Réunion) 25 D c
Takamata (p^ont) (Réunion) 25 D c
Takamata, *rivière* (Réunion) 25 D c
Ta Kang (Siam) 32 A c
Takapoto, *île* (A. Touamotou, Océanie) 40 IV F d
Takaraf, *mont* (Niger) 12 *bis* N O e
Takarit, *mont* (Niger) 12 *bis* O c
Takaroa, *île* (A. Touamotou, Océanie) 40 IV F d
Takat (Maroc) 10 B f
Takballou (Côte fr. Somalis) 27 D c
Tak Dempt (Alger) 7 D b
Takeo (Cambodge) 32 C e
Takerboust (Alger) 7 E b
Takère ou Minghue, *île* (Golfe de Siam) 33 B d
Takersane (Terr. Sud-Alg.) 7 C d
Ta Kew (Siam) 32 A c
Tak Giac (Annam) 31 B, D d
Tak Hot (Cambodge) 32 C c
Ta Kiang (Yunnan) 30 B a
Takiel (Cambodge) 32 C a
Takitount (Constantine) 8 C b
Takmout (Maroc) 10 B a
Takochan (Somalie brit.) 27 D d
Takon (Dahomey) 19 D g
Takor (Côte d'Ivoire) 15 C h
Takou (I. Gambier, Océanie) 40 XI
Ta Kou, *mont* (Annam) 31 B, D h
Takoubéa, *rég.* (Guinée fr.) 14 B d
Takouch, *cap* (Constantine) 8 E a
Takouchan (Somalie brit.) 27 D d
Takoume, *île* (A. Touamotou, Océanie) 40 IV G d
Takriets (Constantine) 8 B b
Takrona, *djebel* (Tunisie) 9 B b
Takoua (Côte de l'Or) 4 C d
Takrouna (Tunisie) 9 D b
Taktiout, *djebel* (Constantine) 8 D d
Talaat es Sahi (E. D. L.) 34 D e
Talaïnt (Maroc) 10 B g
Talak (Afrique Occid. fr.) 11 J i
Talak, *région* (Niger) 12 *bis* M N c
Ta Lam (Laos) 31 B, B c
Talancéné (*rap.* de) (Côte de l'Or) 15 G d
Talante (Martinique) 37 B c
Talbouna, *djebel* (Oran) 6 C d
Talchak (Terr. Sud-Alg.) 11 H f
Taldjmout (Maroc) 10 E e
Talé (Côte d'Ivoire) 15 C f
Talerhza (Maroc) 10 F b
Talezart (Maroc) 10 I b
Talfita (E. D. L.) 34 C e
Tali (*désert* du) (Sénégal) 12 *bis* D f
Talia (E. D. L.) 34 C e
Talinga, *riv.* (I. Anjouan) 25 II C c
Talkoun (Maroc) 10 D e
Talmeust, *djebel* (Maroc) 10 I d
Talmoda (Maroc) 10 D f
Talmodat (Maroc) 10 E e
Ta Lôi (Annam) 31 B, C b
Talorza (Mauritanie) 13 C d
Talou (Annam) 31 B, E g
Ta Lung (Tonkin) 30 E b
Talzaza (Terr. Sud-Alg.) 6 A f
Tama, *région* (Tchad) 22 E F c
Tamabo (Côte d'Ivoire) 15 E h
Tamala (Niger) 18 C d
Tamanar (Maroc) 10 B e
Tamanrasset, *oued* (Terr. Sud-Alg.) 11 H g
Tamanrhasset, *riv.* (T. S. A.) 12 *bis* L M a
Tamant (Maroc) 10 D e
Tamarin (Guyane hollandaise) 38 A b
Tamarins, *ploine* (Réunion) 25 B b
Tamarsat (Maroc) 10 I a
Tamaské (Niger) 18 C e
Tamatave (Madagascar) 24 D e
Tamatave, *prov.* (Madagascar) 24 D e d
Tamatoa (I. Touboual) 40 VII
Tamatout (Niger) 18 E e
Tamazirt (Alger) 7 E b
Tamba (Guinée française) 14 E b
Tambacounda (Sénégal) 13 C g
Tambacounda, *rég.* (Sénégal) 13 B C f g
Tamba Kourou (Guinée fr.) 12 *bis* E g
Tambara Kourou, *mont* (Soudan fr.) 12 *bis* F f
Tamba Sabou (Guinée franç.) 14 B b
Tambasara Kr, *mont* (Soudan franç.) 12 *bis* F f
Tambavel (Nigéria) 18 C f
Tambaya (Guinée française) 14 A c
Tambiga (Haute-Volta) 17 H d
Tam-binh (Cochinchine) 33 C c
Tambiri (Haute-Volta) 17 H d
Tambohorano (Madagascar) 24 A d
Tambonga (Togo) 19 B c
Tambor (Annam) 31 B, D g
Tambou, *mont* (Guinée fr.) 12 *bis* D f
Tamboura (*falaise* du) (Soudan fr.) 12 *bis* E f
Tamchekett (Mauritanie) 13 D e
Tam Choei Tsûn (Chine) 30 II G b
Tamda (Alger) 7 E b
Tamdrach (Maroc) 10 G d
Tamdakht (Dj. Sarro, Maroc) 10 E f
Tamdakht (Marrakech, Maroc) 10 D e
Tam Dao (Tonkin) 35 D c
Tam Dao, *mont* (Tonkin) 35 D c
Tamdrart (Maroc) 10 D f
Ta Mech (Cambodge) 32 B a
Tamegrout (Maroc) 10 F f
Tamentout, *col* (Constantine) 8 C b
Tamerna (Tunisie) 9 A d
Tamerkine, *mont* (Soudan français) 12 *bis* I d
Tamerna (Terr. Sud-Alg.) 8 C c
Tamersguid (Mauritanie) 13 B d
Tamerza (Tunisie) 8 E d
Tamerzagt, *djebel* (Maroc) 10 B e
Tamerzagta (Maroc) 10 A g
Tamesguida, *djebel* (Constantine) 8 C b
Tameslouht (Maroc) 10 C e
Tamesnida, *djebel* (Tunisie) 8 F c
Tamet Teddret (Niger) 18 D d
Tamezred (Tunisie) 9 C e
Tamga (Mauritanie) 13 C d
Tamgak, *mont* (Niger) 12 *bis* O c
Tamgant (Maroc) 10 G f
Tamgué (*massif* du) (Guinée franç.) 12 *bis* D f
Tami (Côte de l'Or) 17 F g
Tami (Togo) 19 B c
Tamina, *lac* (Sénégal) 12 *bis* B e
Tamiotl (Togo) 19 B c
Tam Ky (Annam) 31 B, D c
Tam Lac (Cochinchine) 33 C d
Tamlelt (*plaine* de) (Maroc) 10 I d
Tam Linh, *mont* 31 B, D g
Tammassok, *île* (Golfe de Siam) 33 B d
Tamokène, *saut* (Brésil) 38 A f
Tamou (Niger) 17 I c
Tamoudo (Abyssinie) 27 B a
Tamouri, *riv.* (Guyane fr.) 38 B e
Tampa (Congo belge) 21 H b
Tampoketsa du Nord, *monts* (Madagascar) 24 D c d
Tampoketsa du Sud, *monts* (Madagascar) 24 C d
Tampoketsa de l'Ikavo, *mont* (Madagascar) 24 B d
Tampou (Le) (Réunion) 25 C c
Tam Pong (Laos) 31 B, C c
Tamreket (Mauritanie) 13 D a
Tam Soui (Kouang-Tchéou-Wan) 30 II, G b
Tamsouk, *djebel* (Maroc) 10 A h
Tamsoulouna (Niger) 18 F e
Tam Toa (Tonkin) 30 E d
Tamttesoucht (Maroc) 10 F e
T. Anadja (Arabie) 34 G e
Tanamet (Niger) 18 E d
Tanamert (Maroc) 10 C e
Tan An (Annam) 31 B, D c
Tan An (Cochinchine) 33 D c
Tananarive (Madagascar) 24 C e
Tananarive, *prov.* (Madagascar) 24 C e
Tanant (Maroc) 10 E e
Tan Binh (Cochinchine) 33 D b
Tân Châu (Cochinchine) 33 C c
Tan Dai (Cochinchine) 33 D d
Tan Dê (Tonkin) 30 E d
Tandjaour, *rég.* (Karikal) 28 III
Tandji, *mont* (Nouv.-Caléd.) 39 A, C c
Tandou, *monts* (Gabon) 21 B f
Tanéfla (Côte d'Ivoire) 15 D f
Tanéka-Béri (Dahomey) 19 C d
Tanéka-Koro (Dahomey) 19 C d
Tanéne (Guinée française) 14 B c
Tanezrouft (Niger) 18 D b
Tanezrouft, *rég.* (Afr. Occ. fr.) 11 J h
Tanezrouft-n-Ahenet, *rég.* (Terr. Sud-Algérien) 11 F g
Tanezzart, *djebel* (Maroc) 10 I b
Tang (Cambodge) 32 F b
Tanga (Côte de l'Or) 17 F e
Tanga (Moyen-Congo) 21 E d
Tanga (Terr. Tanganika) 4 G e
Tangachinga (Tchad) 22 C c
Tanganika, *lac* (Ter. Tanganika) 4 G e
Tangaré (Haute-Volta) 17 D b
Tangarfa (Maroc) 10 F e
Tangaye (Haute-Volta) 17 D b
Tangbéguéré (Guinée fr.) 14 A c
Tang Daung (Cambodge) 32 C d
Tanger (Maroc) 10 F a
Tang Kra Sang (Cambodge) 32 D c
Tang Krang (Cambodge) 32 C d
Tang Krassang (Cambodge) 32 D c
Tang Le (Annam) 31 B, E f
Tangoa, *île* (I. Espiritu-Santo) 39 B, C c
Tangouna (Haute-Volta) 17 B c
Tangour (Tchad) 22 D d
Tangréla (Haute-Volta) 17 B e
Tangué (Haute-Volta) 17 F c
Tangué-Ouobdo (Haute-Volta) 17 D c
Tanguieta (Dahomey) 19 C c
Tan Hiep (Cochinchine) 33 D c
Tân Hôa (Cochinchine) 33 I
Tân Hôa Tây (Cochinchine) 33 I
Tan Hon (Annam) 31 A, G g
Tân Huc (Cochinchine) 33 C c
Tan Hun Trung (Cochinchine) 33 C c
Tan Huu (Cochinchine) 33 C c
Tania (Côte de l'Or) 17 D f
Tanit, *baie* (Mauritanie) 13 A d
Tanitoa, *pointe* (I. Touboual) 40 VII
Tanjopa, *cap* (Madagascar) 24 B c
Tanka-Jemi (Niger) 18 C e
Tankara (I. Espiritu-Santo) 39 B, C c
Tan Koi (Annam) 31 B, C c
Tan Lap (Cochinchine) 33 D c
Tanle, *baie* (Nouv.-Caléd.) 39 A, C c
Tân Linh (Annam) 31 B, C D g
Tan Long (Cochinchine) 33 C c
Tanna, *île* (Océan Pacif.) 39 B, E g
Tano, *riv.* (Côte de l'Or) 15 G g
Tanoé, *riv.* (Côte de l'Or) 12 *bis* I j
Tanogou (Dahomey) 19 C c
Tanou (Cambodge) 32 D b
Ta Nou (Laos) 31 B, C c
Tanou (Niger) 18 B e
Tan Oudi (Côte d'Ivoire) 15 F e
Tanout (Niger) 18 E e
Tanout, *djebel* (Oran) 6 C e
Tan Poun (Tonkin) 30 E b
Tanrig (I. Aurore) 30 B, D b
Tanrouet (Dahomey) 19 E e
Tantaba (Sénégal) 13 C g
Tantama (Côte d'Ivoire) 15 G d
Tan Thanh (Cochinchine) 33 C c
Tan Thanh Dong (Cochinchine) 33 D c
Tantougou (Dahomey) 19 C c
Tan Trach (Cochinchine) 33 D c
T. Amidi (E. D. L.) 34 H b
Tansinat, *riv.* (Dahomey) 12 *bis* L g
Tantaba (*désert* de) (Sénégal) 12 *bis* D E f
Tan Uyen (Cochinchine) 33 D c
Tan Xuan Ap (Cochinchine) 33 D c
Tany (Cambodge) 32 C e
Tany-Kely (Madagascar) 24 D b
Tanzida (Maroc) 10 D g
Taoloa (I. Ngouma) 39 B, III
Taom, *mont* (Nouv.-Caléd.) 39 A, C c
Taom, *riv.* (Nouv.-Caléd.) 39 A, C c
Tao Nong (Laos) 31 A, C b
Tao Phong Xan, *mont* (Tonkin) 30 B b
Taortout (Rio de Oro) 13 B c
Tao Saodinga (Niger) 18 I b
Tao Seu Sou (Laos) 31 A, C a
Tao Tseu (Yunnan) 30 B b
Tao Tsou Sen (Laos) 31 A, C a
Taoualoue, *rivière* (Brésil) 38 B f
Taouata, *île* (I. Marquises) 40 IV, I a
Taouan (Tchad) 22 C g
Taoudaouel (Niger) 18 C d
Taoudenni (Afr. Occ. franç.) 11 E g
Taoué, *mont* (Nouv.-Caléd.) 39 A, D d
Taouéni, *rég.* (Soudan franç.) 16 I l
Taouere ou Résolution, *île* (A. Touamotou) 40 IV, H e
Taouerta (Oran) 6 A g
Taougrit (Alger) 7 A b
Taouhata, *île* (Océan Pacif.) 40 II
Taouiala (Oran) 6 E d
Taouilelt, *oued* (Maroc) 10 C e
Taoumi (Mauritanie) 13 B d
Taouna (I. Gambier) 40 XI
Taounat (Fez-Maroc) 10 G b
Taounos, *passe* (I. Tahiti) 40 VI
Taourirt (Agadir, Maroc) 10 C f
Taourirt (Marrakech, Maroc) 10 D e
Taourirt (Oudjda, Maroc) 10 I b
Taourirt de l'Ouarazzat (Marrakech-Maroc) 10 E e
Taourirt (Terr. Sud-Alg.) 11 F e
Taourirt, *djebel* (Constantine) 8 D c
Taourirt de l'Ouerzazat (Maroc) 10 E e
Taoutou, *île* (I. Sous-le-Vent) 40 V
Taoutouraou, *île* (I. Rapa) 40 VIII
Taouz (Maroc) 10 G f
Taouzamt, *djebel* (Oran) 6 C e
Taota, *passe* (I. Moorea, Océanie) 40 VI
Tapadam, *saut* (Guyane holl.) 38 A c
Tapanahony (Guyane holl.) 38 A c
Taparabo, *mont* (Brésil) 38 D d
Taparari (Guyane franç.) 38 C d
Taparouba, *saut* (Guyane fr.) 38 B e
Tâp Chén (Cambodge) 32 B d
Tapeha, *pointe* (I. Tahiti) 40 VI
Ta Phing (Tonkin) 30 B b
Ta Phleng (Cambodge) 32 C d
Tâp Phuc (Annam) 31 A, F e
Tapilirangnanaoué, *massif* (Guyane fr 38 B f
Tapiire (Brésil) 38 B f
Tapir, *île* (Océan Atlant.) 38 A c
Tapi-Val (I. Nouka-Hiva) 40 I
Tapli, *riv.* (Guzerate) 28 I
Tapo (Haute-Volta) 17 D c
Tapo, *rivière* (Haute-Volta) 12 *bis* K f
Tapouamou, *baie* (I. Tahaa) 40 V
Tapoueraha, *passe* (I. Tahiti) 40 VI
Tapouihaowe, *mont* (Guyane f.) 38 B f
Tapounte (Togo) 19 C c
Tara (Soudan français) 16 I j
Taraba, *rivière* (Nigéria) 23 B d
Tarad (Mauritanie) 13 B d
Tarag el Alab (E. D. L.) 34 E d
Taraguelt, *djebel* (Constantine) 8 E c
Taral el Gamous (Mésopotamie) 34 H d
Tarammar, *oued* (T. S. A.) 11 H g
Taraouros Roa (I. Gambier) 40 XI
Tarare (France) 3 F d
Tarare, *pointe* (Guadeloupe) 36 E c
Tarari (I. Vaté) 39 B, D e
Tarat (Terr. Sud-Alg.) 12 K e
Tarat, *oued* (Terr. Sud-Alg.) 11 K e
Taravao (I. Tahiti, Océanie) 40 VI
Taravao, *isthme* (I. Tahiti) 40 VI
Tara-Wâi, *île* (I. Gambier) 40 XI
Tarazi (Afrique Occid. franç.) 11 K h
Tarazit, *falaise* (Niger) 12 *bis* O b
Tarba Gharbia, *oued* (Oran) 6 D e
Tarbaïga (Soudan français) 16 D f
Tarbes (France) 3 D e
Tarbeville (Nouv.-Caléd.) 39 A, C d
Tarda (Maroc) 10 G c
Tarda (*plaine* de) (Maroc) 10 G e
Tardjelt, *djebel* (Constantine) 8 E c
Tareou, *passe* (I. Moorea) 40 VI
Tarf, *djebel* (Constantine) 8 E c
Tarf (Le) (Constantine) 8 F b
Tarf (Le), *djebel* (T. S. A.) 6 E d
Tarf (Et), *djebel* (E. D. L.) 34 G c
Tarfa, *oued* (Tunisie) 9 C c
Tarfaïat el Mansour (Mauritanie) 13 B d
Tarf el Sag (E. D. L.) 34 B e
Tarf Mohammed (T. Sud-Alg.) 11 D d
Targa, *rég.* (Mauritanie) 13 B d
Targa el Mayat (Maroc) 10 B h
Targant, *oued* (Maroc) 10 D g
T. Argouni, *mont* (E. D. L.) 34 C d
Targuist (Maroc) 10 G b
Tari (Moyen-Congo) 21 E a
Tari, *saut* (Guyane franç.) 38 A e
Taria (Tchad) 22 F e
Taria, *djebel* (Maroc) 10 G b
Taria, *oued* (Oran) 6 D b
Taria Ait Merraou (Maroc) 10 E e
Tarifa (Maroc) 10 F a
Tarilest (Maroc) 10 I b
Tarim, *riv.* (Turkestan) 28 F
Tariré, *mont* (Soudan fr.) 12 *bis* H d
Tarka (Niger) 18 D e
Tarkass (Niger) 18 E e
Tarla (Oran) 6 D b
Tarmanant (Soudan franç.) 16 I j
Tarmanant (Terr. Sud-Alg.) 11 D f
Tarn, *rivière* (France) 3 E d
Taros (Cambodge) 32 E c
Ta Rôs (Siam) 32 A b
Tarouadji, *monts* (Niger) 12 *bis* O d
Tarouartin (Niger) 18 B e
Taroudant (Maroc) 10 C f
Ta Roun (Laos) 31 B, B b
Tarounta (Dahomey) 19 C c
Tarreï (Niger) 18 C d
Tarsa, *cap* (Oran) 6 B b
Tarso Ahon, *monts* (Tchad) 22 D b
Tarso Emissi, *monts* (Tchad) 22 D b
Tarso Kozen, *monts* (Tchad) 22 D b
Tarso Ouri, *monts* (Tchad) 22 D b
Tartane (Martinique) 37 C b
Tartenson, *fort* (Martinique) 37 B c
Tartous (E. D. L.) 34 B d
Tara Oulli (Terr. Sud-Alg.) 11 K f
Tarzout (Alger) 7 A b
Taseka, *djebel* (Maroc) 10 G b
Taset, *djebel* (Maroc) 10 G a
T. Ashkaf (Arabie) 34 D f
T. Ashkafer-Rustem (Arabie) 34 D f
Tasiast, *rég.* (Mauritanie) 13 A c
Tasien (Haute-Volta) 17 E d
Tasiku ou I. Epi, *île* (Océan Pacif.) 39 B, D d
Tasili-Ta-N-Adrar, *région* (T. S. A.) 12 *bis* L b
T. Askaf (Arabie) 34 D f
Taskemt, *djebel* (Maroc) 10 B f
Tasman, *baie* (Nouv.-Zélande) 26 r
Tasmaïoun, *baie* (I. Espiritu-Santo) 39 A, B c
Tasmanie, *île* (Océan Pacifique) 26 o
Tasr (Niger) 18 F e
Tasselmant (Maroc) 10 E e
Tassematte (I. Espiritu-Santo) 39 B, B c
Tasserikio (I. Espiritu-Santo) 39 B, B c
Tassili, *région* (Tripolitaine) 11 M g
Tassili-n-Ajjer, *rég.* (Terr. Sud-Alg.) 11 K f
Tassili-Oua-N-Ahaggar, *rég.* (T. S. A.) 12 *bis* M N, b c
Tassili-Ta-N-Ahaggar, *rég.* (Terr. Sud-Algérien) 11 I h
Tassin (Oran) 6 C b
Tassona (Soudan franç.) 16 G H j
Taste (*pointe* à la) (Guadeloupe) 36 C e
Tastert, *djebel* (Maroc) 10 J d
Tata (Sénégal) 13 C f
Tatahouine (Tunisie) 9 D e
Tatakoto ou Narcisse, I' (A. Touamotou, Océanie) 40 IV I e
Tatan, *pointe* (I. Tahiti) 40 VI
Taté (Côte d'Ivoire) 15 B i
Tateuss (Niger) 18 E c
Tateza, *djebel* (Maroc) 10 B e
Ta Tom (Laos) 31 A, D d
Tatoufera, *mont* (I. Tahiti) 40 VI
Tatouron (Côte d'Ivoire) 15 F e
Ta Trao (Cambodge) 32 D b
Tatta, *oued* (Maroc) 10 D g
Taularaivou (Yanaon) 28 VI
Taureau, *passe* (I. Loyalty) 39 A, E c
Tautica (I. Tahiti, Océanie) 40 VI
Tautira, *pointe* (I. Tahiti) 40 VI
Tau Thuan (Cochinchine) 33 C c
Tavani (I. Epi, Nouv.-Héb.) 39 B, D d
Tavecicha (Soudan anglo-ég.) 22 H f
Ta Vinh (Cochinchine) 33 D b
Tawka (Annam) 31 B, C g
Tayakou (Dahomey) 19 C c
Tây-Ninh (Cochinchine) 33 D b
Ta Yang Ping (Tonkin) 30 B b
Tayaouaou, *mont* (Brésil) 38 B f
Tay Dang (Tonkin) 30 D c
Tây Hô, *grand lac* (Hanoï) 30 I
Tay Kiou (Kouang-Tong) 30 F c
Tay Quan (Tonkin) 30 D c

Tayra (Guyane franç.) 38 B c
Taza (Alger) 7 C c
Taza (Maroc) 10 H b
Tazadite (Mauritanie) 13 C b
Tazaït (Tripolitaine) 11 L f
Tazarine (Fez, Maroc) 10 G c
Tazarine (Marrakech, Maroc) 10 G e
Tazenakht, *djebel* (Maroc) 10 B f
Tazerka (Tunisie) 9 D b
Tazerouk (Terr. Sud-Alg.) 11 J g
Tazert (Maroc) 10 D e
Tazerzaït, *falaise* (Niger) 12 *bis* M c
Tazetor (Maroc) 10 F c
Tâ Ziew (Cambodge) 32 B b
Taziriba (Soudan angl.-égyp.) 22 F e
Tazizilet (Niger) 18 E d
Tazizilet, *rivière* (Niger) 18 E d
Tazmalt (Constantine) 8 B b
Tazoghrane (Tunisie) 9 D b
Tazouit (Maroc) 10 D e
Tazoulaït (Maroc) 10 G e
Tazouli (Maroc) 10 C f
Tazoult (Maroc) 10 D f
Tazoult n' Oumradoua (Maroc) 10 D e
Tazzarine (Maroc) 10 F f
Tazzouguert (Maroc) 10 H d
Tchaoupoo (I. Tahiti, Océanie) 40 VI
Tchabbar (Perse) 28 E b
Tchad, *région* (Tchad) 22 B f
Tchaguen (Tchad) 22 C g
Tchakani (Moyen-Congo) 21 D b
Tchalkane (Turquie) 34 E a
Tchamba (Cameroun) 23 C c
Tchamba, *région* (Togo) 19 C d e
Tchamba, *riv.* (Nouv.-Cal.) 39 A, D d
Tchamourlou (Turquie) 34 C b
Tchang Cha (Chine) 28 J b
Tchangouarpang H. Chinois (Changhaï) 28
Tchang Sin (Chine) 30 II, G a
Tchang-Tchéou (Chine) 28 J b
Tcha No (Yunnan) 30 C a
Tchao Toung (Chine) 28 I b
Tchâouchouk (Cambodge) 32 B b
Tchaourou (Dahomey) 19 D e
Tchatchaou (Togo) 19 C d
Tchatchou (Dahomey) 19 D d
Tchebai (Turquie) 34 D a
Tchéboua (Cameroun) 23 C e
Tchedouten, *falaise* (Niger) 12 *bis* N c
Tchérifat (Niger) 18 E d
Tche Kam (Kouang-Tchéou-Wan) 30 II, G a
Tchekmé (Tchad) 22 D f
Tche Moun (Kouang-Tchéou-Wan) 30 II, G a
Tcheng Kang (Chine) 31 A, B a
Tcheng Mai (I. Hai Nan) 30 II G c
Tchêng Pang (Kouang-Si) 30 E a
Tchen Ka Yang (Chine) 30 II F a
Tchen Ngane (Kouang-Si) 30 E a
Tchen Teou (Chine) 28 I a
Tchépone (Laos) 31 B, B b
Tcheran (Erythrée) 4 G c
Tcherkès Keui (E. D. L.) 34 C b
Tchetmeti (Turquie) 34 B b
Tché Tsouen (Yunnan) 30 B a
Tchetti (Dahomey) 19 C f
Tchisblozaudau (Tchad) 22 D f
Tchibanga (Gabon) 21 B f
Tchigaragam (Niger) 18 E e
Tchigri (*rochers* de) (Niger) 12 *bis* Q d
Tchimiang (Tchad) 22 B h
Tchimoanda (Moyen-Congo) 21 D a
Tchimonto (Niger) 18 H b
Tchimoulétin, *mont* (Niger) 12 *bis* O c
Tching Kiang (Chine) 28 J a
Tchingou, *mont* (Nouv.-Cal.) 39 A, D c
Tchoban Bey (E. D. L.) 34 D b
Tcholéré (Cameroun) 23 D c
Tchong Lin (Kouang-Si) 30 E
Tchopova (Côte de l'Or) 17 G f
Tchopova (Togo britannique) 19 B d
Tchouapa, *riv.* (Congo belge) 4 F e
Tchoumi-Tchoumi (Dahomey) 19 C c
Tchoung King (Chine) 28 I b
Tchum Men (Cambodge) 32 B b
Tchu Tchang (Tonkin) 30 B b
T. Cinn (E. D. L.) 34 G c
Tcheng Mai, *baie* (I. Hai Nan) 30 II E, G b
Té (Côte d'Ivoire) 15 B f
Téaénoa, *pointe* (I. Hiva-Oa) 40 II
Téaoua-Oua (I. Gambier) 40 XI
Té Ava Moa, *passe* (I. Raïatea) 40 V
Teavanoui, *passe* (I. Sous-le-Vent) 40 V
Teavaro (I. Moorea, Océanie) 40 VI
Teavaroua (I. Raïatea, Océanie) 40 V
Teavoroo, *passe* (I. Tahiti) 40 VI
Tebaga, *djebel* (Tunisie) 9 C e
Tebaga, *djebel* et (Tunisie) 9 C e
Tebaga Fatnassa (Tunisie) 9 C d
Tebessa (Constantine) 8 F c
Tebessa (*monts* de) (Tunisie) 9 B c
Tebet es Sari (E. D. L.) 34 D e
Tébo (Côte d'Ivoire) 15 B h
Tébo (Dahomey) 19 D d
Téboa, *mont* (Nouv.-Caléd.) 39 A, C c
Tebouda (Terr. Sud-Alg.) 6 B f
Tebouk (Arabie) 28 B b
Teboulba (Tunisie) 9 D c
Teboulbou (Tunisie) 9 D e
Tebourba (Tunisie) 9 C b
Tebourzouk (Tunisie) 9 C b
Techiasko (Niger) 18 E e
Techin (Tunisie) 9 C e
Teck Sou, *île* (Golfe de Siam) 33 B d
Tedders (Maroc) 10 E c
Teddou (Guinée française) 14 E e
Tédeneïb (Soudan franç.) 16 D g
Tedlèa, *cap* (Alger) 7 E b
Tefeschou (Alger) 7 C b
Teffer (Maroc) 10 F a
Teflé Maz (E. D. L.) 34 C b
Tefourtès (Mauritanie) 13 B e
Téfraout, *djebel* (Maroc) 10 G c
Teggeret (Niger) 18 F c
Tegoua (Mauritanie) 13 D e
Tegouan ou I. du Milieu, *île* (I. Torrès) 39 B, B a
Tégué (Soudan français) 16 E k
Teguida n Tisemt (Niger) 18 D d
Téguiques, *oued* (Alger) 7 B c
Teguitté (Haute-Volta) 17 G d
Tehékené (Tchad) 22 D f
Téhéran (Perse) 28 D a
Tehériba (Haute-Volta) 17 C c
Tehini (Côte d'Ivoire) 15 F d
Tehini (Haute-Volta) 17 D f
Tchoohaïval, *cap* (I. Hiva-Oa) 40 II
Té-hopé-o-keho, *cap* (I. Taouhata) 40 II
Teichtal (Mauritanie) 13 B e
Teiga, *plateau* (Soudan ang.-ég.) 22 G e
Teigo (Soudan anglo-égypt.) 22 G d
Teil (E. D. L.) 34 B f
Teima (Arabie) 28 B b
Teioualt, *djebel* (Constantine) 8 D b
Teitou, *saut* (Brésil) 38 C e
Tekava (I. Gambier, Océanie) 40 XI
Tehaviki, *île* (I. Wallis) 39 B, II
Tekbalet (Oran) 6 B b
Tekertiba (Tripolitaine) 11 M e
Te Keurel (Laos) 31 B, C b
Tekokota, *île* (A. Touamotou) 40 IV, G e
Tékouiat, *oued* (Ter. Sud-Alg.) 11 H g
Tekpara (Dahomey) 19 D d
Tekro (Tchad) 22 E c
Tek Tek, *djebel* (Turquie) 34 F a
T. el Abd (Arabie) 34 D f
Télagh (Le) (Maroc) 10 K b
Télak (Niger) 18 E c
T. el Assouad (E. D. L.) 34 H b
Télébadou (Guinée française) 14 F d
Teleli (Tchad) 22 E c
Telergma (Constantine) 8 D b
T. el Fadda (E. D. L.) 34 E c
T. el Halib (E. D. L.) 34 E b
Télimélé (Guinée française) 14 B c
Téliré (Koumbia) (Guinée fr.) 14 B b
Téliré (Tamba) (Guinée fr.) 14 E b
Tell, *région* (Alger-Constant.) 7 A, B c
Tell Abiadh (E. D. L.) 34 E b
T. Abou Chaïkal (E. D. L.) 34 E b
T. Abou Faje (E. D. L.) 34 E b
Tell Ahmar (E. D. L.) 34 E b
Tell Aran (E. D. L.) 34 D b
Tell Bissé (E. D. L.) 34 C d
Tell Cholek, *mont* (E. D. L.) 34 H b
Tell Dabah (E. D. L.) 34 E d
Tell Djim (E. D. L.) 34 D c
Tell Ebouhié (E. D. L.) 34 D c
Tell Echrabe (E. D. L.) 34 G b
Tell el Frei (E. D. L.) 34 E d
Tell el Mizea (E. D. L.) 34 G b
Tell es Sedda (E. D. L.) 34 F b
Tell ez Zobed (E. D. L.) 34 D c
Tell Hadjib (E. D. L.) 34 E b
Tell Hé (E. D. L.) 34 E d
Tell-i-Afer (E. D. L.) 34 C c
Tell Ibel (Turquie) 34 H a
Tellicherry (I. Mahé) 28 VI, I
Tell i Halava (E. D. L.) 34 D c
Tell i Kerem (Turquie) 34 G a
Tell i Meaz (E. D. L.) 34 D b
Telle Kalah (E. D. L.) 34 C d
Tell Karam (Palestine) 34 A f
Tell Kastoun (E. D. L.) 34 C c
Tell Medjle (E. D. L.) 34 G b
Tell Menis (E. D. L.) 34 C c
Tell Moula Safir (E. D. L.) 34 G b
Tell Romane (E. D. L.) 34 G b
Tell Sekin (E. D. L.) 34 C c
Tell Shabaka (Turquie) 34 E a
Tell Tuichel (E. D. L.) 34 F b
Telluche Chemane (Palestine) 34 A f
Tell ul Ermene (Turquie) 34 G a
Telouet (Maroc) 10 D e
Tel Ouskof (Mésopotamie) 34 J b
Tem (Togo) 19 B e
Téma (Haute-Volta) 17 E b
Témacine (Terr. Sud-Algér.) 8 D e
Temae (I. Moorea, Océanie) 40 VI
Temaé (I. Moorea, Océanie) 40 VI
Temanhit (Tripolitaine) 11 N e
Temania (E. D. L.) 34 C c
Temaraouri, *passe* (I. Tahiti) 40 IV
Temassadou (Guinée franç.) 14 E e
Temassine (Maroc) 10 G f
Temassinet (Terr. Sud-Alg.) 11 F d
Tematangi, *île* (A. Touamotou) 40 IV. H g
Tembellaga (Niger) 18 E e
Temé (Dahomey) 19 D d
Temeghet (Maroc) 10 F f
Temgan, *djebel* (Maroc) 10 F f
Temki (Tchad) 22 D g
Temomaïrem, *mont* (Brésil) 38 A f
Temoulga-Vauban (Alger) 7 B b
Témourdout, *monts* (Niger) 12 *bis* O c
Tempali (Guyane hollandaise) 38 A b
Tê My (Tonkin) 30 D d
Tenane (I. Maré) 39 A, F d
Tenararo ou Acteon, *île* (A. Touamotou, Océanie) 40 IV J g
Tenda, *lac* (In. du Niger) 12 *bis.*
Tenda Mayo (Guinée franç.) 14 B a
Tende (Bouches du Cameroun) 23 A a
Tende (*col* de) (Italie) 3 G d
Tendou (Dahomey) 19 D d
Tendouck (Sénégal) 13 A g
Tendouzet (Maroc) 10 I d
Tendrara (Maroc) 10 J c
Tendrara, *djebel* (Maroc) 10 I d
Tendrara, *djebel* (T. S. A.) 6 D d
Te Ndu, *île* (Océan Pacif.) 39 A, E e
Téné, *rivière* (Côte d'Ivoire) 15 D g
Téné, *rivière* (Guinée franç.) 14 C b
Tenedla (Terr. Sud-Alg.) 8 D e
Tenefoba (Nouvelle-Caléd.) 39 A, D d
Ténéga (Togo) 19 C d
Tenenek (P.), *mont* (Guyane holland.) 38 A c
Ténenkou (Soudan français) 16 I h
Ténéré, *rég.* (Terr. Sud-Alg.) 11 L g
Ténériffe, *île* (Iles Canaries) 4 B b
Tenès (Alger) 7 B b
Tenès, *cap* (Alger) 7 B b
Ténétou (Soudan français) 16 F k
Tenetrourt, *riv.* (Mauritanie) 13 B c
Tenf, *djebel* (E. D. L.) 34 E e
Tenfeld, *djebel* (Oran) 6 C c
Tengatenga, *mont* (Niger) 12 *bis* Q c
Tengréla (Côte d'Ivoire) 15 C c
Tengréla (Soudan français) 16 G l
Téni (Haute-Volta) 17 B c
Tenia, *île* (Océan Pacifique) 39 A, D e
Teniet el Amara (Oran) 6 C e
Teniet el Aouidja (Oran) 6 C e
Teniet el Had (Alger) 7 C c
Teniet el Khemis (Constantine) 8 B b
Teniet et Tinn, *col* (Constantine) 8 C b
Tenioulek (Rio de Oro) 13 C b
Tenira (Oran) 6 C b
Tenkodogo (Haute-Volta) 17 F d
Tenmoud (Rio de Oro) 13 A c
Te Nong (Laos) 31 B, C b
Tenot (Pnom-Penh, Cambodge) 32 C d
Tenot (Spong, Cambodge) 32 D b
Tenot (Sre Ping, Cambodge) 32 E c
Tenouak (Rio de Oro) 13 B b
Tenoumert (Mauritanie) 13 E b
Tenour (Karikal) 28 III
Tensift (Maroc) 10 D e
Tensift, *oued* (Maroc) 10 B D e
Teohotepapa, *pointe* (I. Hiva-Oa, Océanie) 40 II
Téohotoupa, *pointe* (I. Hiva-Oa, Océanie) 40 II
Teoneroa Haaoa, *baie* (I. Tahaa, Océanie) 40 V
Téoudie (Nouvelle-Caléd.) 39 A, C c
Teouma (I. Vaté) 39 B, III
Teovaraa, *île* (A. Touamotou) 40 IV, F d
Teou Si Tsun (Chine) 39 II, F b
Tepa (I. Wallis) 39 B, II
Tepako, *pointe* (I. Wallis) 39 B, II
Tepatouré (I. Tahiti, Océanie) 40 VI
Tepoto (A. Touamotou, Océanie) 40 IV F e
Tepou (I. Toubouaï, Océanie) 40 VII
Teputo, *passe* (I. Tahiti, Océanie) 40 VI
Ter, *rivière* (Espagne) 3 E c
Téra (Niger) 17 G a
Teraguelt, *djebel* (Tunisie) 9 A e
Teraka, *mont* (Nouvelle-Cal.) 39 A, II
Te Raï (Laos) 31 B, B c
Téré, *île* (Océan Pacif.) 39 A, E e
Terebia (Espiritu-Santo, Nouvelles-Hébrides) 39 B, B c
Terhir, *oued* (Alger) 7 D E g
Terib (E. D. L.) 34 C b
Terière (Tchad) 22 E g
Terir, *oued* (Terr. Sud-Alg.) 11 H c
Terkama (Tchad) 22 E g
Termett (Niger) 18 F e
Termina (Soudan angl.-ég.) 22 F f
Ternay, *île* (I. Nuageuses) 26 II A a
Terni (Oran) 6 B c
Teroual (Maroc) 10 F b
Tero (Côte franç. Somalis) 27 D b
Terouaoupou, *passe* (I. Moorea, Océanie) 40 VI
Terouroua, *pointe* (I. Tahiti, Océanie) 40 VI
T. er Raoum (E. D. L.) 34 E c
Terre de Bas, *île* (Les Saintes) 36 C c
Terre de Bas, *île* (Petite Terre) 36 F c
Terre de Haut, *île* (Les Saintes) 36 C e
Terre de Haut, *île* (Petite Terre) 36 F c
Terre du Roi Edouard-VII (Rég. antarct.) 26 P
Terre de la Princesse Martha (Rég. antarct.) 26 A
Terre de la Reine Maud (Rég. antact.) 26 E
Terre Enderby (Rég. antarct.) 26 f
Terre Robertson (Rég. antarct.) 26 g
Terre Marie Byrd (Rég. antarct.) 26 q
Terre Déserte (I. Nouka-Hiva, Océanie) 40 I
Terre-Neuve, *île* (O. Atlantique) 35 C b
Terre Rouge (Guyane fr.) 38 B b
Terre Sainte (Réunion) 25 B c
Terrich, *djebel* (Maroc) 30 J b
Terror, *récif* (I. Swain) 26 II C a
Tertégouga, *oued* (Niger) 12 *bis* N b
Tesalit (Afrique Occ. Franç.) 11 G h
Tesaret, *oued* (Terr. Sud-Alg.) 11 H f
Teseroukan (Niger) 18 D c
Tesnou (Terr. Sud-Alg.) 11 I f
Tessa, *oued* (Tunisie) 9 C b
Tessala (Oran) 6 C b
Tessaoua (Niger) 18 D f
Tessaoui, *oued* (Maroc) 10 D d
T. es Sarj (E. D. L.) 34 D e
Tesseat (Maroc) 10 H f
T. es Ses (Arabie) 34 D f
Tessin, *rivière* (Italie) 3 H d
Tessouma (Niger) 18 E d
Testard, *île* (Océan Pacif.) 39 A, D d
Testour (Tunisie) 9 C b
Tête à l'Anglais, *île* (Mer des Antilles) 36 B b
Tête (A. O. P.) 4 G f
Tête Dure, *rivière* (Réunion) 25 A a
Tétetou (Togo) 19 C f
Tetiaroa, *île* (Arch. de la Société, Océanie) 40 IV D e
Tétouan (Maroc) 10 F a
Tevaroua, *passe* (I. Raïatea) 40 V
Teveïroa, *île* (I. Sous-le-Vent) 40 V
Texenna (*col* de) (Constantine) 8 C b
T. Farhan (E. D. L.) 34 D e
T. Tedhawi (Arabie) 34 D f
T. Férarté (E. D. L.) 34 H b
T. Firdus (Arabie) 34 D f
Tfourent (Tunisie) 9 D f
Tg Baraï (Angkor) 32
T Gharassa (E. D. L.) 34 H b
T. Ghurab (E. D. L.) 34 D e
Trach Tru (Annam) 31 B, E d
Trach Thuan (Annam) 31 B, E f
Trach Bân (Annam) 31 B, D c
Thach Than (Tonkin) 30 D d
Tha Do (Annam) 31 A, E d
Tha Dua (Laos) 31 A, C d
Thai Binh (Tonkin) 30 E d
Thai Ha Ap (Tonkin) 30 D c
Thainguyen (Tonkin) 30 D c
Tha Khou (Tonkin) 30 C c
Thakhek (Laos) 31 B, A a
Thak Tuk (Laos) 31 B, C d
Thala (Tunisie) 9 B c
Thala Borivat (Cambodge) 32 D b
Tham Cat (Kouang-Tong) 30 G c
Tham Tuoc (Tonkin) 30 B b
Thang Hai (Annam) 31 B, D h
Thang Lang (Annam) 31 A, G g
Thanh An (Annam) 31 B, D g
Tha Ngon (Laos) 31 A, D e
Thanh Chiem (Annam) 31 B, D c
Thanh Dâm (Annam) 31 A, G d
Thanh Giam (Hanoï) 30 I
Thanh Hoa (Annam) 31 B, E e
Thanh Hôa (Cochinchine) 33 I
Thanh Hoa Trung Nhi (Cochinchine) 33 C c
Thanh Nhân (Hanoï) 30 I
Thanh Nhut (Cochinchine) 33 D c
Thanh Phu (Cochinchine) 33 D d
Thân Phu (Annam) 31 B, D b
Thanh Qua (Annam) 31 A, F e
Thanh Trung (Cochinchine) 33 D d
Thanh Van (Tonkin) 30 D b
Than Mai (Tonkin) 30 F c
Than Moi (Tonkin) 30 E c
Than Nhan (Tonkin) 30 D c
Thann (France) 3 G c
Than Phan Hu (Kouang-Si) 30 E a
Thanh Phu (Cochinchine) 33 D d
Than Poun (Tonkin) 30 F c
Than Thuong (Tonkin) 30 D d
Than Thuy (Tonkin) 30 C b
Thân Uyên (Tonkin) 30 B c
Thao Xua (Annam) 31 B, E d
Tha Phing, *mont* (Tonkin) 30 B b
Thap Muol (*col* de) (Cochinchine) 33 C c
Thar, *désert* (Inde) 28 I
Thargan (Erythrée) 27 C a
Thatar, *djebel* (E. D. L.) 34 F e
Tha Teng (Laos) 31 B, B c
Thât Khê (Tonkin) 30 E b
Thaty (Martinique) 37 C b
Thau (*étang* de) (France) 3 E e
Thbaung Khla (Cambodge) 32 E b
T. Hedila (Arabie) 34 D f
The Dai, *mont* (Annam) 31 B, C b
Theïrat Al Dlou, *djebel* (Oran) 6 B g
Theïrat Al Haïra Beïdha, *dj.* (Oran) 6 C g
Theïrat el Guezza, *dj.* (Oran) 6 B f
Theïrât El Mjna, *djebel* (Oran) 6 C g
Thé La (Tonkin) 30 E d
Therbe (Arabie) 27 E a
Thia (Guinée française) 14 A c
Thias de Ouarkhor (Sénégal) 13 B f
Thibar (Tunisie) 9 C b
Thibaut (Martinique) 37 B b
Thiel (Sénégal) 13 B f
Thiers (Alger) 7 D b
Thiers (France) 3 E d
Thiersville (Oran) 6 D b
Thiéry, *ilet* (Martinique) 37 C c
Thiès (Sénégal) 13 A f
Thila, *presqu'île* (Mauritanie) 13 A d
Thinh Hao (Hanoï) 30 I
Thin Thuan (Cochinchine) 33 D d
Thio (Nouvelle-Calédonie) 39 A, E d
Thio, *passe* (Nouv.-Caléd.) 39 A, E d
Thio, *riv.* (Nouv.-Caléd.) 39 A, E d
Thionville (France) 3 G b
Thiou (Haute-Volta) 17 D b
Thioyen (Sénégal) 13 B f
Thi Phô (Annam) 31 B, E d
Thi Tinh (Cochinchine) 33 D b
Thitong Tra (Hanoï) 30 I
Thi Vai, *riv.* (Cochinchine) 33 E c
Thmâ (Cambodge) 32 D b
Thmad des Abou Serraga (E. D. L.) 34 G c
Thmâ Puk (Cambodge) 32 C d
Thmâ Rieng (Cambodge) 32 C e
Thmey (Kompong, Chhnang, Cambodge) 32 C d
Thmey (Kratié, Cambodge) 32 E c
Thmey (Phnom-Penh, Cambodge) 32 C c
Thnot (Cambodge) 32 B b
Thodra (Maroc) 10 F e
Thodra, *djebel* (Maroc) 10 F e
Thô Hoang (Tonkin) 30 E d
Tho Lam (Annam) 31 B, D c
Tho Lôc (Annam) 31 A, G d
Thong (Laos) 31 A, B e
Thong Kham (Laos) 31 B, C d
Thonon (France) 3 G c
Thô Quan (Hanoï) 30 I
Tho Son (Annam) 31 A, G d
Tho Thang (Tonkin) 30 D c
Thot Not (Cochinchine) 33 C c
Tho Truong (Tonkin) 30 E d
Thouet, *rivière* (France) 3 C e
Tho Vuc (Annam) 31 A, F d
Thô Vuong (Annam) 31 A, G e
Th. Thanh (Tonkin) 30 D d
Thua Lua (Annam) 31 B, D b
Thuân An (Cochinchine) 33 C d
Thuan Hang (Annam) 31 B, E g
Thuan Nhuc (Tonkin) 30 D c
Thudâmôt (Cochinchine) 33 D c
Thu Duc (Cochinchine) 33 D c
Thui Lien Ha (Annam) 31 B, C a
Thun (Suisse) 3 G c
Thuoc Tich Xa (Annam) 31 B, C b
Thuong Giang (Annam) 31 B, E d
Thuong Dong (Tonkin) 30 E d
Thuong Ké (Cochinchine) 33 D d
Thuong Tri (Hanoï) 30 I
Thu Phap (Tonkin) 30 D c
Thurtil (I. Mahé) 28 VI
Thu-Thua (Cochinchine) 33 D c
Thu Vôt (Tonkin) 30 C c
Thu Xa (Annam) 31 B, E c
Thuy Co (Tonkin) 30 D d
Thuy Khuê (Hanoï) 30 I
Thuy Loi (Tonkin) 30 E d
Thuy Quang (Tonkin) 30 C c
Thuy Tu'u (Annam) 31 B, D g
Thvea Ampil (Cambodge) 32 B a
Thyou (Haute-Volta) 17 D d
Thy Phong (Annam) 31 B, E g
Thysville (Congo Belge) 21 D g
Tiabel Kokoye (Soudan fr.) 16 H h
Ti Adni (Maroc) 10 G c
Tiagné (Guinée française) 14 C a
Tiahoura, *île* (I. Moorea, Océanie) 40 VI
Tiakène (Haute-Volta) 17 E d
Tiak Tia Ké (Siam) 32 C a
Tialga (Dahomey) 19 C b
Tiam Touc (Laos) 31 A, E d
Tiankoura (Haute-Volta) 17 C c
Tiano, *passe* (I. Raïatea) 40 V
Tiaou (Haute-Volta) 17 C b
Tia Phuong (Tonkin) 30 E d
Tiare, *passe* (I. Houahine) 40 V
Tiaret (Terr. Sud-Alg.) 11 K c
Tiaret (Oran) 6 E b
Ti Ariatin (Maroc) 10 H e
Tiaski (Sénégal) 13 C f
Tiassalé (Côte d'Ivoire) 15 E h
Tia Tiou Hu (Kouang-Si) 30 E a
Tiaukoy (Guinée française) 14 E b
Tiavoya (Tchad) 22 C f
Tiayanga, *riv.* (Sénégal) 12 *bis* C D f
Tibati (Cameroun) 23 C d
Tibbo (Haute-Volta) 17 D a
Tiberga (Martinique) 37 B c
Tiberguent (Constantine) 8 D b
Tibériade (Palestine) 34 B f
Tibériade (*lac* de) (Palestine) 34 B f
Tibet, *région* (Chine) 28 G H a
Tibesti (Tchad) 22 C b
Tibga (Haute-Volta) 17 G c
Tibi Kourou, *mont* (Soudan français) 12 *bis* F f
Tibin (Haute-Volta) 17 E b
Tibiri (Niger) 18 C f
Tibnin (E. D. L.) 34 B e
Tiboudjirin, *falaise* (Soudan français) 12 *bis* J b
Tichamamaten, *région* (Mauritanie) 13 B e
Tichele (Rio de Oro) 13 B c
Tichitt (Mauritanie) 13 E d
Tichitt, *région* (Mauritanie) 13 D E e
Tichchoukt (*massif* de) (Maroc) 10 G c
Tidarine (Maroc) 10 H d
Tidda, *djebel* (Oran) 6 B b
Tidecite (Rio de Oro) 13 B b
Tidichi, *mont* (Tchad) 18 I b
Tidikelt, *rég.* (Terr. Sud-Alg.) 11 G e
Tidili, *djebel* (Maroc) 10 D e
Tidji (Tunisie) 9 E f
Tidjikja (Mauritanie) 13 D d
Tidjina (Tunisie) 9 C e
Tidli, *djebel* (Maroc) 10 B f
Tidra, *île* (Océan Atlantique) 13 A d
Tidsi, *oued* (Maroc) 10 B f
Tiebaghi, *mont* (Nouvelle-Calédonie) 39 A C c
Tiebele (Haute-Volta) 17 F d
Tiébissou (Côte d'Ivoire) 15 D f
Tiédo (Côte d'Ivoire) 15 F f
Tiédrou (Côte d'Ivoire) 15 B g
Tiego (Haute-Volta) 17 D c
Tiékongoba (Soudan français) 16 G k
Tiélé (Dahomey) 19 C c
Tielé Kourou, *mont* (Haute-Volta) 12 *bis* H g
Ti el Had (Maroc) 10 B f
Tiembougou (Soudan franç.) 16 G j
Tiémé (Côte d'Ivoire) 15 B d
Tiémélékro (Côte d'Ivoire) 15 E g
Tiémou (Côte d'Ivoire) 15 D d
Tien (Haute-Volta) 17 F b
Tien (Soudan français) 16 G l
Tien Chieu (Annam) 31 B, D b
Tiendougou (Guinée française) 14 F d
Tienga (Haute-Volta) 17 G b
Tien Hien (Kouang-Si) 30 D a
Tienko (Côte d'Ivoire) 15 B c
Tien Miou (Kouang-Tong) 30 G c
Tien Peun (Yunnan) 30 D a
Tien Phong (Yunnan) 30 D a
Tien Quang, *mont* (Annam) 31 B, E f
Tientienga (Niger) 17 H c
Tientiergoa (Haute-Volta) 17 I b
Tien Tsin (Chine) 28 J a
Tiên Yên (Annam) 31 A, F d
Tien Yen Vinh Thuy (Tonkin) 30 C b
Tien Yen Quang Yen (Tonkin) 39 F c
Tierroko, *massif* (Tchad) 22 D b
Tieti (Nouvelle-Caléd.) 39 A, D c
Tiéton Kourou, *mont* (Guinée franç.) 12 G g
Tieu Can (Cochinchine) 33 D d
Tifferdou (Alger) 7 E b
Tiferlal (Maroc) 10 B f
Tifkirt, *djebel* (Oran) 6 C e
Tifiet (Maroc) 10 E c
Tiflis (Géorgie) 28 C
Tifrent, *djebel* (Constantine) 8 E c
Tifrest (Maroc) 10 D g
Tiga, *île* (I. Loyalty) 39 A, F d
Tigart (Niger) 18 E e
Tiddint, *col* (Alger-Constantine) 7 E b
Tigek (Turquie) 34 C b
Tigelliouan (Niger) 18 D c
Tiggart (Niger) 18 D e
Tigger (Niger) 18 E e
Tigguedalane (*rochers* de) (Niger) 12 *bis* Q c
Tigueddi (*falaise* de) (Niger) 12 *bis* N, O d
Tigguerourline (Tripolitaine) 11 N e
Tigre, *fleuve* (Arabie) 28 C d
Tigré, *région* (Abyssinie) 4 G c
Tigre (Le) (Guyane française) 38 A b
Tigre, *riv.* (Guyane française) 38 B b
Tigre, *rivière* (Venezuela) 35 B f
Tigre, *saut* (Guyane française) 38 B c
Tigres (*montagne* des) (I. de Cayenne) 38 D b
Tigueïma (Maroc) 10 F e
Tiguenerrine (Maroc) 10 C e
Tigueust (Maroc) 10 H d
Tiguila (Soudan français) 16 L h
Tigzirt (Alger) 7 E b
Tijam (Maroc) 10 G c
Tikahaou, *île* (A. Touamotou) 40 IV, D d
Tikahaou, *île* (Océan Pacifique) 40 IX
Tikapo ou cap St-Martin, *pointe* (Ile Nouka-Hiva) 40 I
Tikare (Haute-Volta) 17 E b
Tikei ou Romanzov, *île* (A. Touamotou) 40 IV, F d
Tikirt (Maroc) 10 E e
Tikoulao (Soudan français) 16 K f
Til (Niger) 18 C c
Tilégué (Tchad) 22 E f
Tilemsi, *vallée* (Soudan fr.) 16 N e d c
Tilim (Niger) 17 G b
Tiliouine (Maroc) 10 G e
Tillaberi (Niger) 18 A e
Tillaféri (Haute-Volta) 17 I c
Tillelt (Maroc) 10 B f
Tillif (E. D. L.) 34 C d
Tilmacine (Maroc) 10 H f
Tilremt (Terr. Sud-Alg.) 7 D e
Timatréouine (Maroc) 10 F e
Timassinine (Maroc) 10 E e
Timbédra (Soudan franç.) 16 E f
Timbi (Cameroun) 23 C e
Timbi Médina (Guinée fr.) 14 C b
Timbi-Touni (Guinée franç.) 14 C b
Timbo (Guinée franç.) 14 D c
Timboli (Togo) 19 B b
Timdjout (Maroc) 10 D e
Timechcha (Maroc) 10 C f
Timetrine, *rég.* (Soudan fr.) 12 *bis* J c
Timezguine (Rio de Oro) 13 B b
Timekkit (Maroc) 10 C f
Timenokatine (Tripolitaine) 11 M e
Timgad (Constantine) 8 D c
Timgaouin, *puits* (T. S. A.) 12 *bis* M b
Timhadit (Maroc) 10 F c
Timia (Niger) 18 E c
Timiaouin (Terr. Sud-Alg.) 11 H h
Timidert (Maroc) 10 E f
Timimoun (Terr. Sud-Alg.) 11 G d
Timiris, *cap* (Mauritanie) 12 *bis* B c
Timiser (Maroc) 10 F a
Timkerdat (Rio de Oro) 13 C b
Timlaline (Maroc) 10 B f
Timmersoï, *oued* (A. O. F.) 11 J i
Timmi, *rég.* (Terr. Sud-Alg.) 11 F e
Timmissao (Terr. Sud-Alg.) 11 H h
Timoaoutou, *saut* (Guyane fr.) 38 C d
Timoe, *île* (I. Gambier) 40 IV, K h
Timotakem, *mont* (Guyane fr.) 38 A f
Ti Mourouden, *falaise* (Niger) 12 *bis* P a
Ti. n. Aberda (Terr. Sud-Alg.) 11 G h
Ti. n. Amzi, *oued* (A. O. F.) 11 I i
Tinar (Constantine) 8 C b
Tin Chanaïn (Soudan franç.) 16 M b
Tindahamarabouit (Mauritanie) 13 B e
Tin Daouin (Niger) 18 E d
Tindaouja (Mauritanie) 13 B d
Tin Dermin (Soudan franç.) 16 P f
Tindji (Dahomey) 19 D f
Tindou, *île* (Océan Pacif.) 39 A, II
Tindouf (Terr. Sud-Alg.) 11 C e
Tiné (Soudan anglo-égypt.) 22 F e
Tine (Tunisie) 9 C b

Tinedine, *rivière* (Niger) 18 D b
Tin Ekkart (Soudan français) 16 Q f
Tin Essako, *riv.* (Soudan fr.) 12 *bis* L d
Ti-n-Felki (Terr. Sud-Alg.) 11 I g
Tinga (Côte de l'Or) 15 G e
Tingaliton (Pondichéry) 28 II
Tinge (Et), *djebel* (E. D. L.) 34 C e
Ting Feng (Chine) 28 J a
Tinghert *plateau* (T. Sud-Alg.) 11 J d
Tingo (Côte d'Ivoire) 15 F d
Tinguié, *mont* (Madagascar) 24 B b
Tinguéré (Cameroun) 23 C d
Tinghert, *plateau* (T. Sud-Alg.) 11 J d
Tinguilinta, *riv.* (Guinée fr.) 14 A B b
Tinh Biên (Cochinchine) 33 B c
Tinjoub (Terr. Sud-Alg.) 11 D d
Tinjoub Tahtan (Maroc) 10 F g
Tinkéta (Guinée franç.) 14 C b
Tinkisso (Guinée franç.) 14 F b
Tinkisso, *riv.* (Guinée franç.) 14 D c
Tinkoukouro (Guinée franç.) 14 F d
Tin Mersoï, *rivière* (Niger) 18 D c
Tin Mézim (Soudan français) 16 E f
Tin My (Tonkin) 30 C c
Tin Neddienne (Mauritanie) 13 B d
Tinouharaten (Mauritanie) 13 B d
Ti-n-Rerhoh (Terr. Sud-Alg.) 11 I h
Tin Sei Tsun (Chine) 30 II F b
Tin Tabakat (Haute-Volta) 17 F a
Tintabakat (Soudan français) 16 Q f
Tintam (Soudan français) 16 J g
Tintamarre, *île* (Océan Atlant.) 36 III
Tin Tamdok (Niger) 18 E e
Tintan (Mauritanie) 13 A c
Tintan (Transjordanie) 34 C f
Ti-n-Tarabine, *riv.* (T. S. A.) 12 *bis* N b
Tintazart (Maroc) 10 D g
Tin Téhorak (Niger) 18 D e
Tin Techori, *mont* (Soudan fr.) 12 *bis* K d
Tintilin (Guinée française) 14 F b
Tintingue, *baie* (Madagascar) 24 D d
Tintirima, *mont* (Côte d'Iv.) 12 *bis* G h
Tintouma (*désert* de) (Niger) 18 G d
Tinyé (Haute-Volta) 17 E a
Ti-n-Zaouaten (Terr. Sud-Alg.) 11 H h
Tinzil (Maroc) 10 H c
Tioko (Côte d'Ivoire) 15 C h
Tioko (Togo) 19 B c
Tiokosi (Togo) 19 B c
Tiolat (Annam) 31 B, C g
Tiolé (Tchad) 22 D g
Tiorhoniarandougou (Côte d'Ivoire) 15 D d
Tioucha, *djebel* (Tunisie) 9 B c
Tioudid (Maroc) 10 C g
Tioumousgou (Niger) 18 D e
Tiout (Oran) 6 C e
Tioundiou (Maroc) 10 C f
Tipaza (Alger) 7 C b
Tipendié, *riv.* (Nouv.-Cal.) 39 A, C D c
Tipouta (Océanie) 40 IX
Tiraouaïn (Niger) 18 D c
Tirardine, *djebel* (Maroc) 10 C e
Tirefi (Rio de Oro) 13 B a
Tireguert, *oued* (Terr. Sud-Alg.) 11 H g
Tirekt (Maroc) 10 C f
Tirenanar (Terr. Sud-Alg.) 11 J f
Tirenno (Tchad) 18 I b
Tirhanimine (Constantine) 8 D c
Tirhmart (Maroc) 10 G e
Tiribon, *col* (Tchad) 22 D e
Tirikht (Maroc) 10 C g
Tirkou (Maroc) 10 B f
Tirman (Oran) 6 C c
Tirmini (Niger) 18 E f
Tirnoular (Karikal) 28 III
Tiroamalaaslar, *riv.* (Karikal) 28 III
Tiroucht (Maroc) 10 G f
Tirouvicaré (Pondichéry) 28 II
Tirourda, *col* (Alger) 7 E b
Tir Salat (Mauritanie) 13 E a
Tirupapaliyur (Pondichéry) 28 II
Tisela (Guinée française) 14 E c
Tisemt (Terr. Sud-Alg.) 11 J f
Tisgui (Maroc) 10 E d
Tisguine, *djebel* (Maroc) 10 C e
Tiskaouine, *djebel* (Maroc) 10 F f
Tisli Aït Ouchchène (Maroc) 10 E f
Tismert, *djebel* (Oran) 6 D c
Tisqui el Aratine, *oued* (Maroc) 10 C g
Tissé (Haute-Volta) 17 D c
Tissegui (Mauritanie) 13 C d
Tissennasamine (Maroc) 10 D f
Tissie (Transjordanie) 34 C f
Tit (Terr. Sud-Alg.) 11 I g
Tita (Haute-Volta) 17 D d
Titemsi (*vallée* du) (Soudan français) 12 *bis* K c
Titersin (Tripolitaine) 11 K f
Titighit (Maroc) 10 G d
Titteri, *monts* (Alger) 7 C c
Tittia (Niger) 18 C d
Tiva, *pointe* (I. Houahine) 40 V
Tivaouane (Sénégal) 13 A f
Tivarou (Océanie) 40 IX
Tivoli (Martinique) 37 B c
Tivoullit (Mauritanie) 13 A d
Ti Waka, *riv.* (Nouv.-Cal.) 39 A, D c
Tixter (Constantine) 8 C b
Tizard, *mont* (I. Kerguelen) 26 II D c
Tizegui (Mauritanie) 13 C d
Tizern, *rég.* (Mauritanie) 13 C b
Tizert (Maroc) 10 C g
Tizi (Oran) 6 D b
Tizi Franco (Alger) 7 C b
Tizimi (Maroc) 10 G e
Tizi N' Béchar (Constantine) 8 C b
Tizmit (Maroc) 10 B g
Tizi n' Tenout (Maroc) 10 F e
Tizi Ouzli (Maroc) 10 H b
Tiziridine (Alger) 7 E b
Tizi-Ouzou (Alger) 7 E b
Tizi R' Nif (Alger) 7 D b
Tizi Terras, *col* (Constantine) 8 B b
Tizouari (Niger) 18 C e
Tizouzine (Maroc) 10 C g
T. Khuburri (Arabie) 34 D f
Tnouf (Constantine) 8 D c
Tlan (Cambodge) 32 D b
Tlemcen (Oran) 6 B c
Tlemcen (*monts de*) (Oran) 6 B c
Tlemcès (Niger) 18 C e
Tlemine (Tunisie) 9 B e
Tlilouanet (Oran) 6 D b
Tmad Poy (Cambodge) 32 C b
T. Melossa (Arabie) 34 G e
T. Milih Krunfil (E. D. L.) 34 D e
Tmon Puak (Cambodge) 32 B b
Tmoufech (E. D. L.) 34 E b
T. Mushakhakh (Arabie) 34 D f
Tnihala (Terr. Sud-Alg.) 11 E f
Toahotou, *passe* (I. Tahaa) 40 V
Toamaro, *passe* (I. Raiatea) 40 V
Toaou, *île* (A. Touamotou) 40 IV, E F d
Toapikem, *mont* (Guyane fr.) 38 A e
Tobacco, *mont* (Libéria) 12 *bis* F J
Tobago (Petites Antilles) 35 B e
Tobo (Haute-Volta) 17 D c
Tobre (Dahomey) 19 D c
Tock Juin (Cambodge) 32 B a
Tocqueville (Constantine) 8 C e
Tocuyo, *riv.* (Venezuela) 35 B e
Todjeteret, *oued* (T. S. A.) 12 *bis* N a
Todjié, *riv.* (Côte de l'Or) 12 *bis* K i
Toenfla (Côte d'Ivoire) 15 C f
Toe Vers (Guadeloupe) 36 III
Toffa, *riv.* (Guinée franç.) 14 G e
Tofla, *tribu* (Alger) 7 D f
Tog, *djebel* (Mésopotamie) 34 H b
Toga ou Ile du Sud, *île* (I. Torrès) 39 B, B a
Togba (Mauritanie) 13 D e
Togba (Rio de Oro) 13 B b
Togo (Togo) 19 C g
Togobala (Guinée française) 14 H d
Togodo (Togo) 19 C g
Togonasson (Ouhangui-Chari) 22 E h
Toguéré Koumbé (Soudan fr.) 16 I h
Tohives, *mont* (I. Moorea) 40 VI
Tohoun (Togo) 19 C f
Toiny, *pointe* (Guadeloupe) 36 III
Toisroux, *île* (Canal de Sainte-Lucie) 37 C d
Tokoroua (I. Gambier) 40 XI
Tokouniaoui, *rég.* (Soudan anglo-égyp.) 22 F G H e
Tokpli (Togo) 19 C g
Tolegégié (I. Gambier) 40 XI
Tolga (Terr. Sud-Alg.) 8 C d
Toli (Guinée française) 14 F e
Tolla (Haute-Volta) 17 F d
Tolo (Congo Belge) 21 F f
Tolomaco (I. Espiritu-Santo) 39 B, B c
Toltinche (Guyane franç.) 38 A b
Tom (Guyane française) 38 B d
Toma (Haute-Volta) 17 D c
Tombaggo, *rég.* (Oubangui-Chari) 22 D à F i
Tombeau, *île* (I. Kerguelen) 26 II D b
Tombe de la Chrétienne (Alger) 7 C b
Tombeau de Soleiman Chab (E. D. L.) 34 E c
Tombouctou (Soudan fr.) 16 J f
Tomboura (Sénégal) 13 C g
Tominé ou Koli, *riv.* (Guinée franç) 14 B a b
Tominian (Soudan français) 16 I i
Tomley (Cambodge) 32 B c d
Tomo (Nouvelle-Calédonie) 39 A, E d
Tonate (Guyane française) 38 C b
Tondamanatom (Pondichéry) 28 II
Tondibi, *mont* (Hte-Volta) 12 *bis* K e
Tondigousou, *mont* (Soudan français) 12 *bis* I e
Tondikiouendi (Niger) 18 A e
Tondikita, *mont* (Hte-Volta) 12 *bis* K e
Tong (Tonkin) 30 D c
Tonga (Nigéria) 23 B b
Tonga (Cameroun) 23 B e
Tonga, *île* (I. Shephéa) 39 B, D d
Tonga, *lac* (Constantine) 8 F b
Tongariki, *île* (I. Shephéa) 39 B, D e
Tong Chong, *baie* (Chine) 30 II F b
Tông Công (Annam) 31 A, F G d
Tong Hinh (Tonkin) 30 G c
Tong Neu (Kouang Si) 30 E b
Tongobory (Madagascar) 24 B g
Tongomayel (Haute-Volta) 17 E a
Tongorota (Guinée française) 14 G f
Tongoué, *riv.* (Nouv.-Calléd.) 39 A, II
Tong Pac Lam (Kouang-Tong) 30 G c
Tong Sai (Laos) 31 A, D d
Tong San (Kouang Tchéou Wan) 30 II G a
Tong-Tong (Haute-Volta) 17 G a
Tongui, *mont* (Guinée fr.) 12 *bis* E h
Tonhon (Cambodge) 32 C e
Tonimagrem, *saut* (Brésil) 38 A f
Tonkin, *golfe* (Indochine) 28 I c
Tonkin, *région* (Indochine) 28 I c
Tonlé (Cambodge) 32 B c
Ton Léap (Cambodge) 32 C e
Tonlé Sap ou Grand Lac (Cambodge) 32 B C b c
Tonna, *riv.* (Haute-Volta) 12 *bis* J f
Tonnedou, *cap* (Nouv.-Cal.) 39 A, E d
Tonnegrande (Guyane franç.) 38 C c
Tonnerre (France) 3 F c
Tonnerre, *baie* (I. Kerguelen) 26 II A b
Tonon, *mont* (I. Espiritu-Santo) 39 B, C c
Tonta, *mont* (Nouv.-Calléd.) 39 A, E d
Tontouna, *oued* (Niger) 12 *bis* Q e
Tontouta, *riv.* (Nouv.-Cal.) 39 A, E d
Toopoua, *île* (I. Sous-le-Vent) 40 V
Top Boghazi (E. D. L.) 34 C b
Topina, *passe* (I. Tahiti) 40 VI
Topi Topi, *saut* (Guyane fr.) 38 B c
Topoto, *île* (A. Touamotou, Océanie) 40 IV H d
Toupoungoun, *monts* (Sierra-Leone) 12 *bis* E h
Toprek Kale (Turquie) 34 C a
Tora (Côte d'Ivoire) 15 C d
Toraille (Martinique) 37 B d
Torari (I. Vaté, Nouv.-Héb.) 39 B, III
Toresi (Togo) 19 B f
Tori-Kada (Dahomey) 19 D g
Toro (Sénégal) 13 B e
Toro, *région* (Tchad) 22 C d
Torodi (Niger) 17 H b
Toro Doum (Tchad) 22 C d
Torohiré (Haute-Volta) 17 C e
Toro-Timmi (Tchad) 22 C d
Toroundou (Tchad) 22 B e
Torrens, *lac* (Australie) 26 n
Torrès ou L. Vava, *îles* (Océan Pac.) 39 B, B a
Torro (Côte d'Ivoire) 15 E e
Tortue, *baie* (I. Espiritu-Santo) 39 B, C c
Tortue, *île* (Océan Atlantique) 36 III
Tortue (*île* de la) (Canal du Vent) 35 A d
Tortues, *île* (Gde-Comore) 25 II A a
Tortue (*îles* de la) (Oc. Atlantique) 12 *bis* D i
Tortuga, *île* (Iles sous le Vent) 35 B e
Tosaye (Soudan franç.) 16 M f
Tosséguéla (Soudan franç.) 16 G f
Totebango (Haute-Volta) 17 G a
Totokro (Côte d'Ivoire) 15 D e
Tottouss (Tchad) 22 C c
Toua (Congo Belge) 21 E f
Touachna (Maroc) 10 F a
Touadjeur (Oran) 6 C d
Touahora, *pointe* (I. Sous-le-Vent, Océanie) 40 V
Toual (Soudan anglo-égypt.) 22 F g
Toula Kourou, *mont* (Côte d'Ivoire) 12 *bis* G h
Toual el Bibane (Tunisie) 9 C e
Touama (Mauritanie) 13 C c
Touamotou, *archipel* (Océanie) 40 IV D à K, d à h
Touanake (A. Touamotou) 40 IV, F e
Touarea, *pointe* (I. Moorea) 40 VI
Touarés (I. Moorea) 40 VI
Touariz (Maroc) 10 H g
Touat (*poste* du) (T. Sud-Alg.) 11 F e
Touazi (Terr. Sud-Alg.) 7 C d
Touba (Côte d'Ivoire) 15 B e
Touba (Guinée française) 14 B b
Toubel Bali (Sénégal) 13 C f
Toubouai, *îles* (Océan Pacif.) 40 IV D E h
Tobouaï Manou, *île* (Arch. de la Sté) 40 IV C e
Toucanécoure, *mont* (Brésil) 38 B f
Toucatoroa, *passe* (I. Tahiti) 40 VI
Touchka, *djebel* (Maroc) 10 C f
Toudbé (Guinée franç.) 14 B b
Toudja (Constantine) 8 B b
Toudja (Terr. Sud-Alg.) 11 L g
Toudou (Niger) 18 B f
Toufano (I. Wallis) 39 B, II
Toufist, *djebel* (Maroc) 10 G b
Toufoudé (Tchad) 22 C b
Toug Abassouen (Somalie brit.) 27 C e
Tougan (Haute-Volta) 17 C b
Touggour (Maroc) 10 H c
Touggourt (Terr. Sud-Alg.) 11 I
Tougo (Haute-Volta) 17 D b
Tougouri (Haute-Volta) 17 F b
Tougouya (Haute-Volta) 17 D b
Tougué (Guinée franç.) 14 D b
Touheiava, *île* (Océan Pacif.) 40 IX
Touho (Nouv.-Calléd.) 39 A, D c
Touho, *cap* (Nouvelle-Cal.) 39 A, D c
Touho, *grande passe* (Nouv.-Calléd.) 39 A, D c
Touiel, *oued* (Terr. Sud-Alg.) 7 D f, E g
Touijerit (Mauritanie) 13 D e
Touil, *djebel* (Tunisie) 9 C c
Touil, *oued* (Oran) 7 C d
Touil el Hira (Tunisie) 9 D f
Touil er Rmets (Tunisie) 9 D f
Touilet, *djebel* (Oran) 6 E d
Touilet Barka (Tunisie) 9 D e
Touilet el Guettar, *djebel* (Terr. Sud-Alg.) 8 E e
Toui Tat (Chine) 30 II F a
Touizerfatenn (Rio de Oro) 13 C b
Touizikt (Mauritanie) 13 B d
Toujane (Tunisie) 9 D e
Touka (Haute-Volta) 17 F a
Toukabeur (Tunisie) 9 C b
Touki Touki (I. Vaté) 39 B, III
Touk Méas (Cambodge) 32 C e
Toukoro (Haute-Volta) 17 B e
Toukoto (Soudan français) 16 D i
Toukoundia (Guinée française) 14 D a
Toukountouna (Dahomey) 19 C e
Toul (France) 3 F b
Toul (Sénégal) 13 A f
Toulal (Maroc) 10 H d
Toulane (Cochinchine) 33 E b
Toulépleu (Côte d'Ivoire) 15 A g
Toule Tom, *riv.* (Cochinchine) 29 *bis* B c
Toulfé (Haute-Volta) 17 E b
Toullonaré (Niger) 17 H b
Toullou (Niger) 18 B f
Toulon (France) 3 F e
Toulouse (France) 3 D e
Toumanéa (Guinée française) 14 E c
Toumba (Cameroun) 23 C f
Toumba (Congo belge) 21 D g
Toumba, *lac* (Congo belge) 21 F e
Toumba (Guinée française) 14 B c
Toumba Oumou (Soudan fr.) 16 B g
Toumbéré, *mont* (Côte d'Iv.) 12 *bis* H h
Toumbos (*marais* de) (Mauritanie) 12 *bis* B d
Toumbou (Togo britannique) 19 B c
Touminiane (Côte d'Ivoire) 15 E g
Toummo (Afr. Occ. franç.) 11 N g
Toummo (Niger) 18 H a
Toummo (*monts* de) (A. O. F. et Tripolitaine) 11 N g
Toumodi (Côte d'Ivoire) 15 D g
Toumtouni (Brésil) 38 A f
Toumzir (E. D. L.) 34 G b
Tounassin (Terr. Sud-Alg.) 11 D d
Toundoubaye (Soudan anglo-ég.) 22 F e
Toung Tchang (Chine) 28 J a
Tounin (Oran) 6 D b
Tou Noc (Annam) 31 B, D c
Tountouma (Tchad) 22 E F f
Toupa (Bingerville) (Côte d'Ivoire) 15 E h
Toupa, *tabou* (Côte d'Iv.) 15 B i
Toupanri, *saut* (Brésil) 38 C e
Toupeti, *île* (Océan Pacif.) 39 A, E d
Tou Qua (Annam) 31 B, D c
Touques, *rivière* (France) 3 D b
Tour (La) (I. Ambrym, Nouvelles-Hébrides) 39 B, D d
Tourakhom (Laos) 31 A, C e
Tourane (Annam) 31 B, D b
Tourane, *baie* (Annam) 31 B, D b
Tourba (Arabie) 27 D a
Tour Cham de Yang Prong (Annam) 31 B, D e
Tourcoing (France) 3 E a
Tour de l'Ile (*rivière* du) (Ile de Cayenne) 38 D b
Tourdi (Soudan anglo-égypt.) 22 G f
Tour du Pin (La) (France) 3 F d
Tourein ou Papakena (A. Touamotou, Océanie) 40 IV I g
Tourelles (*baie* des) (Martinique) 37 B d
Tourévé, *sout* (Guyane franç.) 38 C c
Tourfan (Turkestan) 28 G
Tourgontodi, *mont* (Dahomey) 12 *bis* L g
Touria (*pic* de) (Soudan français) 12 *bis* I d
Tourine (Mauritanie) 13 D b
Tourkianga (Tchad) 22 C e
Tourkou (Tchad) 18 I b
Tourkouyou (Tchad) 22 C c
Tournai (Belgique) 3 E a
Tournon (France) 3 F d
Tournoul (Soudan anglo-ég.) 22 G f
Tourou (Dahomey) 19 D d
Touroua (Cameroun) 23 C c
Touroua, *mont* (Guyane fr.) 38 B d
Touroudo (Soudan français) 16 E i
Tours (France) 3 D c
Tours-Notre-Dame (Nouv.-Calédonie) 39 A, C c
Tourza Ait Sehri (Maroc) 10 E e
Tousmouline (Oran) 6 D d
Toussai, *oued* (Terr. Sud-Alg.) 11 G d
Toustain (Constantine) 8 F b
Toutaii, *rocher* (I. Taouhata) 40 II
Toutouba ou Ile Setovi (I. Espiritu-Santo) 39 A, C c
Toutou Kourou, *mont* (Guinée franç.) 12 *bis* F h
Touyo, *mont* (I. Ambrym) 39 B, D d
Touzdite (Oran) 6 A g
Tové (Togo) 19 C f
Tovéga (Togo) 19 B g
Tozel Souyou (Turquie) 34 D b
Tozeur (Tunisie) 9 B e
Tozeur (Tchad) 22 D c
Tracée (Martinique) 37 C b
Tracée, *rivière* (Martinique) 37 C b
Trach Ngach (Cambodge) 32 B d
Trach Tong (Cambodge) 32 C d
Tracouke (I. Wallis) 39 B, II
Tra Cu (Cochinchine) 33 D d
Tra Danh (Cochinchine) 33 B c
Trai Ca (Annam) 31 B, E g
Trai Hut (Tonkin) 30 C c
Train Ngai (Annam) 31 B, E e
Traîtres, *baie* (I. Hiva-Oa) 40 II
Traîtres, *pointe* (I. Erromango) 39 B, E f
Tra Linh (Tonkin) 30 E b
Tra Mek (Cambodge) 32 D b
Tram Phuong (Tonkin) 30 E d
Trà My (Annam) 31 B, D c
Trang (Cambodge) 32 A c
Trang Bach (Tonkin) 30 E c
Trang Bang (Cochinchine) 33 D c
Trang Bang (Tonkin) 30 E c
Trang Bom (Cochinchine) 33 E c
Trang Da (Tonkin) 30 D e
Trang Lam (Tonkin) 30 D c
Trang Long (Annam) 31 B, E e
Trâng Xâ (Annam) 31 B, B a
Tran Ninh, *plateau* (Laos) 29 *bis* B b
Tranorosa (Madagascar) 24 B h
Tranquebar (Karikal) 28 III
Transjordanie, *rég.* (Turquie d'Asie) 28 B a b
Transua (Côte d'Ivoire) 15 G f
Transvaal, *région* (A. A. A.) 4 F g
Trà On (Cochinchine) 33 C d
Trap (Cambodge) 32 C c
Trapieng Thmoh (Cambodge) 32 B b
Trap Khpon (Cambodge) 32 B a
Tra Quang (Annam) 31 B, E d
Trarza (Mauritanie) 13 D e
T. Rasal (Arabie) 34 D f
Trâsay (Cambodge) 32 B d
Traûn (Annam) 31 B, D e
Trà Vê (Annam) 31 B, C b
Traverse, *île* (Oc. Atl. austral) 26 C
Tra Vinh (Cochinchine) 33 D d
Trà Von (Cochinchine) 33 D b
Trébizonde (Turquie d'Asie) 28 B
Trefazzi (E. D. L.) 34 F c
Tre Linh, *mont* (Annam) 31 B, C b
Trembles (Les) (Alger) 7 D b
Trembles (Les) (Oran) 6 C b
Tremblet (Réunion) 25 D c
Tremblet, *rempart* (Réunion) 25 D c
Tremblets, *rivière* (Réunion) 25 D c
Trenelle (Martinique) 37 C c
Trepeang Kanh (Cambodge) 32 C d
Trép Khley (Cambodge) 32 B d
Tréport (Le) (France) 3 D a
Trépouou, *pointe* (I. Touboual, Océanie) 40 VII
Trep Prâvêch (Cambodge) 32 B d
Trep Roung (Cambodge) 32 B d
Trèves (Allemagne) 3 G b
Tréville (Martinique) 37 B e
Trévoux (France) 3 F d
Trezel (Oran) 6 E b
Trianon (Martinique) 37 C e
Tri Ban (Annam) 31 A, F e
Tri Binh (Annam) 31 B, E c
Trichinopoli (Inde) 28 I
Triek (Cambodge) 32 B d
Triel (Cambodge) 32 D c
Tri Le (P. Huat, Annam) 31 A, E d
Tri Le (Phu Qui, Annam) 31 A, F d
Trim (Nouv.-Calédonie) 39 A, C c
Trincomali (Ceylan) 28 I
Trinh Tuong (Tonkin) 30 B b
Trinidad (Trinité) (Venezuela) 35 B e
Trinité (Martinique) 37 C b
Trinité (Réunion) 25 D d
Trinité (*baie* de la) (Terre-Neuve) 35 C b
Trinité (*havre* de la) (Martin.) 37 C b
Trio d'Yori du) (I. de Cayenne) 38 D b
Tripoli (Libye) 4 E a
Tripoli (E. D. L.) 34 B d
Tripolitaine, *rég.* (Libye) 4 E b
Tristan, *île* (Océan Atlantique Austral) 26 B
Tristan da Cunha, *îles* (O. Atl. Austr.) 26 B
Tristao, *îles* (Océan Atlantique) 14 A c
Tri Thuy (Annam) 31 B, E g
Tri Ton (Cochinchine) 33 B c
Trivandipuram (Pondichéry) 28 II
Troche (Turquie) 34 E a
Trodroudrou (Côte d'Ivoire) 15 B f
Trois Bassins (Réunion) 25 A b
Trois Bassins, *riv.* (Réunion) 25 A b
Trois Carbets (*montagne* des) (Guyane française) 38 C b
Trois Chameaux (Les) (Réunion) 25 A b
Trois Fourches (*cap* des) (Maroc) 10 E a
Trois Ilets (Martinique) 37 B c
Trois Ilets (*passe* des) (Martinique) 37 B c
Trois Monts (I. Mai) 39 A, D e
Trois Pics (Les) (Guyane fr.) 38 A e
Trois Pitons (Guyane franç.) 38 D c
Trois Pointes (*cap* des) (C. de l'Or) 4 C d
Trois Rivières (Canada) 35 A b
Trois Rivières (Les) (Guadeloupe) 36 C e
Trois Rivières (*anse* des) (Martinique) 37 C d
Trois Rivières (Les), *riv.* (Martinique) 37 C d
Trois Rois, *mont* (Côte fr. Somalis) 27 C e
Trois Roros, *montagne* (Guyane fr.) 38 B b
Trois Salazes, *monts* (Réunion) 25 B b
Trois Sauts (Les) (Guyane fr.) 38 C e
Trois Tortues (Les), *îles* (Mer des Antilles) 36 B d
Trong Hop (Annam) 31 A, F d
Trou, *rivière* (Réunion) 25 A c
Trou (*pas* du), *mont* (Réunion) 25 B b
Troubia, *djebel* (Constantine) 8 E c
Trou dans la Falaise (I. Paou Ouma, Nouvelles-Hébrides) 39 B, D d
Troy (Etats-Unis) 35 A b
Troyes (France) 3 F b
Trozza (Tunisie) 9 C c
Truc Bach, *lac* (Hanoï) 30 I
Trujillo (Venezuela) 35 A f
Trumelet (Oran) 6 E b
Trung An (Annam) 31 B, C b
Trung Khanh Phu (Tonkin) 30 E b
Trung Luât (Annam) 31 B, C a
Trung Trinh (Annam) 31 B, B a
Truong Loc (Cochinchine) 33 D c
Truyère, *rivière* (France) 3 E d
T. Saada (Arabie) 34 D f
Tsaalabia (Mauritanie) 13 E b
Tsal (*plateau* de) (Maroc) 10 F c
Tsamby, *monts* (Madagascar) 24 C c
Tsaméo (Togo) 19 B g
Tsa Miou (Kouang-Si) 30 F c
Tsana, *lac* (Abyssinie) 4 G c
Tsanaya, *rivière* (Cameroun) 23 D b
Tsang Lang (Yunnan) 30 D a
Tsanguéna, *riv.* (C. de l'Or) 12 *bis* J h
Tsarabaria (Madagascar) 24 D b
Tsaramborona, *mont* (Madag.) 24 I b
Tsarasaotra (Madagascar) 24 C d
Tsaratanana (Madagascar) 24 C d
Tsaratanana, *mont* (Madagasc.) 24 D c
Tsarazafy (Madagascar) 24 C e
Tsariouora (I. Espiritu-Santo, Nouv.-Hébrides) 39 B, B c
Tse Kiang (Kouang-Si) 30 E a
Tsévié (Togo) 19 C g
Tsiafahy (Madagascar) 24 C e
Tsiafajavona, *mont* (Madagasc.) 24 C e
Tsiajoarivo (Madagascar) 24 C e
Tsiandava, *plateau* (Madag.) 24 B f
Tsiandro (Madagascar) 24 B e
Tsianiho, *riv.* (Madagascar) 24 A f
Tsibarthy, *lac* (Madagascar) 24 B d
Tsihombe (Madagascar) 24 B h
Tsilamalia (Madagascar) 24 C h
Tsimailoa (Madagascar) 24 C f
Tsimanampetsotsa, *lac* (Madag.) 24 A h
Tsimazava (Madagascar) 24 B f
Tsimilafo (Madagascar) 24 B h
Tsi Nan (Chine) 28 J a
Tsingako (Tchad) 22 D h
Tsinguédi (Moyen-Congo) 21 C f
Tsinjomitondraka (Madagascar) 24 C c
Tsin Ping (Tonkin) 30 E b
Tsiombivositra, *monts* (Madagascar) 24 B C h g
Tsiribihina (Madagascar) 24 B e
Tsiribihina, *rég.* (Madagascar) 24 B e
Tsiroanomandidy (Madagascar) 24 C e
Tsitondroina, *collines* (Madag.) 24 C d
Tsivangaina (Madagascar) 24 D e
Tsivory (Madagascar) 24 C h
Tsmed (Tunisie) 9 C f
T. Son (Anglor) 32
Tso Kiang, *riv.* (Chine 29 *bis* C a
Tsoumeb (S. O. Africain) 4 E f
Tsudjini (Grande-Comore) 25 II A b
Tuabo (Sénégal) 13 C f
Tual Abe (E. D. L.) 34 F b
Tuan Giao (Tonkin) 30 B c
Tuan Mau (Tonkin) 30 E c
Tuc Andong (Cambodge) 32 D c
Tuc Khléang (Cambodge) 32 D d
Tuc Trang (Annam) 31 B, D g
Tucuman (Rép. Argentine) 26 G
Tugnifili (Guinée franç.) 14 A c
Tu Houng (Yunnan) 30 C b
Tuilerie (La) (Martinique) 37 B c
Tuili (Haute-Volta) 17 E c
Tuk Chreou (Cambodge) 32 D d
Tuk Lâăk (Kampot, Cambodge) 32 B e
Tuk Lâăk (R. de Kompong Son, Cambodge) 32 B d
Tu La (Annam) 31 A, F d
Tu Lé (Tonkin) 30 C c
Tulear (Madagascar) 24 A g
Tulear, *prov.* (Madagascar) 24 B g h
Tulle (France) 3 D d
Tulul Enkhab, *djebel* (E .D. L.) 34 D e
Tumm Djerid, *djebel* (E. D. L.) 34 D e
Tumnop (Cambodge) 32 C c
Tumu (Côte de l'Or) 17 E e
Tumuc-Humac, *monts* (Guyane) 38 A B C f
Tu Nang (Tonkin) 30 C d
Tunis (Tunisie) 9 D b
Tunis (*golfe* de) (Tunisie) 9 D a
Tuôl Krauch (Cambodge) 32 B c
Tuol Phlôm (Cambodge) 32 B c
Tuol Sâmbuôr (Cambodge) 32 D c
Tuol Svai (Cambodge) 32 E c
Tuong An (Cochinchine) 33 D c
Tuong Lac (Annam) 31 A, G d
Tuong Loc (Cochinchine) 33 D d
Tuong Ly (Haïphong) 30 III
Tuong Muong (Tonkin) 30 D b
Tuong Thach (Annam) 31 A, F G e
Tur, *djebel* (Turquie) 34 H a
Turbu (Turquie) 34 F b
Turenne (Oran) 6 B c
Tureta (Nigéria) 18 C f
Turgot (Oran) 6 B b
Turin (Italie) 3 G d
Turkou (Niger) 18 H b
Turques, *îles* (Iles Bahama) 35 A d
Tu Son (Annam) 31 B, D c
Tutticorin (Malabar) 28 I
Tu Vu (Tonkin) 30 D c
Tuyên Binh (Cochinchine) 33 C e
Tuyen Quang (Tonkin) 30 D c
Tuyêt Diêm (Annam) 31 B, E e
Twalaga (Côte de l'Or) 17 F f
Tyné (Tchad) 22 B e
Tyout, *oued* (Afr. Occ. fr.) 11 J i
T. Zerab (E. D. L.) 34 G c

U

Ubaye, *rivière* (France) 3 G d
Ulm (Allemagne) 3 H b
Umbegago (Soudan ang.-ég.) 22 H h
Um Kedada (Soudan ang.-ég.) 22 H f
Umm en Marin, *puits* (E. D. L.) 34 D e
Umm er Rahil, *puits* (E. D. L.) 34 D e
Um Shanoa (Soudan ang.-ég.) 22 H f
Unare, *riv.* (Venezuela) 35 B f
Unchet (Annam) 31 B, C c
Undine, *baie* (I. Vaté) 39 B, III
Uni, *mont* (Libéria) 15 B i
Union (St-Esprit, Martinique) 37 C e
Union (Réunion) 25 D a
Union (L') (Martinique) 37 C d
Union (L'), *placer* (Guyane fr.) 38 B d
Uong Bi (Tonkin) 30 E c
Uraricoera, *rivière* (Brésil) 35 B f
Urgel (Espagne) 3 D e
Uruguay, *rivière* (Uruguay) 26 F
Urville, *mer* (Rég. antarct.) 26 p o
Ussel (France) 3 E d
Utaofai (I. Tahiti, Océanie) 40 VI
Utique (Tunisie) 9 D a
Uu Diem (Annam) 31 B, C b
Uzès (France) 3 F d
Uzès-le-Duc (Oran) 6 D b
Uzeribat (E. D. L.) 34 D d

V

Vache (*pointe* à) (Guadeloupe) 36 C c
Vachette (La) (Nouv.-Calléd.) 39 A, II
Vacoas (Réunion) 25 D c
Vadanour (Pondichéry) 28 II
Vadanour, *étang* (Pondichéry) 28 II
Vaékao, *baie* (I. Nouka-Hiva) 40 I
Vahanga, *île* (A. Touamotou) 40 IV, I g
Vahimalaza (Madagascar) 24 B g
Vahitahi, *île* (A. Touamotou) 40 IV, I f
Vaiane, *baie* (I. Moorea) 40 VI
Vaiaou, *passe* (I. Tahiti) 40 VI
Vaiatékéoua (I. Gambier, Océanie) 40 XI
Vaico Occ[1], *riv.* (Cochinchine) 33 D c
Vaico Or[1], *riv.* (Cochinchine) 33 D c
Vaiere, *passe* (I. Moorea, Océanie) 40 VI
Vaihiria, *riv.* (I. Tahiti, Océanie) 40 VI
Vaikape (I. S.-le-Vent, Océanie) 40 V
Vailala (I. Wallis) 39 B, II
Vailoupe (I. Wallis) 39 B, II
Vaimalaou (I. Wallis) 39 B, II
Vainqueurs (*île* aux) (Océan Atlant.) 35 I, E e
Vaiolon, *saut* (Guyane fr.) 38 C e
Vairaatea (A. Touamotou) 40 IV I f
Vairai, *pointe* (I. Espiritu-Santo, Nouvelles-Hébrides) 39 B, B b
Vairao (I. Tahiti, Océanie) 40 VI
Vaisseaux (*banc* des) 36 E d
Vaitahou (I. Tahouata, Océanie) 40 II
Vaitoto (I. Tahiti, Océanie) 40 VI
Vaitouppou (I. Wallis) 39 B, II
Vaityccupom (Pondichéry) 28 V
Vakaga, *riv.* (Oubangui-Chari) 22 E h
Vakin-Ankaratra, *province* (Madagascar) 24 C e
Vala, *saut* (Guyane franç.) 38 C c
Valaé, *mont* (Espiritu-Santo, Nouvelles-Hébrides) 39 B, B c
Valdaour (Pondichéry) 28 II
Valdivia (Chili) 26 H
Val d'Or (Piton Crève-Cœur, Martinique) 37 C d
Val d'Or (Saint-Esprit, Martinique) 37 C c
Vallée (Constantine) 8 D b
Valence (France) 3 F d
Valence (Espagne) 4 C a
Valencia (Venezuela) 35 B f
Valenciennes (France) 3 E a
Valentin (Guyane française) 38 B d
Valentin, *morne* (Martinique) 37 C c
Valentin Nathaniel (Guyane fr.) 38 B d
Vallirio (I. Tahiti, Océanie) 40 VI
Vallorde (Suisse) 3 G c
Valmy (Maroc) 10 K a
Valmy (Oran) 6 C b
Valognes (France) 3 C b
Valona (Albanie) 4 E a
Valoua ou Ile de la Selle (I. Banks, Nouvelles-Hébrides) 39 B, C a
Valparaiso (Chili) 26 H
Valraoul (I. Espiritu-Santo, Nouvelles-Hébrides) 39 B, C c
Van (Turquie d'Asie) 28 C a
Van An (Annam) 31 B, D c
Van Ang (Annam) 31 A, G e
Vanavana ou Kourateke, *île* (Arch. Touamotou, Océanie) 40 IV, I g
Van Chuong (Hanoï) 30 I
Van Da Bien, *mont* (Cochinchine) 33 D c
Vangaindrano (Madagascar) 24 C g
Vang Hin (Laos) 31 A, D e
Vang Vieng (Laos) 31 A, C e
Vân Hôi (Annam) 31 B, E e
Vanito, *pointe* (I. Epi, Nouvelles-Hébrides) 39 B, D d
Vanjiar, *riv.* (Karikal) 28 III
Vanjiour (Karikal) 28 III
Vanjiour Laca (Karikal) 28 III
Van Linh (Tonkin) 30 E c
Van Lôc (Annam) 31 A, G f
Van Ly (Tonkin) 30 E d
Van Mai (Tonkin) 30 D d
Van Mit (Tonkin) 30 E b
Van Phuoc Tu (Annam) 31 B, E d
Vân Tân (Annam) 31 A, G e
Van Tauris, *lac* (Perse) 28 C a
Van Xuân (Annam) 31 B, C a
Vann (Erythrée) 27 C a
Vannes (France) 3 B c
Vanoua Lava, *île* (I. Banks, Nouvelles-Hébrides) 39 B, C a
Van Phu (Tonkin) 30 D c
Van Yen (Tonkin) 33 C c
Vao, *île* (Canal de Mozambique) 24 B d
Vao (I. Kunie) 39 A, F e
Vao, *île* (I. Malekoula) 39 B, C c
Vapaouanibo, *saut* (Guyane fr.) 38 B c
Vapeur (Martinique) 37 C c
Varella, *cap* (Annam) 19 *bis* C e
Variararou (I. Tahiti, Océanie) 40 VI
Varitchigoudy (Karikal) 28 III
Vasaou (Togo britannique) 19 B d
Vaseuse, *riv.* (Martinique) 37 C e
Vassalea (I. Espiritu-Santo, Nouvelles-Hébrides) 39 B, B c
Vassy (France) 3 F b
Vaté ou Sandwich, *île* (Oc. Pacif.) 39 B, D e
Vatganai ou Vatou-Randi, *île* (Ile Banks, Nouv.-Hébrides) 39 B, C a
Vatomandry (Madagascar) 24 D e
Vatondragy, *mont* (Madagascar) 24 C f
Vatou Randi ou I. Vatganai (I. Banks, Nouv.-Hébrides) 39 B, C a
Vauclin, *montagne* (Martinique) 37 C c
Vauclin (*passe* du) (Martinique) 37 D c
Vauclin (*pointe* du) (Martin.) 37 C c
Vauclin (*usine* la) (Martinique) 37 C c
Vauvilliers, *île* (I. Loyalty) 39 A, F d
Vava ou I. Torrès, *îles* (Oc. Pacif.) 39 B, B a
Vavatenina (Madagascar) 24 D d
Vaveo (Arch. Touamotou, Océanie) 40 IV, J g
Vavitou ou Raevavae (I. Toubouaï, Océanie) 40 IV, E h
Vavoua (Côte d'Ivoire) 15 C f
Vaya (Togo britannique) 19 B g
Vayssière (La) (Oran) 6 B b
Veal (Cambodge) 32 C d
Veal Khley (Cambodge) 32 E d
Veal Phoc, *riv.* (Cambodge) 32 C e d
Veal Toch (Cambodge) 32 B d
Veau Marin, *îles* (I. Kerguelen) 26 II, C a
Vega (La) (Grandes Antilles) 35 A e
Veima, *mont* (Abyssinie) 27 B b
Veimba (Cameroun) 23 D c
Vela (*cap* de la) (Colombie) 35 A e
Velé, *pointe* (I. Futuny) 39 B, I
Velingara (Sénégal) 13 B g
Vendôme (France) 3 D c
Venezuela (*république* du) (Amérique du Sud) 35 B f
Veng Phuoc (Annam) 31 B, E f
Vent (*canal* du) (Iles Bahama) 35 A d
Vent (*îles* du) (Oc. Atlant.) 35 B c
Vent (*îles* Sous le) (Mer des Antilles) 35 B e
Vénus, *pointe* (I. Tahiti) 40 VI
Verao, *île* ou Moso, ou *île* Déception (I. Vaté) 39 B, III
Verd, *cap* (Grande-Miquelon) 35 I, D b
Verdon, *riv.* (France) 3 F G e
Verdun (France) 3 F b
Vérd, *monts* (Cameroun) 23 C c
Verga, *cap* (Guinée franç.) 14 A c
Vermouth (Guadeloupe) 36 E e
Versailles (France) 3 E b
Vert, *cap* (Sénégal) 13 A f
Vert, *morne* (Martinique) 37 B b
Verte, *île* (I. Kerguelen) 26 II, D b
Verte, *île* (I. Mayotte) 25 III, A b
Verte, *île* (Oc. Atlantique) (I. Saint-Pierre) 35 I, E d
Verte, *île* (Oc. Atlantique) (Guyane française) 38 C b
Vert Pré (Martinique) 37 C b
Verviers (Belgique) 3 F a
Vervins (France) 3 E b
Vesoul (France) 3 G c
Vesoul Béniane (Alger) 7 C b
Vestani, *djebel* (E. D. L.) 34 B e
Vettar, *riv.* (Karikal) 28 III
Veun Sai (Cambodge) 32 E a
Veuve (*rue* de la) (Réunion) 25 A c
Veymawaram (Yanaon) 28 VI
Vézère, *rivière* (France) 3 D d
Vialar (Alger) 7 B c
Vichy (France) 3 E c
Victor-Duruy (Constantine) 8 D c
Victor-Hugo (Alger) 7 B c
Victoria (Guinée française) 14 A c
Victoria (Nigéria) 23 A e
Victoria, *lac* (Terr. Tanganika et Ouganda) 4 G e
Victoria du Sud, *terre* (Rég. Antarct.) 26 q p
Victory (Côte d'Ivoire) 15 C i
Vidal, *riv.* (Guyane fr.) 38 A e
Videmengue (Cameroun) 23 B f
Vieilles, *île* (Mer des Antilles) 35 B e
Vieille Ville (Changhaï) 28
Viéléla (Cabinda) 21 C b
Vien (Cambodge) 32 C d
Vienna (I. Maou, Nouv.-Hébrides) 39 B, D e
Vienne (France) 3 F d
Vienne, *rivière* (France) 3 D c
Vien Poukha (Laos) 31 A, B c
Vientiane (Laos) 31 A, C f
Vientiane (Siam) 28 I c
Vieques (*île* de) (Mer des Antilles) 35 B e
Vierge (*anse* de la) (Gr.-Miquelon) 35 I, C a
Vierzon (France) 3 E c
Viet Tri (Tonkin) 30 D c
Vieux Fort (Guadeloupe) 36 B e
Vieux Fort (I. Marie-Galante) 36 E e
Vieux Fort (*île* du) (I. Marie-Galante) 36 E c
Vieux Fort, *pointe* (Guadeloupe) 36 B e
Vieux Fort (*pointe* du) (Ile Marie-Galante) 36 E d
Vieux Fort (*rivière* du) (Guadeloupe) 36 E e
Vieux Port, *anse* (Guadeloupe) 36 B b
Vieux Touho (Nouv.-Calléd.) 39 A, D c
Vigan (Le) (France) 3 E d
Vigie (Guyane franç.) 38 D d
Vigie-la-Montagne (Réunion) 25 B a
Vigne (La) (Réunion) 25 C a
Vila, *île* (I. Vaté, Nouvelles-Hébrides) 39 B, III
Vilaine, *rivière* (France) 3 C c
Villa Cisneros (Rio de Oro) 13 A b
Village (I. Futuny) 39 B, I
Village (Cilaos) (Réunion) 25 B b
Village (*pl.* des Palmistes) (Réunion) 25 C b
Village Canaque (I. Futuny) 39 B, I
Village du Pont Sable (Réunion) 25 C b
Villars (Constantine) 8 E b
Villarson (Martinique) 37 C d
Villa Sanjurjo (Rif-Maroc) 10 H a
Villebourg (Alger) 7 B b
Villefranche (Toulouse, France) 3 D e
Villefranche (Lyon, France) 3 F c
Villeneuve (France) 3 D d
Villenour ((Pondichéry) 28 II
Villette (La), *saut* (Guyane fr.) 38 B d
Villupuram (Inde) 28 I
Vi Loai (Tonkin) 30 E c
Vil Tep (Laos) 31 B, B b
Vina, *rivière* (Cameroun) 23 C d
Vinaniteto (Madagascar) 24 B h
Vincendo ((Réunion) 25 D d
Vincendo, *pointe* (Réunion) 25 D d
Vincendo, *rrivière* (Réunion) 25 C d
Vincent, *saut* (Guyane fr.) 38 B c
Vindhya, *monts* (Inde) 28 I
Vinh (Annam) 31 A, F e
Vinh Châu ((Cochinchine) 33 D d
Vinh Cuu ((Annam) 31 B, E e
Vinh Dong (Tonkin) 30 D d
Vinh Gia ((Tonkin) 30 C b
Vinh Giap ((Annam) 31 A, G d
Vinh Hanh ((Cochinchine) 33 C e
Vinh Huu ((Cochinchine) 33 D c
Vinh Lai ((Annam) 31 A, F d
Vinh Loi ((Cambodge) 32 D d
Vinh Loi ((Cochinchine) 33 C d
Vinh Long ((Cochinchine) 33 D c
Vinh Mo ((Tonkin) 30 D c
Vinh My ((Cochinchine) 33 C e
Vinh Phongg (Cochinchine) 33 C c
Vinh Son ((Annam) 31 A, G g
Vinh Thanhh (Cochinchine) 33 C d
Vinh Thanhh, *mont* (Annam) 31 B, E d
Vinh Thuc (Tonkin) 30 F c
Vinh Thûy ((Cochinchine) 33 C d
Vinh Thuy ((Tonkin) 30 C b
Vinh Trungg (Cochinchine) 33 B c
Vinh Yen ((Tonkin) 30 D c
Vintimille ((Italie) 3 G e
Virampatnanm (Pondichéry) 28 II
Virane Chéêhir (Turquie) 34 F a
Vire (Francce) 3 C b
Vire, *rivière* (France) 3 C b
Virginie, *îles* (Océan Atlant.) 13 A b
Visage de Minerve (Côte fr. Somalis) 27 D b
Viso, *mont* (France) 3 G d
Vitoé (Nouvelle-Calédonie) 39 A, E e
Vitoé, *passe* (Nouv.-Calléd.) 39 A, E e
Vitré (Framce) 3 C b
Vitry-le-Fraincois (France) 3 F b
Vivé, *usine* (Martinique) 37 B a
Vivi (Congro belge) 21 C g
Vizagapatam (Inde) 28 I
Vizzavona, *col* (Corse) 3 H e
V. Ka Kap (Cambodge) 32 C c
V. Kham, *rivière* (Laos) 30 A b
Vlaming, *pointe* (Ile Amsterdam) 26 III, B b
Vliegen ou Rangiroa, *île* (Arch. Touamotou) 40 IV, E d
Vo Dat (Cochinchine) 31 B, C 9
Vodomé (Dahomey) 19 C g
Vogan (Togo) 19 C g
Vogel, *pic* (Nigéria) 23 B c
Voh (Nouv.-Calédonie) 39 A, C c
Voh, *rivière* (Nouv.-Calléd.) 39 A, C c
Vohémar (Madagascar) 24 D b
Vohidrakidahy, *mont* (Madag.) 24 C f
Vohilava (Madagascar) 24 C f
Vohimainty, *monts* (Madag.) 24 C g h
Vohipeno (Madagascar) 24 C g
Voiltsara (Madagascar) 24 D d
Voiles Blanches (Les) (Petites-Miquelon) 35 I, C e
Voiron (France) 3 F d
Volcan (Réunion) 25 D c
Volcan (I. Tanna, Nouv.-Hébrides) 39 B, E g
Volcan (I. Ambrym, Nouvelles-Hébr.) 39 B, D d
Volcart (Martinique) 37 C d
Volcionié, *mont* (I. Espiritu-Santo, Nouvelles-Hébrides) 39 B, B c
Volo (Grèce) 4 F a
Volta, *pointe* (I. Aloñ) 39 B, I
Volta, *rivière* (Côte de l'Or) 19 B g
Volta Blanche, *riv.* (Haute-Volta et Côte de l'Or) D E b à f
Voltaire (Alger) 7 C b
Volta Noire, *fleuve* (Haute-Volta et Côte d'Ivoire) 17 C D c à f
Volta Rouge, *fleuve* (Haute-Volta) 17 D E b à d
Vondrozo (Madagascar) 24 C g
Vongo (Cameroun) 23 C e
Von Koro (*rap.* de) (Côte de l'Or) 15 G d
Voravora (Togo britannique) 19 B f
Voudehi Sfire (E. D. L.) 34 D b
Vougela (Tchad) 22 D d
Vou Kong (Yunnan) 30 D a
Voulé Sochani (Togo brit.) 19 B e
Voulgo (Nigéria) 23 D a
Vouliki (Cameroun) 23 D a
Voum (Nigéria) 23 B d
Voumo, *rivière* (Cameroun) 23 D f
Vounmarama (I. Pentecôte, Nouvelles-Hébrides) 39 B, D c
Vouoro Guizi, *mont* (Libéria) 12 *bis* E h
Vouré, *rivière* (Cameroun) 23 A e
Voutchaba (Cameroun) 23 C e
Voute, *région* (Cameroun) 23 B C e
Voute (*île* de la) (Grand Cul-de-Sac) 36 C b
Vouti (Moyen-Congo) 21 C g
Voux (Annam) 31 B, D g
Vouziers (France) 3 F b
Vovode (Oubangui-Chari) 22 G i
Vovony, *île* (Oc. Atlantique) 38 C c
Vredenburg (Guyane holland.) 35 C f
V. Trao (Laos) 31 B, C c
Vuddakulty (Karikal) 28 III
Vu Lang (Tonkin) 30 E c
Vung Liem (Cochinchine) 33 D d
Vung Trun (Annam) 31 B, E g
Vyville Thomson, *mont* (I. Kerguelen) 26 II, D c

W

Wa (Côte de l'Or) 15 G c
Wachusett, *bas-fond* (Oc. Pac. Austral) 26 P
Wa Daong (Tonkin) 30 E c
Wadhana (Siam) 32 A b
Wadi Alfa (Egypte) 4 G b
Wadi Howar, *riv.* (Soudan ang.-égyp.) 22 G, H d
Wad Medani (Soudan anglo-ég.) 4 G c
Wagap (Nouvelle-Calléd.) 39 A, D c
Wagram (Oran) 6 D c
Wailheu, *récif* (Gr.-Comore) 25 II, A b
Waki (le) (Réunion) 25 B c
Waldeck-Rousseau (Oran) 6 E b
Walfish Bay, *baie* (S. O. Afr.) 4 E g
Wallis (ou Ouvea), *île* (Océan Pacif.) 39 B, II
Walpole, *île* (I. Loyalty) 39 A, G e
Walwale (Côte de l'Or) 17 F e
Wam (Côte de l'Or) 15 G f
Wan Tang (Yunnan) 30 B a
Wapou (Côte d'Ivoire) 15 B i
Waripett (Pondichéry) 28 II
Warner, *pointe* (Arabie) 27 D a
Warnier (Alger) 7 B b
Wasau, *île* (I. Loyalty) 39 A, E c
Wat Bakong (Angkor) 32
Wat Banteai (Angkor) 32
Wat Bo (Angkor) 32
Wât Kâr Kor (Cambodge) 32 B b
Watling, *île* (Iles Bahama) 35 A d
Watt, *mont* (I. Tanna, Nouv.-Hébr.) 39 B, E g
Webo (Libéria) 15 B i
Weddell, *mer* (Régions antarctiques) 26 F E D C
Wedderlankah Yanaon) 28 VI
Wei (I. Ambrym) 39 B, D d
Wei-Hien (Chine) 28 J a
Weima (Côte franç. Somalis) 27 C b
Weima (Erythrée) 27 C a
Wellington (Nouv.-Zélande) 26 r
Wellington, *île* (Océan Pac.) 26 H
Werra, *rivière* (Allemagne) 3 I a
Wesport (Nouvelle-Zélande) 26 r
Weymouth (Angleterre) 3 B a
Whitte, *cap* (Canada) 35 C a
Wiaga (Côte de l'Or) 17 E e
Wiesbaden (Allemagne) 3 H a
Wight (*île* de) (Manche) 3 C a
Wilkes, *terre* (Rég. antarctiques) 26 n
Willem, *fort* (Guadeloupe) 36 III
William, *mont* (I. Erromango) 39 B, E f
Williams (Guyane française) 38 B d
Windhoek (S. O. Africain) 4 E g
Windou Bossaébé (Sénégal) 13 C f
Wioso (Côte de l'Or) 15 G g
Wissembourg (France) 3 G b
W. Nikolson (A. A. A.) 4 F g
Worcester (A. A. A.) 4 F h
Wot, *rocher, monument* (Nouvelles-Hébrides) 39 B, D c
Wouang Li (Kouang-Si) 30 F c
Wour (Tchad) 18 H b
Woutsiza, *mont* (Nigéria) 12 M g
Wurzburg (Allemagne) 3 H b

X

Xâ Dan (Hanoï) 30 I
Xa Mau (Cochinchine) 33 C d
Xa No, *canal* (Cochinchine) 33 C d
Xantho (Togo) 19 C g
X. Ap Chinh (Cochinchine) 33 B e
X. Ba Bé (Cochinchine) 33 D b
X. Ba Tao (Cochinchine) 33 D b
X. Ba Thé (Cochinchine) 33 C c
X. Bau Trang (Cochinchine) 33 D b
X. Cai Dua (Annam) 31 B, E e
X. Can Dû (Cochinchine) 33 C e
X. Cay Me (Cochinchine) 33 B e
X. Chu Phung (Cochinchine) 33 C e
X. Cua Can (I. Phu Quoc) 33 A c
X. Dai (Annam) 31 B, D e
X. Da Loi (Annam) 31 A, G f
X. Houng (Laos) 31 A, C b
X. Hoy (Annam) 31 B, D h
Xich (Tonkin) 30 D d
Xieng Hong (Chine) 28 H b
Xieng Houng (Laos) 31 A, B c
Xieng Kho (Laos) 30 C d
Xieng Khouang (Laos) 31 A, D d
Xieng Mai (Siam) 28 H c
Xieng Toung (Chine) 31 A, B b
Xin Cai (Tonkin) 30 D a
Xin Man (Tonkin) 30 C b
X. La Ha (Annam) 31 B E g
X. Lang (Cochinchine) 33 D b
X. Lang Ri (Cochinchine) 33 C d
X. Lop (Cochinchine) 33 C d
X. Ngon (Cochinchine) 33 B d
Xom Giông (Cochinchine) 33 C e
Xôm Gûia (Cochinchine) 33 B d
Xôm Lôn (Cochinchine) 33 C e
Xom Moi (Annam) 31 B, E f
Xom Rap (Cochinchine) 33 E b
Xom Tan Hoa (Cochinchine) 33 D c
Xom Thang Me (Annam) 31 B, C b
Xom Thanh Son (Cochinchine) 33 E b
Xom Trai Dua (Cochinchine) 33 E b
Xom Tray Luoi (Cochinchine) 33 B e
Xôm Vân (Cochinchine) 33 C e
X. Ong Nhon (Cochinchine) 33 C d
X. Ong Thay (I. Phu Quoc) 33 A c
X. Pha (Annam) 31 B, D g
X. Pho Ngot Cay (Cochinch.) 33 D b
X. Phu Hôi (Cochinchine) 33 C d
X. Rach Tau (Cochinchine) 33 B e
X. Su Da (Annam) 31 B, E g
X. Tabang Xuc (Cochinchine) 33 C b
X. Tang (Tonkin) 30 C c
X. Tan Son (Cochinchine) 33 E b
X. Tapang (Cochinchine) 33 C b
X. Ta Sia (Cochinchine) 33 C b
X. Thu Hai (Cochinchine) 33 B d
X. Tiang (Annam) 31 B, E g
X. Tiêu Dila (Cochinchine) 33 B d
X. Tra Nong (Cambodge) 32 D d
Xuan Ho (Annam) 31 A, F d
Xuân Hoà (Annam) 31 A, F d
Xuan Khuo (Annam) 31 B, D c
Xuan Loc (Cochinchine) 33 E c
Xuan Mai (Tonkin) 30 D d
Xuan Pho (Annam) 31 A, F d
Xuân Tô (Cochinchine) 33 B e
Xuan Thu (Annam) 31 B, E f
Xuân Son (Annam) 31 A, G f
Xuân Thuy (Annam) 31 A, G e
Xuân Van (Annam) 31 B, E e
Xuyên Moc (Cochinchine) 33 E c
X. Van Thanh (Cochinchine) 33 B d
X. Vinh (Cochinchine) 33 D b
X.Xèo Ngau (Cochinchine) 33 B d
X. Xit Thôm (Cochinchine) 33 C e

Y

Yaba (Haute-Volta) 17 D c
Yabasi (Cameroun) 23 A e
Yabila (Gabon) 21 C d
Ya Bonnonb, *mont* (Annam) 31 B, D g
Yacana, *rivière* (Guyane française) 38 B d
Yacine (Sénégal) 13 B g
Yac To (Annam) 31 B, D d
Yacumani (Brésil) 35 C f
Yadé (Oubangui-Chari) 22 B i
Yadzeram, *rivière* (Nigéria) 23 C b
Yagaba (Côte de l'Or) 17 E e
Yagadji (Niger) 18 E e
Yaglalli (Somalie britannique) 27 D d
Yagoua (Cameroun) 23 D b
Yagounendji (Oubangui-Chari) 22 C i
Yaho, *mont* (Togo) 19 B c
Yahoué, *riv.* (Nouv.-Cal.) 39 A, II
Ya Ho Yen, *mont* (Laos) 30 A b
Yaïa (Côte franç. Somalis) 27 D c
Yaïka (Haute-Volta) 17 F c
Yailheu, *récif* (Madagascar) 24 A a
Yakala (Haute-Volta) 17 F d
Yako (Haute-Volta) 17 D c
Yakoma (Oubangui-Chari) 22 F j
Yakourène (Alger) 7 E b
Yakrigourou (Dahomey) 19 D c
Yalamba (Guinée française) 14 F e
Yalata (Australie) 26 n
Yalch (Haute-Volta) 17 E a
Yali, *rivière* (Haute-Volta) 12 *bis* K f
Ya Liao, *rivière* (Annam) 31 B, D e
Yalinga (Oubangui-Chari) 22 F j
Yaloké (Oubangui-Chari) 22 C j
Yamaïké (Guyane française) 38 A e
Yamalkaraga (Côte de l'Or) 17 F f
Yambering (Guinée française) 14 C b
Yambe Touni, *mont* (Guinée franç.) 12 *bis* D E f
Yam Chaou (Kouang Tchéou Wan) 30 H, G b
Yamorao (Brésil) 38 B f
Yamoussoukro (Côte d'Ivoire) 15 D g
Yamia (Niger) 18 F f
Yanaon (Inde) 28 I
Yanachir, *colline* (Côte franç. Somalis) 27 B b
Yan Batchi (Turquie) 34 C a
Yandé, *île* (Oc. Pacif.) 39 A, B c
Yanfolila (Soudan franç.) 16 F k
Yanga (Haute-Volta) 17 G d
Yanga (Moyen-Congo) 21 B b
Yanga (Tchad) 22 D h
Yanga, *rivière* (Haute-Volta) 17 G d
Yangana (Côte d'Ivoire) 15 D f
Yangasso (Soudan français) 16 H i
Yangbassa (Nigéria) 19 E c
Yang King (Changhaï) 28
Yangokokrou (Côte d'Ivoire) 15 F f
Yang Ping (Chine) 28 J b
Yang R. Po (Cambodge) 32 F c
Yang Tsé Kiang (*bouches* du) (Changhaï) 28
Yang Tsé Kiang, *fleuve* (Chine) 28 I b
Yang Yang (Sénégal) 13 B f
Yan Kar (Annam) 31 B, D g
Yan Ta Pa (Tonkin) 30 A b
Yani, *rivière* (Côte d'Ivoire) 15 C e
Yanioué (*mont* de) (Guyane franç.) 38 C d
Yanioué, *saut* (Guyane fr.) 38 C d
Yankasia (Côte de l'Or) 17 G f
Yankasia (Togo brit.) 19 B d
Yanko (Haute-Volta) 17 C e d
Yansoki (B. du Cameroun) 23 B a
Yao (Tchad) 22 C f
Yaou (Côte d'Ivoire) 15 F h
Yaou (Moyen-Congo) 21 E d
Yaouarapipore (*P.* Crevaux), *mont* (Brésil) 38 B f
Yaouarapirocaoué (Brésil) 38 B f
Yaouataïtou, *saut* (Brésil) 38 C e
Yaoué, *rivière* (Brésil) 38 C e
Yaoundé (Cameroun) 23 B f
Yapassira (Oubangui-Chari) 22 H j
Yapo (Côte d'Ivoire) 15 E h
Yapocoye (Guyane holland.) 38 A e
Yapoma (B. du Cameroun) 23 B a
Yapoua (I. Epi, Nouv.-Hébrides) 39 B, D d
Ya Prom (Laos) 31 B, C d
Yar, *oued* (Tripolitaine) 11 L e
Yara, *djebel* (Tchad) 22 F h
Yarabana, *mont* (Haute-Volta) 12 *bis* K e
Yarda (Tchad) 22 D c
Yaré Yaré (Togo) 19 C e
Yargatenga (Haute-Volta) 17 G d
Yaria (Guinée française) 14 C c
Yarkend (Turkestan) 28 F a
Yarmouth (Nouvelle-Ecosse) 35 B b
Yaroupi, *riv.* (Guyane fr.) 38 B C e
Yaroune (E. D. L.) 34 B e
Yarra (Dahomey) 19 D c
Yary (Guyane franç.) 38 B d
Yasa, *mont* (Soudan franç.) 12 *bis* K e
Yasaf (Constantine) 8 F b
Yashikira (Nigéria) 19 E d
Yasmori (I. Aurore) 39 B, D b
Yassem (B. du Cameroun) 23 B a
Yat (Niger) 18 G b
Yata, *rivière* (Oubangui-Chari) 22 F h
Yatakala (Haute-Volta) 17 G a
Yatakoundé (Sénégal) 13 B g
Yaté (Nouv.-Calédonie) 39 A, E e
Yaté, *baie* (Nouv.-Cal.) 39 A, F e
Yaté, *passe* (Nouv.-Calléd.) 39 A, E e
Yatéra, *rivière* (Nouv.-Cal.) 39 A, E e
Yatéra (Soudan franç.) 16 B i
Yaw, *rivière* (Libéria) 14 G f
Yawry, *baie* (Sierra-Léone) 12 *bis* D h
Yé (Haute-Volta) 17 C c
Yéoun, *rivière* (Nigéria) 12 *bis* L i
Yé ou Né, *riv.* (Côte d'Iv.) 15 C h
Yéai Sen (Cambodge) 32 B d
Yeang (Cambodge) 32 B b
Yebale (B. du Cameroun) 23 B a
Yebbi Souma (Tchad) 22 C b
Yeggueba (Niger) 18 G c
Yekia (Tchad) 22 C d
Yélimané (Soudan français) 16 C g
Yélo (Côte d'Ivoire) 15 E d
Yemba (Haute-Volta) 17 G e
Yemen, *région* (Arabie) 28 C c

Yen Bay (Tonkin) 30 C c
Yên Binh Xa (Tonkin) 30 C b
Y. Can (Tonkin) 30 C c
Yen Da (Tonkin) 30 D c
Yendi (Togo britannique) 19 B d
Yen Hanh (Annam) 31 A, G c
Yen Hung (Tonkin) 30 E b
Yéni (Niger) 18 B f
Yeni Chehir (E. D. L.) 34 C b
Yen Lac (Tonkin) 30 E b
Yen Lap (Tonkin) 30 E c
Y. Lop, *rivière* (Annam) 31 B, D e
Yen Luu (Tonkin) 30 E d
Yen Mao (Tonkin) 30 D c
Y. Mdron, *rivière* (Annam) 31 B, D f
Yen Minh (Tonkin) 30 D a
Yen My (Cochinchine) 33 D c
Yen Phong (Tonkin) 30 E d
Yen Phu (Tonkin) 30 D c
Yen Phu Phuong (Hanoï) 30 I
Yen Sinh (Annam) 31 A, F d
Yen Son (Hanoï, Tonkin) 30 E c
Yen Son (Yen Bay, Tonkin) 30 D c
Yen Soup, *riv.* (Annam) 31 B, D e
Yen Tchéou (Chine) 28 J a
Yen Tchou Ti (Yunnan) 30 B a
Yen Thai (Tonkin) 30 D c
Yen Tu (Annam) 31 A, G e
Yerbone, *rivière* (Haute-Volta) 17 G d
Yerde (Cameroun) 23 D b
Yergabamou (Dahomey) 19 C c
Yerkénua (Niger) 18 G b
Yélou (Niger) 18 B f
Yérou-Morou (Dahomey) 19 D d
Yessoulou (Guinée française) 14 B c
Yetaïtou, *mont* (Brésil) 38 B f
Yeu (*île* d') (Océan Atlantique) 3 B c
Yew (Siam) 32 A c
Yezd (Perse) 28 D a
Yndessa, *mont* (Sierra-Leone) 12 *bis* E h
Yingarary, *rivière* (Brésil) 38 C e
Yin Siang Tchang (Changhaï) 28
Yin Tchia Huang (Changhaï) 28
Yiri (Tchad) 22 B e f
Yoa, *mont* (Côte d'Ivoire) 12 *bis* H h
Yokadouma (Cameroun) 23 D f
Yoko (Cameroun) 23 C c
Yokoboué, *riv.* (Côte d'Ivoire) 15 D h
Yola (Nigéria) 23 C c
Yologo (Côte d'Ivoire) 15 F d
Yombe (Cabinda) 21 B b
Yomou (Guinée française) 14 F f
Yonne, *rivière* (France) 3 E c
Yoo (Nigéria) 18 G f
Yoo, *plaine* (Tchad) 22 C b
Yoo (*plaine* de) (Tchad) 18 I b
Yoobe, *rivière* (Nigéria) 4 E c
Yoro (Léo) (Haute-Volta) 17 D d
Yoro (Ouahigouya) (Hte-Volta) 17 D a
Yoro (Soudan français) 16 K h
Yorobodi (Côte d'Ivoire) 15 F e
Yorofore (Sénégal) 13 B f
Yorouba, *rég.* (Nigéria) 12 *bis* L, M i
Yot (Cambodge) 32 C d
Youbo (Libéria) 15 B h
Youbo, *riv.* (Côte d'Ivoire) 12 *bis* G i
Youbou, *rivière* (Libéria) 12 *bis* F i
Youelapa (I. Espiritu-Santo, Nouv.-Hébrides) 39 B, B c
Youga (Haute-Volta) 17 F d
Youggué (Tchad) 22 D d
Youitiecouré, *mont* (Brésil) 38 B f
Youka (Guyane hollandaise) 38 A c
You Kiang (Kouang-Si) 30 E a
Youkou (Côte d'Ivoire) 30 B h
Youkoumkoum (Guinée franç.) 14 B a
Youks-les-Bains (Constantine) 8 E c
Youlou, *rég.* (Oubangui-Chari) 22 F h
Youmba (Moyen-Congo) 21 E d
Youmbi, *riv.* (Congo Belge) 21 E e
Younagâboun (Somalie brit.) 27 E d
Young, *île* (O. Glacial Antarct.) 26 q
Youngui (Moyen-Congo) 21 C f
Youpé Paté (Sénégal) 13 C f
Youyou, *coll.* (C. de l'Or) 12 *bis* I J h
Ypelcé (Haute-Volta) 17 E d
Ypres (Belgique) 3 E a
Yro, *rivière* (Guinée fr.) 14 E b
Yrobague (Côte d'Ivoire) 15 C g
Yssingeaux (France) 3 F d
Yu Hoang Ko (Yunnan) 30 C b
Yu Lin (Chine) 28 I a
Yun Nan Sen (Chine) 28 I b
Yurek-Yer (Turquie) 34 B b
Yusuf (Tunisie) 9 B b
Yvetot (France) 3 D b

Z

Za, *oued* (Maroc) 10 I b
Zaafrane (Tunisie) 9 B e
Zaakna, *djebel* (Maroc) 10 C d
Zab (*monts* du) (Constantine) 8 B d
Zabère (Haute-Volta) 17 F d
Zaccar (Terr. Sud-Alg.) 7 D d
Zaer (*contrôle* des) (Maroc) 10 E c
Zaffarines, *îles* (Mer Méditer.) 10 I a
Zafrani (p^te) (Oran) 6 B f
Zaghouan (Tunisie) 9 D b
Zaghouan, *djebel* (Tunisie) 9 D b
Zagnanado (Dahomey) 19 D f
Zagoura, *djebel* (Maroc) 10 F f
Zahébré (Côte d'Ivoire) 15 C h
Zahet, *mont* (Soudan fr.) 12 *bis* L, d
Zahlé (E. D. L.) 34 B e
Zahrez Chergui, *lac* (Alger) 7 D c
Zahrez Rharbi, *lac* (Terr. Sud-Alg.) 7 C d
Zaidou (Côte d'Ivoire) 15 D h
Zainhoué (Côte d'Ivoire) 15 B g
Zair (Maroc) 10 F g
Zairyé, *djebel* (E. D. L.) 34 C c
Zakal (Niger) 18 C d
Zakho (Mésopotamie) 34 I a
Zalangoye (Moyen-Congo) 21 D d
Zalebié (E. D. L.) 34 F c
Zambara (Dahomey) 19 E c
Zambèze, *riv.* (A. A. A. et A. O. P.) 4 G f
Zambi (Congo Belge) 21 C g
Zambir (Turquie) 34 D b
Zambor (Haute-Volta) 17 D e
Zambourou (I. Mayotte) 25 III, A b
Zambourou, *île* (I. Mayotte) 25 III, A a
Zambretta (Tunisie) 9 D a
Zaménagui (Côte d'Ivoire) 15 B f
Zamfara, *rivière* (Nigéria) 18 C f
Zamoura (Constantine) 8 B b
Zan (Tchad) 22 D g
Zana, *djebel* (Constantine) 8 D c
Zanasso (Côte d'Ivoire) 15 C d
Zande Avongourou, *rég.* (Oubangui-Chari) 22 G H j
Zandougou (Côte d'Ivoire) 15 B d
Zanfous (Côte de l'Or) 17 F e
Zanfous (Togo britannique) 19 A c
Zangari (Niger) 18 F f
Zangoa (Madagascar) 24 D b
Zanguebé (Niger) 18 D e
Zanouna (Haute-Volta) 17 D d
Zanta (Guinée française) 14 F e
Zantana (Côte de l'Or) 17 E f
Zanzan, *monts* (Côte d'Iv.) 12 *bis* I i
Zanzibar (*île* et *ville*) (Terr. Tanganika) 4 H e
Zanzra (Côte d'Ivoire) 15 C f
Zazir, *oued* (T. S. A.) 12 *bis* M b
Zaou Baba (Niger) 18 G c
Zaouïa (E. D. L.) 34 B f
Z^a Afna (Maroc) 10 C f
Z^a Ahansal (Maroc) 10 E d
Z^a Akermoud (cap Hadid, Maroc) 10 B e
Z^a Akermoud (O^d Tensift, Maroc) 10 B e
Z^a b. Hamida (Maroc) 10 B e
Z^a b. Haoura (Maroc) 10 D e
Z^a bou Khalifa (Maroc) 10 C d
Z^a b. Madoni (Maroc) 10 C f
Z^a Cherradi (Maroc) 10 C e
Z^a ech Cheïkh (Maroc) 10 F d
Z^a el Haouari (Maroc) 10 F e
Z^a el Khorane (Maroc) 10 C f
Z^a el Maaxhat (Maroc) 10 C d
Z^a el Menzel (Maroc) 10 E d
Z^a Idarn (Maroc) 10 B e
Z^a Idermi (Maroc) 10 D f
Z^a Iligh (Maroc) 10 B g
Z^a Issoukat (Maroc) 10 B f
Z^a M^ss Taïeb (Maroc) 10 I b
Z^a Moul el Bergui (Maroc) 10 C d
Z^a O^d Nouasseur (Maroc) 10 C d
Z^a Ouidemmane (Maroc) 10 B f
Z^a S^i Abd el Mélek (Tunisie) 9 C b
Z^a S^i Abd en Nebi (Maroc) 10 E g
Z^a S^i Ali ou Bourk (Maroc) 10 F e
Z^a S^i bou Aggag (Maroc) 10 B g
Z^a S^i b. Azza (Maroc) 10 D c
Z^a S^i Brahim (Maroc) 10 C d
Z^a S^i Chiker (Maroc) 10 C e
Z^a S^i Driss (Maroc) 10 D e
Z^a S^i el Hadj Bethassem (Terr. Sud-Algérien) 11 II
Z^a S^i Maklouf (Tunisie) 9 D e
Z^a S^i M^d ou Youcef (Maroc) 10 F d
Z^a S^i Moussa (Maroc) 10 C f
Z^a S^i S^d b. Ghenbour (Maroc) 10 B d
Z^a S^i Smaïn (Maroc) 10 C d
Z^a Taouloukoult (Maroc) 10 B e
Z^a Termast (Maroc) 10 E d
Zaouiet Azmour (Tunisie) 9 E b
Zaouiet bou Krim (Tunisie) 9 E b
Zaouiet el Harth (Tunisie) 9 B e
Zaouiet el Ma (Terr. Sud-Alg.) 11 II
Zaouiet el Mgaix (Tunisie) 9 D b
Z^t Kounla Gara el Khadem (Terr. Sud-Algérien) 11 G e
Zaou Karami (Niger) 18 G c
Zaranou (Côte d'Ivoire) 15 F g
Zarat (Tunisie) 9 D e
Zarga, *oued* (Tunisie) 9 C b
Zaria (Nigéria) 4 D c
Zarif, *djebel* (Oran) 6 C e
Zarouria (Constantine) 8 F b
Zato (Moyen-Congo) 21 F c
Zazaayat, *chaîne* (Rio de Oro) 13 C b
Zazera (Côte d'Ivoire) 15 C f
Zazir, *oued* (Territoire Sud-Algérien) 11 I h
Zazou (Cameroun) 23 C e
Zéam, *lac* (I. Pamanzi) 25 III, B b
Zéba Fossa, *mont* (Libéria) 12 *bis* E i
Zebdaïn (E. D. L.) 34 C e
Zebé (Togo) 19 C g
Zébéné (Côte d'Ivoire) 15 B d
Zebeuss, *djebel* (Tunisie) 9 C d
Zebile (Côte de l'Or) 19 A c
Zebla, *djebel* (Tunisie) 9 C b
Zeboudj, *oued* (Oran) 6 E e
Zeboue, *rivière* (Côte d'Ivoire) 15 C g
Zebréa (Côte d'Ivoire) 15 C g
Zedness (Mauritanie) 13 D b
Zee ou Doubab (Arabie) 27 D a
Zefta (E. D. L.) 34 B e
Zegdou (Maroc) 10 G g
Zegrir, *oued* (Constantine) 8 B f
Zeila (Somalie angl.) 4 H c
Zele (Mauritanie) 13 C d
Zelemta (Oran) 6 D b
Zelfana (Terr. Sud-Alg.) 7 E f
Zelinguei (Soudan anglo-égypt.) 22 F f
Zellatou, *djebel* (Constantine) 8 D c
Zellez, *djebel* (Constantine) 8 E b
Zelmou, *djebel* (Maroc) 10 I d
Zélouñet (Niger) 18 E c
Zembra, *île* (Mer Méditerranée) 9 D a
Zémengo (Oubangui-Chari) 22 G i
Zemio (Congo Belge) 4 F d
Zemio (Oubangui-Chari) 22 G j
Zemlet es Seder (Mauritanie) 13 D b
Zemlet Mansour (Oran) 6 D b
Zemmorah (Oran) 6 D b
Zemmoua, *région* (Mauritanie) 13 D a
Zemoul, *région* (Rio de Oro) 13 C, B b
Zemoul et Touil (Tunisie) 9 B f
Zemmour (*contr.* des) (Maroc) 10 E c
Zemra, *djebel* (Alger) 7 D c
Zemrane, *oued* (Maroc) 10 E c
Zenad, *djebel* (Constantine) 8 E d
Zenara el Gourt, *tribu* (Alger) 7 C c
Zenina (Terr. Sud-Alg.) 7 C d
Zerabaou, *mont* (Côte d'Iv.) 12 *bis* G i
Zeraïa (Constantine) 8 D b
Zéralda (Alger) 7 C b
Zeramedine (Tunisie) 9 D e
Zeraoua (Tunisie) 9 C e
Zerekten (Maroc) 10 D c
Zergoun, *oued* (Oran) 6 F d
Zerhamra (Maroc) 10 I g
Zerhamra, *djebel* (Maroc) 10 I g
Zerhene (Tripolitaine) 11 N e
Zeriba (Tchad) 22 D f
Zerizer (Constantine) 8 E b
Zermou (Niger) 18 E f
Zéroud, *oued* (Tunisie) 9 C c
Zerouilet (Maroc) 10 H c
Zeurba, *oued* (Constantine) 8 C d
Zévaga (Togo) 19 C g
Zevalos (Guadeloupe) 36 E c
Zeyla (Somalie brit.) 27 E d
Zgag, *oued* (Constantine) 8 B f
Zghortha (E. D. L.) 34 C d
Zgoum (Constantine) 8 E c
Zguil (*plateau* de) (Maroc) 10 E c
Zguild, *oued* (Maroc) 10 D g
Zguilma (Hamada, Maroc) 10 F f
Zguilma (O^d Dra, Maroc) 10 E g
Zhour el Manci (Mésopotamie) 34 G d
Zialine, *oued* (Tunisie) 9 C a
Ziama (Constantine) 8 C b
Ziane, *oued* (Constantine) 8 A b
Zlatine (Oran) 6 B b
Zibane (Constantine) 8 C d
Zibane (Niger) 18 A e
Zibar Dagh (E. D. L.) 34 I b
Zidégué (Côte d'Ivoire) 15 C f
Ziedougou (Côte d'Ivoire) 15 C d
Ziedougou (Haute-Volta) 17 B e
Ziga (Haute-Volta) 17 E c
Ziguei (Tchad) 22 B e
Ziguinchor (Sénégal) 13 A g
Ziguinchor, *région* (Sénégal) 13 A g
Ziherigat (E. D. L.) 34 B c
Zikisso (Côte d'Ivoire) 15 D g
Zilalet (Niger) 18 E c
Zinder (Niger) 18 E f
Ziniaré (Haute-Volta) 17 E c
Zio, *rivière* (Togo) 19 B g
Zirara, *oued* (Alger) 7 D g
Ziri (Turquie) 34 E b
Zitoun, *oued* (Constantine) 8 C b
Ziz, *oued* (Maroc) 10 G d e
Zmertene, *oued* (Tunisie) 9 C e
Zmoul (Maroc) 10 D g
Zoadé (Niger) 18 I b
Zoaga (Haute-Volta) 17 F d
Zoang (Cameroun) 23 D d
Zobira (Togo britannique) 19 B d
Zobodomé (Dahomey) 19 D f
Zodona (Niger) 18 I b
Zomandao, *rivière* (Madagascar) 24 B f
Zomba (A. A. A.) 4 G f
Zongo (Oubangui-Chari) 22 D j
Zongouanou (Côte d'Ivoire) 15 D f
Zoré (Haute-Volta) 17 F c
Zorgo (Kaya, Haute-Volta) 17 F b
Zorgo (Ouagadougou, H^te-Volta) 17 F e
Zorgongo (Haute-Volta) 17 F c
Zorhola, *riv.* (Côte d'Ivoire) 15 G e
Zorogué (Côte d'Ivoire) 15 C h
Zorrom, *riv.* (Tchad) 18 I c
Zou (Dahomey) 19 C e
Zou, *rivière* (Dahomey) 19 D f
Zouanké (Moyen-Congo) 21 D c
Zouar (Tchad) 18 I b
Zouare (Cameroun) 23 C e
Zouarha (*chaîne* du) (Constantine) 8 D b
Zoueti (Guyane française) 38 B d
Zoug (Rio de Oro) 13 B c
Zougou (Dahomey) 19 E c
Zougra (Tchad) 18 I b
Zoui (Constantine) 8 E c
Zouirat (Tripolitaine) 11 K d
Zouiret (Libye) 4 E b
Zouït (Constantine) 8 D b
Zoumi (Fez-Maroc) 10 F c
Zoumri (Tchad) 22 C b
Zounguerou (Nigéria) 4 D d
Zourek (Maroc) 10 G b
Zouroukou (Togo) 19 B e
Zousfana (L^a) (Oran) 6 B e
Zousfana, *oued* (Ter. Sud-Alg.) 11 F e
Zraïa (Constantine) 8 C c
Zrega, *djebel* (Constantine) 8 F d
Zriba (Tunisie) 9 D b
Zribet, *oued* (Constantine) 8 D d
Zribet Hamed (Constantine) 8 D d
Zribet el Oued (Constantine) 8 D d
Zriboue (Côte d'Ivoire) 15 C h
Zuaragu (Côte de l'Or) 17 F e
Zuénoula (Côte d'Ioire) 15 C f
Zug (Suisse) 3 H c
Zurich (Alger) 7 C b
Zurich (Suisse) 3 H c
Zurmi (Nigéria) 18 D f

LISTE DES CARTES

1. Carte d'Amérique, *faite par Jacques de Vaulx, pilote de la Marine royale en 1584.*

1 *bis.* Planisphère. — Colonies et Comptoirs français en 1683 *(carte hydrographique du dix-septième siècle)*..... Environ 1/110.000.000e

1 *ter.* Planisphère. — Colonies et Établissements français en 1870..... A l'Équateur : 1/110.000.000e

2. Planisphère. — L'Empire colonial français, 1927..... A l'Équateur : 1/70.000.000e

3. France politique..... 1/5.350.000e
Cartons : 1° Communications radiotélégraphiques : 1/11.100.000e.
2° Lignes aériennes en exploitation : 1/11.100.000e.

AFRIQUE

4. Afrique politique..... 1/35.000.000e
Cartons : 1° Pluies annuelles.
2° Régions naturelles.
3° Races.

5. Afrique du Nord politique..... 1/4.750.000e

5 *bis.* Afrique du Nord physique..... 1/4.750.000e

5 *ter.* Algérie économique..... 1/2.000.000e

6. Département d'Oran politique..... 1/1.500.000e
Carton : Environs d'Oran : 1/70.000e.

7. Département d'Alger politique..... 1/1.420.000e
Carton : Environs d'Alger : 1/55.000e.

8. Département de Constantine politique..... 1/1.500.000e
Carton : Environs de Constantine : 1/45.000e.

9. Tunisie politique..... 1/1.300.000e
Carton : Plan de Tunis : 1/62.500e.

9 *bis.* Tunisie économique..... 1/1.810.000e

10. Maroc politique..... 1/2.500.000e
Cartons : I Rabat-Salé : 1/80.000e.
II Fez : 1/55.000e.
III Casablanca : 1/58.000e.

10 *bis.* Maroc économique..... 1/3.000.000e

11. Territoires du Sud Algérien..... 1/8.500.000e
Cartons : I Touggourt : 1/37.500e.
II In-Salah : 1/13.300e.
III Beni-Abbès : 1/26.250e.

12. Afrique Occidentale française politique.... 1/6.700.000e
Carton : Saint-Louis : 1/375.000e.

12 *bis.* Afrique Occidentale française physique.... 1/6.700.000e
Carton : Inondations du Niger.

12 *ter.* Afrique Occidentale française économique.. 1/6.700.000e

13. Sénégal et Mauritanie politiques..... 1/5.000.000e
Carton : Dakar : 1/70.000e.

14. Guinée politique..... 1/3.000.000e
Carton : Plan de Conakry.

15. Côte d'Ivoire politique..... 1/3.295.000e
Cartons : I Plan de Bingerville.
II Plan de Grand-Bassam.

16. Soudan politique..... 1/6.300.000e
Carton : Plan de Bamako.

17. Haute-Volta politique..... 1/3.050.000e
Carton : Plan de Ouagadougou : 1/47.500e.

18. Territoire du Niger politique..... 1/6.300.000e

19. Togo et Dahomey politiques..... 1/2.000.000e
Cartons : I Plan de Lomé : 1/50.000e.
II Plan de Porto-Novo.

20. Afrique Équatoriale politique..... 1/6.500.000e
Carton : Plan de la Pointe-Noire : 1/40.000e.

20 *bis.* Afrique Équatoriale physique..... 1/6.500.000e
Carton : Biefs navigables du bassin du Congo : 1/12.500.000e.

20 *ter.* Afrique Équatoriale économique..... 1/6.500.000e

21. Gabon et Moyen-Congo politiques..... 1/5.700.000e
Cartons : I Chemin de fer de Brazzaville à l'Océan : 1/1.800.000e.
II Plan de Brazzaville : 1/55.000e.

22. Oubangui-Chari et Tchad politiques..... 1/6.750.000e

23. Cameroun politique..... 1/4.720.000e
Cartons : I Bouches du Cameroun : 1/650.000e.
II Plan de Yaoundé : 1/18.500e.

24. Madagascar politique..... 1/3.700.000e
Carton : Plan de Tananarive : 1/40.000e.

24 *bis.* Madagascar physique..... 1/5.000.000e

24 *ter.* Madagascar économique..... 1/5.000.000e
Carton : La Réunion : 1/1.200.000e.

25. La Réunion..... 1/310.000e
et les Comores..... 1/1.500.000e
Cartons : I Plan de Saint-Denis : 1/60.000e.
II Ile Mayotte : 1/600.000e.

26. Possessions françaises de l'Océan antarctique (pôle Sud)..... 1/50.2950.000e
Cartons : I Iles Crozet : 1/1.500.000e.
II Iles Kerguelen : 1/1.350.000e.
III Iles Amsterdam : 1/150.000e.
IV Ile Saint-Paul : 1/150.000e.

27. Côte française des Somalis..... 1/2.3550.000e
Cartons : I Port d'Obock : 1/51.500e.
II Baie de Djibouti : 1/71.420e.

ASIE

28. Etablissements français d'Asie, carte de l'Asie. 1/40.0000.000e
Cartons : I Inde : 1/20.000.000e.
II Environs de Pondichéry : 1/425.000e.
III Environs de Karikal : 1/250.000e.
IV Environs de Chandernagor : 1/12.500.000e.
V Plan de Pondichéry : 1/100.000e.
VI Environs de Yanaon : 1/425.000e.
VII Environs de Mahé : 1/300.000e.

29. Indochine politique..... 1/3.5000.000e

29bis. Indochine physique..... 1/5.0000.000e

29ter. Indochine économique..... 1/3.5000.000e

30. Tonkin politique..... 1/2.0660.000e
Cartons : I Plan de Hanoï : 1/80.000e.
II Kouang Tchéou Wan : 1/2.060.000e.
III Plan de Haïphong : 1/75.000e.

31A. Annam et Laos (Nord) politiques..... 1/2.6445.000e
Carton : Plan de Tourane : 1/75.000e.

31B. Annam et Laos (Sud) politiques..... 1/2.6445.000e
Carton : Plan de Hué : 1/75.000e.

32. Cambodge politique..... 1/2.1000.000e
Cartons : I Plan de Pnom-Penh : 1/85.000e.
II Plan d'Angkor : 1/315.000e.

33. Cochinchine politique..... 1/2.1000.000e
Carton : Plan de Saïgon-Cholon : 1/65.000e.

34. Syrie politique..... 1/2.5000.000e
Cartons : I Plan de Damas : 1/75.000e.
II Plan de Beyrouth : 1/70.000e.

AMÉRIQUE

35. Colonies françaises d'Amérique. A l'Equateur : 1/21.500.000e
Carton : Iles Saint-Pierre et Miquelon : 1/415.000e.

36. La Guadeloupe et dépendances politiques... 1/350.000e
Cartons : I Plan de Pointe-à-Pitre : 1/32.000e.
II Plan de la Basse-Terre : 1/32.000e.
III Ile Saint-Martin et Ile Saint-Barthélemy : 1/550.000e.

37. La Martinique politique..... 1/215.000e
Carton : Plan de Fort-de-France : 1/27.500e.

38. La Guyane française politique..... 1/1.600.000e
Carton : Ile de Cayenne : 1/315.000e.

OCÉANIE

39A. Colonies françaises du Pacifique. — Nouvelle-Calédonie et Iles Loyalty..... 1/2.560.000e
Cartons : I Colonies françaises de l'Océan Pacifique : 1/65.000.000e.
II Plan de Nouméa : 1/150.000e.

39B. Colonies françaises du Pacifique. — Nouvelles-Hébrides..... 1/2.500.000e
Cartons : I Iles de Horne : 1/2.500.000e.
II Ile Wallis ou Ile Ouvéa : 1/265.000e.
III Ile Vaté ou Sandwich : 1/800.000e.

40. Établissements français de l'Océanie :
Cartons : I Ile Nouka Hiva : 1/1.250.000e
II Ile Hiva-Oa : 1/800.000e.
III Ile Chipperton : 1/110.000e.
IV Etablissements français de l'Océanie : 1/10.000.000e.
V Iles-sous-le-Vent : 1/1.430.000e.
VI Tahiti et Moorea : 1/900.000e.
VII Ile Toubouaï : 1/650.000e.
VIII Ile Rapa : 1/650.000e.
IX Iles Rangiroa et Tikahaou : 1/2.300.000e
X Ile Fakarava : 1/2.000.000e.
XI Iles Gambier : 1/600.000e

BIV-117

TABLE DES MATIÈRES

	Pages
Tableau d'ensemble des races peuplant les Colonies françaises (Reproduction d'une gouache)	3
Préface	5
Avant-propos	7
Bibliographie	8
L'Empire colonial français	9
Une carte française inédite d'Amérique	16
La France	25
L'Afrique	29
L'Afrique du Nord	33
L'Algérie et Territoires du Sud Algérien	35
La Tunisie	73
Le Maroc	85
L'Afrique Occidentale française	103
Le Togo	135
L'Afrique Équatoriale française	141
Le Cameroun	165
Madagascar et Dépendances extérieures	171
La Réunion	189
La Côte française des Somalis	195
Les Établissements français de l'Inde	199
L'Indochine	205
États du Levant sous mandat français	237
Saint-Pierre et Miquelon	243
La Guadeloupe	249
La Martinique	255
La Guyane	261
La Nouvelle-Calédonie	267
Les Nouvelles-Hébrides	271
Les Établissements français d'Océanie	277
Index alphabétique	281
Liste des cartes de l'Atlas colonial français	317

6000;

ÉDITÉ PAR
L'ILLUSTRATION
13, RUE St GEORGES
P A R I S

P

KSIĄŻNICA POMORSKA
BIV-118
k. 2913
KARTOGRAFIA

ATLAS
COLONIAL
FRANÇAIS

L'ILLUSTRATION